HISTOIRE

DE

BORDEAUX

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'EN 1895

PAR

CAMILLE JULLIAN

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES

OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DE LA MUNICIPALITÉ

ILLUSTRÉ DE 235 GRAVURES ET DE 32 PLANCHES HORS TEXTE



BORDEAUX

FERET ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

15, COURS DE L'INTENDANCE, 15

—

1er Mai 1895

HISTOIRE

DE

BORDEAUX

BORDEAUX, IMP. G. GOUNOUILHOU, RUE GUIRAUDE, 11.

HISTOIRE

DE

BORDEAUX

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'EN 1895

PAR

CAMILLE JULLIAN

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES

OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DE LA MUNICIPALITÉ

ILLUSTRÉ DE 235 GRAVURES ET DE 32 PLANCHES HORS TEXTE



BORDEAUX

FERET ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

15, COURS DE L'INTENDANCE, 15

1er Mai 1895

A Monsieur Alfred DANEY

MAIRE DE LA VILLE DE BORDEAUX, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Bordeaux, 6 février 1895.

Monsieur le Maire,

Il y a aujourd'hui deux ans et demi, vous m'avez fait l'honneur de me demander d'écrire une « Histoire de Bordeaux ». Vous désiriez qu'elle fût prête le 1er mai 1895, au moment où s'ouvrirait notre Exposition universelle. Je suis heureux de vous en remettre les dernières feuilles à la date que vous aviez fixée.

Je vous prie d'agréer et de transmettre à l'Administration municipale l'expression de ma profonde reconnaissance : je vous remercie de m'avoir confié ce travail et de l'imprimer avec un luxe que je n'aurais jamais ni demandé ni espéré. Je vous remercie plus encore de m'avoir permis de l'écrire avec toute l'indépendance que j'avais souhaitée.

Ce livre est l'expression de ma pensée, et de la mienne seulement : elle n'a subi aucune influence, elle n'a eu aucune crainte, elle n'a

reculé devant aucune franchise. Vous avez voulu que cet ouvrage n'eût d'officiel que le soin avec lequel il a été édité.

Vous avez désiré, en effet, qu'il fût illustré, et vous avez délégué votre chef de cabinet, M. Bonnet, pour veiller à l'exécution matérielle des gravures que j'aurais désignées. Toutes celles que ce volume renferme sont des reproductions directes de monuments bordelais : si le monument a disparu, j'ai choisi le dessin le plus exact ou le plus ancien. Dans aucune de ces représentations, il n'a été fait place à la moindre fantaisie : elles sont des documents d'une rigoureuse authenticité. Mises à la place où le texte les appelait, elles servent de commentaire et de preuves à l'histoire de Bordeaux. Enfin, elles présentent des spécimens de tous les arts et de toutes les sciences historiques : on pourra, grâce à elles, étudier des types d'inscription et d'écriture, de sceaux et de monnaies, de chapiteaux et de statues, à toutes les époques de notre histoire locale; on pourra suivre encore la série complète du monnayage bordelais, depuis l'origine jusqu'au seizième siècle.

Le temps qui nous était assigné pour l'impression de cet ouvrage, votre légitime désir de lui voir un aspect avenant et une allure dégagée, ne permettaient pas de développer en notes les preuves et les discussions qui ont servi à établir le récit. Veuillez croire cependant que tous les faits, toutes les dates, toutes les citations, sont empruntés à des documents originaux. La vertu la plus souhaitable à notre génération est le devoir professionnel : celui de l'historien est de ne demander la vérité qu'au monument et qu'au document. Je me suis efforcé de n'y point manquer.

Au début de chaque chapitre, une note présente la liste des sources auxquelles j'ai puisé, et des ouvrages modernes dont je me suis servi. Cette nomenclature est forcément incomplète : elle ne renferme pas tous les livres que j'ai consultés, encore moins tous

ceux que j'aurais voulu consulter. Je n'ai indiqué que les documents qui me servent de preuves et les auteurs dont la pensée m'a guidé.

L'exécution matérielle du volume, telle que vous l'aviez conçue, était trop délicate pour ne pas exiger les soins de nombreuses personnes. Je dois de vifs remerciements à M. Bonnet, qui a centralisé et surveillé la tâche administrative avec son intelligence habituelle; à M. Dukacinski, qui a dessiné avec un vrai talent les plans et les cartes; à votre secrétaire particulier, M. Lévêque, qui m'a donné d'utiles indications; aux chefs et aux travailleurs de la Maison Millanges — je veux dire l'imprimerie Gounouilhou, — M. Duverdier, M. Lépicier, M. David, M. A. Lesfargues-Lagrange, M. Ferreira, et tout particulièrement M. Alphonse Vidal; aux artistes enfin qui ont dessiné, photographié ou gravé les planches de ce volume.

Tous nos amis bordelais m'ont ouvert leurs collections et leur science. J'ai trouvé un accueil chaleureux aux Archives municipales, à la Bibliothèque de la Ville, à notre Musée d'antiques, aux Archives départementales, aux Archives diocésaines, à la Bibliothèque du Grand Séminaire, à la Bibliothèque de la Chambre de Commerce; ce sont des « lieux chers aux Muses », comme on disait sous Louis XIII, et où il fait bon travailler. M. Amtmann, M. Galibert, M. Nieudan, M. Blayot, M. Hugo d'Alési, m'ont généreusement prêté le concours de leurs talents de dessinateur ou de photographe. M. Lalanne a mis sa collection de médailles à ma disposition, avec une obligeance que devineront tous ceux qui le connaissent; je le remercierais de bien d'autres services, si je ne craignais qu'il ne m'en voulût. M. Léopold Delisle, MM. Blanchet, Omont et Prou, à la Bibliothèque nationale, M. Servois, aux Archives de l'État, ont été d'une exquise courtoisie. Nos chers maîtres bordelais, M. Drouyn et M. Marionneau, m'ont donné de précieux conseils et de sages avis.

Permettez-moi de remercier à part M. Barckhausen et de lui

adresser un témoignage de reconnaissance qui aille bien au delà des limites de ce volume. C'est à M. Barckhausen que je dois d'aimer Bordeaux et d'étudier son passé. C'est à son instigation qu'il y a onze ans, je commençai le recueil de nos inscriptions et l'histoire des premiers temps de la cité. Il n'a pas été seulement pour moi un ami et un conseiller de toutes les heures : il m'a montré la voie, il m'y a guidé et soutenu.

Je me suis fait une règle de ne nommer aucune personne, vivante ou morte, dont l'activité intellectuelle ou politique a commencé après 1848. Il m'a paru bon de n'étudier, dans le demi-siècle où nous vivons, que les résultats acquis, les transformations sociales, les progrès matériels, et de laisser entièrement dans l'ombre les hommes qui les ont dirigés. Leur œuvre appartient déjà à l'histoire; leur nom appartient encore à l'amitié ou à la lutte.

Enfin, je tiens à vous rappeler qu'en écrivant ce livre, j'ai désiré ceci par-dessus tout : que nul parti pris, politique ou religieux, ne vînt dicter mes jugements. Il y a sûrement dans ces pages beaucoup d'erreurs, beaucoup d'assertions téméraires. Je le vois déjà, et je le verrai chaque jour davantage. Mais il est un reproche que je ne veux point encourir : c'est celui de partialité, c'est d'avoir jugé les hommes et les choses au gré de mes opinions personnelles ou de mes amitiés. Un historien qui a la pudeur et l'orgueil de la vérité, dira sa pensée sans crainte de combattre ses alliés et sans désir de flatter ses adversaires : il ne s'appartient pas dès l'instant où il écrit. Il n'appartient à aucun parti et il n'est d'aucune époque. Il ne cessera pas de penser que telles formes de gouvernement sont néfastes, que telles croyances sont inutiles ou dangereuses; mais il respectera ceux qui les ont défendues, lorsqu'ils lui paraîtront mériter le respect. Il doit parler avec déférence de puissances qu'il admire dans le passé, et auxquelles il résisterait dans le présent. Il peut même, sans

apostasie, sympathiser tour à tour avec les régimes les plus divers, avec l'Empire romain et la Monarchie française, avec l'Église et la Révolution, avec la bourgeoisie de 1830 et la démocratie de notre temps. C'est, en tout cas, un devoir pour lui d'écrire sur ces forces sociales, comme le physicien parle des forces de la nature, sans colère et sans mépris.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'hommage de mon plus profond respect.

CAMILLE JULLIAN.

PREMIÈRE PARTIE

PÉRIODE GALLO-ROMAINE

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES PHYSIQUES ET POLITIQUES

(Jusqu'en 56 av. J.-C.)

I. LES ROUTES ET LE SOL. — II. LES AQUITAINS. — III. LES BITURIGES VIVISQUES. LA CONQUÊTE ROMAINE[1].

I

Les auteurs anciens ne nous ont rien appris sur les origines de Bordeaux. Son histoire ne commence qu'aux abords de l'ère chrétienne : c'est sous l'empereur Tibère que son nom a été pour la première fois prononcé par un écrivain; de l'empereur Auguste datent les plus anciennes ruines qui témoignent de son passé. Ses débuts sont donc plus tardifs que ceux des autres grandes villes françaises : ils sont aussi moins brillants. Aucune légende ne les embellit; ils n'ont point l'éclat que donne le nom d'un fondateur illustre; ils manquent de la poésie qui environne le berceau des vieilles cités.

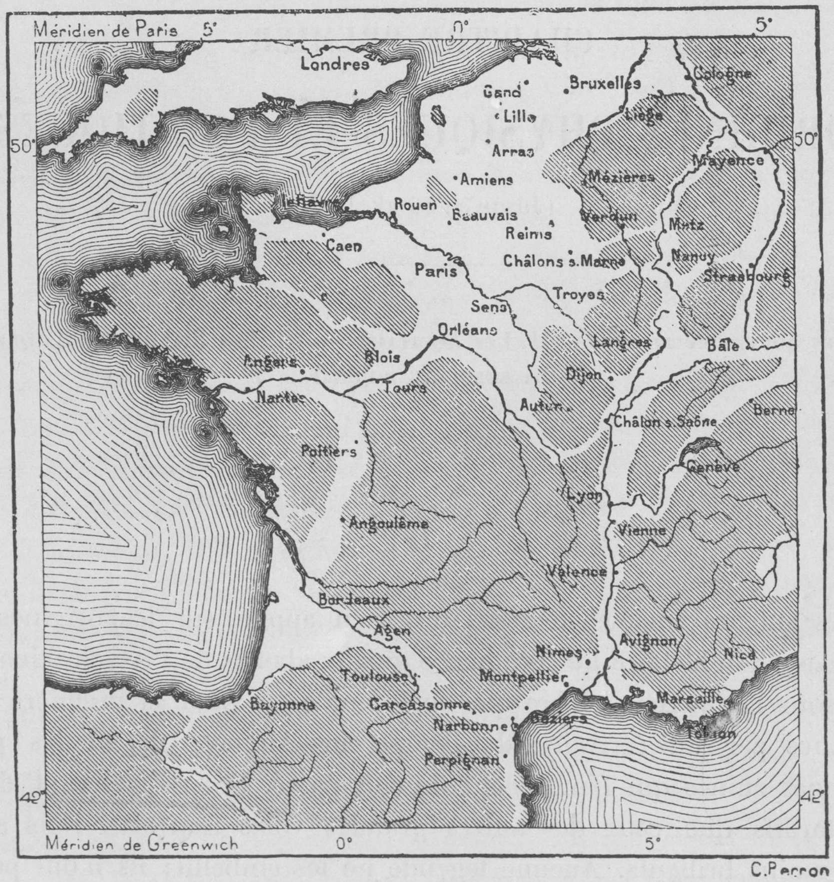
Mais si la tradition ne rapporte pas comment et par qui Bordeaux a

1. STRABON, liv. IV, ch. II, § 1; ch. V, § 2. — AUSONE, *Ordo nobilium urbium*, édit. SCHENKL, 1883. *Bordeaux* (monographie municipale), t. I, p. 211 et suiv. et pl. XXIII. — DROUYN, *Bordeaux vers 1450 (Archives municipales)*, 1874. — RABANIS, *Le ruisseau de la Devise*, 1848 *(Commission des Monuments historiques)*. — *Notice sur le port de Bordeaux*, 1886 *(Ministère des Travaux publics)*. — LUCHAIRE, *Sur les Origines de Bordeaux*, 1879 *(Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, t. I).

été fondé, on peut du moins fixer, avec une rigueur presque scientifique, les causes qui ont déterminé sa fondation.

Bordeaux est un présent que la Garonne a fait à la France. C'est le fleuve qui l'a créé, plutôt que les hommes. Il a été la raison d'être de son existence, avant de devenir l'arbitre de ses destinées.

Au pied de la vaste muraille formée par les Pyrénées, existe une



BORDEAUX ET LES ROUTES HISTORIQUES DE LA FRANCE [1].

longue dépression naturelle qu'un dessein providentiel semble avoir partout aplanie et rectifiée : elle est marquée par les cours opposés de deux fleuves, l'Aude et la Garonne, que le large plateau de Naurouse réunit plus encore qu'il ne sépare. C'est une des voies les plus faciles et les plus aimables que des peuples aient jamais suivie sur la terre.

1. D'après Reclus, *La France*, p. 14, cliché communiqué par la maison Hachette.

Elle rapproche les deux grandes mers de notre monde civilisé, la Méditerranée et l'Océan. — Or, ce n'est pas à son embouchure que l'Océan rencontre cette route. Il la pénètre par la marée, et Bordeaux est précisément, sur cette voie, à l'un des endroits où la mer heurte le fleuve : notre ville est baignée par l'une autant que par l'autre. Elle est au point de jonction de l'Océan et de la route fluviale : c'est la tête de ligne de celle-ci, un des principaux débouchés de celui-là.

A ce même endroit, là où le fleuve et la mer se joignent, existe une autre dépression qui croise perpendiculairement la première et s'étend des Pyrénées à la Loire, à la Seine et au Rhin. C'est la fin de la route qui longe au Nord-Ouest tout le continent et forme la lisière des grands plateaux boisés. Pour être moins indiquée que la ligne de la Garonne, elle est à peine moins facile. C'est un des chemins historiques qui ont été le plus sillonnés par de puissantes masses d'hommes.

A tout croisement de grandes routes, il faut de grandes cités : ce sont des stations permanentes, qui servent de repos aux hommes, d'entrepôts aux choses, et par où se font le transit et l'échange des marchandises, des idées et des dieux. — Bordeaux a joué ce rôle dans le Sud-Ouest de la France; il a été l'intermédiaire entre le Nord et le Midi, l'Océan et la Méditerranée. La première fois qu'on parle de lui, on l'appelle du nom grec de ἐμπόριον, qui signifie « lieu de foire » ou « comptoir de commerce ». C'est cela surtout que Bordeaux est demeuré durant toute sa vie.

Qu'on se rappelle les grands traits de son histoire : elle s'explique par ces deux voies sur lesquelles la ville est assise.

La voie de terre lui a amené surtout des conquérants et des maîtres. Aux époques lointaines, les Aquitains sont venus du Sud, les Gaulois et les Romains sont venus du Nord; après l'ère chrétienne, la route du Midi nous a envoyé les Sarrasins, celle du Nord les Angevins et les Français. Toute notre histoire politique se passe sur cette voie qui va de Dax à Poitiers, de Bordeaux à Blaye.

En revanche la route du fleuve et de la mer décide et règle la vie matérielle de Bordeaux. Elle a été l'artère de son commerce, la voie de ses richesses. La Garonne conduisait à la Méditerranée, berceau de la culture gréco-romaine : c'est par le fleuve que Bordeaux reçut

les premiers négociants et les premières marchandises de l'ancienne civilisation. La Gironde entraîne vers l'Océan, le principal centre commercial du monde moderne : c'est par l'Océan que se fit la fortune de Bordeaux aux deux époques où il a le plus brillé dans le monde, sous les Anglais et au XVIIIe siècle.

Sur le parcours du fleuve et de la marée, aucun emplacement n'était plus favorable à la vie d'une cité de commerce que celui que Bordeaux occupe. A cette cité, en effet, il fallait un port servant d'abri, un terrain sec pour les maisons, des sources salubres pour les hommes : or, Bordeaux avait tout cela.

Le port est formé par le fleuve, qui, devant Bordeaux, se replie et se recourbe comme un croissant. Il présente ici la dernière sinuosité importante, le dernier golfe de la Garonne qu'on rencontre sur son cours avant d'arriver à la mer. C'est une vraie rade, appuyée à la ville sur la rive gauche, abritée sur la rive droite par une ligne non interrompue de coteaux. Les collines de Floirac et de Lormont la ferment comme par un défilé.

On ne pouvait construire cette ville sur la rive droite : les coteaux y sont trop loin et la pente en est trop raide; entre eux et le fleuve il n'y a que la boue mobile des marécages. — Mais la rive gauche invitait les hommes à s'y établir. Elle leur offrait un port intérieur, encore plus abrité que celui de la Garonne : c'était l'estuaire du ruisseau de la Devèse. Il occupait à peu près l'espace compris entre la rue du Parlement-Sainte-Catherine et celle du Cancera : la rue actuelle de la Devise indique bien sa direction; il s'enfonçait jusqu'à la hauteur de la rue Sainte-Catherine. La marée y portait les barques et les y reprenait. C'était un bassin dans le grand port, un long repli dans la rade. Songeons à l'importance que ces petits estuaires ont aujourd'hui encore dans la vie des populations riveraines. Tous les villages se groupent autour d'eux : les hommes ont ainsi leurs barques et la rivière chez eux, à portée de leurs mains et à l'abri de leurs maisons. L'« estey » de la Devèse a été le berceau de Bordeaux : c'est sur ses bords que les premiers habitants se sont arrêtés, que la cité a pris conscience d'elle-même.

Auprès de la Devèse s'élèvent des collines d'accès facile, où les hommes trouvaient un sol résistant, une demeure durable. Elles tou-

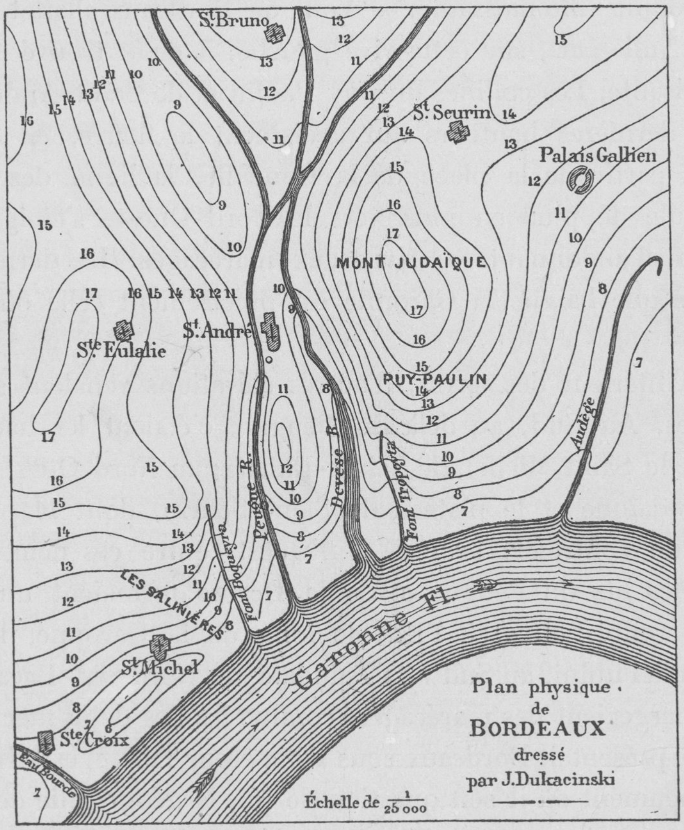
chaient au ruisseau et s'approchaient du grand fleuve. Au Sud, c'est le promontoire qui court entre la Devèse et le Peugue, partant de Saint-André pour s'arrêter assez brusquement à la place du Palais; au Nord se dressait, à une hauteur plus grande, la colline du puy Paulin, qui commandait les approches de l'estey et semblait bien la citadelle naturelle d'une ville naissante. — Voilà où Bordeaux allait tout d'abord se poser. Nulle part, sur cette rive gauche, il n'eût trouvé de situation plus séduisante. Les collines du puy Paulin et de Saint-André sont, en effet, les dernières hauteurs qui avoisinent le fleuve, en aval de sa course. A partir de la place de la Comédie, la ligne des mamelons élevés recule de plus en plus vers le Nord-Ouest, s'éloignant de la rivière, en abandonnant les rives aux marécages. La dernière assise de rochers que baigne la Garonne est précisément celle où Bordeaux s'est bâti.

Dans l'intérieur des terres, d'autres élévations venaient s'adosser à ces collines. Au Sud, au delà du Peugue, c'étaient les hauteurs des Salinières, de Saint-Michel, de Sainte-Eulalie; au Nord-Ouest s'élevaient le Mont-Judaïque et le plateau de Saint-Seurin, dont le puy Paulin n'était qu'un contrefort avancé. A l'Ouest, entre ces deux lignes de hauteurs, les lits du Peugue et de la Devèse formaient un bas-fond aux eaux croupissantes; à l'Est, le long de la Garonne, les marais s'étendaient à l'infini, au Sud vers Paludate, au Nord vers Bacalan. « Les collines émergeaient des marécages, comme les îles de la mer » : c'était l'aspect que présentait Bordeaux sous l'empereur Tibère, est-il dit dans le premier document où il soit question de lui, la géographie de Strabon. Depuis, les marais ont peu à peu reculé, au fur et à mesure que la ville s'est agrandie; mais ils l'ont toujours bordée et enserrée, et ils lui servent encore de ceinture. L'expression trouvée par Strabon demeurera éternellement vraie. La formation de Bordeaux est un épisode complet de cette conquête du marécage par l'homme qui est l'histoire de toutes les grandes cités.

La présence de ces collines assurait aux hommes un inestimable avantage. De leurs flancs jaillissaient des sources nombreuses. Or, la source est aussi nécessaire à la vie des sociétés que l'eau à la vie des hommes. Elle a été dans nos pays, comme le puits est dans le désert, la

condition ou la cause du rapprochement des familles et de la création des villes. C'est près d'elle et par elle qu'on vivait.

La principale de ces sources est celle que les Romains et les Gaulois appelaient Divone, *Divona,* nom générique qui signifiait sans doute « la source divine » ou simplement « la Divine ». Quatre cents ans après la



PLAN PHYSIQUE DE BORDEAUX.

conquête romaine, le poète bordelais Ausone la célébrait encore en vers enthousiastes :

« Au milieu de la ville s'étend le lit d'un fleuve né d'une fontaine... Parlerai-je de cette fontaine, qui bouillonne comme l'Euripe? Quelle profondeur et quelle abondance! Comme elle enfle ses eaux! Quels larges et rapides torrents elle roule! Elle ne s'épuise jamais pour les innombrables besoins du peuple... Salut donc, fontaine à la source mystérieuse, sainte, bienfaisante, intarissable, cristalline, azurée, profonde, murmurante, limpide, ombragée! Salut, Génie de la Ville, toi qui nous verses un breuvage salutaire, toi, *Divona,* qui dans la langue des Gaulois signifies source mise au rang des Dieux. »

La fontaine sacrée chantée par Ausone était une des sources qui alimentaient la Devèse, et sans doute aussi la Devèse elle-même, dont le nom latin, *Divicia,* ressemble fort à celui de *Divona :* tous deux ont la même origine gauloise, tous deux avaient le même sens.

D'autres fontaines moins célèbres venaient du mamelon de Saint-André et des collines voisines; la « font » Bouqueyre coulait au pied des Salinières, le ruisseau de *Tropeyta* sortait à l'est du puy Paulin. Les pentes méridionales du plateau de Saint-Seurin envoyaient la « font Audège », dont le nom latin, *Odeia,* est peut-être d'origine fort ancienne.

L'une après l'autre toutes ces sources disparaissent de notre sol, et leur souvenir même va s'effaçant. Mais l'antiquité et le moyen âge ont vécu de leurs eaux et les ont, par reconnaissance, entourées d'une enfantine superstition. Nos premiers ancêtres les ont adorées comme les Génies de la Ville, les ont faites Mères et Déesses. Elles étaient le salut permanent de leur vie matérielle : mais elles furent aussi la douce croyance de leur âme. Au bord des sources prirent naissance les premières religions ainsi que les premières cités.

La nature avait donc groupé ici tout ce qui pouvait créer une ville et en faire un marché de premier ordre. La cité de commerce avait son fleuve et, par lui, ses routes et son port. La ville avait ses collines pour se retrancher, ses sources pour vivre, ses déesses à adorer.

II

Deux grandes nations se partageaient ce pays à l'origine la plus lointaine de son histoire, les Aquitains et les Gaulois : tels étaient du moins les noms que les Romains leur ont donnés. Les Gaulois vinrent du Nord-Est, à une date relativement récente. Les Aquitains sont arrivés en Gaule beaucoup plus tôt; ils y pénétrèrent, croit-on, par les Pyrénées, au nord desquelles on les trouve cantonnés dans les temps historiques. Les Gaulois ont été l'élément principal de notre patrie. Les Aquitains, de plus en plus refoulés vers le Sud-Ouest, ont laissé dans le pays basque les derniers vestiges de leur race et de leur langue

De ces deux nations, il est vraisemblable que les Aquitains ont

eu le mérite, sinon de fonder Bordeaux, en tout cas de lui donner son individualité historique : car c'est à eux, je pense, qu'il doit son nom, c'est-à-dire son état civil. — Le nom primitif de Bordeaux ne nous est arrivé, il est vrai, que sous la forme romaine de *Burdigala* ou *Burdegala :* de ce mot latin sont venues les différentes formes qu'on a données de nos jours au nom de la cité, *Bordeu* en gascon, *Bourdeaux* dans l'ancien français, *Bordeaux* dans notre langue. Mais l'aspect du mot *Burdigala,* autant qu'on peut en juger à travers la déformation que les Romains ont fait subir au vocable indigène, révèle beaucoup plutôt une origine aquitanique qu'une provenance gauloise. Il n'y a pas en Gaule de mot qui lui soit comparable; il y en a d'analogues dans les pays, comme l'Espagne, peuplés par une race apparentée aux Aquitains. — De la même manière le nom de Garonne (les Romains disaient *Garumna,* et parfois même *Garunda*) ne semble pas d'importation gauloise : les Gaulois, qui l'ont transmis aux Latins, ont dû le recevoir des plus anciens habitants du pays.

On a cherché avec une infatigable patience quelle pouvait être l'étymologie du nom de Bordeaux; on a proposé beaucoup d'hypothèses, aussi ingénieuses qu'imprévues. Ces recherches ne sont point inutiles, mais elles sont condamnées à l'impuissance : nous connaissons trop mal le vocabulaire de la langue qui a fourni le nom de *Burdigala.*

La question de la date à laquelle les Aquitains ont pu fonder Bordeaux n'offre pas moins d'attraits ni une moins grande difficulté. Il vaut mieux se résigner à ne rien dire et à ne point courir le risque de trop s'éloigner de la vérité.

Si les Aquitains ont donné à Bordeaux son nom, ils n'y ont laissé aucun souvenir : nul autre vestige n'est resté d'eux sur le sol, chez les dieux et chez les hommes. — Les trois premiers siècles de l'ère chrétienne nous ont transmis un fort grand nombre de monuments et d'inscriptions. Nous connaissons les noms d'un millier de nos ancêtres; nous avons le portrait de beaucoup; nous savons leurs croyances et leurs habitudes : rien ne rappelle un peuple autre que les Gaulois. Les Aquitains ont disparu de Bordeaux à l'époque classique.

Ils ont cédé toute la place à une migration gauloise. — Du cinquième au premier siècle avant notre ère, les tribus populeuses de

la Gaule centrale envoyèrent un peu partout dans le monde des bandes de pillards et de conquérants. Ce fut devant une invasion de ce genre que les Aquitains durent s'effacer et abandonner Bordeaux.

A quelle date se place l'établissement des Gaulois sur les rives de la Garonne? A cette question encore, nulle réponse précise ne saurait être faite. Toutefois, il ne faudrait pas reculer cette date trop en arrière de l'ère chrétienne : car on se souvenait encore, au temps d'Auguste, que les Gaulois de nos pays étaient des immigrés, et que ceux de Bordeaux habitaient sur un sol qui n'était point leur domaine héréditaire.

Ce fut une troupe de Bituriges qui s'établit à Bordeaux. Les Bituriges occupaient le centre de la Gaule; ils avaient Bourges comme capitale. C'était le plus puissant parmi les peuples gaulois : le reste de la nation reconnaissait leur suprématie. L'importance de Bordeaux était facile à constater : la ville devait être le butin réservé du principal des États de la Gaule. — Les Bituriges qui colonisèrent Bordeaux prirent le nom de *Vivisci*. Le mot a l'apparence latine, mais il est gaulois d'origine; peut-être signifiait-il « les transportés », « les transplantés ». Les Vivisques laissèrent d'ailleurs à Bordeaux son ancien nom.

Autour d'eux, d'autres peuplades gauloises s'établirent sur les deux rives de la Garonne. Blaye, *Blavia,* Langon, *Alingo,* leur durent sans doute leur nom et leurs premiers habitants. Les Boïens, *Boii,* campèrent autour du bassin d'Arcachon, dans le pays qui conserve aujourd'hui leur nom, le pays de Buch, du latin *Bogium*. Belin fut fondé peut-être par la peuplade des *Belendi*. Enfin, les *Medulli* occupèrent, entre la Gironde et l'Océan, la vaste presqu'île qui s'est appelée, à cause d'eux, le *Medullicum,* puis le Médoc.

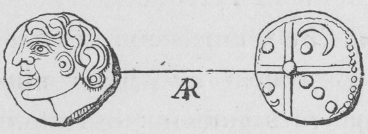
III

Les Bituriges Vivisques n'ont jamais fait parler d'eux dans l'histoire de la Gaule indépendante. Tout ce qu'on peut dire à leur sujet, sur leurs mœurs et leurs croyances, résulte des monuments qu'ils ont élevés sous la domination romaine.

Il est certain qu'ils ont entièrement colonisé Bordeaux : l'élément

gaulois y a exercé, grâce à eux, une entière prépondérance. Tous les noms propres d'origine locale que nous lisons sur les inscriptions, sont gaulois. Dès le lendemain de la conquête, les Bituriges étaient une masse dominante dans la population. Ils y sont demeurés le noyau résistant. C'est d'eux que les vrais Bordelais descendent; c'est d'eux que viennent les caractères essentiels de notre tempérament. Notre sang et notre race, c'est des Gaulois que nous les tenons.

Les Bituriges Vivisques n'ont jamais formé un puissant État. Il est douteux qu'ils aient été assez importants pour frapper monnaie. Les pièces gauloises qu'on trouve dans ces régions proviennent de peuplades voisines, les *Santones* de Saintonge, les *Petrocorii* du Périgord, les Volques Tectosages de Toulouse : c'est une chose fort contestable que l'origine bordelaise des petites « monnaies à la croix », qui cependant ont été d'un usage courant chez les Bituriges Vivisques. Ils ne gouvernaient pas d'ailleurs sur de bien grands domaines. On ne peut reculer leurs limites au delà de Blaye sur la Gironde, de Langon sur le haut fleuve, de Coutras au Nord, de la Leyre au Sud. Sans doute, les *Belendi* de Belin et les *Medulli* du Médoc dépendaient d'eux, comme vassaux ou clients. Déjà le territoire des Bituriges Vivisques annonçait, par sa structure générale, « le pays Bordelais » du moyen âge et notre département de la Gironde.



MONNAIE A LA CROIX[1].
(Premier siècle av. J.-C.)

Nous ignorons comment les Bituriges se gouvernaient. — Nous connaissons mieux leurs croyances et leurs dieux. Les sources étaient leurs divinités préférées : ne devinrent-elles pas le patrimoine religieux irréductible de tous les peuples qui occupèrent Bordeaux tour à tour? *Divona, Sirona, Onuava,* déesses qu'on rencontre dans le panthéon gaulois de Bordeaux, sont des fées ou des nymphes de fontaines. Au dessus d'elles, les Bituriges adoraient quelques grands dieux communs à tout le monde gaulois; l'un d'entre eux surtout, dont le nom national nous est inconnu, et que les Romains appelleront plus tard Mercure, était l'objet d'une grande vénération. Il avait, croit-on, son sanctuaire

1. Trouvée près de Blaye. — Au droit, tête; au revers, croix cantonnée de points-globes, croissant. D'après ROBERT, *Numismatique du Languedoc*, fasc. I, pl. 1, fig. 19.

sur la principale hauteur de la ville, le puy Paulin; de même, les Arvernes l'adoraient sur le Puy-de-Dôme. Le Mercure gaulois, comme le Jupiter latin, comme le saint Michel du moyen âge, était la divinité des hauts lieux. C'est sur les hauteurs que s'installe la divinité, non pas toujours la plus aimée, mais au moins la plus puissante.

Le Bordeaux biturige était avant tout un lieu d'échange. On l'appelait plus volontiers un *emporium* qu'un *oppidum :* c'était un comptoir plus qu'une ville, un rendez-vous d'affaires plus qu'un centre politique ou une place militaire.

Les Grecs de Marseille ou les Romains de Narbonne connurent de fort bonne heure la route garonnaise. Leurs caravanes ont pénétré plus d'une fois jusqu'à Bordeaux. Ils s'y embarquaient fréquemment à destination de l'île de Bretagne : le trajet par Bordeaux était, à tout prendre, plus commode et moins dangereux que par la Loire ou la Seine.

Nous sommes au début même de l'histoire commerciale de Bordeaux, et déjà la ville est indiquée comme tête de ligne de la principale route qui mène de France en Angleterre, comme le point de départ de la voie dont Londres est le point d'arrivée. Aussi, dans la naïveté de leur ignorance, les géographes anciens plaçaient-ils parfois les côtes de la Bretagne en face même de l'estuaire girondin.

En trafiquant ici, les Grecs et les Romains ont fait autre chose qu'y laisser leurs monnaies et y transiter leurs marchandises. Ils ont dû initier Bordeaux à la grande civilisation méditerranéenne. Peut-être lui ont-ils appris la culture de la vigne. Latins et Grecs ont pu enseigner aux Bordelais les éléments de l'alphabet. C'est sans doute sous leur influence que le grand dieu du puy Paulin s'est peu à peu modelé suivant le type de l'Hermès grec ou de sa doublure le Mercure latin.

Malgré l'extrême vivacité de l'esprit gaulois, le changement se faisait avec une grande lenteur. Pour que la nation fût pénétrée plus vite et plus profondément par la civilisation gréco-romaine, il fallait qu'elle obéît à ceux-là mêmes qui la lui faisaient connaître, et qu'elle reçût des mêmes souverains les lois et la culture.

Les Romains avaient fait un seul État des deux mondes latin et grec : ils avaient, par l'unité politique, complété et sanctionné la solidarité commerciale, l'accord religieux et l'union intellectuelle des

cités méditerranéennes. La Gaule, de gré ou de force, entra à son tour dans cette vaste fédération de peuples qu'on appelait l'Empire Romain.

56 av. J.-C.

Ce fut l'an 56 avant notre ère que les Romains, après avoir rapidement soumis la Gaule du Nord, pénétrèrent dans la région occidentale. Jules César y envoya son légat Publius Crassus. Il y eut deux étapes dans la conquête, une marche pacifique dans le Poitou et la Saintonge, une rude campagne contre les Aquitains du sud de la Garonne. Puis tout fut soumis. — Les Bituriges Vivisques ne paraissent pas une seule fois dans le récit que nous avons de toutes ces guerres. Leur nom n'est pas davantage prononcé lors de la grande lutte pour l'indépendance que dirigea Vercingétorix. Ils laissèrent à des peuples plus puissants la gloire d'arrêter le conquérant ou le mérite de favoriser la conquête.

Un demi-siècle environ plus tard, sous l'empereur Auguste, apparaît à Bordeaux le premier monument écrit en langue latine. C'est une dédicace à Jupiter, le dieu de Rome; elle est composée en un latin pareil à celui que l'on parlait en Italie; les formules dédicatoires sont conformes au rituel usité chez les Romains. Désormais Bordeaux n'est plus une cité de l'Empire, soumise au Peuple Romain et au Nom Latin.

1. Au Musée d'antiques. — Il faut lire : IOVI AVG*usto* ARVLA*m* DONAVIT S.S. MARTIALIS CVM TEMPLO ET *h*OSTI*i*S, « à Jupiter Auguste, S. S. Martialis a donné un petit autel avec emplacement consacré et victimes ». — D'après une photographie de M. Panajou.



LA PLUS ANCIENNE INSCRIPTION DE BORDEAUX[1].

(Abords de l'ère chrétienne.)

CHAPITRE II

L'ŒUVRE DE LA PAIX ROMAINE

(56 av. J.-C. — 235 ap. J.-C.)

I. L'Empire et la cité. — II. Les dieux. — III. Transformation économique. IV. La ville et ses monuments. — V. La romanisation [1].

I

Bordeaux ne perdit qu'un seul bien à la conquête romaine, l'indépendance politique. Tous les progrès qu'une nation peut faire, il les accomplit en quelques années à écouter ses nouveaux maîtres.

Maîtres, les Romains le furent à Bordeaux moins par les lois qu'ils imposèrent que par les leçons qu'ils surent donner. La ville s'embellit, la terre s'améliora, l'intelligence s'ouvrit, les dieux s'humanisèrent comme les hommes.

Ce ne fut pas un nouveau peuple qui fut créé : ce fut une forme nouvelle qui fut donnée à la nation gauloise. Elle garda son sang, sa race et son humeur, comme la terre gardait sa fertilité naturelle; mais

1. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux (Archives municipales de Bordeaux)*, 2 vol., 1887-1890. — Martial, *Épigrammes*, IX, 32, édit. Friedlænder. — Ausone, *Œuvres*, édit. Schenkl. — *Itinéraire Antonin* et *Table de Peutinger* (dans les *Inscriptions de Bordeaux*, t. II, p. 213 et suiv.).
Robert, *Les Étrangers à Bordeaux*, 1881 (*Société archéologique de Bordeaux*, t. VIII). — De Mensignac, *Emplacement de la ville romaine*, 1882 (*Société archéologique de Bordeaux*, t. VII).



STATUE DE ROMAIN[1].
(Milieu du premier siècle.)

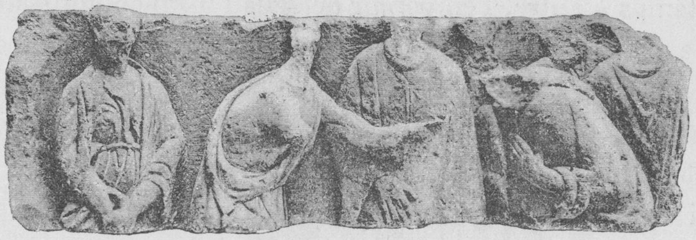
la nation accepta de Rome tout ce qui est le produit de l'esprit et la pensée du cerveau : son alphabet et sa langue, son gouvernement, son art et ses dieux, et jusqu'à la mode de ses plaisirs. La terre se défricha suivant les procédés de Rome, la ville se construisit sur le modèle des cités impériales. Les intelligences des hommes et le sol de la cité prirent la façon romaine.

Les Bituriges Vivisques cessèrent d'être un État autonome pour devenir un peuple dépendant au milieu d'une province romaine, ce qu'on appelait une « cité », *civitas*. Ils firent partie de la province d'Aquitaine, *Gallia Aquitanica,* laquelle s'étendait depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire. Cette vaste contrée était régie par un gouverneur ou légat, *legatus,* envoyé par l'empereur; le légat était juge au civil et au criminel; il exerçait sur les habitants

1. En marbre. Au Musée d'antiques. — D'après les inscriptions trouvées en même temps que la statue, on peut conjecturer qu'elle représente un membre de la famille impériale.

« le droit du glaive », *jus gladii.* Il dirigeait l'administration civile et la police du pays; il possédait en principe les droits que la conquête conférait à l'État vainqueur sur les États soumis et dont le peuple romain avait abandonné l'exercice à l'empereur et à ses délégués.

Rome n'était pas très exigeante pour ses sujets. Les Bordelais ne furent pas astreints au service militaire : les armées n'étaient pas assez nombreuses, l'empire était trop vaste pour qu'il fût obligatoire. Les recrues volontaires suffisaient à l'État, et les Bordelais semblent en avoir fourni un certain nombre. Le tribut était pour eux le véritable signe et surtout le principal fardeau de la dépendance : il frappait à la fois le sol et les personnes, mais l'impôt foncier était le plus dur.



PROCÈS DEVANT UN MAGISTRAT MUNICIPAL : BAS-RELIEF GALLO-ROMAIN[1].
(Premier ou second siècle.)

Le légat avait la surveillance administrative des cités. C'était le curateur naturel et légitime des villes de sa province. La législation romaine eut le mérite de poser et de définir le principe du contrôle administratif des villes, et elle le mit si bien en pratique qu'il ne disparaîtra pas de notre histoire municipale. Tous les gouvernements qui vont se succéder à Bordeaux se le transmettront tour à tour : Bordeaux ne cessera plus désormais, dans sa longue histoire, d'être sous la curatelle de l'État souverain.

Au-dessous du légat, les fonctionnaires municipaux, qu'on appelait des « magistrats », gardaient néanmoins une réelle importance. Ce n'étaient pas seulement des administrateurs, mais c'étaient aussi des

1. Musée d'antiques. — De face, le magistrat municipal; devant lui, les plaideurs; à gauche, une esclave, au sujet de laquelle est la discussion; au fond, à droite, des témoins. — D'après une photographie communiquée par M. Amtmann.

juges et des chefs de police. Ils pouvaient connaître des affaires civiles les moins importantes; ils emprisonnaient les malfaiteurs, ils infligeaient des amendes, ils jugeaient peut-être au criminel les coupables de basse extraction. Même, dans des cas de grand danger, ils pouvaient armer la jeunesse du pays, qui formait sous leurs ordres une véritable milice municipale. Sous le contrôle du gouverneur, ils géraient les biens de la cité.

Il n'y avait dans Bordeaux aucun représentant attitré du pouvoir impérial. Le gouverneur n'y résidait pas d'une façon permanente. Il était d'ailleurs l'unique délégué de l'État pour toute la province d'Aquitaine. La surveillance qu'il exerçait sur la ville ne pouvait être gênante ni méticuleuse. Souvent même elle ne devait pas être efficace. Aussi, de temps à autre, l'empereur déléguait à un commissaire spécial, *curator,* le soin d'apurer les comptes et d'équilibrer le budget des Bituriges : c'est ainsi que de nos jours l'État désigne un inspecteur des finances pour vérifier la comptabilité municipale. Mais ce n'était là qu'une délégation temporaire.

Le vrai représentant permanent de l'empereur était son prêtre, le « flamine d'Auguste », *flamen Augusti.* Le prince, qui n'avait qu'un légat pour toute la province, avait un prêtre dans chaque ville. Le flamine manquait de toute autorité effective; mais sa dignité en faisait un des premiers citoyens dans Bordeaux. — De cette manière, l'empereur semblait aux Bituriges plus encore un dieu qu'un maître : la sainteté était son principal attribut et une des forces du gouvernement impérial.

Les magistrats de la cité, comme ceux des peuplades gauloises avant la conquête, gouvernaient avec le conseil de sénateurs ou décurions, *decuriones.* L'assemblée du peuple, si elle existait, n'intervenait que pour la nomination de ces magistrats. Le sénat était composé des hommes les plus distingués par la naissance, la fortune ou la carrière. Les magistrats étaient choisis parmi les citoyens les plus considérés et les plus riches, et parfois même parmi les descendants des vieilles maisons royales de la cité. — L'Empire romain conserva à l'administration des cités gauloises le caractère qu'elle avait eu au temps de l'indépendance, et, dans la mesure du possible, il laissa le

pouvoir aux mêmes familles et à la même classe d'hommes. Il acheva de la sorte d'inculquer ces habitudes aristocratiques et ce respect de la tradition que le gouvernement municipal de Bordeaux devait conserver jusqu'à la Révolution.

L'Empire excella dans les Gaules à ménager les amours-propres et à rechercher les transitions. Il ne changea pas non plus, du moins tout de suite, les cadres administratifs. Les titres des magistrats furent traduits en latin, leurs attributions furent définies et restreintes : mais on garda la constitution traditionnelle, qui était d'ailleurs semblable à celle de la Rome primitive. On peut supposer que les Bituriges Vivisques avaient été gouvernés autrefois par un juge suprême nommé *vergobret :* c'était la magistrature des Santons et de la plupart des peuples gaulois. Le vergobret subsista pendant près d'un siècle, sous le nom latin de *praetor*, préteur.

Ce ne fut que plus tard, et de gré plutôt que de force, que les Bituriges Vivisques changèrent leur constitution; le chef unique fut remplacé par quatre magistrats, deux juges et deux édiles; un questeur les assistait pour tenir les comptes. — Cette nouvelle administration, qui ne fut pas établie avant le milieu du Ier siècle, était entièrement conforme au type adopté en Italie et dans toutes les cités d'origine romaine.

L'organisation du territoire biturige fut aussi modifiée sans trop de secousses. Bordeaux demeura la capitale de la cité, la résidence du sénat et des magistrats, le centre religieux et moral, la seule ville à proprement parler. Les petites peuplades avoisinantes, comme les *Medulli* du Médoc, furent groupées sous les ordres suprêmes des magistrats résidant à Bordeaux. Elles firent partie intégrante de la cité des Bituriges Vivisques; les *Medulli,* par exemple, formèrent un *pagus,* ce qu'on nomma plus tard un « pays », un canton rural de cette cité. — Ces cantons jouissaient d'ailleurs d'une certaine indépendance. Le *pagus* avait un peu, au-dessous des chefs de la cité, la même situation que la cité elle-même au-dessous du gouverneur; il dépendait d'un magistrat local, qu'on appelait le *magister pagi,* « le maître du pays ».

Ainsi constituée avec ses cantons tributaires, la cité des Bituriges Vivisques s'étendait sur plus des deux tiers de notre département. Au

Nord, elle comprenait les pays de Blaye, de Bourg, de Fronsac et de Coutras : sur ce point, la limite du département de la Gironde est exactement celle de la cité gallo-romaine; elle a pu se maintenir à travers toutes les révolutions politiques et les remaniements seigneuriaux. La Benauges et l'Entre-deux-Mers (que les Romains appelaient déjà *inter duo maria*) appartenaient aux Bituriges Vivisques, dont le territoire rencontrait à l'Est, au delà de Saint-Macaire, celui du peuple des Bazadais. Au sud de la Garonne, la cité finissait à Langon; du côté des forêts, elle était bornée par le pays des Boïens, qui encadrait le bassin d'Arcachon. Sur la route d'Espagne, la limite entre les deux cités des Boïens et des Bituriges était marquée par une station qu'on appelait *ad Fines*. C'est aujourd'hui la Croix de Hins (Hins et *Fines* sont le même mot), et c'est ce point qui a marqué tour à tour la borne entre le Bordelais et le pays de Buch, entre la juridiction communale de Bordeaux et la seigneurie du captal, entre le canton de Pessac et celui d'Audenge. Il y a de certaines frontières traditionnelles qui ont une incroyable durée. Comme toutes les institutions qui touchent et qui tiennent à la terre, elles semblent aussi immuables que le sol qu'elles limitent et que les rivières qu'elles traversent.

Ce qu'il y eut de plus nouveau et de plus franchement romain dans l'organisation du peuple biturige, ce fut la forme religieuse qu'elle reçut. — La ville de Bordeaux n'était pas seulement une résidence de magistrats, un rendez-vous d'affaires et une agglomération de maisons; c'était aussi un lieu saint, placé sous la protection d'une divinité, et ayant son dieu tutélaire, *Tutela,* comme le chrétien a son ange gardien : le plus beau des temples de Bordeaux fut élevé à sa Tutelle. — Le peuple ou la cité des Bituriges Vivisques n'était pas non plus un simple groupement politique, une réunion d'hommes sous des chefs communs. C'était un être auguste, à demi divin; on s'unissait à lui de la même manière qu'on était soumis à l'empereur, par la prière, par l'adoration, par le sacrifice. Les hommes, disaient les anciens, recevaient en naissant un Génie, émanation divine de leur vie, dédoublement religieux de leur être : la cité des Bituriges Vivisques eut aussi le sien, *Genius civitatis*. On lui éleva un grand autel de marbre que nous conservons encore. Sur la dédicace du monument, le nom du Génie de la cité est

associé au nom de l'empereur, qui était un autre demi-dieu du même caractère, Génie de l'Empire et protecteur naturel des cités. L'autel s'élevait au centre religieux et politique de la ville, sur le Forum : c'était la pierre angulaire de l'édifice municipal.

L'adoration du Génie, au même titre que l'obéissance au préteur, acheva la cohésion et l'unité de la cité. Elle donnait à tous les Bituriges la communauté de culte; elle faisait de Bordeaux le sanctuaire de ce culte. La cité devenait une famille religieuse dont Bordeaux était le foyer. Il en fut ainsi de la cité comme il en était de l'Empire : elle était une religion aussi bien qu'un gouvernement.



AUTEL MUNICIPAL DES BITURIGES[1].
(Premier siècle.)

II

Cette religion politique, idéale et froide, n'était point de nature à absorber l'âme de nos ancêtres. Elle occupait la première place dans la vie publique; elle ne participait pas aux joies et aux douleurs, aux espérances et aux craintes de la vie intime. La véritable dévotion alla pendant longtemps à des divinités plus visibles et plus humaines.

1. Au Musée d'antiques. — AVGVSTO SACRVM ET GENIO CIVITATIS BIT*urigum* VIV*iscorum*, « consacré à Auguste et au Génie de la cité des Bituriges Vivisques ». — D'après une photographie de M. Panajou.

Les anciennes déesses des sources conservèrent leur empire sous la domination romaine. Les vainqueurs eux-mêmes leur apportèrent pieusement leurs offrandes et leurs hommages. *Sirona* a ses autels, *Onuava* ses croyants. Au IVe siècle, au moment où le christianisme triomphe, Ausone — ce lettré et ce classique — célèbre avec emphase la *Divona* bordelaise, et l'on sent que son culte a conservé la même fraîcheur que ses eaux.

Les grandes divinités gauloises ont également survécu. Mais elles ont complètement changé de caractère : elles ont perdu l'humeur sauvage et méchante, elles ont pris la forme aimable des dieux gréco-romains; elles ont fait comme les Gaulois, elles se sont transformées à l'image des vainqueurs jusqu'à devenir méconnaissables. — Le principal dieu de Bordeaux est toujours Mercure; c'est à lui qu'on élève le plus d'autels; il a au moins trois temples dans la cité; il n'y a pas de dieu dont on trouve ici plus de statues : c'est sa figure que les Gaulois aiment le plus à reproduire. Mais cette figure n'a maintenant plus rien de gaulois, le Mercure de Puy-Paulin ne rappelle plus le dieu national dont il est le dernier avatar. Son nom est romain; on le représente coiffé du pétase, la chlamyde sur l'épaule, tenant à la main le caducée ou la bourse; près de lui se trouvent le bouc et la tortue qui lui sont consacrés : tous ses attributs sont ceux de l'Hermès gréco-romain. — Jupiter est un dieu

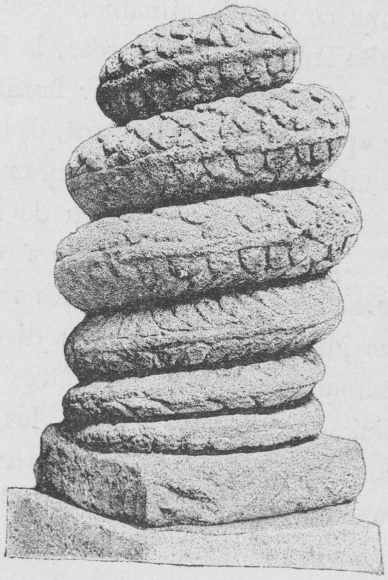


EX-VOTO A MERCURE[1].
(Sculpture du premier siècle.)

1. Au Musée d'antiques. — P*ublius* GEMINVS V*otum* S*olvit* L*ibens* M*erito*, « Publius Geminus a accompli volontiers son vœu (à Mercure) qui l'a mérité ».

fort considéré à Bordeaux, mais un peu moins que Mercure. Il s'est produit à son sujet un curieux phénomène de dédoublement, comme en présente souvent l'histoire des divinités. Il y a, à vrai dire, deux Jupiters à Bordeaux. L'un, qui a simplement l'épithète d'« auguste », est la transfiguration de quelque grand dieu gaulois. L'autre, qui porte le nom glorieux de « Très Bon et Très Grand », *Jupiter Optimus Maximus,* n'est autre que le dieu national des Romains, l'hôte traditionnel du Capitole.

Les Romains, en effet, en implantant leurs lois à Bordeaux, y ont aussi transporté le culte de leurs dieux. Leur triomphe a été celui de Jupiter, qui leur avait assuré la victoire et qui avait propagé leur empire. Il n'y a pas, quoi qu'on dise, de différence essentielle entre les habitudes des religions anciennes et celles des religions chrétiennes. Les Romains ont fait, eux aussi, du prosélytisme autour de leurs dieux : ils ont converti les vaincus à Jupiter. Et les Gaulois étaient loin de répugner à accepter des divinités nouvelles : une grande quantité de dieux rassure plus qu'elle n'inquiète les peuples primitifs.



SERPENT : SCULPTURE GALLO-ROMAINE [1].
(Premier ou second siècle.)

C'est ainsi que les Bordelais ont adopté la Minerve gréco-romaine avec son bouclier et sa lance, Esculape et son serpent, Hercule et Vénus, et tous les dieux du monde classique.

Mais ce qui rappelle encore de plus près la vie religieuse des plus anciens Grecs et Romains, c'est le culte que nos ancêtres rendaient à leurs morts. Peut-être les Gaulois l'ont-ils emprunté à leurs vainqueurs, peut-être ne leur ont-ils demandé que les formes extérieures de ce culte. En tout cas, il eut chez les Bituriges romains cette sincérité et cette netteté qui ont fait du culte des morts l'expression la plus pure

1. Au Musée d'antiques. — C'est sans doute un ex-voto à Esculape.

du sentiment religieux. Les défunts, sous le nom de « Dieux Mânes », deviennent les divinités de la famille; les tombeaux qu'on leur élève ont la forme d'autels ou de sanctuaires; la coupe sacrée qui est gravée sur le monument, rappelle les libations qu'on leur doit. On sculpte sur la tombe le portrait du mort, comme on dresse dans les temples la statue d'un dieu. Les inscriptions funéraires portent une double dédicace : *Diis Manibus et Memoriae*, « aux Dieux Mânes et à la mémoire du mort ». *Memoriae,* c'est le souvenir de l'être aimé que l'on regrette; *Diis Manibus,* c'est l'invocation du nouveau dieu que la mort vient de donner à la famille.

Toutes les aspirations religieuses pouvaient, semble-t-il, se satisfaire dans ce monde aimable et compliqué, où vivaient en parfait accord le culte enfantin des sources, la froide religion de l'État, le pieux souvenir des morts près du foyer familial, les dieux à forme humaine dans les temples publics. Pourtant, dès le IIe siècle, de nouvelles divinités vinrent s'établir à Bordeaux, amenées de l'autre extrémité de l'Empire romain, de l'Égypte, de l'Asie ou de la frontière perse. — C'est que, si divers d'origine que fussent tous ces cultes, ils avaient revêtu le même caractère, ils exigeaient les mêmes dévotions. Les Génies, les sources, les Mânes et les grands dieux prirent tous peu à peu une attitude humaine; c'étaient des êtres faits à notre image; les prières ressemblaient à des demandes, les vœux à des promesses, la piété à une convention. Au IIe et au IIIe siècle, le monde traversa une crise de mysticisme, et il se lassa à la fin de faire mener à tous ses dieux la même vie matérielle. Les divinités orientales se trouvèrent là pour contenter ces nouveaux besoins. Elles représentaient les forces toutes puissantes de la nature; elles vivaient dans un lointain mystérieux, et pourtant on les sentait toujours présentes. Elles étaient bonnes et redoutables. Leur culte exigeait des pratiques perfectionnées, qui occupaient le corps et intriguaient l'esprit. Les dévots étaient autant de confrères qui vivaient sous le patronage immédiat de leurs dieux, comme des fils sous l'autorité paternelle. L'initiation faisait d'eux une société d'amis, une communauté. Dans cette société qui avait encore au plus haut point le culte domestique, ces divinités nouvelles présentaient leur religion sous les auspices d'une parenté divine et à l'abri

d'un foyer familial. Tout se réunissait pour donner à ces religions une vogue rapide.

Si éloigné que fût Bordeaux de leur lieu d'origine, elles y étaient presque prépondérantes au IIIe siècle. L'Isis égyptienne, « la reine » et « la déesse qui était tout », y avait peut-être un temple : c'était de toutes la moins connue. Mithra, le dieu solaire des Persans, avait une popularité plus grande. Mais c'était la « Grande Mère des Dieux », *Magna Mater,* qui fut surtout chère aux populations du Sud-Ouest. A Bordeaux, elle marchait l'égale de Mercure et de Jupiter. Son culte était si séduisant! Les sacrifices qu'on lui offrait n'étaient pas de simples présents, comme ces boucs qu'on immolait à Mercure ou ces taureaux à Jupiter. Le dévot se faisait arroser du sang de la victime : c'était un baptême souverain qui le régénérait, lui donnait une vie nouvelle. Il recevait lui-même par le sacrifice autant qu'il donnait à son dieu. Un dévot de Bordeaux qui a voulu perpétuer par un monument le souvenir d'une cérémonie de ce genre, le dédie « aux forces de sa nouvelle naissance », *natalici viribus*.

La plupart des divinités que l'on adorait à Bordeaux étaient donc un emprunt fait aux diverses provinces du monde romain; les autres, locales d'origine, s'étaient modelées suivant le type grec ou latin. L'état religieux de Bordeaux différait à peine de celui des autres villes impériales. L'Empire offrait, en même temps qu'une infinie diversité de cultes, une véritable union religieuse.

III

L'unité matérielle de l'Empire s'acheva grâce à la construction de routes nombreuses : de tous les travaux de Rome, c'est celui peut-être qui a le plus influé sur les destinées du sol, des cités et des campagnes. Les routes naturelles avaient créé Bordeaux; les voies romaines le transformèrent, et donnèrent à la ville et à la contrée environnante la structure qu'elles devaient conserver jusqu'à nos jours. Elles complétèrent la conquête de la terre, que les armes avaient commencée.

Que l'on suive pas à pas les routes romaines qui partent de Bordeaux; car on a mille moyens de les reconnaître : par la direction des sentiers, les débris des chaussées, les témoignages des vieilles chartes, les noms des hameaux et des fermes. Toutes ces routes constituent des prises de possession de la terre aux dépens des bois et des marécages. — Les routes d'Espagne et de Dax (qui d'abord devaient suivre la rue Sainte-Eulalie et passer à Talence), ont été tracées toutes droites, à travers les sombres bois de pins du pays boïen, demeure ordinaire des loups et des sangliers. On aperçoit encore dans les bois de Saint-Selve les restes de la chaussée qui menait à Bazas. La route de Toulouse et de la Narbonnaise (qui descendait les Salinières, et joignait Saint-Michel et Sainte-Croix) longeait les marais de la Garonne, et les séparait des premières forêts intérieures. La route de Blaye, de Saintes et de Poitiers partait des marécages de La Bastide : elle traversait les marais de Montferrand sur des pilotis et des troncs d'arbres, que l'on pouvait aisément voir il y a quelques années; au delà de Blaye, elle s'enfonçait vers le Nord en pleine forêt. La route de Lyon se détachait de cette dernière dans l'Entre-deux-Mers, coupait les palus et bordait ensuite les fourrés impénétrables et les bois marécageux de la Double et du Périgord, une des régions les plus redoutées et les plus tristes de la Gaule entière. Enfin, la route du Médoc (par les allées de Tourny et la rue Fondaudège) traversait à chaque instant les marais formés par les jalles du pays. — Toutes ces voies étaient autant de larges éclaircies tracées dans de sauvages contrées; elles coupaient, divisaient, morcelaient le marécage ou la forêt : la nature était entr'ouverte et à demi-vaincue. C'était le point de départ du défrichement, de l'exploitation, de la richesse agricole.

Le commerce ne profitait pas moins à cette œuvre. Toutes ces chaussées furent combinées de manière à faire de Bordeaux le centre de la région : elles l'encadraient comme les rayons d'une roue. Elles menaient à Trèves et en Germanie, à Lyon, à Narbonne, en Espagne : toutes les métropoles commerciales et tous les centres industriels se trouvaient rattachés directement à Bordeaux. Les routes faisaient peu de détours, elles étaient soigneusement entretenues, de belles bornes milliaires y indiquaient les distances. Elles faisaient, comme font nos

chemins de fer, une concurrence redoutable aux rivières du pays. On peut croire que la route de Toulouse portait plus de chariots et de marchandises que la Garonne. On évitait les transbordements, le voyage n'était ni plus long ni plus coûteux.

Tous les produits des pays voisins se rencontraient et s'échangeaient ici. L'Espagne fournissait ses métaux, les Pyrénées les marbres de ses carrières et les paillettes d'or de ses rivières, le Midi ses huiles, les Landes la résine de leurs pins. Trèves, la cité la plus commerçante du Nord-Est, avait des relations assidues avec Bordeaux. On venait ici même d'Orient, de Grèce et d'Asie. On s'y embarquait toujours pour la Bretagne. Bordeaux était enfin devenu un des grands centres de transit et d'échange de la Gaule, le principal rendez-vous d'affaires de l'extrême Occident.

L'industrie n'avait pas une importance comparable à celle du commerce : c'est un des faits les plus constants de notre histoire économique, que Bordeaux n'est jamais devenu un grand centre de production industrielle. A l'époque romaine, nous ne rencontrons ici que les manufactures indispensables à l'entretien d'une grande cité, que les métiers de la vie courante, maçons, charpentiers, tisserands, potiers, mégissiers. Chose étrange dans un pays de bois et de rivières, l'art des constructions navales ne paraît point s'être développé à Bordeaux : nous n'avons du moins aucune preuve qu'il y fût largement représenté.

Mais à l'activité commerciale Bordeaux commençait, sous la domination des empereurs, à unir la fortune agricole. Les Grecs et les Romains avaient appris aux Gaulois la culture de la vigne et la fabrication du vin. Les élèves égalèrent aussitôt leurs maîtres. Dès le Ier siècle on citait avec éloge la vigne « biturige », et il est plus naturel qu'il s'agisse des Bituriges bordelais que de ceux du pays de Bourges. Au IVe siècle, les coteaux des Graves et de l'Entre-deux-Mers avaient, grâce à leurs vignes, cet aspect fertile et riant qui fait leur charme. C'est par Bacchus, disait Ausone, que Bordeaux est glorieux, *insignis Baccho*, et le poète parlait avec complaisance des blanches villas qui couronnaient les collines et auxquelles les vignobles faisaient une verte ceinture.

Les vignes étaient exposées, comme de nos jours, à de graves

maladies; les viticulteurs avaient des crises pénibles à traverser. Toutefois, les vignobles étaient tôt ou tard reconstitués, grâce aux soins intelligents des propriétaires. Le soin de ses vignes était dès lors l'âpre passion du citoyen bordelais.

Ces grandes familles gauloises, qui ne songeaient avant la conquête qu'aux luttes et aux batailles, étaient maintenant attachées à leur sol : c'étaient d'autres combats à livrer, qui avaient aussi leurs incertitudes, et les descendants des chefs de guerre devenaient des agriculteurs émérites.

Tandis que la vigne enrichissait le pays, le commerce y transportait l'or et y amenait des immigrants de toute contrée. Un des faits les plus intéressants que nous aient révélés les inscriptions romaines de Bordeaux est l'affluence des étrangers dans notre ville. Lyon est la seule ville de la Gaule où les épitaphes d'étrangers soient en aussi grand nombre. Presque toutes les provinces gallo-romaines avaient ici leurs représentants; il y avait déjà une colonie d'Espagnols et, à côté d'elle, un groupe d'Asiatiques ou de Grecs. La population de Bordeaux avait certainement le caractère cosmopolite, l'aspect bariolé des grandes cités commerciales du monde romain, comme Lyon, Alexandrie ou Carthage. Tous les trafiquants de l'ancien monde venaient se rencontrer sur ce champ de foire de l'Occident gaulois.

Cet enrichissement de Bordeaux dut se produire fort rapidement. Le sol et les hommes étaient également neufs et vigoureux; l'exploitation de l'un et le travail des autres purent amener en quelques années d'excellents résultats. On songe malgré soi, en observant ces premiers temps de la Gaule romaine, à la merveilleuse transformation des plaines de l'Amérique sous le labeur des colons et à l'aide des voies ferrées. Celle de l'Aquitaine n'a peut-être pas été beaucoup plus lente après l'achèvement des voies impériales. Il faut ajouter que la besogne a été faite ici par des hommes du pays : ils connaissaient, ils aimaient leur terre, et ils joignaient à l'énergie de la race la confiance que donnent la sécurité de la vie politique et l'intelligence des vrais intérêts.

Toutefois, dans ces civilisations nouvelles, le travail matériel absorbe toutes les valeurs; la richesse arrive plus vite que l'esprit et le goût : l'intelligence souffre d'un excès de fortune. Bordeaux ne fut point,

durant les trois premiers siècles, une ville de lettrés. Ses habitants passaient dans l'Empire pour des parvenus, aux mœurs dépensières et au luxe insolent : l'or avait chez eux plus d'éclat que de finesse. Martial a écrit sur Bordeaux, au temps de Domitien, une épigramme qui n'est point flatteuse pour nos ancêtres :

« La femme que je veux, c'est une femme à l'allure facile, qui se promène vêtue d'un simple petit manteau, qui ne dédaigne pas les esclaves et qui n'ait pas le mauvais goût d'entraîner à la dépense. Je sais qu'il y en a qui demandent toujours la forte somme, et qui ont sans cesse à la bouche de grandes phrases. Celles-là ne sont pas pour moi. Je les abandonne aux désirs des lourds habitants de Bordeaux. »

Mais il faut dire que Martial était Espagnol et qu'il avait peut-être quelque vengeance à prendre sur Bordeaux.

IV

On dirait que Bordeaux, comme les villes américaines, se construisit en une génération d'hommes. Avant la conquête romaine, on ne peut pas savoir ce qu'était la cité; elle n'a laissé des temps gaulois aucun monument, aucun débris, même infime : elle ne possédait rien qui pût durer, elle devait être toute de bois, de chaume et de terre. Cinquante ans après l'ère chrétienne, c'est une ville de briques, de pierre et de marbre; elle a ses rues, ses places, ses monuments, ses temples et ses lieux de plaisir; c'est un corps admirablement constitué, avec ses membres et ses organes. Il ne lui manque rien, ni de ce qui alimente la vie, ni de ce qui l'embellit.

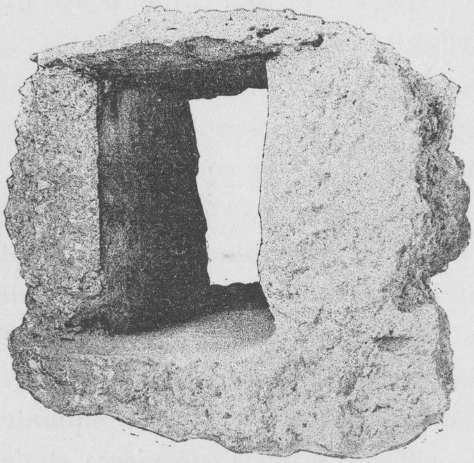
Les dieux reçurent les premiers les honneurs de la pierre. Mercure et Jupiter eurent, dès le temps d'Auguste, leurs autels et peut-être leurs temples, bâtis sur les points élevés de la cité. Sous Tibère, Caligula et Claude, le travail de construction fut particulièrement intense. L'or dut affluer en ce temps-là, et, grâce à lui, une grande ville sortit de terre : les routes étaient achevées, la terre produisait, le trafic était établi. Il n'y a pas dans notre histoire une période où le sol ait été aussi profondément remué. La ville reçut ses assises éternelles. Creusez aujourd'hui à n'importe quel endroit central de Bordeaux, entre

14-54

la rue Esprit-des-Lois et le cours d'Alsace-et-Lorraine, et vous trouverez encore les mosaïques et le pavage qui servirent aux premières demeures des Gallo-Romains.

Dès le règne de Tibère, Bordeaux avait conquis les hauteurs du Mont-Judaïque et préparé l'occupation du quartier Saint-Seurin. La ville évitait les marécages et le bord de la rivière : elle préférait s'étendre entre le Peugue et l'Audège, sur les solides plates-formes qui dominaient le pays.

Vers cette même époque, on construisit un aqueduc qui amena jusqu'au centre de la ville les eaux fraîches et abondantes de l'Eau-Blanche. Le village des Ars à Talence rappelle par son nom les arcades qui portaient les eaux. Pour les Romains une ville n'était point complète quand elle manquait de son aqueduc : dans leur esprit, il réglait la vie matérielle de la cité comme le forum présidait à la vie politique.



CANAL DE L'AQUEDUC DE BORDEAUX[1].
(Premier siècle.)

Cependant, Bordeaux ne fut pas, au Ier siècle, la grande ville du Sud-Ouest. Saintes était plus riche et avait de plus beaux monuments. Au temps de l'indépendance, les Santons, par la puissance de leur noblesse et l'étendue de leur territoire, laissaient dans l'ombre leurs humbles voisins bituriges. Ils avaient, grâce aux faveurs impériales, maintenu leur suprématie dans les premières années de l'ère chrétienne. Bordeaux a toujours eu une rivale dans la vallée de la Charente. Il a eu La Rochelle au moyen âge, et Saintes dans l'antiquité. Mais il a toujours fini par l'emporter.

54-211 Le triomphe de Bordeaux était assuré au IIe siècle, et vers l'an 200 c'était sans comparaison la plus grande, la plus riche et la plus belle

1. Au Musée d'antiques. — Dimensions à l'intérieur : 0,43 de largeur et 0,67 de hauteur.

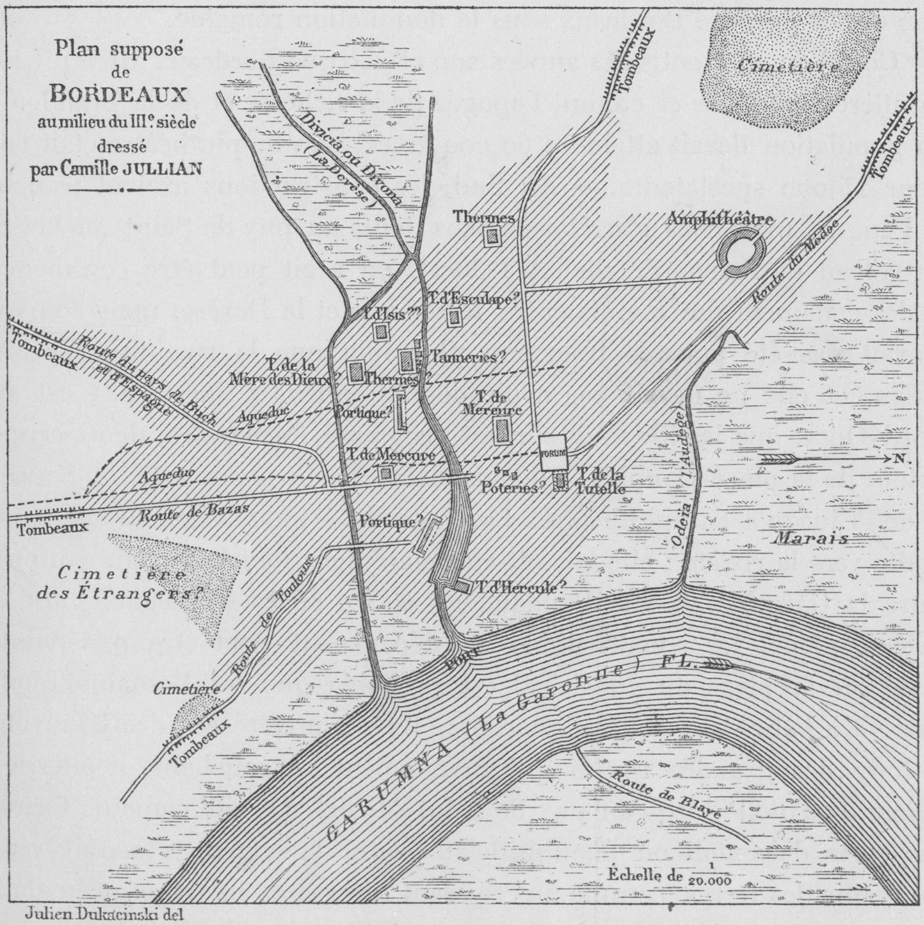


LES PILIERS DE TUTELLE

Dessin d'Androuet du Cerceau (xvie siècle), au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

(Essai de restitution ; pour l'état au seizième siècle, voir dans le volume, p. 417.)

ville de l'Aquitaine entière. C'est aux environs de cette date que l'on éleva, au centre de Bordeaux, à l'endroit même où est aujourd'hui le Grand-Théâtre, le temple de la Tutelle. Il avait des proportions colossales; sa colonnade puissante et majestueuse s'étendait sous un monde de cariatides et de statues, ses énormes chapiteaux corinthiens



Julien Dukacinski del

BORDEAUX ROMAIN.

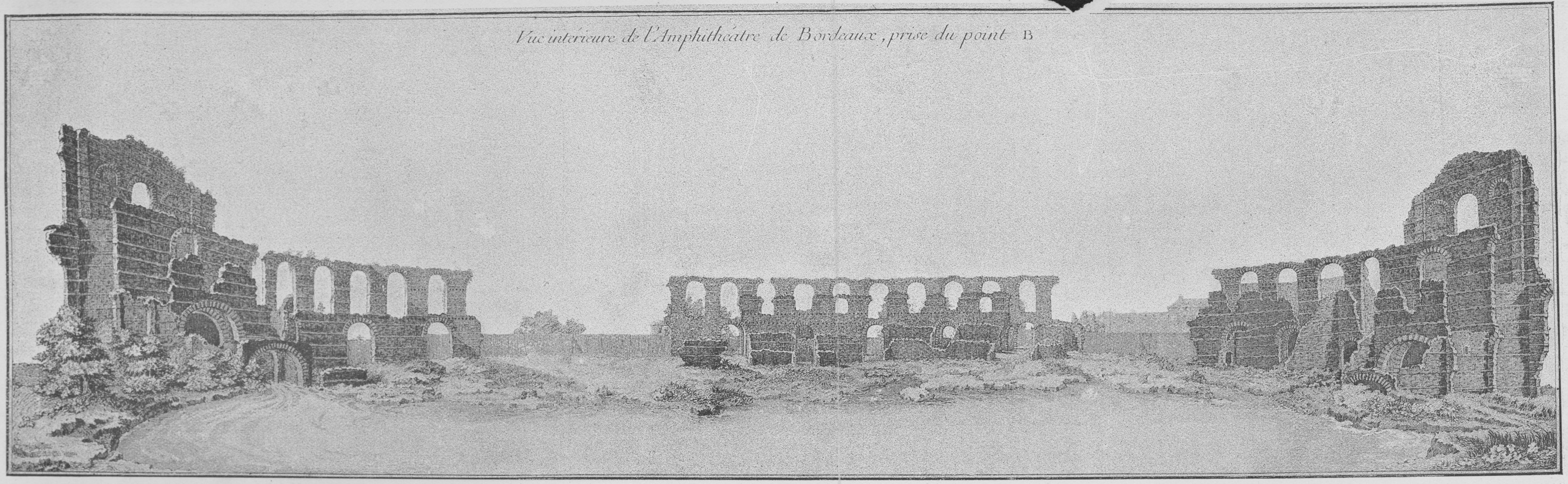
montraient des acanthes compliquées et prétentieuses. On reconnaît en lui l'œuvre de cette génération éprise de grandeur et de recherche, déclamatoire et précieuse à la fois, qui valut à l'art romain, sous la dynastie des Sévères, ses derniers jours de puissance et d'éclat. — On verra que les ruines de ce temple, connues sous le nom de Piliers de

Tutelle, ont survécu à tous les désastres de Bordeaux, et qu'elles ne disparurent qu'en 1677, lorsque le roi Louis XIV les fit raser.

211-235 L'amphithéâtre, dont les débris portent le nom de Palais-Gallien, n'est peut-être que du milieu du IIIe siècle. L'emploi constant des lignes de briques annonce déjà un temps de décadence et la fin du grand art romain. Aussi bien marque-t-il la limite de l'extension topographique que devait prendre Bordeaux sous la domination romaine.

Ce fut en effet entre les années 200 et 250 que Bordeaux atteignit ses frontières extrêmes et connut l'apogée de la richesse et de la grandeur. Sa population devait atteindre 60,000 âmes; son amphithéâtre était fait pour 15,000 spectateurs. — Au Sud, les constructions avaient franchi le Peugue, mais elles s'arrêtaient sans doute au puy de Saint-Michel et au coteau de Sainte-Eulalie. A l'Ouest, on avait peut-être commencé le desséchement des marais entre le Peugue et la Devèse, mais l'œuvre n'avait pas été poussée beaucoup plus loin que la rue du Château-d'Eau, et elle ne devait pas avoir de conséquences durables. C'est au Nord-Ouest que la ville avait surtout progressé, formant un demi-cercle autour de la place Dauphine, depuis Saint-Martin jusqu'à Saint-Seurin et de là jusqu'à l'amphithéâtre. La route du Médoc devait lui servir de limite vers la rivière : elle laissait aux marécages tout le terrain compris entre la Garonne, la rue Fondaudège et les allées d'Orléans. Vers la rivière même, les constructions ne dépassaient peut-être pas Saint-Remi ou la place du Palais. Il est probable que les Romains répugnèrent à bâtir dans les bas quartiers. Ils ont préféré étendre leur ville le long des grandes routes qui rayonnaient au couchant, depuis les Piliers de Tutelle jusqu'au puy de Saint-Michel. La cité romaine forma une sorte d'éventail ou d'amphithéâtre dont la courbe s'ouvrait vers l'intérieur des terres, comme un croissant inverse de celui que présentait la rivière. Le principal monument, les Piliers de Tutelle, faisait, lui aussi, face à la terre.

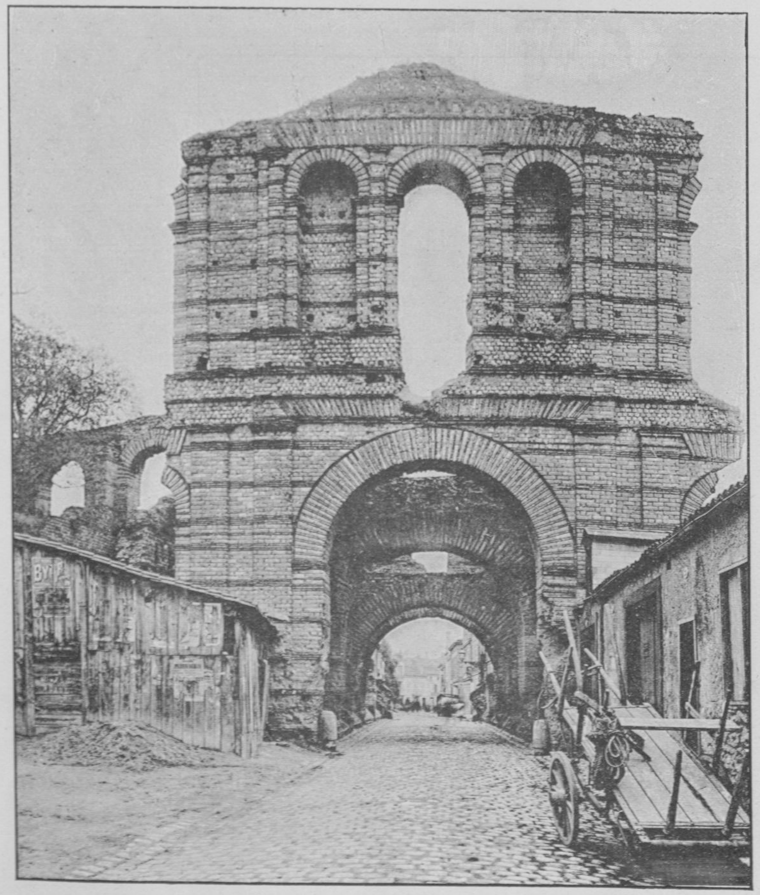
Le centre officiel de la cité, le *forum*, devait se trouver au-devant des Piliers de Tutelle, à l'endroit où est la place de la Comédie. Quand on créa cette place, il y a un siècle, pour en faire le centre élégant de Bordeaux, on ne se doutait guère que la ville allait reprendre la tradition romaine. — Tout près de là, le principal temple de Mercure dominait la



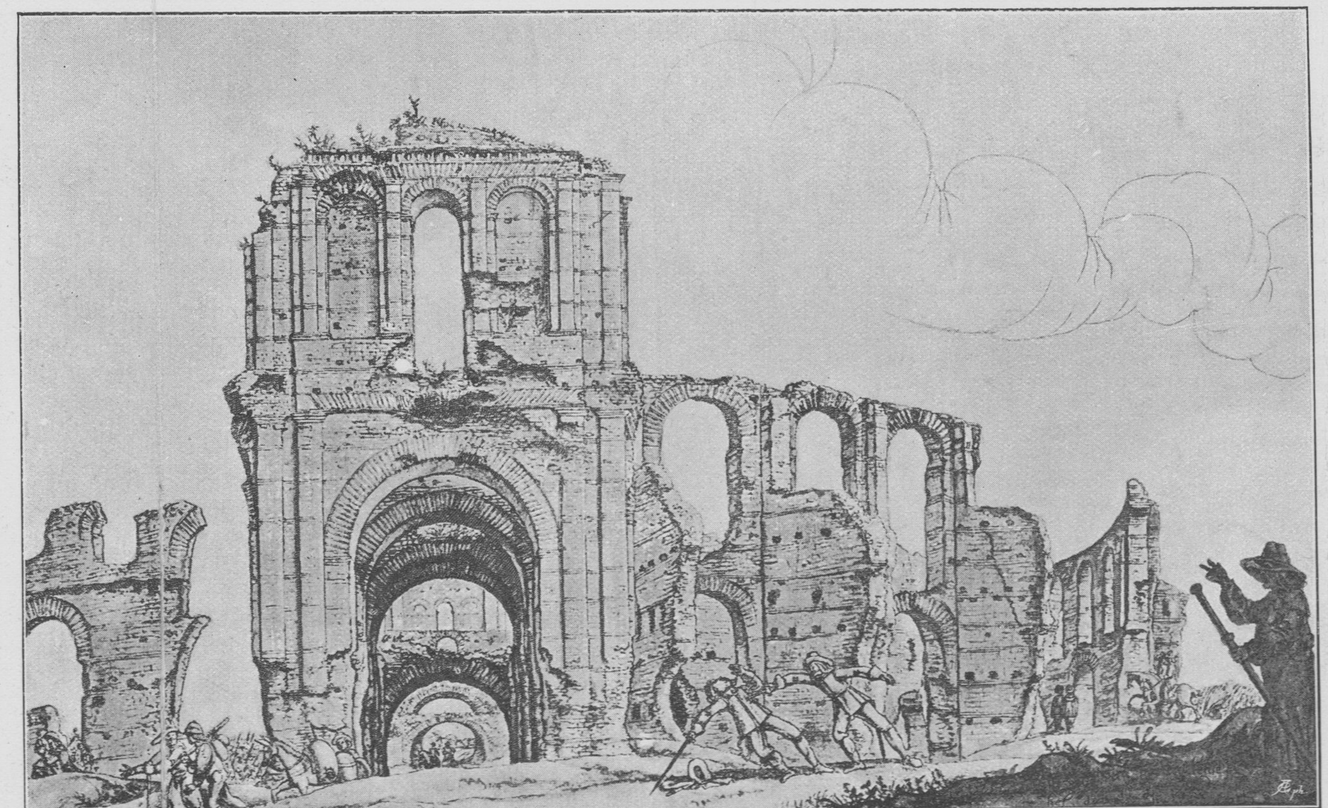
LE PALAIS GALLIEN EN 1737

D'après la gravure publiée par BIMARD DE LA BASTIE, *Académie des Inscriptions, Histoire*, t. XII.

(Le point B est à l'extrémité occidentale du petit axe, représenté par la rue Sansas.)



LA PORTE NORD DU PALAIS GALLIEN EN 1894.



LA PORTE SUD DU PALAIS GALLIEN VERS 1640

D'après l'Atlas BLAEU (Bibliothèque de Vienne).

hauteur du puy Paulin. — Les grands sanctuaires publics de Bordeaux étaient concentrés dans cette région, comme ceux de Rome l'étaient entre les hauteurs du mont Capitolin et le bas-fond du vieux forum.

C'est également dans cette partie de la ville que devaient se trouver les demeures des nobles et des plus riches. — Ils ne sortiront plus de ce quartier, et c'est sur la hauteur et au pied de Puy-Paulin que nous trouverons, dans le moyen âge, les grands hôtels seigneuriaux.

Au sud, des deux côtés de la Devèse, se tasse le Bordeaux des affaires, du travail et du commerce. L'estuaire, encaissé et régularisé, forme un excellent port intérieur. C'est aux alentours que doivent être



TRANSPORT D'ARBRE : BAS-RELIEF GALLO-ROMAIN [1].
(Premier ou second siècle.)

les entrepôts, les greniers et les magasins. Les temples, grands et petits, abondent dans ce quartier : il doit être aussi facile d'y rencontrer un dieu qu'un commerçant. Mais çà et là des monuments plus importants attirent l'attention : ce sont des portiques aux proportions énormes, lieu de promenade pour les oisifs, lieu de réunion pour les hommes d'affaires. Le portique servait, dans une ville grecque ou romaine, à la fois de bourse et de promenoir : Bordeaux avait pris les habitudes du monde classique.

La nouvelle partie de la ville, celle qui s'étendait sur les hauteurs du Nord-Ouest, devait avoir un aspect plus dégagé et plus aimable : les

1. Au Musée d'antiques; sans doute le fragment de la décoration d'un portique. — D'après une photographie de M. Panajou.

Thermes du Mont-Judaïque avec leurs marbres, leurs statues et leurs eaux, étaient probablement un lieu préféré des rendez-vous. A l'autre extrémité du quartier s'élevait l'amphithéâtre. S'il y avait un cirque à Bordeaux, c'est là qu'il faut le chercher. Des villas élégantes bordaient peut-être les flancs de Saint-Seurin. C'était le faubourg des amusements et du repos, ce qu'étaient dans la Rome impériale les régions des Collines.

Les abords de la cité n'étaient point gênés par la présence de murailles. Comme la plupart des villes gallo-romaines, comme Rome même en ce temps-là, Bordeaux était une cité ouverte. Des arcs de triomphe, signes de paix et de victoire, en marquaient seuls les limites et en décoraient les approches; il n'y avait point de garnison dans la ville, ni de forteresse à l'entrée. Rien n'y rappelait les armes et la crainte d'un danger. — Dans l'immensité de l'Empire, il n'y avait de guerre qu'aux frontières : les Romains n'avaient que là leurs ennemis, leurs soldats et leurs forteresses. La frontière du Rhin formait le rempart commun de toutes les villes de la Gaule. A l'intérieur des provinces, la sécurité était complète. Si Bordeaux avait eu ses remparts à l'époque de la liberté, ils avaient maintenant disparu. La cité présentait l'allure bourgeoise qui convient à la demeure d'hommes absorbés par les seuls travaux de la paix.

L'approche de la cité se reconnaissait aux tombeaux qui bordaient les grandes voies publiques. Ils commençaient à l'endroit même où s'arrêtaient les maisons. Les tombeaux qui faisaient façade sur les routes étaient ceux des plus riches ou des plus orgueilleux; un peu à l'écart de la voie, dans les sablières de Terre-Nègre ou au pied de Saint-Michel, s'étendaient de vastes emplacements destinés aux urnes anonymes des plus misérables. A Bordeaux, comme à Pompéi et comme à Rome, la ville des morts faisait une ceinture à la ville des vivants. Nul ne songeait à s'en attrister : ces morts n'étaient-ils pas des dieux? Cette ville des faubourgs était moins une nécropole qu'un champ sacré.

Ces tombeaux offraient la plus grande variété de formes et de dimensions. Les plus simples étaient des autels dont la dédicace aux Dieux Mânes servait en même temps d'épitaphe pour le défunt. Plus nombreux étaient les monuments qui, en forme de petits temples,

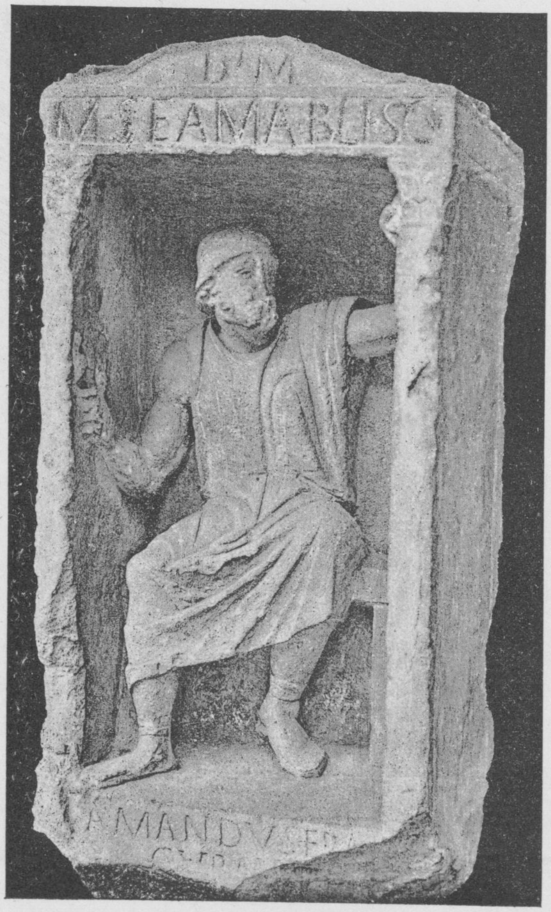
couronnés de frontons et d'acrotères, renfermaient dans une niche les portraits des défunts : c'était la tombe préférée des vrais Gaulois, et surtout de ceux qui appartenaient aux classes moyennes, à la bourgeoisie des affaires, aux hommes de métier. Ces gens-là avaient au plus haut point le goût des statues, des bas-reliefs, des images qui perpétuaient leurs traits et racontaient leur vie. Notre Musée possède (et c'est sa principale richesse) un très grand nombre de sculptures funéraires. Nous avons là une galerie de portraits d'ancêtres : le travail est souvent grossier, mais toujours sincère. La figure du mort est reproduite avec un soin visible des détails ; la coupe de la barbe et des cheveux, la coiffure et le costume sont la copie de l'exacte vérité : l'artiste devait garantir la ressemblance. Le Gaulois nous apparaît avec sa barbe touffue, sa figure épanouie, son front large, et le capuchon traditionnel de sa nation, le cuculle. La famille entière se fait représenter sur le même monument, l'enfant debout entre le père et la mère : le tombeau est comme la survivance de la demeure familiale. Le mort tient à la main les objets qui caractérisent le mieux ce qu'il était : les hommes portent le coffret du maître de maison, *arca patris familias;* les femmes ont un miroir



TOMBEAU D'UNE FAMILLE BITURIGE [1].
(Vers l'an 100.)

1. Au Musée d'antiques. — En haut, l'épitaphe : *diis Manibus; Lucio* SEC*undino* CINTVCNATO ET CL*audiae* MATVAE CON*jugi* ET SENODONNAE FIL*iae,* SEC*undina* VRBANA *Posuit.*

ou une fleur; l'enfant joue avec un animal domestique. Le cocher tient son fouet, la marchande sa balance, le charpentier ses outils; un sculpteur, le ciseau à la main, taille le chapiteau de la niche qui le recouvre. — Les plus riches s'élevaient des monuments somptueux, à deux ou trois étages, de trente pieds de haut, dont une pyramide imbriquée formait le faîte, dont les parois, encombrées de bas-reliefs, présentaient l'aspect d'une galerie historique. C'était, en effet, l'histoire du défunt qu'on pouvait retrouver dans ces scènes de marché, de course, de tribunal ou de sacrifice. Le Gaulois revivait ainsi tout entier sur son tombeau avec sa figure et son costume, au milieu des épisodes de sa vie, et dans l'apothéose de sa mort.



MONUMENT FUNÉRAIRE D'UN SCULPTEUR[1].
(Second siècle.)

Ces images sont, dans le Bordeaux romain, ce qui rappelle le plus le monde gaulois. Ce sont des artistes du pays qui les ont sculptées, des hommes du pays qu'elles représentent. Les monuments funéraires nous montrent le fond même de la vie de nos ancêtres et l'expression de leurs figures. Les autres, temples et portiques, ne nous indiquent que le cadre de leur existence.

1. Au Musée d'antiques. — D*iis* M*anibus;* M*arco* SE*cundino?* AMABILI SCV*lptori* AMANDVS FR*ater* CVRAV*it*, « aux Dieux Mânes; à Marcus Secundinus Amabilis, sculpteur, Amandus son frère a pris soin d'élever ce monument ».

C'est sur les sculptures des tombeaux qu'on reconnaîtra l'empreinte d'un style local, d'un art gaulois. Toutes les autres productions des sculpteurs et des architectes ne sont que des copies, heureuses parfois, très souvent maladroites, des modèles gréco-romains. La forme elle-même des tombeaux est toute classique. Les mosaïques des villas, les statues des thermes n'ont de gaulois que les tâtonnements de l'exécution. Les temples appartiennent à ce style corinthien qui fut consacré par tout l'empire : le Gaulois n'a rien imaginé dans la feuille d'acanthe des chapiteaux. L'amphithéâtre, les arcs de triomphe sont de pâles imitations des types romains.

V

Un poète gaulois a dit, dans un vers célèbre, que « de nations opposées Rome a fait une seule patrie »,

Fecisti patriam diversis gentibus unam.

Mais si Rome a unifié le monde, ce n'est point parce qu'elle a donné les mêmes lois à toutes les cités, c'est surtout parce qu'elle les a invitées à se former à son image. Aussi son œuvre politique aura beau disparaître, son œuvre morale restera vivante : Rome ne commandera plus à la Gaule, que la Gaule continuera sa tradition; Bordeaux aura depuis longtemps cessé d'obéir à des empereurs romains, qu'il sera plus que jamais une cité romaine.

On a vu comment il le devint. L'organisation municipale était le calque à peine dissimulé de celle de Rome. Les dieux, comme les magistrats, se sont habillés à la romaine. Les grands dieux gaulois n'ont survécu que pour se transformer en Mercures et en Jupiters. La société était groupée, comme celle de Rome, en sénateurs, chevaliers et plébéiens, en hommes libres, affranchis et esclaves. Même dans les mœurs, Rome donnait le ton et fournissait la mode; les jeux de l'amphithéâtre et les causeries des thermes étaient les ressources des oisifs ou les distractions du populaire : Bordeaux a pu, comme Rome, avoir ses factions de cochers. Il a pris les goûts, les plaisirs et les vices

de la capitale. La langue officielle, dès le premier jour, a dû être la langue latine, et dans les communications des légats et dans les délibérations du conseil municipal. Le latin est la langue épigraphique. Qu'on songe à la place que les inscriptions prenaient dans la vie romaine; elles tenaient lieu d'affiches, de journaux, de réclames : l'inscription était l'imprimé de ce temps; or, nous n'en avons aucune, à Bordeaux, qui ne soit romaine. La vaisselle de luxe, la poterie rouge du pauvre, ont également des marques romaines : les Bordelais se servent des mêmes produits que tout l'empire. On a trouvé à Bordeaux une statuette d'argent représentant le poète Sophocle : si elle est l'œuvre d'un artiste bordelais, on peut être sûr qu'il l'a copiée sur un modèle latin ou grec. Bronzes et ferrures ont le style romain : il n'y a pas de différence essentielle entre les débris de notre cité et ceux de Pompéi. L'architecture n'est ici qu'une forme abâtardie ou une imitation servile de l'art gréco-romain. On dirait presque que les Bordelais ont essayé de bâtir leur ville sur le modèle de Rome : le puy Paulin lui a servi de Capitole; elle a abrité contre lui son forum et, comme Rome, elle a eu sur les hauteurs du Nord-Ouest son quartier des Collines.



STATUETTE REPRÉSENTANT SOPHOCLE [1].
(Premier ou second siècle.)

Ce qui a le plus longtemps survécu de l'ancienne Gaule, ce sont les noms propres. Jusqu'au IIIe siècle, les Bordelais ont affectionné pour leurs enfants les noms indigènes; à leur forme bizarre, on les reconnaît assez facilement sur les épitaphes : *Cintugenus,* « premier-né », *Divixtus* ou *Divogenus,* « né de Dieu », *Cantus,* « blanc ». Mais à côté de ces noms les Bituriges ont fait un excellent accueil aux noms romains, comme *Secundus, Saturninus.* Ils ont accepté sans plus de répugnance les

1. Trouvée à Bordeaux; aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

noms grecs, comme *Corinthia,* « la Corinthienne », ou *Doris,* « la Dorienne » : les Gaulois ont même eu une certaine inclination pour les choses et les noms d'origine hellénique; ils ont un peu traité la Grèce de la manière qu'ils appelaient Rome, comme « une patrie commune ». — Ces trois sortes de noms fraternisent souvent dans la famille, portés par les enfants d'un même père. D'ailleurs les noms d'origine gauloise ont tous une terminaison romaine : on les a fait entrer dans la déclinaison latine.

Sans doute, tout ceci n'est que l'apparence de la vie bordelaise : les inscriptions et les ruines ne nous font connaître que le nom des personnes, la forme du gouvernement et des dieux, l'aspect des rues et des monuments. Nous n'avons là qu'un cadre et qu'une façade. Admettons que les sentiments et le caractère soient demeurés gaulois : encore faut-il conclure que Rome a été pour nos ancêtres plus qu'un gouvernement, qu'elle a été l'expression même de la vie.

Ajoutons à cela que Bordeaux garda à l'Empire une immuable fidélité et que les choses romaines ne lui furent pas imposées par la force. Les Romains ne firent point de sa transformation une nécessité politique. Il n'y eut pas à Bordeaux, comme dans les villes du Midi ou du Rhin, une colonie de Romains y implantant brusquement la langue et les mœurs des conquérants. Le changement s'est opéré par la force des choses, la volonté des habitants, l'irrésistible attrait qu'exerce une civilisation supérieure.

Toutefois, l'État romain ne fut pas indifférent à cette transformation des Bituriges en citoyens romains. Il y aida de toutes les manières, surtout en leur donnant le plus possible le droit de cité romaine. — Car, pour être une cité provinciale, les Bituriges Vivisques n'en étaient pas moins en droit public un peuple d'étrangers; ils étaient une « patrie », distincte de la patrie romaine. Les empereurs n'ont point combattu ce patriotisme municipal : ils l'ont encouragé; ils invitaient les riches citoyens à embellir leur cité : les principaux monuments de Bordeaux sont dus à la générosité des habitants; les eaux ont été conduites grâce au don testamentaire d'un préteur biturige. — Mais les Romains ont amené peu à peu les Bordelais à échanger leur titre de citoyens bituriges contre celui de citoyens romains. Les magistrats, les

habitants les plus considérés de la ville reçurent le droit de cité. Ceux qui s'enrôlaient au service de Rome ne revenaient dans leur patrie que pourvus du titre de citoyens romains. Ils échangeaient le cuculle gaulois contre la toge latine, et ils ajoutaient à leur nom personnel le nom de famille et le prénom qui étaient de règle pour un Romain libre. 211-217 Enfin, au début du IIIe siècle, un édit de Caracalla fit des Bituriges, comme de tous les habitants de l'Empire, des citoyens romains, et le jurisconsulte romain pouvait inscrire dans ses livres que « Rome est notre commune patrie », *Roma communis nostra patria est.*

A partir de ce moment, la cité gauloise des Bituriges Vivisques n'est plus qu'une circonscription administrative de l'Empire ayant Bordeaux pour chef-lieu. L'expression de Bituriges tomba en désuétude. On ne dira plus que « la cité de Bordeaux », *civitas Burdigalensis,* ce qui signifiera à la fois la ville elle-même et le ressort dont elle est le centre administratif.

Est-ce à dire que Bordeaux soit dès lors une ville toute romaine, que la « romanisation » soit enfin achevée au milieu du IIIe siècle? Il manque encore à Bordeaux ce qu'avait toute bonne ville romaine, le goût de la poésie et surtout de la rhétorique. Le jour où Bordeaux aura son école de déclamateurs, où les rhéteurs y prendront le pas sur les trafiquants, ce jour-là Rome aura fini son œuvre dans la cité.

1. Musée d'antiques. — Le chapiteau devait mesurer plus d'un mètre au tailloir.



CHAPITEAU DE L'ÉPOQUE ROMAINE[1].

(Premier ou second siècle.)

CHAPITRE III

L'INVASION ET LE « CASTRUM »

(235-306)

I. La première invasion germanique. — II. Bordeaux se transforme en ville fortifiée[1].

I

Avant que l'œuvre romaine pût s'achever, elle fut brusquement arrêtée et compromise par les premières invasions des Barbares.

Pendant les trois siècles qui suivirent la conquête, les Germains avaient été contenus par les légions gallo-romaines qui gardaient la frontière du Rhin. Ce que les légendes des monnaies appelaient « la Paix du Peuple Romain », *Pax Populi Romani,* était l'expression exacte de la vérité pour la ville de Bordeaux. Aucune précaution n'y était prise contre un ennemi extérieur : l'idée même d'un péril militaire semblait exclue de la pensée des habitants. — Mais vers le milieu du IIIe siècle, l'Empire faiblit sur tous les points : les empereurs, incapables ou négligents, abandonnèrent aux provinces le soin de leur défense;

1. Eutrope, *Historia romana,* IX, 10. — Ausone, *Ordo urbium nobilium.*
Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux,* t. II, p. 279 et suiv. et pl. IX. — Drouyn, *Bordeaux vers 1450,* plan, et texte, p. 1 et suiv., p. 45 et suiv.

l'indiscipline se mit dans les camps; les Barbares furent plus entreprenants, et leur éternelle convoitise des richesses de la Gaule devint plus impérieuse.

La Gaule sut, pendant une vingtaine d'années, se protéger elle-même. Elle fit des empereurs de ses meilleurs légats. Le légat de l'Aquitaine, Tétricus, prit la pourpre à Bordeaux, qui était dès lors la métropole de la province. Ce fut le seul moment de la domination romaine où Bordeaux put, au moins pendant quelques jours, prendre l'air d'une capitale.

268

Mais ces princes n'étaient Gaulois que par leur origine : ils ne voulurent point se séparer de l'Empire, ils prirent les titres romains, ils frappèrent des monnaies au type romain, et sur la frontière rhénane ils défendirent vaillamment l'œuvre romaine.

273

Tétricus fut enlevé à la Gaule en 273. Cette fois, les Barbares ne trouvaient plus d'empereur devant eux; à peine s'ils rencontrèrent quelques légions. La Gaule entière fut bientôt mise au pillage.

276-277

Ils arrivèrent devant Bordeaux en 276 ou 277. C'est l'année la plus terrible que la Gaule romaine ait connue. Je ne sais même si la France a subi dans toute son histoire un désastre comparable. Qu'on songe à ces trois siècles de paix où le pays s'était enrichi sans relâche, à cette sécurité profonde avec laquelle il décorait ses villes et cultivait ses champs. Rien ne pouvait arrêter l'ennemi devant Bordeaux : les remparts manquaient, de même que les soldats, et jusqu'à l'habitude des armes. Jamais plus longue période de travail et de bonheur ne finit plus brusquement dans une catastrophe aussi complète. Les soixante villes de la Gaule Propre furent la proie des pillards; Bordeaux succomba comme les autres. L'œuvre de trois siècles disparut en quelques jours.

Aucun écrivain n'a décrit cette ruine. Mais la ruine elle-même existe et raconte le désastre. Des débris romains des premiers siècles, un bon nombre porte la trace de violents incendies; les pierres ont été rongées par le feu, les fers sont tordus, les bois carbonisés. Les Piliers de Tutelle et l'Amphithéâtre furent réduits à l'état lamentable où le moyen âge les a connus. Les grands temples et les portiques furent éventrés, transformés en décombres colossaux. La ville romaine fut abîmée

presque aussi sûrement que l'avait été Pompéi. Le passage de l'ennemi profana les sépultures. — Çà et là, dans nos campagnes, on trouve des trésors enfouis. Les pièces en sont presque toujours antérieures à la date de la grande invasion. Un terrassier de Preignac découvrit en 1887, dans un vase en terre cuite, cinq cents monnaies impériales. Aucune n'est postérieure à Aurélien. On devine qu'elles ont été cachées à la hâte, devant l'arrivée des bandes ennemies, et que le possesseur n'a pu les reprendre.

Les Barbares ne songèrent pas à s'établir dans la cité. Ce fut un torrent qui passa. Les Germains venaient alors en pillards, et non en conquérants. Leur triomphe fut une calamité matérielle, dont les siècles devaient porter éternellement la conséquence : mais il n'amena aucun changement politique ni moral. Bordeaux fut détruit, mais demeura romain. En 277, Probus avait délivré la Gaule de ces pillards, dont quelques troupes régulières avaient sans peine raison. 277

Mais l'expérience de ces mauvais jours ne fut point perdue. Pour que la Paix Romaine fût rendue à la Gaule, il fallait donner au pays des gages plus réels de sécurité. Les empereurs le comprirent. Les camps et les colonies des frontières ne suffisaient pas : il était urgent de mettre les villes intérieures à l'abri d'un coup de main. L'Empire romain, meurtri, devint moins orgueilleux et plus prudent. Il fortifia toutes ses villes, Rome comme les autres.

Les Barbares chassés, on avait à reconstruire Bordeaux : on en fit une ville forte. Un nouveau Bordeaux s'éleva, aussi différent de l'ancienne cité que celle-ci l'avait été de la bourgade gauloise.

II

Tout d'abord la cité se resserra, se fit plus petite : la population se tassa. Pour se mieux défendre, la ville se replia sur elle-même. Elle abandonna les coteaux extrêmes du Mont-Judaïque et de Saint-Seurin, où elle ne garda que sa nécropole. L'Amphithéâtre et les Piliers de Tutelle furent abandonnés comme une ruine gigantesque. Bordeaux se retrouva presque tout entier sur les bords de la Devèse qui lui avaient

donné naissance. La colline de Puy-Paulin, le plateau de Saint-André, assises primitives de la cité gauloise, devinrent la base de Bordeaux reconstruit.

On entoura de remparts la ville nouvelle. Ce furent peut-être les premiers que reçut Bordeaux; ce sont, en tout cas, les premiers dont il soit resté des traces.

Leur emplacement se reconnaît aujourd'hui encore avec la plus grande facilité : les chemins qui bordaient les remparts sont devenus des voies publiques, des pans de murs existent dans le sous-sol des rues ou les fondements des maisons; à l'endroit où sont les ruines, le terrain, exhaussé, forme une sorte de remblai. — A l'Ouest, le mur romain bordait la Cathédrale, et suivait la rue des Remparts, qui en rappelle le souvenir. Il tournait brusquement vers l'Est, à la rue de la Vieille-Tour, et se dirigeait vers la rivière, se tenant à égale distance du cours de l'Intendance et des rues Saint-Remi et Porte-Dijeaux. La tour moderne qui fait l'angle de la rue Chaumet et de la rue Guillaume-Brochon, indique l'endroit où passait la muraille; elle a été construite sur les fondements et suivant la forme même d'une tour du rempart romain. La muraille se continuait sur les bords de la rivière, depuis le fond de la place Gabriel jusqu'à celui de la place du Palais-de-l'Ombrière. La tour de Gassies, qui a donné son nom à une rue de ce quartier, était une tour du rempart romain. De la place du Palais à la Cathédrale, la muraille suivait les bords du Peugue, qu'elle laissait en dehors. Le cours d'Alsace-et-Lorraine en marque bien la direction. — Les remparts mesuraient 2,350 mètres de circuit, 725 de l'Est à l'Ouest, 450 du Nord au Sud.

Ni la disposition du fleuve ni celle des anciennes routes n'avaient déterminé la forme et réglé les contours de cette forteresse. C'était une conception toute géométrique, que l'étude du terrain n'avait que faiblement préparée. Il est probable qu'on a tenu compte des élévations de terrain pour y installer la muraille : ce n'est pas sans raison qu'elle longeait la hauteur de Puy-Paulin, et qu'elle s'arrêtait, sur le mamelon de Saint-André, aux bords du Peugue ou à la lisière des marécages. Encore n'est-il pas certain que le Peugue n'ait pas été détourné et rectifié de manière à former le fossé méridional du rempart. — L'enceinte

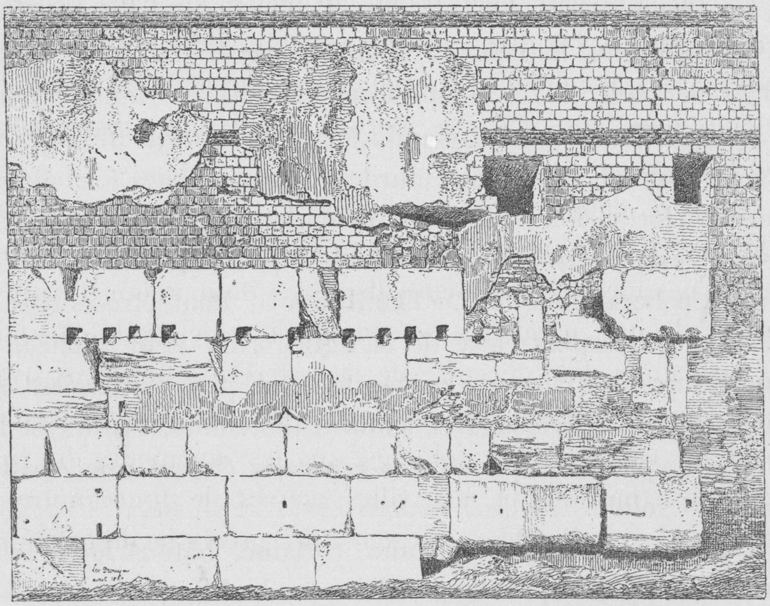
présente, en effet, un rectangle d'une parfaite régularité, mais qui semble brutalement taillé sur le sol de Bordeaux. Une chose a préoccupé par-dessus tout les ingénieurs : orienter le rempart du levant au couchant. C'était la direction sacrée des vieilles colonies romaines, et il se peut qu'à la fin du III[e] siècle on eût encore le respect du rituel augural.

Du reste, en ces temps où tout déclinait, l'art militaire comme les autres, ce rempart, malgré la simplicité de ses lignes, était une protection suffisante. Il rachetait l'habileté par la puissance. Il avait 9 à 10 mètres de haut, 4 à 5 de profondeur. Presque tous les cinquante mètres, il était flanqué de tours qui s'élevaient « jusqu'aux nues », disait Ausone. Arrondies à l'extérieur, lourdes, massives, elles formaient autant de châteaux forts. Peut-être des défenses particulières étaient-elles établies aux angles, notamment au coin qui surplombait le fleuve et que l'on appellera plus tard « l'Ombrière ». Peut-être encore le puy Paulin, le point le plus élevé de la ligne, avait-il un château adossé aux murs. Une quinzaine de portes tout au plus s'ouvraient dans la forteresse : c'étaient de longs et sombres corridors, étroits et bas; on pouvait les bloquer sans peine. Ces remparts étaient une construction rude, triste et solide.

Ils avaient été bâtis avec une certaine hâte : leur mode de construction rappelle que les ressources de l'Empire s'épuisent, en matériaux comme en savoir-faire. Les parties hautes de la muraille témoignent encore de quelque recherche; les assises de pierres, en petit appareil, sont soigneusement disposées; des rangées de briques les séparent pour en rompre la monotonie. Le tout était assujetti par un ciment d'une solidité à toute épreuve, qui en formait un seul bloc. — Mais le soubassement n'avait exigé presque partout que la peine de l'élever. On l'avait posé directement, sans fondations, sur le sol ou le rocher : du côté de la rivière seulement, il reposait sur d'énormes pilotis. On l'avait construit avec les ruines des édifices détruits : c'est un amoncellement chaotique de pierres énormes, de fragments de frises et de colonnes, de chapiteaux, d'autels, de tombeaux, de bas-reliefs et de statues. Tout cela est entassé pêle-mêle, tient par son seul poids; aucun ordre ne se présente dans la disposition des maté-

riaux, aucun ciment ne les rejoint, il est rare qu'un crampon les fixe. Les plus gros blocs servent de façade, les moindres pierres sont à l'intérieur.

Au fond, les Romains ont fort sagement agi en consacrant à leur défense ces débris de leur splendeur : les matériaux étaient à leur portée, les tombeaux avaient été souillés par l'ennemi. Quel meilleur



FRAGMENT DU MUR ROMAIN[1].

(Fin du troisième siècle.)

usage pouvait-on en faire? C'était encore une manière de les respecter que de bâtir avec eux la muraille de la cité, qui était pour les anciens une chose sainte entre toutes.

Sans y penser, les ancêtres conservaient ainsi pour leurs plus lointains descendants les témoins de leur histoire. Si nous connaissons si bien le Bordeaux des trois premiers siècles, c'est grâce à ces ruines, trouvées dans la muraille : elle a été l'arsenal unique de nos connaissances historiques, elle a fait à elle seule la richesse de notre Musée.

1. Vue prise en 1860 rue des Trois-Canards, aujourd'hui partie du cours d'Alsace-et-Lorraine. Dessin de M. Leo Drouyn.

Enfin, avec cet amalgame incohérent de débris, de blocage, de briques et de ciment, les Romains ont fait une muraille compacte d'une incroyable force de résistance. Ceux qui l'ont franchie, Goths au ve siècle, Sarrasins au VIIIe, Normands au IXe, ont dû la victoire surtout à la trahison. Elle abritera Bordeaux jusqu'au XIIe siècle; elle arrêtera maintes fois les Barbares : des trois remparts qui ont entouré notre cité, c'est celui qui a laissé de nos jours le plus de ruines, c'est le seul que l'on connaisse bien. Pour en abattre les pans restés debout, il a fallu le pic et la mine. Au moyen âge, des familles entières s'y sont creusé des logements, comme elles auraient fait dans la roche vive. Même dans leurs derniers jours, les Romains construisaient pour l'éternité.

Le rempart détermina l'étendue et la structure intérieure de la nouvelle ville. Il n'en fut pas seulement l'enveloppe, mais le générateur. Toutes les rues furent exactement disposées de manière à correspondre aux portes : droites, parallèles, se coupant à angle droit, elles formaient comme un damier dans le cadre de la forteresse. Bordeaux avait cette régularité monotone et géométrique que les arpenteurs romains donnaient aux camps et aux colonies, que les ingénieurs du XIIIe siècle donnèrent aux bastides et aux villes neuves de toute notre région. Ausone nous a fait d'ailleurs en vers fort précis la description de sa ville natale :

Quadrua murorum species, sic turribus altis
Ardua, ut aerias intrent fastigia nubes.
Distinctas interne vias mirere, domorum
Dispositum et latas nomen servare plateas :
Tum respondentes directa in compita portas;
Per mediumque urbis fontani fluminis alveum,
Quem Pater Oceanus refluo cum impleverit aestu,
Adlabi totum spectabis classibus aequor.

« L'enceinte carrée de ses murs élève si haut leurs tours altières, que leurs sommets percent les nues. Au dedans, on admire le croisement des rues, l'alignement des maisons, la largeur des places fidèles à leurs noms; puis les portes, qui répondent en droite ligne à des carrefours. Au milieu de la ville, le lit d'un fleuve né d'une fontaine : quand le père Océan le remplit de ses eaux, on voit la mer entière qui s'avance avec ses flottes. »

Le port intérieur de la Devèse avait été, en effet, conservé dans la nouvelle ville. Il était plus utile que jamais. C'était l'abri de la flotte, la suprême ressource du commerce et de la marine. Il communiquait avec le fleuve par un chenal qui passait sous le rempart et qu'on appelait « la porte des Bateaux », *porta Navigera.* Les vaisseaux entraient ou sortaient avec la marée. Devant le danger, on fermait la porte, et Bordeaux se trouvait caché tout entier sous ses remparts, hommes et navires.

300 C'est vers l'an 300 que l'on peut placer l'achèvement de la muraille romaine de Bordeaux. Elle est sans doute l'œuvre commune des trois princes qui ont réorganisé l'occident de l'Empire en ce temps-là, Dioclétien, Maximien et Constance Chlore. Je doute qu'elle ne fût pas

306 entièrement terminée à l'avènement de Constantin.

Ces mêmes empereurs ont remanié la constitution politique des provinces gauloises. Ils leur ont donné un gouvernement plus en rapport avec le nouvel état de choses. La province d'Aquitaine fut morcelée : les villes de Bordeaux, Périgueux, Agen, Saintes, Poitiers, Angoulême formèrent la Seconde Aquitaine, *Aquitanica Secunda;* Bordeaux en fut déclaré la métropole : elle devint la résidence du gouverneur ou « président », *praeses,* et de ses bureaux.

Les bureaux de la province d'Aquitaine comprenaient un nombreux personnel : ils avaient un chef, un sous-chef, deux comptables, un greffier, des aides, des commis à l'enregistrement : c'était une administration compliquée et régulière. L'Empire, dans les derniers temps de son existence, était devenu fort bureaucratique. Mais la chose romaine n'en souffrit pas. Tout au contraire, les bureaux servirent à maintenir dans Bordeaux la tradition impériale : quand l'Empire disparut, ils lui survécurent. Et je ne doute pas qu'ils n'aient fortement contribué à perpétuer les habitudes de l'administration romaine sous le gouvernement des rois wisigoths.

Mais, à côté de l'administration civile, il y eut maintenant une administration militaire. Bordeaux et la Seconde Aquitaine furent placés sous la dépendance du duc de l'Armorique, *dux tractus Armoricani,* chargé de la défense de toutes les provinces maritimes, depuis la Seine jusqu'aux Pyrénées. Il y avait une garnison à Blaye pour protéger

la rivière contre les pirates, qui se montraient déjà à l'embouchure des fleuves; peut-être y en eut-il une autre à Bordeaux. Une grande partie des troupes avaient été retirées des frontières pour défendre les *castra* nouvellement bâtis dans l'intérieur de la Gaule.

Quel contraste d'avec les siècles de « l'heureuse sécurité »! La paix romaine peut revenir : ce ne sera jamais qu'une paix armée. Voilà Bordeaux fermé, muré, en état permanent de défense. La cité ouverte, aux contours capricieux, aux abords faciles et mouvementés, a fait place au *castrum,* au château fort, qui dresse au-dessus des marécages sa masse solitaire et menaçante. C'est la ville et c'est la vie du moyen âge qui ont commencé.

En réalité même, dans ce *castrum* de l'an 300, c'est le Bordeaux moderne, c'est celui de nos jours qui a pris naissance. Jusqu'au XIIe siècle, Bordeaux ne sortira point de ces étroites limites. Elles marqueront la « cité » proprement dite. Plus tard, tous les accroissements de la ville se feront par juxtaposition, comme par placage, autour du carré romain. Il a été le noyau de Bordeaux, il en est demeuré le centre.

Il a conservé très fidèlement l'apparence que les ingénieurs romains ont donnée au *castrum.* Le quartier d'entre Peugue et Intendance a l'aspect serré, sombre et régulier que devait avoir la cité romaine. Les rues ont toujours leur forme et leur direction primitive : la rue Sainte-Catherine, la rue Saint-Remi et toutes celles qu'elles coupent, sont des rues romaines. La rue Sainte-Catherine devait être, dans le *castrum* romain, ce qu'on appelait l'artère principale, le *cardo maximus :* elle mérite toujours ce nom.

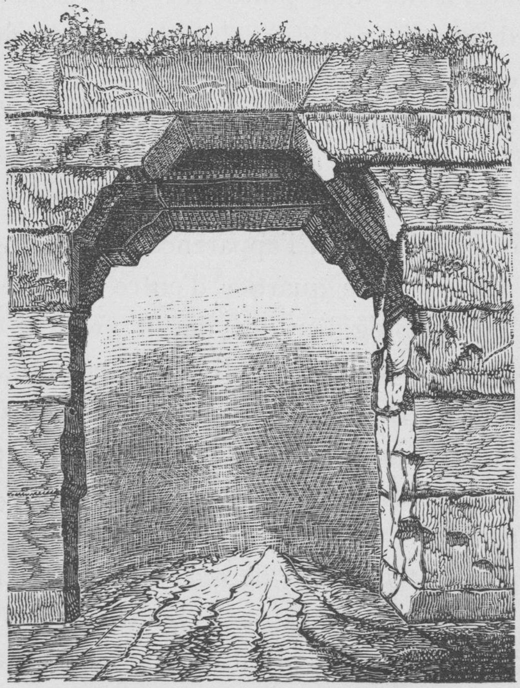
Quelques voies pourtant, dans ce quartier, sont obliques à l'alignement romain : ce sont celles qui se dirigent des abords de la place Saint-Pierre vers la rue Sainte-Catherine. Mais elles sont de date récente; elles ont été construites sur l'emplacement du port intérieur et elles en conservent la disposition.

La direction des rues romaines déterminera plus tard celle que prendront les rues des nouveaux quartiers. Le Chapeau-Rouge et l'Intendance remplaceront les fossés des vieux murs. La rue Judaïque prolongera vers l'Occident l'axe des remparts. La rue Sainte-Catherine

se continuera, éternellement rectiligne, vers le Sud. Au Nord, elle s'amorcera aux allées de Tourny et à la rue Fondaudège, dernier vestige de la voie romaine qui s'en allait aboutir au rempart, devant la porte Médoc.

La domination romaine des trois premiers siècles avait donné à Bordeaux sa langue, son art, son gouvernement et ses mœurs; elle avait imprimé à son esprit la direction qu'il devait suivre longtemps encore. La ville romaine de l'an 300 allait guider pendant des siècles la marche de la cité.

1. C'est l'ancienne Porte-Basse, située à l'entrée de la rue qui en conserve le nom. Elle a été démolie en 1804. — Dessin de M. Drouyn, d'après un dessin conservé aux Archives municipales.



PORTE DU REMPART ROMAIN[1].

(Vers l'an 300.)

CHAPITRE IV

LA RÉGÉNÉRATION DE LA GAULE

(306-406)

I. LA ROMANISATION S'ACHÈVE. — II. L'ÉCOLE; AUSONE. — III. L'ARISTOCRATIE FONCIÈRE. IV. LE CHRISTIANISME [1].

I

Les Gallo-Romains du IVe siècle aimaient à rappeler que les empereurs de leur temps avaient « restauré la Gaule ». On disait que sous Maximien, Constance Chlore et Constantin, une « Gaule nouvelle » était sortie des ruines de celle qu'avaient créée César et Auguste. Les Barbares étaient refoulés au delà des frontières. De nouvelles cités avaient été construites; elles étaient à l'abri d'un coup de main : elles avaient leurs murs et leurs soldats. On espéra un renouveau de la prospérité passée. Voici, s'écriaient les orateurs gaulois, que brille une fois encore le glorieux nom de la « Félicité Romaine ».

1. AUSONE, *Œuvres,* édit. SCHENKL. — *Chroniques* de SAINT JÉROME, PROSPER D'AQUITAINE (cf. MOMMSEN, *Chronica Minora,* 1892-1893) et SULPICE SÉVÈRE, édit. HALM. — PAULIN DE NOLE, *Œuvres.* — PAULIN DE PELLA, *Eucharisticos,* édit. BRANDES. — GRÉGOIRE DE TOURS, *In gloria confessorum,* § 44.

JULLIAN, *Inscriptions romaines de Bordeaux,* t. II, p. 590 et suiv. — FUSTEL DE COULANGES, *L'Alleu et le Domaine rural,* 1889. — JULLIAN, *Ausone et Bordeaux,* 1893.

En Aquitaine du moins, on eut la paix pendant le IVe siècle tout entier, et Bordeaux ne vit pas une seule fois l'ennemi devant ses murs. Les remparts étaient tristes et la cité était sombre. Mais la campagne avait repris sa fraîcheur naturelle et répandait ses dons à profusion. De brillantes villas étalaient sur le fleuve leurs marbres et leurs cultures, de Blaye jusqu'à Bourg, de Bordeaux jusqu'à Langon. L'Aquitaine devint célèbre dans l'Empire par la richesse de ses habitants et la fécondité de ses terres. Elle était redevenue le pays « gras » et « joyeux » par excellence, le pays du blé doré, des huîtres savoureuses et du vin généreux. Il n'y avait pas dans tout le monde romain de région plus vantée : elle eut alors les mêmes beaux jours de gloire que la Touraine au temps de la Renaissance. Le travail commencé pendant les trois premiers siècles portait enfin tous ses fruits.

Le commerce seul paraissait souffrir. Les routes intérieures étaient moins sûres. Les pirates devaient infester l'Océan. La navigation était réduite à un cabotage d'importance restreinte. On dirait qu'au IVe siècle la richesse de Bordeaux fut plutôt agricole que commerciale; si la ville exerçait encore un puissant attrait sur les étrangers, c'était maintenant par la douceur de son climat, l'élégance de sa vie, le renom de ses écoles. Il y venait moins de trafiquants et beaucoup plus d'hommes du monde et d'hommes d'étude. L'aspect de la population était tout aussi varié qu'autrefois : il était plus aimable.

Bordeaux était toujours à la fin de la terre romaine. Pourtant, la ville ne passait plus, comme autrefois, pour un endroit perdu. Depuis que des empereurs séjournaient à Trèves, elle était en relation directe avec le vrai centre de l'Empire. Il n'y avait plus trace d'esprit provincial. L'amour du sol natal était grand chez les Bordelais; le patriotisme municipal faisait du sénat de Bordeaux un des corps les plus considérés de la Gaule. Mais Rome n'avait pas de soutiens plus fidèles et plus intelligents. Quelques-uns de ses serviteurs les plus illustres, comme Ausone le poète, l'évêque Paulin, lui vinrent de Bordeaux. Surtout, les Bordelais de ce temps avaient ce que l'on pourrait appeler l'âme romaine. Ausone aime sa ville avec passion, il y a vécu jusqu'à la vieillesse, il y est revenu mourir. Mais il a le culte de Rome, il célèbre avec sincérité la grandeur de la Ville Éternelle,

il a un sentiment très net des bienfaits que le monde a reçus d'elle et une aveugle confiance dans la perpétuité de son nom. Il est Romain par raison, par reconnaissance et par enthousiasme. Comme pour Virgile, Rome est pour lui la merveille du monde. Il est douteux qu'un Bordelais du Ier siècle ait pu penser une telle chose; il est douteux surtout qu'il ait pu en avoir une aussi pleine conscience. On est presque tenté de croire que l'âme des provinciaux est devenue plus ouverte, leur esprit plus large et plus libéral.

En tout cas, leur langage est plus raffiné, leur parole plus élégante. Qu'on entende parler un Aquitain, qu'on lise ses écrits, et on reconnaîtra sans peine un vrai Romain. Le goût du terroir est désormais perdu. Les noms gaulois sont dans les familles une rareté. La langue gauloise est une curiosité d'érudits ou le patois du populaire, comme est aujourd'hui le gascon. Après avoir reçu le ton de Rome, Bordeaux le donne à l'Empire. L'Aquitaine passe pour l'asile de la bonne langue et de la pure latinité.

Enfin, Bordeaux était une des patries de la rhétorique. L'art de bien parler passait pour une vertu chez les Romains : c'était ce qui les distinguait des Barbares. Or, Bordeaux, au IVe siècle, produisait les meilleurs rhéteurs de l'Empire; son école de rhétorique était sa principale gloire. Cette fois, le travail de « romanisation » est pour toujours achevé.

II

Ç'a été la destinée commune aux grandes villes de commerce qu'elles se sont peu à peu transformées en villes d'étude. Antioche et Alexandrie ont été les grands entrepôts de l'Orient et les foyers de la rhétorique et de la philosophie; Athènes, Rhodes et Marseille, privées de leur liberté et de leurs relations d'affaires, sont devenues des centres universitaires. Le sort de Bordeaux rappelle étrangement celui de ces dernières cités: sa puissance commerciale, ruinée par l'invasion, n'est plus qu'un souvenir au IVe siècle; mais son école brille dans tout l'Occident d'un éclat particulier.

Elle est de création récente. Bordeaux a pu avoir, avant Constance Chlore, une école enfantine, où enseignaient, aux frais de la Ville, des maîtres de grammaire. Ce n'est qu'après 300 qu'elle fut dotée d'une sorte d'université, ce qu'on appelait un *auditorium*, « un lieu d'enseignement oral ». La création de ces hautes écoles compléta les mesures prises par les empereurs pour régénérer la Gaule. Elles allaient donner au pays un lustre nouveau et compenser par la gloire des lettres le déclin de la fortune.

Les professeurs, *doctores,* étaient désignés par le sénat municipal des décurions; ils étaient payés sur les fonds de la Ville : mais l'État leur accordait son patronage et garantissait leurs revenus. Les étudiants étaient surveillés par le gouverneur; on formait un dossier à chacun d'eux, et l'empereur ouvrait aux plus dignes les fonctions publiques. L'université avait ainsi un caractère mixte : elle dépendait de la cité, mais elle servait l'État; elle était un ornement pour celle-là, un appui pour celui-ci.

L'*auditorium* offrait un cours complet d'études. Il comprenait deux catégories de classes : dans les classes dites de grammaire on apprenait à lire le latin et le grec, à expliquer et à commenter les auteurs des deux langues; on recevait des notions élémentaires dans tous les ordres de science. — Les classes dites de rhétorique constituaient l'enseignement supérieur : on y enseignait un peu à écrire, beaucoup à parler. La déclamation et la harangue y étaient les exercices habituels. — Les Romains eurent éternellement le culte de l'éloquence; de toutes leurs divinités, c'est la seule qui soit demeurée toujours jeune : les Gaulois du IVe siècle ne révèrent pas de plus beaux succès que ceux de Cicéron ou de Quintilien. Ils s'abstenaient des camps, mais il leur restait les triomphes oratoires. Sans doute leur talent n'était point destiné à de vastes enceintes, aux applaudissements d'une foule, à la conduite des peuples; il s'exerçait dans les tribunaux, dans les conseils administratifs et dans les salles de conférences. Mais si l'ambition était moins audacieuse, elle avait la même force et donnait les mêmes ivresses. Comme à Rome au temps de César, la rhétorique était dans le Bordeaux du IVe siècle le but suprême de l'école et, au delà des classes, l'idéal de la vie.

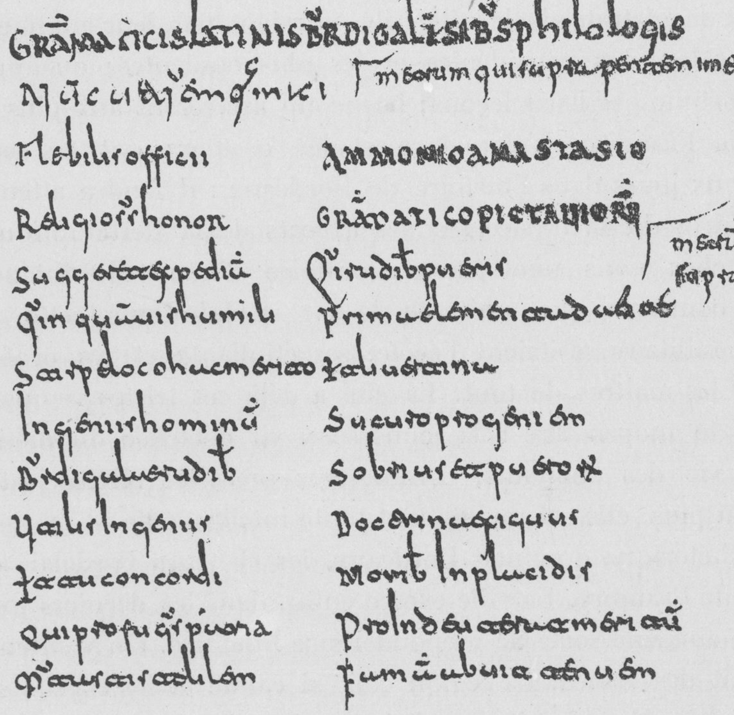
Aussi les cours de rhétorique étaient-ils fort suivis. Des centaines d'élèves se pressaient autour de la chaire des maîtres les plus en vogue. Minervius, le plus célèbre des rhéteurs bordelais du IVe siècle, ne forma pas moins de mille avocats, de deux mille sénateurs. Sans doute, bon nombre de ces étudiants venaient du dehors; mais les Bordelais y étaient encore en majorité. Cette foule de jeunes gens devait donner à Bordeaux l'aspect vivant et gai, l'allure bruyante des grandes cités universitaires. — De leur côté, les rhéteurs tenaient dans la ville le haut du pavé. Ils assistaient aux délibérations du sénat municipal; ils devenaient magistrats de la ville; ils entraient par leur mariage dans les familles les plus considérées et les plus opulentes; quelques-uns faisaient fortune par leurs leçons; beaucoup aspirèrent aux plus hautes dignités de l'Empire. L'éloquence et les orateurs ont eu rarement d'aussi beaux jours dans l'histoire de Bordeaux : il faudra attendre les parlementaires du XVIIIe siècle et les avocats de la Restauration, pour retrouver chez nous une passion oratoire d'une telle intensité. — Singulier contraste que présente le IVe siècle! Dans cette ville à l'extérieur militaire, c'étaient l'école, ses étudiants et ses professeurs qui étaient les maîtres de tout. La cité a déjà ces tristes remparts qui annoncent le moyen âge : la jeunesse y vit détachée du métier des armes. La vie des habitants, comme aux premiers siècles, est toute civile : bien plus, elle est maintenant toute intellectuelle.

Si la rhétorique dominait Bordeaux, les rhéteurs bordelais étaient les favoris de l'Empire. La ville exerce enfin, dans les derniers jours du monde romain, une sorte de prépondérance littéraire. On y entendait si peu le bruit des armes! La région était si calme et les esprits si bien doués! Puis, le pays n'avait jusqu'ici rien donné aux lettres latines : le moment était venu pour lui de produire et de briller. Bordeaux eut avec Ausone, Alcimus, Patéra et Minervius la gloire que Montesquieu et les Girondins lui donneront au XVIIIe siècle. Il est vrai de dire que ces rhéteurs bordelais sont des penseurs et des écrivains de second ordre; mais les générations du IVe siècle, qui avaient le souffle court et l'engouement facile, trouvaient précisément en eux les gloires qu'il leur fallait.

Au milieu du IVe siècle, disent les chroniqueurs, l'Aquitaine florissait

par l'éloquence des rhéteurs bordelais. Minervius fut la joie de l'école de Bordeaux et fit aussi les délices du peuple romain. Ausone fut choisi par l'empereur Valentinien pour faire l'éducation de son fils Gratien, qui devait lui succéder.

310?-394? Le Bordelais Ausone est bien, par sa vie et par ses écrits, le type du lèttré du IVe siècle. C'est un produit de l'école : il y a vécu dès sa plus tendre enfance, il y a appris à lire, il y a essayé ses premières



FAC-SIMILÉ D'UN MANUSCRIT D'AUSONE [1].

(Neuvième siècle.)

1. C'est le ms. de la bibliothèque de l'Université de Leyde, *Vossianus* 111. Il appartenait autrefois à la bibliothèque du monastère bénédictin de l'Ile-Barbe, près Lyon. Le fragment reproduit est extrait de la poésie d'Ausone sur les professeurs bordelais : GRAMMATICIS LATINIS BURDIGALENSIBUS PHILOLOGIS, AMMONIO, ANASTASIO GRAMMATICO PICTAVIORUM : *Nunc ut quemque mici Flebilis officii Religiosus honor Suggeret expediam : Quin, quamvis humili Stirpe loco hac merito, Ingeniis hominum Burdigalae rudibus (Introtulere tamen Grammatices studium)... Et tu, Concordi, Qui profugus patria Mutasti stelilem (Urbe alia cathedram)..... Qui rudibus pueris Prima elementa davat... Et livertina Sucuro progeniem Sobrius et puerorum Utilis ingeniis... Moribus inplacidis Proinde ut erat meritum Famam abuit tenuem.* En marge : *Metrum qui supra pentemimere... Metrum qui supra.* — D'après SCHENKL.

phrases. Il n'a cessé d'être élève que pour devenir maître. Pendant plus de trente ans, il a enseigné à Bordeaux la grammaire, puis la rhétorique. Enfin il est devenu le précepteur du prince impérial. — Alors, brusquement, sa carrière de professeur se termine. Son élève, devenu empereur, fait d'Ausone un homme politique : il gouverne les Gaules comme préfet du prétoire. Il devient consul, ce qui est toujours le premier honneur de l'Empire romain, ce qui fait de lui, au moins pendant un jour, l'égal de l'empereur. Il revient à Bordeaux terminer sa vie. C'est alors un des plus grands et des plus riches seigneurs du pays : il a d'immenses domaines; ses enfants sont les plus hauts fonctionnaires de l'Empire. Ausone est sorti d'une maison de la bonne bourgeoisie, son père était médecin : ses descendants sont de vrais rois par la puissance et par la fortune. La rhétorique a transformé la famille d'Ausone.

365?

378

379

Mais la rhétorique tient peu de place dans ses écrits, qui sont, du reste, des dernières années de sa vie. Tous les rhéteurs de ce temps étaient poètes, et Ausone préférait laisser à la postérité des vers plutôt que des harangues. Mais cette poésie sent bien l'école! Il nous parle sans doute avec amour de ses enfants, de sa famille, de son pays : on devine la sincérité d'un honnête homme, un attachement tout bordelais à sa cité et à sa rivière. Mais quel malheur pour lui d'avoir été professeur d'éloquence! La mémoire était, disaient les maîtres de l'école, la vertu dominante du rhéteur : c'est sa mémoire qui a perdu Ausone. Elle lui a évité toute recherche, elle a refusé à son vers l'indépendance, à sa pensée l'expression nouvelle. Ce ne sont que réminiscences habilement conduites. Qu'il l'ait voulu ou non, son œuvre est un vaste centon, un merveilleux jeu d'esprit, l'analogue de ces harangues où il excellait.

Aussi bien l'invention est ce qui manqua le plus aux littérateurs bordelais et romains du IVᵉ siècle. A l'école, on ne travaille que suivant les procédés oratoires fixés jadis par Quintilien; la mythologie la plus usée fournit les métaphores; les lettrés s'abreuvent avec délices aux sources de l'Hélicon; on reçoit comme un sacrement les rayons de Phébus. On ne lit que les classiques de l'ancienne littérature gréco-romaine, Homère et Ménandre, Virgile, Cicéron et Salluste. Virgile est « le livre » par excellence. On le lit, on le commente, comme un

chrétien ferait d'un texte sacré. Ausone n'écrit qu'à l'aide d'hémistiches virgiliens : ce sont les souvenirs de Virgile qui dirigent sa pensée. Le monde ancien, avant de mourir, s'est replié sur son passé; il se nourrit avec complaisance de ce qui a fait sa gloire et sa joie : il relit ses vieux auteurs.

L'œuvre de Rome est désormais finie dans notre région. La rhétorique et Virgile triomphent à Bordeaux; et c'est un Bordelais qui vient de les enseigner au maître de l'Empire.

III

La vie d'Ausone nous permet encore d'étudier à Bordeaux les deux faits les plus importants de l'histoire sociale et politique du IVe siècle : le développement de l'aristocratie foncière et la victoire du christianisme.

L'aristocratie foncière avait, au temps de l'indépendance, gouverné la Gaule. Les Romains n'avaient rien fait pour affaiblir son prestige. Il a pu cependant diminuer pendant les deux siècles de la paix impériale : le développement du commerce et de la fortune mobilière eurent pour conséquence d'enlever aux grands propriétaires leur prépondérance exclusive. La propriété a dû se morceler; les manieurs d'argent, les commissionnaires de marchandises ont contre-balancé à Bordeaux l'influence des possesseurs de domaines. Mais, au IVe siècle, le commerce est en plein désarroi; la sécurité est moins grande; les petits recherchent la protection des grands; les villages s'abritent sous le patronat de puissants propriétaires. En même temps, la culture de la vigne se développe à Bordeaux, et elle est favorable à la constitution de vastes domaines. Alors, et assez rapidement, la petite propriété vint se perdre dans les terres des plus riches, et les grands propriétaires fonciers redevinrent les maîtres du pays.

Avec quelle rapidité se sont formées les fortunes des seigneurs terriens, nous l'apprenons par Ausone. Son père possédait dans la Benauges, près de la Garonne, un domaine qui passait en ce temps-là pour peu considérable : un misérable lopin de terre, disait Ausone,

agellus, villula. Il avait pourtant 1,050 arpents, 100 en vigne, 50 en pré, 200 en terres de labour, 700 en bois. A la fin de sa vie, Ausone avait, en outre, au moins trois grands domaines, un en Saintonge, un en Poitou, et un autre à *Lucaniacus,* dans le Saint-Émilionnais. Son petit-fils Paulin, que les hasards de la vie administrative firent naître à Pella en Macédoine, passait pour l'homme le plus riche de la contrée. Il était « célèbre par sa fortune », au point qu'un empereur voulut en faire son ministre des finances. — Ainsi, cette famille a commencé par les arts libéraux, la médecine et la rhétorique; elle finit dans la grande propriété, la puissance en hommes et en terres. Ces deux générations représentent des mondes bien différents. Ausone a passé toute sa jeunesse dans l'étude; il a peiné pour apprendre. Paulin a reçu de bons maîtres; puis il a mené la grande vie : « Je voulus, » raconte-il dans sa confession, « un beau cheval avec un plus riche harnais, un écuyer de haute taille, un chien agile, un bel épervier, une balle bondissante et dorée envoyée exprès de Rome pour servir à mes jeux, un vêtement plus recherché et souvent renouvelé et parfumé des douces senteurs de l'Arabie. J'aimais à courir, porté toujours sur un coursier rapide. » — Ausone fut encore élevé à l'antique. La jeunesse de Paulin de Pella annonce celle des fils de grands seigneurs.

Tout le Bordelais, à la fin du IVe siècle, appartenait à un assez petit nombre de ces grandes familles, plus restreint même qu'on ne le suppose. A côté de celle de Paulin de Pella, était celle de Paulin, le futur évêque de Nole. Il naquit peut-être à Bordeaux, et l'on a supposé que la colline de Puy-Paulin rappelle son nom et sa demeure. Sa famille possédait à Bourg un des plus beaux châteaux de tout le Midi; son domaine d'Hébromagus, dans le pays de Langon, était grand comme un petit royaume : *regna Paulini,* disait Ausone. On voit que ces riches seigneurs possédaient précisément les terres les plus fertiles et les vignobles les plus abondants et les plus estimés.

353

Chacune de ces terres était une petite cité. La villa du propriétaire en formait le chef-lieu : elle était souvent, comme les grandes villes, entourée de remparts et flanquée de tours. Elle possédait tout ce qui était nécessaire à une grande exploitation : greniers, fours, écuries, ateliers, tuileries, tonnelleries, forges et hangars formaient un village

autour de l'habitation du maître. Le domaine se suffisait à lui-même. C'était, au pouvoir d'un seul, une communauté rurale parfaitement constituée. La plupart des bourgades de notre pays ne sont que des villas transformées : Floirac, Gauriac, Preignac, Pauillac sont autant d'anciens domaines de seigneurs gallo-romains. Leur nom même l'indique : Floirac, du latin *Floriacus,* est la villa d'un Florus; Pauillac, *Pauliacos,* celle d'un Paulus.

Par suite, le possesseur du domaine était une sorte de petit chef d'État, de magistrat domestique. Des fermiers, des métayers, mais surtout des colons attachés au sol, cultivaient une partie de ses terres moyennant des redevances; il exploitait l'autre directement, par ses esclaves : des esclaves et des affranchis formaient sa domesticité intérieure. Il avait ses secrétaires, ses intendants, ses chefs d'équipe, ses courriers. Un grand seigneur possédait, en outre, un cortège nombreux d'amis et d'hôtes attitrés, de clients, de parasites, véritable vassalité où le maître donnait la protection et l'aumône en échange de la flatterie et de menus offices. — Ainsi, le noble romain a déjà sa cour et ses sujets; il exerce sur ses esclaves et peut-être sur tous ses hommes une justice domestique. Il a du moins ses prisons et ses fosses profondes, s'il n'a pas encore de fourches patibulaires. Au besoin, il fait avec ses hommes la police de ses domaines, il poursuit et il juge les brigands, et il se substitue au gouverneur. S'il le voulait, il pourrait se défendre avec ses serviteurs et devenir, à leur tête, un chef de bande, un capitaine d'armée.

Mais il n'y songe pas encore. La puissance des seigneurs bordelais ne repose, au IVe siècle, que sur leurs terres et leurs richesses; leur influence ne s'exerce que dans l'administration civile. Tandis que les hauts grades militaires sont réservés à des Barbares, les riches propriétaires accaparent à la cour et dans les provinces les dignités civiles. C'est par eux et pour eux que l'empereur gouverne. Il y a eu dans la famille d'Ausone un consul, trois ou quatre préfets du prétoire, un préfet de Rome, deux proconsuls; Paulin de Bordeaux a été, tout jeune encore, gouverneur de province. Ces mêmes hommes avaient la haute direction des affaires municipales, comme membres de la curie. On prenait sans doute parmi eux les magistrats des villes; Ausone a

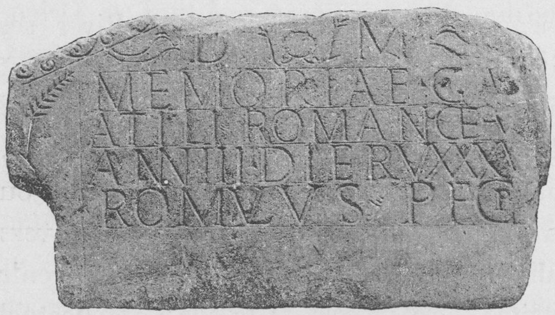
été « consul » de Bordeaux, ce qui veut dire magistrat suprême de la ville, duumvir, curateur ou défenseur. Enfin, tous ces grands propriétaires portaient le titre honorifique de « sénateurs romains, hommes très illustres », *viri clarissimi*.

Leur humeur est à peine plus batailleuse que leur vie; la guerre n'est point leur fait. Ils adorent la chasse, les chiens et les chevaux, mais ils aiment presque autant la rhétorique, la poésie et les livres. Les jeunes gens, comme Paulin de Pella, apprennent encore « la doctrine de Socrate, les récits guerriers d'Homère et les voyages d'Ulysse ». Plus tard, le petit-fils d'Ausone s'occupera avec ardeur de cultiver ses terres et de reconstituer ses vignes. On voit que ces clarissimes aiment les champs, l'odeur de leur foin coupé, la senteur de leur vin nouveau. Mais, comme Pline le Jeune, ils évitent avec soin les manières rustiques. Le médocain Théon, au retour de ses grandes chasses au sanglier ou de ses expéditions contre les voleurs de bestiaux, fait de mauvais vers et les envoie à Ausone. Paulin le chrétien a pu songer à devenir professeur de rhétorique : c'était l'élève préféré, « le fils » intellectuel d'Ausone. Cette aristocratie n'a pas les habitudes guerrières de la noblesse du moyen âge, quoiqu'elle en ait la richesse et la puissance.

Nous pourrons suivre la destinée de ces grandes familles bordelaises sous les Wisigoths et sous les Francs : nous les perdrons de vue à la fin du VIe siècle, et pour le seul motif que les documents deviennent fort rares. Au XIIe, nous en retrouverons d'autres qui gouvernent Bordeaux et possèdent le pays. Les textes ne permettent pas d'établir un lien solide entre les unes et les autres. La maison noble de Pierre de Bordeaux était vers 1250 la plus riche de la ville et du pays : elle possédait le château de Puy-Paulin, les Piliers de Tutelle, le captalat de Buch. Une tradition la rattache à la famille de Paulin l'Évêque, qui neuf siècles plus tôt avait dans le Bordelais une puissance semblable. Cette tradition n'est que l'œuvre d'une vague érudition. Pourtant il ne faut pas exclure une parenté directe entre les sénateurs contemporains d'Ausone et les seigneurs de la féodalité; qui sait si les « maisons nobles » adossées aux remparts romains n'ont pas été bâties sur les fondements des hôtels des clarissimes, et si la demeure n'a pas changé de forme sans changer de famille?

IV

Les débuts du christianisme bordelais nous échappent complètement. Il n'a laissé aucune trace visible avant le IIIe siècle. Dans ce siècle même nul monument n'atteste à coup sûr l'existence de chrétiens bordelais. Seule, une épitaphe du temps des Sévères présente quelques-uns de ces signes symboliques, dauphins, couronnes et palmes, qu'affectionnait le christianisme des âges primitifs : mais il n'est pas sûr que ces signes fussent étrangers aux dévots d'autres cultes. Il serait d'ailleurs vraisemblable que l'Évangile ait fait son apparition à cette époque des Sévères qui vit dans l'occident de l'Empire une si brillante reprise de la foi chrétienne.



ÉPITAPHE D'ENFANT, PEUT-ÊTRE CHRÉTIEN[1].
(Vers l'an 200.)

L'ignorance où nous sommes des premières destinées du christianisme bordelais n'est point difficile à expliquer : ce que nos épitaphes et nos monuments nous font surtout connaître, c'est la vie, ce sont les tombeaux, ce sont les croyances des classes supérieures ou moyennes de la population; l'échoppe du pauvre et la fosse commune n'ont pas d'histoire : elles disparaissent sans laisser de ruines. Or le culte de Dieu le Père était surtout un culte de plébéiens : fondé par un misérable, c'est parmi les misérables qu'il trouva ses plus nombreux adhérents.

Mais il était appelé aux destinées souveraines. Il exerça sur les hommes de l'Occident le même attrait mystérieux que les autres cultes orientaux; comme eux, il groupait les fidèles en fraternelles églises.

1. Au Musée d'antiques. — D*iis* M*anibus*. MEMORIAE GA*ii* ATILI*i* ROMAN*i*, DEFV*ncti* ANN*orum* III, DIERV*m* XXXV. ROMVLVS, P*ater*, F*ilio* C*arissimo* P*osuit*, « Aux Dieux Mânes. A la mémoire de Gaius Atilius Romanus, mort à 3 ans 35 jours : Romulus son père a élevé ce monument à son très cher fils ».

Mais Dieu le Père était plus fait que Mithra et la Grande Mère pour prendre l'empire du monde. Les Romains ne pouvaient rompre avec les habitudes invétérées que leur avait faites le règne de l'anthropomorphisme, le culte des dieux à forme humaine : or le Dieu des Chrétiens touchait de près à la terre; son fils avait vécu parmi nous, était mort pour nous, et possédait ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, la bonté. Aussi Dieu le Père fut-il pendant longtemps un Dieu des petites gens, pour lesquels les divinités orientales étaient trop subtiles, les dieux gréco-romains trop familiers.

Le premier évêque bordelais dont l'histoire fasse mention est Orientalis, sous Constantin. Il est fort probable que l'Église de Bordeaux n'a pas eu avant lui de chef constitué. C'est peut-être vers le même temps qu'à l'angle sud-ouest de la muraille récemment construite, les fidèles installèrent un premier lieu de prières et de réunions.

314

Cette histoire de notre Église naissante est aussi déshéritée que celle des anciens temps de Bordeaux; elle ne brille d'aucun nom, ni d'apôtres, ni de saints, ni de martyrs. L'intérêt des pieuses traditions en est absent. Elle manque de la séduction des légendes sincères. Ce ne sont point en effet des légendes que les récits courants sur l'apostolat de Martial, de Véronique et de Bénédicte : ce sont des fraudes de date récente; aucun de ces personnages n'est venu à Bordeaux, et on a de fortes raisons pour nier leur existence. Toutes ces anecdotes ont pris naissance loin de Bordeaux. Notre terre a toujours été inhabile aux vraies légendes.

Le christianisme bordelais, pourvu dès lors de son évêque, a dû progresser dans la première moitié du IV[e] siècle. Mais on ne peut pas plus suivre ses progrès qu'on n'a pu constater sa naissance. On suppose seulement qu'une église fut élevée en ce temps-là, hors des murs, près de la nécropole du Sud-Ouest. Elle fut consacrée à saint Étienne, le premier martyr, le patron habituel de toutes les basiliques primitives. A l'abri de ce sanctuaire vinrent se grouper sans doute les tombes des fidèles, à l'écart du cimetière voisin. Le christianisme bordelais avait là, hors de la cité, son lieu de recueillement.

Ces temps de faiblesse prirent subitement fin dans la seconde moitié du IV[e] siècle. Une génération d'hommes vit s'achever la conversion de

la Gaule. La transformation religieuse du pays fut aussi complète et nous paraît aussi brusque que celle de la Gaule au lendemain de la conquête romaine. Tout y contribuait : le travail obscur et continu que le christianisme avait fait pendant trois siècles, la lassitude que les religions orientales commençaient à donner, l'appui officiel des empereurs. Sous Gratien, précisément l'élève d'Ausone, le christianisme devint une religion d'État. Enfin, la Gaule possédait alors un des hommes les plus étonnants qui aient été les porte-parole du Christ, un des hommes les mieux doués pour transformer le monde, saint Martin. La Gaule connut, à la fin de la domination romaine, les miracles de conquête religieuse et les élans d'espérances sacrées que saint Paul avait jadis suscités en Orient.

375-383

Ce fut sous l'influence de saint Martin que se convertirent les meilleurs et les plus sincères d'entre les membres de la grande aristocratie. C'est lui qui jeta dans l'âme de Paulin, le poète et l'orateur qu'Ausone regardait comme son meilleur disciple, les premiers troubles de la foi chrétienne. Paulin abandonna tout, fortune et famille, lettres et ambition, pour se vouer au Christ et entrer dans l'Église. L'honneur de l'école de Bordeaux devint le soutien de l'église du Christ. Ausone fut profondément attristé. Il lui écrivit des lettres touchantes. Paulin ne répondit que pour confesser le Christ. — Il est vrai qu'il le faisait en vers magnifiques. Pour renoncer au monde, il ne renonçait pas à son talent. Ces leçons de rhétorique et de poésie qu'il avait reçues d'Ausone, il les tourna à la gloire de l'Église. L'école toute païenne de Bordeaux donne à ce moment naissance à des orateurs sacrés.

Ce que Paulin fit par enthousiasme convaincu, d'autres le faisaient par nonchalance ou par intérêt. Ausone, qui avait vécu toute sa vie dans la mythologie littéraire, quitte la campagne au printemps pour venir célébrer à Bordeaux les fêtes des Pâques chrétiennes. Ses fils étaient chrétiens. Son petit-fils, du vivant même d'Ausone, était élevé dans l'amour du Christ, et ses parents songeaient à le consacrer au culte de Dieu. Vers 395, au temps où meurt le poète, le christianisme a fini la série de ses grandes victoires. Il y avait eu, quelques années auparavant, un synode à Bordeaux contre la secte des Priscillianistes : peu après, une émeute avait éclaté dans la ville et les chrétiens

385-386

orthodoxes avaient misérablement lapidé une femme hérétique. Le christianisme était déjà assez fort pour troubler l'ordre dans la cité.

Il ne manquait à l'Église de Bordeaux, pour sanctionner son triomphe, que la couronne de sainteté. Elle allait l'obtenir. Dans les premières années du ve siècle, l'évêque Amandus, qui appartenait peut-être à une des grandes familles du pays, dut céder la place à un prêtre obscur nommé *Severinus,* Seurin. Voici ce que la tradition, conservée par Grégoire de Tours, racontait à ce sujet. Ce récit ressemble bien à une légende, mais c'est une de ces légendes qui font dans l'histoire des villes plus de bruit qu'une bataille, plus de changements qu'une conquête :

Après 404

« La ville de Bordeaux possède aussi de vénérables patrons qui se manifestent souvent par des prodiges. Elle adore par-dessus tout saint Séverin, évêque, dans une église d'un faubourg. Séverin, comme le rapporte le récit fidèle des clercs bordelais, vint d'Orient dans la cité. Pendant qu'il marchait, le Seigneur apparut une nuit à l'évêque Amand, qui gouvernait alors Bordeaux, et lui dit : « Lève-toi » et va au-devant de mon serviteur Séverin et honore-le, comme la sainte Écriture » nous ordonne d'honorer l'ami de la Divinité. » L'évêque Amand se leva, prit son bâton, et alla au-devant de l'inconnu, dont il ne savait que ce que Dieu lui avait révélé. Et voici saint Séverin venant comme à sa rencontre. Ils s'approchèrent l'un de l'autre, se saluèrent de leur nom, s'embrassèrent et se donnèrent le baiser de paix; puis, discourant ensemble, ils entrèrent dans la cathédrale au chant des psaumes. Séverin devint dans la suite si cher à l'évêque Amand, qu'il lui céda son siège, et se regardait comme son cadet. Quelques années après mourut le bienheureux Séverin. Quand il fut enterré, Amand reprit sa place; il n'est pas douteux qu'il ne la recouvra à cause de l'obéissance montrée au saint de Dieu. Cela révéla au peuple la sainteté de Séverin; il le prit comme patron, et si la ville est en proie à la peste, ou à un ennemi, ou à quelque sédition, la multitude accourt à la basilique du saint, s'impose des jeûnes, célèbre des veilles, se livre à de dévotes oraisons, et bientôt la ville est sauvée du malheur. — Nous avons appris, après avoir écrit ces lignes, que le prêtre Fortunat a écrit une vie du saint. »

Tout est mystérieux dans la vie de saint Seurin comme dans sa gloire. Ce qui est possible, c'est qu'un soulèvement l'ait porté sur le trône épiscopal : sorti du bas peuple, il fut élevé par lui à la puissance, puis à la sainteté. — Ce qui est certain, c'est que la basilique qui porta son nom fut aussitôt le foyer du christianisme populaire; c'est que le cimetière où il reposa devint un lieu sacré, une sépulture enviée de

tous; c'est que Bordeaux vivra désormais dans l'espérance ou la foi des miracles de saint Seurin, et qu'il verra en lui son intercesseur dans le ciel.

L'Église chrétienne a terminé ce qu'on peut appeler le cycle de sa fondation. Bordeaux a son évêque, son sanctuaire officiel dans la ville, sa basilique populaire dans le faubourg; il a sur la terre son champ des « corps saints », il a son patron dans le ciel. La cité de Dieu est constituée en face de la cité des hommes.

Quand les rhéteurs du IV[e] siècle parlaient de la « Gaule régénérée », ils ne songeaient qu'aux villes reconstruites, aux remparts dressés, au réveil des écoles et au travail de la terre. Mais la vraie « Gaule nouvelle » était celle qu'ils ne voyaient pas et que créait le christianisme.

1. Musée d'antiques. Trouvée à Bordeaux, place de la Bourse. — Sur le chaton, bustes affrontés d'homme et de femme, et l'inscription VIVAS, « porte-toi bien »; sur l'anneau, *Nemfydi, vivas!* C'est sans doute la bague d'une matrone; Nemfydius est le nom de son mari.





BAGUE DE MARIAGE[1].

(Quatrième siècle ?)

CHAPITRE V

SECONDE INVASION; LES WISIGOTHS

(407-507)

I. La grande invasion; l'établissement des Wisigoths. — II. La vie romaine sous les premiers rois. — III. Changement de politique; la conquête franque[1].

I

Vers l'an 400, la Gaule offrait, dans la toute-puissance du christianisme et de l'autocratie foncière, les éléments d'un nouvel ordre de choses. Mais il fallait encore bien des convulsions avant qu'une autre société fût constituée. Il fallait que l'État romain abdiquât sa souveraineté exclusive, que l'unité de l'Empire disparût, et que le pays, abandonné à lui-même, se laissât gouverner par ceux-là mêmes qui possédaient le sol et qui guidaient les âmes : les seigneurs et les évêques. — C'est l'histoire de ces crises où la société se transforma qui remplit la période des invasions barbares, entre le IIIe et le IXe siècle.

1. Paulin de Pella, *Eucharisticos*. — Sidoine Apollinaire, édit. Luetjohann, 1887. — Salvien, *De gubernatione Dei*, édit. Pauly, 1883. — Grégoire de Tours, *In gloria confessorum*, § 47, édit. Krusch.

Lenain de Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. VI. — Fustel de Coulanges, *L'Invasion germanique*, 1891. — Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II. — Bladé, *La Novempopulanie depuis l'invasion des Barbares jusqu'à la bataille de Vouillé*, 1888 (*Revue de Gascogne*). — *Histoire littéraire de la France*, édit. Paris, t. II, 1865.

De la première invasion, l'Empire romain était sorti, sinon semblable à lui-même, du moins sain et sauf. Elle n'avait changé que l'aspect du sol et des villes. La seconde compromit à tout jamais l'unité politique.

Les invasions germaniques recommencèrent dans les premières années du v[e] siècle. Elles furent d'abord identiques à celles du temps de Probus. Des armées de pillards se répandirent brusquement par la Gaule, constituées seulement pour l'incendie et le butin. C'est ce qu'on a parfois appelé « la grande invasion ».

407

Cependant, le désastre ne fut pas, tant s'en faut, comparable à celui du III[e] siècle. Les villes furent pillées, les moissons perdues. Mais la muraille était là, cette fois, pour protéger la cité. Les Barbares s'y heurtèrent, et Bordeaux demeura intact et debout, au milieu des ruines de la campagne. Le torrent passé, on se reprit à vivre. Seulement, on commença à se désintéresser des affaires de l'Empire, qui protégeait si mal ses sujets.

Tout autrement durables furent les conséquences de l'invasion des Wisigoths. A parler exactement, ce ne fut pas une invasion. Les Wisigoths étaient un peuple allié, à la disposition de l'Empire. Leur roi était inscrit sur les registres officiels de l'armée romaine; sa nation formait un corps de troupes au service de l'empereur. — C'était l'inévitable résultat de la politique des chefs et de l'indifférence des sujets : nous avons vu à chaque génération les Gallo-Romains, riches ou pauvres, s'éloigner de plus en plus de la vie des camps. L'aristocratie, qui gouverne l'État, ne sait pas le défendre. C'est aux Barbares qu'elle confie cette tâche. Contre les Germains qui pillent le pays, Rome arme d'autres Germains pour le défendre. Il devait fatalement arriver que ces milices étrangères imposeraient leurs lois aux provinces qu'elles avaient à protéger.

Des troupes fédérées de l'Empire, les Wisigoths étaient alors la plus nombreuse et la plus homogène. Ils cherchaient une province fertile pour y faire leur campement. Ils vinrent ainsi dans le sud de la Gaule. Entre-temps, ils faisaient et défaisaient des empereurs; Paulin de Pella fut pendant quelque temps le ministre d'un de ces princes créés par les Barbares : ce qui prouve que quelques membres de la haute

noblesse romaine cherchèrent tout de suite à vivre en bons termes avec les Wisigoths. Comme, après tout, les Wisigoths se proclamèrent les défenseurs du peuple romain, on leur ouvrit les portes de Bordeaux et on les accueillit presque en amis. Leur roi avait juré « de servir fidèlement le prince et de dépenser à la défense de la République les forces des Wisigoths ». 414

Puis, plus ou moins brouillés avec Rome, ils quittèrent le pays, non sans commettre d'assez grands méfaits. « Après avoir été reçus en amis, ils traitèrent la cité de Bordeaux, en partant, selon les lois de la guerre, » et nul d'ailleurs n'aurait pu s'opposer à leurs exigences. Il semble pourtant que leur roi Ataulf ait essayé de les astreindre à une discipline romaine. Paulin de Pella ne se plaint pas autant qu'on pourrait le croire des Wisigoths : quelques-uns d'entre eux tinrent à honneur de protéger eux-mêmes l'hôte qui les avait reçus. La faiblesse extrême de l'État, la présence des Barbares, provoquaient en outre quelques-uns de ces désordres sociaux inhérents à un régime de grande aristocratie. Il y eut des séditions. Les esclaves et la plèbe se firent les complices des Barbares pour accroître les maux qui accompagnèrent leur départ.

Ils revinrent quelques années plus tard, de nouveau en hôtes et en amis. L'empereur Honorius leur concéda, à titre définitif, l'occupation de Toulouse, de la province de Novempopulanie, au nord des Pyrénées, et de la province de Seconde Aquitaine, dont Bordeaux était la métropole. 418

L'établissement du roi Wallia et de ses Wisigoths se fit sans de trop grandes secousses. C'était au nom de Rome, en vertu d'un contrat signé de l'empereur, qu'ils prenaient leur demeure dans le pays. Ils n'étaient pas fort nombreux, cent mille tout au plus, en y comprenant la tourbe de femmes, d'esclaves et d'aventuriers qui suivaient leurs rangs. Les terres ne furent point confisquées, les habitants ne furent point proscrits : les grands seigneurs du pays étaient assez riches, leurs domaines et ceux de l'État étaient assez vastes, pour nourrir et même pour doter ces nouveaux venus. Les textes disent seulement que les Wisigoths reçurent « un domicile », *sedes,* dans la région qu'on leur donnait « à habiter » et « à cultiver ». Ce fut, ajoutent-ils, « en récom-

pense de leurs services ». — Il est vrai que le roi des Wisigoths prit en mains l'autorité militaire dans toute la région et s'attribuait en outre la direction des affaires civiles. Mais les Aquitains pouvaient espérer de lui, contre des invasions toujours possibles, un secours plus efficace que celui d'un lointain empereur. Puis, sous ce chef barbare, la vie romaine continuait.

II

Bordeaux était toujours une « cité » de l'Empire romain et de la province d'Aquitaine. La majesté de l'empereur était reconnue par le roi Théodoric. C'est du nom des consuls que les inscriptions étaient datées. Le Code de Théodose II avait force de loi pour les Romains d'Aquitaine. La langue officielle du gouvernement était le latin : les rois s'en servaient et les soldats l'apprenaient.

419-451

Les traditions administratives de Rome se continuaient; sans doute les nouveaux maîtres avaient maintenu ces bureaux provinciaux, si puissants au IVe siècle : les bureaux perpétuaient le régime, alors que les chefs changeaient. L'autorité de l'État, loin de s'affaiblir entre les mains de ces rois, paraît au contraire s'être renforcée. Les « comtes du littoral » protégeaient fort bien la chose romaine en faisant contre les Saxons la police de l'Océan.

Il y eut désormais dans les grandes villes, comme à Bordeaux, un « comte », *comes,* qui représentait le pouvoir souverain : il exerçait dans le ressort de la *civitas* la même autorité administrative et judiciaire que le président avait eue dans la province; en outre, il commandait les troupes, il avait l'autorité militaire. — Sous le bas Empire, le pouvoir civil et le pouvoir militaire avaient été partagés entre deux chefs, qui groupaient chacun dans leur ressort un assez grand nombre de cités; ces deux pouvoirs sont maintenant concentrés aux mains d'un seul « comte »; mais il les exerce seulement dans l'enceinte d'une cité. Voilà le changement le plus notable qui s'opéra sous ce nouveau régime : le chef se rapproche de ses administrés; il est maintenant leur juge et leur capitaine.

Les habitants de la cité, ainsi que leur magistrat, commencent à prendre les habitudes guerrières : pour la première fois depuis des siècles, ils peuvent être admis, comme miliciens, à côté des soldats barbares, et il ne semble pas qu'ils leur soient inférieurs en courage. Le gouvernement et l'obéissance se manifestent de plus en plus sous une forme militaire.

La grande aristocratie ne se tint pas à l'écart de la cour des rois barbares, elle se rallia sur-le-champ à leur autorité. Elle continua à demander ou à accepter les grandes charges, à diriger les conseils du gouvernement. Les fils de Paulin de Pella devinrent auprès des rois des personnages fort influents; ils se sentaient plus indépendants à la cour des Wisigoths que dans les bureaux de l'Empire. « Le vœu unanime des Romains, » disait-on, « est de demeurer attachés aux Barbares. Ils aiment mieux vivre libres sous l'apparence de la captivité que captifs sous le nom de liberté. » La noblesse avait sauvé son pouvoir des ruines de celui de Rome. Et Paulin de Pella explique naïvement comment elle ne songea pas à se solidariser avec les destinées de l'Empire : « Mon esprit s'abandonnait au charme du repos, des loisirs familiers du logis, du bien-être particulier de ma demeure, remplie de trop grandes et de trop flatteuses délices. » Ne demandez pas à ces heureux de quitter leur bonheur : l'exil n'est pas de vivre avec les Barbares, il est de s'éloigner de ses domaines.

L'aristocratie menait à Bordeaux et dans ses terres la même vie calme et fastueuse qu'autrefois. Sidoine Apollinaire nous parle souvent dans ses lettres des riches « sénateurs » du pays bordelais (car les nobles aquitains conservent encore ce titre tout romain) : le milieu est le même que celui où Ausone a vécu, et les habitudes n'ont point changé. Les grandes villas étalent un luxe princier; des vaisseaux aux tentes somptueuses sillonnent la Garonne; les viviers engraissent des huîtres « à la chair succulente ». On s'invite, on se traite avec la bonne humeur des temps romains. La rhétorique et la poésie charment les délices de la haute société.

Après les désordres de 407 et 414, l'Aquitaine connut des temps de prospérité et de richesse presque comparables à ceux du IVe siècle. On aurait pu célébrer la Paix Gothique, comme on avait vanté la

Félicité Romaine. Un prêtre chrétien fait du pays une description enchanteresse :

« On le sait, l'Aquitaine et la Novempopulanie sont comme la moelle de toutes les Gaules. Elles possèdent la mamelle de toute fécondité, et, ce qu'on aime parfois mieux encore, celle du plaisir, de la beauté, de la volupté. Toute cette région est si merveilleusement entrelacée de vignes, fleurie de prés, émaillée de cultures, garnie de fruits, charmée par ses bois, rafraîchie par ses fontaines, sillonnée de fleuves ou hérissée de moissons, que les maîtres ou les détenteurs de ce sol semblent posséder moins une portion de la terre qu'une image du paradis. »

Enfin l'école de Bordeaux tient toujours son rang, à la faveur de ces maîtres barbares. Les rois la protègent; eux-mêmes s'essaient à aimer Virgile et à écouter des harangues. La rhétorique bordelaise possède avec Lampridius un digne héritier, sinon du mérite, du moins de la gloire et de la richesse d'Ausone et de Minervius. C'était, dit Sidoine, un homme prodigieux en prose et en vers, « fort et musculeux dans la controverse, superbe, beau et parfait dans les discours de morale, mordant et périlleux dans le ton satirique, terrible et attendrissant dans le genre tragique, plein de sel et de variété dans le comique, » et avec cela poète rival d'Horace et de Pindare, « le plus éloquent des hommes, partout où l'inspiration le lançait. » On voit qu'en ce temps-là, si le mérite baissait, l'éloge croissait en proportion.

Comme les rhéteurs de l'âge précédent, Lampridius s'entendait aussi bien à exploiter la fortune qu'à cultiver les lettres. Il fut un de ces quatre plus grands poètes de l'Empire que Majorien eut un jour l'auguste fantaisie de réunir auprès de lui dans une même cité, et qui s'y virent un soir assis à une même table. Il avait de grands biens, beaucoup d'esclaves; peut-être était-ce un maître assez dur, car il périt étranglé par ses serviteurs, ce qui fut, en ce temps, un des grands événements de la chronique bordelaise. 475

Sans doute, cependant, il est probable que l'école déclinait : mais si l'on se rappelle de quelle manière Paulin de Nole l'avait quittée, on peut affirmer qu'elle souffrait plus du triomphe du christianisme que de l'arrivée des Barbares.

III

L'alliance des Barbares avec Rome ne pouvait durer éternellement. Sous le roi Turismond, une première rupture éclata. Les Wisigoths firent la guerre à l'empereur. Le roi barbare fit sentir un peu plus aux Aquitains qu'il était leur vrai maître. Son nom remplaça sur les inscriptions celui des consuls. Il maltraita la noblesse du pays. Paulin de Pella fut dépouillé de ses biens; ses enfants furent disgraciés.

451-453

Théodoric rétablit pendant quelque temps la paix avec Rome et l'accord avec les principaux Gallo-Romains. Le petit-fils d'Ausone retrouva quelque argent de la vente d'une de ses terres. Il ne tarda pas à mourir dans une pieuse retraite, réconcilié de cœur avec ces Goths pour lesquels il eut toujours une certaine faiblesse. On pouvait espérer l'entente des armes barbares et du nom romain : d'énergiques empereurs imposaient encore en Provence et en Italie, sinon la crainte, au moins le respect de la majesté impériale.

453-466

Mais enfin, sous le roi Euric, les Wisigoths renoncèrent à cette convention qui faisait d'eux les alliés et les colons du peuple romain. Les derniers empereurs d'Occident avaient été de simples fantoches. En 476, l'unité de l'Empire fut rétablie au profit de l'Auguste de Constantinople, c'est-à-dire que l'autorité impériale, en s'éloignant encore, perdit ce qui lui restait de force et de prestige. Euric en profita : « voyant tous ces changements d'empereurs et combien l'Empire branlait, » il se proclama roi souverain, ou du moins agit comme tel : il ne releva que de lui, *suo jure,* disait-on. Il combattit, légiféra, administra en son propre nom.

466-484

476

En même temps il essaya, comme devaient le faire plus tard Clovis et Charlemagne, de grouper autour de lui tous les États germains de l'Occident. Par ses victoires et ses alliances il se montra le plus grand des rois héritiers de Rome. Quand il résidait à Bordeaux, la ville paraissait un instant la capitale de ce nouveau monde barbare et romain qui avait grandi dans les frontières du vieil empire.

L'évêque-poète, Sidoine Apollinaire, vint à Bordeaux en 476. Il fut

étonné du spectacle bizarre et bariolé que lui offraient les rues de la cité et surtout les abords de la cour :

« Ici nous voyons le Saxon aux yeux bleus, habitué à la mer, redouter la terre ferme; ici le vieux Sicambre, vaincu, se montre la tête rasée; le Hérule, aux yeux glauques, qui habite à l'autre extrémité de l'Océan, erre ici loin de sa patrie; le Burgonde à sept pieds fléchit souvent le genou et demande la paix. Fier de la protection d'Euric, l'Ostrogoth reprend des forces, presse les Huns ses voisins et paie, en se soumettant ici, le droit d'être superbe avec eux. Le Romain attend de lui son salut: c'est la Garonne qui défend le faible Tibre. Le Parthe lui-même sollicite et achète son alliance, il oublie ici qu'il est parent du soleil et des étoiles. »

Et pour compléter le tableau, ajoutez aux ambassadeurs barbares les évêques ou les sénateurs qui venaient, de tous les points de la Gaule wisigothique, passer à Bordeaux leur temps d'exil ou solliciter une faveur du puissant roi.

L'ambition d'Euric n'allait pas sans un peu de défiance à l'égard des riches sénateurs gallo-romains. On ne sait s'il dirigea contre eux une sérieuse persécution. Sidoine Apollinaire, qui vint à Bordeaux en exilé (il le dit du moins), y menait une vie fort libre et fort agréable. Euric était trop bon politique pour se brouiller avec ceux qui, par leurs terres et leurs clients, étaient, plus que ses Goths, les vrais maîtres du pays. — C'eût été également une sotte entreprise que d'attaquer les souvenirs et les lettres de Rome. L'école de Bordeaux subsista, et sous le règne même d'Euric, elle avait encore de beaux jours, grâce à l'universel renom de Lampridius.

Euric fut plus dur contre les chrétiens orthodoxes. Les Wisigoths, comme la plupart des Barbares, avaient adopté l'arianisme : cette hérésie, peu compliquée, convenait mieux à leur esprit par la netteté de ses dogmes, la part restreinte qu'elle faisait au mystère, la place prépondérante qu'elle donnait à Dieu. Par malheur, Euric voulut en faire la religion publique. Il maltraita le clergé chrétien, et blessa l'amour-propre des vrais fidèles. A Bordeaux et dans toute la région, les basiliques consacrées tombèrent en ruines. On cessa pendant quelque temps, par peur ou par contrainte, de nommer des évêques. « L'Église de Bordeaux, » dit un contemporain, « souffrit dans le deuil, privée de son chef. » — Ce qui veut dire qu'elle n'eut point d'évêque, et nulle-

ment, comme on le répète, que son évêque fut décapité. Car il semble que la persécution d'Euric fut toujours plus habile que brutale, plus insinuante que directe.

Une partie de la population dut sans doute se résigner à l'arianisme. Le Bordelais fut divisé en deux camps religieux. Mais la lutte, dans ce pays d'humeur modérée, n'entraîna jamais de sanglants combats. Le seul conflit dont on ait gardé le souvenir est d'ailleurs bien caractéristique des mœurs du temps, et montre qu'on faisait plus volontiers appel aux miracles du ciel qu'à la force des armes :

« Rions, » raconte Grégoire de Tours, « est une villa où il y avait une église catholique. Lorsque les Goths arrivèrent, ils l'affectèrent à l'impureté de leur secte. Près de l'église, il y a une grande maison. Arrive la veille de Pâques : les hérétiques et leurs prêtres vont baptiser les enfants dans notre église. Notre prêtre ne pouvant y entrer pour célébrer le baptême, les Goths pensaient pouvoir ainsi impliquer le peuple dans leur erreur, mais notre prêtre, fort avisé, préparant son office, se met à baptiser dans la propre maison des hérétiques, pendant que ceux-ci étaient dans notre église à baptiser de leur côté. — La vengeance de Dieu arriva : des enfants, au nombre de douze, que les hérétiques avaient baptisés, aucun ne vécut jusqu'à la fin du temps de Pâques. Quant à ceux que le prêtre orthodoxe avait oints lui-même, aucun ne mourut en ce temps-là. Ce que voyant, les hérétiques, craignant que leur maison ne devînt une église, rendirent son temple à notre prêtre. »

Une persécution qui prenait ce caractère n'était point dangereuse. Du reste, du temps même d'Euric, de nombreux tempéraments purent rassurer ceux des orthodoxes qui étaient disposés à la conciliation.

Alaric fut plus indulgent et surtout plus faible que son prédécesseur. Il donna aux lois romaines, en les résumant dans un édit célèbre, une solennelle sanction. L'épiscopat reprit son rang. Si l'évêque d'Arles, Césaire, fut emmené en exil à Bordeaux, on lui laissa toute liberté pour faire ses miracles. Mais il n'en restait pas moins dans le pays un grave motif de désunion : les Wisigoths demeuraient les apôtres de l'arianisme. Or, la religion chrétienne, désormais toute-puissante, était un redoutable ennemi : il était plus dangereux de la combattre que de mépriser le nom romain.

484-507

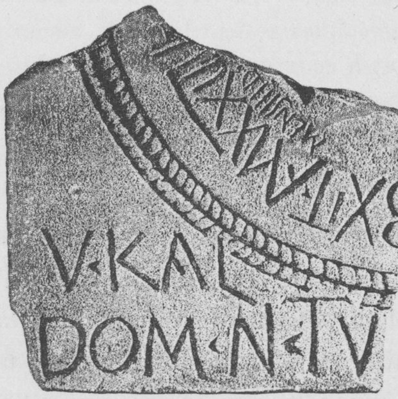
506

Le roi des Francs, Clovis, apparaissait alors en Gaule comme le champion de l'épiscopat chrétien et le serviteur de la tradition romaine. Quand il eut vaincu Alaric à Vouillé, la domination des Wisigoths

507 s'écroula en Aquitaine avec une rapidité qui nous étonne. Les Wisigoths disparurent de notre pays sans y avoir laissé aucune trace durable : ils n'y avaient jamais été que comme en campement, ils partirent pour faire place à d'autres bandes de Barbares, à l'armée d'un autre roi germanique. Les hommes du pays ne songèrent pas à défendre par une résistance nationale une royauté étrangère dont les inutiles maladresses avaient compromis les bienfaits d'une longue paix.

508 Clovis passa l'hiver à Bordeaux.

1. Au Musée d'antiques. Trouvée près de Saint-André. — Au centre le monogramme du Christ, dont on aperçoit une extrémité. Inscription : BIXIT ANnos XXIII, MENSes III, DIes... V KALendas... regno DOMini Nostri TVrismundi... « sous le règne de notre seigneur Turismond » (entre 451 et 453). — D'après une photographie de M. Panajou.



ÉPITAPHE CHRÉTIENNE[1].

(Milieu du cinquième siècle.)

CHAPITRE VI

LES MÉROVINGIENS; LA CITÉ CHRÉTIENNE

(508-639)

I. Le gouvernement civil. — II. L'évêque. — III. Misère matérielle et exaltation religieuse. — IV. Bordeaux chrétien : aspect, art et monuments[1].

I

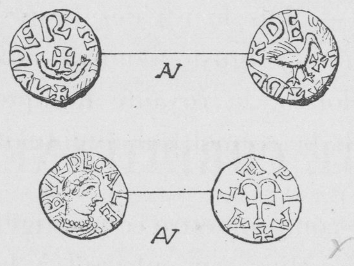
Le gouvernement des rois francs de la dynastie mérovingienne s'inspira des mêmes principes politiques que celui des princes wisigoths et passa par de semblables vicissitudes. Sous Clovis et ses premiers héritiers, il parut une vague restauration de l'État romain. Clovis prit des titres latins, négocia avec l'empereur de Constantinople; les monnaies impériales furent toujours les seules qui eurent cours dans le pays. Puis, les Mérovingiens se lassèrent de ces futiles dehors de la légalité. Ils se regardèrent comme créant le Droit et faisant la Loi. La Gaule devint le royaume des Francs; le souvenir de l'Empire ne se conserva plus que chez les hommes d'église ou chez les chro-

1. Fortunat, édit. Leo et Krusch, 1881 et 1885. — Grégoire de Tours, édit. Arndt et Krusch, 1885. — Le Blant, *Les Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886. — Prou, *Les Monnaies mérovingiennes*, 1892. — Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II.

Fustel de Coulanges, *La Monarchie franque*, 1888. — Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 1878.

niqueurs, qui continuèrent à dater des consulats ou des avènements impériaux.

Les princes francs firent frapper des monnaies d'or, ce que les rois wisigoths n'avaient point risqué : s'ils n'osèrent toujours y mettre leur nom et leur image, ils les firent au moins signer des monnayeurs royaux et marquer de la ville, de l'église ou de la villa qui possédaient à demeure ou pour un temps un atelier monétaire. — On conserve aujourd'hui une collection variée de monnaies mérovingiennes frappées à Bordeaux : c'est par elles que commence, vers l'an 600, l'histoire de notre atelier monétaire qui, presque sans interruption, durera jusqu'à notre temps.



MONNAIES MÉROVINGIENNES [1].
(Du septième siècle.)

Toutefois, si l'Aquitaine fit partie du royaume des Francs, elle ne vit point se former une civilisation franque. L'apport des Germains dans les traditions et l'esprit du Sud-Ouest se réduit à rien. Combien peu de Francs s'établirent au sud de la Loire ! Quelques centaines tout au plus prirent demeure dans ces pays. Ce n'est pas une poignée de Barbares qui pouvaient changer le cours de la vie, si foncièrement latine depuis des siècles.

L'Aquitaine, par la langue et par les souvenirs, fit toujours partie de ce qu'on appelait alors « la chose romaine », la *Romania*. Le latin était à la fois la langue publique et le parler courant. — Il est vrai qu'il dégénérait chaque jour, beaucoup plus sous l'action du temps que sous l'influence des Barbares. Cette pure latinité classique, qui faisait encore sous les Wisigoths le renom de l'Aquitaine, a disparu devant la montée croissante du latin vulgaire. La langue oublia peu à peu la construction savante de ses cas et de ses modes ; *vixit annus septuagenta,* écrit le graveur de l'épitaphe de Mummolin à Sainte-Croix : on écrit comme l'on parle, *annus* pour *annos, requiecet* pour *requiescit.*

1. Croix avec poissons affrontés. ✠ AVDERAMN*us*. — Au revers, oiseau tenant une croix. ✠ BVRDEGALA.

Buste diadémé. BVRDEGALE. — Au revers, croix ancrée. ✠ ALAPTA.

Ces deux monnaies sont à la Bibliothèque nationale.

Alors commença cette déformation du latin d'où devait sortir, quelques siècles plus tard, l'idiome gascon.

De la même manière, l'organisation politique était celle qui venait de Rome. Mais elle aussi perdait ses rouages intelligents et son fonctionnement régulier.

Le roi est maître absolu. Il juge sans appel, il commande aux armées, il nomme aux fonctions publiques. — Mais le roi des Francs était dépourvu de cette sainteté que le titre d'Auguste donnait aux empereurs : aux yeux des populations gauloises, la royauté franque garda toujours quelque chose de mortel et de personnel qui diminuait le prestige de l'État.

Aussi bien les Mérovingiens achevaient de compromettre ce prestige, en se partageant le royaume comme un domaine, en enlevant à la chose publique cette belle unité que l'Empire romain avait su maintenir dans ses plus mauvais jours. Il y eut après la mort de Clovis autant de royaumes qu'il y avait de princes. L'Aquitaine, comme elle était la région la plus riche, était aussi la plus convoitée : chacun des rois en voulait sa part. Bordeaux se rattachait ainsi, suivant le hasard des partages ou des guerres, à des royaumes fort éloignés, Neustrie ou Austrasie : Chilpéric le disputa à Sigebert, Gontran à Brunehaut. L'aventurier Gondovald y fut maître un instant. En trois quarts de siècle, la ville changea au moins quinze fois de souverain. Dans ces conditions, le roi pouvait-il être considéré par les Bordelais comme un vrai chef d'État? Tout au plus leur apparaissait-il comme le lointain usufruitier des revenus publics. Ils s'habituèrent de plus en plus à regarder comme leurs vrais chefs, ceux qu'ils voyaient à leur tête et dont ils entendaient immédiatement les ordres, les ducs et surtout les comtes et les évêques.

574-575

584-585

La royauté franque avait conservé la hiérarchie toute romaine des ducs et des comtes. Mais elle modifia le ressort des duchés, et des noms nouveaux remplacèrent peu à peu ceux des anciennes provinces : Bordeaux dépendit, peut-être dès le VIe siècle, de la région qu'on appela, après 600, la Gascogne, *Vasconia*. On désigna sous ce nom les cités comprises entre la Garonne et les Pyrénées, et parfois même toute l'ancienne Aquitaine, des Pyrénées à la Loire. — Cette appella-

tion venait de l'importance, chaque jour plus grande, que les Vascons espagnols prenaient dans les bassins de l'Adour et de la Garonne : par leurs incursions ou leurs migrations, ils étaient le principal danger et parfois les vrais maîtres du pays. Le duc qui le commandait avait surtout pour mission de les combattre. On fut tout naturellement tenté d'appliquer au duché le nom de ceux qui menaçaient ses frontières. — La circonscription ducale est du reste un rouage secondaire dans le gouvernement des Mérovingiens. La multiplicité des princes, le morcellement du pays en royaumes, lui ôtaient presque sa raison d'être.

Le ressort essentiel était le comté, le vrai chef politique de la ville et du pays était le comte ou le « juge » de Bordeaux. A tous ces changements de rois, son autorité ne subit aucune atteinte. Ils la fortifièrent au contraire. Les Bordelais pouvaient changer de rois sans changer de comte. Le comte était de plus en plus l'organe fondamental du gouvernement public.

Au-dessous de lui subsistait toujours l'administration municipale. Elle avait à sa tête, comme dans les derniers temps de l'Empire romain, un « défenseur », *defensor*.

C'est peut-être en ce temps-là que la cité bordelaise s'accrut des pays de Buch et de Born, qui avaient formé autrefois la cité des Boïens. Il est possible qu'ils eurent pendant quelque temps un chef distinct du comte de Bordeaux; mais ils dépendaient à coup sûr de l'évêque de la ville. La petite cité de Buch était venue se fondre dans le pays de sa toute-puissante voisine.

Le pouvoir réel était de plus en plus le patrimoine héréditaire des chefs de l'aristocratie. Elle donnait à la cité ses défenseurs, au roi elle fournissait ses comtes. Le poète Fortunat eut pour ami et pour hôte l'un de ses membres, Galactorius : « Tu étais le défenseur de ta ville natale, lui écrit-il; t'en voilà maintenant, grâce au roi, son comte et son juge. Il ne te manque que le sommet des honneurs, et de recevoir le titre et les armes de duc : duc, tu pourras protéger contre les Gascons les frontières et les villes de ta patrie. » Maintenant que l'Empire romain n'existe plus, la noblesse prend chaque jour davantage l'habitude de l'autorité et, ce qui lui avait longtemps manqué, le goût des armes.

Vers 586

Sous la royauté franque, tous les Bordelais sont plus ou moins astreints, quand il le faut, à faire le service militaire. On les groupe en une milice locale sous les ordres de leur comte. Mais chaque seigneur mène ses esclaves, ses hommes et ses amis. Il les a armés lui-même : il se met à leur tête comme leur capitaine naturel. — La société romaine a achevé de se transformer : elle est devenue, comme aux temps de la Gaule indépendante, une société militaire. Le riche sénateur Léonce, qui finira sa carrière comme évêque de Bordeaux, avait fait dans sa jeunesse la guerre en Espagne. Mais la grande aristocratie, pour devenir guerrière, n'en demeure que plus puissante.

531

Au fond, c'est elle et elle seule qui profite à chaque génération. Elle est plus redoutable à la monarchie franque qu'elle ne l'a été aux empereurs romains. Elle a toujours les terres et les hommes, la richesse et les fonctions; mais elle a aussi la force des armes, et au même moment où elle l'acquiert, elle y ajoute l'autorité religieuse.

II

Le gouvernement des Francs mérovingiens avait assuré le triomphe et la gloire de l'Église chrétienne, un instant menacée dans ses récentes conquêtes par les derniers rois des Wisigoths.

Ce n'est pas que les successeurs de Clovis aient entendu laisser à l'Église et à ses chefs la plénitude de l'indépendance. Loin de là ! ils ont toujours considéré les évêques plutôt comme des fonctionnaires royaux. En droit, ceux-ci étaient élus par le peuple et par le clergé : c'étaient les modérateurs librement choisis d'une pieuse communauté. En fait, le roi nommait ou faisait nommer pour évêque qui bon lui semblait. Il convoquait les conciles et les faisait présider par ses agents.

Et pourtant, l'épiscopat n'était point dans la main du prince. La royauté dépendait plus de lui qu'il ne dépendait de la royauté.

D'abord les évêques tenaient souvent, par leur origine, au sol même du pays. Ils y étaient nés, ils étaient citoyens de la ville : leur puissance avait là ses plus fortes racines. Au ve siècle, il était parfois arrivé que le populaire conférât la dignité épiscopale à quelque inconnu comme

saint Seurin, dont la vertu ou l'éloquence était le seul mérite : l'Église chrétienne avait encore alors ce caractère démocratique qui fut à son origine et qui était sa vraie nature. — Mais les rois francs ne prirent pour évêques que des membres de la noblesse du pays, déjà riches et puissants par eux-mêmes. Le principal mérite que mentionne l'épitaphe de l'évêque bordelais Léonce Ier est qu'il n'était « inférieur à personne en noblesse », *nulli de nobilitate secundus*. Par là même les princes affaiblissaient l'autorité royale qu'ils croyaient renforcer.

541

Le type achevé du grand évêque mérovingien est Léonce, deuxième du nom, qui gouverna l'Église de Bordeaux pendant quinze ans. Il appartenait à la vieille noblesse gallo-romaine du pays bordelais, et peut-être se rattachait-il à la famille de Paulin; sa femme Placidina avait un empereur comme ascendant. En tout cas, il était aussi immensément riche que l'évêque de Nole. Il avait des villas à Preignac, à Baurech, sur ces bords de la Garonne qui avaient conservé leur fertilité et leur grâce. Le poète Venance Fortunat, qui fut son ami, a décrit ces domaines avec un enthousiasme loquace : on devine qu'il y a passé près de l'évêque de longs jours de calme et de bien-être. Dans le silence des grandes pinèdes, à Besson près de Pessac, Léonce se fit construire une agréable demeure, arrachant le pays aux loups pour le donner aux hommes : l'évêque continuait, à son profit, la besogne de défrichement commencée par les Gallo-Romains. Il adorait le luxe, les marbres, les ors, les belles peintures. Il accablait de ses dons les églises, car il voulait les maisons de Dieu aussi magnifiques que les siennes. Ce fut peut-être le plus grand bâtisseur de temples qu'ait jamais possédé l'épiscopat bordelais.

548?-564?

Les rois pouvaient-ils lutter d'influence contre un tel homme, qui avait derrière lui une armée de serviteurs et de pauvres, d'immenses trésors, de vastes biens-fonds, et l'affection intéressée d'une cité tout entière? Aussi Léonce était-il tout-puissant à la cour des princes : on écoutait ses conseils, on recherchait son appui, on le prenait pour médiateur. Il ressembla en bien des manières à ces grands prélats politiques qui firent la fortune de la papauté d'Avignon.

Ajoutez à cela que l'évêque de Bordeaux était métropolitain de l'ancienne Aquitaine Seconde. Les évêques de cinq villes, Agen, Angou-

lème, Périgueux, Saintes, Poitiers, qui avaient autrefois formé cette province, relevaient de l'évêque de la cité métropole. L'épiscopat avait eu cette habileté souveraine de perpétuer à son profit les traditions du gouvernement romain. La circonscription provinciale n'était plus qu'un souvenir dans l'État mérovingien : les chefs des principales Églises la faisaient toujours valoir pour en conserver le bénéfice. L'évêque de Bordeaux appelait encore l'Aquitaine Seconde « sa province ».

Un homme de ce genre était le premier magistrat de la cité. Dans l'histoire du Bordeaux mérovingien, le comte passe inaperçu : mais nous connaissons fort bien ses évêques. Ce qui restait de la curie municipale devait être à leur dévotion; le titre de « défenseur » a pu leur être souvent accordé. On frappait monnaie au nom de « l'Église de Bordeaux ». L'évêque durait plus que le comte et plus que le roi.



MONNAIE DE LA CATHÉDRALE [1].
(Septième siècle.)

C'était un homme fort indépendant. S'il tenait son pouvoir des rois, il se riait aisément de leurs ordres. L'évêque de Saintes, Emerius, avait été élu d'une façon peu canonique : c'était un protégé de la cour; Léonce de Bordeaux convoqua les évêques de « sa province » et chassa Emerius de son siège. Il fallut l'arrivée d'officiers royaux pour faire reculer le redoutable prélat. — Le plus puissant des successeurs de Léonce, Bertran, accueillit avec tous les honneurs l'aventurier Gondovald et lui livra la ville. — Les habitudes d'un évêque ne différaient pas de celles d'un comte; leur passé à tous deux était souvent le même. Léonce II avait commencé sa carrière par le métier des armes. Gondegisile avait été comte de Saintes. Au besoin, l'évêque armait ses ouailles et ses gens pour la défense de la cité, et il paraissait vraiment leur capitaine. Sa force matérielle était plus que doublée par son autorité religieuse. Il parlait au nom de Dieu, et en ce siècle troublé l'on obéissait moins souvent au roi qu'à Dieu. Les affaires politiques comptaient si peu dans les préoccupations des hommes! Le peuple n'avait point de part au gouvernement : l'Église l'admettait dans toutes ses cérémonies, l'associait à toutes ses joies. L'homme se

584-585

585

1. Buste diadémé. BETTO ✠ MO*netarius*. Au revers, croix ancrée sur deux degrés. ✠ ECLIS*i*E BVRDEG*alensis*. A et [ω]. — D'après FILLON, *Lettres à Dugast-Matifeu*, p. 67, pl. III, n° 2.

sentait membre de l'Église et bien rarement citoyen de l'État. L'évêque était son vrai roi, « la tête de la patrie, » *patriae caput,* ainsi que Fortunat appelle Léonce II.

III

La vie religieuse atteignit en effet au VIIe siècle une intensité qu'elle ne devait peut-être jamais dépasser. La crise morale commencée au second siècle se terminait alors par l'absorption définitive dans le christianisme des espérances et des craintes, de l'âme et de la vie du peuple tout entier.

Bordeaux avait été sous le haut Empire une ville de commerce et de travail matériel; il était devenu sous le bas Empire un centre studieux et lettré. C'est maintenant une cité de prières et de miracles.

De l'école, encore florissante sous les Wisigoths, il n'est pas une seule fois question sous la domination des Francs. A-t-elle succombé devant l'invasion de ces nouveaux Barbares, moins souples et moins conciliants que leurs prédécesseurs? On peut en douter. L'Église a dû contribuer davantage à faire déserter le vieil *auditorium,* asile des dieux classiques et d'une odieuse mythologie. Elle faisait, à la date de 529, fermer par l'empereur Justinien les portes de l'école d'Athènes, la plus célèbre des universités d'Orient. Elle a pu demander le même service à Clovis ou à Clotaire. — Toutefois, l'enseignement ne devait pas disparaître. L'Église recueillit l'héritage des rhéteurs et des grammairiens, et se chargea, dans son école épiscopale, de donner l'enseignement latin au profit de ses dogmes et de son influence.

Le commerce ne périt pas non plus tout entier sous la domination des Francs et des évêques. Il conserve à Bordeaux une certaine importance. Des relations maritimes y sont signalées avec l'Espagne et l'Armorique. La navigation est encore assez intense sur le fleuve, car les routes romaines sont de plus en plus abandonnées, l'État en néglige l'entretien; il est plus sûr de naviguer; comme dans les temps de barbarie primitive, les voies fluviales redeviennent les principales ressources des trafiquants. — Il y a toujours des étrangers à Bordeaux;

on y rencontre des Syriens et des Juifs : un négociant syrien, établi dans la ville, avait des richesses si grandes qu'elles excitèrent la convoitise de l'évêque Bertran; il le fit tonsurer afin de gagner ainsi ses biens à l'Église. On peut supposer, avec une grande vraisemblance, que ces Asiatiques, juifs et syriens, accaparaient entre leurs mains les affaires d'argent et le trafic des marchandises.



BAGUE DE JUIVE [1].
(Sixième siècle.)

L'histoire matérielle de Bordeaux au VI[e] siècle est une suite ininterrompue de malheurs. Tous les fléaux sans exception frappèrent tour à tour Bordeaux dans ce siècle de misères, sans parler des sièges et des révolutions, qui étaient la forme courante de la vie publique. Les incendies furent particulièrement nombreux : à cette époque de décadence, comme avant la conquête romaine, les constructions en bois prenaient dans la cité la plus grande place. Des épidémies décimaient la population; des épizooties ruinaient les campagnes. Les hivers mêmes semblaient plus intenses : les loups venaient rôder aux portes de la ville, et l'on cite un hiver où ils entrèrent dans les murs et dévorèrent les chiens. Un violent tremblement de terre agita le sol et ébranla la solide muraille. On eût dit qu'un bouleversement de la nature s'ajoutait aux convulsions politiques pour épouvanter les hommes et les refouler dans la religion comme dans un asile.

582

580

L'exaltation est en effet le trait distinctif de ces générations. Ces hommes sont malheureux; l'État, qui leur doit protection, les exploite; la nature les terrifie. La foi religieuse les domine. Leur esprit n'est plus libre. Ils sont devenus de grands enfants, ils vivent dans un monde de mystérieuses inquiétudes d'où ils ne sortent que par des élans de folle joie. Leur vie est une longue hallucination. Tout ce que nous savons de l'histoire morale de Bordeaux en ce temps-là est une chronique de miracles. C'est une vieille femme qui, prosternée dans la crypte de Saint-Pierre, voit apparaître Étienne, le glorieux martyr. Là c'est un juif qui, ayant raillé les vertus divines de saint Martin, meurt d'une fièvre maligne. Tantôt c'est la flamme d'un incendie qui, devant

1. Collection DE CHASTEIGNER. — Sur le chaton, le monogramme ASTER (Esther). Au bas, à droite et à gauche, le chandelier à sept branches, symbole de la religion juive. — Dessin de M[lle] SULPIS.

la prière d'un évêque, s'arrête subitement. Tantôt c'est la pluie du ciel qui, inondant tout, ne respecte que les récoltes des moines. Enfin c'est saint Seurin qui, de son tombeau, étonne la cité entière par ses miracles et ses bienfaits. En même temps que lui, saint Martin fut, dans notre région, le grand faiseur de miracles.

« Un jour, » raconte encore Grégoire de Tours, « une maison de la ville de Bordeaux, saisie par les flammes, se mit à brûler violemment. Puis, les flammes se répandant çà et là, d'autres maisons étaient exposées au même danger : il était certain qu'elles allaient servir de proie au feu du foyer. Et le peuple d'accourir et de faire cercle, et d'invoquer le nom de saint Martin, le suppliant d'épargner par sa vertu les maisons voisines, mêlant les larmes aux prières. Alors, au fur et à mesure que les lamentations s'élevaient, le pétillement de la flamme se ralentissait. Les clameurs redoublent vers le ciel, et soudain arrive le secours envoyé par le chef céleste. L'incendie s'arrêta au contact du discours suppliant : et ce que le peuple n'avait pu éteindre par les eaux, il l'éteignit par ses larmes. »

Peu importe d'ailleurs la manière dont on expliquera ces miracles. Ce qui intéresse, c'est que le peuple y ait cru, qu'il en ait fait son unique joie et sa meilleure consolation. Il n'y a pour l'historien aucune puérilité à les raconter tout au long. Ce sont des faits historiques plus curieux que l'entrée de Gondovald ou la victoire de Gontran. Car ils nous font connaître la vie même des hommes de ce temps, le fond de leur cœur et la trame de leur pensée.

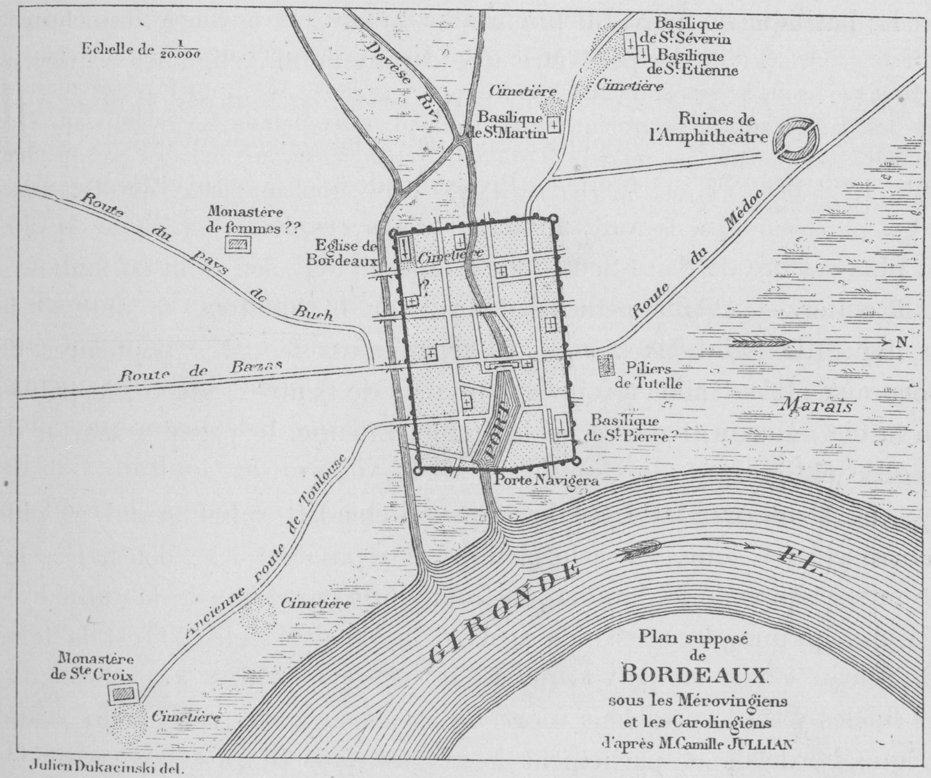
IV

Une foi si ardente ne pouvait se cacher dans le fond des cœurs et l'intérieur des foyers. Elle jaillissait de toutes parts, marquant les monuments à son empreinte et transformant sous son action la vieille cité gallo-romaine.

L'église cathédrale, qui s'appuie à l'angle des remparts, est maintenant, et pour toujours, le centre religieux de la cité : le christianisme savait, plus encore que Rome, fonder pour l'éternité. Un cimetière entoure l'église, à l'abri de laquelle reposent les morts.

D'autres temples s'élèvent sur différents points de la ville. Nous ne

connaissons des églises intérieures de Bordeaux, à l'époque mérovingienne, que la basilique de Saint-Pierre (qui est peut-être l'ancienne paroisse de Saint-Remi); mais on est autorisé à croire que la presque totalité des anciennes églises paroissiales ont été fondées entre le VIe et le IXe siècle. Ce sont celles qui vers 1200 étaient comprises dans l'enceinte gallo-romaine : Notre-Dame de Puy-Paulin, Saint-Christoly, Saint-Maixent, Saint-Remi, au nord de la Devèse, et au sud, Notre-Dame



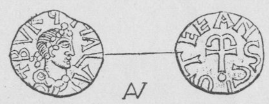
Julien Dukacinski del.

BORDEAUX DANS LE HAUT MOYEN AGE.

de la Place, Saint-Paul, Saint-Projet, Saint-Siméon. Le Saint-Pierre actuel, construit en partie sur l'emplacement du port intérieur, doit être d'une date plus récente. — Toutes ces églises, conformément à la tradition chrétienne, ont l'autel au Levant et leur façade tournée vers l'Ouest : l'orientation générale des rues romaines facilitait du reste cette disposition. Beaucoup étaient situées à des carrefours, et précédées de petites places formant parvis, places qui datent sans doute de la

construction de l'an 300. C'était d'ailleurs la disposition ordinaire des temples gallo-romains. — Mais le christianisme étouffait dans cette ville murée; on dirait qu'il se sentit mal à l'aise dans ce cadre qui n'avait point été fait pour lui. Il mit ses préférences dans le quartier qu'il avait créé en dehors de Bordeaux, le faubourg Saint-Seurin : ce fut la cité sainte du christianisme bordelais. Presque partout en France, en face des forteresses gallo-romaines, un faubourg religieux se formait alors auprès d'un cimetière sanctifié.

La basilique de Saint-Étienne avait toujours une grande importance; peut-être une communauté religieuse se forma-t-elle pour la desservir; en tout cas, il nous reste quelques monnaies bordelaises frappées à son nom. — Presque adossée à Saint-Étienne s'élevait, au-dessus d'une crypte, la basilique de plus en plus célèbre de Saint-Seurin, qui imposait déjà son nom au faubourg tout entier. — A une petite distance, sur la hauteur, se dressait la basilique de Saint-Martin. — Les trois saints les plus populaires de Bordeaux étaient ainsi groupés l'un près de l'autre : Seurin, le patron de la cité, Martin, l'apôtre de la Gaule, Étienne, le premier martyr de l'Église entière.



MONNAIE DE SAINT-ÉTIENNE [1].
(Septième siècle.)

Aux alentours des trois basiliques s'étendait, plus grand et plus vénéré chaque jour, le vaste champ où reposaient les fidèles. Dès les premiers temps de la domination franque, le cimetière de la cathédrale n'a plus qu'une place secondaire dans la vie de l'Église. C'est la terre où Seurin « dort en paix » qui est la nécropole chère aux chrétiens : les fidèles y sont après leur mort « associés au corps saint » du grand évêque bordelais et participent à sa gloire. — Dans la croyance des chrétiens, la mort importait plus que l'existence terrestre : elle était la naissance à la vie céleste, elle commençait la vraie vie. Aussi « la cité des morts » de Saint-Seurin allait-elle devenir, dans le monde chrétien, plus célèbre que la ville même de Bordeaux : elle était la vraie cité, celle des espérances. On peut voir, dans notre Musée ou dans l'église Saint-Seurin, quelques-uns des grands sarcophages de marbre qui

1. Bibliothèque nationale. — Buste diadémé. ✠ BVRD*i*CALA. Au revers, croix ancrée. SCI *(sancti)* STEEAN *(Stefani)*. — Dessin de DARDEL.



Héliog. Dujardin

d'après un moulage au Trocadéro

SARCOPHAGE CHRÉTIEN DANS LA CRYPTE DE SAINT-FORT

(VIe Siècle)

furent la tombe des chrétiens de ce temps. Les faces du couvercle et de la caisse sont décorées de nombreux bas-reliefs : le travail est assez rudement exécuté; les motifs sont peu variés; pourtant ces sculptures plaisent encore, tellement elles sont le reflet des désirs et de la foi du Bordeaux chrétien! Le sujet principal, qui forme comme le centre du tableau, est le chrisme, c'est-à-dire les initiales consacrées du nom du Christ, que bordent les lettres solennelles α et ω : Dieu n'a-t-il pas dit qu'il était, ainsi que ces deux lettres, le commencement et la fin de tout? Au-dessus apparaît, sortant d'une draperie, la main de Dieu qui semble couronner son fils bien-aimé. Des ornements symboliques encadrent le nom divin : ici ce sont des feuilles de lierre, l'arbrisseau toujours vert, immortel comme l'âme humaine; là ce sont des ceps et des sarments de vigne, qui rappellent les paroles du Christ aux apôtres : « Je suis la vigne, et vous êtes les rameaux. » Çà et là, des oiseaux becquettent des branches, ce qui est l'image consacrée du paradis chrétien. Des imbrications en écailles de poisson décorent les parties les moins visibles de la tombe : c'est là un motif traditionnel de décoration funéraire que les païens employaient fréquemment, comme on peut le voir par les ruines du Bordeaux gallo-romain. Les chrétiens l'ont adopté : les écailles faisaient songer au poisson mystérieux qui cachait aux initiés la personne du Christ. — Aucune de ces tombes de Saint-Seurin ne présente, comme celles du midi de la Gaule, des scènes bibliques, des figures humaines : la sculpture chrétienne a pris à Bordeaux un caractère décoratif, une certaine froideur solennelle. Le symbolisme chrétien s'est emparé de l'art; la religion l'a confisqué à son profit.

A l'autre extrémité de la ville, dans les marais de l'Eau-Bourde, s'éleva, dès l'époque mérovingienne, un couvent de moines bénédictins, celui de Sainte-Croix. Saint Benoît avait posé pour règle à ses disciples de « faire travail de leurs mains ». Les Bénédictins de Bordeaux furent campés en plein marécage et commencèrent la conquête du quartier Sud. L'Église chrétienne reprenait l'œuvre de l'État romain, substituant ses ouvriers aux hommes de la cité. — Un couvent de femmes fut également institué aux portes de Bordeaux. On a conjecturé qu'il se trouvait sur l'emplacement occupé de bonne heure par l'église Sainte-Eulalie.

Le *castrum* bordelais, le *burgus,* comme on disait encore, se trouvait ainsi enveloppé de villages chrétiens, ceux des morts et ceux des moines : à l'enceinte de murailles s'ajoutait une ceinture d'églises. Bordeaux est une forteresse que la religion protège. Il a ces approches religieuses que présenteront désormais toutes nos cités françaises jusqu'à la Révolution.

Les plus infimes monuments ont été, comme la ville, marqués au sceau du christianisme. Les mosaïques des maisons figurent la croix; les poteries domestiques sont ornées de pieux symboles; les bagues des simples particuliers portent, à côté de leurs noms, le signe du Christ. Sur les monnaies elles-mêmes, à côté de la vieille figure de la Victoire Romaine, apparaît, sans cesse répétée, la Croix divine : elle est au commencement, elle est à la fin de toutes les légendes, comme Dieu est l'alpha et l'oméga de la vie et du monde.



MONNAIE MÉROVINGIENNE [1].
(Septième siècle ?)

1. Bibliothèque nationale. — Tête. ✠ BVRDEGALA EIT *(fit)*. Au revers, Victoire (?) tenant une épée et une palme. ✠ BEREB*od*ES MO*netarius*. — Dessin de DARDEL.

2. Sur une poterie de la collection DE PUIFFERRAT. — En haut, le chrisme avec A et ω, flanqué de deux étoiles; en bas, l'oiseau entre deux palmes.



MARQUES SYMBOLIQUES [2].
(Sixième siècle.)

CHAPITRE VII

DERNIÈRES INVASIONS; LES CAROLINGIENS

(639-877)

I. La principauté d'Aquitaine. L'invasion arabe. — II. Le gouvernement des Francs carolingiens. — III. Les invasions normandes[1].

I

Les Aquitains se lassèrent-ils un jour de ces caprices royaux qui morcelaient leur pays et attribuaient leurs cités à des princes lointains? La royauté mérovingienne renonça-t-elle de son plein gré à cette habitude de partages arbitraires pour revenir à des divisions plus conformes aux intérêts et aux traditions du pays? Toujours est-il qu'au VIIe siècle l'ancienne Aquitaine, entre Loire et Pyrénées, fut reconstituée peu à peu, tantôt au profit de rois de la maison mérovingienne, tantôt sous les ordres de ducs aussi puissants que des rois. — C'est ainsi que Dagobert, « sur le conseil d'hommes sages, » concéda à son frère Charibert un vaste royaume allant de Saintes à Toulouse et des 628

1. Frédégaire et ses continuateurs, édit. Krusch, 1889. — *Annales de Saint-Bertin*, édit. Dehaisnes, 1871. — *Lettres* de Jean VIII, collection Migne, t. CXXVI, col. 689 et suiv. — Gariel, *Les Monnaies royales de France sous la race carolingienne*, 1883-1884.

Fustel de Coulanges, *Les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, 1892. — Perroud, *Des Origines du premier duché d'Aquitaine*, 1881. — Ribadieu, *La Guyenne d'autrefois*, Ire partie.

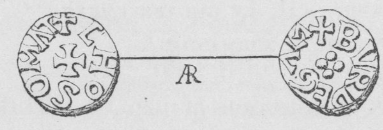
Cévennes aux Pyrénées. Le royaume mérovingien d'Aquitaine n'eut qu'une durée éphémère. Charibert mourut, et ses États furent repris par le roi des Francs Dagobert.

630

Mais l'indépendance de l'Aquitaine et de la Gascogne fut à peine troublée par cette réunion au reste de la Gaule. Elles furent gouvernées par des ducs, fonctionnaires en théorie de la cour mérovingienne, en réalité maîtres incontestés des milices et des emplois, souverains véritables entre Loire et Pyrénées. Le pays ne connaissait des rois que leur nom et la date de leur avènement, qui se lisaient encore dans les documents publics et sur le marbre des inscriptions. Une tradition veut même que ces ducs aient été élus par les grands de la contrée, et aient reçu leurs pouvoirs des cités elles-mêmes.

Deux générations se passent, pendant lesquelles on n'entend plus parler ni de Bordeaux ni de l'Aquitaine. Puis, brusquement, nous constatons que le dernier lien qui les rattachait à la France, la suzeraineté du roi mérovingien, est définitivement rompu. Nous trouvons à la tête du pays des princes habiles, énergiques, « auteurs de leur propre nom, » et qui semblent soutenus par la population tout entière. Ils agissent avec l'apparence de la pleine souveraineté; on les appelle encore « ducs », mais souvent aussi « princes » des Aquitains ou des Vascons. Nous ne savons d'où ils viennent, nous ignorons comment ils ont pris l'autorité et comment ils l'exerçaient. Cependant, à voir la résistance désespérée qu'ils ont opposée aux Arabes et aux Francs dans les derniers jours de leur empire, on devine une forte lignée, on suppose un gouvernement accepté et national. Peut-être la création d'un royaume mérovingien d'Aquitaine a-t-elle d'abord réveillé le désir de l'autonomie; et plus tard ce sentiment aura provoqué la fondation d'une principauté libre au profit d'une grande famille de fonctionnaires gallo-romains. Si cela était, ce serait la première fois depuis la conquête romaine que l'Aquitaine se retrouva la maîtresse de ses destinées.

718



DERNIÈRE MONNAIE MÉROVINGIENNE [1].
(Huitième siècle.)

1. Bibliothèque nationale. — Croix au centre. ✠ ΓHOSO MAT *(monetarius?)*. Au revers, quatre globules. ✠ BVRDEGALA.

Le danger de l'invasion arabe aida peut-être plus qu'il ne nuisit à la cohésion du nouvel État.

Cette invasion fut la brillante poussée d'une religion victorieuse et d'un peuple conquérant. Elle montrait autant d'éclat que les invasions germaines avaient présenté de petitesses. Les Arabes venaient pour soumettre autant que pour piller : c'était une armée grandiose plutôt qu'un ramassis de bandes, et l'élan religieux y compensait l'incohérence de la discipline. Le péril n'en était que plus grand pour l'Aquitaine : il eut du moins l'avantage d'être plus visible et de grouper autour du prince Eudes les forces vives du pays.

Il y eut aux alentours de Toulouse et de Bordeaux de sanglantes batailles : la résistance fut tenace et l'attaque impétueuse. Enfin Eudes vaincu laissa les Arabes entrer dans Bordeaux, qui fut livré au pillage. Il se retira vers le Nord, implorant le secours du prince des Francs, Charles Martel, qui gouvernait alors la Gaule Propre au nom des Mérovingiens.

721-732

732?

Les Arabes ne restèrent que pendant peu de temps en Gascogne. On ne sait ni ce qu'ils y firent ni ce qu'ils y voulaient faire. On croit cependant de nos jours qu'ils y ont laissé des descendants, et quelques familles bordelaises prétendent conserver encore leur type, et leur devoir le nom et l'origine. Il faut écarter en souriant ces lointaines prétentions. Les Arabes ont disparu de nos pays aussi complètement qu'ils y sont rapidement venus. Ce sont d'autres immigrants, bien plus modernes, qui ont laissé à Bordeaux la trace du type oriental.

A la bataille de Poitiers, le prince des Aquitains combattit aux côtés de Charles Martel. Il dut à cette victoire de recouvrer sa principauté, mais aussi de reconnaître en échange le protectorat du chef des Francs.

732

La dynastie carolingienne fondait alors sa toute-puissance et songeait déjà à la royauté sur la Gaule entière. Elle devint pour les Aquitains un danger dès qu'elle cessa d'être un appui. Elle avait de trop hautes visées, elle était trop jeune, trop ardente, trop confiante en elle-même pour ne point convoiter les riches pays d'au delà la Loire. L'Aquitaine et la Gascogne étaient encore regardées comme la terre du luxe et de la richesse, l'asile de la « culture romaine ». Elles exerçaient sur les Francs du Nord une attraction semblable à celle qui

devait amener en Italie les Germains du Saint-Empire. On appelait les habitants, comme ceux de l'Italie, « les Romains » : Rome commençait à la Loire.

Une première rupture éclata, quelques années après Poitiers, entre le vainqueur et Hunald, l'héritier de son obligé : Charles Martel prit Blaye, occupa Bordeaux, et finit par laisser à Hunald sa principauté, en échange du serment de fidélité.

736

Les deux États se brouillèrent définitivement à la mort de Charles. Hunald d'abord, mais surtout son fils Waïfre, combattirent pied à pied contre Pépin et Charlemagne. La guerre dura plus de vingt ans. Puis le prince Waïfre se réfugia dans les marais embroussaillés de la Double, qui furent longtemps la retraite impénétrable du chef de l'indépendance. A aucun moment de son histoire, l'Aquitaine n'a plus longtemps ni plus vaillamment lutté contre des conquérants. Mais enfin Waïfre périt assassiné, surpris plus encore que vaincu : l'Aquitaine ne fut plus de nouveau qu'une province du royaume des Francs reconstitué.

742-768

II

Le gouvernement des Carolingiens ressemble au premier abord à une restauration intelligente de l'État romain. La conquête de l'Aquitaine rendit à la Gaule son unité; les titres d'empereur et d'Auguste firent sous Charlemagne une brillante réapparition en Occident. L'autorité souveraine, habilement centralisée entre les mains du roi, recouvra la force que les Romains lui avaient donnée.

Elle acquit même de nouveaux éléments de puissance et de prestige. Les rois Pépin et Charlemagne étaient, comme les empereurs, législateurs et juges, chefs des comtes et des évêques, maîtres du peuple et des armées. Comme eux aussi, ils eurent un caractère sacré : l'Église qui imposait alors son signe à toutes les choses et à tous les hommes, avait complété son œuvre en marquant de son sceau la royauté elle-même. Pépin reçut l'onction sainte. — Les Carolingiens enfin avaient, pour commander aux peuples, des droits qui avaient manqué aux empereurs : c'étaient ceux que leur conférait le serment prêté entre

leurs mains. Tous, grands et petits, comtes et humbles, juraient de leur obéir : ils n'étaient pas seulement des sujets, ils devaient être aussi des fidèles. Sous les Romains, la soumission naturelle au chef de l'État avait été l'élément essentiel du gouvernement; la fidélité au serment vint s'y ajouter pour la renforcer.

Aucun pouvoir n'avait encore gouverné l'Occident en s'aidant de principes plus divers et également absolus. Tout ce qui fera plus tard le caractère, la force et la grandeur de la monarchie française appartient déjà à la royauté de Charlemagne.

La civilisation romaine eut sous le glorieux empereur un dernier et précieux regain. Il s'appliqua à la raviver avec une intelligence assez sûre du passé et une étude attentive de ses documents.

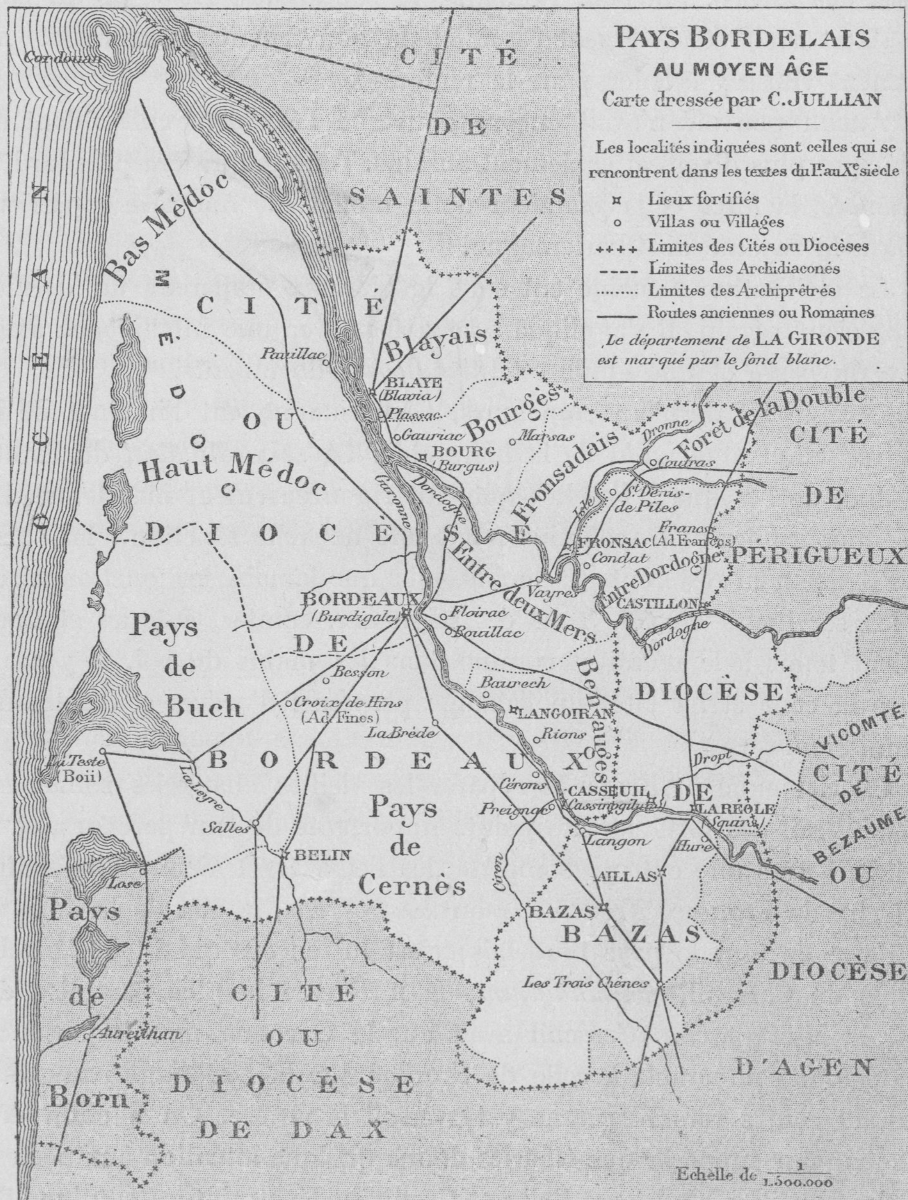
Comme les derniers empereurs, Charlemagne eut l'instinct de la centralisation et le goût de la hiérarchie. La subordination du comte au duc, de l'évêque à l'archevêque, fut rigoureusement maintenue. La prééminence des métropolitains reçut une nouvelle sanction : les chefs de l'Église n'en restèrent pas moins, plus que jamais, les fonctionnaires et les serviteurs du roi. Tous ces seigneurs, comtes, évêques et ducs étaient tenus à la merci et comme dans les mains du roi. Il y avait entre la cour et les cités un échange perpétuel d'ordres et d'actes de soumission.

Charlemagne fit revoir et réparer les vieilles chaussées romaines. Il établissait des forts sur les points importants de leur parcours, et il le faisait avec une entente complète des lieux. C'est ainsi qu'il fortifia le tertre de Fronsac, *Frontiacus* ou *Franciacus,* la clef de la défense militaire de tout le pays bordelais; c'est lui encore qui fit de la villa royale de Casseuil, *Cassinogilum,* la forteresse la plus complète de tout le Midi gascon. Casseuil avait sur la Garonne une importance stratégique comparable à celle de Fronsac sur la Dordogne : une des grandes routes vers l'Espagne y traversait la rivière. On a enfin des raisons pour supposer que Charles donna quelque attention aux postes, dès lors fortifiés, de Blaye, Belin et Castillon. Une ceinture continue de forteresses ferma les routes et les rivières qui rayonnaient de Bordeaux.

769

La langue latine reparut avec sa pureté cicéronienne à l'école du Palais, dans les conseils du roi et dans la littérature de cour. On eut

des poètes, on crut avoir des rhéteurs. On voulut rendre à la basilique chrétienne l'harmonieuse simplicité de ses formes latines. Les noms



Julien Dukacinski del.

LE PAYS BORDELAIS AU MOYEN AGE

oubliés de la géographie ou de l'administration romaines furent remis en honneur : l'expression classique d'Aquitaine, à laquelle le VIIe siècle

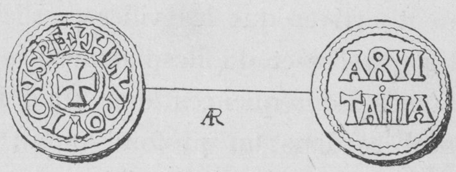
avait substitué celle de Vasconie, redevint d'un usage courant dans le milieu officiel.

Mais sous cette ingénieuse restauration de la chose romaine, le désarroi politique et la transformation sociale commencés dès le IIIe siècle se continuaient avec une irrésistible fatalité. Malgré les efforts surhumains tentés pour consolider son pouvoir, la royauté ne valait que ce que valait le roi. Nul ne sut mieux se faire obéir que Charlemagne; nul n'y réussit moins que son fils Louis le Pieux, qui gouverna avec les mêmes principes et presque avec les mêmes hommes.

Le lien le plus solide qui unissait les sujets au prince était le respect de la parole jurée ou la crainte du péril qu'il y avait à la transgresser. L'hommage personnel devint le seul motif de subordination que les hommes reconnussent et qui attachât les vassaux au comte, le comte au duc, le duc au roi. Un nouveau système politique s'établit, qui reposait sur la foi promise et les relations d'homme à homme.

781

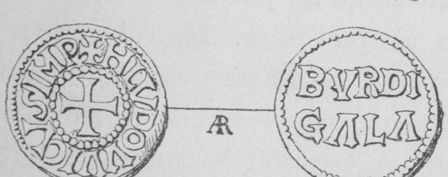
L'unité même de la Gaule, si péniblement reformée, si glorieusement célébrée, était compromise par Charlemagne lui-même. Vingt ans après sa disparition, le royaume d'Aquitaine était reconstitué au profit de Louis, fils de l'empereur. Louis eut ses officiers, son armée, ses châteaux, dont le plus célèbre fut celui de Casseuil. Tant que Charlemagne vécut, l'empereur fut le maître en Aquitaine; c'est lui qui désignait les comtes, les abbés, les chefs militaires et les intendants des villas, et il ne les prenait que parmi ses fidèles de race franque.



MONNAIE ROYALE DE LOUIS[1].
(781-814.)

Mais à la mort de Charlemagne, l'Aquitaine recouvra insensiblement l'indépendance, à la faveur des troubles qui remplirent le règne de Louis le Pieux et de cette royauté régionale imaginée par le premier empereur. Elle eut son roi particulier avec Pépin, fils de

817

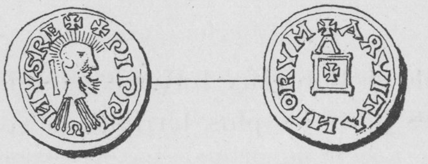


MONNAIE IMPÉRIALE DE LOUIS LE PIEUX[2].
(814-840.)

1. Croix dans un grènetis. ✠ LVDOVICVS RE*x*. Au revers, AQVITANIA. — GARIEL, pl. XIV, n° 4.
2. Bibliothèque nationale. — Croix dans un grènetis. ✠ HLVDOVVICVS IMP. Au revers, BVRDIGALA.

838 Louis; Pépin la transmit à son propre fils. — La gradation est facile à suivre : Charlemagne avait imposé Louis à l'Aquitaine; Louis lui accorda Pépin Ier; ce fut l'Aquitaine qui imposa Pépin II au choix de l'empereur.

Les rois carolingiens achevaient de donner au gouvernement un caractère guerrier. Charlemagne fut le plus grand batailleur de notre histoire. On le vit maintes fois à Bordeaux ou à Casseuil traverser la Garonne avec les troupes qu'il menait contre les Sarrasins d'Espagne. Le Bordelais était un vaste camp fortifié. Les comtes jugeaient moins qu'ils ne combattaient. A côté d'eux, les évêques portaient les armes, servaient dans les camps, avaient leurs allures et prenaient leurs mœurs.



MONNAIE DE PÉPIN [1].
(817-838.)

Sous ce régime personnel, seigneurial et militaire, il devait fatalement arriver que les villes perdissent toute leur importance. L'excès des guerres et du despotisme a eu pour elles, sous Charlemagne, les mêmes conséquences que sous Louis XIV et Napoléon : elles sont tombées dans un profond oubli, ignorées et sans doute misérables. La vie, la gloire et la richesse se concentraient auprès du chef, à la cour ou à l'armée. Durant toute la période carolingienne, le nom de Bordeaux est à peu près inconnu des chroniqueurs : si la cour a ses poètes, ses rhéteurs, sa renaissance romaine, Bordeaux n'entend plus le moindre écho de son ancienne université. Il est parlé quelquefois de son évêque, mais surtout parce qu'il se rattache au palais. Nous ne savons de la ville ni qui la gouverne, ni ce qu'on y fait. — En revanche la villa royale brille alors de toute sa puissance. Le roi réside à Casseuil : Charlemagne y célèbre les fêtes de Pâques avant de partir

778 contre les Sarrasins, il y laisse sa femme faire ses couches : c'est là que naquit Louis, le futur empereur. A Casseuil se multiplient les bâtisses de toute sorte : il y a là deux églises, une tour de briques, un chantier de construction pour navires. C'est une ville complète, et,

1. Tête barbue à droite; ✠ PIPPINVS REX. Au revers, temple; AQVITANIORVM. — D'après Gariel, pl. XX, n° 6.

comme le Versailles de Louis XIV, c'est la ville du roi. Elle est en fait la capitale de l'Aquitaine. Jamais le rôle politique de Bordeaux n'a été plus effacé.

III

Quelques années encore se passent, et Bordeaux traverse, avec les invasions normandes, quelques-uns des jours les plus terribles de son histoire tout entière.

Il y avait exactement six siècles que la civilisation gréco-romaine avait subi les premières atteintes des Barbares qui bordaient sa frontière. Depuis, toutes les routes qui rayonnaient autour de Bordeaux lui amenèrent sans relâche de nouveaux envahisseurs : les Germains étaient venus par celles du Nord, les Arabes par celles des Landes, les Wisigoths avaient descendu les rives de la Garonne. Seule, la route de l'Océan n'avait pas encore contribué aux malheurs de la cité : ce fut par elle que pénétra, au IXe siècle, la dernière et la plus longue de toutes les invasions.

Les Normands de Scandinavie se montrèrent dès le règne de Louis à l'entrée du fleuve. Chaque année, les barques de ces hardis pirates remontaient l'estuaire, aussi périodiques que les grandes marées de l'Océan. Ils s'attaquèrent d'abord aux campagnes, aux moissons des champs, aux trésors des villas, aux monastères isolés. Quand ils n'y trouvèrent plus qu'un mince butin et que leur hardiesse crût avec leur ambition, ils songèrent à des coups de main plus brillants sur les grandes villes de l'intérieur. Deux surtout, en Gascogne, attiraient leurs convoitises : Casseuil et Bordeaux.

844

Dès 844, Bordeaux put, de ses murailles, voir passer l'audacieuse troupe qui allait au pillage des villas riveraines; il la vit revenir chargée des dépouilles. Dès ce temps, sans doute, les pirates réduisirent en cendres les faubourgs religieux de Bordeaux, Saint-Seurin, Sainte-Croix, Sainte-Eulalie, qu'aucun abri suffisant ne protégeait. La cité résista davantage. Elle avait pour se défendre l'énorme bloc du mur gallo-romain, tout autrement résistant que les faibles remparts des

châteaux carolingiens. Ces murailles impériales de l'an 300 furent, lors de l'invasion normande, le principal salut des cités de la Gaule.

848 Les Chroniques du temps rapportent que la trahison seule put avoir raison de Bordeaux et en livrer les portes aux Normands. Elles ont attribué ce méfait aux Juifs qui habitaient la ville : il est à peine besoin de les disculper. Les Juifs étant plus riches, étaient ceux que les Normands devaient le plus épouvanter. Mais le malheur des temps exaspérait alors la chrétienté : elle fut frappée du délire de la persécution ; son imagination troublée chercha partout les traîtres, et les trouva chez ceux dont les ancêtres avaient trahi le Christ.

853 La tradition n'a placé que cinq années plus tard, à tort peut-être, la chute de Casseuil. Les Normands ont dû avoir vite raison de ces constructions fragiles où le bois dominait, et, après moins d'un siècle d'existence, la brillante villa qui fut la rivale de Bordeaux disparut à tout jamais de l'histoire. Cent cinquante ans plus tard, de pieux voyageurs s'arrêtaient avec émotion devant ces ruines illustres. Elles ont péri à leur tour.

Les Normands, une fois entrés dans Bordeaux, y revinrent pour compléter leur œuvre de destruction. On les y retrouve huit ans après,
855 courant de là à leur gré par tout le pays. Ils devaient s'y cantonner
876 comme dans un repaire. En 876, ils étaient encore les vrais maîtres du pays bordelais, et des chroniqueurs signalent leurs incursions dans la vallée de la Garonne jusqu'à la fin du siècle. Toutefois, ce n'étaient plus alors que des bandes sans consistance, qui fuyaient devant une troupe bien armée et bien conduite.

La catastrophe n'a été racontée par aucun écrivain : nul n'avait alors le talent ni le goût d'écrire. Les chroniqueurs ne mentionnent le désastre que par une phrase rapide : « Bordeaux fut pris, ravagé, brûlé. » Mais ce qui montre toute l'étendue du malheur, c'est que l'Église elle-même ne put le supporter et abandonna la lutte et le devoir.

Le seul incident que les annalistes nous aient rapporté montre, en effet, que le chef du diocèse bordelais ne fut pas à la hauteur de sa tâche et qu'il la trouva plus grande que son courage. L'archevêque Frothaire était surtout un prêtre de cour, qui avait pour principal

mérite la faveur du roi Charles. Quand il vit les Normands revenir par trop souvent, il jugea que son diocèse était devenu trop misérable, et il se fit donner en échange une église plus prospère, celle de Bourges. C'est ce qu'avoue en termes naïfs le pape lui-même, lorsqu'il annonce aux Berrichons l'arrivée de leur nouveau prélat :

876

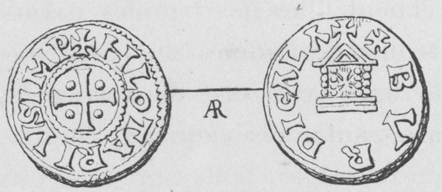
« Il nous a été rapporté que la province située dans le ressort de la métropole bordelaise a été si cruellement désolée par les ravages des païens, que non seulement Frothaire notre frère n'en peut tirer aucun profit, mais qu'on ne trouve même plus debout une maison de fidèles... Les guerres et surtout les incursions des Normands ont détruit la ville, détruit la province et, par le glaive ou la captivité, ont changé ce pays en une solitude... Mais le révérend archevêque, renommé pour sa conduite et ses bonnes mœurs, est l'homme le plus capable de donner aux âmes des hommes un divin profit : ne voulant pas qu'un tel et si grand homme reste inactif, nous avons conféré à Frothaire le gouvernement de la sainte Église de Bourges. »

Cette invasion fut, avec celle du temps de Probus, le désastre le plus formidable qu'essuya jamais la France entière. Les Normands, comme les Germains, étaient venus sans autre désir que de brûler, piller et ravir. Ce qui souffrit le plus, ce furent les faubourgs religieux qui s'étaient développés en dehors des remparts depuis les premiers temps du christianisme : c'était dans ces basiliques suburbaines, chères entre toutes aux fidèles, que s'étaient accumulés les objets précieux, les marbres des autels, les calices d'or, les croix incrustées de pierreries; c'étaient ces monuments religieux que l'art avait bâtis avec le plus de soin et décorés avec le plus d'amour. Mais aucun ouvrage de défense sérieux ne les entourait : ils étaient une proie offerte toute prête aux tentations des Barbares. La plupart de ces édifices sacrés étaient recouverts de charpentes en bois : depuis le ve siècle, le bois avait repris dans les bâtisses la première place. Ce fut une gigantesque flambée dans ces nouveaux faubourgs. Tous les vestiges de l'architecture chrétienne des anciens temps disparurent à Saint-Seurin et à Sainte-Croix. L'invasion normande rasa les premières cités chrétiennes, comme celle des Germains avait anéanti les premières villes gallo-romaines.

Chose étrange! l'esprit des hommes fut alors aussi bouleversé que le sol. Ces malheurs le frappèrent d'impuissance. Comme les anciens monuments disparurent, de même les hommes perdirent le souvenir de

leur histoire. Une sorte d'amnésie enveloppa le peuple. On n'écrivait plus, on lisait moins encore. La prière et le danger occupaient toute leur vie. Le passé de la Gaule n'apparaissait plus que dans une brume assombrie, du fond de laquelle ne se détachait clairement que l'image de Charlemagne. Mérovingiens, Aquitains, Sarrasins, les évangélistes et les dieux de la Gaule, Apollon, saint Martin et Mahomet, s'éloignèrent pour se confondre vaguement dans une même perspective. De l'ignorance du passé allaient bientôt se former les légendes.

Ce qui restait des pouvoirs publics arrivait aux dernières limites de la désorganisation. Au temps des premières invasions barbares, l'empire romain n'était plus qu'un nom, qu'une formule, une théorie politique. Il en advint alors de même de la royauté des Francs. Quelques-uns se disaient ses serviteurs au nord de la Loire; au sud on prononçait encore son nom. Aux approches de la Garonne, on commençait à l'oublier. La notion de l'État était perdue. Les seigneurs aquitains passaient, avec une facilité extrême, de Pépin II à Charles le Chauve, de Lothaire à Louis le Germanique, et de Charles encore à Pépin. A la fin, ils refusèrent presque tous d'obéir à Pépin II pour prêter au roi Charles un serment qui parut définitif. Mais le roi de France était encore plus impuissant que le roi d'Aquitaine : il était en tout cas plus loin. En réalité, on reculait le pouvoir royal pour l'affaiblir plus encore. Les peuples ne connaissaient que les maîtres qu'ils voyaient, les ducs et surtout les comtes.



MONNAIE DE L'EMPEREUR LOTHAIRE [1].
(840-855.)

854

859

Une grande invasion conduite d'un seul élan, comme celle des Arabes, n'aurait pas eu ces conséquences dissolvantes. Mais celle des Normands revenait chaque année; elle était partout, morcelée dans le temps, morcelée sur le sol : elle obligeait la défense à se morceler elle-même. Chaque cité, chaque bourgade, chaque villa avait son groupe d'ennemis à combattre, et devait veiller elle-même à sa protection. Le maître du lieu, seigneur du château, vicomte du pays,

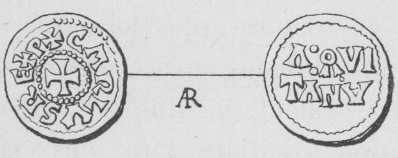
1. Bibliothèque nationale. — Croix cantonnée de globules. ✠ HLOTARIVS IMP. Au revers, temple. ✠ BVRDIGALA. — Sans doute monnaie frappée par Pépin II au nom de Lothaire.

comte de la cité, ne pouvait défendre que les siens. Une solidarité de danger et de protection s'établit dans chaque ville entre les habitants et leur chef, isolant la cité de la cité voisine. On ne vit plus les intérêts généraux de la Gaule, on ne comprit plus le gouvernement d'ensemble du royaume. Les invasions normandes détruisirent les monuments : mais elles désagrégèrent aussi la société politique.

La langue elle-même perdait son unité. Le latin classique devint le patrimoine de quelques lettrés et des gens d'église. Le latin populaire donna naissance dans chaque province, dans chaque cité, presque dans chaque pays, à un dialecte indépendant. La Gascogne eut sa langue particulière, dont le bordelais fut un idiome.

C'est ainsi que disparurent les derniers vestiges de la civilisation antique : l'unité de l'État, la langue latine, la belle ordonnance des Gaules, ces basiliques chrétiennes qui étaient filles des temples païens, et jusqu'au souvenir même des choses et des hommes du passé. Les invasions normandes avaient achevé de faire table rase dans la vieille Gaule : le terrain pouvait recevoir les assises d'une société nouvelle.

1. Croix dans un grènetis. ✠ CARLVS REX P(?). Au revers, AQVITANA. — D'après GARIEL, pl. XX, n° 9.



MONNAIE DE CHARLES LE CHAUVE[1].
(843-877.)

DEUXIÈME PARTIE

PÉRIODE GASCONNE

CHAPITRE VIII

DUCS DE GASCOGNE; ÉPOPÉE CHRÉTIENNE

(877-1032)

I. Bordeaux se détache de la France : anéantissement de l'existence municipale. — II. Prépondérance de la vie religieuse : premiers privilèges de l'Église. — III. Légendes de Charlemagne, Martial, Seurin[1].

I

Pendant près de trois siècles, le nom de Bordeaux disparaît des récits historiques. On a l'illusion que la prise de la ville par les Normands a mis fin à son existence, et que le Bordeaux moderne est une cité nouvelle, sans rapport avec le Bordeaux carolingien. Il est

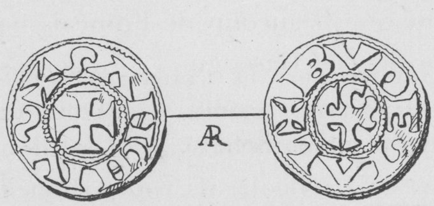
1. Aimoin, *apud* Migne, *Patrologie latine*, t. CXXXIX. — Archives départementales, G 334. — *Chanson de Roland*. — Turpini *Historia Karoli*, édit. Castets, 1880. — Poey d'Avant, *Monnaies féodales*, t. II, 1860, complété par Caron, 1883. — *Histoire littéraire de la France*, t. XXII, 1852, p. 637 et suiv. — *Li Romans de Garin*, 1833-35, 2 vol., éd. Paris. — *La mort de Garin*, édit. du Méril, 1846. — Aureliani *Historia Martialis episcopi*, 1571. — *Epistolae S. Martialis*, dans la *Bibliotheca Patrum* de Lyon, t. II, 1677. — *Cartulaires de Sainte-Croix* (*Archives historiques*, t. XXVII, 1892, p. 1 et suiv.). — *Sanctii comitis liber parvus* (aux Archives départementales).

Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, 1885, p. 271 et suiv. — Marca, *Histoire de Béarn*, liv. III, 1640. — Cirot de La Ville, *Origines chrétiennes de Bordeaux (Saint-Seurin)*, 1867. — Lopes, *L'église Saint-André*, édit. Callen, 2 vol., 1882-1884. — Bladé, *La Gascogne dans la légende carolingienne*, 1890. — Duchesne, *Saint Martial de Limoges*, 1892. — Longnon, *L'élément historique du Huon de Bordeaux*, 1879 (dans la *Romania*). — Engel et Serrure, *Traité de Numismatique*, t. II, 1894.

certain pourtant que la ville a vécu, sans la moindre interruption, dans les mêmes murailles et autour des mêmes églises. Les chefs seuls ont changé.

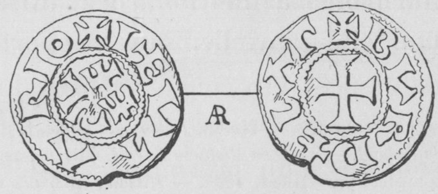
Sous Charles le Chauve, Bordeaux dépendait d'un comte, envoyé par le roi des Francs et agent de ses volontés. Au-dessus ou à côté de lui, le duc ou comte de Gascogne était le chef militaire du pays compris entre la Garonne et les Pyrénées. — Vers la fin du xe siècle, le duc ou comte de Gascogne est en même temps comte de Bordeaux : il y exerce, aussi bien que dans la Gascogne propre, la souveraineté la plus exclusive; la ville et le pays sont devenus le domaine de sa maison. Il en est le « seigneur ». A peine s'il connaît le nom du roi de France; il ne tient son « royaume » que de Dieu, « par droit héréditaire ».

Toutefois, Bordeaux ne fit point tout de suite partie intégrante du duché de Gascogne, tel qu'il se constitua en État indépendant sous les deux Pépins d'Aquitaine. En principe, la cité demeurait unie à cette Aquitaine du Nord, à laquelle la rattachaient ses origines gallo-romaines et les relations de son archevêque. Le duc gascon prit pour lui, vers la fin du règne de Charles le Chauve, le comté de Bordeaux : peut-être le reçut-il en récompense des services qu'il avait rendus au roi carolingien. Mais il ne rompit point le lien nominal qui unissait la ville à l'Aquitaine. Jusqu'à la fin du xe siècle, il y eut des monnaies frappées à Bordeaux qui portèrent le nom et le type des rois carolingiens. Le « duc de Gascogne » était « comte de Bordeaux ». C'étaient deux seigneuries qui n'avaient de commun que la personne de leur chef. — Bordeaux avait une fois de plus le sort des cités frontières.



MONNAIE DES SANCHES [1].
(Dixième siècle.)

859?-877?



MONNAIE DU ROI LOTHAIRE [2].
(954-985.)

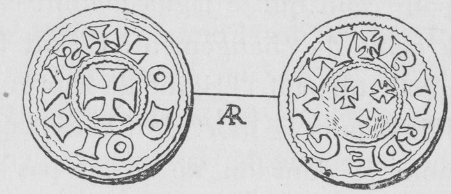
1. Bibliothèque nationale. — Croix au centre; ✠ SANCHIVS. Au revers, ✠ BVDEGAL, et au centre le monogramme carolingien de CAROLVS.

2. Bibliothèque nationale. — ✠ LEVTARIO; au centre les lettres VEES, peut-être dégénérescence du monogramme de Lothaire. Au revers, croix au centre; ✠ BVRDEGAL.

Patrimoine historique d'un État, il obéissait au souverain de l'État limitrophe.

Lorsque mourut le dernier roi carolingien, Louis V, et qu'une famille nouvelle usurpa le trône de France, le duc de Gascogne frappa désormais seul, et en son propre nom, monnaie à Bordeaux. Le faible lien qui rattachait la cité à la France et à l'Aquitaine disparut. On s'habituait de plus en plus, dans le langage courant, à faire de Bordeaux une cité de Gascogne.

987



MONNAIE DU ROI LOUIS V?[1].
(985-987.)

Pour un homme du Nord, même des bords de la Loire, la Gascogne était un pays étranger et ennemi. La Dordogne formait une frontière redoutable à dépasser. La légende disait que beaucoup de Français ne pouvaient vivre, « qui avaient fait le voyage de Gascogne ». Au temps du roi Robert, Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire, se rendit avec quelques moines au monastère bénédictin de La Réole. Ils franchissent à Castillon la Dordogne, « limite de la Gascogne »; de La Réole, ils vont visiter à Casseuil les ruines du château de Charlemagne. En contemplant la demeure à jamais déserte du grand empereur, « l'homme de Dieu se prit à sourire, » et, dans un moment d'orgueil, il dit à ses compagnons : « Ici, je suis plus puissant aujourd'hui que le roi de France, car personne ne respecte son autorité. »

1004

Comment se sont créées cette souveraineté de la Gascogne et cette indépendance de Bordeaux, qui forment un des trois ou quatre grands faits de notre histoire locale? Les chroniqueurs n'indiquent aucune date; peut-être même n'auraient-ils pu le faire. Le changement s'est opéré sans guerre, sans révolution, sans contrat écrit. L'arrivée des cohortes d'un proconsul a daté l'asservissement de Bordeaux aux lois de Rome. La signature d'une capitulation l'a donné au roi de France Charles VII. Les comtes ou ducs de Gascogne se sont insensiblement détachés de leur roi et de la Gaule : peut-être n'y a-t-il même pas eu refus d'obéir chez le comte, mais simplement, chez le roi, oubli de

1. D'après Gariel, pl. LVIII, n° 1. — Croix; ✠ LODOICVS. Au revers, trois petites croix; ✠ BVRDEGALA. — Attribution incertaine.

commander. Dès la mort de Charles le Chauve, le duché héréditaire de Gascogne devait être constitué, avec Bordeaux pour annexe. Sanche Mitarra passe pour le premier souverain du nouvel État, c'est-à-dire pour celui qui le légua définitivement à sa famille. Bordeaux s'aperçut à peine du changement. C'était toujours à ses comtes qu'il obéissait, quelle que fût l'origine de leur autorité. Le roi des Francs n'était pour lui, depuis la mort de Charlemagne, qu'un chef dont on respectait le nom et dont on ne voyait pas le pouvoir. Au temps des invasions normandes, la royauté se perdit dans un lointain mystérieux, comme s'était perdu l'empire romain à l'époque des invasions germaniques.

877

Aussi bien les villes n'ont-elles jamais joué un rôle plus effacé que dans cette période. On a vu commencer leur déchéance à la fin de l'Empire romain, tandis que grandissait la puissance politique et militaire de l'aristocratie et, avec elle, l'influence matérielle de la villa. Sous les Mérovingiens, sous les Carolingiens, les deux mouvements se sont accentués : la ville est à peine l'égale de la villa; Cassinogilum compte plus que Bordeaux dans l'histoire politique de l'Aquitaine : il en est la vraie métropole. — Sous les ducs de Gascogne, l'évolution est achevée. La ville semble à l'écart de la société politique : c'est en dehors d'elle, dans les villas fortifiées, siège de l'aristocratie des seigneurs, que se font les révolutions et que se passe l'histoire. Bordeaux n'a pas la moindre action sur les destinées du pays. Les documents ne parlent que de ses évêques et de ses églises; nous ignorons s'il avait des institutions municipales : on dirait que la cité n'est plus qu'un atelier monétaire, un organisme religieux et un rendez-vous de culte. Elle ne se montre dans l'histoire des seigneurs de Gascogne que par les pieuses donations qu'ils font à ses sanctuaires, la dévotion qu'ils accordent à ses saints, et la monnaie qu'ils y marquent à son nom.

Ce qui contribuait encore à faire oublier Bordeaux, c'est qu'il était à la frontière française des États gascons : Blaye, qui dépendait de son archevêque, avait fini par se rattacher à la France et ressortissait au duché d'Aquitaine. Or, les ducs gascons s'occupaient rarement des choses de France : leurs intérêts et leurs guerres les appelaient surtout de l'autre côté des Pyrénées. Ils pratiquaient beaucoup plus la cour de Navarre que celles de Poitiers ou de Paris.

Un Français d'alors pouvait regarder Bordeaux comme la première ville étrangère que l'on rencontrât sur la route d'Espagne. C'était là que commençait le domaine des chefs pyrénéens. On y entendait parler pour la première fois la langue romane : à Blaye finissait le français. De Bordeaux partait la principale voie qui menait au pèlerinage de Saint-Jacques : des pèlerins de tous les pays se réunissaient dans la ville avant de se diriger vers le grand sanctuaire espagnol. C'était le point de départ d'un nouveau monde.

II

Il est à peu près impossible d'établir la suite chronologique et même de savoir le nom exact des héritiers de Sanche Mitarra. Nous ne connaissons à coup sûr que la fin de la dynastie, représentée avant et après l'an mil par Guillaume Sanche et ses deux fils, Bernard Guillaume et Sanche Guillaume.

Jusqu'en 1010

1010-32

Ce sont du reste les seuls princes qui aient fait quelque chose à Bordeaux. L'histoire de notre ville sort enfin des profondes ténèbres où elle était plongée depuis l'invasion normande. Mais cette fois encore c'est seulement son histoire religieuse que nous connaissons, les privilèges de son clergé et les constructions de ses églises.

Ne croyons pas que l'origine de cette première renaissance soit la grande joie du monde et de ses chefs, débarrassés enfin des terreurs de l'an mil. La croyance à la fin du monde fut infiniment moins répandue qu'on ne le répète d'ordinaire. L'Église ne l'a point enseignée, la chose n'a été crue que de quelques hérétiques. — D'ailleurs, c'est avant cette date que les ducs de Gascogne se mirent à doter l'Église de privilèges et de sanctuaires, et à acquérir par leurs dons des droits « à la vie éternelle » : car tel fut là le motif suprême de leurs bienfaits.

Voici ce qu'une tradition rapporte de l'un de ces ducs, qu'elle appelle seulement « Guillaume le Bon » et qui est sans doute Guillaume, fils de Sanche, le restaurateur légendaire des grandes abbayes de Gascogne :

Vers 980?

« Il convoqua un jour les grands de sa maison dans la cité de Bordeaux et il leur dit : « Donnez-moi un conseil sur ce que je vais vous dire. J'apprends que

» dans beaucoup de pays on construit des monastères pour faire le service de Dieu.
» Réfléchissez et dites-moi où je puis en édifier un au dedans ou au dehors de la cité,
» afin d'opérer le rachat de mon âme. » — Alors un jeune homme, nommé Trincard,
noble, éloquent, instruit, parla en ces termes : « Il ne convient pas qu'un pays
» aussi parfait que le nôtre n'ait point ses moines. Nous avons entendu dire à
» beaucoup de vieillards, qu'en dehors de la cité, près de l'oratoire de Sainte-Croix,
» il y avait jadis une habitation de moines assez importante, mais les païens l'ont
» détruite : le sol m'en appartient. Si tu veux reconstruire le couvent, je laisserai
» mon bien pour faire le service de Dieu. » Le comte Guillaume accepta et
commença à construire le couvent. »

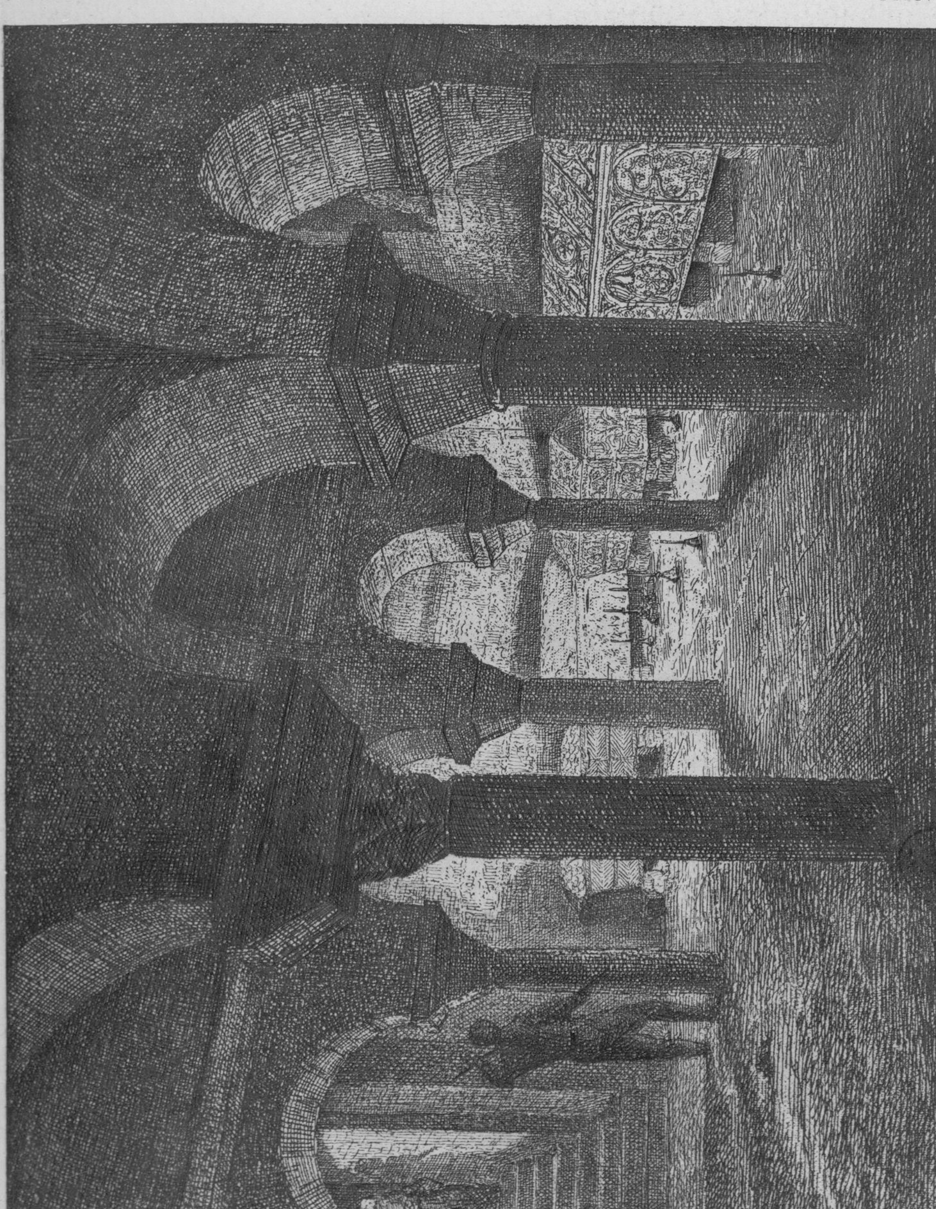
Il ne reste rien des constructions qui s'élevèrent alors sur l'emplacement de Sainte-Croix. — Plus heureuse, la basilique de Saint-Seurin possède, avec sa crypte, le seul monument qui témoigne à Bordeaux de la reprise du travail matériel et des essais d'art religieux. C'est une demeure bien humble et bien triste, que cette petite église souterraine, gauchement édifiée par des artistes plus pieux qu'habiles : les chapiteaux sont informes, les colonnes basses et trapues, l'ensemble un peu désordonné. Mais c'est à juste titre l'endroit le plus vénéré de Bordeaux. Il est consacré à son plus célèbre patron; c'est le plus ancien sanctuaire de la cité : c'est là où, pour la première fois après la misère des invasions, elle se reprit à prier et à espérer, autour des reliques et des corps saints miraculeusement retrouvés.



PROFIL DE LA CRYPTE.
(Dixième siècle?)

C'est également pour la « restauration du temple divin », le service du Seigneur et la « rédemption de leur âme », que les ducs de cette dynastie constituèrent les premiers privilèges politiques de l'église et des chanoines de Saint-André : ils renonçaient à leurs droits, comme Trincard avait renoncé à ses terres. — Sous Sanche, fils de Guillaume, la cathédrale reçut le domaine seigneurial de Lège et peut-être celui de Cadaujac, en même temps que le droit de percevoir le tiers de la monnaie que les ducs frappaient à Bordeaux.

1010-1032



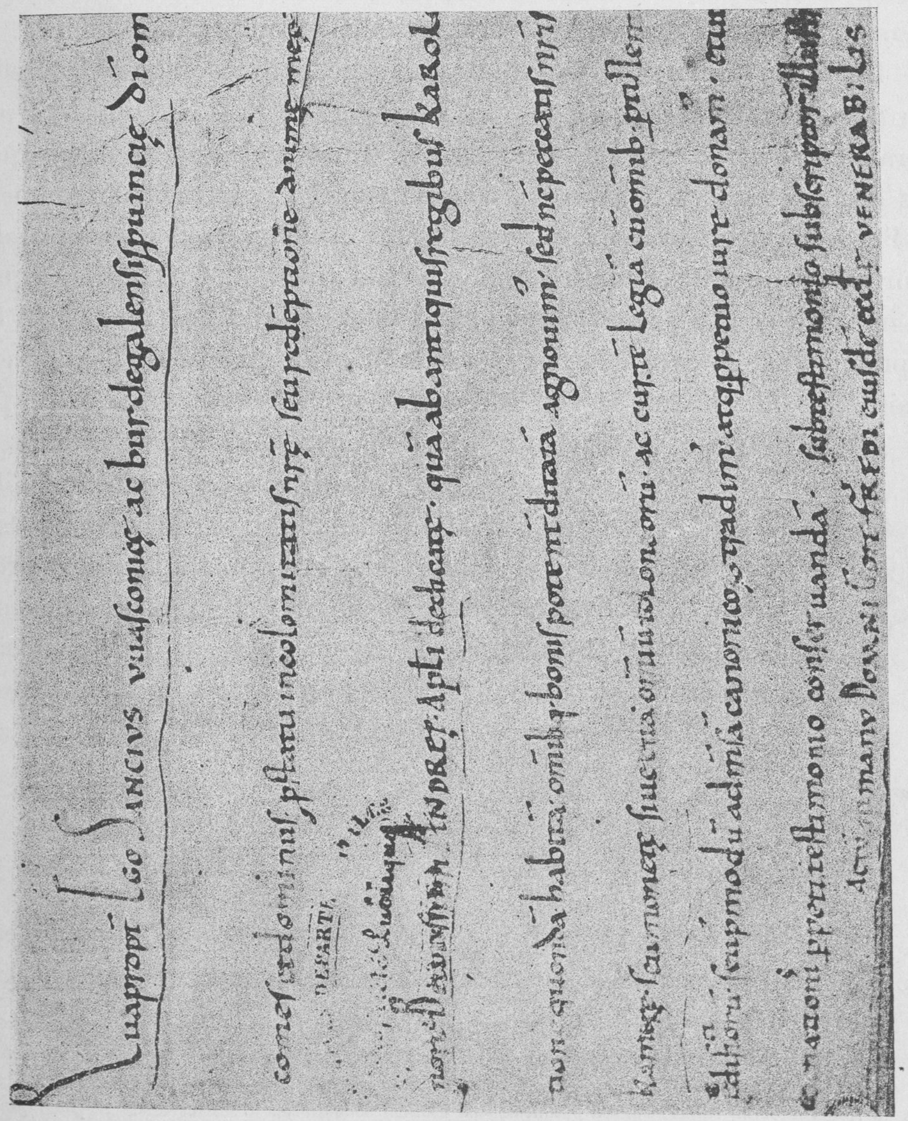
Héliog. Dujardin

d'après une eau-forte de M. de Marquessac

CRYPTE DE SAINT-FORT DANS SAINT-SEURIN

(vers l'an 1000)

C'est vers le même temps que les deux chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin se constituaient autour de leurs églises, sous le nom de *Sauvetés,* de petits domaines où ils devenaient peu à peu les



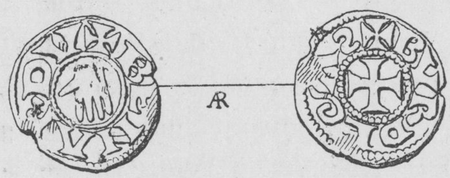
CHARTE DE SANCHE GUILLAUME [1].
(Début du onzième siècle.)

1. Archives départementales, série G, portefeuille 334. — *Quapropter ego Sancius Vuasconicae ac Burdegalensis provinciae Dei om*[*nipotentis nutu atque hereditario jure parentum meorum*] *comes et dominus pro statu incolumitatis nostrae seu redemptione animae meae* [*et parentum meorum, sanctae Dei Burdegalensis ecclesiae in ho*]*norem beatissimi Andreae Apostoli dedicatae : quia ab antiquis regibus Karolo* [*videlicet ac Lodoico seu Pipino ceterisque summa venera*]*tione quondam habitam omnibusque bonis potentum ditatam agnovimus sed nunc*

maîtres : ils y arrivaient en combinant l'antique droit d'asile avec les immunités politiques qu'ils obtenaient du chef du pays. Les ducs admettaient l'Église à partager les droits souverains qu'ils avaient usurpés de la royauté. L'autorité politique se morcelait de plus en plus. Mais ce n'est encore, à Bordeaux même, qu'au profit de l'Église.

Du reste, toute cette dynastie semble ne gouverner que pour elle ou que par elle. Jamais le pouvoir politique n'a pris plus qu'alors un caractère sacré. C'était de Dieu, de ses saints et de ses ministres que les chefs recevaient le pouvoir, comme David l'avait reçu de Samuel. A Bordeaux, le vieux saint municipal, Seurin, investissait les comtes de leur autorité : « C'est une règle, » disait la tradition de l'Église, « que le nouveau comte pose son épée sur l'autel de saint Seurin, et qu'il la reprenne ensuite avec l'étendard. » Saint Seurin, patron de la ville, en était, plus que le roi, le vrai suzerain.

Les principaux monuments que l'époque des ducs a laissés à Bordeaux sont les monnaies qu'ils ont frappées, tantôt au nom des rois de France, tantôt en leur propre nom. Ces monnaies étaient le signe visible de leur pouvoir souverain : or, elles portent toutes le symbole de la croix.



MONNAIE DE BERNARD GUILLAUME ? [1].
(Vers l'an 1000.)

III

Aucune époque n'est plus pauvre que celle des ducs de Gascogne en productions intellectuelles. Cependant ce siècle doit occuper une large

peccatis nostris [exigentibus miserabiliter dilapsam videmus; tertiam partem nostrae] Kamerae seu monetae sive etiam omnium toloneorum ac curtem Legiam cum omnibus pertinentibus et tertiam partem tolonei de Bois ad restaurationem] edificiorum seu postmodum ad mensam canonicorum tradimus atque perpetuo jure donamus : et ut [hoc jugiter inviolabile permaneat, hanc cartam] donationis perpeti testimonio conservandam : sub testimonio subscriptorum illustri[um virorum conscribi mandavimus]. Actum in manu domini Gotefredi ejusdem ecclesiae venerabilis [episcopi. — Je crois que ce document est une copie contemporaine de la charte plutôt que l'original lui-même.

1. Bibliothèque nationale. — Main au centre; ✠ BENARDV. Au revers, croix; ✠ BVRDEGAS. Je ne sais si l'attribution à Bernard d'Armagnac ne serait point préférable.

place dans notre histoire littéraire; c'est alors que se formèrent dans l'esprit populaire ces merveilleuses légendes qui devaient inspirer le moyen âge tout entier. Tout peuple intelligent est comme un homme d'études : le repos absolu est impossible à son cerveau. Quand il n'écrit point, ce n'est pas à dire qu'il cesse de produire. Mais alors, l'œuvre littéraire se nomme légende, et, pour être vague et flottante, n'en est pas moins une création de l'esprit. Au xe siècle d'avant l'ère chrétienne, la Grèce créa ses légendes de dieux et ses guerres de héros, laissant aux poètes de l'avenir le soin de préciser et d'embellir. Vingt siècles plus tard, le moyen âge créa lui aussi son épopée, dont les poètes et les romanciers allaient, à partir de 1100, varier les détails à l'infini.

Comme l'épopée grecque, l'épopée française comprend deux cycles principaux : la légende guerrière et la légende sacrée.

La légende guerrière eut pour centre le héros du monde chrétien, Charlemagne. Tous les souvenirs un peu nets de l'histoire de Bordeaux, depuis l'invasion des Sarrasins jusqu'à celle des Normands, vinrent se grouper autour du grand roi, sur le même plan. C'est là le procédé favori de la légende : elle ignore la chronologie, comme la peinture des primitifs méconnaît la perspective. C'est Charlemagne qui combattit les Sarrasins près de Bordeaux; il avait à côté de lui Waïfre, roi de la cité. Il est le fondateur de Sainte-Croix; il a réuni dans Sainte-Eulalie les corps saints de sept martyrs L'archevêque Turpin, son ministre, institua le chapitre de Saint-Seurin. L'amphithéâtre de Gallien devint le palais construit par Charlemagne en l'honneur de la princesse Gallienne, qu'il avait ramenée d'au delà des monts. Après le désastre de Roncevaux, le roi des Francs revint par Belin, Bordeaux et Blaye. Sur l'autel de Saint-Seurin il déposa l'oliphant de Roland, pieuse relique du mort; dans le cimetière, il fit enterrer quelques-uns des compagnons de son neveu. La *Chanson de Roland* dira plus tard :

> « Il vient à Bordeaux la cité de valeur :
> Dessus l'autel de saint Seurin le baron,
> Il met l'oliphant plein d'or et de mangons :
> Les pèlerins le voient qui là vont.
> Il passe Gironde sur fort grands navires qui y sont;
> Jusqu'à Blaye il conduit son neveu.

> Et Olivier, son noble compagnon,
> Et l'archevêque, qui fut sage et preux.
> En blancs tombeaux il fait mettre les seigneurs
> A Saint-Romain : là gisent les barons.
> Les Francs les recommandent à Dieu et à ses saints.

La piété et l'orgueil des Églises chrétiennes créaient un autre cycle de légendes, celles qui se rattachent à l'histoire de leurs origines et de la conversion des Gaules. Nées en partie bien avant le xe siècle, elles se précisent et se fixent alors. — Sans doute, elles ne produiront aucune œuvre littéraire, à la différence des légendes carolingiennes : elles n'ont pas la vie, la couleur et le bruit de l'épopée guerrière. Les querelles des Églises les ont ternies et rapetissées. Néanmoins, ces pieuses traditions sur les apôtres et les saints de la Gaule eurent une influence considérable, qui est à peine affaiblie de nos jours : elles sont encore le bagage historique des fidèles ignorants et l'amour-propre des vieux clochers de basiliques.

L'épopée chrétienne groupait autour du Christ, de ses apôtres et de ses clients toutes les Églises de la Gaule. Elle prit spontanément naissance dans le peuple ; mais les érudits du clergé la travaillèrent soigneusement. Jadis, les Grecs avaient rattaché aux héros revenus de Troie la fondation de toutes leurs colonies : les chrétiens donnèrent comme pères à leurs Églises des hommes qui venaient du Christ. — A Bordeaux (et la légende paraît organisée vers le commencement du xie siècle), on prit pour apôtre Martial, l'enfant qui aurait fait dire à Jésus : « Laissez venir à moi les petits enfants ! » Martial et ses compagnons furent la terreur des démons bordelais. Dans le faubourg s'élevait un temple appartenant « au dieu inconnu » : il fut renversé, remplacé par le sanctuaire de saint Étienne ; le vieil autel païen fut conservé, mais consacré au vrai Dieu. Martial établit un évêque à Bordeaux et y laissa son bâton pastoral, que le chapitre de Saint-Seurin conserva comme relique. Autour de lui, la légende groupa de saintes femmes, Véronique, Bénédicte : celle-là, sa compagne de voyage, celle-ci, sa première disciple bordelaise devenue sa sœur d'apostolat. On montrait à Saint-Seurin leurs sarcophages de marbre, tombes anonymes du vie siècle que la foi du peuple transformait en sépulcres

de saints. — Martial fondait aussi l'église Saint-André. Il adressait aux Bordelais de belles épîtres, écrites en excellent latin : pastiches aimables dont se délectait le clergé limousin du XIe siècle. Dans la formation de ces légendes, les savants d'église et l'esprit du peuple ont collaboré.

A côté de ces deux traditions de Charlemagne et de Martial, l'une française et l'autre limousine, il faut faire place aux légendes purement bordelaises, relatives à saint Seurin. Elles allèrent se multipliant à l'infini, depuis le VIe jusqu'au XIIIe siècle, époque à laquelle le cycle semble se fermer. Toutes se réunissent autour du tombeau et du bâton de l'évêque, du cimetière de son église, et surtout de la châsse en *feretrum,* « le fort de Saint-Seurin, » qui renfermait ses reliques. — La châsse ou « le fort » devint chose si honorée qu'on en fit une personne sainte, ayant sa vie à part, comme on avait fait pour la sainte Croix ou pour la sainte Image : saint Fort prit son rang à côté de saint Seurin, dont il n'était qu'un attribut. Le vieil évêque se dédoubla, et comme il arrive souvent dans les religions, l'esprit émané du saint relégua le saint dans l'ombre.

Le cimetière de Saint-Seurin prit alors une gloire mystérieuse. On le peupla de morts illustres. Tous les héros de l'imagination populaire ambitionnèrent d'y reposer en terre sainte. Les preux de Charlemagne vinrent y dormir à côté des compagnes de Martial. Il rivalisa d'éclat légendaire avec les Aliscamps d'Arles. On voulut que le Christ fût venu en personne consacrer la sainte nécropole : « Jésus-Christ apparut dans le cimetière en costume d'archevêque, entouré de sept évêques de la Gaule. Nul n'osa l'interroger et lui demander : Qui es-tu? On savait bien qu'il était le Seigneur. Jésus consacra les églises, puis s'évanouit de leurs yeux. »

Ces tombes de marbre de l'époque mérovingienne, sans nom et sans épitaphe, devinrent pour le peuple la demeure suprême de chevaliers fameux. Les auteurs des *Chansons de Geste* n'auront pas de peine, plus tard, à retrouver les noms des morts :

« Le cimetière fut moult long et moult large,
A chaque homme fut un arbre planté...
Voici Fromont qui tant nous a peinés,
Et tant nous a de nos amis tués.

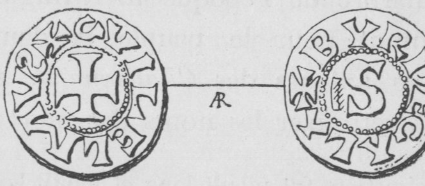
> Et Baudoin de Flandre, et d'Alès,
> De la Tour d'Ordre Guillaume le seigneur,
> Le duc Thibaut qui au Plessis fut né. »

Ils oublieront que ces sarcophages n'avaient point d'inscriptions :

> « Et sur chacun fut un marbre posé,
> De lettres fut chacun environné. »

On a pu voir plus haut comment ces légendes locales se sont adaptées aux épopées de Charlemagne et de Martial : les épisodes bordelais de la vie de l'empereur et de la vie de l'apôtre se passent autour des sanctuaires et des lieux renommés de la cité, et surtout dans le saint faubourg. Nous percevons ainsi la manière dont se sont formés quelques-uns de ces vastes cycles épiques que produisait alors le monde chrétien : ils résultent de la combinaison des noms et des cultes locaux avec une lointaine tradition historique, les guerres de Charlemagne ou la conversion des Gaules. — Remarquons encore à quels endroits cette combinaison s'est faite : on peut suivre Charlemagne à Belin, à Saint-Seurin, à Blaye, c'est-à-dire aux stations de repos ou de prière sur la grande route suivie par les pèlerins de Saint-Jacques. Qui sait si les pèlerins n'ont pas été les artisans principaux de ces légendes, les vrais rhapsodes de ces épopées, les attachant pour ainsi dire, le long de la voie qu'ils parcouraient, aux sanctuaires où ils s'arrêtaient? De la même manière, l'épopée de l'Énéide unissait par la chaîne continue du voyage d'Énée les différents temples où les voyageurs des routes maritimes allaient adorer sa mère Aphrodité.

1. D'après Caron, pl. X, n° 5. — Croix; ✠ GVILELMVS. Au revers, ✠ BVRDEGALA; et au centre S *(Sancius??)*. — Attribution très incertaine.



MONNAIE DE SANCHE GUILLAUME ?? [1].

(1010-1032.)

CHAPITRE IX

DUCS D'AQUITAINE; RÉVEIL DE L'ÉGLISE

(1032-1152)

I. Bordeaux réuni a l'Aquitaine. — II. L'art roman a Sainte-Croix, Saint-Seurin, Saint-André. — III. Les ducs et l'Église; les élections épiscopales. — IV. Louis VII; l'Église indépendante[1].

I

En même temps que la dynastie des Sanches de Gascogne, se fondait, entre Loire et Dordogne, celle des Guillaumes, comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine. Ce fut une maison tout autrement glorieuse que celle des ducs gascons. Elle ambitionna de bonne heure le premier rang dans la France, et une gloire insigne dans le monde chrétien. Guillaume V, dit le Grand, qui gouvernait l'Aquitaine au temps des fils de Guillaume Sanche, fut un des plus puissants et des plus célèbres souverains du XI[e] siècle. Par le faste de sa vie, la munificence de sa

993?-1030

1. Adémar de Chabannes, liv. III (édit. Migne, *Patrologie latine*, t. CXLI). — Archives départementales, G 335 et 268. — *Vita S. Bernardi* (Migne, t. CLXXXV). — *Historiens des Gaules et de France*, t. X, XI, XII, XIV. — *Cartulaires de Sainte-Croix*. — Poey d'Avant et Caron. — Engel et Serrure.

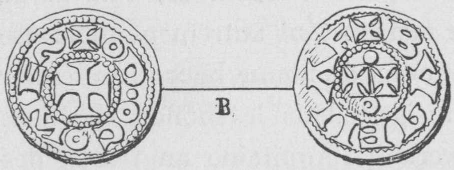
Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, 1647. — Pfister, *Robert le Pieux*. — Imbart de La Tour, *Les Élections épiscopales*, 1891. — Lopes, édit. Callen. — Cirot de La Ville, *Saint-Seurin*. — Drouyn, *Revue Catholique*, 1881, p. 49 et suiv.

piété, ses velléités littéraires et artistiques, l'éclat de ses relations, son ambition surtout, il éclipsait de toutes manières son suzerain, le roi Robert de France.

C'est sous son règne que l'histoire de Bordeaux, attirée par son influence, évolue de nouveau vers le Nord. La légende limousine de saint Martial faisait de notre cité la tributaire des écoles religieuses et littéraires de l'Aquitaine : ce n'est pas sans motif que les érudits de Limoges rattachaient la conversion de Bordeaux à l'œuvre de leur grand évêque Martial. — Leur duc Guillaume devait être aussi connu des Bordelais que l'était le comte Sanche : il avait à traverser la ville lors des brillants pèlerinages qu'il faisait vers Saint-Jacques. — Enfin il avait épousé Brisque, sœur des comtes Bernard et Sanche, et l'on pouvait prévoir que ce mariage amènerait la réunion en un seul État des deux grands duchés formés par le démembrement de l'Aquitaine de Charlemagne.

Plus étroitement encore que la politique, la religion rattachait Bordeaux au monde aquitain. Son archevêque avait ses cinq suffragants dans les cités de l'Aquitaine. Les ducs, bon gré mal gré, ne pouvaient négliger aucune occasion de l'attirer à leurs intérêts et de flatter son amour-propre. Ils aimaient à faire consacrer par le métropolitain de Bordeaux l'évêque même de Limoges, la cité sainte de leur duché. (990, 1016) Bordeaux s'essayait, par son évêque, au rôle de cité suzeraine.

(1032) Ainsi se préparait le retour de la ville à ses chefs naturels. Sanche Guillaume, le dernier duc gascon, mourut sans laisser d'enfants : Eudes, le fils de Brisque et de Guillaume, hérita des comtés de Gascogne et de Bordeaux, auxquels il joignit peu après le duché d'Aquitaine. Les compétiteurs ne manquèrent pas aux légitimes prétentions de la maison de Poitiers. Le comté de Bordeaux fut tour à tour au pouvoir du comte Bérenger qui appartenait sans doute à la maison d'Angoulême, puis de Geoffroy Martel, (1032-35? ; 1035?-38?)



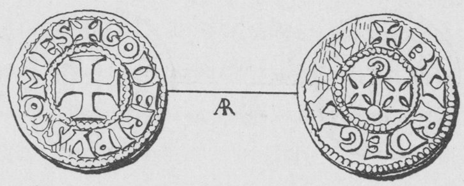
MONNAIE D'EUDES [1].
(1032-1039.)

1. Collection Lalanne. — Croix; ✠ OD.O COMES. Au revers, ✠ BVR(*d*)EII[*g* ou *l*]AE; croix et annelets.

comte d'Anjou, et enfin, pendant longtemps, de Bernard, comte d'Armagnac. Mais, dès le milieu du XI[e] siècle, le duché de Gascogne et le comté de Bordeaux devinrent le domaine incontesté de Guy Geoffroy, petit-fils de Guillaume le Grand, qui allait ensuite gouverner l'Aquitaine sous le nom de Guillaume VIII.

1040?-52?
1052?
1058-86

Par la force des choses, Bordeaux va grandir en importance. Ce n'est pas encore la résidence habituelle des ducs d'Aquitaine ; ils préfèrent Poitiers, qui est le centre de leurs premiers domaines. D'ailleurs, leur politique les rapproche beaucoup plus de la France que de l'Espagne. — Mais Bordeaux se trouve à la frontière commune de leurs deux duchés. Il est sur la plus grande rivière de leur État. C'est le siège d'un archevêque, qui se dit primat d'Aquitaine. Tôt ou tard, il faudra revenir à lui, comme à la vraie métropole de l'Aquitaine reconstituée.



MONNAIE DE GUY GEOFFROY [1].
(1052? - 1086.)

L'histoire de Bordeaux présente en ce moment une étrange anomalie. Sous les ducs Sanches, on regardait le comté de Bordeaux comme en dehors de la Gascogne : sous les ducs Guillaumes, on s'habitua de plus en plus à traiter les Bordelais de Gascons. Ce fut au temps où la ville revint aux chefs de l'Aquitaine, sa vraie province, que le langage courant l'attribua à l'État dont les seigneurs l'avaient si longtemps possédé. — Rien n'offre plus de contradictions que la destinée des appellations géographiques; les pays reçoivent plus aisément leur nom historique des étrangers ou des vainqueurs que de leurs habitants mêmes. Les Gascons ont traité Bordeaux surtout comme une ville d'Aquitaine; les Aquitains et les Français en ont fait pour toujours une cité gasconne. Vers 1100, le poète de la *Chanson de Roland* écrivait *li Guascuinz de Burdele,* « le Gascon de Bordeaux ». La place de Bordeaux est désormais fixée : la Gascogne finit à la Gironde; l'auteur du *Garin* l'affirmera :

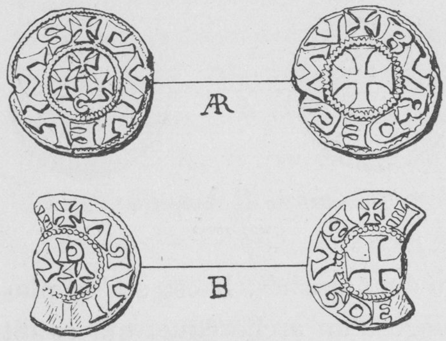
Passe Gironde, en Gascogne s'en vint.

1. Collection LALANNE. — Croix; ✠ GODERIDVS COMES. Au revers, croix et annelets; ✠ BVRDEGALL (ou E).

II

1052?-86
1086-1127

Le gouvernement des ducs d'Aquitaine Guillaume VIII et Guillaume IX le Troubadour a été pour Bordeaux, après trois siècles de misères continues, une époque de travail fécond, et comme la première de ces renaissances qui devaient insensiblement créer la cité des temps modernes. Aucun texte ne nous le dit : mais les monuments sont encore là pour attester l'activité de Bordeaux dans la seconde moitié du XIe siècle. C'est de ce temps que datent les plus importants vestiges de l'art nouveau et de la ville gasconne. C'est à ce moment qu'il est vrai de dire de Bordeaux ce que Raoul Glaber disait quelques années plus tôt de la France entière : « Il arriva que, dans presque tout l'univers, on se mit à rebâtir les temples : chaque nation voulait posséder les plus beaux. C'était comme si le monde, secouant sa vétusté, revêtait le blanc manteau des églises. »



MONNAIES DE GUILLAUME IX ?[1].
(1086-1127.)

Les trois plus célèbres églises de notre cité, Sainte-Croix, Saint-Seurin, Saint-André, se rattachent, dans ce qu'elles offrent de plus ancien, aux règnes de Guillaume VIII et de Guillaume IX.

C'est Sainte-Croix qui a conservé le plus de traces de l'art roman : peut-être était-ce, de toutes les églises de Bordeaux, celle que les ducs patronnaient avec le plus de complaisance. L'Ordre des Bénédictins était alors la puissance la plus redoutable du monde chrétien, et un de ses moines, Grégoire VII, gouvernait la papauté et affranchissait l'Église. — A la même époque, Sainte-Croix, son église, inaugurait

1. Bibliothèque nationale. — Au centre, croix et annelet; ✠ GVILELMS. Au revers, croix; ✠ BVRDEGMV (pour ALA).

Collection DE CHASTEIGNER à Bordeaux. D'après POEY D'AVANT, pl. LIX, n° 9. — DVX (au centre) ✠ AQVIT*ani*E. Au revers, la croix; ✠ BVRDE*gal*E en lettres rétrogrades. Peut-être de Guillaume X. — Dessin de DARDEL.

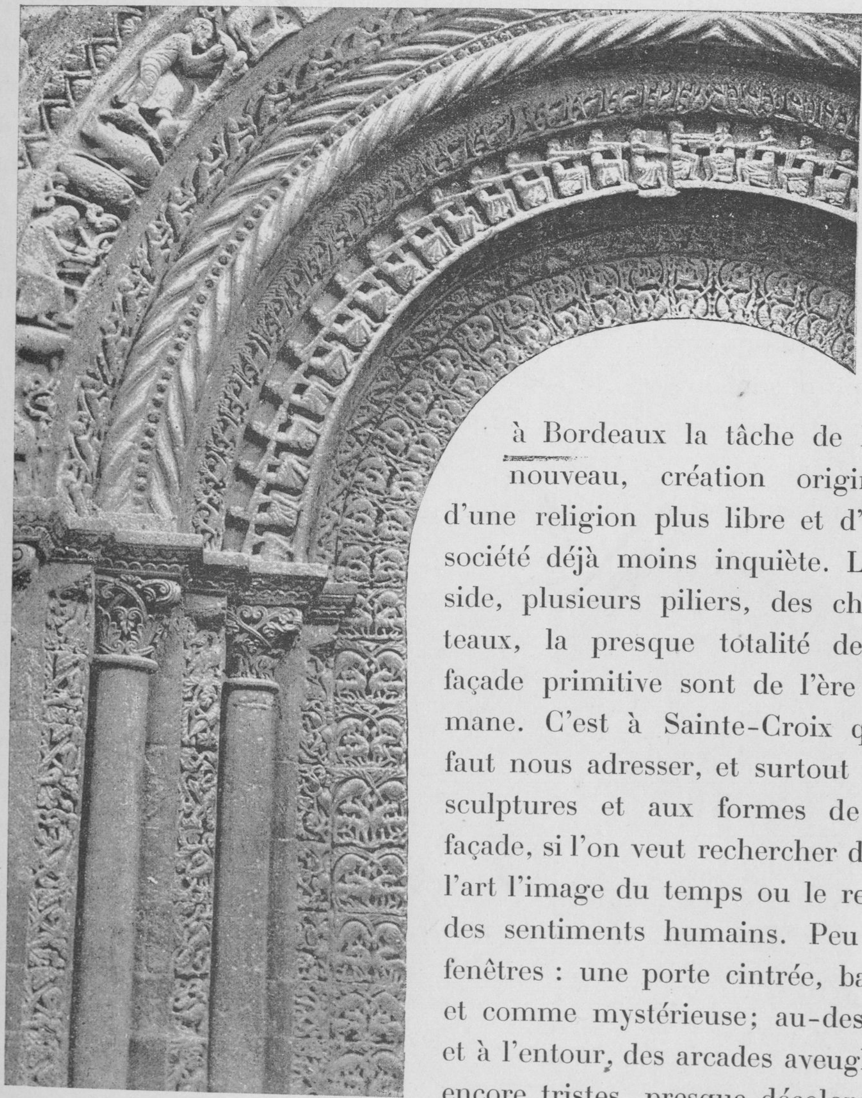


Héliog. Dujardin

d'après une photographie prise en 1860

L'ÉGLISE SAINTE-CROIX AVANT SA RESTAURATION

(XIe _ XIVe Siècle)



DÉTAILS DE LA FAÇADE DE SAINTE-CROIX.
(Vers 1100 ?)

à Bordeaux la tâche de l'art nouveau, création originale d'une religion plus libre et d'une société déjà moins inquiète. L'abside, plusieurs piliers, des chapiteaux, la presque totalité de la façade primitive sont de l'ère romane. C'est à Sainte-Croix qu'il faut nous adresser, et surtout aux sculptures et aux formes de sa façade, si l'on veut rechercher dans l'art l'image du temps ou le reflet des sentiments humains. Peu de fenêtres : une porte cintrée, basse et comme mystérieuse; au-dessus et à l'entour, des arcades aveugles, encore tristes, presque décolorées. Mais, partout, des sculptures fouillées, contournées, naïves cependant, et, dans toutes ces images, gracieuses ou grotesques, quelque sens allégorique, quelque leçon cachée. — L'archivolte interne est formée de personnages qui tirent avec vigueur sur des câbles. « Le royaume des cieux, » avait dit le Christ, « se prend par la force, et ce sont les violents qui l'emportent. » Dans les arcades latérales, ces femmes que des

serpents entrelacent et mordillent, ces hommes avec des coupes et des aumônières, sont les symboles un peu hardis de celles que ronge la luxure, de ceux que l'avarice travaille. Toutes ces sculptures sont autant de paraboles en image. Le fidèle avait, sous les yeux, au sortir de l'église, la traduction figurée du sermon qu'il venait d'entendre. L'âme de ce siècle est là, dévote, voyant Dieu partout, sans grande envolée, matérielle et réaliste dans l'expression de son art et de sa foi. — Il faut ajouter : sans grandeur dans l'effort ni persévérance dans la volonté. Cette pauvre façade de Sainte-Croix est candide et inachevée comme l'œuvre d'un enfant. Les arcades sont incomplètes, les lignes de sculpture sont brisées, le zodiaque de l'archivolte s'arrête brusquement au quatrième signe. Est-ce l'argent qui a manqué? N'est-ce pas plutôt la patience?

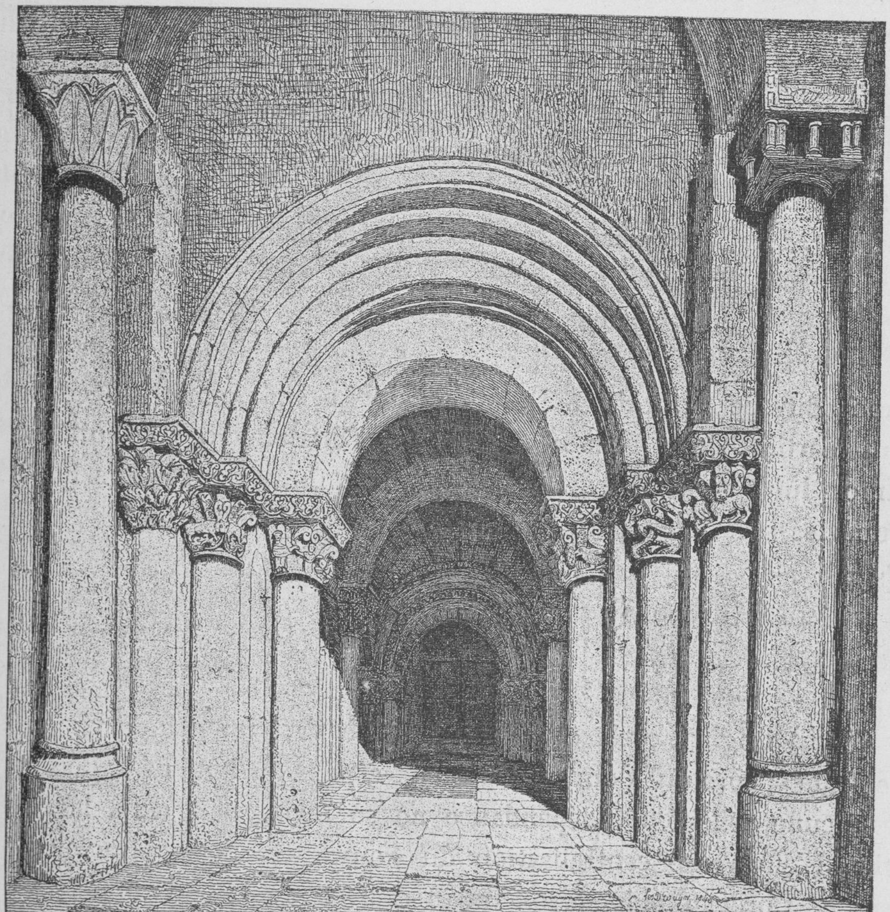
La basilique de Saint-Seurin a gardé de ce temps les portions les plus anciennes de l'édifice supérieur, le clocher septentrional et le porche de l'Ouest, qui était alors la principale entrée. Les sculptures des chapiteaux sont d'un christianisme plus simple, plus concret que celles de la façade de Sainte-Croix. Ici Abraham sacrifiant Isaac, là les animaux étranges de l'Apocalypse, les démons que le Christ a chassés, et tout à fait en haut, dominant le premier pilier de droite, la figure de saint Seurin, couchée sur un tombeau à colonnettes. — L'art désintéressé n'existait pas pour les générations de 1100. On conservait encore, par tradition et par nécessité, l'usage des colonnes et



CHAPITEAU ROMAN A SAINT-SEURIN[1].
(Fin du onzième siècle.)

1. Au centre, Isaac couché. A gauche, Abraham prêt à frapper, Dieu retient son bras. Inscription : ABRAHAM ET HYSAHAC.

des chapiteaux : mais il fallait les faire servir moins de support aux voûtes que d'appui à la religion. A quoi bon des feuilles d'acanthe, de simples ornements? Qu'on place là des leçons de choses religieuses et, au besoin, des inscriptions pour expliquer la scène. Ici, est-il gravé sur



PORCHE MÉRIDIONAL DE SAINT-SEURIN [1].

(Fin du onzième siècle.)

un chapiteau, sont « Abraham et Isaac »; « cette pierre, » lit-on sur un autre, « signifie le tombeau de saint Seurin ».

La cathédrale de Saint-André fut consacrée par le pape Urbain II lors de ce long voyage qu'il fit en France pour prêcher la première

1096

1. Dessin de LEO DROUYN. — DROUYN et LAMOTHE, *Choix des types...*, 1845, n° 3.

croisade et pour montrer enfin aux chrétiens le chef indépendant d'une Église redevenue libre, jeune et forte. — Cette fois, nous tenons une date précise et, en outre, un fait important dans l'histoire de l'architecture religieuse. De cette église il ne reste que des vestiges, intéressants surtout pour l'archéologue, dans les parties basses de la nef. Mais ils ont suffi pour retrouver le plan de la cathédrale romane. C'était une église à absidioles, dans le genre de celles qui se sont construites alors dans l'Ouest de la France. Elle est, dit-on, la dernière de ce genre que l'on rencontre vers le Sud. L'église de Bordeaux se rattacherait donc à cette grande école de temples à coupoles ou à absidioles qui devait marquer, sous le gouvernement des ducs Guillaumes, la restauration de l'architecture française.

C'est décidément aux pays français du Centre et du Nord, et non pas au Midi espagnol ou gascon, que Bordeaux dut les premiers éléments d'une nouvelle civilisation. Du Limousin lui était venue la légende de saint Martial; de la France, l'épopée de Charlemagne; l'Aquitaine ou l'Anjou lui avaient fourni le style de sa cathédrale; Poitiers lui avait donné les plus intelligents de ses chefs.

III

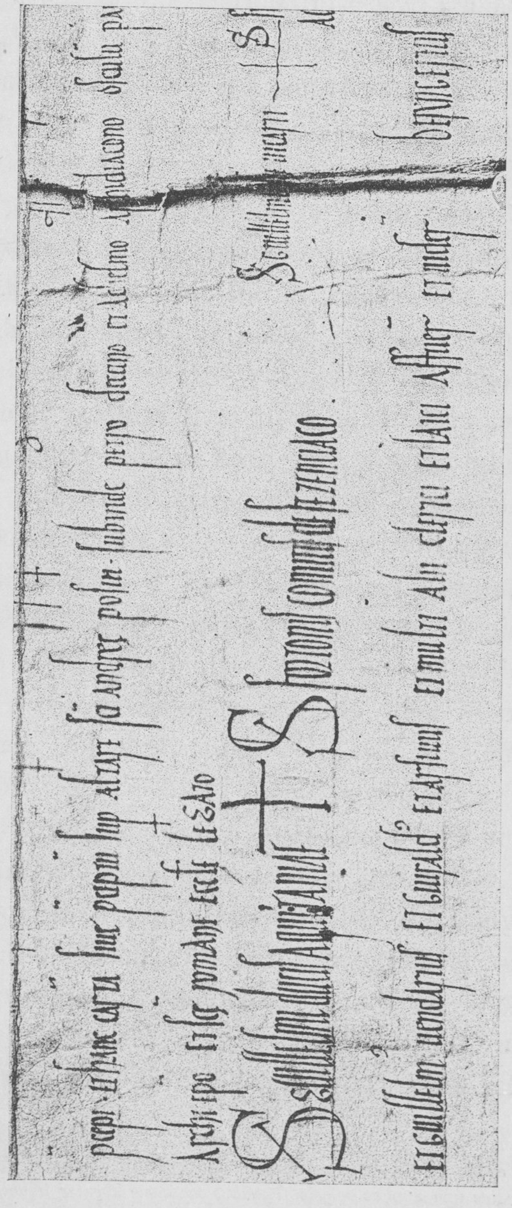
C'était l'Église seule qui avait rendu à l'art un peu de vie; c'était elle seule encore qui donnait alors aux esprits quelque désir de liberté.

Aucune velléité d'indépendance ne se manifestait dans la société civile. L'effrayante centralisation du gouvernement carolingien avait disparu. Bordeaux n'obéissait qu'au duc ou au comte qui était près de lui. Mais le comte n'en avait pas moins tous les droits et tous les pouvoirs que la délégation royale avait jadis accumulés entre ses mains.

A la tête de la ville, les comtes avaient placé un capitaine ou « prévôt », *praepositus :* il habitait dans le donjon qui avait été construit à l'angle sud-est de la muraille romaine, et qu'on appelait le « château de l'Ombrière ». Le prévôt était surtout un chef militaire et un commandant de place; mais on peut affirmer qu'il était aussi l'agent financier et le délégué judiciaire du duc d'Aquitaine, comte de

Bordeaux. Un viguier, *beguey, vicarius,* l'aidait sans doute à maintenir l'ordre dans les rues et la police dans le marché.

La cité avait-elle, à côté de son prévôt, des chefs indigènes, quelques institutions municipales? Pas le moindre indice ne permet d'émettre une opinion à cet égard. — On a peine à croire, pourtant, qu'il n'y ait pas eu un conseil, un ou plusieurs délégués, pour représenter auprès du prévôt et du viguier les intérêts des habitants les plus riches. Qu'on suppose ces conseillers aussi dépendants que possible du prévôt, nommés par lui, réduits au rôle d'intermédiaires entre le duc et les habitants. Mais leur existence est difficile à repousser, autant d'ailleurs qu'impossible à démontrer.



FRAGMENT DE CHARTE DE GUILLAUME[1].
(Entre 1058 et 1097.)

Une seule puissance — l'Église — s'imposait au respect des ducs d'Aquitaine, et maintenait dans le monde, en face du pouvoir des princes, l'esprit d'indépendance. Les ducs Guillaumes avaient, autant que les comtes gascons, besoin de l'onction de ses chefs, des prières de ses prêtres, de l'intercession de ses saints.

1. Archives départementales, série G 335. — [*Et ut haec concessio firma et inviolabilis per succedentia tempora permaneat : signo dominicae crucis manu propria subter firmavi et sub testimonio subscriptorum*

Rien de cela ne leur fit défaut; en échange, ils multipliaient les donations nouvelles et les confirmations des anciens privilèges. Guillaume IX donna à l'Église de Bordeaux une charte en règle, où il traça de sa propre main le signe de la croix, et qu'il déposa solennellement sur l'autel de Saint-André. Ce document nous a été conservé, et c'est peut-être la pièce la plus belle de nos archives religieuses.

1088-97?

En même temps les ducs Guillaumes tenaient à faire sentir rudement leur main et leur volonté à l'Église. Ils eurent, comme les Carolingiens, la prétention de la diriger. Le droit, vital pour elle, d'élire son évêque, ne lui appartenait pas. Les seigneurs de l'Aquitaine le désignaient. — Sous la domination des comtes gascons, ceux-ci s'entendaient avec leurs voisins d'Aquitaine pour nommer le titulaire de cet archevêché dont la province s'étendait sur leurs deux seigneuries. Le chroniqueur nous montre Guillaume V d'Aquitaine et Sanche de Gascogne se réunissant à Blaye afin de pourvoir à la vacance du siège de Bordeaux. Les règles de Dieu, comme disaient tristement les écrivains de l'Église, sont bouleversées : « Les premiers sont les derniers, les derniers sont les premiers. La puissance des princes domine l'élection, et grands et peuple et clergé, qu'ils le veuillent ou non, sont obligés de la suivre. »

1027

Mais, depuis près d'un siècle, des pensées d'indépendance avaient lentement germé dans l'Église. Les prêtres intelligents rêvaient le retour à « l'ancien droit », les conciles et les papes en parlaient maintes fois, et les voix étaient chaque année plus nombreuses et plus fortes. Grégoire VII eut enfin le courage de vouloir ce que tous désiraient : « Que le clergé et le peuple, décida-t-il, élisent leur pasteur suivant le cœur de Dieu, insensibles à toute ambition mondaine, crainte ou faveur. »

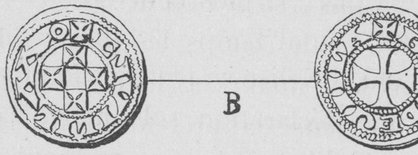
1080

La lutte s'engagea, en Aquitaine, entre la loi de Dieu et la volonté

virorum firmandam et sigillo nostrae auctoritatis corroborandam] praecepi : et hanc cartam sive praeceptum super altare sancti Andreae posui, subinde Petro decano et Achelmo archidiacono osculum pa[cis et verae concordiae una quoque ceteris fratribus canonicis libenter tribui praesente domino Amato Burdegalensi] archiepiscopo et sanctae Romanae Ecclesiae legato. S(igillum) Guillelmi ducis Aquitaniae ✠. S. Fortonis comitis de Fezenciaco ✠. S. Guillelmi Eliae vicarii ✠. S. Si[monis episcopi] Ag[ennensis ✠. Petrus Mainada et Ugo de Doech et Beraldus et Gallardus praepositus] et Guillelmus Vendarius et Guiraldus et Arsivus et multi alii clerici et laici affuerunt et viderunt. Berengerius [capellanus comitis super altare sancti Andreae sigillum impressit].

du prince. De nombreux conciles ou synodes, réunis à Bordeaux, montrèrent pour la première fois, en face du duc, quelles étaient la force et la grandeur des dignitaires de l'Église. Nous sommes mal renseignés sur les incidents du conflit. Mais les ducs d'Aquitaine étaient hommes à résister longtemps : ils avaient la main rude et la tête solide. Si, en 1103, l'évêque de Bordeaux est régulièrement élu par le clergé de son diocèse, trente ans plus tard, le duc Guillaume X impose une de ses créatures à l'Église. Mais le principe de liberté, proclamé par Grégoire VII, ne devait plus sortir de l'Église et du monde.

1079
1080
1093
1103
1135?



DENIER DE GUILLAUME X? [1].
(1127-1137.)

IV

En 1137, Aliénor, fille et héritière de Guillaume X, épousa Louis, fils du roi de France, qui devint roi la même année sous le nom de Louis VII. Le mariage fut célébré à Saint-André par l'archevêque de Bordeaux. On déploya une pompe inusitée, qui causa aux contemporains une impression ineffaçable : « Pour raconter quelles raretés et quelles variétés de dépenses y furent faites, » dit un chroniqueur, « il faudrait au moins l'éloquence de Cicéron. » Un premier rayon de luxe et de gloire éclaire l'histoire de Bordeaux.

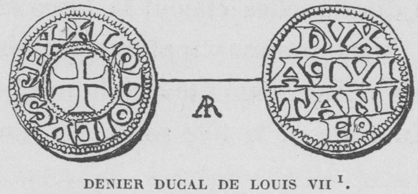
1137

Cet événement eut pour première conséquence, sinon d'unir Bordeaux à la France, du moins de rappeler son existence aux pays du Nord. Depuis la décadence carolingienne, il vivait à part des scènes historiques. Le voilà rentré dans l'histoire générale, et les luttes qui vont occuper la France et la royauté auront un contre-coup sur ses destinées.

Par un contraste facile à expliquer, au fur et à mesure que le sort de Bordeaux se lie au sort de plus vastes États, la situation politique de la cité s'améliore. Elle redevient peu à peu maîtresse dans ses murs. Plus grand est son souverain, plus libre elle est elle-même.

1. Bibliothèque nationale. — Quatre croix accotées ; ✠ CVVILILMO. Au revers, croix ; ✠ BVRDEGIILA.

C'est qu'en effet le roi, qu'il soit d'Angleterre ou de France, vit plus loin que le duc et le comte. Il tient Bordeaux de moins près, et pour que le lien ne se rompe pas, il le laisse plus lâche.



DENIER DUCAL DE LOUIS VII [1].
(1137-1152.)

Dès le règne de Louis VII, les premières libertés apparaissent. Bien entendu, l'Église se trouvait la plus prête pour en demander. En 1137, par une déclaration solennelle, Louis renonça à l'élection des archevêques, à l'hommage, au serment et à la foi prêtés entre ses mains.

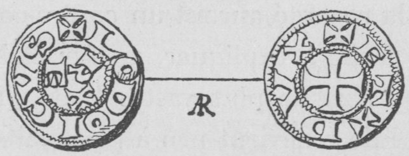
Toutefois, le droit d'élection abandonné par le roi ne passera pas aux mains du clergé tout entier : les mœurs de la démocratie primitive sont finies à tout jamais dans l'Église. Elle a pris l'allure du monde féodal. L'élection sera gardée par le Chapitre de la cathédrale, qui organise à ce moment sa toute-puissance. C'est l'oligarchie capitulaire qui hérite des droits du roi, comme l'aristocratie bourgeoise va en hériter dans l'administration de la ville.

Cette aristocratie bourgeoise existe-t-elle dès le règne de Louis VII? C'est probable. Mais, ce qui est certain, c'est qu'enfin, pour la première fois, les habitants de Bordeaux nous apparaissent alors comme ayant droit à la vie politique : Louis écrit une de ses lettres « à son prévôt, à ses nobles, et à tous les citoyens de la cité de Bordeaux ses fidèles ».

1145

Mais le jour de la bourgeoisie bordelaise n'est pas encore venu. Il faudra bien des années, bien des luttes et des circonstances favorables pour qu'elle arrive à conquérir ses libertés.

1 Bibliothèque nationale. — Croix; ✠ LODOICVS REX. Au revers, DVX AQVITANIE*o*.
2 Bibliothèque nationale. — ✠ LODOICVS REX; ✠ ET ✠ DVX au revers; croix.



DENIER DE LOUIS VII [2].
(1137-1152.)

CHAPITRE X

CONQUÊTE DES LIBERTÉS; SOLER ET COLOM

(1152-1261)

I. Causes et conséquences de la domination anglaise : Henri II et Richard Cœur-de-Lion. — II. Jean et Henri III. Naissance de la commune, conquête de ses libertés. — III. L'ère des grandes luttes : les Soler, les Colom et leurs amis. — IV. Entreprises de Simon de Leicester et du prince Édouard contre les libertés bordelaises[1].

I

Le 18 mars 1152, Aliénor divorça d'avec Louis VII : les caractères des deux époux étaient devenus par trop incompatibles. Deux mois après, jour pour jour, elle épousait à Poitiers Henri Plantagenet, duc de

1152

1. *Rotuli litterarum clausarum*, 2 vol., 1833-1844; *patentium*, 1835. — *Letters illustrative of the Reign of Henry III*, édit. Shirley, 1862. — Matthieu Paris, trad. Huillard-Bréholles, 9 vol., 1840 et suiv. — Barckhausen, *Livre des Coutumes*, 1890 *(Archives municipales de Bordeaux)*. — *Livre des Bouillons*, 1867 (même recueil). — Rymer, *Fœdera*, t. I, édit. de 1745. — Delpit, *Notice d'un manuscrit de la Bibliothèque de Wolfenbüttel*, 1841. — *Rôles gascons* (1242-1254), édit. Michel, 1885. — *Historiens des Gaules*, t. XII, XIII, XVIII. — *Archives historiques de la Gironde*, t. IV, p. 13.

Bémont, *Simon de Montfort*, 1884. — Baurein, *Variétés Bordelaises*, t. IV, édit. de 1876. — Brissaud, *Les Anglais en Guyenne*, 1875 ; et, sur ce livre, Giry, *Revue historique*, t. V, 1877, p. 414 et suiv. — Rabanis, *Administration municipale et institutions judiciaires de Bordeaux pendant le moyen âge*, 1861 (*Revue historique de droit français et étranger*, t. VII). — Sansas, *Origines municipales de Bordeaux*, 1861 *(Actes de l'Académie)*. — Luchaire, *Manuel des Institutions françaises*, 1892, IIIe partie. — Marionneau, *Les Vieux Souvenirs de la rue Neuve*, 1890 *(Actes de l'Académie)*.

1153 Normandie et d'Anjou. Henri, l'année suivante, était roi d'Angleterre. Bordeaux et l'Angleterre dépendent désormais d'un même souverain.

Cette union allait durer exactement trois siècles. Le mariage d'Aliénor n'était qu'un accident : il n'aurait pas eu sur notre pays une aussi durable influence, si d'autres causes n'étaient venues rendre l'accord de l'Angleterre et de Bordeaux plus indissoluble qu'un mariage de princes.

On peut presque dire qu'il se serait produit sans cela. La domination anglaise à Bordeaux était préparée par tous nos intérêts et forcée par la nature même des choses.

Avant tout, l'Angleterre et Bordeaux étaient unis par la solidarité commerciale. La vie de la cité, tout au moins sa richesse, dépendent de ses vins : l'Angleterre ne produit pas de vins et en désire. En revanche l'Angleterre offre ses laines et ses tissus, et Bordeaux les lui demande. — Aucune politique ne peut prévaloir contre ce double fait commercial. L'intérêt matériel sera le lien le plus fort entre les deux pays.

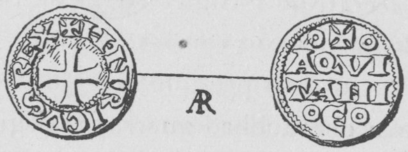
Les communications, au moyen âge, n'offraient pas entre Bordeaux et l'Angleterre des dangers exceptionnels. On s'embarque, on navigue et on débarque. Qu'on songe aux ennuis de toute sorte qui entravaient les relations par terre, péages, brigands, et mauvaises voies. Il était plus facile d'arriver à Londres qu'à Paris.

Aussi bien y avait-il longtemps que Bordeaux était la tête de la principale route entre Gaule et Bretagne. La première fois qu'il a été question de la Gironde sous les premiers empereurs romains, nous avons vu que les négociants grecs aimaient à s'embarquer ici pour l'Angleterre. Une inscription latine nous montre un négociant établi à Bordeaux pour faire avec la province de Bretagne le commerce de commission.

Si l'union politique de Bordeaux avec la grande île ne s'était point faite par le mariage d'Aliénor, d'une manière ou d'autre le XIIIe siècle aurait vu leur intimité commerciale. — En tout cas, quand bien même Aliénor n'eût point divorcé, je doute que l'Aquitaine se fût paisiblement ou rapidement assimilée à la France.

Cette assimilation aurait demandé des siècles de travail, et peut-être plus d'une guerre. Depuis la chute de l'Empire, l'Aquitaine vivait en

dehors de la France, et Charlemagne lui avait reconnu le droit d'avoir sa vie à part. Elle avait ses traditions particulières, ses saints, ses martyrs, ses villes religieuses. Elle avait ses mœurs, sa langue, ses légendes, et déjà ses poètes. Au XIe siècle, la France s'arrêtait encore à la Dordogne. Gascons et Français avaient les uns pour les autres une haine héréditaire. Il y avait entre eux la même incompatibilité d'humeur qu'entre Louis VII et Aliénor. Lors même que Bordeaux ne fût pas devenu anglais, la France aurait eu à le conquérir. La domination anglaise sera surtout pour l'Aquitaine un épisode de sa lutte contre les Français du Nord, et un moyen de la prolonger.

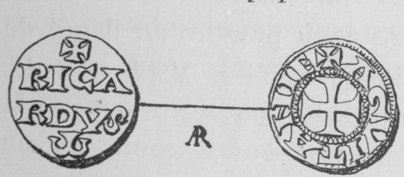


DENIER D'HENRI II [1].
(1152-1189.)

On pouvait prévoir que le « roi des Anglais » ne serait seigneur de Bordeaux qu'à la condition de n'y point faire le maître. Le premier souverain, Henri II, éprouva la chose sur-le-champ. Son gouvernement de l'Aquitaine fut une lutte incessante contre ses barons et ses peuples, et sa propre femme, Aliénor, ne fut pas étrangère à leur soulèvement. La révolte fatigua jusqu'à l'épuisement cet homme actif et robuste.

Quatre ans après son mariage, il était venu à Bordeaux pour imposer la paix et l'obéissance à ses sujets rebelles; il y revint plus d'une fois, dur au peuple et au clergé. Des ambitieux, mais aussi des poètes éloquents et des prophètes populaires soufflaient le vent de la révolte contre « le roi du Nord ». — Ne croyons pas que les Plantagenets furent tout de suite populaires à Bordeaux. C'étaient, eux aussi, des Français, des étrangers; leurs soldats venaient d'outre-Loire, eux-mêmes « descendaient de l'Aquilon ». Henri dut enfin abandonner à son fils Richard le gouvernement du pays : « Exulte, Aquitaine, » s'écriait un orateur, « le règne du roi du Nord s'éloigne de toi. »

1156



DENIER DE RICHARD [2].
(1189-1199.)

1177?

Richard Cœur-de-Lion ne fut accepté qu'en prenant les manières

1189-1199

1. Bibliothèque nationale. — Croix; ✠ HENRICVS REX. Au revers, ✠ AQVITANIE; annelets.
2. Bibliothèque nationale. — ✠ RICARDVS ω. Au revers, croix, ✠ AQVITANIE.

d'un souverain national, d'un émule de son ancêtre Guillaume IX. Il chanta en limousin et vécut dans le pays. Il tint parfois sa cour à Bordeaux. Il fut aussi peu que possible un « roi du Nord ». — A tout prendre, le vrai maître du pays, sous son règne, fut la vieille Aliénor : jusqu'à sa dernière heure, la vaillante douairière dompta le pays comme elle avait conquis ses époux : elle chevaucha, guerroya, négocia; elle demeura fidèle à cet amour du bruit, à ces instincts de la lignée poitevine qui s'éteignait avec elle.



MONNAIE D'ALIÉNOR [1].
(1137-1204.)

1204 Aliénor une fois morte, la grande Aquitaine disparut avec elle. Jean 1199-1216 sans Terre, son dernier fils, n'avait ni esprit ni énergie. Au lendemain de la mort de sa mère, il se laissa enlever le Poitou par Philippe-1204 Auguste, roi de France; le Limousin vivait de plus en plus à l'écart, se constituant entre la France et l'Angleterre une sérieuse indépen-1206 dance; un instant même, Bordeaux fut assiégé par le roi d'Espagne. L'Aquitaine perdait ses deux capitales traditionnelles, Poitiers, le berceau de ses ducs et sa métropole politique, Limoges, le centre de sa poésie et de ses légendes et sa capitale religieuse.

Ce qui mutilait l'Aquitaine faisait la grandeur de Bordeaux. La cité girondine n'a plus de rivale dans tout le duché. Et de toutes les villes du Sud-Ouest, c'est elle qui par sa position maritime est le plus en rapports avec l'Angleterre, l'État du suzerain. Tout l'invite, et le malheur de son roi et sa propre fortune, à prendre au début du XIII[e] siècle le premier rang dans l'Aquitaine réduite. Voilà une des principales causes de son attachement à l'Angleterre : son rôle de métropole est désormais garanti.

Il était cependant visible que la domination du roi anglais n'était point encore fort solide, même à Bordeaux. Les peuples qui s'étaient « conjurés » contre Henri II étaient incapables de redouter ou d'aimer ses faibles successeurs. C'est alors que, par nécessité, et pour nulle autre cause, le roi d'Angleterre fut amené à renoncer à la plupart de ses droits pour sauvegarder les autres.

1. Bibliothèque nationale. — Au centre, deux croix, A et ω; ✠ DVCISIT (*ducissa*, duchesse). Au revers, croix; ✠ AQVITANIE.

La domination des Guillaumes avait été absolue, le gouvernement centralisé entre leurs mains : aucun seigneur en France n'avait été mieux servi que Guillaume IX. Maintenir cette cohésion administrative était impossible à un prince d'origine étrangère. Quel roi pouvait prétendre commander de Londres, et déléguer à son sénéchal un pouvoir qui fût souverain?

Sous le règne de Richard, les concessions de chartes d'immunités ou de privilèges deviennent plus nombreuses. Tour à tour, l'Église, la noblesse, les villes réclament leur autonomie. Le mot de commune est enfin prononcé dans cette Aquitaine où la bourgeoisie semblait ignorer les désirs de l'émancipation. — Pour se faire sentir tardivement, l'œuvre communale n'y subira aucune restriction : elle y durera autant que la domination anglaise.

Tandis qu'en France les communes, la noblesse, le clergé lui-même reviennent peu à peu sous la main du souverain, ils s'en détachent à Bordeaux. La féodalité se développe ici, alors qu'elle s'affaiblit là-bas. En dernière analyse, la lutte de l'Angleterre et de l'Aquitaine contre la France finira par être une des formes les mieux caractérisées de la lutte de la féodalité contre le pouvoir royal.

II

Le clergé de Bordeaux reçut, comme toujours, les premières faveurs. Henri II avait bien essayé de reprendre ce que le concordat de 1137 avait réglé, et il intervint plus d'une fois assez brutalement dans l'élection des archevêques. Mais, dès le règne de Richard, le corps capitulaire jouissait de son droit sans conteste et sans atténuation.

A la même date, les chanoines de Saint-André affirmaient leur indépendance en face de l'évêque : maîtres du siège par l'élection, ils conquièrent le diocèse par le bénéfice. L'évêque Élie de Malemort essaya vainement de lutter; il ne fut pas plus heureux contre les chanoines ses frères que le roi Jean contre les bourgeois ses fidèles. Il dut enfin reconnaître leur droit à gouverner l'Église, à nommer aux bénéfices, à recruter eux-mêmes leur assemblée. Alors commence pour

1195

les Chapitres cette longue carrière de pouvoir et d'orgueil qui devait durer jusqu'à la domination des rois de France.

C'est sous le même règne qu'apparaît cette aristocratie bourgeoise qui devait partager le caractère et s'associer aux destinées des corps capitulaires.

Bordeaux est peut-être la ville de l'Aquitaine qui a eu le plus tard ses franchises municipales. Son importance militaire était grande pour les Anglais. Ils y débarquaient; c'était pour eux la clef du pays. Ils avaient intérêt à la maintenir fermement entre les mains de leur prévôt et de leur sénéchal.

Cependant, mieux valait encore qu'elle fût commune que française. Que se passa-t-il sous Richard et sous Jean à Bordeaux? Y eut-il complot, mécontentement? Existait-il des corporations de métiers ou des confréries religieuses pour inaugurer les revendications communales? L'Église ou les barons encouragèrent-ils le mouvement? Autant de questions qui demeurent et demeureront longtemps sans réponse. Il est irritant de voir que nous connaissons fort bien l'origine des moindres cités antiques, et que nous ignorerons peut-être à tout jamais le fait le plus intéressant de notre histoire : la naissance de la cité bordelaise à la vie publique.

Qu'on nous permette une hypothèse. La commune a été créée au profit de quelques riches familles, qui groupaient autour d'elles presque tous les citoyens par les liens de la clientèle ou, comme on disait alors, de l'« amitié » et de la « conjuration ». Ceux qui ont profité de la liberté l'ont sans doute exigée. Peut-être est-ce une « conjuration d'amis », dirigée par une maison puissante, qui a imposé sa loi au prince et son gouvernement à la cité. Des « conjurations » de ce genre ont dû se former pendant les guerres des Bordelais contre Henri II; elles ont pu survivre à la lutte et, après avoir combattu contre le roi, rester armées pour leurs libertés.

1199 — Toujours est-il que, tout à coup, à l'avènement du roi Jean, un document nous montre le peuple de Bordeaux formant un corps administratif : s'il n'est pas encore libre, il est déjà organisé. Il a pour le gouverner un « maire », *major* en latin, *lo mager* des documents de langue gasconne, et ce maire parle et agit, sinon au même titre que le

prévôt du roi, du moins avec des droits qui sont de même nature. Auprès de lui, le maire a pour collaborateurs des « jurés », *jurati, los juratz,* magistrats liés par le serment à la Ville et à son chef, et qui aident ce dernier dans l'exercice du pouvoir; ils étaient à l'origine au nombre de douze. Dès 1206

La bourgeoisie est assez forte, assez unie, pour adresser en corps une pétition à la reine Aliénor et pour obtenir d'elle une abolition d'impôts. La cité a des privilèges, des « franchises et franches coutumes »; elle a aussi ses domaines, « les padouens de la Ville »; son maire peut les enclore. Elle est une personne civile. Pour la seconde fois depuis son origine, Bordeaux commence une vie qui lui est propre : c'est, de nouveau, un être politique. 1199

Mais l'esprit d'indépendance ne fut jamais plus vif, dans la bourgeoisie de Bordeaux comme dans celle de toutes les villes de la chrétienté, qu'au début du XIII[e] siècle. Inconnue la veille, la cité de Bordeaux est déjà, le lendemain, souveraine de sa vie.

Une génération suffira pour transformer cette communauté en commune. Vingt-cinq ans après le jour où la cité de Bordeaux a manifesté pour la première fois son existence politique, elle est devenue une vraie puissance, libre et franche, pourvue de ses chefs et de ses armes, et jouissant de tous les droits seigneuriaux. Cet exercice du pouvoir souverain, que les ducs d'Aquitaine avaient jadis usurpé sur les rois des Francs, passe, par une dernière abdication, par un suprême émiettement de l'autorité, entre les mains des chefs de la cité.

Le premier des droits auquel les ducs d'Aquitaine renoncèrent, fut celui d'imposer à leur gré les habitants et leurs marchandises; la première des libertés qui échut aux citoyens de Bordeaux fut ainsi d'ordre financier et commercial. On peut croire que c'est celle à laquelle ils tenaient le plus; c'est en tout cas celle qu'ils surent défendre le plus longtemps. — Elle pourrait s'appeler la liberté des vins. Richard avait établi un impôt sur les vins arrivant à Bordeaux ou en partant, par eau de Gironde. Le 15 avril 1214, le roi Jean prononça : « Nous voulons que tous les vins de nos bourgeois de Bordeaux, qui proviendront des vignes de leur ville, puissent circuler librement sur la rivière. » En même temps, il déclarait les marchandises des bourgeois 1214

franches de tout droit dans la cité. — Voilà constitué ce privilège des vins des bourgeois bordelais, qui devait durer sept siècles et demi.

Les privilèges politiques ne vinrent qu'ensuite, mais suivirent de très près. Il n'est parlé que sous Henri III du droit qu'avaient les Bordelais de « posséder une commune » et de créer « un maire » et des « jurats » pris parmi eux-mêmes. Mais il est visible qu'Henri III confirme ce droit, et qu'il remonte à son prédécesseur.

1224

Enfin, sous le même Henri III, — et il est encore fort vraisemblable qu'il confirma seulement une liberté octroyée par Jean sans Terre, — le roi d'Angleterre reconnaît solennellement le droit qu'ont les Bordelais de ne point servir hors des limites du diocèse de Bordeaux, c'est-à-dire du « pays bordelais ».

C'est donc sous le roi Jean que Bordeaux conquit son indépendance : « C'est lui qui nous a donné, » écrivait le maire à son fils Henri, « quittance et liberté ». Et tout porte à croire que cette liberté fut, dès lors, plus complète que les documents ne permettent de l'affirmer. Il n'est question dans les chartes que d'immunités et de privilèges électoraux. Mais la commune a dû joindre à ces prérogatives la possession de l'autorité politique : ses chefs paraissent investis des droits de juger sans appel et de condamner à mort, de négocier et de traiter, d'armer les hommes de la cité et de les conduire à la guerre; ils exercent, en fait, tous les pouvoirs que le droit ancien comprenait sous le terme d'*imperium* ou « de droit du glaive », et qui, au moyen âge comme sous les Romains, était l'attribut essentiel de la souveraineté. Les ont-ils usurpés ou reçus par délégation? On ne sait, quoique la première hypothèse soit plus vraisemblable. En tout cas, dès la minorité d'Henri III, le maire et les jurats, portés bientôt au nombre de cinquante, sont les gouverneurs de la cité, les juges au criminel et les chefs militaires des bourgeois-citoyens.

1220

Rarement révolution fut si complète et, si on se borne aux textes, parut moins préparée. Il faut évidemment, pour l'expliquer, tenir compte du désordre qui bouleversa sans répit le règne de Jean, de ses embarras financiers et de ses défaites militaires, et de l'humeur batailleuse et révoltée qui se développa chez ses peuples. Vers la même date où se constituait la commune de Bordeaux, il signait la Grande

1215

Charte. Le peuple anglais conquérait ses libertés en même temps que celui de Bordeaux : les destinées des deux pays se ressembleront toujours d'assez près. Mais la Grande Charte n'a pas été l'œuvre d'un jour, ni le résultat d'un contrat pacifique. De même, je ne puis croire que la commune de Bordeaux ait pu surgir en quelques années, armée de toutes pièces, et je me demande si cette liberté et cette grandeur n'ont pas été, ou achetées par quelque sanglante révolte, ou préparées par les gains continus des générations précédentes, et s'il n'y a pas eu en définitive, même sous le principat des comtes de Poitiers, l'habitude ininterrompue d'une solidarité et de conjurations municipales.

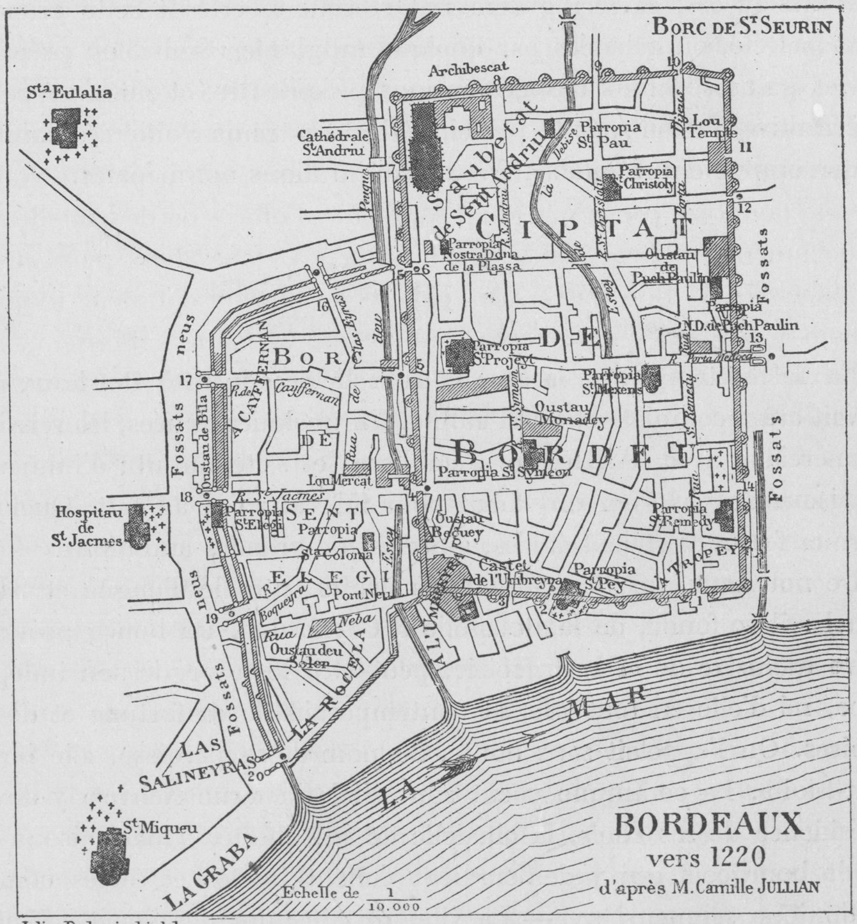
III

En même temps que la liberté, la richesse entrait à Bordeaux et y arrivait aussi complète et aussi subite. En quelques années, les relations commerciales avec l'Angleterre s'établirent et s'étendirent : d'immenses cargaisons de vin s'embarquaient pour l'Océan; l'or affluait. Quelques énormes fortunes étaient créées, amenant de grandes ambitions.

De nouveaux quartiers furent construits entre le Peugue et Saint-Michel : il se fonda, de la Rousselle à Cayffernan, un bourg puissant, œuvre exclusive de la bourgeoisie, peut-être le foyer de son indépendance, né d'elle en tous cas, et contemporain de sa fortune et de ses victoires. On l'appelait sans doute, du nom de sa paroisse, « le bourg Saint-Éloi ». La commune y eut son hôtel; la « rue Neuve » y devint la résidence de ses chefs, la citadelle de ses libertés : les maisons des grands bourgeois qui y demeuraient étaient hautes et fortes comme des donjons seigneuriaux. — La ville sortait enfin des étroites limites où elle vivait enfermée depuis l'an 300. De nouveaux remparts vinrent protéger le quartier des bourgeois et renforcer, au Midi, la vieille forteresse gallo-romaine. 1200-1227

Le chiffre de la population doubla peut-être dans ces trente années; peut-être aussi l'étendue de la cité. Aucune génération bordelaise, sauf celle de 1730 à 1760, n'assista et ne travailla à un aussi prodigieux changement que celui dont la ville donna le spectacle de 1220 à 1250.

« Entre toutes les cités, » disait un contemporain, « la cité de Bordeaux s'élevait, de l'opulence des biens et de l'accroissement des hommes. » Les chansons populaires des pays français accolaient à Bordeaux les épithètes invariables de « grand » et de « riche », *Bordele la rice, Bordele le grant.*



Julien Dukacinski del.

BORDEAUX AU DÉBUT DU RÈGNE D'HENRI III [1].

1. Les numéros d'ordre indiquent les portes de la ville ; le signe ●, le centre de ralliement des douze jurades. Voici les noms des portes et des jurades correspondantes : 1 *Porta deus Paus* [jurade de la Porte des Paux]. — 2 *Porta Sent Pey* [jurade de Saint-Pierre]. — 3 *Porta Sent Aubin.* — 4 *Porta Begueyra* [jurade de Saint-Siméon]. — 5 *Porta de la Cadena* [jurade de Saint-Projet]. — 6 *Porta Bassa* [jurade de Saint-Christoly, Saint-Paul et la Place]. — 7 ?. — 8 *Porta Sent Andriu.* — 9 *Porta Sent Syphorian?* — 10 *Porta Dijeus.* — 11 ?. — 12 ? [jurade de Sous-le-Mur]. — 13 *Porta Medoca* [jurade de Porte-Médoc]. — 14 *Porta entre dos Murs.* — 15 *Porta Toscanan.* — 16 *Porta de las Eyras* [jurade des Ayres]. — 17 *Porta deu Cayffernan* [jurade de Cahernan]. — 18 *Porta Sent Elegi* [jurade de Saint-Éloi]. — 19 *Porta Boqueyra* [jurade de Porte-Bouqueyre]. — 20 *Porta de la Rocela* [jurade de la Rousselle].

Mais l'indépendance et la fortune furent trop rapides et trop simultanées pour ne pas offrir des dangers. Cette puissance soudaine enivra la bourgeoisie, et sa jeunesse politique, comme celle de toutes les grandes communes, fut bruyante et désordonnée.

Une chose nous frappe dès cette première période de notre histoire communale : le caractère foncièrement militaire et batailleur de la vie municipale. On ne voit pas de différences bien sensibles entre les bourgeois et les nobles. L'opposition que l'esprit fait volontiers entre ces deux classes n'existe pas en ce temps-là : la plupart de ces familles bourgeoises étaient de vieilles dynasties bordelaises, qui peut-être avaient jadis été pourvues par la maison d'Aquitaine d'offices ou de châtellenies. Les documents mettent sur le même rang « les chevaliers puissants et les bourgeois de Bordeaux » : les enfants de ceux-ci entraient toujours de plain-pied dans les premières familles de la haute noblesse.

Qu'on étudie, par exemple, le rôle et la situation du bourgeois bordelais le plus puissant et le plus actif de ce temps, Rostan du Soler, et l'on peut se demander en quoi son attitude diffère de celle d'un Gaston de Béarn ou d'un Raimond de Fronsac. — Rostan du Soler était déjà tout-puissant sous le règne du roi Jean, et sans doute il faut voir en lui un des fondateurs des libertés bordelaises : c'est la « conjuration » qu'il présidait qui a dû créer la commune et fournir les premiers jurats. Henri III l'employa comme négociateur, en fit son sénéchal, lui empruntait de l'argent et lui achetait du vin. Ses richesses et ses alliances étaient considérables : le château de Belin, l'une des forteresses les plus importantes de la frontière bordelaise, lui appartenait. Il fut par deux fois maire de Bordeaux. Quand il n'avait point la mairie, il marchait l'égal du maire en dignité, et plus puissant que lui. Les seigneurs groupaient autour d'eux leurs vassaux : Rostan était le chef reconnu d'un certain nombre de familles bourgeoises qui formaient autour de la sienne une puissante clientèle, et que sans doute un serment unissait entre elles et à la maison des Soler : c'étaient, entre autres, celles des Monadey, des Lambert, des Beguey, des Bonafos. « Rostan et ses amis », comme on disait alors, constituaient un véritable État dans la commune même; du reste, ils la gouvernèrent presque sans interruption de 1221 à 1242, perpétuant la mairie entre

1237, 1241

leurs mains. L'hôtel des Soler, dans la rue Neuve, haut comme un donjon, était une forteresse remplie d'armes et de vivres, où le parti pouvait au besoin se réfugier et braver un siège.

En face de la faction de Rostan s'éleva peu à peu, peut-être avec l'appui de l'Angleterre, celle des Colombins. Elle avait en ce temps-là pour chefs Guillaume-Raimond Colom et Pierre Calhau, qui furent les fougueux adversaires du grand bourgeois bordelais; ils parvinrent même une fois à arracher la mairie à son parti.

1244-46

C'était, en effet, autour de la possession de la mairie que les querelles s'agitaient : sans aucun doute la concurrence commerciale envenimait encore la rivalité politique. Colom et Soler luttaient d'influence sur les marchés de Londres comme dans les rues de Bordeaux. — Entre des hommes de cette trempe, la guerre était rarement loyale, jamais pacifique. Le moindre mal qu'ils se fissent était de s'enlever leurs femmes. Le sol de la cité était souvent ensanglanté. Bordeaux, avec ses partis sans cesse en armes, ses bruits de querelles et ses cliquetis de combats, présentait alors le même spectacle que les communes de la haute Italie : les contemporains ont du reste fait eux-mêmes la comparaison, et j'imagine que les deux factions des Colom et des Soler n'étaient ni moins puissantes ni moins acharnées que celles des Capulet et des Montaigu. — En 1248, les Soler dominaient Bordeaux; ils s'y considéraient « comme seigneurs de la cité et tenaient les autres si au-dessous qu'ils ne pouvaient ni n'osaient rien contre eux ».

Les habitants des villes voisines prenaient part à ces querelles et portaient leur appui à l'un ou à l'autre des deux partis en présence. Une lettre d'Henri III nous montre le prince avouant à demi son impuissance au milieu de toutes ces luttes : il mande aux « hommes de La Réole, de Langon et de Saint-Macaire de ne point venir, de n'envoyer aucun des leurs jusqu'à Bordeaux, pour porter secours à un citoyen de la ville en querelle avec un autre; sans quoi, le roi s'en prendra à eux. » — C'est aux Bordelais qu'il aurait dû d'abord s'en prendre.

A l'égard du roi d'Angleterre, ces hommes étaient d'une insupportable fierté, et la minorité, puis la nullité personnelle d'Henri III ne firent qu'accroître leur orgueil. Le roi écrivait au maire et au conseil

de la commune en les traitant plutôt comme des créanciers qu'on ménage que comme des sujets auxquels on commande : « Je vous félicite, » leur disait-il, « du courage que vous avez montré et des services que vous n'avez cessé de rendre à mon père et à moi, en faisant de grands sacrifices pour clore et pour fortifier votre ville. Persistez dans ces bonnes résolutions et usez de toute votre influence pour engager votre commune à me prêter mille marcs. »

Si le roi n'avait qu'à se plaindre de leur indépendance, il n'avait qu'à se louer de leur fidélité. Henri III perdit la Saintonge; les Français menacèrent Blaye, apparurent presque aux portes de Bordeaux. Mais les Bordelais refusèrent de les ouvrir et achevèrent « à grands frais et à grande hâte » les nouveaux remparts de la cité. Ils concluaient vers le même temps des traités d'alliance offensive et défensive avec La Réole, alors cité florissante, et les deux villes s'engageaient l'une envers l'autre à demeurer fidèles à l'Angleterre. Cette fidélité, on le voit, était pour elles non pas un acte d'obéissance, mais l'assentiment de leur libre arbitre.

1224

1222, 1230

Quant aux agents du roi, sénéchal et prévôt, ils étaient, à Bordeaux même, impuissants et inactifs. Ils se vengeaient sur les étrangers et sur les gens de la campagne, traitant le Bordelais en pays conquis. — Qu'on se rappelle que cette époque fut aussi celle où les guerres féodales ravagèrent le plus la contrée : les seigneurs de Fronsac et de Blanquefort se livraient de sanglants combats; les moindres sires se contentaient de détrousser les pèlerins de Saint-Jacques. Henri III passa à Bordeaux tout un hiver : il dut, aux portes mêmes de la ville, enlever d'assaut l'église de Veyrines, où s'étaient barricadés les nobles bandits de grand chemin. Dans cet épanouissement général des libertés, la guerre et le pillage étaient un signe de force, de vie et de jeunesse.

1242-43

IV

En 1248, l'autorité du roi n'existait ni dans la ville, ensanglantée par les bourgeois, ni dans le pays, pillé par les seigneurs. Il fallut enfin aviser. Il confia à son beau-frère, Simon de Montfort, comte de

1248 Leicester, la garde de la Gascogne; il lui abandonna tous les droits souverains, lui recommandant de traiter le pays rudement et durement : les lettres que reçut Simon montrent qu'on le chargeait, en réalité, d'en faire la conquête.

Arrivé à Bordeaux, il s'entendit, ce qui était indiqué, avec le parti qui n'était pas au pouvoir, celui des Colom. Quelques jours se passent 1249 et, le 28 juin 1249, une émeute éclate, dirigée par Pierre Calhau et Guillaume-Raimond Colom. On peut supposer que les petites gens furent avec eux contre la toute-puissante oligarchie des du Soler.

Les Colom s'emparent de la place du Marché et s'y fortifient. Rostan, vieux et malade, ne peut quitter son hôtel de la rue Neuve. Le maire, qui était « de ses amis », est repoussé jusqu'à la porte *Begueyra* (au pas Saint-Georges). Le comte de Leicester arrive sur ces entrefaites, unissant ses chevaliers à la plèbe des Colombins. Les bourgeois reculent peu à peu, perdant les meilleurs d'entre eux, jusqu'au Pont-Neuf (Pont Saint-Jean); la rue Neuve est ouverte, elle appartient aux révoltés.

Alors le comte intervient et fait demander à Rostan de se livrer, lui et quinze de ses amis; il leur promet que, de leur côté, les Colom livreront un nombre égal d'otages. Rostan accepta, mais Leicester se hâta de relâcher les otages colombins, et retint les Soler en prison. Le tour était joué et Bordeaux conquis.

On devine sans peine que Simon de Leicester avait pris Bordeaux moins pour son compte que pour celui des Colombins. On donna la mairie à Guillaume-Raimond. Le parti vainqueur se répandit dans la ville, pillant les maisons, forçant les bourgeois à s'enfuir, et massacrant quelques adversaires. On ne respecta pas les églises : Saint-Michel et Saint-Éloi furent tachées de sang. Rostan mourut en prison, ses biens furent confisqués; son hôtel fut d'abord mis au pillage, puis démoli de fond en comble. On évalua à plus de 50,000 marcs sterling les ruines faites par les Colom. — Les exilés se groupèrent autour du fils de Rostan, Galhard, et grossirent dans Fronsac l'armée du vicomte Raimond.

Rarement un homme fut plus maladroitement brutal que Simon de Montfort. La paix qu'il apporta à Bordeaux fut plus sanglante et plus ruineuse que les trente années de discordes. La liberté qu'il laissa à la Ville fut pour qu'elle en opprimât ses anciens chefs.

Les vaincus furent indéfiniment laissés en exil ou en prison. La commune fut organisée à l'état de guerre contre ceux « qui, comme Galhard du Soler et ses complices, se sont, en vrais fils de discorde, opiniâtrés à désobéir au comte, à la justice et aux droits de Bordeaux ». Il était défendu de porter des armes, de lever des troupes contre le maire et les jurats, de faire des conventicules et de s'affilier à des sociétés secrètes.

Longtemps encore le pays demeura en armes autour de Bordeaux : la Gascogne était restée soulevée, et aux côtés de Gaston de Béarn, d'Amanieu d'Albret et de Raimond de Fronsac, apparaît toujours, aussi actif qu'eux, aussi riche d'influence et d'amis, le vaillant bordelais Galhard du Soler. Chaque année, Simon de Montfort doit recommencer la conquête de sa Gascogne.

Comme saint Louis fut alors mal conseillé par sa droiture! Les révoltés cherchaient au-dessus d'eux un appui royal. Le roi de France ne voulut pas leur offrir le sien : sa conscience ne lui permettait pas de profiter des malheurs de ses adversaires. Il préféra la pieuse guerre de Palestine, « dédaignant la Gascogne ». — A défaut de la France, l'Espagne intervenait, et les Gascons se demandaient, ce qui était une question dangereuse pour la domination anglaise, si la vente de leurs vins n'était pas aussi sûre en Espagne qu'en Angleterre.

De toutes parts, les plaintes arrivaient au roi Henri contre Simon de Montfort : on insista sur la sanglante émeute de Bordeaux. Le prince vint lui-même dans la cité, constata le malheur de ses provinces et la révolte des populations. Il racheta la Gascogne à Simon, et l'abandonna ensuite à son fils, le prince Édouard. 1253

Édouard fut habile et souple. Il laissa les Colom dominer dans Bordeaux et leur abandonna la mairie, qu'ils gardèrent jusqu'en 1261. Mais nul doute qu'il ne leur permit aucune violence. — En même temps, il s'entendait avec le parti des exilés, et leur rendait « la paix et leurs biens ». Galhard du Soler, lassé de sa vie de proscrit en armes, jaloux de la puissance de ses adversaires, regrettant ses biens, son hôtel et son or, sacrifia à sa rancune et à son retour les libertés de sa patrie. Il fit comme avaient fait tant de fois les exilés des villes grecques : ils rentraient dans les murs avec l'appui de l'étranger, 1254

recouvraient leurs biens de sa main, mais lui livraient en échange la citadelle et les droits de la cité. Ce qui manqua toujours aux chefs des villes libres, ce fut le courage de subordonner l'intérêt du parti à l'amour de la patrie. Galhard prit envers Édouard un engagement solennel : « Je promets de faire tous mes efforts pour que, par moi ou par les miens, la mairie de Bordeaux soit mise sous la main du prince. Je promets de l'aider à élever une forteresse dans la ville de Bordeaux. Je promets de ne faire ni paix ni trêve avec ses ennemis. »

1256

Il fut dès lors facile à Édouard d'imposer la paix aux deux partis et son autorité souveraine à la cité. Quelques années après, en 1261, une convention définitive intervint entre le roi, les Soler et les Colom, et cet accord fut conclu au détriment de la liberté de la commune. Les Colom demeurèrent les chefs de l'administration municipale; les Soler, rétablis dans leurs biens, se placèrent sous la protection directe du roi d'Angleterre. La mairie fut « donnée et concédée » au roi : c'est lui qui nommera désormais le maire. Le magistrat suprême de la cité sera non plus l'élu de ses concitoyens, mais le représentant du roi et le gardien de ses droits. Les impôts qui seront levés par la commune, seront perçus par le maire « au nom du roi ». Le roi enfin aura son château dans la cité.

1261

La commune passa ainsi de l'extrême liberté à une demi-sujétion. En réalité, c'est en 1261 que l'Angleterre acheva la conquête de Bordeaux : l'ère des grandes luttes et d'une orageuse indépendance était terminée.

1. Bibliothèque nationale, collection CLAIRAMBAULT, vol. 1188, f° 7 v°. — Au centre, colombe (?) et coquille. ✠ *Sigillum* W RAMON COLOM. — Copie moderne de l'original. Dessin de Mlle SULPIS.



SCEAU DE GUILL.-RAIM. COLOM [1].

(1251.)

CHAPITRE XI

L'APOGÉE DE LA DOMINATION ANGLAISE

(1261-1377)

I. La réformation des statuts et la législation communale. — II. Le roi de France a Bordeaux. — III. Édouard II, les Calhau et les Soler. — IV. Législation d'Édouard III a Bordeaux. — V. Les chevauchées et la cour du prince Noir. — VI. Revers et désordres a la fin du règne d'Édouard III[1].

I

1261

Les statuts de réformation de 1261 marquent une ère nouvelle dans l'histoire de la commune. L'indépendance est limitée, mais les désordres prennent fin. La vie est plus calme, plus sage, sinon plus laborieuse. Les velléités de trop grande puissance sont habilement contenues par les représentants, toujours actifs et visibles, du roi d'Angleterre. Le gouvernement d'Édouard Ier fut le plus adroit que connut Bordeaux avant celui de Louis XI : sa main ne fut jamais lourde ni dure, mais on la

1. *Livre des Bouillons.* — Barckhausen, édit. du *Livre des Coutumes.* — Froissart, édit. de la Société de l'Histoire de France. — Delpit, *Manuscrit de Wolfenbüttel; Documents français qui se trouvent en Angleterre*, 1847. — Rymer, t. I; t. II, 1739; t. III, 1740. — *Catalogue des rôles gascons*, édit. Carte, 1743. — *Historiens des Gaules et de France*, t. XX. — Ainsworth, *Illustrations of the Anglo-French Coinage*, 1830; supplément, 1847. — Poey d'Avant et Caron.
Rabanis. — Brissaud. — Langlois, *Le règne de Philippe III*, 1887, p. 217 et suiv., p. 278 et suiv.

sentit toujours. Bordeaux ne pouvait plus oublier qu'il était ville du roi d'Angleterre.

Édouard conserva la mairie. Mais on a vu qu'il se réserva d'en désigner le titulaire. Du reste, ses choix furent toujours prudents. Pendant plus de quinze ans, il écarta de la mairie les familles trop compromises dans les dernières luttes : aucun Colom, aucun du Soler n'arriva à la magistrature suprême. La commune de Bordeaux n'était plus, comme autrefois, la domination tyrannique d'une faction; elle devenait le gouvernement régulier de la vie municipale : c'est Athènes après Solon et Clisthène, c'est Rome après la loi des Douze-Tables. Les chefs sont moins libres, mais la liberté est plus également répartie entre tous.

1261-78

Les anciennes ligues se modifiaient lentement. On peut supposer que les intrigues royales ne furent pas étrangères à cette dislocation des vieux partis. Pour éviter les discordes, Édouard prenait sous sa protection directe un certain nombre de familles. La grande faction des Soler se démembrait : la vieille maison des Monadey l'abandonnait pour faire cause commune avec les Colom et les Calhau,

Aucun des pouvoirs essentiels de l'ancienne commune n'a disparu; le maire et les jurats ont le droit de justice criminelle; le privilège des vins subsiste. Mais Édouard n'a garde, d'autre part, d'oublier ses propres prérogatives : le maire et les jurats devront jurer chaque année, l'un après l'autre, et en présence du peuple, qu'ils « conserveront sans atteinte tous les droits de leur maître ».

Ce qui préoccupait le plus Édouard, — et cela fait de son règne la période la plus intelligente peut-être du régime féodal, — c'était d'arrêter les pouvoirs, les compétences, les droits et les devoirs de chacun. Le meilleur moyen pour empêcher les désordres était de faire connaître la loi et de la faire jurer. Les prud'hommes et les légistes commençaient à gouverner la France sous Philippe III et Philippe IV; leurs confrères d'Aquitaine n'ont jamais plus travaillé à Bordeaux que sous le règne d'Édouard Ier. La commune de Bordeaux, comme le monde féodal de la fin du XIIIe siècle, devenait plus sage et, comme lui, elle écrivait ses lois. Voilà qui nous rappelle encore l'Athènes de Solon et la Rome des décemvirs.

Édouard décidait, en 1261 : « Les rôles et les statuts de la cité de Bordeaux seront revisés avec soin par des hommes discrets, clercs et laïques, choisis à cet effet par le roi. Ce qu'ils trouveront de contraire à la raison et de préjudiciable au roi, ils le détruiront; ce qui devra être approuvé, ils l'approuveront; ce qui manquera, et sera jugé utile au roi et à la commune, ils l'ajouteront, le feront approuver et confirmer, et cela devra demeurer éternellement. » C'est probablement vers la même époque que les « sages » et les « coutumiers » rédigèrent le premier *Livre des Coutumes* du pays bordelais.

La commune n'avait pas seulement, dans les beaux temps de son indépendance, usurpé des droits presque régaliens : les bourgeois avaient aussi empiété, sans trêve et sans crainte, sur les terres qui étaient du domaine du roi. Ils avaient construit des maisons contre les murailles de la cité, et jusqu'au-dessus des remparts; la Ville s'était emparée des terres vacantes, et même de la place qui était devant l'ancien château du roi. Édouard nomma une commission pour résoudre toutes les questions relatives aux terres en litige : il paraît avoir accepté partout la solution qui était la plus libérale, évitant, en cela comme en tout le reste, les mesures qui pouvaient aboutir aux violences d'une expulsion. — Les commissaires chargés de l'enquête firent appel aux souvenirs des plus vieux habitants de la cité : il s'en présenta deux qui avaient « cent ans, ou plus ». Les guerres, les pestes et l'insalubrité de la ville n'empêchaient donc pas les centenaires.

1261-62

Tout, dans la législation large et prudente d'Édouard, marque le désir d'éviter les conflits en définissant avec soin les attributions de chacun. Lorsqu'à la mort de son père Henri III, il prit possession du trône d'Angleterre, il voulut qu'une reconnaissance officielle des devoirs et des droits de tous fût faite en une cérémonie solennelle. Le dimanche 18 mars 1274, sous la voûte de Saint-André, le maire et les jurats comparurent devant le sénéchal (le roi se tenait dans le palais de l'archevêque); et là, en présence d'une nombreuse assemblée de prêtres, de barons et de conseillers, ils firent, en langue romane, la déclaration de tout ce que « la commune tenait du seigneur roi », et de tout « ce qu'elle devait faire pour le service du seigneur roi ». Cette déclaration, qui n'était qu'une affirmation publique des statuts de Bordeaux, se

1272

1274

terminait par cette phrase superbe : « Nous admettons que tous les hommes et toutes les terres sont libres de leur nature et que toute servitude est contre le droit commun. » L'esprit public s'était vigoureusement développé depuis un siècle : Bordeaux avait conquis, pour ne plus les perdre, l'intelligence et le goût de la liberté. — Édouard laissa le notaire public constater par écrit le droit que l'homme avait à la liberté. Aussi bien, s'il la tolérait chez les Bordelais, nul ne s'entendit mieux que lui pour en régler l'usage.

II

Comme roi, Édouard Ier fut cependant moins énergique que lorsqu'il gouvernait seulement comme « premier-né du roi ». D'abord, il dut quitter Bordeaux, et le sénéchal qui le remplaça, avec moins d'autorité, eut moins d'intelligence et de souplesse. Les anciennes factions se reformèrent, sans doute à la faveur de son départ. En 1274, douze bourgeois, Amanieu Colom en tête, renoncèrent à la juridiction du maire pour se placer sous celle du sénéchal : le maire devait être un allié du parti adverse, et les Colom se défiaient de sa justice. Il y eut, de nouveau, rupture entre les deux factions.

1274

Toutefois, le temps des luttes civiles était fini. Les partis se bornaient à se refuser obéissance. La bourgeoisie bordelaise avait pris, sous la domination paisible et courtoise d'Édouard, les habitudes domestiques qui lui convenaient. Comme tous les Français de ce temps, les Bordelais acquéraient trop le goût du confort et l'amour des affaires pour se compromettre dans des conflits incertains. L'orgueil de la faction était tombé dans les villes, comme s'étaient éteints, dans la France de Philippe le Bel, l'ardeur de la foi et le zèle des croisades. S'il y avait un combat entre Calhau et du Soler, il prenait la forme du duel judiciaire. C'étaient des hommes de loi, légistes ou coutumiers, qui continuaient, à Paris ou à Bordeaux, les querelles commencées jadis par les armes. Les mœurs présentaient un grand apaisement.

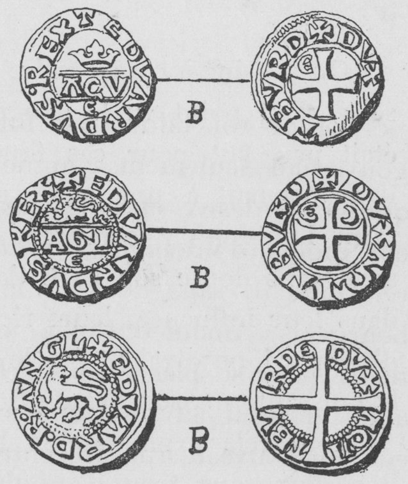
1278

Ce qui le prouve plus que tout, c'est qu'Édouard consentit même à rendre aux jurats bordelais, pendant une dizaine d'années, le droit

d'élire leur maire. Les Colom et les du Soler se partagèrent assez équitablement la magistrature suprême. Ce n'est pas dire que les conflits firent défaut; mais on eut toujours recours, pour les résoudre, à la voie de la procédure.

Les hommes de la dernière génération du XIIIe siècle eurent tous ce caractère bourgeois et processif. On le vit à Bordeaux dans les querelles municipales; on le vit en France dans la grande lutte entre Édouard et le roi son suzerain.

Saint Louis était mort, et les conseillers de ses successeurs, Philippe III et Philippe IV le Bel, ne leur inculquèrent aucun des scrupules du saint roi. Les deux princes cherchèrent toutes les occasions de se mêler des affaires de Guyenne et de celles de Bordeaux. Ils parlaient trop souvent de leur droit de suzerain pour se contenter de l'hommage prêté par Édouard : les légistes leur rappelaient qu'il n'y avait pas de droit sans quelque sanction. On venait de rédiger les lois du monde féodal : les ambitions étaient prêtes pour tirer parti du travail des juristes.



DENIERS BORDELAIS D'ÉDOUARD Ier [1].
(1272-1307.)

Tous les mécontents, tous les plaideurs politiques, et il ne devait pas en manquer à Bordeaux, se hâtèrent de profiter de l'appui légal que leur offrait le suzerain. L'appel au roi fit sentir jusqu'ici son œuvre dissolvante, détruisant l'équilibre si habilement établi par Édouard Ier. — Un conflit assez sérieux s'était élevé entre le Chapitre de Saint-Seurin et la commune de Bordeaux : le sénéchal avait donné raison au maire et, entre autres choses, défendu à un laïque d'en citer un autre devant

1277

1. Collection LALANNE. — ✠ EDVARDVS REX AGL...E; couronne. Au revers, croix cantonnée d'un E; ✠ DVX... T BVRD *(dux Aquitaniae, Burdegala)*.

Bibliothèque nationale. — ✠ EDVARDVS REX AGI...E; au-dessus, un léopard. Au revers, ✠ DVX AQIT BVRD; croix cantonnée d'un E et d'un croissant.

Collection LALANNE. — Léopard passant à gauche. ✠ EDVARD R ANGL *(rex Angliae)*. Au revers, croix; ✠ DVX AQIT BVRDE.

un tribunal ecclésiastique. L'archevêque et le doyen du Chapitre avaient « dénoncé » les méfaits de leurs adversaires au roi Philippe : le roi envoya à Bordeaux deux commissaires, qui, bien entendu, donnèrent tort au sénéchal et au maire, c'est-à-dire, en dernière analyse, au roi d'Angleterre.

De son côté, la commune elle-même ne craignait pas de recourir au roi de France. En 1290, la nomination du maire fut viciée : « la Ville en appela du sénéchal, par défaut de droit, devant le roi de France. » Philippe le Bel désigna lui-même le maire de Bordeaux, et le roi d'Angleterre ne recouvra la mairie que lorsque la Ville eut renoncé à l'appel.

1290

1291

On a peine à comprendre qu'Édouard I[er], jadis plein d'énergie et de sens, n'ait point vu le danger extrême de ces empiétements. Mais il était peu fait pour ces finasseries de procédure légale et déloyale; il appartenait à une autre génération, et avait eu trop affaire avec saint Louis pour comprendre Philippe le Bel. Au reste, la France avait sans doute son parti dans Bordeaux. Les gens d'église, menacés dans leur influence, leurs richesses et leur juridiction par la politique d'Édouard, ne voyaient pas le roi de France d'un mauvais œil : peut-être la puissante maison des du Soler n'aurait pas renié l'appui de Philippe.

Tout cela explique que Philippe ait pu s'emparer un instant de Bordeaux sans trop d'ennuis. — Il y avait eu dans la ville une rixe de matelots dans laquelle périrent quelques sujets du roi de France. Philippe envoya des commissaires, puis, sous ce prétexte et sous d'autres, prononça la mise en séquestre de Bordeaux : c'était la conclusion fatale de quinze ans d'interventions dans le gouvernement de la cité. Édouard, trop confiant, d'ailleurs vieilli et appauvri, se décida à l'accepter. En 1294, Raoul de Nesles, connétable du roi de France, entra dans la cité, et les jurats, quoique colombins en majorité, prêtèrent serment de fidélité entre ses mains.

1294

Philippe le Bel fut fort prudent : d'une part, il s'empara de plus de cent cinquante des principaux bourgeois de la ville, qu'il garda comme otages dans une assez dure captivité; d'autre part, il maintint tous les anciens privilèges de Bordeaux. La commune en gagna même de nouveaux à ce changement de règne. Une ordonnance devenue

célèbre sous le nom de *Philippine* lui assura le droit de haute et basse justice sur toutes les paroisses de la banlieue entre la jalle de Blanquefort et l'estey de Couréjean, et les ruisseaux de Lormont et de La Tresne. Aussi Bordeaux, contenu sans être maltraité, demeura assez indifférent à la querelle des deux rois. On se battit en Gascogne et tout près de la cité, à Bègles : un détachement anglais pénétra même dans l'enceinte de la ville et y fut fait prisonnier. Si les Bordelais intervinrent dans ce combat, ce fut sans la moindre passion. 1295 1297

On pensera qu'ils acceptèrent avec joie le traité qui rendit la Guyenne au roi d'Angleterre. Édouard, en effet, venait d'accorder d'amples prérogatives aux « marchands de vin » de son duché : il leur assurait sauvegarde et protection spéciale; il leur permettait d'aller et venir, de trafiquer et de séjourner à leur gré dans toute l'étendue de son royaume; il arrêtait d'une manière précise et fort équitable la législation à laquelle devaient être soumis les contrats de vente; il enlevait à la perception de l'impôt tout ce qu'elle pouvait avoir de gênant et d'incertain pour le commerce. 1303 1302

Ainsi disputés entre les deux rois, les Bordelais s'étaient arrangés pour recevoir, d'Édouard, des libertés commerciales, de Philippe, des libertés politiques. Nous ne sommes qu'au début du long conflit entre la France et l'Angleterre, et déjà se manifeste le fait que nous ne cesserons plus de constater : la lutte des deux puissances a été pour les bourgeois de notre ville la plus avantageuse des affaires.

III

Le règne d'Édouard II fut, par ses désordres et ses misères, un des plus lamentables de l'histoire anglaise. Jouet de favoris indignes et victime de factions implacables, Édouard n'eut à aucun moment de sa vie ni la force d'un roi ni la volonté d'un homme. 1307-27

Si étranger que Bordeaux demeurât à toutes ces querelles, il était difficile qu'il n'en subît pas le contre-coup, heureux ou malheureux. La ville revit les éternelles luttes entre les deux factions rivales, qui y firent à peine moins de mal que sous Henri III. Il y eut même, une

1326 fois, une émeute aussi sanglante que celles des jours de « la pleine liberté » : des meurtres et des pillages furent commis dans les maisons des amis du roi. « Les mauvaises gens faisaient grande honte et grand dommage à la bonne gent de la ville de Bordeaux. » C'est du moins ce qu'écrivait un partisan des Calhau : les « bonnes gens », c'étaient ses amis, les mauvaises gens, ses adversaires.

Les Calhau avaient pris la direction de l'ancien parti colombin et lui donnaient leur nom. Ils étaient traités par la royauté en « familiers », et leur principal chef en ce temps-là, Arnaud, avait pris dans le pays le même rang que Rostan du Soler sous Henri III : il était sénéchal de Saintonge et l'un des serviteurs les plus considérés du gouvernement royal. Sans aucun doute, il était dans Bordeaux plus fort que le maire. La faiblesse du roi faisait sa puissance et son orgueil tyrannique.

La mairie était toujours à la disposition du roi d'Angleterre. Mais l'autorité du maire avait pour meilleur appui celui que lui donnait la faction à laquelle il appartenait. L'autre parti affectait de ne pas lui obéir.

Sur cette querelle une autre venait se greffer. Le règne d'Édouard II fut à Bordeaux comme en Angleterre l'ère des conflits interminables. Ici, il y avait lutte entre le Conseil de Ville et le prévôt de l'Ombrière, auquel la *Philippine* avait donné une grande importance. Le prévôt tendait à se regarder, — ce qu'il était il y avait deux siècles, — comme le gouverneur de la ville : il prétendait juger les bourgeois, prononcer contre eux des sentences capitales et disposer du bourreau ; il convoquait les citoyens aux armes ; il voulait être seul à maintenir l'ordre. De là, d'incessantes querelles, qui faisaient grand tort à la cité. Les documents ne disent rien de plus, mais il est fort possible qu'une des deux factions ait aidé le prévôt dans ses empiétements.

Il y avait trop de puissances dans la ville. Il fallut s'entendre. En 1314 l'année 1314, un accord intervint. Il fut convenu que de l'Ombrière dépendraient les étrangers, qu'à l'Hôtel de Ville ressortiraient les bourgeois. — Remarquons que ce règlement de compétence a été conclu non par l'initiative souveraine du roi, mais par l'entremise « charitable » du sénéchal. Il ressemble fort à un traité entre deux partis rivaux. Les lettres qui l'annoncent et le définissent sont écrites au nom du sénéchal

et du maire. Tout cela semble fait à l'insu du roi. Comme au temps d'Henri III, c'est le roi qui peut le moins à Bordeaux.

Les Bordelais gagnaient toujours quelque chose à cet état de désordres. En 1316, ils obtenaient que leur ville serait « annexée à titre perpétuel à la couronne d'Angleterre : elle ne sera aliénée en faveur de personne, sauf du premier-né du roi, son héritier ». Au fur et à mesure qu'elle devenait plus libre, elle se rattachait de plus près à l'Angleterre. 1316

Si Édouard II eût régné quelques années de plus, c'eût été pour le malheur de l'Angleterre, mais pour le bonheur de Bordeaux. Il eût certainement rendu à la cité la liberté suprême. Au moment où il perdait le trône, il faisait faire une enquête « sur l'office de la mairie bordelaise, sur le temps et la manière auxquels ses ancêtres l'avaient séquestré ». L'avènement d'une royauté plus jeune et plus ferme arrêta de nouveau le cours d'une indépendance mal équilibrée. 1325

IV

Les destinées de Bordeaux ne furent jamais plus étroitement unies à celles de l'Angleterre que sous le règne d'Édouard III. C'est le moment où il nous apparaît le plus franchement anglais, d'intérêts, de modes, même de sentiments. Bordeaux participa plus largement encore que Londres à la gloire et au bien-être dont les Anglais jouirent sous le règne de ce prince ferme et ambitieux. — Ce temps fut l'apogée de la grandeur de l'Angleterre au moyen âge : sa richesse et ses victoires lui donnèrent enfin sa revanche sur la France de Louis IX et de Philippe IV. Ce fut aussi pour Bordeaux un long temps de sécurité politique et de prospérité matérielle. Il usa sagement de ses libertés; il exploita habilement la guerre entre les deux pays; les victoires des Anglais furent en partie l'œuvre des Gascons : Bordeaux reflétait en France l'éclat incomparable qui entourait le nom et la cour d'Édouard III. 1327-77

Les privilèges politiques de la cité avaient été nettement définis sous les règnes précédents : il ne restait à Édouard III qu'à les renouveler par des engagements solennels et à les défendre contre le zèle de

ses officiers. Presque chaque année, une de ses ordonnances vint « fortifier du sceau royal » les anciens droits. Dans ces temps de gouvernement personnel, les droits paraissaient avoir d'autant plus de valeur qu'ils étaient plus souvent inscrits sur les rôles de la chancellerie royale. Les Bordelais sollicitaient eux-mêmes ces chartes de confirmation ; ils ne faisaient qu'imiter le parlement anglais, qui obtint d'Édouard plus de vingt lettres confirmant la Grande Charte : l'histoire de Bordeaux et celle de l'Angleterre se ressemblaient de plus en plus.



GUYENNOIS [1].



FLORIN [2].

MONNAIES D'OR D'ÉDOUARD III.
(1327-1377.)

Édouard III innova davantage dans sa législation commerciale. La liberté des échanges le préoccupa fort au début de son règne. Il voulut que l'Angleterre, comme Bordeaux, s'ouvrît sans peine aux négociants étrangers ; il protégea les produits anglais dans tous ses États et les produits bordelais en Angleterre. Peut-être fut-il un des plus énergiques fondateurs de la marine britannique. Il déclara fermement que tous les marchands pouvaient librement trafiquer dans ses domaines. Plus que ses prédécesseurs, il favorisa la création des foires. — C'était alors leur beau temps : le XIVe siècle leur dut cette diffusion des richesses et du luxe qui en font l'époque la plus brillante et la plus vivante du moyen âge. Bordeaux eut enfin les siennes, appelées à une longue existence de bons services, sans grand éclat. Ces foires, depuis longtemps demandées, furent créées en 1341. Elles étaient au nombre de deux, celle de l'Ascension et celle de la Saint-Martin, et devaient durer quinze jours

1341

1. Bibliothèque nationale. — Le roi debout sous un portail, l'épée d'une main, de l'autre un bouclier aux armes de France et d'Angleterre ; à ses pieds, deux léopards. EDVVARDVS DEI GRA REX ANGLIE DNS AQITANIE *(Edwardus Dei gratia rex Angliae, dominus Aquitaniae)*. Au revers, croix ornée et cantonnée de lys et de léopards ; au centre, la lettre B *(Burdigala?)*. ✠ GLIA IN EXCELCIS DEO ET INTRA PAX HOMIBVS *(gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bonae voluntatis)*.

2. Collection LALANNE. — Figure en pied de saint Jean-Baptiste nimbé. ✠ S IOHANNES B *(sanctus Johannes Baptista)* ; couronne avant et après la légende. Au revers, lys épanoui. ✠ DVX AQITANI *(dux Aquitaniae)*. Atelier inconnu.

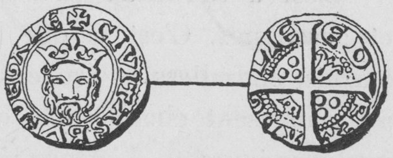
chacune; les marchandises des bourgeois y étaient franches de droit, celles des étrangers n'y payaient qu'une taxe minime.

Toutefois, il en était de la liberté commerciale comme de la liberté politique. Elle n'existait qu'au profit de quelques-uns, toujours les mêmes : les bourgeois veillaient soigneusement à ce que cette liberté constituât surtout un privilège pour leurs vins. On les voit, à la fin du règne, obtenir d'Édouard III des avantages un peu tyranniques. Sur leur demande, il enleva à ses officiers et portiers du château royal la permission de vendre des vins du Haut Pays. Les bourgeois écartaient jalousement de leur cité toute concurrence.

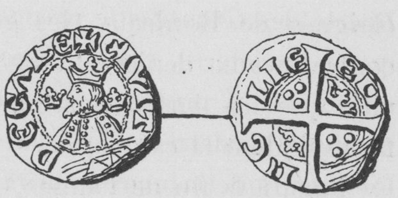
1373

Édouard III, sans cesse en lutte avec la France, avait besoin de ces puissants bourgeois, pourvus d'or et peu dociles. Bordeaux était le port où ses troupes débarquaient; elles venaient s'y refaire après chaque campagne. Il recevait de la ville au moins autant qu'il lui donnait. Cela méritait bien qu'il sacrifiât aux intérêts de ses citoyens ceux des populations rurales ou des petites villes. Peut-être ne le voulut-il pas au début de son règne. Mais, quand arrivèrent les années pénibles, il dut s'y résigner. « Aidez-nous virilement, » écrivit-il à la commune le jour où commença la grande guerre; « que votre fidélité brille dans tout son éclat, et vous en aurez de nous ample rémunération; » et il adresse individuellement le même appel et il fait les mêmes promesses à tous les chefs des Colom et des Soler. Le malheur de la royauté anglaise, chez elle comme à Bordeaux, a été qu'elle ne put gouverner que pour le compte de quelques-uns.

1337



ESTERLIN [1].



DOUBLE [2].

MONNAIES D'ARGENT D'ÉDOUARD III.

1. D'après Ainsworth, pl. IV, n° 32. — Tête couronnée et barbue. ✠ CIVITAS BVRDEGALE. Au revers, croix cantonnée de besants, d'un fleuron et d'une couronne; ED REX ANGLIE.

2. D'après Ainsworth, pl. VI, n° 72. — Buste couronné et accosté de couronnes. ✠ CIVIT...DEGALE. Au revers, croix cantonnée de besants et de couronnes; ED... .NGLIE.

V

1337

La lutte entre les rois de France et d'Angleterre était recommencée depuis 1337. Ce qui va ruiner la France entière fera la richesse et le bonheur de Bordeaux : la guerre de Cent Ans le mènera à son plus haut point de splendeur. Presque chaque année, les armées d'Édouard partent de la cité pour faire à travers les provinces françaises d'aventureuses chevauchées, et chacune de ces expéditions qui appauvrissaient le royaume était pour la ville une source de fêtes et de profits.

C'est à Bordeaux qu'a lieu la concentration des troupes anglaises et gasconnes. C'est là que le mandement royal « assigne jour » aux barons, chevaliers et écuyers de Gascogne. Plus de dix mille hommes s'y réunissent chaque fois et, avant de partir, « s'y rafraîchissent » quelques jours. — L'armée partie, tant que l'expédition n'est point trop éloignée de Bordeaux, les gens de la cité lui expédient, sans doute contre beaux deniers, « de plantureuses provisions ». C'est dans la ville que les Anglo-Gascons envoient leurs prisonniers ou les otages faits pendant la campagne.

Puis, à la fin de l'année, Anglais et Gascons reviennent de concert à Bordeaux, avant de disloquer leurs troupes; ils y reviennent suivis d'une file interminable de chariots chargés de butin, d'or, de prisonniers à rançonner. Leur rentrée donne le signal des réjouissances : le clergé et les bourgeois de la ville s'avancent au-devant des vainqueurs en procession solennelle. On offre au chef anglais honneurs et « provisions à prendre à volonté ». Il réside à Saint-André, somptueusement hébergé par l'archevêque. Et, pendant quelques jours, ce ne sont que fêtes où les nobles des deux nations « s'ébattent et jouent entre les bourgeois et les dames de la ville ». — Les intérêts matériels et politiques ne sont point oubliés : des envoyés étrangers viennent traiter avec le chef anglais. Les hommes d'armes et la noblesse réalisent, par la rançon des prisonniers, les bénéfices de la chevauchée. Puis, on quitte Bordeaux, en se donnant rendez-vous pour une campagne prochaine.

Ces expéditions furent dirigées successivement par Robert d'Artois, puis par le comte de Derby, qui remporta la brillante victoire d'Auberoche, par Jean de Beauchamp ensuite, et enfin par le prince Édouard de Galles, « le prince Noir. » Elles eurent pour conséquence de dégager le Bordelais qui, au début des hostilités, était comme étouffé par les garnisons françaises. Mais elles eurent l'avantage de faire affluer à Bordeaux l'or et les hommes : c'étaient de vraies expéditions commerciales, dont les gains s'escomptaient dans la ville. Chevaliers et bourgeois songeaient surtout « à y faire leur profit » : car, dit Froissart, « c'est tout ce que Gascons aiment et désirent ». Une belle chevauchée, comme celle que le prince de Galles fit dans le Languedoc, rapportait plus aux Bordelais qu'une campagne de vins dans les meilleures années.

1338-39
1345-46
1351
1355-56
1355

La dernière de ces chevauchées finit, comme une vraie guerre, par une grande bataille. Le prince Noir n'était parti de Bordeaux que pour mener ses Anglais et ses Gascons en un pays où ils pussent « faire grandement leur profit ». Mais, près de Poitiers, il dut en venir aux mains avec l'armée du roi Jean, fut vainqueur, et fit prisonnier son adversaire et « la fleur de la noblesse française ».

1356

Il y eut alors à Bordeaux un véritable enthousiasme : c'était une victoire nationale que cette journée où avaient combattu tant de seigneurs du pays, les sires d'Albret, de Pommiers, de Langoiran, de Lesparre, de Mussidan, de Landiras, de Montferrant; c'était surtout un gain inespéré que le roi de France et sa meilleure noblesse amenés dans la cité : le butin fut si fourni qu'il en devenait encombrant. Quand le prince Édouard revint, dit Froissart, « en la bonne cité de Bordeaux, on ne pourrait ni ne saurait mie rappeler les fêtes et solennités que ceux de Bordeaux, bourgeois et clergé, firent au prince et au roi de France. Ils se tenaient et se tinrent là toute la saison jusqu'au carême, en grande joie et en grand plaisir; et ils dépensaient follement et largement cet or et cet argent qu'ils avaient gagnés et que leurs rançons leur valaient. »

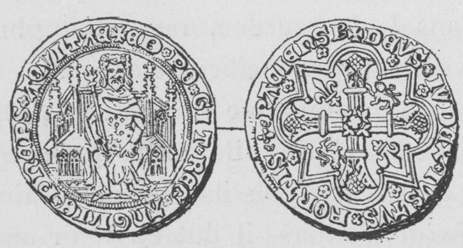
Le traité de Brétigny reconstitua l'Aquitaine au profit du roi d'Angleterre et la débarrassa de la sujétion de l'appel au parlement de Paris. Peu après, Édouard l'érigea en principauté en faveur du vainqueur de Poitiers, le prince Édouard, son premier-né.

1360
1362

Le prince Noir choisit Bordeaux comme résidence, et alors commença pour la cité, devenue capitale d'une puissante principauté, une vie inimitable de bruit et de dépenses. La cour que tenait le souverain était la plus fastueuse de la chrétienté : sa femme, Jane de Kent, y présidait avec une rare somptuosité. « L'état du prince et de Madame la princesse, » écrivait Froissart, « était si grand et si étoffé que nul autre de prince ni seigneur ne s'accomparait au leur. » La noblesse gasconne désertait ses châteaux, ses gaves et ses landes pour assister aux fêtes. Les plus grands seigneurs des Pyrénées vinrent rendre hommage au prince et apparaissaient aux yeux des bourgeois émerveillés avec une suite presque royale. En 1367, le roi de Majorque séjourna à Bordeaux et prit part aux réjouissances sans nombre qui furent données pour la naissance de Richard, le fils du prince. — De temps à autre, on faisait



PAVILLON [1].



CHAISE [2].



HARDI [3].

MONNAIES D'OR DU PRINCE NOIR.
(1362-1371.)

1. Bibliothèque nationale. — Le prince debout, sous un dais richement orné, les pieds appuyés sur deux lions; dans le champ, deux plumes de chaque côté de lui. ED PO GNS REI ANGL PNPS AQV *(Eduardus, primogenitus regis Angliae, princeps Aquitaniae)*. Au revers, croix ornée et cantonnée de léopards et de fleurs de lys; ✠ DNS IVTO PTECTO ME IIPO SPAIT COR MEVM B? *(Dominus adjutor, protector meus: in ipso speravit cor meum. Burdigala)*. Les mots des légendes sont séparés par plusieurs rosaces. Au centre de la croix, la lettre E.

2. Bibliothèque nationale. — Le prince assis de face, tenant le sceptre de la main droite. ✠ ED PO GIT REG ANGLIE PNEPS AQVITAE. Au revers, croix ornée, dans un cercle ogival, cantonnée de léopards et de fleurs de lys. ✠ DEVS IVDEX IVSTVS FORTIS PACIENS B? *(Burdigala)*.

3. Collection Lalanne. — Le prince de face, couronné, tenant l'épée de la main droite. ✠ ED PO GNS REGIS ANGLIE BNS AQITANI. Au revers, croix ornée, cantonnée de lys et de léopards. ✠ AVXILIVM MEVM A DOMINO B*(Burdigala)*.

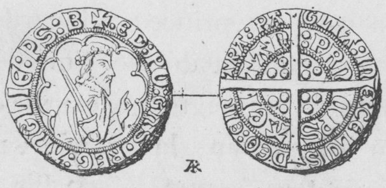
trêve aux plaisirs pour brasser quelque guerre lointaine, d'où l'on ramenait des prisonniers de marque : cette même année 1367 le prince Noir guerroyait en Castille et revenait à Bordeaux avec Duguesclin comme captif : le connétable fut, dit-on, aussi royalement traité que l'avait été le roi Jean lui-même.

VI

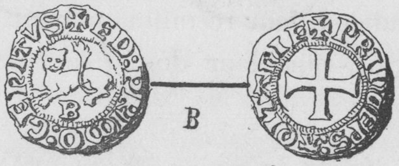
Mais cette année 1367, qui fut si brillante à Bordeaux, marqua aussi la fin de la grandeur de l'Angleterre, des triomphes du prince Noir et de son intime union avec la Gascogne. Maintenant que l'Aquitaine était anglaise, les chevauchées de leur chef menaient les Gascons plus loin qu'ils ne voulaient : on les conduisait en Espagne, où ils ne trouvaient qu'un faible profit; c'était, disaient-ils, le pays des vaches maigres, du sol desséché, des paysans affamés et des villes délabrées. — Puis, le prince était trop constamment dans le pays d'Aquitaine. Ce qui avait inspiré de la fierté finit par devenir une gêne. Son administration fiscale ne fut pas exempte, à Bordeaux, de vexations et de défauts de droit. Comme tous les princes de Galles, il était trop besogneux et trop dépensier pour ne pas sentir la tentation d'exploiter les riches bourgeois. Il ne ménagea pas non plus l'amour-propre des Gascons : il pourvut ses chevaliers anglais de beaux



HARDI D'ARGENT [1].



GROS D'ARGENT [2].



DENIER AU LION [3].

MONNAIES DU PRINCE NOIR.

1. Collection LALANNE. — Le prince debout, tenant l'épée, le manteau sur l'épaule : ED PO GNS REG AGL B*(urdigala)*. Au revers, PRNCPS AQITANIE. Croix cantonnée de léopards et de fleurs de lys.

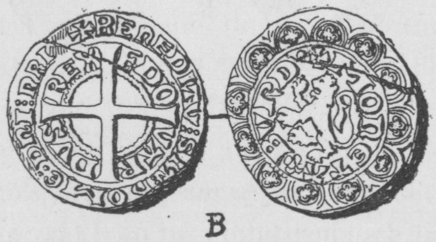
2. Collection LALANNE. — Buste du prince couronné, l'épée à la main. ✠ ED PO GNS REG ANGLIE PS B *(Burdigala)*. Au revers, croix cantonnée de besants. PRNCPS AQITAN GLIA IN EXCELCIS DEO E*t* IN TRA PA*x*.

3. D'après AINSWORTH, planche V, n° 50. — Lion et B au-dessous *(Burdigala)*. ✠ ED PRIMO GENITVS. Au revers, croix; ✠ PRINCEPS AQITANIE.

offices; il les laissa « tenir un grand état, plus grand que ceux du pays ne voulaient ». Bien que le prince fût « leur seigneur naturel », les Aquitains se demandaient s'il ne valait pas mieux avoir à leur tête un simple sénéchal, comme Chandos, « doux, aimable, et bien courtois ». De leur côté, les Anglais de la cour princière disaient ouvertement : « Les Gascons s'outrecuident; ils nous aiment peu : il convient pleinement satisfaire leur volonté pour les tenir d'amour. »

1368 En 1368, la guerre menaçait du côté du roi de France Charles V. Le prince, à court d'argent, fit apppel aux États d'Aquitaine et leur demanda des subsides. Une partie de la noblesse gasconne refusa et, le seigneur d'Albret en tête, alla porter plainte au roi de France. Charles envoya à Bordeaux deux commissaires, qui sommèrent le prince de venir à Paris pour se justifier : et cette malice féodale excita chez Édouard une de ces violentes colères dont il était coutumier. 1369

Bordeaux demeurait à l'écart de cette révolte. Il ne pouvait que perdre à une guerre nouvelle. Il y perdit d'abord l'éclat que lui donnait la cour du prince : Édouard dut quitter Bordeaux; il était malade et pressentait la défaite. Son départ donna lieu à des scènes fort émouvantes. Les seigneurs, et sans doute aussi les chefs des bourgeois, vinrent le saluer dans la grande salle du palais de l'Ombrière. Près de lui étaient sa femme et son fils, Richard « le Bordelais ». Il fit à tous ses adieux, leur recommanda son frère Henri de Lancastre, qui le remplaçait, puis leur donna le baiser du départ. Alors, « il entra en son vaisseau ». Aux yeux des Bordelais, c'était la fortune de l'Angleterre qui paraissait s'en aller. 1371



« BLANC » D'ÉDOUARD III [1].

Peu à peu, les Français rétrécirent autour de Bordeaux le cercle de leurs conquêtes et la ligne de leurs forteresses. Le duc de Lancastre voulut imiter les fameuses chevauchées de son frère. Mais, lorsqu'il revint à Bordeaux, en plein hiver, ce fut avec 1374

1. Bibliothèque nationale. — ✠ BENEDITV SIT NOME DNI NRI... *(benedictum sit nomen domini nostri Dei).* ✠ EDOVARDVS REX. Au revers, lion debout à gauche dans un grènetis bordé de trèfles. ✠ MONETA BVRD *(Moneta Burdegalensis).*

un lambeau d'armée, dont les soldats mutilés, déguenillés, soufflèrent la peste dans la cité.

En même temps, Bordeaux s'agitait. Il n'aimait pas assez l'Angleterre pour ne point profiter de son malheur. Les événements de ces années sont mal connus. Mais on devine que Charles V intriguait dans Bordeaux et cherchait à s'y faire des partisans. Les nobles troublaient le gouvernement de la ville, sans doute dans l'intérêt du roi de France. Le maire et les jurats commettaient « des forfaits et trépas » contre les ordonnances royales. Peut-être les vieilles rivalités entre familles, qui paraissaient éteintes, se réveillèrent-elles une dernière fois. En tout cas, la cité, « mal régie et mal gouvernée, » était « en péril d'être perdue » pour l'Angleterre. En attendant, le fisc royal y était fraudé dans les plus légitimes de ses droits.

Édouard III, dans les derniers jours de son règne, dut prendre d'importantes décisions. Le prince Noir était mort, le duc de Lancastre était incapable : le roi confia à des hommes habiles, son sénéchal Felton, son lieutenant Florimond de Lesparre, la mission de rétablir la paix et son pouvoir. Ils y réussirent, comme Édouard Ier cent ans auparavant, par un mélange de flatteries et de rigueurs. — Les jurats de Bordeaux reçurent l'amnistie, et les propriétaires de vin de nouveaux avantages : Édouard avouait naïvement dans ses lettres qu'il lui fallait bien, par sa douceur, « efforcer et encourager la commune à demeurer en sa vraie obéissance ». Ce qui n'empêcha pas quelques coupables haut placés d'être décapités dans Bordeaux, en la place de l'Ombrière, « devant le peuple, » dit Froissart, « dont on fut moult émerveillé ». Tel fut le sort de Sanche de Pommiers, dont nous avons fait un patriote français, mais qui fut en réalité traître à son serment féodal et coupable envers la patrie bordelaise.

1373-75

1377

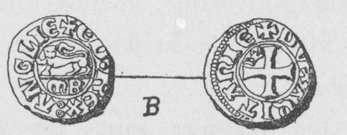
Enfin, les statuts de la commune étaient revisés une fois encore, après entente entre la Ville et la royauté : la constitution fut modifiée de manière à concentrer le pouvoir entre les mains du plus petit nombre. La jurade fut réduite à douze magistrats. La noblesse était exclue du conseil de la Ville; on décida même que nul noble ni personne vivant noblement ne pourrait devenir bourgeois : c'est une nécessité absolue, écrivait Édouard, si l'on veut assurer « l'avantage et la sécurité de la

1375-76

ville, et son bon et tranquille gouvernement ». On jugeait, et à bon droit, que la noblesse était fort disposée à écouter le roi de France. La bourgeoisie bordelaise redevenait ainsi, à la mort d'Édouard III, la maîtresse incontestée des destinées de la commune.

1377

1. Collection Lalanne. — Léopard; au-dessous M*(oneta)* B*(urdegalensis)*. ✠ ED REX ANGLIE. Au revers, ✠ DVX AQITANIE; croix cantonnée d'une couronne.



DENIER D'ÉDOUARD III [1].

CHAPITRE XII

LES INSTITUTIONS COMMUNALES

(1199-1453)

I. Caractère féodal et seigneurial de la commune. — II. Le droit de bourgeoisie. — III. Les jurats et la transmission du pouvoir. — IV. Le maire. — V. Droits et représentants du roi. — VI. Pouvoirs des magistrats. — VII. Le commun peuple. — VIII. Administration. — IX. L'esprit municipal [1].

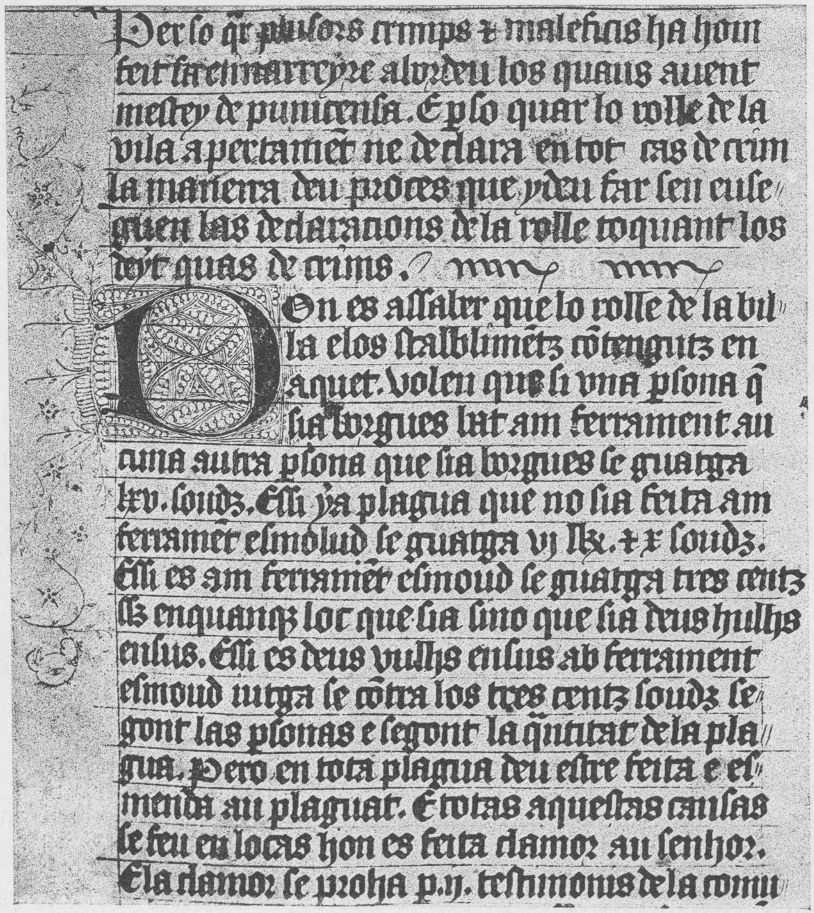
I

Le règne d'Édouard III est l'époque où les différents pouvoirs établis à Bordeaux se firent le plus parfaitement équilibre, et où la cité, sous la tutelle présente et prudente des représentants du roi, montra le gouvernement le plus sagement ordonné. C'est donc à ce moment qu'il convient surtout de se placer pour rechercher ce qu'était alors la commune, son caractère, ses pouvoirs, son administration.

Le mot de commune éveille à notre esprit l'idée d'une démocratie municipale, fièrement campée au milieu d'une société aristocratique, en

1. *Livre des Bouillons*. — *Livre des Coutumes*. — Rymer. — Delpit, *Manuscrit de Wolfenbüttel*. — *Registres de la Jurade* (*Archives municipales de Bordeaux*, t. III et IV). — *Histoire littéraire de la France*, t. XXII. Rabanis, *Administration municipale et institutions judiciaires de Bordeaux*, 1861. — Barckhausen, *Essai sur l'administration municipale de Bordeaux*, 1878 (préface au *Livre des Privilèges*). — Barckhausen, *Essai sur le régime législatif de Bordeaux au moyen âge*, 1890 (préface au *Livre des Coutumes*).

face d'une noblesse féodale. La commune de Bordeaux était précisément le contraire de l'institution que ce nom semble rappeler. Bien loin de s'opposer au monde féodal, elle en faisait partie intégrante. Elle se


Per so qr plusors crimps & maleficis ha hom
feit sa ennarreyre a Bordeu los quaus avent
mestey de punicensa. E p so quar lo rolle de la
vila apertamēt ne declara en tot cas de crim
la maneira deu proces que y deu far sen euse
guen las declaracions de la rolle toquant los
deyt quas de crims.
Don es assaber que lo rolle de la bil
la e los stablimētz cōtenguts en
aquet. Volen que si una psona q
sia borgues bat am ferrament au
cuna autra psona que sia borgues se guatga
lxv. soudz. E ssi y a plagua que no sia feita am
ferramēt esmolud se guatga vj lb. e x soudz.
E ssi es am ferramēt esmoud se guatga tres centz
ss enquanq loc que sia sino que sia deus hulhs
en sus. E ssi es deus vulhs en sus ab ferrament
esmoud iutga se cōtra los tres centz soudz se
gont las psonas e segont la qntitat de la pla
gua. Pero en tota plagua deu estre feita e es
menda au plaguat. E totas aquestas causas
se feu en locas hon es feita clamor au senhor.
E la clamor se proha p.ij. testimonis de la comu

FRAGMENT DU LIVRE DES COUTUMES[1].

(Entre 1388 et 1399.)

1. Archives municipales. — F° 31 r°. C'est le début et le premier article des Coutumes de Bordeaux (cf. Barckhausen, p. 23 de son édition). *Per so quar plusors crimps et maleficis ha hom feit sa ennarreyre a Bordeu, los quaus avent mestey de punicensa, e per so quar lo Rolle de la Vila apertament ne declara, en tot cas de crim, la maneira deu proces que y deu far, s'en enseguen las declaracions de la Rolle toquant los deyt[z] quas de crims. — Don es assaber que lo Rolle de la Billa e los Stabblimentz contengutz en aquet volen que, si una persona que sia borgues bat am ferrament aucuna autra persona que sia borgues, se guatga LXV soudz. E, ssi y a plagua que no sia feita am ferrament esmolud, se guatga VI libras et X souds. E, ssi es am ferrament esmoud, se guatga tres centz ss(oud)z en quanque loc que sia, si no que sia deus hulhs en sus. E, ssi es deus vulhs en sus, ab ferrament esmoud, jutga se, contra los tres centz soudz, segont las personas e segont la quantitat de la plagua. Pero, en tota plagua, deu estre feita [honor] e esmenda au plaguat. E totas aquestas causas se fen en lo cas hon es feita clamor au senhor. E la clamor se proha per II testimonis de la comu[nia.*

gouvernait suivant ses principes. Elle ne faisait pas contraste avec les seigneuries, baronnies ou vicomtés, qui l'entouraient sur le pays de Bordeaux; elle leur ressemblait à peu près en tout point : c'était, elle aussi, une seigneurie. Seulement, au lieu d'avoir à sa tête un seigneur héréditaire, elle avait des magistrats électifs.

Sans doute, la création de la commune a inauguré l'avènement des classes moyennes au droit de gouverner; mais elles n'y ont participé que pour se conformer aux lois féodales. L'émancipation de Bordeaux a été l'entrée de la bourgeoisie, à titre seigneurial, dans la hiérarchie politique.

Au-dessus de la commune, en effet, il y a son suzerain, duc d'Aquitaine, roi d'Angleterre. Le lien qui les unit l'un à l'autre n'est pas ce devoir public d'obéissance à la loi et au souverain, qui a été le principe de l'État romain et qui est redevenu celui des États modernes : c'est le lien personnel de « la foi », unissant l'homme à l'homme et le seigneur au seigneur, c'est l'hommage couvert par la garantie du serment. La commune n'est tenue d'obéir au nouveau roi que lorsque ses chefs lui ont prêté serment et qu'en échange ils ont reçu de lui l'assurance d'être bien gouvernés. La solidarité des membres de l'État est le fait d'un contrat solennellement affirmé. Lorsque le prince Noir arriva pour la première fois à Bordeaux, comme lieutenant de son père en Aquitaine, il convoqua le peuple à Saint-André. Le maire, les jurats, les bourgeois étaient devant lui; il s'avança, et, « la main sur les saints Évangiles et sur la Croix, » il jura « en langue romane » :

1355

« Je vous jure que je vous serai bon seigneur et loyal; et je vous garderai de tort et de force, de moi et d'autrui, à mon loyal pouvoir; et vous tiendrai bonnes franchises, privilèges, libertés, fors et coutumes, lesquels mes ancêtres, les bons rois Henri et Édouard, ont tenus avant ces heures. »

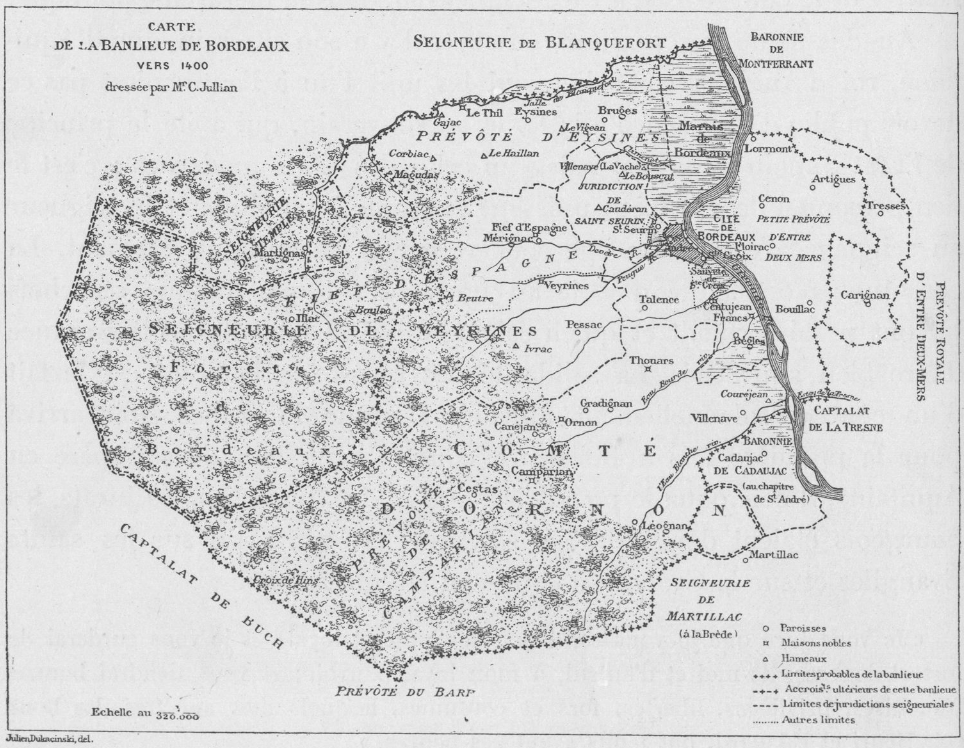
Puis le maire, la main sur la Croix et sur les Évangiles, jura à son tour, tandis que les gens de la commune élevaient les mains :

« Nous jurons que nous serons audit Monseigneur bons, loyaux, fidèles et obéissants; et lui garderons corps, et vie, et membres, à bonne foi et à notre loyal pouvoir... »

Chaque nouveau sénéchal devait de même, en arrivant à Bordeaux, jurer garde et défense à la commune, et recevoir d'elle serment de

fidélité. La Ville ne se connaissait d'autres devoirs que ceux auxquels l'obligeait sa déclaration.

La commune est donc, dans la hiérarchie féodale, sur le même rang que les barons de Gascogne. Lorsqu'en 1274, Édouard Ier fit faire la reconnaissance de ses droits, il convoqua en termes semblables ses barons et les communes, « pour avoir à déclarer les fiefs » que les uns et les autres « tiennent de lui », « ainsi que les services et redevances qu'ils lui doivent à cause de ces fiefs ».



Julien Dukacinski, del.

LA BANLIEUE DE BORDEAUX VERS 1400.

Au-dessous d'elle, la commune a, comme les barons, ses sujets et ses feudataires. Ses feudataires sont les bourgeois auxquels elle concède des terrains communaux à titre de fiefs et moyennant un droit féodal; ses sujets sont les habitants des paroisses de la banlieue : Bruges, Eysines, Mérignac, Pessac, Saint-Médard-en-Jalle, Cestas, Canéjan, Bègles, Léognan, Villenave, Gradignan. Elle a sur eux juridiction civile et criminelle; elle prélève sur eux une rente ou une corvée pour la



Héliog. Dujardin d'après une photographie

LA PORTE DE LA GROSSE CLOCHE

(XIIIe — XVIe Siècle)

réparation des ponts de la ville. La commune a, comme les seigneurs, des prévôts sur son territoire.

Elle n'est pas seulement, en droit, l'égale des nobles; elle a, de la noblesse seigneuriale, les titres et les attributs. Ses chefs s'intitulent « très honorables et très puissants seigneurs, le maire, sous-maire et jurats de Bordeaux ». Les hauts barons du pays leur écrivent comme à leurs « honorables et chers grands amis ». — Dans son apparence matérielle, la cité présente le caractère militaire du monde des chevaliers. Elle a, pour sa garde et sa défense, des remparts et des tours; elle a, sur la ligne de ses murs, sa maison seigneuriale, qui est l'Hôtel de Ville. Elle possède un sceau, et ce sceau est le signe visible et tangible de son droit, l'instrument éternel et la sanction indélébile de son autorité, dont ses magistrats ne sont que les dépositaires momentanés.

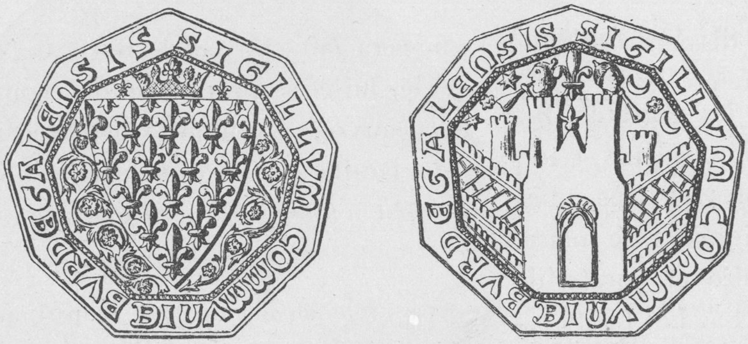




SCEAU DE LA COMMUNE [1].
(1297.)

1. Archives nationales, n° 5566. — Écusson fleurdelysé, entouré de rinceaux, surmonté d'une couronne ducale ; SIG*illum commun*NIE BVR*degalen*SIS. Au revers, la porte de la ville, flanquée de deux tours,

Il symbolise la commune par ses attributs essentiels, armes parlantes de la cité : une ville fortifiée, aux tours crénelées, au sommet desquelles des hommes sonnent de la trompette. Comme les seigneurs enfin, la



LE SCEAU DE LA COMMUNE RECONSTITUÉ [1].

commune a son donjon : c'est le beffroi de l'Hôtel de Ville, où résonne la Grosse Cloche, voix unique de cette seigneurie collective qui est la commune de Bordeaux.

II

De cette commune sont membres ceux qui ont le titre de « bourgeois de Bordeaux »; mais ne croyons pas que la commune fût ouverte à tous ceux qui habitaient la ville ou qui en étaient originaires : à aucun moment de sa longue existence, la commune de Bordeaux ne ressembla à un corps démocratique et populaire. La qualité de bourgeois était un privilège accessible à un assez petit nombre, comme l'avait été jadis le titre de citoyen romain. Je doute que même au temps de la plus grande puissance de la commune, vers 1400, le nombre des familles bourgeoises de Bordeaux ait dépassé de beaucoup trois mille.

Aussi bien c'est aux cités patriciennes de l'antiquité que la commune de Bordeaux ressemble le plus. De la cité antique, elle a le caractère étroit et fermé, la transmission sainte et mystérieuse de l'autorité,

dominée par une fleur de lys ; sur les tours, deux hommes d'armes sonnent de la trompette ; on voit de chaque côté le rempart et une autre tour ; dans le champ, étoiles, rosace et croissant ; fragment de la même légende : ✠ SIGIL...M...IE...ENSIS.

1. Au quart de la grandeur originale. — D'après un dessin de M. Bouchon.

l'essence morale de sa personne, à la fois sacrée et humaine. Le droit, le devoir et l'autorité y reposent, comme dans l'ancienne Rome, sur la possession de la terre, la jouissance du foyer domestique et la puissance familiale.

Nul, disaient les statuts, « ne sera fait citoyen de Bordeaux, s'il n'y a maison et foyer et n'y fasse vie, lui et sa propre famille, continuellement ». — Le bourgeois de Bordeaux est, comme le patricien romain, « chef de maison » et « père de famille » : il est le maître absolu de ses biens et des siens. Sa terre est « alleu ». Il le déclare fièrement à Édouard I[er] :

1261

1274

« Nos maisons, nos vignes, nos terres, sont allodiales pour la plupart, quel qu'en soit le possesseur. C'est pourquoi ces possesseurs ne doivent répondre à personne au sujet de ces propriétés. »

Et les Bordelais se vantaient, avec raison, de faire remonter cette liberté jusqu'au plus lointain passé :

« C'est de là, comme le rapportent nos anciens, qu'on a donné aux propriétés de cette nature le nom d'alleu, *allodium,* c'est-à-dire sans hommage, sans discours, *sine sermone,* et notre cité a observé ces usages depuis la première origine, et même du temps des Sarrasins, à ce que nous croyons. »

Dans sa maison, *maynada,* « l'homme de Bordeaux » est un souverain presque aussi absolu que l'était jadis le père de famille romain. Il a le droit de faire justice sur le domestique qui l'a volé; il représente devant les tribunaux sa femme, ses fils et ses serviteurs; des délits ou des crimes qu'il a pu commettre contre « ceux de sa maison », il est à peine responsable devant la loi : qu'il jure seulement qu'il a agi dans un moment de colère et qu'il le regrette, il est quitte de toute peine, quand bien même il aurait tué sa propre femme. Un fils de famille n'acquiert que pour son père, une femme que pour son mari. Chaque bourgeois de Bordeaux était à son foyer une manière de seigneur.

Et pourtant, en dépit de ses allures féodales et aristocratiques, la commune de Bordeaux marquait un réel progrès vers l'égalité des hommes. Malgré la défense qui en fut parfois faite par le roi d'Angleterre, les nobles avaient accès dans la bourgeoisie, et ne dédaignaient

1375

pas d'y coudoyer forgerons et pâtissiers. Il y avait, parmi ces trois mille citoyens, des différences infinies de fortune et de condition. Qu'on prenne quelques-uns des noms connus sous Édouard Ier. Quelle comparaison était possible entre Pierre de Bordeaux, captal de Buch, seigneur de Puy-Paulin, héritier, disait-il (et peut-être avec raison), de la grande famille gallo-romaine des Paulin, — Galhard du Soler, seigneur de Belin, — et Guillaume de Caberus, charpentier, Pey de Camparian, boucher, Guillaume La Pais, savetier? Et tous pourtant s'intitulaient avec la même fierté « citoyens et bourgeois de Bordeaux »; comme tels, ils avaient mêmes droits et mêmes devoirs, les jurats devaient garde et justice à tous également. Le serment du maire portait qu'il devait « faire droit et raison à tous et à chacun de la commune, tant bien au pauvre comme au riche ». Il y avait là, au moins en apparence, les éléments d'une future démocratie.

1261-94

III

Mais hâtons-nous de dire que l'organisation des pouvoirs publics corrigeait entièrement ce que la constitution de la bourgeoisie pouvait présenter de populaire.

L'autorité qui est exercée par le maire et par les « jurats » est, comme autrefois dans les municipes romains, le privilège des plus riches. Nul n'est jurat, s'il n'est « maître de maison », *senhor d'oustau,* s'il ne possède mille livres de bien, ou deux cents livres de rente. De plus, il doit être issu de légitime mariage et pleinement émancipé. — Songeons d'autre part qu'à cette époque, les fortunes, comme les hôtels, changeaient rarement de maîtres et se perpétuaient dans les mêmes familles. Aussi les pouvoirs de jurats furent-ils pendant longtemps l'apanage de quelques riches maisons et demeurèrent toujours le privilège des plus considérés.

1376

Ce caractère oligarchique de la constitution s'est encore accentué au XIVe siècle. De cinquante qu'ils étaient sous Édouard Ier, les jurats furent réduits à vingt-quatre sous ses successeurs, puis à douze en l'an 1375. Cette année-là, les nobles furent exclus de la jurade.

La nature d'une constitution se révèle surtout dans la manière dont l'autorité suprême s'acquiert et se transmet. A cet égard, nul gouvernement ne fut plus aristocratique que celui de Bordeaux. Les jurats ne représentent la commune que parce qu'ils l'administrent et qu'ils ont « juré » de la défendre; mais s'ils sont les chefs et les protecteurs de leurs concitoyens, ils n'en sont pas les mandataires. Ils ne tiennent leur pouvoir que de leurs prédécesseurs, ils n'en sont responsables qu'envers leurs successeurs, et ce sont eux qui les désignent. Le conseil de la jurade est à vrai dire une corporation politique, qui se renouvelle elle-même chaque année, à la fois éternelle et périodique. Elle gardera ce caractère durant toute son existence. L'axiome posé par les statuts du temps d'Henri III : « Les jurats ont pouvoir de faire et d'élire les jurats, » était encore la loi municipale sous Louis XVI.

Le 24 juillet, veille du jour de Saint-Jacques et Saint-Christophe (les saint James et saint Christoly de la langue romane), les jurats en charge se réunissaient à midi dans la paroisse Saint-Éloi : cette église, attenante au beffroi, enveloppée par les remparts, était le sanctuaire municipal par excellence, et comme la chapelle de la seigneurie communale. Les magistrats juraient, sur l'autel et « sur le précieux corps de Notre Seigneur », d'élire pour leurs successeurs les meilleurs et les plus capables, et de procéder à cette élection conformément à l'usage, sans tenir compte d'amitié, de parenté ou de haine. — Puis, à trois heures, ils s'enferment « en conclave » dans l'Hôtel de Ville. C'est là que se fait, dans un religieux mystère, l'acte solennel qui donnera à la cité de nouveaux chefs. L'élection des papes peut seule éveiller une idée des précautions infinies dont l'usage entourait le conclave des jurats : ils étaient, tels que les prophètes de l'antiquité, les prisonniers de leur propre puissance. La porte de la maison commune était fermée sur eux, à clef en dedans, et en dehors par une grande barre et par une corde, « de manière à ce que les jurats ne puissent sortir ni communiquer avec personne ». Le maire est exclu du conclave : « Il est établi que les jurats feront et éliront les jurats sans le maire. » Il se tient à la porte de la salle, veillant à ce que nul n'en sorte ou n'y rentre : il est là comme le gardien de la loi.

1376

Les jurats ne sortent que lorsque leur œuvre est terminée. D'ordi-

naire, la nuit entière est consacrée à l'élection, et le conclave ne se termine qu'au soleil levant. Alors le maire fait ouvrir la porte; les jurats sortent « tous ensemble » et remettent « d'un commun accord » au clerc de la Ville une « empaste de cire verte » cachetée du sceau public et renfermant les noms des nouveaux jurats; ils y ajoutent une série d'ordonnances relatives au gouvernement de la ville, rédigées par eux, mais que leurs successeurs devront exécuter. La continuité de l'existence communale est maintenant assurée.



FRAGMENT DU SCEAU COMMUNAL [1].
(1342.)

Ce jour-là, 25 juillet, est un jour solennel pour la cité, on peut dire celui de sa communion politique. La Grosse Cloche, *lo senh,* a retenti dès le matin : le peuple est réuni « à la voûte de Saint-André ». Le maire et les anciens jurats se rendent processionnellement de Saint-Éloi à Saint-André, précédés des *ministreys* et des trompettes. Quand la commune est réunie, le clerc décachète « l'empaste » et, « publiquement, lit, nomme et récite les noms des nouveaux jurats ».

Ce même jour, et au plus tard le lendemain, les nouveaux jurats s'approchent de l'autel pour prêter serment « sur l'Évangile de Dieu et sur la Croix corporellement touchée ». Ils jurent « de tenir et gouverner la ville bien et loyalement, et à bonne foi; de mettre tous leurs efforts et diligence à faire et maintenir la justice et le bon gouvernement et régiment de la ville, sans regarder ami ni ennemi, de n'agir que selon leur droite conscience et au profit et utilité de tous, et de nommer de nouveaux jurats à la fin de leur année, selon la forme et l'ordonnance ». — Enfin, les jours suivants, a lieu un échange de serments entre le maire, les jurats, leurs conseillers et leurs officiers; le peuple jure en dernier lieu, le second dimanche après le jour de l'élection, d'obéir au maire et à ses nouveaux chefs.

1. Archives nationales, n° 5567. — Au droit, couronne ducale. Au revers, léopard. Même légende : ✠ SIGIllum communie BurdegalenSIS.

Ainsi, l'autorité suprême était, à Bordeaux, de même que les auspices de l'ancienne Rome, une sorte de dépôt sacré que les jurats se transmettaient les uns aux autres, d'année en année, sous la garantie du serment prêté devant Dieu. Le peuple n'intervenait jamais. Il n'apparaissait seulement que lorsque la mystérieuse cérémonie était achevée, et pour assister à l'entrée en charge de ses nouveaux maîtres.

IV

L'influence du maire a pu, sous le règne d'Henri III, contrebalancer ce que ce gouvernement avait de trop aristocratique; il est même possible que quelques-unes des querelles civiles d'avant 1261 aient eu pour cause des abus de pouvoir commis par le magistrat suprême. Mais les jurats trouvèrent d'assez bonne heure d'intelligentes précautions pour empêcher la puissance du maire de dégénérer en tyrannie. Au temps où la mairie était annuelle et élective, il était écrit en tête des statuts de la Ville : « Nul ne peut être maire que pour un an, ni réélu qu'après trois ans révolus. Nul ne peut solliciter la mairie ni du roi ni de quelque autre; s'il le fait, il sera parjure. Les jurats l'éliront, et il ne pourra élire les jurats. » Le maire était alors vis-à-vis des cinquante jurats ce qu'était le roi de l'ancienne Rome vis-à-vis des patriciens.

1225-61

Quand Édouard Ier prit la mairie « en sa main », il ne donna au maire aucun pouvoir ni aucun droit nouveau : c'est du jour, tout au contraire, où le maire cessa d'être élu, qu'il fut permis aux bourgeois d'en appeler de ses jugements. — On peut se demander si Édouard III, conformément au désir probable de son père, n'a point rendu aux jurats la mairie élective. Il faut, à cette demande, avouer notre ignorance. Une chose est certaine, c'est qu'alors le maire n'était plus nommé d'année en année, comme les jurats, mais qu'il recevait son office pour un temps indéterminé. Mais de qui le tenait-il? On ne le sait. Le plus vraisemblable est qu'en fait le roi désignait fort souvent le maire, et le prenait parmi ses fidèles d'Angleterre, mais qu'en droit la mairie était censée appartenir toujours à la jurade.

1261

En tout cas, elle en était inséparable, et le maire, même envoyé

par le roi, faisait corps avec elle. A chaque renouvellement de la jurade, la mairie était renouvelée en principe; le sous-maire, qui était désigné par le maire lui-même, ne pouvait l'être que pour un an. Tous les ans, le maire contractait un nouvel engagement. Le lendemain du jour de l'élection, il accompagnait les nouveaux jurats dans l'église Saint-Seurin, et il prêtait entre leurs mains le serment qu'il avait déjà prononcé le jour de son entrée en charge. Il jurait d'être bon et loyal en son office, de garder tous et chacun de tort et de force, de faire droit et raison au pauvre comme au riche, et de maintenir les libertés de la Ville.

Au reste, il est légitime de supposer que les gens de la commune n'ont pas insisté sous Édouard III et ses successeurs pour recouvrer l'élection du maire. Ils estimaient peut-être qu'un maire anglais, sans attache locale, n'ayant pour lui que son titre, serait moins dangereux pour leurs libertés qu'un maire issu de la cité même, élu par un parti, et trouvant dans ses amis et sa fortune des ressources et des moyens d'action sans cesse renouvelés. C'était pour des motifs semblables que les cités provençales allaient choisir des étrangers comme podestats. Rostan du Soler et Raimond Colom, soutenus par leur faction, touchèrent de bien plus près à la tyrannie que les maires envoyés d'Angleterre, toujours isolés en face d'une jurade jalouse et groupée contre eux.

Si ce calcul a été fait, il s'est trouvé fort juste. L'influence du maire a été d'autant plus effacée qu'elle émanait davantage de la couronne anglaise. A la fin du XIV[e] siècle, le maire perd en pouvoir ce qu'il a en prestige. Il ne peut prendre aucune décision sans le Conseil de Ville. S'il est le commandant des troupes bourgeoises, ce n'est pas lui qui les convoque. S'il voyage souvent pour le compte de la cité, ce sont les jurats qui décident son départ. Mais il ne voyage presque jamais seul, et le conseil maintient près de lui un représentant qui le surveille de près. Il ne peut s'absenter sans l'assentiment de la cité, mais les jurats s'arrangent pour qu'il s'absente souvent. C'est lui qu'ils chargent d'ordinaire de défendre les intérêts de la commune auprès du conseil d'Angleterre : loin d'être le tout-puissant délégué du roi à Bordeaux, il est bien plutôt l'agent accrédité de la commune auprès de son suzerain.

Lors de l'élection des jurats, il se tient à la porte de la salle, hors du conclave. Comme le gouverneur de province au XVIII[e] siècle, il est surtout chargé de la représentation : aussi recevait-il « pour son logement et son travail » la somme énorme de mille sous. Sa présence est beaucoup plus coûteuse qu'elle n'est profitable. Les registres de délibération de la jurade portent parfois cette mention vraiment extraordinaire : « Il a semblé aux jurats, à l'égard de Monseigneur le maire, que la Ville n'ayant pas de quoi le payer, et sa présence auprès du roi, notre seigneur, pouvant être grandement utile, il est meilleur qu'il s'en aille plutôt qu'il ne demeure en la cité. » Une rubrique des statuts porte : « Du pouvoir du jurat et des gages du maire. » C'est bien un roi à la manière antique : « le plus grand » de la commune est son premier serviteur.

V

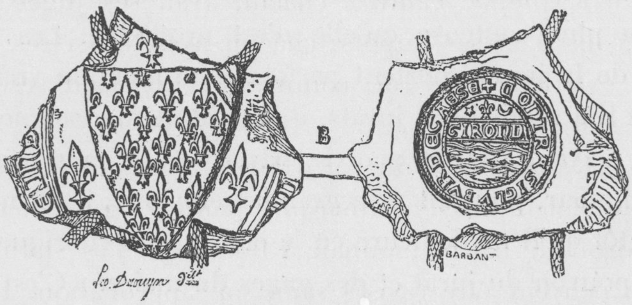
Des deux pouvoirs politiques qui gouvernaient Bordeaux, le roi d'Angleterre et la commune, le premier dans la hiérarchie est en réalité celui que les bourgeois connaissaient le moins.

Dans la déclaration solennelle faite à Édouard I[er] en 1274, les Bordelais reconnaissaient qu'ils « devaient » au roi trois choses seulement : la garde de leur cité, le service militaire pendant quarante jours dans l'étendue du diocèse, et la juridiction en matière allodiale.

Le roi d'Angleterre a ses représentants à Bordeaux. Ils n'y agissent pas comme gouverneurs de la ville, mais comme les chargés d'affaires d'un pouvoir étranger, les arbitres des conflits, et les receveurs particuliers des droits du roi.

Le premier de ces représentants est le sénéchal de Gascogne, chef militaire et politique, et juge suprême du pays; il réside dans le donjon ducal ou le « château » royal, qui est le palais de l'Ombrière. Le « château » était comme un domaine anglais au centre d'une ville libre, et au pied de ses murs s'arrête le pouvoir de la commune. Mais le sénéchal ne doit pas non plus, de là, menacer les droits de la cité. — Les précautions ne manquent pas contre son autorité. Le sénéchal

d'Édouard III ne ressemble pas plus à celui d'Henri III que le maire de ce temps ne rappelle un Rostan du Soler. Dans ce XIVe siècle, jaloux de garanties politiques, la défiance fut générale à l'endroit des chefs qui



SCEAU DE L'OMBRIÈRE [1].
(1300.)

exerçaient un pouvoir personnel. Dès le règne d'Édouard II, le sénéchal n'intervient d'ordinaire qu'avec l'assentiment d'un conseil de gouvernement, qui siège à Bordeaux et qui est composé des notables du pays : c'est le conseil royal de Gascogne. Dans des circonstances exceptionnelles, par exemple lorsque le roi demande de nouveaux subsides, on convoque les trois États d'Aquitaine, où la commune de Bordeaux a ses représentants : ils ne se séparent pas sans exiger du suzerain des libertés ou des faveurs nouvelles.



SCEAU DE L'OMBRIÈRE [2].
(1368)

Le sénéchal a, au-dessous de lui, le connétable de Bordeaux et le prévôt royal, dit prévôt de l'Ombrière. Le connétable est un agent financier, chargé de surveiller la frappe de la monnaie bordelaise et de percevoir les droits du roi à Bordeaux et dans le Bordelais; ces droits sont d'ailleurs presque exclusivement payés par les

1. Dessin de DROUYN; *Commission des monuments historiques*, 1846-47, p. 28. — Écu fleurdelysé. Contre-sceau : trois poissons dans une rivière; GIRONDA; au-dessus, fleur de lys entre une étoile et un croissant. ✠ CONTRA SIGLV*(sigillum)* BVRDEGA*l*E*n*SE. — Ce sceau servait aux contrats notariés.

2. Archives nationales, n° 4431. — Dans un écu, accosté d'une étoile et d'un croissant, et surmonté d'une couronne (?), les trois lions léopardés d'Angleterre et de Guyenne. Contre-sceau : trois poissons; GIRONDA.

hommes qui ne sont pas de la commune. Le prévôt est chargé surtout de juger les étrangers.

C'étaient en réalité deux pouvoirs, la commune et le roi, qui existaient l'un à côté de l'autre : chacun avait ses juges et ses justiciables, son conseil et ses impôts; chacun avait aussi ses symboles et ses attributs extérieurs : le roi, comme la cité, avait ses trompettes, son sceau et son hôtel.

Toutefois, la suzeraineté du roi d'Angleterre, indépendamment des services qui lui étaient dus, était marquée par des signes bien apparents. Il a seul le droit de battre monnaie à Bordeaux. Les statuts politiques de la cité ne peuvent être revisés sans son approbation. Les condamnations capitales prononcées par les jurats doivent être exécutées avec l'assentiment du prévôt royal, qui représente à Bordeaux la justice souveraine : le condamné était amené devant le palais et on appelait le prévôt pour le lui présenter. Les principaux revenus de la cité ne lui appartiennent que par « octroi » : s'ils excèdent les dépenses, l'excédent revient au roi. Enfin, on peut en appeler à lui des sentences prononcées par le maire et les jurats. — Mais le roi choisissait les juges d'appel parmi les hommes du pays, et fréquemment parmi les principaux bourgeois; il ne revisait les statuts qu'après entente avec les citoyens; le prévôt de l'Ombrière ne sortait pas pour voir le condamné, et la Ville n'avait jamais d'excédents à rendre au roi.

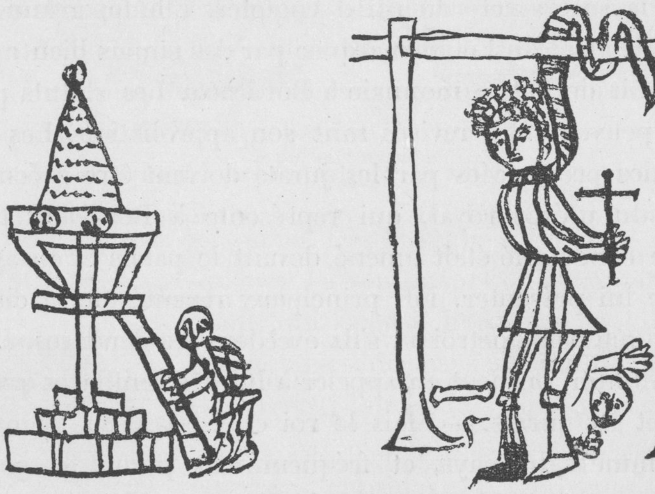
VI

Le maire et les jurats demeurent donc en fait investis de l'autorité souveraine dans ses diverses attributions, politique, militaire, judiciaire et fiscale.

Ils forment une Cour de justice, dite « la Cour de Saint-Éloi ». Cette Cour est le tribunal naturel et légitime des bourgeois et citoyens de la commune; ceux qui la composent peuvent condamner au pilori, à la mutilation, à la peine capitale; ils jugent au civil les affaires concernant les « hommes et les femmes de Bordeaux », et ils les jugent suivant la coutume du pays bordelais. Ils ont, pour appliquer leurs sentences, leur

pilori et leurs fourches patibulaires, et, pour les exécuter, un bourreau, « roi des ribauds » ou « roi des arlots ».

Le maire et les jurats sont les gouverneurs-nés de la ville de Bordeaux. Ils ont la garde des remparts et les clés des portes; ils veillent au bon ordre dans la cité, à sa sûreté extérieure et à sa police intérieure, et, de ce chef, ils ont sur les bourgeois un pouvoir illimité. Voici de quelle manière les Français du XIII[e] siècle se représentaient



PILORI ET FOURCHES PATIBULAIRES DE LA VILLE [1]

(Vers 1400.)

les pouvoirs du maire et des jurats de Bordeaux. Hernaut, dit une Chanson de Geste, veut faire punir de grands coupables, il appelle le maire de Bordeaux :

> Oudin le maire il fit devant lui mander,
> Et de la ville les jugeurs assembler :
> « Oudin, beau sire, vous avez à garder
> Tous les forfaits de Bordeaux sur mer,
> Les malfaiteurs vous faites aveugler;
> Ceux qui méfont, qu'on les doive tuer. »

Le maire et les jurats sont les chefs militaires de la cité : ils commandent sa milice, quand le roi la convoque par devers lui; ils peuvent eux-mêmes ordonner contre les ennemis de la commune des chevau-

1. D'après le ms. français 5361 de la Bibliothèque nationale, f° 9 r° et f° 8 v°. Cf. BARCKHAUSEN, préface du *Livre des Coutumes*, p. XII.

chées, dont les bourgeois sont les soldats. « Personne ne doit défaillir de cette chevauchée; » qui s'y refusera sans excuse sera passible de tout châtiment que les jurats voudront lui infliger.

Rien ne réglait les droits politiques des maire et jurats. En fait, ils correspondent sans l'intermédiaire du roi d'Angleterre avec les villes et les seigneurs de la Gascogne, avec les grandes communes de la chrétienté; ils négocient des trêves et concluent des alliances. A cet égard, leur puissance varia suivant les époques. Elle fut grande surtout avant Édouard I[er] et après Édouard III; elle n'eut jamais d'autres limites que celles où la crainte du suzerain retenait la commune.

Le maire et les jurats ont le droit de percevoir des impôts, afin d'assurer la garde de la ville et l'entretien des remparts. Ces impôts, frappant les produits du sol ou les objets fabriqués, consistent à peu près uniquement en taxes de circulation et de vente. Ce sont, en première ligne, des droits d'entrée sur les marchandises, droits qui ont changé avec les époques, qui variaient d'ailleurs à l'infini suivant les pays d'origine ou de destination, suivant la nature et la qualité des choses. Le roi prétendait ne considérer ces taxes que comme des « octrois » temporaires; la Ville affirmait qu'elles étaient sa possession immémoriale et son droit absolu. Venaient, en seconde ligne, les droits des marchés et les droits sur les vins vendus en tavernes, dont la jouissance ne paraît pas avoir été contestée par le roi d'Angleterre et dont l'existence pourrait bien remonter jusqu'à l'époque romaine. Enfin la Ville pouvait contracter des emprunts, et, dans des cas extraordinaires, se résignait même à suspendre le paiement de ses dettes.

En ce qui concerne la police et la voirie, les magistrats municipaux avaient dès lors des pouvoirs fort étendus. La ville était un domaine qu'ils avaient à entretenir, comme on disait alors, « en bons pères de famille ». L'alignement des maisons, la propreté des rues, l'écoulement des eaux, le curage des fossés et des ruisseaux, étaient sous leur surveillance, et ils légiféraient en la matière; l'organisation des industries ne dépendait que d'eux, et ils la réglaient « à leur merci ».

Il faut voir dans le *Livre des Coutumes* de Bordeaux jusqu'à quel point le maire et les jurats intervenaient dans la vie ordinaire des citoyens et jusqu'où allait leur droit de police. Jamais la voirie, l'in-

dustrie et le commerce n'ont été plus minutieusement réglés et surveillés; jamais les infractions aux usages municipaux n'ont été frappées de plus fortes amendes. Il était alors, comme aujourd'hui, interdit de jeter des ordures ou de l'eau par les fenêtres; mais la contravention coûtait la forte somme de 65 sous : ce chiffre était d'ailleurs consacré pour tous les délits de cet ordre. Nul ne devait acheter plus de blé ni de combustible qu'il ne lui en fallait pour les besoins de sa maison; nul ne devait laver son linge ou n'importe quoi à moins de trois brasses d'une fontaine; la Ville intervenait contre ceux qui brisaient brocs ou verres dans les tavernes. Si les règlements de police étaient bien observés, jamais les voies n'ont été plus propres, les eaux plus saines, les marchés mieux approvisionnés, les denrées moins falsifiées, les rues plus calmes, que dans le Bordeaux du XIVe siècle. Il est cependant permis d'en douter. A voir avec quelle insistance les magistrats font jurer chaque année que « tout bourgeois leur doit obéir », on devine que les chefs avaient plus fortement la notion de leurs droits que les citoyens n'avaient le sentiment de leurs devoirs.

VII

Dans l'exercice de tous ces pouvoirs, le nom du maire est inséparable de ceux des jurats. « Le maire et les jurats de la Ville » forment une expression une et indivisible qui désigne l'ensemble des magistrats suprêmes. Mais le maire n'exerce pas une puissance en dehors de celle des jurats : il n'intervient, dans les actes publics, qu'en société avec eux; il n'existe que par eux.

Si les jurats n'ont personne au-dessus d'eux dans la cité, ils n'ont à côté d'eux que des conseillers, et au-dessous que des fonctionnaires. Juges, législateurs et chefs de l'exécutif, ils cumulent les trois pouvoirs.

Malgré cela, leur autorité n'est point illimitée et ne put être tyrannique. Cette aristocratie fut assez intelligente pour ne pas réduire le populaire à un excès de sujétion aussi dangereux qu'un excès de liberté. Elle fut prudente sans être libérale.

Le peuple de Bordeaux, « le commun peuple, » existe comme corps

politique. Il comprend tous les citoyens, membres de la commune. Il n'est point tenu systématiquement à l'écart du gouvernement de la cité. Les jurats lui font très régulièrement savoir, par les crieurs publics, les nouvelles politiques et les décisions du conseil. Il a ses assemblées, convoquées dans Saint-André au son de la Grosse Cloche.

Ces assemblées n'ont d'ailleurs ni fréquence ni périodicité réelle. Les jurats sont seuls juges des circonstances où le peuple doit être convoqué, et la convocation, on le pense bien, n'est ordonnée que par eux. Du reste, ce sont toujours les mêmes motifs qui les décident à appeler les citoyens du commun peuple. Chaque année, on le réunit pour proclamer devant lui les nouveaux jurats, qui lui prêtent serment et reçoivent sa foi. On le convoque pour lui lire les lettres du roi et faire appel à son courage en temps de guerre. S'il y a lieu de reviser les statuts politiques, les jurats soumettent les nouveaux règlements « à la volonté et à l'exprès assentiment de toute la commune ». Enfin, si le roi d'Angleterre demande des subsides pécuniaires, les jurats ne les accordent jamais sans l'aveu du peuple tout entier. Les jurats fixent d'eux-mêmes les taxes que la commune doit leur payer : s'agit-il d'aides sollicitées par le roi, ils se hâtent de la consulter.

Cette dernière remarque nous permet de fixer le rôle exact que joue dans cet organisme municipal l'assemblée du peuple. Elle ne délibère à proprement parler que dans ce dernier cas, lorsque les jurats lui font savoir les désirs financiers du roi d'Angleterre; les jurats peuvent alors, pour les rejeter, alléguer un refus de la commune. Le plus souvent, c'est-à-dire quand il s'agit d'une mesure prise par le Conseil de Ville, le peuple se réunit pour lui donner un assentiment qu'il ne saurait refuser. Il se borne à acclamer ses élus, à prêter serment, et à accepter les décisions prises : on lui demande d'émettre des avis plus que des votes. L'assemblée a pour but essentiel de renforcer l'autorité de la jurade par toute la volonté du peuple, et de montrer, surtout au suzerain, « l'accord » de la commune et de ses chefs. Comme les assemblées des Francs au temps de Charlemagne, celles du commun peuple de Bordeaux sont un instrument, et non pas un principe de gouvernement.

Des précautions étaient prises par la jurade pour assurer son pouvoir sur le commun peuple. Qu'il fût parfois indocile et remuant, cela

était dans sa nature et peut d'ailleurs se lire, à mots couverts, dans les documents législatifs. Les réformes aristocratiques du XIVe siècle, les serments nouveaux si souvent exigés à l'improviste de la commune entière, s'expliquent à merveille par la crainte ou la répression de quelque commotion populaire. Nous ne connaissons que par les lois l'histoire de la commune : mais il serait téméraire d'en conclure qu'elle ait été un modèle d'ordre légal.

Les jurats veillaient surtout, semble-t-il, à ce que le peuple n'eût point d'autres chefs qu'eux et d'autres assemblées que celles qu'ils convoquaient. Les conciliabules secrets, les associations entre citoyens étaient interdits : nul ne peut, sous les peines les plus graves, « toucher ou faire toucher une cloche » pour « faire amas de gens ». — La tendance naturelle du commun peuple a été, de tout temps et dans toutes les villes, de se grouper en confréries religieuses, en assemblées de quartier ou en corps de métier. Il a ainsi ses réunions, ses fêtes et ses chefs; il se crée de petites patries étroites et sûres, où nulle aristocratie ne le gêne et ne l'offusque, où il n'y a que des camarades parlant la même langue et nés du même monde. Ainsi que l'oligarchie du sénat romain, celle de la jurade bordelaise fut, je crois, franchement hostile à ces corporations d'artisans : le fait est que les textes n'en mentionnent point avant l'an 1400. La jurade a dû redouter, et avec une extrême raison, que des bayles ou des syndics de métier ne devinssent un jour des chefs redoutables à son pouvoir, et que les assemblées de corps ne se transformassent en « monopoles » dangereux pour l'État. Il n'était pas bon pour elle que les gens du peuple eussent trop d'occasions de se grouper ensemble, de parler de leurs maîtres, et de constater leur nombre.

L'aristocratie bordelaise était une de ces constitutions qu'Aristote et Polybe auraient admirées. La jurade, tout en maintenant le commun peuple dans sa dépendance, sut éviter le reproche d'agir « orgueilleusement », comme on disait alors : elle ne refusa jamais conseil ni aide. — Chaque année, les nouveaux jurats élisaient trente prud'hommes, « chargés de les conseiller en leurs doutances »; ce conseil, assez analogue par sa composition au sénat de Rome, comprenait surtout d'anciens jurats. — Tous les ans, de même, les magistrats désignaient

parmi les habitants de Bordeaux trois cents citoyens, pour les aider à « tenir et garder la commune ».

Ces deux conseils des Trente et des Trois-Cents interviennent fort souvent dans les délibérations, les démarches et les occupations des jurats : celui-là, du reste, bien plus fréquemment que l'autre. La principale prérogative de l'assemblée des Trente est qu'il faudra toujours son assentiment pour permettre aux jurats de reviser les statuts : c'est en principe un Conseil d'État, qui garde les lois et éclaire les magistrats. — Mais ni l'un ni l'autre de ces corps, en fait, n'a la moindre initiative. C'est la jurade qui est juge des affaires qui peuvent leur être soumises. Ils ne légifèrent pas, ils ne jugent pas, et ils n'exécutent que les ordres donnés par les magistrats. La formule de leur serment marque bien leur caractère : les trente conseillers jureront « de cacher ce que le maire et les jurats leur ordonneront de cacher », « d'obéir à leur commandement », et de « les conseiller à bonne foi »; les Trois-Cents jureront « de les aider vaillamment, de les écouter, de leur obéir, et de garder la commune à n'importe quelle heure et en n'importe quel lieu ». Ces deux conseils sont des délégations de la commune, chargées d'assister la puissance des magistrats sans la partager : aider les jurats à gouverner est pour eux comme pour l'assemblée moins un droit qu'un devoir.

VIII

Le maire et les jurats recevaient un concours plus efficace des fonctionnaires qu'ils rétribuaient.

Le premier en importance, « le clerc de Ville, » n'était en droit qu'un greffier et un secrétaire; son serment ne l'obligeait qu'à tenir exactement les procès-verbaux des séances du Conseil de la Ville et de la Cour de Saint-Éloi, à enregistrer leurs sentences et leurs ordonnances, à être obéissant, loyal et discret. En fait, il était, plus que le maire, l'homme de confiance des jurats; on l'employait dans les missions difficiles, pour contracter des emprunts, négocier des trêves, représenter la Ville, acheter des canons, suivre et surveiller le maire

dans ses voyages. Tant valait l'homme, tant valait la fonction. Raimond de Bernatet, qui était clerc de la Ville sous Henri IV et Henri V, fut alors le vrai directeur des affaires municipales.

† en 1420?

Le « procureur syndic de la Ville et commune de Bordeaux » venait immédiatement après lui; il avait pour principal office de défendre les intérêts et de suivre les procès de la commune devant toute juridiction; lui aussi pouvait être employé à de graves affaires, surtout en matière fiscale et politique. On ne nommait à ces délicates fonctions que des bourgeois éprouvés : de Bernatet a été procureur avant d'être clerc. — Qui sait si la grandeur de Bordeaux au xv[e] siècle n'est pas le résultat de l'expérience de son clerc et de son procureur autant que l'œuvre de la sagesse des jurats? Les jurats se renouvelaient : leurs deux fonctionnaires demeuraient, et perpétuaient la tradition.

La cité avait son trésorier, chargé de la caisse municipale, et son prévôt de Ville, qui jugeait en première instance sur les sommes inférieures à 50 livres; mais ni l'un ni l'autre n'étaient de vrais fonctionnaires. Ils étaient d'ordinaire choisis chaque année parmi les jurats en charge.

Au-dessous de ces quatre administrateurs, la Ville possédait un personnel fort nombreux d'aides et d'agents. Ne le jugeons cependant pas excessif. La plupart étaient aussi peu rétribués que peu occupés. Il en était de certains offices de la Ville de Bordeaux comme de ceux de la monarchie française sous Louis XV : c'étaient des commissions et des brevets qui n'engageaient pas l'indépendance et n'absorbaient pas la vie de leurs titulaires. C'est ainsi que la Ville avait ses notaires, ses avocats, ses conseillers pensionnés, ses coutumiers.

La perception des taxes était confiée à des « collecteurs », la surveillance de l'industrie et des métiers à des « visiteurs » : visiteurs des murs et des édifices, des cordages, « taxeurs » du poisson, visiteurs du pain, de la chair, du poisson salé, de l'étain, des merrains, de la pierre, de la tuile, du cuir, du bois de chauffage, et bien d'autres. Chaque année, les jurats désignaient enfin, parmi les bourgeois, les gardes des murs, des tours et des portes de la ville. — Tous ces officiers étaient des citoyens auxquels on déléguait une parcelle des pouvoirs publics Nommés par les magistrats, ils ne pouvaient s'abstenir de l'office qu'on

leur confiait : ils prêtaient serment; c'était un devoir pour eux d'aider la jurade à garder la Ville et à percevoir ses droits, comme les conseillers avaient celui de l'assister de leur expérience.

Ce fut une loi dans les cités antiques que tout citoyen prêtât aux magistrats l'appui de son temps ou de ses biens : il était tenu à des *munera,* lourdes besognes bien plus que fonctions honorables; ceux-ci avaient des jeux à donner, ceux-là des rues à entretenir; les curiales des municipes romains étaient responsables de la levée des impôts : pour tous, « la défense de la cité était un devoir de citoyen ». Le même principe fut appliqué dans la commune. Les bourgeois de Bordeaux devenaient visiteurs comme ceux d'Athènes agonothètes. A toutes les époques, la liberté municipale entraîne les mêmes charges.

Ne nous étonnons pas non plus si le nombre des officiers de la Ville fut plus considérable à Bordeaux que dans n'importe quelle commune de France. Dans les autres cités libres, l'organisation et la jurisprudence des arts et des industries appartenaient aux chefs des confréries : on a vu qu'à Bordeaux les corps de ce genre n'avaient pas la même importance publique. Les artisans et ouvriers dépendaient directement de visiteurs délégués par la jurade. L'industrie était placée sous la tutelle des magistrats : chaque métier relevait d'un bureau administratif, au lieu de former une corporation autonome.

Tout au-dessous, enfin, se plaçaient les simples salariés, clercs, greffiers, sergents, portiers, trompettes, valets et bourreau; si on en juge par leurs suppliques, ils n'avaient pas toujours les moyens de gagner « leur pauvre vie » au service de la Ville, sans parler des injures, coups et blessures qu'ils y recevaient maintes fois.

IX

On a vu que les bourgeois étaient les auxiliaires obligés des jurats dans la garde et le gouvernement de la cité. Leur adressent-ils des suppliques, ils se disent « leurs sujets et humbles serviteurs ». Les magistrats sont « leurs hauts et puissants seigneurs », ils tiennent le temps des citoyens à merci, ils peuvent prendre leurs biens à contri-

bution. Les Bordelais se trouvent ainsi avoir infiniment de devoirs à côté de fort peu de droits. Toutes leurs obligations sont résumées, à la fin des statuts municipaux, par celle de l'obéissance : « Que tous suivent le maire et les jurats à la garde de la Ville et au maintien de la paix. Qu'hommes et femmes obéissent aux jurats en tout ce qui est nécessaire à la défense et à la conservation de la Ville. »

Les jurats eux-mêmes, malgré leur excessive autorité, ont des obligations plus attachantes et des charges plus lourdes que les simples citoyens. Les séances du conseil et du tribunal, la surveillance des remparts, les expéditions militaires, les négociations politiques absorbent tout leur temps durant l'année de fonction, et les nuits presque aussi souvent que les jours. Ils avaient au moins deux réunions par semaine; mais ce chiffre était presque toujours dépassé, et, dans les moments de danger, ils étaient en permanence à l'Hôtel de Ville, s'y retrouvant chaque jour, matin et soir. Dans l'intervalle des séances, chacun, dans un quartier, veillait à l'exécution des ordonnances, sans parler des missions particulières qui leur étaient maintes fois confiées. Les offices de trésorier et de prévôt, qui incombaient à deux d'entre eux, entraînaient de pénibles responsabilités financières. On croira difficilement que les jurats ne dussent point sacrifier pendant une année leurs intérêts personnels. Ajoutons qu'en cas de forfaiture, ils encouraient des peines doubles de celles qui frappaient les autres habitants.

L'autorité publique chez les jurats, la liberté politique chez les bourgeois, pouvaient donc devenir un redoutable fardeau, comme l'avaient été, dans les cités romaines du bas Empire, le titre et la fonction de sénateur municipal. Peut-être que si la commune de Bordeaux avait continué longtemps sa vie autonome, elle eût connu les mêmes défaillances que les municipes romains, et les bourgeois auraient renié une liberté trop encombrante ou refusé d'exercer une autorité trop ruineuse. Au xv[e] siècle, des indices annoncent que l'esprit municipal a ses moments de faiblesse : les conseillers répondent sans enthousiasme à l'appel des magistrats; les séances sont moins fréquentées; la Ville ne trouve pas toujours des jurats pour être trésoriers : l'un d'eux n'accepte l'office qu'à la condition de « ne point être tenu de fournir du sien ». Mais, somme toute, des faits de ce genre sont assez

rares. Même au jour de sa chute, en 1453, la commune de Bordeaux n'était pas encore à ce moment qu'ont connu toutes les villes du monde romain, celui où une cité se condamne et se supprime elle-même, par indifférence pour ses libertés ou par lassitude de ses devoirs.

C'est qu'en effet bourgeois, magistrats et serviteurs se sentaient unis à la cité autrement que par un lien politique : elle était autre chose qu'une formule administrative ou un groupement matériel. Au dessus de la volonté des jurats et de la liberté des citoyens, planait ce qu'on appelait dès lors « la patrie », c'est-à-dire l'image animée de la commune elle-même, vivant dans ses remparts, ayant « ses hommes » groupés autour d'elle.

La commune de Bordeaux, semblable encore en cela à toutes les cités du monde antique, avait une individualité morale et religieuse : elle demandait aux hommes respect et protection, comme une mère à ses fils. Il était un devoir auquel les bourgeois devaient sacrifier tous les autres, et leur vie même : c'était ce qu'on appelait « la garde de la Ville », *salvatio patriae,* disaient les documents latins. Les jurats parlent-ils de « la défense et conservation de la Ville », ils ont droit à une obéissance inconditionnée, et eux-mêmes sont les premiers à se soumettre. Quand cette formule solennelle est prononcée, il n'y a pas de seigneurs, il n'y a pas de serviteurs : c'est la Patrie qui commande.

Ce n'est pas seulement une famille politique, c'est une société, une confrérie religieuse, placée sous la protection de Dieu, presque divine elle aussi. Là, peut-être, est le trait le plus saillant de la physionomie de la commune, celui qui la rapproche le plus de la cité antique : le Dieu du Christ, comme autrefois Jupiter à Rome et Minerve à Athènes, dirige et surveille la vie de la patrie, et donne une redoutable sanction à tous les actes politiques, à toutes les paroles publiques.

La religion était inséparable du gouvernement. Les prêtres avaient leur place à côté des magistrats; l'archevêque assistait le maire et conseillait le roi. Les magistrats, sans être prêtres, devaient se trouver en communion avec Dieu. C'est le serment qui attache la cité à son suzerain, les bourgeois à leurs chefs, les jurats au maire, et les sergents au prévôt. Le serment est le lien principal de l'union et de la subordination politiques. Or, il est toujours prêté sur les Évangiles et

sur la Croix : c'est Dieu, par sa parole révélée et par son signe visible, qui est pris à témoin des droits et des devoirs de chacun. Comme le Jupiter de Rome, il est ainsi le gardien de la patrie et le garant de la loi. Les traîtres envers la cité sont des parjures à Dieu.

Dans les occasions solennelles, c'est Dieu qu'on remercie ou qu'on implore. Des processions officielles invoquent de lui le salut de la patrie. L'archevêque de Bordeaux désire la défaite des Français : il espère que Dieu et le roi y pourvoiront. Le chanoine Vital Carles demande aux pauvres de l'hôpital de prier Dieu chaque jour pour la garde de la cité. La prière à Dieu est pour les bourgeois un devoir politique, comme le guet aux portes et la chevauchée contre l'ennemi. C'est dans la cathédrale qu'ont lieu les assemblées du peuple : le sanctuaire religieux de la cité est sa grande place publique. La commune a son patron, saint Seurin, qui intercède pour elle auprès de Dieu. Je ne sais si, comme il a été dit, on adorait alors saint Bordeaux; mais, en tout cas, dans le langage et dans la pensée des hommes, Bordeaux était une personne vénérable et redoutée, soumise à Dieu, impérieuse aux bourgeois.

1406

1390

1. Ancien vitrail de Saint-Seurin, collection DE CHASTEIGNER. — Cf. *Bordeaux*, t. III, p. 551.



ARMES DE LA VILLE [1].

(Milieu du quatorzième siècle.)

CHAPITRE XIII

L'ÉGLISE FÉODALE

(1137-1453)

I. L'archevêque. — II. Le Chapitre de Saint-André. — III. Le Chapitre de Saint-Seurin. — IV. Les Ordres monastiques. — V. Les querelles. — VI. L'esprit religieux[1].

I

L'Église chrétienne jouissait en ce temps-là d'une indépendance égale à celle de la commune. Elle avait conquis ses libertés beaucoup plus tôt : jamais elle n'en profita plus sûrement qu'au temps de la domination anglaise. Le pouvoir souverain était lointain et impuissant; la commune ne pouvait être dangereuse. Qu'était un sénéchal ou un maire en face de l'archevêque, qui tenait de l'Église un pouvoir éternel?

Le clergé bordelais avait fait à l'Angleterre le même accueil que la

1. Archives départementales, série G (cf. *Inventaire sommaire,* 1892), en particulier 1,267-270, 73-75. — *Cartulaires de Sainte-Croix* (*Archives historiques de la Gironde,* t. XXVII, 1892). — *Historiens des Gaules et de France,* t. XII-XIV, t. XXIII. — Rymer. — *Archives historiques de la Gironde,* t. VI, p. 222-227, t. XIII, p. 358-370. — *Livre des Bouillons,* p. 422. — *Registres de la Jurade.* — *Sanctii comitis liber parvus* (Petit Cartulaire de Saint-Seurin, Archives départementales, ms. Philipps).

Lopes, *L'Église métropolitaine et primatiale Sainct-André,* édit. Callen, 2 vol., 1882-84. — Devienne, seconde partie (nouv. édit.), p. 26 et suiv. — Cirot de La Ville, *Saint-Sev*-*in.* — *Gallia christiana,* t. II. — De La Brousse, *De primatu Aquitaniae,* 1657. — Luchaire, *Manuel.*

bourgeoisie. Il n'eut pas, à proprement parler, une politique différente de celle de la commune. Leurs intérêts étaient solidaires, leurs libertés et leurs destinées eurent d'étranges ressemblances.

C'est que, pour être distincte de la société civile, l'Église n'en était pas moins en long contact avec elle : elle marchait près d'elle, sinon en accord continu, du moins dans la même voie. Elle lui empruntait ses cadres, son droit et ses mœurs. L'organisation aristocratique du régime féodal convenait à merveille à l'Église chrétienne : nul système de gouvernement ne répondit mieux à ses espérances. Elle s'accommode malaisément d'une vraie monarchie; la démocratie a des fantaisies qui l'inquiètent et la troublent : l'autorité absolue d'un chef, la volonté aveugle des foules imposent des limites aux théocraties. Au contraire, un monde aristocratique, fait de groupes nombreux et souvent hostiles, laisse au clergé le droit de choisir sa place et de l'élargir à son gré : son influence s'y manifeste librement, l'intelligence et l'action de ses membres s'y exercent sans contrôle et sans pression. Les aspirations si diverses de ses prêtres, les intérêts si opposés de ses corps et de ses confréries, se font également leur jeu dans une société où les rangs ne sont nivelés ni par le pouvoir d'un seul ni par les droits de tous.

Aussi l'Église accepta et souvent propagea elle-même les institutions féodales. Il n'y a pas, au XIII[e] et au XIV[e] siècle, de différence appréciable entre son gouvernement et celui des pouvoirs civils. L'une et l'autre autorité ont une source particulière : elles s'exercent toutes deux d'une manière identique. Jamais la cité de Dieu n'a plus ressemblé à la cité des hommes. L'Église de Bordeaux a le même esprit aristocratique que la commune, les mêmes tendances seigneuriales, les mêmes agitations intérieures. Comme elle avait copié l'Empire romain, elle copia le régime seigneurial : elle prit, elle garda jusqu'à nos jours tout ce qu'elle put de l'un et de l'autre. Elle s'en va ainsi à travers les siècles, dissimulant la robe blanche du christianisme primitif sous les défroques bigarrées des gouvernements disparus.

Son chef, l'archevêque, est maintenant tout à fait dégagé du pouvoir civil. Henri III et ses successeurs paraissent n'intervenir qu'assez discrètement dans son élection. Ils peuvent recommander tel candidat aux votes des chanoines, mais leur recommandation ne fait point loi. Plus

heureux que la jurade, le Chapitre de Saint-André fut maintenu dans son droit d'élection. S'il y renonce parfois, c'est que les chanoines ne peuvent s'entendre. Dans ce cas, ils s'en remettent volontiers au Saint Père du soin de désigner l'archevêque. Plus tard, au XIV[e] siècle, le pape revendiqua pour lui le droit d'imposer son élu à l'Église de Bordeaux. L'intervention du pontife fut la seule atteinte portée aux droits électoraux du corps capitulaire. L'Église n'avait plus à redouter la monarchie que dans son propre sein.

Le chef de l'Église de Bordeaux n'avait que le pape au-dessus de lui. Il s'était débarrassé, sans trop de peine, du seul intermédiaire qui l'en séparait. — Il existait entre l'archevêque de Bordeaux et celui de Bourges une très vieille et très ardente querelle au sujet du titre de patriarche ou primat d'Aquitaine. L'archevêque de Bourges le revendiqua longtemps, avec plus d'âpreté et de bonheur que de raison. Comme il dépendait de la France, le roi appuyait ses doléances en cour de Rome : cette lutte au sujet de la primatie d'Aquitaine fut une des nombreuses formes du conflit entre la France et l'Angleterre. En 1232, la France était la plus influente : Grégoire IX accorda à l'archevêque de Bourges, comme patriarche, le droit de visiter la province d'Aquitaine; il imposa à celui de Bordeaux le devoir d'assister, au moins une fois, aux conciles tenus par « son frère » de Bourges; il décida qu'on pourrait en appeler du premier au second. La royauté française et ses archevêques intervenaient simultanément dans les affaires de l'Aquitaine : celle-ci par l'appel au suzerain, ceux-là par le recours au primat. — Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les prélats berrichons, se sentant appuyés, prenaient leur droit au sérieux. Ils vinrent à Bordeaux, ce qui les entraîna parfois dans d'étranges mésaventures : ils trouvaient les portes des sanctuaires solidement closes, et, devant le seuil, les membres du clergé bordelais prêts à protester et flanqués d'un notaire qui prenait acte de leurs paroles. L'archevêque de Bourges répondait en fulminant une sentence d'excommunication. Quelquefois les adversaires, excités, allaient plus loin, et au scandale s'ajoutaient les sacrilèges et les meurtres, « au grand péril de la paix publique, du salut des âmes et de la santé des corps ». — La lutte prit fin en 1305. L'Église était alors gouvernée par Clément V ou Bertrand de Goth, ancien archevêque de

1232

1240, 1284

Bordeaux et, qui plus est, gascon de naissance, de cœur et d'humeur : un de ses premiers actes fut d'affranchir son successeur et de le maintenir, sur le même rang que l'évêque de Bourges, dans le titre de primat d'Aquitaine. — C'était justice d'ailleurs : au temps où les évêchés s'étaient constitués, sous Dioclétien ou Constance, il y avait en Gaule deux provinces d'Aquitaine.

1305



SCEAU DU SECRET ARCHIÉPISCOPAL [1]. (1263.)

L'archevêque-primat était donc un des grands personnages de la chrétienté et, bien au-dessus du sénéchal et du maire, l'homme le plus considéré de Bordeaux. Il était « l'époux de l'Église », « le défenseur de la cité », « le père et le pasteur des habitants » : c'était bien, en effet, le père spirituel de la grande famille bordelaise. Mais, à la faveur de ce titre tout chrétien, il revendiquait souvent un rôle politique et militaire qui doublait sa puissance.

L'Église de Bordeaux eut coup sur coup, au XIIIe siècle, deux grands prélats d'humeur fort différente : Guillaume-Amanieu, contemporain d'Innocent III et de Rostan du Soler, leur ressembla à tous deux ; il fut le modèle de ces évêques actifs, diplomates et batailleurs, que le début du XIIIe siècle produisit en si grand nombre. Appui fidèle d'Henri III, il fut choisi par lui pour « garder » en son nom la Gascogne et le Poitou : ce fut lui qui inaugura dans l'Église de Bordeaux cette politique anglaise à laquelle elle devait si fermement s'attacher. Guillaume se battit pour le Christ comme il négocia pour le roi; il prit part aux guerres soutenues en Espagne contre les Sarrasins et s'indigna fort de ce que le roi de Castille voulut conclure la paix avec les infidèles.

1207-26

1217

1212

1227-60

Son successeur, Géraud de Mallemort, contemporain d'Innocent IV et de saint Louis, annonce une génération d'un tempérament plus rassis et d'un christianisme moins expansif. Il s'occupa surtout de fonder des monastères, de pacifier et de réformer l'Église, et d'imiter l'œuvre qu'Édouard accomplissait à la même heure dans la commune de Bordeaux. Il n'en fut pas moins l'agent politique le plus actif du

1. Archives nationales, n° 6296. — Tête mitrée vue de face, accompagnée de deux palmes. ✠ SECRETVM ARCHIEPISCOPI (contre-sceau). — Il s'agit de l'archevêque Pierre Ier.

pays : il servit de médiateur entre saint Louis et Henri III; plus tard, il intervint, au nom de la Gascogne opprimée, contre la tyrannie de Simon de Leicester. 1228

La figure des évêques de Bordeaux est le reflet de leur époque : ces « pères » de la cité prennent les goûts de leur famille. A cet égard, nul ne fut plus l'homme de son temps et de son pays que Bertrand de Goth, le pape Clément : ses richesses en châteaux, en or et en vignes, son goût pour les œuvres d'art, son intelligence vaste et déliée, son esprit d'initiative et d'intrigue, son ambition des grands profits et des grandes choses, le calme habituel de sa conscience, en font le type le plus achevé de l'épiscopat brillant et mondain du XIVe siècle. 1300-05

II

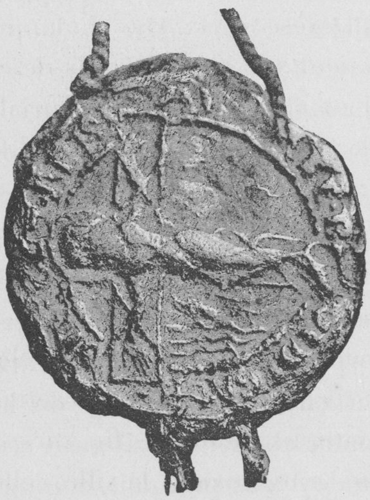
Mais il en était de l'archevêque-primat comme du roi, duc d'Aquitaine. Le roi laissait à la jurade le gouvernement de la commune; l'archevêque ne pouvait administrer l'Église de Bordeaux sans l'intermédiaire de son « sénat », c'est-à-dire du corps capitulaire. Le Chapitre métropolitain de Saint-André était le chef effectif de l'Église de la cité. Il était composé à l'origine de vingt-quatre chanoines; il avait ses officiers, comme le chantre et le trésorier; le doyen le présidait, comme le maire présidait la jurade. Les deux conseils ont d'ailleurs dans leur organisation et dans leurs pouvoirs des ressemblances infinies. Ils en ont aussi dans leur histoire. La jurade et les Chapitres forment des aristocraties souveraines, ayant mêmes ambitions et mêmes ennemis.

Les chanoines étaient choisis d'ordinaire parmi les plus riches, les plus nobles et les plus instruits du pays : il était aussi rare de voir un homme du bas peuple entrer dans le Chapitre que dans la jurade. Comme les jurats, ils se recrutaient eux-mêmes; toutefois, ils étaient « reçus et agrégés au corps » sans limite de temps. Ils élisent l'archevêque. En cas de vacance, ils administrent le diocèse.

L'archevêque n'est pour eux ni un chef ni un maître. Il doit les appeler « ses frères ». Le Chapitre est « le conseil-né » du prélat, ainsi que l'était le sénat pour les consuls de Rome.

C'est ici que le régime de l'aristocratie féodale a marqué le plus fortement son empreinte sur la société religieuse. Les archevêques se résignaient mal à n'être que les frères des chanoines. L'histoire de l'Église a été, pendant de longs siècles, celle de la querelle entre les Chapitres et leur prélat. — Au milieu du XIIe siècle, la lutte était d'une vivacité inouïe; bon nombre de chanoines vivaient excommuniés; l'archevêque quitta Bordeaux pendant cinq ans, et l'Église fut alors

1145 privée du service divin. Il fallut l'intervention de saint Bernard, et, grâce à lui, l'archevêque parut cette fois le plus fort. — Mais on connaît cette ténacité que les gens d'église apportent à la défense de leurs droits. Le conflit devait se renouveler maintes fois, et l'issue en sera désormais moins favorable aux prélats, car le monde gascon s'accommode alors de moins en moins de tout ce qui ressemble à une monarchie.



SCEAU DU CHAPITRE DE SAINT-ANDRÉ [1].
(1276.)

L'archevêque accordait des « baisers de paix » à chaque réconciliation; mais la trace en était bien vite effacée : les chanoines avaient tant de prérogatives à défendre ou à conquérir! Ils obtinrent ainsi le droit de conférer les cures de la ville et les bénéfices qui en dépendaient; ils purent soustraire leurs causes à la

1173-1228 juridiction de l'évêque; ils allèrent jusqu'à lui refuser le droit de visite dans les églises de la cité; ils l'obligèrent à prendre leur avis, même pour ordonner des processions : l'archevêque ne comptait pas plus au-dessus du Chapitre que le maire au-dessus de la jurade.

Le Chapitre de Saint-André est, comme la jurade, une seigneurie collective. Les chanoines sont, eux aussi, « hauts et puissants seigneurs », « barons et hauts justiciers ». Ils jouissent du droit souverain du tiers de la monnaie. Ils possèdent la baronnie de Cadaujac et « la cour de Lège », où ils exercent haute et basse justice. Sur ce dernier domaine, ils

1. Archives départementales, H, fonds des Jésuites. — Le Christ en croix et, comme légende : S. BEATi ANdrEE BuRDEGALensis. — Cf. *Archives historiques de la Gironde*, t. XV, p. 270.

ont les droits de pêche, de chasse, de côte, de bris et de naufrage. Les seigneurs des Landes contestent ou violent volontiers ces droits : le Chapitre a pour les défendre les armes de ses serviteurs et les sentences d'excommunication de son archevêque.

Le Chapitre enlevait aux jurats une parcelle de l'administration de la cité. L'émancipation de la commune avait pu restreindre à l'enceinte du château les droits des ducs : l'Église était demeurée en jouissance des immunités qui lui avaient été concédées. Tout un quartier de la ville dépendait de la juridiction capitulaire. C'était ce qu'on appelait « la sauveté de Saint-André », située dans la vieille ville romaine, à l'angle des premiers remparts, entre le mur, la Devèse et la rue Judaïque (depuis rue de Cheverus). Les chanoines avaient sur les habitants de ce quartier haute et basse justice : une troisième juridiction seigneuriale s'élevait ainsi dans la cité, à côté de celle du duc et de celle de la commune.

De la même manière, le Chapitre conserva vis-à-vis de la commune grandissante ses privilèges financiers. Les vins des chanoines de Saint-André étaient francs de droits, comme ceux des bourgeois. Les bulles pontificales, surtout celle de 1228, nous montrent avec précision quelle était l'étendue des prérogatives fiscales, des possessions et des revenus du Chapitre de Saint-André; et à lire cette énumération sans fin, on est obligé de croire que des deux aristocraties qui gouvernaient la ville, celle des chanoines, moins influente et moins occupée, était plus riche et plus heureuse. Au service de la cité, les jurats risquaient leur vie et perdaient leur temps; le service de l'Église n'imposait aux chanoines que d'administrer sagement leurs bénéfices et de « chanter en commun les louanges de Dieu ».

III

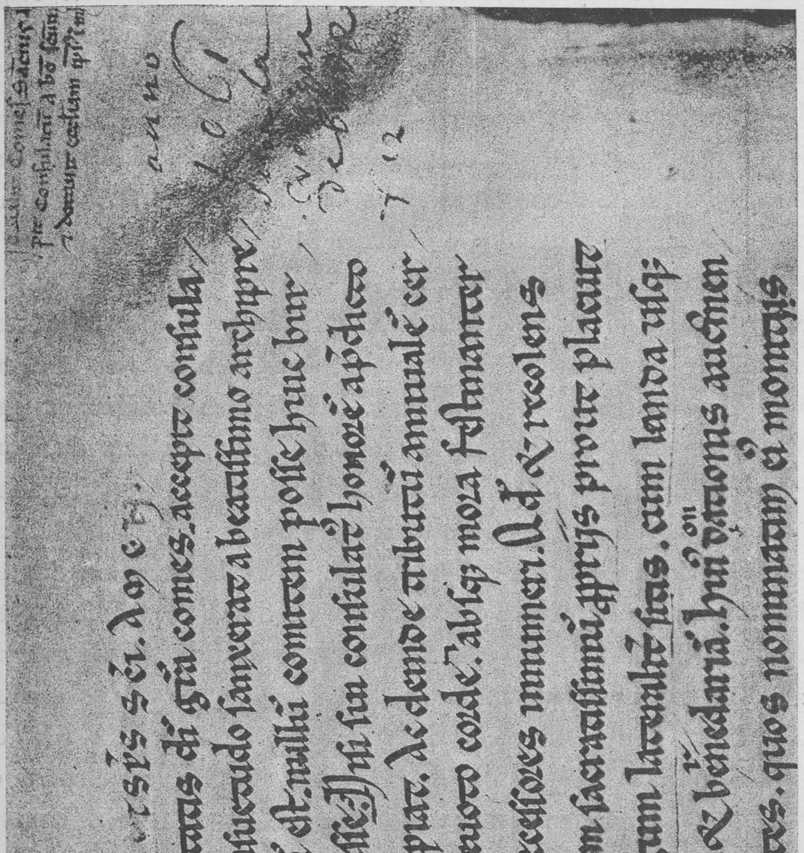
Mais le Chapitre de Saint-André avait dans le clergé même un rival puissant et jaloux : c'était le Chapitre de la basilique de Saint-Seurin. L'Église de Bordeaux avait gardé et accentué au moyen âge ce dualisme qui remontait à son origine même. Le sanctuaire suburbain

de Saint-Seurin devait à son antiquité, à la faveur populaire, à la sainteté de son cimetière, à la gloire de posséder les corps des bienheureux, des richesses et des privilèges qui en faisaient au moins l'égal de l'église officielle de la cité. Et il possédait sur elle l'avantage d'avoir sa légende.

Saint-Seurin avait son corps de chanoines, dont la très grande ancienneté ne fait aucun doute. Même sécularisés, ils furent tenus de vivre en communauté. Peut-être leur organisation, à défaut de leur soumission, les mettait-elle un peu plus que leurs rivaux de Saint-André dans la dépendance officielle de l'archevêque : ils partageaient avec lui la nomination des nouveaux dignitaires. Toutefois, ils ne paraissent pas s'être toujours conformés aux règlements dans leurs rapports avec le primat. — Ils étaient aussi bien pourvus que les chanoines de la cathédrale, et d'origine au moins aussi illustre. Nous ne trouvons parmi eux que des hommes appartenant à la noblesse du pays ou à la plus riche bourgeoisie de Bordeaux. De nombreux avantages venaient ajouter à l'opulence que leur valaient leur naissance, leur canonicat, ou les fondations des bienfaiteurs. Leurs vins étaient également privilégiés : et ce privilège fut même étendu jusqu'en faveur du laïque faisant fonction de portier.

1289

Comme leurs confrères de Saint-André, les chanoines de Saint-Seurin n'avaient d'autres soins obligés que ceux de la piété canoniale, messes, prières, processions et visites aux tombeaux. Cela ne suffisait pas à l'activité de ces hommes, souvent jeunes et robustes, et auxquels le tempérament héréditaire imposait presque les travaux du siècle. Aussi les trouve-on constamment mêlés aux affaires politiques, comme conseillers ou agents des princes. Le roi d'Angleterre trouva parmi eux des amis puissants et remuants; mais aussi le roi de France y eut, plus peut-être qu'à Saint-André, des partisans dévoués. Vivant hors de la cité, dans un faubourg qui était leur domaine, loin du sénéchal et de l'archevêque, les chanoines de Saint-Seurin prirent de bonne heure l'habitude de l'indépendance et le goût de l'action. Ils savaient aussi bien manier les armes qu'ourdir une intrigue. L'histoire politique du Chapitre de Saint-Seurin est singulièrement plus vivante que celle du Chapitre de Saint-André. Elle commence par les démêlés de Simon



PREMIÈRE PAGE DU PETIT CARTULAIRE DE SAINT-SEURIN [1].

(Début du treizième siècle.)

1. Archives départementales, manusc. Philipps. — *Qualiter comes Sancius a[cce]pit consulatum a beato Severino et dotavit ecclesiam ipsius...* — *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti amen. Santius hujus civitatis*

de Montfort avec le doyen Galhard, qui fut l'allié des du Soler et perdit dans le conflit seize cents marcs d'argent; elle finit par le complot d'un autre doyen, Pierre de Tartas, faisant briser une porte à coups de hache pour livrer la ville à Talbot.

C'était, lui aussi, un haut et puissant seigneur que le Chapitre de Saint-Seurin. Il s'était constitué dans la banlieue, tout autour de sa basilique, une vaste « sauveté », où il régnait en maître et en juge : son « détroit » allait du Peugue à la Croix-de-Seguey et ne s'arrêtait qu'aux remparts romains de la cité. Les habitants de la sauveté devaient au Chapitre des droits féodaux : des corvées, deux deniers par tonneau de vin, une bonne poule à Noël. Au delà, le Chapitre étendait sa juridiction religieuse, civile et criminelle sur les deux quartiers du Bouscat et de Caudéran. Il avait, pour juger ses paroissiens, son tribunal, et pour les maintenir, ses fers et ses fosses profondes.

Dans l'intérieur de la cité, il venait disputer la collation des cures et la célébration des baptêmes au Chapitre de Saint-André. Saint-Remi, Saint-Maixent, Saint-Christoly et Notre-Dame de Puy-Paulin relevaient de lui : la Devèse servait de limite entre les juridictions paroissiales des deux Chapitres. Peut-être était-ce là une vieille frontière religieuse, remontant jusqu'à l'époque où il n'y avait d'autre sanctuaire dans Bordeaux, à côté de l'église de la cité, que la basilique du saint cimetière.

Le pasteur de l'Église bordelaise était tiraillé en sens contraire par les deux Chapitres, qui prétendaient l'aider à la gouverner. Il pouvait d'ailleurs s'en douter au moment de son arrivée solennelle. La veille de son entrée dans Bordeaux, il débarquait en dehors de la ville, et était reçu à Saint-Germain par le Chapitre de Saint-Seurin : il lui appartenait ce jour-là et la nuit suivante. Le lendemain, les chanoines de la basilique le ramenaient à la porte de la ville. Le Chapitre de Saint-André attendait

Dei gratia comes accepit consulatum velut antiqua consuetudo sanxerat a beatissimo archipresule Severino. Mos etenim est nullum comitem posse huic Burdegalae urbi statu legitimo praeesse, nisi sui consulatus honorem a praedicto pontifice vultu demisso suscipiat, ac deinde tributum annualem certis sub numeris structum devoto corde absque mora festinanter persolvat, quod persolverunt antecessores innumeri. Quod et recolens princeps iste praefatus pastorem sacratissimum propriis prout placuit remuneravit agris supra Burgum [il s'agit du bourg ou de la sauveté de Saint-Seurin] *lateraliter sitis, cum landa usque Adinxxinas* [sans doute Eysines] *et silvam grossam* [sans doute au lieu dit La Forêt dans Eysines] *et bernedariam* [cf. le chemin de Veyriney ou de Soulac]. *Hujus donationis aucmentationi addidit sui juris fontes, quos nominatim ejus monitus* [*descriptionis in memoriam scribere addidit, videlicet Oldeiam* [la font d'Audège?]...

là son évêque : celui de Saint-Seurin le lui remettait, et s'en retournait ensuite dans son domaine. — L'archevêque pouvait aussi se convaincre, pendant les cérémonies de ces deux jours, que les uns et les autres des chanoines ses frères n'étaient ni humbles ni pacifiques, et que l'esprit seigneurial les animait plus que l'esprit de charité. A peine a-t-il reçu, à Saint-Germain, le salut des premiers, qu'il doit jurer, à genoux, de maintenir les statuts et privilèges de l'église Saint-Seurin. Dès qu'il a franchi la porte Royale de la cathédrale, il doit jurer, toujours à genoux, garde et fidélité à l'Église de Bordeaux, son épouse, et au Chapitre des chanoines ses frères. L'Église garantit par le serment féodal l'amour qui doit unir ses membres : la famille mystique n'est plus qu'une hiérarchie de privilégiés.

IV

Un autre élément compliquait encore la société religieuse et obligeait ses chefs à une extrême dextérité : c'étaient les Ordres monastiques. Pendant le haut moyen âge, Bordeaux n'avait eu d'autre monastère que celui des Bénédictins de Sainte-Croix, du reste fort isolé à l'extrémité du faubourg méridional de la cité. Du xe au xiie siècle, il avait accaparé les faveurs des ducs de Gascogne et de Guyenne; mais en même temps que les puissants de la terre protégeaient et enrichissaient l'Ordre, il se transformait au contact trop prolongé du monde politique. Il n'était plus au xiiie siècle la vaillante démocratie de pauvres travailleurs rêvée par saint Benoît. Après avoir labouré la terre, les moines profitaient maintenant de leurs biens : ils étaient aussi riches en vins que n'importe quelle famille bordelaise; ils avaient une sauveté autour de leur église; ils possédaient la cure de Saint-Michel. Il s'était formé parmi eux une aristocratie dirigeante; la



SCEAU D'UN MOINE DE Ste-CROIX [1] ?
(Vers 1300 ?)

1. Collection Lalanne. — Un moine debout, tenant un livre. ✠ S. PETRI... *Burde*GALENSIS. — Ne s'agirait-il pas d'un chantre de l'abbaye de Sainte-Croix?

féodalité y avait introduit la pratique des « honneurs » et des « offices »; ce qui n'était autrefois que d'humbles fonctions domestiques, s'était transformé en dignités brillantes : les « officiers » de Sainte-Croix, cellerier, chambrier, infirmier, pitancier, poissonnier, étaient des personnages de marque, pourvus d'importants bénéfices, riches en maisons et en crédit. L'abbé était un puissant seigneur, ayant sa maison, sa table, son intendant et des serviteurs en grand nombre : la table commune n'était plus bonne que pour les simples moines.

L'histoire de l'Église présente un intérêt unique, à cause de ces incessantes transformations s'alliant à une éternelle immobilité. Dès qu'une institution s'y modifie sous l'action du siècle, une autre apparaît pour la remplacer, reprendre ses traditions et perpétuer son esprit.

Au XIIe siècle, l'Ordre des Bénédictins, enivré de sa puissance, ne représentait plus sur la terre la charité et la pauvreté : elles reparurent dans des Ordres nouveaux. Le grand mouvement des pèlerinages et des croisades donna naissance à des communautés moins fières, moins égoïstes, moins attachées à la terre. Grâce à la protection des ducs, l'hôpital Saint-Jacques se fonda aux portes de la vieille cité; peu après, les Hospitaliers de Saint-Jean s'établirent non loin du port où débarquaient les pèlerins. Cette fois, c'étaient de véritables confréries humanitaires que créaient les Ordres religieux. Le mouvement s'accentua bientôt.

Le début du XIIIe siècle fut une époque décisive pour les destinées religieuses de l'humanité. Dominique et François d'Assise avaient réveillé les âmes pieuses pour les ramener au christianisme primitif, qui ne connaissait ni l'or ni les dignités : tous deux prêchèrent l'humilité, la pauvreté et, par là même, l'égalité de tous. Mais François voulait seulement régénérer l'Église par ses frères de misère et de prière; Dominique voulait armer ses moines au combat contre l'hérésie.

Ce souffle nouveau émut rapidement la chrétienté tout entière. Il se fit sentir à Bordeaux au temps de l'épiscopat de Géraud de Mallemort qui, contemporain de saint Louis, semble avoir eu sa piété sincère et son zèle éclairé. De nombreux couvents s'élèvent dans le pays bordelais. — Mais les nouveaux Ordres ne doivent pas travailler de leurs mains ni se borner à vivre d'aumônes; ils s'attachent aux hommes pour les

combattre ou les guider : aussi les couvents qu'ils établissent seront installés aux portes mêmes de la cité. A la différence de Sainte-Croix, ils seront dès l'origine des couvents municipaux.

Les Dominicains s'établirent en 1230 au-devant de la porte Médoc, l'une des deux principales entrées de Bordeaux : l'impérieuse communauté semblait prendre ainsi la garde de la cité. Ce furent les libéralités des Colom qui présidèrent à ses débuts; Simon de Montfort, dit-on, l'aida beaucoup. Dès l'origine, le parti anglais la prit évidemment sous sa protection.

1230

Une autre des trois grandes familles bordelaises de ce temps, celle de Pierre de Bordeaux, dota vers la même époque la communauté des Franciscains : elle se fixa de l'autre côté de la ville, presque en face de la Maison Commune. Par contrition, les moines s'appelèrent frères « Mineurs » ou « Cordeliers ». Ils demeurèrent relativement fidèles à leur principe de pauvreté.

1227

Au contraire, l'humilité fut de bonne heure pour les Dominicains la moindre de leurs qualités. Les rois d'Angleterre et les gros bourgeois rivalisèrent de bienfaisance à leur endroit. C'étaient des hommes intelligents et violents qu'il fallait ménager. Ils ne tardèrent pas à connaître le mal du siècle : leur couvent fut un vrai palais, somptueusement aménagé, où les rois aimèrent à résider. Du reste, ils logeaient près du plus beau quartier de la ville. Les Franciscains habitaient une région un peu délaissée, non loin des quartiers populaires.

A côté des deux grands Ordres rivaux, d'autres, voués aussi à la prédication, à la prière et à la mendicité, se fondaient aux portes de la cité. Les Carmes occupaient, dès 1217, un emplacement près des fossés de la ville. Les « Sœurs Mineures », *Sos Menudas,* religieuses de Saint-François, s'étaient établies, vers le même temps que leurs frères les Cordeliers, au delà de Saint-Michel. Les Augustins s'installèrent en 1287 à l'est des Cordeliers, et peu après les Augustines vinrent les rejoindre. Les Templiers eurent à l'ouest de Puy-Paulin leur principale chapelle. Une suite presque ininterrompue de couvents enserre maintenant la cité. Une population nouvelle, aux allures et au costume étranges, effrontée et insinuante, se glisse au milieu du monde brillant du clergé séculier et de la bourgeoisie bordelaise. Insensiblement, les

1217

Avant 1240

1287

moines s'emparent du soin des âmes, que le haut clergé abandonnait volontiers, mais les richesses leur arrivent avec l'influence, et ils étendent sans fin sur la ville l'irréductible réseau des terres de mainmorte.

V

L'Église de Bordeaux se morcelait ainsi en sociétés nombreuses, différentes d'origine et de caractère, mais toutes également actives et ambitieuses, jalouses de leurs droits, rivales d'influence et d'intérêts : chacune avait ses traditions à défendre, ses revenus à grossir, ses chefs pour la conduire. Il y aura entre elles d'inextricables conflits, que la souplesse des tribunaux religieux ne parviendra pas toujours à résoudre. — Les deux pouvoirs politiques de la cité, l'Ombrière et l'Hôtel de Ville, avaient de nombreux motifs de querelles : police, juridiction, perception de droits. Les corps religieux, qui étaient le plus souvent des puissances seigneuriales, avaient les mêmes raisons de se combattre : ils en avaient bien d'autres encore dans le maintien de leurs droits spirituels, comme les baptêmes et les divers sacrements, les enterrements et les processions. La guerre était à l'état permanent dans l'Église : aucune institution humaine ne présenta plus souvent côte à côte le pire et le meilleur. Nul ne s'entendait mieux à nouer une querelle qu'un moine ou un chanoine.

La lutte fut vive surtout entre les deux Chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin, et je n'hésite pas à croire que cette lutte ne fût la conséquence d'une traditionnelle rivalité entre les deux plus vieilles églises de Bordeaux, la métropole officielle et la basilique du cimetière consacré. — Elle s'agitait surtout autour des droits qui constituaient la prééminence des églises : la nomination aux cures, la juridiction sur les paroisses, le droit de sépulture, le droit de baptême; c'était là pour les Chapitres l'essence de la souveraineté religieuse, ce qu'étaient le droit de monnaie ou le droit de haute et basse justice pour les souverains temporels. Saint-Seurin, qui possédait les corps saints et le cimetière primitif de l'Église bordelaise, revendiquait pour lui le droit exclusif

des sépultures; Saint-André avait de tout temps, en fait, possédé son cimetière, mais il ne vit sa prérogative officiellement sanctionnée que sous le pape Urbain II : le pontife « investit de sa propre main » le Chapitre, en la personne de son doyen, présent à Rome, du droit perpétuel de cimetière. Ce ne fut qu'un siècle plus tard, et après de longs débats, que l'accord intervint au sujet des autres questions en litige, les baptêmes et la juridiction paroissiale : on a vu que Saint-Seurin et Saint-André se partageaient les paroisses suivant le cours de la Devèse.

1099

1222

Mais ces mêmes droits, les Chapitres avaient à les défendre contre les communautés religieuses. Les chanoines de Saint-André durent laisser à l'abbaye de Sainte-Croix le droit de baptême et celui de sépulture. Mais ils lui disputèrent plus longtemps l'église Saint-Michel : il fallut, pour apaiser ces incorrigibles batailleurs, l'intervention de l'archevêque, encore en qualité de légat du Saint-Siège. — Assoupie du côté de Sainte-Croix, la querelle se réveillait ailleurs. Quand de nouvelles communautés s'établirent sur leur territoire, les deux Chapitres ne leur cédèrent le droit de sépulture qu'après de longs débats et moyennant le paiement d'un cens régulier. Au fond, s'ils avaient le droit pour eux, ils avaient surtout l'entente de leurs intérêts : la possession d'un cimetière n'était pas seulement une prééminence religieuse, c'était aussi une source intarissable de revenus, et d'une rigoureuse périodicité; l'ensevelissement des corps valait au clergé la perception de l'offrande. Qu'une communauté s'établît, le Chapitre ne pouvait lui faire place qu'au détriment de ses droits et de ses bénéfices : de même, les seigneurs ne pouvaient accepter les communes qu'en abdiquant une partie de leur pouvoir. — C'est ainsi qu'au XIIe siècle le Chapitre de Saint-André eut à combattre les frères de Saint-Jacques. Quand il permit enfin aux Hospitaliers d'enterrer d'autres personnes que des pèlerins, des pauvres et des frères, ce fut à la condition de reverser aux chanoines la moitié des offrandes qui avaient lieu le jour de l'ensevelissement. Au XIIIe siècle, la création de puissants Ordres religieux entraîna les Chapitres dans de nouveaux combats et à de nouvelles défaites; mais si les Chapitres durent céder, ce ne fut pas sans vendre chèrement leurs concessions. — Ils furent plus heureux dans la question des sacrements que dans celle des cimetières : ils obtinrent que les

1140

1174

religieux ne pussent les administrer qu'à leurs frères. Les sacrements rapportaient peut-être autant que l'offrande des morts.

Mais ces mêmes chanoines bataillaient avec la même ardeur au sujet de droits purement honorifiques. Ils avaient peu de chose à faire : ce genre de disputes les occupait fort. Ils exigèrent des moines d'assister aux processions indictées par le Chapitre. A des jours de grande fête, les chanoines allaient célébrer la grand'messe dans la chapelle de certains prieurés : par là, ils faisaient l'office de suzerain dans le monastère. Les mystères de la religion servaient à établir entre ses prêtres une hiérarchie toute féodale.

Si les querelles étaient aussi acerbes entre les corps religieux, elles étaient, on peut le croire, plus violentes et plus nombreuses encore entre eux et les pouvoirs civils. L'existence des sauvetés était en particulier un danger redoutable pour la bonne police et la garde efficace de la cité. Les jurats ne cessaient de porter atteinte à ce droit d'asile et de justice qui leur enlevait leurs ennemis et gênait leurs mesures de défense. Rarement ils se bornaient à des tracasseries légales. Avec le Chapitre de Saint-Seurin, plus audacieux et plus turbulent, la lutte finissait d'ordinaire par des combats sanglants. — Sous Édouard I[er], le maire et les jurats conduisirent un jour la population, trompettes en tête, à la lutte contre le faubourg rival. On brûla quelques maisons des chanoines, on arracha leurs vignes, on vola leur vaisselle et leurs missels. Le sénéchal était là, qui regardait faire. Le Chapitre fut battu par la force des armes; la religion lui fournit sa revanche. Il se plaignit au roi de France : le sénéchal, le maire et les jurats furent condamnés à établir dans Saint-Seurin une chapelle et un autel, à y entretenir des cierges, et à célébrer chaque année une procession expiatoire, partant de leur église de Saint-Éloi pour se rendre à la basilique.

1277

VI

Le peuple se portait parfois, contre les membres du clergé, à d'impertinentes brutalités; ils étaient alors trop mêlés à la vie mondaine pour être constamment respectés : la continuité de la vénération est

chose fatigante. A coup sûr, on avait en ce temps-là pour les prêtres moins de pieuse déférence qu'ils n'en reçoivent de nos jours. Mais la religion n'en exerçait peut-être que plus d'empire sur les hommes : on maltraite d'autant plus certains dieux qu'on les redoute davantage. L'Église était la maîtresse exclusive des âmes, et les corps n'échappaient pas à sa juridiction. Elle n'était pas moins impérieuse que la commune : elle était en tout cas bien plus envahissante.

Depuis la naissance jusqu'au jour du jugement dernier, l'homme relevait d'elle. Avant d'être le fidèle du roi et de la commune, il était celui de Dieu et de l'Église. Il dépendait d'elle à tous les moments solennels de sa vie; elle le maintenait sien par une série habilement ménagée de mystérieux sacrements. Après sa mort, il ne lui échappait pas : son corps appartenait à la terre consacrée du cimetière, son salut était entre les mains du clergé. Si Dieu devait juger, au moins l'Église lui fournissait ses assesseurs. Le plus redoutable malheur qui pût frapper l'homme était d'être mis en dehors de la communion des fidèles. Les sentences d'excommunication n'étaient pas toujours prises au sérieux par les membres du clergé; les bourgeois en avaient une crainte infinie, surtout aux approches de la mort. La jurade et l'archevêque étaient une fois en lutte; le prélat excommunia les magistrats : « Je suis vieux, » disait alors plaintivement en séance du conseil un jurat excommunié, « je désire que l'on donne raison à l'archevêque. » La peur de l'enfer était pour l'Église un instrument de victoire plus sûr que le glaive.

1421

Pour défendre ses droits et veiller à l'ordre spirituel, l'Église avait son tribunal, « l'officialité ». L'official jugeait tous les crimes qui troublaient la paix ou la pureté de la communauté chrétienne, comme les hérésies, les parjures, les sacrilèges, le concubinage. Il protégeait les hommes et les revenus du clergé. Mais, en outre, il ramenait volontiers à lui toutes les causes dont le caractère civil ou moral pouvait justifier son intervention : protectrice des orphelins, des veuves et même des fous, l'Église donnait aux uns des tuteurs, des curateurs aux autres; à cet effet, elle procédait à des inventaires, elle désignait des notaires, elle mettait à l'encan. Enfin, l'official ne refusait aucune des causes que les parties voulaient lui soumettre. On conserve encore

le registre tenu par l'officialité métropolitaine à la fin du XIVe siècle : les affaires les plus diverses y sont mentionnées; il n'était personne à Bordeaux qui pût éviter les juges d'Église pendant sa vie entière.

Le train ordinaire des affaires privées n'échappait point à la toute-puissance de l'Église. L'homme ne pouvait labourer son champ, récolter son blé, enserrer ses légumes et vendanger ses vignes, gagner sa vie ou s'enrichir, sans lui payer tribut. Lorsque des potiers s'établirent dans la paroisse Sainte-Croix, le monastère leur réclama dix pour cent des tuiles qu'ils fabriquaient, en s'appuyant « sur la tradition antique et sur l'autorité de l'Ancien et du Nouveau Testament ». Le fidèle devait à l'Église, en principe, la dixième partie de son revenu, la « dîme », destinée à assurer le salut des âmes, l'entretien des pauvres et la dignité du clergé. En revanche, l'Église bénissait son travail. Les livres de la douane et les registres du commerce commençaient au nom de Dieu, de Jésus et de la Vierge. Les prêtres inauguraient sans doute la foire de Bordeaux.

1204

C'était l'Église seule qui procurait l'instruction à l'homme. Il n'y eut à Bordeaux, du moins jusqu'à la fin du XIVe siècle, que les maîtres d'école fournis par le clergé. Il donnait au peuple, avec les images sculptées des portails d'églises, ses premières leçons artistiques. C'est lui seul qui dispensait les notions du chant et les pures joies de la musique.

Seule encore, l'Église concentrait le travail de la bienfaisance humaine. Elle prenait soin des pauvres, qui étaient, comme elle disait, « sa richesse et sa cour ». Elle leur assurait un abri dans de nombreux hôpitaux placés sous sa direction. On concevait avec peine une maison hospitalière qui ne fût pas une communauté religieuse.

Enfin, elle présidait aux joies humaines. Les fêtes politiques n'existaient pas : c'était l'Église qui célébrait les victoires et les heureux avènements; le peuple ne se réjouissait que par sa volonté et sous sa direction. En mai, avait lieu le pèlerinage sur la tombe de saint Seurin : la foule allait, en troupes joyeuses, adorer le « fort » et la tombe du vieil évêque. C'était le moment où la ville entière s'épanouissait, aux premières fleurs du printemps; le paganisme gallo-romain avait jadis célébré, en ce mois-là, « la fête des Roses » : le culte de saint Seurin

avait transmis au christianisme l'héritage de ces pieuses réjouissances. Dans les jours de fêtes, les processions étaient les spectacles les plus chers au populaire : les seules représentations théâtrales qu'il connût étaient les mystères qui les accompagnaient. Dans les temps de sécheresse, le clergé de Saint-Seurin se rendait processionnellement à la fontaine de Figueyreau et plongeait dans les eaux le bâton de saint Martial : il était rare que le miracle attendu ne se produisît pas, et que le saint, reconnaissant de la dévotion municipale, ne « fît descendre les eaux célestes pour arroser la campagne ». La religion avait la tutelle absolue des âmes, dans leurs espérances comme dans leurs plaisirs, dans leurs joies comme dans leurs douleurs.

Nous l'avons déjà vue présider à la vie politique. C'est elle qui consommait l'union des bourgeois dans la commune. Au roi d'Angleterre, elle assurait la victoire. Lorsque le prince Noir partit pour la chevauchée qui devait finir à Poitiers, il reçut de l'archevêque le glaive et l'étendard.

Dans la banlieue de la cité, il n'existait d'autres sociétés humaines que celles que formaient les paroisses : les hommes y étaient groupés en confréries religieuses et non pas en corps politiques. A Bordeaux même, la répartition des habitants par paroisses a plus d'importance que la division de la cité en jurades : la paroisse est une petite patrie dans la grande, le bourgeois y a son banc à l'église et sa tombe au cimetière; dans les actes notariés, on désigne les gens et les biens par la rue et la paroisse. Chacune de ces communes religieuses a ses fêtes, ses processions, ses saints et son tempérament. Il y a un patriotisme de Saint-Michel qui diffère de celui de Saint-Seurin : l'amour du clocher est proprement l'esprit de la paroisse. Dans la plupart d'entre elles, les citoyens se réunissent en confréries, sociétés de prières mutuelles et de pieux rendez-vous, familles religieuses intermédiaires entre la famille du sang et la cité de Dieu. Quelques-unes de ces confréries ont une véritable puissance, par exemple celle du Saint-Esprit à Saint-Seurin, d'autres à Saint-Michel : ce sont d'ailleurs les deux paroisses de Bordeaux où le système des confréries s'est toujours le plus développé, celle-là parce qu'elle formait faubourg, celle-ci parce qu'elle était la demeure des ouvriers et du populaire.

Les deux États, politique et religieux, vivaient ainsi, depuis 1200, à côté l'un de l'autre. Il y avait une vie municipale qui était différente de la vie chrétienne : mais celle-ci demeurait la plus intense, et l'existence publique et privée des bourgeois était encore saturée de religion.

1. Au Musée; provient sans doute du couvent des Cordeliers. — ANNO D*omi*NI M CC XL IX V ID*us* FEB*ruarias* FV*n*DATA EST H*aec* ECCL*es*IA AD HON*or*E*m* B*ea*TE *Mariae* ET B*eat*I FRA*n*CISCI ET B*eat*I EDOARDI.



INSCRIPTION DE L'ÉGLISE DES FRANCISCAINS [1].

(1249.)

CHAPITRE XIV

COMMERCE ET RICHESSE SOUS LES ANGLAIS

(1153-1453)

I. Caractère privilégié du commerce bordelais. — II. Les vins. — III. Autres produits. — IV. Armement et commission. — V. Influence du commerce sur la vie publique. — VI. Le luxe[1].

I

Dans la commune comme dans l'Église, la souveraineté était en haut, n'appartenait qu'à quelques-uns : les droits politiques, les sacrements religieux étaient autant de privilèges. Le même principe aristocratique réglait la possession et le maniement des biens de la terre. Le commerce et l'industrie n'étaient point accessibles à tous : produire, trafiquer et s'enrichir étaient des prérogatives réservées à un petit nombre. C'est là le caractère fondamental du travail et de la richesse dans le Bordeaux anglais : le commerce s'y fait, comme la justice s'y exerce, par la concession d'un privilège.

1. *Rôles gascons*, édit. Michel. — *Catalogue des rôles*, édit. Carte. — *Rotuli litterarum clausarum.* — *Comptes de l'Archevêché* (Archives départementales, G, 236-241; cf. *Inventaire sommaire*, p. 91 et suiv.), édit. Drouyn (*Archives historiques de la Gironde*, t. XXI et XXII). — Froissart. — *Registres de la Jurade.* — Delpit, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, 1847.
Michel, *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, t. Ier, 1867. — Malvezin, *Histoire du commerce de Bordeaux*, t. Ier, 1892.

Pourtant, le régime féodal n'a jamais empêché, ni en France ni à Bordeaux, les relations commerciales et la diffusion du bien-être. Tout au contraire, c'est à l'époque où les institutions aristocratiques et communales s'épanouissent le plus complètement, que le commerce est le plus audacieux, que l'or afflue le plus dans notre cité. La première partie du règne d'Henri III, le règne tout entier d'Édouard III, virent à Bordeaux un mouvement d'affaires qui ne se retrouvera que sous Louis XV et Louis XVI. Comment ce régime d'exceptions a-t-il pu produire les mêmes effets que dans d'autres pays ou dans d'autres temps le principe du libre-échange? C'est ce qu'il convient d'expliquer.

1216-61

1327-77

Le morcellement politique du monde féodal avait eu pour conséquence de multiplier et d'émietter à l'extrême le pouvoir d'imposer voyageurs et marchandises. Chaque baron prélevait des droits de circulation, de passage ou de péage sur tout ce qui traversait ses terres ou passait à sa portée, hommes et biens : il invoquait la coutume; le plus souvent il ne consultait que son pouvoir. La diversité des taxes était plus grande encore que celle des juridictions. — Une cargaison de vins partant de Bordeaux à destination de l'Angleterre se grevait d'un impôt nouveau devant chaque port et au pied de chaque château. A Bordeaux même, elle payait au duc ou au roi un droit de douane assez élevé, appelé « la grande coutume ». Mais ce n'était point le seul : le navire était astreint à des taxes de quillage ou de sortie, les barriques à un droit de jaugeage; le maître du bateau, avant de partir, devait recevoir une branche de cyprès, que lui fournissait, moyennant une redevance, le seigneur du Cypressat. En aval de la ville, se succédaient les coutumes de Mortagne, de Montendre, de Royan. A l'ermite de Cordouan, il fallait payer un droit pour l'entretien du phare. Sur l'Océan, les ducs de Bretagne intervenaient de leurs exigences contre ceux qui passaient trop près du rivage. En Angleterre, où la brutalité régnait alors plus que la justice, c'étaient d'infinies vexations. Le roi, en vertu de son droit absolu de « prise directe », réclamait deux barriques par cargaison de 30 et plus, et 2 sous par barrique; la barrique de vin devait valoir à Bordeaux même de 20 à 40 sous au début du XIIe siècle : c'était donc une « prise » de 10 à 15 pour cent que le roi exigeait ainsi comme propriété de sa couronne. Enfin venaient, là-bas comme en

France, les innombrables « coutumes » municipales et « prises » seigneuriales, sans parler des règlements qui traitaient les négociants étrangers toujours en suspects, souvent en ennemis, parfois en butin. La valeur des marchandises augmentait ainsi sans relâche. De Bordeaux à Londres, une barrique de vin, en taxes et en fret, payait aisément son prix d'origine. Ce qui était plus grave, c'étaient les interminables retards que l'acquittement des droits apportait au voyage, retards que les lenteurs calculées, les minuties tracassières ou les violences imprévues des collecteurs seigneuriaux allongeaient toujours à plaisir. Enfin aucune garantie n'était possible contre les surtaxes et les « maltôtes » du dernier moment. Songeons encore que la police des mers n'existant pas, les hommes étaient souvent plus redoutables que les éléments. Dans ces conditions, qui furent celles du commerce bordelais au XIIe siècle, une campagne de vins était aussi périlleuse qu'un pèlerinage à Saint-Jacques ou qu'une expédition en Terre Sainte. On comprend qu'en ce temps-là, — et les Croisades virent le fait bien souvent, — pèlerins, soldats et marchands allassent fréquemment de conserve et n'eussent pas l'humeur trop différente.

La politique constante des bourgeois de Bordeaux fut d'obtenir du roi d'Angleterre le renoncement à quelques-uns de ces droits et la réglementation des autres, d'arracher de lui, bon gré mal gré, des exemptions et des garanties. Dès le commencement du XIIIe siècle, les vins des bourgeois et citoyens de Bordeaux furent, par un privilège spécial, exonérés de la grande coutume : ils purent être embarqués « devant le château », francs de tout droit envers le pouvoir ducal. — Quelque temps plus tard, le droit de prise fut limité, du moins à l'endroit des vins bordelais. Le roi renonçait à « prendre » autre chose que deux barriques par cargaison; encore s'obligeait-il à les payer « suivant la coutume ». Le droit de prise se transformait, à l'égard des bourgeois, en un droit de préemption. — Quant aux autres droits, des chartes sans cesse renouvelées en réglèrent la perception, et, ce qui fut pour le commerce un précieux avantage, toutes les coutumes du bas de la rivière furent perçues en bloc, au départ de Bordeaux, par le connétable de l'Ombrière.

1214

1243

Avec la sécurité pour leurs marchandises, les bourgeois obtenaient

la protection pour leurs personnes. Des ordonnances royales leur assuraient « la liberté d'aller et venir » par toute l'Angleterre. La législation anglaise renouvelait en faveur des marchands les prérogatives que les lois barbares leur avaient souvent accordées : les assimilant presque aux prêtres et aux veuves, elle les plaça sous la sauvegarde particulière de la royauté.

Depuis 1205

Sans doute, les bourgeois payaient ces sauf-conduits; sans doute encore, le roi ne renonçait à ses impôts que contre deniers comptants; mais le sacrifice consenti par les Bordelais était vite réparé : une bonne année de vente suffisait à retrouver le capital abandonné.

Il n'était pas rare non plus que certains bourgeois plus influents achetassent, moyennant finances, des immunités ou une protection spéciales. Sous Henri III, le chef des Colom, un des trois plus riches citoyens bordelais, obtint, sa vie durant, la franchise de trois cents barriques par année. Il arrivait à Bordeaux ce qui arrive dans toutes les sociétés qui ignorent la justice absolue : les plus riches avaient les meilleurs moyens de ne point payer l'impôt et d'accroître leurs richesses. C'est ce qui fit la fortune du clergé français sous la monarchie, des sénateurs romains au IVe siècle, des bourgeois bordelais au XIIIe.

1242

Ces privilèges une fois accordés par l'Angleterre, les bourgeois veillaient à ne les partager avec personne; cette liberté et cette sécurité commerciales, ils tendaient à les transformer en monopoles. La production du vin était très intense en amont de la cité; les vins du Haut Pays et surtout du Quercy étaient fort recherchés de l'Angleterre. Bordeaux était sur la route naturelle que ces vins, rivaux des siens, devaient suivre : les bourgeois s'ingénièrent à régler la circulation sur cette route, de manière à ce que la concurrence n'y fût point dangereuse, mais de manière aussi à ce que le chemin ne fût point barré. Il eût été fâcheux que les vins du Haut Pays prissent une autre voie : les bourgeois ne les auraient plus eus « à leur merci », et d'ailleurs ils ne traversaient point Bordeaux sans y laisser de bons profits.

D'une part, il fut arrêté que les vins du Haut Pays ne pourraient descendre à Bordeaux avant la Saint-Martin d'hiver. Entre-temps, les bourgeois pouvaient écouler leur récolte : ils s'assuraient ainsi le monopole de la première vente. — En outre, les droits ordinaires

furent sévèrement maintenus. Le connétable du château royal distinguait toujours avec grand soin les vins qui venaient du Haut Pays et les vins récoltés sur les crus des bourgeois : ceux-là payaient, à la fin du XIII[e] siècle, jusqu'à cinq sous et plus de grande coutume, ce dont ceux-ci étaient exempts. Et l'on a la preuve que les bourgeois veillaient avec la même diligence sur les charges de leurs rivaux et sur leur propre immunité. — Mais, par contre, des traités particuliers passés par la jurade avec les principales villes riveraines assuraient à leurs nationaux la liberté de commerce dans Bordeaux. Le roi, de son côté, tenait la main à ce que l'on n'embarquât pas ailleurs qu'ici les vins de toute cette région.

Les intérêts de Bordeaux étaient, on le voit, en lutte avec ceux des autres villes du pays, en lutte aussi avec ceux des grandes cités anglaises. Les conflits étaient continus : le commerce n'entraînait pas moins de discordes entre les cités, que les sacrements dans l'Église, que les héritages entre les seigneurs. Le roi d'Angleterre ne savait qui entendre. Le mieux eût été, pour lui, de donner à tous les mêmes droits. Mais cette solution n'a pu venir à l'idée de personne dans ce monde féodal, qui ne connaissait pas le droit de tous, mais « la loi de chacun ». D'autre part, Bordeaux était en Gascogne la cité indispensable par excellence; le roi se résigna à faire passer les intérêts bordelais avant ceux de toutes les villes, et parfois des siens propres. Bordeaux devint ainsi, sans trop de peine, une sorte de suzerain commercial des pays d'Aquitaine. Il eut sur le trafic des vins dans le Sud-Ouest un vrai droit de prééminence.

II

Pour les bourgeois bordelais, la récolte et le placement des vins était l'affaire dominante de la vie. A analyser avec soin l'existence municipale, on se rend compte que les vins étaient l'élément essentiel de la richesse et de l'influence dans la cité, et presque la raison d'être de la commune.

Jamais peut-être le Bordelais n'offrit une plus vaste étendue de

vignobles qu'au XIIIe et surtout au XIVe siècle. Déjà, quelques esprits timorés pouvaient se demander si ce n'était point un danger de sacrifier le blé à la vigne, et si la ville ne courrait pas le risque de mourir de faim au milieu de ses richesses. Des sables de Soulac jusqu'aux coteaux de Saint-Macaire, c'était un champ de vignes ininterrompu. Il entourait la ville de tous côtés, couvrant à moitié le faubourg, s'arrêtant à peine aux remparts, pénétrant même çà et là dans l'intérieur de la cité. On rencontrait des vignobles au sortir de la porte Dijeaux; on en trouvait sur le flanc nord du puy Paulin, au pied même des Piliers de Tutelle. Aux abords de Bordeaux, les Graves des paroisses de la banlieue portaient des vignes admirablement entretenues, aux vins soignés avec une science parfaite; et, entre tous les propriétaires, l'archevêque montrait avec orgueil ses vignobles pessaquois du Pape Clément. En face de Bordeaux, le riche prélat récoltait encore son cru fameux de Lormont : comme toujours, les terres d'église étaient les mieux surveillées, les plus réputées. Le Médoc avait aussi ses vins; mais nul n'aurait pu prédire alors leurs glorieuses destinées.

Les habitants de la ville méritaient dès ce temps le renom qu'on leur a fait de nos jours : quelle que soit sa condition, un Bordelais récolte, échange ou vend du vin. Un document de 1444 nous donne la liste de toutes les personnes qui ont, à cette date, chargé du vin à Bordeaux pour le port de Hull en Angleterre : Hull avait alors avec Bordeaux presque autant de relations d'affaires qu'en entretenait Londres elle-même. — Toutes les personnes qui, aux titres les plus divers, habitent dans la cité, sont représentées par leurs vins sur ce document. Voici les artisans du « commun peuple » : Saubat le teinturier, Brun le charpentier, Lucas le forgeron, Colin le savetier, Gensseta la pâtissière. Au-dessus d'eux, nous trouvons un assez grand nombre d'Anglais, qu'ils soient domiciliés à Bordeaux, ou qu'ils y aient seulement embarqué du vin. Puis viennent les notables bourgeois, et en particulier les membres de ces vieilles familles bordelaises qui, pendant près de trois siècles, se rencontrent à tous les moments de notre histoire dans tous les actes de notre vie : les Colom, les Calhau, les Monadey. Au premier rang, parmi eux, se place un nouveau nom, celui de Bernard Angevin : celui-là est presque un fils de parvenu; mais

sa colossale fortune, son bonheur insolent et l'extrême habileté de sa conduite en font dès cette date le premier bourgeois de Bordeaux. — Ni le clergé ni la noblesse ne déchoient à trafiquer : le captal de Buch, le seigneur de Montferrant, que nous trouverons bientôt combattant à côté d'Angevin contre le roi de France, vendent du vin en attendant la grande guerre. Au milieu d'eux, sur cette même liste, le clergé est largement représenté par ses chefs les plus illustres et ses plus humbles enfants. L'archevêque, alors Pey Berland, y figure avec les deux Chapitres, le monastère et les principaux dignitaires de Sainte-Croix, les prieurs des Augustins et de Saint-James, et les moines mendiants eux-mêmes, frères mineurs et « sœurs menues ». — Ainsi, toutes les classes de la société, telles que nous les avons étudiées plus haut, participaient au commerce du vin, dans la mesure de leurs domaines ou de leur capital. Qu'on dresse la liste des vins vendus à Bordeaux, et l'on aura un tableau fidèle de l'état social et politique de la cité.

1444

Une petite partie du vin récolté s'en allait en Bretagne, en Normandie; une plus grande, en Flandre. Mais la majorité était destinée à l'Angleterre. Cent cinquante à deux cents navires apportaient chaque année le meilleur de la récolte dans les grands ports anglais. On ne saurait trop le répéter après Froissart, qui a, le premier, admirablement compris le rôle joué par le commerce du vin dans l'histoire de la commune bordelaise : c'est lui qui, plus que la fidélité, unit Bordeaux à l'Angleterre. Les gains commerciaux ont déterminé les devoirs politiques.

III

Toutefois, les riches bourgeois bordelais ne pouvaient s'en tenir au trafic exclusif des vins. La situation politique de Bordeaux leur suggérait d'autres affaires. La ville avait à s'approvisionner au dehors des nombreux produits qui lui manquaient : l'Angleterre était là pour lui offrir ou lui imposer les siens. D'autre part, elle était le lieu de rendez-vous des Anglais dans le Midi, et les denrées françaises devaient s'y concentrer à leur intention. Le commerce bordelais consista par

dessus tout, en ce temps, à exporter des vins; mais il fut fatalement amené à s'occuper aussi d'importation et de transit. On peut seulement regretter qu'en cela encore la bourgeoisie n'ait point tiré, tant s'en faut, tout le profit possible des conditions privilégiées qui lui étaient faites.

Le principal produit qui s'importait fut, pendant longtemps, la laine d'Angleterre : comme on sait, la laine jouait presque dans l'histoire anglaise le même rôle que le vin dans la nôtre. Au début, quelques hommes d'initiative avaient profité de ce trafic pour créer dans la cité des manufactures de drap, qui paraissent avoir été assez importantes. Mais la lassitude vint bien vite, et les Bordelais préférèrent, dès qu'ils le purent, tirer directement de l'Angleterre des draps fabriqués. Édouard III les encourageait fort à le faire : ce fut lui qui créa, en partie au détriment de notre industrie naissante, une des sources les plus durables de la fortune anglaise.



POIDS DE LA VILLE [1].

(1315.)

Après 1327

Toutefois, les draps anglais rencontraient à Bordeaux la redoutable concurrence des tissus flamands. A la même date, l'archevêque faisait acheter des draps en Flandre pour ses vêtements, et, en Irlande, des étoffes pour manteaux et couvertures de lits.

1387

Dès le XIV[e] siècle, le pastel du Lauraguais, si recherché en Angleterre pour la teinture des étoffes, les draps du Languedoc, les huiles de l'Espagne et du Midi, l'étain de Cornouailles, devaient transiter à Bordeaux et y entraîner un certain mouvement d'affaires. Mais on peut douter qu'il ne fût pas aussi aux mains de trafiquants étrangers. — A part le vin, le commerce bordelais ne s'activait qu'autour des grains, des armes et du poisson salé.

L'importation des grains était aussi nécessaire à la vie de la cité

1. Collection LALANNE. — D'un côté, la porte de la Grosse Cloche; légende : ✠ MEG : CART : DE : LB (demi-quart de livre). De l'autre, léopard; légende : ✠ ANNO : DomiNi : M : CCC : XV. Poids en bronze pesant 50 grammes 1/2, ce qui donne 404 grammes à la livre bordelaise.

que l'exportation des vins l'était à sa richesse. On voit dans les procès-verbaux des séances de la jurade avec quelle activité intelligente et prudente les magistrats ne cessent de veiller à l'arrivage des blés. Ils venaient du Haut Pays, de Saintonge, du Périgord, d'Angleterre surtout, des pays rebelles comme des pays amis. Le roi d'Angleterre autorisa toujours les Bordelais à en recevoir même de France.

Les seules manufactures bordelaises de quelque importance étaient les fabriques d'armes. Elles furent célèbres au XIVe siècle et jouèrent un rôle brillant pendant la guerre de Cent Ans. Froissart en parle maintes fois. Ici, c'est un vaillant écuyer qui fut frappé « au haterel » d'un coup de glaive d'un large fer de Bordeaux, « aussi tranchant et affilé que nul rasoir ne pourrait être ; ce fer lui trancha le haterel, lui passa outre et lui coupa toutes les veines ». Là, c'est un dangereux tournoi, où les adversaires sont armés d'« épées forgées à Bordeaux, dont le taillant était si âpre et si dur que plus ne pouvait ». Plus loin, c'est une vraie bataille entre Espagnols et Portugais, où ceux-ci « tenaient en leurs poings lances affilées de fer de Bordeaux, tranchant et perçant tout outre ». Froissart connaît et célèbre autant les armes que les vins de Bordeaux. Elles devaient coûter fort cher, s'il est vrai qu'on les comparait à celles de Milan et de Damas : une bonne et belle épée valait plus que la barrique du meilleur vin. — Il est probable que les Bordelais furent également experts dans l'art de fondre les canons et de tailler les boulets : leur artillerie au XVe siècle paraît puissante et renommée.

1395

Le commerce du poisson salé ne donnait pas à Bordeaux la même célébrité aristocratique que sa fabrication d'armes ; mais il avait une importance beaucoup plus grande pour la richesse de la cité. Des cargaisons de stockfish, de morues, de merluches, surtout de harengs saurs, blancs et rouges, venues de Flandre et d'Angleterre, s'accumulaient déjà dans les entrepôts de La Rousselle ; tout le Sud-Ouest de la France venait s'y approvisionner. Du reste, par ces époques de carême rigoureux, le poisson était, avec le pain, l'aliment de première nécessité. L'archevêque échangeait volontiers ses vins contre les merluches de Cornouailles, et achetait à l'entrée du carême jusqu'à mille harengs rouges, qu'il payait 75 sous. Lorsque la jurade voulut, en 1407, ravitailler Bourg assiégé par les Français, elle lui fit parvenir

1387

des tonneaux de froment et au moins onze barriques de harengs blancs.

Or, la totalité de ces harengs salés venaient des pays du Nord; l'Angleterre en fournissait la plus grande partie. C'étaient surtout des vaisseaux anglais qui apportaient à Bordeaux le blé et le poisson salé; c'était à des marchands anglais que la commune et l'archevêque s'adressaient de préférence. Sans aucun doute, l'Angleterre laissait ici beaucoup d'or avec ses achats de vin; mais elle en reprenait beaucoup aussi avec ses blés, sa laine et ses draps, son poisson et le fret de ses navires.

IV

L'union des deux pays était, en effet, une mutuelle exploitation, dans laquelle l'Angleterre trouva de bonne heure autant d'avantages que Bordeaux même.

Les Bordelais ne surent point tirer de l'admirable situation de leur ville, de son port abrité, de son fleuve accessible, des richesses de sa terre, tout le bénéfice qu'en eût recueilli une nation plus avisée ou plus laborieuse. C'est une chose digne de remarque, que sous la domination anglaise comme dans les premiers siècles de la monarchie française, Bordeaux ait dédaigné d'armer une flotte pour transporter ses vins. Il les faisait charger par les vaisseaux étrangers, anglais, bretons, normands, flamands et basques. Ce sont ces mêmes vaisseaux qui lui amenaient le blé et le poisson. — Les maîtres de navires de la côte basque, surtout ceux de Bayonne, fréquentaient assidûment notre port : ils montraient par leur exemple ce que pouvait faire une race intelligente et hardie, cherchant le gain sans fuir le péril.

Au début du XIIIe siècle, il semble que les grandes familles bordelaises aient eu l'ambition d'armer des navires. Les Colom avaient leur navire, *la Colombe,* qui fut commandée par un Pierre de Cenon. En même temps, la bourgeoisie nouvelle a le goût des grandes aventures commerciales, à la manière italienne ou flamande : on la rencontre sur les principaux marchés de Flandre ou du Midi. Les Colom sont les

1227

fournisseurs attitrés et privilégiés du roi : ce qu'il eur demande directement de barriques de vin est prodigieux. Ce sont aussi ses banquiers : ils lui prêtent de fortes sommes. Ce sont enfin ses hommes d'affaires : un Colom est chargé par lui d'acheter à Montpellier des épices et des draps de luxe. — Sous le règne d'Henri III, qui fut si glorieux pour ses libertés, la bourgeoisie de Bordeaux unissait vaillamment l'indépendance commerciale à la franchise politique. Elle connaissait la gloire de Pise et de Gênes : elle semblait vouloir les imiter. Bordeaux, en même temps que cité libre, devenait une ville d'armateurs et d'industriels puissants, et l'Aquitaine allait avoir sur l'Océan une émule des cités marchandes italiennes. Elle eût aisément trouvé ses marins dans cette vigoureuse population qui habitait la rive droite, depuis Cenon jusqu'à Plassac. Ce n'étaient ni les hommes ni les ressources qui lui manquaient : ce fut elle qui faillit à sa destinée.

1232

Il eût fallu, pour atteindre ce rôle, transformer trop de choses : moins de prudence chez les bourgeois, moins de vins sur leurs terres, et, chez les Anglais, moins d'ambition maritime et d'égoïsme commercial. Les Bordelais devinrent trop sages : ils préféraient risquer leurs cargaisons sur des bateaux qui ne leur appartenaient pas. Tout le profit que la ville pouvait attendre de la construction, de la location ou du fret des navires, elle le laissa prendre d'abord par les Basques, puis par l'Angleterre. Dès le gouvernement d'Édouard Ier, la commune, en même temps qu'elle rangeait sa vie politique, refrénait ses ambitions industrielles et maritimes.

Depuis 1261

Les bourgeois appellent les produits du dehors et ne les vont point chercher. Ils oublient, la guerre aidant, le chemin des grandes foires : ils se contentent d'avoir les leurs. Ils redoutent, dès lors, d'exposer leurs capitaux aux périls et aux brigands de la mer. Il n'y avait peut-être pas un pour cent des navires fréquentant le port qui en fût originaire. L'aristocratie bordelaise n'est plus qu'une aristocratie de propriétaires marchands.

Depuis 1341

Et en même temps l'Angleterre, sous l'impulsion d'Édouard Ier et d'Édouard III, prépare et commence la fortune de sa marine et de son industrie. Ces deux princes tracent sa voie et définissent sa politique. Au XIVe siècle, les marins flamands s'écartent peu à peu de Bordeaux et se

rabattent sur sa rivale française, La Rochelle. Les navires et les produits britanniques font la loi ici. Si l'Angleterre accepte de payer tribut aux vins bordelais, c'est à la condition de recevoir elle-même le tribut du fret : elle applique exactement à Bordeaux les principes qui vont désormais guider par le monde sa politique commerciale : elle nous impose ses armateurs et ses commissionnaires. Si l'Anglais a fait la fortune du vin de Bordeaux, le vin de Bordeaux l'a aidé à créer sa première marine.

Tous les ans, les navires qui partaient « pour les vins » se groupaient vers l'automne sur un point du rivage anglais désigné d'ordinaire par le roi; puis ils naviguaient de conserve vers Bordeaux. Des vaisseaux de guerre leur faisaient convoi « pour salvation et garde de la flotte » : ce voyage était le grand événement de l'année. Froissart, qui a si bien jugé les gens et les affaires de Bordeaux, ne dédaigne pas de le raconter parfois : « Le temps, » écrit-il à la date de 1372, « fut cette année si courtois et si bon que deux cents nefs, d'une voile, marchant d'Angleterre, d'Irlande, de Galles et d'Écosse, arrivèrent au havre de Bordeaux, où ils allaient aux vins. » La flotte repartait de Bordeaux, chargée de vins, avec le même appareil militaire et solennel. C'était la fortune de la cité qui naviguait sous la sauvegarde du roi.

V

Ainsi, l'organisation aristocratique des gouvernements féodaux, tout en imposant certaines conditions au commerce bordelais, ne lui mit pas de sérieuses entraves. De la même manière, l'allure toute militaire de la société de ce temps ne le gêna pas autant qu'on pourrait le croire. L'état de guerre était fréquent, les mœurs étaient batailleuses. Mais le régime féodal avait remède à tout : il compensait par l'abus du privilège la multiplicité de ses droits, il atténuait par la lettre de sauvegarde l'effet de ses discordes.

Les marchands, en effet, obtenaient fort souvent des sauf-conduits pour aller en pays ennemi; ils pouvaient voyager dans des régions en armes sans être nécessairement arrêtés. Les États en lutte ne s'interdisaient pas toute relation d'affaires : le commerce traversait ces périodes

de crise sans interruption absolue. Lorsque le roi anglais guerroyait contre la Saintonge ou le Périgord, il n'empêchait pas les blés de ces pays d'arriver à Bordeaux. Sa lutte contre les Écossais ne l'obligeait pas à interdire aux Bordelais de leur vendre du vin. Il était bien entendu, comme disaient les Bordelais, que la Gironde demeurait toujours « ouverte à tous », et le même principe était appliqué le plus souvent aux grandes routes de terre. La commune ignora ce système de blocus qui ruine le commerce en évitant les batailles. Tout au contraire, les intérêts commerciaux passèrent parfois, dans la guerre de Cent Ans, avant les nécessités militaires. Les vins du Haut Pays continuaient à descendre jusqu'à Bordeaux, alors même que le Haut Pays appartenait à la France. Seulement, la jurade les imposait un peu plus; elle reculait leur venue jusque après la Noël; elle exigeait que les barriques de vin fussent accompagnées de tonneaux de blé. Elle exploitait l'état de guerre pour n'en point trop souffrir.

1408

Tout au plus, les marchands devaient se faire escorter par des soldats, suivre les armées, et au besoin se défendre eux-mêmes. Les guerres étaient si habituelles que les négociants ne s'en effrayaient pas plus que des naufrages et des intempéries. C'étaient les risques obligés de toute entreprise. L'archevêque de Bordeaux, séjournant à Avignon, se faisait expédier, à travers tout le Midi, une cargaison de harengs, et cela, au beau moment de la lutte des Anglais contre la France et le Languedoc. En 1324, des habitants de Condom s'en vont jusqu'en Flandre charger cent quintaux de plomb à destination de Bordeaux; et notez qu'Édouard II venait de défendre aux Gascons de trafiquer avec la Flandre. Tout le commerce féodal s'explique par ces audaces et ces compromis.

1354

D'ailleurs, le goût du commerce faisait véritablement partie des sentiments du temps, tout comme l'amour des batailles et le désir de la vie éternelle : c'était une ambition que les plus grands ne désavouaient pas. Il en fut du monde féodal comme des aristocraties de la barbarie primitive : la spéculation commerciale était, ainsi que le maniement des armes et le service religieux, un des éléments de la vie politique. Il n'y avait pas entre ces différentes affaires les divergences fondamentales que des sociétés plus policées se sont plu à établir.

Le roi d'Angleterre se montre à Bordeaux comme le vrai type du baron féodal. Henri III achetait du vin en quantités vraiment formidables. Sa cour en consommait beaucoup, mais il revendait le reste, et il mandait à ses officiers d'attendre, pour autoriser la vente des vins, que les siens propres fussent écoulés. Édouard III interdit l'exportation pour Bordeaux des laines anglaises; mais lui-même en expédie en contrebande plusieurs ballots, et, maître du marché, les vend sans doute un bon prix. Parmi les recettes que les connétables du prince Noir inscrivent sur leur registre, ils énumèrent longuement les « victuailles, chevaux, harengs, stockfish et poissons salés », achetés en Angleterre et revendus en Aquitaine.

1243

On a vu de même que les grands commerçants de Bordeaux au XIIIe siècle étaient précisément les chefs de la cité. Les vignobles dans la banlieue, les hôtels dans la ville, les clientèles d'« amis », les troupes de serviteurs, l'influence dans la jurade, tous les moyens de domination appartenaient aux mêmes hommes. Rostan du Soler, l'allié du roi Jean, le grand chef militaire des Bordelais, est surtout un marchand de vin. Ses rivaux sur les champs de bataille bordelais, les Colom, sont aussi ses concurrents : Guillaume-Raimond Colom, vainqueur des du Soler, leur disputait à la fois la mairie de Bordeaux et la clientèle du roi anglais; ses amis se battaient autour de Simon de Leicester, ses commis-marchands allaient au loin acheter et revendre. L'influence politique de ces hommes était en rapport direct avec leur chiffre d'affaires.

On comprend mieux par là que la commune de Bordeaux soit demeurée toujours fidèle à son caractère aristocratique. Le régime de la propriété et de la richesse y a déterminé, comme dans les villes antiques, le système politique. L'oligarchie du gouvernement lacédémonien s'explique par la puissance foncière des nobles et la prépondérance de la grande propriété. De même, ce qui constituait la bourgeoisie bordelaise, c'était l'exploitation des vignobles et le commerce des vins. Or, l'une et l'autre chose deviennent fatalement le patrimoine de quelques-uns : elles supposent de vastes étendues de terres et beaucoup de capitaux disponibles. C'est peut-être le genre de richesses qui crée le plus vite et soutient le plus longtemps une aristocratie.

Aussi, si l'aristocratie bordelaise changea avec le temps de caractère, elle demeura toujours en possession du trafic des vins et de l'exercice du pouvoir. Les du Soler, qui avaient une allure plus fière, finirent dans la noblesse et transmirent leurs biens, leur influence et leur caractère même aux de La Lande. Mais leurs rivaux fournissaient, deux siècles encore après Henri III, des vins aux marchés anglais et des magistrats ou des conseillers à la commune : les Colom, les Monadey, les Calhau, les Miqueu, les Vigoros, les Beguey, les Lambert, peuvent aisément se suivre dans l'histoire commerciale comme dans l'histoire politique depuis Jean sans Terre jusqu'à Henri VI.

Vers 1350

Il est vrai qu'un bourgeois du xve siècle diffère sensiblement de son ancêtre du temps des premiers Plantagenets. Le représentant de ce qui fut la dernière manière de la grande bourgeoisie bordelaise est Bernard Angevin, qui poursuivit pendant quatre-vingts ans, depuis Henri IV jusqu'à Louis XI, son habile et prudente carrière. Lui aussi prit rang de noble, comme seigneur de Pujols et Rauzan; il avait la fortune que donne la possession de grands vignobles bien entretenus; il exerçait, en dehors du maire et des jurats de Bordeaux, une influence personnelle incroyable, qui lui valait dans la cité une royauté d'argent et de titres : il cumulait entre ses mains les fonctions anglaises de connétable et de juge des appels; il accaparait offices et châteaux. Mais il n'avait pas l'indépendance d'allure d'un Rostan du Soler : c'était bien plutôt un fonctionnaire insinuant et riche que le chef turbulent d'une cité libre. Il n'eut pas non plus les hardiesses commerciales des anciens Colom. La longue habitude du pouvoir et des richesses avait attaché les Bordelais à leurs vignes et à leur sol, et donnait à la haute bourgeoisie du xve siècle une ambition plus égoïste et moins aventureuse.

Dès 1400?

VI

L'ambition et la richesse entraînaient chez tous ces grands, bourgeois, nobles et chanoines, la recherche d'un luxe presque effréné. Je ne sais si aucune génération de notre histoire a plus connu le goût des

dépenses, l'éclat des fêtes et des banquets, les splendeurs des costumes et des cortèges, que celle du prince Noir et de Gaston Phébus. Les chefs mêmes de l'Église, après avoir accepté les lois féodales, avaient adopté les mœurs du siècle et donnaient par leur opulence le ton à Bordeaux.

1305-89

Les successeurs de Bertrand de Goth, de 1305 à 1389, ont peu compté dans l'histoire de l'Église : ils ne se sont signalés par aucune réforme, l'esprit de Dieu ne les a point animés. Mais, en revanche, ils ont ébloui Bordeaux par l'éclat de leur maison. Jamais l'Église ne fut plus matérielle qu'en ce temps où Bordeaux entier s'enivrait de luxe. L'épiscopat bordelais se modelait fort exactement sur la cour papale d'Avignon.

L'archevêque était le plus grand propriétaire de la région : le vin, le blé, les fruits, les foins, le sel abondaient dans ses caves et ses granges. Il tenait maison et table ouvertes : c'est chez lui que les princes descendaient, et sur ses tables plantureuses s'étalaient chapons, poules, oiseaux fins, quartiers de porc et de viande. Les Anglais marchands de vin connaissaient bien le chemin de l'archevêché : le prélat les hébergeait, suivant l'usage habituel aux propriétaires qui ont leur récolte à vendre. Son train de maison et celui de ses neveux, hôtes attitrés du palais épiscopal, était effrayant. Le népotisme s'engraissait aux biens de l'Église.

Il fallait plus de cent barriques par an, de mille harengs par carême pour nourrir tout ce monde. Il y avait là portiers, serviteurs, huissiers, lingères, valets, hommes d'armes, palefreniers, cuisiniers, veneurs, fauconniers, jongleurs, bouffons et nains; un personnel était attaché aux chiens, qui portaient de riches colliers à sonnettes. On montait une domesticité pour les faucons, qui portaient eux aussi capuces et sonnettes, et qu'on dressait à l'aide de colombes et de tourterelles : ces frêles oiseaux, qu'avaient aimés les chrétiens de l'ère des martyrs, qui avaient égayé la naissance et le baptême du Christ, servaient maintenant de jouets à son fastueux serviteur. On peut lire encore dans nos archives les comptes des archevêques du XIVe siècle : les faucons, les chiens et les neveux leur coûtent infiniment plus que les pauvres. Ils ont une vaisselle d'or et d'argent, des meubles de prix, recouverts

d'étoffes de luxe, des vêtements faits avec les plus beaux draps d'outre-mer. Leur cuisine et leur pharmacie sont abondamment garnies de fruits et d'épices. Ils demandent à l'Angleterre ses harengs, ses merluches, ses fromages (il en fut acheté un, en 1395, du poids de trente-cinq livres); à l'Irlande, ses manteaux et ses couvertures de lit; à la Flandre et à la Frise, leurs draps de toile. Ils étaient les meilleurs clients des marchands d'huile de La Rousselle et des fournisseurs de literie de la rue Bouqueyre.



FILIGRANE DE PAPIER [1].
(1361.)

Est-ce à dire pourtant qu'il y eût excès de richesse en haut et de misère en bas? Nous ne le pensons pas. Un tel déploiement de luxe supposait beaucoup de dépenses. L'or ne séjournait pas longtemps dans les cachettes mystérieuses de l'archevêque. Jamais l'avarice ne fut moins de mise qu'au XIV[e] siècle. Il en résultait que l'argent circulait beaucoup, et que la richesse des grands faisait alors le bien-être des petits. Des cours comme celles de l'archevêque et du prince Noir faisaient vivre tout un monde de charretiers, de courriers, de gabariers, de vignerons, de tailleurs, de couturiers, de gantiers, de serruriers, de charpentiers, de forgerons, de maçons, et surtout de parasites. Tout le bas peuple de Bordeaux travaillait et profitait à nourrir, habiller, loger et distraire cette aristocratie d'église, d'épée ou de commerce, mais toujours et en tout cas une aristocratie d'argent.

Des historiens nous ont montré que le XIV[e] siècle, peut-être même à cause du développement de cette aristocratie, a été pour la France

1. Papier employé dans les Comptes de l'Archevêché de 1361. Archives départementales, G, n° 237, III. — Photographie de M. Brutails.

entière, grands et petits, paysans et bourgeois, le siècle par excellence du bien-être. Il faudrait aller au milieu du XVIIIe siècle pour trouver une aisance aussi générale. Tout porte à croire que Bordeaux était, entre toutes les villes, une de celles où la misère était le moins grande.

1. Au bas d'un document des Archives municipales. — Le seing représente un clocher renversé. Au centre, l'initiale H du nom *(Helias)*.



SEING DE NOTAIRE APOSTOLIQUE [1].
(1430.)

CHAPITRE XV

BORDEAUX GOTHIQUE

(1200-1400)

I. La cité. — II. La maison. — III. La rue. — IV. Le cloître et l'église[1].

I

Cette société féodale, aristocratique, militaire et religieuse, avait marqué à son empreinte l'extérieur de la cité, ses rues, ses monuments et ses maisons. Bordeaux, au temps d'Édouard III, rappelait dans ses moindres détails la vie et l'humeur des générations qui le construisirent.

Dans la première moitié du XIIIe siècle, Bordeaux s'était enfin dégagé de l'étreinte où le tenait, depuis neuf cents ans, la muraille gallo-romaine. Sous les règnes de Jean et d'Henri III, l'étendue bâtie de la cité fut presque triplée. Tout contribuait à l'accroître : l'épanouissement des libertés, du commerce et du luxe, la puissance de grandes familles, riches en serviteurs et en clients, la présence d'une cour venue d'Angle-

1199-1261

1. *Rôles gascons.* — *Comptes de l'Archevêché.* — *Archives municipales de Bordeaux*, t. I-V. Drouyn, *Bordeaux vers 1450.* — Baurein, édit. Méran, surtout t. IV. — Lopes, édit. Callen. — Cirot de La Ville, *Saint-Seurin.* — Marionneau, *Vieux Souvenirs de la rue Neuve*, 1890 *(Actes de l'Académie).* — Donnet, *Monographie de Saint-André*, 1851. — *Commission des monuments historiques*, en particulier 1848, 1849, 1852. — Marionneau, *Description des œuvres d'art à Bordeaux*, 1861. — Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, 10 vol., 1858-68. — Gonse, *L'Art gothique*, 1891.

terre, l'établissement des Ordres religieux, et le besoin chez tous de paraître et de briller.

C'est d'abord et c'est surtout au Midi que la ville s'agrandit, de l'autre côté du Peugue, toujours bordé par la vieille muraille du *castrum* romain. Il y avait là un terrain solide, assez élevé, bien pourvu de puits et de fontaines; on était à proximité du centre religieux et du centre politique, la cathédrale et le palais de l'Ombrière; l'espace ne manquait pas, et l'on n'était point gêné, comme au Nord ou à l'Ouest, par les marécages ou les prétentions du Chapitre de Saint-Seurin.

La bourgeoisie, dès qu'elle fut libre, se bâtit son quartier entre Saint-Michel et Saint-André. On l'a déjà vue, sous le règne d'Henri III, s'y grouper à demeure autour de ses chefs. C'est là que la première génération de l'aristocratie municipale construisit cette « rue Neuve », si célèbre dans les fastes de notre commune et de nos guerres civiles : les du Soler, les Colom, les Calhau, y eurent leurs hôtels, voisins et rivaux. A l'entour, les rues de La Rousselle, Sainte-Colombe, Bouqueyre, Saint-James, du Cayffernan et des Ayres, vieux sentiers ruraux de l'époque romaine, deviennent les routes animées du commerce et de la richesse de Bordeaux. A leur carrefour s'ouvre le Marché, centre de la vie matérielle de la cité entière. — Pour défendre ce vaste et populeux quartier, on construisit un nouveau rempart, qui allait se souder aux murs romains près de la Porte-Basse et du pont Saint-Jean, et dont la ligne des Fossés rappelle aujourd'hui encore la direction. Il dut s'élever peu à peu, aux abords de l'an 1200. Commencé peut-être dès Henri II, il ne fut achevé que sous la menace des armes françaises, vers 1227, à l'époque, du reste, où toutes les grandes villes de France vinrent appuyer d'une enceinte nouvelle la forteresse traditionnelle du camp romain. C'est vers cette date que les remparts de Philippe-Auguste élargirent Paris au delà des murs séculaires de la Cité. — Au centre de la ligne formée par la nouvelle muraille, on plaça le beffroi et l'hôtel de la Ville. Ce quartier mériterait bien d'être appelé le Bordeaux « communal » : il est né avec la commune même; elle y a sa maison et les hôtels héréditaires de ses grandes familles.

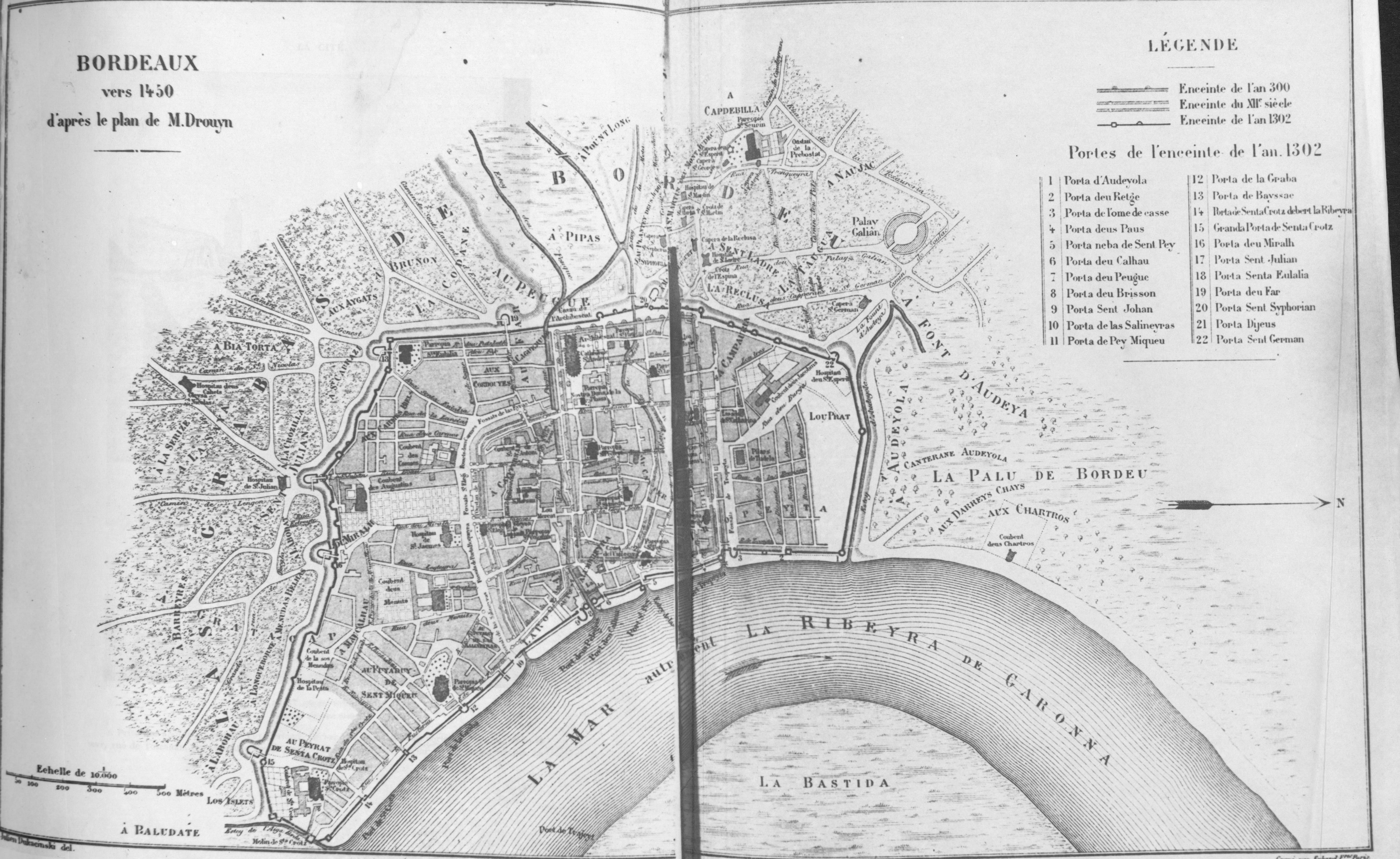
1200-40

1176?

1227

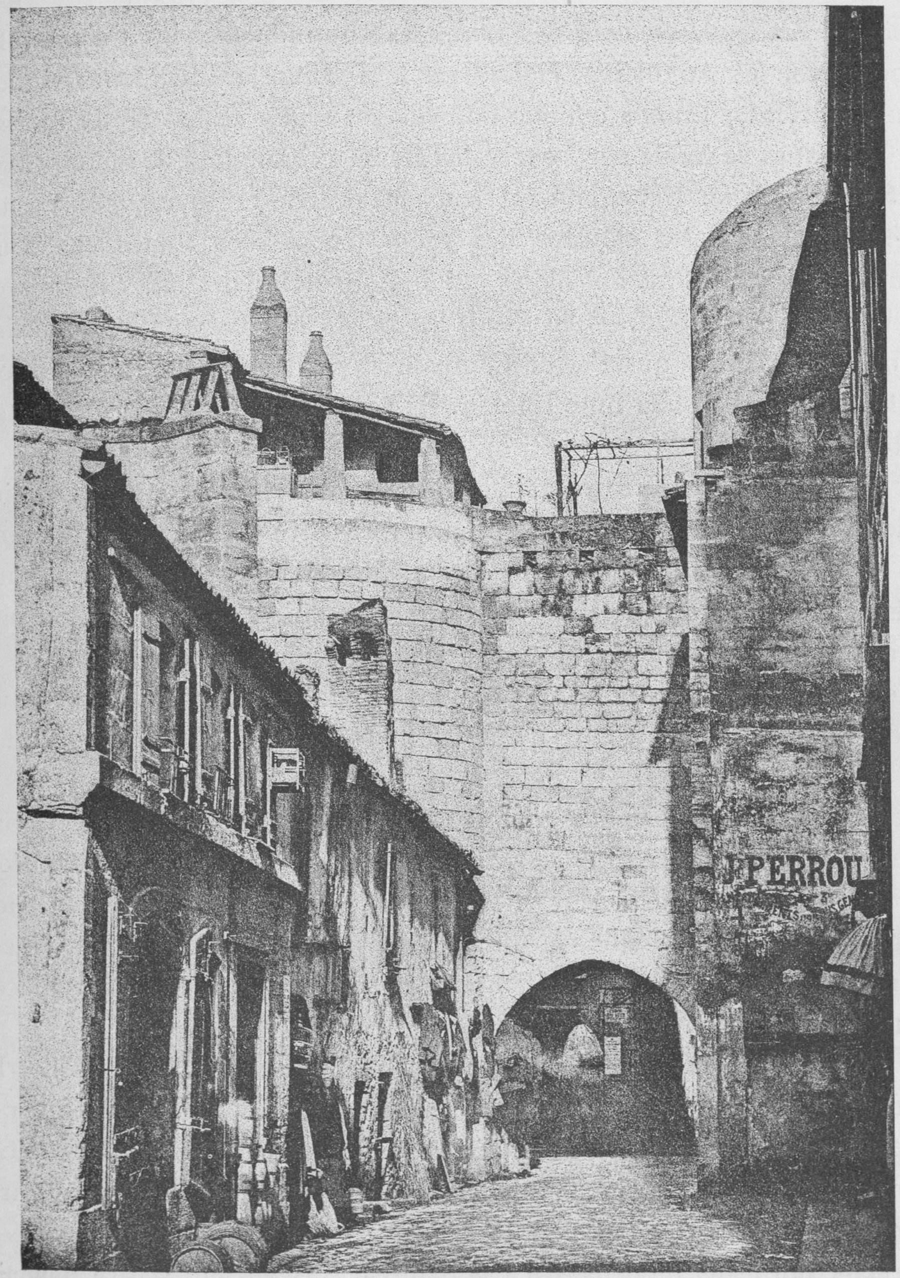
A peine créée, cette seconde enceinte devenait insuffisante. Une société nouvelle, celle des Ordres religieux, prenait vers le même

1217-87



Jules Dukszenski del.

Gravé par Erhard F.res Paris



VUE DE LA PORTE TOSCANAN [1].

(Début du treizième siècle.)

1. Prise des abords de la tour Pey-Berland. Le rue qui passe sous la porte s'appela *rue dejus lo mur,* rue de Toscanan, puis rue des Trois-Canards; c'est aujourd'hui le cours d'Alsace-et-Lorraine. La

temps sa place à côté de la bourgeoisie. Elle aussi fonde ses quartiers. — Au Sud, au delà des remparts communaux, les Carmes, les Cordeliers, les Augustins, étalent au loin leurs jardins, leurs vignes, leurs couvents, grands comme des villages : une vaste cité de moines et de nonnes se fonde sur les terrains élevés qui montent de Sainte-Croix à Sainte-Eulalie. Cette cité est souvent déserte : des espaces vagues s'étendent entre les clôtures des monastères. Mais toutes ces constructions sont autant de jalons qui indiquent les destinées futures de Bordeaux vers le Sud. — Au Nord, les riches et puissants Dominicains s'installent dans le quartier de Campauria, sur les terrains restés libres entre les marais et le mur romain. Ils commencent ainsi la fortune de cette région.

Elle fut d'ailleurs assez rapide, plus rapide que celle du quartier Sud. De bonne heure, quelques nobles étaient venus chercher le calme de ce côté, loin des agitations de la cité marchande. Un boulevard aristocratique se crée le long du mur septentrional, aux abords du puy que dominait depuis des siècles la maison noble de Paulin : c'est là que Bernard Angevin eut plus tard son hôtel. La bourgeoisie parvenue dédaigna parfois ce quartier de la rue Neuve, où s'était pourtant fondée sa richesse.

Vers 1450

Une ville de commerce comporte une population nombreuse d'ouvriers, de charpentiers, de mariniers; comme elle ne pouvait s'éloigner du fleuve qui la faisait vivre, elle se groupa entre la montée des Salinières et Sainte-Croix, le long de rues malpropres, étroites, interminables : le puy de Saint-Michel dominait ce quartier de populace, dont il fut la forteresse.

D'autres mariniers créèrent, en aval, à l'autre bout de la ville, le faubourg Tropeyta; ils s'y rencontraient avec les marins étrangers, anglais et flamands, dont les navires ancraient dans le voisinage. Ce quartier mal famé, plein de matelots et bruyant de querelles, dépara une des entrées principales de la cité.

Mais Bordeaux ne dépassait pas Sainte-Croix au Sud : il se bornait à la rejoindre. Au Nord et à l'Ouest, il ne songeait pas encore à

porte était à la hauteur de la rue Porte-Basse. — Démolie en 1866-67. Cf. DROUYN, *Bordeaux vers 1450*, p. 88-90. — D'après une photographie prise à cette époque par M. TERPEREAU.

s'aventurer dans les marécages : ils touchaient par endroits à l'enceinte même, et on pouvait en apercevoir les tristes espaces du haut de Saint-Remi et de Saint-André. Entre les marais du Peugue et ceux de la rivière, le faubourg de Saint-Seurin, rattaché à la cité par l'isthme de la porte Dijeaux, s'étendait en vaste promontoire.

Telle qu'elle était sous Édouard Ier, vers 1300, la cité occupait donc une étendue triple de celle que les Romains lui avaient assignée un millier d'années auparavant. Un siècle pourtant avait suffi pour un si prodigieux accroissement : il est vrai que le XIIIe siècle est peut-être, avec le XVIIIe, celui où le monde a eu le plus d'ardeur au travail. — C'étaient surtout des bourgeois, des ouvriers et des moines, les hommes du monde nouveau, qui avaient construit cette ville autour de l'antique « cité », militaire et religieuse, résidence traditionnelle ou héréditaire des ducs, des seigneurs et des archevêques, cité « carrée », riche en paroisses et en maisons nobles.

Toutefois, quoique d'origine plus pacifique, la nouvelle cité devait elle aussi prendre l'allure militaire. Elle appartenait à une commune que ses magistrats devaient « garder » au nom du roi. Laisser la ville ouverte leur eût semblé chose inconcevable, quand bien même la paix eût été absolue. Il était dans les attributs d'une commune d'avoir des remparts : la figure idéale d'une cité était couronnée de tours.

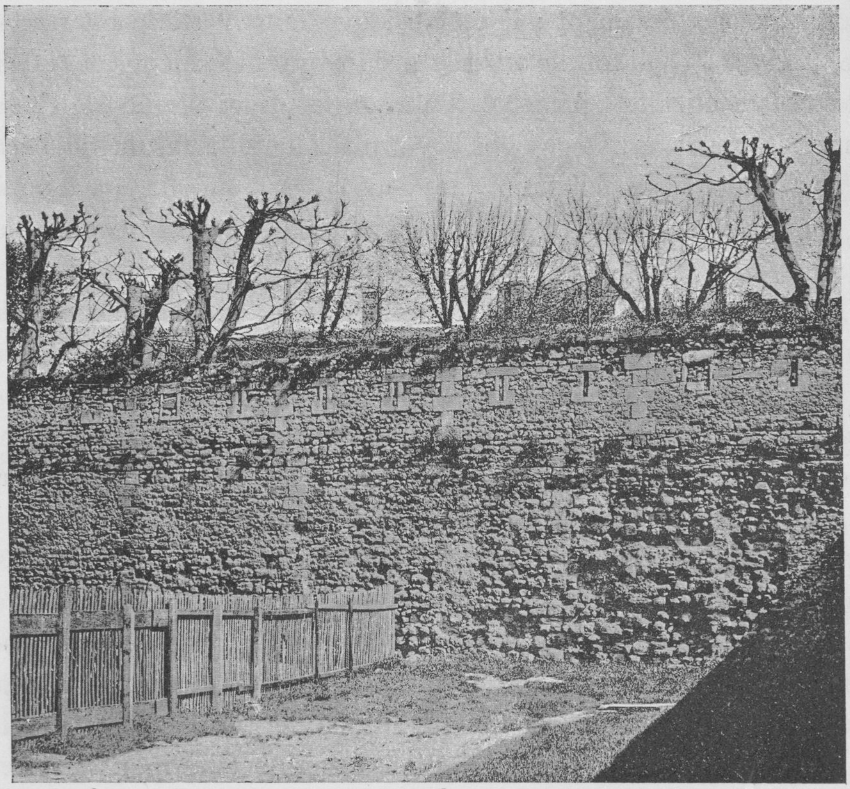
A peine construit, le rempart de Saint-Éloi était devenu insuffisant. Il eût été d'une rare imprudence de laisser en dehors d'une enceinte fortifiée les vastes constructions des couvents ou les échoppes des artisans. Rien n'était plus facile pour un ennemi que de s'en emparer et de s'y retrancher. — A la fin du XIIIe siècle, on commença la construction d'un nouveau rempart destiné à englober les monastères et les nouvelles échoppes : elle s'activa au début du XIVe siècle, au lendemain du jour où Philippe le Bel rendit Bordeaux à l'Angleterre, mais elle ne s'acheva qu'à l'avènement d'Édouard II. Le mur partait de l'estey de l'Eau-Bourde, derrière Sainte-Croix qu'il contournait, se dirigeait vers Sainte-Eulalie, puis allait rejoindre en ligne droite les murs romains de l'archevêché, les quittait après la porte Dijeaux pour envelopper les terrains des Dominicains et le faubourg Tropeyta. Le mur se continuait sur la rivière, de l'estey d'Audeyola à celui de Sainte-Croix.

1303

1327

La nouvelle enceinte donnait à la ville un aspect plus grandiose. Ce n'était plus un rectangle régulier et monotone, mais un large amphithéâtre dont la courbe s'ouvrait devant le port, dont la forme s'harmonisait avec le croissant de la rivière. Bordeaux présenta dès lors cette perspective ample et majestueuse qu'il conservera jusqu'à nos jours.

Une vingtaine de portes s'ouvraient sur ces remparts. Ils étaient défendus par un grand nombre de tours, circulaires ou carrées.



VUE DU MUR DE BORDEAUX [1].

(Début du quatorzième siècle.)

Somme toute, c'était une bâtisse un peu rapidement faite, avec de petites pierres inégales, assujetties par un mortier d'assez mauvaise qualité. Le rempart de 1200 était à la fois plus élégant et plus solide. Des trois enceintes de Bordeaux, c'est encore la dernière qui, quoique la plus étendue, a laissé le moins de vestiges. Elle s'est ressentie de la

1. Vue prise près du grand Séminaire. — Photographie de M. Amtmann.

hâte avec laquelle elle fut bâtie, sous la menace directe des armées françaises. — Mais les habitants devaient sans doute compter, pour compléter la défense, sur les tours, les portes et les murailles des deux premières enceintes : ils eurent soin de les conserver. Bordeaux eut ainsi, comme Carthage et certaines grandes villes antiques, ses trois lignes concentriques de remparts. — Que l'ennemi s'empare au Nord de la porte Saint-Germain et qu'il occupe les quartiers neufs, il a devant lui la porte Médoc et ses ouvrages avancés. Que, par la porte Saint-Julien au Sud, il pénètre dans la cité monacale, les bourgeois peuvent subir un siège dans leur propre quartier en fermant les six portes intérieures flanquées de tours robustes qui s'ouvrent sur les Fossés : portes de La Rousselle, Bouqueyre, Saint-Éloi, du Cayffernan, des Ayres et Toscanan. Qu'elles soient encore forcées, la cité romaine reste, derrière le Peugue, comme suprême ressource. Elle a perdu quelques-unes de ses portes, obstruées d'échoppes et de maisons : on n'y pénètre du côté Sud que par les ouvertures des portes Basse, Begueyre et de la Cadène : elles sont basses, étroites, faciles à barricader, et on n'y accède encore que par les ponts jetés sur le Peugue. A vrai dire, Bordeaux se compose de trois cités, qui ne communiquent entre elles que par de véritables boyaux, sombres et exigus. L'aspect que présente aujourd'hui la porte Saint-Éloi peut donner une idée de ces « pas » ou de ces défilés qui formaient les entrées de la ville intérieure.

Le faubourg de Saint-Seurin demeurait toujours à l'écart. A peine le Chapitre consentait-il parfois à le fortifier, mais si mal! C'était là le point faible de la défense de la cité, seulement couverte par les nombreux ouvrages de la porte Dijeaux.

Ne nous figurons pas non plus, au dedans de cette enceinte, une cité méthodiquement divisée en districts religieux et politiques, paroisses et jurades, et, dans chacun de ces quartiers, le sol réparti entre un certain nombre de propriétaires égaux entre eux. L'uniformité fut ce que connut le moins le monde féodal, dans la condition des terres comme dans celle des personnes : l'inextricable enchevêtrement de ce régime se fait partout sentir sur le sol de Bordeaux.

Il y a d'abord, dans l'enceinte même, plusieurs districts politiques,

qui sont autant de seigneuries. La juridiction municipale ne peut franchir les limites de la sauveté de Saint-André. C'est à peine si elle a pu faire reculer celles de la sauveté de Saint-Seurin et gagner sur elle, au XIV[e] siècle, l'espace compris de la porte Médoc à la porte Saint-Germain. Les officiers des jurats s'arrêtent aux portes du château de l'Ombrière et parfois même à celles de quelques maisons nobles.

De même, la souveraineté religieuse est morcelée. Saint-Seurin, Saint-André, Sainte-Croix se partagent les paroisses, et le cours de la Devèse est toujours la limite traditionnelle entre les deux plus vieilles églises de Bordeaux.

II

Dans la cité même, ce sont, attachés à chaque maison, des droits, des titres et des devoirs différents. Les mêmes variétés juridiques qu'offraient alors les terres du sol rural se présentaient sur celles du sol bordelais, et cela, sur un espace infiniment plus limité. Comme le domaine en dehors de la cité, la maison était dans Bordeaux une unité politique plus encore qu'une propriété foncière.

La commune possédait auprès des murailles et sur les fossés un très grand nombre de maisons; elle les donnait en fief et, pour quelques-unes, payait elle-même un cens au duc de Guyenne. Les droits étaient soigneusement réglés, le sol minutieusement cadastré. La Ville est propriétaire à la place Saint-Projet d'une maison « où l'on faisait la monnaie et où on ne pouvait faire nulle autre chose ». Sur la place de l'Ombrière, le sénéchal occupait une maison ou *appentis,* en bois, recouverte de tuiles, qui appartenait à la Ville, et où il ne devait faire rien autre que battre monnaie. L'archevêque, les Chapitres, sans parler de quelques riches seigneurs, avaient aussi des maisons qu'ils donnaient en fief, chacune à des conditions déterminées. Autant de propriétés, autant de lois particulières.

Sur la principale colline de Bordeaux, le puy de Paulin, s'élevait un fief noble qui dépendait du roi. Son possesseur, à la fois baron et bourgeois de Bordeaux, était le captal de Buch, et prétendait se rattacher

à la famille de l'évêque Paulin de Nole. C'était, au XIII[e] siècle, le seigneur le plus puissant de la ville, et peut-être son origine et ses biens remontaient-ils jusqu'à quelque grande famille de clarissimes romains : on ne comprendrait pas autrement qu'il ait pu s'installer sur le point le plus élevé de Bordeaux, à l'abri même du rempart romain. Le même seigneur tenait en fief du roi d'Angleterre « les Piliers de Tutelle, la place qui les précédait, et les hommes feudataires qui habitaient auprès ».

L'hôtel des du Soler, dans la rue Neuve, hôtel qui passa plus tard aux de La Lande, participait à la puissance et aux droits de la famille qui le possédait; il était dit « maison noble » : des rentes, des dîmes y étaient attachées; il avait des droits de patronage sur des chapelles de couvents. Il formait presque une sauveté : en tout cas, nul malfaiteur qui s'y réfugiait ne pouvait y être arrêté par les officiers du roi ou de la Ville. Aux principaux hôtels, des rentes étaient spécialement annexées sur d'autres maisons. La hiérarchie féodale s'étendait ainsi aux demeures de la cité.

L'aspect de ces maisons variait suivant la condition du maître. Les nobles et les bourgeois les plus influents possédaient des maisons en pierre : c'étaient ces constructions solides et massives qui faisaient la célébrité de la rue Neuve. Entre toutes, la maison des du Soler dominait de sa hauteur, contraire aux règlements municipaux. Dans la « cité » proprement dite, les hôtels de Puy-Paulin, d'Arsac, de Duras, étaient de vrais châteaux forts, incrustés dans le rempart romain du Nord et protégés par ses tours. Les simples bourgeois habitaient des maisons en bois, recouvertes de tuiles. Les gens du commun peuple se contentaient d'échoppes ou d'appentis. Toute la hiérarchie sociale se lisait sur les façades des maisons, depuis les créneaux seigneuriaux et les tours massives qui dominaient Puy-Paulin, jusqu'aux « maisons cornalières », *casau cornaley*, de la bourgeoisie, jusqu'aux sordides échoppes qui bordaient les bas-fonds de la rue des Arlots, à Sainte-Croix.

La plupart des maisons étaient isolées par des ruelles ou « andrones ». Les gens de la bourgeoisie aimaient à ce que leur demeure fût à eux, et sans contact avec celle du voisin. Si misérable qu'elle fût, elle avait

encore son allure indépendante. C'est que la maison n'était pas seulement, comme de nos jours, un simple lieu de résidence. Elle contribuait avec la famille à faire le bourgeois : elle lui donnait son existence publique. « La maison du chef » avait, comme dans les villes antiques, un caractère religieux et politique.

Entre toutes ces maisons de seigneurs, il faut remarquer les hôtels des deux maîtres de Bordeaux, celui du roi, celui de la commune.

L'hôtel du duc ou du roi a porté de toute antiquité le nom de château de l'Ombrière : peut-être renfermait-il un portique, une sorte de terrasse ouverte et couverte, *umbraculum,* où le seigneur rendait sa justice en présence du peuple de la cité. C'était, de toutes les maisons, la seule qui prît le nom de château : c'était, par excellence, le « Château de Bordeaux », *castrum Burdegalae.* Il était situé au coin des remparts romains, du côté du Peugue et de la Gironde, et je ne doute pas que, lors de la construction de ce mur, on n'ait réservé cet angle à la résidence du chef militaire de la cité : il était facile à défendre, formait comme un éperon entre les bas-fonds du confluent : le nom traditionnel de *castrum Burdegalae* remonterait sans doute jusqu'au IVe siècle. — Telles étaient les idées du temps, que le Château était regardé moins comme l'habitation du seigneur que comme la demeure mystique de la souveraineté : aussi bien cette vieille bâtisse était si peu commode que les princes anglais l'abandonnèrent de bonne heure pour séjourner à l'archevêché, dans le cloître de Saint-André ou dans celui des Dominicains, où ils trouvaient un confortable plus en harmonie avec leur goût et celui du temps. Mais le Château demeura le séjour idéal de leur puissance : on disait « la coutume du Château » pour désigner les droits fiscaux du roi, les « officiers du Château » étaient les officiers anglais, la « justice du Château » était la justice royale. Là siégeait le sénéchal, résidait le connétable, et officiait le prévôt royal. Là se gardaient le sceau et les poinçons de la royauté. Là était le sanctuaire de la royauté, comme dans l'église celui de Dieu. — C'était du reste un vaste bâtiment, à l'aspect rébarbatif, sans unité et sans grandeur. Deux grandes tours le défendaient, la tour du Roi et la tour carrée où logeaient les archers, *tor Arbalesteyra :* elles étaient les restes du lourd donjon primitif. Mais tous les siècles depuis le IVe avaient travaillé

à l'agrandir et à le remanier, et il avait été en partie reconstruit sous Édouard Ier. Dans ces pièces de toutes formes, de toutes dimensions et de tous styles, grouille une population bigarrée à l'infini : il y a là fosses, fers, prisons, fourrières, salles de torture, salles d'armes, salles de justice, chapelle, tavernes, où vit tout un monde de prisonniers, de portiers, d'archers, de greffiers, de comptables, de gens du roi. On y rend la justice, on y vend du vin. On a peine à en interdire l'accès aux femmes de mauvaise vie. C'est une vraie petite ville, la ville du roi.

1261

La maison de la commune s'est bâtie sur la ligne des remparts de Saint-Éloi, peu après 1200. Le Château était à l'angle des murailles de l'ancien Bordeaux ducal, l'Hôtel de Ville s'établit sur la façade des murailles nouvelles élevées par le Bordeaux communal. C'est que cette maison représente, elle aussi, une puissance : c'est la demeure légale de ce seigneur qu'on appelle la Commune, et l'on dit l'hôtel de la Ville comme on disait l'hôtel des du Soler. — C'était d'ailleurs, autant qu'on peut le supposer, un édifice sans la moindre grandeur; il était formé d'une série de constructions banales qui s'allongeaient le long des remparts. Il renfermait des prisons, des salles de gardes, des salles de réunion; l'église Saint-Éloi y était en fait incorporée, et servait souvent à désigner la Maison Commune : on disait la « Cour de Saint-Éloi » pour le tribunal du maire et des jurats. L'Hôtel de Ville avait ainsi un aspect plus religieux que le Château du Roi. Mais à coup sûr il avait une apparence encore plus militaire. — Ce qui, en effet, frappait surtout les regards et donnait à la Maison de Ville son originalité particulière, c'étaient les six tours crénelées qui en faisaient partie, dont quatre précédaient, dont deux encadraient la porte Saint-Éloi. Les deux dernières sont encore visibles aujourd'hui; elles ne sont d'ailleurs antiques que par leur partie basse. La porte elle-même n'est contemporaine d'Henri III que dans sa masse inférieure et son arcade intérieure. Sur les tours, les trompettes municipaux sonnaient chaque soir le couvre-feu. Au-dessus de l'arche trapue et solide qui formait la porte, une baie encadrait la cloche municipale, ce *senh* redoutable qui conviait le peuple au feu, à l'assemblée ou aux armes.

1246

III

Il en était de la ville comme de la société. Chacun des membres du monde féodal avait ses lois, ses coutumes et ses traditions : de la même manière, chacune des grandes rues qui faisaient la structure de la cité avait une individualité nette, ses usages, tout ce qu'il lui fallait pour vivre et pour prier, et le nom qu'elle portait ne convenait qu'à elle seule. Les rues n'étaient pas alors ces chemins, tous semblables à eux-mêmes, que traverse une foule banale, et auxquels on impose un nom propre quelconque, sans lien avec son histoire ou ses habitudes. Elles avaient leur vie, leur caractère et leur histoire.

La plus grande partie des rues importantes aboutissaient à des puits, rendez-vous habituels des petites gens du quartier. Les maisons d'angles portaient des images de saints et de saintes, chères aux habitants de la rue, à qui elles inspiraient un violent amour-propre : chaque rue avait son culte populaire, comme autrefois les rues de Rome avaient leurs Lares consacrés.

D'ordinaire, les gens d'un même métier se groupaient dans une même rue, et il n'est point douteux que cette tradition ne remonte jusqu'à l'époque romaine. Qu'on songe que ces gens de métier formaient, dans certaines villes, une seule confrérie, ayant mêmes intérêts, mêmes dévotions et des réunions régulières : la rue était dans ce cas comme la demeure commune d'une vaste famille plébéienne. — A Bordeaux, où les confréries d'artisans furent peu développées, les rues de métiers devaient avoir en tout cas leur aspect particulier, je pourrais presque dire leur patriotisme local. Au Sud, les deux rues bruyantes des Forgerons (rue des Faures) et des Charpentiers (rue de la Fusterie) gravissaient les pentes du puy Saint-Michel. La rue Neuve, avec ses hôtels consacrés à la haute bourgeoisie, était calme, froide et solennelle. Cinq grandes rues qui menaient au Marché étaient alors réservées aux boutiquiers : épiciers (rue des Épiciers), merciers et drapiers (rue Bouqueyre), cordonniers, quincailliers. On peut constater aujourd'hui encore, dans tout ce quartier, la persistance de ces

traditions. Un peu à l'écart, La Rousselle avait ses marchands d'huile et de poisson salé. Le bas de la rue du Loup appartenait aux armuriers, dont il portait alors le nom. Non loin de là, au pied du palais de l'Ombrière, les argentiers et les bahutiers avaient leur rue. Aux abords du Peugue, la rue des *fossats deus Pelleys* (près la rue Duffour-Dubergier) était le séjour peu odorant des tanneurs et des peaussiers. Une portion de notre rue Sainte-Catherine méritait peut-être déjà le nom de rue Marchande. Le long des remparts s'étendaient les rues des Corderies. Les Juifs étaient parqués dans la rue qui portait leur nom (rue Judaïque, aujourd'hui de Cheverus). Au nord de la Devèse, les rues prenaient un aspect plus seigneurial.

Il n'est aucune de ces rues dont le nom fût dû au hasard. Elles empruntaient toutes à elles-mêmes leurs appellations. On les désignait suivant leur aspect, leur situation, leur édifice le plus connu, le métier qui s'y exerçait; mais le nom ne pouvait se rapporter qu'à elles : il était toujours topique, pris en quelque sorte sur le lieu même, et par là il était souvent fort pittoresque. Les citoyens d'une ville la regardaient volontiers comme leur grande maison commune, et ils la traitaient ainsi que nous traitons nos demeures. Nous appelons nos chambres ou nos salons suivant ceux qui y habitent, suivant leur forme ou leur place : ici est la chambre de l'enfant, là le salon carré ou la salle du Midi. De la même manière, la société féodale, quand il s'agissait de ses terres, de ses rues et de ses châteaux, ne demandait pas des noms glorieux à l'histoire ou à la poésie : elle s'inspirait de la vue familière des choses, comme toute société morcelée, attachée obstinément au sol qu'elle habite et qui fait sa force.

C'était d'après les gens qui l'habitaient qu'on donnait leurs noms aux rues des Faures, des Argentiers, des Bahutiers, des Épiciers, des Bouviers, de la Fusterie, Grande-Carpenteyre, de la Corderie, celles-là désignant des métiers; ainsi que les rues Judaïque et Poitevine : celle-ci, qui menait à l'Ombrière, rappelait peut-être la cour des Poitevins qui entouraient les Guillaumes, hôtes habituels du Château. — Un plus grand nombre de rues tiraient leurs noms de la construction la plus connue qu'on y rencontrait, soit l'hôtel d'une famille ou la maison d'un riche citoyen (rue Arnaud-Miqueu, porte Calhau, porte Toscanan),

soit une boutique ou une hôtellerie à l'enseigne visible et parlante (rue du Loup, rue des Trois-Conilhs, rue du Cerf-Volant). Un nombre encore plus grand de ces appellations indiquait l'endroit où conduisait la rue : c'est ainsi qu'on avait des rues portant le nom de toutes les églises, de toutes les portes et de tous les puits. Dans cette même classe, il faut placer les rues que dénommait le voisinage des remparts ou des tours. — Enfin, quelques-unes recevaient de véritables sobriquets, imaginés par la malice populaire pour caractériser leur aspect ou leur sort habituel : rue Étroite, rue Obscure, rue Caguebeu, rue Caguemule. Du reste, les rues un peu importantes, qui avaient boutiques et magasins, prenaient le surnom de « grande ».

Le nom de la rue était rarement fixe; la Ville n'intervenait pas dans son état civil : elle laissait aux habitants le soin de la désigner à leur guise, suivant ce qui paraissait l'indiquer le plus nettement. A la même date, une même rue pouvait porter plusieurs noms : la grande rue Porte-Dijeaux s'appelait aussi grande rue de Puy-Paulin; la rue des Trois-Conilhs a porté les noms de rue de Saint-André, où elle conduisait, et de rue de Guillaume-Arnaud Monadey, qui y avait sa maison. Il était fort rare qu'une rue ne changeât pas d'appellation dans le courant de son existence; mais ces changements ne suivaient point, comme de nos jours, les caprices des gouvernants ou les destinées de l'histoire nationale. Ils se produisaient tout naturellement, suivant que la rue changeait elle-même de caractère ou de destination. Il n'y a eu de véritablement stables et définitifs que les noms des grandes rues du quartier municipal, comme les rues Neuve, de La Rousselle, Bouqueyre, des Ayres, Saint-James, des Faures, du Cayffernan. Celles-là faisaient partie intégrante de la vie municipale : leur nom était aussi immuable que celui de la commune de Bordeaux.

Beaucoup de petites rues, à vrai dire, étaient anonymes : on ne les désignait que par des périphrases qui indiquaient leur situation. Celle-ci s'appelle dans les titres « la rue par laquelle on descend du carrefour vers le puits de Toscanan »; celle-là, « la ruette par laquelle on va de la grande rue de Saint-Siméon vers le puits qui est derrière l'église ». Il y avait une opposition entre ces ruelles déshéritées et sans nom et les grandes rues bourgeoises qui avaient leurs noms propres.

Ces « grandes rues » étaient sans doute les seules où les maisons fussent astreintes à un certain alignement : encore n'avait-il jamais cette tyrannie de la ligne droite qu'imposent depuis le XVIIIe siècle les règlements municipaux. Il y avait alors entre la maison et la rue les mêmes rapports qu'entre la famille et la commune. La famille avait, sous son chef, une autonomie que la commune devait respecter. La maison avait des traditions souvent gênantes, auxquelles la rue devait se soumettre. La chaussée était dominée par les pignons de ses façades ou les cornalières qui faisaient saillie aux angles. Des arcades étaient jetées au travers de la rue, portant maisons elles-mêmes. Le bourgeois, à sa guise, parait de sculptures ou salissait de haillons l'extérieur de sa demeure, sans prendre toujours garde à la commodité de la rue. Le public qui passe compte moins que le chef de maison qui bâtit. Ici, ce sont de vastes plaques de fer, des tableaux de bois, des ustensiles de cuivre qui forment enseigne, assujettis à des potences en saillie; là, des gargouilles surplombantes versent les eaux de pluie et souvent les eaux sales de la maison; partout les hardes appendent aux fenêtres; des niches laissent paraître des statues de saints. Regardez une grande rue à son entrée, dans l'encadrement de la porte où elle commence; il est douteux que, si courte qu'elle soit, vous puissiez l'apercevoir dans toute sa longueur : pignons, tourelles, enseignes, ponts, haillons, vous la masquent à tout instant. Ce ne sont que lignes brisées, couleurs bariolées, tons crus qui se heurtent. Ce n'est pas à proprement parler un désordre, mais une variété prodigieuse d'impressions. De toutes les œuvres du monde féodal, la rue est peut-être celle où il s'est le mieux exprimé.

Dans l'intérieur d'une telle ville, il n'y avait point d'espace pour de larges avenues, des promenades ou des places publiques. Les maisons étaient fort nombreuses; chaque bourgeois avait la sienne, les gens du commun peuple comme les autres. Aussi couvraient-elles tout le terrain disponible; elles rétrécissaient les rues le plus possible : la plus large des voies était sans doute la rue Saint-James, et c'était la plus vivante de toutes, car elle menait de l'Hôtel de Ville au Marché. Or, on peut voir aujourd'hui quelle piteuse figure elle ferait dans une ville bâtie à la moderne. Les maisons profitaient des plus étranges

emplacements. Elles s'établissaient sur le flanc des fossés; elles s'incorporaient dans les vieilles tours; elles s'inséraient dans les ruines des Piliers-de-Tutelle; elles dressaient leurs pilotis sur les rives du Peugue et de la Devèse. Elles avaient comblé et couvert le port intérieur : dès 1200, il n'en restait plus la moindre trace.

Les places intérieures vantées par Ausone avaient subi le même sort. En fait de places publiques, Bordeaux ne connut au moyen âge, comme toutes les cités communales, que celles qui pouvaient avoir une utilité immédiate : le Marché, où la ville s'approvisionnait; la place du Château, où l'on exécutait les criminels, et les petites places qui servaient de parvis aux églises. Les grandes réunions d'hommes, aux jours d'assemblées, avaient lieu dans l'intérieur de Saint-André.

D'avenues ou d'esplanades servant à l'ornement de la ville ou à la distraction des habitants, il n'en est plus question depuis la fin de la civilisation latine. Le moyen âge fut trop pratique, quand il s'agissait du sol et de la terre, pour songer à ce que les jurisconsultes romains appelaient « le décor des villes ». Les fossés des remparts, les parvis des églises, et surtout les carrefours des rues, suffisaient aux distractions des jours de travail ou aux plaisirs des jours de repos. C'était aux carrefours que s'arrêtaient les baladins; c'était là encore que se tenaient les crieurs des proclamations publiques.

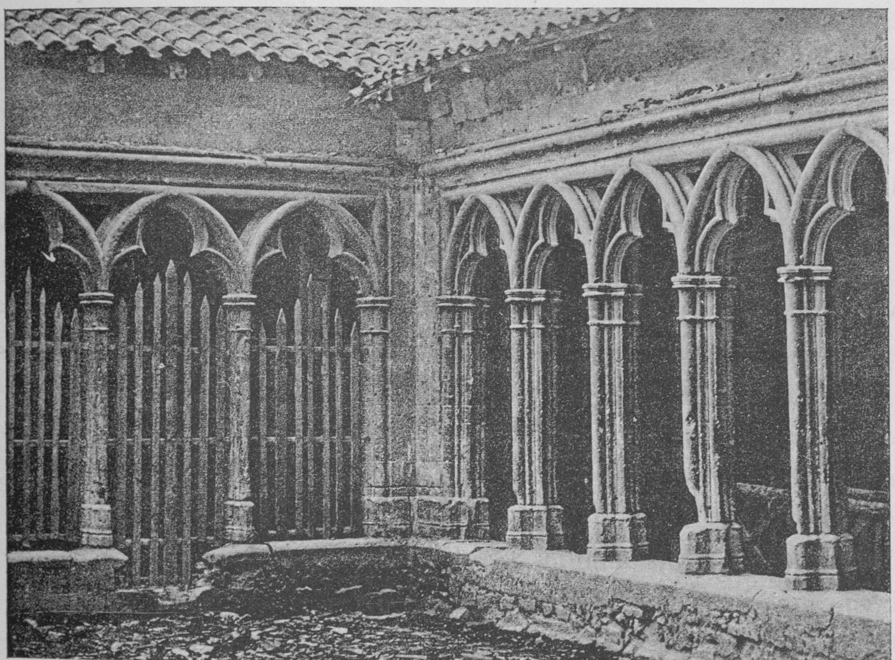
La ville n'était pittoresque qu'à l'insu des habitants. Rien n'aurait été fait pour l'embellir, l'art n'y aurait point trouvé sa place, s'il n'y avait eu l'Église.

IV

Si l'on ne craignait un paradoxe, on dirait que c'est à l'Église qu'il faut demander les meilleures œuvres même de l'art civil : nous voulons parler des abbayes et des monastères. C'est vraiment par abus qu'on les rattache à l'art religieux : demeures des hommes et non pas sanctuaires de Dieu, ce sont des édifices civils par destination. Ils le sont aussi par leur forme et par leur origine : c'est en eux que vous trouverez la descendance directe de l'architecture privée et bourgeoise

des anciens : l'hôtel ogival est une construction surtout militaire, proche parente du château fort; la vraie maison gothique, artistement et habilement disposée, c'est la maison commune des moines et des chanoines, avec sa cour et son cloître intérieurs, héritiers immédiats de l'atrium péristyle des Gallo-Romains.

Le XIXe siècle a été fatal aux cloîtres qui s'élevèrent à Bordeaux entre 1200 et 1400 : ceux de Saint-Seurin et de Sainte-Croix ne



VUE DU CLOÎTRE SAINT-ANDRÉ [1].
(Quatorzième siècle.)

présentent plus que des lambeaux; celui de Saint-André a brutalement disparu il y a trente ans, pour faire place aux sacristies.

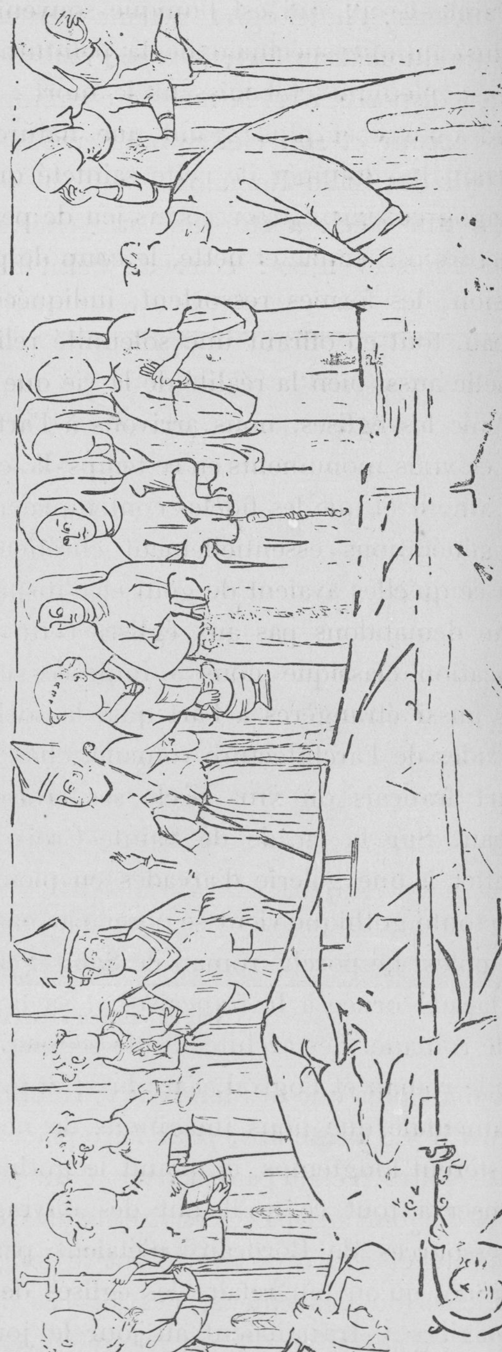
Le cloître n'était pas seulement un portique intérieur, donnant de l'air et du jour aux pièces environnantes. Il avait, comme la basilique, son unité et son caractère. Tout le long des murs s'alignaient, sous des niches ou des enfeus, des tombes de moines ou de personnages illustres; d'autres sépultures reposaient dans la cour ou sous les dalles

1. Démoli entre 1865 et 1872. — D'après une photographie de M. TERPEREAU. Cf. MARIONNEAU, *Œuvres d'art*, p. 41 et suiv.

des allées. Ce qui était le centre de la demeure des moines était en même temps le rendez-vous des défunts, promenoir des vivants et galerie des morts.

Beaucoup de ces tombes étaient ornées de sculptures et de peintures. Ce sont ces images dont il faut surtout regretter la destruction. Elles nous auraient permis d'étudier à Bordeaux l'art funéraire des temps gothiques, la représentation visible de ce culte des morts que l'antiquité a légué au moyen âge.

L'art funéraire marquait alors, comme au temps des païens, la transition entre le travail profane et la statuaire religieuse : il y avait dans la célébration de la mort une sensation humaine et une espérance divine. On les soupçonne l'une et l'autre dans cette fresque du cloître



PEINTURE DU CLOÎTRE SAINTE-CROIX [1].
(Quatorzième siècle.)

1. En larges traits de peinture noire. — La scène représentée est l'ensevelissement d'un évêque, crossé et mitré. Au centre, derrière le corps, deux prélats, l'un bénissant, l'autre tenant l'aspersoir. A droite, un moine avec le seau, nonnes cordelières et autres, pleureuses. A gauche, porte-croix, porte-cierges, porte-livre, autre religieuse. Un moine aux pieds du mort. — Calque et dessin de M. NIEUDAN.

de Sainte-Croix, qui est l'unique souvenir de ces anciens tombeaux et le plus antique spécimen de la peinture bordelaise. Les vivants sont alignés, pleurant et bénissant le mort : celui-ci est représenté, plus grand qu'eux et plus grand que nature, à leurs pieds et paraissant pourtant les dominer de cette sainteté que confère la mort. La scène est vigoureusement tracée, sans jeu de perspective ni de couleurs, mais la facture est simple et nette, le coup de pinceau, cursif, a une intrépide décision; les formes ressortent, indiquées par leur trait distinctif. Le tableau, tout en offrant une solennité religieuse et presque hiératique, rappelle aussi bien la réalité de la vie que la divinité de la mort.

Avec les églises, nous arrivons à l'art exclusivement chrétien.

Les vrais monuments en ce temps-là, ceux que les artistes soignaient avec amour et que les fidèles contemplaient avec joie, étaient les églises. Ces générations essentiellement chrétiennes mettaient au service de Dieu ce qu'elles avaient de goût et d'inspiration.

Ne demandons pas aux églises cette unité et cette harmonie que l'éducation classique nous a imposées comme règles, et qui étaient alors aussi étrangères à l'art qu'à la société. Commencées suivant les habitudes de l'architecture romane, elles se continuent en empruntant à l'art français du XIIIe siècle ses croisées d'ogive et ses voûtes en berceau. Sur la façade de Sainte-Croix une niche à arc brisé vient s'ajouter à une galerie d'arcades en plein cintre. A Saint-André, une voûte toute gothique vient se poser par endroits sur les piliers de l'église à coupoles. Le porche roman de Saint-Seurin va se dissimuler derrière une facade ornée à la française, et sa nef gothique s'appuie sur une abside romane. Les architectes de ce temps n'établissaient pas d'ailleurs entre le roman et l'ogival, l'arc brisé et le plein cintre, cette opposition fondamentale que nous imaginons de nos jours. L'un et l'autre style coexistèrent longtemps, et quand le gothique triompha au XIIIe siècle, il conserva tout ce qu'il put des ouvrages antérieurs. — Aussi bien les ressources de Bordeaux n'étaient pas si grandes, surtout avant l'an 1300, qu'on pût refaire les églises de fond en comble. Architectes et imagiers y travaillaient au jour le jour, suivant l'importance des donations qui arrivaient; par la force des choses, ils se préoccupaient plus d'achever un détail que de construire un ensemble. — Les dona-

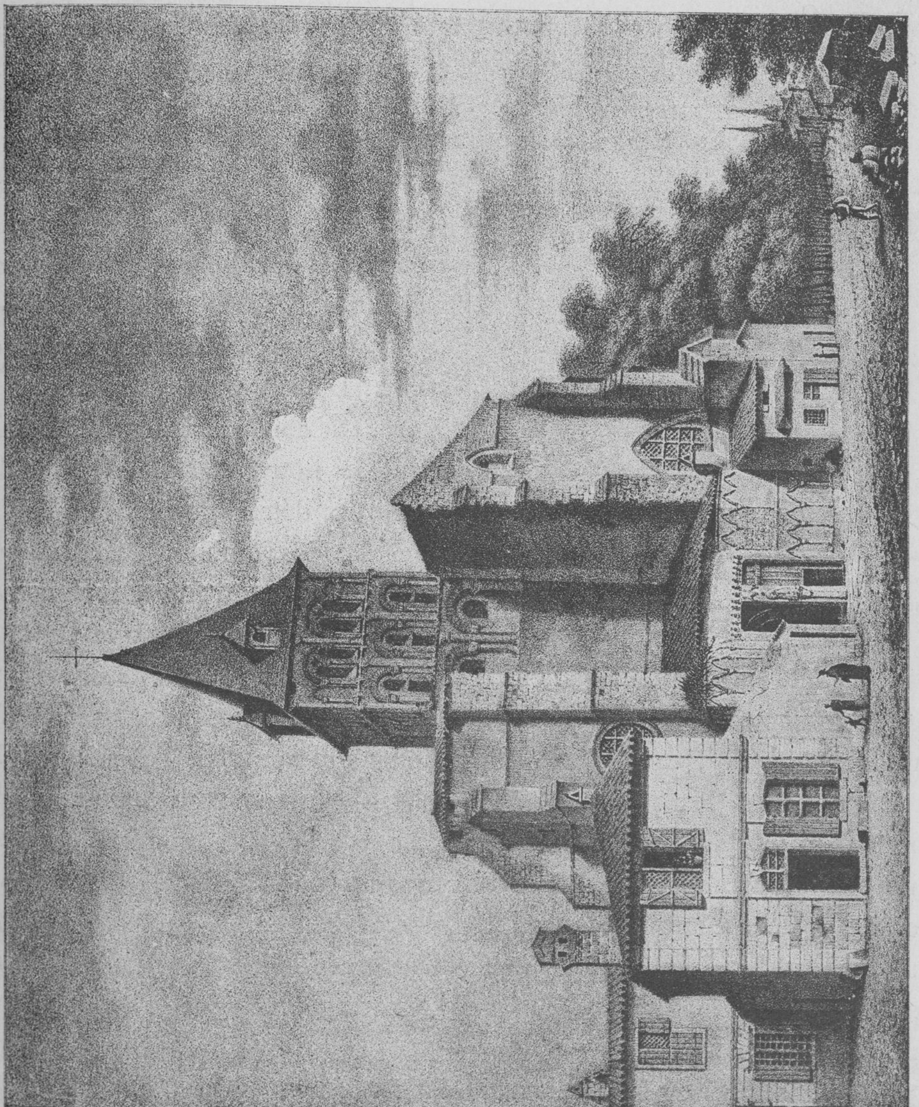
teurs eux-mêmes préféraient plutôt attacher leur nom à un portail, à une tour, à une chapelle, que de voir leur zèle se perdre inaperçu à collaborer au vaste corps de l'édifice : l'amour-propre de ces générations d'une personnalité exubérante nuisit peut-être au majestueux développement de ces grandes œuvres.

Malgré tout, il y eut au XIII[e] et au XIV[e] siècle un travail quasi surhumain de pieuses constructions. L'effort commencé à la veille de l'an mil ne se ralentit pas un seul instant. Quoi qu'on ait dit de la grande erreur du moyen âge, il eut une sincérité, il eut une puissance de souffle que l'antiquité grecque a pu seule égaler : et, comme elle, il a fait ses œuvres à son image, il y a mis ses sentiments et sa religion.

Des trois églises antiques de Bordeaux, c'est Saint-André qui représente le plus fidèlement l'époque gothique. C'est sous la domination anglaise que le clergé séculier arriva à l'apogée de la richesse et de l'influence politique : la cathédrale, qui était son église, participa à sa gloire. C'est là qu'on fit peut-être le plus table rase du passé. A l'église à coupoles de 1100 se substitua, sans doute sous Géraud de Mallemort, une église toute différente, au vaisseau sans cesse agrandi, et qui n'utilisa de l'ancienne que quelques murs et quelques piliers : elle l'eût enveloppée tout entière sous ses voûtes hardies qui semblaient chercher le ciel et dans cette nef qui pouvait contenir le peuple de toute une ville. — Mais, avant même que le corps de l'édifice ne fût terminé, on commençait à en orner la façade. La porte Royale, par laquelle entraient les archevêques, attira les premiers soins : elle était sans doute bien finie sous le règne d'Édouard I[er]. Puis, Bordeaux vit se construire les tours et se sculpter le portail de la façade méridionale : peut-être celle-ci présentait-elle, dès le XIV[e] siècle, l'aspect qu'elle a de nos jours. C'est un peu plus tard, mais toujours, je crois, avant 1400, que se dressa la masse et que s'achevèrent les détails du portail Nord. Quant au chœur, toutes ces générations s'y appliquaient sans relâche, l'élargissant, découpant ses ouvertures, ornant chaque jour davantage ses flèches et ses fenêtres. Le cloître, situé au Sud, se développa surtout, pense-t-on, au XIV[e] siècle. — Quant à la façade de l'Ouest et aux murs latéraux, encombrés de maisons et de chantiers, ou adossés au mur romain, on ne les orna pas, on ne les voyait pas.

1251?

C'est là une autre cause de cette absence de majesté extérieure que présentait notre cathédrale, avec tant d'autres églises médiévales. Comme les grands monuments d'alors, elle s'élevait, bordée de mai-



ANCIENNE FAÇADE DE SAINT-SEURIN[1].
(Douzième-quatorzième siècle.)

sons, d'appentis, de murailles, sans parler du cloître et de l'archevêché, vaste végétation parasite qui croissait sur ses flancs. Si elle était

1. Démolie en 1829. — D'après une lithographie du temps, par G. Engelmann.

séparée de ces constructions, ce n'était que par d'étroites ruelles qui l'isolaient, mais ne la dégageaient point. D'elle, on voyait surtout ses portails, brillant comme des tableaux de pierre au fond des parvis, ou la masse de sa toiture et de ses tours, émergeant des bâtisses environnantes. Ce qui constituait le plus l'église au XIIIe siècle, c'étaient la voûte et la nef, la tour et le portail.

A Sainte-Croix, on travaillait un peu moins en ce temps-là. Les moines bénédictins étaient toujours fort riches, mais ils n'avaient plus ces hautes visées qui leur avaient donné au XIe siècle le gouvernement de l'Église et l'empire des esprits. Ils n'employaient plus l'argent en de fastueuses constructions. D'ailleurs, il restait moins à faire. On construisit les voûtes suivant le nouveau style. On ajouta quelques détails gothiques à l'antique façade romane, entre autres un bas-relief qui fut célèbre autrefois, et qui, détruit par la Révolution, a été si maladroitement remplacé par un Saint-Georges : il représentait un prince à cheval, un ennemi vaincu à ses pieds, et au-devant de lui, une châtelaine debout, qui semblait l'accueillir. Ce sont peut-être les portraits de quelques puissants bienfaiteurs du monastère : pour les insérer sur la façade de l'église, on remplaça par une grande arcade brisée deux des arcades de la galerie romane. Le goût et le zèle manquaient aux moines de cet âge. A part ces détails, qui juraient avec l'ensemble, la façade demeura inachevée, et l'église, terminée à droite, mutilée à gauche, devait garder jusqu'à nos jours une attitude manchote.

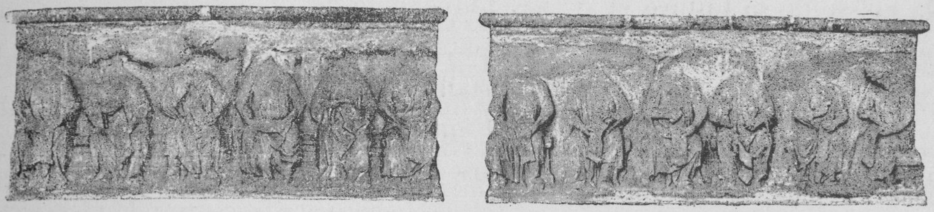


ANCIEN BAS-RELIEF SUR LA FAÇADE DE SAINTE-CROIX [1].
(Quatorzième siècle.)

Les chanoines de la basilique de Saint-Seurin avaient des habitudes brillantes et le goût de mieux faire. Ils travaillèrent à leur église avec une véritable coquetterie. La façade consacrée, qui regardait l'Ouest, fut

1. D'après VENUTI, *Dissertations sur les anciens monuments de Bordeaux,* gravure de LAVAU, 1754. — Le bas-relief a été démoli en 1794 et n'a pas été refait lors de la restauration de l'église.

bien un peu négligée : son clocher était fort modeste, et le saint Seurin et les douze apôtres qui en ornaient la porte faisaient assez piètre



BAS-RELIEFS DE L'ANCIENNE FAÇADE DE SAINT-SEURIN [1].
(Quatorzième siècle.)

figure. En revanche, l'entrée qui faisait face à la ville fut soignée avec un art parfait : tout ce que l'ornementation gothique à la fin du XIIIe siècle imagina comme élégance, encadra le portail trilobé.

On pense aussi que la totalité des simples églises paroissiales furent reconstruites, suivant le goût du temps, entre 1250 et 1350. Toutefois, sauf à Saint-Michel et à Sainte-Eulalie, il n'y reste aucun souvenir important de cet âge classique de l'art ogival. Ce furent sans doute des constructions fragiles, faites à la hâte avec de mauvais matériaux.



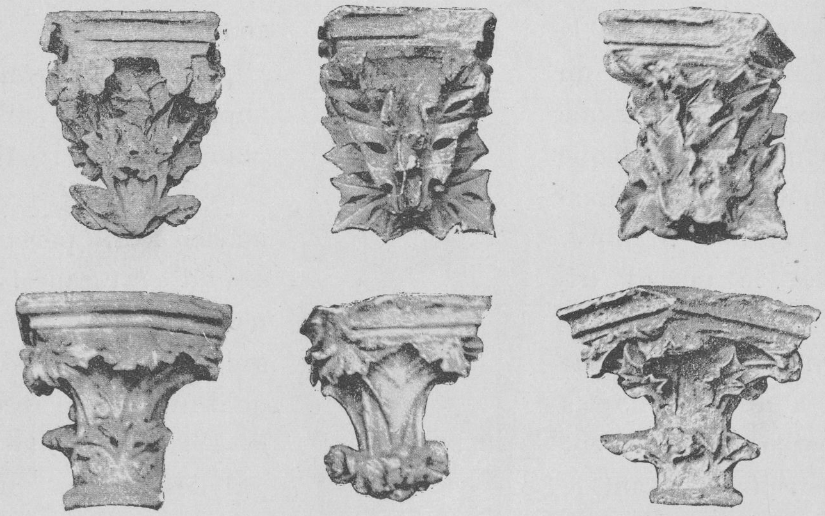
SAINT SEURIN [2].
(Quatorzième siècle.)

Cet art nouveau, qui supplantait la vieille architecture avec ses lignes brisées et ses croisées audacieuses, portait le nom d'« art français ». Il n'offre à Bordeaux rien qui le distingue de ce qu'il fut dans le reste de la France. Ce ne sont pas des artistes anglais qui ont construit notre cathédrale; il n'y a rien dans le style de nos églises, les nervures des voûtes ou les frisures des chapiteaux, qui semble une inspiration étrangère. Les Anglais n'exercèrent pas plus d'influence sur l'art

1. Au Musée d'antiques. Légués à la Ville par DUBOIS.
2. Sur l'ancienne façade de Saint-Seurin; cf. p. 249. — Au Musée d'antiques. Légué à la Ville par DUBOIS.

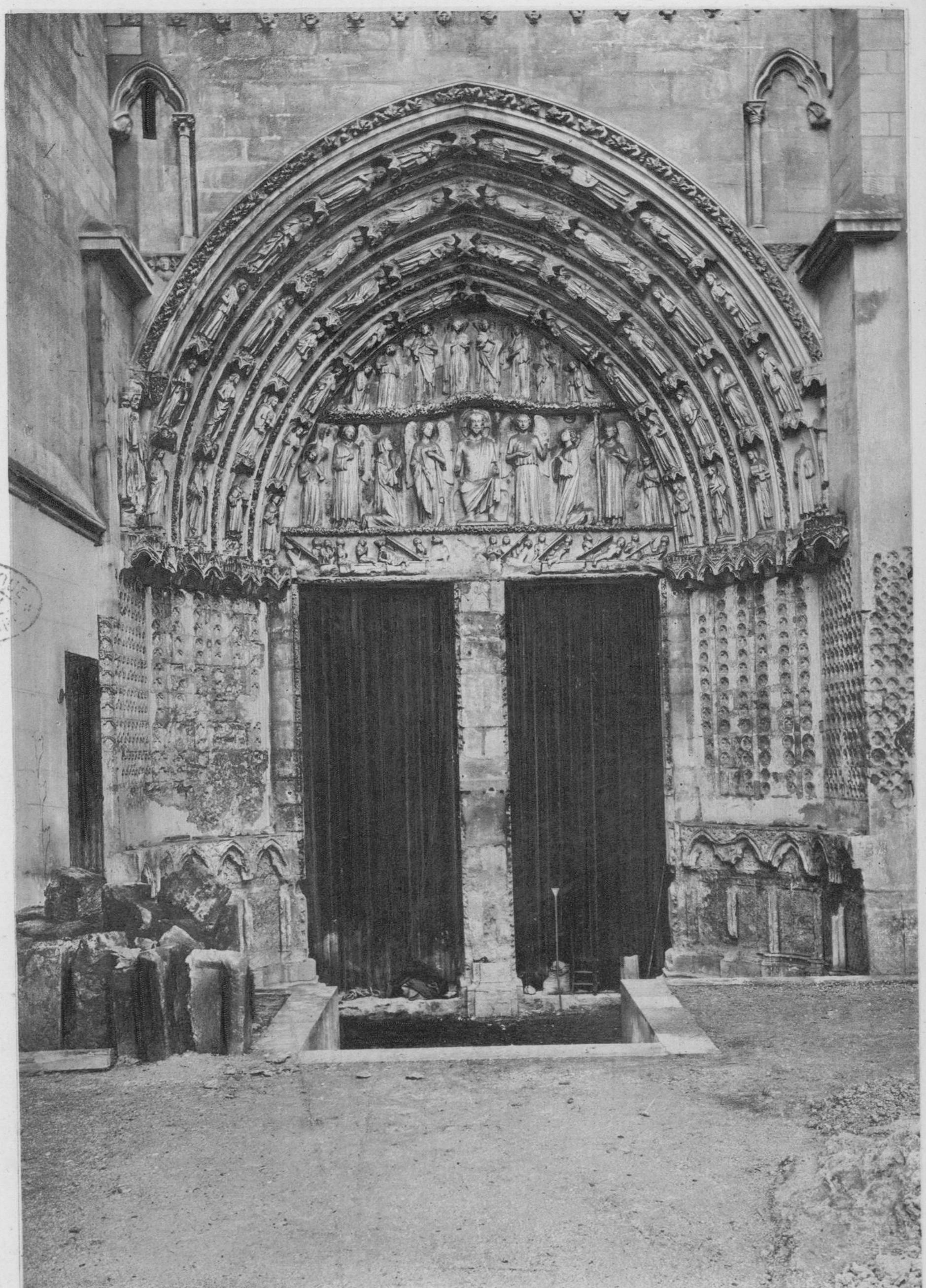
que sur la langue. La langue demeura un gascon sans alliage; l'art bordelais fut une simple province de l'art français, sans traditions locales nettement marquées. Tout au plus peut-on dire que l'architecture eut à Bordeaux moins de grandeur réelle et plus d'emphase que dans le reste de la France. Peut-être encore est-il permis de constater que les différentes formes de l'art gothique s'y développèrent légèrement plus tard; il semble y avoir eu ici un retard artistique, semblable à ceux que nous y constatons à d'autres époques, sous les Romains et à la Renaissance.

La sculpture paraissait avoir moins de hardiesse et de moins grandes envolées; mais, en tout cas, elle achevait ce qu'elle commençait, elle



CHAPITEAUX DE L'ANCIENNE FAÇADE DE SAINT-SEURIN.
(Quatorzième siècle.)

accomplissait sa tâche, faisait son devoir, et en travaillant surtout pour Dieu et pour l'Église, elle nous laissait un art d'exquise sincérité, elle nous donnait des œuvres qui sont la plus touchante expression des pensées et des croyances du temps. Et il y avait souvent en elle autre chose qu'un exquis sentiment religieux. Comme la sculpture grecque, la sculpture chrétienne emprunta à la nature quelques-unes de ses formes les plus élégantes, elle les comprit, elle sut les rendre, elle les enroula en couronnes ou en guirlandes autour des chapiteaux de ses colonnes et de ses piliers. Il y a à Saint-André et à Saint-Seurin une incroyable variété de types empruntés aux végétaux, finement dessinés,

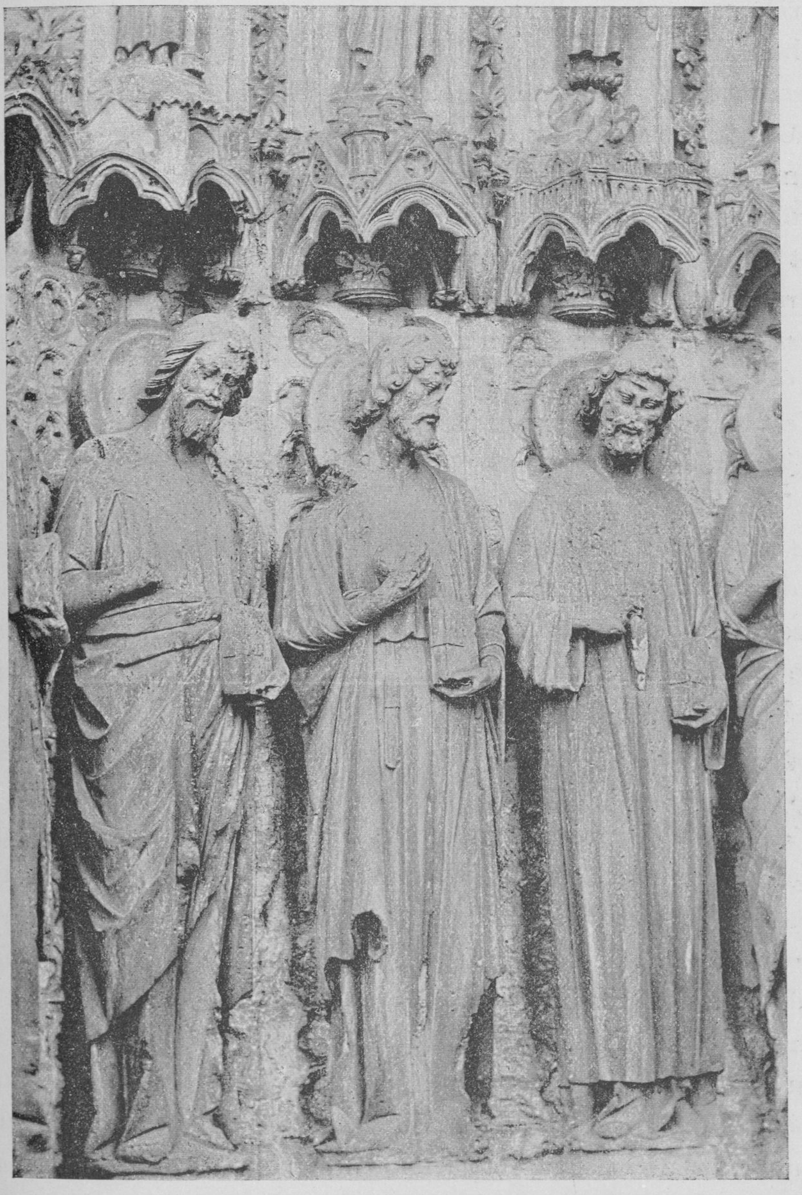


Héliog. Dujardin d'après une photographie de M. Amtmann

LA PORTE ROYALE AVANT SA RESTAURATION (CATHÉDRALE)

(XIIIe Siècle)

ingénieusement combinés; dans ces feuilles de chêne, de houx ou de vigne, le moyen âge trouvait de modestes rivales à l'acanthe grecque.



STATUES DE LA PORTE ROYALE DE SAINT-ANDRÉ [1].

(Milieu du treizième siècle.)

1. Elles ont été remises dans ces dernières années à leur place primitive.

Les « imagiers » du XIIIe et du XIVe siècle ont décoré à Bordeaux quatre entrées d'église, trois à Saint-André, une à Saint-Seurin.

Les sculptures de la porte Royale de Saint-André ne peuvent être postérieures au règne d'Édouard Ier. Elle a la simplicité de composition, le calme d'expression du gothique primitif. Les piliers portent des statues de saints personnages; les voussures qui encadrent le tympan sont formées de statuettes d'anges, de martyrs, de saints et de docteurs, en commençant à gauche par saint Antoine. Dans le tympan s'épanouit, en trois registres, la scène principale : la résurrection des corps, le Christ qui y préside, les anges qui y assistent. Couronnant le tout, une arcade encadre les statues colossales d'évêques ou de princes bienfaiteurs de la cathédrale : on a cru voir parmi elles celles d'Édouard Ier et de Géraud de Mallemort.

1267

C'est en apparence une plus vaste composition que celle du portail méridional de Saint-Seurin, postérieure de quelques années à peine : en réalité, elle se compose de trois tableaux différents groupés de la même manière. Dans le tympan central, c'est encore la résurrection des corps avec le Christ et ses anges. Dans celui de gauche, est représentée la propre résurrection du Christ. Dans celui de droite, nous trouvons des scènes empruntées à la légende d'un évêque, peut-être saint Seurin. Cette fois le Christ ne préside pas seul à la façade de l'église. C'est que nous sommes dans un sanctuaire dont le saint est aimé entre tous et jaloux de ses droits : Saint-Seurin, plus que toute autre église de Bordeaux, eut son patriotisme local. — L'ensemble de ces trois tympans est encadré de figures d'anges dans les voussures, de statues d'apôtres sur les colonnes du soubassement. — De loin, c'est comme un fouillis de dentelures, de feuillages et de figures. De près, ce sont des têtes expressives, vivantes et hardies. Le sculpteur de Saint-Seurin mettait même, à reproduire les types consacrés par la tradition, un peu d'imagination malicieuse. A gauche et à droite des douze apôtres on voit la Loi ancienne et la Loi nouvelle, celle-ci triomphante et couronnée, celle-là déchue et la tête entourée des replis du serpent : il y a là de l'expression, de la vie, et un essai de fantaisie artistique.

Le portail Sud de Saint-André est postérieur au moins d'un demi-siècle à ces deux chefs-d'œuvre. Il était consacré surtout à la Vierge,



Héliogravure Dujardin d'après une photographie de M. Amtmann.

PORTAIL SUD DE SAINT-SEURIN (1267)

comme la porte Royale l'était au Christ : la sculpture principale représentait l'Assomption; une statue de la sainte en ornait le pied-droit.

Ce ne fut que plus tard, peut-être à la fin du règne d'Édouard III, qu'on dota le « grand portail » Nord de ses sculptures. Elles sont un peu moins nombreuses que celles des autres portes, et cependant la composition n'a pas gagné, et si le détail est plus riche, plus fini, l'expression des figures est moins naïve. Il appartient tout entier au Christ : les trois registres du tympan nous le montrent à la table de la Cène, s'élevant dans les airs, puis trônant au ciel. Le pied-droit central porte la statue d'un pape, sans doute Clément V.

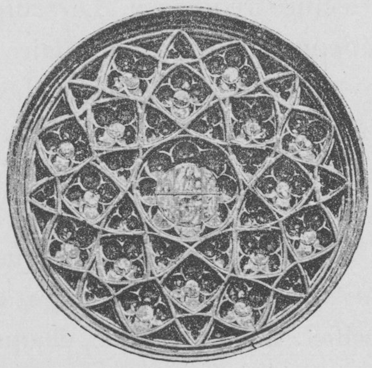
1350-77

Toutes ces sculptures appartiennent à deux siècles et viennent de mains bien différentes. Mais le principe qui les a groupées est demeuré le même. Toutes sont également de véritables tableaux de piété, plus encore, des pages de lecture religieuse. Le sculpteur a voulu donner des leçons de foi chrétienne bien plus que faire des œuvres d'art : si l'art a orné ces figures d'un sourire ou d'une beauté, c'est peut-être à l'insu de l'artiste. Il n'a voulu que traduire exactement les enseignements de l'Écriture. Regardez les morts qui soulèvent la pierre du cercueil sur la porte Royale : vous trouverez des rois, des évêques, des femmes, des enfants. L'Écriture ne dit-elle pas que le jour du Jugement réveillera grands et petits? Ces nombreux anges aux ailes repliées sont ceux de la vision d'Ézéchiel. Chaque apôtre, chaque saint a les attributs que lui prête la tradition, saint Antoine son cochon et saint Pierre les clefs. Sous chacune de ces figures, on pourrait mettre un texte des Saints Livres, de l'Apocalypse ou des docteurs de l'École. L'artiste chrétien a pour premier souci de se mettre d'accord avec la loi religieuse ou la foi liturgique : ainsi faisaient nos sculpteurs gallo-romains, quand ils représentaient leur Épona ou leur Mercure. C'est une leçon de catéchisme mise sous nos yeux.

Mais quels progrès faits cependant sur la sculpture de l'ère romane! L'artiste recherche toujours l'allégorie religieuse et l'enseignement par la foi : mais ces allégories sont moins tristes et ces leçons plus claires. Comparons seulement les images répugnantes et obscures de Sainte-Croix aux scènes vivantes de nos portails gothiques. Tout est plus calme, plus simple, plus humain. Le symbolisme existe toujours, mais

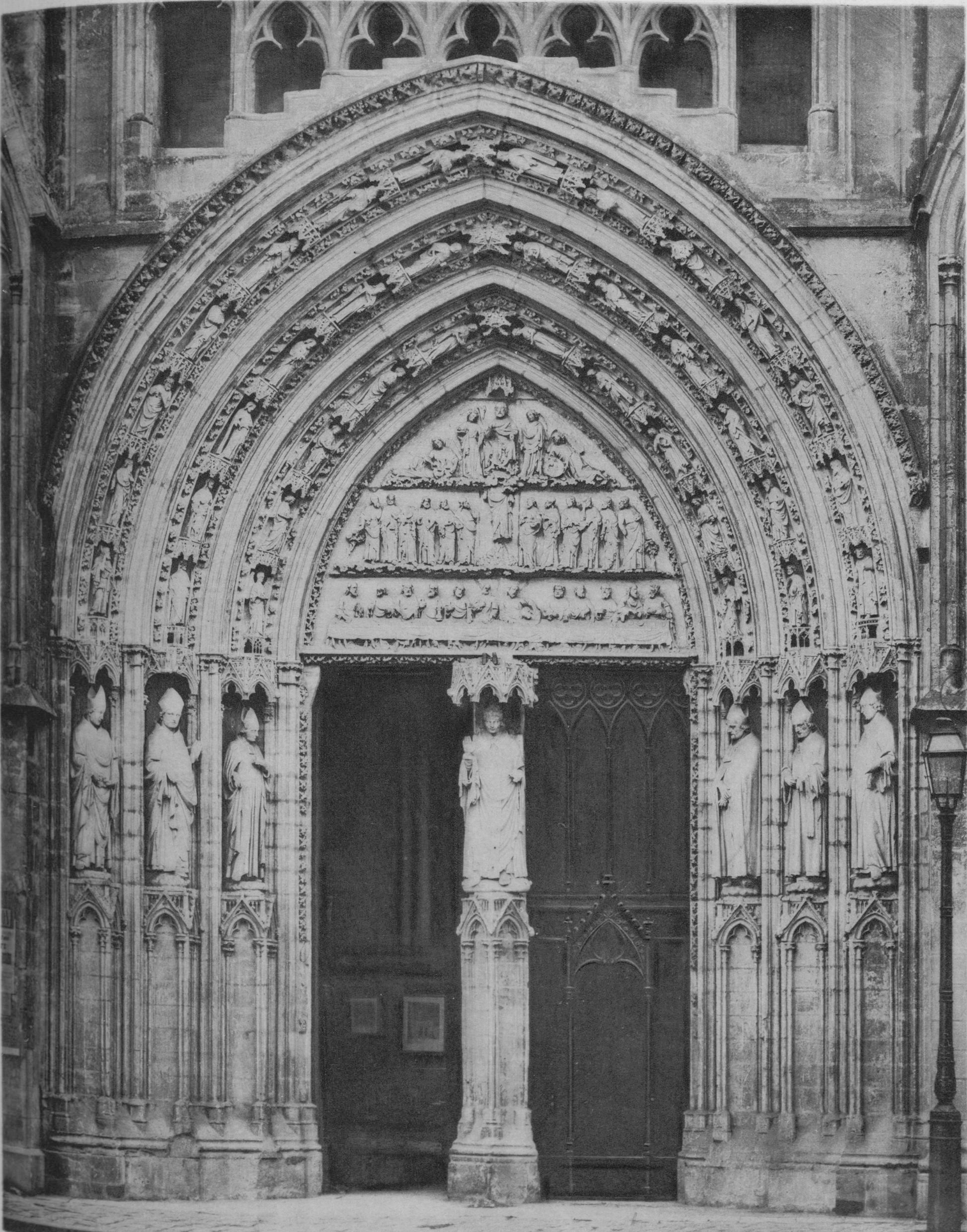
si peu caché! L'ornement mystique est remplacé par un tableau animé. L'art religieux ne touche encore qu'aux choses de Dieu, mais il y mêle la vie, la figure et les sentiments de l'homme. Regardez la dernière œuvre de ce temps, la Cène de Saint-André, avec ces figures d'apôtres, émues et graves. Nous sommes aux abords de l'an 1400 : on dirait que, sur ces pieux tableaux de pierre, l'humanité se dégage de la religion qui l'enveloppe et l'étreint.

1. Portail Sud. — D'après une photographie de M. Terpereau.



ROSACE A SAINT-ANDRÉ [1].

(Quatorzième siècle.)



Héliog. Dujardin

d'après une photographie

LE GRAND PORTAIL DE LA CATHÉDRALE

(XIVe Siècle)

CHAPITRE XVI

L'ÉGLISE RÉFORMATRICE

(1389-1453)

I. Archevêques et chanoines. — II. Splendeur et hardiesses du gothique. III. Œuvres de bienfaisance. — IV. L'Université et l'instruction[1].

I

L'Église allait encore, pendant le dernier siècle de la domination anglaise, présider au développement matériel et diriger la vie morale de Bordeaux. Le clergé qui la gouverne alors est aussi opulent et aussi fastueux que les contemporains du prince Noir; mais un esprit nouveau semble l'animer. Il ne s'absorbe plus dans la jouissance de ses richesses et la défense de ses droits. Il a le sens et la volonté de réformes utiles à tous; il songe à ceux dont il a pris la garde, les pauvres, les malades, les étudiants. L'Église bordelaise se rend enfin compte qu'elle a plus de devoirs que d'intérêts : elle devient plus humaine dans ses œuvres, plus

1. Archives départementales, série G, en particulier 284 et 308. — *Archives historiques de la Gironde*, t. VI, p. 157; t. VII, n° CLII; t. XIII, début. — *Registres de la Jurade.* — *Copie de la fondation de l'hospital Saint-André* (in-4° de 56 p.). — Barckhausen, *Statuts et Règlements de l'ancienne Université*, 1886. — De Laborie, *Biographie de Pey Berland*, 1885. — Rymer, t. IV, ive partie.

Cirot de La Ville, *Saint-Seurin*. — Drouyn, *Bordeaux vers 1450*. — Rabanis, *Fondation de l'hôpital Saint-André*, 1852 *(Commission des Monuments historiques)*. — Bertrand, *Histoire des séminaires de Bordeaux et Bazas*, t. I, 1894. — Corbin, *Histoire de Pey Berland*, 1888. — Berchon, *Société archéologique*, t. XI, 1886.

brillante dans son art. Par un rare bonheur, elle fut alors gouvernée par quelques-uns des hommes les plus remarquables qu'ait possédés le clergé de Bordeaux, évêques et chanoines. Plus que la bourgeoisie, l'Église était alors fertile en grands hommes.

La fin du XIVe siècle vit en Europe toute une lignée de hauts prélats que leur puissance et leur faste faisaient rivaux des rois, mais chez qui l'intelligence valait l'audace et l'orgueil. Ils entreprirent de réformer l'Église et, surtout, de substituer à la monarchie grandissante du pontife de Rome le gouvernement aristocratique des conciles. L'archevêque-cardinal François Hugotion représenta dignement cette génération sur le trône épiscopal de Bordeaux. Il assista au concile de Pise et l'assemblée l'envoya comme légat auprès du roi de France et du roi d'Angleterre : il parla, dit-on, à ce dernier avec une singulière fierté. Il contribua à déposer deux papes, et risqua, par son ambition ou son courage, de perdre son propre diocèse. On lui suscita un rival, qu'heureusement le Chapitre se refusa à reconnaître.

1389-1412 · 1408 · 1409

1414-29 David de Montferrant, qui le remplaça, se détourna des grandes querelles de la chrétienté pour s'occuper avec une passion un peu étroite des affaires de la cité. Il appartenait à l'une des plus nobles familles du Bordelais. Peut-être se montra-t-il, en gouvernant son diocèse, trop souvent enclin à cette jalousie que les barons éprouvaient à l'endroit des riches marchands de la commune. Il ne fut jamais en paix avec elle. Chaque année, il trouvait un nouveau droit à défendre contre la jurade : la possession de Saint-Michel, les créances des chanoines, les limites de la sauveté de Saint-André, les privilèges des vins du clergé; c'était bien rarement un intérêt sacré qu'il avait à soutenir. Dans ses revendications et ses lettres, il se montrait cassant, impitoyable et têtu. Tous les moyens furent employés dans la lutte interminable qu'il engagea contre les jurats, « ses fils pacifiques et bien-aimés, » lui, « leur révérend père en Dieu ». Elle commença par des citations de procureur; elle finit par des excommunications solennelles. Ce fut pour les jurats une suite d'affronts et de douleurs. Ils se plaignaient au roi : « C'est un grand déshonneur pour votre cité, et pour nous une grande honte, vergogne et confusion; l'archevêque en réfère au pape, il le veut pour juge : nous, nous n'osons lui écrire, » le prélat étant le plus fort en

1420

cour de Rome. Les affaires de la cité souffraient de ces discordes, car on sait quelle part y était faite aux actes religieux. On craignit même de ne pouvoir élire de nouveaux jurats, puisque l'élection devait suivre un serment prêté sur l'autel. Un des magistrats, vieux ou malade, redoutant par-dessus tout d'être privé des derniers sacrements, suppliait ses collègues de céder à l'âpre archevêque.

La concorde fut rétablie sous l'épiscopat de Pierre ou Pey Berland. On voudrait connaître un peu mieux le célèbre archevêque. Sa figure et son caractère nous sont arrivés légèrement embellis par la légende et l'apologie. Cependant, il paraît avoir entièrement mérité cette auréole de sainteté dont le populaire, à défaut de l'Église, a orné son souvenir. Ce fut par-dessus tout, je crois, un homme d'une rare intelligence : c'est à cette qualité maîtresse qu'il dut sa brillante fortune. Né d'une famille médoquine, laquelle n'était point noble, il arriva assez vite à la plus haute dignité. Dans la conduite de sa vie et de son église, il vit toujours très nettement ce qu'il y avait à faire, et il le fit avec une douce persévérance. Quand il prit en main la défense des intérêts anglais et des libertés bordelaises, sa droiture ne l'empêcha pas d'être un assez bon politique. C'était un excellent administrateur, peut-être habile ménager de ses biens et de ceux de l'Église : il avait l'esprit d'un homme d'affaires, et il le conciliait avec de très larges vues, de grandes idées. Il se montra sensible, plus peut-être qu'aucun de ses prédécesseurs, aux jouissances que donnent les travaux intellectuels et les beautés de l'art. De sa charité, on ne peut dire qu'une chose : il fit toujours son devoir de père et de pasteur de l'Église, et ce devoir comportait surtout le soin de nourrir les pauvres et d'aimer les petites gens. On verra à l'œuvre son patriotisme, qui était d'ailleurs franchement municipal et bordelais. Il semble bien qu'avec cela il ait été un homme d'esprit, bonhomme et malicieux, un vrai Gascon qui a couru le monde.

1430

Avant 1390

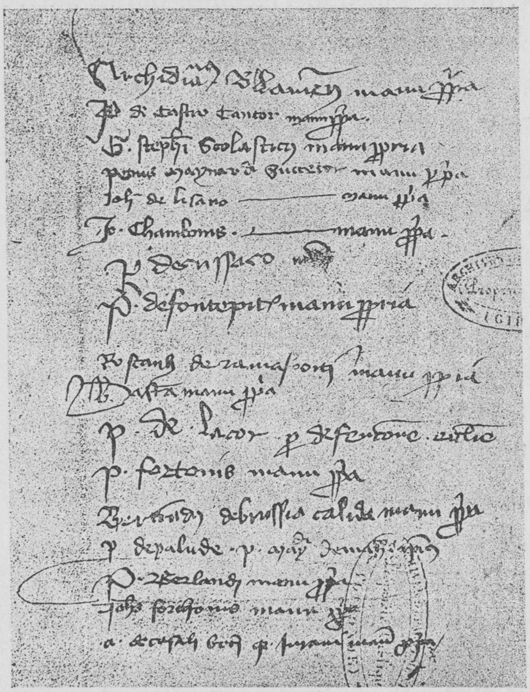
Les prélats de cette période ont eu le mérite de vivre en étroite union avec leur Chapitre; ils paraissaient n'être que les chefs de cette brillante aristocratie. Hugotion disait à ses chanoines qu'il ne voulait être cardinal qu'avec leur assentiment. Il sortait du Chapitre, comme ses deux successeurs. Pey Berland fut pendant longtemps secrétaire de l'assemblée.

Depuis 1419

Jamais, du reste, les Chapitres de Bordeaux ne furent composés d'hommes plus riches, plus nobles, plus intelligents. Ce fut l'apogée de leur influence. Le Chapitre de Saint-Seurin fournit à la chrétienté le pape Innocent VII; du Chapitre de Saint-André venait Boniface IX. Les doyens des Chapitres étaient d'ordinaire juges des appels portés au roi. Presque tous ces chanoines avaient fait de longs voyages, de plaisir, d'ambition et d'étude. Ils en rapportaient à Bordeaux des idées et des mœurs nouvelles : comparés aux plus riches bourgeois, qui s'éloignaient moins volontiers de leurs affaires, c'étaient les membres du haut clergé qui représentaient dans la ville l'élément mondain et l'esprit de progrès. Des chanoines de talent, comme Pierre Dubosc *(de Bosco)*, Vital de Carle, et plus tard Jean Embrun, Thibaud d'Agès et Guillaume Bec, jouaient dans Bordeaux un rôle supérieur à celui des bourgeois les plus considérés. Surtout, ils firent œuvre plus utile et plus durable. Leur esprit d'initiative s'appuyait sur de solides richesses : grâce à eux, les églises de Bordeaux achevèrent de s'orner et de pieuses fondations rappelèrent enfin à la commune bordelaise le devoir de charité.

1404

1389



SIGNATURE DES CHANOINES DE SAINT-ANDRÉ [1].
(1422.)

† en 1399

1400-42

1. Sur le registre des délibérations; Archives départementales, G, n° 284, f° 5 (20 avril 1422); cf. *Archives historiques*, t. VII, p. 425. — *Archidiaconus Blaviensis, manu propria. Jo. de Castro, cantor, manu propria. G. Stephani, scolasticus, manu propria. Petrus Maynardi, succentor, manu propria. Joh. de Lisano, manu propria. Jo. Chambonis, manu propria. P. de Cussaco, manu propria. P. de Fontepit(onis), manu propria. Rostanh de Ramaforti, manu propria. B. Asta, manu propria. P. de Lator, pro defencione ecclesie. P. Fortonis, manu propria. Bertrandus de Brussiacalida, manu propria. P. de Palude : P. May(nar)di de man(da)to ipsius. P. Berlandus* [Pey Berland], *manu propria. Joh(anne)s Forthonis, manu propria. A. de Casaliveteri, quia juravi, manu propria.*

II

C'est dans ces trois quarts de siècle, entre 1377 et 1453, que se place, à Bordeaux, un des grands efforts de travail de l'art gothique. Il ne s'agit encore que de construire des églises. Le clergé seul a la passion de bâtir. Des « maîtres d'œuvre », qu'on a le droit de supposer architectes actifs et habiles, sont attachés aux deux grandes églises capitulaires : l'un d'eux, Colin Tranchant, est assez célèbre pour que les Chapitres rivaux se disputent son temps. En 1425, il dirigeait l'œuvre de Saint-Seurin; les chanoines de Saint-André obtinrent que, pendant la moitié de l'année, il travaillât à la cathédrale, « y résidant en personne et y dormant la nuit ». En 1421, il fut défendu à Guillaume Géraud, « architecte de la Fabrique de Saint-André, » *magister operis fabricae,* de travailler à d'autres églises qu'à la cathédrale, à Saint-Michel et à Saint-Seurin.

Le clergé seul avait la passion de bâtir. J'en veux à la commune de Bordeaux d'avoir consacré en ce temps quinze cents marcs sterling à acheter le comté d'Ornon, au lieu de construire un bel hôtel, semblable à ceux qui donnaient alors un lustre nouveau aux cités libres de la Flandre.

Sous l'influence de ces architectes, et peut-être aussi sous celle des chanoines eux-mêmes, le gothique chrétien semble perdre quelque chose de son caractère sacré, de son utilitarisme religieux. Le symbole est plus négligé : l'expression des sculptures est plus humaine. Dans l'ornementation générale des édifices, on cherche davantage à plaire ou à frapper : on sacrifie à la recherche du nouveau. Le décor devient un principe. Les maîtres visent à l'effet : ils ont des préoccupations sincèrement artistiques, qu'ignorèrent souvent leurs précurseurs du XIIIe siècle. L'art perdait sa naïveté, peut-être sa vraie grandeur; mais il s'affranchissait peu à peu.

On ne touchait presque plus à Sainte-Croix : les Bénédictins vivaient de plus en plus dans l'ombre. Mais il y eut, dans les deux temples capitulaires, une incroyable folie de bâtir. Ils étaient achevés

dans leur ensemble, et les pieuses images des portails étaient terminées. On se préoccupait alors d'embellir l'intérieur, d'enjoliver les façades. On multiplia les ornements luxueux et superflus. Comme l'art grec après Phidias, le gothique arrive maintenant à l'âge des œuvres flamboyantes et fleuries.

A Saint-Seurin, l'effort principal paraît s'être porté sur la chapelle Notre-Dame de la Rose : elle forma, sur le flanc de la grande basilique, une petite église, bien fermée, harmonieuse et élégante. Pey Berland voulut en consacrer lui-même l'autel. On allait, à la fin du siècle, y prodiguer les sculptures et les ornements. — La religion devenait, comme l'art, plus fleurie et plus aimable : le culte de la Vierge s'associait dans Saint-Seurin à celui de la fleur que le moyen âge affectionna sur son déclin.

1444

C'est vers le même temps que l'on décora les principales chapelles de Saint-André, et en particulier celles de Notre-Dame de Pitié (aujourd'hui disparue) et de Notre-Dame de la Nef (aujourd'hui du Sacré-Cœur). — On remarquera à ce propos que la Vierge Marie n'avait pas encore à Bordeaux d'honneurs bien particuliers : son culte s'abritait dans les deux églises paroissiales, peu importantes, de Puy-Paulin et de la Place, ou dans les chapelles des grandes églises. Mais déjà la fin du XIVe siècle voyait commencer sa gloire.

Notons, en outre, qu'on avait dès lors un goût prononcé pour les chapelles d'église. L'intérieur des temples perdait ainsi sa nudité froide et majestueuse : il se formait, à l'écart de la grande nef, de véritables réduits aristocratiques, asiles d'une piété discrète et d'une religion plus affinée. — Le développement contemporain des contreforts favorisait celui des chapelles : elles trouvaient leur place naturelle à l'abri de ces piliers extérieurs, qui leur servaient de murs latéraux; elles comblaient le vide disgracieux laissé entre eux et l'église.

En même temps, l'extérieur de la cathédrale était orné de ses parties les plus audacieuses et les plus brillantes. Le chœur s'achevait enfin; et, grâce à la générosité de Pierre Dubosc, évêque de Dax et chanoine de Saint-André, les fenêtres en furent ornées, à la fin du XIVe siècle, de vastes vitraux imagés, aujourd'hui disparus. D'autre part on perçait la grande rosace et on élevait les deux aiguilles jumelles du

Après 1400

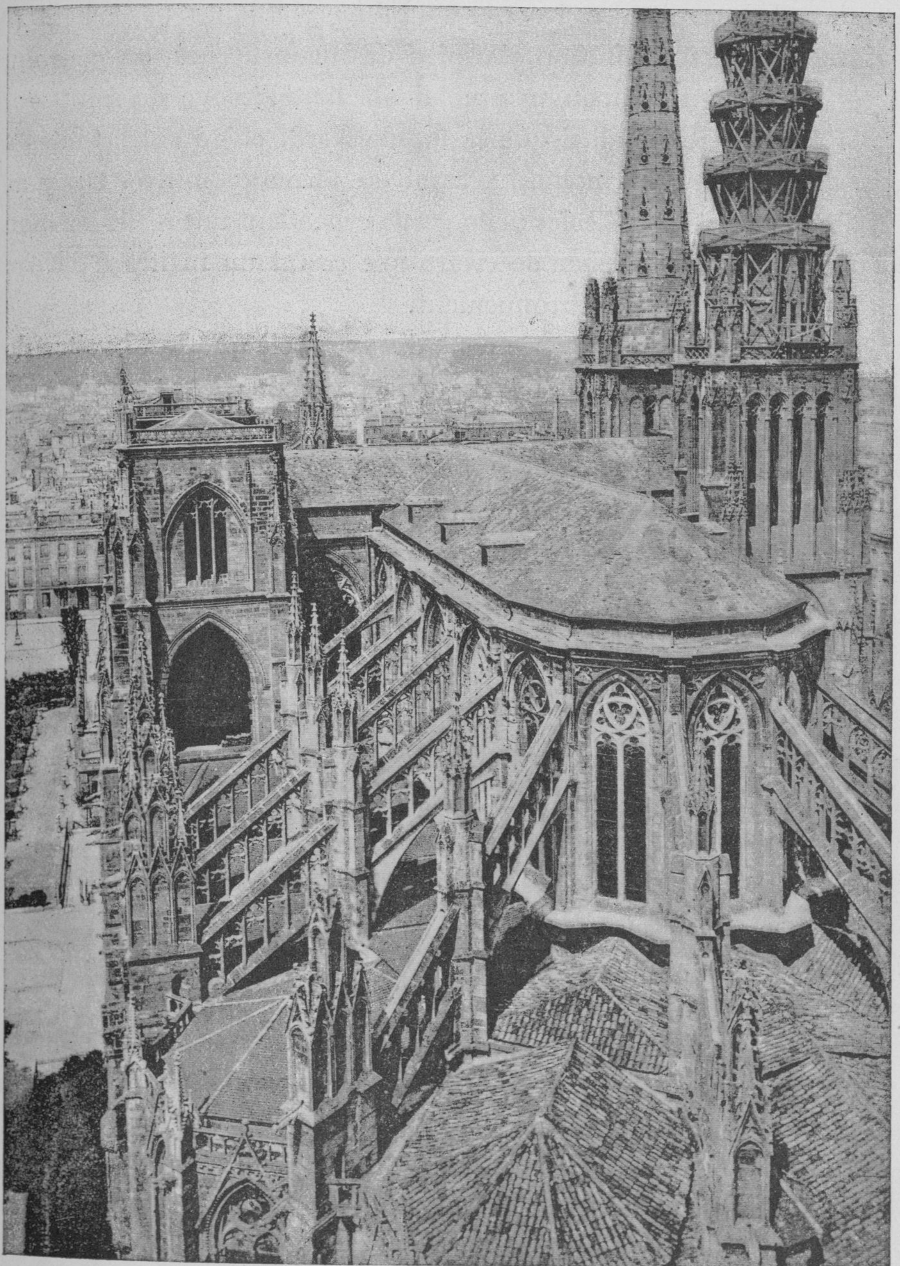


Héliog. Dujardin

Photographie de M. Amtmann

VOÛTES ET INTÉRIEUR DE SAINT-ANDRÉ

(XIVe_XVIe Siècle)



CONTREFORTS ABSIDIAUX ET CHAPELLES DE SAINT-ANDRÉ [1].

(Fin du quatorzième siècle.)

1. Photographie de M. AMTMANN.

portail Nord. Tout cela était merveilleusement dentelé : comme les acanthes des chapiteaux grecs, les festons gothiques devenaient plus fouillés à chaque génération. Au pied des deux flèches, on couronnait le portail par un tympan pyramidal abritant l'image de saint André sur la croix. — C'est ainsi que la façade Nord, chère entre toutes aux archevêques et aux chanoines, recevait sa forme définitive. On y avait travaillé pendant deux siècles : elle garda cependant une réelle harmonie, et l'on ne peut s'empêcher de croire que ce fut un maître d'œuvre de génie qui en dirigea le couronnement.

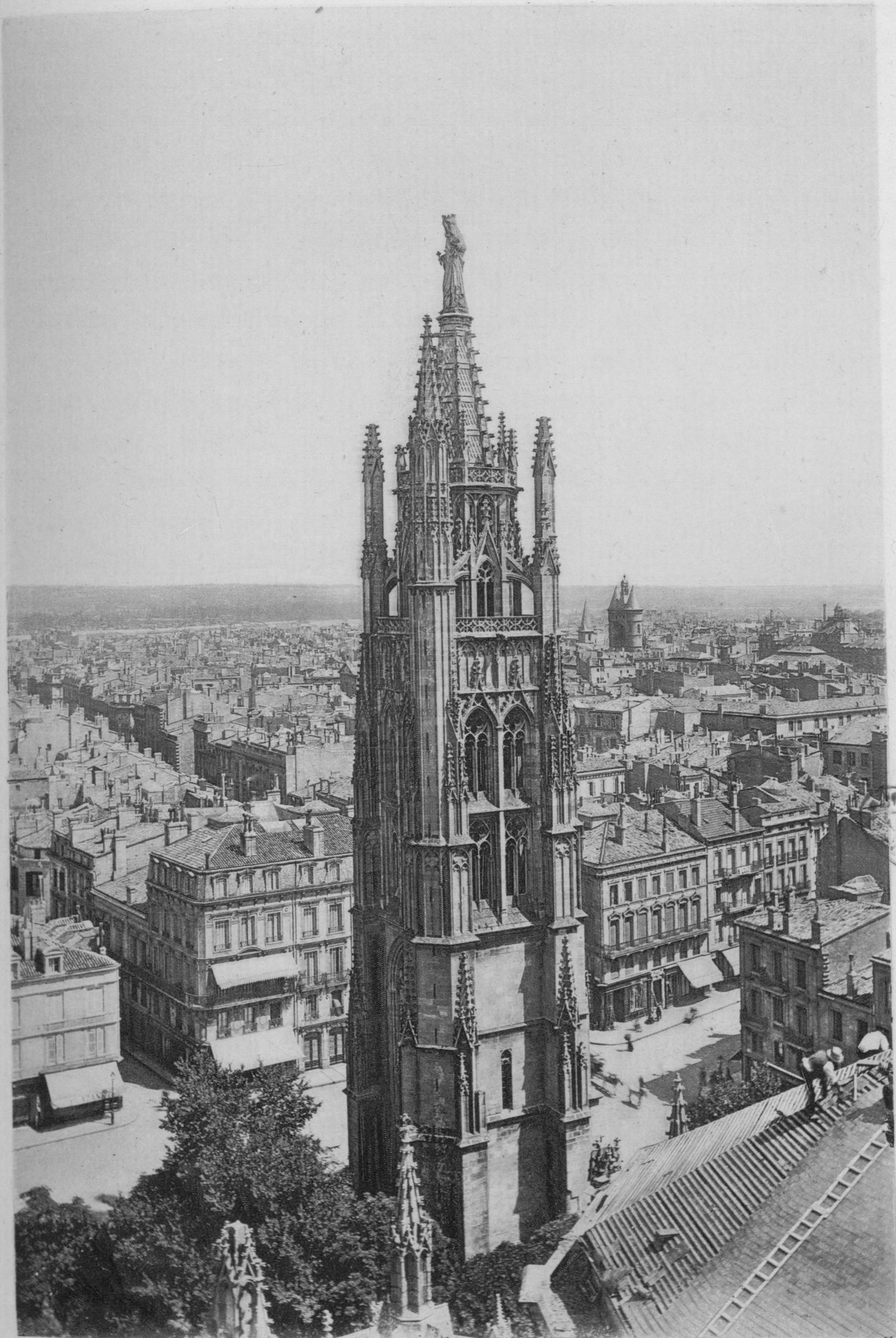
Ce fut enfin au commencement du XVe siècle que le Chapitre de la cathédrale conçut et exécuta l'œuvre la plus audacieuse qu'eût encore imaginée le Bordeaux chrétien. Il voulut avoir un campanile, isolé de son église, et qui, servant d'abri à ses cloches, fût comme le beffroi de sa seigneurie. L'érection en fut votée en 1429, suivant un plan déjà ancien. Mais ce ne fut que dix ans plus tard, en octobre 1440, que Pey Berland posa la première pierre de la tour : il est probable qu'elle fut achevée sous son épiscopat. — Toutefois, la flèche fut étrangement écourtée au sommet : elle ne reçut pas la hauteur que comportait la masse de la tour. Peut-être les exécuteurs du travail reculèrent-ils devant les hardiesses du plan primitif; peut-être encore les embarras qui suivirent la conquête française les obligèrent-ils d'abréger le travail.

1429

1440

D'ailleurs, les architectes du XVe siècle ont dû souvent douter de la grandeur réelle et de la solidité de ces édifices, qu'ils élevaient moins encore à la gloire de Dieu qu'à la glorification de l'homme. Les aiguilles de Saint-André sont peut-être, par rapport à l'étroitesse de leur base, les tours les plus élevées qu'ait dressées l'art gothique. La religion chrétienne avait ses tours de Babel et lançait ses défis à la nature.

Aussi, au moment même où le gothique terminait ses hardies créations, il lui fallait les défendre contre les violences des saisons et l'action du temps : l'œuvre n'est pas achevée qu'elle menace ruine, frappée d'une précoce caducité. En 1427, un tremblement de terre renverse en partie les voûtes de la grande nef de Saint-André. De plus, elles étaient si hautes et si vastes que les piliers des murailles faiblissaient sans cesse sous leur énorme poussée. On dut se mettre à étayer d'arcs-boutants et de contreforts les flancs de la cathédrale,



Héliog. Dujardin d'après une photographie de M. Amtmann

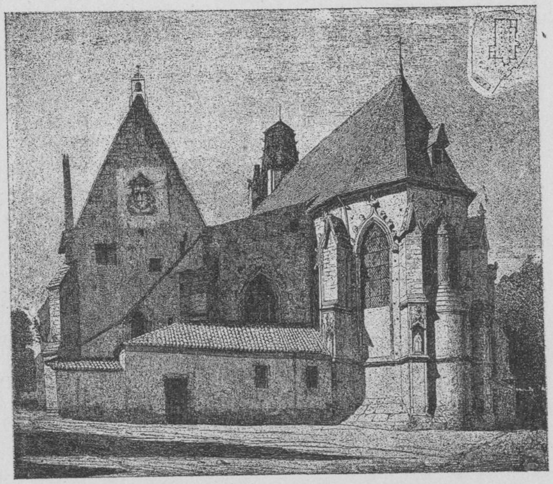
LA TOUR PEY-BERLAND
(XVe Siècle)

béquilles gigantesques destinées à soutenir ce vaste corps. — Voilà une des grandes différences entre le monument gothique et le monument classique : chez celui-ci les vrais murs de soutènement sont parallèles, chez celui-là ils sont perpendiculaires à l'axe de l'édifice.

Alors commence une nouvelle période de l'histoire monumentale de nos églises, période de lutte et de défaites qui suit immédiatement l'époque de splendeur et d'audace. Que de travaux il fallut faire pour consolider les aiguilles! Ces flèches, bijoux de grâce hardie, dissimulent de véritables trucages architecturaux : des cercles de fer en étreignent la base, une charpente intérieure sert de carcasse grossière pour assujettir l'enveloppe visible.

1411?

C'est dans la première moitié du xve siècle qu'on dut reprendre à nouveau l'œuvre des églises paroissiales, en particulier de Saint-Michel, de Saint-Pierre, de Saint-Éloi et de Sainte-Eulalie. Le chœur de Saint-Pierre fut construit par ordre des jurats. Mais même dans ces bâtisses plus modestes, les architectes ne furent point toujours heureux. Au commencement du xvie siècle, l'une de ces paroisses, Sainte-Colombe, tombait en ruines. En 1612, la foudre renversa la flèche de Sainte-Eulalie. En 1698, la voûte de Saint-Seurin « creva »



ANCIEN ÉTAT DE SAINTE-EULALIE [1].
(Quatorzième et quinzième siècles.)

subitement en maint endroit, des piliers s'écroulèrent. Dès le xvie siècle les chanoines de Saint-André constatent avec mélancolie « la ruine » des deux tours de leur grand portail, et les mêmes plaintes reviennent désespérément à chaque génération. Les monuments antiques avaient souffert de la main des hommes; les monuments gothiques avaient trop souvent en eux-mêmes le germe de leur mal.

1. Dessin fait vers 1844 par M. Drouyn. Cf. *Choix des types...*, 1845, n° 27.

III

Ce fut précisément dans cette période où l'Église se donna les demeures les plus somptueuses qu'elle songea le plus aux déshérités de la terre. A cet égard, les grands prélats d'avant et d'après 1400, ceux-là malgré leur opulence, ceux-ci malgré leur violence, ont tous contribué à fonder de belles et bonnes œuvres.

1390-98

Le chanoine Vital de Carle institua le célèbre hôpital de Saint-André, qui fut le noyau de nos grands services hospitaliers. Bordeaux possédait depuis le XIIe siècle un bon nombre d'établissements de ce genre : les hôpitaux des Gahets et de Saint-Ladre pour les lépreux, celui de la Peste, ceux de Saint-James, de Saint-Jean, de Saint-Julien, d'autres moins renommés. Mais aucun d'eux n'eut l'importance de celui de Vital de Carle, qui pouvait contenir vingt-six lits. Ceux-là étaient destinés à des catégories déterminées de malades, et surtout aux pèlerins : l'hospice de Saint-André s'ouvrit à tous. Enfin, ils avaient une organisation un peu mesquine : l'intérêt de l'Église ou des hospitaliers y passait souvent avant celui des malades. Vital de Carle, en rédigeant les statuts de son hôpital, montra une intelligence ouverte et sage, un esprit d'un libéralisme presque moderne. Ces règlements sont dans leur genre un chef-d'œuvre. Ils attestent d'une manière vivante ce qu'était cette aristocratie capitulaire, riche et patriote, qui gouvernait Bordeaux vers 1400.

La direction de l'hôpital, ordonne Vital de Carle, sera entre les mains d'un gouverneur laïque :

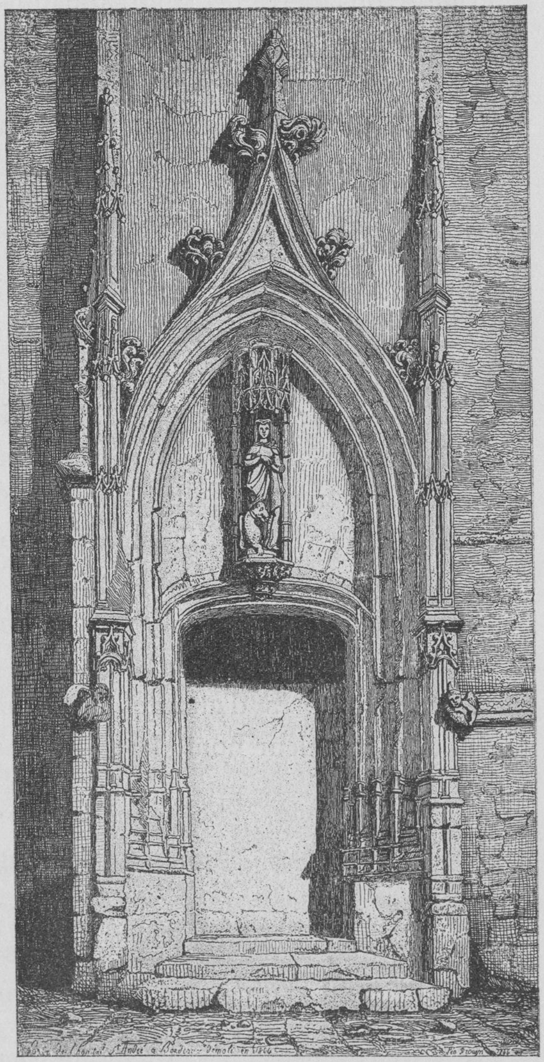
« Je veux et ordonne que dans ledit hôpital il y ait un gouverneur, chef et principal sur tous; et, parce qu'il est plus honnête à un homme laïque de panser et servir les pauvres malades qu'à un prêtre *(caperan)*, qui a à faire le saint sacrement de l'autel et qui est occupé aux divins offices, — et aussi même afin que ledit hôpital ne puisse être tenu pour bénéfice ni être donné et impétré comme tel, ce qui pourrait être et serait un grand préjudice pour les pauvres de Jésus-Christ et destruction dudit hôpital; — pour cet effet, je veux et ordonne qu'il soit séculier et laïque, c'est-à-dire qu'il ne soit pas en ordre sacré. »

Il se défiait assez de l'Église pour placer l'hôpital sous le patronage immédiat du Conseil de Ville :

« Je veux et ordonne que dorénavant, pour les siècles à venir, les honorables seigneurs maire et jurats de la Ville de Bordeaux soient patrons dudit hôpital. »

C'est une institution municipale qu'il a voulu fonder, nullement un nouveau corps religieux :

« Qu'il plaise aux seigneurs maire et jurats avoir pour recommandé ledit hôpital, de le garder et soutenir, et défendre les personnes et les biens de ce lieu, et de les maintenir et conserver comme véritables patrons, en l'état de charité et d'aumônes. »



PORTE DE L'HÔPITAL SAINT-ANDRÉ [1].

(Quinzième siècle.)

Voici qui caractérise mieux encore l'esprit du haut clergé bordelais, qui tenait presque autant « à la garde de la commune » qu'à la vie éternelle, et qui unissait l'amour-propre chrétien au patriotisme municipal :

« J'ordonne et commande que l'hospitalier dise aux pauvres, chaque soir, quand il les aura reçus pour les mettre dans le lit, qu'ils prient Notre Seigneur pour la Ville de Bordeaux, pour les gouverneur et habitants d'icelle, que Notre Seigneur les veuille garder et conserver et maintenir en bonne prospérité. »

D'autres hôpitaux moins considérables furent fondés vers le milieu

1. Démolie en 1844. — Dessin de M. Drouyn; cf. *Choix des types...*, 1845, n° 29.

du xve siècle. Les paroisses Sainte-Croix et Saint-Michel reçurent chacune le sien; Pey Berland institua dans la paroisse Saint-Seurin celui de Saint-Pierre du Mont-Judaïque.

Si les hôpitaux se multiplièrent depuis 1300, en revanche il se fonda en ce temps-là fort peu de couvents. La pieuse ardeur du XIIIe siècle était tombée. La ferveur manquait pour la vie contemplative. Les quelques fondations monastiques que vit alors Bordeaux eurent ce caractère de bienfaisance et d'utilité pratique qui avait un peu manqué aux institutions de saint François et de saint Dominique. Elles regardèrent en dehors de l'intérêt immédiat de l'Église. — Dans l'enceinte de la vieille cité, sur la rue qui porte encore leur nom, s'installèrent les Frères de la Merci : on sait qu'ils s'occupaient de racheter les captifs. — Sur les Fossés, à l'endroit où est aujourd'hui la Faculté des Sciences, les Pères de Saint-Antoine fondèrent leur hôpital. — En 1383, les Chartreux construisirent leur couvent dans les marais de la rivière. Ceux-là vivaient, il est vrai, loin de la ville et loin des hommes, et rappelaient l'austérité laborieuse et farouche de l'antique règle des Bénédictins. Et pourtant, ils firent une œuvre utile entre toutes à Bordeaux. Ils commencèrent enfin la conquête de ses marécages, ils posèrent les pierres d'attente d'une nouvelle ville, à laquelle ils ont mérité de laisser leur nom, les Chartrons.

1320?

1352?

1383

IV

Mais ce qui, dans l'Église bordelaise du xve siècle, témoigne d'un esprit et surtout d'un cœur nouveau, c'est l'attention qu'elle apporte aux travaux de l'étude et au monde des écoliers.

Elle s'était bornée jusque-là à subventionner quelques maîtres d'école et à donner l'enseignement primaire dans sa psallette, l'instruction théologique dans sa cathédrale ou ses monastères. Elle voulut maintenant doter Bordeaux de ce qu'on appelait alors « un ensemble d'études », *studium generale,* c'est-à-dire une Université d'enseignement supérieur.

Ce fut Pey Berland, suivant toute vraisemblance, qui eut l'initiative

de cette création. Il sollicita auprès du pape Eugène IV la bulle qui fondait l'Université de Bordeaux; il fit les frais de l'expédition de cette bulle (tout acte émanant de la chancellerie pontificale coûtait fort cher); il fit partie, sans doute comme président, de la commission qui rédigea les statuts. Enfin, quand l'Université fut définitivement installée, en 1443, l'archevêque en fut le premier chancelier.

1443

Le malheur est que nous ne connaissons les origines de l'Université de Bordeaux que par les documents officiels qui lui ont donné l'existence. Nous ignorons précisément ce que nous voudrions le plus savoir, les motifs qui ont déterminé les chefs de Bordeaux, Anglais et gens d'Église, à cette tardive création. — On peut supposer, avec une certaine vraisemblance, qu'ils ont vu dans l'Université surtout un moyen de combattre l'influence débordante des idées et des hommes de France. C'était dans les Universités de Paris ou de Toulouse que les étudiants et les prêtres allaient s'instruire, auprès de maîtres dévoués à la royauté française; ils rapportaient de ce contact prolongé avec le pays ennemi des habitudes ou des liaisons dont pouvaient s'effaroucher le patriotisme municipal ou les traditions de l'Église bordelaise. — Puis, à cette époque de guerre, les voyages étaient pénibles et dangereux : en tout temps ils étaient coûteux, et si le Chapitre accordait des bourses de voyage et d'étude, elles ne pouvaient suffire aux besoins d'une grande ville riche en écoliers. — Enfin, les hommes d'Église, et c'est bien à eux qu'il faut rapporter le mérite principal de cette fondation, eurent sans aucun doute la noble ambition de faire un centre d'études supérieures de cette ville jusque-là tout entière absorbée



SCEAU DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX[1].
(1441.)

1. D'après une empreinte conservée aux Archives municipales. — En haut, le pape, tiare en tête, assis dans la chaire pontificale. Au-dessous, six cardinaux à genoux, coiffés de leur chapeau. Légende : SIGILLVM VNIVERSITATIS BVRDEGALE.

par le commerce et la vie matérielle. Il était parlé de Bordeaux, dans les préambules des statuts, avec un réel amour :

« Notre ville brille comme la plus belle entre toutes les cités du duché d'Aquitaine; la plupart s'y adonnent avec soin aux lettres et aux sciences, et ils y profitent beaucoup. Il y a chez nous, de tout temps, une grande floraison de doctes citoyens... Les mœurs y sont plus parfaites; la ville a pour elle noblesse, antiquité et grâce. L'air y est bon et tempéré, le fleuve est navigable, le port est notable : la mer y remonte. Tout y concourt à attirer, par terre ou par eau, les hommes d'étude... Mais, ô douleur! pour acquérir cet exercice de l'étude, cette perle précieuse de la science, il faut aller au dehors, au loin même. »

L'Université de Bordeaux fut, du reste, en parfaite harmonie avec la société religieuse où elle prenait place : ce fut un corps féodal, aristocratique et parfaitement chrétien. — Elle forma une corporation comprenant les maîtres et les élèves. Ce qui les unissait les uns aux autres, ce n'était pas le devoir d'enseigner ou d'apprendre, c'était le lien purement féodal qui se contracte en prêtant serment : « Les étudiants jureront qu'ils obéiront au chancelier, au recteur, aux autres officiers de l'Université, en toutes les choses qui concerneront l'exercice de leur devoir. » Les bacheliers auront un serment à prêter avant la collation de leur grade. L'Université eut le caractère aristocratique du Chapitre ou de la Commune. Elle avait ses officiers : le recteur, les conseillers, le trésorier. Il y avait une hiérarchie entre les élèves : dans les réunions solennelles, les nobles précéderont les bacheliers et seront classés suivant leur généalogie et leur état. Les fonctions subalternes elles-mêmes étaient de véritables offices : le bedeau devait prêter au recteur serment de fidélité. — Enfin et surtout, l'Université de Pey Berland était un corps religieux. Son chef, le recteur, fut Henri de Cavier, évêque de Bazas; les maîtres de ses quatre Facultés sont en presque unanimité des chanoines ou des membres des Ordres religieux. De ces quatre Facultés, celle de théologie avait seule une réelle importance : elle renfermait trois maîtres, un de théologie, deux de droit canon; la Faculté de droit civil n'en avait qu'un; la Faculté des arts, qui donnait l'enseignement proprement littéraire, en avait deux; la Faculté de médecine, la plus tristement pourvue de toutes, n'avait sans doute qu'un seul maître. Les étudiants étaient astreints aux devoirs

religieux. Ils portaient un costume sévère et tout clérical. Enfin, s'ils étudiaient, ce ne devait pas être par amour désintéressé des lettres et de la science : c'était surtout pour acquérir la connaissance de la vertu, et gagner par là les moyens d'arriver à la vie éternelle. L'Université est instituée, dit la bulle pontificale, « à la louange et à la gloire de Dieu tout-puissant, de la Vierge sa mère, de toute la cour céleste, et à l'accroissement de la foi orthodoxe. » Et, disent en terminant les statuts :

« Ces choses étant ainsi préparées, ordonnées, achevées et réglées, ceux qui ont arrêté ces statuts supplient avec charité tous et chacun, maîtres, docteurs, licenciés, bacheliers et élèves, et tous les autres quelconques membres et suppôts de l'Université, présents et futurs, de prier le Très-Haut, dans le transport de leur cœur, qu'il daigne leur accorder, en échange de la pratique d'un tel travail, la grâce de la vie céleste, l'éternelle communion des justes, et une demeure dans le ciel : ce que le très haut fils de Dieu, le Créateur et le Rédempteur, veuille concéder par les siècles infinis des siècles ! Amen ! »

On ne peut imaginer un esprit moins libéral et des tendances moins modernes. Le plus ancien moyen âge a marqué son empreinte sur cette fondation : il lui a imposé les habitudes aristocratiques de la féodalité et la cuisante préoccupation de la vie éternelle. Elle est singulièrement en retard, même à Bordeaux, même sur l'Église. Au moment où celle-ci s'inspire d'idées nouvelles, où l'art, la science, la religion même, tendent à devenir plus laïques, l'Université de Bordeaux se présente comme l'image attardée d'une civilisation moribonde. Rien ne viendra d'elle, ni bons maîtres, ni bons livres, ni bonne influence. Dès sa naissance, elle est frappée de décrépitude.

Aussi n'est-ce peut-être pas dans la fondation de l'Université qu'il faut chercher la vraie pensée et la véritable grandeur de Pey Berland et de son clergé. Leur principal mérite est la protection continue qu'ils ont accordée aux étudiants pauvres. — C'est pour eux que l'archevêque fonda le collège de Saint-Raphaël (plus tard le séminaire); il eut pour lui une prédilection toute particulière, il le combla de legs dans son testament, et il voulut y mourir : « Je veux qu'avant tout il soit pourvu à l'entretien de ceux qui résident dans le collège, et qu'il y ait un serviteur pour trois étudiants... Je supplie mes successeurs de protéger

1442

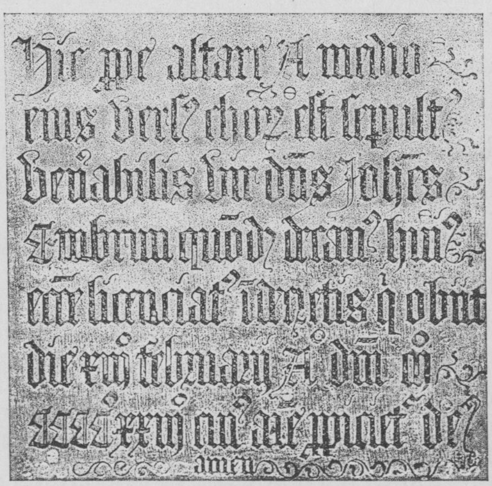
ledit collège et les étudiants, soutenir, défendre et augmenter leurs droits. »

Qu'on lise le testament du grand évêque, et on verra à chaque ligne avec quelle touchante affection il parle de ceux qui apprennent, des livres qu'il leur laisse et des « études » qu'il a fondées dans Bordeaux. — C'est à son collège qu'il lègue sa bibliothèque : il en avait écrit le catalogue de sa propre main. Aussi bien il aimait les beaux manuscrits, les livres richement reliés. Il avait des tableaux, et cet ami des pauvres goûtait les œuvres d'art. C'est à ce moment, et c'est par les soins du Chapitre, que se fonde la première « librairie » ou bibliothèque qu'ait possédée la cité.

Vers 1402

Décidément, nous sommes aux approches d'une renaissance, on perçoit le souffle d'une inspiration nouvelle. L'art est plus orné, l'amour de l'étude est plus désintéressé, l'humanité revendique plus hautement ses droits.

1. Sur une plaque de bronze appartenant à M. de Chasteigner. — *Hic p(ro)pe altare a medio ejus vers(us) chor(um) est sepult(us) ven(er)abilis vir d(omi)n(u)s Joh(ann)es Embrun quo(n)d(am) decan(us) huj(us) ecc(lesi)e* [de la cathédrale Saint-André], *licenciat(us) i(n) decretis, q(ui) obiit die XIII Februarii a(nn)o D(omi)ni M. CCCC. XXIII. Cuj(us) an(im)e p(ro)piciet(ur) De(us). Amen.* — Photographie de M. Amtmann.



ÉPITAPHE DU DOYEN EMBRUN [1].

(1423.)

CHAPITRE XVII

LA COMMUNE TOUTE-PUISSANTE

(1377-1435)

I. La commune recouvre en fait l'indépendance sous Richard II. — II. Les Bordelais pendant les sièges de Blaye et de Bourg. — III. Henri V. Conquêtes autour de Bordeaux. — IV. Progrès de la démocratie[1].

I

En même temps que l'Église de Bordeaux, la commune arrivait dans les premières années du XVe siècle au plus haut point de la puissance, de la richesse et de la liberté.

L'histoire de la royauté anglaise présentait depuis deux siècles une alternative très régulière de souverains brillants et habiles et de princes incapables ou détestés. A Édouard III succède Richard II, sous lequel l'Angleterre revit l'anarchie, la misère et les brutalités des règnes d'Édouard II et d'Henri III. Le bas peuple s'insurgea, les oncles du roi agitèrent le pays de leurs querelles, les barons se coalisèrent; et tout

1377

1. *Registres de la Jurade* (1406-1409), 1873; (1414-1416; 1420-1422), 1883 (*Archives municipales*, t. III et IV). — *Livre des Bouillons*. — Rymer, t. III, IVe partie. — Archives départementales, G, 308. — Froissart, livres II, III et IV. — *Archives historiques*, t. I, p. 160; t. III, p. 479. — *Chartularium Henrici V et Henrici VI*, édit. Barckhausen (*Archives historiques*, t. XVI).

Brissaud, *Les Anglais en Guyenne*.

1399 finit comme sous Édouard II, par un meurtre qui délivra le royaume de son chef.

Bordeaux aimait particulièrement le roi Richard. C'était le fils du prince Noir, il était né dans la cité, il avait été baptisé dans l'église Saint-André par l'archevêque Élie : Jacques, roi de Majorque, et l'évêque d'Agen l'y avaient tenu sur les fonts baptismaux. On l'appelait couramment « Richard de Bordeaux ». Les mauvaises langues prétendaient qu'il était fils d'un clerc ou d'un chanoine de Gascogne : « Pour le temps que vous fûtes engendré et né à Bordeaux sur Gironde, il y en avait moult de jeunes et beaux en l'hôtel du prince, » lui disaient ses ennemis ; et ils ajoutaient : « Et c'est la renommée de ceux du pays. » On lui reprochait de ne point démentir par sa conduite son origine suspecte : « Et bien en avez montré les œuvres, car vous êtes toujours incliné à la plaisance des Français. » « Quand les Bordelais venaient devers lui, il les recueillait doucement et joyeusement, et s'inclinait à eux faire toutes leurs requêtes et volontés. » — Aussi, quand ils apprirent que son peuple s'était soulevé contre lui et l'avait laissé mourir d'une mort misérable, « les lamentations coururent » dans la cité : « Ils furent trop émerveillés, et ne le purent croire du premier. » Alors la commune, dit Froissart, fit clore les portes, « et ne laissèrent homme nul, chevalier ni écuyer, entrer ni issir dedans, et furent mélancolieux : « Ha ! Richard, gentil roi ! par Dieu ! vous étiez le plus prud'homme » de tout votre royaume. »

1367



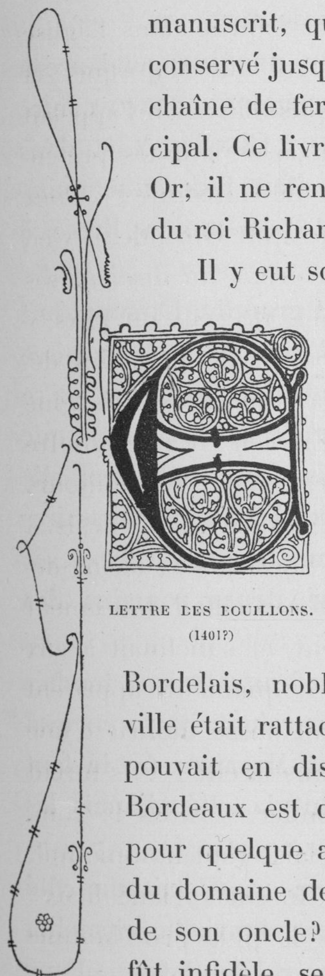
HARDI D'OR DE RICHARD II[1].
(1377-1399.)

L'amour que les Bordelais portaient à leur roi ne leur faisait point fermer les yeux sur les intérêts de leur patrie. Ils surent profiter à la fois de la sympathie royale et du désarroi du gouvernement pour renforcer encore leurs libertés politiques et leurs avantages commerciaux. Jamais peut-être la Ville de Bordeaux ne reçut plus de chartes

1. Bibliothèque nationale. — Le roi de face, l'épée à la main. ✠ RICARDV D GRA AGLE FRACIE RX D AQITAN *(Ricardus, Dei gratia Angliae Franciae rex, dominus Aquitaniae)*. Au revers, croix ornée et cantonnée de lys et de léopards. ✠ AVXILIVM MEVM A DOMINO B *(Burdigala)*.

Vers 1401

royales que sous Richard. Peu après la mort du roi, la commune fit recopier sur un beau livre en vélin les documents qui constituaient ses droits et privilèges; des bouillons en cuivre protégèrent le manuscrit, qui, sous le nom de *Livre des Bouillons*, a été conservé jusqu'à nos jours dans les Archives de la Ville; une chaîne de fer le tenait attaché à une table du Trésor municipal. Ce livre était le sanctuaire légal des statuts de la Ville. Or, il ne renfermait pas moins de trente-six actes émanant du roi Richard.



LETTRE DES BOUILLONS. (1401?)

Il y eut sous ce règne une tentative qui porta ombrage à la susceptibilité de la commune. Le duc Jean de Lancastre, par la turbulence de ses ambitions, était une gêne pour le conseil du roi son neveu. Afin de s'en débarrasser, on lui donna une sorte de royauté en Guyenne. Richard l'investit du duché « par la chape et par le sceptre » et invita solennellement les habitants à lui rendre leurs devoirs. Mais ils répondirent de fort mauvaise grâce à la lettre du roi. Les Bordelais, nobles, prêtres et bourgeois, déclarèrent que leur ville était rattachée à la couronne d'Angleterre, et que le roi ne pouvait en disposer au profit d'un apanage : « La cité de Bordeaux est de si noble condition que nul roi d'Angleterre, pour quelque action que ce soit, ne la peut ôter ni disjoindre du domaine de la couronne. » D'ailleurs, Richard était-il sûr de son oncle? « Il pourrait advenir que le duc de Lancastre fût infidèle, se conjoignît au roi de France. » Et, avant tout, Bordeaux disait tenir à son roi, par amour, par orgueil, par fidélité. — Richard insista, Bordeaux de même. L'affaire traîna pendant des années : le duc de Lancastre errait autour de Bordeaux, ne pouvant entrer dans sa ville ducale. Les jurats ne le lui permirent qu'après avoir obtenu de lui une série de promesses qui furent fort humiliantes. Ils lui dictèrent une lettre qui montre chez eux une audace extrême : « Nous les avons priés, » écrit le duc, « qu'ils nous voulussent souffrir d'entrer à Bordeaux. A laquelle prière ils ont voulu obéir, » à la

1390

1395

condition suivante : « Nous leur promettons, comme fils de roi, que nous étant en ladite ville, n'y exercerons juridiction ni seigneurie comme duc de Guyenne. » C'est le fils du roi qu'on reçoit dans Bordeaux, et seulement encore quand il a renoncé à faire acte de duc.

Bordeaux gagnait aux troubles de ce règne une indépendance à peu près absolue. Mais il y perdit d'être efficacement secouru contre le roi de France; or, la royauté française, sous Charles V et dans les premières années du règne de Charles VI, était redevenue toute-puissante. Pour être libre, la cité n'en était pas moins livrée à elle-même.

Mais alors le rôle de ses chefs va rapidement grandir. Ils suppléent par leurs talents, leur activité et leur courage à l'isolement où les laisse le conseil de la couronne anglaise. Ils se créent des alliances; ils se donnent une armée, une marine, une artillerie. En même temps que la cité de Bordeaux devient presque une puissance souveraine, elle acquiert vraiment l'esprit de décision, l'audace et l'orgueil nécessaires pour tenir ce rang. A de certaines heures de danger, ses jurats et ses bourgeois se sont montrés semblables aux sénateurs romains des guerres puniques.

En 1377, la plupart des avant-postes de Bordeaux étaient tombés aux mains du roi de France; ses capitaines menaçaient Blaye en aval et occupaient en amont Rions, Langon et Saint-Macaire; un instant même il fut question de mettre le siège devant la cité. Jamais les Bordelais n'avaient vu l'ennemi si près de leurs remparts.

Ils se protégèrent d'abord par de sûres alliances. C'était du côté de Blaye qu'ils se sentaient le plus menacés : or, la vieille citadelle, clef de la Gironde, garantissait leurs relations avec l'Angleterre. Pour la mettre à couvert, ils conclurent avec la Ville de Bourg un traité d'union offensive et défensive : les habitants de Bourg jurèrent de les aider contre leurs ennemis et de marcher sous la bannière de la Ville de Bordeaux.

1379

Vers le même temps, sans doute, un traité semblable fut conclu avec d'autres villes du Bordelais et des pays limitrophes, par exemple Blaye et Libourne. Bordeaux s'engageait à pourvoir à leur sûreté et à leur envoyer des hommes pour les défendre et des chefs pour les

commander; les villes reconnaissaient sa prééminence politique et sa souveraineté militaire; elles prirent le nom de « filleules » ou « fillales » de Bordeaux. Ainsi, la toute-puissante commune devenait, comme autrefois Rome dans le Latium, le centre d'une ligue de cités placées sous son hégémonie.

Un prestige nouveau venait encore rehausser sa fortune. Les jurats achetèrent de l'archevêque d'York le château et le comté d'Ornon, compris dans les limites de leur banlieue : ils ajouteront désormais à leur titre celui de comtes, et la couronne comtale va dominer les armes et le sceau de la commune. 1407

Aussi le Conseil de Ville traite-t-il d'égal à égal avec les puissances du pays. Il négocie directement, le cas échéant, avec les seigneurs du parti de la France. Lorsqu'il conclut une trêve avec le comte d'Armagnac, le tout-puissant seigneur se sert des plus déférentes formules pour écrire « à ses chers et grands amis les jurats de Bordeaux ». Si les petites villes du voisinage sollicitaient le secours de la Ville, les grands seigneurs recherchaient son alliance. Elle était surtout en rapports d'amitié avec la maison des sires de Foix, la principale famille noble du Midi : ils se vantaient d'être « au service de la Ville » et mandaient aux jurats « leur bon vouloir ». — En ce temps-là, Gaston Phébus, comte de Foix et véritable roi des Pyrénées, était le premier chevalier de la chrétienté par son faste, sa richesse et sa vaillance. On peut presque dire que, dans le Sud-Ouest tout entier, la seule puissance seigneuriale qui pût rivaliser avec lui, était la commune de Bordeaux. 1408

Et que cette comparaison ne surprenne pas. En prenant les titres des chevaliers, la commune prenait leur allure et leurs modes. La fine fleur de la chevalerie brille du même éclat à Bordeaux et dans la cour de Gaston Phébus à Orthez. A Bordeaux se célèbrent quelques-unes des plus belles joutes de ce temps. Lorsque les chevaliers français ou gascons s'envoient des défis, c'est à Bordeaux qu'ils aiment à vider leurs querelles; car ils sont sûrs d'avoir devant Saint-André une assistance nombreuse pour acclamer leurs prouesses : on partait en fête pour les tournois comme, de nos jours, pour les courses de taureaux. Froissart fit même une fois le voyage d'Orthez à Bordeaux pour assister 1388

à l'un d'eux, et il ne manque pas de raconter ces tournois par le menu :

« Et je vous dis que pour voir ces armes faire, plusieurs chevaliers et écuyers de Béarn, et de l'hôtel du comte de Foix, se mirent en chemin; et je me mis en leur compagnie deux bonnes journées. Et nous vîmes les armes faire, qui furent faites à Bordeaux, en la place devant Saint-André, présents le duc de Lancastre, la duchesse et leur fille, et les dames et demoiselles du pays, dont il y avait grand'foison. »

Les bourgeois font plus qu'applaudir : ils imitent. Deux d'entre eux, simples marchands, eurent une discussion politique dans la rue Poitevine. Des défis furent échangés, et les deux boutiquiers allèrent à Nottingham combattre, au nom de Dieu, sous les yeux du roi et de la cour. Ils étaient vieux et, j'imagine, peu experts au métier d'armes. Ils firent cependant merveille, et la cour loua leur noblesse et leur bravoure. Un souffle belliqueux animait ces bourgeois et les entraînait loin de leurs boutiques. La commune, à la fin de sa vie, revint aux ardeurs de ses premiers temps et retrouva la fougue des générations qui avaient conquis son indépendance sous Henri III : c'étaient les mêmes libertés et c'était le même esprit de combat.

1407

II

La faiblesse de Richard II servit mieux la cause anglaise à Bordeaux que la surveillance parfois susceptible du prince Noir et d'Édouard III. On ne voit pas que, durant tout ce règne, le parti français ait essayé de prendre sa revanche sur les sanglantes exécutions de 1377. Galhard Beguey ou Vigier, à cette date le plus puissant Bordelais et le chef de la faction anglaise, garda sans doute une influence incontestée pendant tout le règne de Richard II.

1399

Les Français eurent rarement une occasion plus belle de mettre la main sur Bordeaux qu'à la mort du roi Richard. Les Bordelais étaient indignés du meurtre de leur prince bien-aimé; le sénéchal les crut sur le point de se rendre au roi de France, et il écrivit en Angleterre une lettre éplorée. De son côté, l'oncle du roi Charles VI, le duc de Bourbon, avait la même pensée que le sénéchal : il vint à Agen, et « fit

tant par ses paroles et ses bonnes assurances », que la commune de Bordeaux lui envoya des députés. « Le duc les recueillit grandement et de paroles ornées toutes farcies de promesses. » Mais ces craintes et ces espérances furent vaines. De retour à Bordeaux, les députés furent fort mal reçus. Tout « se dérompit et alla à néant ». Les Bordelais firent une remarque, après tout fort juste : « Si les Londriens ont déposé le roi Richard et couronné le roi Henri, que nous touche cela? Toujours avons-nous roi. » Sur ces entrefaites arrivèrent les délégués du roi Henri IV : le peuple fut convoqué, les Anglais « firent tant que tous s'apaisèrent et se contentèrent ». — Ainsi, à ce moment, Bordeaux avait pu choisir librement entre la domination du roi de France et celle du roi anglais. Nul n'avait pesé sur sa décision. La Ville était maîtresse de ses destinées. Elle avait préféré l'Angleterre, qui la « tenait franche », « à la sujétion » du roi Charles. Et Froissart, de qui nous tenons tous ces détails, s'écrie en terminant : « Si demeura la cité anglaise : trop y aurait à faire à la tourner française! »

Ce que la maison de Lancastre avait de mieux à faire pour qu'on oubliât le meurtre de Richard II, c'était d'imiter sa douceur et, au besoin, sa faiblesse. C'est ce que fit d'abord Henri IV. Il était d'ailleurs trop occupé d'affermir en Angleterre son pouvoir et sa dynastie pour songer à gouverner de près un lointain patrimoine. Il avait envoyé coup sur coup aux Bordelais une série de chartes pour confirmer leurs droits; il leur avait solennellement pardonné les avanies qu'ils avaient fait subir au duc Jean son père. Il s'était déchargé sur les principaux du pays, l'archevêque et le maire entre autres, du soin de l'administrer. On dirait qu'il a voulu se débarrasser de ces sujets encombrants, et éviter de se compromettre pour eux dans quelque aventure guerrière.

1401

Mais s'il ne tracassait point les Bordelais, il les protégeait moins encore. Bordeaux était d'autant plus exposé à ses ennemis qu'il sentait moins la domination anglaise. Cela parut bien en 1406, lors de la plus terrible alerte qui eût encore assailli la cité.

1406

Le duc d'Orléans essaya par la force ce que les négociations n'avaient pu faire. Il vint assiéger Blaye avec une fort belle armée, qu'ornaient les principaux seigneurs du royaume. C'était visiblement Bordeaux qu'il menaçait. Le sort de Blaye laissa Henri IV assez froid.

En vain le cardinal-archevêque François lui écrivait sans cesse au nom de la Ville pour « crier secours » : « J'ai encore tant crié, » disait-il, « que ma voix en est faite rauque. Ma lettre ne porte fruit. Aucun préparatif ne se fait en nul endroit pour envoyer nul secours. Votre pays est perdu, et ne peut être sauvé que par la faiblesse des Français. Laquelle Dieu veuille leur donner ! » — L'archevêque mettait volontiers Dieu du côté de Bordeaux et de l'Angleterre.

Mais Bordeaux s'aida lui-même, et fut en cette conjoncture admirable de sang-froid et d'énergie. Ces jours d'angoisse ont été les plus beaux de son histoire.

Août

La ville fut déclarée « en état de guerre » : les bourgeois sont avertis par le crieur public de veiller nuit et jour à la garde de la cité. « Que chacun, » disait la proclamation des jurats, « soit fidèle au serment qu'il a prêté envers la Ville. » — La commune a besoin des bras, du temps, de l'or de tous ses enfants : les habitants capables de fabriquer des armes laisseront là tout autre ouvrage et se mettront à la disposition des jurats. Un emprunt forcé est voté par le Conseil ; de nouvelles taxes sont mises sur le sel, sur le cidre, sur le vin. Tous les ordres de l'État contribuent « au salut de la patrie » : les chanoines consentent des subsides, le cardinal-archevêque met sa vaisselle en gage. — Des contrats sont conclus par la Ville avec des capitaines de gens d'armes, qui mettent leur compagnie au service de la cité. La commune avait sa flottille de guerre, composée des baleiniers *lo Leon* (le Lion), *lo Jorge, lo Miqueu* (le Michel), *l'Aigle;* ils sont réparés, regréés, abondamment approvisionnés de pain et de harengs. — La Ville a de l'or et des armes. Mais il lui faut l'appui de Dieu. Une procession solennelle est faite à Saint-Seurin « pour louer et prier Dieu, Notre Seigneur, Notre Dame sa mère, et Seurin, qu'ils gardent et conservent la ville en toute prospérité ».

Octobre

Pendant ce temps, les opérations de guerre commençaient autour de Blaye. Bordeaux envoie dans la place les gens d'armes pris à ses gages. Un jurat, Jean Estève, est délégué pour aider les habitants à se défendre et surveiller la conduite des soldats de la commune.

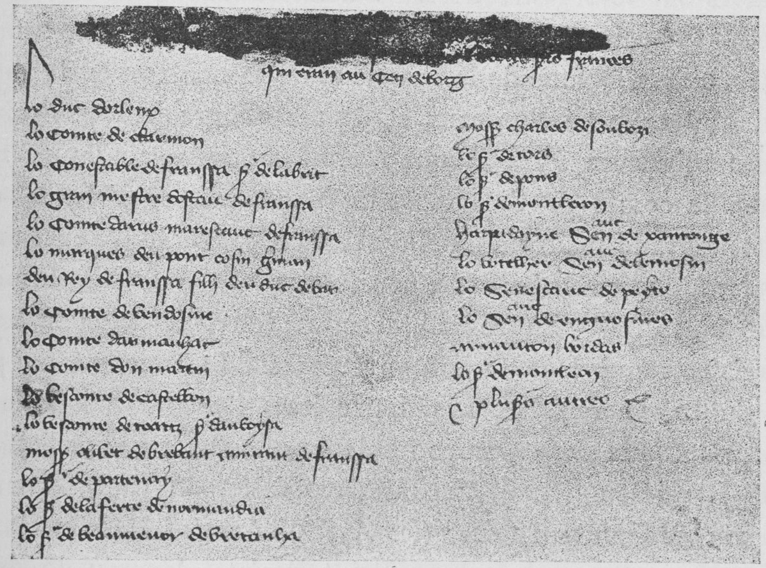
Septembre

Mais le danger grandit encore. Les Français se sont rapprochés et nouent de nombreuses intrigues, plus inquiétantes qu'un assaut. Le

Octobre

Conseil de Ville se réunit chaque jour, et parfois matin et soir. On oblige tous les habitants à un nouveau serment; on suspend le paiement des dettes municipales. Les jurats ont une police qui les avertit des mouvements et des négociations du duc français : ils paient des hommes « pour épier et savoir des nouvelles ». Enfin, le maire va lui-même à Blaye prendre la direction de la lutte.

Le duc, pour se rendre maître de la ville, essaya de la trahison. Il traita avec l'abbaye de Saint-Romain, qui formait à Blaye, comme



FRAGMENT DU REGISTRE DE LA JURADE [1].
(12 février 1407.)

Saint-Seurin à Bordeaux, un faubourg religieux indépendant : c'était un voisinage dangereux pour la sûreté de la cité. Les jurats, réunis à Bordeaux, décidèrent que l'abbaye serait ruinée et démantelée.

1. Aux Archives municipales : *Registre de la jurade de 1407*; cf. *Archives municipales*, t. III, p. 162. — *Enseguen se los noms deus senhors Frances qui eran au ceti de Borg : lo duc d'Orlenx; lo comte de Clarmon; lo conestable de Franssa, s(enhor) de Labrit; lo gran mestre d'ostau de Franssa; lo comte d'Arus, marescaut de Franssa; lo marques deu Pont, cosin german deu rey de Franssa, filh deu duc de Bar; lo comte de Bendosme; lo comte d'Armanhac; lo comte Donmartin; lo besconte de Castellon; lo besconte de Toartz, s(enhor) d'Anboysa; moss(enhor) Olibet de Brebant, amiraut de Franssa; lo s(enhor) de Partenay; lo s(enhor) de La Ferte de Normandia; lo s(enhor) de Beaumenor de Bretanha; moss(enhor) Charles de Soubezi; lo s(enhor) de Tors; lo s(enhor) de Pons; lo s(enhor) de Montberon; Harpadayne, senes:aut de Xantonge; Lo Botelher, senescaut de Lemosin; lo senescaut de Peyto; lo sen(esc)aut de Enguosmes; Arnauton Bordas; lo senhor de Montleon; et plus(or)s autres.*

Novembre — Les Français hésitèrent, parurent renoncer à Blaye, se tournèrent contre Bourg. La jurade était prévenue. Elle fit entrer dans les murs de son alliée et filleule une forte troupe d'hommes d'armes, des canons, des provisions, de l'argent. Elle envoya sa flotte pour la défendre. Un combat fut livré devant Saint-Julien : les Français perdirent trois cent soixante-sept hommes, les Bordelais trente-deux.

1407 Janvier

Février — Le duc d'Orléans dut se retirer honteusement en France avec toute sa noblesse. Les jurats, par un sentiment de légitime orgueil, inscrivirent alors sur le registre de leurs délibérations le nom de tous ces « seigneurs français » qu'ils avaient tenus en échec. Il leur semblait, à juste titre, que la fortune de la France et de sa noblesse avait un instant reculé devant celle de Bordeaux et de ses bourgeois. « S'ensuivent les noms des seigneurs français qui étaient au siège de Bourg : le duc d'Orléans, le comte de Clermont, le connétable de France, seigneur d'Albret; le grand maître d'hôtel de France, le comte d'Arus, maréchal de France; le marquis du Pont, cousin germain du roi de France... et plusieurs autres. » — En regard, il nous convient de citer les noms des magistrats qui leur furent opposés; ils se trouvent au premier feuillet du même registre. Les douze jurats, élus le 25 juillet 1406, étaient : « Guilhem deus Camps (de la jurade de La Rousselle), Ramon Guassias (Porte Bouqueyre), Arnaud Arrostanh (Saint-Éloi), Arnaud Fort (Cayffernan), Johan deu Casse (les Ayres), Arnaud Masson (jurade de *dejùs-lo-Mur*), Bernard Jaubert (Saint-Projet), Amaniu de Montlarin (Saint-Siméon), Johan Estève (Saint-Pierre), Richard Sedet (Porte des Paux), Arnaud de Bios (Porte-Médoc), Arnaud Siméon (Saint-Paul, Saint-Christoly et La Place). » Thomas Swynburn, Anglais, était maire depuis 1405. Raimond de Bernatet était clerc de Ville.

III

1413 — Le règne d'Henri V devait donner à la commune ses derniers jours de liberté, de sécurité et de puissance.

1415 — Le devoir des Bordelais, à son avènement, était de lui rendre hommage; le sien, de confirmer leurs privilèges. Près de trois ans

après son avènement, ni l'un ni l'autre n'étaient encore faits : les relations féodales entre la Ville et son roi se trouvaient comme interrompues. Enfin, en 1416, le maire et le clerc de Ville arrivèrent à Londres afin de tout négocier. Nous avons quelques-unes des lettres qui s'échangèrent à ce propos entre les seigneurs de la jurade et leurs délégués : ni l'habileté ni la malice ne faisaient défaut aux uns et aux autres. A la manière dont les Bordelais traitent avec le roi et son conseil, il serait difficile de voir en eux des sujets, à peine même des fidèles : leurs représentants semblent les agents d'une puissance étrangère. D'ailleurs, ils portaient le titre d'ambassadeurs, *enbassadors*. — La Ville prenait ses précautions à l'égard de ses plénipotentiaires comme ceux-ci à l'égard du roi. Le maire était le chevalier Jean de Saint-Jean; le clerc était Raimond de Bernatet, qui dirigeait de longue date les affaires de la cité; les jurats avaient plus de confiance en ce dernier : ils s'en servaient sans doute pour espionner ou surveiller leur maire. — Henri V ne voulait pas reconnaître les privilèges de la cité sans tirer d'elle au moins quelques subsides. La Ville écrit au maire et au clerc une lettre qu'ils pourront rendre publique et où elle leur donne commission d'accorder trois à quatre mille écus. Mais en même temps elle écrit au clerc une lettre secrète et particulière, où elle lui donne pouvoir d'aller jusqu'à six mille écus. Les jurats de Bordeaux connaissent bien les pratiques politiques en usage dans les grandes communes de l'Italie. — L'affaire se termina sans doute au gré de tous, car Henri V ne prenait pas ombrage de la liberté bordelaise. Il désirait seulement battre un peu monnaie avec elle.

1416

Quand il commença la grande œuvre de son règne, la conquête de la France, il se hâta de demander à Bordeaux l'appui de ses hommes et de son argent. Il n'exigea rien. Il écrivit aux jurats, « ses chers et bien-aimés féaux, » pour leur manifester son « intention et désir ». Les subsides furent accordés sans enthousiasme. La guerre fut décidée presque avec élan.

1420

Henri V écrivit encore aux Bordelais : « Nous avons fait faire ces lettres pour vous prier spécialement de vous disposer et enforcer en hâte pour faire continuelles guerres, chevauchées et nuisances à ceux de Poitou, Saintonge et autres lieux à nous rebelles, là où vous pourrez le plus

1421

grever et détruire nos ennemis à votre pouvoir. Et en ce faisant, vous nous ferez singulier plaisir. » Il parle en allié plus qu'en suzerain. — Bordeaux, qui s'était fort réjoui de la bataille d'Azincourt, accepta d'aider le roi dans sa tâche. Seulement les jurats préférèrent pendant longtemps ne point s'occuper du Poitou et de la Saintonge; ils choisirent, pour leurs chevauchées, le Haut Pays : les expéditions y étaient plus commodes; puis, le pays pouvait leur fournir du vin et du blé. Ils allèrent guerroyer là où Bordeaux avait le plus d'intérêts. Ils n'aidèrent bien le roi qu'à la condition de travailler surtout pour la cité.

La jurade avait toujours sa flotte. Son artillerie était devenue fort puissante. Pour la renforcer encore, elle fit fabriquer un énorme canon tirant sept quintaux. Par son poids et ses dimensions, « le Gros Canon » de Bordeaux devint célèbre dans le pays. Il fit la gloire de Jean Gotey, l'artilleur de la Ville, et fut une vraie force pour la cité; c'était le temps des bombardes colossales : la jurade voulut avoir la sienne. Le sénéchal du roi demanda un jour à l'emprunter : on ne la lui prêta ni sans peine ni sans garantie. Le Gros Canon allait avoir dans la nouvelle guerre de nombreux jours de triomphe.

1420

Les deux cités de Rions et de Saint-Macaire, vieilles alliées de Bordeaux, étaient les derniers postes français sur la rivière. Elles furent attaquées les premières, et malgré la force de leurs remparts et de leur position, elles durent se rendre aux milices bordelaises.

1420

L'année d'après, le château fort de Budos fut pris par les Bordelais. Les milices avaient pour chefs les jurats Bigoros Estève et Arnaud Miqueu : le premier semble avoir été un vaillant capitaine et le grand homme de guerre de la cité. Le Gros Canon fut conduit devant Budos par Jean Gotey en personne.

1421

Les années suivantes virent tomber Auros, Noaillan, d'autres places encore. Les bourgeois s'en allaient vaillamment sous la conduite de leur maire, « voulant conquérir et faire conquêtes sur les ennemis et rebelles de leur roi ». Ils s'aventurèrent même un jour jusqu'en Saintonge; mais cette fois ils furent battus, leur maire et un jurat faits prisonniers; et, pour payer la liberté de ses citoyens, la Ville dut mettre en vente une de ses maisons.

1422-23

1434

D'ordinaire, les milices bourgeoises ne s'éloignaient pas des environs

immédiats de leur pays. Leur politique égala leur zèle. Au fond, c'était leur puissance qui croissait plus encore que celle du roi. De toutes ces villes enlevées à la France, Bordeaux avait déjà fait ou faisait ses « fillales ». Il prétendit exercer sur elles une sorte de tutelle; il y faisait parfois acte de souveraineté. Sans doute, il dut dans quelques-unes désigner des capitaines. Il garda Rions en sa main. La commune de Bordeaux tendait à devenir une puissance conquérante, et, comme Venise, à se tailler un domaine sur le continent.

La mort d'Henri V, l'avènement de Charles VII, mirent fin à ces succès de la commune. 1422

IV

Ce qui ajoute à la grandeur de la bourgeoisie bordelaise dans ces moments de crise et de combat, c'est qu'elle avait encore à lutter contre de graves embarras intérieurs. Elle avait chez elle un adversaire parfois aussi redoutable que le roi de France : c'était le « commun peuple ».

On a vu jusqu'à quel point le gouvernement était concentré à Bordeaux entre les mains des plus riches. Or, les abords de l'année 1400 furent marqués dans les grandes villes de la chrétienté par un réveil éclatant de l'esprit démocratique. Les classes pauvres ou populaires s'insurgeaient partout contre l'aristocratie dominante. Des soulèvements désolèrent les communes italiennes. Les bouchers terrorisèrent Paris. Londres fut ensanglantée.

A Bordeaux, il en fut alors comme il en devait être toujours : les luttes sociales furent beaucoup plus calmes. On en devine toutefois l'importance à travers les procès-verbaux mystérieux des séances de la jurade. L'aristocratie marchande, qui nous a raconté ses efforts militaires, a voilé ses fautes et ses mécomptes politiques.

Les gens de métier étaient chaque jour plus nombreux et plus forts. Bordeaux s'enrichissait, s'agrandissait sans cesse. Les progrès de son commerce et de sa population y multipliaient les gabariers, les charpentiers, les bouchers, genre d'hommes fort prompts aux séditions.

1409 Les bouchers, comme partout ailleurs, sont les plus unis et les plus décidés. Ils rédigent des pétitions, ils demandent qu'on remette à leur garde les prisonniers faits sur l'ennemi. Ils sont une puissance. — Les
1415 gabariers sont moins dignes et plus dangereux : ils s'assemblent secrètement, « en monopoles, » s'unissent par serment et « traitent de se lever dans la ville ». Ils forment autour de Saint-Michel et à Tropeyta deux groupes nombreux, compacts, turbulents. — Les charretiers inten-
1420 tent un procès à la Ville.

Les procès-verbaux des délibérations de la jurade signalent maintes fois que les magistrats eurent crainte d'« un tumulte et rumeur du
1406 peuple ». Pendant le siège de Blaye, on avait pris de nombreuses précautions contre les mouvements intérieurs qui auraient pu se produire « de jour ou de nuit ». Il y eut même un commencement d'émeute, et un bourgeois fut arrêté, accusé d'avoir excité « tumulte et scandale ». Les jurats redoutent évidemment que, si les Français s'approchent de la ville, une partie de la population ne s'insurge. —
1416 Dix ans plus tard, il y eut une véritable sédition du « commun », dirigée par deux principaux bourgeois. Les coupables furent solennellement jugés devant quatre cents citoyens. Par malheur, les feuilles du registre où le procès a été raconté furent arrachées, peut-être à dessein.

La jurade se montrait énergique et prudente. Elle consentit moins que jamais à ce que les corps des métiers les plus nombreux ou les plus turbulents s'organisassent en confréries publiques; les règlements qu'elle fit alors sur la vente du pain et de la viande, sur les transports et les constructions, montrent qu'elle était décidée à maintenir son droit exclusif de surveillance. On peut voir dans ses registres avec quelle rapidité les précautions étaient prises contre toute menace de sédition, avec quelle décision les bourgeois suspects étaient arrêtés et tenus au secret. Comme la Seigneurie de Venise, celle de Bordeaux avait ses espions et prenait ses mesures de salut public.

Le principal objectif des insurgés était toujours la Grosse Cloche : le tocsin sonné, la populace entière eût été ameutée. Aussi les jurats entouraient-ils *lo senh* de véritables ouvrages de défense : on ferra la porte qui y donnait accès, un mur et un mâchicoulis furent construits pour protéger l'escalier de la tour.

D'autre part, la jurade se résignait à faire acte de libéralisme et à laisser le peuple intervenir plus souvent dans les affaires de la cité. A partir de l'an 1400, peut-être à la suite de statuts qui nous manquent, elle convoqua plus fréquemment l'assemblée de tous les hommes de la commune. Sans doute, c'est encore fort rarement, dix fois par an tout au plus, et c'est toujours à son gré. Elle n'abdique non plus aucun pouvoir entre les mains de l'assemblée : elle seule dirige, décide, exécute. Mais enfin, elle veut prendre l'avis de tous. Surtout, la jurade ne lève plus d'impôt nouveau, pour son compte ou pour celui du roi, sans demander le consentement du peuple. Le vote de l'impôt par les contribuables devenait alors, à peu près partout, un principe politique : la commune de Bordeaux l'appliquait sagement. Les magistrats se sentaient trop isolés, au milieu de leur puissance même : à défaut de l'Angleterre pour les protéger, ils cherchaient près du peuple un appui temporaire. Ils se faisaient gloire de demander « à chacun son avis » : « Les seigneurs jurats s'en entendent, » disait-on, « à gouverner au bon avis et conseil » de tous.

Différents indices donnent à penser que les expéditions militaires de la commune étaient en partie destinées à éloigner ou à occuper le bas peuple. C'est ainsi que procédait Rome, lorsqu'elle écartait sa plèbe du forum en la dirigeant contre les Volsques.

On peut remarquer encore que, depuis le règne de Richard II, les grandes et vieilles familles bordelaises se tiennent plus souvent à l'écart de la gestion directe des affaires locales, et l'abandonnent à des « hommes nouveaux », de moins illustre origine. Il ne semble pas que Bernard Angevin, dont la puissance se forma sous Henri V, ait jamais eu la velléité d'ambitions municipales. La haute bourgeoisie, celle de race comme celle des parvenus, aspirait aux honneurs royaux, aux biens seigneuriaux et aux offices nobles : elle se laissait gagner, ainsi qu'autrefois les décurions des villes de l'Empire romain, par cette séduction du pouvoir central et du service de l'État, qui l'absorberont finalement sous la monarchie française.

Dans les dernières années de son existence, la commune de Bordeaux paraissait donc évoluer vers un gouvernement plus démocratique. Mais avec quelle lenteur elle suivait cette route, que les communes de

France et de Flandre avaient, au siècle précédent, parcourue en quelques générations! Chez celles-ci, le travail industriel avait développé et fortifié les classes ouvrières et les corporations : Bordeaux, cité de propriétaires et de marchands de vins, était voué à l'aristocratie.

En somme, la commune de Bordeaux, dont nous allons raconter les derniers jours, n'a présenté, à aucun moment de sa longue histoire, cette pacifique ordonnance qu'on se plaît à lui attribuer. La vie y a été, à toutes les époques, aussi troublée que dans les communes anciennes. A l'origine, les plus grandes familles s'y sont livré de sanglants combats autour du pouvoir suprême : il y a eu exils et proscriptions. Puis, pendant un siècle, grâce à l'habileté des rois d'Angleterre, les conflits ont été plus pacifiques : les compétitions d'influence ont remplacé les guerres civiles. A la fin de sa vie, elle a eu ses querelles entre la haute bourgeoisie et le commun peuple, entre les riches et les pauvres : d'ambitieux citoyens ont voulu jouer le rôle de tribuns. Ainsi, elle a passé par les mêmes vicissitudes que les villes libres du monde antique. — Elle va finir de la même manière, conquise par la royauté française, comme les cités grecques et italiennes l'ont été par l'empire de Rome.

1. Bibliothèque nationale. — Le roi debout, l'épée à la main, entre un lion et un sanglier. ✠ HENRIC DEI GRA R ANGLIE F D AQIT *(Henricus, Dei gratia rex Angliae Franciae dominus Aquitaniae)*. Au revers, croix ornée, cantonnée de lys et de léopards. ✠ AVXILIVM MEVM A DOMINO B *(Burdigala)*.



HARDI D'OR D'HENRI IV [1].

(1399-1413.)

CHAPITRE XVIII

LA CONQUÊTE FRANÇAISE

(1435-1461)

I. Patriotisme français et patriotisme anglais. — II. Premières expéditions contre Bordeaux; rôle politique de Pey Berland. — III. Traité de 1451. — IV. Révolte; capitulation de 1453. — V. Le Conseil du Roi et le gouvernement de Bordeaux[1].

I

Les Bordelais furent-ils unanimes dans la fidélité au roi d'Angleterre? On a peine à le croire. C'était la bourgeoisie marchande qui défendait la cause anglaise; c'était elle qui y gagnait le plus. Et c'était

1. *Histoire de Charles VII*, par Chartier, Berry, etc., édit. Godefroy, 1661. — Mathieu d'Escouchy, édit. de Beaucourt, 3 vol., 1863-64. — De Monstrelet, édit. Douët d'Arcq, 6 vol., 1857-62. — Basin, *Histoire de Charles VII*, édit. Quicherat, 4 vol., 1855-59. — Martial (d'Auvergne), *Les Vigiles*, dans ses *Poésies*, 1724, 2 vol. — *Journal... of* Thomas Bekynton *to Bordeaux*, édit. Williams (*Official Correspondence of* Th. Bekynton, t. II, 1872, p. 177 et suiv.); cf. B[runet], *Journal du voyage d'un ambassadeur anglais*, 1842. — *Rôles gascons*, t. I, p. 211-236. — Rymer, t. V, 1re partie. — *Chartularium Henrici VI* (*Archives historiques*, t. XVI). — *Livre des Bouillons*, p. 533 et suiv. — Dom Devienne, anc. édit., p. 517. — *Livre des Privilèges*, p. 42 et suiv., p. 243 et suiv. — *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 447; t. XII, n° CXXXIV. — Archives départementales, G, 311. — *Registre des Grands Jours de Bordeaux* (*Archives historiques*, t. IX), édit. Barckhausen.

Ribadieu, *Histoire de la conquête de la Guyenne par les Français*, 1866. — Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, 1879. — De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, 6 vol., 1881-91. — D'Auriac, *La Reddition de Bordeaux sous Charles VII*, 1864. — Corbin, *Histoire de Pey Berland*, 1888.

elle aussi qui gouvernait. On vient de voir qu'elle avait ses ennemis : il n'est pas impossible qu'ils aient désiré, pour arriver à son abaissement, le triomphe des armées françaises.

La résistance à l'aristocratie dominante partait des rangs de la plèbe, des artisans et des matelots. En 1415, le Conseil de Ville craignait un soulèvement des gabariers et autres gens de Saint-Michel : dans de mystérieuses assemblées, « ils avaient prêté certain serment, sans réserver le roi notre seigneur, et la Ville ». Le quartier populaire de Saint-Michel était déjà un centre d'opposition au gouvernement établi et un boute-feu d'émeutes.

Au siècle précédent, Charles V et ses frères avaient cherché des partisans dans les rangs de la noblesse. Charles VII en trouva également parmi les petites gens, sans parler de quelques bourgeois envieux et mécontents. Ne prononçons point, d'ailleurs, le mot de patriotisme français : on ne connaissait à Bordeaux ni le mot ni la chose. On n'y aimait la France que par haine de la bourgeoisie, comme les ennemis de Démosthène appelaient de leurs vœux le triomphe de la Macédoine.

1430-34 Il y eut de loin en loin, sous le règne de Charles VII, des complots où l'action de la France ne fut pas étrangère. Le principal fut ourdi 1431? par un moine du couvent des Cordeliers : dans toute la France, les Cordeliers servaient volontiers d'agents aux intrigues royales, et ils étaient, à ce moment même, les alliés politiques et peut-être les insti- 1438 gateurs de Jeanne d'Arc. Défense leur fut faite ici d'accepter dans leur couvent des frères « qui ne fussent pas de l'obéissance du roi anglais ». Dans l'Église de Bordeaux ils représentaient, en face du clergé séculier, riche et tout-puissant, le monde des petites gens : telle était la situation des gabariers de Saint-Michel vis-à-vis de l'aristocratie marchande qui détenait le pouvoir.

Mais la très grande majorité de la bourgeoisie et du clergé capitulaire demeurait fidèle aux serments prêtés au roi d'Angleterre : ce n'était, je crois, ni par sympathie personnelle, ni par attachement à la tradition, ni par respect pour la parole donnée. Le souci de leurs intérêts était, alors comme autrefois, la solide garantie de leur patriotisme. Voici ce que Froissart fait dire aux bourgeois gascons. Il les connaissait

bien. Les paroles qu'il leur prête sont d'une crudité trop brutale pour avoir été vraiment prononcées; mais elles sont l'écho fort exact des sentiments bordelais :

« Les communautés des cités considérèrent leurs affaires, et comment le royaume de France était vexé et molesté de tailles, de fouages, et de toutes exactions vilaines dont on pouvait extorquer argent : « Si les Français dominaient sur nous, » dirent-ils, « ils nous tiendraient en ces usages. Encore nous vaut-il mieux, quand nous » sommes ainsi nés, être Anglais, qui nous tiennent francs et libéraux, que en la » sujétion des Français... Nous avons plus de marchandises, de vins, de laines et de » draps aux Anglais que nous n'avons aux Français; nous y inclinons par nature » mieux. Gardons que nous fassions traité nul dont nous puissions repentir. »

Peu d'impôts, la vente des vins assurée : tels étaient les vrais motifs de l'attachement de Bordeaux à l'Angleterre. Son loyalisme n'était que l'expression de son intérêt matériel.

Le clergé séculier, et pour les mêmes motifs, partageait les sentiments de la bourgeoisie et l'aidait de ses deniers « à la défense de la patrie ». Les Anglais le laissaient fort libre, libre de s'enrichir comme de se gouverner. De leur temps, disait-on plus tard, les gens d'Église étaient maîtres de tout à Bordeaux.

L'archevêque Pey Berland était trop dévoué à sa ville pour ne pas se montrer le défenseur des intérêts anglais. Il avait le titre de conseiller du roi en Guyenne, et le roi Henri VI vantait hautement son zèle « dans l'aide et le conseil ». Dans la lutte suprême qui va s'engager, Pey Berland arrêtera souvent, par sa parole et son exemple, les lâchetés et les désertions, toujours à craindre dans la foule du bas peuple. Il fut à de certains moments l'âme de la défense municipale, comme ces grands évêques gallo-romains de l'époque des invasions, auxquels il ressemble étrangement.

1436

II

Charles VII avait rempli son trésor et reconstitué son armée. Il était déjà le roi victorieux, et depuis longtemps le roi bien servi. Il laissait gouverner son Conseil, composé d'hommes énergiques et sages. Une

1435

France nouvelle commençait; tous les Ordres se groupaient avec déférence autour de la royauté toute-puissante. La patrie prenait conscience d'elle-même : l'étranger la quittait, elle retrouvait ses frontières.

1438 Charles VII essaya d'abord d'effrayer les Bordelais. Il envoya quelques-uns de ses capitaines, entre autres Rodrigue de Villandrando, pour faire une expédition « en frontière contre les Anglais ». Ce fut à peine une guerre, mais plutôt un grand brigandage, fort bien conduit par les écorcheurs du roi. Ils campèrent un instant dans le faubourg Saint-Seurin, toujours nuisible à la défense militaire de la cité : quelques centaines d'hommes, Anglais et Gascons, périrent dans une embuscade « ès vignes auprès de la ville, lesquelles étaient hautes comme treilles ». Les paysans ruinés refluaient dans Bordeaux, mendiant leur vie auprès de leur archevêque.

1442 Quatre ans plus tard, Charles VII essaya enfin la conquête sérieuse du pays. Il y vint en personne, entouré d'une fort belle armée. Ses troupes se rapprochèrent rapidement de Bordeaux, après une série de victoires. En octobre, elles étaient à Langon et à Saint-Loubès. Henri VI, faible et mal servi, abandonnait Bordeaux à ses propres ressources. Il y eut dans la cité quelques jours d'entier découragement. Le peuple désertait les murailles et, répandu dans les rues, criait qu'il fallait « se départir de l'obéissance au roi ».

18 juillet C'est alors qu'intervint son évêque. Le 18 juillet 1442, eut lieu dans Saint-André une scène émouvante. Le peuple y était réuni. Pey Berland monta en chaire, et lut, les traduisant en gascon, deux lettres où le roi promettait secours aux Bordelais. Les lettres lues, il les commenta, et, en un langage vivant et pressant, il rappela à ses fidèles la foi qu'ils devaient au roi et le devoir qu'ils avaient de courir aux remparts. — Ce fut comme une résurrection de la cité : le peuple entier se remit à son patriotique travail, élevant des boulevards et retaillant les fossés.

Quelques jours après, Pey Berland partait pour Londres, afin de hâter l'envoi des secours. Mais, avant qu'ils ne fussent arrivés, les

26 octobre Bordelais avaient repris l'offensive; ils remportaient un brillant succès

12 nov. à Saint-Loubès et recouvraient Langon. Charles VII se lassa et accepta

1444 de signer une trêve avec Henri VI, qui, de son côté, parut heureux de n'avoir plus d'embarras en Guyenne.

En 1450, le Conseil du Roi était décidé à en finir avec les Anglais, qui détenaient « contre justice et raison » « le domaine du royaume de France ». Une avant-garde, commandée par le sire d'Orval, entra dans Bazas, puis, par une marche imprévue, alla camper près de la jalle de Blanquefort.

1450

31 octobre

Bordeaux connut ce jour-là l'enthousiasme guerrier. Tous ceux qui purent, non pas manier, mais porter une arme, quittèrent la cité, dans un vrai tumulte à la manière antique. C'est ce que dit la Chronique rimée de Martial d'Auvergne :

1er nov.

> De là partirent dix mille hommes
> En salades et en jaquettes,
> Portant licous, cordes à pommes,
> Pour pendre Français aux charrettes.
>
> Ils se fiaient en leur grand nombre
> Et en leur hardie volonté, —
> Sans servir que de faire encombre,
> Car nul n'avait guerre hanté.

Le maire commandait cette foule. Quand elle joignit les Français, ce fut à peine un combat. Plus de mille Bordelais périrent, plus de deux mille furent pris. Le reste s'enfuit, et le maire tout le premier.

C'était le jour de la Toussaint. On appela cette date la mauvaise journée, « le jour de la male jornade ». Le soir, lorsqu'on rapporta sur des chariots les cadavres mutilés, un lugubre gémissement remplit la cité. Pey Berland passa deux jours et deux nuits dans la solitude et la prière, pleurant sur les morts de sa patrie.

III

Les Français ne se crurent cependant pas assez forts pour assiéger Bordeaux sur-le-champ. On laissa passer l'hiver. Puis, au printemps, l'armée ennemie s'empara des avant-postes de la grande cité, Blaye, Bourg, Castillon, Libourne, Fronsac, qui la couvraient du côté des rivières. Elle pouvait être attaquée maintenant par eau et par terre.

1451

Du 15 mai au 5 juin

Le Conseil du roi anglais se désintéressait des affaires de Bordeaux.

Henri VI était, à ce moment même, abandonné de son peuple et de ses grands; il avait à défendre son trône et à reconquérir sa capitale. Sans doute, on savait à Bordeaux qu'aucun secours ne viendrait de l'Angleterre. Ce ne fut pas Bordeaux qui trahit son roi : ce fut son roi qui lui manqua.

La noblesse gasconne craignait pour ses châteaux, le clergé pour ses dîmes, les bourgeois pour leurs vendanges. Les Français entraient dans le Bordelais au moment où la vigne venait de fleurir. Des négociations furent entamées.

L'archevêque Pey Berland, Jean de Lalande, Bernard Angevin, le bourgeois le plus en vue de ce temps, représentèrent, entre autres, les Trois États du Bordelais. Dunois, qui commandait l'armée française, envoya des commissaires dans la ville. Tout le monde rivalisa de bon vouloir : il semblait qu'il n'y eût pas de haine sérieuse entre les deux partis; on mêla les fêtes aux conseils. Le traité fut conclu sans peine.

12 juin

Ce ne fut pas une capitulation. Le Conseil de Charles VII tenait à ce qu'on entrât d'abord dans Bordeaux. Le traité du 12 juin était une véritable paix, conclue librement par deux États souverains traitant d'égal à égal.

Ceux des Bordelais qui n'acceptent pas de « se tourner français » pourront, dit le traité, s'en aller où et quand ils voudront. Ceux qui resteront ne seront soumis qu'à la coutume bordelaise. La Ville demeurera privilégiée, exempte de taille et de gabelle; elle ne sera pas tenue de fournir des soldats malgré elle. La commune continuera à vivre sous ses chefs et avec ses libertés.

Du reste, Bordeaux devait attendre plusieurs jours avant d'ouvrir ses portes : on lui laissait le temps de se dégager de sa parole envers le roi de France, si le roi d'Angleterre tenait son serment envers la cité et lui envoyait des secours.

23 juin

Le 23 juin, dernier délai, « ceux de Bordeaux, se voyant avoir faute et manque de secours, firent faire, jusqu'à soleil couchant, un haut cri par un héraut; lequel criait : « Secours de ceux d'Angleterre pour ceux » de Bordeaux! » Nulle réponse ne vint à ce cri. Le lendemain, on fixa le jour auquel Dunois pourrait entrer dans la ville.

30 juin

Le 30 juin, Dunois se mit en bataille près de l'église des Chartreux.

A la première heure, les jurats arrivèrent et lui remirent les clefs de la ville. Il les prit, et les rendit à Jean Bureau, désigné par Charles VII pour être maire de Bordeaux. Bureau alla ouvrir les portes, et l'entrée des troupes commença.

Le roi n'était pas là. Mais les usages symboliques du temps voulaient qu'il fût représenté par un signe visible de sa puissance. Au beau milieu du cortège

> Venait une haquenée,
> Couverte de beau cramoisi,
> Toute de fleurs de lys semée,
> Sur un beau velours pers choisi.
>
> Dessus y avait un coffret
> A fleurs de lys d'or d'excellence,
> Où étaient les sceaux de secret,
> Et les grands sceaux du roi de France.

Pey Berland reçut le cortège devant la cathédrale, cet éternel témoin des grandes scènes de notre histoire. Il tendit à Dunois la croix à baiser, le conduisit d'abord à l'autel pour prier, puis le mena sur une estrade pour prêter serment. Dunois jura que son roi garderait les Bordelais dans leurs privilèges, puis reçut le serment de fidélité des assistants. A la fin, le commun peuple cria à haute voix : « Noël! Noël! » Les cloches sonnaient à toute volée. Deux bannières fleurdelysées flottaient au milieu de l'église, « toutes déployées », « armoyées aux armes de France ».

IV

Les événements de cette époque sont connus dans tous leurs détails. Ils n'en demeurent pas moins fort difficiles à juger. Nous ne les voyons que du dehors : les causes vraies en sont encore mystérieuses. Ceux qui ont joué le principal rôle n'ont rien écrit pour justifier leur conduite, et expliquer comment, après avoir de si bonne grâce prêté serment à Dunois, ils demeurèrent en excellents termes avec le Conseil d'Henri VI.

L'opulent Bernard Angevin et Pierre de Montferrant, les vrais chefs de Bordeaux après l'archevêque, avaient juré fidélité à Charles dans Saint-André. Quelques mois après, Bernard se faisait reconnaître par Henri VI comme seigneur de Rauzan et Pujols; au mois de septembre 1452, Pierre de Montferrant complotait à Londres. Pey Berland se tenait sans doute à l'écart de toutes ces intrigues : il n'aimait pas la France, mais il respectait son serment.

1452 Février

Septembre

On dirait que personne, sauf les gens du roi de France, n'avait pris au sérieux la soumission de Bordeaux. En Angleterre, la Couronne continuait à faire acte d'autorité dans la ville : elle disposait des titres, des droits et des places, comme si le château de l'Ombrière appartenait toujours à Henri VI, et les bourgeois de Bordeaux acceptaient ces avantages, comme s'ils leur venaient de leur légitime souverain.

Le Conseil de Charles VII se montrait maladroit autant qu'aveugle : pour cette fois, Charles fut mal servi. Malgré le traité de 1451, des troupes et des impôts furent levés sur les habitants. Les Trois États de Bordeaux réclamèrent auprès du prince. Leurs députés furent éconduits. Il fallait, leur répondit-on, des soldats pour défendre la province; or, sans impôts, point d'armée. Cette réponse excita la colère de tous : on allait donc « être soumis à la même servitude que les autres provinces de la France ». Le complot s'organisa sur-le-champ, si même il n'était déjà formé. Charles VII s'en douta si peu, qu'il ne prenait alors des précautions que pour Calais et la Normandie.

Tout le monde fut cependant du complot : la bourgeoisie riche, la noblesse, le haut clergé, froissé dans ses traditions par les tracasseries du sénéchal, peut-être même le bas peuple, effrayé par le mot de taille. Le moment était bien choisi : Henri VI était redevenu le maître chez lui; il cherchait à se montrer aux siens avec le prestige d'une victoire.

Talbot, son meilleur général, fut envoyé en Gascogne. Il ne s'attarda nulle part, allant droit à Bordeaux. Le 23 octobre, il pénétrait dans la ville sans coup férir. Une tradition disait que le doyen de Saint-Seurin avait fait briser la porte de Bayssac, non loin de Sainte-Croix, pour permettre aux Anglais d'entrer plus vite.

23 oct.

Il y avait près de trois siècles que les destinées de Bordeaux étaient unies à celles de l'Angleterre : des souvenirs communs, la tradition du

passé et, ce qui comptait bien davantage, les intérêts matériels, attachaient Bordeaux à ses suzerains. Pour rompre à jamais ces liens, il fallait un coup de force, une défaite ou un assaut. Le traité de juin 1451 n'avait pu être qu'une trêve, et encore une trêve où les deux partis paraissaient se duper l'un l'autre.

Cette fois, ce fut bien une conquête. La première rencontre sérieuse entre Anglais et Français eut lieu à Chalais, au mois de juin; et les capitaines de Charles VII se montrèrent décidés à traiter les Gascons en sujets rebelles, non plus en ennemis. Ceux des prisonniers « qui furent trouvés de la langue de Gascogne furent décapités »; les Anglais étaient simplement mis à rançon.

1453 Juin

La grande bataille eut lieu à Castillon. Les chefs bordelais s'y trouvèrent pour prendre leur part de la défaite; mais ils en échappèrent. Talbot périt sur le champ de bataille; mais Bernard Angevin gagna sain et sauf Castillon, et Pierre de Montferrant ne s'arrêta qu'à Bordeaux, « dont ce fut dommage, » dit avec raison le chroniqueur, « car c'était le plus criminel de tous, et celui qui était le principal auteur et la cause de toute cette trahison ».

17 juillet

Quelques semaines après, Charles VII s'installait à Montferrant; le gros de son armée campait dans Lormont: le Médoc était occupé, une flotte remonta le fleuve jusqu'aux collines; Bordeaux était investi par terre et menacé par eau.

Août

Bordeaux accepta d'abord vaillamment l'idée d'un long siège. Huit mille hommes d'armes veillaient à la défense, et les « menus gens » ne la contrecarraient pas trop, s'ils n'y contribuaient guère : on ne pouvait leur demander plus. En face de la colline de Lormont, les Bordelais élevèrent une bastille « merveilleusement forte », et remportèrent quelques avantages.

Puis on se lassa des belles prouesses. La famine se fit sentir dans la cité. Les Anglais voulaient rentrer chez eux, les Gascons étaient à peine plus décidés. La terrible artillerie de Jean Bureau effrayait les bourgeois pour leurs hôtels. Les Bordelais savaient que leur ancien maire avait dit au roi : « Je vous promets, et sur ma vie, qu'en peu de temps je vous rendrai la ville toute détruite et exilée par vos engins volants, en telle manière que ceux qui sont dedans ne sauront où tenir. » « Faites, »

Septembre

Octobre

avait simplement répondu le roi. Quelle épouvante pour des bourgeois soucieux avant tout de leurs intérêts matériels!

9 octobre

Le 9 octobre, les envoyés de la Ville se rendirent à merci. Le roi, « préférant miséricorde à rigueur de justice, » « ayant pitié et compassion du pauvre peuple, » accorda son pardon de « tous les crimes, rébellions, désobéissances », et « sur ce imposa silence perpétuel » à son procureur. Mais ce pardon dut être acheté au prix de cent mille écus d'or; les vingt principaux coupables furent bannis du royaume. Sur les droits de la cité, le traité du 9 octobre ne portait que la clause suivante : « En réservant toutefois les privilèges de notre Ville jusqu'à notre bon plaisir. » Le 19 octobre, les Français rentrèrent dans Bordeaux, « et mirent les bannières du roi sur les portes ». Le roi dédaigna de voir sa nouvelle conquête.

19 octobre

V

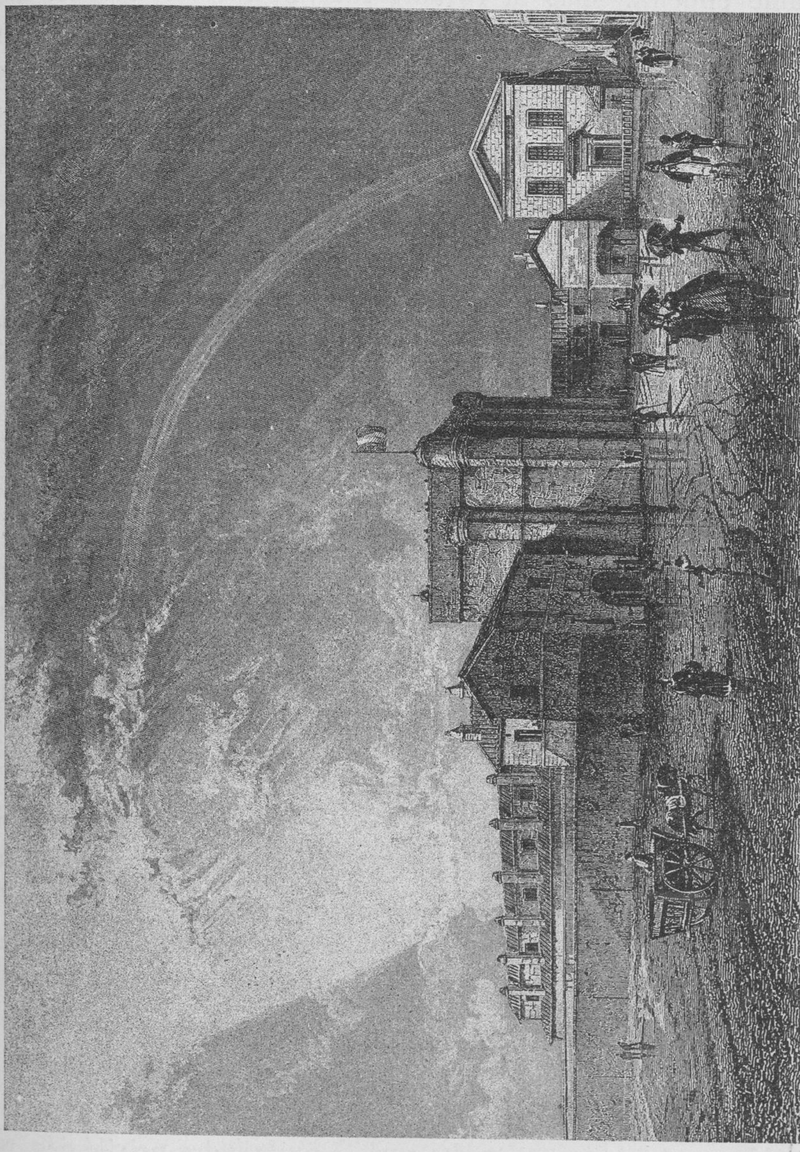
L'administration de la cité fut laissée aux Bordelais « comme au temps passé », disait le roi. En réalité, il se réservait le choix du maire, de cinq jurats, et du clerc de Ville. Les habitants ressortiront, « au regard de la souveraineté, » au Parlement de Paris.

Les privilèges commerciaux furent atteints plus durement encore que les droits politiques : une taxe de 25 sous par tonneau frappera les vins exportés, « à qui qu'ils soient ou puissent être ». Un droit de 12 deniers pour livre sera perçu sur « toutes denrées ou marchandises » à la sortie comme à l'entrée : tout cela, « pris, cueilli et levé » au profit du roi. Comme les marchandises, les négociants étaient frappés : nul ne trafiquera dans Bordeaux « sans le congé » des chefs de la cité. A ces conditions, les Bordelais purent jouir de leurs biens et de leurs droits.

Beaucoup, parmi les plus nobles et les plus riches, préférèrent émigrer. Il y eut en Angleterre une colonie de Gascons : à moitié ruinés, ils essayaient, par le commerce ou l'armement, de refaire une fortune, et de guerre lasse recouraient à la générosité du roi d'Angleterre.

Les deux principaux chefs de la guerre de l'indépendance finirent vers ce temps-là leur carrière politique, et de façon fort dissemblable :

Bernard Angevin, en bourgeois habile, accepta la France et sut conserver ses seigneuries; Pierre de Montferrant mourut en aventurier :



RESTES DU FORT DU HA EN 1840[1].
(Quinzième siècle.)

il débarqua imprudemment en Guyenne, fut pris, jugé, condamné, décapité, « écartelé, mis en six pièces et pendu en divers lieux ».

1. D'après Bordes, *Histoire des monuments anciens et modernes de la ville de Bordeaux*, t. I, 1845, p. 164. — Démolis en 1840-44. — Voyez d'autres vues chapitre XXIII et planche XIX.

« Ce fut à bon droit qu'il fut condamné, » dit le chroniqueur, et on ne peut reprocher à Charles VII l'horrible supplice qu'il fit subir à son implacable ennemi. Mais la royauté fut impitoyable à tous. Elle ne respecta rien. L'Église fut atteinte à son tour dans la personne de Pey Berland. Inquiété par les représentants du roi, mal défendu par son haut clergé, il dut quitter le siège pastoral, que vint occuper un « recommandé » du roi de France. L'Église était mise ainsi dans la main de la royauté, et le premier évêque français, Blaise de Greele, commença son gouvernement en empiétant sur les droits de son Chapitre : l'aristocratie des chanoines fut battue en brèche par l'évêque du roi, comme celle des bourgeois l'était par son sénéchal.

1456

1458
17 janvier

Pey Berland mourut peu après et le peuple, qui le regrettait fort, en fit un saint, lui attribua des miracles, créa toute une pieuse légende autour du prélat patriote.

Depuis 1454

Enfin, Charles VII fit construire à Bordeaux deux châteaux forts : celui du Far ou du Hâ, et celui de Tropeyta ou de Trompette. Ils furent les signes visibles de la souveraineté royale. Les anciens remparts de Bordeaux avaient été des forteresses municipales, défenses de la cité contre l'ennemi du dehors. Les nouveaux châteaux appartenaient au roi : c'était une menace armée dirigée contre les Bordelais. Il fallait bien, disait le chroniqueur, « leur tenir le fer au dos ».

L'acte du 9 octobre 1453 est l'événement le plus important de toute notre histoire. Ce n'était pas seulement un roi français qui remplaçait un roi anglais comme seigneur de Bordeaux, ou le « royaume de France » qui recouvrait « son domaine » : la bataille de Castillon était autre chose qu'une victoire des Français sur des Anglais ennemis et sur des Gascons révoltés. La portée de ces événements était beaucoup plus longue.

La France, à laquelle Bordeaux appartient désormais, est un État d'une cohésion parfaite : la volonté royale y est toute-puissante; c'est d'elle qu'émane toute initiative. La société féodale des privilégiés, nobles et Ordres, est déjà menacée par elle. La royauté se donne une armée permanente et, en conséquence, procède régulièrement à la levée d'un impôt direct, la taille. Les États Généraux ne sont plus consultés. La noblesse obéit. Le roi intervient chaque jour davantage dans les

élections d'évêques. La monarchie française a commencé son œuvre de centralisation et de nivellement.

Elle a surtout forgé l'instrument qui lui servira à l'accomplir, le Conseil. Jamais le Conseil du Roi n'avait été aussi puissant que sous Charles VII, et, dans ce Conseil, le premier rôle appartient aux légistes, aux hommes d'affaires, désormais les arbitres absolus des destinées administratives de l'État français. Ces conseillers ont rendu à Charles son royaume : ils l'ont repris jour par jour, moins encore sur l'Angleterre que sur les privilégiés.

Ce Conseil, ce sera l'ennemi héréditaire de la commune de Bordeaux. L'Anglais chassé, il va pendant trois siècles et demi la reconquérir lentement, sur la jurade, sur le clergé, sur la population tout entière, en quelque façon sur les parchemins de tout son passé. Ce qui fut vaincu à Castillon, c'est la société féodale, ses bourgeois et ses chanoines, leurs statuts, leurs libertés, leurs immunités.

1 Aux Archives départementales des Basses-Pyrénées. — En haut, Dieu le Père dans une chaire; au dessous, la Vierge et l'Enfant Jésus; plus bas, saint André; à droite et à gauche, tourelles surmontées d'anges à genoux. Légende : S. DOMINI PETRI *archiepisco*PI BVRDEGALENSIS. Cf. BERCHON, *Société archéologique*, t. XI, 1886. — Photographie communiquée par M. AMTMANN.



SCEAU DE L'ARCHEVÊQUE PEY BERLAND [1].

(1452.)

TROISIÈME PARTIE

PÉRIODE FRANÇAISE

LA ROYAUTÉ

CHAPITRE XIX

LA ROYAUTÉ POPULAIRE

(1461-1515)

I. LOUIS XI. LE COMMERCE RESTAURÉ A BORDEAUX. — II. LES LIBERTÉS RECOUVRÉES; INSTITUTION DU PARLEMENT. — III. LES CONFRÉRIES DE MÉTIERS. — IV. LOUIS XI ET L'ÉGLISE. — V. LE DERNIER AGE DE L'ART GOTHIQUE. — VI. LES GUERRES D'ITALIE ET LA NATIONALITÉ FRANÇAISE[1].

I

Charles VII avait traité les Bordelais en anglais, Louis XI les traita en amis. C'est la seule fois dans notre histoire que la royauté française et la bourgeoisie bordelaise s'entendent franchement et paraissent presque s'aimer. On dira justement de Louis XI ce que les Romains disaient d'un de leurs meilleurs empereurs : il sut unir à Bordeaux ces deux choses incompatibles, l'autorité souveraine et les droits de la liberté. La cité se fit rendre tous ses privilèges, se laissa flatter, presque

1. *Livre des Privilèges*, p. 3 et suiv., p. 255 et suiv. — *Ordonnances*, t. XV-XXI. — BARCKHAUSEN, *Statuts de l'Université*, p. 19 et suiv. — JEAN DE MÉTIVIER, *Chroniques du Parlement de Bordeaux*, édit. DE BRÉZETZ et DELPIT, t. I, 1886. — *Anciens et Nouveaux Statuts*, édit. de 1593, 1612 et 1701. — PH. DE COMMYNES, édit. DUPONT. — *Registres capitulaires de Saint-André* (Archives départementales, G, 285). — *Archives historiques*, t. VI, p. 46-56. — *Documents historiques*, publiés par CHAMPOLLION-FIGEAC, t. II, 1843, p. 204. — BRANTOME, édit. LALANNE, t. VI, 1873, p. 208 et suiv. — MOREAU, *Le Tableau des Armoiries de France*, 1609, p. 239.

BOSCHERON DES PORTES, *Histoire du Parlement de Bordeaux*, t. I, 1877, chap. Ier. — SÉE, *Louis XI et les*

aduler. Le règne de Charles VII avait été pour elle une conquête; celui de Louis XI fut une protection.

Aussi bien les marchands de Bordeaux reconnaissaient presque un des leurs dans ce prince d'attitude civile et tranquille, aux manières simples et souples, qui ressemblait plutôt à l'intendant qu'au souverain de la France. Il aimait à prendre le conseil des notables, il traitait les gens des villes familièrement, en compères que l'on entretient volontiers sur le seuil de leur porte. Louis XI avait assez d'intelligence et de cœur pour les rechercher par pure affection. Mais il le faisait surtout par intérêt et par politique. Dans sa lutte de tout instant contre la noblesse, la bourgeoisie fut son appui le plus ferme, son instrument le plus sûr. C'est aux Villes qu'il faisait appel dans ses moments de détresse, et il trouvait chez elles bon accueil. Elles se disaient prêtes à le servir « de corps et de bien » : ses ennemis étaient les leurs.

Louis XI, dit-on, rêva de créer une France unifiée, laborieuse, pacifique : « Il désirait fort, » a rapporté Commynes, « qu'en ce royaume l'on usât d'une coutume et d'un poids et d'une mesure, et que toutes ces coutumes fussent mises en français en un beau livre... Aussi désirait-il de tout son cœur de pouvoir mettre une grande police en ce royaume... Et si Dieu lui eût donné la grâce de vivre sans être trop pressé de maladie, il eût fait beaucoup de bien à son royaume. » — Dans une France de ce genre, la bourgeoisie devait tenir le premier rang. Et, pour accomplir cette œuvre, pour « faire la France marchande », il fallait ne pas refuser à l'aristocratie municipale sa part de franchises, lui concéder quelque indépendance d'humeur. Une certaine autonomie était pour les villes la condition et le ferment de l'amour du travail, du zèle commercial, de l'effort industriel : les privilèges des communes étaient, à tout prendre, des avantages économiques autant que des droits politiques, et, comme on l'avait vu au XIVe siècle, des

Villes, 1891. — RIBADIEU, *Conquête de la Guyenne,* p. 420 et suiv. — BRIVES-CAZES, *Les Grands Jours du dernier duc de Guyenne,* 1867 *(Actes de l'Académie).* — DOM DEVIENNE, t. II (nouv. édit.), p. 79 et suiv. — LOPES-CALLEN, t. II, p. 313 et suiv., p. 448 et suiv. — MALVEZIN, *Histoire du commerce de Bordeaux,* t. II, 1892, p. 15 et suiv. — CORBIN, *Saint-Michel,* 1877. — XAUPI, *Dissertation sur l'église primatiale,* 1751. — MARIONNEAU, *Description des œuvres d'art,* 1861. — [MARCHANDON], *Histoire du clocher de Saint-Michel,* 1842. — *Commission des monuments historiques,* 1853, p. 25 et suiv.; 1849, p. 26 et suiv. — CIROT DE LA VILLE, *Saint-Seurin,* p. 302 et suiv. — L. DE LAMOTHE, *Recherches sur les bénéficiers et l'église Saint-Michel,* 1844 et 1845 *(Actes de l'Académie).* — BAUREIN, *Variétés bordeloises,* édit. de 1785, t. V, p. 147 et suiv.

garanties de richesse et d'activité. Louis XI comprit nettement toutes ces vérités. Bordeaux le trouva assez peu jaloux de ses prérogatives royales, et son amour constant pour la prospérité matérielle de la France rendit sa politique populaire dans le monde riche et travailleur de la bourgeoisie. Conquis par Charles VII, Bordeaux ne fut gagné à la France que par Louis XI.

Louis XI fit en mars 1462 le voyage de Bordeaux et y séjourna jusqu'en avril. Ses premières mesures furent vraiment réparatrices. Depuis dix ans, Bordeaux souffrait de la perte de ses libertés, mais plus encore de la ruine de son commerce. L'Angleterre ne lui achetait plus ses vins, la France n'en voulait pas. C'est à relever ses affaires que Louis XI songea surtout.

1462 Mars-avril

Il exempta les marchandises des bourgeois du droit, établi par Charles VII, de 12 deniers par livre. Il le laissa subsister sur les autres marchandises, mais en en confiant au Corps de Ville et la perception et les revenus. — Les vins des crus des bourgeois seront également affranchis du droit de 25 sous par tonneau créé par l'ancien roi; les autres vins du pays ne seront plus soumis qu'aux taxes en usage du temps des Anglais. — Les bourgeois bordelais ne devront plus que l'équipement de francs-archers et des manœuvres pour la construction des châteaux : ils seront exempts de tous impôts, tailles, aides ou subsides. — La liberté de leurs vins, celle à laquelle ils tenaient le plus, leur est rendue : Bordeaux recouvre ses droits à la fortune.

Pour compléter ces mesures, il fallait rouvrir la cité aux négociants étrangers : car il était toujours à craindre que d'autres marchés ne les attirassent. Bordeaux songeait surtout au retour des navires anglais, et de ces acquéreurs avides de ses vins et bien pourvus d'or. On supplia le roi de leur permettre de commercer; les jurats offrirent à Louis XI de se dessaisir en sa faveur du droit de 12 deniers dont il venait de leur abandonner le profit; ils acceptaient même de renoncer à bien des privilèges, s'il rouvrait la rivière aux Anglais : c'était pour eux une question de richesse ou de pauvreté. — Louis XI céda, sans trop de peine, et il rendit aux Anglais la faculté de venir « marchander » à Bordeaux, mais avec un sauf-conduit royal. Il étendit le même droit aux étrangers de Flandre, d'Allemagne, d'Écosse, d'Italie, d'Espagne et de Portugal.

1463 Juillet

1462 Mars

Bordeaux recouvra aussi ses deux foires : elles furent fixées au 15 août et au premier lundi de carême, et devaient durer huit jours. Les marchands qui les fréquenteront seront « quittes de toutes impositions ». Louis XI espérait ainsi, disait-il lui-même, « augmenter et accroître la bonne renommée de la ville, et donner occasion à tous marchands à aller y faire et exercer le fait de leur marchandise ».

1475

Commynes raconte une anecdote assez piquante, qui montre bien le sincère et ardent désir de Louis XI d'attirer les marchands à Bordeaux et les vins en Angleterre. C'était en 1475. La paix venait d'être conclue la veille avec le roi Édouard :

« Il n'était rien au monde dont le roi eût plus grand peur que de ce qu'il lui échappât quelque mot par quoi les Anglais pensassent qu'on se moquât d'eux. Et, d'aventure, le lendemain, comme il était en son retrait, il lui échappa quelques mots de risée, touchant ces vins et présents qu'il avait envoyés à l'ost des Anglais. Et, en se tournant, il aperçut un marchand gascon, qui demeurait en Angleterre, lequel lui était venu demander un congé pour tirer certaine quantité de vins de Gascogne sans rien payer du droit du roi. Ledit roi fut très ébahi, quand il le vit... Il lui demanda de quelle ville il était en Guyenne, et s'il était marié en Angleterre. Le marchand lui répondit que oui, mais qu'il n'y avait guère vaillant... Incontinent, le roi lui bailla un homme, qui le conduisit à Bordeaux. Il eut un très bon office en la ville, dont il était né, et la traite des vins qu'il demandait, et mille francs comptant pour faire venir sa femme. — Ainsi le roi se condamna à cette amende, connaissant qu'il avait trop parlé. »

Ce traité avec l'Angleterre fut peut-être le plus grand bienfait que Louis XI accorda à Bordeaux. D'autres faveurs furent alors réservées aux Anglais, hier nation ennemie, maintenant déjà nation favorisée : de nouveau, ils affluèrent dans la cité. Sans doute, le roi prescrivait qu'ils ne pourraient acheter que les vins des bourgeois; mais ni les uns ni les autres ne s'en plaignaient. Trente ans après l'expulsion, ils étaient les maîtres du marché des vins, et il y a des jours, dit un contemporain, où ils sont plus de six mille dans la cité. — La paix de 1475 méritait bien, du moins à Bordeaux, le nom de « paix marchande » qui, dit-on, lui fut donné.

Bordeaux retrouvait ainsi sous ce règne ce qui avait fait sa gloire au XIVe siècle, le monopole du trafic entre la France du Midi et les pays du Nord. Une ordonnance obligeait les marchands de la région à s'y

1481

embarquer s'ils allaient aux rivages d'Angleterre et de Flandre, et même d'Espagne ou de Portugal. Louis XI ne songeait-il pas à débarrasser la Garonne de ses péages pour « rendre la rivière marchande » et faire de Bordeaux le centre du transit entre le Languedoc et l'Angleterre?

Chaque génération historique a des mots qu'elle préfère. Ils reviennent sans cesse sous la main de ses écrivains ou dans le texte de ses documents; ils sont les indices des pensées qui l'obsèdent, du travail qu'elle accomplit. Au temps de Louis XI, c'est l'expression de « marchand » qui apparaît le plus souvent : nous l'avons déjà bien des fois reproduite. On sent un roi et un peuple qui veulent, avant toutes choses, travailler, gagner, faire des affaires : ce mot est la marque de cette activité laborieuse qui fut le rêve de Louis XI et qu'il rendit à Bordeaux.

II

L'attitude politique de Louis XI fut moins nette, mais également habile. Au premier abord, il semble ne rien omettre de ce qui peut flatter l'amour-propre de Bordeaux. Il lui restitue l'élection de tous les jurats et du clerc de Ville. Il rend aux magistrats la police du port et la « pleine juridiction sur la rivière de Gironde ». En apparence, le voyage de Louis XI à Bordeaux marque l'ère de la liberté reconquise.

1462 Mars

L'avantage politique auquel les habitants tenaient le plus était de posséder un Parlement. Ils en avaient stipulé la création dans le traité du 12 juin 1451. Louis XI l'autorisa enfin. Le 12 novembre 1462, le Parlement de Guyenne inaugura ses séances.

Novembre

C'était pour une cité le plus grand privilège que de posséder une Cour souveraine. Le Parlement était chargé, au nom du roi, de « connaître, discuter, et déterminer définitivement de toutes les causes d'appel ». Les Bordelais ne seront plus « traités hors de leur cité », pour être jugés à Paris ou à Toulouse : ils éviteront de lointains voyages, de nombreux retards, des frais interminables. La justice du roi vient chez eux.

En fait, et l'histoire de Bordeaux va nous le montrer chaque jour davantage, la présence dans la cité des conseillers et des gens du roi affermira l'action de l'État, réduira celle des magistrats municipaux : c'est le roi dont ces nouveaux venus portent le nom; c'est lui qui les envoie ici; c'est à sa place qu'ils prononcent leurs arrêts. De tous ses représentants à Bordeaux, ce sont les membres du Parlement dont la puissance est le symbole le plus fidèle de la puissance royale; ils détiennent ce qui fait surtout la royauté : la justice sans appel. La Cour siège au château de l'Ombrière, qui est le donjon consacré de l'autorité suzeraine.

Sans doute, ces conseillers ne sont les agents que de la justice royale. Mais ils se croient aussi, et dès l'origine, les mandataires



MÉDAILLE D'OR DE CHARLES DE GUYENNE[1].
(1469-1472.)

politiques du souverain : ils exercent un droit de police supérieure sur la cité et ses habitants. L'usurpation ne pouvait guère tarder, et l'on croira sans peine que la royauté y prêta les mains : la jurade a trouvé son maître, l'esprit municipal a reçu le frein. — Moins de dix ans après la constitution du Parlement, les Grands Jours de Guyenne, qui s'inspiraient de lui, envoyaient des ordres sévères au Conseil de la Ville : ils lui « ordonnent de nettoyer dans les trois jours les rues de

1470

1. A la Bibliothèque nationale. — D'un côté, Charles à cheval. DEVS (par erreur pour DomiNVS) KAROLVS MAXIMVS AQVITANORVM DVX ET FRANCORVM [regis] FILIVS. De l'autre, Charles sur son trône et sous un dais, entouré d'anges; les armes de France et de Guyenne à ses pieds. DEVS IVDICIVM TVVM REGI DA ET IVSTICIAM TVAM FILIO REGIS.

la cité ». Ces juges se disent les « conseillers du roi » en toutes choses, et ils agissent comme ses espions politiques. Lorsque Charles VIII part pour l'Italie, des membres du Parlement de Bordeaux l'avertissent des menées que l'Angleterre pourrait faire dans la ville pendant son absence. Sous François Ier, le Parlement a décidément pris en main « le service du roi en la garde de la cité ».



FORT [1].



CAVALIER [2].



HARDI [3].

MONNAIES D'OR BORDELAISES DU DUC CHARLES.

(1469-1472.)

La bourgeoisie bordelaise avait voulu son Parlement : le roi n'avait eu garde de le lui refuser. Avant tout, Louis XI était un avisé. La vieille oligarchie bordelaise venait de donner droit de cité à ceux qui seront ses plus redoutables rivaux. A un avantage matériel, elle sacrifie ses intérêts politiques et sa prépondérance morale. Il va se former ici une aristocratie de robe, de magistrats, d'avocats et de procureurs, intelligents, laborieux, ayant le goût des choses de lettres, admirablement doués de l'esprit de corps.

1. Bibliothèque nationale. — Le prince terrassant un lion; dans le fond, fleurs de lys et léopards. KAROLVS REGIS FRANCOR*um* FILIVS ACQVITANOR*um* DVX; navire (marque monétaire de Bordeaux). Au revers, croix ornée portant les armes de France et de Guyenne et cantonnée de lys et de léopards. FORTITVDO MEA ET LAVX *(laus)* MEA TV ES D*omi*NE DEVS; navire. Cf. Poey d'Avant, n° 3149, pl. LXVII, n° 8.

2. D'après Poey d'Avant, n° 3138, pl. LXVII, n° 4. — Le duc à cheval brandissant une épée et tenant [?] de la main gauche un bouclier aux armes de France et d'Aquitaine. KAROLVS DVX AQVITANIE; navire. Au revers, croix ornée, cantonnée de lys et de léopards. XPC *(Christus)* VINCIT, XPC REGNAT, XPC IMPERAT; couronne.

3. Bibliothèque nationale. — Le prince de face, l'épée de la main droite. KAROLVS DVX AQVITANIE; navire. Au revers, croix ornée et cantonnée de lys et de léopards. XPC *(Christus)* VINCIT, XPC RE*g*NAT, XPC INPERAT; navire. Cf. Poey d'Avant, n° 3144, pl. LXVII, n° 5.

Elle va battre en brèche l'action de la bourgeoisie marchande. Elle introduira à Bordeaux des tendances toutes nouvelles, plus libérales, plus françaises, des préoccupations plus relevées et surtout plus intellectuelles. Il est douteux que, sans la Cour du Parlement, la renaissance des lettres anciennes et françaises eût brillé à Bordeaux d'un si vif éclat. Sous les dehors de la décentralisation administrative, c'était l'union morale de Bordeaux à la France qui commençait.

1469 — En 1469, Louis XI rétablit le duché de Guyenne en faveur de son frère Charles. Ce fut une grande joie pour Bordeaux : il redevenait la capitale d'un grand duché et le siège d'une cour brillante. Charles fut reçu avec magnificence, donna des fêtes et des tournois. Les temps du prince Noir revenaient pour Bordeaux. Quand le duc mourut, la ville fut en grand deuil. Mais si la présence d'un duc flattait son amour-propre, elle gênait sans contredit sa liberté. Charles de Guyenne n'eut que peu d'égards pour les libertés de la Ville : il gouvernait à sa guise, et ses officiers ou lui apportèrent aux privilèges de la cité maintes « restrictions ou nouveautés », que Louis XI dut annuler. Ce fut la répétition trop exacte du gouvernement du prince Noir. Bordeaux avait tout à gagner à éloigner de lui les gens du roi, duc de Guyenne ou conseillers à la Cour. Il payait de sa liberté les avantages d'amour-propre qu'il retirait de leur présence.

1472 — Juin

Louis XI effaça d'ailleurs assez vite la mauvaise impression que le gouvernement de son frère avait faite dans la bourgeoisie dominante. Il revint à Bordeaux en 1473, et le 24 mars jura solennellement dans l'église Saint-André qu'il « garderait les franchises et privilèges de la cité, loyalement et en bonne foi ».

1473

III

Louis XI était un madré compère. Il flattait, endormait la bourgeoisie marchande. Mais, en même temps, il organisait au-dessous d'elle les corps de métiers, qui vont donner au « commun peuple » le sentiment de sa solidarité et de sa force.

La bourgeoisie bordelaise s'était montrée jusque-là assez contraire à

l'établissement de corporations ouvrières. C'était d'une sage politique. Pour dominer sur le peuple, il fallait que le peuple n'eût point de chefs, point de liens, point de lois. « Sous ombre de confrérie, » comme on disait alors, il pouvait se former « aucuns monopoles ou autres causes, qui soient au préjudice de la cause publique de la cité ». — La jurade prenait contre les confréries les mêmes précautions que l'État romain contre les collèges municipaux. Il est à craindre, disait-on au temps de Trajan, que « sous couleur de religion ou de métier ils ne deviennent des comités politiques » et des causes de trouble : les mêmes inquiétudes et les mêmes expressions apparaissent dans les registres de notre jurade et dans les lois des empereurs romains.

C'est à Louis XI surtout que revient le mérite d'avoir donné au populaire son groupement par corps de métiers. A-t-il agi ainsi pour tenir en bride la bourgeoisie? C'est assez vraisemblable. A-t-il désiré surtout développer l'industrie et réglementer le travail? Cela est encore fort possible. Toujours est-il que la plèbe bordelaise s'organise désormais en confréries, comme celle de toutes les cités françaises.

Bordeaux n'avait en 1461 qu'un nombre fort restreint de corporations, celle des orfèvres, celle des barbiers, peut-être aussi celle des maîtres tisserands : elles n'avaient pas une très grande importance, ne pouvaient être puissantes ni dangereuses. Mais, dès la première année du règne, les grandes corporations populaires sont fondées : celle des cordonniers, celle des tailleurs, et surtout la puissante corporation des mariniers. Plus tard apparaissent les merciers, les pâtissiers, les menuisiers, les potiers d'étain, et bien d'autres.

1461-62

1472 et suiv.

Au reste, ces corporations, comme la bourgeoisie elle-même, étaient de véritables corps de privilégiés. Elles exerçaient sur la profession un monopole sévère. — Par leur titre, elles semblaient de simples unions religieuses, faites pour prier ensemble et s'entr'aider pieusement. La « confrérie de Madame Sainte-Barbe » réunissait chaque dimanche les maîtres menuisiers « en une messe basse à l'autel de la sainte en l'église du couvent des Carmes »; si un confrère tombe malade, et qu'il soit pauvre, la confrérie l'assistera; s'il meurt, on le veillera, on le portera à l'église, on priera pour lui. La confrérie de Notre-Dame de Montuzet était, au premier abord, une assemblée de tous les marins

de Gironde qui s'en allaient dévotement chaque année adorer la Vierge célèbre du Blayais. — Mais si l'apparence était religieuse, la réalité était tout autre. Les statuts des Montuzets portaient que nul ne devait « naviguer sur la rivière de Gironde » s'il n'était du « serment de ladite confrérie ». Les dévots de Madame Sainte-Barbe avaient inscrit dans leur règlement : « Nul ne peut exercer le métier dans la ville, s'il n'est confrère ». — Ainsi, la plèbe elle aussi avait maintenant ses lois, ses droits, ses chefs, ses assemblées et ses privilèges.



MINIATURE DU LIVRE DES POTIERS D'ÉTAIN [1].
(Manuscrit de 1493.)

Ce bienfait qu'on lui accordait n'allait pas sans quelque danger pour la ville. Il n'y avait pas que des ouvriers qui fussent membres de ces confréries : nul ne pouvait être menuisier s'il n'était confrère, mais le collège admettait d'autres frères « qui ne fussent pas du métier ». Comme dans les hétairies de l'Empire romain, ces assemblées pouvaient devenir des rendez-vous politiques. Sans doute, de vigoureuses précautions étaient prises contre ce péril. Les règlements portaient que tout « monopole » contre la cause publique serait sévèrement puni. — On savait que de ces confréries pouvaient sortir séditions et complots. Si le peuple avait enfin reçu ses lois, on lui avait donné le moyen, en se groupant, de s'armer et de combattre. Et de ces confréries naîtront plus tard les grandes émeutes qui désoleront Bordeaux.

1. Saint Martin, patron de la confrérie, entouré des fondateurs de la confrérie et de leurs femmes. — Aux Archives municipales.

Pour le moment, la royauté ne regardait, dans cette institution, que son propre avantage. C'était d'elle, en dernier ressort, que les confréries tenaient leurs statuts. Louis XI était le premier confrère de Notre-Dame de Montuzet. Les jurats voyaient leur droit limité en ces affaires. Ils approuvent les statuts des merciers ou des menuisiers : mais ceux-ci ne sont tranquilles qu'après les avoir fait confirmer par le roi; c'est à cette condition seulement qu'« ils pourront sûrement maintenir leur confrérie dans l'observation des articles et contraindre leurs transgresseurs ». Les « confrères » aimaient à se réclamer directement du pouvoir royal, et Louis XI ne devait qu'encourager cette tendance.

C'était une manière de soustraire le commun peuple au Conseil de Ville. La jurade sentait son autorité faiblir sur les plus nombreux de ses sujets. Le Parlement en haut, les confréries au-dessous, tout allait à la royauté ou venait d'elle.

IV

Avec les gens d'Église, si puissants à Bordeaux, Louis XI se montra aussi souple, aussi caressant, aussi habile qu'ils étaient eux-mêmes, et il réussit à user leur finesse contre la sienne.

Il a pu leur plaire par son genre de piété : sa dévotion étroite, formulaire et familière, ressemblait à celle des anciens Bordelais. Les chanoines, comme les bourgeois, voyaient en lui un confrère.

Il flatta les vieux saints locaux, ce qui était fort utile. On a vu qu'il se fit « premier confrère » de Notre-Dame de Montuzet. Il avait un culte particulier pour saint Michel : l'archange lui dut beaucoup à Bordeaux. Sa paroisse fut l'objet d'une bulle spéciale, que Louis XI sollicita en cour de Rome; le roi eût voulu réunir les prêtres de la cure en un Chapitre collégial, comme celui de Saint-Seurin. Sous son règne, l'église s'agrandit, s'embellit, les fondements du clocher furent posés : Saint-Michel allait devenir la paroisse la plus chère aux Bordelais; c'était celle des mariniers et du commun peuple, tenus en suspicion sous le gouvernement de la jurade : Louis XI leur donnait leur confrérie et illustrait leur église.

1466

Comme tout se tient dans sa politique! Ce saint Michel était un saint à tendances tout à fait françaises. Il avait inspiré Jeanne d'Arc. Il avait pris le premier rôle dans l'expulsion des Anglais. C'était le protecteur-né des rois de France. Son clocher s'élève à Bordeaux au fur et à mesure qu'y grandit la puissance de la royauté.

Vis-à-vis de l'aristocratie capitulaire, Louis XI se montra aussi prodigue de flatteries que soucieux de ses droits. Le premier évêque français, Blaise de Greele, avait fort maltraité les chanoines. Ils lui avaient répondu en achetant du pape Pie II une longue bulle qui confirmait leurs privilèges, « les exemptait de la juridiction et les délivrait du pouvoir et de la souveraineté de l'archevêque ». Louis XI veilla à ce que la bulle fût exécutée. — Mais, en même temps, il n'oubliait pas ses propres droits. En théorie, l'élection des archevêques était toujours au pouvoir du Chapitre : mais Louis XI ne lui permettait pas d'élire un autre que son recommandé. Après Blaise, il lui imposa Artus de Montauban. En 1479, il écrit au Chapitre pour lui recommander André d'Épinay; ce n'est pas un conseil, mais un ordre : car, ajoute le roi, « toute autre élection sera cassée ». Quelques jours après, d'Épinay est élu, et à l'unanimité.

1458

1464?

1479

Artus de Montauban ne fit pas grand honneur à l'Église de Bordeaux. André d'Épinay et son successeur Jean de Foix illustrèrent surtout par leur noblesse le siège épiscopal. La royauté tenait évidemment plus à son pouvoir qu'à la sainteté de l'Église. Elle voulait pour évêques des agents dévoués plutôt que de pieux prélats : elle eût sans peine confondu les dignités religieuses avec des offices royaux. Aussi ces premiers temps de la domination française marquent pour le clergé bordelais un réel abaissement de vertu autant que de pouvoir. Chez lui, les glorieux élans sont tombés, les beaux exemples sont oubliés. Le monde l'emporte dans un tourbillon de plaisirs.

Mais personne ne s'en plaignait, le clergé moins que tout autre. Ne devait-il pas d'ailleurs une reconnaissance quasi filiale à Louis XI? Le roi avait accepté tous ses usages, favorisé toutes ses institutions; il plaça l'Université et ses privilèges sous sa protection particulière, et les statuts en furent soigneusement revisés sous son règne sans que l'autonomie de l'école subît la moindre atteinte. Il paraît qu'il fit aux prin-

1473

1482

cipaux sanctuaires des dons abondants. Surtout, Louis XI prenait à cœur la canonisation de Pey Berland : il ne garde pas rancune à l'évêque du mal qu'il avait fait à la France; il ne songe qu'au bien qu'il a fait à Bordeaux. Il écrit au Chapitre pour avoir le récit de ses miracles; il joint en cour de Rome ses instances à celles du clergé bordelais. Louis XI espérait sans doute avoir un jour au ciel l'appui du bienheureux : mais déjà sur la terre bordelaise son attachement à Pey Berland lui gagnait les sympathies de tous. Il ne faisait rien pour rien.



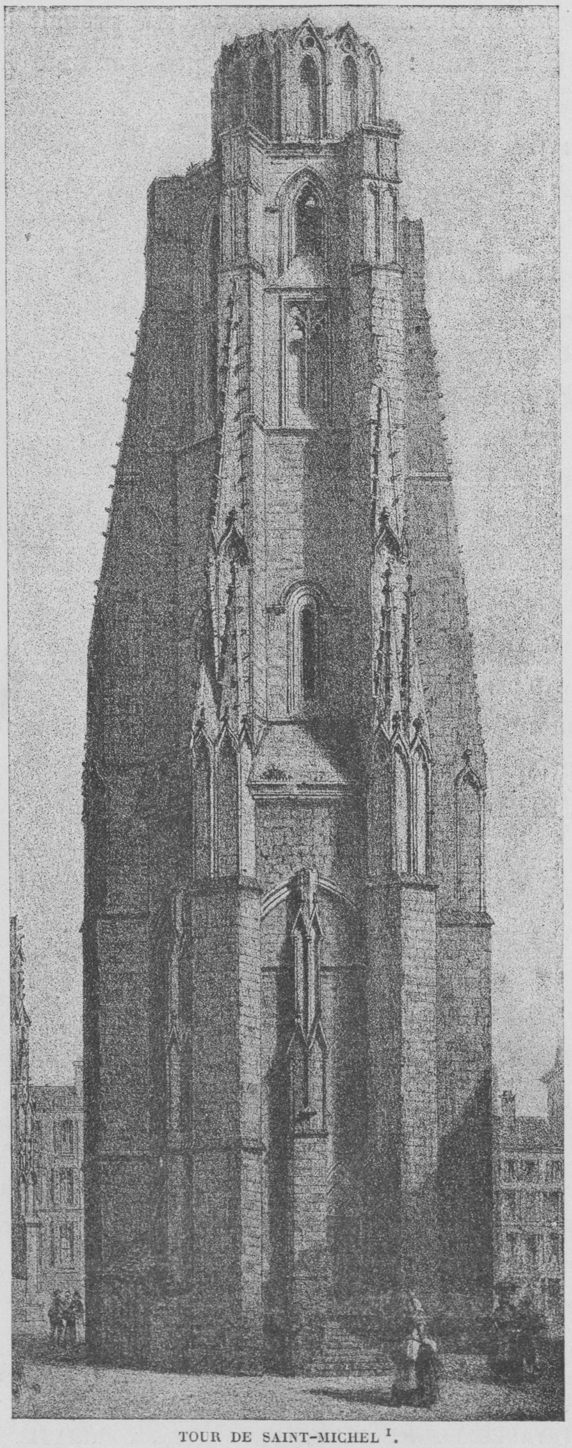
SCEAU DU CARDINAL D'ÉPINAY [1].
(1497.)

Ainsi, tous ceux qui relevaient de l'Église étaient les obligés ou les protégés de la royauté, les chanoines dans leurs stalles, l'archevêque sur son trône, et Pey Berland dans le ciel.

V

Pour être moins libre, l'Église n'était pas moins riche. Ces premiers temps de la domination française lui apportèrent d'abondants profits : les donations furent plus nombreuses que jamais, surtout à Saint-Michel, qui était alors l'église favorite des riches ainsi que des pauvres; la dévotion demeurait fort généreuse chez les bourgeois comme chez Louis XI. L'or employé jadis à forger des armes, à réparer les murailles, à défendre la patrie, refluait vers les trésors des églises.

1. Archives nationales, n° 6215. — Le motif central représente saint Jean-Baptiste et saint André, patrons des cathédrales de Lyon et de Bordeaux. Au-dessous, les armes du cardinal. *Sigillum Domini* CARDINALIS LV*g*DVNEN*sis* ARCHIEPI*scopi* BVRDEGALEN*sis* GALLIARVMQ*ue* AQVITANIE PRIMATIS.



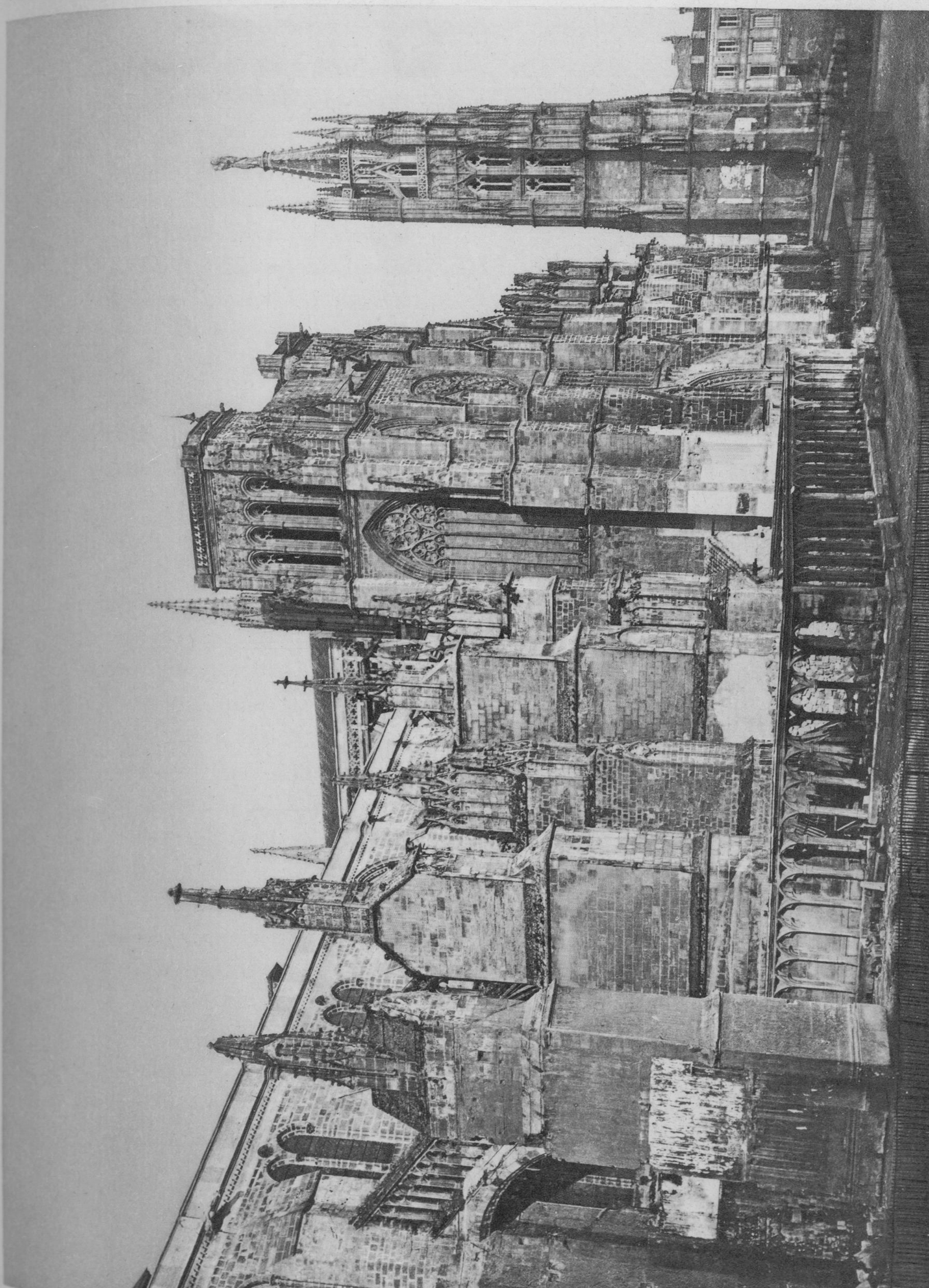
TOUR DE SAINT-MICHEL [1].

Aussi le travail ne s'arrêta dans aucun de nos sanctuaires. Architectes, sculpteurs et verriers ne les quittent pas un instant. Ils sont indifférents au changement de régime. La conquête française transforme autour d'eux la vie municipale et les goûts de la société : elle n'exerce aucune influence immédiate sur les destinées artistiques de Bordeaux. L'art gothique continue ici, sans être troublé, son évolution naturelle.

Depuis 1479

A Saint-André, il faut, sans relâche, ajouter des appuis aux voûtes croulantes, épauler contre leur poussée de nouveaux arcs-boutants. Sous le règne de Louis XI, s'élèvent les plus importants et les plus massifs des contreforts qui flanquent la cathédrale : ce sont les six qui soutiennent la nef du côté méridional, véritables hors-d'œuvre d'architecture, mais que dissimulaient les constructions du cloître étendu à leurs pieds. Un septième fut ensuite dressé

1. Telle qu'elle était avant 1860. D'après une lithographie de MERCEREAU ; cf. *La France de nos jours*, n° 269.



Héliog. Dujardin

Photographie de M. Terpereau

CONTRE-FORTS ET CLOITRE DE SAINT-ANDRÉ

(XIVe _ XVe Siècle)

du côté Nord; car à peine consolidée sur un flanc, la voûte fléchissait sur l'autre. Le travail se prolongera jusque sous la Renaissance : l'évêque Charles de Grammont construira un dernier contrefort, et désormais un système complet d'appuis enserre au dehors l'église gothique.

Mais à la même époque, les architectes de l'art gothique ne craignirent pas de courir la plus périlleuse des aventures.

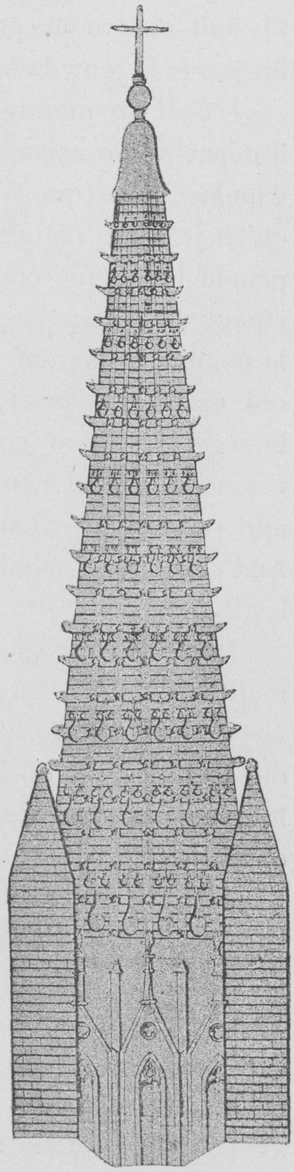
Vers 1446

On avait commencé, à la veille de la conquête française, à reconstruire l'église Saint-Michel. Elle s'acheva sous Charles VIII, lentement, gracieuse à l'extérieur, imposante au dedans : un peu banale et maladroite, à vrai dire, si nous dégageons l'œuvre primitive des arrangements modernes. — Mais les paroissiens de Saint-Michel eurent, sous Louis XI, des ambitions que ne satisfit pas leur église. Ils se souvenaient de la victoire que leur patron avait remportée sur le saint Georges de l'Angleterre. Michel était, depuis cinquante ans, le héros du christianisme français, ce que saint Martin avait été sous les rois mérovingiens. Sa vogue égalait celle qu'a de nos jours saint Joseph. Chacun l'honorait à sa manière : comme hommage, Louis XI lui donnait un Ordre, et Bordeaux un clocher.

1473?

Ce fut le 29 février 1473 que fut posée la première pierre du clocher de Saint-Michel. Si cette date est exacte, Louis XI était alors en route vers Bordeaux. Et s'il n'assista pas à la cérémonie, il dut être fort joyeux de l'honneur rendu au plus vénéré des patrons de son royaume.

L'œuvre fut assez bien menée, plus vite peut-



FLÈCHE DE SAINT-MICHEL [1].

1. Telle qu'elle était avant sa destruction en 1768. Le couronnement et la croix, qui n'existaient plus alors, ont été ajoutés par le dessinateur. — Dessin conservé aux Archives départementales, et se rattachant sans doute au projet de restauration fait par l'architecte Portier en 1755.

être que la plupart des travaux d'église en ce temps-là. La Fabrique avait confié la tâche à des architectes qu'on devine habiles et énergiques, les deux Lobas, père et fils : le père mourut avant la fin du travail; son fils mit un amour-propre familial à tout terminer. La dernière pierre fut posée le jour de la fête du saint, 29 septembre 1492.

1492

C'était un monument d'insigne orgueil. Haut de trois cents pieds, il dépassait de soixante la tour anglaise de Pey Berland. Chef-d'œuvre d'audace plus que d'élégance, il fut le dernier et le plus hardi défi qu'ait jeté à la nature l'architecture bordelaise des temps gothiques. Le peuple lui-même en fut effrayé : on eut peine à trouver des ouvriers « pour maçonner l'aiguille jusqu'à la fin », et il fallut ensuite rassurer le populaire par une enquête officielle, « à cause du parler du monde, qui disait que le clocher voulait tomber »; le maire et de notables bourgeois vinrent constater qu'il n'y avait « doutance en rien ». En revanche, s'il ne menaçait personne, la foudre le guettait; et, deux ans après sa construction, elle commençait à abattre les dernières pierres. Aux clochers, il fallait sans cesse refaire le sommet; aux églises, étayer les flancs.

1493

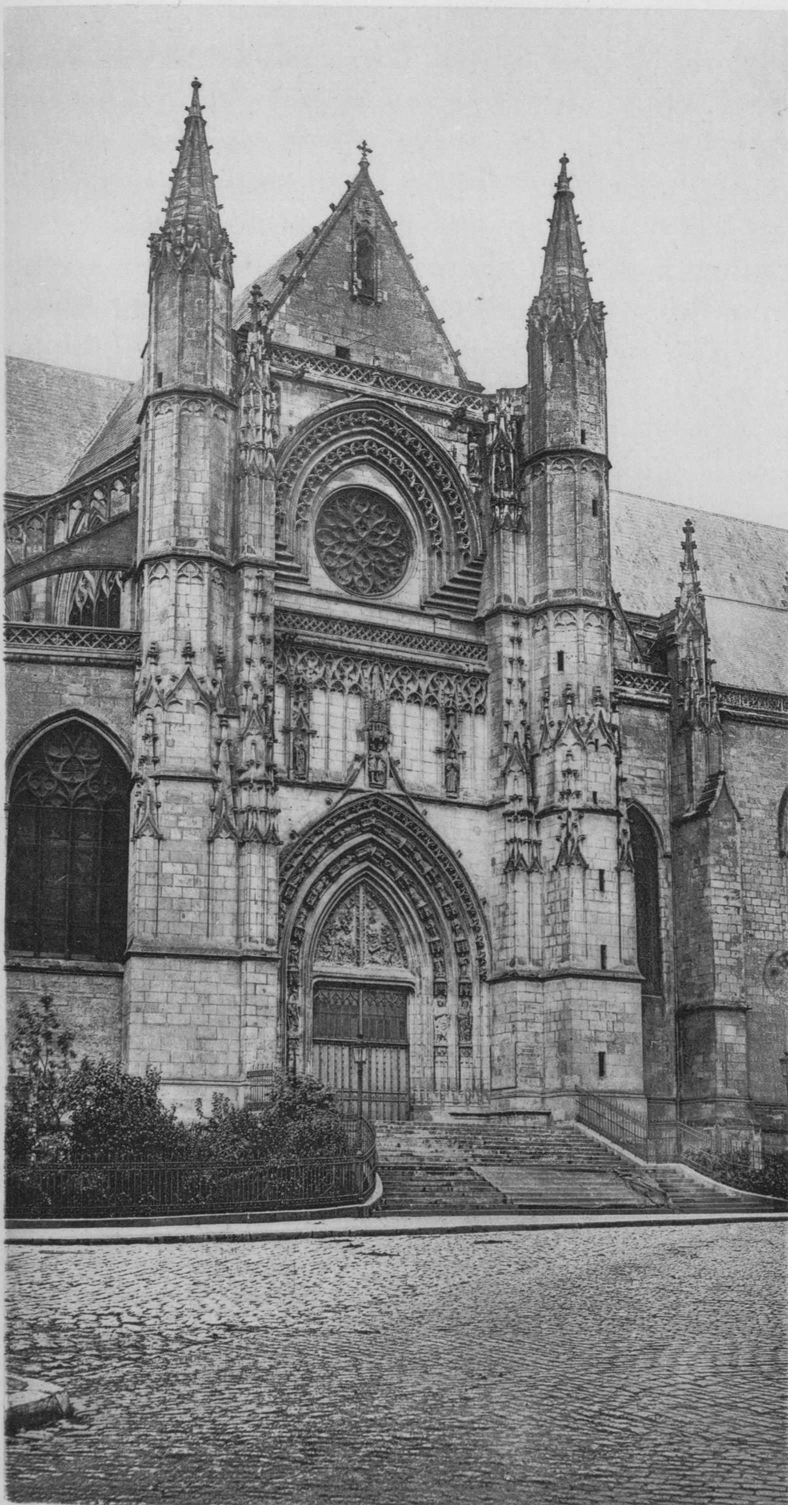
1494

Devant le travail colossal qui s'opérait sur le puy Saint-Michel, les maîtres d'œuvre des autres paroisses travaillaient sans gloire, quoique fort activement. Saint-Pierre, Sainte-Eulalie, Saint-Éloi étaient refaites ou achevées. Saint-Remi était inaugurée sous Louis XII : elle était la plus originale de ces nouvelles venues, avec ses murs puissants et sa double nef. C'est à Sainte-Croix qu'on bâtissait le moins : les Bénédictins étaient décidément lassés de construire. Partout ailleurs l'art avait une étrange vitalité, un intense désir de produire et de paraître.

1512

La sculpture avait la même vigueur. De ce temps datent la plupart des œuvres dont les imagiers gothiques ont orné l'intérieur de nos églises. Et même, si nous faisons le bilan de tous les siècles, c'est au xve peut-être que la sculpture a le plus produit dans Bordeaux.

Elle vit maintenant un peu plus à l'écart de l'architecture. Jusqu'ici, elle s'était surtout occupée à ciseler les chapiteaux ou les voussures, à plaquer des tableaux de pierre dans les cadres tracés par les maîtres d'œuvre. Sans doute elle eut encore souvent, au xve siècle, à



Héliog. Dujardin Photographie des Arts à Bordeaux

FAÇADE NORD DE SAINT-MICHEL

exécuter des besognes de ce genre : telles furent les statues du portail de Saint-Pierre et celles qui encadrent les trois portes de Saint-Michel. Mais ce ne sont pas les plus originales des œuvres qu'elle a laissées en ce temps. Les imagiers travaillent avec plus de verve les statues et les bas-reliefs isolés qui ornent l'église sans faire corps avec elle. Ces œuvres-là vivaient de leur vie propre; les artistes y tenaient davantage : la sculpture s'y émancipait, loin de la tutelle architecturale.

Elle s'y dégageait aussi de la sujétion séculaire de l'esprit religieux. Le sculpteur se sentait moins surveillé et moins dévot en faisant ces



SCULPTURE SUR BOIS A SAINT-SEURIN [1].
(Quinzième siècle.)

images meubles et indépendantes. L'art s'y montrait plus personnel et plus populaire, s'y laissait aller à ses goûts, à ses caprices; au besoin, il se faisait trivial, grotesque, obscène même.

Nulle part cette liberté d'allures que prit la sculpture au xve siècle ne se montre mieux que dans les stalles du chœur de Saint-Seurin. Le travail en bois se prête merveilleusement aux représentations burlesques. L'artiste qui a taillé ces meubles s'en est donné à cœur joie, et on sent qu'il a dû, en faisant sa besogne, rire de francs éclats. Sur les

1. Cf. Cirot de La Ville, *Saint-Seurin*, p. 311; *Commission des monuments*, 1853, p. 26.

consoles des sièges canoniaux il a, d'une main souple et énergique, tracé les scènes les plus bizarres et les plus audacieuses : c'est un cuisinier, le coutelas au flanc, qui souffle sous un gril où cuisent des morceaux de viande; ce sont deux femmes en colère, se disputant et s'arrachant un casaquin; là, deux sangliers jouent de l'orgue : celui-ci, assis, touche le clavier, celui-là, debout, fait mouvoir les soufflets; plus loin, un enfant conduit un voyageur vers une hôtellerie. Les querelles sont le thème favori des sculpteurs : elles sont aussi fréquentes sur nos stalles que dans les fabliaux. On doit passer sous silence les sujets les plus risqués. — Toutes ces figures sont bien enlevées; le trait est net, la touche presque brutale : les scènes sont très sobrement présentées : si les détails sont nombreux, aucun n'est superflu. Tout est vivant; ce monde parle, gesticule, crie et se bat, comme dans les scènes des fabliaux : ce sont des sculptures dialoguées. Voyez cet enfant qui montre l'hôtellerie au voyageur : le geste est sûr; l'auberge est très nettement caractérisée, avec sa porte à judas et heurtoir, son enseigne au pot d'étain et sa barrique sur le banc extérieur. C'est d'un naturalisme naïf et vigoureux.



SCULPTURE SUR BOIS A SAINT-SEURIN [1].
(Quinzième siècle.)

Sous les voûtes des mêmes églises, en face de ce monde burlesque des sculptures en bois, vivaient toujours les pieux héros des légendes chrétiennes : à ceux-ci, on consacrait surtout l'albâtre des autels, le marbre des statues, la pierre des arcatures; de plus nobles sujets comportaient une matière plus fine.

L'éternel contraste qu'offrit l'esprit médiéval se montrait une fois encore dans les sculptures du XVe siècle. On s'étonne de voir les mêmes générations d'écrivains étaler dans les fabliaux les vilenies les plus

1. Cf. CIROT DE LA VILLE, *Saint-Seurin*, p. 310; *Commission des monuments*, 1853, p. 26.

bouffonnes, exalter dans les chansons de gestes l'idéal le plus romanesque. Il n'est pas moins surprenant de voir, dans la même paroisse de Saint-Seurin, le scandale ordurier de la croix profanée et les chastes attendrissements de la Nativité de Dieu. Mais le moyen âge avait la franchise naïve de la nature humaine; il se montrait tel qu'il était et tel que sont les hommes, à la fois angélique et bestial. Il y avait dans son art, comme dans sa religion et dans sa vie, beaucoup de manichéisme.

C'est à Saint-Seurin qu'on trouve les plus intéressantes de ces scènes religieuses : l'ancien maître-autel en renferme quatorze, empruntées à la vie des apôtres de la Gaule, saint Martial et saint Seurin. Ce sont de tout petits bas-reliefs d'albâtre, encombrés de figures, et remarquables de netteté et de finesse. A peine inférieures en intérêt et en mérite sont les sculptures qui parent, dans l'église Saint-André, les arcatures de la chapelle du Sacré-Cœur, autrefois

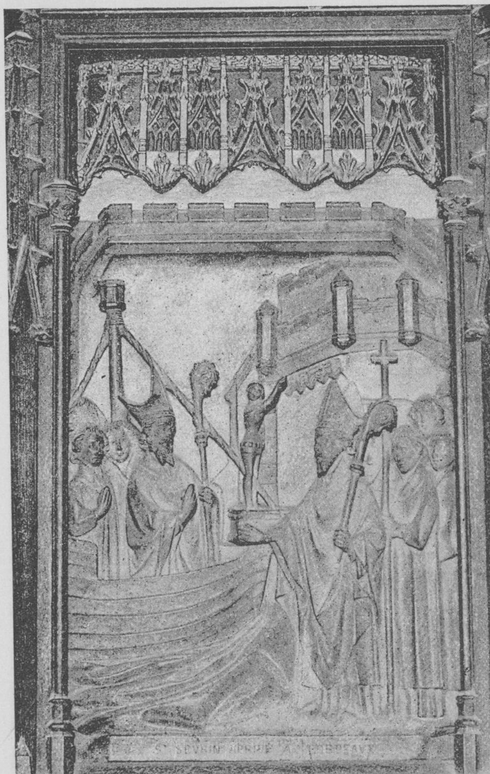


SAINTE ANNE ET LA VIERGE ENFANT [1].
(Seconde moitié du quinzième siècle.)

1. Groupe en pierre dans l'église Saint-André. — Cf. MARIONNEAU, *Œuvres d'art*, p. 75.

consacrée à la Vierge; elles représentent quelques scènes de la vie de la Mère de Dieu, du temps où Jésus venait au monde. On peut mettre presque sur le même rang, pour sa valeur artistique, la statue en pierre de sainte Anne et de la Vierge enfant, qui orne le déambulatoire de notre cathédrale.

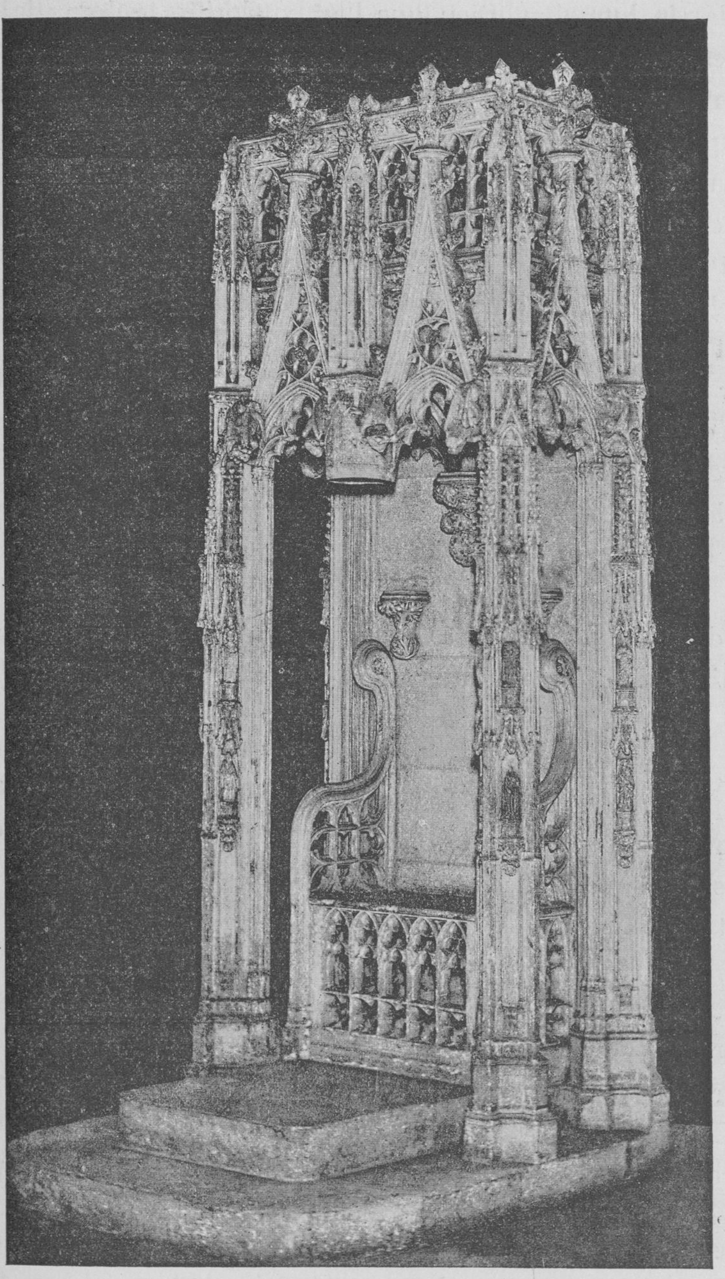
Beaucoup d'autres bas-reliefs de cet art religieux du xve siècle décorent nos églises : dans les arcatures des chapelles de Saint-André, dans le retable d'albâtre adapté à l'autel de Joseph à Saint-Michel, dans l'autel et les arcatures de la chapelle Notre-Dame de la Rose à Saint-Seurin, et encore n'avons-nous qu'une faible partie de ce qui fut sculpté dans ce temps. Il nous manque surtout ces luxueux tombeaux que les riches se faisaient élever sous les voûtes des églises : un fragment à Saint-André, une tombe d'abbé à Sainte-Croix, voilà tout ce qui reste de cet art funéraire qui fut à son apogée au xve siècle et qui acheva de faire alors des églises les brillantes nécropoles de l'aristocratie bordelaise.



BAS-RELIEF D'ALBATRE A SAINT-SEURIN [1].
(Seconde moitié du quinzième siècle.)

Mais même dans ces sculptures religieuses, l'esprit du siècle apparaît. Il y a contraste, il n'y a pas contradiction foncière entre leur style et celui des boiseries. Chez elles aussi se manifestent le même amour de la vérité, la même recherche de la précision, le même

1. Représentant le débarquement de saint Seurin. A gauche, le navire portant l'évêque crossé et mitré : remarquez la figurine à l'avant. Saint Amand, à la tête de son clergé, reçoit le nouveau venu. Au fond, les remparts de Bordeaux. — Cf. Cirot de La Ville, *Saint-Seurin*, p .306.



SIÈGE ÉPISCOPAL A SAINT-SEURIN[1].
(Seconde moitié du quinzième siècle.)

1. Cf. Cirot de La Ville, *Saint-Seurin*, p. 329; de Lamothe et Drouyn, *Choix de types...*, p. 25; Viollet-le-Duc, *Dictionnaire*, t. II, p. 418.

sens de la vie humaine. Bien que l'art y glorifie toujours la mère de Dieu et les saints de l'Église, il s'éloigne du mystère divin, ce sont des scènes terrestres qu'il met sous nos yeux. Un des plus jolis bas-reliefs de la chapelle du Sacré-Cœur représente le gracieux épisode d'Élisabeth saluant la sainte Vierge; mais nous ne songeons pas, en le voyant, au pieux récit de la Visitation : ce sont deux amies qui s'embrassent, émues et joyeuses de se retrouver. Voyez la sainte Anne de la cathédrale : elle n'a rien d'une personne élue, c'est une jeune mère ramenant sa fille près d'elle d'un geste familier. Tout ainsi que le sculpteur fantaisiste des stalles canoniales, l'artiste qui a sculpté l'albâtre des autels pousse au dernier point le goût du détail et de l'exactitude. Saint Seurin débarque à Bordeaux, où le reçoit l'évêque Amand, à la tête de son clergé; à droite sont les murailles avec leurs créneaux et leurs pignons, à gauche est le navire avec son mât et ses cordages et la statuette qui orne sa proue. — Un bas-relief de la chapelle de Notre-Dame de la Rose représente la Nativité de la Vierge, on devrait plutôt dire la délivrance d'Anne : l'accouchée est étendue dans son lit, la sage-femme lui présente l'enfant nouveau-né; Joachim regarde, debout, appuyé sur son bâton; une servante agite avec une longue spatule une potion destinée à la malade. Oubliez un instant, devant toutes ces sculptures, qu'il s'agit de Dieu, de sa famille et de ses saints : vous avez des scènes de la vie terrestre, traitées avec un charmant terre-à-terre.

L'art du xve siècle paraît donc, à Bordeaux, désormais libre et maître de lui. S'il travaille surtout pour l'Église, il la marque à son empreinte plus qu'il ne s'inspire de son esprit. Il s'est emparé de l'intérieur des sanctuaires, qu'il décore à sa guise de statues et de meubles; il en fait des galeries où il étale ses œuvres, et il transforme les cloîtres en musées funéraires. Aux sièges massifs des premiers temps il substitue des merveilles de fines dentelures : tel est le trône épiscopal de Saint-Seurin. Les croix naïves et simples des cimetières, il les remplace par des édicules d'un travail savant et d'une coquetterie élancée : telle est la croix du cimetière Saint-Projet. L'art gothique, comme le clergé lui-même, s'illuminait alors aux flambées d'une gaieté mondaine.

VI

Au fond, malgré l'humeur parfois sombre de Louis XI, les dernières générations du xve siècle étaient désireuses surtout de rire et de parader. Dès que le sage roi eut disparu, un air de joyeuse folie souffla sur le siècle, et le plus fou fut encore le fils du défunt, Charles VIII. 1483

Ses conseillers veillèrent à ce que ses équipées ne lui fissent point oublier, à l'intérieur, la prudente politique de son père. A Bordeaux, il la suivit très fidèlement. Il confirma les privilèges de la cité et ceux de l'Université; il compléta les statuts des corporations; il déclara que les dettes de la commune étaient privilégiées; il crut en Pey Berland. En 1487, il fit dans Bordeaux une entrée triomphale, et quoiqu'il eût, à la différence de son père, l'air gentilhomme, il ne déplut pas aux bourgeois. Décidément la royauté avait gagné le cœur des Bordelais. 1483 1487



DENIER BORDELAIS DE CHARLES VIII [1].
(1483-1498.)

Dès le règne de Louis XI, Bordeaux était devenu une ville bien française, attachée à son roi. Elle ne l'abandonna jamais dans les moments de crise; elle lui offrait volontiers des hommes d'armes; elle acquittait sans murmurer sa principale charge envers la royauté, qui était l'équipement des francs-archers. En 1465, Louis XI était fort malheureux, menacé de tous côtés par les intrigues et les armes de la noblesse. Mais il dut éprouver un grand réconfort, en lisant cette lettre que lui écrivirent les Bordelais : « Notre souverain seigneur, entre nous tous, de notre pouvoir voudrions bien qu'il plût à Dieu nous avoir donné le pouvoir de faire à ce besoin quelque bon et grand service, ainsi que tenus y sommes. Et ne savons que vous offrir. Mais nous avons avisé que, si votre bon plaisir est d'avoir des arbalétriers, à l'aide de Notre Seigneur, nous vous en fournirons et enverrons jusqu'au nombre de deux cents, payés pour un quartier. Et si c'est votre plaisir, nous sommes prêts d'y aller, et à nos dépens, comme vous plaira

1. Collection LALANNE. — Fleur de lys avec le croissant, KAROLVS FRANC*orum* REX; navire. Au revers, croix. NOMEN DEI [?] *Benedictum* SIT *Burdigala* [??]. Pièce restituée et légende complétée.

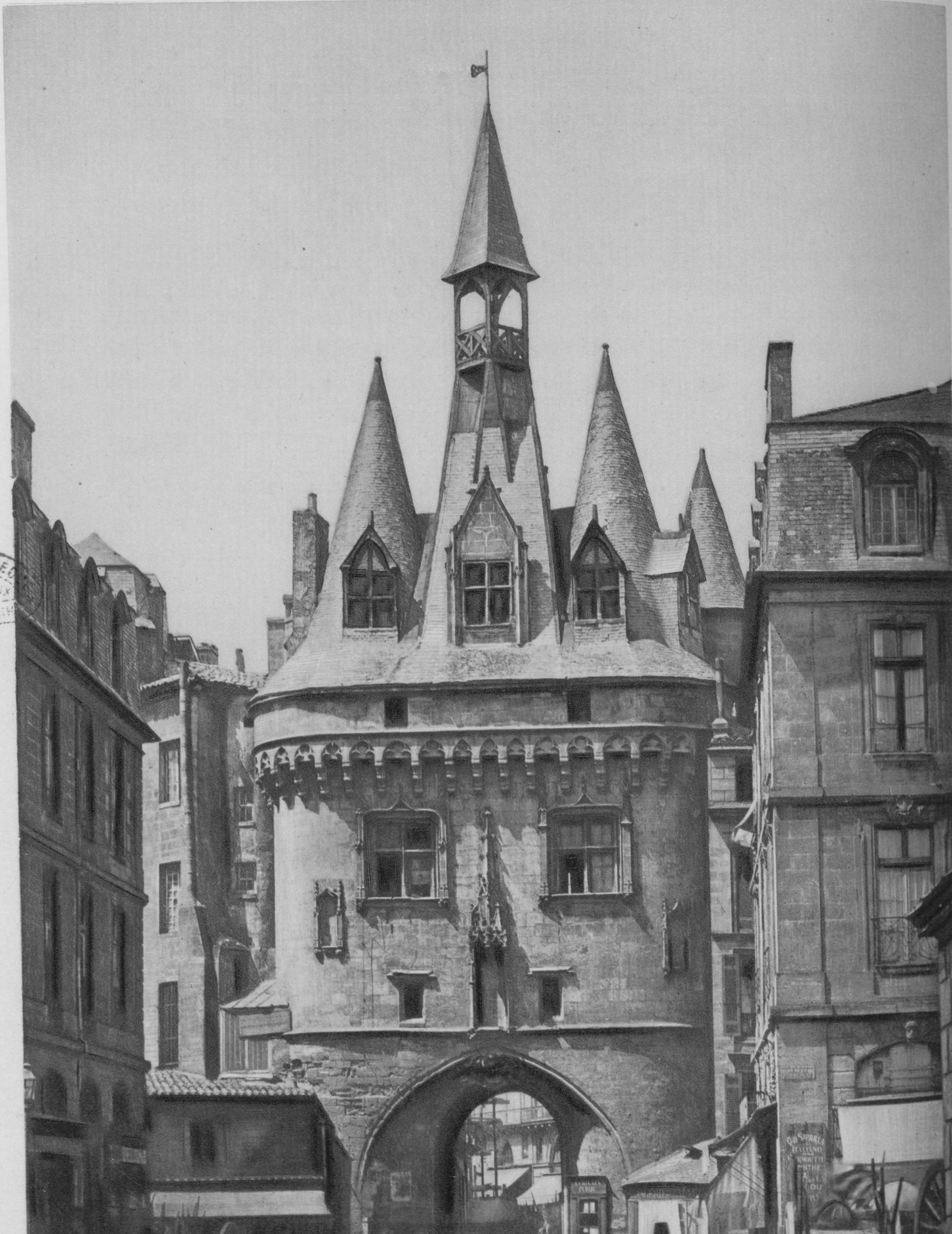
1475 ordonner. » Dix ans plus tard, les chanoines de Saint-André font fourbir armes et cuirasses, réclament poudre et canons, célèbrent messes et prières, pour la défense du roi et le salut du royaume, et cela avec la même ardeur qu'un demi-siècle plus tôt ils le faisaient pour la garde de la patrie bordelaise. Cette fidélité ne se démentit pas sous tout le règne de Louis XI. Elle se continua sous ceux de son fils et de Louis XII; on ne voit pas que Bordeaux ait songé à profiter de leurs embarras intérieurs ou à leur refuser son aide dans les guerres d'Italie.

Tout au contraire, ces lointaines expéditions servirent à consolider l'union de la Gascogne et de la France et à la déclarer sur les champs de bataille. Le patriotisme se développe assez mal dans l'inaction et le recueillement; comme à l'éloquence, il lui faut des adversaires, une invasion à repousser, une terre à conquérir; il ne croît bien qu'en face de l'étranger. A cet égard, les guerres d'Italie eurent la plus heureuse influence sur les destinées de notre nation; elles achevèrent de lui donner la conscience de son unité et l'orgueil de sa force, qui sont les meilleurs ferments du patriotisme.

Charles VIII et Louis XII fournirent ainsi aux Bordelais l'occasion de combattre sous les ordres du roi et de se montrer vraiment français. Lorsque Charles annonça, par une lettre solennelle, son départ pour le royaume de Naples, nombre de Bordelais allèrent le rejoindre, et, avec eux, leur archevêque d'Épinay. Plusieurs représentants de nos plus vieilles familles partirent joyeusement pour la guerre d'outre-monts. Devant Asti se distingua le sire de Lalande, que le roi, émerveillé de sa vaillance, récompensa grandement.

1494

Les Gascons firent de si belles et de si nombreuses prouesses qu'ils gagnèrent un renom universel. Les Italiens en eurent peur comme de démons. Une légende courut l'Europe sur la bravoure gasconne. « Ce nom de soldat gascon, » disait Brantôme, « s'était épandu parmi la chrétienté, voire une partie du monde, que tout soldat français, mais qu'il fût vaillant, on le tenait pour Gascon... Ce parler était commun de dire : « Sont tous Gascons. » Et avec cela très redoutés, tant pour vaillances que pour leurs ravages et pilleries, à quoi ils ont été toujours fort sujets. De sorte qu'en Italie règne encore ce mot : quand on veut donner quelque malédiction à un autre, on dit : *Que te posso vedere*



Héliog. Dujardin d'après une photographie

LA PORTE DU PALAIS AVANT SA RESTAURATION

(Fin du XVe Siécle)

centi Gasconi allogiati en tua casa! » « Puissé-je te voir cent Gascons » logés chez toi! » Et Brantôme ajoute une historiette très caractéristique de la terreur qui environnait le nom gascon :

« La première fois que je fus en Italie, je fus à Notre-Dame de Lorette, où je reconnus entre autres un tableau où était peint un pauvre diable pâle, transi entre les mains d'un soldat aventurier, furieux, habillé à la pendarde, qui lui tenait l'épée à la gorge et lui demandait la bourse que l'autre avait en la main; et le tableau portait son petit écriteau, tel : *Voto d'uno qu'escapò de la man d'un Gascon,* « vœu d'un » qui échappa de la main d'un Gascon. »

Dans ces lointaines expéditions, les Gascons n'apprenaient pas seulement à se battre au nom de France, mais aussi à parler le langage français; ils firent comme le paysan, qui se dégourdit au service. Elles contribuèrent beaucoup à la diffusion, dans nos provinces, de l'idiome national. Les Bordelais se déshabituaient rapidement, à la fin du xve siècle, de leur langue traditionnelle. C'est sous Louis XII au plus tard que le français devint la langue officielle dans l'administration municipale et remplaça le gascon sur les registres des délibérations de la jurade; c'est à la même date que l'on commence à rédiger en français les statuts des corporations populaires. En 1512, apparaît la première inscription française qui ait été gravée à Bordeaux. Deux ans auparavant, Louis XII avait décidé que l'on procédât, à bref délai, à la rédaction des Coutumes du pays bordelais.

1493

1512

1510

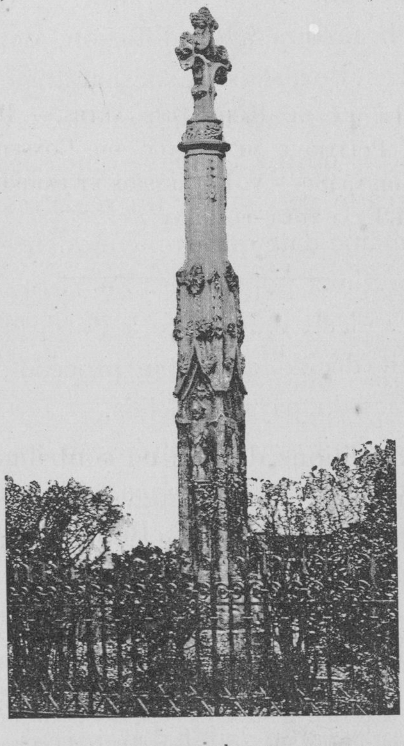
L'unité morale de la France se préparait rapidement, grâce à la royauté et en faveur de sa puissance. Chacune des victoires de Charles VIII et de Louis XII était à Bordeaux l'occasion de réjouissances officielles et populaires. En 1494, on construisait, en façade sur la rivière, la porte du Palais. On était encore dans l'enthousiasme qu'avait provoqué la conquête du royaume de Naples. On plaça l'image du roi sur la nouvelle porte, et on le figura avec le costume qu'il avait pris pour entrer à Naples, « en habit d'empereur, tenant un monde à la main, et couronné d'une riche couronne close ». La porte du Palais est le premier monument qui glorifia dans Bordeaux une victoire et un roi de France.

1494

C'est peut-être aussi le commencement d'un art nouveau. Tout est encore gothique dans le détail. Mais il y a dans l'ensemble quelque

chose d'élancé, d'ouvert, de gracieux, que l'on chercherait vainement dans les portes de l'ère ogivale. Des fenêtres élégantes ouvrent et coupent la masse. Les clochetons sont dégagés et souples. L'artiste a décoré ce portail de ville, comme il eût égayé, sur les bords de la Loire, la façade d'un manoir. La porte du Palais, sans qu'on le veuille, fait songer au château de Chenonceaux. Ce ne sont pas encore les motifs de la Renaissance, mais c'en est déjà l'esprit.

1. Cf. Drouyn, *Croix de processions,* pl. VIII, n° 1; Marionneau, *Œuvres d'art,* p. 500. — Toute la partie supérieure de la croix est moderne.



CROIX DE L'ANCIEN CIMETIÈRE DE SAINT-PROJET [1].

(Seconde moitié du quinzième siècle.)

CHAPITRE XX

RUINE DES LIBERTÉS MUNICIPALES

(1515-1561)

I. Influence de la cour et de Paris; les fêtes. — II. La centralisation. Le Concordat. — III. Politique municipale du Conseil et du Parlement. — IV. L'insurrection de 1548. — V. Répression et pardon : nouvelle organisation municipale. — VI. L'État tout-puissant [1].

I

Ces brillantes expéditions d'Italie ne contribuaient pas seulement à former la patrie française : elles changeaient aussi l'allure de la vie publique. La cour des rois de France était, depuis un siècle, un peu froide et décolorée : la dévotion et le sérieux de Louis XI s'accommo-

1. *Registres capitulaires de Saint-André* (Archives départementales, G, 286 et 287). — *Livre des Privilèges*. — *Cérémonial François* de Godefroy, 1649. — *Archives historiques*, t. X, p. 25 et suiv.; t. XII, p. 346-357. — Paradin, *Histoire de notre temps*, édit. de 1558. — *Mémoires* de Vieilleville, par Carloix, collection Michaud. — *Lettres de la reine de Navarre à François Ier*, édit. Génin. — Nicolas de Bordenave, *Histoire de Béarn*, édit. Raymond, 1873. — Métivier, *Chroniques du Parlement*. — *Essais* de Montaigne. — *Registres secrets du Parlement*, ms. 370 de la Bibliothèque de la Ville. — *Ordonnances* de Rebuffi, 1571.

De Thou, édit. (latine) de 1630, t. I. — Devienne, liv. III, § 10-12 et notes 10 et 11. — Brives-Cazes, *Le Parlement de Bordeaux et la Cour des commissaires de 1549*, 1869 *(Actes de l'Académie)*. — De Lurbe. — Jean de Gaufreteau, *Chronique*, édit. Delpit, t. I, 1877. — Bonnefon, *Montaigne*, 1893. — Bourciez, *Les mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*, 1886. — Gaullieur, *Les Bordelais inconnus, architectes*, 1877 *(Société archéologique)*. — Gaullieur, *Histoire du Collège de Guyenne*, 1874. — Barckhausen, préface au *Livre des Coutumes*. — Xaupi, à la suite de sa *Dissertation sur Saint-André*.

daient mal du bruit des fêtes et de l'éclat des tournois. La chevalerie semblait morte avec Charles le Téméraire. Mais les guerres d'outre-monts lui donnent inopinément un superbe regain. Elle se réveille dans la gloire des combats de Fornoue, d'Agnadel et de Marignan, et, plus encore, dans l'éblouissement des fêtes données par les vieilles cités italiennes. Les rois de France consacrèrent son renouveau. François I[er] se fit armer chevalier sur le champ de bataille. Chez lui et près de lui, le retour des idées chevaleresques vint s'unir à la passion de l'antiquité renaissante, à l'amour du luxe, au besoin de la parade, aux velléités littéraires. Il y aura désormais, autour du roi de France, une cour, c'est-à-dire une société qui se dit lettrée, brillante de costumes, élégante de manières, qui veut donner le ton à la mode et le branle aux plaisirs, et qui, disait Clément Marot, « amendait les jugements et polissait les langages ».

Les nobles de tous les pays français, de Gascogne comme de Lorraine, vont maintenant se serrer auprès de la royauté, séduits autant par le charme de la vie nouvelle que domptés par les progrès de sa puissance. Ils échangent volontiers leurs provinces et leur indépendance contre la cour, ses triomphes de salon et l'air de ses folies. Si amoureux qu'il soit de son château et de sa liberté, Montaigne lui-même a sans cesse besoin de la revoir, d'entendre et de servir les rois. La vieille famille des Lansac, où les Bordelais aimaient à choisir leur maire, « ne bougeait plus guère de la cour », et on pourrait en citer bien d'autres. Le père de Michel Montaigne, fils et petit-fils de bourgeois de La Rousselle, combat vaillamment en Italie auprès du roi François I[er]. La vie de la nation se concentrait de plus en plus autour de la royauté. Loin d'elle, disaient les poètes, c'était « l'ennui et la tristesse », toutes les misères de la vie provinciale. Dans les châteaux de François I[er] et d'Henri II se formait ainsi l'unité morale et intellectuelle de l'État français.

Elle se faisait aussi, et en même temps, grâce à Paris. Paris n'est plus seulement, pour les Bordelais, le siège du gouvernement. C'est aussi un centre d'études, un rendez-vous de travail. C'est dans ses collèges que la bourgeoisie bordelaise envoyait ses enfants, bien que le voyage fût pénible et le séjour coûteux. Paris sert de modèle dès qu'il

s'agit de fonder des écoles. Le Collège de Guyenne est créé « à l'instar, forme et manière des collèges de la ville de Paris » : c'est le directeur d'un collège parisien, Jean de Tartas, qui est chargé par les jurats de présider à cette fondation ; c'est de Paris que vinrent les deux principaux qui assurèrent la prospérité de « l'École Aquitanique », André de Gouvéa et Jean de Gélida.

Mais Paris est déjà autre chose qu'un foyer intellectuel. Paris est le cœur de la patrie française. Montaigne, gentilhomme périgourdin et maire de Bordeaux, était provincial d'origine et de tradition : or, il écrivit sur Paris ces étranges et belles paroles, qui semblent bien annoncer la naissance d'une France nouvelle :

> « Paris a mon cœur dès mon enfance. Plus j'ai vu, depuis, d'autres villes belles, plus la beauté de celle-ci gagne sur mon affection. Je l'aime par elle-même, et plus en son être seul, que rechargée de pompe étrangère. Je l'aime tendrement, jusques à ses verrues et à ses taches. Je ne suis Français que par cette grande cité, grande en peuples, grande en félicité de son assiette, mais surtout grande et incomparable en variété, et diversité de commodités, la gloire de la France et l'un des plus notables ornements du monde. Tant qu'elle durera, je n'aurai faute de retraite où rendre mes abois. »

Bordeaux s'ingéniait à imiter Paris, ses écoles, son langage, ses mœurs et ses modes : les bourgeois empruntaient à la capitale la vogue des chapeaux, les dames de la ville acceptaient d'elle l'usage des audacieux « vertugadins », à la grande colère des amis du passé, qui regrettaient les longues robes à traîne, dignes et décentes. Les gros bourgeois demandaient aux architectes de leur construire des maisons « à la mode de France », c'est-à-dire suivant le goût de la Renaissance. On peut même indiquer la date précise où cette dernière mode s'introduisit : en 1525, un riche marchand oblige son entrepreneur « à parachever à la mode de France » la façade de sa maison, commencée « à la guise de Bordeaux » ou, comme nous dirions aujourd'hui, suivant le style gothique.

Les grands seigneurs qui gouvernaient le pays se créaient, de leur côté, des cours dignes de celle de leur roi. Le règne de François I[er] a été pour notre cité, comme il l'a été pour toute la France, une période de fêtes presque ininterrompue. Les lieutenants généraux du roi en

1515-47

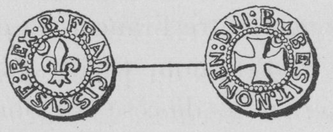
Depuis 1512

Guyenne, Odet de Foix, Henri d'Albret, roi de Navarre, mais surtout les archevêques, Jean de Foix, Charles de Grammont, qui fut pendant longtemps une sorte de vice-roi de Guyenne, Jean du Bellay, rivalisaient d'élégances et de prodigalités. Leur entrée dans Bordeaux était l'occasion de démonstrations solennelles où se déployaient le luxe et le savoir-faire de la bourgeoisie.

Jusqu'en 1560

Mais c'était de préférence lors du passage des rois et des princes que Bordeaux montrait son amour de l'apparat et les ingéniosités de son faste. La lutte contre l'Espagne les ramenait souvent du côté de Bordeaux : jamais il ne reçut plus de visites souveraines que sous François Ier, et les fêtes qu'il donna laissèrent dans l'esprit des habitants une inoubliable impression. En 1526, François traversa la ville en venant de Madrid. Une procession solennelle le promena à travers les rues de la ville, tendues de draperies aux couleurs éclatantes, embaumées de guirlandes de fleurs, retentissantes de chants et de musiques. On raconte même que les riches bourgeois de La Rousselle et de la rue Bouqueyre avaient défoncé leurs barriques de vin pour fêter ses soldats. Il retourna quatre ans après dans notre ville, à l'occasion de son mariage; un cortège de princes, de cardinaux, d'ambassadeurs et de belles dames l'accompagnait; les jurats donnèrent à la nouvelle reine, comme cadeau de noces, un navire à trois mâts, ayant la coque et les agrès entièrement d'or, plein d'écus au soleil, et « construit et équipé en sorte comme expressément pour nager en mer ». En 1539, le duc d'Orléans, le connétable de Montmorency, l'empereur Charles-Quint, traversèrent coup sur coup Bordeaux. A l'empereur Charles on rendit les honneurs souverains, que la pluie seule contraria : les jurats lui présentèrent les clefs de la ville travaillées en argent; il délivra des prisonniers et tint dans la cathédrale le Chapitre de la Toison d'Or. Trois ans après, Bordeaux revit une dernière fois François Ier, fort vieilli, mais toujours débonnaire et magnifique.

1526 — 1530 — 1539 — 1542



DENIER BORDELAIS DE FRANÇOIS Ier [1].
(1515-1547.)

1. Collection LALANNE. — Fleur de lys; FRANCISCVS F REX B?? (*Burdigala* ou plutôt la marque du maître de la monnaie); croissant près du B. Croix au revers; BE*nedictum* SIT NOMEN DNI B, navire et croissant : l'atelier monétaire de Bordeaux est indiqué sur cette pièce au moins par deux marques.

II

Les fêtes n'empêchaient pas la royauté de travailler, et elle ne travaillait plus que pour son propre compte. Ce bruit et cet éclat dissimulaient à peine sa besogne politique et ses empiétements incessants. L'une après l'autre, les vieilles libertés bordelaises étaient menacées : la centralisation de la France se préparait en même temps que son unité morale. Lentement, sournoisement, mais délibérément le Conseil du Roi attaquait les privilèges traditionnels, glissait dans sa main les droits des Villes et des Chapitres, continuait l'œuvre qu'il mettra deux siècles et demi à terminer.

L'Église se résigna la première. Déjà, depuis les soixante ans de la domination française, l'élection des archevêques par le Chapitre n'était plus qu'une vaine formalité : la recommandation du roi décidait tout. Quand le roi présentait un candidat aux suffrages des chanoines, ils se hâtaient de répondre que, « tout en observant les coutumes, ils s'empresseraient de faire la volonté du prince ». Comment faire autrement? Louis XII protégeait Jean de Foix; il pria les chanoines de l'élire, bien qu'il eût dix-huit ans à peine; sans quoi, écrivait-il, l'élection sera cassée. — Enfin, le concordat conclu entre François I[er] et Léon X débarrassa l'Église de ce mensonge de l'élection. Charles de Grammont fut désigné par le roi pour gouverner le diocèse de Bordeaux : quelques membres du Chapitre se livrèrent à une protestation d'assez mauvais goût, mais la majorité se résigna sans peine à la perte d'un droit qu'elle n'exerçait plus guère.

1501

1530

L'archevêque est maintenant à Bordeaux un représentant du pouvoir royal, presque un fonctionnaire. Charles de Grammont va être considéré, en l'absence du lieutenant général Henri de Navarre, comme le vrai gouverneur de la Guyenne et le défenseur naturel des intérêts de la royauté française.

1537

Au reste, les archevêques préféraient dépendre du roi plutôt que du Chapitre. Ils seront désormais beaucoup plus hardis contre cette aristocratie turbulente et tracassière qui avait constamment entravé

leur action. Puissants par l'appui du roi, ils recommencent contre elle cette guerre de tout instant que nous avons déjà constatée au XIIe siècle; mais cette fois les évêques seront les plus forts. Les chanoines devront se soumettre aux édits du Conseil royal : plus de barbe longue, de costume étrange, de mœurs scandaleuses; il leur est interdit de porter l'épée : ils reculent chaque année, perdant une habitude, un droit ou un revenu. Les beaux jours de l'orgueil capitulaire sont finis : une grande force municipale disparaît de Bordeaux.

III

Le Conseil et les hommes du roi furent moins heureux, peut-être moins prudents, dans leurs tentatives contre la bourgeoisie.

1512 — En 1512, le lieutenant général Dunois voulut, contrairement aux statuts municipaux, faire entrer dans Bordeaux des vins du Haut Pays. Le peuple s'ameuta, « tant, » s'écrie un chroniqueur, « il était désireux de maintenir ses privilèges et libertés ».

Toujours besogneuse, la royauté en voulait surtout aux immunités financières des bourgeois. Les privilèges qu'on attaquait le plus et qu'ils défendirent le mieux étaient ceux qui protégeaient leurs deniers : la forme la plus nette et la plus odieuse par laquelle la royauté manifestait son pouvoir, était son exigence pécuniaire. En 1521, Bonnivet, amiral de France, traversa Bordeaux et y fit « de grands emprunts ». Quand François Ier s'arrêta dans la ville en 1526, au retour de sa captivité, il s'y occupa surtout de ramasser de l'argent. Mais il ne leva point d'impôts réguliers : il fit seulement appel à la générosité des habitants. Il était vaincu et malheureux : les Bordelais se montrèrent courtois et bons citoyens. L'argent afflua, venant même des plus pauvres. On citait une anecdote assez curieuse. Un boulanger, fort riche, fut sollicité pour 50 écus : il valait mieux que cela. Alors, quittant sa pâte et son four, il s'en vint trouver le roi et lui dire « en son patois » : — « Vous ne m'avez demandé que 50 écus, en voici 300, j'en ai d'autres, vous n'avez qu'à commander. »

(Marginal dates: 1521, 1526)

Le Conseil du Roi, qui inspirait cette politique, se montrait plus

jaloux de l'autorité royale que le roi ne l'était lui-même. En mai 1530, François Ier avait créé un office royal de trésorier et receveur : le titulaire était chargé de diriger la perception et de contrôler l'emploi des revenus municipaux, et cela au nom de la Chambre des Comptes de Paris. La Ville se hâta de protester, et quelques semaines après, le roi, se trouvant à Bordeaux, annula cette création et rendit à la commune son autonomie financière. Mais dix ans plus tard la royauté revint à la charge et rétablit l'office. De nouveau les jurats se récrièrent, et s'ils obtinrent une fois encore de rentrer dans leur droit, ce fut en payant « 1,000 écus comptant, par forme d'emprunt et don gratuit ».

1530

1542

A côté du Conseil du Roi, le Parlement de Guyenne continuait à être un redoutable ennemi pour les libertés municipales. Sa force se trouvait doublée depuis que, les offices devenant peu à peu héréditaires, l'esprit de corps se perpétuait avec les traditions de famille. Plus libre vis-à-vis du roi, il était plus entreprenant auprès des jurats. Au nom de son droit prétendu de police supérieure, il intervient sans cesse dans les affaires de la cité. Ainsi que les gouverneurs romains, il considère les magistrats de la Ville comme placés sous sa curatelle politique. L'Hôtel de Ville souffrit singulièrement du voisinage de l'Ombrière. On peut suivre année par année, dans les registres secrets du Parlement, la série interminable de ces vexations. Il enjoint au prévôt de la Ville de faire « taxer raisonnablement » le poisson qu'on porte à vendre; il donne ordre de faire nettoyer les rues, visiter les logis insalubres et réparer les murailles; il fait une enquête sur l'élection des jurats, et casse la ferme des amendes. Les moindres



SCEAU DE LA VILLE [1].
(1516.)

1527-36

1. Archives nationales, n° 5568. — Sur des flots, la porte de la ville flanquée de quatre tours; au-dessus, fleur de lys. Même sujet au contre-sceau. SIGILLV*m* CIVITATIS BV*rdigalae*.

détails ne rebutent pas les conseillers, s'il s'agit de se poser en maîtres : un jour, ils fixent le tarif de la volaille et des gibiers; un autre jour, ils font visiter les boutiques des apothicaires. S'ils ont à se plaindre des jurats, ils les font comparaître et leur adressent de violents reproches : les pavés de la ville sont mal entretenus, que la jurade y veille mieux. Ce sont des seigneurs qui gourmandent leurs intendants. Ce que le Conseil du Roi risquait sans succès, le Parlement le faisait.

1536

1521-28

Sous le même règne, les Coutumes de Bordeaux furent enfin revisées, réformées et rédigées : dans cette revision, bien des usages locaux et des traditions antiques disparurent pour toujours de la justice bordelaise, surtout en matière de procédure et de pénalité. Ce fut un grand événement dans le monde de nos juristes : on s'acheminait visiblement vers l'unité de législation.

D'autres mesures, plus dissimulées, concouraient au même résultat. En 1540, François I[er], sur l'avis de son Conseil privé, étendit les pouvoirs de notre capitaine du guet, sans tenir compte des juridictions locales; à la même date, il renforçait et réformait le guet de Paris. La royauté s'essayait à appliquer en province les règlements municipaux de sa capitale. Lorsque Henri II, en 1550, réforma les statuts de Bordeaux, il s'inspira de ceux qui réglaient l'échevinage de Paris. L'ordonnance de Charles IX sur la police des pauvres eut force de loi à Bordeaux.

1540

Ainsi se préparait, dans le royaume de France, le régime uniforme d'une seule et même loi municipale substituée aux mille statuts locaux. Il s'opérait une transformation semblable à celle qu'avaient amenée les chefs de l'État romain depuis Sylla et César, lorsqu'ils avaient insensiblement modifié les lois des cités provinciales suivant le type arrêté d'une grande loi municipale.

IV

Nous ne pouvons juger de l'effet que ces mesures produisirent sur la population bordelaise. Mais on peut conjecturer qu'elles ne la laissèrent pas indifférente, car à la première occasion qui s'offrit à

elle, elle se leva tout entière pour défendre ses droits, même par l'émeute.

Dans les dernières années du règne de François I[er] et dans les premiers mois de celui d'Henri II, la Saintonge et la Guyenne furent en proie à des troubles sanglants. L'impôt mis sur le sel en fut le motif et peut-être seulement le prétexte. En juillet 1548, l'Ouest entier fut en armes, de Poitiers à Bordeaux. L'insurrection, habilement organisée par des chefs fort intelligents, prit tout de suite un caractère politique; elle se donna le titre significatif de « Commune de Guyenne », et les émissaires des révoltés entrèrent en pourparlers avec les bourgeois et les artisans de Bordeaux.

1548

Juillet

Bordeaux n'avait aucune raison apparente pour entrer dans la révolte. La Ville était, en effet, exempte de la gabelle. — Mais en un clin d'œil elle s'émut.

Sans doute le mouvement y prit naissance parmi la populace : elle se composait, disait plus tard au roi l'avocat de la Ville, Guillaume Le Blanc, d'« artisans étrangers, mariniers, gens fréquentant la mer, faciles de leur naturel à sédition, lesquels excèdent des trois quartes parties les autres habitants de votre ville ». — Mais la bourgeoisie laissa d'abord faire, et quelques-uns de ses membres aidèrent ensuite le mouvement populaire. Les riches marchands de Bordeaux, qui exerçaient sur la vente du sel un vrai monopole, ne pouvaient voir sans déplaisir la guerre déclarée à l'impôt de la gabelle. D'ailleurs, on a tout lieu de croire que des intérêts politiques furent en jeu dans ces événements : le chroniqueur bordelais parle nettement du « prétexte de la liberté politique ». A voir la rapidité avec laquelle le peuple se leva, l'unanimité qui réunit près de trente mille hommes de Bordeaux et des campagnes dans des « assemblées illicites », la nonchalance des chefs municipaux dans la répression, l'incroyable atrocité de la vengeance royale, il est facile de deviner que la haine de la royauté absolue et de la France dominatrice était peut-être au fond de tous les cœurs : on s'armait moins contre les menaces possibles de la gabelle qu'au nom des franchises traditionnelles de la Guyenne. Ce fut l'insurrection organisée d'une province longtemps indépendante.

11 août

Le 11 août il y eut une première alerte, où l'on ne fit que du bruit

18 août

et que le Parlement parvint à apaiser. Mais, huit jours après, l'émeute gronda dans Bordeaux. Le peuple demandait qu'on se joignît aux révoltés de la province; il prit comme cri de ralliement : « Guyenne! Guyenne! » Le cri opposé était celui de « France! France! », ce qui montrait bien le caractère politique de l'insurrection.

Elle fut tout entière dirigée contre le représentant du roi, le sire de Moneins, lieutenant au nom d'Henri d'Albret. On avait surtout deux griefs à lui adresser. — C'était un étranger : pourquoi le roi ne laissait-il pas gouverner les Bordelais par des gentilshommes du pays? N'avaient-ils pas autant de sagesse et de fidélité? — Puis Moneins s'était enfermé au Château-Trompette. Assurément il n'avait aucune troupe autour de lui : il ne trouva même au château ni poudre ni vivres; les amis de la royauté se plaignaient de ce qu'elle abandonnât le gouverneur à lui-même : il n'y avait, disait-on, d'autre garnison dans le fort qu'un Basque pour fermer les portes. Néanmoins, le populaire ne voulait pas que son gouverneur logeât dans la citadelle élevée contre Bordeaux par la royauté : il exigeait que Moneins résidât en pleine ville, dans la mairie de la rue des Ayres, qui était le logis officiel des gouverneurs. — Le Château-Trompette aux bourgeois, le gouverneur à la mairie, voilà quel était le programme municipal des émeutiers.

Peut-être d'aventureux esprits allaient-ils plus loin dans leurs espérances. Un riche marchand, nommé Guillotin, osa, dit-on, affirmer devant Moneins que les peuples de Guyenne avaient le droit de vivre libres, et Bordeaux le devoir de les imiter et de recouvrer l'indépendance d'autrefois. En lisant la défense que l'avocat Le Blanc rédigea plus tard au nom de la Ville, on s'étonne de l'entendre répéter avec insistance que nul ne voulait « complaire aux ennemis du roi » ni avoir « autre seigneur que lui » : l'énergie de cette protestation laisse croire qu'elle n'était pas inutile. Sans doute, les Bordelais n'eurent pas l'audace de chercher ou la folie de désirer des alliances ou une domination étrangères. En tout cas, il faut retenir et croire les paroles de ce conseiller, qui mourut d'effroi, disait-on, en voyant l'émeute : « Ce peuple de Bordeaux est furieusement animé contre notre bon souverain et naturel seigneur. »

21 août

Le 21 août, l'émeute triompha. La Maison de Ville fut envahie, et

ce que l'État regardera plus tard comme un des grands crimes de la journée, le peuple vainqueur sonna le tocsin. Plusieurs milliers d'hommes marchèrent contre le Château-Trompette. Les jurats et le président Geoffroy de La Chassaigne interposèrent leur médiation, essayant d'endiguer et de conduire l'émeute. Moneins finit par céder : il s'installa à la mairie.

C'est alors que jurats et bourgeois montrèrent une telle imprudence qu'ils firent croire à tous que l'émeute ne leur déplaisait point. Les bourgeois accompagnaient en armes les mutins, « aucuns par erreur et la plupart par légèreté ». Quant aux jurats, laissant Moneins dans la mairie, « ils se retirèrent chez eux, parce qu'ils étaient ennuyés de la longue peine qu'ils avaient eue, et qu'il était tard et n'avaient encore repu ». Seul, La Chassaigne resta près du malheureux Moneins, « bien qu'il n'eût encore bu ni mangé ». Le peuple, « cette cruelle bête de populace, » hurlait et campait autour de la mairie.

Enfin, le tragique dénouement arriva. Moneins eut la hardiesse de vouloir sortir : il n'avait que trois amis près de lui; quant à La Chassaigne, un remous de la foule l'avait écarté. Mais alors on se mit à crier : « Guyenne! Guyenne! » ce qui fit comprendre à Moneins qu'il était perdu; il rentra dans la mairie; la foule l'y suivit, s'amusa de lui comme d'un jouet, puis l'égorgea comme une victime.

Un témoin nous a dit jusqu'à quel point la vue du sang acheva d'enivrer le populaire : « Ceux qui passaient auprès du corps mort du lieutenant du roi, qui gisait nu sur la rue, ensanglantaient le fer de leurs piques dedans ses plaies, et, branlant lesdites piques, jetaient plusieurs cris de joyeuses acclamations, comme en un triomphe de victoire. »

Puis la foule alla piller quelques maisons, égorger quelques habitants, et enfin elle obligea le vieux La Chassaigne à se mettre à sa tête, à lui prêter le serment de capitaine, l'épée nue d'une main, le bouclier de l'autre. L'émeute finit alors brusquement en comédie. Le sang du lieutenant du roi avait suffi à apaiser la colère du peuple.

21-22 août

La nuit, le Parlement, La Chassaigne et les jurats prirent quelques mesures énergiques; ils étaient « comme éveillés d'un profond sommeil ». Le 22 au matin, tout était rentré dans l'ordre.

V

Les jurats, par faiblesse ou par sympathie, n'avaient rien fait contre l'émeute : ils furent l'objet des premières mesures de répression. Le Parlement, dès qu'il cessa d'avoir peur, prit fort énergiquement la défense du pouvoir royal : il prononça contre deux des chefs de la Ville des arrêts de mort. Mais il aurait voulu distinguer entre les vrais coupables et ceux qui avaient péché par faiblesse. Le roi et son entourage décidèrent de ne marquer aucune pitié.

L'émeute avait été trop nettement dirigée contre l'autorité royale. A la cour, on redoutait le tempérament des hommes de Guyenne, et on les soupçonnait de n'aimer ni le roi ni la France. Il est possible qu'on les accusât encore de regretter le temps des Anglais. Le connétable de Montmorency exprimait crûment ce que beaucoup pensaient : « Ce n'était pas de cette heure que ces peuples-là étaient séditieux, rebelles et mutins. Il fallait les exterminer, et au besoin y planter une nouvelle peuplade, pour n'y plus revenir. »

Ce fut précisément le connétable que le roi chargea de sa vengeance. Elle visa moins les émeutiers que la Ville elle-même, moins les hommes que les institutions. Montmorency entra par la porte des Augustins avec plus de dix mille soldats. Par une sorte d'ironie, il fit instruire par devant commissaires le procès de la Ville, permit même aux jurats de déléguer le soin de les défendre à l'un d'eux, Guillaume Le Blanc, et enfin fit solennellement prononcer la sentence. (26 octobre)

Ce fut une suppression pleine et entière de la commune de Bordeaux, la radiation de toute son existence historique :

> « Les dits juges ont déclaré et déclarent ladite communauté, corps et université de ladite Ville, privés à perpétuité de tous privilèges, franchises, libertés, droits, actions, exemptions, immunités, Maison de Ville, jurade et conseil, sceau, cloche, justice et juridiction. Lesquels ont lesdits juges adjugés et adjugent au roi. »

Puis vinrent les représailles juridiques. On brûla Guillotin, qui n'était que marchand; on décapita ceux qui étaient nobles. Plus de

cent vingt accusés périrent. On varia pour les victimes les genres de mort. Les condamnés furent « pendus, décapités, roués, empalés, démembrés à quatre chevaux, brûlés », et on inventa pour trois d'entre eux un supplice nouveau, qu'on appela « mailloter », c'est-à-dire qu'on leur rompit les membres à l'aide d'un pilon.

Enfin, on supprima les symboles visibles et les signes historiques des libertés bordelaises. Les titres furent brûlés, la cloche disparut du beffroi, la démolition de l'Hôtel de Ville fut commencée. La population entière dut faire amende honorable, à genoux, demandant à haute voix pardon à Dieu et au roi, et la tradition rapporte que les jurats durent exhumer de leurs ongles le corps de Moneins. Une légende se forma sur la terreur qui enveloppa Bordeaux.

1549 12 juin

Un nouveau régime politique fut inauguré. Le Parlement interdit, des commissaires royaux vinrent le remplacer. Un conseil de vingt-quatre prud'hommes fut substitué à la jurade. Les revenus de la Ville étaient confisqués et administrés par le comptable royal de Bordeaux.

La Ville ne se résigna pas à cette excommunication politique. « Elle se raidit pour la conservation de ses privilèges. » Son meilleur avocat, Guillaume Le Blanc, fut envoyé au prince. Nous possédons encore le discours qu'il prononça devant Henri II : éloquent, chaud et habile, d'une rare sincérité, il dut faire une grande impression sur l'esprit du roi. Un an après la condamnation, Henri II, « prince clément et débonnaire, » signa les lettres de pardon.

Octobre

1550 Août

Des lettres patentes vinrent ensuite fixer l'organisation du nouveau Corps de Ville, tel qu'il devait subsister, sans grand changement, jusqu'en 1790.

Les jurats furent réduits au nombre de six, nommés par moitié pour deux ans; ils étaient désignés, comme autrefois, par les jurats en charge, assistés de vingt-quatre prud'hommes. L'usage s'établit presque aussitôt de les prendre en nombre égal parmi les gentilshommes, les avocats et les marchands : ces derniers perdaient le gouvernement exclusif de la Ville qu'ils détenaient depuis plus de trois siècles. Les jurats pourront eux-mêmes nommer le maire pour une durée de deux ans. C'est à cette date sans doute que l'assemblée des notables fut réduite à cent membres; elle formera, unie aux trente conseillers de

la Ville, le Conseil des Cent-Trente, qui devait durer à un an près autant que la jurade elle-même. — Les revenus de la Ville lui furent restitués, sauf la grande et la petite coutume. L'exemption de la taille fut maintenue pour les bourgeois. Les privilèges des vins furent aussi rétablis, mais les foires franches demeurèrent supprimées. — Quant au Parlement, il fut réintégré dans tous ses droits.

1549 Déc.

Il s'en fallait encore de beaucoup que la Ville eût recouvré ses antiques libertés. Le beffroi, signe de son indépendance, était toujours interdit. Le Corps municipal était privé de son droit de justice civile et criminelle, même dans ses baronnies : ce droit fut confié à un prévôt royal, juge ordinaire en la ville; les jurats ne gardaient que leurs attributions de police. Des garnisons étaient mises dans les deux châteaux. Le gouverneur de la province avait seul qualité pour connaître et réprimer « les ports d'armes, émotions et assemblées ». Le capitaine du Château-Trompette reçut la garde des clefs des portes et des tours. Le maire cessa d'être le chef militaire et le gardien de la cité.

Les Bordelais s'obstinèrent. Ils eurent un solliciteur à la cour pour défendre leurs intérêts; ils ne ménagèrent ni les démarches, ni les prières, ni les présents. Au besoin, le maire allait lui-même à Paris « pour les affaires de la Ville », et se faisait suivre de barriques de vin « pour faire des présents aux seigneurs favorables à ladite Ville ». Pots-de-vin et longueur de temps finirent par donner raison à Bordeaux.

1554-58

Henri permit aux Bordelais de réparer et de recouvrir les deux tours du beffroi, de porter des armes, de percevoir des droits sur l'entrée et la sortie des marchandises. François II restitua aux maire et jurats la justice criminelle. Charles IX leur rendit la justice civile. Enfin, le 21 septembre 1561, les Bordelais furent autorisés à réinstaller leur beffroi, et « la Grand'Cloche de la Maison de Ville » reparut à sa place d'honneur pour faire entendre sa grosse voix populaire.

1560

1561

VI

Mais il n'y avait pas d'illusion à se faire. L'exécution de 1548 mit réellement fin à l'autonomie de la cité : ce fut une crise dont nos

libertés ne se relèveront plus. La manière même dont les privilèges furent restitués montre combien la royauté s'arrogeait dès lors le droit de légiférer pour les plus menus détails de la vie municipale. L'acte de 1550, qui rendit à Bordeaux ses rentes et ses droits, fixait en même temps l'emploi minutieux de ces revenus, jusqu'aux gages du nettoyeur des lavoirs, jusqu'aux fournitures de bois et chandelle pour les jurats.

Vers le même temps, le Conseil du Roi inaugurait d'une façon ingénieuse quelques-unes des traditions les plus habiles de la législation municipale. Sous des apparences de générosité qui dissimulaient et faisaient accepter ses empiétements, la royauté affirmait son droit d'assurer la marche régulière de certains services municipaux. La chose est sensible pour quelques institutions que l'État a dès lors placées sous son patronage : les hôpitaux, les écoles et la police. Henri II laissa à la Ville le soin de nommer les employés de l'hôpital de la Peste, le principal et les maîtres du Collège de Guyenne, le capitaine et les officiers du guet, mais il fixa lui-même leurs traitements et se réserva de les payer sur la grande et la petite coutume, qu'il s'attribuait.

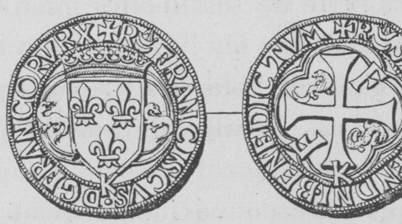
L'État déclarait qu'il agissait ainsi pour « décharger » la Ville. Mais du jour où il paya, il fut amené à imposer sa surveillance, et il la fit volontiers exercer par le Parlement, dont les vexations allaient ruiner le prestige et mutiler les droits de l'autorité municipale. Parfois même le roi imposait ses choix : il nomma d'office Mongelos à la direction du Collège de Guyenne, bien que les jurats eussent déjà désigné Vinet. La jurade s'affaisse et s'efface rapidement : elle tombe dans un état d'incapacité et de misère dont elle ne sortira plus.

1556

Toutes ces restrictions expliquent le peu d'importance qu'il faut attacher au nouveau privilège donné inopinément par Henri II aux Bordelais, celui d'élire leur maire. Réduits au rôle de chefs de police et de justice, tenus en échec par le Parlement, les gouverneurs des châteaux et la garnison, le maire et les jurats ne pouvaient rien. Ils n'avaient plus en fait la souveraineté militaire et judiciaire. Puis l'élection du maire était, sans nul doute, surveillée de très près par la royauté. Des membres du Parlement, le sénéchal y assistaient, et ils ne se faisaient pas faute d'y parler au nom du roi; le prince écrivait

fréquemment aux jurats pour diriger leur choix. Aussi s'explique-t-on que tous les maires élus en ce temps-là ne soient jamais des bourgeois de Bordeaux, mais des gentilshommes amis et fonctionnaires de la royauté et « faisant profession d'armes ». A dire vrai, ils semblent représenter bien plus la royauté à la tête de la jurade que le Corps de Ville en face du roi. Charles de Montferrant, qui fut nommé maire en 1573, était gouverneur de la Ville depuis 1569, et avait disputé aux jurats quelques-uns de leurs privilèges. Biron reçut la Mairie en 1579 : il était lieutenant-gouverneur en Guyenne. Michel Montaigne, qui le remplaça de 1581 à 1585, était connu comme conseiller au Parlement, chevalier des Ordres du roi, et c'est Henri III qui lui ordonna de prendre son poste. Après lui, on nomma Matignon, gouverneur de la province et l'agent le plus actif et le plus habile du pouvoir royal dans le Sud-Ouest. L'élection du maire par les jurats était, en réalité, moins un signe de liberté qu'une manifestation de dépendance.

1. Billon de la collection Lalanne. — Les armes de France, flanquées de salamandres, et au-dessous la lettre monétaire K, différent de la monnaie de Bordeaux depuis 1540. ✠ R; croissant et navire; FRANCISCVS D*ei* G*ratia* FRANCORV*m* R*e*X. Au revers, croix cantonnée des initiales F et de salamandres; au-dessous, la lettre K. ✠ R; croissant et navire; SIT NOMEN DNI BENEDICTVM. La lettre R est sans doute l'initiale du monnayeur. Cf. sur cette pièce Lalanne, dans la monographie de *Bordeaux*, t. I, p. 119.



DOUZAIN A LA SALAMANDRE DE FRANÇOIS Ier [1].

(Après 1540.)

CHAPITRE XXI

LA RENAISSANCE

(1525-1600)

I. Les débuts. — II. Le Collège de Guyenne. — III. Le délire de l'esprit classique. — IV. Le théatre : moyen age et italianisme. — V. Érudits, moralistes et poètes. — VI. Beaux-arts[1].

I

Ce fut peut-être la perte de ses libertés qui rendit à Bordeaux le goût de l'étude. Le xvi[e] siècle, qui lui enleva tant de privilèges, lui assura au moins la gloire intellectuelle. Le commerce était ruiné, la population n'augmentait pas, la ville ne croissait plus, la jurade était

1. *Essais* de Montaigne. — *Chronique* de Gaufreteau, t. I. — *Chronique* de de Lurbe. — *Schola Aquitanica*, 1583 [*non vidi*], réimpr. par Massebieau, *Musée pédagogique*, fasc. VII, 1886. — Buchanan, *Poésies latines*, édit. de 1628. — Roberti Britanni *Epistolae*, etc., dans ses *Œuvres*, 1536. — *Archives historiques de la Gironde*, t. I, p. 40; t. III, p. 465 et suiv.; t. XII, p. 360-369, p. 375. — *Œuvres poétiques* de P. de Brach, édit. Dezeimeris, 2 vol., 1861. — *Journal d'un bourgeois de Paris*, édit. Lalanne, p. 416.

Gaullieur, *Histoire du Collège de Guyenne*, 1874. — Dezeimeris, *La Renaissance à Bordeaux*, 1864 (*Actes de l'Académie*, 1863). — Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. I, 1860. — Minier, *Le Théâtre à Bordeaux*, 1883 (*Actes de l'Académie*). — Delpit, *Origines de l'imprimerie en Guyenne*, 1869 (*Tablettes des Bibliophiles de Guyenne*). — Bonnefon, *Montaigne*. — Stapfer, *Montaigne* (collection des *Grands Écrivains français*). — De Lamothe, *Commission des monuments historiques*, 1845 et 1849-52. — Marionneau, *Œuvres d'art*. — Gaullieur, *Bordelais inconnus, architectes*. — Marionneau, *Anciens Artistes aquitains*, 1891 (*Actes de l'Académie*). — Xaupi. — Palustre, *Architecture de la Renaissance* (collection Quantin).

frappée de déchéance. Mais la renaissance des lettres fournissait à Bordeaux une noble revanche. C'est à lire les poètes et à déchiffrer les vieux monuments que les hommes d'État consacrent le repos que leur imposent la vieillesse ou la défaite : de même, Bordeaux vaincu appliquera au travail de l'esprit les loisirs que lui fait la domination de ses rois.

Ce renom littéraire lui avait fait défaut au temps de la splendeur anglaise. Son indépendance et sa richesse avaient manqué du prestige qu'ajoute le culte des arts. Nous chercherions en vain ses poètes et ses artistes. Depuis qu'Ausone et Lampridius sont morts, l'éloquence et la poésie se sont tues, et il y a de cela plus de mille ans. L'Université de Bordeaux était venue à la dernière heure, et elle était demeurée misérable. La ville était parfois obligée de recevoir de l'étranger ses médecins. C'est de l'Allemagne que lui vint son premier imprimeur. (1486) Des poètes chantent autour d'elle, en Limousin et en Périgord : elle-même n'en a pas. Les seules productions artistiques qui naissaient sur sa terre étaient ses églises et ses hôtels : mais elles étaient de celles qui demandent autant de richesse que de goût, qui prouvent plus l'amour du luxe que la passion de l'art.

Les vrais artistes de Bordeaux, au moyen âge, ont été ses architectes et ses sculpteurs, ses maîtres d'œuvre et ses imagiers. La poésie et la peinture profane ne s'y montrent qu'à la fin du XVe siècle, et on est tenté de croire qu'elles n'y furent point d'abord trop bien accueillies; car les artistes bordelais de ce temps semblent éviter le séjour de leur ville : ils préfèrent la cour des souverains, qui leur assure une existence (1484 et suiv.) moins libre, mais plus rémunérée. Le bordelais Jean Guilloche met au service de Charles VIII et de Philibert de Savoie les fluets accents de (Vers 1490) sa muse. Le peintre Pierre de Labat *(Petrus de Abbatis)* exécute pour le roi de Hongrie, Mathias Corvin, les exquises figures de ses miniatures. Ce sont encore les princes qui ont seuls qualité pour protéger les arts.

Qu'on ne demande pas non plus à l'Université bordelaise le goût des sciences et la protection du travail. Elle a plus de privilèges que d'auditeurs, et le peu d'étudiants qui s'y risquent n'ont pas toujours de leçons. Si l'on en croit les plaintes des élèves et les réprimandes

des jurats, les professeurs s'acquittent fort mal de leur tâche, et l'on peut sans danger réduire de moitié le nombre des docteurs en droit, « attendu la rareté des écoliers ». Malgré les efforts de Louis XI, la poussée de travail intellectuel ne fut point grande à Bordeaux : un collège municipal de grammaire s'installe obscurément dans la rue Entre-deux-Murs (aujourd'hui rue de Guienne). Ceux des bourgeois qui se respectent envoient leurs enfants à Paris. L'Allemand qui établit son imprimerie à Bordeaux ne fit point fortune : sa maison ne dura pas un an; elle ne produisit rien, et ce n'est que sous François Ier que parut le premier livre sorti d'une presse bordelaise. L'enseignement que la jeunesse reçoit à Bordeaux, disait un érudit du temps, a quelque chose de sauvage et de barbare, *horridius*. Aussi, lorsque Pantagruel fit son tour de France pour apprendre et travailler, « il ne trouva à Bordeaux, » dit Rabelais, aucun « grand exercice, sinon de gabariers jouant aux luettes sur la grave ».

1533

1486-87

1519



MINIATURE DE LABAT [1].
(Fin du quinzième siècle.)

Au milieu du règne de François Ier, la vie littéraire prit assez subitement une rare intensité. Les deux séjours que le roi fit à Bordeaux, en 1526 et 1530, ne sont peut-être pas étrangers aux efforts tentés par la jurade pour donner à sa patrie « le los et la renommée » qui « provient de la bonne doctrine ». François aimait, quand il s'arrêtait dans une ville, à s'informer de ses écoles, de ses monuments et de ses poètes. Chaque roi de France laissait ainsi, dans ses voyages, l'empreinte de ses goûts et de sa politique. Louis XI parle aux bourgeois de leur commerce et de leurs marchandises; François Ier déchiffre les inscriptions romaines et s'entretient des choses d'enseignement.

1. Dans le manuscrit de Cassien, à la Bibliothèque nationale, fonds latin, n° 2129. — Ce beau manuscrit a été écrit et orné par Pierre de Labat *(de Abbatis)* pour le compte du roi Mathias de Hongrie (1458-1490) : DIVI MATHIE, *invictissimi Ungarie et Boemie regis, impensa, opus a* PETRO DE ABBATIS, *Burdegalensi cive, scriptum.* Il m'a été fort gracieusement signalé par M. LÉOPOLD DELISLE.

II

1533 Le 22 février 1533, les jurats décidèrent la fondation d'un collège qui « sera appelé le Collège de Guyenne » : ils confièrent à Jean de Tartas, principal d'un collège parisien, le soin de l'organiser sur le modèle des grandes écoles de la capitale. Aussi habile qu'intelligent, le Conseil de Ville montrait dans l'acte de fondation de nobles désirs et une sage entente de ses intérêts. Il veut assurer d'abord à la ville « le bon bruit qui reluira de la bonne doctrine » et le renom que lui donnera la présence de maîtres « expérimentés et savants en toutes sciences, de bonne et immaculée vie, pleins de vertus et bonnes mœurs ». Mais il se rappelle ensuite que Bordeaux est une ville de bourgeoisie commerçante et rangée : le nouveau collège évitera aux Bordelais les frais du voyage à Paris; il attirera à Bordeaux un grand nombre d'étudiants venus « de lointains pays », « lesquels laisseront plusieurs deniers en la présente ville pour leurs affaires, nécessités et négoces, dont le tout redondera au bien public ».

Cette spéculation ne compromettait pas le programme d'études du nouveau collège : il était ambitieux, conforme en tout aux grandes aspirations scientifiques des hommes de cette génération. Le collège « sera farci et garni de bonne doctrine » et abondamment pourvu de « notables lecteurs », c'est-à-dire de maîtres renommés, « qui y liront des sept arts libéraux et ès langues grecque et hébraïque, philosophie, théologie, art oratoire, grammaire, logique, physique et médecine ». Sous ce titre modeste de collège, qui le rattachait et le subordonnait à l'Université, la nouvelle école formait en réalité un institut rival : la vieille Université de Pey Berland, imbue tout entière de l'esprit théologique, presque sans élèves et sans maîtres, en tout cas sans gloire, demeurait comme une encombrante épave du moyen âge. En face d'elle, le Collège de Guyenne, avec son dévouement à la science, son culte des succès oratoires, sa curiosité des textes anciens, les tendances libérales et parfois hérétiques de ses maîtres, représentait l'avènement de l'esprit moderne, de la raison pure et de la libre recherche.

Jean de Tartas recruta fort habilement son personnel. Bordeaux, on doit l'avouer, ne lui procura presque point de maîtres. Sur les vingt qu'il appela, un seul est originaire de notre cité; la plupart vinrent du Nord et de l'Est de la France; un assez grand nombre fut fourni par les Pays-Bas, qui entretenaient depuis longtemps avec Bordeaux des relations d'affaires, et qui vont entrer maintenant en commerce littéraire avec les professeurs du nouveau collège. En revanche, dès le début, les écoliers aquitains affluèrent de Bordeaux, de Guyenne, de Gascogne et de Béarn, au point que le local primitif devint presque aussitôt insuffisant.

L'intelligente direction d'André de Gouvéa, ancien principal de Sainte-Barbe, plus tard celle de l'espagnol Jean de Gélida, et enfin le long et consciencieux principalat du saintongeois Élie Vinet, firent du Collège l'école la plus en vue de la France provinciale. Quelques-uns des hommes les plus bruyants ou les plus illustres de la Renaissance y enseignèrent : le protestant Zébédée, un des ennemis les plus acharnés que Calvin rencontra dans sa propre église; l'artésien Robert Britannus, le modèle du cicéronien, âme sensible et beau parleur; Georges Buchanan, le poète et l'homme d'esprit du Collège, malin, incisif, dont la raillerie allait au vif de son adversaire, surtout quand il s'agissait d'un frère ou d'un chanoine; Antoine de Gouvéa, chevalier errant de la Renaissance, qui allait de ville en ville jouter contre les rhéteurs en renom. Tous ces hommes ressemblaient aux orateurs aquitains du IVe siècle, qu'ils prenaient parfois pour modèles : comme eux, c'étaient d'incomparables manieurs de mots, incapables de construire, de trouver, de persévérer. Ils eurent, plus que nuls autres, le culte enthousiaste et désintéressé des lettres antiques : mais ils copiaient du passé ce qui convenait le mieux à leur nature; ils croyaient vivre de la vie d'autrefois : ils n'étaient que trop les hommes de leur temps, avec leur esprit chevaleresque, leur sens de la parade, le goût des brillants combats.

1534-47
1547-56
1562-86
1534-37
1534-36
1539-42?
1534-47

Mais il y eut bientôt à côté d'eux des hommes plus sérieux : Vinet, le fondateur de l'érudition à Bordeaux; Mathurin Cordier, un des maîtres les plus consciencieux et les plus respectés du XVIe siècle, qui introduisit le premier la langue française dans l'École; son ami Claude Budin, qui, rompant avec la loi universitaire du célibat, eut femme et

Depuis 1539
1535-36
1534-45

1535-47 enfants; l'historien Nicolas de Grouchy, qui fut, lui aussi, un des premiers à revendiquer pour la langue française le droit de servir la science. On sent chez ceux-là, dans leurs méthodes d'enseignement comme dans leur genre de vie, un esprit nouveau, autrement fécond que le beau souffle des cicéroniens. Avec eux, la Renaissance cesse d'être plagiat ou pastiche, Rome est une école au lieu d'être un temple : il faut bien moins copier le passé que créer avec son aide une France nouvelle.

Aux leçons de ces maîtres se rencontraient des enfants de toute condition et de toute fortune : Montaigne y fut condisciple des fils de la plus noble famille du Sud-Ouest, les de Foix-Candale. Tous les Ordres de l'État patronnaient le Collège comme une œuvre à la fois locale et nationale. La royauté le prit sous sa protection et assura le sort de ses maîtres. De riches conseillers au Parlement y fondaient des cours nouveaux; la femme d'un bourgeois l'inscrivait comme légataire sur son testament. L'Église le favorisa longtemps de tout son pouvoir. Les prélats gascons, comme les papes et les cardinaux, s'étaient mis avec une généreuse imprudence à la tête du mouvement littéraire: l'archevêque Charles de Grammont aida les débuts du Collège; François de Candale, évêque d'Aire, y institua une chaire de mathématiques.

Vers 1540

1535

1591

La génération de ce temps unissait à un très haut point l'amour-propre provincial au culte de l'étude. Ce patriotisme gascon amena l'émeute de 1548; mais il fit aussi le renom du Collège de Guyenne. En quelques années, Bordeaux, jusque-là à l'écart de la vie littéraire, y prend une des premières places. Son histoire avait déjà offert un semblable phénomène de réveil subit. Au IVe siècle, son école de rhéteurs avait grandi tout d'un coup, au milieu d'une population longtemps enfoncée dans la vie matérielle et les soins du commerce. Dès 1540, le Collège de Guyenne était, d'après Montaigne, « le meilleur de France », et Britannus s'écriait, dans sa verve toute cicéronienne :

« Les nations étrangères voient maintenant briller la splendeur de l'Aquitaine. Bordeaux s'instruit au langage, aux lettres et aux discours de tous les peuples; Bordeaux comprend enfin que le jour est proche où domineront ici la politesse et l'élégance des lettres. Les études sont en floraison, les arts en vigueur : les lettres croissent en nombre, en faveur, en force. »

La restauration du passé romain était plus complète encore que les hommes du XVI[e] siècle ne le croyaient eux-mêmes. Le fonds de la bibliothèque scolaire n'avait guère changé depuis Ausone : le grec était seulement un peu moins cultivé, Virgile n'avait plus la première place; mais Cicéron, Térence et Tite-Live étaient toujours les favoris de l'École. Après eux venaient Virgile, Horace, Ovide et Justin. Il est à peine besoin de dire que le français était relégué dans les classes inférieures : il n'y servait que d'instrument pour enseigner le latin. C'était une éducation toute romaine que l'on donnait aux enfants. Ce que Montaigne disait de lui s'applique à tous ses condisciples : « Je savais le Capitole et son plan avant que je susse le Louvre, et le Tibre avant la Seine. » A la grande colère de Cordier, on entendait même les enfants s'écrier en leur mauvais latin : *Diabolus te possit inferre!* « Que le diable t'emporte! » « C'est leur maître que le diable devrait emporter, » disait l'excellent Cordier, « si le bon Dieu le permettait. »

III

L'enseignement qu'on donnait au Collège de Guyenne explique le caractère que prit à Bordeaux la Renaissance littéraire. C'est lui, sans aucun doute, qui la provoqua. Cet afflux subit de maîtres et d'élèves, ce débordement imprévu de leçons, de discours et de vers, déterminèrent dans l'aristocratie de robe ou d'épée une véritable passion des choses de l'esprit : notre ville ne devait jamais l'éprouver au même degré, même sous Louis XV, même au temps du Romantisme. Mais cette passion se manifesta par des productions un peu factices : elle eut moins de jeunesse que celle du Romantisme, moins de réflexion que celle du XVIII[e] siècle. Si ces hommes n'avaient point eu avant tout une extrême sincérité, on leur reprocherait volontiers leur pédantisme.

L'érudition classique est l'aliment exclusif de ces vastes appétits littéraires : elle est leur pain de chaque jour et leur mets le plus délicat. L'Église n'a pas le moins de désirs : ses prélats et ses chanoines oublient, à lire et à imiter les anciens, le respect de la tradition, les devoirs de la piété et la pratique des bonnes mœurs. Leur langage et

leur conduite se conforment au style des modes païennes. Dans les Actes du Chapitre, la maîtrise de Saint-André est comparée au chœur des Muses et la cathédrale au temple de Diane; l'archevêque est appelé *archiflamen,* et Dieu le Père « le grand ouvrier des choses, »

Summe faber rerum, qui prospicis omnia solus.

Les bibliothèques des chanoines ressemblèrent parfois à la sauveté du Chapitre : elles offraient asile aux mauvais livres comme aux meilleurs, elles accordaient leur indulgente protection aux œuvres aimables ou aux écrits des égarés. On y voyait côte à côte le Bréviaire de Bordeaux, les *Commentaires* de Jules César, les *Prouesses d'Hector,* et Poggio le Florentin. C'était sans doute pour imiter les pontifes de l'ancienne Rome que des chanoines entretenaient publiquement « esclaves et concubines », et qu'ils se nourrissaient copieusement avant de chanter les antiennes.

Le Parlement et les gens de robe étaient les vrais maîtres de chœur de la Renaissance. Il courait même des légendes sur leur ardeur au travail. On disait qu'un homme du Palais avait, le soir de ses noces, emporté un livre pour l'étudier pendant la nuit. Les femmes de ce monde auraient eu d'ailleurs mauvaise grâce à se plaindre de cet excès de science. Elles partageaient l'enthousiasme de leurs maris. La sœur de Montaigne savait le grec, comme tout son entourage. Un jour, un conseiller au Parlement voulut donner à son mari, devant elle-même, un rendez-vous « de débauche et d'amourette »; il s'exprimait en grec, ne pensant pas que la dame le comprît. Elle se récria bien vite, injuria le conseiller, mais en grec, comme un héros d'Homère, et lui fit enfin passer la porte « plus vite que du pas ».

On ne se contentait pas de lire et d'admirer les écrits du passé : le XVIe siècle était impatient de produire. Il se fit à Bordeaux une débauche de vers latins. Les membres du Parlement, de noblesse de robe qu'ils étaient, devinrent une aristocratie de poètes. Il sortait de la Cour plus de distiques que d'arrêts. Tout procès à sensation, tout scandale, tout incident de la vie bordelaise, amenait son petit poème. Tantôt on chantait les adultères d'un procureur et de sa femme :

Nullus conqueritur, nulla est nam causa querendi :
Vir moechus, cur non moecha marita quoque?

Tantôt on célébrait le courage d'une femme qui avait tué son calomniateur et que le Parlement avait acquittée sur appel : chacun des poètes de Bordeaux y alla de son épigramme, « à sa gloire et louange ». Je ne parle pas des procès scabreux, qui excitaient plus encore leur verve. Un malheureux étudiant, de la grande famille des Pontac, s'étant noyé dans le Ciron, on accabla sa mémoire d'épitaphes où, bien entendu, le goût du temps introduisit un triste jeu de mots :

Pontaquus de ponte cadens, submergitur undis :
Pons et aquae signant nomen et exitium.

Déjà le français se faisait une place à côté de la langue classique, et dès le milieu du XVIe siècle on prend l'habitude de traduire en vers français ces poèmes de circonstance : sous l'abri de l'épigramme à la Martial, la chanson se glisse dans la poétique des gens doctes et relevés.

Mais l'amour de l'antiquité tenait toujours du délire. Il eut même, ce qui est à peine croyable, son rôle politique. On pourrait penser qu'il devait détourner la bourgeoisie des choses du moyen âge, élargir ses idées politiques. Tout au contraire, elle alla demander au plus lointain passé la confirmation de ses privilèges. Qu'on lise les Chroniques officielles de de Lurbe ou de Darnal, et on verra que l'érudition leur fournit des armes contre la royauté. En 1531, Bordeaux revendiquait contre la Chambre des Comptes la libre disposition de ses deniers, et de Lurbe rappelle à ce propos un privilège semblable laissé par les empereurs romains aux villes libres d'Orient.

IV

Le moyen âge faisait d'ailleurs partout assez bon ménage avec l'antiquité; à la cour de François Ier, la passion des lettres classiques n'empêchait pas les tournois; à Saint-André, les chanoines lisaient aussi volontiers les Chansons de Gestes que Boèce et Plutarque. La Renaissance n'a pas été aussi exclusive qu'on le prétend. Elle n'a pas, en architecture, proscrit les traditions gothiques. Elle a maintes fois tenté une conciliation entre les goûts nouveaux et les choses du passé.

Mais l'entente ne réussit vraiment que dans les classes populaires : le peuple se corrige et se transforme moins vite que les riches et les puissants; il a moins d'ambitions et plus d'habitudes, il respecte ses traditions, il aime son passé. Le moyen âge survivra longtemps encore dans la vie populaire : les échoppes des artisans se construiront suivant le style gothique, le bas peuple maintiendra l'usage de l'idiome gascon, et c'est au théâtre chrétien qu'il demandera ses plaisirs littéraires.

Le théâtre bordelais offrait précisément alors ce contraste entre les traditions du moyen âge et les plagiats de l'antiquité. Les mystères et les allégories étaient toujours en grand honneur, et les entrées des souverains s'accompagnaient de quelque représentation de ce genre : c'était la partie plébéienne du programme de ces fêtes. Les confréries d'artisans contribuaient surtout à en maintenir l'usage. Le 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste, les tonneliers parcouraient Bordeaux, célébrant sur des théâtres élevés dans divers quartiers les mystères du baptême de Jésus, « à la grande joie du populaire, qui accourait en foule ».

A l'usage du patriciat des lettrés, la mode du jour fournissait les pastiches du théâtre païen. Ce fut le Collège de Guyenne qui implanta à Bordeaux les comédies et les tragédies classiques, en langue latine bien entendu. Composées par les professeurs, représentées par les élèves, elles n'eurent sans doute qu'une vogue restreinte, menue comme la verve qui s'y déployait. Mais les étudiants y mêlèrent les moralités en langue française, et même les farces, emprunt fait au vieux théâtre. En 1560, un spectacle donné par les élèves comprenait trois parties : une allégorie latine, de bon goût et de ton sérieux, intitulée : *Regnorum integritas concordia retinetur,* « la concorde assure l'intégrité des États » ; puis une moralité, en français sans doute, mais avec Jupiter, le Parasite, Mercure, ce qui sentait bien son latin, et enfin une farce dont les personnages étaient entièrement pris dans le populaire : Robinet, son fils Jeannot, le vicaire, le cuisinier, et Jacquette. — Les étudiants étaient plus sages que leurs maîtres : ils conciliaient dans leur théâtre la mode du passé romain et la tradition de l'esprit français. Cela n'allait pas sans émoi du Parlement, ennemi des nouveautés qui n'étaient pas classiques, et il rappelait aux écoliers de ne se servir dans leurs amusements que de la langue latine, nourricière des peuples et de la jeunesse.

Un troisième élément était fourni au théâtre par les clercs du Palais, la Basoche. Ceux-là tenaient pour la comédie italienne, qu'ils acclimatèrent à Bordeaux. C'étaient d'ailleurs des farces d'assez mauvais goût, tout à fait et beaucoup trop modernes; on y tournait même en ridicule quelques-uns des membres du Parlement, qu'on habillait irrespectueusement en *zani* ou en *pantalons*. — N'oublions pas que « l'italianisme » était alors à la mode, presque autant que l'antiquité, et que l'Italie, par l'intermédiaire de Paris, importait à Bordeaux ses usages, les fraises des femmes, les justaucorps des hommes, les parapluies, et la *Commedia dell' Arte*.

Au moins, le théâtre avait dès lors cet avantage qu'il n'était point intolérant. Jupiter et Jésus y vivaient fort près l'un de l'autre, quand ils ne formaient pas un seul et même personnage. Il présentait l'image de cette chaotique Renaissance, où les plus farouches superstitions du moyen âge chrétien s'accommodaient aisément des souvenirs les plus raffinés de l'esprit classique.

V

Mais la Renaissance produisait alors des travaux plus sérieux que les vers des conseillers, les discours de Britannus et les fables des écoliers. Elle faisait une besogne solide et destinée à durer, et c'est dans le travail de ses érudits et de ses penseurs qu'il faut voir l'œuvre naturelle de l'esprit français, qu'on trouverait difficilement dans cet engouement irréfléchi du passé et de l'étranger. Elle se montra, dans les choses d'érudition pure, plus sincère, plus sage, plus réfléchie. Si elle vit dans le passé, elle lui demande un motif nouveau d'aimer le présent : il y a du patriotisme dans ses recherches. Une inscription latine de l'Hôtel de Ville a été gravée, en 1594, « en souvenir de l'antiquité, et à la gloire éternelle de Bordeaux, » *in memoriam antiquitatis, et ad perpetuam Burdigalae gloriam*.

Telle fut la devise de nos érudits du XVIe siècle, et en particulier du plus grand d'entre eux, le saintongeois Vinet, professeur et principal du Collège de Guyenne. Il vécut à Bordeaux près d'un demi-siècle; et

1539-86

sans relâche, il consacra toutes ses forces à une double tâche, à former la jeunesse et à reconstituer le passé de sa cité adoptive. Il maintint la gloire du Collège pendant les troubles religieux, et il restaura ce qui avait survécu du patrimoine romain de Bordeaux. C'était pour lui une joie presque enfantine quand il retrouvait une inscription latine, relique à la fois du passé et de la patrie. Il a écrit, dans son *Discours sur l'antiquité de Bordeaux,* la première histoire de notre ville, et bien des résultats auxquels il est arrivé demeurent acquis à jamais. Notons qu'il eut le rare mérite de l'écrire en français. Le même amour de Bordeaux le décida à composer ses *Commentaires à Ausone,* qui sont sa grande œuvre. Ils furent écrits en latin; mais la clarté et la netteté de l'exposition, la sûreté de l'érudition, l'imprévu heureux des rapprochements en font un des meilleurs travaux de l'esprit français.

1565

1575-80

A côté de Vinet, de Lurbe, procureur-syndic de la Ville, écrivait, entre autres choses, sa *Chronique Bordelaise,* avec beaucoup de sagacité et de précision, mais un peu de sécheresse. Il la fit d'abord en latin, pour sacrifier au goût du jour, mais la traduisit peu après en français. C'est sans doute grâce à l'influence de de Lurbe que la jurade groupa dans l'Hôtel de Ville les plus anciens monuments de Bordeaux et y installa notre premier musée d'antiques.

1589

1590

1594

C'est encore le Parlement qui nous fournira quelques-uns des noms les plus estimés. La Cour de Bordeaux a tenu le premier rang dans ce réveil des études juridiques qui produisit Cujas et amena les grandes ordonnances de François Ier : Belcier et Nicolas Bohier ouvrent la série des grands parlementaires bordelais, celui-là avec sa rédaction de nos *Coutumes,* celui-ci avec ses *Decisiones* si longtemps classiques; puis viennent Arnaud de Ferron, historien, philologue, et le commentateur des *Coutumes* de Bordeaux; de Roffignac, dont les recherches sur les matières ecclésiastiques furent moins goûtées; les d'Alesme, les de Pontac et les de La Chassaigne, qui formaient de véritables dynasties; et enfin, comme le dernier et le plus complet représentant de l'érudition parlementaire de ce siècle, Florimond de Ræmond, poète, archéologue, un des plus ardents et des plus habiles controversistes qui aient écrit contre les protestants, consciencieux auteur de l'*Histoire de l'Hérésie,* où il devança Bossuet, collectionneur

† 1544

† 1539

† 1563?

† 1572

† 1601

effronté d'inscriptions vraies ou fausses, et toujours et en tout faisant un glorieux emploi de ses richesses et de son temps.

On ne peut s'empêcher, parmi tous ces travailleurs, de faire une place d'honneur à l'imprimeur Millanges. Homme d'esprit et de science, il contribua plus que pas un à la diffusion des lettres en fondant la plus belle imprimerie que Bordeaux ait jamais possédée : «Il a été estimé,» dit un contemporain, «l'un des premiers de son temps, et non avec moindre réputation que Robert Estienne.» De ses presses sortirent plus de deux cent cinquante livres, et entre autres les œuvres de Vinet, de de Lurbe, de de Brach, de Charron, de Monluc, de Montaigne. Merveilleusement outillée en caractères latins et grecs, pourvue de deux presses et d'excellents correcteurs, l'imprimerie Millanges a été pour la Renaissance bordelaise un institut aussi précieux que le Collège de Guyenne, et on comprend sans peine que les jurats donnèrent à Millanges des lettres de bourgeoisie en même temps que l'exemption de toutes charges. Un établissement comme le sien apportait beaucoup d'or à Bordeaux par la vente des livres, «l'un des plus grands commerces qu'on y fasse,» et faisait rayonner «la bonne doctrine» et le renom de la cité.

1572



ARMES DE BORDEAUX
GRAVÉES POUR LES LIVRES DE MILLANGES [1].
(1589.)

La poésie brillait d'un éclat vif, mais étrangement fugitif. On a vu quelle quantité d'épigrammes virent alors le jour : elles n'étaient point destinées à vivre longtemps; la postérité n'avait pas à les revendiquer. Puis, le latin compromettait leur succès. Ces parlementaires et ces professeurs ne pouvaient regarder la poésie que comme le passe-temps d'une heure. L'érudition gêna son essor.

1. D'après les éditions de la *Chronique* de DE LURBE, 1589 et 1590. — Cf. *Bordeaux*, t. III, p. 553.

1547-1604? Nous n'avons qu'un vrai poète, Pierre de Brach, qui fut avocat, jurat et l'ami de Montaigne. — Remarquons, à ce propos, que le travail littéraire est souvent un plaisir de la noblesse ou de la haute bourgeoisie. Comme à la fin de l'Empire romain, les lettres ne sont pas chose démocratique; elles font presque partie de l'exercice du pouvoir. — Pierre de Brach n'est point un exclusif. Il concilie tout : l'italianisme, en traduisant le Tasse; le patriotisme bordelais, en consacrant un poème à sa ville natale; la mode de l'érudition, en vivant de souvenirs mythologiques. C'est un poète qui inspire la sympathie, sans envolée, doux et paisible, d'un pédantisme naïf : chez lui comme chez Montaigne et tous ses contemporains, l'obsession de l'antiquité gênait l'expression du sentiment. Pourtant, il écrivit surtout en français; il appartient, avec Montaigne, à cette dernière génération du XVIe siècle qui désira la souveraineté pour notre langue et qui faisait triompher le parti des « politiques » en littérature comme à la cour.

1530-63 Bordeaux revendique une part de la vie et de l'œuvre de La Boétie 1533-92 et de Montaigne. Ils furent peut-être condisciples au Collège de Guyenne; tous deux, en tout cas, furent membres de ce Parlement où se rencontraient alors ceux qui travaillaient et qui pensaient : dans la dernière moitié du XVIe siècle, le Parlement fut, autant que le Collège de Guyenne, une véritable école d'érudition. — Le *Contre Un* de La Boétie fut, dit-on, déterminé par la sanglante exécution de 1548 : c'est une œuvre de rhétorique supérieure, un habile travail de déclamation classique, ce qui pourtant ne diminue ni la sincérité du sentiment ni 1580 la noblesse de la pensée. — Les *Essais* de Montaigne nous tiennent constamment éloignés de Bordeaux : il n'en parle pas, il n'y pense pas. Cependant, à lire ces phrases si franchement antiques, à suivre la trame toute classique de cette raison, on croit reconnaître l'enseignement du Collège de Guyenne. Mais s'il en a gardé les leçons, il en a répudié l'excessif pédantisme : ses maîtres n'ont point altéré son humeur française ni terni son sourire gascon. Montaigne a vécu en contact permanent avec ces deux folies de la Renaissance et de la passion religieuse : il s'est tenu à l'abri de l'une et de l'autre, par tempérament, par égoïsme, par sagesse. Le goût de l'antiquité a rendu son style plus alerte, sa phrase plus vive : il a fait de lui le plus français des écrivains de ce temps. Les

guerres religieuses lui ont fait prendre en défiance les libertés et les traditions qui ne servaient qu'à les fomenter, et il a cherché le salut dans l'unité du pays sous un roi tout-puissant. De tous les hommes de la Renaissance, nul n'a mieux deviné et préparé la France moderne.

VI

Même dans ce joyeux épanouissement de la Renaissance, Bordeaux se montrait fidèle à ses habitudes de sagesse et au sérieux de toute sa vie. Il fut incomparable dans les recherches historiques et les travaux de la pensée; mais ses écrivains ne surent peut-être jamais se défaire d'une froideur naturelle et d'un certain pédantisme. Les beaux-arts attirèrent assez peu les Bordelais du XVIe siècle : tout ce qui était d'imagination ou de sentiment les séduisait beaucoup moins. La musique, qui devait passionner notre siècle, semble les laisser indifférents. La peinture est à peine moins négligée. Les jurats, vers le temps où Montaigne était des leurs, entretenaient un peintre à Bordeaux pour y exercer son art, instruire la jeunesse, et faire leurs portraits; depuis, ils ne cessèrent d'avoir leur peintre officiel, mais aucun de ces artistes ne fit école. Seules, la sculpture et l'architecture brillent de quelque éclat : pourtant ce n'est plus la radieuse floraison du XVe siècle.

1579 et suiv.

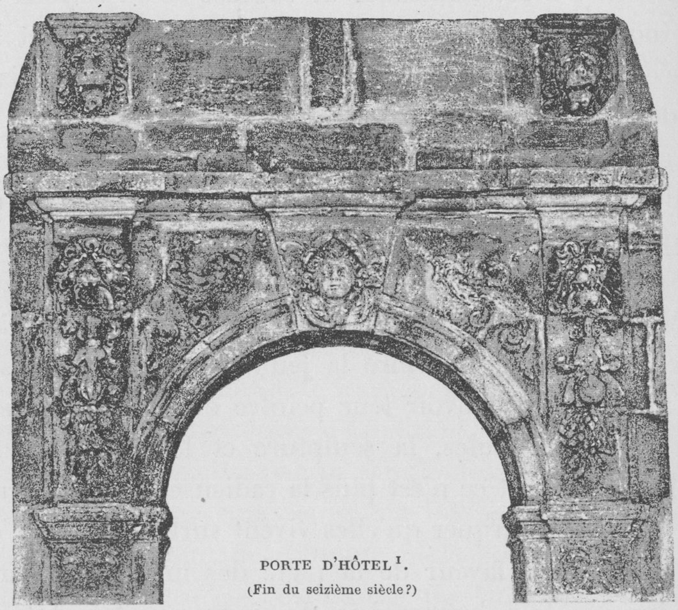
Encore faut-il remarquer qu'elles vivent surtout à l'abri de l'Église et du Parlement, à la faveur de la piété des uns et de la gloriole des autres. La jurade et la bourgeoisie dominante restaient trop souvent incapables de la mission artistique que leur imposaient leur dignité et leur fortune. Ils se laissèrent éclipser par la Cour et par le clergé dans le travail de la Renaissance, comme ils se laissaient dominer par eux dans les conseils politiques. Les quelques travaux que les jurats dirigèrent ajoutèrent peu à l'embellissement de la ville : c'étaient des œuvres nécessaires, où l'on ne prodigua point l'or. Telles furent l'achèvement de la toiture du beffroi, la réparation des murs ou des fontaines. L'hôpital de la Peste, établi hors la ville, n'avait pas de prétention artistique. Le Collège de Guyenne fut fait à l'aide de maisons juxtaposées.

1570

1586

Les demeures des riches bourgeois prirent une décoration plus

artistique. Deux d'entre elles, la maison de l'Armurier et celle de la porte de la Trinité, sont parmi les spécimens les plus intéressants de l'architecture au temps de François Ier. Nous les retrouverons bientôt dans notre promenade à travers le Bordeaux du XVIe siècle. Si curieuses qu'elles soient, elles ne donnent pas l'impression d'œuvres parfaites. On dirait d'anciens édifices mis au goût du jour. Voici les motifs de la décoration classique qui reparaissent : les oves et les denticules, les bandelettes enroulées, les rinceaux flexibles, les Génies ailés. Mais à côté, vous voyez des figures étranges, des animaux fantastiques, des



PORTE D'HÔTEL[1].
(Fin du seizième siècle?)

têtes grotesques, et les lettres gothiques des inscriptions. L'esprit du XVe siècle n'en a point disparu : quand on regarde l'ensemble de ces maisons, leurs pignons à crochets et leurs fenêtres à meneaux, les ornements de l'art gréco-romain semblent de modernes placages.

Il y avait plus d'unité dans les hôtels que les trésoriers de Guyenne et les membres du Parlement se firent alors bâtir sur les fossés du Chapeau-Rouge. Mais, construits surtout dans la seconde moitié du XVIe siècle, ils ont subi l'influence italienne : leurs balcons et leurs terrasses à balustres, leur façade régulièrement percée, leurs hauts

1. Au Musée de la rue Mably.



Héliog. Dujardin

Photographie des Arts à Bordeaux

PORTE DE LA MAISON DITE DE LA TRINITÉ

(Règne de François Ier?)

pavillons à tourelles, leurs larges portes abritées sous de puissantes cariatides, donnaient l'impression d'un luxe savant et méthodique. Ni dans ces hôtels ni dans les pittoresques maisons dont nous avons parlé plus haut, nous ne trouverons les pures élégances de la Renaissance française : le sol des villes était parfois pour elle un terrain ingrat.

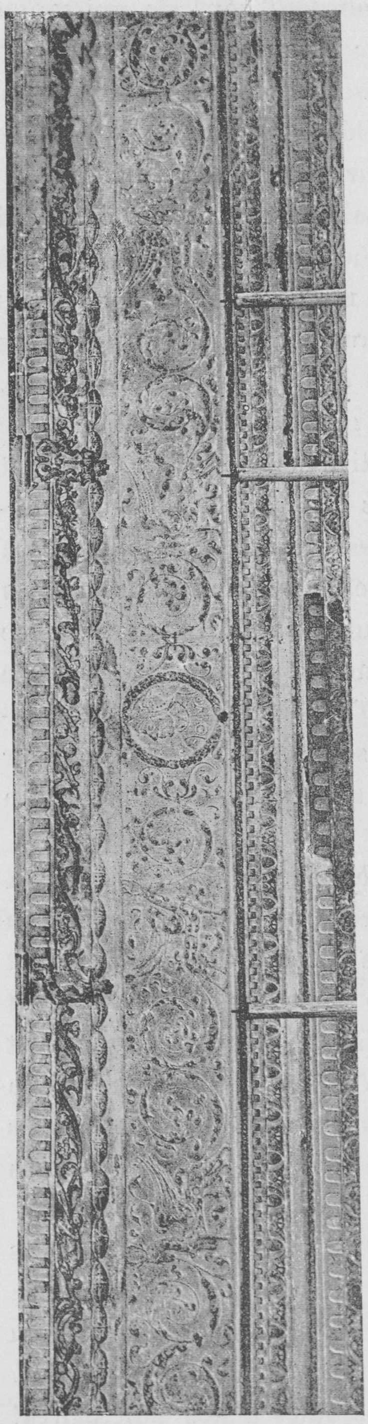
L'Église était, même alors, la principale ressource de ceux qui travaillaient la pierre et le marbre. Les archevêques laissaient toujours dans leur cathédrale les vestiges de leur zèle et de leur richesse. Charles de Grammont, qui fut notre Léon X, encourageait les architectes et les sculpteurs, comme il protégeait les orateurs et les maîtres du Collège. Mais l'Église elle-même avait cessé les grandes constructions. Le XVIe siècle est celui où elle a le moins bâti dans Bordeaux. L'argent était devenu assez rare avec les guerres, les impôts, la ruine du commerce; puis, les Fabriques et les Chapitres avaient déjà tellement à dépenser pour maintenir en place les flèches, les tours et les voûtes des églises ogivales, qui craquaient de toutes parts! La Renaissance bordelaise ne fut ni assez riche ni assez hardie pour avoir son église comme Paris créait son Saint-Eustache. D'ailleurs l'architecture religieuse était encore trop imprégnée des souvenirs gothiques, pour imaginer, si loin de l'Italie, la formule d'un style nouveau. Il lui faudra attendre d'avoir compris, à la fin du siècle, les leçons de Vignole.

Les maîtres d'œuvre se bornent donc à achever ou à réparer. A Saint-Remi, à Saint-Michel, ils terminent les voûtes; ils les refont en partie à Saint-André. Leur production la plus autonome est précisément un contrefort : c'est celui que l'archevêque Charles de Grammont fit élever près de la porte Royale de Saint-André. C'est une imitation fort jolie des monuments gréco-italiens, peut-être la réminiscence ou la copie de quelque édicule funéraire du Latium ou de la Campanie. Mais il cadre fort mal avec la vieille cathédrale : il la soutient, il ne la complète pas.

1530-33

Si la Renaissance ne construisit aucune église, elle se plut à les orner toutes. Il en est à Bordeaux de son art comme de sa poésie : elle préfère le sonnet à l'épopée, et l'autel au temple; elle a peur du travail de longue haleine, elle raffine le détail. Elle est surtout décorative.

Mais que de morceaux nouveaux furent ajoutés à nos sanctuaires!



FRISE DU RETABLE DIT DE SAINT-JOSEPH, A SAINT-MICHEL.

Dans le poème gothique, hardi et naïf, on inséra des épisodes classiques d'une science consommée. — Saint-Michel, qui s'achevait en ce temps, prit l'aspect élégant et meublé qu'il a de nos jours. Les statues de la chapelle du Saint-Sépulcre sont peut-être des premiers temps de la Renaissance, malgré l'arcade d'un gothique prétentieux qui lui sert de cadre. — Le bas-relief de la porte occidentale, daté de 1553, appartient plus nettement à l'école nouvelle : il représente l'adoration de Jésus-Christ par les Mages et par les bergers. Mais, trop encombré de figures, déclamatoire et théâtral, il trahit déjà l'influence italienne. Celle-ci est également visible dans quelques statuettes qui ornent les voussures de ce portail. — Bien plus estimable que toutes ces œuvres est, dans cette même église, le retable de l'autel dit de Saint-Joseph, contemporain sans doute de Charles IX ou d'Henri III. Les statues ne sont point parfaites, et l'artiste ne s'est pas complètement dégagé des souvenirs de l'art gothique : aussi bien la Vierge et les saintes inspirent souvent mal les sculpteurs de ce temps. En revanche, on peut admirer à peu près sans réserve l'encadrement qui les environne, et dont elles semblent presque écrasées. La frise d'en bas a d'aimables rinceaux; les colonnes ont d'élégantes spirales : partout des crânes et des ossements, mais si menus, si habilement disposés qu'ils décorent l'édifice comme le

feraient des fleurs ou des feuilles. Ces niches sont abritées de dais en forme de coquilles et dominées par trois couronnes admirablement ouvragées, et qui pyramident à une grande hauteur : la Renaissance aimait les couronnes sur ses autels comme les coupoles sur ses églises et les lanternes sur ses palais. Le monument de Saint-Michel est ce qu'elle a laissé dans Bordeaux de plus complet, de plus fouillé, de plus



FRAGMENT DU RETABLE DE SAINT-JOSEPH, A SAINT-MICHEL [1].
(Seconde moitié du seizième siècle.)

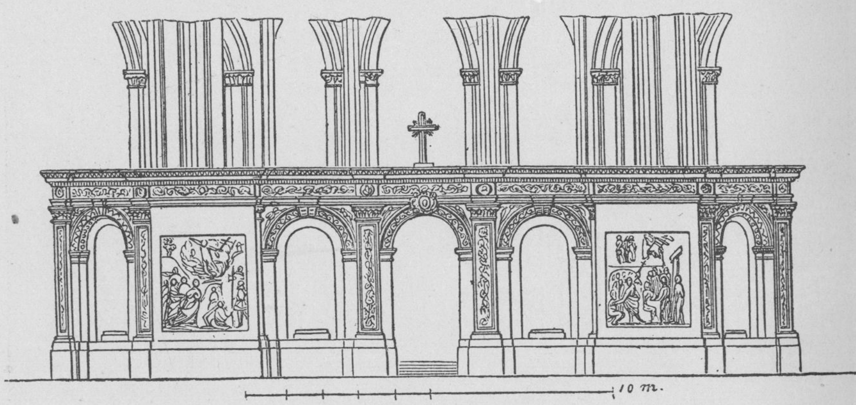
conforme à son génie. Encore est-il bon de remarquer qu'il s'agit là surtout d'art ornemental : le décor opprime la statue; le statuaire et l'architecte y ont le moindre mérite.

C'est encore à Saint-André qu'il faut chercher la pensée la plus

1. Au centre, la Vierge et l'Enfant Jésus; à gauche, sainte Catherine l'épée à la main, appuyée à la roue du martyre; à droite, sainte Barbe, un livre à la main, près d'une tourelle. Le long des colonnes, des crânes et des ossements enroulés, ce qui semblerait prouver que le monument a dû avoir à l'origine une destination funéraire. — Cf. MARIONNEAU, *Œuvres d'art*, p. 300; *Commission des monuments historiques*, 1852, p. 10.

franche de la sculpture religieuse du XVI[e] siècle. L'archevêque Charles de Grammont fit complètement remanier, dans les premiers temps de son épiscopat, les deux extrémités de la nef. Il fit construire la tribune des orgues et un jubé à l'entrée du chœur. L'une et l'autre construction excitaient l'admiration des Bordelais : c'est peut-être sous des voûtes gothiques que les artistes de la Renaissance française ont travaillé avec le plus d'amour. De maladroites restaurations ont fait disparaître la partie monumentale de leur œuvre. Mais il reste les sculptures, qui lui sont postérieures peut-être de quelques années : on voit en les étudiant jusqu'à quel point l'artiste s'est enfin dégagé des motifs et des types de l'imagerie gothique. Sur l'un de ces bas-reliefs, c'est le Christ descendant aux limbes : dans la partie supérieure, l'Enfer, avec le diable représenté

1530-34



L'ANCIEN JUBÉ DE LA CATHÉDRALE [1].
(François I[er].)

sous les traits de Pluton, armé de la fourche aux trois dents, et flanqué de Cerbère et de Proserpine. Sur l'autre, c'est le Christ ressuscité, assis sur un aigle, entouré de nuages, dans une attitude de Jupiter. Comparez cette scène de la Résurrection avec les scènes voisines et semblables des portails gothiques de la cathédrale, et vous ne saurez imaginer un contraste plus saisissant de styles, de pensées, d'âmes même. Là c'est la Bible naïvement racontée; ici, c'est le Paganisme déclamé avec emphase, ce sont les formes classiques habillant la tradition chrétienne.

Cette tradition chrétienne, la Renaissance ne l'a nullement com-

1. D'après la restitution donnée par la *Commission des monuments historiques*, 1850, p. 14.



Héliog. Dujardin Photographie des Arts à Bordeaux

CONTRE-FORT DE GRAMMONT (CATHÉDRALE).

(sous François 1er.)

battue, ne l'a point chassée. On a pu voir avec quelle ténacité, sous ces dehors païens, le moyen âge continue de vivre. Les sculptures des églises ont souvent la raideur hiératique de l'ancienne École; les ornements classiques s'accommodent, sur les façades des maisons, des



LA RÉSURRECTION : BAS-RELIEF DE L'ANCIEN JUBÉ A SAINT-ANDRÉ [1].
(Fin du seizième siècle.)

crochets et des feuillages de la décoration gothique. Le style ogival règne en maître incontesté dans les églises rurales et n'a point disparu des voûtes des sanctuaires municipaux. Le populaire applaudit toujours

1. Cf. MARIONNEAU, *Œuvres d'art*, p. 51; *Commission des monuments historiques*, 1850, p. 15.

les farces et les mystères du bon vieux temps, et les protestants cherchent à reconstituer l'Église primitive. Dans ce cadre de paganisme, l'âme du moyen âge survit, avec le goût des tournois et des batailles, la piété aveugle du populaire, le fanatisme intéressé des chefs.

1. Au Musée de la rue Mably (legs Dubois). — Provient peut-être du château des d'Épernon à Cadillac.



STATUE STYLE RENAISSANCE [1].

(1600 ?)

CHAPITRE XXII

GUERRES CIVILES ET RELIGIEUSES

(1559-1593)

I. Réveil de l'esprit religieux : débuts de la Réforme protestante. — II. Intervention du Parlement : premières persécutions. Organisation des partis. — III. Première lutte. — IV. Gouvernement de L'Hospital : les derniers bienfaits de la royauté des Valois. — V. Nouvelle période de guerres civiles. Toute-puissance du Parlement. — VI. Misères et miracles. — VII. Le gouvernement de Matignon conserve Bordeaux a la royauté [1].

I

Le xvi[e] siècle offre encore plus de misères que de séductions : si les lettres renaissent, la superstition grandit. L'Europe chrétienne donnait un spectacle assez semblable à celui qui nous étonne aujourd'hui dans le Nouveau Monde, où nous voyons les derniers raffinements de la

1. *Archives historiques de la Gironde*, surtout t. I, p. 14 et p. 105; t. IV, p. 215 et suiv.; t. VII, p. 178 et suiv.; t. X, p. 60; t. XIII; t. XIV; t. XVII, p. 250 et suiv.; t. XXVI, p. 436. — *Livre des Privilèges*. — De Lurbe. — *Chronique* d'Ét. de Cruseau, t. I, 1879. — *Chroniques du Parlement*, de Métivier. — *Registres secrets du Parlement :* 1° ms. de la Bibliothèque de la Ville n° 367; 2° *id.* n° 370; 3° *id.* n° 369, t. III, t. IV. — *Mémoires* de Monluc. — Gaufreteau, t. I. — De Caillière, *Histoire du mareschal de Matignon*, 1661. — Florimond de Ræmond, *Histoire de l'Hérésie*, édit. de 1647-48. — *Essais* de Montaigne. — Brantome, *Hommes illustres et grands Capitaines français*. — *Cérémonial François* de Godefroy.

Gaullieur, *Histoire de la Réformation à Bordeaux*, t. I (seul paru), 1884. — Devienne. — Boscheron des Portes, t. I. — Bonnefon, *Montaigne*. — Grün, *La vie publique de Montaigne*, 1855.

science et les plus élégants dehors de la culture humaine s'allier aux brutalités des peuples primitifs. De même, la Renaissance mêlait au culte de la sagesse et de la beauté antiques une religion de grossières pratiques et d'atroces persécutions. Les plus nobles aspirations de l'esprit étaient comme des feux follets, qui s'évanouissaient subitement dans des bas-fonds de vilenies et de cruautés.

Ce que les hommes du XVI[e] siècle pouvaient le moins comprendre, c'était la modération et la tolérance qui en est la suite. Ceux-là mêmes qui ne vivaient que de travail étaient des passionnés. Qu'on lise les polémiques entre les érudits : on verra qu'ils se persécutaient à leur manière. Nul ne pensait, nul ne voulait à moitié. L'esprit seul se dégageait du moyen âge : les tempéraments n'étaient point changés; l'ardeur de la vie, l'amour de la lutte, la chaleur du sang étaient les mêmes. Que la passion religieuse, la plus exclusive de toutes, vienne à stimuler ces violents, ils se déchaîneront jusqu'à la folie. — Et il était si facile de la provoquer, dans ce monde en proie depuis des siècles à un surmenage religieux habilement entretenu! Dès qu'on prononcera le mot d'hérésie, un voile de sang obscurcira la vue des meilleurs.

Les caractères d'allure modérée étaient des exceptions. Michel Montaigne semble parfois une anomalie dans son siècle. Lui-même se sentait étrangement dépaysé dans ces temps d'insanités religieuses et de meurtres civils : « Monstrueuse guerre! » s'écriait-il dans un de ses rares moments d'indignation, « les autres agissent en dehors; celle-ci encore contre soi, se ronge et se défait par son propre venin. Toute discipline la fuit : elle vient guérir la sédition, et en est pleine. Nos armées ne se lient et tiennent plus que par ciment étranger : des Français on ne sait plus faire un corps d'armée constant et réglé. » Et voici pour les chefs des croyants, qu'ils se nomment Calvin ou le pape : « Après tout, c'est mettre ses conjectures à bien haut prix, que d'en faire cuire un homme tout vif. »

Le réveil de l'esprit religieux avait coïncidé avec la Renaissance littéraire. Peut-être en fut-il d'abord tout à fait indépendant. Les premiers réformateurs demeurèrent étrangers et presque hostiles à la vie lettrée. Le désir de régénérer l'Église fut, comme au temps de Jésus, un élan populaire, fait de bon sens et d'amour : il ne naquit ni

dans les travaux des érudits ni dans la lecture des textes authentiques. — Le vrai réformateur bordelais, ce fut un frère cordelier, Thomas Illyricus ou l'Illyrien. Il prêchait, disait-on, à la manière de Luther. Le peuple accourait à sa voix, l'entourait et l'écoutait sur les fossés de la porte Bouqueyre. Puis, il s'en allait de ville en ville, couvert d'une haire et monté sur un âne. C'était un saint homme, un peu sorcier, qui vivait comme le Christ et qui parlait comme lui; il déblatérait contre les vendeurs du temple, prélats, chanoines et abbés, « qui remplissaient leurs ventres et leurs coffres » : « En disant *Dominus vobiscum,* cela vous suffit; il ne vous chaut si vos pauvres brebis seront sauvées ou damnées. » On le laissa dire, jusqu'au jour où il se retira paisiblement dans l'ermitage d'Arcachon. L'Église officielle ne s'émut pas : elle ne s'effrayait point de ces vogues populaires qui organisent rarement l'hérésie et ne savent pas combiner des plans d'attaque.

1526?

Le vrai danger vint pour elle de cette Renaissance qu'elle avait encouragée avec une fougue imprudente. Ses vrais ennemis, ce furent ces hommes d'élite et de travail, qui retrouvaient le christianisme primitif, ainsi qu'ils avaient retrouvé l'antiquité, dans la lecture des textes sacrés, dans l'étude de l'histoire, dans les recherches des veilles érudites. Ceux-là seuls étaient redoutables. Ils avaient l'intelligence, ils savaient faire usage de leur raison, et, comme ils écrivaient, leur influence était de celles qui durent. Chez les meilleurs, l'esprit de piété s'alliait à l'esprit de suite, à l'art de fonder et d'organiser une Église. La sincérité ne les empêchait pas d'être habiles.

C'est en effet parmi les riches ou les doctes, dans la bourgeoisie et la noblesse, que la Réforme protestante recrutera surtout ses adhérents. Les premiers adeptes des nouveautés religieuses semblent avoir été, à Bordeaux, les professeurs du Collège de Guyenne. C'étaient, il est vrai, des hommes prudents et paisibles, qui se gardèrent de l'effort de la propagande; mais il est douteux qu'ils n'aient point insinué dans leurs leçons quelques-uns des principes du nouveau christianisme. D'ailleurs, le désintéressement fut ce qui manqua le moins à cette première génération de doctes protestants : c'étaient tous des hommes d'entière conviction que Charles de Sainte-Marthe, l'évangéliste du Poitou; Zébédée, plus tard pasteur en Suisse; Georges Buchanan, que

Depuis 1533

son humeur satirique fit l'enfant terrible du protestantisme naissant; Mathurin Cordier, le précepteur de Calvin, et, plus sympathique que tous, Claude Budin.

1535

Dès 1535, la Réforme protestante a pénétré dans le Conseil de Ville. Vers le même temps, Jean Colassus ouvre une école primaire où les enfants apprennent à lire l'Évangile, sans doute en français, et il se vanta d'y réunir plus de deux cents élèves. A cette date, l'*Institution Chrétienne* de Calvin donne aux réformateurs leur mot de ralliement.

Le mouvement est dès lors nettement indiqué. La Réforme est bien née de la Renaissance, c'est-à-dire de l'École : « Au lieu de la moinaille, » disait Farel, « qu'on regarde gens de bien qui aient vocation d'enseigner. » Mais en même temps elle se retourne contre cet esprit qui l'a produite, contre cette Renaissance même, classique, païenne, aristocratique et latine : elle propage la langue française dans les classes et dans le peuple; elle répand à foison « les Nouveaux Testaments à la Française » : la nation « en fut peuplée », dit Florimond de Ræmond, le plus clairvoyant observateur des débuts du protestantisme, « la sainte parole fut prostituée à toutes sortes de gens ». Ainsi la Réforme, contre la Renaissance, créait l'école française, mettait l'Évangile au-dessus de tout, et le plaçait à la portée de tous.

II

C'est alors que l'Église s'inquiéta et que l'État intervint. Pour combattre l'hérésie, il fallait à celle-là un appui, à celui-ci un instrument. Le Parlement de Bordeaux fournit l'un et l'autre. C'est à lui qu'incombera, pendant un demi-siècle, la guerre contre la Réforme, et il la conduira sans répit, souvent habile, parfois déloyale.

Il y eut sans doute des catholiques extrêmes qui reprochèrent au Parlement l'humeur tolérante de quelques-uns de ses membres. Ce n'était, aux yeux des exaltés, qu'un « mouton bêlant » : qu'il prît exemple sur le Parlement de Toulouse, qui était « bœuf sanglant ». — Au fond, ce que ses détracteurs ne lui pardonnaient pas, c'était de diriger la procédure contre la Réforme, et de la diriger seul et sans

les conseils de l'Église; c'était d'étendre ses pouvoirs sous prétexte de religion, et de défendre la foi sans prendre le mot d'ordre du clergé.

Mais le Parlement avait pour lui la royauté : elle fortifiait sa puissance, sans se douter qu'elle la fortifiait contre la sienne propre. François Ier écrivit au Parlement de Guyenne pour lui permettre la connaissance des crimes d'hérésie, et Henri II, par une lettre formelle, renouvela ses pouvoirs en cette matière : c'est à lui qu'est confié « tout le nerf de la justice à faire punition, coercition de ces damnables doctrines ». « Nous voulons, » dit le roi, « nous vous mandons et ordonnons très expressément que vous ayez à vaquer et procéder encore plus soigneusement et diligemment que jamais, à faire et parfaire les procès » des hérétiques, « et prendre en main l'extirpation de cette pernicieuse vermine. » — La royauté utilisait le Parlement pour ne point recourir à l'Inquisition : pour des clairvoyants, entre les gens d'Église et les conseillers du roi, l'hésitation n'était point possible. — Mais, une fois mis en branle par la royauté, le Parlement ne s'arrête plus et commence l'interminable série de ses usurpations; afin d'atteindre l'hérésie, il résisterait au souverain lui-même : aujourd'hui, il protège la foi au nom du prince; dans un demi-siècle, il attaquera le prince au nom de la foi.

1539

Le 27 juillet 1541, eut lieu la première exécution. Deux artisans furent conduits devant la cathédrale pour demander pardon à Dieu, au roi et à la justice; puis, menés à la place de l'Ombrière, ils montèrent sur le bûcher et furent brûlés vifs. — Dans cette lugubre histoire des premiers martyrs protestants, ce sont les petites gens qui ont fourni le plus de victimes. Leur foi était plus vive, leur attitude moins prudente; les gentilshommes et les bourgeois comprenaient l'art de n'être point inquiétés et s'abstenaient des manifestations inutiles. L'ardeur des huguenots provoquait trop souvent la haine de leurs adversaires et le retour des supplices. Comme tous les adeptes des religions naissantes, ils avaient le goût des bravades et des défis. L'intolérance de l'attaque entraînait celle de la répression.

1541

A Bordeaux, le protestantisme compromit maintes fois lui-même l'œuvre de la pacification religieuse. Les exaltés brisaient les images des saints, insultaient les moines, appliquaient des placards sur les murs des églises, jetaient des pierres contre les processions, souillaient

d'ordures les bénitiers et les crucifix, accablaient de railleries les bons vieux saints du pays bordelais. Ils persiflaient Mummolin, cher depuis tant de siècles aux paroissiens de Sainte-Croix :

> Pour faire aller l'eau au moulin,
> On a trouvé maintes pratiques,
> Et pour orner bien leurs boutiques,
> Ils y ont mis saint Mummolin.

Ils offraient volontiers à leurs ennemis l'occasion sans cesse guettée de sévir à nouveau. Le bûcher n'effrayait pas ces âmes de fous. Tout au contraire, il les attirait par une irrésistible séduction. A force de le braver, ils subissaient son charme, comme par un phénomène d'auto-suggestion. Aussi les adversaires les plus intelligents de la Réforme ne croyaient pas à l'efficacité du supplice : « Ces publics et tristes spectacles par justice, » disait Florimond de Ræmond, « sont de dangereux remèdes et plus propres souvent pour allumer le feu que pour l'étouffer. »

Entre ces fanatiques, les modérés ne savaient que faire. Rien n'est plus triste que l'histoire du chancelier de L'Hospital et que celle de l'homme qui, à Bordeaux, représenta sa politique et imita sa conduite, le premier président Jacques Benoist de Lagebaston. Ses confrères l'accusaient de pacte avec l'hérésie; le roi de Navarre le regardait comme son ennemi juré; la royauté le protégeait fort mal, peut-être parce qu'il était le plus intelligent de ses serviteurs. Car la responsabilité dernière des guerres religieuses remonte à la royauté des Valois : ni les lois, ni les hommes, ni les programmes ne lui firent défaut; ce fut elle qui manqua à tous ceux qui se dévouaient à sa cause. Lagebaston, tour à tour soutenu et lâché par ses princes, fut toute sa vie la victime et le jouet de ses ennemis et de ses maîtres.

Depuis 1555

Pourtant, comme L'Hospital, il put encore faire quelque œuvre utile. Il contribua pour beaucoup au calme relatif dont Bordeaux jouit jusqu'à la Saint-Barthélemy. S'il fit peu de bien, il empêcha beaucoup de mal. On prétend qu'il dissimulait les édits royaux qu'il jugeait contraires au bien du peuple, et qu'après sa mort on les retrouva dans ses papiers. — Si cela est vrai, voilà le plus bel éloge qu'on puisse faire

de Lagebaston. Mais ce fait montre combien la royauté était alors mal obéie et méritait de l'être. Les meilleurs de ses serviteurs, comme L'Hospital et Lagebaston, étaient amenés, par la force des choses, à travailler contre elle et au profit du Parlement.

Dans les derniers jours du règne d'Henri II, les partis extrêmes triomphèrent. Les catholiques bordelais s'étaient organisés en six sections, subdivisées en paroisses, commandées chacune par un chef ou syndic. De son côté, la Réforme se constituait à la fois en Église et en parti. Il y a un pasteur à Bordeaux. Les Églises protestantes se réunissent en synode général. Plus de sept mille adhérents se groupent dans celle de notre ville. Parmi eux, on trouve une plèbe assez nombreuse, mais qui par ses excès est une gêne plus qu'un appui. La vraie force du parti est l'élite qui le commande : peu de parlementaires, mais des avocats, des bourgeois, des hommes riches, et beaucoup de gentilshommes.

1558-59

1558

1559

A coup sûr, l'Église nouvelle n'était point franchement hostile au pouvoir royal. Est-il vrai, comme il est relaté dans les registres secrets du Parlement de Bordeaux, que de La Renaudie aurait déclaré devant les nobles huguenots : « C'est une grande folie que le royaume soit gouverné par un roi seul » ? La chose est fort douteuse. Mais il n'en est pas moins certain que la Réforme fut pour la noblesse, la bourgeoisie, le barreau, pour tous ceux qui avaient gouverné Bordeaux au xve siècle, une occasion d'affirmer leur indépendance, de revendiquer leur part d'influence contre la royauté envahissante, contre son Conseil, son archevêque et son Parlement. Cette même Réforme, qui propageait l'instruction et la langue populaire, qui rétablissait l'Église démocratique du christianisme galiléen, s'annonçait en même temps comme une réaction des puissances féodales, seigneuries et bourgeoisies. De toutes les institutions humaines, aucune n'a présenté peut-être plus de contradictions.

1559

III

Il faut dire, à l'honneur de Bordeaux, que les partis hésitèrent longtemps avant d'en venir aux mains. Pendant les deux années qui

1559-61 suivirent la mort d'Henri II, la province de Guyenne fut en pleine effervescence. Le Périgord et l'Agenais avaient pris les armes; la vieille cité franche de Monségur proclama la commune : mais Bordeaux demeura calme, si précieux que fussent les souvenirs rappelés par ce

1561 Juin mot. « La Fête-Dieu, » écrivait le lieutenant-gouverneur Burie, « y a passé doucement » : c'était toujours un moment de grande inquiétude, à cause des désordres que provoquaient les processions. — De ce calme, il faut attribuer le principal mérite à la population bordelaise : l'esprit en était moins violent, moins passionné dans les choses religieuses, que celui de n'importe quelle cité française. Bordeaux a toujours été un peu une ville de scepticisme; le pays de Montaigne et de Montesquieu, comme l'a remarqué Michelet, est celui des croyances flottantes.

Puis, Bordeaux avait dans Burie un excellent gouverneur. C'était un homme de bien, qui avait une intelligence très nette des affaires, et qui connaissait à fond l'humeur de ses Gascons. La modération allait de pair, chez lui, avec l'esprit de décision et de suite; les protestants eux-mêmes rendaient de bon cœur hommage à sa « prudhomie ». Par malheur, on ne le laissa pas faire son devoir.

Il était trop bon serviteur de la royauté pour plaire au Parlement. La Cour était alors dominée par le président de Roffignac, un des plus intelligents sectaires qu'ait produits le catholicisme bordelais. Elle contrecarrait sans relâche l'œuvre de Burie; elle écrivait au roi qu'il n'était pas l'homme de la situation. Elle donnait, à son insu, des ordres

1561 Déc. aux gens d'armes. Elle finit par décréter des levées, « pour le service du roi, tuition de la République, conservation de leurs personnes, et pour réprimer la force par la force ». — Pourtant, une ordonnance royale, qui datait de six ans à peine, réservait la justice du roi au Parlement et « le droit de main-forte » au gouverneur. La Cour de Justice la violait ouvertement : la première guerre religieuse amena le Parlement de Bordeaux à faire un coup d'État.

1562 Elle ne se fût peut-être pas étendue à Bordeaux sans l'offensive prise par les protestants. Ce sont eux qui la provoquèrent, nullement

26-27 juin pour défendre leur foi, mais pour soutenir leur parti. Une nuit, quelques gentilshommes huguenots tentèrent un coup de main sur le Château-Trompette. Il échoua; il n'y eut ni guerre civile ni massacres. Mais le

Parlement répondit à la tentative par de nouvelles exécutions. Lagebaston et Burie durent céder.

C'est vers ce temps que Monluc entre en scène dans le Bordelais. Il écrase à Targon l'armée des seigneurs protestants; il maintient la paix dans Bordeaux; il y empêche les violences inutiles. Mais en même temps il soutient le zèle des parlementaires. En juillet et en août les exécutions furent si nombreuses qu'il fallut renouveler tout le matériel du bourreau. On paya 36 livres 10 sous au menuisier de la Cour « pour fourniture de deux échafauds, trois poteaux et potences, deux roues à briser les membres, deux traînes, quatre tableaux, trois échelles, tables, chevrons, clous et autres choses nécessaires pour l'exécution des arrêts rendus par elle du 1er juillet au 22 août ».

15 juillet

L'édit d'Amboise pacifia le pays. Il allait donner à Bordeaux quelques années de calme et de demi-prospérité, qui dureront tant que L'Hospital dominera les conseils du roi Charles IX. Ce fut un répit dans l'espoir et la confiance, avant la longue période d'anarchie et de misères.

1563 19 mars

IV

Le gouvernement de L'Hospital valut à la royauté française quelques-uns de ses plus beaux jours, quelques-unes de ses œuvres les plus utiles. Elle a rarement mieux servi le bien public, dont elle parlait toujours et qu'elle ne comprenait guère : elle se montra bienfaisante, pratique, et même, ce qui était nouveau, parfaitement désintéressée.

1562-68

Bordeaux vit renaître son commerce et crut un instant que sa liberté lui était revenue. Charles IX désirait, disait-on, qu'« il ne manquât rien à la Ville de ses anciens droits, autorités et honneurs ». Il lui avait déjà restitué sa Grosse Cloche; il rendit à son maire les clefs des portes. Qui sait s'il ne voulut pas, en renforçant l'autorité de la jurade, créer quelque obstacle à la toute-puissance du Parlement? Comme si une ère nouvelle de libertés commençait pour Bordeaux, le Conseil de Ville fit copier, en forme solennelle, le *Livre des Privilèges* octroyés par la royauté de France aux habitants de la cité.

1561

1566

1564

Bordeaux obtenait enfin le suprême oubli de sa grande faute. « En

1565 reconnaissance de leur fidélité », les Bordelais recouvrèrent, à titre perpétuel, ces deux foires franches auxquelles ils tenaient tant. Elles furent fixées à la dernière quinzaine d'octobre et à la première quinzaine de mars : elles sont restées à ces deux dates. — Le Conseil de Charles IX voulait donner une impulsion nouvelle à la vie commerciale. Il créa à Bordeaux la Bourse des Marchands, « pour faciliter la commodité de convenir et de négocier ensemble »; il institua le Tribunal des juge et consuls des Marchands « pour le bien public et abréviation de tous procès entre eux ». Ce fut l'origine de la Chambre et du Tribunal de Commerce. — Le règne de Charles IX fondait ainsi les trois institutions d'où dépendra, pendant des siècles, le sort de notre commerce : les foires, la Bourse, le Tribunal consulaire.

1563

Les marins étrangers reprenaient le chemin du port de Bordeaux : en un an, plus de deux mille cinq cents navires franchirent les passes de la Gironde. Les marins bordelais eux-mêmes se risquaient dans d'aventureuses expéditions. De hardis corsaires s'embarquaient à Bordeaux pour aller en Afrique et en Amérique « courre le bon bord ». Un nouveau champ d'activité s'ouvrait à notre commerce dans les terres de l'extrême Occident.

1562-63

Après de longues années d'indifférence ou de haine, la royauté française traitait de nouveau Bordeaux comme une ville amie : elle appliquait la politique de Louis XI, avec moins de malice et un peu plus de réelle bonté. La réconciliation fut cimentée pendant le long séjour que Charles IX fit dans la cité. — Il y entra avec une pompe extraordinaire, reçu par les applaudissements enthousiastes de tous les Ordres de la ville. Ce fut un de ces moments de joyeux abandon et d'universelle confiance que Bordeaux ne retrouvera plus guère sous la monarchie française. On ne vit de mécontents que les exaltés du Parlement, auxquels L'Hospital parla avec rudesse : « Je veux être désormais mieux obéi; » dit Charles IX à l'ombrageuse assemblée. Mais Lagebaston fut couvert par la protection royale; les huguenots reçurent des preuves de tolérance; on ne parla que de concorde et de désarmement; les lettrés s'associèrent à l'allégresse générale, et Vinet fit hommage au souverain de son *Discours sur l'antiquité de Bordeaux*.

1565
9 avril

Il n'y eut que le ciel qui contraria les fêtes : c'était, du reste, son

habitude à Bordeaux. La pluie ne discontinua pas pendant plusieurs semaines. Et quand le roi revit à Moulins, quelque temps après, le président Lagebaston, il ne manqua pas de lui demander « s'il pleuvait encore ».

Mais l'accalmie politique dura moins encore qu'une belle saison. L'Hospital avait compté sans les deux pires ennemis du bonheur des hommes et des nations : l'esprit de secte et l'esprit de parti.

V

Les guerres civiles recommencèrent en 1567 pour ne plus s'arrêter pendant vingt-cinq ans. L'Hospital se retire du Conseil, et à Bordeaux Lagebaston ne vaut plus que par son titre. Un parti protestant se saisit de Blaye, « ce qui affligea grandement Bordeaux à cause de son commerce ». Chaque année apporte désormais à notre ville un nouveau contingent de misères politiques, de désastres matériels, de faiblesses morales.

1567

1568

Aussitôt la guerre reprise, le Parlement redevient le maître de la situation. Les protestants de Blaye avaient mis à rançon quatre de ses membres; par représailles, et de sa propre autorité, il s'assura des otages en emprisonnant quelques réformés bordelais, des garanties en saisissant les biens de quelques autres. Les arrêts de mort se succèdent sans relâche : dans l'année la Cour en prononce plus de douze cents, par contumace il est vrai. Les protestants sont maintenant traités non plus en hérétiques, mais « en rebelles et traîtres au seigneur roi, criminels de lèse-majesté divine et humaine ». Mais le Parlement n'est plus seulement une cour de justice; c'est une assemblée délibérante, c'est un directoire exécutif. Il lève des hommes d'armes, il les rétribue sur ses gages. Cour souveraine, il fait en souverain à Bordeaux le service du roi.

1568

Il le faisait trop bien, au gré du lieutenant-gouverneur du roi en Guyenne, qui était alors Monluc. Ce dernier venait rarement à Bordeaux, et il n'y restait pas longtemps. Le Parlement le gênait; il ne se sentait pas le maître. « Il y a là, » disait-il, « un Parlement qui se mêle

Depuis 1565

de tout, » et il ajoutait : « Ces gens de robe longue sont de fâcheuse desserre et nous battent toujours de leurs privilèges. » Il écrivait aux jurats qu'« il ne se souciait de la ville de Bordeaux ». — Mais Monluc se résignait difficilement à la défaite. Pour entraver le Parlement, houspiller les jurats, mater les huguenots, il imposait à Bordeaux, en qualité de gouverneur, son homme de confiance, Charles, baron de Montferrant.

1569

C'était bien l'homme le mieux fait pour vivre dans les laideurs des guerres religieuses. Malicieux, orgueilleux, fourbe, débauché, avide et cruel, le seigneur de Montferrant mit pendant six ans ses titres de gouverneur ou de maire au service des plus viles passions et des plus sombres vengeances. — Le Parlement et lui travaillaient à la même besogne; mais il ne négligeait aucune occasion de le maltraiter et de l'agacer, lui enlevant ses justiciables, lui refusant les clefs de la ville, volant au besoin les papiers du procureur général. Les jurats, il les traitait en misérables sous-ordres. « Ils sont les plus nonchalants qu'il soit possible, » disait-il devant eux en séance du Parlement. Tel était le mépris où les tenait son entourage, qu'un de ses soldats souffletait un jurat, confiant dans le crédit de son capitaine. Une série de mesures prises par le Conseil du Roi restreignit alors les attributions du Corps de Ville : il perdait toute autorité et tout prestige. Entre le Parlement et le gouverneur, les jurats n'étaient que des comparses, souvent mobiles, toujours dociles.

1572-74

A la faveur des arrêts du Parlement et des soldats du gouverneur, la réaction catholique s'accentue chaque jour. Les Jésuites s'établissent enfin dans la cité, et leur triste prédicateur commence à ameuter la population. Arrive la nouvelle de la Saint-Barthélemy parisienne, et la plèbe bordelaise, soudoyée ou fanatisée par les hommes à bonnet rouge que dirige Montferrant, réclame sa part et son jour dans l'œuvre du grand massacre. Le 3 octobre 1572, deux cent soixante-quatre huguenots périrent. C'est du moins le chiffre dont se vantait Montferrant; comme il avait, entre autres défauts, la fanfaronnade du vice, on aime à croire qu'il a fortement exagéré. Mais, après tout, il croyait faire œuvre pie : c'était le vendredi qu'il avait si bien travaillé.

1572

3 octobre

Certainement, le Parlement n'approuva pas sans restriction cet

inutile massacre : il n'était pas partisan des mesures d'une illégalité brutale, où sa puissance procédurière n'apparaissait pas. Aussi bien toutes les victimes n'étaient pas des huguenots. « En telles furieuses exécutions, » écrivait Lagebaston, « il y a le plus souvent des vengeances particulières mêlées. » — Mais l'énergie catholique du Parlement ne faiblit pas; il ne se préoccupa que de la concilier avec son amour-propre politique. La mort de Montferrant arrangea tout. 1575

La Cour fit rendre aux jurats par le Conseil royal les clefs des portes et le gouvernement de Bordeaux; elle fit nommer maire par les jurats un de ses membres. Et alors elle gouverna véritablement la cité.

Sous la direction du Parlement, les bourgeois furent chargés de la garde du Château-Trompette. Comme la doctrine était qu'en l'absence d'un lieutenant du roi, le Parlement avait à commander, il s'arrangea de manière à provoquer cette absence. Il engagea vivement Monluc à ne plus venir à Bordeaux; il en interdit l'accès au gouverneur de Guyenne, 1576 le roi Henri de Navarre, dont l'orthodoxie lui paraissait suspecte. Il avait tout entre ses mains, la force armée, la police et la Mairie.

La cour royale se plaignait : mais elle était loin, ses ordres étaient incohérents, ses soldats mal payés. Elle envoie Biron comme lieutenant-gouverneur, et le fait nommer à la Mairie de Bordeaux : mais Biron 1577 subit l'influence du Parlement. La reine-mère Catherine vient elle-même 1578 ici et profite de son voyage pour adresser à la Cour de très sévères remontrances. Le Parlement courbe la tête devant la reine, et la relève quand elle est partie.

Après tout, la ville de Bordeaux n'eut point trop à se plaindre d'être ainsi sous la tutelle du Parlement. C'est à lui surtout qu'elle dut de conserver le calme pendant les premières tourmentes du règne 1574-81 d'Henri III. S'il dominait Bordeaux, au moins le gardait-il à la royauté. La Ligue ni la démagogie n'y furent point maîtresses, et les protestants eux-mêmes y jouirent d'une paix relative. Un beau jour, le Parlement en fit emprisonner un grand nombre : mais il les mit ainsi à l'abri des violences populaires. Les scènes de 1572 n'eurent ici point de lendemain. Dans les dernières années du règne d'Henri III, sous la direction 1581-89 d'un gouverneur énergique, Bordeaux s'était déjà remis à travailler et à reconstruire; et, s'il répara ses désastres bien longtemps avant toute

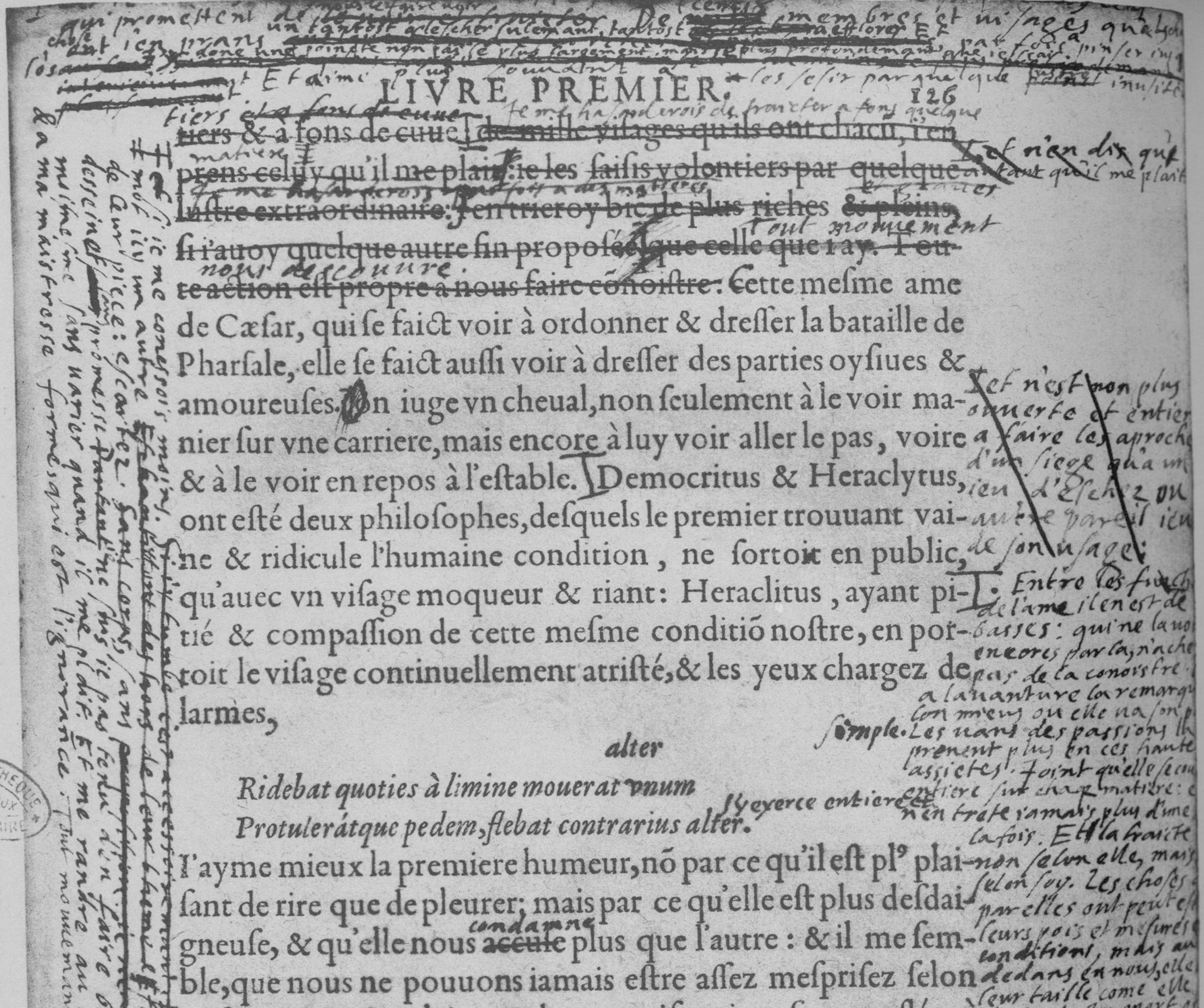
autre ville française, c'est que, grâce au Parlement, il ne s'était jamais effondré dans la guerre civile.

VI

Ces longues années d'incertitude et d'angoisses n'en furent pas moins des années de grande misère. Le commerce maritime était menacé par les croisières ennemies et les partisans huguenots. Le trafic par terre n'était plus possible : les bandes armées couraient la campagne et venaient enlever des marchands jusqu'à la porte Saint-Julien. Les Bordelais ne se souciaient plus de commercer : s'ils vendaient encore leurs vins, c'est que l'étranger osait parfois venir les chercher; en 1580, sur cent dix-sept navires qui chargent du vin, il n'y en a pas un seul qui soit de Bordeaux. En 1585, même en temps de foire, « le port de la Lune » n'abrite que quelques nacelles de pêcheurs : « chose lamentable et qui met les pauvres Bordelais en un extrême désespoir. » En 1581, la tour de Cordouan s'écroule. Chaque année ramenait des craintes de disette. La mévente des vins est continue, et la récolte, disaient les Bordelais, « Dieu nous la baille en petite quantité ».

Comme à l'époque de l'anarchie mérovingienne, la nature semblait accroître à plaisir les maux de la cité et les combler par un suprême désastre. L'hiver de 1572 fut d'une exceptionnelle rigueur; la rivière gela devant Bordeaux la veille de Noël. En août 1580 sévit une épidémie d'*influenza :* car il est facile de reconnaître la célèbre maladie dans la « coqueluche » décrite par un chroniqueur : « Ce mal donne une douleur de tête, de gorge, d'estomac, de reins, de jambes, engendre vomissements; les malades sont tellement dégoûtés qu'ils ne trouvent goût au pain, vin, ni viande quelconque. » En 1585, la « grande contagion », la peste la plus terrible qui ait jamais frappé la cité, y fit périr en six mois près de quinze mille hommes.

Dans toutes ces misères, la superstition trouvait son aliment naturel. « J'ai vu, » disait Montaigne, « la naissance de plusieurs miracles de mon temps. » Les Chroniques sont pleines de merveilleux



LIVRE PREMIER. 126

tiers & à fons de cuue. De mille visages qu'ils ont chacu, i'en prens celuy qu'il me plaist: ie les saisis volontiers par quelque lustre extraordinaire. I'en trieroy bié de plus riches & pleins, si i'auoy quelque autre fin proposée, que celle que i'ay. Toute action est propre à nous faire conoistre. Cette mesme ame de Cæsar, qui se faict voir à ordonner & dresser la bataille de Pharsale, elle se faict aussi voir à dresser des parties oysiues & amoureuses. On iuge vn cheual, non seulement à le voir manier sur vne carriere, mais encore à luy voir aller le pas, voire & à le voir en repos à l'estable. Democritus & Heraclytus, ont esté deux philosophes, desquels le premier trouuant vaine & ridicule l'humaine condition, ne sortoit en public, qu'auec vn visage moqueur & riant: Heraclitus, ayant pitié & compassion de cette mesme conditiõ nostre, en portoit le visage continuellement atristé, & les yeux chargez de larmes,

alter

Ridebat quoties à limine mouerat vnum
Protuleràtque pedem, flebat contrarius alter.

I'ayme mieux la premiere humeur, nõ par ce qu'il est pl' plaisant de rire que de pleurer; mais par ce qu'elle est plus desdaigneuse, & qu'elle nous accuse plus que l'autre: & il me semble, que nous ne pouuons iamais estre assez mesprisez selon nostre merite. La plainte & la commiseration sont meslées à quelque estimation de la chose qu'on plaint: les choses dequoy on se moque, on les estime vaines & sans pris. Ie ne pẽse point qu'il y ait tant de malheur en nous, comme il y à de vanité, ny tant de malice comme de sotise: nous ne sommes pas tãt pleins de mal, comme d'inanité: nous ne sommes pas tant miserables, comme nous sommes viles. Ainsi Diogenes, qui baguenaudoit apart soy, roulant son tõneau, & hochant du nez le grand Alexandre, nous estimant trestous des mou-

Phototypie Berthaud. Cliché communiqué par l'Institut bibliographique de Leipzig.

Une page des Essais, annotée par Montaigne.

(Bibliothèque de la Ville; édition de 1588).

récits; la crédulité s'y étale aussi complaisamment que chez Plutarque ou Grégoire de Tours : ce sont les mêmes prodiges racontés avec la même gravité. « Des monstres marins, » écrit un membre du Parlement, « furent vus sur l'eau et plusieurs voix ouïes en l'air. » Une autre année, il y eut en un seul jour, « par deux fois, montant en la rivière, sans qu'on eût pu reconnaître aucun descendant au milieu de ces deux marées. » Le 4 juillet 1589, de midi à trois heures, « une couronne céleste fut vue environnant le soleil, pronostic de nouvel Empire. » En 1577, trois soleils furent vus à Bordeaux « par grand nombre de gens de qualité ».

Mais les superstitions elles-mêmes étaient alors de vagues réminiscences d'écrivains classiques. Les Romains eux aussi avaient vu trois astres autour du soleil, l'année qui avait produit trois empereurs. Et Virgile avait dit :

Solem quis dicere falsum
Audeat? Ille etiam caecos instare tumultus
Saepe monet...

Seule, en effet, la Renaissance jetait toujours sur ces ruines quelques consolantes lueurs. L'année 1572, celle du grand hiver et de la Saint-Barthélemy, fut celle où Millanges établit son imprimerie à Bordeaux et où Montaigne se mit à écrire ses *Essais.* — Le XVIe siècle est le siècle des contrastes. Ce même Parlement, qui brûlait si volontiers quelques hérétiques, rendit par arrêt la liberté à des esclaves qu'un négrier voulait revendre à Bordeaux : « à cause que la France, mère de liberté, ne permettait aucuns esclaves. » 1571

VII

Mais, dès 1581, l'œuvre de réparation commençait. Pour la France entière, les dernières années du règne d'Henri III furent les plus terribles du XVIe siècle : Bordeaux, au contraire, se mettait dès lors à espérer sous la domination du lieutenant-gouverneur, le maréchal de Matignon.

Brantôme a dit de Matignon que c'était un « très fin et trinquat Normand »; il fallait, ajoute-t-il, « un tel homme au pays de Guyenne;

car cervelles chaudes les unes avec les autres ne font jamais bonne soupe. » — Peu importe ce que valait la personne : l'œuvre fut parfaite. Matignon ne fut ni ligueur ni huguenot, l'homme d'aucun roi, le fanatique d'aucune religion. Il fut le serviteur de la royauté et de la France. Il appliqua à Bordeaux la politique à la fois sceptique et nationale de Michel Montaigne. N'oublions pas que l'auteur des *Essais* fut, sous le contrôle de Matignon, maire de Bordeaux, et qu'il demeura ensuite pour le maréchal un précieux collaborateur.

1581-85

1581

Matignon arriva à Bordeaux en octobre 1581. Il y avait, disait-il, vraiment trop de souverains dans la cité : il s'avisera d'être le seul maître. Le Parlement plia vite : une Chambre de Justice vint de Paris juger, au nom du roi, les affaires où les réformés étaient partie. C'était presque un affront pour le Parlement ; il n'éleva pas le moindre conflit de juridiction. Montaigne tenait la jurade : quand il quitta la Mairie, Matignon s'arrangea pour le remplacer. La même année, le gouverneur s'empara du Château-Trompette, y mit des hommes à lui. Désormais il est tout-puissant.

1582 Nov.

1585

Contre les huguenots, il se montre actif, sans parti pris. A la moindre menace qui vient du dehors, il quitte Bordeaux avec ses troupes et guerroie contre les armées de la Réforme : c'est lui qui contient Henri de Navarre, victorieux à Coutras.

1587

La Ligue lui donnait plus de mal, mais n'était pas plus heureuse : Matignon mêlait la ruse à l'audace. Le 29 mars 1589, il y eut une tentative des ligueurs pour s'emparer de Bordeaux. Les habitants de Saint-Michel, quartier de populaire et d'émeutiers, voulurent se retrancher dans le clocher, Matignon apaisa le tumulte sans trop de peine, marchant lui-même contre les révoltés, le pistolet en main. On prétendit même que « l'alarme était de son invention », et faite « pour découvrir l'affection des habitants », connaître ses amis et ses ennemis. — Quelques semaines après, il faisait expulser les Jésuites par le Parlement. Tout le monde admirait « son jugement et son action ».

1589

31 juillet

Malgré toutes ces alarmes, il n'oubliait pas les intérêts matériels de Bordeaux. C'est sous son gouvernement que nous trouvons la première trace dans notre histoire de ces grands projets qui transformeront la cité. En 1587, la jurade prenait la résolution « d'épuiser les palus » et

d'assainir Bordeaux. En 1584, l'architecte Louis de Foix commençait la grande tour de Cordouan. Au beau milieu de ces guerres civiles, l'ère moderne s'annonçait pour Bordeaux, par la protection de son commerce, le soin de sa santé, la conquête de ses marécages.

1589

A la mort d'Henri III, le rôle de Matignon grandit encore. Il se déclara sans hésitation pour Henri IV et s'occupa de lui assurer, envers et contre tous, la possession de Bordeaux.

17-19 août

Lorsque le Parlement apprit l'événement, il tint séance trois jours de suite; les propositions les plus audacieuses furent lancées. Dans ces jours d'une gravité exceptionnelle, Matignon fut un des sauveurs de la royauté française. Par ruse et par audace, il fit tout échouer. Dans une de ces séances, il prononça une harangue qui est un chef-d'œuvre de loyauté monarchique : « Il n'y a aucun interrègne en cet État où le mort saisit le vif, et les rois y viennent par succession légitime, non électifs, prenant la fonction royale de leur prédécesseur, comme il s'est toujours observé en tout temps, ce qui a été la conservation de cet État. » — Le dévouement de Matignon n'était point une aveugle obéissance à la consigne : il venait de l'intuition des intérêts nationaux et de l'entente réfléchie des traditions publiques.

2 déc.

Mais les fanatiques du Parlement revinrent à la charge. Un jour, la majorité de la Cour allait se déclarer contre le roi : Matignon, qui jouait la comédie, se trouva mal fort à propos pendant la séance, et le vote fut oublié.

1590-93

Pendant qu'il rusait avec le Parlement, il guerroyait contre les ligueurs de Rions, de Blaye, de Villandraut; il refaisait contre les catholiques au profit d'Henri IV les campagnes qu'il avait déjà faites contre lui au profit d'Henri III. Il avait juré d'employer sa vie « au service de la couronne et à la conservation de la cité ». — « Peu à peu, » dit un chroniqueur, « tout s'accommodait sous l'espérance que chacun avait que le roi se rendrait catholique : M. de Matignon, par sa prudence et sage conduite, sauva la ville de Bordeaux et fut cause qu'elle mérita le laurier par-dessus toutes les capitales du royaume. »

1593

Enfin, le jour où le Parlement apprit la conversion d'Henri IV, il s'inclina d'assez bonne grâce. Le 13 août 1593, toutes chambres réunies, il entendit la lecture des lettres qui lui annonçaient l'abjuration du

prince; il ordonna une procession solennelle de Saint-André aux Carmes, une grand'messe avec *Te Deum,* un feu de joie pour le peuple. Avec l'appui de la royauté enfin restaurée, Bordeaux put se remettre aux travaux de la paix.

1. Miniature du manuscrit conservé aux Archives municipales.



ARMES DE LA VILLE, DANS LE LIVRE DES STATUTS [1].
(1541-52.)

CHAPITRE XXIII

BORDEAUX VERS 1600 : LA VILLE

I. Aspect extérieur. — II. Les couvents et le quartier Saint-Michel. — III. Aspect intérieur. — IV. Les Fossés, le quartier bourgeois et le marché. — V. La « ville carrée » et le quartier parlementaire. — VI. Au dela de Porte-Médoc : le Chapeau-Rouge. — VII. Le faubourg Saint-Seurin, le port, les Chartreux[1].

I

La royauté française avait terminé le principal de sa tâche : l'autonomie communale n'était plus qu'une formule et, comme le tribunat de la plèbe sous les empereurs romains, une ombre sans corps, une image sans réalité.

Maintenant que les rois sont les maîtres de la cité, ils ont l'obligation de l'administrer « en bons pères de famille ». Ils doivent l'entretenir,

1. Pierre de Brach, *Hymne de Bourdeaux*, 1576 (édit. Dezeimeris, t. II, 1862). — *Chronique Bourdeloise, supplément* par Darnal, édit. de 1666. — Vinet, *L'Antiquité de Bourdeaus*, 1574, réimp. par Ribadieu, 1860. — Sincerus (Zinzerling), *De Burdigala*, édit. de 1616. — Munster et Belleforest, *La Cosmographie universelle*, édit. de 1575, p. 378 et suiv. — Du Chesne, *Les Antiquitez des villes*, 3e édit., 1624. — Vues données par Vinet, *loc. cit.;* Munster et Belleforest (1563); Danckerts (1666); Berey (Paris, 1660-69); Merian (1630-74). — Dessins de Hermann van der Hem (1638-49) dans l'Atlas Blaeu, à la Bibliothèque impériale-royale de Vienne; cf. Goyau dans les *Mélanges de l'École de Rome*, t. XIV, 1894. — *Archives historiques de la Gironde*, en particulier t. XIII, p. 524 et suiv. — De Gaufreteau, *Chronique*, 2 vol., 1876-78. — *Statuts*, édit. de 1612 et de 1701.

Drouyn, *Bordeaux vers 1450*. — Baurein, *Variétés Bordelaises*, t. IV, édit. Méran, 1876. — Bernadau, *Le Viographe bordelais*, 1845. — Marionneau, *Vieux Souvenirs de la rue Neuve*.

l'approprier, l'embellir ; il faut qu'ils en fassent une demeure aimable et commode. Leur nouveau devoir est une besogne de voirie municipale.

Mais il est encore plus difficile de remuer le sol d'une ville que de transformer ses institutions. Le bourgeois tient plus à sa maison qu'à sa liberté, à ses vignes qu'à ses droits. Et il y avait tellement à changer aux approches et dans les rues de Bordeaux pour en faire une ville propre et dégagée, pour y livrer passage au public, aux carrosses et au bon air !

La monarchie demandait aux villes le travail et leur imposait le repos. Plus de prises d'armes et de belliqueuses distractions. Il faut accepter « la paix bourgeoise ». — Mais Bordeaux conserve encore la cuirasse guerrière de la liberté communale. Une enceinte continue de remparts ferme la cité sur tous les points. De loin, on aperçoit d'énormes tours, rondes ou carrées, toutes également ventrues, massives et disgracieuses. Aux endroits par où sortent les grandes routes, à Sainte-Croix et à Saint-Julien, à Porte-Dijeaux et à Saint-Germain, des ouvrages extérieurs ou « boulevards » protègent les portes et les tours de leurs constructions avancées. Le long de la rivière, le rempart existe comme autrefois, à peine interrompu par de trop rares ouvertures. A l'Ouest le château du Hâ, au Nord le Château-Trompette, dressent leurs donjons et leurs tourelles aux girouettes grimaçantes, que domine le drapeau fleurdelysé du roi de France. Bordeaux passe toujours, bien qu'à tort, pour une place forte de premier ordre. Son poète Pierre de Brach est fier de ce renom de sa cité :

> Mais, quand elle n'aurait la force de ses hommes, —
> La force la plus forte en ce temps où nous sommes, —
> Ses ravelins flanquants, ses remparts terrassés,
> Ses tours ceignant le tour de ses larges fossés,
> Ses non-forçables forts, ce boulevard qui porte
> Le nom de Sainte-Croix, la rendent assez forte.

Ces forts ont été dressés par le roi contre la ville; ces murs ont été bâtis par la ville contre le roi : les uns et les autres sont les souvenirs du temps des guerres intérieures. Les mœurs ont changé, les murs sont restés.

Mais déjà la vie civile a repris ses droits. Ces murs sont encombrés de maisons et d'échoppes; ces tours sont louées à des particuliers par

la Ville, qui en tire un assez bon revenu. Un moulin a été bâti au-dessus de la porte Saint-Germain. Du côté de la Garonne, de longues rues se sont formées à l'abri du rempart : il sert d'appui à une file serrée de boutiques et d'appentis. Encore quelques années, et il aura disparu derrière cette végétation parasite qui l'envahit de tous côtés, par le flanc et par le sommet. Pour le moment, les murs protégeraient bien



BORDEAUX EN 1563[1].

mal la ville contre un ennemi : après trois coups de fauconneau, il n'est personne qui pût se tenir derrière pour les défendre; mais ils contribuent fort à l'enlaidir et à la salir.

La saleté, le plâtras et la boue, voilà surtout ce qui annonce les abords de la cité : ils lui font un rempart qui s'ajoute au premier. Les « bourriers », c'est-à-dire les immondices des rues, s'entassaient aux

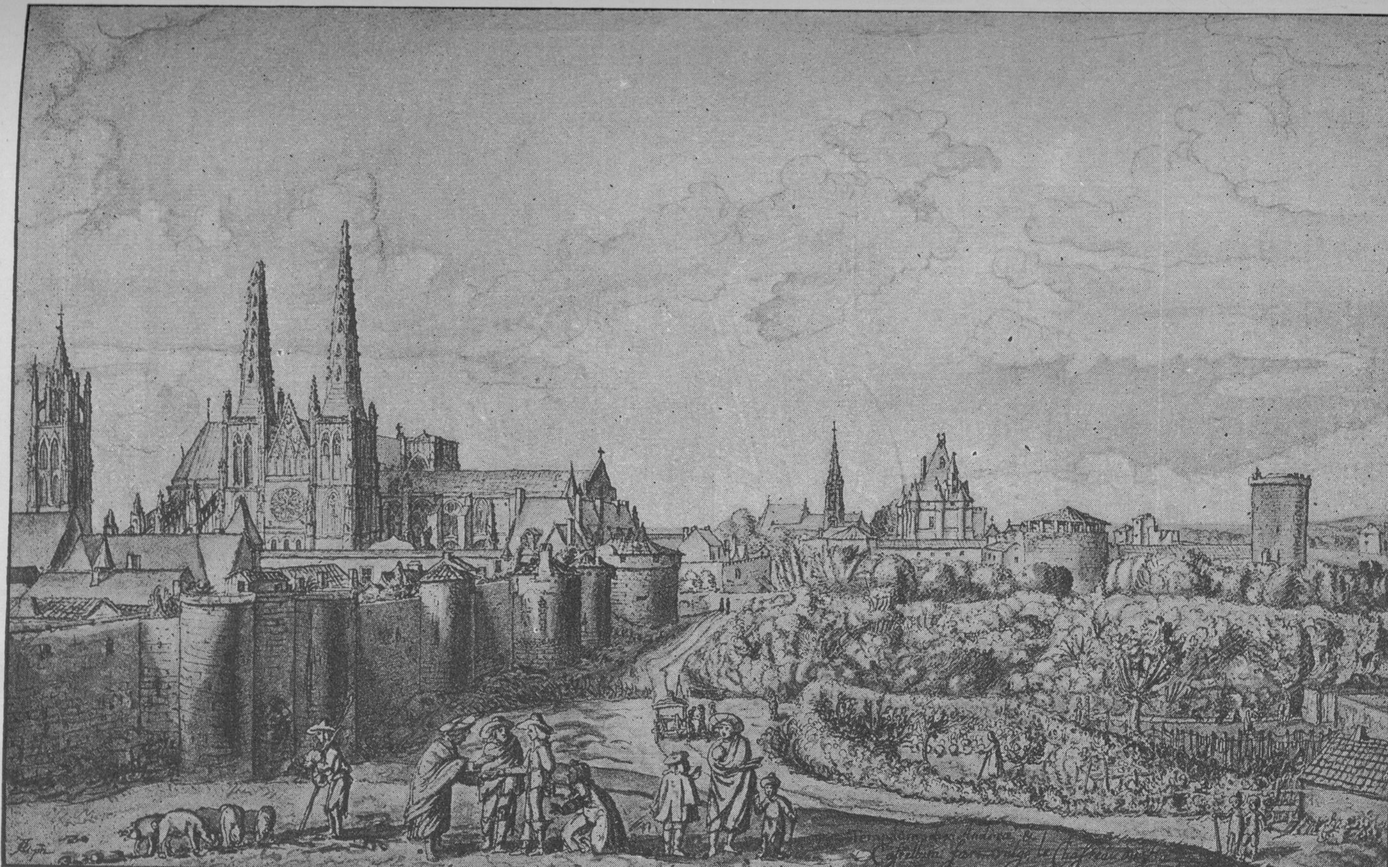
1. Cabinet des Estampes à la Bibliothèque nationale, extrait de MUNSTER et BELLEFOREST.

entrées; près de la rue Porte-Dijeaux, ils formaient une véritable butte qui dominait tout le quartier et contribuait à la défense. La porte Saint-André était encombrée de détritus variés, qui à de certains jours la bouchait tout entière : c'était le sort de toutes les portes secondaires, de celles qui ne livraient point passage à de grands chemins. A la rue des Remparts, les bourriers formaient une terrasse à la hauteur du mur. Des vingt portes percées dans la muraille de 1300, il n'y en avait peut-être que la moitié où l'on pût librement circuler. Il n'avait pas suffi d'enfermer la ville dans des murailles : on en obstruait l'entrée ignominieusement.

Les marécages complétaient l'isolement de Bordeaux. Sur près de la moitié de l'enceinte de terre, ils croupissaient au pied des remparts. Au Nord, on voyait s'étendre à perte de vue l'immense et monotone palu de Bordeaux, depuis les Piliers de Tutelle et le Château-Trompette jusqu'à la jalle de Blanquefort. La garnison du fort n'aidait certes pas à assainir les abords de la cité; l'eau des fossés y était « puante » et engendrait des miasmes délétères; l'air qu'on respirait là était « rude, incommode et peu salubre ». Au Sud, les marais de Paludate finissaient au moulin de Sainte-Croix. Mais les marécages les plus dangereux et les plus tristes étaient ceux que formaient, au couchant, les eaux mêlées du Peugue et de la Devèse : dans leurs vases naissait la peste, que le vent et les ruisseaux amenaient bien vite dans la cité. « C'étaient des lieux inaccessibles, pleins de fossés et abîmés d'eau, où on ne pouvait aller ni à pied ni à cheval, exhalant tous les matins et tous les soirs des vapeurs épaisses. » Le château du Hâ se dressait isolément au milieu de ces ruisseaux et de ces « marais limoneux » [1].

Aussi, sauf sur un point, nous ne trouvons pas, aux approches de Bordeaux, ces vastes agglomérations suburbaines qui prolongent la cité et qui préparent ses futurs progrès. La ville du XVI[e] siècle n'est pas expansive; elle se replie, comme craintive, sous sa triple enveloppe de marécages, de remparts et de bourriers : elle a peur de se développer; elle n'a point ces tendances centrifuges qui caractérisent nos cités modernes. Regardez les vues cavalières de l'ancien Bordeaux. Au delà

1. Page 391, dessin de Van der Hem dans l'Atlas Blaeu à Vienne. Légende : « *Templum divi Andreae et Castellum Fari, vulgo* le Chasteau du Ha. »



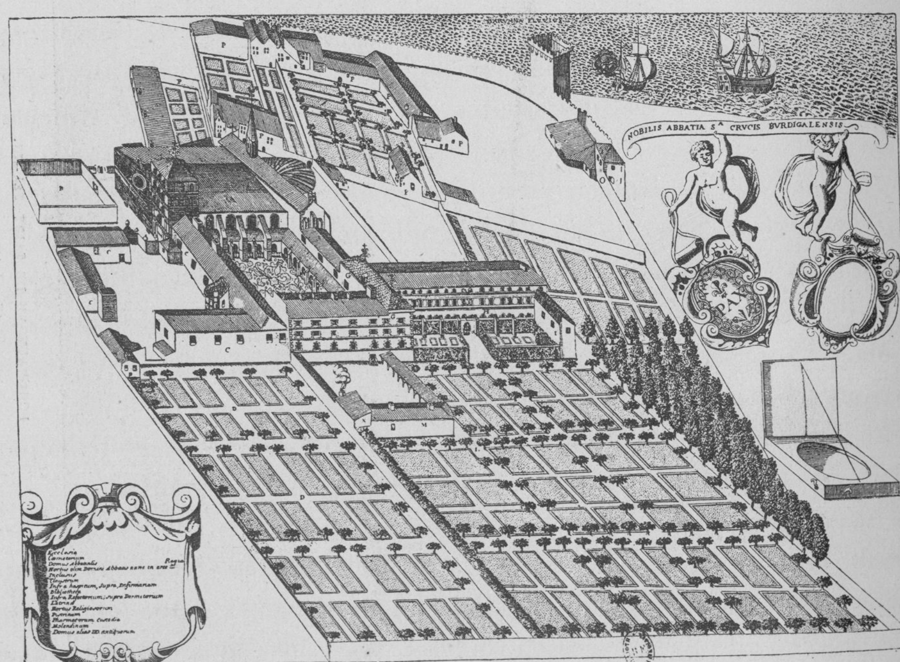
BORDEAUX VU DE SAINT-SEURIN.

(Vers 1640.)

des remparts, c'est le fouillis des vignes et des arbres, ou le terne affaissement des marais; en deçà, c'est l'entassement bigarré des églises, des tours et des maisons, serrées et pressées comme le troupeau dans l'enclos.

II

Au Sud, on entrait dans Bordeaux par deux portes principales, celles de Saint-Julien et de Sainte-Croix; la porte Sainte-Eulalie fut jusqu'en



ABBAYE DE SAINTE-CROIX [1].
(Fin du dix-septième siècle.)

1604 une simple poterne, faisant face au cimetière paroissial. Même après avoir franchi les bastions à casemates des boulevards extérieurs, puis les portes gothiques flanquées de puissantes tours, on hésitait à se croire dans une ville. On avait, au delà des remparts, un prolongement de la campagne; ils étaient bordés de terrains vagues, de jardins, de

1. D'après le *Monasticon Gallicanum*, édit. COURAJOD, 1869, pl. XV.

vergers, de vignes, même de petits bois qui se continuaient au loin vers la cité. C'étaient les possessions de ces grands et riches couvents qui s'étaient emparés de tout le quartier méridional et qui, depuis des siècles, le transformaient et l'exploitaient à leur guise. Ici étaient les Bénédictins de Sainte-Croix avec leurs vergers soigneusement entretenus; là étaient les Augustins, plus à l'étroit et moins soucieux de travailler la terre. Plus loin, les Annonciades du couvent de l'Ave-Maria faisaient face au cimetière de Sainte-Eulalie. A ce même moment, les Capucins s'installent dans l'espace laissé libre entre les deux grandes portes, et cette fois la ligne des couvents s'étend ininterrompue de la rivière à Sainte-Eulalie.

Depuis 1521

1601

Même en se rapprochant de Bordeaux, le quartier conservait son aspect monacal, et cette tristesse mêlée d'ennui qui s'attache aux enclos bordés de murs, aux façades froides, aveugles et muettes des constructions religieuses. Les Carmes, les Jésuites, les Cordeliers s'avançaient, en seconde ligne, jusqu'en face de la vieille cité, avec leurs cloîtres, leurs cimetières, leurs vastes jardins, terrain perdu pour l'élégance, le travail et la saine gaieté qui conviennent aux grandes villes : il est vrai que les ormeaux des parcs jetaient sur la cité une ombre rafraîchissante.

Mais on percevait déjà sur deux points ce bruit et ce mouvement qui sont les avant-coureurs de la vie citadine.

En face de la porte Saint-Julien, la longue rue Boau ou Bouhaut étalait ses misérables échoppes de détaillants et de brocanteurs. — Au delà de Sainte-Croix, passé les maisons des officiers du couvent, on arrivait brusquement en plein vacarme de quartier laborieux; deux longues rues, grouillantes de populaire, s'allongeaient entre le rempart de la rivière et le terrain des Cordeliers : c'est par là qu'il faut entrer dans Bordeaux si on veut le surprendre au travail et saisir les lignes les plus franches de sa physionomie.

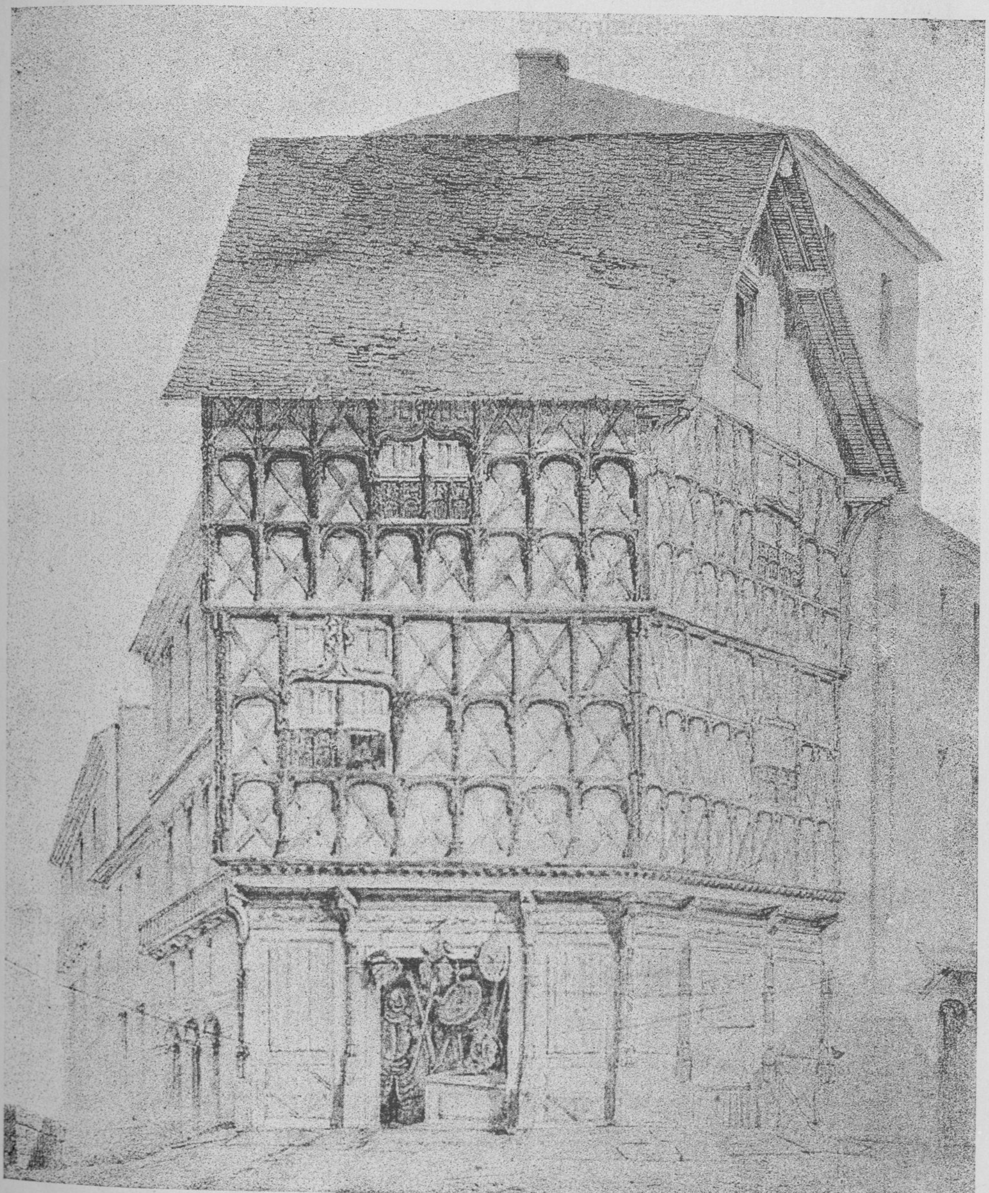
Le nom seul de ces rues annonçait un quartier bruyant et plébéien : ici était la rue des forgerons ou des chaudronniers (rue des Faures), là était la rue des tonneliers et des charpentiers (rue Carpenteyre, rue de la Fusterie). Ces métiers tapageurs n'étaient plus parqués dans ces voies, comme ils avaient pu l'être jadis, mais ils les affectionnaient toujours; avec eux habitaient les gabariers de la rivière, les mariniers,



RUE DES PONTETS [1].

1. D'après une lithographie parue dans la *Gironde,* revue illustrée, IIIe année, IIe série, 1835, p. 297.

les portefaix, les regrattières, et aussi pas mal de vagabonds et de gens sans aveu. C'était la région du « commun peuple », toujours prête à



MAISON DITE DE L'ARMURIER, RUE DES FAURES ET FOSSÉS DE BOURGOGNE [1].
(Fin du seizième siècle.)

1. Dessin de MONSAU, 1844, aux Archives municipales. — Cf. *Commission des monuments*, 1849, p. 25.

l'émeute, indocile et inconséquente, mais franchement gasconne et bordelaise, conservant l'accent du terroir, son vieil idiome, ses bons saints d'autrefois et le goût des mutineries. Le cimetière était, disait-on, le lieu d'assemblée ordinaire des fauteurs de sédition; l'église Saint-Michel était leur paroisse; le clocher, intact maintenant sous sa croix de fer, leur servait au besoin de forteresse. Église et clocher s'élevaient sur le puy qui commandait le quartier : ces énormes masses de pierre, surgissant du milieu de constructions petites et difformes, en bois et en plâtras, semblaient de loin empêtrées dans les échoppes qui pullulaient à leur base.

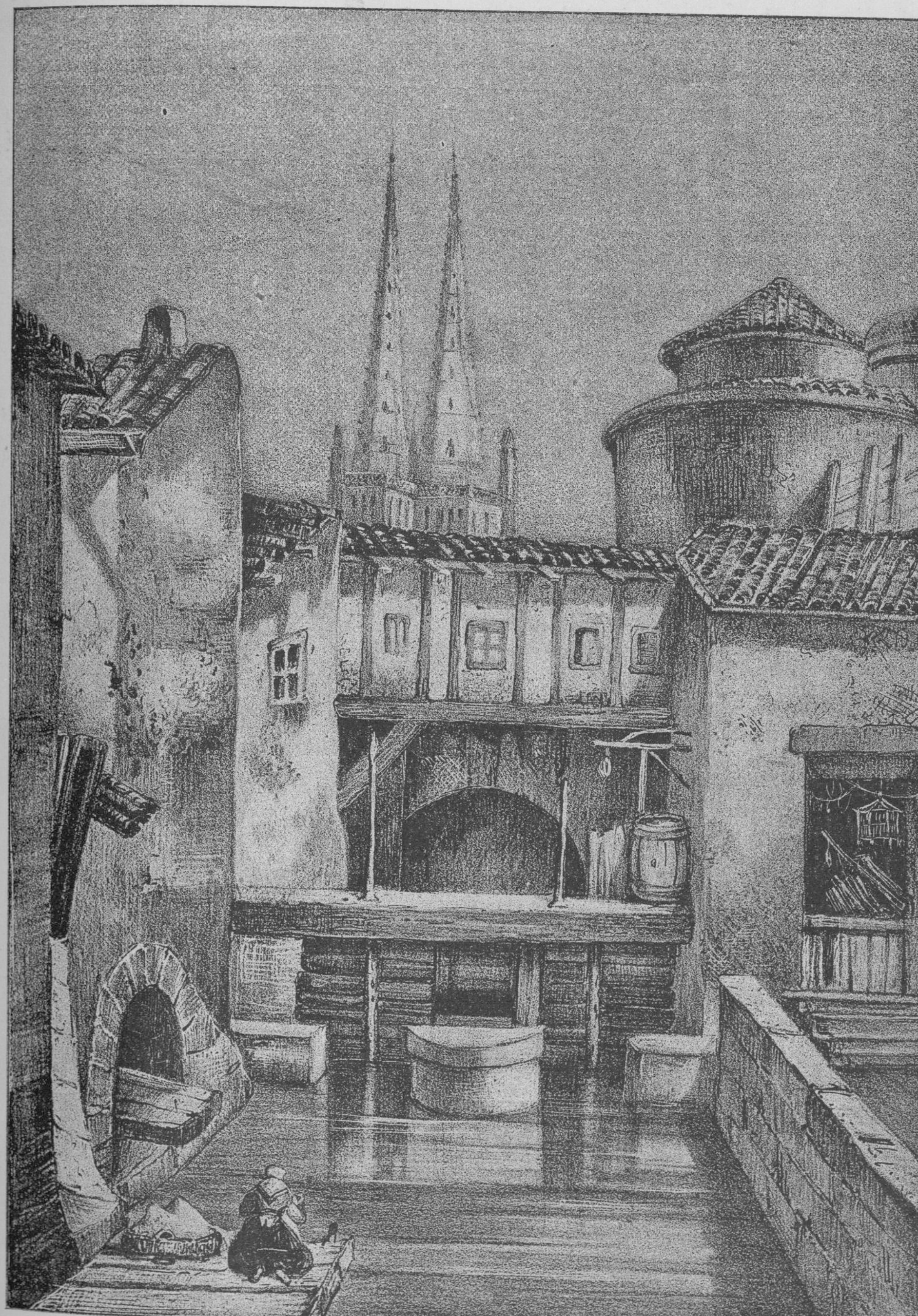
En se rapprochant du Nord, la rue des Faures présentait des maisons plus hautes, plus ornées, qui révélaient la condition bourgeoise de leurs propriétaires. Des jurats habitaient là, riches, considérés, généreux envers la paroisse, dévots envers le saint. Une de ces demeures, presque neuve encore, se faisait remarquer par ses nombreux étages, par ses bois luxueusement travaillés, ses colonnes fouillées, les armures sculptées sur sa façade. C'était l'œuvre d'un artiste et sans doute la propriété d'un armurier qui avait fait fortune.

Mais, en tournant l'angle de cette maison, nous arrivons sur les Fossés, à la frontière de la vieille ville bourgeoise et communale.

III

L'aspect de l'ancienne « cité » de Bordeaux n'avait point sensiblement changé depuis deux cents ans; et là où il s'est modifié, ce n'est pas, tant s'en faut, pour se rapprocher de la physionomie que nous aimons à donner à nos rues. Le XVI[e] siècle, en matière de voirie municipale, eut des habitudes essentiellement contraires à l'idéal contemporain.

Il nous faut des rues bien pavées et pourvues d'égouts, où la pluie ne séjourne pas et où la boue sèche vite : l'eau stagnante est la principale ennemie de l'édilité moderne. C'était au XVI[e] siècle la nature des rues que d'être constamment humides et fangeuses. L'enlèvement des boues est une des préoccupations des jurats, et si grave, qu'ils hésitent fort longtemps avant d'y procéder. Il n'y a pas de trottoir : le trottoir



LE PEUGUE DANS LA RUE DUFAU [1].

1. D'après une lithographie parue dans la *Gironde,* revue illustrée, 1835, IIe année, p. 321.

est né avec le carrosse, et le piéton est encore le principal roi de la rue; le ruisseau coule au milieu, entraînant tout un cortège de résidus peu odorants. — Notre temps a la nausée de la rivière intérieure, qui se transforme toujours en égout à ciel ouvert : il la cache, quand il ne peut la dessécher. On peut mesurer les progrès de la voirie moderne aux développements que prend la « couverture » des eaux municipales. Le XVI[e] siècle se résigne à les voir. Le Peugue et la Devèse ne sont recouverts que sur une partie de leur cours. On les voit par endroits charrier, en plein air, avec leurs eaux toujours impures, l'infection des écorcheries et des tanneries suburbaines, et leur bagage d'ordures s'accroît incessamment dans la ville. Certes, ils aident plus efficacement à la nettoyer que les charrettes à bourriers que l'on eut tant de peine à organiser. Les maisons riveraines, dont les pilotis plongent sur le ruisseau, y rejettent toutes leurs épaves. Les règlements défendent bien d'établir des « retraits » au-dessus du Peugue; mais on ne les observe guère, et les deux rivières arrivent à la Garonne en état fort misérable. — Là où elles coulent à découvert, des ponts les traversent, des moulins les interrompent. Il y avait quelque chose de Venise dans toutes les cités d'autrefois. C'est grâce à leurs canaux que Venise et Bruges sont demeurées toujours si fidèles aux habitudes du passé : le Bordeaux de jadis était un peu, comme elles, une cité « aquatique ».

1556-85

1585

Le voisinage des morts nous est fâcheux. Nos cimetières, depuis la Révolution, sont relégués aux extrémités de la ville. Bordeaux, en 1600, avait les siens à l'abri de ses remparts, à l'ombre de ses clochers. La nécropole de Saint-Seurin était toujours célèbre et respectée; mais elle ne recevait plus les morts de la cité tout entière. Chaque paroisse possédait les tombes de ses fidèles; les religieux enterraient leurs frères dans les cloîtres; les hôpitaux avaient leurs cimetières; les citoyens les plus riches se faisaient élever sous la voûte des églises une somptueuse sépulture. Les hommes préféraient reposer près des lieux où ils avaient vécu, des sanctuaires où ils avaient prié. Quand on traversait la rue Sainte-Catherine, on pouvait apercevoir au Nord les croix du cimetière Saint-Maixent, au Sud celles du cimetière Saint-Projet. Dans la rue comme dans l'église, la mort et la vie se coudoyaient sans cesse.

Morts ou vivants appartenaient, comme autrefois, à l'Église. Depuis



RECOIN DE L'ÉGLISE SAINT-REMI [1].

1. État actuel. Vue prise de la rue Saint-Remi, à l'entrée de la rue Jouannet.

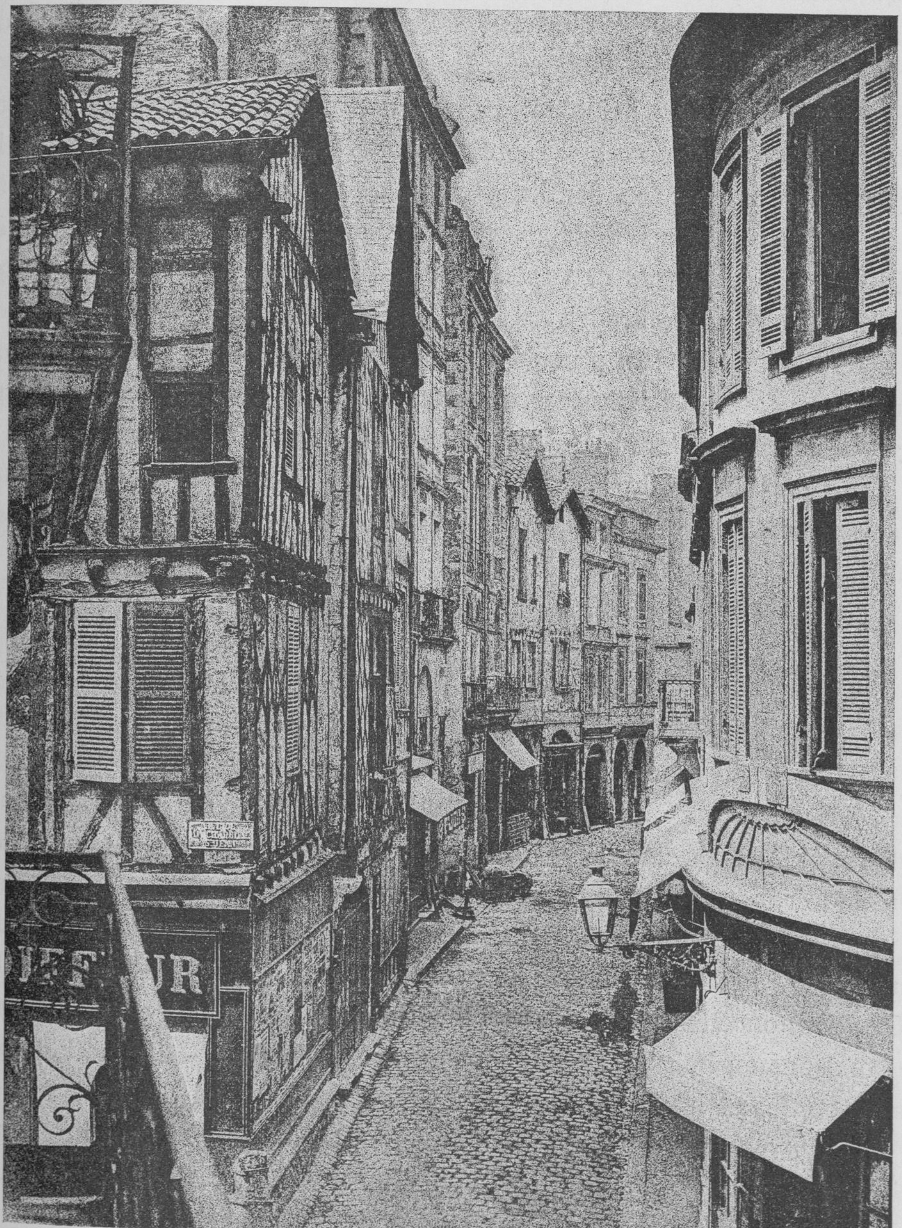
Charles VII elle n'a point perdu un pied carré sur la surface de Bordeaux. Après la crise du XVIe siècle, elle se retrouve intacte et forte, avec ses quinze paroisses au complet, ses couvents plus nombreux et plus peuplés, ses images réparées dans les niches, ses croix debout aux carrefours. L'aspect des rues est chrétien comme la forme de la société. A toutes les heures du jour la grande rumeur qui plane sur la cité vient du son des cloches, et c'est lui seul qui y trouble le silence des nuits.

C'est dans le clocher de Saint-Michel que les étrangers montent dès lors pour contempler la cité. Quelle apparence dissemblable de celle d'aujourd'hui! Maintenant, avec les toits à pente insensible, les terrasses des maisons, l'élévation constante des édifices, on dirait une mer à peine moutonneuse : tout est d'une uniforme horizontalité. Autrefois, c'était un prodigieux fourmillement d'angles et d'arêtes vives, dentelant le ciel, le découpant en franges infinies. La surface plane n'existe pas dans cette cité incohérente; les maisons finissent en pointe : la ville est accidentée, coupée de sillons, comme une terre retournée par la charrue. Et bien au-dessus de la masse s'élèvent une soixantaine de tours et de clochers, dont les sommets s'amincissent et se perdent en forme de croix. Bordeaux réalisait l'idéal du poète grec, qui souhaitait aux villes des « enfants et des tours » : les enfants grouillaient tout en bas dans les rues, les tours s'élançaient vers les airs.

Les intendants du XVIIIe siècle, dont nos administrateurs ont longtemps continué l'œuvre et perpétué le goût, ont imposé à nos rues l'uniformité du décor et l'allongement des façades symétriques, plates et monotones. Rien n'était plus disparate qu'une rue de la fin du XVIe siècle. La loi de l'alignement, qu'on avait observée parfois au moyen âge, est de plus en plus méconnue. Les maisons viennent souvent se placer de biais à la rue; leurs façades ne correspondent presque jamais. Chacune possède son encoignure, où, le soir, les ordures s'amoncellent. Les propriétaires, disait Pierre de Brach, construisent à leur guise,

> Sans suivre le patron des poudreuses reliques,
> Qui haut, qui bas, qui là, qui d'un autre côté,
> Bâtissant leurs maisons sans ordre limité.

Les rues, pleines d'angles et de saillies, ressemblent à une longue taille sur laquelle on aurait fait de vastes encoches.



RUE POITEVINE (COURS D'ALSACE-ET-LORRAINE)[1].

1. Vue prise de l'entrée de la rue de la Chapelle-Saint-Jean. — Photographie faite avant 1868.

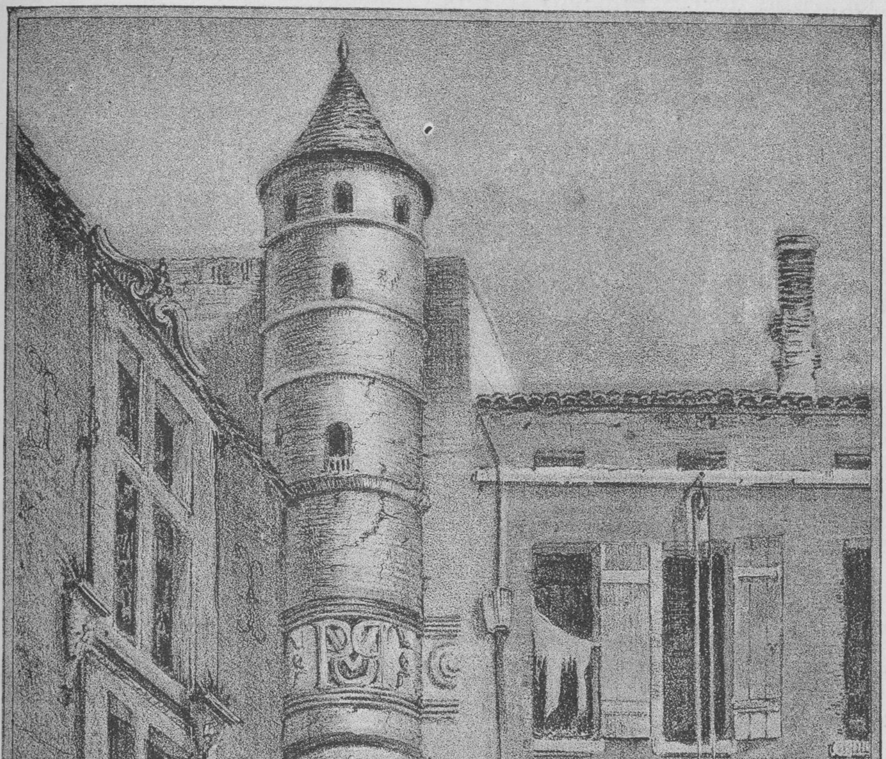
Chacune de ces maisons a son caractère distinct. Tous les âges et tous les styles se rencontrent au XVIe siècle : dans la rue comme dans la société, l'esprit moderne fraternise avec la tradition du passé. Les lourds hôtels gothiques, aux portes basses et voûtées, s'accotent à de sveltes maisons du XVe siècle, aux étages dégradés, aux fenêtres inégales élégamment coupées de meneaux. Ici, des maisons déjà vieilles, dont les auvents et les encorbellements font saillie sur la rue, et dont la façade est découpée en damier par de larges pièces de bois; plus loin des constructions en torchis, avec leurs poutres saillantes; et à côté, des édifices bizarres, hauts et superbes, recouverts de devises et de sculptures, où s'est exercé l'esprit à la fois naïf et maniéré de la Renaissance; plus loin enfin, de somptueux hôtels montrent déjà le raffinement de l'art italien, avec les balustres de leurs terrasses, les colonnes de leurs façades, leurs escaliers extérieurs, et parfois leurs opulentes coupoles [1].

Ce qui ajoute enfin à cette bigarrure de styles et de tons, c'est que chaque quartier de la vieille ville possède ses allures particulières, ses traditions, et comme ses couleurs favorites.

IV

Les anciens fossés, maintenant desséchés et comblés, sont devenus la voie la plus longue, la plus éclairée, la plus vivante de la cité tout entière. Il faut ajouter la plus pittoresque, la plus bariolée. C'était un lieu de foire permanent : le spectacle qu'ils nous donnent aujourd'hui, le lundi et le dimanche matin, vous l'aviez alors depuis matines jusqu'au couvre-feu, aux fêtes comme aux jours ouvrables. Aux fossés des Salinières s'amoncellent résines et térébenthines, pour le plus grand danger des maisons en bois du voisinage; aux fossés de Saint-Éloi stationnent les charrettes et les bœufs des Landais, salissant le sol de leurs pailles et de leurs ordures; un peu plus loin se tenait le marché aux bestiaux, à la colère des Jésuites, qui lui faisaient face. Tous les Ordres et tous les rangs de la ville se heurtaient sur les Fossés; mais c'était surtout le

1. Page 403, reproduction d'une lithographie parue dans la *Gironde*, revue illustrée, IIe année, 1835, p. 259. Le balcon existe encore et fait partie de notre collection lapidaire.



MAISON DANS LA RUE DU MIRAIL.

« commun » qui y affluait. Les Juifs se montraient à l'entrée de la rue Bouhaut; les étudiants allaient et venaient, malicieux et bruyants; les paysans se groupaient en petites masses difficiles à mouvoir. Les moines mendiants pullulaient, circulant de groupe en groupe, se glissant vers la ville avec leurs besaces à remplir. De Sainte-Eulalie descendaient les Annonciades, si aimables sous leur guimpe blanche, que faisaient ressortir un voile noir et un ruban bleu de ciel. Tout ce monde marchait sans trop de presse, cherchant l'occasion de s'attarder et de s'attrouper. C'était aux Fossés que s'arrêtaient les baladins, les jongleurs, les montreurs d'ours, les marchands d'orviétan, les prophètes et les prédicateurs. Le frère Illyricus y prêcha la Réforme; les Jésuites y débitaient leurs sermons : les Fossés montraient, comme le Pont-Neuf de Paris, l'expression épanouie de la curiosité populaire.

Au sud des Fossés, d'assez larges rues s'ouvraient vers la campagne; de belles maisons, toutes modernes, ornaient les abords de quelques-unes. Au nord, au contraire, les Fossés étaient encore entièrement fermés; on voyait par endroits les anciennes murailles du temps du roi Jean et, là où elles manquaient, les constructions tassées et pressées qui avaient hérité d'elles. Pour pénétrer dans la ville, il faut franchir, comme autrefois, les portes de la cité, solidement encadrées dans leurs tours gothiques. Bordeaux a bien pu s'étendre vers le Sud, acquérir une riche banlieue : la bourgeoisie ne se sent encore chez elle que derrière la clôture de ses premiers remparts.

A gauche, au delà de la porte des Ayres ou de la porte du Cayffernan s'abrite un quartier paisible et recueilli. Les Feuillants viennent de s'installer près des Fossés, sur l'emplacement occupé jadis par le couvent Saint-Antoine; le Collège des Lois, de l'autre côté de la rue des Ayres, est presque son voisin. Au sud de la rue du Cayffernan, le Collège de Guyenne étend ses multiples bâtiments et sa vaste cour sablée, ornée des douze ormeaux que Vinet, dit-on, planta de sa propre main. Ce coin de Bordeaux a toujours été celui des études, notre quartier latin. La rue et le marché du Poisson-Salé y jettent seulement leur note criarde et leurs odeurs infectes.

1589

A droite, la porte Bouqueyre et celle de La Rousselle nous amènent dans le Bordeaux marchand, celui des gros bourgeois qui peinent sur

leurs comptoirs, travaillent et s'enrichissent : nous sommes dans leur patrie. C'est à la rue Bouqueyre que la variété des industries est le plus grande : marchands de toiles, vanniers, gantiers, marchands de cuir, y ont élu domicile; là est le rendez-vous des affaires d'habillement. Aux Portanets sont installés les marchands de grains et farines. — La Rousselle a la physionomie la plus nette et les odeurs les plus caractérisées, avec ses marchands de merluches, de harengs et autres poissons salés : il n'y en avait que là et au pont Saint-Jean, et l'on ne trouvait guère d'autre corps de métier à La Rousselle. Ils sont riches travailleurs et fidèles chrétiens; mais leurs boutiques empuantent l'air depuis les Salinières jusqu'à Sainte-Colombe. C'est dans cette rue que se faisait en partie la fortune de Bordeaux : c'est là que les Eyquem ont gagné de quoi acheter la maison noble de Montaigne. — Au milieu de cette activité et de ces senteurs, la rue Neuve, séparée des Fossés, fermée au Sud, vit à l'écart, dans le recueillement aristocratique de ses grands hôtels seigneuriaux : des membres du Parlement, des barons, des avocats y ont remplacé les bourgeois audacieux du XIII[e] siècle. C'est une enclave de noblesse en plein centre de travail matériel.

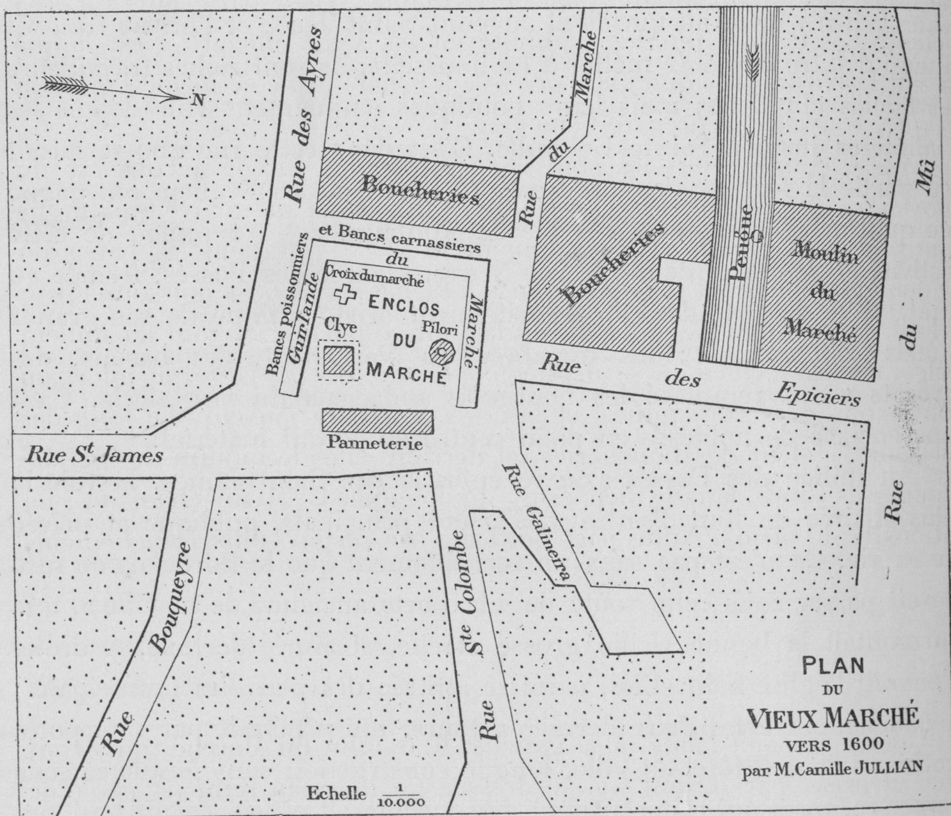
Au milieu des Fossés s'ouvre enfin la rue Saint-James, la voie la plus affairée de tout Bordeaux, l'artère principale, publique et privée de sa vie. Ce n'est pas sans un recueillement que le Bordelais de race devait passer sous cette voûte de « la porte ancienne de la Ville », que surmontait la bonne vieille grosse cloche, si aimée de tous. A droite s'ouvrait l'église Saint-Éloi, paroisse attitrée des pouvoirs municipaux; à gauche, entre les deux dernières tours, on pénétrait par une porte gothique dans l'Hôtel de Ville, longue construction sans façade et sans caractère, mais qui rappelait tant de souvenirs et où siégeaient toujours les magistrats, juges des bourgeois et gouverneurs de la cité. De Brach célébrait encore leur puissance :

> O jurats, qui tenez pour châtier le mal
> Le glaive punisseur du crime capital,
> Jurats, qui policez votre tourbe civile,
> Pour Capitole ayant votre Maison de Ville...

Tout un monde vit dans l'Hôtel de Ville; derrière ces murs ternes et nus, c'est une petite cité, avec sa chapelle, ses prisons, ses chambres,

ses cuisines, ses cours, ses arsenaux, ses boutiques : dans quelques années, on y installera un théâtre, on y mettra même un café.

C'était, sous la porte Saint-Éloi, une presse d'hommes qui s'engouffrait sans cesse. La rue Saint-James, avec ses boutiques variées, où tous les besoins et toutes les vanités pouvaient se satisfaire, était la « grand'rue » par excellence, celle où passaient le plus de gens et où se



Julien Dukacinski, del.

PLAN DU MARCHÉ [1].

remuait le plus de petite monnaie. Mais c'était aussi la route historique de Bordeaux, et comme sa voie sacrée : elle menait de la « curie » où trônaient ses juges, au « forum » où se renouvelait sa vie.

Le « Marché », voilà enfin le centre vital de Bordeaux. Les cinq voies les plus laborieuses et les plus peuplées y aboutissent, pour s'y épanouir

1. Reconstitué d'après les documents du XVIe–XVIIIe siècle et en particulier d'après le *Planisfère des Frères Prêcheurs* aux Archives départementales; cf. DROUYN, p. 435.

en un large carrefour. Nous sommes à égale distance de Trompette et du Hâ, de Saint-Michel et de Saint-André. Regardez sur les plans du XVIe siècle : la place du Marché est l'« ombilic » de Bordeaux. C'est de là que chaque matin la vie matérielle rayonne dans la cité entière, avec les ménagères chargées de la provision quotidienne. Le tassement de la foule, qui n'a fait que grandir depuis Saint-Michel, atteint au Marché sa plus grande intensité. — Comme le forum romain, c'est un bureau de nouvelles autant qu'un dépôt de victuailles. On y parle plus qu'on y achète. Les crieurs publics y annoncent les actes officiels; c'est là que se fait la chronique, que s'élabore le « journal », que se forme l'opinion et que, souvent, se prépare l'émeute.

Aussi, comme tous les coins populaires, le Marché a conservé du moyen âge les bizarreries de certains contrastes et une naïveté naturelle que rien n'effarouche. Tout autour de la place s'alignent les bancs où se débitent viandes et poissons, bancs « carnassiers » ou « poissonniers »; à l'est, la « panneterie » destinée à la vente du pain; et tout au milieu, pêle-mêle, la « clie » où se débite le poisson de La Teste, le pilori où sont exposés les condamnés, et la croix du Dieu Sauveur. Le long des maisons s'étalent des boucheries, et derrière elles le moulin du Marché plonge ses roues dans le vieil estey du Peugue. C'est un chaos de sensations et de bruits. Nulle part Bordeaux ne respire plus franchement.

V

Quand on avait laissé, à sa gauche, le moulin du Marché, on voyait avec surprise, par-devant soi, se dresser un nouveau rempart percé de trois portes basses et profondes, flanqué de hautes tours demi-circulaires. C'était le rempart gallo-romain, admirablement intact en cet endroit, mais sans garde pour le défendre et sans maison pour le masquer : les étrangers l'admirent, les érudits l'étudient, les bourgeois le trouvent fort incommode.

Au delà, nous entrons dans le Bordeaux chanté par Ausone, dans l'enceinte carrée qui a abrité la cité pendant neuf siècles.

Elle n'a pas l'aspect homogène de la ville bourgeoise : on y voit des

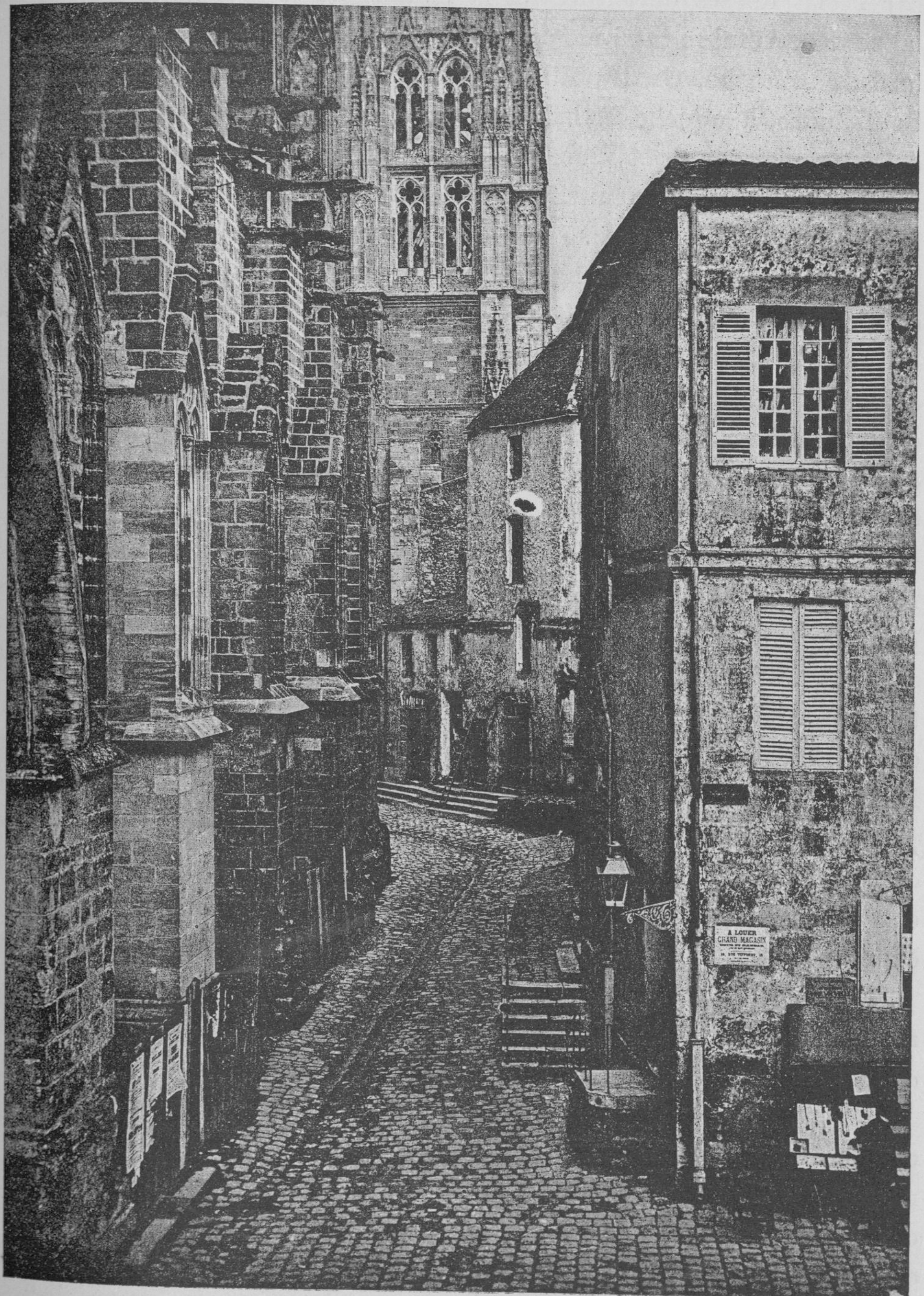
rues fort populaires et d'ignobles venelles à côté d'avenues propres et aristocratiques. Et cependant, même sous Henri IV, on y retrouve encore les traditions tenaces de son plus vieux passé.

A gauche, la Porte-Basse nous conduit dans la sauveté de Saint-André, domaine des chanoines, refuge des malades, asile des artisans qui fuient la tyrannie des corps de métiers. Tout ce monde vit dans le recoin bien clos que forment les vieux remparts. Les maisons des chanoines sont dans le voisinage immédiat de leur église. La pauvre grande cathédrale est assez mal entretenue. Le clergé est en ce temps-là dissipé et négligent : le temple souffre dans sa beauté, quand les ministres pèchent dans leur âme. L'investissement de l'église est achevé : là où les maisons ne s'accotent pas directement aux piliers, d'infectes ruelles longent les murs du sanctuaire, réceptacles d'immondices et nocturnes abris des malfaiteurs.

Non loin de là, l'hôpital vient d'être agrandi et reconstruit grâce aux générosités du président Bohier; il s'étend sur le vaste îlot compris entre la Devèse, la rue Saint-Paul et la rue Judaïque, et ses fenêtres sont en façade sur la rue Saint-André.

La rue des Trois-Conils, qui est le prolongement de cette dernière, est la plus populeuse du quartier des chanoines. Sans doute on pouvait encore voir en 1600, à l'angle de la rue Judaïque, l'auberge qui lui avait donné son nom, à l'enseigne des Trois-Conils ou des « trois lapins ». La rue est la demeure d'une incroyable quantité de fripiers, marchands, raccommodeurs et revendeurs d'habits, qui viennent y narguer les bayles des maîtres tailleurs de la cité et leur faire une redoutable concurrence, à l'abri des antiques privilèges de la sauveté.

Vers la rivière, les deux portes de la Cadène et Begueyre servent de débouchés à un quartier fort peuplé, où les boutiques abondent et où les travailleurs se serrent les coudes. C'est la rue des Espinadoux, avec ses potiers d'étain, ses fourbisseurs d'épées et de harnais, ses fourreurs et pelletiers, dont l'enseigne parlante, « le Loup », va bientôt changer le nom de cette rue. En face Saint-Projet, la rue Marchande et la rue Sainte-Catherine qui la prolonge, annoncent déjà par leur mouvement leurs futures destinées; mais elles n'ont pas de très belles boutiques. Il y en a beaucoup plus dans la rue du Pas-Saint-Georges ·



PETITE RUE SAINT-ANDRÉ [1].

1. C'est la ruelle qui mettait en communication la place Saint-André (en face la rue Pèlegrin et

par l'éclat de ses devantures et la flamme de ses rôtisseries, celle-ci laisse dans l'ombre sa rivale du couchant, qui ne prendra que bien plus tard sa revanche. On travaille et on s'agite beaucoup dans la rue du Petit-Judas, à laquelle les bahutiers imposeront bientôt leur nom. Mais déjà les maisons sont plus hautes et plus larges; la population est moins drue et plus solennelle : nous sommes dans une région où l'on respire un air de noblesse.

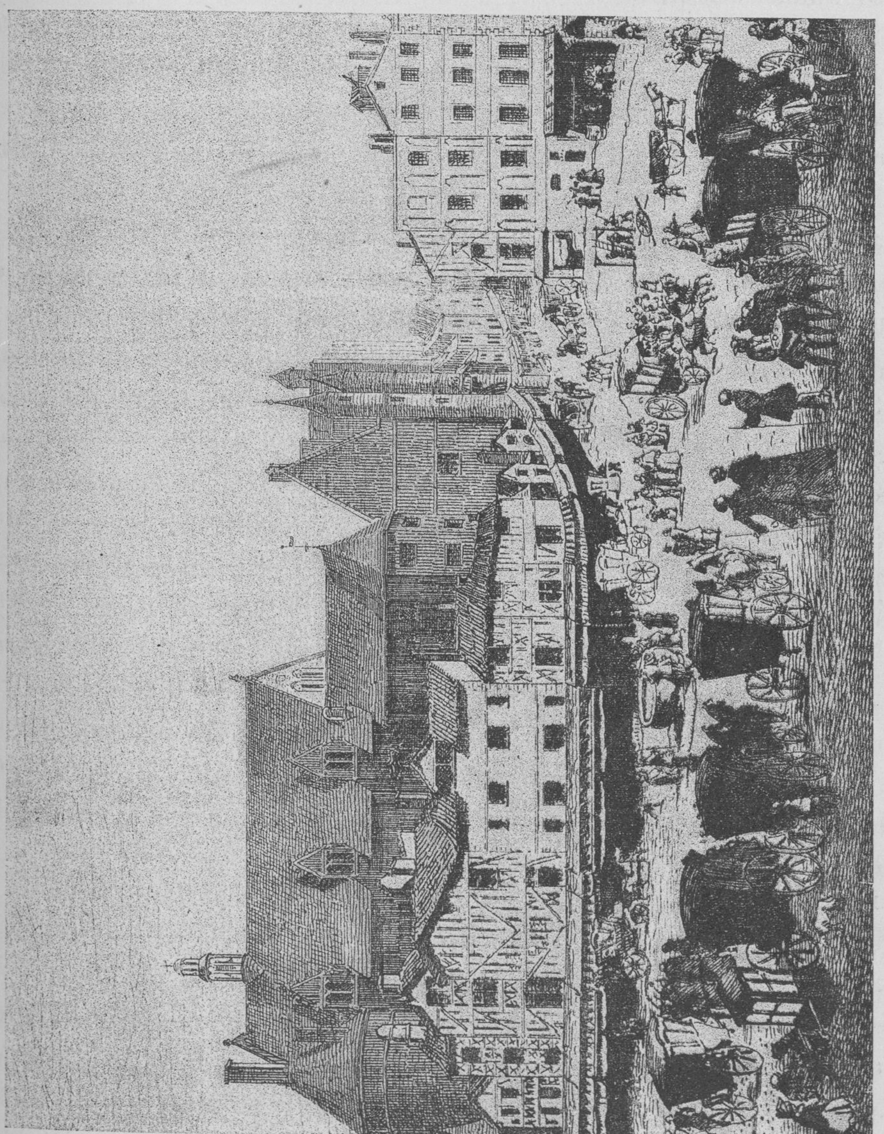
C'est qu'en effet, à l'angle des vieux remparts, se dresse le palais de l'Ombrière, résidence de la justice du roi, siège de la Cour du Parlement. A coup sûr, il en impose plus par ses souvenirs et par ses arrêts que par son aspect. C'est une masse énorme, haute comme une église, hérissée de tours, flanquée de contreforts, disgracieuse et contournée. Sur la place, le gibet et la roue se dressent en permanence, ensanglantés et souillés, misérables symboles de la justice royale. Quand on a franchi la porte massive qui donne accès au palais, on éprouve un mélange de dégoût et d'étonnement. Rien n'amène la nausée comme les pas-perdus des lieux de justice : c'est un fouillis de gens en robes, d'hommes d'affaires chargés de sacs luisants et graisseux, de colporteurs avec leur balle, de vagabonds et de femmes de mauvaise vie. Tout ce monde reflue par instants dans les chambres d'audience, envahissant le tribunal, empêchant de parler, d'entendre et de juger. Et si l'on peut pénétrer au fond du palais, jusqu'aux pièces basses, que de décombres et que d'ignominies! Les prisonniers sont si serrés qu'ils échangent leur vermine et leur mal, et qu'ils meurent en nombre comme au temps des contagions.

En face du Parlement, sur la place du Palais, on achève en ce moment la construction de la Bourse de Commerce, qui s'annonce comme un des plus élégants édifices de la cité.

Si le palais de la Justice sue la misère, les hôtels des conseillers et des présidents font la gloire et l'ornement de Bordeaux par leur richesse, leur élégance, leur style à la dernière mode. Ce sont surtout ces puissantes demeures que nous allons maintenant rencontrer, en continuant notre route vers le Nord. Tout ce quartier septentrional, où

l'entrée méridionale de la cathédrale) et la place Pey-Berland. Elle a disparu lors de l'établissement du square. — Photographie prise par TERPEREAU il y a trente ans.

l'on vit loin du bruit du Marché et du populaire de Saint-Michel, est la résidence favorite de l'aristocratie de robe. Elle y a ses habitations héréditaires et ses dévotions paroissiales.



LE PALAIS DE L'OMBRIÈRE [1].

Derrière le palais, à l'entrée de la rue des Bahutiers, s'élève la noble demeure gothique des Beguey et des Lansac, l'hôtel le plus

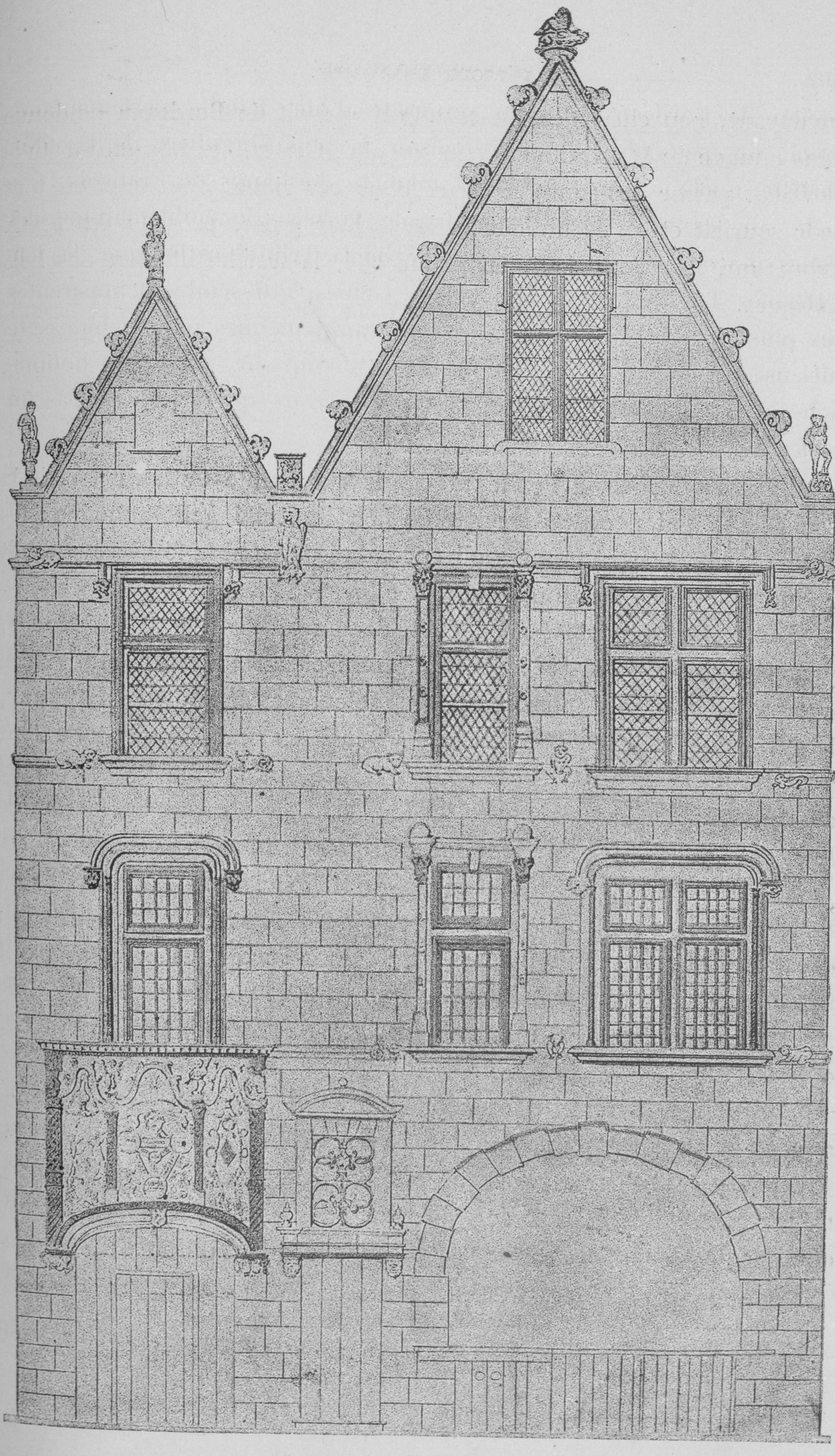
1. D'après un dessin de la fin du XVIII[e] siècle. Dessin de MM. DROUYN et DE VERNEILH.

ancien de Bordeaux, devenu propriété d'une famille parlementaire. Voici, un peu plus loin, la maison la plus singulière de la cité : l'artiste, quelque esprit habile et maniéré du temps de François Ier, a mêlé sur les sculptures de la façade le triangle emblématique des francs-maçons, la formule mystique de la Trinité catholique, la tête d'Hermès Trismégiste et de gracieux Génies, qui semblent apparentés aux plus aimables figures des fresques campaniennes. Qui habita cette curieuse demeure? Nul n'a pu le dire. A coup sûr, c'était un homme riche et épris de l'art nouveau. J'hésite à croire que ce ne fût pas un parlementaire [1].

Plus nous avançons, plus nombreuses sont les demeures des conseillers et des gens du roi : le quartier des parlementaires s'élargit de plus en plus. Les paroisses Saint-Siméon, Saint-Maixent, Saint-Pierre et Saint-Remi leur appartiennent. Ils donnent à toutes ces rues la même apparence calme et digne. Beaucoup de ces voies vont échanger leur nom traditionnel contre celui de quelque riche et puissante famille du Parlement, comme les rues du Mulet, Mérignac, Métivier. Dans quelques années, la plus importante d'entre elles, la rue du Far de Lesparre, méritera d'être appelée la rue du Parlement. S'il y a là quelques bourgeois, c'est qu'ils ont pris l'allure de la Cour, c'est qu'ils se sentent en mesure d'y acheter bientôt une charge pour leurs enfants.

A la hauteur de l'église Saint-Maixent, l'aristocratie de robe déborde de l'autre côté de la rue Sainte-Catherine et va gagner les pentes qui descendent de Puy-Paulin à la Devèse. Là elle est encore plus calme et plus libre qu'au Far de Lesparre. Les rues sont moins mouvementées; elle trouve de l'espace pour agrandir ses hôtels et pour étendre ses jardins. Le président de Nesmond habite dans la rue Porte-Dijeaux. Le plus en vue des parlementaires, Florimond de Ræmond, vient précisément de faire construire dans la rue du Temple un ravissant hôtel, où il accumule les élégances de sa galerie de tableaux, les richesses de sa bibliothèque et de son médaillier; à l'entour, il a disposé dans un jardin quelques-unes des belles statues ou des curieuses inscriptions qu'il a assemblées. Les étrangers ne manquent pas de visiter « ce bosquet

1. Page 413, dessin de MONSAU, 1844, conservé aux Archives municipales. Voyez, planche XVI, la reproduction de la porte, conservée aujourd'hui au Musée.



LA MAISON DE LA TRINITÉ, RUE DES BAHUTIERS.

(François Ier.)

verdoyant, lieu chéri des Muses ». Nul endroit de Bordeaux ne donne plus l'image de la retraite et de la sérénité. Certes, ces hommes d'étude devaient passer des jours heureux dans ces riches demeures où tout leur souriait et qu'ils avaient bâties à leur guise, près de ces beaux arbres qui leur donnaient, en pleine cité, la fraîche illusion des bois antiques.

VI

La porte Médoc, à l'extrémité de la rue Sainte-Catherine, était la seule issue qui permît de sortir de la vieille cité gallo-romaine : les autres portes étaient fermées ou encombrées. Aussi la foule se pressait là, presque aussi dense qu'à la porte Saint-Éloi.

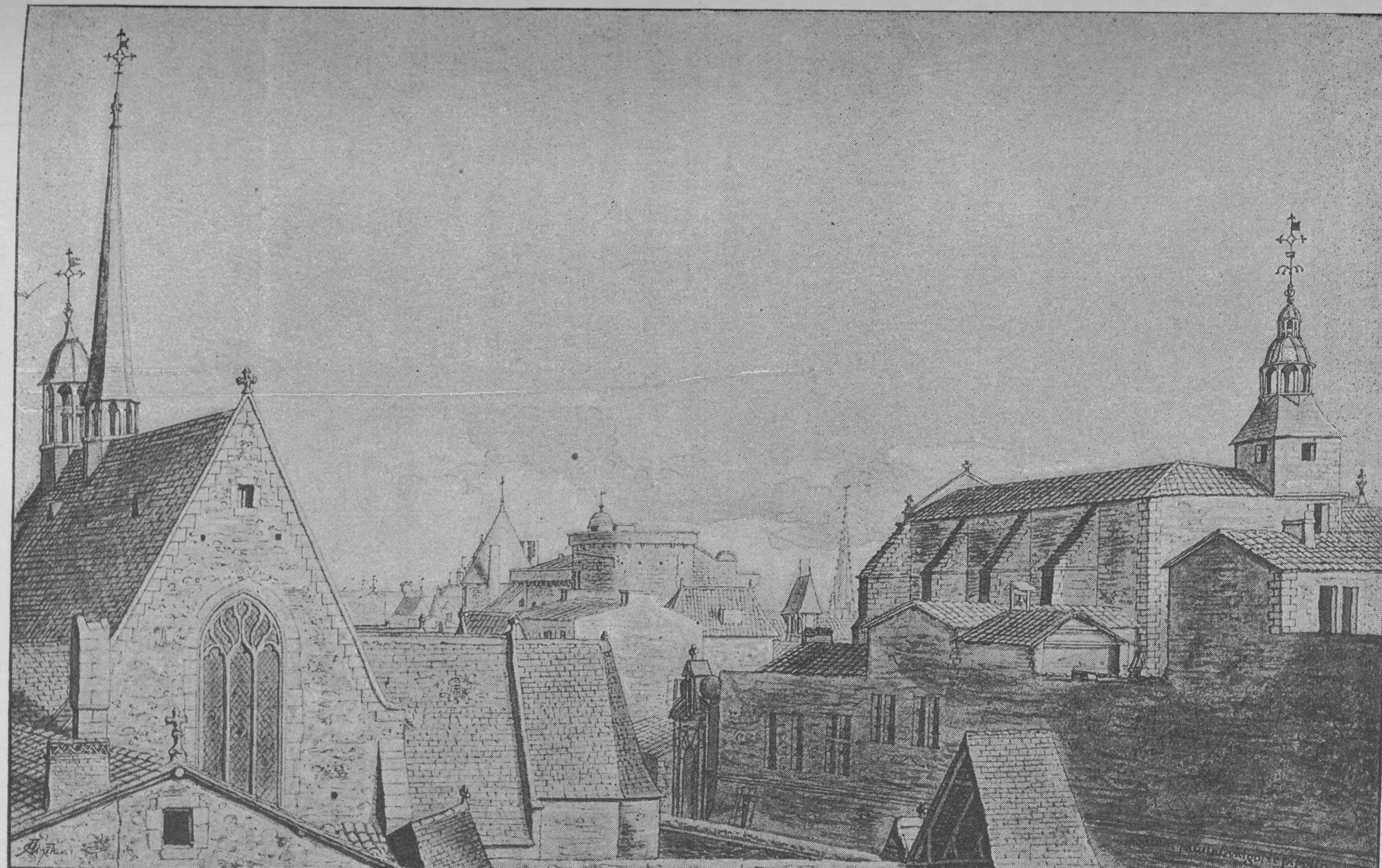
Du reste, la porte Médoc était demeurée l'entrée traditionnelle, presque sainte, de la ville de Bordeaux : c'était sous sa voûte ruinée que passaient encore tous les cortèges solennels; au jour des Rameaux, le clergé suburbain de Saint-Seurin y venait en procession, s'y arrêtant pour chanter l'*Attollite portas*. Alors même que la ville se fut étendue au delà vers le Nord, la porte Médoc était toujours regardée comme finissant l'enceinte sacrée, comme marquant son *pomerium*.

Au nord de la porte s'étendait le quartier incorporé dans la ville en l'an 1300. Il s'en fallait de beaucoup qn'il fût habité et construit : décidément la population hésitait à s'établir sur ce sol marécageux et insalubre. Il n'y avait d'habitations que dans le voisinage immédiat de la vieille ville. Au delà, c'étaient, jusqu'aux remparts, terrains vagues et boueux.

A gauche s'ouvrent les fossés de Campauria, auxquels, dans quelques années, la porte Dauphine donnera un débouché vers les faubourgs; les maisons y sont éparses, l'avenue est large, mais assez triste. Du côté de la vieille ville s'élèvent sur la hauteur les constructions du château et de l'église Puy-Paulin[1]. L'antique citadelle appartient aux d'Épernon,

1605

1. Page 415, dessin de VAN DER HEM conservé à la Bibliothèque royale de Vienne dans l'Atlas BLAEU. — L'église à droite doit être celle des Carmélites, environnée par leur couvent, dont on voit l'entrée. A gauche, l'église des Récollets. Au second plan, les deux tours et les bâtiments de l'hôtel des d'Épernon. — Légende : « *Podium Paulini, vulgo* le Pipolin. »



LA HAUTEUR DE PUY-PAULIN.

(Vers 1640.)

et, malgré la fortune de ses nouveaux maîtres, elle ne pourrait être bien dangereuse : elle est assez mal entretenue, les ducs n'y habitaient point, et le pouvoir royal est trop fort. Au pied du rempart s'abrite et se cache le plus bel ornement du château, un grand jardin avec vignes et pelouses.

De l'autre côté des fossés s'étalent d'autres jardins, des terrains abandonnés et des constructions plus basses et d'aspect plus paisible. Ici sont les domaines et le cloître des Dominicains, et, près d'eux, un vaste enclos, à peu près abandonné par les Cordeliers, et destiné à recevoir bientôt les Récollets. Dans quelques années, les Récollets auront pour voisines les Carmélites, et alors un autre quartier de couvents s'étendra sans interruption depuis Puy-Paulin jusqu'aux remparts de la porte Saint-Germain.

1602

1614

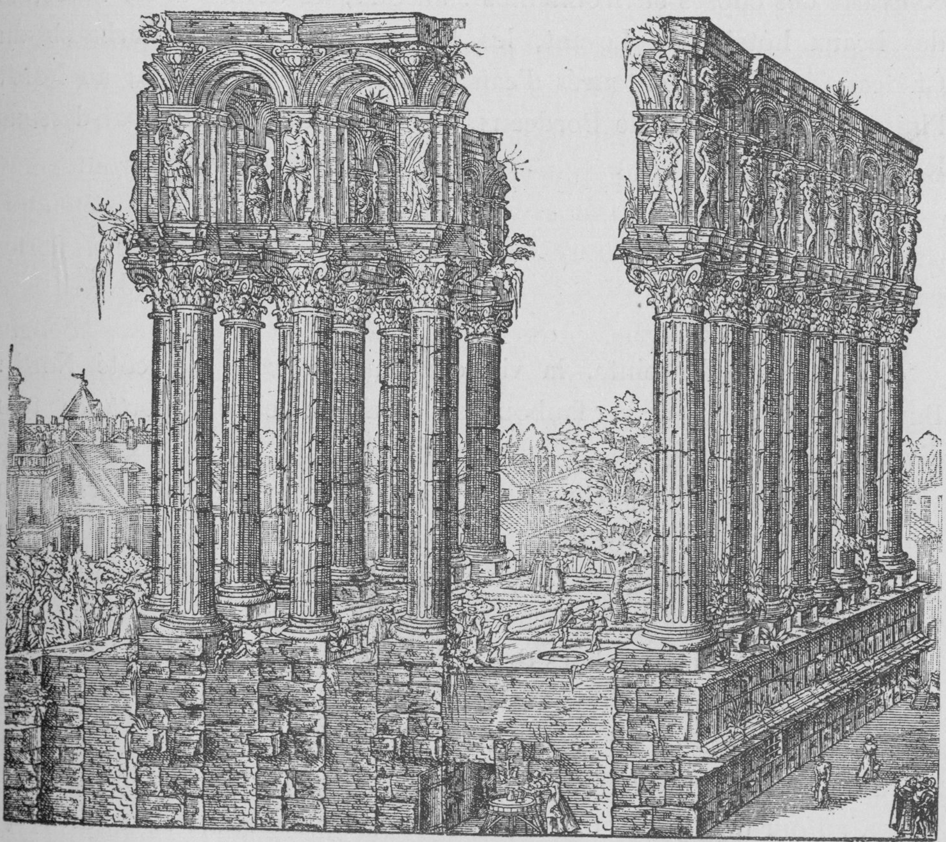
A droite, en revanche, entre la porte Médoc et la rivière, s'allonge la voie la plus large et la plus riche de Bordeaux. Longtemps assez misérables, les fossés de Trompette sont devenus brusquement, au XVI[e] siècle, l'avenue aristocratique de la cité. Nulle part on ne saurait voir, disait le poète bordelais,

> Une rue en largeur droitement mesurée
> Si belle que la tienne, où dedans marcheront,
> Sans s'entre-coudoyer, cinquante hommes de front,
> Qui, depuis ton entrée où répond ta sortie,
> A de mille grands pas sa longueur aboutie,
> Ayant ses deux grands flancs bordés également
> Des fronts haut élevés de maint grand bâtiment.

De belles hôtelleries s'y sont installées, où descendent les princes et les dignitaires de l'Église : la plus célèbre d'entre elles est celle du Chapeau-Rouge, qui donne maintenant son nom aux fossés. Les membres les plus riches du Parlement et les trésoriers du roi viennent de se faire bâtir, en façade sur la rue, de vastes palais à l'italienne, où ils donnent l'hospitalité aux rois et aux princes du sang. La plus célèbre de ces demeures est celle des de Pontac, grande et haute comme une résidence royale; le peuple l'admire et l'envie, et, sous le nom de « Maison Dorée » ou « Daurade », elle va devenir bientôt célèbre dans l'imagination bordelaise. C'est le seul quartier de Bordeaux qui n'ait

rien du moyen âge et où l'esprit de la Renaissance règne sans partage.

On peut dire que la ville moderne est née sur les fossés du Chapeau-Rouge, comme la cité gothique s'est formée autour de la rue Neuve. Désormais c'est par là que les rois feront leur entrée dans la ville : ils



LES PILIERS DE TUTELLE ET LE CHAPEAU-ROUGE [1].
(Seconde moitié du seizième siècle.)

abandonneront la porte du Palais et les étroitesses de la rue du Loup pour le portail Trompette et cette large avenue où leur cortège peut déployer toute sa magnificence. C'est là que se donnent les carrousels et que se passent les revues. Le Nord de Bordeaux commence à prendre sa revanche sur le Sud : les jours de luxe et de gloire arrivent pour lui.

1. Vus de la rivière. A gauche, la Maison Daurade. Cf. VINET, *Antiquité de Bourdeaus*, 2e édit., § 14; *Commentarii in Ausonium*, s. 210.

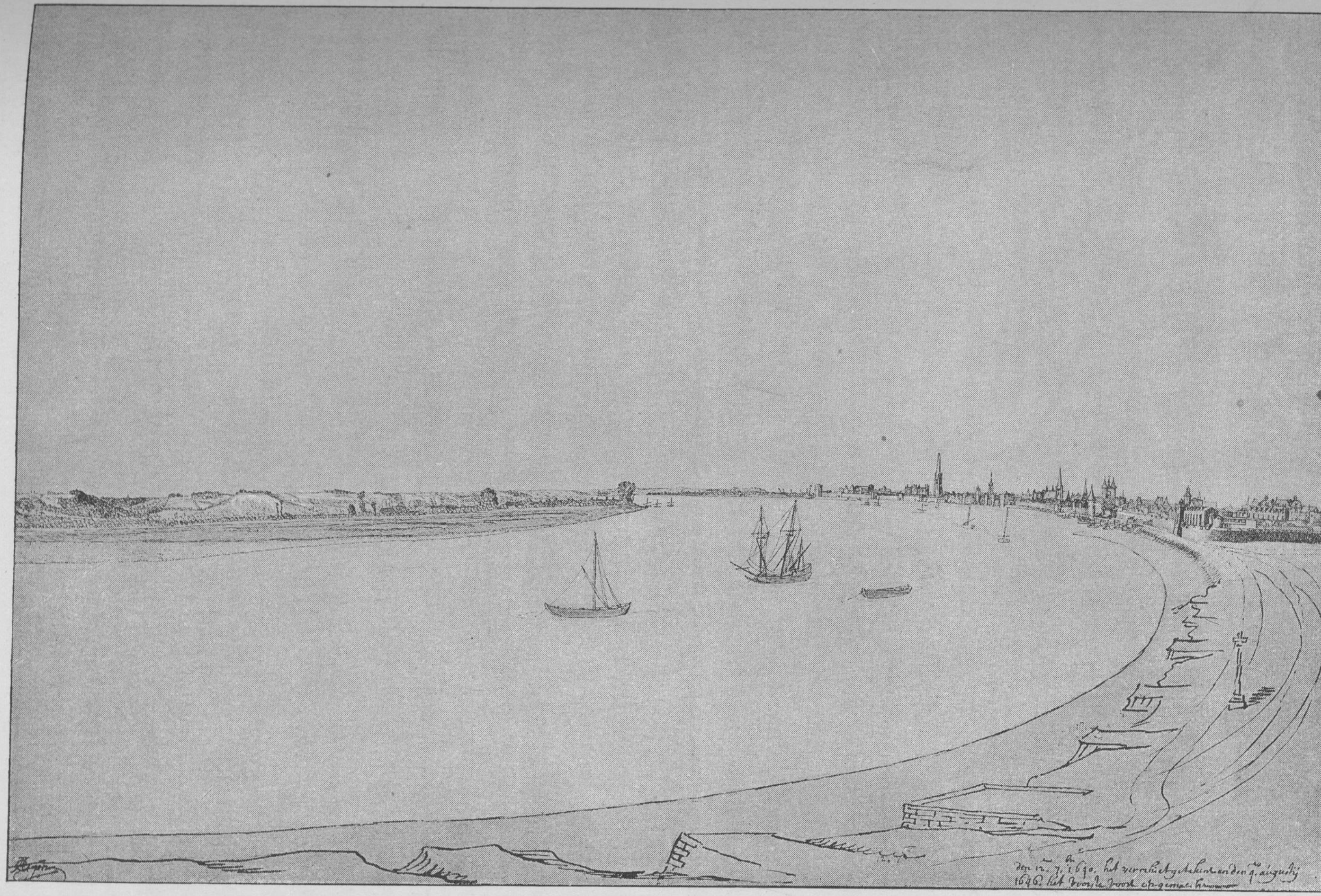
Toutefois, ce n'est encore qu'une bordure et une galerie. Au Nord, nous voilà, derrière même les opulentes maisons, dans la boue des marécages ou les fossés des remparts. Les Piliers de Tutelle dressent de ce côté leurs colonnes et leurs frises, fièrement debout sur leur puissant soubassement. Du sol du temple, le spectateur est saisi par le contraste des choses environnantes : au Sud, les dômes et les balustres des beaux hôtels; au Levant, les bâtiments laids et rébarbatifs du Château-Trompette, entourés d'eaux et de lessives étendues; au Nord, l'immensité des palus de Bordeaux, qui semblent déborder par-dessous les remparts.

VII

Au delà de l'enceinte, la vie continuait encore du côté Nord : Bordeaux y avait deux faubourgs, d'origine et d'importance très diverses.

On allait par la porte Dijeaux au faubourg Saint-Seurin. Un cimetière sacré lui avait donné naissance; une insigne basilique en faisait encore sa principale raison d'être. Saint-Seurin le dominait de ses souvenirs, de ses deux clochers, de son Chapitre riche et têtu. Tout le terrain élevé qui, en dehors des remparts, s'étendait depuis les marais du Peugue jusqu'à ceux de Bordeaux, était le domaine des chanoines; ils y étaient juges et s'y croyaient souverains. Jusqu'en ces temps, ils n'avaient pas fait grand effort pour embellir leur faubourg. On ne voyait guère, autour de l'enclos muré qui enfermait le cimetière et la basilique, que les maisons des chanoines et des serviteurs de l'église.

Le Chapitre, dans sa paroisse, possédait les vastes ruines de l'amphithéâtre, isolées au milieu des vignes et des ronces, habitées d'ailleurs et fort mal. Ce n'était pas tout à fait un coupe-gorge, bien que les duellistes, dit-on, s'y rendissent volontiers; mais elles ne valaient guère mieux, protégeant les rendez-vous habituels des soudards et des filles. Il était de fort mauvais ton, pour un étranger, de demander à son hôte le chemin du Palais-Gallien : l'hôte se mettait à rire d'une façon significative.



BORDEAUX VU DES CHARTRONS.

(1640-46.)

Non loin du Palais-Gallien coulait, abondante et limpide, la font d'Audège. Ses eaux étaient excellentes pour le lavage des cuirs; des tanneries s'étaient installées sur ses bords. Elles ont laissé leur nom à différentes ruelles.

Enfin, en débouchant sur la rivière, une perspective étrange et grandiose attirait le voyageur [1].

Reportons nos regards vers la ville que nous venons de quitter. — A gauche s'étendent sur l'autre rive les terrains marécageux et infertiles de La Bastide, où quelques rares maisons apparaissent au milieu des peupliers, des saules et des ormeaux. Tout au fond, encadrant le paysage, s'étagent en mamelons les collines boisées de Floirac, de Cenon, du Cypressat, où les maîtres des navires en partance allaient autrefois cueillir la branche de cyprès traditionnelle.

Au centre du tableau s'étale le majestueux croissant du « port de la Lune ». Comme nous sommes en pleine paix, les navires étrangers y abondent : anglais, flamands, écossais, hollandais, espagnols, allemands, tous aux flancs ventrus, aux mâts embroussaillés de cordages, aux pavillons de couleurs éclatantes. — Les « après-souper » de printemps, le Bordeaux qui s'amuse se réunit sur la rivière dans une fête de gaieté et de bruit. Les lumières scintillent, les barques se jouent à travers les masses des grandes nefs, le ciel est sillonné de feux d'artifices.

Les feux pirouettants de sifflantes fusées

mêlent leurs pétillements à « la fanfare des clairons », « au son des tambourins », « au bruit des caronades ».

A droite, entre l'eau du fleuve et le pied des remparts, s'étend une longue « grave », que la ligne régulière des quais n'a point encore arrêtée et rognée. Çà et là surgissent les amoncellements bizarres des marchandises : au loin, près de Sainte-Croix, les merrains des chantiers de construction; le sel, à la porte des Salinières; les blés, les grains et les farines, à la porte de la Grave et au pont Saint-Jean : c'est à ce dernier

1. Page 419, dessin de Van der Hem dans l'Atlas Blaeu, à la Bibliothèque impériale de Vienne. Au second plan, à droite, le Château-Trompette et l'hôtel des de Pontac ou la Maison Daurade, reconnaissable à ses hautes coupoles. — Légende : *Den 12den 7bris 1640 het verschiet getekent... en den 4den augustii 1646 het voorste voort opgemaeckt,* « le lointain a été dessiné le 12 septembre 1640 et le premier plan a été dressé en sus le 4 août 1646 ». Il est en effet visible que le dessin a été fait en deux fois.

endroit surtout, des deux côtés du Peugue, qu'on perçoit un fouillis de choses variées, au milieu desquelles resplendit l'or des oranges. Entre la porte de Calhau et le Château-Trompette, la grave s'épanouit en large promenade, où les oisifs se donnent souvent rendez-vous, où les gentilshommes paradent, où les cavaliers caracolent.

Au delà du Château-Trompette, jeté comme un cap sur la rivière, commence un nouveau quartier, une cité distincte de l'autre, le faubourg des Chartreux ou Chartrons. Tout contribue à l'isoler de la ville : la forteresse royale avec ses fossés, sa tour énorme et ses murs extérieurs, qui ne laissent qu'un mince espace entre eux et la rivière; et, au nord du château, cette large esplanade découverte où se réunissent les joueurs de palemaille. Rien de plus bizarre que l'apparence du faubourg. C'est une ligne continue de maisons, d'échoppes et de chais, sans la moindre profondeur : au-devant, la berge du fleuve; derrière, les marécages. Ce n'est même pas une rue, seulement une façade.

Les Chartreux ont leurs chapelles, leurs boutiques, leurs beaux hôtels, leur vie distincte et leur population à part. Il n'y a là surtout que des étrangers, Allemands, Anglais, Hollandais. Les auberges y sont fréquentes, ainsi que les appartements à louer. On y trouve même, chose inouïe dans le pays du vin, des brasseries où se fabrique et se débite la bière « de Hollande ». On se dirait en pleine Flandre.

Mais voici qui est vraiment bordelais : ce sont ces barriques étalées sans fin sur le rivage, c'est cette senteur de vin qui ne nous quitte plus. Les Chartreux sont le port où Flamands et Anglais viennent s'approvisionner de nos vins, et, à la date de 1600, ils sont presque les seuls à nous les demander. De Bordeaux, l'étranger connaît surtout son vin et son port des Chartreux : cette longue façade est, avec La Rousselle, la voie sans cesse battue de nos richesses et de notre gloire.

C'était une vue singulière que celle qu'offrait Bordeaux au voyageur arrivant par le fleuve : au loin, la grande cité touffue et épaisse, compacte, avec ses tours et ses clochers, et, à droite, le mince filet des Chartreux, s'allongeant vers le Nord, se perdant dans les palus. Mais cette voie est le Bordeaux de demain : elle indique la cité en marche de conquête, desséchant le marécage, étendant son étreinte le long de la rivière.

Un obstacle l'arrête en ce moment, c'est l'estey boueux qui se jette dans le fleuve, à cinq cents toises du Château-Trompette. Mais, dans quelques années, un pont de pierre sera bâti sur le ruisseau aux frais du roi, et, quelques semaines après, de nouvelles maisons seront construites au nord de l'estey : Bordeaux reprendra ainsi son éternelle descente vers l'Océan.

1608

1. Porte d'hôtel. — Au Musée de la rue Mably.



CARIATIDE [1].

(Début du dix-septième siècle.)

CHAPITRE XXIV

BORDEAUX VERS 1600 : LA SOCIÉTÉ

I. La noblesse. — II. Le Parlement. — III. La bourgeoisie. — IV. Le clergé. — V. Les confréries. — VI. Les pauvres. — VII. Les étrangers. — VIII. Comment on jugeait la population bordelaise [1].

I

Depuis deux cents ans, la société municipale a été profondément renouvelée. Les cadres où nous l'avons vue se mouvoir sous la domination anglaise n'existent plus. Des groupes nouveaux se sont formés, parmi les riches et parmi les pauvres. Les anciennes familles ou n'existent plus ou sont devenues méconnaissables, et celles qui subsistent désavouent leurs ancêtres, renient leur nom et leur origine. Il a suffi d'un siècle et demi d'une royauté toute-puissante pour constituer un nouvel

1. *Chronique* de de Gaufreteau. — Darnal. — *Chronique* de de Cruseau, 2 vol., 1879-81. — *Chroniques* de Métivier. — Archives départementales de la Gironde, G, 286-291. — *Statuts de Bordeaux*, édit. de 1612 et de 1701. — *Archives historiques de la Gironde*, en particulier t. III, p. 87; t. XIII, p. 524. — *Cérémonial François* de Godefroy. — Florimond de Ræmond, *Histoire de l'Hérésie*.

Malvezin, *Michel de Montaigne, son origine, sa famille*, 1875. — Dom Devienne, nouv. édit., t. II, p. 96 et suiv. — Ravenez, *Histoire du cardinal François de Sourdis*, 1867. — Malvezin, *Histoire du commerce de Bordeaux*, t. II, 1892, p. 44 et suiv., p. 302 et suiv. — Michel, *Histoire du commerce à Bordeaux*, chap. XVII, XIX, XXVI, XXVII, XLVI. — Communay, *Le Parlement de Bordeaux*, 1886. — Malvezin, *Histoire des Juifs à Bordeaux*, 1875, p. 87 et suiv. — Feret, *Statistique de la Gironde*, t. III : *Biographie*, 1889. — Braquehaye, *Le Château des d'Épernon* (*Soc. arch.*, t. X, 1885-94). — Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. I, 1893, p. 425 et suiv.

ordre de choses : nullement par la force, mais par l'action dissolvante de ses honneurs, de son voisinage et des ambitions qu'elle suscitait. — En cela encore, son œuvre a été identique à celle de l'Empire romain. Si Rome a transformé la société gauloise, ce n'est point en la combattant sur les champs de bataille, c'est en l'enveloppant de ses faveurs et en l'attirant près d'elle.

De la noblesse guerrière Rome avait fait des lignées de sénateurs, fonctionnaires ou agriculteurs. Cherchez, à la date de 1600, les dynasties opulentes et batailleuses de l'ancienne chevalerie bordelaise : six générations ont eu raison d'elles. De toutes les classes de la société, la noblesse est celle qui reste le moins longtemps semblable à elle-même : elle est trop mêlée au monde, elle se heurte à trop d'événements pour ne pas s'user bien vite. Il lui faut régénérer sans cesse ses terres et son sang : pour une famille qui s'élève, il y en a vingt qui s'émiettent.

Des anciennes seigneuries bordelaises, une seule avait crû sans relâche, c'était celle des captaux de Buch. Leur maison n'avait pas eu l'éblouissante fortune de leurs rivaux d'Albret; mais lorsque les d'Albret s'allièrent à la couronne de France, ils purent se croire les premiers de la Gascogne. Or, à ce même moment, le dernier mâle de la famille disparaît avec Henri de Foix-Candale. Et ses biens passent, par le mariage de sa sœur, aux mains d'un cadet de noblesse toulousaine, Jean-Louis d'Épernon.

1573

1587

C'est d'Épernon qui hérite dans le Bordelais de la suprématie traditionnelle des captaux de Buch, seigneurs de Puy-Paulin. La puissance de ce patrimoine, grossi depuis cinq siècles de tant de vicomtés et de châtellenies locales, atteint maintenant son apogée. D'Épernon possède, dans notre région seulement, le captalat de Buch, la sirie de Lesparre, les baronnies de Lège, Castelnau, Beychevelle, Cadillac, Podensac, Langon, Rions, la grande prévôté d'Entre-deux-Mers, le comté de Benauges, les terres de Lamarque et de Castillon, le domaine de Saint-Macaire, le fief de Barbanne. A Bordeaux, il est seigneur de Puy-Paulin, il détient le fief des Piliers-de-Tutelle, il a « le droit de la clie » sur la vente du poisson dans le Marché de Bordeaux. Il est conseiller-né au Parlement.

On ne peut évaluer la fortune de d'Épernon. Peut-être dépassait-elle

trois cent mille écus de revenu brut. C'était la plus brillante du royaume de France : ce n'était pas la plus solide. Les de Foix-Candale avaient laissé beaucoup de dettes; d'Épernon en fit de nouvelles. Je doute que ce soient les revenus de ses domaines qui fassent vraiment la richesse et la force de d'Épernon. Il ne pourrait soutenir son train de vie, s'il ne puisait à même dans la caisse royale, et sa principale influence vient des honneurs que lui confère la royauté.

Pendant que cette puissance grandit, les anciennes maisons nobles ne vivent qu'à la condition de vendre leurs services à la cour ou de cultiver âprement leurs domaines. Les solennelles entrées des souverains amenaient au Chapeau-Rouge et dans Saint-André un cortège éblouissant de gentilshommes : sous ces dehors de clinquant, la misère était réelle. Ceux qui ne sont pas fonctionnaires attachés à la personne du roi, sont des hobereaux que leur état besogneux retient sur leurs terres. Ceux-ci se lamentaient sur la cherté de la vie comme de vulgaires artisans, et le sénéchal de Guyenne, qui était le chef naturel de la noblesse, rappelait amèrement au roi qu'elle n'avait gagné au métier des armes que d'être « molestée par les contributions ». Elle sortait des guerres civiles appauvrie de sang, de courage et de domaines. 1594

Sous la poussée de leurs dettes, les familles célèbres du Bordelais disparaissent de notre histoire municipale. Les deux baronnies les plus puissantes de notre voisinage avaient été celles de Montferrant et de Blanquefort. La jurade de Bordeaux vient d'acheter la première. L'autre appartient à Jacques de Durfort, qui, pour se créer quelques revenus, aliène par-devant notaire ses droits de justice dans les paroisses médoquines. 1591 1601

Bordeaux ignore, du reste, l'existence de ces gens-là. La vie citadine perd un peu en distinction et en fracas à l'absence de la noblesse. Seul, d'Épernon donne parfois des fêtes magnifiques, comme cette inoubliable course de bagues où il réunit autour de lui tous les gentilshommes du pays. Au reste, lui-même n'est point désireux de vivre à Bordeaux. Quand il vient dans le pays, il préfère habiter son château de Cadillac; il le reconstruit, en ce moment même, pour y accumuler les merveilles de l'art et du luxe. On lui en voulait beaucoup à Bordeaux de bâtir un tel palais dans une « bicoque » comme Cadillac et de ne 1600 Depuis 1598

point faire ici-même montre de « sa prodigalité ». Déjà de Brach s'était plaint de ce que les nobles privassent Bordeaux de leur présence, de leurs châteaux et de leurs largesses. « Ma description de la ville, » dit-il,

> Mon œuvre se verrait richement ennoblie
> Du nom de nos seigneurs, si, comme en Italie,
> La noblesse française, ayant les champs quittés,
> Bâtissait ses palais au clos de nos cités.

La presque totalité des anciens hôtels nobles sont passés, par contrat de vente, aux bourgeois ou aux parlementaires. L'hôtel de Fronsac (rue Castillon) devient la propriété des de Gourgue; il y a beau temps que l'hôtel de Tartas, que les d'Albret possédaient dans la rue de Magudas, a été cédé par eux contre deniers. Dans le pays bordelais, les châteaux historiques et les grands crus ont vu arriver de nouveaux maîtres.

II

C'étaient les membres du Parlement et les trésoriers de Guyenne, conseillers et financiers du roi, qui avaient le plus profité à l'appauvrissement de la noblesse. Ils avaient pris sa place et ses titres, s'étaient installés dans ses châteaux et parés de ses dépouilles. Dans les rues de Bordeaux, ils attiraient toute l'attention par leurs hôtels et leurs voitures. Sous Henri IV, il n'y a d'autres équipages dans la ville, avec ceux de l'archevêque et du maréchal gouverneur, que les carrosses des membres du Parlement. « Aucun ne peut être véritablement tenu pour conseiller, s'il n'a carrosse et robe rouge. »

Les trésoriers de France en Guyenne étaient les hommes les plus effrontément riches qu'on pût imaginer. Au seizième siècle Étienne de Pontac et son fils Jacques possédaient sur le Chapeau-Rouge le plus bel hôtel de Bordeaux. Dans quelques années, il s'agrandira encore : on verra « la Maison Daurade » étendre vers les quatre points de l'horizon ses énormes corps de bâtiments, et dominer Bordeaux de ses coupoles, aussi hautes et plus orgueilleuses que des clochers d'église. Leurs collègues sont moins fastueux, mais à peine moins riches. On évaluait à deux cent mille écus la fortune du trésorier Ogier de Gourgue. († 1594)

Les parlementaires remuent moins l'argent, mais l'aiment tout autant. Du reste, trésoriers et membres de la Cour appartiennent à la même société, forment une seule famille. Le fils d'Ogier de Gourgue, Marc-Antoine, entre au Parlement en 1610, et sept ans plus tard deviendra premier président. La dynastie des de Pontac a fourni au roi depuis cent ans, en outre de deux trésoriers, trois greffiers et trois conseillers au Parlement, sans parler du célèbre évêque de Bazas. C'était une famille considérable entre toutes que celle-là, et la longévité de son fondateur avait achevé de la rendre illustre et puissante. Jean de Pontac, l'ancêtre glorieux qui en fit la fortune, mourut en 1589, âgé de cent un ans, greffier au Parlement depuis soixante-sept ans; il mourut, dit la Chronique, « en son bon sens, sans goutte ni gravelle, » après avoir toute sa vie travaillé, combiné, acquis et grossi sa fortune. Il eut quinze enfants, qui presque tous surent accroître encore la richesse du patrimoine et l'illustration du nom.

Les membres du Parlement en remontraient aux trésoriers pour l'entente des affaires. « La cour du Parlement, » avait dit Monluc, « tenait autant ou plus de richesses que la moitié de la ville. » Le premier président de Nesmond ne se soucia dans sa vie « que de soi-même et d'être riche ». Un autre président « tenait toujours la clef de son coffre de fer à la main ». Quand les hommes dédaignaient les choses du monde, leurs femmes les suppléaient. Le premier président Daffis dut en partie sa fortune à l'habileté de sa femme, « merveilleuse en la ménagerie d'une grande maison, admirable en ses inventions, éhontée en ses pratiques : si elle eût vécu encore dix ans, elle eût ruiné d'honneur son mari et rendu la ville sans commerce. »

1611-16

1585-1610

Ces gens de robe se jetèrent sur les biens nobles comme sur une proie. Il y eut, dans la seconde moitié du XVIe siècle, une mutation générale des vieux châteaux historiques au profit des hommes de loi ou d'argent. Les de Pontac possédèrent Roaillan, Escassefort, Haut-Brion, Anglade, Podensac, Belin, Beliet, Salles, l'Isle-Saint-Georges, et bien d'autres lieux. Les de Gourgue avaient acheté le château de Vayres, un des plus anciens et des plus célèbres de l'Entre-deux-Mers. Les de Pichon donneront naissance à des barons de Longueville et à des barons de Parempuyre. Le meilleur de notre noblesse bordelaise

est de souche parlementaire. N'oublions pas que les membres du Parlement sont réputés nobles en raison de leur charge. Il y a plus : « sans aucun titre, leurs enfants étaient mis en degré et possession de noblesse. » C'est ce dont se plaindra la noblesse de Guyenne lors des États de 1614.

Tous ces biens, une fois acquis, ne sortaient plus de la famille. Les parlementaires les administraient infiniment mieux que les seigneurs : leur titre était noble, leur sang était bourgeois. Ils ne quittaient pas la province; la cour royale les attirait peu; les vacances judiciaires leur permettaient de faire les vendanges sans se presser. Plus que les nobles d'épée, ils ont le souci des intérêts domestiques. Ils ressemblent aux patriciens de l'ancienne Rome : ils ont l'amour de l'agriculture, le culte de la tradition du foyer, l'instinct de la solidarité familiale. Comme les citoyens de la ville antique, ils travaillaient « pour eux et pour leurs descendants ». Le conseiller lègue à son fils, avec ses biens, ses offices à la Cour. Il le marie à la fille d'un collègue. A-t-il plusieurs fils, il trouve moyen de leur acheter des charges. Il se forme ainsi de puissantes dynasties parlementaires, compactes, orgueilleuses de leurs titres, de leurs fonctions et de leurs richesses, qui rappelaient, en pleine civilisation française, les *gentes* patronymiques du patriciat romain.

Cet enrichissement n'allait pas sans de certaines atteintes subies par la dignité de la justice et la rectitude de la vertu. Mais les parlementaires avaient les bras longs, la conscience large et la dévotion étroite. Concussion, vénalité, partialité, on faisait tous ces reproches au Parlement de Bordeaux, et on lira bientôt les sanglants outrages que lui adressera le roi Henri IV.

Et cependant, on ne saurait se défendre d'indulgence et de sympathie pour lui. Il était bon qu'il y eût dans Bordeaux une aristocratie de ce genre. Avec son argent, elle fit de grandes choses. Elle créa un quartier, bâtit de belles maisons, écrivit de bons livres. Elle réunit des tableaux, des médailles, des antiquités. Si on cherche, à la date de 1600, les hommes qui travaillent et qui écrivent, c'est le Parlement qui nous les offrira presque tous. Ses revenus lui servaient à s'instruire. En dehors des Jésuites, il est seul, sous Henri IV et sous Louis XIII, à continuer dans Bordeaux la tradition érudite de la Renaissance. Marc-Antoine de

Gourgue a dans sa jeunesse, dit-on, discuté avec Scaliger. Florimond de Ræmond est par ses écrits la terreur des réformés, par ses collections la joie des érudits. C'est un abominable pédant que le président de Nesmond; mais il sait bien des choses. Tous nos chroniqueurs bordelais, en ce temps-là, tiennent au Parlement. C'est lui qui écrit notre histoire dans ses registres secrets : il l'écrit avec beaucoup de partialité et pas mal d'esprit. Le plus célèbre des de Pontac, après le greffier centenaire, est l'évêque de Bazas Arnaud, qui édita Eusèbe, savait les langues orientales, protégeait Charron, réunit des milliers de volumes et nourrissait des milliers de pauvres. A côté d'incorrigibles égoïstes, le Parlement posséda d'intelligents philanthropes, comme ce Nicolas Bohier qui institua pour son héritier universel l'hôpital Saint-André. Un homme de cette vertu fait pardonner à l'aristocratie toute sa fortune. Sans la richesse des trésoriers et des parlementaires, nous aurions dans Bordeaux moins de grands hôtels et moins de savants livres, et dans l'histoire moins de faits de courage et d'actes d'humanité. Ce même Henri IV, qui houspilla si fort nos conseillers, disait : « Si je n'étais roi de France, je voudrais être conseiller au Parlement de Bordeaux. » Il était sincère et il avait raison dans les deux cas.

1530-1605

1538-39

III

En revanche, la bourgeoisie de Bordeaux n'est plus ce corps solide et compact qu'elle était sous la domination anglaise. On est toujours fier de lui appartenir, on en est heureux surtout, à cause des privilèges financiers qu'elle comporte. « Les bourgeois de la ville sont francs, exempts et privilégiés, de ne payer à ladite Ville coutume ni autre subside des marchandises à eux appartenant. Ils ont autres et plus grands privilèges : savoir est de n'être aucunement taillables, de pouvoir tenir tous biens noblement, et acquérir fiefs, dignités et terres nobles. »

Si la bourgeoisie est un privilège, elle n'est plus à proprement parler une classe. En principe, le bourgeois est un « marchand » : en recevant son titre et ses lettres de bourgeoisie, il doit jurer que « justement et loyalement il fera et exercera le trafic de marchandise ».

— Les marchands de La Rousselle et du pont Saint-Jean sont toujours les bourgeois les plus riches, les plus considérés, les seuls en faveur desquels la noblesse d'épée ou de robe se départit de sa morgue habituelle. Un jour que d'Épernon donna une fête, il envoya quérir en carrosses les bourgeoises de La Rousselle : elles allaient de pair avec les « dames principales ».

1627

Mais, à côté des marchands, la bourgeoisie renferme maintenant une foule de procureurs et d'avocats, instruits, intelligents, ambitieux et beaux parleurs, qui ont complètement changé son caractère. — Les avocats surtout relèguent dans l'ombre des boutiques ou le bruit des affaires la bourgeoisie purement marchande. Ce sont eux qui mènent la politique et qui conduisent la jurade.

1608

Les procureurs étaient plus mal vus et tenus volontiers à l'écart. Il y eut un jour dans l'église Saint-André une grande bataille à coups de poing entre eux et quelques notables bourgeois : il s'agissait de la préséance à la procession de la Fête-Dieu; les bourgeois furent les plus forts et prirent la première place. De même, ils avaient jusque sous Henri III exclu les procureurs de la jurade : on craignait que « la Maison de Ville ne fût, par leur chicane, décharnée jusqu'aux os ».

La jurade était encore une institution fort estimée. Dans les cérémonies publiques, les jurats marchaient immédiatement après le Parlement, dignes et superbes dans leur robe de damas rouge cramoisi et blanc, avec bourrelets et toques de même parure.

Mais la jurade était bien l'image du corps des bourgeois : comme lui, elle se recrutait assez peu parmi les marchands proprement dits. L'usage était qu'elle renfermât deux nobles, deux avocats, deux marchands. Encore ces marchands étaient-ils presque tous propriétaires de biens nobles, et des lettres de noblesse leur étaient souvent octroyées au sortir de charge. Les avocats étaient, dans le Corps de Ville, ceux que l'on écoutait le plus et qui parlaient le mieux. On prenait parmi eux le procureur-syndic et le clerc de Ville, qui faisaient partie intégrante de l'administration. Ceux qui ont joué le plus beau rôle parmi les officiers municipaux d'Henri III et d'Henri IV, de Brach, de Lurbe, Darnal, sont des avocats.

Parmi les marchands, nous ne trouvons plus aucun des anciens

noms bordelais. La bourgeoisie s'est renouvelée plus encore que la noblesse. On n'y reste pas : c'est un passage, où l'on ne s'arrête pas plus de trois générations. L'évolution avait commencé dès les derniers temps de la domination anglaise. On a vu Bernard Angevin devenir noble et grand seigneur, de petit bourgeois qu'il était; ses descendants, nous les trouverions maintenant dans la puissante maison des Durfort. La conquête française a développé ce mouvement. Tous ceux qui ont pu ont fait comme Angevin. Grâce à leur droit de posséder des biens nobles, les bourgeois ont employé à les acquérir les produits de la vente du vin ou du trafic du poisson salé. A défaut de seigneuries, ils achètent à leurs fils des charges au Parlement, et le plus souvent l'un et l'autre. A la rigueur, ils font d'eux des avocats. Le point de départ des de Pontac est la paroisse Saint-Michel et « le fait de la marchandise ». A la fin du XVe siècle, les Pichon, les Leberthon, les Ferron, n'étaient encore que de notables marchands : cent ans plus tard, leurs descendants font la gloire du Parlement de Bordeaux. Le chancelier L'Hospital l'avait constaté avec colère lors du passage de Charles IX à Bordeaux : « Dès qu'un marchand a de quoi, » dit-il en lit de justice, « il faut qu'il fasse son fils avocat ou conseiller. » Depuis 1400, l'idéal de la bourgeoisie est de quitter son titre.

A cet égard, la famille des Eyquem donne la note et fournit le type des ambitions bourgeoises du XVIe siècle. Raimond Eyquem, le fondateur de la dynastie, est marchand de harengs dans la rue de La Rousselle. Il est riche, il se paie la fantaisie de posséder la terre d'un seigneur. Sous Louis XI, il achète la seigneurie de Montaigne en Périgord. Son fils Grimon vit surtout en bourgeois; il est jurat de Bordeaux. Mais son petit-fils Pierre n'est plus bourgeois que de titre et rousselin que d'origine. Il se laisse séduire par le prestige de la cour et de ses honneurs, des guerres d'Italie et de la Renaissance. Il se bat sous les ordres de François Ier, et, de retour à Bordeaux, il cherche pour son fils « une forme d'institution exquise » et une charge au Parlement. La transformation de la famille est achevée avec ce fils, qui est Michel Montaigne : il est citoyen de Rome et chevalier des Ordres du Roi; il ne répète pas volontiers que Bordeaux est sa patrie, et il veut seulement se souvenir que « ses ancêtres se sont appelés Eyquem ».

1477

1486

IV

Le clergé avait prouvé une fois de plus la souplesse et la force de ses institutions. Il se retrouvait sous Henri IV à peine moins puissant qu'au temps des Anglais, et il joignait à son influence des allures de vainqueur satisfait. Ses richesses étaient aussi grandes qu'elles le furent jamais : mais je doute qu'il ait montré, à aucun autre moment, plus de vanité, moins de crainte du scandale, un esprit plus brouillon, une âme moins chrétienne. C'était un enfant terrible que la victoire avait gâté.

1600 — 8 mars

L'homme qui valait le mieux était son nouvel archevêque, François de Sourdis, âgé de vingt-cinq ans : mais il ne faisait que prendre possession de son diocèse, et il y sera bientôt non comme un pasteur au milieu de ses ouailles, mais comme un combattant en pleine mêlée. Voici en quels termes un rapport officiel décrivait au prélat la situation de son Église :

« Le désordre est si grand que plusieurs prêtres, bénéficiers ou autres, ne récitent plus l'office canonial. Il en est qui n'ont même pas de bréviaires. Plusieurs confesseurs osent absoudre des cas réservés. Parmi les bénéficiers, curés, vicaires, prêtres, il en est qui laissent les femmes pénétrer trop librement dans leurs demeures; il n'est pas rare de voir un ecclésiastique se rendre, sans soutane, sans tonsure, sans surplis, aux funérailles des défunts ou aux autres offices. Quelques curés et vicaires administrent le baptême sans avoir de saint-chrême. D'autres se permettent de bénir des mariages clandestins. Quand les personnes qui veulent contracter mariage se présentent à la bénédiction nuptiale, on n'exige d'elles ni confession ni communion. »

Voilà ce que valait le clergé paroissial, qui a été cependant de tout temps l'honneur et la vertu de l'Église catholique. On peut juger d'après lui le haut clergé capitulaire ou les Ordres monastiques. Dans ces associations religieuses, le désordre s'aggravait de la vie en commun et de l'esprit de corps : on s'unissait dans le scandale, pour y prendre part ou pour le dissimuler.

Les chanoines donnaient, comme toujours, l'exemple des habitudes mondaines et le ton de la mode sacerdotale. De nouveau, ils portent des armes, ils ont de longues barbes ou de belles moustaches; ils sont

fort élégants dans leurs habits découpés dont les manches sont pendantes et dont le col ouvert laisse paraître les fraises de leurs chemises aux godrons bien lissés. Il faut à quelques-uns des pendants aux oreilles, des anneaux aux doigts, et des chambrières « scandaleuses » dans leur maison canoniale. Le service divin se fait à la diable. Une fois même la grand'messe n'a pu avoir lieu dans Saint-André; et pendant les processions, les chanoines ne cessent de caqueter comme des pensionnaires un jour de sortie. Dès que la peste menace Bordeaux, les voilà qui se donnent congé au plus vite, tout en stipulant qu'ils continueront à jouir de leurs bénéfices. 1581

Plus que les chanoines encore, les Ordres religieux étaient trop souvent la honte des vrais chrétiens et la risée des mauvais plaisants. La religion et ses sacrements prenaient chez eux l'apparence d'un commerce qu'on exploite. Ils étaient dans Bordeaux une demi-douzaine de couvents rivaux, qui se faisaient une concurrence acharnée : c'était à qui aurait le plus d'auditeurs à ses prêches, d'offrandes à ses enterrements, de processions dans son église, de sépultures dans ses chapelles. Tous entendaient fort bien le métier. Les Jésuites y mettaient le plus de discrétion, étant les plus habiles : ils sont en passe de devenir dans l'Église les plus riches et les plus influents, comme ils sont les plus instruits et les mieux éduqués. Expulsés en droit de la ville, ils ne tarderont pas à y rentrer officiellement. Mais ils ont déjà rouvert leur collège, aux applaudissements de tous, et les meilleures familles y envoient aussitôt leurs enfants, ce qui cause un irrémédiable préjudice au Collège de Guyenne. Les autres Ordres, sentant qu'ils jouaient contre leurs rivaux une partie désespérée, faisaient flèche de tout bois. Les Carmes et les Jacobins avaient bâti de belles maisons de rapport dont ils tiraient « grands louages et profits ». Les Récollets s'insinueront dans les familles riches, pour séduire les héritiers et capter les patrimoines. Pour rendre « leur église plus fréquentée », les Feuillants ont formé « en leurs offices un chant ionique et folâtre ». Les Carmes fabriquent d'excellentes potions médicinales; mais les Augustins viennent de trouver, dans la succession de l'évêque d'Aire François, la recette du merveilleux élixir de l'eau de Candale. Enfin, chaque monastère montre avec orgueil les concessions de ses chapelles, sources

1602
1596
1580
1610
1594

1589 perpétuelles de messes et de dons. Les Feuillants, arrivés il y a dix ans à peine, et déjà fort riches, conservaient le mausolée du grand homme de la Gascogne, Michel Montaigne. Le couvent de la Merci allait recevoir celui du maréchal d'Ornano. Les Augustins montrent aux étrangers le grandiose monument de marbre sous lequel repose leur bienfaiteur, l'évêque d'Aire François de Foix-Candale.

On ose à peine parler de leur vie et de leurs mœurs. Leurs moindres défauts étaient l'absence de discipline et le manque de tenue. « Votre 1580 maison, » écrivait un réformateur des Bénédictins à l'abbé de Sainte-Croix, « est l'école du vice et du scandale. Ceux qui y demeurent n'ont plus de religieux que l'habit; encore plusieurs l'ont-ils abandonné. Je commence à craindre que vous ne soyez devenu semblable à ceux qui ne purent s'empêcher de regarder derrière eux et de regretter Sodome et Gomorrhe. » — Un seul exemple de ces désordres suffira, surtout si on le prend dans l'Ordre où la décence et les bonnes mœurs devaient le plus s'imposer : je parle du grand couvent de femmes, les Annonciades. Elles menaient une vie fort agréable; les portes du cloître restaient toujours ouvertes, laissant passer parents et amis. Leur élégant costume faisait, disait-on, valoir leurs charmes, qu'elles relevaient encore de bijoux et de parures. Elles sortaient à leur gré du couvent, allaient et venaient, faisaient volontiers une saison de bains sur la côte du 1561 Médoc. Et ce fut une fois une abomination sans précédent : elles allèrent se baigner « accompagnées par gens mal famés ». — A connaître les Annonciades, on devine les Cordeliers.

La religion se corrompait insensiblement sous l'action de tels ministres. On s'était vite remis de l'alarme causée par le luthéranisme. La dévotion était devenue un prétexte à parades et à parties fines. Jamais elle ne fut plus pompeuse et plus gaie qu'à la fin du XVIe siècle : le goût des processions se développa d'une façon particulière, et elles se déroulaient chaque fois plus longues et plus brillantes, avec un dais plus superbe. Un culte de clinquant se formait, aussi tapageur de bruits que de couleurs. Pendant les processions, on bavardait ferme, et on se battait quelquefois pour la préséance. La veille de la Saint-Clair (31 mai) on passait la nuit dans la paroisse Sainte-Eulalie à rire et à « prendre plaisir », et la belle jeunesse de La Rousselle et du pont Saint-Jean

venait « s'y donner carrière ». Le jour de la Pentecôte, à l'heure de la grand'messe, les gens montaient sur la voûte des églises et, par les soupiraux, jetaient des oublies dans l'intérieur, « pour marquer la descente du Saint-Sacrement dans l'Église naissante ». Aux heures de baptêmes, le peuple s'asseyait sur les autels, et jeunes gens et jeunes filles « y faisaient mille folâtreries ». L'église tendait à devenir le plus couru des lieux de divertissement.

Les huguenots ont enfin la liberté de croire et de prier. Ils pourront bientôt se réunir le dimanche dans le temple qu'on leur construit à Bègles: ils s'y rendront sans fracas, encore fort soupçonneux et craintifs. Des écoliers des Jésuites assisteront sournoisement aux prêches pour surveiller les ministres. Mais les écarts n'étaient point à prévoir. Le protestantisme bordelais était toujours très modéré d'habitudes, et broutait timidement ses mauvaises herbes.

1605

V

Le commun peuple, artisans, ouvriers, boutiquiers, était plus étroitement uni au clergé que la bourgeoisie marchande et la noblesse de robe. C'est lui qui, aux jours de fêtes, faisait la vogue des églises. A vrai dire même, par la nature de son organisation, il semblait faire partie de l'Église : il se groupait en corps de métiers, qui à peu près tous portaient le titre et affectaient la forme de « confréries » religieuses. Ces confréries se rattachaient à l'Église, comme les collèges étaient agrégés à l'Université.

Le XVIe siècle a, en effet, achevé de grouper le peuple en sociétés de ce genre. Tous les rois paraissent avoir suivi à Bordeaux la politique inaugurée par Louis XI. Chaque règne a vu se créer de nouvelles confréries : l'Église et le pouvoir royal encouragèrent ici ce mouvement. Celui-ci voyait dans la confrérie un moyen de réveiller et de surveiller l'industrie, et un cadre pour percevoir les impôts; celle-là était assurée d'amener ainsi les petites gens dans ses chapelles. Il y a maintenant au moins trente associations de toute sorte et de toute importance. Les plus aristocratiques sont le collège des médecins, la

confrérie des maîtres apothicaires, placée sous l'intercession de saint Michel archange, le corps des maîtres barbiers et chirurgiens, et celui des maîtres orfèvres; on mettait à part la célèbre confrérie des maîtres mariniers, pilotes, navigants, gabariers et autres confrères de Notre-Dame de Montuzet; enfin venaient toutes les fréries des métiers manuels, les pintiers, étainiers ou potiers d'étain, réunis sous la protection de saint Martin; les bonnetiers, « confrères de sainte Barbe, vierge et martyre »; les pâtissiers et rôtisseurs, placés sous l'invocation de Notre-Dame de la Chandeleur, et bien d'autres.

Ces compagnies d'artisans ont encore accentué, au XVIe siècle, leur caractère religieux. Le clergé les aime, les protège, surtout le clergé régulier : on leur ouvre volontiers les portes des chapelles; c'est là qu'ils vont faire leurs dévotions, célébrer leurs anniversaires et tenir leurs assemblées. Il serait fort possible que l'Église ait alors voulu se servir des confréries pour résister au luthéranisme. On finit par les admettre dans les processions générales, comme elles l'étaient depuis longtemps dans les cortèges officiels : elles sont une des curiosités les plus populaires des cérémonies religieuses. Chaque confrérie marche avec sa bannière, les bayles ou syndics en tête, les frères ayant leurs insignes. On admire surtout les nautoniers, avec leur bannière jaune et incarnat; les couturiers, dont la bannière est de taffetas noir croisé de blanc, semée de quatre fleurs de lys et cantonnée de ciseaux; les pintiers, qui portent arondelles et dagues, et qui ont leurs habits et leurs bannières semés d'un grand pot couronné à fleurs de lys et dauphins.

1604

Si l'on s'en tient à leurs statuts, la vie religieuse était fort intense dans ces compagnies d'artisans. Leur dépense essentielle était l'entretien du luminaire de l'autel; leurs principales réunions avaient lieu le dimanche, « pour assister au service divin et bailler par rang le pain bénit ». Chacune avait sa chapelle attitrée dans un couvent ou une paroisse, et sa fête annuelle, qui était celle de son protecteur céleste. Ces gens-là étaient de petite instruction et de grande piété.

Nous sommes beaucoup moins renseignés sur leur application professionnelle. Les procès-verbaux des séances des confréries sont ternes et courts. Les artisans n'écrivent pas. Mais le peu que nous savons montre qu'ils prenaient au sérieux, du moins en ce temps-là, la garde

des intérêts de leur art. Les statuts sont fort précis, fort détaillés et fort sévères. Leur métier est un monopole exclusif, il assure aux maîtres le privilège de la fabrication et de la vente; mais il ne semble pas que l'ouvrage en ait souffert, les maîtres étant tenus de se gouverner loyalement en leur métier. Puis, les jurats, qui ont la haute police sur les corporations, veillent à la stricte exécution des règlements. Un boulanger qui a mis de la chaux dans sa farine est impitoyablement « pendu et étranglé ». Nous sommes dans le plus beau moment des confréries d'artisans, celui où elles donnent le plus ce qu'elles peuvent donner : la solidarité aux maîtres du métier, la garantie au public qui achète. Qu'on lise les statuts des bahutiers, qui viennent à peine de s'organiser :

1608

1597

« Les maitres bahutiers et malletiers ne pourront faire aucun bahut, malle, ni valise, ni autre pièce concernant leur métier, qu'elle ne soit garnie comme s'ensuit :

» Les bahuts seront faits de bon bois, sans autre fente ni éclat, bien joints et gongonnés avec bon fil de fer, et avec deux charnières de fer fort, forgées; et au-dessus d'un bahut d'une aune, il y en aura trois. Et après sera couvert de bon cuir, bien apprêté; et après ferré de bon fer, avec des gontures partout, bien cloué, comme il appartient; et sera aussi engourgué et doublé de bonne toile neuve. Le tout bien et dûment fait. Et ceux qui auront des pieds seront bien cuirés, de bonne toile neuve mouillée en colle forte. »

Un règlement de ce genre avait la valeur d'un contrat permanent entre l'industrie et la clientèle, et il est permis de croire qu'il fut assez longtemps observé. Les bahutiers ne se réunirent en frérie que pour empêcher « la fraude », « visiter l'ouvrage », refréner l'audace des méchants ouvriers, « impérites et qui ont mauvaise âme ».

Le plus grand inconvénient est l'hérédité des lettres et des boutiques de maîtres. La règle était : « Quand un fils de maître voudra lever boutique, faire le pourra après le décès de son père. » Pourtant le mal n'est point encore trop sensible : il l'est beaucoup moins, en tout cas, que dans le Parlement. Les fils de maîtres sont soumis assez souvent, avant de « passer maîtres », aux mêmes conditions que les apprentis ou les compagnons : quelques-uns doivent faire un stage de deux ans; la plupart sont astreints à faire leur chef-d'œuvre, et on peut croire que ce ne fut point toujours une simple formalité.

Les confréries de métiers ne sont pas entièrement devenues ces sociétés fermées, exclusives, héréditaires, jouant au parlement, que nous

retrouverons au XVIII[e] siècle. Il y a chez elles de la vie, du mouvement, un vrai désir de travailler. La superstition du privilège les a pénétrées, mais ne les domine pas tout à fait. Elles sont encore démocratiques de goût et d'instinct. C'est grâce à elles qu'il y a dans Bordeaux un peu de bruit et la gaieté de l'émoi populaire. Quand on détourna près du Château-Trompette la fontaine de l'Audège, les corroyeurs « menèrent quelque sédition ». Les charpentiers de barriques, le jour de la Saint-Jean, promenaient dans Bordeaux leurs farces et leurs processions. Les confréries sauvaient la vie de la banalité courante.

1608

VI

Ce qui achevait de faire de la population bordelaise le mélange le plus bigarré d'habits, de couleurs et de mines, c'était l'effrayante quantité de vagabonds et d'indigents qui pullulaient dans les rues. Vieilles maisons et pauvres gens font le pittoresque des villes : à cet égard, Bordeaux devait être une des plus curieuses de France. Les guerres civiles avaient fait refluer vers la cité une « multitude effrénée » de pauvres. Elle en était si « grandement chargée » qu'il fallut prendre de sévères mesures contre les « pauvres inconnus et étrangers » ; défense était faite aux gabariers de les transporter, aux portiers de les laisser entrer : Bordeaux avait assez des siens.

Il n'en possédait pas non seulement une grande foule, mais de fort nombreuses et fort intéressantes variétés. Jamais la misère et la mendicité n'affectèrent plus de formes étranges qu'au XVI[e] siècle, et jamais la langue française n'eut, pour désigner les misérables, des synonymes plus nuancés, des expressions plus pittoresques. Ce fut presque un glorieux temps pour la misère que le règne de Charles IX.

Voici d'abord ceux qu'on nomme les Gahets, Gaffets, Gabots ou Chrétiens. Ils sont parqués en dehors de la porte Saint-Julien, autour de l'église Saint-Nicolas de Grave. Ce sont les représentants des races maudites, gens soupçonnés de lèpre, et « desquels la conversation n'est pas bonne ». Au reste, « bons travaillans » et gagnant à peu près leur vie comme charpentiers, ils sont bien supérieurs au vulgaire des misé-

rables. Il leur a été seulement défendu d'entrer dans les boutiques et de « participer avec l'autre peuple », et ils ne peuvent circuler dans les rues qu'affublés d'« une enseigne de drap rouge, cousue et bien attachée au-devant de leur poitrine ». 1555

Fort au-dessous d'eux sont les lépreux proprement dits, ladres et mezeaux; leur tare est simplement physique, et ils sont traités à peu près comme de pauvres malades; mais il leur est interdit d'habiter dans la ville et d'y entrer pour quêter, « à peine d'être punis et emprisonnés au pain et à l'eau ». — Les « fols » sont laissés plus tranquilles : ils errent dans les rues et sur les fossés, mal protégés par la police contre leur cortège d'enfants criards.

La mendicité, le vagabondage et le vol forment dans Bordeaux une véritable armée de corps francs, toujours traqués et toujours prompts à se reformer. Les caymans et caymandes, les bélîtres et bélîtresses, les gueux et les gueuses, sont les mauvais pauvres, ceux qui « feignent être débiles de leurs membres, portent bâtons sans nécessité, contrefont avoir maladies caduques, plaies, enflures et rognes »; ils importunent les foules, pénètrent dans les églises aux heures des offices et troublent par leurs plaintes les services divins. Pour protéger contre eux les fidèles, on a dû installer un « chasse-gueux » aux portes des sanctuaires. — Ceux-là étalent leur métier. C'est en secret que travaillent les compagnons inséparables des mendiants, les coupe-bourses et tire-laine, la plaie éternelle des grand'messes et des jours de revue. Les guetteurs de chemins et les coupe-jarrets se réservaient les rues solitaires.

Tout à fait à part se placent les pauvres proprement dits, « vrais pauvres et mendiants », constitués, reconnus par l'État, et véritablement pourvus d'un privilège. Ils sont « enrôlés », inscrits sur les registres de l'hôpital et des paroisses. Ils forment presque une confrérie publique, immédiatement au-dessous des confréries d'artisans. On leur donnait une place dans les processions, voire même dans les cortèges officiels. Lors de l'entrée de Charles IX à Bordeaux, on avait vu marcher à leur rang, groupés derrière leur paroisse, les « mendiants de la Ville ». — La Ville tenait, en effet, à ses pauvres. Elle eût presque dit, comme l'Église primitive, qu'ils formaient sa richesse. Ils avaient leur rôle dans la société : en invitant les riches à l'aumône, ils aidaient à leur salut; le 1565

pourpointier et le tisserand travaillaient pour habiller le corps, le pauvre et le mendiant pour sauver l'âme. Le grand écrivain bordelais de la fin du XVI[e] siècle, Florimond de Ræmond, exposait alors fort naïvement la doctrine intéressée de la pauvreté nécessaire : « Dieu a voulu que la pauvreté jouât son rôle, afin que ceux qui voudraient donner de l'argent à la banque de l'aumône, payable en l'autre monde, eussent de quoi exercer leur trafic. » — Aussi l'assistance publique, surtout depuis le règne de Charles IX, était-elle admirablement organisée. Elle avait ses revenus, son « receveur de l'aumône », ses sergents pour « amasser les pauvres ». Leur « nourriture » était répartie, à certaines dates, entre les principaux de la ville : l'archevêque devait en nourrir quatre-vingts; le premier président, dix; l'abbé de Sainte-Croix, douze; les huissiers et les moindres bourgeois n'en avaient qu'un. Comme il avait ses ouvriers, le riche avait aussi ses pauvres attitrés, inspirateurs d'aumônes et artisans de salut.

Parmi ces « vrais pauvres », il y avait même une véritable élite, comme une oligarchie, celle des « boiteux » et « aveugles », auxquels il était permis de demander l'aumône dans les églises. Ceux-là deviennent riches : ils ont, en face des gueux, le même amour-propre de privilégiés que les parlementaires et les bourgeois en face des simples artisans.

VII

En partie hors de ces cadres vivaient les étrangers domiciliés à Bordeaux. Ils y formaient une population déjà nombreuse, grâce aux faveurs que leur accordait la législation royale depuis le temps de Louis XI : il leur avait octroyé le droit d'y habiter et d'y acquérir, sans qu'ils fussent tenus de prendre « lettres de naturalité ». (1474)

C'était, on l'a vu, aux Chartrons que s'étaient installés les hommes du Nord, Flamands, Anglais, Hollandais, Allemands, à peu près tous commissionnaires en vins. Parmi les résidents étrangers, les Flamands sont alors la colonie la plus forte. Quelques-uns d'entre eux obtiennent le droit de naturalisation et entrent de titre et de cœur dans la bourgeoisie bordelaise, par exemple Michel Meerman, qui devait donner (1603)

naissance à une célèbre dynastie de négociants. C'est avec les Flamands, calmes et travailleurs, que la population bordelaise a le plus de rapports sympathiques. Quand il fut question de dessécher les marais du pays, c'est à eux qu'on s'adressa. Les Anglais venaient tout aussi volontiers à Bordeaux; mais ils ne s'y établissaient pas à demeure. D'ailleurs, en temps de foire, tout le quartier des Chartrons devait ressembler à une ville anglo-saxonne, avec ses auberges, ses brasseries, le parler étrange de ses habitants et de ses hôtes : il était, comme dit Florimond de Ræmond, « l'abord ordinaire de tous les peuples du Nord ». Toutes les sectes du luthéranisme s'y rencontraient, et Florimond y fit, « en s'abouchant avec toutes sortes de gens, » de sérieuses études sur les premières variations du protestantisme. Il eut même, une année, la joie de pouvoir y converser avec une douzaine d'anabaptistes.

1599

1598

Il y avait dans notre ville une petite colonie d'Italiens, exerçant surtout les professions de changeur et de banquier : la plupart sont originaires de Florence ou de Lucques. — Mais, après les Flamands, la nation la plus nombreuse et la plus active à Bordeaux est celle des Juifs christianisés de Portugal ou d'Espagne. Qu'un peuple provoque une persécution religieuse, c'est un profit qu'il procure à ses ennemis. Sous Louis XIV, la Prusse s'enrichira par la révocation de l'édit de Nantes; au XVIe siècle, la France bénéficie des mesures prises par l'Espagne contre ses Juifs. Expulsés de leur pays par l'Inquisition, ils immigrèrent en grand nombre à Bayonne et à Bordeaux; ils s'y installèrent à demeure pour y vivre et trafiquer. Nos rois comprirent à merveille quel gain ces étrangers, tous négociants, pouvaient apporter à notre pays. Henri II leur assura « grande et bonne justice », les « avantagea de beaux et grands privilèges », et enfin leur accorda des « lettres de naturalité ». Henri III et Henri IV renouvelèrent ces concessions aux Juifs de rite ou de nation portugaise : ce ne fut pas sans grand dépit de la part des Bordelais, qui se vengèrent trop souvent sur leurs hôtes par d'odieuses tracasseries.

1550

Ils avaient doublement tort. D'abord ces Juifs étaient l'honnêteté et la charité mêmes : on le vit bien lors de la disette de 1599. Puis c'étaient des négociants habiles et entreprenants, qui contribuaient fort à la richesse de la cité. On admirait dans « le quartier des Portugais »

« l'éclat des perles précieuses » : ils avaient de belles boutiques, abondamment pourvues de marchandises, étoffes, soieries, épices, produits exotiques, et ils trafiquaient de tout avec profit et loyauté. Ils formaient dans Bordeaux un petit clan riche et uni, sans morgue et sans scandale, et leurs familles étaient, dans la bourgeoisie bordelaise, celles qui demeuraient le plus fidèles à leurs traditions.

VIII

Les étrangers n'étaient point assez nombreux pour changer le caractère natif de la population bordelaise. L'immigration des hommes du Nord n'avait point encore insinué dans son tempérament cette humeur froide et solennelle que l'on regrette parfois d'y trouver. Sous le règne d'Henri IV, Bordeaux était fidèle au génie gascon.

Certes, la société avait entièrement accepté le gouvernement, les habitudes, l'art et le parler de la France. Nul ne fut plus dévot à la France que Michel Montaigne, par ses écrits, par sa vie, par ses sentiments; nul pourtant n'avait plus que lui une origine, je ne dis pas seulement bordelaise, mais franchement rousseline. L'instruction donnée au Collège de Guyenne avait fait perdre rapidement, dans les classes élevées de la société, l'usage du dialecte gascon : la Renaissance et le latin lui firent encore plus de mal que la conquête française et les ordonnances royales. Le XVIe siècle se trouve être le plus pauvre de tous en documents de langue gasconne. C'est vers l'an 1500 que se lisent les dernières inscriptions, les dernières pièces publiques ou notariées écrites en langue du pays. Ce n'est qu'au XVIIe siècle, sous Louis XIII et pendant la Fronde, qu'apparaîtront les premières poésies en idiome gascon, et qu'on essaiera de rajeunir par des noëls, des chansons ou des satires, le vieux parler bordelais; mais ce sera une renaissance factice, uniquement littéraire. Dès le XVIe siècle, le gascon n'est plus qu'un patois.

Si la langue se meurt, l'esprit est toujours fort vivant. La cité bordelaise offre aux Français du Nord le type du tempérament gascon.

On sait comment Michel Montaigne le caractérisait : « Le faire est

plus naturel aux Gascons que le dire; » cependant « ils s'arment quelquefois autant de la langue que du bras, et de l'esprit que du cœur ». Le bras prompt, le geste rapide, la langue parfois affinée : c'était le jugement porté par un compatriote, opinion plus juste encore qu'indulgente.

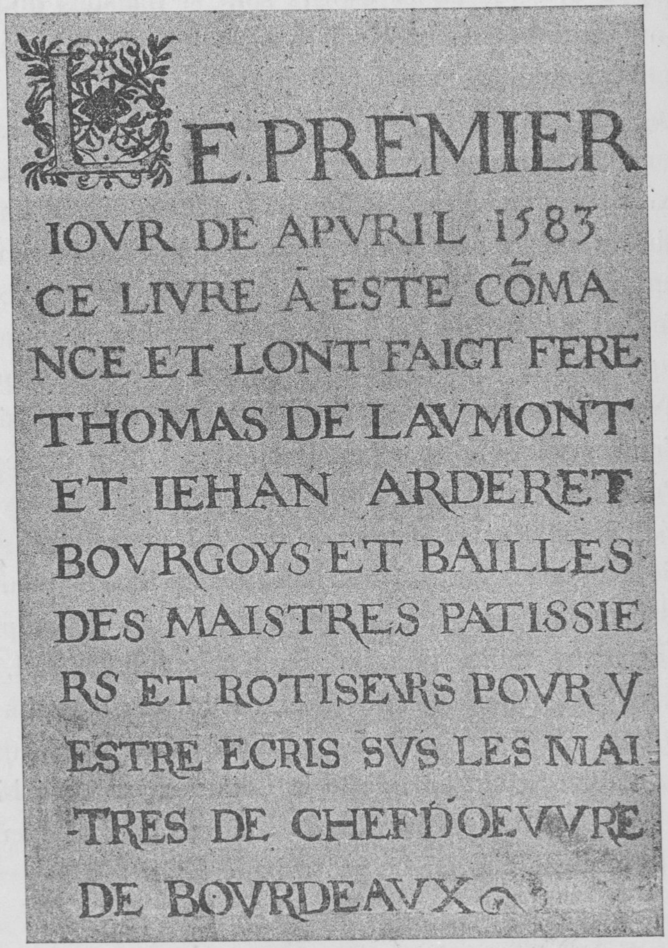
Les Français du Nord voyaient dans les Bordelais une pépinière de mutins, d'enfants désagréables et tapageurs, les plus turbulents des sujets du roi. La sédition de 1548 ne fut jamais oubliée par eux. Les gens de cette ville, disait-on, sont impatients de toute règle; « ils veulent se faire justice à eux-mêmes et ne la recevoir de personne; » « cette province est si brusque et les esprits sont si malades qu'il leur faut grande complaisance. » C'est ainsi que les traitaient leurs chefs, qui s'inquiétaient à la moindre rumeur venue de Saint-Michel.

Par bonheur pour la royauté, cette ardeur du tempérament était atténuée par deux défauts, sur lesquels tout le monde tombait d'accord. — La réflexion manquait aux Bordelais : l'émeute soulevée, ils ne savaient pas la conduire; « ils vont fort vite et n'ont pas grand jugement; » sans doute ils ont de l'esprit, mais l'esprit et le bon sens ne vont pas toujours ensemble : « Il y a dans Bordeaux de fort honnêtes gens, et fort spirituels, qui sont cependant plus propres à l'exécution que pour le conseil. » N'oublions pas que c'est là le langage de Parisiens ou de Français d'autres villes, et que jamais cité n'est bien jugée d'une cité rivale. — Puis, le Bordelais manque entièrement de persévérance : le 21 août 1548, la ville est à feu et à sang; une nuit passe et porte conseil, et le lendemain tout est morne et tranquille. L'émeute dure un jour, une saison tout au plus, et ne prend jamais le temps des vendanges. — En deux mots, une longue tension de travail, un oubli complet des intérêts matériels sont également impossibles aux Bordelais. Un de leurs ennemis écrivait d'eux : « Le peuple de Bordeaux est naturellement orgueilleux, fainéant, aime la bonne chère et le bien qui ne coûte point de peine. » C'est la ville de France où l'on dépense le plus d'argent et le moins d'efforts. Le proverbe le disait :

> Paris pour voir,
> Lyon pour avoir,
> Toulouse pour apprendre,
> Bordeaux pour dispendre.

Que les rois ne s'inquiètent pas, ils auront toujours raison des Bordelais : ils ressemblent, disait un malicieux observateur, à ce sable brillant qui environne leur ville. « Toute la terre autour de Bordeaux a cette propriété commune avec le naturel des habitants que, pendant le beau temps et la saison favorable, ce n'est que poudre que le vent emporte, et dans l'hiver et le mauvais temps, au contraire, ce n'est que boue qui se laisse fouler aux pieds. »

1. Manuscrit des Archives municipales. Lettres enluminées.


LE PREMIER
IOVR DE APVRIL 1583
CE LIVRE A ESTE CŌMA
NCE ET LONT FAICT FERE
THOMAS DE LAVMONT
ET IEHAN ARDERET
BOVRGOYS ET BAILLES
DES MAISTRES PATISSIE
RS ET ROTISEVRS POVR Y
ESTRE ECRIS SVS LES MAI
-TRES DE CHEFDOEVVRE
DE BOVRDEAVX

PREMIÈRE PAGE DU LIVRE DES PATISSIERS [1].

(1583.)

CHAPITRE XXV

LA RÉFORME CATHOLIQUE : LES JÉSUITES

(1597-1645)

I. D'Ornano et François de Sourdis : premiers grands travaux. — II. La réformation du clergé. — III. Les Jésuites : leur prépondérance intellectuelle. — IV. Leur prépondérance artistique : l'art sous Henri IV et Louis XIII[1].

I

De tous les rois de France, Henri IV fut celui qui sut le mieux choisir ses serviteurs. L'état de la ville et de la société bordelaise comportait deux grandes tâches : des travaux à exécuter dans les rues, la réforme à opérer dans l'Église; il fallait assainir le sol et le clergé. On

1. Darnal, 1666. — [De Ponthelier], *Continuation à la Chronique*, 1672. — Gaufreteau. — Cruseau. — Bertheau, [*Vie de Sourdis*] (Archives diocésaines, G, 532 de l'inventaire Allain, p. 384). — Archives départementales, G, 38, 291-295. — *Archives historiques de la Gironde*, t. XVII, p. 505, 517, p. 377 et suiv.; t. XIX, p. 515 et suiv. — *Ordonnances des archevêques de Bordeaux*, édit. de 1686. — *La royale réception de Leurs Majestés, suivi des Champs Élyziens*, 1615. — Voyez les pièces en l'honneur de la Chartreuse : [Massip], *Tableau de la Chartreuse*, 1625; Hegate, *Carthusiae Encaenia*, 1621, etc.; cf. à la Bibliothèque de la Ville le recueil de seize pièces de la collection Clouzet.

Ravenez, *Histoire du cardinal de Sourdis*, 1867. — Devienne, nouv. édit., IIe partie. — Gaullieur, *Histoire du Collège de Guyenne*, chap. XXIV et XXV. — Allain, *Contribution à l'histoire de l'instruction primaire* (*Revue Catholique*, 1893-94). — Bertrand, *Histoire du Séminaire de Bordeaux*, t. I. — De Lantenay [Bertrand], *L'Oratoire à Bordeaux*, 1886. — *Commission des monuments historiques*, 1849, p. 14; 1853, p. 10 et suiv.; 1854, p. 18 et suiv. — Marionneau, *Œuvres d'art*, p. 145 et suiv., p. 377 et suiv. — Lemonnier, *L'Art français au temps de Richelieu et de Mazarin*, 1893. — Ebe, *Die Spæt-Renaissance*, t. I, 1886, IIe partie.

avait besoin, pour cela, d'un gouverneur laborieux, d'un archevêque décidé. Henri IV trouva l'un et l'autre dans le maréchal d'Ornano et le cardinal François de Sourdis.

1597 D'Ornano, qui remplaça Matignon, était certainement moins habile que lui; mais les temps étaient moins troubles, et il eut la politique et les qualités qui convenaient à une époque de réparation. Il fut travailleur, appliqué, franc, noble, ferme et désintéressé. Sauf l'intendant de Tourny, aucun des maîtres imposés à Bordeaux n'eut l'intelligence plus nette des intérêts matériels de la cité; mais d'Ornano eut plus que Tourny une affection sincère pour Bordeaux, caressant son amour-propre, sachant se faire accepter et aimer. Aucun de nos chefs n'a joui au même degré d'une popularité mieux acquise.

Il n'eut point de peine à gouverner la ville. On l'élut maire « par 1599 l'exprès commandement du roi ». Mais à peine si la cité voulut s'apercevoir qu'elle n'était point libre sous ce maire imposé : « Il prenait un singulier contentement de conférer avec Messieurs les Jurats des affaires publiques. » Henri IV n'hésita pas à confirmer les privilèges de Bordeaux en matière de police et de finances. Il consentit même un instant 1604 à laisser démolir le fort du Hâ : « Nous ne désirons, » écrivait-il aux Bordelais, « autre plus sûre garde pour notre ville que vos bonnes affections; nous avons résolu, au lieu d'y faire des nouvelles forteresses, d'en démolir les plus anciennes. »

Bordeaux commençait à perdre cet aspect militaire et rébarbatif qu'il avait depuis douze siècles. C'était la cité bourgeoise qui s'inaugurait, ouverte et accueillante. De nouvelles portes sont percées dans la 1604 muraille : celle de Sainte-Eulalie, à l'extrémité de la rue de ce nom, et, en face des fossés du Chapeau-Rouge, la porte Dauphine; cette 1605 dernière fut ainsi nommée du Dauphin, fils d'Henri IV, dont la naissance causa une joie particulière à d'Ornano, le modèle des serviteurs.

La sécurité revenait. Bordeaux sortait de nouveau de son enceinte. Le chemin de La Bastide à Lormont était tracé. Un pont de pierre 1608 était construit sur le ruisseau des Chartrons; des maisons se bâtissaient au delà. On élève des fontaines monumentales : les eaux de la font 1607-88 d'Audège sont conduites à grands frais au-devant du Château-Trompette. Sous le règne d'Henri IV, Bordeaux eut un premier accès de

cette fièvre de construire qui ne devait le reprendre que sous l'intendant de Tourny.

Elle se ralentit après la mort d'Ornano et celle d'Henri IV. On verra que sous Louis XIII les constructions religieuses absorbèrent les ressources principales de la cité. Il faut cependant citer encore d'importants travaux d'utilité publique : on planta des ormeaux aux abords de Sainte-Eulalie, ce qui fut la première promenade ombragée qu'ait possédée Bordeaux; on construisit les premiers quais de la cité, celui du Chapeau-Rouge, celui des Salinières. Presque tout cela d'ailleurs fut fait sous le gouvernement du maréchal de Roquelaure, le successeur immédiat et le plus intelligent des héritiers de d'Ornano.

1610-18

L'assainissement de la ville préoccupait fort d'Ornano. Les pestes devenaient très fréquentes, entretenues et développées dans ces marais infects et ces rues immondes. Après celle de 1585, celles de 1599, de 1604 et de 1605. D'Ornano se dévoua, ne ménageant ni son temps, ni sa santé, ni son or, ni ses prières. Henri IV, qui l'aimait, fut « averti qu'il hasardait trop sa personne », et lui commanda même de quitter Bordeaux. Le maréchal n'abandonna pas les siens. Son contemporain Darnal nous a laissé de lui quelques traits qui caractérisent bien cette figure intelligente, bonne et sincère :

« Et une ou deux fois la semaine il faisait ouvrir le grand portail de l'hôpital de la Peste. Et, porté d'une très grande charité, il entrait dedans monté sur son cheval pour savoir si les pauvres enfermés étaient bien secourus. Tous les pauvres non arrêtés au lit se mettaient autour de lui à sept ou huit pas : chacun faisait entendre sa nécessité. Avant de sortir il faisait ouverture de sa bourse, et usait de fort grandes libéralités. — Il envoyait aux uns, même aux bourgeois, des préservatifs dont il avait grande provision; il allait parler dans la ville à ceux qui étaient enfermés, et s'ils étaient nécessiteux, il leur envoyait des vivres de sa table. — Il ajoutait à ce secours humain une plus grande dévotion envers Dieu et sa benoîte Mère. Et toutes les fois qu'il parlait de Dieu, il ajoutait la benoîte et sacrée Vierge. »

D'Ornano était fort dévot; mais sa dévotion ne l'empêchait pas de venir en aide aux saints dont il priait la puissance. Il songea très sérieusement, comme l'avait déjà fait Matignon, à empêcher le retour de pareils fléaux. Il fit enfin signer avec l'ingénieur flamand Conrad Gaussen le contrat de desséchement des palus de Bordeaux. Mais

1599

l'œuvre ne sera réellement accomplie que par les soins du cardinal archevêque François de Sourdis.

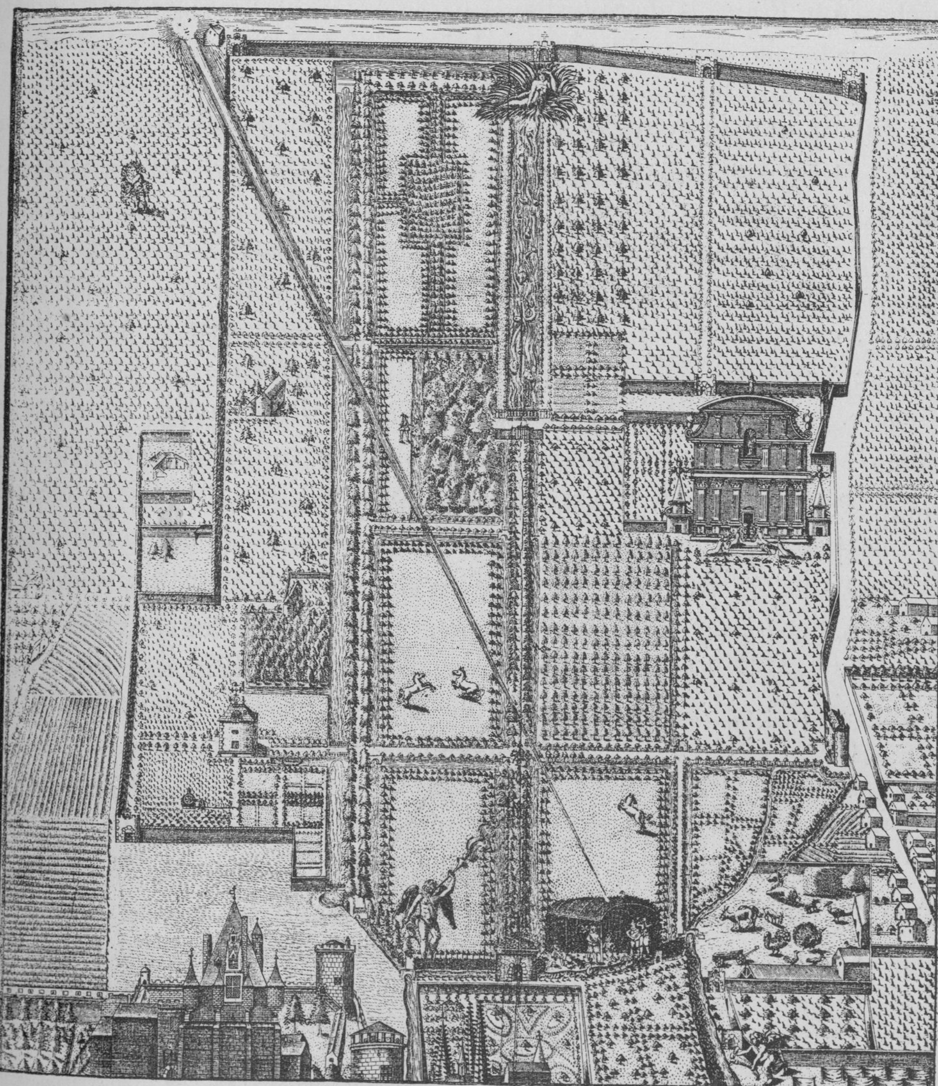
1600 Sourdis arriva à Bordeaux quelques mois après le maréchal. Il avait vingt-cinq ans, toutes les violences et toutes les ambitions de la jeunesse. C'était un passionné, presque un brutal. Grâce à lui, Bordeaux ne sera jamais tranquille : il est un artisan d'intrigues et un ouvrier de discordes. Mais ces luttes diviseront surtout les chefs, la ville s'en égaiera plus qu'elle n'en souffrira, et Sourdis ne cesse de travailler pour elle. Plus que Pey Berland, peut-être au même titre que de Tourny, c'est un des créateurs du Bordeaux moderne, un de ceux dont l'action est encore le plus visible et l'œuvre le plus durable.

De son dévouement pendant les pestes, il est à peine besoin de parler : c'était son devoir de prélat. — Mais, comme d'Ornano, il comprit que son devoir s'étendait au delà des prières et de la charité de l'heure présente, et il voulut, lui aussi, assainir la cité.

L'archevêque possédait, à l'ouest de son palais, au delà des remparts, une grande partie des marécages où « croupissaient les eaux fétides et corrompues » de la Devèse. Il en ordonna le desséchement à ses frais.

1611-20 On l'admira beaucoup, on le railla un peu. L'œuvre fut cependant achevée en dix ans. A l'extrémité du terrain conquis, Sourdis fonda le couvent de la Chartreuse et l'église Saint-Bruno; entre son palais et l'église, il fit planter de belles allées d'arbres. C'était un quartier nouveau acquis à la cité, et, comme disait le chroniqueur, « la santé, l'ornement et le profit de la ville ». Il ajoutait : « C'est un des plus récréatifs lieux de France, et sa beauté va toujours en augmentant : toute chose y profitait merveilleusement, et beaucoup jugeaient le dit lieu plus beau que les Tuileries de Paris. » L'inauguration se fit le 29 mars 1620; sept évêques assistaient le cardinal. Ce fut une fête grandiose et populaire : « Jamais, » dit le procès-verbal, « Bordeaux n'a vu ni ne verra peut-être un jour si beau, si célèbre et si magnifique. » Artistes et poètes le glorifièrent à l'envi et firent de la nouvelle Chartreuse une image du Paradis. — C'était à peine une exagération : la date est une des plus mémorables de l'histoire de notre sol. Le marécage disparaît des abords de la cité : des promenades le remplacent. Bordeaux prend une allure civile, et son extérieur se décore.

L'AVSONIE.



I. E. Lasne fecit.

Mon ſein diſtille telles eaux,
Qu'a la quantité des ruyſſeaux,
Qui ſe font de leur abondance,
Celuy qui croira voir le mieux,
Y noyera pluſtoſt ſes yeux,
Qu'en trouuer le compte qu'il penſe.

Mon parterre a tant de deſtours,
Qu'a la ſaiſon des plus longs jours,
Il y a du peril extreme,
D'y perdre ſa peine & ſes pas,
Et peut-eſtre ne ſçay-je pas,
De s'y perdre encore ſoy-meſme.

Mon Temple eſt ſi religieux,
Que ceux qui ietteront les yeux
Deſſus les immortelles flames,
Qu'on y voit par tout voleter,
Pourront à peine s'exempter,
D'y bruſler leurs cœurs & leurs ames.

VUE CAVALIÈRE DE LA CHARTREUSE [1].

(Vers 1625.)

1. Gravure de Lasne *apud* Massip, *Tableau de la Chartreuse soubs le nom de l'Ausonie*, 1625. Malgré les fantaisies mythologiques du graveur, le dessin est rigoureusement exact en ce qui concerne l'état et la nature du terrain. — Sur J.-E. Lasne, cf. Marionneau, *Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne*, 1887.

II

Tandis que le vieux Bordeaux s'ouvrait peu à peu à l'air et à la santé, la société se fermait au contraire à l'esprit moderne et s'imprégnait des souvenirs et des leçons du moyen âge.

On a vu dans quel état d'anarchie et de scandale vivait, vers 1600, l'Église de Bordeaux. Il y avait une dizaine d'années qu'elle était privée, en fait, de son archevêque : l'obscur successeur de Prévost de Sansac n'avait fait acte d'autorité que pour affermer les revenus de son diocèse. Indépendante de tout chef, l'Église de Bordeaux ne connaissait plus d'autres règles que ses intérêts, d'autre frein que son bon plaisir. Le pape ignorait tout, le Parlement se lamentait, et le roi laissait faire.

Depuis 1591

1594

Mais à continuer une pareille vie, l'Église risquait sa puissance comme elle avait compromis sa dignité. Les pires ennemis du catholicisme étaient ses propres vices. Il fallait aviser. — Les décrets du concile de Trente avaient tracé le plan de campagne. Il était temps de l'exécuter. Ce fut l'œuvre qu'accomplit à Bordeaux, avec une incroyable virtuosité, le cardinal François de Sourdis.

1599-1628

Sourdis avait la jeunesse et l'audace qui font remporter les victoires, l'habileté qui en développe les résultats. En trente ans, il rendit à l'Église sa discipline et sa grandeur. Il lui assura pour un siècle la domination sur Bordeaux, et sur les rues et sur les âmes : il étendit sur la cité soumise une puissance qui l'étreignit, la gêna dans ses moindres mouvements, la contint dans ses moindres pensées. Dans toute son histoire, l'Église de Bordeaux n'a jamais eu d'épiscopat plus actif, plus glorieux, plus triomphant.

Voici peut-être une inconséquence dans le gouvernement d'Henri IV. S'il recouvra la France, à sa mort elle appartenait plus aux évêques qu'aux Parlements. S'il promulgua l'édit de Nantes, il laissa se former les puissances qui devaient le faire révoquer. Cet ami de la tolérance a vu grandir à nouveau ceux qui en étaient les pires ennemis.

L'éternelle excuse d'Henri IV, c'est le dévouement profond de son clergé à la royauté et à la France. Le cardinal de Sourdis fut, comme

Richelieu, un incomparable serviteur de la monarchie. S'il réformait les abus et réveillait la foi, c'était autant pour la sauvegarde du pouvoir royal que pour la dignité de la religion. Il écrivait à Henri IV : « Sa Majesté ne peut jamais avoir ni honneur ni profit à maintenir les méchants ecclésiastiques. » Il avait au plus haut point le sentiment des devoirs qui incombaient au clergé français, ce qu'on peut appeler le patriotisme gallican. Il asservissait les âmes à Dieu, il ne les soumettait pas à Rome. Il savait que l'Église française valait infiniment mieux, à tous les points de vue, que la papauté; il sentait ce que son diocèse gagnerait en probité à ignorer les pratiques de la cour de Rome. Les décrets du concile provincial qu'il réunit ici en 1624 montrent chez lui et chez ses évêques une grande pureté de principes, une rare élévation d'esprit. Mais quelle défiance de la papauté exprimée par les vœux qui les terminent!

1609

« Qu'il plaise à Sa Sainteté de ne donner aucune dispense de la résidence aux bénéfices qui ont charge d'âmes. — Qu'il lui plaise de ne donner aucune dispense d'âge. — Qu'il lui plaise de n'accorder aucune pension sur les cures s'il ne reste au curé pour le moins trois cents livres. »



VUE DANS LE CLOÎTRE DE LA CHARTREUSE [1].

La royauté française n'avait qu'à se féliciter de ces tendances. Son clergé, redevenu honnête et dévoué, fut sa plus grande force. La preuve en est que, sous Louis XIII, elle trouva parmi ses évêques les plus fidèles de ses représentants et les plus intelligents de ses auxiliaires.

1. Dessin lithographié de P. Alaux, 1824, dans le *Musée d'Aquitaine*, t. III, 1824, p. 176.

Comme au XIIIe siècle, comme au XIe, ce fut aux Ordres monastiques que l'Église demanda son principal appui pour opérer sa réforme, ressaisir son prestige et combattre ses ennemis. Les cadres du clergé séculier étaient limités, son organisation réglée par la tradition, son action circonscrite par la loi. Rien ne fixait, au contraire, le nombre des couvents, le chiffre de leur effectif, la portée de leur influence : ils étaient la milice volante de l'Église, ses corps vagabonds, toujours prêts, toujours mobilisés. — En moins de vingt ans, sous l'épiscopat de François de Sourdis, Bordeaux vit doubler le nombre de ses couvents, la population de ses moines mendiants et de ses frères errants.

En 1602, François de Sourdis posa la première pierre du couvent des Capucins, arrivés dans Bordeaux l'année précédente et attachés à l'hôpital de la Peste. En 1608, les Minimes s'installent sur le terrain du château du Hâ. En 1611, les Chartreux avaient pris possession des nouveaux quartiers de l'Ouest. En 1626, les Carmes Déchaussés sont établis aux Chartrons. Cette fois l'enceinte de couvents qui environne la ville n'est interrompue nulle part.

L'Église n'était sûre du pouvoir que si elle avait les femmes pour elle. Bordeaux manquait de monastères féminins : il n'en avait plus qu'un seul. Les anciens couvents du XIIIe siècle avaient disparu. Le couvent de l'Annonciade, fondé au XVIe, était un objet de scandale plus qu'un exemple de piété, avec ses religieuses violentes, indisciplinées, amoureuses de bijoux et de fêtes. Cela semblait une tâche impossible que d'assouplir les femmes à la tranquillité monotone de la vie monastique. François de Sourdis y réussit. En 1606, il approuva la fondation du couvent des Filles de Notre-Dame, fondé par Jeanne de Lestonnac, dame de Montferrant; elles s'installèrent peu après dans la rue du Hâ, et ce quartier prit dès lors l'apparence monacale. L'Ordre avait un caractère aristocratique; mais, la même année que les Filles de Notre-Dame, le cardinal établit sur la place Puy-Paulin les Ursulines, dont le recrutement et l'action furent plus populaires : elles ne tardèrent pas à émigrer dans la rue Sainte-Eulalie, qui devint vers cette époque une vraie rue monacale, asile préféré des religieuses et des bonnes Sœurs. En 1610 se fondèrent les Carmélites de Saint-Joseph; en 1618, celles de

l'Assomption. Les premières Visitandines arrivèrent en 1610 et s'installèrent sur les Fossés, près des Feuillants; les Sœurs ou les Orphelines de Saint-Joseph datent de 1616; les Religieuses de Sainte-Catherine de 1608. Mais quelques-unes de ces dernières congrégations ne reçurent que sous Henri de Sourdis leur règlement définitif.

Henri de Sourdis, qui succéda à son frère, continua en effet sa politique religieuse : il accueillit les Oratoriens et installa d'autres communautés moins célèbres, comme les religieuses de Saint-Benoît. 1629-45 1639 1634

La plupart de ces congrégations s'adonnaient à l'enseignement ou au soin des orphelines : ce n'étaient pas de ces sociétés somnolentes et parasites auxquelles le clergé régulier avait trop longtemps habitué le monde. Vigoureusement réveillé, placé au poste de combat, il prenait en mains la direction des esprits et la formation des âmes.

Les anciens Ordres durent se soumettre à la réforme. Ce ne fut pas sans de luttes ardentes. Mais François de Sourdis appliqua à son œuvre une violence et une ténacité qui brisèrent l'entêtement des plus endurcis. Il lui fallut engager de vraies batailles contre les Annonciades; il dut souffleter la Mère, et son aumônier perdit dans la bagarre son manteau et sa barrette. Le cardinal eut enfin le dessus et put faire poser des serrures aux portes d'un couvent trop hospitalier. — Les moines ne furent ni moins récalcitrants ni plus heureux. Les Bénédictins de Sainte-Croix acceptèrent en maugréant d'être réunis à la Congrégation de Saint-Maur. Les Cordeliers de la Petite Observance se barricadèrent; Sourdis fit jeter à bas la porte par ses ouvriers et donna le couvent aux Récollets. Il obligea les Dominicains eux-mêmes à la réforme, et pour faciliter la tâche du prieur qu'il leur imposa, il lui laissa quatre soldats du Château-Trompette. 1620 1627 1601 1615

Régénérer le service divin dans les églises fut encore la plus lourde partie de son œuvre : il avait à lutter contre l'apathie des prêtres et la complicité du public. Il y parvint pourtant, à force d'ordonnances et de coups de tête. Comme un bon général, il se portait sur les points menacés et donnait de sa personne. Il avait fait afficher dans les églises un mandement portant défense aux femmes de s'y rendre « chargées de poudres, espoitrinées et débraillées ». La femme du gouverneur, marquise de Roquelaure, s'avisa d'enfreindre l'ordonnance. Sourdis est prévenu, lui 1608 1613

fait dire qu'étant la première en cette ville, elle devait montrer l'exemple, et l'oblige à sortir « hâtivement ».

Les Jésuites étaient les principaux collaborateurs de François de Sourdis. Mais je pense qu'ils devaient souvent désapprouver sa façon d'agir : ils n'étaient pas pour une violence sans rémission; ils disaient hautement qu'ils « avaient la porte ouverte pour tous ceux qui s'ennuyaient chez eux et en voulaient sortir ». En réalité, on venait à eux de toutes parts, et ils allaient partout. L'archevêque les accepte pour instruire les élèves de son séminaire. Ils construisent leur Noviciat près de Sainte-Croix; ils établissent leur maison professe dans la rue du Marché. On leur reproche d'« assiéger » l'abbaye de Sainte-Croix, la maison de la mairie et l'Université elle-même : ils possèdent dans cette dernière la régence en théologie. Mais ce qui fait la solidité de leur influence, c'est la vogue persistante de leur Collège de la Madeleine, établi dans les charges et revenus de l'ancien prieuré de Saint-James. — Moins audacieux d'attitude que François de Sourdis, les Jésuites savent plus exactement ce qu'il était bon de vouloir et de faire. Ils ne veulent en ce moment que posséder la direction des esprits, et ils la prennent.

1611

1621

Depuis 1577

1572-73

III

C'est dans les dernières années du règne d'Henri IV que se dessine le plus nettement la politique des Jésuites, que leur œuvre intellectuelle se développe avec le plus de grandeur.

Leur Collège de la Madeleine avait une dotation de 73,000 livres et, ce qui valait mieux pour lui, des maîtres d'un rare savoir, comme l'érudit Fronton du Duc. Le Collège de Guyenne essaya encore de lutter sous le principalat de l'écossais Robert Balfour. Mais que pouvait-il faire avec ses 4,000 livres de revenus, l'insubordination traditionnelle de ses écoliers et la mine pitoyable de ses régents? Les jurats eux-mêmes dédaignaient l'œuvre de leurs ancêtres, et décernaient des prix aux élèves du collège rival. A la mort de Balfour, le Collège tombe dans une irrémédiable déchéance : on ne parle plus de lui que pour rappeler avec amertume son « ancienne » gloire.

† 1624

1602-21

Les Jésuites ont enfin pris la direction exclusive de l'œuvre de la Renaissance : ils l'ont captée, endiguée, et ils la conduisent où ils veulent. Leur programme d'enseignement est à peu de chose près le même que celui du Collège de Guyenne : ce sont les mêmes exercices et les mêmes auteurs. Mais quel esprit différent sous ces mêmes lettres ! Les érudits du XVI[e] siècle, Vinet, de Lurbe, de Ræmond, aimaient

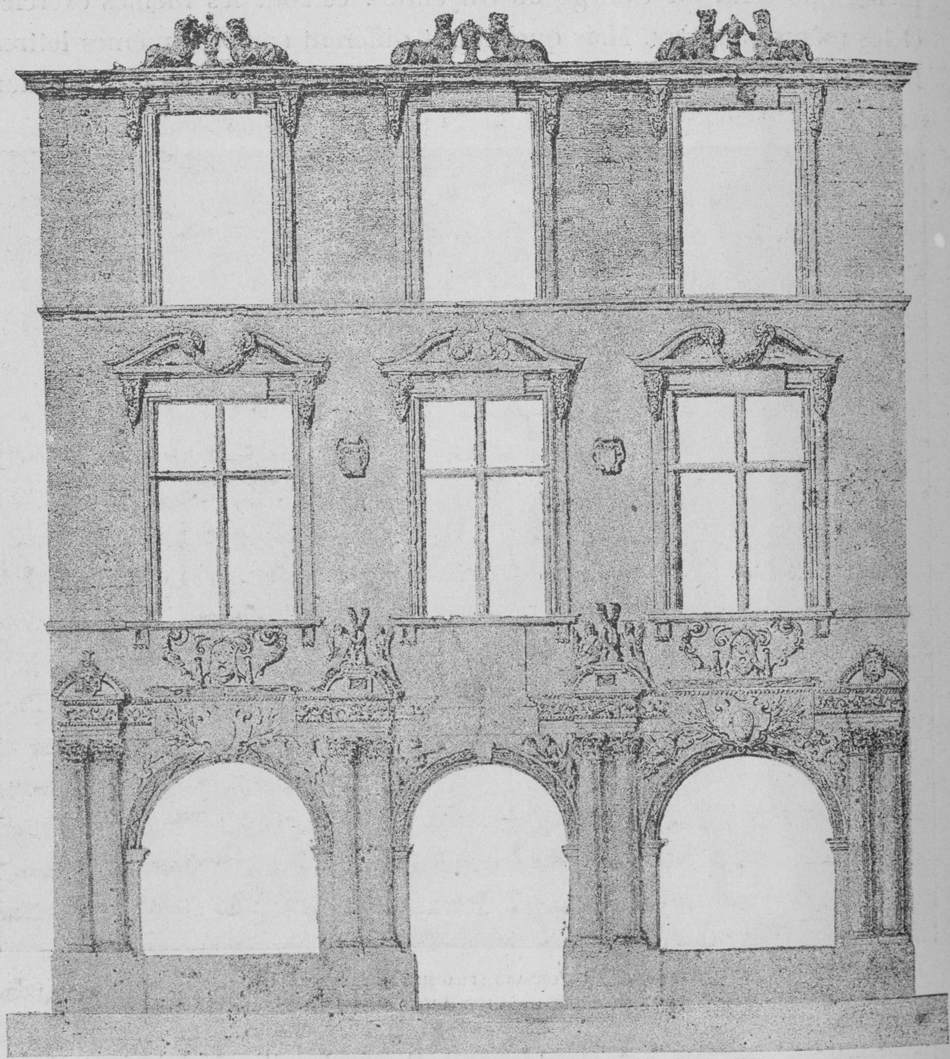


STATUE DE D'ORNANO (FRAGMENT FUNÉRAIRE)[1].
(Entre 1610 et 1620.)

l'antiquité pour elle-même et pour elle seule; ils s'éclairaient de sa gloire, ils aspiraient son souffle; même lorsqu'ils parlent de la religion chrétienne, ils l'enveloppent à leur insu d'une forme antique et païenne. Les Jésuites adaptaient les auteurs classiques à la morale chrétienne : comme les hommes du moyen âge, ils retrouvaient l'Évangile dans les

1. Musée lapidaire. — Autrefois dans l'église de la Merci; cf. *Commission des monuments*, 1848, p. 22.

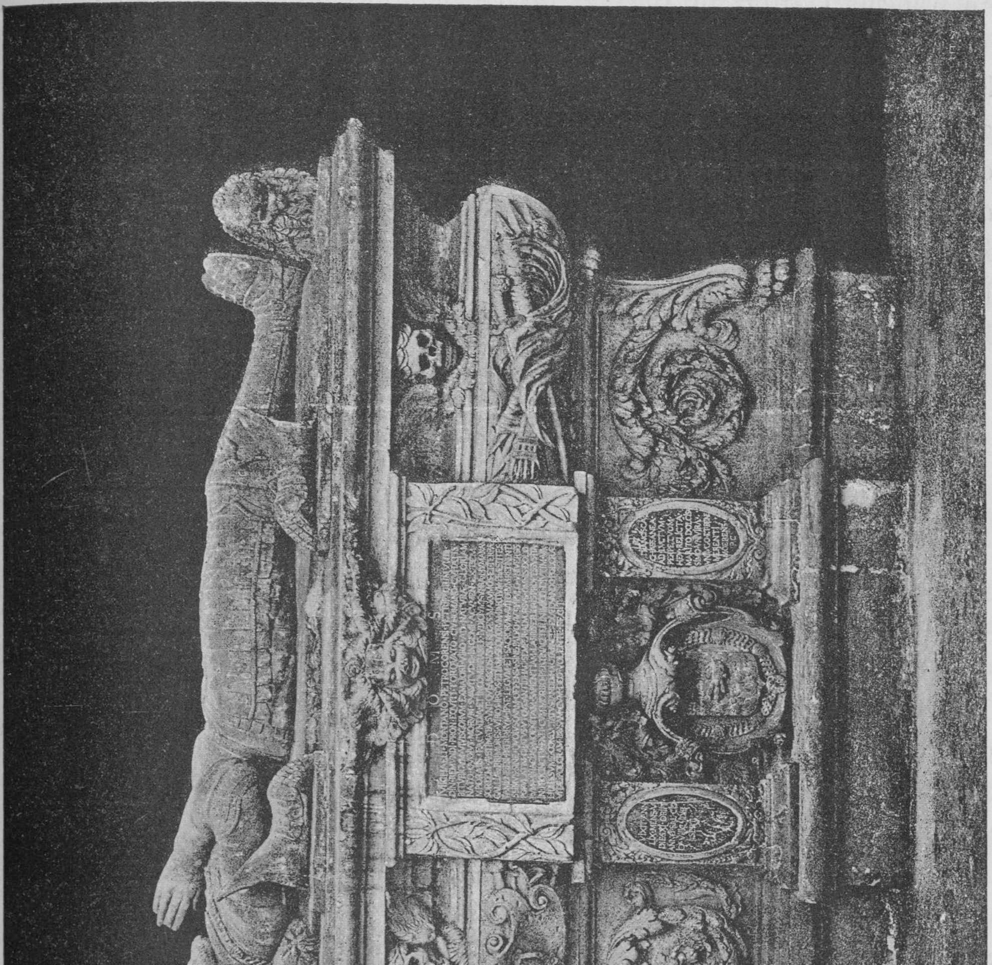
Bucoliques et ramenaient au Christ même en parcourant Virgile. Ils avaient emprunté au Collège de Guyenne ses fêtes pédantesques, ses représentations théâtrales; mais le christianisme apparaissait sur leur



L'ANCIENNE BOURSE DE COMMERCE [1].
(Henri IV.)

scène en émouvante apothéose. Conciliants, du reste, ils n'ont pas le même exclusivisme classique que les hommes de 1500 : ils représentent

1. Place du Palais. — Dessin de MONSAU aux Archives municipales, 1844; cf. *Commission des monuments historiques*, 1852, p. 16; DALY, *Motifs d'architecture*, t. I, 1869, *Henri IV*, p. 41 et pl. III et IV.



TOMBEAU DE MONTAIGNE (FACULTÉ DES SCIENCES).

(Henri IV.)

1633 en français la *Mort de Crispus* un jour de distribution de prix. Leur Muse s'exerce en français comme en latin, et je ne suis pas sûr que dès le XVII[e] siècle elle ne s'essaya point, comme elle le fit sous Louis XV, en gascon bordelais. Les Jésuites sont aussi friands de distiques, de sonnets et d'élégies, que Buchanan, Britannus et Vinet : ils en accablèrent Marie 1615 de Médicis quand elle vint à Bordeaux, François de Sourdis quand il inaugura sa Chartreuse. La poésie des Jésuites est l'héritière directe de la poésie de la Renaissance. Seulement, et c'est là toute la différence, la gloire de Dieu est au dernier échelon de leur *Gradus ad Parnassum*.

IV

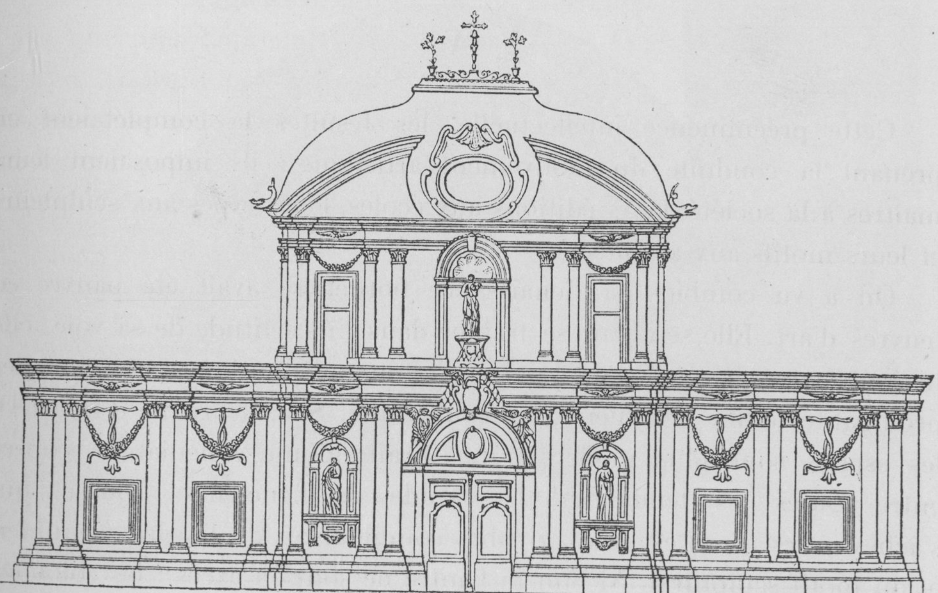
Cette prééminence intellectuelle, les Jésuites la complétaient en prenant la conduite du mouvement artistique : ils imposaient leurs maîtres à la société, leurs éditions aux écoles, leurs types aux sculpteurs et leurs motifs aux architectes.

On a vu combien la Renaissance bordelaise avait été pauvre en œuvres d'art. Elle semblait se traîner dans l'incertitude de sa voie, elle hésitait entre la copie fidèle des monuments antiques et les folles prodigalités d'une ornementation exubérante. Sous le règne d'Henri IV les esprits sont plus modérés : on dirait qu'une conciliation s'opère entre toutes les tendances. La façade de l'ancienne Bourse, qui s'achève vers 1600, est une agréable combinaison de l'ordre corinthien et du motif sculptural. Ni l'un ni l'autre ne sont en excès : les colonnes sont réservées à la partie inférieure; les ornements des portes et des fenêtres sont sobrement et élégamment disposés.

La sculpture funéraire reprenait en même temps un certain éclat. Elle donnait le tombeau de Michel Montaigne et celui du maréchal d'Ornano, œuvres consciencieuses, sans finesse et sans originalité. On sent que les artistes ont tâtonné pour adapter l'ornementation classique à l'attitude traditionnelle des figures sépulcrales.

La fin de cette longue indécision, c'est encore des Jésuites qu'elle viendra. Ils fixeront la formule d'un art nouveau, comme ils ont fixé la norme du classicisme chrétien. En architecture comme en pédagogie,

ils achèvent la conciliation entre la Renaissance et la religion. S'inspirant des leçons de Vignole, son élève Giacomo della Porta élève à Rome l'église du Gesù : aucune œuvre architecturale n'a eu peut-être dans le monde une aussi durable et aussi vaste influence, n'a créé tant de rejetons, n'a déterminé plus de pastiches. Nous ne cesserons de trouver sur tous nos édifices religieux les motifs désormais classiques de l'église du Gesù : ces étages décroissants, à frontons triangulaires ou cerclés, ces accouplements de pilastres corinthiens, ces demi-frontons qui ressemblent à des consoles renversées, et surtout ces volutes rampant le long des colonnes pour appuyer ou rejoindre les ordonnances; s'il y



L'ANCIEN ARCHEVÊCHÉ[1].
(Louis XIII.)

a là encore beaucoup d'ornements, tous viennent intimement se rattacher à l'ensemble : les hors-d'œuvre sont évités. Tous ces étages, toutes ces volutes, tous ces frontons, insensiblement rétrécis, aboutissent à la croix qui leur sert de sommet. L'église du Jésuite est comme son sermon ou sa tragédie, un modèle de composition.

L'œuvre architecturale des Jésuites débuta par la construction du

1. D'après la vignette jointe au plan de LATTRÉ, édit. de 1755. — Cf. *Commission des monuments historiques*, 1849, p. 15.

1611 Noviciat et devait se poursuivre sans interruption jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. La porte du Noviciat, qui ne fut peut-être commencée qu'en 1653, offre tous les motifs caractéristiques de leur art, mais disposés avec assez peu de discernement. Les chapelles du Noviciat et de la Madeleine reproduisaient la disposition du Gesù. Les hautes façades des pavillons du Collège rappellent, avec plus d'art et de proportion, le portail du Noviciat : il est vrai qu'il faut sans doute en reculer la date jusqu'à la fin du siècle. Toutes ces bâtisses, d'ailleurs,



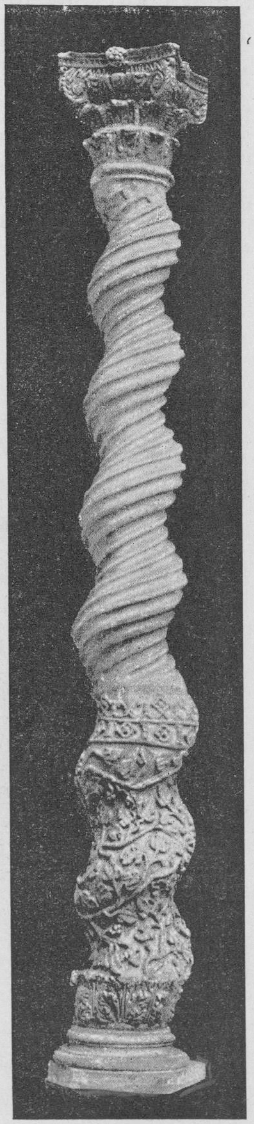
RETABLE DE L'ÉGLISE DES FEUILLANTS [1].
(Louis XIII ?)

se ressemblaient : l'art des Jésuites ne laissait pas une trop grande marge à l'imagination de l'architecte. En art comme en morale, chez ses entrepreneurs comme chez ses confesseurs, l'Ordre n'aimait pas l'initiative personnelle.

Les travaux du cardinal de Sourdis s'inspiraient assez visiblement 1619 de l'œuvre des Jésuites. La façade de Saint-Bruno a tout emprunté à l'art nouveau, les pilastres corinthiens, les consoles renversées des

1. Aujourd'hui au Musée lapidaire de la rue Mably.

ailes, les niches pyramidant, les acrotères surmontés de vases, tout cela d'ailleurs mal proportionné et mal agencé. — Le nouvel archevêché que fit construire François de Sourdis devait être plus somptueux et plus élégant d'allures; mais enlevez le prolongement des ailes, vous avez une église jésuite.



COLONNE TORSE [1].
(Louis XIII.)

On ne peut nier que, grâce à leur impulsion et à leurs richesses, les Jésuites n'aient fait beaucoup construire à Bordeaux sous Louis XIII. Depuis Charles VIII, il ne s'est jamais autant bâti d'œuvres artistiques; et comme autrefois, ce sont des œuvres essentiellement religieuses, églises, autels, couvents. Il y a quelques bâtiments privés sous Henri IV; on n'en trouve à peu près plus sous Louis XIII. L'architecture redevient à Bordeaux ce qu'elle était aux temps gothiques, le monopole du clergé; il faut ajouter : du clergé régulier surtout. Une fois encore, l'histoire des arts reflète ici celle de la religion.

Il semble que dans l'ancienne église des Feuillants, qui renfermait le tombeau de Michel Montaigne, les artistes aient fait preuve de plus d'indépendance artistique. Ces Feuillants, qui firent beaucoup bâtir et sculpter dans les premières années du règne de Louis XIII, ont peut-être eu des goûts différents de ceux des Jésuites, des instincts plus primesautiers. Leurs autels, encombrés de figures d'une naïveté un peu solennelle, s'inspirent davantage, par le galbe des rinceaux, des pures traditions de la Renaissance. Et dans les colonnes torses qui décoraient leur église, ils ont su fort agréablement mêler aux acanthes classiques les enroulements de feuillages des sculptures gothiques.

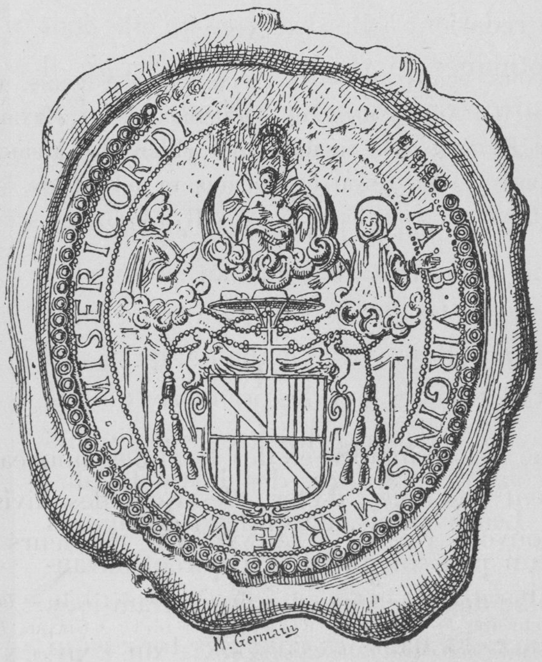
Il serait utile de montrer un jour comment les Jésuites ont absorbé tous leurs rivaux, leur prenant les confessions et l'école, et leur imposant

1. De l'ancien maître autel de l'église des Feuillants. — Aujourd'hui au Musée lapidaire.

leur art. A la fin du règne de Louis XIII, ils étaient définitivement les maîtres à Bordeaux; le premier président de Gourgue leur avait donné son cœur par testament, et, dans quelques années, la construction de leur grande église, copie scrupuleuse du Gesù de Rome, sanctionnera leur puissance.

1628

1. D'après l'empreinte donnée par une matrice en acier, conservée dans les collections municipales. — En haut, dans un croissant, la Vierge et l'Enfant Jésus; à leurs pieds, saint Bruno à gauche et saint François à droite. Au-dessous, les armes du cardinal François de Sourdis. Légende : *Cartu*SIA *Beatae* VIRGINIS MARIAE MATRIS MISERICORDI*ae*. — Cf. DE MENSIGNAC, dans le *Rapport au Conseil municipal* de 1894, p. 220.



SCEAU DE LA CHARTREUSE [1].

(Louis XIII.)

CHAPITRE XXVI

CONFLITS ENTRE PUISSANCES

(1593-1643)

I. Les trois grandes puissances. — II. François de Sourdis, le Chapitre et le Parlement. — III. Abaissement du Parlement sous Henri IV. — IV. Toute-puissance de François de Sourdis sous Marie de Médicis. — V. D'Épernon et le Parlement. — VI. Henri de Sourdis et d'Épernon. — VII. Les pouvoirs municipaux. L'insurrection de 1635. — VIII. Entrée en scène des intendants[1].

I

Pendant que des principes et des hommes nouveaux s'emparaient du gouvernement des âmes, d'éternelles querelles divisaient les représentants du pouvoir royal : à la violence de leurs disputes il ne

1. Darnal. — De Pontheliér. — De Cruseau. — De Gaufreteau, t. II. — *Registres secrets du Parlement*, ms. de la Bibliothèque de la Ville, n° 369, t. V (1580-1613). — Girard, *Histoire de la vie du duc d'Épernon*, 1655. — *Archives historiques de la Gironde*, t. X, t. XIII, t. XIV, t. XV, t. XVII, t. XVIII. — Bertheau, *Vie* [ms.] *de Sourdis*. — Archives diocésaines, G, 534 et 535. — Archives départementales, G, 291-294, 331. — Archives municipales, Inventaire sommaire de 1751, au mot *Révoltes* (JJ, 385). — Voyez les pièces sur l'affaire entre Sourdis et d'Épernon : *Le Catholique désintéressé*, 1634; *Narration véritable... avec l'apologie du duc*, 1633; *La juste Deffense du duc*, 1633, etc., et sur tous les démêlés de ce temps, les brochures citées dans le *Catalogue de l'histoire de France* de la Bibliothèque nationale, t. I, p. 461 et suiv., p. 592 et suiv.

Ravenez. — Devienne, Ire partie, anc. édit. — Boscheron des Portes. — Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III, 1758. — Tamizey de Larroque, *Louis XIII à Bordeaux*, 1876 (*Bibliophiles de Guyenne*, t. II). — Hanotaux, *Origines de l'institution des intendants*, 1884.

manquait que le sang versé. Si futile qu'en fût souvent le prétexte, ces conflits avaient une réelle grandeur, grâce à la ténacité indomptable des adversaires. La première moitié du XVIIe siècle fut dans notre histoire locale la plus fertile en luttes, la plus riche en hommes de valeur : c'étaient des générations saines d'esprit, vigoureuses de corps, à qui le repos était impossible, à qui la grandeur d'âme était naturelle, laborieuses et déclamatoires, où débordaient chez les individus le besoin d'agir et une exubérante personnalité.

Puis, dans toutes ces luttes, une grave question s'agitait : c'était de savoir qui serait maître à Bordeaux, au nom et à la place de la royauté.

Les trente années de guerres civiles et religieuses avaient consommé la ruine des pouvoirs municipaux; mais ce n'avait pas été au profit exclusif de l'autorité royale. Elle fut frappée dans son œuvre même : elle eut à combattre ceux-là dont elle s'était servie pour combattre la Ville.

Le Parlement et le gouverneur représentaient à Bordeaux l'autorité royale. Ils ordonnaient tous deux « au nom du roi » : celui-là avait la justice, celui-ci avait les armes. C'est en son nom qu'ils avaient énervé pour toujours le Corps de Ville; c'était pour favoriser son influence que la royauté avait protégé leurs empiétements. — Mais il arriva tout naturellement ceci à la fin du XVIe siècle : les représentants de l'autorité royale, dès qu'ils la sentirent moins forte, usèrent à leur profit de la puissance qu'elle leur avait déléguée. Il advint de ces deux institutions ce qu'il advient de toutes les aristocraties et de toutes les vice-royautés que l'État développe dans son propre intérêt : quand le Maire du Palais fut devenu tout-puissant au nom du roi mérovingien, il voulut le demeurer envers et contre lui.

Les parlementaires avaient été, au début du règne d'Henri III, les maîtres incontestés de Bordeaux. La royauté leur avait donné le droit de police supérieure, ce qui mettait à leurs ordres le Conseil de la Jurade. Elle leur avait confié la connaissance des crimes d'hérésie, ce qui leur donnait l'occasion d'espionner les consciences. Ces juges étaient devenus des manières de souverains et de tyrans : ils levaient des hommes, votaient des subsides, donnaient des mots d'ordre, dirigeaient

les élections municipales, contrôlaient l'enseignement du Collège, maintenaient les bonnes mœurs chez les autres, et les violaient pour leur compte.

En théorie, le gouverneur était chargé de maintenir l'ordre, de commander aux soldats, de garder et de défendre les deux châteaux du roi. Ce n'était qu'un chef de guerre. En fait, Matignon était devenu, à la fin du règne d'Henri III, le maître de Bordeaux : il était maire et chef du Corps de Ville. Il disposait de ses troupes et de la Guyenne autant que Sylla de ses légions et César de la Gaule vaincue. Que maintenant la royauté confie ce gouvernement et ces troupes à un grand seigneur du pays, par exemple à un d'Épernon, dont la famille est par ses biens, ses tenanciers et ses alliances la plus influente et la plus riche de la région, et le gouverneur de Guyenne apparaît comme le vrai roi de la contrée.

L'archevêque était la troisième puissance de Bordeaux, la plus haute, la moins dangereuse. Il n'avait que la croix, qui alors effrayait moins que le glaive de la Justice ou l'épée du gouverneur. Puis, on était habitué à un prélat pacifique, ce bon et vertueux Prévost de Sansac, l'homme « du plus affable naturel qu'on ait vu », « qui ne fut jamais haï de personne, ni ne refusa de faire plaisir ». Que la puissance épiscopale vienne aux mains d'un violent et d'un agité, comme le fut de Sourdis, et l'Église lui fournira des armes pour se faire craindre, troubler les consciences et agiter la rue. 1560-91

Mais remarquons ceci : comme l'archevêque est la puissance la moins redoutable pour le roi, c'est celle qu'il affectionne le plus, et il résultera sous Louis XIII que, de ces trois pouvoirs, c'est celui qui représente le moins la royauté, l'épiscopat, qui la sert le plus fidèlement.

II

Sous le gouvernement pacifique de d'Ornano, le boute-feu des discordes fut le cardinal François de Sourdis, le plus incorrigible des batailleurs. Singulière époque que celle où l'archevêque vit à cheval, entouré de gens d'armes, et où le maréchal gouverneur visite les 1597-1610

pauvres et se confit en dévotions! De ces deux hommes, d'Ornano semblait le prêtre et de Sourdis le capitaine.

Mais de Sourdis trouva sans peine avec qui se battre, dans son Chapitre et dans le Parlement. Parmi les mauvaises têtes, les gens de robe, ceux du clergé comme ceux de la Cour, avaient les plus mauvaises.

Dès le lendemain de son arrivée, de Sourdis voulut être et paraître le seul chef dans son palais et dans sa cathédrale. Il se riait fort de cette belle tradition démocratique qui faisait ses frères des chanoines et leur donnait à tous, à lui et aux autres, des stalles de même hauteur. Les canons de l'Église disaient que l'archevêque pouvait s'asseoir dans le sanctuaire à une place plus élevée, *in ecclesia sublimior sedeat :* le cardinal fit isoler dans le chœur et exhausser de trois marches le siège épiscopal. Les chanoines, humiliés, refusèrent de se lever pour lui donner le baiser de paix. La guerre était déclarée.

1601

Il y avait dans la cathédrale deux autels inutiles. François envoya des maçons pour les enlever. Les chanoines saisirent les ouvriers et les emprisonnèrent. Le cardinal accourt, les délivre, les ramène de force dans Saint-André, et tout se passe au milieu de cris, d'injures, de coups peut-être.

1602
26 février

Le Chapitre trouva des appuis. Le Parlement lui offrit tout de suite le sien. Ce sont deux aristocraties, deux corps fermés, et ils se soutiennent. Les grandes batailles sont engagées.

Le Parlement intervint dans l'affaire par l'envoi de deux commissaires. L'archevêque les excommunia. Il eut fortement raison : la Cour n'avait rien à faire dans Saint-André. Le Parlement fit reconstruire les deux autels en recourant à la force, et annula la sentence d'excommunication. « Il grinça des dents, » écrivait l'archevêque, « comme les Juifs contre saint Étienne quand il leur reprochait leurs péchés ». De Sourdis se plaignit au pape et au roi. Il eut tort d'en référer à Rome : Henri IV fut obligé de lui faire comprendre que le roi était seul juge en l'affaire, et blâma son pétulant archevêque. Dans cette première prise d'armes, de Sourdis se mit à dos tout le monde, même les Capucins ses protégés, qui, foncièrement ingrats, prêchèrent contre lui dans les églises.

Avec l'âge, il devint plus habile, sans cesser d'être aussi violent. Sa seconde grande affaire, où il avait tout aussi raison, se termina mieux pour lui. Un curé refusait de résider dans sa paroisse : le prélat l'excommunie. Mais, sur appel, le Parlement enjoint à Sourdis de l'absoudre. L'archevêque répond en défendant aux curés de donner l'absolution aux membres de la Cour. Celle-ci le frappe de 15,000 livres d'amende. Arrêts du Parlement, ordonnances de l'archevêque se suivent jour pour jour et se répondent. Enfin Henri IV, aidé par d'Ornano, finit par tout apaiser, non sans avoir lancé quelques boutades contre tous ces chicaneurs.

1606

Le Chapitre demeura le vrai vaincu. Pendant dix ans, les chanoines furent « continuellement affligés et tourmentés de procès, injures, citations, saisies de leurs bénéfices, emprisonnement de leurs personnes, violences et voies de fait sur eux » : Henri IV lui-même l'avouait. Un arrêt du Conseil, en annulant en fait la bulle de Pie II, permit enfin à l'archevêque d'exercer les droits souverains dans son église. Il put (ce dont les Chapitres l'avaient souvent empêché) visiter les paroisses de la cité, imposer sa volonté aux Fabriques, et briser les mille petites souverainetés qui s'étaient formées dans le monde religieux.

1608

III

Henri IV ne vit pas toujours d'un mauvais œil la lutte entre l'archevêque et le Parlement. Des trois grandes puissances qui gouvernaient Bordeaux, la Cour de Justice était celle qu'il aimait le moins. Le souvenir de son rôle pendant les guerres religieuses obsédait le prince. A Bordeaux, la royauté avait eu à souffrir plus de son Parlement que de son gouverneur : c'était celui-là qui avait retardé la soumission de la Guyenne. Henri IV pouvait célébrer le mérite de ses membres ; mais leur conduite avait pour effet de l'agacer prodigieusement. Les objurgations qu'ils lui avaient adressées d'avoir à se convertir, leurs ingérences perpétuelles dans la pensée du roi et la conduite du royaume, la fastidieuse répétition de leurs longues remontrances, auraient énervé les plus patients ; et la patience n'était pas la qualité dominante d'Henri IV.

A chaque instant, il devait menacer la Cour de suspension. L'édit de Nantes fut reçu à Bordeaux le 15 juillet 1599, il ne fut enregistré que le 8 février 1600, et « suivant exprès commandement du roi ». — En 1597, Henri IV avait promulgué un édit pour augmenter les droits de greffe : il n'était pas encore enregistré en 1608.

Cette fois, Henri IV éclata, et sa rancune, vieille de trente ans, se manifesta par une violente harangue qu'il adressa, à Paris, au conseiller Du Bernet, et que les registres secrets de notre Parlement nous ont conservée. C'est peut-être la plus fulminante apostrophe qu'un souverain français, avant Napoléon, ait adressée à ses fonctionnaires :

« Vous avez bien dit, Monsieur Du Bernet, et en bon orateur. Aussi le papier souffre tout. Je vous répondrai en grand roi, bon soldat et grand homme d'État. Vous dites que mon peuple est foulé. Et qui le foule, que vous et votre Compagnie? O la méchante Compagnie! Et qui gagne son procès à Bordeaux, que celui qui a la plus grosse bourse? Tous mes Parlements ne valent rien, mais vous êtes les pires de tous. Je sais bien qu'il y en a de bons, mais le nombre des méchants est plus grand. Mettez la main sur la conscience : si je vous dis un mot à l'oreille, vous me l'accorderez. O la méchante Compagnie! Je vous connais tous, je suis Gascon comme vous. Qui est le paysan duquel la vigne ne soit au président ou conseiller? le pauvre gentilhomme, duquel il n'ait la terre? Il ne faut qu'être conseiller pour être riche incontinent. Les procureurs, les clercs, tout aussi tôt sont riches. Voilà pourquoi les offices y sont plus chers qu'aux autres Parlements. Quand j'étais simple roi de Navarre, je sais bien les arrêts qu'on donnait contre moi. Je n'osais m'en approcher que déguisé. Vous dites que la peste afflige Bordeaux. Et qui en est cause, que votre méchanceté? Ce n'est pas moi. Y a-t-il aucune requête présentée contre moi par mon peuple en votre Parlement? Si, il y en a bien contre vous autres en mon Conseil. Je vous avais dit, Monsieur le Chancelier, d'y mettre ordre. C'est ce que je veux que vous fassiez. »

Il fallut céder. Dans les dernières années de son règne, Henri IV rendait au pouvoir royal le monopole de l'autorité. D'Ornano et de Sourdis réparaient en même temps les malheurs des guerres civiles : Bordeaux était assaini et la foi restaurée.

Mais d'Ornano quitta notre ville en 1609, déjà fort gravement malade. Il mourut quelques semaines après, et ce fut à Bordeaux une désolation sans bornes : nul homme, dans toute notre histoire, n'a été tant aimé et n'a plus mérité de l'être. Henri IV mourut la même année. Les querelles, à peine assoupies, vont reprendre.

1610 Janv.

IV

Les morts de d'Ornano et d'Henri IV firent de Sourdis le roi de Bordeaux. La régence de Marie de Médicis lui donna pleins pouvoirs pour gouverner la cité. Il dirigeait l'élection des jurats, surveillait les entreprises des nobles et des huguenots, faisait partout la police pour le compte de la royauté, disposait des troupes et de l'argent, et traçait des programmes de gouvernement. Au reste, les intérêts de la monarchie étaient en de bonnes mains. Grâce à lui le pays fut calme pendant les troubles de la régence. Les lettres que de Sourdis écrivait au roi sont des modèles de fermeté politique. Avant tout, lui disait-il, « commandez aux gouverneurs de vous faire obéir. Votre Majesté est obligée de se montrer égal à lui-même et de ne céder au mal. Vous qui êtes le cœur et la vie de votre État, animez et parlez clairement. »

C'était un langage digne de Richelieu. Il n'eût tenu qu'à de Sourdis de jouer le même rôle que l'évêque de Luçon. En 1614, il présida la Chambre du Clergé aux États Généraux; six ans après, on lui offrit la présidence du Conseil du Roi, qu'il refusa.

On peut douter cependant qu'il eût gouverné la France avec le même bonheur que Richelieu. Il aurait travaillé suivant les mêmes principes, mais non pas de la même manière. Il manquait de pondération et de mesure. Il eut toute sa vie la fougue intempérée de la jeunesse.

On le voyait bien à Bordeaux. Il n'est point d'avanies qu'il ne fît subir au gouverneur et au Parlement : à celui-là, qui était alors le maréchal de Roquelaure, il fit l'affront de chasser sa femme de Saint-André; à celui-ci, il enleva un de ses condamnés à mort. Le cardinal dirigea en personne cette dernière aventure : à cheval, botté et éperonné, précédé de son porte-croix et suivi de ses gentilshommes, il alla enfoncer les portes de la prison.

1613

1615

Les mariages de Louis XIII et de sa sœur marquèrent le plus beau moment de sa gloire. De Sourdis fit son entrée dans le carrosse du roi; et lors des fiançailles de Madame Élisabeth, il était assis sur un

1615

18 octobre

trône plus haut que celui du souverain. Il l'avait ainsi voulu, disait-on, parce que dans son église il ne relevait que de Dieu et du pape. Il s'en fallait de bien peu qu'un tel homme ne fût dangereux pour la royauté même.

Mais sa violence nuisait à sa puissance. Ce fut quelques jours après cette éblouissante cérémonie, que, se croyant sûr de l'impunité, il dirigea contre les prisons du Parlement son attaque à main armée. Il dut après ce beau coup s'exiler à Lormont et céder à un de ses suffragants la gloire d'officier au mariage du roi. 25 nov.

V

Sauf ce moment d'orgueil, François de Sourdis se maintint strictement à sa place de ministre de la royauté. Richelieu n'eut jamais besoin de l'y ramener. Les dernières années de sa vie s'écoulèrent dans le fidèle service du roi et de l'Église.

La monarchie avait d'autant plus besoin de l'aide de l'épiscopat qu'elle venait de grandir imprudemment la puissance rivale, celle du gouverneur de Guyenne.

Depuis un demi-siècle, le gouvernement militaire de Guyenne avait été confié à des hommes étrangers au pays, qui n'y avaient ni attaches familiales ni intérêts fonciers : tels étaient Matignon, d'Ornano, Roquelaure. La royauté avait appliqué ici les principes de l'Empire romain, et elle s'en était admirablement trouvée : ces trois hommes avaient été des lieutenants dévoués et d'actifs administrateurs. Mais, le 27 août 1622, elle donne le gouvernement du pays à Jean-Louis de Nogaret, duc d'Épernon, le premier bourgeois de Bordeaux, le plus riche propriétaire du Bordelais, le plus grand seigneur de Guyenne.

On a vu quelles étaient les richesses et l'influence locale du seigneur de Puy-Paulin : sans titre officiel, il avait déjà dans les cérémonies une place d'honneur à côté du premier président et de l'archevêque. Il réunissait en lui tous les titres, tous les droits, toutes les traditions de la féodalité seigneuriale dans le pays bordelais. Et il y ajoutait l'orgueil de les faire valoir. La noblesse de Guyenne affectait de le

regarder comme son chef, et il prétendait ne traiter les gouverneurs de la province que comme de simples gentilshommes. En 1600, il s'était donné le luxe de faire, en concurrence avec d'Ornano et François de Sourdis, une entrée solennelle dans Bordeaux : telle avait été son insolence que d'Ornano dut prendre contre lui des précautions militaires, et menacer de faire braquer six canons sur les portes de son hôtel. « Qui dit Monsieur le duc d'Épernon, » écrivait Balzac, « dit quelque chose de plus que le Grand Turc, le Grand Khan et le Grand Mogol. »

Mais le Grand Turc était maître absolu. D'Épernon eut, dès le premier jour, à patienter avec l'archevêque et à combattre contre le Parlement.

Son principal adversaire fut dès l'abord le premier président Marc Antoine de Gourgue : c'était, disait-on, un homme aussi difficile à effrayer qu'à adoucir. De son côté, d'Épernon « ne commençait jamais une querelle pour ne la pas pousser à bout ». Entre ces deux arrogants la lutte devint journalière. Le moindre incident servait d'occasion de bataille. D'Épernon reproche au Parlement d'avoir fait célébrer un *Te Deum* avant d'avoir reçu l'ordre du roi : il déclare à ce propos qu'« il respecte la Cour, mais ne considère pas le premier président ». Un autre jour, il fait chasser les huissiers du Parlement par ses hommes d'armes et « planter » ses gardes sur la place du Palais. Toutes ces querelles suivaient une marche invariable. La Cour donnait plusieurs arrêts, auxquels le duc répondait par autant d'ordonnances contraires; puis on passait des arrêts et des ordonnances aux invectives, et des paroles « à quelques fâcheux effets »; enfin, sur cela, le Palais était fermé et la justice suspendue.

1617-28

1625

1626

Richelieu donnait alternativement tort à l'un et à l'autre. Il est probable qu'il s'inquiéta moins qu'Henri IV de « mettre le holà! » à toutes ces querelles. La royauté avait intérêt à laisser ces autorités provinciales s'user en se heurtant l'une contre l'autre. Girard, le secrétaire du duc d'Épernon, caractérise fort bien à ce propos l'attitude de Richelieu et la politique de la cour royale : « Il parut à tout le monde qu'on n'était pas marri à la cour de la continuation de ces désordres, et que, dans le dessein formé de diminuer toutes les puissances qui étaient

dans l'État pour les assembler dans une seule personne, on était bien aise qu'elles donnassent elles-mêmes insensiblement les mains pour se détruire. »

VI

1629-45 Le nouvel archevêque de Bordeaux, Henri de Sourdis, frère et successeur du cardinal François, porta le dernier coup à la puissance du duc d'Épernon.

Henri ne séjourna que rarement dans son diocèse, mais il ne fut pas indifférent aux affaires de l'Église de Bordeaux. Le catholicisme ne ralentit pas un instant son œuvre réformatrice. Le Chapitre ne connut pas de meilleurs jours, et les Jésuites continuèrent leurs victoires. — Mais les décrets du Concile de Trente occupèrent de Sourdis beaucoup moins que les affaires de l'État. « Chef du Conseil du Roi en l'armée navale, » il aimait les vrais sièges et les vraies batailles, non point celles que son frère avait livrées contre les nonnes. Ce fut le plus ardent de ces évêques guerriers que Richelieu employait près de lui. Avec Henri de Sourdis, l'épiscopat bordelais arrive au dernier terme de la transformation commencée sous Charles VII : le chef de l'Église est devenu un général du roi.

C'était à de Sourdis que revenait naturellement le soin de mater d'Épernon. Il vint à Bordeaux en 1633, et il avait reçu sans doute des instructions formelles de Richelieu : tous jugèrent qu'il n'arrivait ici que pour entamer les hostilités. — D'Épernon alla, du reste, au-devant de la lutte. Lors de l'entrée de l'archevêque, les jurats négligèrent de venir le saluer : c'étaient des créatures du duc. Le lendemain, de Sourdis les traitait d'esclaves. Quelque temps après, la veille d'un jour maigre où l'archevêque donnait un grand repas, d'Épernon empêcha les domestiques du prélat d'entrer dans la clie du Marché pour s'y approvisionner de poisson. Ce fut sur ce motif que la guerre commença. Après dix jours passés en altercations, citations, ordonnances et mandements, on dut en venir aux mains. De Sourdis, provoqué par les archers du gouverneur, fit appel au peuple en pleine rue : « A moi, mon peuple! »

(Marginal notes: 1633 — 29 octobre — 10 nov.)

cria-t-il, « il n'y a plus de liberté pour l'Église! » D'Épernon accourt, rejoint son adversaire près de Saint-André, et lui dit, le prenant par le bras : « Vous voici donc, imprudent, qui faites toujours du désordre! » En disant cela, il lui mettait le poing sur la poitrine et sur le visage, puis lui enlevait le chapeau d'un coup de canne. Henri de Sourdis avait dû prévoir la scène et préparer sa réponse : « Frappe, tyran! » s'écria-t-il avec emphase, « tes coups me seront des fleurs et des roses. Tu es excommunié! » Ils se laissèrent alors séparer.

Ce fut un effroyable scandale. Henri de Sourdis mit l'interdit sur la cité. La querelle divisa la population tout entière en épernonistes et sourdistes. Une partie du clergé régulier, comme les Minimes et les Feuillants, donna raison à d'Épernon. Les Capucins se séparèrent en deux camps. Le Parlement fut incapable d'agir. La discorde se mit dans les familles mêmes. Des pamphlets imprimés circulaient pour et contre les deux adversaires. On se battit à coups de poing dans les rues : les bourgeois étaient pour d'Épernon, les artisans pour l'archevêque, qui avait aussi pour lui, comme on pense bien, toutes les femmes de Bordeaux.

On attendait avec impatience le jugement de la cour. Quand il arriva, on put constater pour la première fois dans Bordeaux l'irrésistible puissance de la parole royale. Ce ne fut pas une grande lettre, mais quelques mots seulement, qui vinrent du palais royal : d'Épernon était exilé. Il n'essaya pas de résister; il quitta Bordeaux.

Ce fut une des grandes victoires de Louis XIII et de Richelieu que d'avoir, par un ordre, réduit à rien la puissance de d'Épernon. Ses apologistes reconnurent eux-mêmes sa déchéance : « Il partit de son gouvernement, interdit dans ses fonctions, excommunié, réduit à ses seuls domestiques. Il avait résisté en d'autres temps aux plus grandes puissances de l'État, armées de l'autorité du roi et de ses forces, et maintenant il se voyait réduit à ployer sous quatre lignes de papier. »

Richelieu ne voulut pas abattre pour toujours cette antique fortune. Le duc d'Épernon fit à Coutras amende honorable devant l'archevêque. Il rentra à Bordeaux et reprit possession de son gouvernement. Il ne devait plus y faire que la volonté du roi. L'occasion s'offrira bientôt à lui de montrer quel excellent serviteur il était redevenu.

1634
20 septemb.

VII

Au milieu de ces conflits, l'administration municipale demeurait inerte, victime et jouet des uns et des autres. La jurade n'avait ni courage ni savoir-faire et perdait à peu près tout ce que le XVI[e] siècle lui avait laissé de force et de renom. La Mairie n'était plus qu'un office royal, car l'élection par les jurats était devenue une humiliante formalité. Lorsque mourut d'Ornano, qui était maire de la ville, Henri IV écrivit aux jurats pour leur annoncer l'arrivée de Roquelaure comme gouverneur; il ne manqua pas d'ajouter dans sa lettre « qu'ils avaient à lui faire l'offre de l'office de maire ». En 1620, Louis XIII fit surseoir indéfiniment à l'élection du maire et nomma lui-même les jurats. Les magistrats municipaux étaient ballottés d'un pouvoir à l'autre : ils ne cessèrent d'être les créatures de François de Sourdis que pour devenir « les esclaves » de d'Épernon. Ils n'étaient plus, sous Richelieu, que les plus mauvais des officiers du gouverneur. On le vit bien lors de l'émeute de 1635.

1610

Cette émeute, comme toutes celles qui ensanglantèrent Bordeaux sous la monarchie, eut un prétexte financier. Le roi avait mis un impôt sur les cabaretiers. Le 14 mai, la paroisse Sainte-Eulalie s'insurgea. Ce fut, en apparence, un tumulte d'anti-gabeleurs, la révolte fiscale d'un populaire menacé dans ses ressources : elle prit naissance chez les taverniers et leurs clients ordinaires. Mais les bourgeois ne laissèrent pas, comme en 1548, de regarder le mouvement sans déplaisir. Même parmi les habitants du Chapeau-Rouge, il y avait des citoyens « beaucoup plus disposés à suivre la mauvaise cause qu'à soutenir la bonne ».

1635

D'Épernon était à Cadillac. Les jurats, incapables à leur ordinaire, perdirent la tête et le cœur. Il y eut quelques massacres, quelques pillages. A la fin de la journée, l'émeute avait pris l'Hôtel de Ville, dont elle brûlait les portes, ouvrait les prisons, et cassait les vitres. Elle campait en maîtresse sur les Fossés. Le lendemain matin, elle avait disparu.

D'Épernon remit tout en ordre. Il avait quatre-vingt-deux ans et

se comporta comme un jeune capitaine. C'est bien une des plus vigoureuses figures, une des plus insolentes santés qu'ait produites notre vieille France. Il accourut de Cadillac, fit occuper militairement les portes et les points stratégiques de Bordeaux, défendit aux jurats de sortir de chez eux, et attendit.

L'insurrection recommença le 15 juin, en un matin, comme sur un mot d'ordre. Des barricades s'élevèrent dans les quartiers Saint-Michel et Sainte-Croix; au delà même des Fossés, les émeutiers dressèrent une défense à l'entrée du Marché.

Il fallut enlever ces barricades l'une après l'autre, descendre lentement, en luttant à chaque pas, la rue Saint-James, la rue des Faures et la rue Sainte-Croix. D'Épernon marchait à la tête de ses soldats, reconnaissable à sa longue barbe blanche, riant des coups maladroits dirigés contre lui. Pour être malhabiles, les émeutiers n'en étaient que plus enragés. D'Épernon trouva chez ces tonneliers de Saint-Michel des adversaires dignes de lui :

« L'un de ces gens-là fit une action digne d'un meilleur sujet et d'un plus beau théâtre. C'était un charpentier de barriques qui s'était mis à la tête d'une troupe d'artisans de sa profession, dont le nombre est fort grand dans la ville. Ayant reçu à la défense d'une barricade une mousquetade qui lui cassa un bras, ce compagnon, grand et fort, sans s'étonner de voir le tronçon de son bras qui pend, n'étant plus soutenu que d'un peu de peau, s'en alla à la première boutique de chirurgien qu'il rencontra : il acheva de se faire couper son bras, fit mettre un premier appareil à sa blessure et retourna à l'instant à une autre barricade qu'il défendit encore avec beaucoup de résolution. Enfin, ayant été forcé, le duc commanda qu'on le ramenât à son logis. A quelques jours de là, une nouvelle sédition s'étant encore émue, il sortit de son lit au premier bruit qu'il ouit, pour se mettre encore à la tête de sa troupe. Ce nouvel effort l'ayant fait tomber en fièvre continue, il mourut peu de jours après. »

Le 30 juin, il y eut encore une émeute à Sainte-Eulalie, une maison fut brûlée : mais ce fut la dernière lueur de l'insurrection municipale.

Trois mille hommes avaient pris part aux combats. La plupart étaient ces charpentiers de barriques des paroisses Sainte-Croix et Saint-Michel, dont les conciliabules étaient si redoutés du pouvoir royal. Mais d'autres bandes se réunissaient autour de Saint-Seurin : c'étaient ces aventuriers de grande route ou ces paysans des paroisses

suburbaines que l'espoir du pillage attirait aux portes de Bordeaux les jours d'émeute. De sa chambre de Puy-Paulin, d'Épernon entendait leurs clameurs et voyait la flamme des incendies allumés par eux. Il fallut les forcer jusque dans l'église Saint-Seurin.

1er juillet

Au fond, le vrai caractère de ce mouvement nous échappe : nous connaissons l'armée, nous ignorons les chefs et le plan. Chez le commun peuple, il y eut surtout cette haine du gabeleur, qui est le plus solide de ses principes politiques; mais peut-être aussi y eut-il chez la bourgeoisie le timide regret de ses libertés perdues, et chez les paysans la jalousie contre les châteaux et les villes, la troublante vision d'une vaste jacquerie.

On peut supposer en tout cas que cette affaire fut la conséquence indirecte de ces éternels conflits qui divisaient les représentants du roi. Nul, dans le bas peuple et dans la bourgeoisie marchande, ne savait quel était le vrai maître. On connaissait surtout le maire et les jurats : la Mairie était vacante, les jurats réduits à des fantoches. D'Épernon, humilié par son exil et sa pénitence, vivait à Cadillac; l'archevêque était à la cour; le Parlement n'avait que des arrêts à sa disposition. Tous ces hommes se détestaient, se méprisaient et affichaient dans la rue leur haine réciproque. La bourgeoisie était d'une insigne lâcheté depuis qu'elle n'était plus maîtresse de Bordeaux : au premier appel de ses chefs, elle s'enferma dans ses maisons. La monarchie avait tué les anciens pouvoirs municipaux; elle avait créé des pouvoirs nouveaux, dont aucun n'était reconnu pour maître incontesté. Anarchie parmi les puissances, émeute dans la rue.

VIII

Admirons maintenant le flair politique de Richelieu. Il vit nettement la seule solution qui était possible, et il l'imposa.

En face de ces puissances brutales ou procédurières, également égoïstes, susceptibles et indisciplinées, manifestations supérieures d'une aristocratie féodale qu'avait fortifiée le service du roi, il fallait établir une autorité nouvelle, création exclusive et créature aveugle de la

royauté, ne recevant la vie que d'elle, n'agissant que par elle et que pour elle. Parlement, gouverneur, archevêque même, étaient surtout des pouvoirs politiques : il était bon de leur substituer des administrateurs, hommes de travail et non de combat, qui fissent les affaires du roi et du pays, des intendants en un mot, — et tel fut précisément le nom que l'on donna à ces fonctionnaires.

La création des intendants est un fait capital dans l'histoire de notre ville : — dans son histoire politique d'abord, car ils relégueront dans l'ombre les trois grandes puissances au-dessous desquelles ils viennent se glisser, ils seront les agents effectifs de la centralisation des services administratifs; — mais aussi dans son histoire morale et matérielle, car ces grands travaux nécessaires pour assainir et embellir Bordeaux, ces marais à conquérir, ce commerce à réveiller, ces privilèges à combattre, ces écoles à fonder, cette démocratie instruite et laborieuse qu'il s'agit de créer : telle sera l'œuvre des intendants. En inscrivant leur arrivée à Bordeaux, nous écrivons la première date de notre histoire moderne.

Leurs débuts furent des plus timides. Henri IV en avait envoyé : on n'y fit guère attention. Le Parlement s'émut un peu plus sous Louis XIII, quand il vit l'institution persister : il reçut fort mal les intendants, fit semblant de ne rien comprendre à leur commission, et, pour plus de sûreté, les empêcha de rien faire.

Depuis 1595

1616?

L'affaire ne devint sérieuse que sous Richelieu. Il envoya Servien avec une commission vague et des ordres formels. « Intendant de justice, de police et de finances, » il pouvait recevoir toutes les plaintes contre les officiers du roi, juger comme il l'entendrait tous les cas de désordres et de malversations, maintenir la police à sa guise, faire en un mot tout ce qui était juste et convenable pour le bien et le service du roi. Ce n'était rien, et c'était le pouvoir absolu, suivant la manière d'entendre les lettres du roi. Ce fut cette manière qui fut nouvelle avec Servien et sous Richelieu.

1627

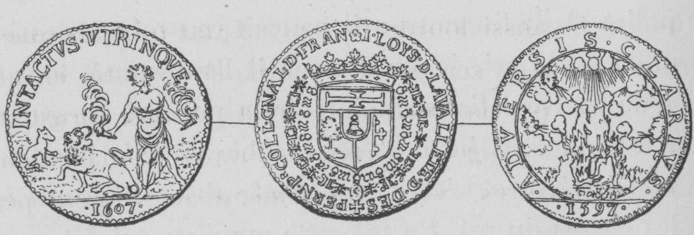
Servien enlève un prisonnier des cachots du Parlement. La Cour protesta, et fut en cette affaire aidée par d'Épernon : un danger commun les réunissait. Mais Richelieu fut inflexible. Le premier président, qui était Marc-Antoine de Gourgue, fut mandé auprès du roi. Louis XIII, auquel Richelieu avait sans doute fait la leçon, eut à

1628

sa vue un violent accès de colère : « A genoux, petit homme, devant votre maître! » lui cria-t-il. Marc-Antoine avait autant de courage que d'entêtement. Il parvint à parler et à exposer en termes fort éloquents et fort sensés les motifs qu'avaient les Parlements de détester les intendants. Richelieu ne broncha pas : « Je ne sais, » dit-il, « ce que nous pourrons faire dans la circonstance, car nous devons conserver l'autorité du roi. » Ainsi l'autorité du roi s'identifiait avec la commission de l'intendant.

De Gourgue mourut à son retour à Bordeaux. Il ne fut remplacé que deux ans après, par d'Aguesseau, envoyé de Paris et zélé partisan de Richelieu. (1637) Quelque temps ensuite, la Cour des Aides fut définitivement installée à Bordeaux, ce que le Parlement subit comme le pire des affronts. Les résistances tombaient au fur et à mesure que vieillissaient les derniers représentants de cette intraitable génération. D'Épernon (1638) fut disgracié quand on eut assez de lui. La royauté et ses intendants régnèrent enfin sur Bordeaux assoupi.

1. Le jeton de gauche à la Bibliothèque nationale, celui de droite dans la collection Lalanne. — Les deux jetons ont une face commune : armes du duc d'Épernon avec la légende, *Jean* LOYS D*e* LAVALLETE D*uc* D'ESPERN*on* P*ai*R COLL*onel* G*é*N*ér*AL D*e* FRAN*ce*. Au revers, sur l'un, un lion entre une Furie et un renard; la légende INTACTVS VTRINQVE *(leo)* semble signifier que la ruse et la violence le laissent également invulnérable. Sur l'autre, un rocher debout au milieu des vents déchaînés, ADVERSIS CLARIVS *(saxum)*. L'une et l'autre devise font allusion à la bravoure et à la force de d'Épernon.



JETONS DU DUC D'ÉPERNON [1].

CHAPITRE XXVII

LA FRONDE ET L'ORMÉE

(1643-1653)

I. Les maladresses de Mazarin. — II. Première guerre entre d'Épernon et le Parlement. — III. Seconde guerre. — IV. La Fronde princière et populaire. — V. Les Mazarinades : débuts du journalisme bordelais. — VI. Programme de l'Ormée. — VII. Gouvernement et chute de l'Ormée. — VIII. Causes de la victoire du pouvoir royal [1].

I

Ce fut une tâche aussi lourde de créer l'État français que de fonder la nation romaine. A de certains moments, la royauté, envahie par la fatigue ou gagnée par la paresse, laissait tomber brusquement les instruments de sa puissance. Les rois de France connaissaient-ils bien l'histoire de leurs ancêtres? S'ils l'apprenaient, ils savaient peu profiter

1. [Fonteneil], *Histoire des mouvemens de Bourdeaux*, 1651, t. I (seul paru). — Lenet, *Mémoires*, coll. Michaud, 3e série, t. II. — *Journal* de Filhot dans *L'Ormée à Bordeaux* de Communay, 1887. — *Mémoires* du Père Berthod, coll. Petitot, t. XLVIII. — *Mémoires* de Guy Joly, coll. Michaud, 3e série, t. II. — *Mémoires* de Madame de Motteville, t. IV, coll. Petitot, t. XXXIX. — *Mémoires* du cardinal de Retz, édit. Feillet et Gourdault, t. II et III. — *Mémoires* de Mademoiselle de Montpensier, t. II, *id.*, t. XLI. — *Mémoires* de Montglat, t. II, *id.*, t. L. — *Mémoires* de La Rochefoucauld, édit. Gourdault, 1874. — Baltazar, *Histoire de la guerre de Guyenne*, édit. Barry, 1876. — *Mémoires* de D. de Cosnac, édit. de la Société de l'Histoire de France, t. I, 1852, p. 17-112. — Loret, *La Muze historique*, t. I, 1658, liv. I-IV. — *Archives historiques de la Gironde*, en particulier t. II-IV, t. VI-VIII, t. XIII, t. XV, t. XIX, t. XXVIII. —

de ses enseignements. Les trois derniers Valois avaient réduit à rien l'œuvre de François Ier et d'Henri II. Après Henri IV et d'Ornano, on avait eu Marie de Médicis et d'Épernon. Mazarin succède à Richelieu et oublie cette politique de ruse et de force qui avait enfin rendu Bordeaux à la royauté. La ville va échapper de nouveau à la monarchie, jusqu'au moment où Mazarin acceptera, à défaut des leçons de l'histoire, celles de sa propre expérience.

On avait vu de très près les dangers que faisait courir à l'État un gouverneur pris dans la plus grande famille du pays : d'Épernon avait été maître de Bordeaux moins par la délégation royale que par ses biens, ses hommes et ses alliances. — Mazarin va confier à son fils, le duc Bernard, le gouvernement de la Guyenne. (1643)

Les intendants avaient déjà donné une grande force à la royauté : ils lui assuraient son franc parler en face des gouverneurs et des Cours souveraines. — Mazarin accepta de ne plus envoyer de commissaires dans les provinces où siégeaient des Parlements : l'intendant quitta Bordeaux. (1648)

Bernard d'Épernon n'avait de son père Jean-Louis que le faste, l'arrogance et l'intempérance d'humeur : il vivait « dans sa chimère de vanité ». Il était trop orgueilleux pour être redoutable à l'État; mais il était trop incapable pour ne pas lui être nuisible. Il ne put jamais ni se faire craindre ni se faire aimer. Sa personne entraînait autant de périls qu'en avait suscités la puissance de son père. Dans les moments de crise, où le Parlement gronde et grince des dents, où le peuple s'agite et montre de l'humeur, où l'intendant se retire, la royauté n'aura pour la défendre que le plus maladroit et le plus impopulaire des seigneurs.

Alors il arriva naturellement ce qu'un peu de réflexion aurait pu faire prévoir. L'intendant parti, toutes les puissances que la royauté

HOVYN DE TRANCHÈRE, *Les Dessous de l'histoire,* 2 vol., 1886. — Recueils de Mazarinades (cf. *Bibliographie des Mazarinades,* par MOREAU, 3 vol., 1850-51), en particulier à la Bibliothèque de la Ville, n° 8738, t. IV, nos 8735, 8920-21-23, et surtout les brochures suivantes : *L'Archimazarinade burlesque représentée sur le quai du Chapeau-Rouge; L'Apparition de Mazarin au paysant gascon,* 1651; *La véritable Réponse faite par les dames de Paris,* 28 octobre 1650; *Le manifeste des Bourdelois,* 1652; *Articles de l'Union de l'Ormée* [1652?].

DEVIENNE, 2e édit., t. Ier, p. 263-482. — SAINTMARC, *Bordeaux sous la Fronde,* 1859. — COUSIN, *Madame de Longueville pendant la Fronde,* 4e édit., 1872. — BOSCHERON DES PORTES, *Histoire du Parlement,* t. II, 1877, chap. I, II et III. — DELPIT, *Un Curé bordelais,* 1881. — COMMUNAY, *L'Ormée à Bordeaux,* 1887. — RIBADIEU, *Les négociateurs de Bordeaux,* 1855.

avait, depuis un demi-siècle, élevées ou abaissées, exploitées ou combattues, vont repartir en guerre les unes contre les autres, et se disputer le pouvoir comme au temps des luttes religieuses. — Voilà d'Épernon qui vit et gouverne « en prince ». Le Parlement s'élève contre lui et affirme qu'il est, en face de son despotisme, le représentant de la nation et le conseil des rois. Puis, comme la querelle s'envenime et se prolonge, d'autres pouvoirs apparaissent pour y prendre part. Les paroles du Parlement et le bruit des batailles ont réveillé les chefs traditionnels de Bordeaux, jurats, bourgeois, avocats et procureurs : à leur tour, ils réclament leurs droits oubliés. Derrière eux enfin, les corps de métiers et le commun peuple, atteints par la traînée contagieuse des jours de révolte, descendent dans la rue pour participer à la curée et, n'ayant pas de droits à défendre, satisfaire au moins leurs rancunes. Et l'insurrection, savamment commencée par l'oligarchie parlementaire, gagne de proche en proche les bandes populaires.

II

La force du duc d'Épernon grandissait de jour en jour : la royauté le laissait faire. Il avait fait venir des troupes, bâtissait une citadelle à Libourne, mettait en état de défense le Château-Trompette et le garnissait de canons, « qui furent pointés contre le port et la ville : ce qui surprit bien fort les habitants, qui n'avaient la plupart ouï le bruit du canon que dans les feux de joie ». *1648-49*

Le Parlement s'assembla « pour délibérer sur l'éloignement des gens de guerre » : d'Épernon répondit que cela ne regardait que lui seul. Il quitta Bordeaux; mais, la nuit de son départ, il y eut dans la cité un tel va-et-vient de troupes et de canons que les bourgeois purent à peine dormir. La vieille lutte entre le Parlement chef de la justice et le gouverneur commandant militaire allait recommencer. *1649* *Mars*

Le Parlement l'inaugura par un coup d'État. Il fit convoquer par les jurats, dans l'Hôtel de Ville, l'assemblée des bourgeois et du peuple : ainsi, il faisait lui-même appel à ces marchands et à cette plèbe qu'il *29 mars*

avait méprisés, et qui se retourneront contre lui. Le premier président demanda que la bourgeoisie s'unît au Parlement, c'est-à-dire le reconnût pour chef. Les jurats, dévoués à d'Épernon, menacés d'ailleurs dans leurs légitimes attributions, protestèrent en vain : ils furent hués. L'union fut jurée : « Les officiers du Parlement montrèrent l'exemple du serment; les autres corps, les bourgeois et les artisans, suivirent à leur imitation : ils jurèrent hautement, par-devant les commissaires députés en chaque paroisse, de combattre ou mourir et consacrer leurs biens et leurs fortunes au service du roi et du Parlement et à la défense de la cause publique. »

Il y avait dans ce serment, comme dans ceux qu'on prêtait à la Révolution, la banalité des réminiscences classiques. Mais il renfermait aussi toute une théorie nouvelle de gouvernement, et comme l'ébauche d'une constitution. — Le service du Parlement est inséparable de celui du roi; on unit les deux pouvoirs, comme on devait unir en 1789 le roi et la nation. Le Parlement pose en principe qu'il gouverne au nom du roi et prend au sérieux son titre de compagnie souveraine. Il croit avoir fondé ce qu'on appelait ouvertement « la République parlementaire de Bordeaux ».

Il s'essaie tant bien que mal à exercer le pouvoir usurpé. Si le principe était dangereux, les actes furent assez ridicules. La Cour remit sur pied « les compagnies bourgeoises », confia à un Conseil de Police siégeant en permanence le soin de veiller « à la défense de la liberté publique ». Il nomma des intendants généraux de l'armée, des colonels, des capitaines, un vice-amiral, des maîtres de camp, un maréchal de bataille. Il se fit administrateur, dictateur, chef d'armée.

Mais il fut battu à la première rencontre, devant Vayres : il lui manquait un général qui fût noble et homme de guerre. — Il ne tarda pas à s'en présenter un, le marquis de Chambaret. Il était bien sourd et boiteux, il n'en fut pas moins accepté avec enthousiasme : on lui donna un état-major et douze gardes. Il remporta même un petit succès à Camblanes; et on ne trouva pas, comme on disait alors, assez de lauriers pour le couronner. Tout le monde déclamait et gesticulait, jouant à la petite guerre et à la patrie en danger.

Avril

La royauté était à peine moins ridicule. Elle envoyait d'Argenson

pour « rétablir la bonne intelligence », et elle parlait de paix et de médiation, comme si elle était un État neutre entre deux puissances ennemies.

Mais ce qui était grave, c'est qu'à chaque nouvel incident, le bas peuple apparaissait plus fort. Les artisans se rendaient en nombre aux assemblées, « demandant d'être reçus à dire leur avis ». Le Parlement avait aussi peur du gouvernement populaire que de la tyrannie : il accorda seulement que « chaque corps de métier enverrait son avis par deux de ses baillis ». Le « menu peuple », qui « ne s'attachait pas aux formes d'une délibération réglée », commençait « à s'irriter et à s'emporter ».

Mai

Le Parlement fit comme le patriciat de l'ancienne Rome. Pour apaiser « la fougue » du peuple, on envoya l'armée bordelaise attaquer Libourne. Dans ses rangs se trouvait le plus impétueux et le plus bavard des frondeurs, Bonnet, curé de Sainte-Eulalie : Tyrtée gascon, « il exhortait les Bordelais à répandre leur sang et à donner leur vie », et « envoyait au martyre » ceux qui étaient morts les armes à la main. L'éloquence ne suffit pas, la foi et le bonheur manquèrent. L'armée du Parlement fut battue et Chambaret fut tué.

26 mai

La discorde se mit alors dans le parti de la liberté. Il y eut « de faux frères ». Les jurats, relégués dans l'ombre par le Parlement, complotaient le retour de d'Épernon. Le bas peuple se barricadait dans Saint-Julien. On put croire que bourgeois et artisans, La Rousselle et les quartiers populaires, allaient en venir aux mains. Tout s'arrangea : d'Épernon entra par la porte Dijeaux avec quatre cents cavaliers, devancés par des trompettes « qui n'oubliaient pas la fanfare ».

III

D'Épernon et les jurats, redevenus ses esclaves, ne gouvernèrent point longtemps Bordeaux. La royauté se crut assez forte pour frapper le Parlement d'interdit; mais elle ne voulut pas comprendre qu'il fallait, pour exécuter l'arrêt, un autre homme que d'Épernon. La Cour fit opposition aux lettres royales, et déclara qu'elle continuerait

Juillet

« l'entrée du palais et l'exercice de ses charges » : d'Épernon fit alors investir l'Ombrière, et « assiégea la justice souveraine jusque dans son sanctuaire ».

Il fallut recourir au peuple. Il s'arma, s'ameuta, barricada les rues. Un des jurats fut tué. D'Épernon dut quitter Bordeaux.

Le Parlement nomma un nouveau Conseil de Ville. La guerre recommença. Le marquis de Sauvebœuf fut proclamé « général de l'armée du roi sous l'autorité du Parlement de Bordeaux ».

On se battit, sous ses ordres, avec un peu plus d'énergie. Le Château-Trompette tirait sur le port et la ville de jour et de nuit, tuant et blessant un grand nombre de personnes, éventrant les maisons, mettant le feu à un quartier. Sauvebœuf décida qu'il fallait l'assiéger. Un conseiller au Parlement, d'Espagnet, s'improvisa maître d'artillerie et fort habile. Une batterie, installée sur le soubassement des Piliers de Tutelle, rendit de grands services. On se crut même un jour assez fort pour tenter l'assaut : « les bourgeois choisirent une attaque séparée, afin qu'on ne leur pût pas reprocher de ne tenir leur liberté que des armes étrangères ». Le Château n'attendit pas l'assaut et capitula.

(Août)

(18 octobre)

Les Bordelais, enhardis, continuèrent l'offensive. Ils prirent Podensac et Langon, qui étaient du domaine ducal, et ils cassèrent en passant quelques vitres au château de Cadillac; puis, de retour à Bordeaux, ils firent de brillants faits d'armes contre le camp ennemi de La Bastide. Mais tous ces succès devaient être sans lendemain. D'Épernon investit Bordeaux. Une action décisive allait s'engager. Au dernier moment, tout le monde recula. A l'heure où le Parlement décidait d'évacuer les postes de La Bastide, d'Épernon retirait les siens. Sur ces entrefaites, le roi envoya un accord que la Compagnie se hâta d'enregistrer. Elle se donnait au moins l'air de traiter après la victoire.

(11-17 nov.)

(29 déc.)

(1650)

(7 janvier)

IV

Cette première Fronde avait été en droit un conflit d'autorité entre le gouverneur et le Parlement. Mais ce conflit n'aurait point dégénéré en guerre civile si les deux puissances rivales n'avaient pas trouvé

des factions toutes prêtes à les servir et un esprit de révolte facile à réveiller. Sur leur querelle vinrent se greffer de vieilles rivalités : entre artisans et bourgeois, corps de métiers et jurade, riches et pauvres, Saint-Michel et Chapeau-Rouge. Ajoutez ce qu'on appelait « l'humeur républicaine » de Bordeaux, c'est-à-dire l'hostilité de la grande ville contre la tyrannie fiscale du pouvoir central.

La paix ne pouvait être durable que si la royauté en confiait le maintien à un agent décidé et maître absolu. Mazarin laissa les choses en suspens, les hommes en querelle, d'Épernon et le Parlement en présence.

Le moindre incident ranimera la révolte. Mais cette fois, comme il était naturel, elle ira plus loin : la foule sera la plus forte; le Parlement et la bourgeoisie, loin de diriger, seront entraînés par ceux-là mêmes qu'ils ont une première fois soulevés.

1650

Quand les princes se brouillèrent avec Mazarin, ils projetèrent de faire de Bordeaux le centre de la résistance : ils savaient qu'il leur serait facile « de le mettre de la partie ». La princesse de Condé arriva dans la ville, implorant secours contre le cardinal. Elle entra dans le palais de l'Ombrière, son tout jeune fils était à son côté, la tenant par la main. L'enfant mit un genou en terre, disant aux conseillers : « Servez-moi de père; Mazarin m'a ôté le mien! » Les jurats et peut-être aussi le Parlement auraient désiré qu'on les laissât en repos, qu'on leur donnât au moins le temps de la réflexion. Mais le peuple intervint alors. Quelques jours auparavant, il avait fait briser les serrures des portes donnant sur la rivière, pour que rien n'empêchât l'entrée des princes; la veille il avait acclamé jusqu'à minuit la princesse : ce jour-là il grouillait et hurlait dans les salles du palais, « faisant de grandes menaces, si le Parlement ne donnait l'arrêt ». Le Parlement dut céder : la princesse, ses parents et ses alliés s'installèrent dans Bordeaux et firent de grands préparatifs militaires.

1er juin

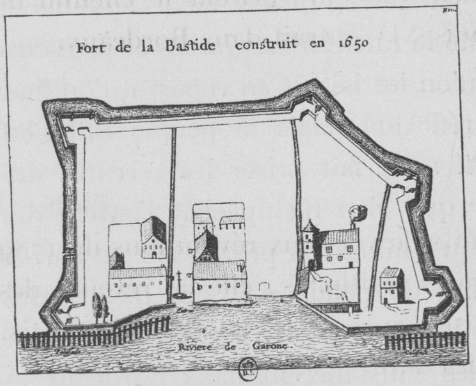
Le bas peuple était fort joyeux : « Je ne sais, » disait Lenet, l'agent des princes à Bordeaux, « si c'était l'affection qu'on avait pour nous, ou l'aversion qu'on avait pour le duc d'Épernon. » Ce fut par la populace que les princes gouvernèrent Bordeaux. Le procureur général Lavie avait essayé de résister : ils laissèrent piller sa maison. « Quand les

séditions sont excitées, » écrivait un témoin de ces désordres, « il est difficile d'en arrêter le cours. Cette populace, émue et en curée du butin qu'elle venait de faire chez Lavie, voulut en faire un pareil aux maisons des jurats. » Elle ne parlait que d'égorger ceux qui s'opposeraient à elle.

Même dans ses plus mauvais jours, le Parlement n'avait jamais montré cet égoïsme impudent et ces basses ambitions qu'étalaient les princes. Il avait eu des faiblesses; mais il n'avait jamais perdu le sentiment du devoir, l'instinct de la dignité et le goût des principes. Les grands seigneurs, aussi méprisables politiciens que les plus vulgaires des démagogues, ne songèrent qu'à eux, à leurs rentes et à leurs intérêts. Après avoir provoqué dans les rues la guerre sociale, ils recoururent à la trahison. La France était alors en lutte avec l'Espagne. Un envoyé espagnol, attiré par les princes, entra dans Bordeaux aux acclamations du populaire.

11 juillet

Le Parlement protesta. Une fois de plus, la canaille soulevée l'assiégea dans le palais : « La foule du peuple grossissait toujours de plus en plus, et les provisions du buvetier commençaient à faillir. » Enfin les jurats et les bourgeois eurent un moment de courage. Ils accoururent en armes, assaillirent le menu peuple dans le palais et délivrèrent la Compagnie.



FORT DE LA BASTIDE CONSTRUIT PAR LES BORDELAIS [1].

La royauté, cette fois, agit avec vigueur. Une armée fut envoyée contre Bordeaux. D'Épernon, incapable et suspect, fut écarté. On chargea de La Meilleraye des opérations. Mazarin lui-même vint dans le camp et y amena le roi Louis XIV. Le 26 août, il était à Cenon, et il put voir, du haut de la colline, la ville insurgée pleine d'armes et de canons. Dix mille Bordelais défendaient les remparts; quatre mille étaient campés à Saint-Seurin; on construisit à La Bastide un fort de quatre petits bastions.

1. Gravure jointe au panorama de Bordeaux, de DANCKERTS, en 1666.

Le siège commença. Les Gascons, comme toujours, furent d'abord pleins d'ardeur. Ils luttèrent avec acharnement dans les rues de Saint-Seurin. Le faubourg perdu, ils défendirent glorieusement la demi-lune de la porte Dijeaux, qui devint célèbre en ce temps-là : elle résista douze jours et coûta plus d'un millier d'hommes aux troupes du roi. Ce n'était pas grand'chose que cette défense, dit le duc de La Rochefoucauld, qui assistait à l'attaque, c'était « une petite hauteur de fumier » faite de bourriers et débris amoncelés, « escarpée en forme d'ouvrage à cornes, sans parapet et sans fossé ». Mais grâce à la vaillance bordelaise, elle se trouva la plus grande défense de la ville.

5 septembre

La constance fut ce qui manqua le plus aux assiégés, cette année comme la précédente. La désunion était dans la ville, l'argent et les vivres faisaient défaut; on eut peur des suites d'une prise d'assaut : on se sentait vaguement coupable. Surtout, le temps de la récolte des vins approchait. En quelques jours, écrit un frondeur, « tout tomba dans une léthargie telle que rien ne touchait plus les cœurs : ceux qui avaient paru le plus affectionnés demeuraient dans le silence, et ne respiraient que la paix et la liberté de faire leurs vendanges, saison en laquelle Bordeaux cesse d'être la capitale des Gascons. »

La paix fut bâclée, la plupart des frondeurs prirent le chemin de leurs campagnes, et le 5 octobre Louis XIV entrait dans Bordeaux.

V

La Fronde ressemble, à deux points de vue, aux révolutions de 1789 et de 1848 : — avec des programmes politiques, elle a réveillé des haines sociales; — elle n'a pas été seulement une querelle de partis, elle a été aussi une manifestation littéraire.

Comme sous Louis XVI et sous Louis-Philippe, le peuple des villes eut au temps de Mazarin un insatiable désir de bruit, de paroles et de nouvelles. Il y avait chez lui tous les ferments d'une intense production littéraire. Les harangues compassées des parlementaires, les fades allégories des Jésuites, ne suffisaient pas à satisfaire la curiosité des uns et la verve des autres. Depuis 1610, le public bordelais était à

l'affût de toutes les occasions d'écrire : le règne de Louis XIII fut un beau temps de travail pour nos imprimeurs. Toutes les fêtes donnaient matière à d'interminables dithyrambes : c'est par douzaines qu'on peut compter les brochures écrites sur le mariage du roi et le séjour de la régente, sur la fondation de la Chartreuse, sur la bataille entre d'Épernon et Henri de Sourdis. Le journalisme n'existait pas à Bordeaux : l'esprit qui le faisait vivre y régnait déjà en maître.

La Fronde arriva à point nommé pour ouvrir une vaste carrière à ces passions littéraires : elle les encouragea d'abord; puis, par un choc en retour, elle fut entraînée par elles. Tous ces nouvellistes, ces courriéristes, ces auteurs de Mazarinades, contribuaient à maintenir le peuple dans l'agitation. Comme la presse de nos jours, la Mazarinade de ce temps-là recevait des émeutes ses aliments et leur en fournissait de nouveaux.

Ce fut du reste, sauf la périodicité, une véritable presse que ces publications de Mazarinades. On en connaît plus de trois cents qui furent imprimées à Bordeaux pendant les cinq années qu'y dura la Fronde, et le chiffre des disparues doit être égal à celui-là. Dans les périodes de combats, il devait en paraître à peu près une par jour.

Le plus grand nombre renfermait seulement des textes de documents, *Déclarations du Roi, Lettres des Princes, Arrêts de la Cour.* Beaucoup étaient des *Relations* des événements politiques, sièges ou batailles, émeutes ou assemblées, presque toutes rédigées par des frondeurs avec la plus insigne partialité. Une partie de ces documents étaient apocryphes, fabriqués de toutes pièces pour exciter le Bordelais contre d'Épernon et Mazarin, et plus souvent encore pour l'amuser à leurs dépens.

Du reste, la presque totalité de la littérature bordelaise est frondeuse. Les Mazarins ont la langue moins prompte. Les vrais Gascons étaient dans l'opposition.

Moins nombreux, les pamphlets sont, de toutes ces brochures, les moins ennuyeux à lire. Ils renferment assurément beaucoup de fatras. Le baroque et le pédantisme du temps s'y étalent franchement. Ce ne sont pas œuvres populaires. L'éducation classique, la tradition de Cujas et la mythologie du Collège des Jésuites ont également passé

par là. — La campagne de 1650 avait commencé dans la crainte d'une disette et s'était terminée dans l'espoir des vendanges; et le pamphlétaire écrit : « Il faut dire que Bacchus a fini votre guerre que Cérès a commencée. » — Le feu d'artifices en l'honneur des princes est transformé en « un bûcher d'amour qui embrase les esprits ». — Le Château-Trompette est conquis; c'est le cas de dire, avec le panégyriste latin, que la ville n'en est que mieux protégée : *Remota omni custodia militari tutior est amoris excubiis,* « la vraie garde d'une ville est l'amour de ses habitants. » — Le Parlement est souverain au même titre que le prince : lisez, dit l'écrivain frondeur, la huitième loi *De dignitate* du Code Justinien.

Ce qu'il y a de plus vivant dans ces brochures, c'est encore le titre : voici *le Soldat Bourdelois,* voilà *l'Apparition de Mazarin au soldat gascon;* ici c'est *la France libre* qui se réjouit, et là ce sont *les Larmes de Thémis exilée.* Le duc Bernard et ses amours avec Ninon excitent en particulier la malignité des frondeurs : on se croit plus d'esprit à être méchant. Les titres sont suggestifs : *l'Histoire poétique des exploits admirables du duc Bernard, — la Séparation de corps et de biens du duc Bernard avec sa Ninon, — la Vaillance Bernardine et Mazarine,* et bien d'autres. Mais qu'on ne se hasarde pas à lire : l'ennui sature toutes ces pages.

Les Mazarinades en vers sont plus attrayantes, quoique souvent fort chargées d'inepties. Il est vrai que dans quelques-unes l'injure arrive à une certaine éloquence :

> De Mazarin vient la misère;
> Mère d'église fut sa mère,
> Son père fut un tartarin :
> De misère vient Mazarin.

L'*Archimazarinade burlesque,* œuvre, dit-on, d'un avocat bordelais, renferme, en trois cents vers, un incroyable débordement d'outrages, obscènes, triviaux, énergiques et pittoresques. C'est la moins mauvaise des brochures de la Fronde bordelaise. Jamais homme n'a provoqué plus que Mazarin la recherche des synonymes dans l'insulte :

> Haut-de-chausses de Barabas,
> Tourné, viré de haut en bas;

Haut-de-chausses de séminaire,
Tourné de devant derrière;
Vieux haut-de-chausses de notaire,
De Franquetripe et Marmotin,
De Trostole et de Maroquin;
De Tabarin, de Roquentin,
De Troussepet, de Gaillardin,
Jodelet et Fripe-Boudin...
Adieu, maltôtier sans maltôte,
Adieu, calottier sans calotte,
Archi-butor enté sur souche,
Tu ne feras plus le farouche,
Ut faciebas à Saint-Seurin :
Frustra voulais césariser,
N'étant bon qu'à caraquiser.

C'étaient la grossièreté et le pédantisme mis au service l'un de l'autre. Cette diatribe sent à la fois la rue et l'école, l'ordure du ruisseau et la fleur de rhétorique.

Enfin, les Mazarinades marquent un fait curieux dans l'histoire littéraire de notre ville. Quelques-unes de ces poésies, dialogues ou chansons, sont en patois. La langue gasconne reparaît comme langue écrite et langue imprimée. De populaire qu'elle était devenue, elle reprend timidement sa place parmi les lettres, grâce à la fantaisie de quelque pamphlétaire frondeur. Le *Micheu* bordelais s'écrie en 1651 :

Bibe aquet Parlomen, bibe la brabe Fronde,
Que casse lous bouleurs que gouspillen lou monde :
Iou bau d'aqueste pas bebe a sa santat.

Les voleurs, c'est-à-dire Bernard et sa Ninon, une fois chassés, la santé de la Fronde n'en était pas plus mauvaise. Après une année de répit, elle se réveilla plus forte que jamais.

VI

1651
Septembre

L'année 1651 se passa sans troubles sérieux. Mais personne ne s'était corrigé. Mazarin nommait Condé au gouvernement de Guyenne,

comme s'il eût voulu choisir le chef des révoltes futures. Le Parlement s'unissait à Condé et adressait au roi de virulentes remontrances contre la personne et le gouvernement de son ministre. Les Bordelais étaient aussi enragés frondeurs que par le passé : les pamphlets circulaient, des politiciens de profession groupaient autour d'eux les « pêcheurs en eau trouble ». Tout le monde, sauf le roi, s'apprêtait à gouverner.

Octobre

Cette fois, ce ne sont ni les princes ni les parlementaires qui prennent la direction du mouvement. Ils sont usés. Les Bordelais veulent avoir à leur tour leur Fronde et leur « république », traîner à la remorque leurs anciens chefs.

Les principaux chefs de partis avaient formé, au moins dès 1651, un comité, presque une confrérie, qui prenait le titre de « l'Ormée » ou de « l'Ormière » : ce nom lui venait de son principal lieu de réunion, la plate-forme plantée d'ormeaux qui avoisinait Sainte-Eulalie. Les membres de cette frérie, comme les hommes qui feront plus tard la Révolution, appartenaient presque tous à la bourgeoisie moyenne : fort peu sortaient de la grande bourgeoisie marchande; il y avait assez peu d'ouvriers, de compagnons et d'artisans proprement dits; l'élément démagogique et populacier y était aussi étranger que la pure aristocratie. On disait « les gentilshommes et les bourgeois de l'Ormée ». En revanche, on voyait dans l'Ormée bon nombre d'avocats et de procureurs : ils faisaient sa force, son audace et son éloquence. A côté d'eux, on trouvait beaucoup de maîtres de métiers, orfèvres, apothicaires, pâtissiers, potiers d'étain, gens tenant boutique, vivant à leur aise, jouissant d'une considération de quartier. Avec eux, on signale quelques écuyers. Sans doute, le protestantisme était assez représenté dans l'Ormée; en tout cas, il lui devint rapidement très favorable. — Les deux chefs les plus influents étaient Duretestc, bourgeois et procureur au Parlement, fanatique convaincu et désintéressé, et de Villars, avocat et bourgeois, homme habile, intelligent, ambitieux et avide. Du reste, l'organisation du corps des Ormistes était plutôt démocratique; les chefs n'avaient d'autre pouvoir que celui que leur donnait leur influence. Il comptait cinq cents membres directeurs, un plus grand nombre d'affiliés. La direction effective appartenait à une délégation qui jugeait sans appel, la Chambre de l'Ormée.

Rien dans ce parti ne révélait l'audace désordonnée des passions populaires. L'Ormée ne partageait ni les doctrines des « gros bourgeois » ni les convoitises du « menu peuple ». Les statuts, imités de ceux des fréries de maîtres, imposaient aux membres l'honnêteté, l'union, la fraternité, la charité; ils ne respiraient aucune haine sociale. Les jugements du tribunal de l'Ormée ont été fort rarement sévères, presque toujours bénins, même contre ses ennemis. L'Ormée a été la cause de beaucoup de désordres : elle ne les a jamais volontairement provoqués. Les honnêtes gens ont été moins menacés sous son règne que sous la domination des princes. Nous la connaissons surtout par ses ennemis et ses victimes : pourtant, il ne ressort pas de son histoire la moindre impression de terreur.

Les plans de l'Ormée étaient politiques et municipaux. Les gens qui la dirigeaient avaient sans doute un programme très net. Ils voulaient qu'une part plus grande fût faite aux classes moyennes dans l'administration de la cité. Ils demandaient qu'elle ne fût pas aux mains de quelques-uns et que le droit de vote fût accordé au plus grand nombre. Ceux qui maniaient les deniers publics devaient rendre compte de leur gestion. L'Ormée n'aime pas le Parlement : elle désire l'abolition de la vénalité des charges, des jugements moins coûteux et plus expéditifs; elle demande que « la justice souveraine soit rendue par des personnes de probité et de suffisance connue ». Les Ormistes juraient de défendre privilèges et franchises aux dépens de leur vie. Leur devise favorite était : *Vox populi, vox Dei*. Ils parlaient volontiers du Saint-Esprit; ils affectionnaient les symboles : le serpent et la colombe, le cœur enflammé, le lys en fleur et la branche d'ormeau. Du reste, on ne saurait mieux les juger que par les « articles de l'Union » de l'Ormée; ils ne sont peut-être pas d'une authenticité rigoureuse et officielle, mais ils marquent fort bien l'impression que les Ormistes voulaient donner d'eux, de leur œuvre et de leur caractère :

« Nous, bourgeois, manants et habitants de la ville de Bordeaux, reconnaissant les grandes faveurs et assistances particulières que nous avons reçues de Dieu durant les troubles qui ne sont pas encore finis, avons résolu d'en remercier Dieu de tout notre pouvoir, et pour obtenir la continuation de ses bénédictions, tâcher d'aimer notre prochain de bien en mieux, et particulièrement ceux qui seront dans même

résolution, laquelle nous allons déclarer à un chacun par les suivants articles, et inviter tous les chrétiens de faire le semblable, ou mieux si Dieu les y inspire :

» Premièrement, nous promettons obéissance au roi, service à notre gouverneur, et fidélité au bien et avantage de notre patrie, pour les privilèges et franchises de laquelle nous serons toujours prêts à exposer nos vies et nos biens ; et notamment pour soutenir qu'en qualité de bourgeois nous avons voix délibérative et non consultative seulement dans les assemblées générales de la Maison Commune de cette ville, et faire rendre compte à ceux qui ont manié les deniers publics.

» Comme aussi promettons de nous aimer ainsi que frères, et protéger réciproquement les uns les autres, et procurer entre nous une paix et concorde en Jésus-Christ ; pour à quoi parvenir, s'il y arrive quelque différend entre nous, promettons nous accorder d'arbitres ou permettre que la Compagnie en choisisse, et acquiescer à la décision qu'ils en feront, et selon leur conseil chacun y prendra les assurances nécessaires, pour que tels accords soient fermes et irrévocables.

» Que si quelqu'un de notre Compagnie est vexé par procès ou autrement, nous le protégerons par toutes voies dues et raisonnables ; et s'il est obéré, on lui prêtera de l'argent sans intérêt pour quelque année, prenant assurance des sommes à lui données pour lui aider à se libérer.

» Dès que quelqu'un de la Compagnie viendra à être malade, ses proches voisins associés l'exhorteront de pourvoir au plus tôt à sa conscience, et après donner ordre à ses affaires, pour laisser ses successeurs en la plus grande paix et concorde qu'il lui sera possible ; et où il arrivera à décéder, sa veuve et orphelins, s'il en a, seron protégés et défendus comme s'il était vivant.

» Si par accident quelqu'un de la Compagnie devient pauvre, on lui procurera quelque emploi honnête pour le secourir, et si cela ne se peut, on l'assistera des choses nécessaires sans découvrir les incommodités de sa famille, sinon à ceux qui auront la charge de la Compagnie de pourvoir à tel cas.

» Que les étrangers qui viendront dans Bordeaux et voudront être unis à cette Compagnie, y seront admis et traités de même que les autres associés.

» Qu'au cas (ce qu'à Dieu ne plaise) où quelqu'un vint à mener une vie scandaleuse et incorrigible, ou réfractaire à l'observation des articles accordés, il sera banni comme indigne de telle société, et réputé traître à son honneur et au bien public. »

Il y eut dans ce mouvement, comme dans la Révolution anglaise contemporaine, quelque chose à la fois de mystique et de républicain.

De fait, les Ormistes furent en relations avec Cromwell et son parlement. On trouve dès 1652 la trace de rapports entre la Fronde bordelaise et les républicains d'Angleterre. Elle leur envoya une ambassade l'année suivante. Nous possédons les instructions que reçurent ses délégués, et elles montrent que l'Ormée était prête à accueillir des puritains aussi bien des secours militaires qu'une forme

nouvelle de gouvernement. « Les huguenots du parti, » écrivait-on à Condé, « vont droit à l'Angleterre. » J'ai vu, écrivait la Muse de Loret,

> J'ai vu plusieurs lettres écrites
> Disant que les sieurs Bordelais,
> Débauchés par quelques Anglais,
> Ne voulaient plus être princistes,
> Ains devenir Cromwellistes.

Les princes et quelques Ormistes catholiques auraient préféré s'entendre avec l'Espagne. Mais les uns et les autres étaient rebelles au roi, favorables à l'étranger : l'Ormée, et ç'a été son seul crime, a tout fait pour trahir la France.

VII

1652 Condé quitta Bordeaux en mars 1652 ; il y laissa deux représentants : comme lieutenant général son frère le prince de Conti, comme agent politique son conseiller Lenet.

Le Parlement se croyait toujours le maître de la situation. Il surveillait les Ormistes, et ceux-ci l'accusaient de tiédeur. Les princes ménagèrent quelque temps les uns et les autres. A la fin, ils jugèrent l'Ormée plus forte ou plus utile. Lorsqu'elle entra en conflit direct avec le Parlement, ils se décidèrent en sa faveur. Dès le mois de mai elle était maîtresse des rues : une sorte de commission populaire se substitua à la jurade impuissante et au Parlement épuré.

Dans le désordre de ces premières installations, le trouble gagnait la voie publique, de vieilles rivalités se réveillaient entre les paroisses populaires et les quartiers aristocratiques. Le 24 juin, les artisans de Saint-Michel se formèrent en bandes et marchèrent contre les bourgeois de Saint-Remi et du Chapeau-Rouge, fort opposés aux Ormistes. On se heurta au Pas-Saint-Georges. Il y eut bataille ce jour-là et le lendemain; mais le menu peuple, mal guidé, mal armé, ne fut pas le plus fort.

Cette émeute assagit l'Ormée. Elle se hâta de donner à son gouvernement une allure plus politique et plus régulière. Aux élections de

juillet, elle prit la majorité dans le Conseil de la Jurade. Dès lors, son autorité est organisée, prudente et réfléchie; son tribunal fonctionne régulièrement, sans inutile rigueur. La plus grande partie du Parlement quitte Bordeaux. Un bon nombre de bourgeois adhèrent à l'Union de l'Ormée : les uns par peur; d'autres, dit-on, pour la détruire ou la surveiller; beaucoup peut-être parce qu'elle défendait les antiques prérogatives de la cité. N'étaient-ce pas les Ormistes qui, aux dernières élections, avaient protesté contre la présence des commissaires du Parlement? C'était la cause de l'autonomie de la bourgeoisie que l'Ormée prenait en main.

Cela explique le caractère des insurrections qui s'élevèrent contre l'Ormée. Elles vinrent à la fois des plus riches et des plus pauvres. Les ennemis de l'Union, ce furent ces « gros bourgeois » ou ces financiers du Chapeau-Rouge, de La Rousselle, du pont Saint-Jean, les habitués des assemblées de la Bourse, qui tenaient plus à la faveur royale qu'à leurs antiques libertés; — les élégants de la jeunesse aristocratique, qui raillaient volontiers les manières des procureurs et des boutiquiers; — les artisans et le bas peuple, qui en voulaient peut-être à l'Ormée de ne point encourager leurs désordres; — le clergé, et surtout le clergé régulier, Capucins, Cordeliers, Jacobins et autres mendiants.

Ce sont les Ordres religieux qui donnèrent le plus de mal aux Ormistes. Les Cordeliers, cette éternelle pépinière de conspirateurs royalistes, fournirent à Mazarin les chefs des deux principales conjurations, le Père Ithier et le Père Berthod. Au mois de mars 1653, ils ourdirent un vaste complot pour délivrer la ville. Ils comptaient surtout sur l'armée des religieux, qu'on devait mobiliser à la première alarme, Cordeliers, Récollets, Carmes, Capucins, Feuillants et Bénédictins : on laissa volontairement de côté les Jésuites, les Minimes, les Pères de la Merci, qu'on jugea trop riches et trop habiles pour se compromettre inutilement.

Le complot échoua, et les Ormistes se vengèrent de la bonne manière. Ils expulsèrent cinquante Cordeliers, après les avoir battus dans la ville, à grands coups de canne et au son des trompettes. L'Ormée eut le mépris du moine, et un peu le goût du sacrilège. Elle fut impie sans être méchante. Un jour, les Ormistes voulurent

arquebuser le Saint-Sacrement; un autre jour, ils livrèrent au pillage le couvent de Saint-François et convertirent « les cellules en cabarets, les lieux saints en corps de garde ». L'esprit huguenot les dominait de plus en plus : à la même date, ils traitaient officiellement avec les républicains d'Angleterre.

Au mois de juillet 1653, Bordeaux fut bloqué. Cette fois encore, la lassitude était générale, sauf chez les chefs. Beaucoup de bourgeois qui avaient approuvé l'Ormée quand elle paraissait la plus forte, la maudirent quand les troupes royales approchèrent. La « grosse bourgeoisie » se sentit alors un peu de courage. Elle mit en état de défense la rue Neuve et la rue de La Rousselle; elle s'empara des postes de garde au Chapeau-Rouge. Le clergé prêcha la paix. La jeunesse se montra dans les rues. Les artisans s'attroupèrent. Tout le monde afficha son zèle royaliste, écrit Loret :

> Les mignonnes, les demoiselles,
> Et les plus charmantes pucelles,
> Faisant pour la paix mille vœux,
> Parent leur sein et leurs cheveux,
> De rubans blancs en abondance,
> En mémoire du roi de France,
> Qu'elles reconnaissent vainqueur
> Et des mutins et de leur cœur.

Enfin, le 19 juillet, les principaux bourgeois, réunis à la Bourse, acclamèrent la paix et décidèrent que « le nom et la partie de l'Ormée seraient abolis, qu'il n'y en aurait plus qu'un seul, composé de notables bourgeois ». Le lendemain matin, le drapeau rouge que les Ormistes avaient mis sur le clocher de Saint-Michel se trouvait remplacé par le drapeau blanc. Le règne de l'Ormée avait pris fin.

Il faut lui rendre cette justice qu'elle n'essaya pas de lutter en désespérée. Ses derniers jours furent précisément les plus pacifiques. Elle ne provoqua pas ces convulsions sanglantes dans lesquelles se terminent les soulèvements d'une grande ville. Les Chroniques du temps nous donnent l'impression qu'elle se résigna sincèrement à disparaître.

Elle ne fut point vaincue, mais se laissa désarmer. Le 3 août,

l'armée royale fit son entrée dans Bordeaux, aux applaudissements des bourgeois, des gens de métier et des moines. Villars échappa. Dureteste fut supplicié sur la place du Palais : c'était le meilleur de tous, un honnête homme et un fervent apôtre de la liberté.

VIII

Ces mouvements, malgré la différence de leur origine, se ressemblent tous au fond. C'est la lutte contre la royauté de tous les corps groupés autour d'elle : le Parlement et la noblesse, ses créations; la bourgeoisie bordelaise, son ancienne ennemie. Nobles, conseillers et bourgeois, parlent également de liberté. Le bas peuple, suivant le moment, acclame ceux qui lui offrent le plus d'occasions de troubles et de bruit.

Ce qui fit le triomphe de la royauté, ce ne fut ni son énergie, ni son habileté, ni son esprit de suite. A chacune de ces Frondes, la sédition s'apaisa presque d'elle-même.

La supériorité du roi venait de ce que ses ennemis ne s'entendaient pas, et surtout ne se comprenaient pas. Tous parlaient de liberté; mais ils ne donnaient pas au mot le même sens. La liberté, pour les nobles, c'était le gouvernement de l'État entre leurs mains; pour les Parlements, le droit de conseiller les rois en toutes choses; pour les bourgeois, celui d'administrer leur ville. Mais auprès du roi, Parlement et nobles se heurtaient; à Bordeaux, le Parlement brisait la bourgeoisie, et l'Ormée épurait le Parlement. Avant même de triompher, ils ne pouvaient s'unir.

Ce qui surtout fit la défaite de la bourgeoisie (et celle-là fut irrémédiablement battue), c'est que ses aspirations furent supérieures à son courage. Les hommes intelligents qui voulaient la gouverner, comme les chefs de l'Ormée, étaient mal soutenus par elle, tantôt entravés, souvent abandonnés au moment décisif. Quand venait le temps des vendanges, qui pouvait songer à la liberté? La liberté, disait un homme qui connaissait bien les Bordelais, c'était faire son vin et le vendre.

Après tout, cette faiblesse était une preuve de sagesse. La domination de la royauté fera plus tard autant de bien à la bourgeoisie qu'en avait fait celle de la jurade. La noblesse et le Parlement, vaincus et soumis, n'ont que d'incertaines compensations à leur défaite. La bourgeoisie aura au moins ce qu'elle désire le plus : la liberté de travailler et de s'enrichir.

1. Tous deux à la Bibliothèque nationale. — Face commune : les armes de Bordeaux avec les noms des jurats ormistes : I. B. THODIAS, H. DVBOVRGDIEV, I. LARCEBAVT, P. ROBERT, I. VRIGNON, IVRATS. — Au revers : un lys en fleur, *(lilium)* SPES ALTERA, sur une pièce, et sur l'autre, les ormeaux avec la devise : *(cor)* NON DEFICIET.



JETONS DE L'ORMÉE [1].

CHAPITRE XXVIII

LE DESPOTISME

(1653-1715)

I. Toute-puissance des intendants. — II. Abaissement définitif des pouvoirs municipaux. — III. Insurrection de 1675. — IV. Programmes et échecs commerciaux de Colbert. — V. Ralentissement dans les grands travaux. Efforts de l'art jésuite. — VI. Engourdissement intellectuel. — VII. Les dernières années du règne de Louis XIV. Symptômes de temps nouveaux[1].

I

Louis XIV reprend et complète l'œuvre de Charles VII. A deux cents ans de distance, ces deux règnes se répondent. Louis XIV reconstruit le Château-Trompette, élevé par Charles VII : l'un et l'autre roi ont eu à conquérir Bordeaux et l'ont traité en ville conquise. Mais la vraie lutte que Louis XIV soutint contre Bordeaux, ce ne fut point

1. [De Ponthelier]. — [Tillet], *Chronique Bourdeloise*, 1703. — *Chroniques historiques*, par [Tillet], [1718?]. — Colbert, *Lettres, Instructions et Mémoires*, édit. Clément, 7 vol., 1861-65. — *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, édit. Depping, 4 vol., 1850-55. — *Correspondance des contrôleurs généraux*, édit. de Boislisle, 2 vol., 1874-83. — Archives municipales : 1° *Registres de la Jurade* (BB), vol. 1674-75 ; 2° Inventaire sommaire de 1751 (JJ, 385), au mot *Révoltes*. — *Livre des Privilèges*, p. 372-479. — *Statuts de l'Université de Bordeaux*, édit. Barckhausen, p. 75-109. — *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 93 ; t. III, p. 247 et suiv.; t. VIII, p. 481; t. XVIII, p. 319 ; t. XXV, p. 194. — *Mémoire de* l'intendant de Bezons, ms. de la Bibliothèque de la Ville. — *Mémoire de* M. de Vauban *sur les ouvrages de Bordeaux*, 1680 [copie ms. aux Archives municipales]. — *Vie de d'Aguesseau*, par son fils, dans les *Œuvres*

celle qui lui en ouvrit les portes en 1653 : c'est la guerre sans merci et sans relâche qu'il dirigea pendant cinquante ans contre les privilèges, les traditions, l'amour-propre et l'humeur même de la grande cité. Louis XIV avait la haine des villes : aucune ne fut détestée par lui comme Bordeaux.

Pour exécuter son œuvre, l'État tient entre ses mains l'instrument le plus solide et le plus docile qu'il ait encore possédé, l'intendant. Il a aussi ce qui lui avait manqué jusqu'alors, une politique suivie, une tradition de bureaux. Derrière l'intendant, nous trouverons toujours le Conseil du Roi et les bureaux des ministres. Les rois meurent, les ministres changent, les bureaux restent, et le Conseil continue avec eux l'œuvre commencée. Quel que soit l'intendant et quel que soit le ministre, la besogne est la même : l'intendant Pellot s'en acquitte avec décision, d'Aguesseau avec ménagement; celui-là veut se faire craindre, celui-ci ne pense qu'à se faire aimer. Mais tous deux appliquent la même politique. A dire vrai, elle est impersonnelle : c'est l'État qui agit.

1664-69

1669-73

A la suite de l'armée du roi, l'intendant était rentré à Bordeaux pour veiller à l'« exécution de ses ordres ». Il faut d'abord qu'il soit le seul maître.

Le gouverneur subsista : il eut le commandement des forces armées, il n'en eut pas la libre disposition. En cas de sédition, il doit « prêter main-forte » ; son devoir est de « suppléer par la force à ce que la faible justice ne peut faire par elle-même ». C'est un chef militaire, et rien autre. — Dans la vie courante de la cité, c'est surtout l'homme de toutes les grandes cérémonies, la « première puissance de Bordeaux ». Aussi est-il choisi avec soin parmi les membres de la plus haute noblesse : après Condé, on eut Conti, puis d'Épernon, puis d'Albret. Les chroniqueurs du temps s'étendent avec joie sur les fastueuses entrées qu'ils font dans Bordeaux, au son des violons, au bruit des canons, au

de ce dernier, t. XIII. — BARCKHAUSEN, *Une enquête sur l'instruction publique au XVIIe siècle*, dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1887.

DEVIENNE, Ire partie. — O'REILLY, *Mémoires sur la vie de Claude Pellot*, 2 vol., 1881-82. — MALVEZIN, *Histoire du commerce de Bordeaux*, t. II. — MICHEL, *Histoire du commerce à Bordeaux*, t. II, 1870. — CLÉMENT, *Histoire de Colbert*, 2 vol., 1874. — BOSCHERON DES PORTES, t. II. — GAULLIEUR, *Collège de Guyenne*, chap. XXV-XXVIII. — MARIONNEAU, *Œuvres d'art*. — LAMOTHE, *Actes de l'Académie*, 1845, p. 152-153. — LACOUR, *Bulletin polymathique*, 1819, p. 105 et 142. — CHAULIAC, *Notre-Dame*, dans la *Revue catholique* de 1881, p. 417 et suiv. — DELPIT, *Fragment de l'histoire des arts à Bordeaux* dans les *Actes de l'Académie*, 1853.

chant du *Te Deum;* ils ne parlent pas des intendants qui entrent sans fracas, comme les préfets de nos jours. Depuis Louis XIV d'ailleurs, les rôles respectifs du gouverneur et de l'intendant ne sont autres que ceux du préfet et du commandant de place. Dans les ordonnances royales, le nom du gouverneur n'apparaît presque plus depuis 1653, et dès qu'il s'agit d'une affaire administrative, c'est l'intendant qui est chargé d'« y tenir la main ».

La noblesse, à qui Louis XIV donnait l'occasion de s'occuper par ses fêtes et ses guerres, n'essaya pas de se plaindre. Elle tirait son épée, elle agitait ses panaches : cela lui suffisait. D'ailleurs, elle se ruinait. La cour de Louis XIV nous montre la noblesse triomphante et magnifique : la province nous fait assister à ses naufrages et à ses faillites. Les d'Épernon sombrent misérablement. Il y avait huit ans, en 1659, que leurs terres n'avaient rien payé au roi : les aurait-on soumises au rôle d'imposition qu'elles n'auraient pu acquitter les droits. Il fallut, à la fin, vendre les débris de cette glorieuse fortune, et, par une ironie du sort, le château de Puy-Paulin fut acheté par l'Intendance, qui s'y installa. La colline historique de Bordeaux continua donc à loger le vrai maître de la cité. 1707

Au Parlement, le roi n'accordait nulle compensation de cour en échange de sa suprématie provinciale. Aussi les présidents et les conseillers regimbèrent dès qu'on les menaça. Mais on était décidé à en venir à bout. En 1667, l'intendant leur fit enregistrer « sans délai ni remontrance » la grande ordonnance sur la procédure. C'était alors Pellot, le commissaire le plus hardi, le plus actif, le plus vigoureux que Louis XIV ait envoyé en Guyenne; il gouverna la province « avec hauteur et sévérité », et ne procédait envers le Parlement que par la menace et la crainte. Deux de ses membres jugèrent que Pellot outrepassait ses droits : on les exila. A la première occasion, on le frappa en corps. Après les troubles de 1675, il fut transféré à Condom, puis à Marmande, puis à La Réole. Errant de bourgade en bourgade, il ne revint à Bordeaux qu'au prix de nouvelles humiliations. 1690 Les ministres lui écrivaient avec une insigne dureté. Le procureur général, éperdu, en était réduit à consulter le chancelier pour les moindres affaires, et Pontchartrain le traitait en écolier qui a oublié 1708 sa leçon : « Vous me ferez plaisir de ne pas me consulter comme vous

faites à tout moment; vous devez savoir votre charge. » Si l'intendant se plaignait que la Compagnie était « mal intentionnée » à l'égard du roi, les intentions du roi n'étaient pas meilleures, et elles ne se bornaient pas à de vaines paroles.

II

1653 Le corps municipal n'avait qu'à se courber. Le roi lui imposa pour maire le maréchal d'Estrades, et il enjoignit aux jurats de « lui obéir en tout sans difficulté ». La Mairie n'est plus qu'un office royal : 1675 d'Estrades la gardera plus de vingt ans, et la transmettra à son fils.

En droit, l'élection des jurats est laissée libre. L'ardent Pellot ne cessait de protester. Il faut, écrivait-il à Colbert, que la nomination en revienne au roi. La royauté n'osa pas suivre jusqu'au bout la politique de son fougueux intendant. En fait, elle envoya souvent des lettres de cachet, tantôt pour suspendre l'élection et continuer les jurats en exercice, tantôt pour désigner elle-même ceux qui lui étaient le plus agréables. Le roi ne manquait pas d'ajouter qu'il n'entendait point par là « déroger aux privilèges de la Ville ni tirer à conséquence » : de la même manière, les empereurs romains faisaient contrôler par leur gouverneur les comptes des villes libres, « tout en sauvegardant leurs privilèges ». La monarchie romaine et la monarchie française ont usé des mêmes procédés et les ont accompagnés des mêmes mensonges; et l'une et l'autre sont arrivées au même résultat, l'unification du régime municipal sous la tutelle constante de l'État. Mais si l'on compare l'une à l'autre la correspondance de Pellot avec Colbert et celle de Pline avec Trajan, c'est encore la monarchie romaine qui paraîtra la plus intelligente, la plus loyale, la plus libérale.

1669-70 Deux ordonnances royales, provoquées sans doute par Pellot, réglèrent les moindres détails du budget et de la police. Le roi marquait nettement, dans le préambule, qu'il voulait être le seul administrateur responsable de la ville de Bordeaux :

« Il veut pourvoir par un bon règlement à l'exercice de la police dans la ville de Bordeaux, à l'exemple de ce qui a été fait par ses soins en sa bonne ville de Paris. Il

veut y établir un ordre convenable et perpétuel, en faciliter les avenues, y entretenir le pavé, rendre les rues et places publiques nettes et vides de toutes sortes de boues et immondices. Il veut pourvoir à la sûreté de ses habitants tant de jour que de nuit. Il veut empêcher la dépérition des deniers publics et leur emploi en gages d'officiers inutiles et sans fonction. »

C'est le Conseil du Roi qui réglera désormais les dépenses ordinaires de la cité. Pour les dépenses extraordinaires, aucun mandat ne pourra être acquitté sans avoir reçu le visa de l'intendant. Les revenus de la Ville seront affermés par ses soins. D'ailleurs, le roi augmente, diminue, transforme ou modifie à son gré les recettes et les taxes municipales.

La bourgeoisie est frappée plus durement encore que la jurade. On fit reviser avec grand soin « le tableau » des bourgeois, et beaucoup perdirent leurs titres et prérogatives. A ceux qui briguèrent dorénavant le droit de bourgeoisie, Pellot et Colbert imposèrent une condition nouvelle : c'était d'être intéressés « dans les navires » pour mille livres au moins. La cour n'aimait pas ces privilèges : ce n'était pas sans doute par instinct démocratique; mais ils compliquaient la perception des taxes et diminuaient le rendement des impôts. Les agents fiscaux de la royauté avaient les bourgeois de Bordeaux en horreur : « Ce sont pour la plupart des misérables, » écrivait l'un d'eux à Colbert; « ils ne subsistent que par les faux aveux qu'ils font. Et il est aisé de croire qu'ils ne se font pas grand scrupule de faire un faux serment. »

1660-63

1668

Le mécontentement était général à Bordeaux contre la royauté. Louis XIV le savait et répondait aux plaintes par des duretés. Depuis 1653, Mazarin et Colbert furent occupés sans relâche à transformer et à agrandir le Château-Trompette; en 1669, on y avait déjà dépensé huit millions de livres. Et la forteresse ne s'élevait point contre l'ennemi du dehors et pour protéger la rivière : elle sert, écrivait Colbert, « pour tenir en bride la ville de Bordeaux, boute-feu des guerres civiles ». Et toujours revient sous la plume du ministre une parole de colère et de menace : « Si une ville comme Bordeaux faisait connaître le moindre mouvement de sédition, elle porterait très assurément le souvenir de la mauvaise volonté du roi plus longtemps qu'elle n'a fait sous Henri II. »

1674

Les bourgeois, craintifs et avisés, n'allaient pas au delà des pétitions.

Les corps de métiers et les artisans furent moins patients et plus courageux. Ils ne se bornaient pas à crier ouvertement : « Vive le roi sans gabelle! » Quand le roi voulut les frapper à leur tour, ils prirent les armes.

III

L'absolutisme royal fut mis sous Louis XIV au service d'une fiscalité sans scrupule. Certains édits étaient-ils attentatoires aux libertés municipales : le roi permettait à la Ville de payer pour racheter ses droits. Moyennant finances, le Parlement se fit tout pardonner. Même les plus mauvais des empereurs romains n'eurent pas dans leurs provinces une politique aussi froidement éhontée. La misère est conseillère de fautes aux rois comme aux particuliers.

1669

Dans son besoin d'argent, la royauté s'attaqua enfin aux petites gens des villes, aux maîtres des corporations : elle spécula sur la crainte et le respect qu'elle croyait leur inspirer.

A court d'argent pendant la guerre de Hollande, le roi établit le système du papier timbré, puis, coup sur coup, le monopole du tabac et la marque de la vaisselle d'étain. Ces impôts frappaient surtout le menu peuple, dans ses contrats, ses plaisirs et ses besoins. Peut-être n'étaient-ils pas très onéreux, mais ils avaient cette nouveauté et cet air vexatoire qui indignent plus encore que le dommage matériel : ils mettaient les hommes en contact journalier avec le Trésor et ses agents. Leur vie et leurs biens devenaient comme encombrés de la marque fiscale; ils la revoyaient chaque jour : elle leur donnait l'obsession de la tyrannie. Le peuple, qui n'était pas admis au Conseil de Ville, n'avait qu'une façon d'être libre : c'était d'avoir le roi sans gabelle.

Ces mesquineries fiscales, maladroites et répétées, ont toujours irrité le peuple plus que les violences, plus que la misère même. Elles avaient provoqué les insurrections de 1548, de 1635, qui toutes partirent du populaire et des gens de métier. Elles faillirent le soulever en 1656. Elles amenèrent en 1675 l'émeute la plus sanglante et la plus humiliante qu'une ville française ait infligée à Louis XIV.

On doit croire qu'elle fut préparée de longue date par les corps de métiers. Dès 1674, l'intendant entretenait Colbert des « mauvaises dispositions du peuple ». Colbert passa outre avec le présomptueux entêtement qui était dans sa nature. Le 26 mars, des commis de la marque de l'étain verbalisaient dans une boutique de la rue du Loup. La populace les assaillit, les chassa, et ne se dispersa que sous la pluie. Pendant la nuit, l'émeute fut concertée par les artisans. Le 27, elle était maîtresse du quartier Saint-Michel et assiégeait l'Hôtel de Ville. Le 28, elle s'emparait de la porte Sainte-Croix et faisait entrer des bandes de paysans dans la ville; un conseiller était tué. Le Parlement appela aux armes les bourgeois et les chefs de famille. Ils ne bougèrent pas. Le 29, les émeutiers pouvaient se regarder comme les maîtres de la ville. Ils firent leurs propositions aux puissances : amnistie et suppression des nouveaux impôts. Sans quoi, tout serait saccagé, brûlé et massacré.

1675

Le Parlement fut-il effrayé ou crut-il l'occasion bonne pour faire, à l'insu du roi, acte de Cour souveraine? L'ambition le décida sans doute autant que la crainte. Il fit publier un arrêt de surséance à la levée des impôts. Les factieux se déclarèrent satisfaits, et tout rentra dans l'ordre. Le 31 mars, le gouverneur et les autorités allèrent entendre la messe dans l'église des émeutiers, à Saint-Michel, en signe de réconciliation.

29 mars

Le roi, qui pardonnait, guettait sa revanche, et les artisans demeuraient sur le qui-vive, menaçants et bien renseignés.

Le 16 août, les ballots de papier timbré reparurent. Ils furent éventrés. En un clin d'œil, de Sainte-Croix à l'Hôtel de Ville, l'émeute était sur pied. Le gouverneur ne put que l'arrêter, non sans peine et non sans meurtres, à la ligne des Fossés.

Le 17, il se préparait à l'attaque des quartiers rebelles. Le curé de Saint-Michel intervint. Une fois encore, tout fut fini et sembla pardonné.

« Le peuple était seul coupable, » disent les chroniqueurs officiels de l'Hôtel de Ville. C'était évidemment lui qui avait organisé la révolte; mais la bourgeoisie, comme en 1635, n'avait point marqué le désir de la réprimer : « Les marchands, » écrivait l'intendant, « sont bien aises que le bruit continue, pour continuer avec liberté le débit de leur tabac. » Un autre sentiment les empêcha peut-être de se déclarer

ouvertement contre les émeutiers. Quelques-uns des meneurs parlèrent des beaux temps où les Anglais gouvernaient Bordeaux : des étrangers fomentaient le désordre; des émissaires, dit-on, allèrent jusqu'en Hollande porter aux ennemis du roi les propositions des rebelles. On commençait par la haine du fisc, on finissait par l'éloge de la liberté.

On juge de l'impression qu'un tel mot pouvait faire sur Louis XIV et Colbert, éternellement obsédés par les souvenirs de l'Ormée. Ils avaient la rancune longue et la vengeance complète.

Le 17 novembre 1675, dix-huit régiments entrèrent dans Bordeaux. Les soldats, logés dans la ville, la traitèrent en cité conquise, « violant, volant, tuant, incendiant ». Le Parlement fut exilé, le privilège financier des bourgeois fut suspendu. Puis la royauté s'appliqua à tenir la parole donnée par Colbert, et à laisser de sa colère un « souvenir durable » et visible.

Près de Sainte-Croix on construisit, en 1676, le fort Louis, destiné à battre en brèche le quartier des mutins. Pour le tenir plus sûrement, Vauban proposait qu'on mît garnison dans le clocher de Saint-Michel; mais Louis XIV voulut infliger à la paroisse une humiliation plus grande encore : il décida qu'on renverserait le clocher. Enfin, on reprit avec vigueur les travaux du Château-Trompette. Pour l'agrandir, on abattit les plus belles maisons de Bordeaux, le Chapeau-Rouge fut éventré, les Piliers de Tutelle furent jetés à bas. Louis XIV ne s'attendrissait ni à la gloire du passé ni à la richesse du présent : il ne vit qu'une chose, son château à étendre, signe et garantie de sa vengeance et de sa force de grand roi. Il fit de cette construction son affaire personnelle, étudiant les plans, élargissant sans relâche la zone de la forteresse. Qu'on se hâte, écrivait-il de sa propre main, « qu'on achève les châteaux : cela est important. »

1675
1676

Seul, le clocher de Saint-Michel fut sauvé. On lui enleva ses cloches, puis on mit en adjudication l'œuvre de démolition : nul ne se présenta. Personne peut-être n'osa porter sur le clocher vénéré une main sacrilège. Cette suprême injure nous fut épargnée. Le clocher demeura, rendu muet par le roi, découronné par la foudre, toujours debout et puissant.

La ville de Bordeaux, écrivaient alors les jurats, « n'est plus que

l'ombre de ce qu'elle a été. Onze cents maisons sont devenues désertes : nous sommes les magistrats d'une ville désolée. »

IV

L'idéal municipal de Louis XIV et de Colbert était une cité paisible de bourgeois humbles, riches et laborieux. A la haine des libertés de Bordeaux, ils joignirent un vif désir de sa prospérité commerciale. Colbert fit énergiquement tout ce qu'il put pour la développer. Ses instructions aux intendants de Guyenne sont des chefs-d'œuvre de bon sens et de précision; elles sont rédigées avec un soin exact des moindres affaires qui n'exclut jamais les idées d'ensemble. Voilà surtout ce qu'on aime chez Colbert : il n'y a pas pour lui de détail secondaire, il ramène tout à un principe général, qu'il répète à satiété à ses correspondants. C'est le modèle de l'homme d'affaires : il sait toujours à quel grand résultat contribue la moindre de ses opérations.

Le programme commercial de Colbert comportait à Bordeaux les vœux suivants :

1° Il fallait d'abord que le pays bordelais produisît et vendît le plus de vins qu'il était possible. En cela, le ministre était d'accord avec tout le monde : « c'est par cette voie-là que l'argent vient abondamment dans le royaume ». — Seulement, il regrettait que les Bordelais n'eussent pas assez le respect de leur vin : ils pratiquaient trop les mélanges. Et tout de suite Colbert, avec son habituelle hauteur de vues, grandissait le fait, et du coupage des vins s'élevait à la dignité du royaume : « Il n'y a rien de plus important dans l'État que d'empêcher ces sortes d'abus et de maintenir dans leur bonté naturelle les vins de ce pays-là, qui sont d'un prix inestimable au royaume par la nécessité en laquelle sont les étrangers de s'en servir. » — Remarquons encore que Colbert s'inquiétera toujours moins de l'intérêt de Bordeaux que de l'intérêt de la France entière : lors même qu'il défend celui-là, c'est au nom de celui-ci qu'il parle et qu'il exige.

2° Mais ces vins, c'étaient toujours les étrangers, Anglais et Allemands, qui venaient les charger à Bordeaux : « il n'y a pas de bâtiments

français qui aillent porter les denrées de cette province dans les pays étrangers. » — Et Colbert de s'irriter, et d'écrire sans relâche à l'intendant : « Travaillez à faire en sorte que le nombre des vaisseaux qui appartiennent aux habitants augmente. » Il secoue de toutes les manières l'inertie des citoyens, il donne des primes à la construction, il exige de tout nouveau bourgeois qu'il ait une part de mille livres dans un navire.

3° Il jura d'apprendre à notre commerce ces routes des Antilles, de l'Amérique et des pays du Nord, où nos vaisseaux ne se risquaient encore que fort timidement. A tout prix, il voulut trouver parmi les Bordelais des sociétaires aux grandes Compagnies qu'il avait créées. Un arrêt, qui fut d'ailleurs une simple menace, frappa de déchéance ceux des bourgeois qui ne voulurent pas entrer dans la Compagnie du Nord. Et Colbert redisait aux intendants : « Il faut porter les sujets du roi au commerce des îles d'Amérique. »

1669

Toutes ces phrases reviennent dans la correspondance de Colbert en interminables litanies. Et le ministre avait raison sur tous les points. Bordeaux ne s'enrichira sous Louis XV qu'en appliquant rigoureusement les trois parties de ce programme : la dignité des vins, la construction de navires et l'armement pour les colonies. D'où vient cependant que l'œuvre de Colbert, qui avait tout pour elle, l'intelligence du ministre, les intérêts de Bordeaux et la volonté du roi, échoua misérablement?

D'abord, les guerres de Louis XIV paralysaient sans cesse les velléités commerciales des Bordelais : ils étaient demeurés, comme sous Édouard III, des marchands fort prudents, ennemis des aventures; et sous un gouvernement comme celui du grand roi, on était rarement sûr de trouver la mer libre et les ports ouverts. Puis, Colbert contrariait lui-même sa propre politique. Les tracasseries administratives et fiscales qu'il faisait subir à Bordeaux lui aliénaient l'esprit des gros bourgeois. Le coup de vengeance de 1675 détruisit le peu de résultats qu'il avait pu obtenir depuis quinze ans. Privés de leurs titres de bourgeoisie, les Bordelais perdirent par là même les plus nets de leurs avantages financiers. Ils ne pouvaient faire aisément la distinction entre les principes commerciaux et les exigences politiques de la royauté. Colbert enfin procédait toujours de la même manière, sans ménagement et sans

patience : il traitait les bourgeois comme des commis auxquels on fixe une besogne, et non comme des sujets dont on protège les intérêts.

Aussi, malgré toutes ses mesures, ses menaces et ses objurgations, il ne parvint pas à réveiller de sa torpeur le commerce bordelais : la bourgeoisie marchande assista indifférente à tous ses efforts. Jamais elle n'a été plus excitée par l'État, jamais elle ne montra plus de mollesse et d'apathie.

En 1682, après vingt ans d'efforts, on ne put faire partir de Bordeaux pour les îles d'Amérique qu'une vingtaine de navires, et on n'en reçut que deux mille tonneaux de sucre. La même année, Bordeaux ne possédait que 223 navires, presque tous fort petits, jaugeant à peine 7,000 tonneaux, et à cette date 870 navires venaient de l'étranger pour charger nos vins. Colbert une fois mort, la révocation de l'édit de Nantes consomma la ruine commencée par la répression de 1675 : les étrangers naturalisés, presque tous protestants, quittèrent la ville, poursuivis au nom de la religion, comme les bourgeois bordelais avaient été frappés au nom de la royauté. Il ne resta de l'œuvre du grand ministre que d'excellents conseils demeurés inutiles, et les jugements portés de son temps contre les Bordelais continuèrent à faire loi dans les bureaux de ses successeurs : « Ceux de cette ville qui devraient faire le plus d'efforts et avoir le plus d'inclination pour le commerce en paraissent éloignés, quoi qu'on puisse représenter... Les gens de cette ville sont fort étourdis et fort vifs. Ils n'ont aucune application pour le commerce, et il n'y a pas trois bourgeois qui aient un vaisseau à eux. »

V

Sous aucun de nos rois, le contraste n'a été plus saisissant entre la vie de la province et la vie de la cour. Là-bas, c'est l'éblouissement de l'or, des beaux châteaux, de l'art et de la poésie. A Bordeaux, c'est la vie au jour le jour, la torpeur matérielle, l'atonie des esprits, l'absence de tout grand travail.

L'absolutisme ne suffit pas à expliquer cette misère. Mais il était mêlé, chez Louis XIV, d'un orgueil qui rendait son despotisme plus

dangereux. Ni Charlemagne ni Napoléon n'ont fait plus de mal à la vie provinciale. Au temps de Louis XIV, cela seul parut digne d'intérêt qui touchait au monarque et qui formait sa cour. Les rayons de ce roi-soleil avaient plus d'éclat que de chaleur : il ne donnait la vie qu'à ce qui gravitait autour de lui.

Nul siècle n'a moins fait que celui de Louis XIV pour l'embellissement de Bordeaux. Les projets de Matignon et d'Ornano, l'exemple de François de Sourdis, furent oubliés. Un seul eut le courage d'utiles initiatives : l'intendant Pellot, qui fut en tout point le précurseur de Tourny, par la violence de sa politique et par la hardiesse de ses

1665

projets. Il proposa à l'assemblée des Cent-Trente la construction d'un quai aux proportions grandioses, embrassant le croissant du port tout entier. L'assemblée l'écouta fort mal : Pellot poussait énergiquement Colbert à faire le bien de Bordeaux malgré Bordeaux même. Mais il partit bientôt, et l'affaire demeura dans les cartons de l'Intendance.



INSCRIPTION DE LA FONTAINE DE FIGUEYREAU [1].

(1672.)

1672

C'est tout au plus si, dans les années qui suivirent, on put bâtir le quai des deux côtés de la Devèse, entre la porte des Paux et celle du Palais.

1654-62

1714

Les fondations les plus utiles que doit revendiquer ce règne sont deux hôpitaux, celui de la Manufacture à Sainte-Croix, celui de Saint-Louis ou des Enfants-Trouvés. Encore se placent-elles aux deux extrémités du règne. On construisit un

1672

lavoir et une fontaine pour recevoir les eaux de la source de Figueyreau.

1697

Par édit royal, on établit dans les rues « des lanternes suspendues », le

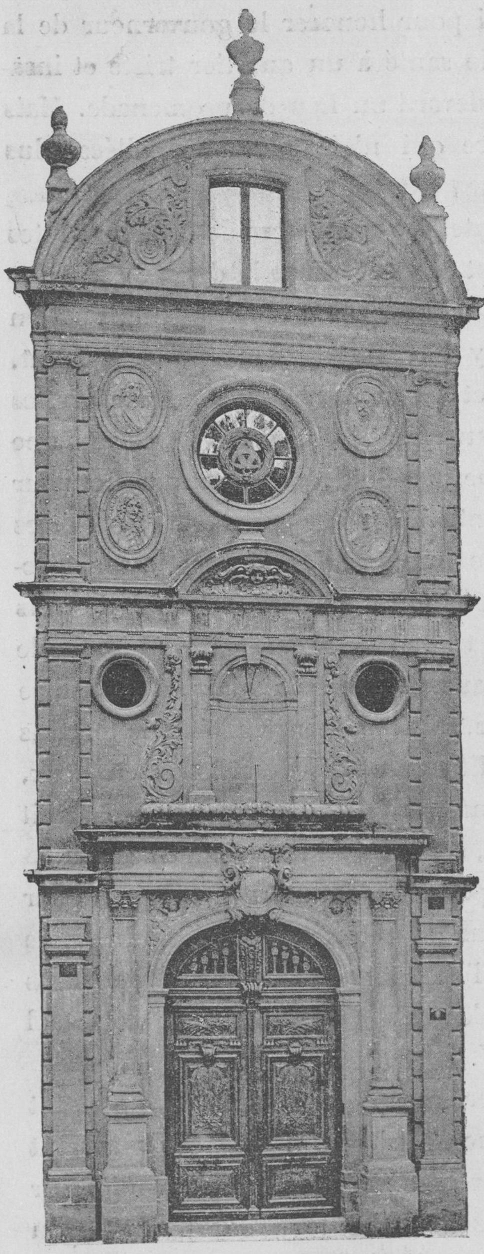
1. Musée de la rue Mably. — AV MOIS DE IVILLET *de* LANNEE 1672 LA FO*nt*AINE DE FIGVAREO *a* ESTE RESTABLIE E*t* FAICT VN LAVOIR PE*ubli*C, ESTANT IVRATS L*es* SIEVRS DE MALLET, N*oug*VES, LHOVSTAVT, PON*theli*ER, SABATIOR ET VALO*us*.

premier éclairage public qu'ait eu notre ville. Le percement de la porte et du cours d'Albret, nommés ainsi pour honorer le gouverneur de la Guyenne, donna un peu de vie et de santé à un quartier triste et insalubre; les habitants firent de ce boulevard un lieu de promenade. Mais il n'y avait pas de ville en France qui n'eût alors des allées plus engageantes. 1673

Toute la sollicitude de l'État, toutes les ressources de la ville, toutes les équipes des entrepreneurs, furent absorbées par la double construction du Château-Trompette, commencée en 1654, reprise à nouveau en 1675 sur les plans de Vauban. On y travailla vingt-cinq ans. Il fallut, pour indemniser les propriétaires et payer la bâtisse, augmenter les anciennes charges, en créer de nouvelles. Il fut pour Bordeaux une plaie financière et un affront politique. On doit ajouter : un déshonneur artistique et un terrible encombrement. Rien n'était plus laid, aux portes d'une grande ville et au-dessus d'une ample rivière, que cette construction basse, trapue, comme accroupie, flanquée de six bastions et de trois demi-lunes. A elle seule, elle formait toute une cité, aussi grande que le vieux Bordeaux, allant des Jacobins aux Chartrons, de la font d'Audège à la rivière, cité fermée et soldatesque, sale et boueuse, pleine de terrains inutiles et de réduits malpropres. Et elle coupait Bordeaux en deux, séparant la ville du faubourg commerçant des Chartrons : un étroit passage, ménagé le long de la rivière, servait seul de communication.

Le Château-Trompette a pesé et pèsera toujours, même disparu, sur nos destinées matérielles. Il a créé dans Bordeaux une sorte de dualisme topographique, et aujourd'hui encore l'immense solitude des Quinconces perpétue le souvenir de l'irrémédiable tranchée ouverte sur notre sol bâti par les ingénieurs de Louis XIV.

Ce règne offre ceci de particulier que, non content de ne point embellir Bordeaux, il détruisit ce que les siècles d'autrefois y avaient placé de plus beau. Les maisons que la Renaissance avait élevées sur le Chapeau-Rouge disparurent : elles gênaient le jeu des canons du Château-Trompette. Pour le même motif, on démolit les Piliers de Tutelle, la gloire de Bordeaux, la joie de ses érudits et l'une des plus belles ruines que Rome ait laissées dans notre pays : aucun gouvernement n'a jamais commis, de parti pris, un acte plus stupide de 1677



FAÇADE D'UN PAVILLON DU COLLÈGE DES JÉSUITES[1].
(Fin du dix-septième siècle.)

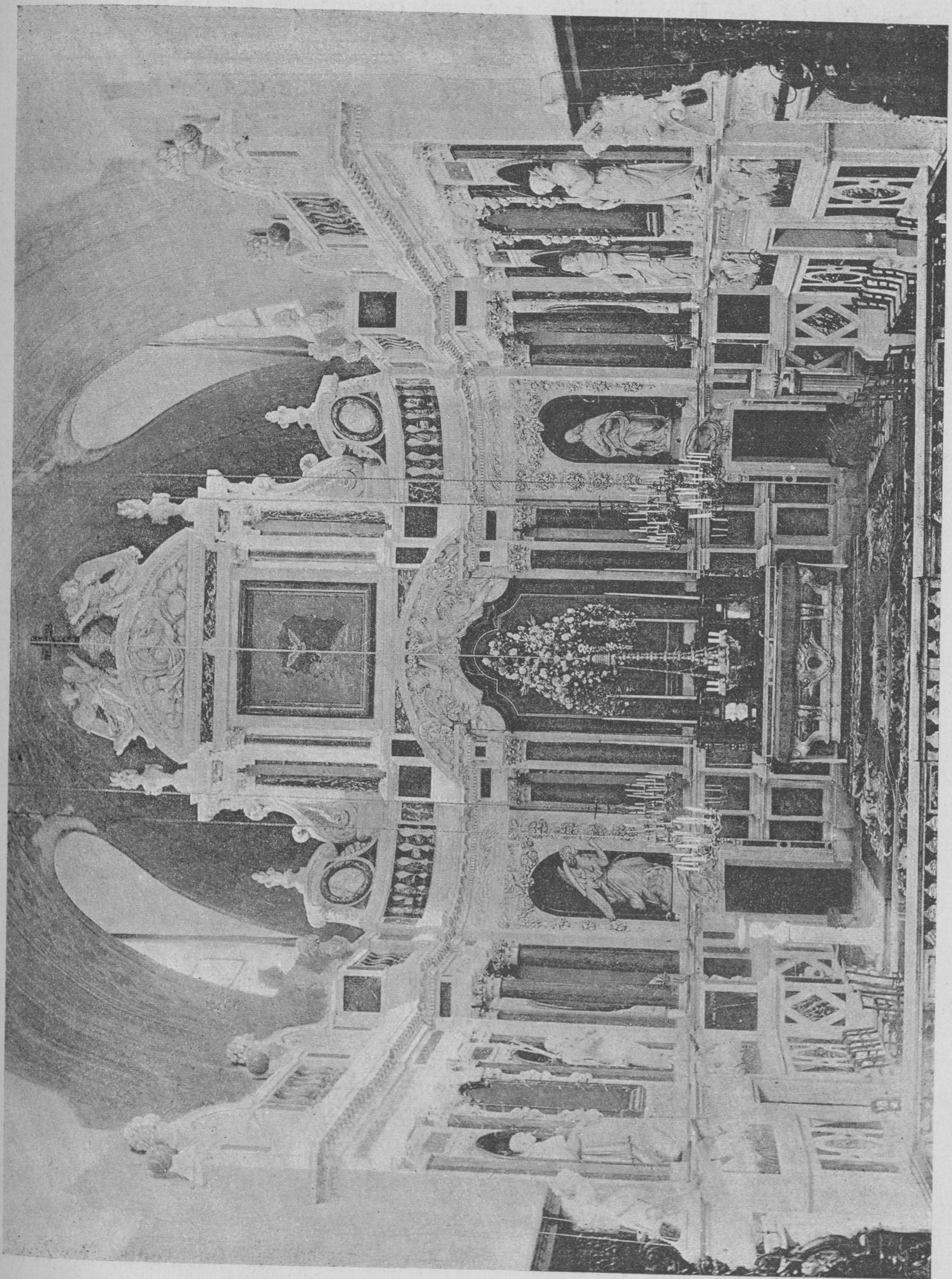
vandalisme inutile. Il n'a pas tenu à Louis XIV que le clocher de Saint-Michel ne disparût, et que le gothique, comme Rome, comme la Renaissance, ne perdît aussi son chef-d'œuvre. Le roi priva Bordeaux de sa plus belle statue antique, pour « ajouter aux ornements de Versailles ». La gloire du roi était aussi ruineuse que sa colère.

Par bonheur, il y avait à Bordeaux les Jésuites et les Ordres réguliers. Eux seuls assuraient la continuité du travail artistique. On peut médire de leur style; mais enlevez leurs églises, il ne reste à Bordeaux aucun monument du règne de Louis XIV. Nous ne parlons pas des paroisses : elles luttaient péniblement à réparer l'effondrement continu de leurs voûtes ogivales.

En 1658 les jurats avaient vendu aux Jésuites l'hôtel de la mairie, situé rue des Ayres : ceux-ci y installèrent l'église de leur maison professe, qu'ils dédièrent quinze ans après. Quelques années plus tard, ils achevaient les pavillons du Collège de la Madeleine, où ils s'attardèrent malheureusement à reproduire les types un peu démodés de leur art primitif. Vers le

1676

1. Aujourd'hui du Lycée. — La date m'a été fournie par M. BARCKHAUSEN. — Cf. *Commission des monuments historiques*, 1854, p. 18.



LE SANCTUAIRE DE SAINT-BRUNO[1].

(1672.)

1. A gauche, près de l'autel, l'archange Gabriel, à droite la Vierge, ces deux statues attribuées, sans doute à tort, au Bernin. Plus loin, à gauche, saint Jean et saint Charles Borromée ; à droite, saint Paul et saint Bruno. Le sanctuaire semble avoir été terminé en 1672, comme l'indique cette date, répétée plusieurs fois sur le monument. MARIONNEAU, *Œuvres d'art*, p. 159 ; *Commission des monuments*, 1853, p. 16.

même temps, les Dominicains, reculant devant les glacis du nouveau Château-Trompette, construisirent leur église sur la place du Chapelet. 1683-1707

Des deux églises élevées sous Louis XIV, celle des Jésuites, Saint-Paul, est banale entre toutes; celle des Jacobins, Saint-Dominique ou Notre-Dame, œuvre de l'architecte Michel Duplessy, est une des choses les plus gracieuses qu'ait élevées l'art de la Renaissance chrétienne. Les volutes n'ont plus une raideur massive; d'élégants rinceaux ornent la frise; les bas-reliefs sont habilement disposés; les figures respirent un charme mondain. On dirait que nous sommes à la veille d'une transformation nouvelle : on voit comme poindre ce que nous appelons le style Louis XV.

L'intérieur des églises anciennes et nouvelles acheva de se meubler sous Louis XIV. Le style des Jésuites en décora somptueusement les parois et la nef, comme il avait embelli la façade de leurs propres sanctuaires. C'est alors que se déroula dans Saint-Bruno le massif sculptural du chœur : avec sa galerie de statues, ses placages en marbres précieux et son élégante balustrade, il ne serait point déplacé dans le château de quelque grand seigneur. Partout, les églises furent ornées de tableaux qui firent d'elles de vrais musées. Des chaires opulentes en bois ouvragé s'appuyèrent aux piliers des nefs. Des chefs-d'œuvre de bronziers servirent de cuves baptismales. Un luxe compliqué, d'or et de pourpre, tapissa les austères parois des vieux sanctuaires. 1672

VI

Le contraste entre la cour et la ville est plus saisissant encore dans le travail intellectuel. Si nous voulons croire que le siècle de Louis XIV est le triomphe de l'esprit humain, gardons-nous de nous éloigner du roi et de sa cour : en province, à Bordeaux, l'esprit végète, impuissant et engourdi.

Ce n est pas que la royauté n'ait voulu éviter les excès de cette centralisation littéraire. Elle encouragea, fort tardivement il est vrai, la création de l'Académie locale des Sciences, Belles-Lettres et Arts; elle fonda une Académie royale de Marine où on enseigna l'hydrographie; 1712 1681



Héliog. Dujardin

Photographie de M. Terpereau

L'ÉGLISE SAINT-DOMINIQUE OU NOTRE-DAME

(Fin Louis XIV)

elle institua une École royale de peinture et de sculpture. Pellot fit faire une enquête sur les établissements d'instruction. Colbert écrivait aux intendants de « rechercher les jeunes gens capables de composer une histoire de la province ». L'État posait le principe de l'instruction

1691



CUVE BAPTISMALE DE SAINT-SEURIN [1].
(1659.)

primaire gratuite et obligatoire et voulait obliger les curés des paroisses maritimes à enseigner gratuitement les enfants des matelots.

1. En bronze. — Sur la face représentée, saint Denis, sa tête dans les mains ; à gauche, saint François et le corbeau ; sur le fût, un empereur (Constantin ?), entouré d'hommes et de femmes

Mais ces beaux projets ne firent que grossir les dossiers de l'Intendance. La royauté les proposait et les annihilait elle-même, tout comme elle était la pire ennemie de ses réformes commerciales. Elle aimait assurément les lettres et l'instruction; mais elle ne comprenait pas qu'en province elles ont besoin, pour vivre, de plus de laisser-aller que de protection royale. L'exil du Parlement priva la société bordelaise de ses lettrés et de ses érudits, et lui fit perdre à lui-même le goût de travailler et d'écrire. L'Université fut réduite en servitude, et le Conseil d'État intervint désormais dans ses moindres affaires. Le principe fut posé, en matière d'enseignement supérieur, qu'« il n'appartient qu'à Sa Majesté d'augmenter le nombre des professeurs et leur ordonner des gages ». Le choix des maîtres, laissé en droit à l'Université, était le plus souvent usurpé par le roi : il ne traitait pas autrement les Facultés et la jurade. Enfin c'était l'intendant qui contresignait presque toujours l'affiche des leçons.

1655

Le clergé, qui était le seul à bâtir, était aussi le seul à écrire. Le chanoine Lopes composa avec assez de conscience l'histoire de Saint-André. Les œuvres de polémique religieuse, les vies de saints, les traités de dévotion, étaient la principale ressource de nos imprimeries. La littérature politique est morte de la chute de l'Ormée, et avec elle a disparu le journalisme provincial.

1668



SCEAU DU COLLÈGE DES JÉSUITES [1]. (1725.)

Les Jésuites sont les triomphateurs du règne : l'archevêque Henri de Béthune leur légua son cœur et sa bibliothèque. Ils étaient les fournisseurs attitrés de poésies officielles. Il n'y avait pas de solennités sans leurs vers et sans leurs tragédies, et les plus belles fêtes étaient encore celles auxquelles ils présidaient. Telles furent la canonisation de leur saint François Borgia et la dédicace de leur église de la rue des Ayres. Le gouverneur et les jurats y assistaient; la Ville faisait tonner ses canons; les musiques des

1680

1672

1676

debout. Légende : ✠ LAVA QVOD EST SO[RDIDVM. RIGA QVOD EST ARIDVM, paroles empruntées à la Prose du jour de la Pentecôte; au-dessous : FRANCOIS RAILLARD ET SA FEMME DONNERENT] CE VAISSEAV EN LHONNEVR DV TRES H[AVLT QVI SANCTIFIA LEAV. Sur la partie inférieure de la cuve on lit : LEONARD HERVE SCVLPTEVR ET FONDEVR MA FAICT EN LAN 1659. Cf. CIROT DE LA VILLE, *Saint-Seurin*, p. 407.

1. D'après un document de cette date conservé aux Archives municipales. — Légende : ✠ REC*tor* COL*legii* BVRDIGALENSIS SOCI*etatis* IESV. Au centre, la devise des Jésuites : *Iesus Hominum Salvator*.

deux Chapitres prêtaient leur concours; les écoliers étaient groupés en cet ordre militaire imaginé par les Jésuites et fort goûté des enfants et des familles : chaque classe avait son drapeau, son capitaine et son lieutenant, et les élèves avaient l'épée au côté, un flambeau de cire à la main; tout se terminait par une tragédie en l'honneur de l'Ordre et de la bonne latinité.

Les Jésuites ne retrouveront plus de tels jours de gloire. Peu à peu, tous leurs rivaux ont succombé. Le Collège de Guyenne ne luttait plus que pour échapper à la mort, et il fut même un instant question, autour de Louis XIV, de le supprimer et de donner aux Jésuites la maison et ses revenus. Défense fut faite aux protestants de tenir école; et quand l'édit de Nantes fut révoqué, les Jésuites eurent le principal bénéfice dans l'éducation des nouveaux convertis. En fait, comme disait un document de l'époque, ils étaient les « seuls maîtres et instructeurs de toute la jeunesse de la ville et de la province », et par là ils jouissaient d'« une espèce d'empire dans toutes les familles ». Si la loi venait de la cour, l'esprit soufflait de Rome.

VII

De cette morne existence que Bordeaux vécut sous Louis XIV, l'année 1709 fut la plus triste. Le mois de janvier amena « le froid le plus âpre que jamais homme, lors vivant, ait ressenti ». La rivière glaça; la forêt du Cypressat fut détruite par la gelée; le blé gela dans la terre, et les vignes furent « ruinées ». Des jours de famine commencèrent pour Bordeaux : les boulangeries furent assiégées, et, par précaution, on ne distribua plus le pain que « par l'ouverture d'une planche ». La livre de pain, d'ailleurs « fort noir », monta à quatre sous, et il fallut en faire avec des racines. Il n'y eut pas de vendanges cette année, et telle fut la hausse sur les vins qu'aucun facteur étranger ne voulut prendre de commande. La misère et la famine ajoutèrent une dernière ruine à celles que cinquante années de guerres, d'impôts et de vexations avaient accumulées sur Bordeaux.

Aussi, lorsqu'on apprit la paix d'Utrecht, ce fut une folie de joie. 1713

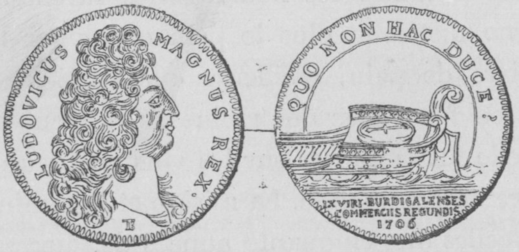
Elle fut proclamée à Bordeaux le 27 juin, « avec une magnificence sans exemple, » et accueillie avec un enthousiasme encore plus inusité. Le peuple, si façonné qu'il fût à la servilité, n'attendit pas les ordres officiels pour illuminer. Le travail chôma, les bals et les feux ne discontinuèrent pas pendant trois jours : « Le dedans et les dehors de l'Hôtel de Ville brillèrent par un nombre infini d'illuminations. Les maisons de la ville, les mâts des vaisseaux, étaient garnis d'une infinité de lumières. Et pendant les trois jours on entendit bruire le canon. On ne voyait partout que régales et danses publiques, surtout aux Chartrons. » Et le chroniqueur, songeant à toutes ces années de misère, ajoute un peu tristement : « Nous devons espérer que le zèle des peuples qui ont bien voulu faire leurs derniers efforts ne sera pas infructueux, et que dans peu de temps le roi leur donnera des marques de sa bonté par un soulagement proportionné à leur zèle. »

1715

1705-15

Louis XIV ne devait mourir que deux ans après. Mais son règne était déjà virtuellement terminé. Une nouvelle politique s'annonçait, plus humaine, plus aimable, plus libérale. La création de la Chambre de Commerce permit aux Bordelais de faire entendre leurs doléances. L'institution de l'Académie stimula l'activité de l'esprit local. On fonde l'hôpital des Enfants-Trouvés. Montesquieu arrive à l'âge d'écrivain. L'église Saint-Dominique enjolive de gracieux festons sa façade style jésuite. Une génération nouvelle était prête pour le pouvoir, avide de gaieté, de richesse, d'action personnelle, de franc-parler et de libre réflexion. Après cette stupeur d'un demi-siècle, Bordeaux, réveillé, entre dans la plus brillante période de son histoire.

1. A la Bibliothèque nationale.



JETON DE LA CHAMBRE DE COMMERCE [1].

CHAPITRE XXIX

SPLENDEUR COMMERCIALE

(1715-1789)

I. Progrès constants du commerce bordelais au xviiie siècle. — II. Représentation officielle du commerce : la Chambre de Commerce. — III. L'armement. — IV. Commerce avec les colonies et traite des nègres. — V. Les vins. — VI. Les blés. — VII. Industrie. — VIII. La population, les étrangers et les grandes familles de négociants. — IX. Abondance et bien-être[1].

I

Le grand charme de l'histoire de France, c'est que les temps de misère y ont une courte durée, et qu'ils sont immédiatement suivis d'éclatants réveils. Notre pays est celui de l'éternelle jeunesse : la vie, tempérée comme le climat, n'y présente jamais de longs affaissements;

1. Archives départementales : 1° Fonds de la Chambre de Commerce (série C, n°s 4250-4439); *Inventaire sommaire*, par Brutails, 1893; 2° Fonds de l'Intendance (série C), surtout n°s 1337-8, 1363-4, 1424-5, 1624, 1629, 1639, 1642, 2381, 3685; *Inventaire sommaire*, 2 vol., 1877 et 1893. — *Recueil de réglemens concernant les colonies...* avec *le Code Noir*, 1745. — *Étrennes de la Petite Poste*, etc., pour 1777, etc. — *Almanach de commerce pour la ville de Bordeaux* pour 1784, etc. — *Journal de Guienne*, depuis le 1er septembre 1784. — Montesquieu, *Mémoire sur les vins*, 1725 (*Mélanges inédits*, édit. Barckhausen, 1892). — Peuchet, *Dictionnaire universel de la Géographie commerçante*, t. III, an VII. — [De La Colonie], *Histoire curieuse de la ville de Bordeaux*, t. III, 1760, p. 455-463. — Young, *Voyage en France*, ancienne traduction, t. I, 1793. — Marmontel, *Mémoires*, liv. VII. — [Mme de La Roche], *Journal einer Reise durch Frankreich*, 1787. — [Saintard], *Lettres d'un citoyen sur la permission de commercer dans les colonies*, 1756.

Malvezin, *Histoire du commerce de Bordeaux*, t. III, 1892. — Brutails, *Introduction* à l'Inventaire du

les désastres les plus redoutables, comme ceux de 1709, de 1815, de 1871, ne sont pas de ces maladies qui annoncent la vieillesse, mais de ces crises qui complètent la croissance.

Louis XIV était mort, laissant la France encombrée de ruines; le commerce était désemparé, l'esprit public désorganisé, une sombre hypocrisie régnait à la cour, les grands noms de notre histoire avaient disparu. Il semblait que la France entière fût frappée de torpeur. — Elle n'attendait que la fin du grand roi pour renaître. Nulle génération ne fut à la fois plus gaie et plus laborieuse que celle des premières années du nouveau règne. La paix fut à peu près continue pendant trente ans. Le commerce s'enhardit aux fructueuses expéditions des colonies. La spéculation, fouettée par l'entreprise de Law, s'agite et travaille. Les négociants de Bordeaux songent à exploiter ces pays de l'extrême Occident dont depuis deux siècles et demi la royauté leur montrait et leur barrait alternativement la route. La cité commence à décorer ses rues et ses places pour se montrer digne de la richesse. La tolérance revient à la mode; Juifs et protestants peuvent collaborer à la besogne commune. La règle, qui était autrefois d'adorer, est maintenant de critiquer. A la même date, arrive à Bordeaux l'intendant Boucher, qui va inaugurer les grands travaux de l'embellissement de la cité, le commerce maritime double presque son chiffre d'affaires, et Montesquieu publie ses *Lettres Persanes*. Nous assistons à la plus splendide renaissance de la richesse et de la réflexion que nous puissions constater dans l'histoire de Bordeaux tout entière. Au XVIe siècle, l'esprit seul s'était régénéré. Dans cette renaissance du XVIIIe, le travail matériel accompagne l'effort de la pensée, les conquêtes de la raison ne nuisent pas aux bénéfices du commerce.

1720

1720-23

1721

fonds de la Chambre de Commerce, 1893. — FRANCISQUE MICHEL, *Histoire du commerce et de la navigation*, chap. XXXV-XLVII. — BACHELIER, *Histoire du commerce de Bordeaux*, 1862. — LABRAQUE-BORDENAVE, *Histoire des députés de Bordeaux au Conseil de Commerce*, 1889 *(Actes de l'Académie)*. — BRIVES-CAZES, *Épisodes du système prohibitif en Guyenne*, 1881 *(Actes de l'Académie)*. — COMMUNAY, *Les grands négociants bordelais au XVIIIe siècle*, 1888. — JOUANNET, *Statistique*, t. II, IIe partie, 1843, p. 330 et suiv. — BONNAFFÉ, *Bordeaux il y a cent ans*, 1887. — MARION, *Une famine en Guyenne (1747-48)*, dans la *Revue historique*, t. XLVI, 1891. — RIBADIEU, *Histoire de Bordeaux pendant le règne de Louis XVI*, 1853. — RIBADIEU, *Aventures des corsaires bordelais*, 1854. — AZAM, *Les anciennes faïences de Bordeaux*, 1878 *(Société archéologique)*. — FERET, *Statistique générale de la Gironde*, t. III : *Biographie*, 1889. — BABEAU, *Les Bourgeois d'autrefois*, 1886. — BABEAU, *Les Voyageurs en France*, 1885. — PEREY et MAUGRAS, *Dernières années de Mme d'Épinay*, 1883, p. 270 et suiv. — FONCIN, *Essai sur le ministère de Turgot*, 1877.

Ce ne fut point l'effet du hasard si le XVIII[e] siècle mena de front les affaires et la philosophie. Les érudits du temps de François I[er] ne regardaient pas volontiers les choses de ce monde : c'étaient des hommes d'enseignement, auxquels le souci du lucre était étranger. Les lettrés contemporains de Louis XV trouvent précisément dans leurs recherches des raisons d'aimer le bien-être et de favoriser le commerce : ils voient dans l'un et dans l'autre des produits de l'intelligence, des garanties pour la liberté, un appui pour de nobles progrès. C'est un Bordelais, Montesquieu, qui a peut-être le plus fortement marqué le rôle moral et intellectuel du commerce : « Le commerce guérit des préjugés destructeurs. Il a fait que la connaissance des mœurs de toutes les nations a pénétré partout : on les a comparées entre elles, et il en a résulté de grands biens. » — Montesquieu a comme prévu par là l'enchaînement logique du XVIII[e] siècle tout entier. En dernière analyse, en effet, qui sait si la cause réelle de la Révolution n'est pas l'incroyable développement du commerce sous Louis XV, la richesse et le bien-être, la curiosité et l'ambition qui en furent les conséquences?

Après des siècles de tâtonnements, le commerce bordelais entrait enfin dans la grande voie qui menait à la fortune. Le Conseil du Roi autorisait la traite des nègres d'Afrique pour le port de Bordeaux, et quelques mois après désignait notre ville comme point de départ pour le commerce avec les Iles et les colonies : les marchandises françaises embarquées à Bordeaux étaient franches de droit; les produits importés des colonies et destinés à être réexpédiés à l'étranger pouvaient y être entreposés en franchise. — Ces deux ordonnances donnaient aux Bordelais, dans les colonies françaises, la situation que leur avaient jadis value en Angleterre les faveurs du roi : elles établissaient l'union et comme la solidarité commerciale des deux pays. Les monopoles, les prohibitions fermaient les colonies à tous : elles s'ouvraient pour Bordeaux. Les lois de 1716 et 1717 allaient être la charte constitutive de notre richesse.

1716

1717

Alors, on vit les Bordelais se mettre sérieusement à faire du commerce, à armer des navires, à engager leurs capitaux. Tout le monde avait été plus ou moins marchand de vin; maintenant, tout le monde voulut aussi faire le commerce des Iles, et jusqu'aux cordonniers, aux

artisans, aux domestiques. En 1720, il y eut 74 navires qui partirent pour les colonies d'Amérique; il y en avait 120 en 1722, et le chiffre se maintint à peu près constant jusqu'à la guerre de la Succession d'Autriche. Notre ville écoulait ses vins vers l'Amérique, en rapportait de précieuses denrées, que l'on venait chercher ici de toutes parts. Par contre-coup, son commerce avec l'Europe prenait une extension nouvelle. On vit des années où le trafic maritime doubla presque subitement : il était de 12 millions en 1717, il dépassa 40 dans les années 1723 et 1724; il monta à 48 en 1740, à 53 en 1741, à la veille de la grande guerre. Il vint parfois un si grand nombre de vaisseaux qu'on ne savait où les placer dans le port. Ce fut en ce temps-là un premier éblouissement.

1724

1741

Les années de guerre n'apportèrent qu'un retard momentané à cette rapide croissance. Il y eut sans doute des pertes énormes; les vaisseaux du roi protégèrent mal les navires du commerce; le peuple et les riches ne cessèrent de demander la paix, et l'intendant de Tourny eut le courage d'en parler au ministre. Mais, quand elle fut signée, il sembla que la lutte n'avait été pour Bordeaux qu'un repos avant de reprendre son élan. En une année, le total des affaires monta, par une crue imprévue, de 35 à 75 millions. On peut juger par ces chiffres du désir qu'avait Bordeaux de travailler, et de la facilité qu'il trouva à s'enrichir. Je ne crois pas que, durant les dix-neuf siècles de son histoire, il ait témoigné d'une telle intensité de labeur. Les huit années qui suivirent marquèrent de nouveaux progrès. On atteignit, on dépassa cent millions.

1748

1757

La guerre de Sept Ans arrêta une nouvelle fois l'essor, mais le commerce regagna rapidement les positions perdues, et il allait grandir encore sous Louis XVI.

Ce qui est piquant, c'est qu'il se développa alors à la faveur de principes diamétralement contraires à ceux qui l'avaient jusque-là favorisé. La ressource du commerce bordelais avait été l'exploitation privilégiée des colonies. La Chambre de Commerce affirmait hautement que « les colonies sont faites pour la métropole » et, pensait-elle sans doute tout bas, pour Bordeaux en particulier. Elle disait : « La loi fondamentale sur laquelle repose le commerce de toutes les nations est

celle qui exclut tout étranger du commerce des colonies. » — Or, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'opinion publique était à la liberté. La philosophie commençait à diriger le monde, et elle voyait dans le mot magique de liberté la panacée aux misères humaines; elle l'appliquait à tout, au commerce en particulier : « Je ne connais, » écrivait Turgot, « un moyen d'animer un commerce quelconque que la plus grande liberté. » Et l'intendant de Bordeaux, Dupré de Saint-Maur, écrivait et imprimait : « La liberté est l'âme du commerce. »

Et peu à peu ces idées furent imposées au commerce de Bordeaux : nos bourgeois virent le privilège de leurs vins menacé, supprimé même un instant; les colonies françaises furent accessibles au commerce étranger, le port de Libourne fut ouvert à l'armement pour les colonies; enfin le traité avec l'Angleterre supprima entre les deux nations tous droits prohibitifs et assura aux vins bordelais une réduction d'un tiers environ sur les tarifs anglais. — Le commerce bordelais protestait contre toutes ces innovations, sauf, bien entendu, contre la dernière : encore ne paraît-il pas que le traité de 1786 ait excité chez lui un grand enthousiasme.

1775-76

1784

1786

Pourtant, à ce régime de liberté, la richesse de Bordeaux grandit encore, et atteignit enfin son apogée. Le commerce déjoue les théories les plus habiles, et parfois s'accommode également de la protection et de la liberté. Jamais plus, dans notre histoire, nous ne trouverons d'aussi brillantes années que celles qui ont précédé la Révolution. En 1782, 310 navires partirent pour les Antilles et en rapportèrent 130 millions de marchandises. Bordeaux entretenait avec les Iles un trafic au moins égal à celui qu'il fera, un demi-siècle plus tard, avec le monde entier. Le chiffre d'affaires dut atteindre et dépasser 250 millions, ce qui ne se retrouvera que sous le second Empire : le commerce bordelais était pour un quart dans le commerce maritime de la France; il en est aujourd'hui le dixième. Notre ville était à coup sûr la première cité commerçante de la France entière : elle avait cette souveraineté du travail qu'elle ne ressaisira plus. Dans les quatre dernières années de la monarchie absolue, on remua dans Bordeaux pour plus d'un milliard de marchandises. Ce fut une incroyable fièvre d'armer, de trafiquer, de bâtir et de jouir.

II

Tout conspirait en faveur du commerce bordelais, la législation royale, qu'elle fût protectrice ou libérale, les maximes des philosophes, et surtout le besoin d'agir qui a été le propre de ce temps. Ses progrès furent, en outre, réglés et presque disciplinés par l'excellente direction qui lui fut imposée au début du siècle. Il fut constitué en une société distincte, ayant ses chefs, ses organes et sa vie propre.

Cette organisation remonte aux dernières années du règne de Louis XIV. En 1705, un arrêt du Conseil institua à Bordeaux une « Chambre particulière » destinée à défendre les intérêts, à augmenter



MÉDAILLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE [1]
(1706.)

les ressources et à contrôler l'exercice du commerce dans la ville de Bordeaux et la province de Guyenne. Elle devait être composée de neuf membres : trois membres de droit, le juge et les deux consuls du Tribunal de Commerce, et six membres élus, appelés directeurs du commerce, à choisir parmi les marchands français ou naturalisés. Les directeurs étaient renouvelés chaque année par moitié; l'élection en appartenait aux membres en fonctions, assistés des anciens directeurs ou des plus anciens juges et consuls de Bordeaux. C'était un mode de recrutement passablement aristocratique, et calqué sur celui de la

1. Au Médaillier municipal. — Sur le revers, Mercure et Bacchus, le port de la Lune, et la vue de Bordeaux. Au-dessous, la légende : IXVIRI BURDIGALENSES COMMERCIIS REGUNDIS.

jurade. La monarchie française pensait, comme le moyen âge, que l'autorité devait être déférée par ceux-là mêmes qui l'exerçaient. La Chambre ne fut jamais la délégation sincère du commerce de Bordeaux : elle le représentait par son esprit plus que par son origine.

Le commerce n'en fut pas moins, dès lors, un corps constitué en face du Corps de Ville. Il a des chefs qui parlent en son nom. Sans doute, pas plus que la jurade, la Chambre n'a le pouvoir de légiférer; mais elle surveille, dirige et propose. Elle a le droit de se plaindre aux ministres. Ce droit de plainte a été sa première raison d'être : « Le soin et l'application des directeurs, » disait l'ordonnance royale, « sera de recevoir les mémoires qui seront adressés par les marchands et négociants, contenant propositions ou plaintes, d'examiner et discuter ces mémoires, donner leur avis, et envoyer le tout au contrôleur général. » En outre, ces directeurs pourront faire « les représentations qu'ils estimeront nécessaires pour le bien et pour l'avantage du commerce ». Enfin, la Chambre aura seule qualité pour donner valeur et autorité à tout avis ou règle en matière commerciale.

La royauté n'entendait pas abdiquer entre les mains des directeurs du commerce. Comme la jurade, la Chambre était soumise à l'autorité supérieure de l'intendant : « il peut se trouver aux assemblées et y présider quand bon lui semblera. » L'intendant intervenait volontiers dans les élections, ce qui ne l'empêchait pas de se plaindre couramment des choix qui étaient faits. M. de Tourny, en particulier, malmenait fort les directeurs, comme il malmenait tout le monde. « Je ne vous donne pas, » disait-il de la Chambre au ministre, « le plus grand nombre de ses membres pour fort habiles. Il y a, en général, très peu de négociants qui le soient. Ils suivent plutôt un certain train tracé les uns par les autres, qu'ils n'agissent de tête d'après les connaissances. » « Je vois avec peine, » disait-il encore, « qu'ils ne font pas ce qu'il faudrait pour former un corps qui sache provoquer ce qui peut favoriser le commerce. » Mais si les intendants voulaient le bien du commerce, ils voulaient encore plus qu'il fût fait par leur initiative.

Le négoce de Bordeaux avait un autre représentant auprès du pouvoir central : c'était le député ou délégué de la Ville au Conseil supérieur du Commerce, siégeant à Paris. Il était choisi par le roi sur

Depuis 1700

une liste de trois membres, que dressait une assemblée de notables. Il était, en droit, complètement indépendant de la Chambre : c'était une institution distincte, quoique reposant sur le même principe. Le député représentait à Paris, comme la Chambre à Bordeaux, les intérêts du commerce bordelais. — Par malheur, ces deux créations ne furent point rattachées l'une à l'autre : le député s'entendait mal avec la Chambre, qui lui reprochait de trancher du ministre, au lieu de servir d'appui. Il oubliait à Paris les intérêts particuliers de Bordeaux; mais la Chambre négligeait aisément les intérêts généraux de la France. On aurait pu, en les rendant solidaires l'un de l'autre, constituer le corps du commerce en système représentatif. On n'arriva qu'à créer — ce qui fut l'éternelle destinée de la monarchie française — d'insupportables conflits d'attribution.

Ni l'une ni l'autre de ces institutions n'offrit donc au commerce de Bordeaux des garanties sérieuses d'autonomie et de libre réflexion. L'indépendance fut ce que donnaient le moins les ministres qui créèrent, au début du XVIII[e] siècle, le Conseil et les Chambres de Commerce, et jamais, grâce à l'action de l'intendant et aux conflits qui les divisèrent, ils n'eurent une puissance réelle. La Chambre se plaignait beaucoup : les registres de ses délibérations sont une perpétuelle lamentation. Mais c'était là son office. Elle avait été créée pour faire connaître les besoins du commerce, non pas pour le diriger. Elle devait être un conseil, peut-être moins encore, une commission d'études, d'avis et de doléances. Il en fut d'elle comme de tous les corps constitués par la royauté : elle éclairait l'État, elle ne l'aidait pas à administrer.

Il n'en est pas moins vrai qu'elle fut un excellent organe pour exprimer les plaintes du négoce bordelais, et qu'à cet égard elle le représenta et le défendit à merveille. Ses vues furent étroites, son humeur chagrine, mais cela était dans la force des choses : elle n'avait à parler qu'au nom du commerce, dont la nature est plaintive; elle ne parlait qu'au nom d'une ville, dont l'horizon est borné. Aussi toutes les larges idées, toutes les innovations hardies, furent-elles combattues par la Chambre. Elle protesta avec douleur contre l'admission des étrangers au commerce des colonies : ce projet la plongeait dans « le découragement et la consternation ». Le roi veut créer un service

régulier de paquebots avec l'Amérique : Voilà, dit-elle, une « mesure très superflue; nous avons plus de six cents navires, le roi peut en disposer pour l'envoi des dépêches ». Elle s'opposa à la franchise du port de Saint-Malo, à l'admission de Libourne au droit d'armer pour les colonies. Elle accueillit avec enthousiasme l'expulsion des Juifs avignonnais, et, dans les derniers temps de son existence, elle s'élevait encore contre les abus que l'on faisait du mot de liberté. — Et pourtant c'est la même assemblée qui attaqua hardiment au nom de cette même liberté le privilège de la Compagnie des Indes. Il faut, disait-elle, « enlever à une poignée d'hommes un avantage qui doit appartenir indistinctement à tous les sujets d'un même roi ».

La Chambre de Commerce n'eut vraiment aucun principe en matière commerciale, ou plutôt elle invoquait tour à tour, et parfois au même moment, les deux principes opposés de liberté et de protection. Elle écrivait dans la même ligne : « Il faut au commerce une liberté entière, il lui faut une protection continuelle. » — C'est qu'au fond l'intérêt de Bordeaux la guida toujours exclusivement : elle ne défendit que les monopoles utiles à Bordeaux, elle ne réclama que les libertés qui lui faisaient défaut. En agissant ainsi, elle fit d'ailleurs son devoir et remplit la mission toute locale qu'on lui avait confiée. Il faut ajouter que le gouvernement lui donna presque toujours tort, et il est bien rare que les plaintes de la Chambre aient été sérieusement écoutées : protecteur ou libéral, l'État suivait sa politique sans en tenir compte. Et le commerce de Bordeaux prospérait quand même, en dépit des doléances obligées de la Chambre qui le représentait.

III

Ce qui caractérise le commerce bordelais du XVIIIe siècle, c'est en particulier l'importance prise par l'armement.

La royauté française n'avait cessé de se lamenter sur la paresse des Bordelais à construire et à expédier eux-mêmes des navires : ils passaient pour gens inaptes à la marine, et on a vu qu'ils méritaient déjà ce reproche au temps de la domination anglaise. Ils le méritaient

encore en 1730. « On construit peu à Bordeaux, » disait un mémoire du temps. — Mais dès les années suivantes, le travail s'active dans les chantiers de construction : en 1755, 16 navires sont lancés à Bordeaux, 22 en 1763, 34 en 1781, et parmi eux des frégates et des navires de plus de 500 tonneaux. Le port cesse d'être le tributaire obligé des constructeurs étrangers.

Les négociants ont, de leur côté, le courage d'armer pour leur propre compte. Ce qui leur a le plus manqué depuis le XIII[e] siècle, l'esprit d'initiative, est maintenant ce qui les distingue. Qu'ils fassent construire à Bordeaux, qu'ils achètent à l'étranger, les Bordelais du XVIII[e] siècle sont par définition des armateurs; les plus riches sont ceux qui possèdent le plus de navires. La maison Gradis en expédiait 14 au début même de la guerre coloniale. A la fin du règne de Louis XIV, le commerce de Bordeaux n'avait pour ainsi dire aucun navire qui lui appartînt : il avait sous Louis XVI une flotte de 300 vaisseaux, destinée au trafic colonial. Et déjà quelques-uns atteignaient des dimensions d'une grandeur inusitée. L'*Imposant,* de la maison Nayrac, jaugeait 900 tonneaux. Un bon nombre de ces navires étaient armés en guerre pour se protéger contre les corsaires ennemis, pour les attaquer au besoin. Ceux de Bonnaffé, le grand armateur bordelais, portaient jusqu'à 24 pièces de canon. Au temps de la guerre de Sept Ans, deux vaisseaux de Gradis prirent quatre vaisseaux anglais. Les luttes maritimes n'arrêtaient point le commerce, elles provoquaient son audace. Il prenait alors l'allure militaire qu'il avait eue au moyen âge : les Bordelais étaient en passe d'acquérir le renom de hardis navigateurs.

1758

Il faut pourtant restreindre l'éloge. La plupart des armateurs de la ville n'en sont point originaires : c'est le cas de Bonnaffé, de Gradis et de bien d'autres. Ils sont établis à Bordeaux, ils mettent à profit les ressources du pays, la situation du port, et leur propre intelligence : mais ils ne représentent pas l'esprit bordelais. Ce n'est pas Bordeaux lui-même qui a créé ce beau zèle pour la mer : il est une importation étrangère. — Ajoutons encore que la presque totalité des navires armés à Bordeaux étaient destinés aux colonies. C'est une exception rare qu'un négociant bordelais charge pour les pays d'Europe; Anglais et Flamands viennent eux-mêmes, comme par le passé, chercher ici les marchandises

dont ils ont besoin. D'autre part, l'accès des colonies ne fut longtemps permis qu'aux négociants français. Il fallait bien que Bordeaux se décidât à y envoyer ses navires. En armant pour l'Amérique, il faisait de nécessité vertu.

IV

C'est en effet le commerce colonial qui faisait sa force et sa richesse et qui donnait alors, comme la « flotte des vins » au XIVe siècle, la formule de son action.

Les deux colonies les plus vastes, le Canada et la Louisiane, traitaient relativement peu d'affaires avec Bordeaux. Mais il était le point d'attache naturel des Iles françaises, Sainte-Lucie, la Guadeloupe, la Martinique et surtout Saint-Domingue.

Le trafic avec l'Amérique se faisait suivant un thème régulier et presque monotone. Un navire de 120 tonneaux, par exemple, emportait de Bordeaux 40 tonneaux de vin, 50 barils de farine, 20 barils d'eau-de-vie, 20 barils de lard, 30 barils de bœuf d'Irlande, 3,000 aunes de grosse toile de Saintonge ou de Saint-Macaire, un certain nombre d'appareils et d'ustensiles destinés à la récolte du sucre, des effets d'habillement et six fusils de boucaniers : « cette partie de la cargaison, » disaient les avis, « est d'obligation. » — Au retour, il rapportait du café de la Martinique, de l'indigo de Saint-Domingue, du sucre, du cacao et du coton. Les cargaisons de café, de cacao et d'indigo séjournaient pour la plupart en entrepôt réel, et étaient réexpédiées ensuite dans les pays d'Europe. En 1771, Bordeaux avait reçu des colonies, en café, pour plus de 112 millions de livres, en indigo, pour 21 millions; il réexporta en Europe 32 millions de café et 15 millions d'indigo. Ce fut d'ailleurs une année exceptionnelle pour le commerce des colonies, qui lui envoyèrent en marchandises pour une valeur de 163 millions. Quant au sucre, il était travaillé à Bordeaux et, une fois raffiné, servait à la consommation de la France et de l'Europe. Dans les meilleures années, par exemple en 1777 et 1778, on demanda aux Iles 76 et 100 millions de livres tournois de sucre brut.

Pour assurer aux relations coloniales une régularité plus grande encore, le Conseil royal créa un service périodique de paquebots postaux entre Bordeaux et les Iles. Le premier départ eut lieu le 1er avril 1787 et fut effectué par le *Paquebot-du-Roi-n°-4*. Ce fut une intelligente innovation, fertile en conséquences. Dans les dernières années de son gouvernement, la royauté française s'ingéniait à favoriser les entreprises et à faciliter la vie des grandes cités.

Bordeaux avait maintenant deux champs d'exploitation où se créait sa fortune : les vignobles de son pays, les plantations des Iles. Il en eut bientôt un troisième, qui ne fut pas le moins productif : les terres à noirs de la Guinée et du Bénin.

Les Bordelais se mirent tardivement à la traite des nègres, en dépit de l'ordonnance de 1716 et des admonestations du pouvoir royal. Les expéditions en Afrique étaient trop hardies et trop longues pour leur tempérament. Ce n'est que vers 1740 qu'ils comprirent l'importance de ce commerce et lui demandèrent de sérieux profits. La royauté les encourageait sans relâche : de tous les trafics bordelais, c'est celui qu'elle sut le mieux protéger. Elle félicitait les négociants « de leur zèle » ; elle leur affirmait son désir « de seconder leurs efforts » en vue de la traite. Le bruit ayant couru qu'elle voulait rendre aux noirs la liberté, le ministre s'indigne d'une si méchante rumeur et rassure paternellement les négociants bordelais :

« Des gens mal intentionnés ont répandu, Messieurs, dans les différents ports du royaume, que le gouvernement projetait de donner la liberté aux nègres, et je ne doute pas que ce propos absurde ne soit parvenu jusqu'à votre place. Quoique je sois persuadé qu'une pareille nouvelle n'a pu exciter que le mépris pour ceux qui en sont les auteurs, j'ai pensé que je devais vous en informer, afin que, si quelque esprit faible en avait conçu de l'inquiétude, vous puissiez le dissuader. Les négociants n'ont à attendre du Roi que des actes de bienfaisance et de nouvelles marques de son attention pour tout ce qui peut contribuer à la prospérité du commerce. »

Le fait est que, pour s'être mis tardivement à la traite, les armateurs de Bordeaux y réussirent fort bien. Ils en arrivèrent même à faire concurrence à ceux de Nantes, la cité des négriers émérites. Un dictionnaire commercial de la fin du siècle affirmait « qu'il n'est point de ville qui ait autant d'armateurs que Bordeaux pour se livrer à la traite des

nègres ». Bordeaux avait, sous Louis XVI, une quinzaine de navires occupés à la traite et qui importaient annuellement plus de cinq mille noirs dans les colonies d'Amérique. Un nègre coûtait environ 500 livres de marchandises, et était revendu pour 1,000 livres : même en tenant compte des risques du transport, et surtout de l'énorme mortalité qui décimait les cargaisons humaines, il n'y avait pas de trafic qui fût plus rémunérateur. Plusieurs grandes maisons firent à ce métier leur fortune et leur renom. L'intendant louait en particulier le zèle des Nayrac, qui en vingt ans expédièrent 60 vaisseaux en Afrique et en transportèrent cinq à six mille nègres. Ils ont, disait-il, mérité des distinctions publiques « en pratiquant la traite des nègres, aussi avantageuse à nos colonies qu'à eux-mêmes. Leurs entreprises ne leur ont mérité que des éloges »; on n'a qu'une seule chose à leur reprocher, c'est « la religion prétendue réformée dont ils font profession ». Un étranger naturalisé, de Kater, fut récompensé de ses succès commerciaux par des lettres de noblesse, et consacra fièrement par ses armes l'origine de sa fortune. Elles étaient « de gueules à un vaisseau d'or, voguant sur une mer de sinople, et un chef d'argent chargé de trois têtes de nègres de sable bandées d'argent et posées de front ».

Il importe de rapporter ces détails sans indignation ni colère. Ces négociants étaient les meilleures gens du monde, assidus aux services religieux, humains et amis des pauvres; Louis XVI fut la bonté même. Nul n'appliquait encore en la matière la sensibilité qui était à la mode. Montesquieu lui-même n'osait combattre l'esclavage que par voie détournée, voilant sa pensée sous des mots d'esprit. Les intérêts du commerce étaient trop exigeants pour laisser aux négociants le temps de réfléchir ou de s'attendrir. « Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait travailler la plante par des esclaves » : cette boutade de Montesquieu était la vraie pensée de ses contemporains. Choiseul ne disait pas autre chose, quand il écrivait à la Chambre de Commerce : « La traite des noirs mérite plus de protection que toute autre, puisqu'elle est le premier mobile des cultures. » A l'assemblée du clergé de Guyenne, en 1789, l'abbé Langoiran déclarait que « son honneur et sa conscience ne lui permettaient pas de consentir à ce qu'il fût demandé la liberté des nègres ». Il y avait une conjuration tacite pour oublier, à

propos des noirs, ces droits de l'homme dont tout le monde parlait. Nul n'était coupable, si ce n'est la société tout entière.

V

A côté de ces revenus si divers et si insolites, le vin national était encore la source la plus pure et la plus constante de la richesse de Bordeaux. Chose étonnante! c'est du commerce du vin que les intendants se défièrent le plus : ils ne le protégèrent qu'avec de sérieuses restrictions. Peut-être trouvaient-ils que les Bordelais le protégeaient suffisamment par eux-mêmes. S'agit-il des nègres, le pouvoir central approuve et encourage : on ne saurait en avoir trop. Mais il redoute toujours l'excès de la production en vins. Trop de vignes, pas assez de blés, la famine au lieu de la richesse : telle fut alors la crainte invincible qui pesa sur l'État.

Pendant tout le XVIII[e] siècle, il prit contre le développement des vignobles une série de mesures étroites et injustes. Une seule chose les excusait : c'est qu'elles étaient toujours inapplicables. En 1725, le Conseil fit défendre de planter de nouvelles vignes; l'intendant Boucher serait allé volontiers plus loin et, comme tous les fonctionnaires de l'époque, se montrait plus autoritaire que la royauté elle-même. Il demandait qu'on détruisît quelques vignobles. Montesquieu protesta en sa qualité de Bordelais, de viticulteur et de philosophe : « Le propriétaire sait beaucoup mieux que le ministre si ses vignes lui sont à charge ou non. » Boucher répondit avec cette insolence infatuée qu'il avait prise dans les bureaux des ministres : « Je vous prie de me dispenser de répondre à son mémoire et d'entrer en lice avec lui. Il n'a d'autre occupation que de chercher des occasions d'exercer son esprit; pour moi, j'ai des choses plus sérieuses qui doivent m'occuper. »

La lutte dura presque autant que l'ancien régime. En dix ans, la défense de planter fut renouvelée six fois. Tourny a les mêmes principes que Boucher. Défendre ne suffit pas, il faut arracher : « Les vignes ruineront dans peu toute la Guyenne; » et il ajoutait péremptoirement cette maxime, qui est la négation de tout commerce et de toute indus-

trie : « Cette denrée n'est pas d'une absolue nécessité. » Il reconnaissait pourtant que de telles mesures étaient peu conformes au principe de liberté : « Il est vrai que les défenses de faire de nouvelles plantations sont contraires à l'ordre public, et à la liberté que chacun doit naturellement avoir de faire usage de son fonds de la manière qu'il juge la plus conforme à ses intérêts. » Mais Tourny et les autres intendants distinguaient fort subtilement entre la liberté elle-même et l'abus qu'on en faisait.

La vraie solution, on l'entrevoyait déjà de tout côté : il fallait que la liberté fût entière, et que l'on complétât la liberté du vignoble par la liberté du commerce. Qu'on ne fasse point la guerre, qu'on négocie des traités, qu'on laisse tout pousser et tout passer. Vous craignez de manquer de blé, écrivait un Bordelais à Boucher, « que le commerce du blé soit libre d'une province à l'autre », et Montesquieu appuyait : « Toute ville qui communique à la mer, qui n'est point assiégée, qui a un équivalent à donner pour une marchandise, a bientôt cette marchandise. » Vous craignez une surproduction ou une mévente des vins : ouvrez-leur de nouveaux débouchés : « Que rien n'arrête le cours du commerce. »

Peu importe que les vignobles s'accroissent, si le vin trouve de nouvelles demandes. On a maintenant les colonies et l'Afrique à pourvoir : elles ne recevaient que 4,000 tonneaux en 1717; elles en reçurent 37,000 un demi-siècle plus tard. Voici la Russie qui en réclame à son tour, et le czar envoie un navire pour charger de tous les crus de la province : il veut « éprouver » nos vins. L'Angleterre accepte la paix et abaisse les droits : le chiffre des chargements pour ce pays monte brusquement de 480 à 2,127 tonneaux.

1725

1786-87

Le Bordelais, sous Louis XVI, produisait environ 200,000 tonneaux de vin, dont 125,000 étaient chargés pour l'exportation. Il se faisait entre les différents pays une répartition très régulière; le seul mal était que les étrangers vinssent eux-mêmes chercher ici leur cargaison, et que Bordeaux n'armât jamais pour l'Europe. L'Angleterre prenait peu de tonneaux (de 2,000 à 6,000), mais c'étaient ceux des meilleurs vins, les Châteaux Lafite, Latour et Margaux, qui avaient dès lors la royauté des crus de Bordeaux; les Hollandais et autres peuples du Nord

en enlevaient à eux seuls autant que tous les autres pays ensemble (50,000 tonneaux par an, surtout des vins blancs); les vins de graves (25,000 tonneaux) étaient destinés à la France. Les palus étaient laissés aux colonies (30,000 tonneaux) : il leur faut « des vins noirs et grossiers ». — Ainsi, disait Montesquieu, toutes les variétés de nos produits trouvaient un placement : « une qualité est bonne pour un pays, et non pas pour un autre, pour une certaine saison et non pour une autre. » Si les goûts sont divers, plus divers encore sont les vins de Bordeaux. La production en a doublé en un siècle, sans doute; mais, concluait Montesquieu, le patrimoine du commerce européen a doublé en proportion.

Tant qu'il y a des droits à supprimer, des marchés à ouvrir, que l'on ne parle pas de restreindre la production ou de contrôler la vente : le vin de Bordeaux doit être traité comme ces sources mystérieuses que les anciens ne voulaient ni capter ni canaliser, tant ils craignaient d'en tarir le cours et d'en troubler la pureté.

VI

La question des blés était en ce temps-là inséparable de celle des vins. Si les intendants voulaient arracher les vignes, c'était pour semer des grains; leur terreur constante était cette menace de la famine qui revenait périodiquement à chaque hiver.

On avait cruellement souffert, à la fin du grand règne, des mesures qui entravaient en France la libre circulation du blé. En octobre 1708, des armateurs bordelais sollicitèrent l'autorisation d'importer du blé de Bretagne; on la leur refusa. Deux mois plus tard commence le plus redoutable hiver de notre histoire. Le pain monte à des prix inouïs, et ce n'est qu'en plein été, au mois de juillet, que la libre importation des grains est enfin permise.

Cette histoire revient avec une désespérante monotonie dans toutes les années de disette, et le XVIIIe siècle, malgré toute sa splendeur, les eut nombreuses et terribles. L'État intervenait sans cesse, et presque toujours à contretemps : on passait brusquement de la disette à

l'extrême abondance; le peuple souffrait de ces soubresauts, aussi mauvais parfois que l'habitude de la gêne. La famine est la grande ombre qui assombrit le tableau du commerce bordelais; et c'est peut-être cette lutte périodique contre la faim qui provoqua le plus les catastrophes finales.

Pour approvisionner la cité, les intendants, maîtres absolus en la matière, recouraient à des syndicats de négociants. Ce fut de cette manière qu'on remédia tant bien que mal à la misère dans ces années 1747 et 1748 qui furent « si fatales aux peuples de la ville de Bordeaux ». Tourny constitua une société de huit commerçants, qui se chargea de livrer à la Ville, contre paiement et dans l'espace de quatre mois, 300,000 boisseaux de blé et de seigle.

Cela ne se faisait pas sans d'âpres querelles entre l'intendant, les jurats et le Parlement. La jurade payait fort mal les négociants; le Parlement critiquait les polices; la population criait au monopole et à l'accaparement. L'intendant avait raison dans le fond plus que dans la forme; il dédaignait les racontars publics que ses adversaires écoutaient trop volontiers. D'après les uns, la compagnie des négociants fut inique et « infidèle » : elle fournit du grain gâté, elle s'attribua le privilège de l'importation, elle perçut un bénéfice exorbitant au delà du prix de facture, elle ne fit venir les cargaisons qu'à la file, afin que le public crût à la rareté du blé. L'intendant, de son côté, louait hautement son zèle et prétendait que Bordeaux lui devait son salut.

Nul ne sut la vérité, et il est douteux qu'on l'apprenne jamais. Peut-être le seul tort des « monopoleurs » fut-il leur richesse, et qu'aucun ne se ruina à approvisionner Bordeaux. Les Beaujon durent en partie leur fortune au commerce des grains. Il est vrai que la clameur fut grande contre eux et que Nicolas Beaujon put quitter la ville sans laisser ni emporter trop de regrets. Son testament dispersa plus tard en charités calculées et en bienfaisantes largesses les vastes richesses acquises dans Bordeaux. Il se plaignit toujours d'être calomnié, et il le fut sans doute; mais sa fortune était son principal ennemi.

La famine reparut en 1773, et avec elle son syndicat et son cortège de querelles et de haines. Les intendants virent bien le vrai remède à ces malheurs matériels qui entraînaient une misère morale tout aussi

dangereuse. « Je suis persuadé, » disait Tourny le fils, « que la libre circulation de province à province dans tout l'intérieur du royaume est ce qu'il y a de plus capable d'établir une abondance que la crainte resserre. »

Mais ces générations comprirent aussi mal le mot de liberté qu'elles le répétèrent souvent. Turgot permit la libre circulation des grains : nul ne fut plus calomnié que lui, et la monarchie de Louis XVI finit, comme celle de son grand ancêtre, au lendemain d'une épouvantable disette.

1774

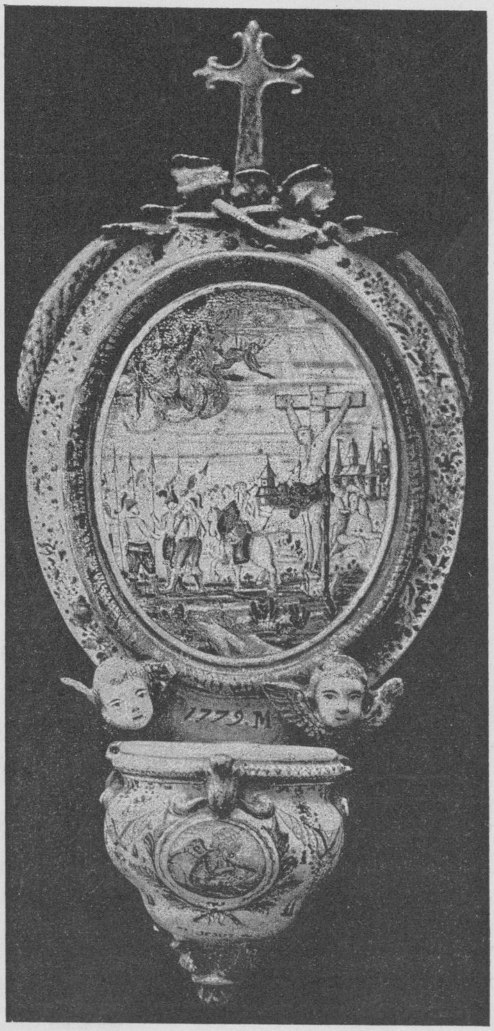
VII

Les économistes et les politiciens s'imaginaient que la liberté allait renouveler le monde et ramener l'âge d'or. L'industrie avait toujours souffert à Bordeaux. C'était, disait-on partout, la faute des corporations : « Rendez à la province l'usage de ses facultés naturelles, ôtez les entraves, les contraintes, le monopole, les droits excessifs qui étouffent toute culture, toute industrie; donnez l'essor à l'activité si reconnue du génie gascon. » — Mais la liberté ne crée pas l'esprit d'initiative, et c'est cet esprit qui, en dépit de la légende, est encore la moindre qualité de l'industriel gascon. L'industrie bordelaise se montra, comme autrefois, inférieure aux espérances que les intendants plaçaient en elle et incapable des destinées que pouvait lui promettre la richesse de Bordeaux.

Pourtant, de sérieux efforts furent tentés; quelques-uns aboutirent, et c'est du XVIIIe siècle que datent les manufactures qui donnent aujourd'hui à Bordeaux quelque renom industriel.

Les distilleries, les raffineries et les constructions de navires sont une création de ce temps. Elles sont l'annexe du commerce colonial. — Tous les viticulteurs fabriquaient leurs eaux-de-vie, qui s'en allaient aux Iles ou dans les pays du Nord. Fort limitée au début, la fabrication prit insensiblement des proportions inquiétantes, et le public oublia bien vite les temps encore récents où l'eau-de-vie était denrée d'apothicaire. — Le sucre, relégué longtemps à côté de l'eau-de-vie dans la

boutique du pharmacien, partageait maintenant ses glorieuses destinées. Les raffineries de sucre étaient peut-être la plus grandiose des industries bordelaises. Elles ne cessent de prospérer et de se multiplier depuis Colbert. Au début du siècle, elles faisaient concurrence à celles de Marseille; à la fin, on regardait leurs sucres comme les plus beaux du royaume. Elles étaient alors au nombre de vingt-six, occupaient trois cents ouvriers, recevaient par an dix millions de livres de sucre brut. Et parmi leurs directeurs, il est rare de trouver des noms étrangers : les noms gascons abondent. On peut faire la même remarque à propos des constructeurs de navires : presque tous sont Français, la plupart sont Bordelais de nom et d'origine. Raffinerie et construction navale sont alors les deux industries bordelaises par excellence, et toutes deux résident dans les vieux faubourgs Sainte-Croix et Saint-Michel.



BÉNITIER EN FAÏENCE DE BORDEAUX [1].
(1779.)

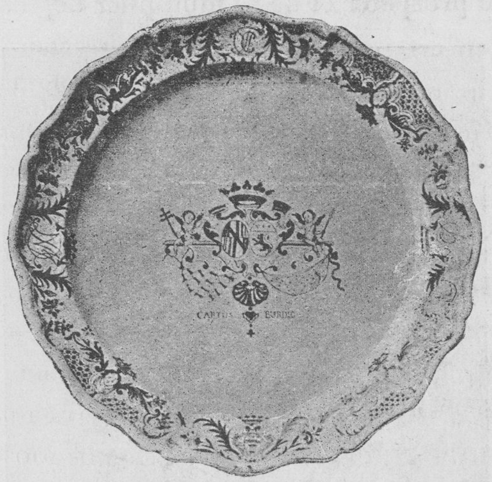
Les autres industries, quelque richesse et quelque célébrité qu'elles donnèrent à Bordeaux, furent surtout des entreprises isolées, œuvres d'habiles étrangers. Elles ne sont nées ni des besoins ni du travail de notre pays. — C'est un Irlandais, Pierre Mitchell, qui installa à l'entrée du faubourg 1723

1. Collection de M[lle] CHARROPPIN, à Bordeaux. — Sur le médaillon, la passion de Jésus-Christ, et au-dessous : 1779 MONSAU. L'ange représenté sur la cuvette du bénitier écrit : *Fait Par* MONSAU. — Cf. AZAM, *Société archéologique de Bordeaux*, t. V, p. 200.

des Chartrons la grande verrerie de Bordeaux : notre ville eut ainsi son « gentilhomme verrier ». — C'est un Flamand, Jacques Hustin, qui

1714 fonda, non loin de là, la manufacture royale des faïences bordelaises. Il la laissa à son fils; puis

1778? elle passa à Monsau, mais en perdant un peu de son renom. Les Hustin l'avaient rendue célèbre, en effet, et ils avaient su habilement profiter de la vogue que le XVIII[e] siècle donna aux faïences; pourtant leurs produits, en dépit de leur grâce et de leur finesse, n'ont point une véritable originalité. Ils imitèrent un peu tous les styles, surtout celui de Moustiers.



PLAT EN FAÏENCE DE BORDEAUX [1].
(Dix-huitième siècle.)

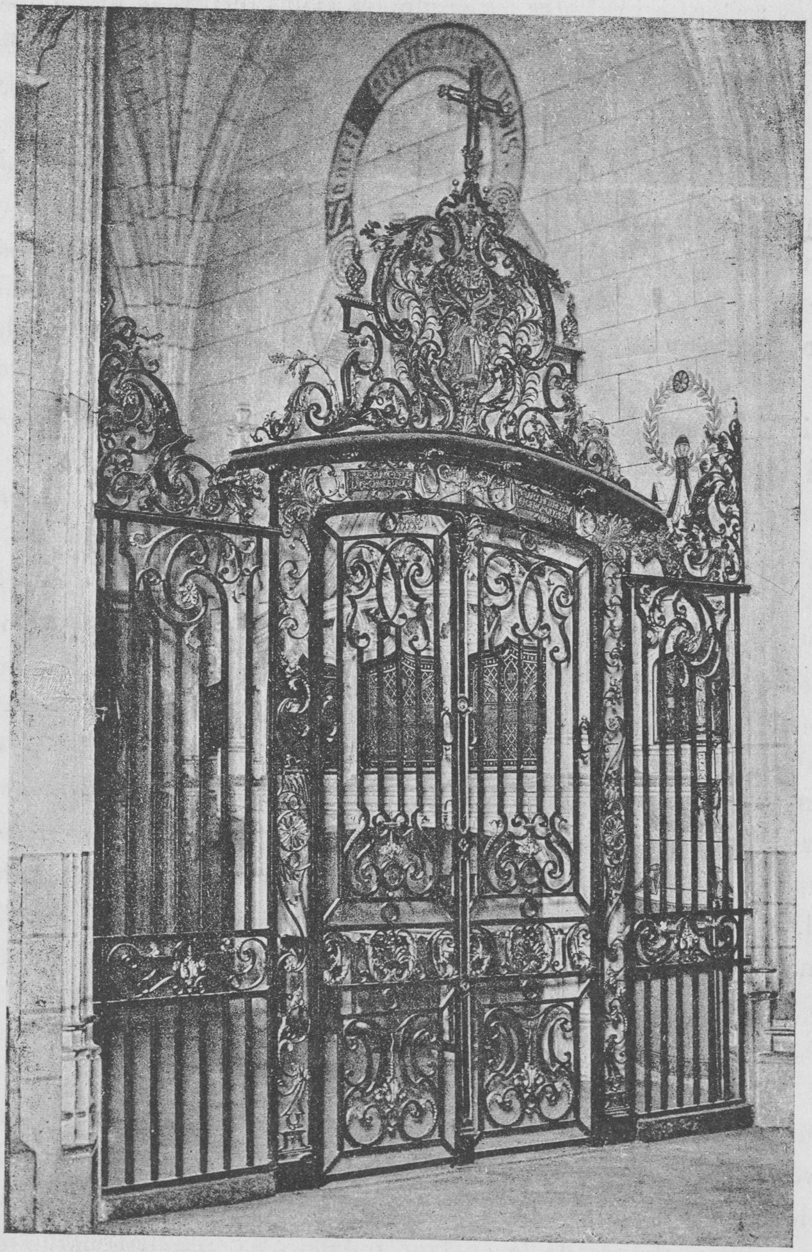
Les fondeurs de cloches, les serruriers et les ferronniers de Bordeaux eurent également, sous Louis XVI, un moment de prospérité : on sait d'ailleurs que ce fut dans la France entière le beau temps de la ferronnerie artistique. Les fondeurs possédaient la dynastie des Turmeau, qui

1775 firent la Grosse Cloche; les maîtres serruriers, dont le plus habile fut Jalyer, ouvragèrent pour les églises et les monuments publics des grilles et des rampes d'un excellent travail, et pour les grands hôtels des heurtoirs d'une rare élégance. Mais avec eux l'industrie s'affinait et devenait affaire d'art et de luxe.

VIII

On a souvent constaté que dans ce travail de l'industrie ou du commerce les Bordelais prenaient toujours la moindre part : ils laissaient aux étrangers les entreprises vastes ou lointaines. Les hommes

1. Collection DESMAISONS à Bordeaux. — Plat du service de la Chartreuse. Au centre, sous les armes du cardinal de Sourdis et de de Gascq, CARTVS*ia* BVRDIG*alensis*. — Cf. AZAM, *Société archéologique de Bordeaux*, t. V, p. 201.



GRILLE DE LA CHAPELLE SAINT-CLAIR A SAINTE-EULALIE [1].

(1751.)

1. La date est fournie par la double inscription qui se lit sur l'imposte : Mrs DE BLANC ET DE LAVIE GRANDS SINDICS — Mrs LAROCHETTE ET DVVERGIER Gds OVVRIERS, LAN 1751. — Marionneau, *Œuvres d'art*, p. 229. — On reconnaît dans ces noms ceux de riches familles bordelaises, qui fournissaient d'ordinaire les syndics, ouvriers ou membres des fabriques paroissiales.

du pays restent à exploiter les vignobles et les terres; le maniement des affaires, le trafic du vin, des denrées et de l'or appartient surtout à la colonie étrangère, qui, sous le règne de Louis XV, prend la direction de la fortune de Bordeaux.

Tous les documents de l'époque vantent l'accroissement rapide de la population bordelaise au XVIIIe siècle; il est vrai que leurs chiffres ne concordent pas, et nous font hésiter, même sous le règne de Louis XVI, entre 80 et 140,000 âmes. Si elle a jamais atteint ce dernier chiffre (ce qui est extrêmement douteux), il est probable qu'elle a dû doubler entre 1715 et 1789. Pourtant le chiffre des naissances semble avoir été parfois inférieur à celui des décès : les registres de 1785 donnent 3,454 naissances contre 3,889 morts (dont 64 protestants et 53 juifs). L'accroissement de la population ne peut s'expliquer que d'une seule manière, par un afflux constant et considérable d'immigrants étrangers, paysans des Landes ou du Béarn transformés en domestiques, boutiquiers de petite ville cherchant fortune, commis ou marchands étrangers exploitant la place de Bordeaux.

Les migrations d'étrangers n'avaient jamais cessé à Bordeaux depuis le XVe siècle. Chaque fois que nous avons regardé notre ville, nous avons vu que les Flamands, les Anglais, les Juifs portugais, s'y installent avec joie pour y faire souche de négociants bordelais. Elle est pour eux tous une seconde patrie, qui leur souriait plus que le sol natal, un coin où l'on vit bien et où l'on s'enrichit. Un voyageur allemand disait de Bordeaux sous Louis XIII :

Ille terrarum mihi præter omnes
Angulus ridet.

Aucune ville française n'a été décrite avec plus de complaisance par les voyageurs, aucune n'a fourni aux commerçants du Nord de plus amples moyens de travail et de fortune. A tous, le Bordelais rappelait un peu les paysages de la contrée natale, avec ses fleuves majestueux, ses collines doucement déclives, ses marécages perdus dans le brouillard; mais il leur offrait aussi un climat plus doux, un ciel plus brillant, une boisson plus généreuse. Et puis, que d'argent à gagner avec ce vin que les Bordelais se contentaient de produire, sur ce fleuve et sur cette

mer qu'ils n'affrontaient pas! Ils laissaient la place libre, ils semblaient même faire appel à l'activité étrangère.

Les Anglo-Saxons venaient à Bordeaux comme ils vont de nos jours à New-York ou à Buenos-Ayres, pour faire fortune vite et complètement. Ils y arrivaient avec une confiance à laquelle leur énergie donnait aussitôt raison. L'un d'eux part d'Altona, arrive aux Chartrons sans ressources et sans crédit : il déclare en mettant le pied à terre qu'il fera bâtir un jour une maison en face de la cale où il a débarqué; et il tint parole.

L'immigration se développa à Bordeaux, dans des proportions inusitées, à partir de l'année 1723, et elle continua jusqu'à la Révolution, sans perdre un instant de son intensité. « Les étrangers arrivent en foule, » écrivait-on presque chaque année. — Les Flamands, les Hollandais, les Allemands, qui nous avaient envoyé le plus de recrues au XVIIe siècle, fournirent au commerce bordelais quelques-uns de ses noms les plus brillants : l'armateur de Kater, d'Amsterdam, qui devint bourgeois bordelais, noble de France, et directeur du commerce; l'allemand de Bethmann, banquier, négociant, diplomate et philosophe, qui arriva vers 1740, et fut sous Louis XVI le véritable arbitre de la fortune de Bordeaux; les chefs de la grande maison de vins Schröder et Schÿler, et bien d'autres. — Après ceux-là, le principal appoint de la colonie étrangère était fourni par les Irlandais : le verrier Mitchell, les négociants William Johnston, Thomas Barton « le fameux », Denis Mac-Carthy, le courtier Abraham Lawton. Les maisons irlandaises, fondées presque toutes entre 1730 et 1750, furent pour beaucoup dans le prodigieux enrichissement de Bordeaux à cette époque. Industrieux, intelligents, économes, les Irlandais jouaient ici le même rôle que les Chiotes de ce temps-là dans les ports de la Méditerranée : ils dépensaient au profit de notre ville ces ressources d'esprit et de travail qui étaient inutiles et proscrites dans leur pays. — Il se formait ainsi à Bordeaux une riche colonie d'hommes du Nord, actifs, calmes et laborieux, qui se groupaient dans ce faubourg des Chartrons, cher depuis plus d'un siècle à la population exotique. Elle y fut maîtresse absolue; elle en fit une ville à côté de la vieille ville, ayant ses usages, ses modes et son patriotisme de quartier. Tous ces étrangers modifiaient peu à

peu le caractère primitif du « génie gascon ». Sans doute ils se mariaient entre eux; mais les négociants bordelais prenaient, sous leur influence, des manières froides et réservées : « Le caractère de beaucoup de négociants, » disait Tourny, « est haut et difficile. Ce qu'il y a parmi eux d'Anglais ne contribue peut-être pas peu » à leur donner cette humeur. « On ne saurait les mettre en règle sans que la plupart, non seulement résistent, mais s'en offensent. » Il faut être avec eux, ajoutait-il, « ferme et poli ».

Les Juifs portugais rivalisaient avec les Irlandais dans la colonie étrangère. Le XVIIIe siècle fut pour eux une série de triomphes commerciaux, grâce surtout à la puissance continue de la dynastie des Gradis : dirigée par David, par son fils Abraham et son neveu Moïse, la maison Gradis devint une des forces de la cité et une des ressources de la France. Sa solidité et sa confiance étaient telles que la guerre maritime ne suspendait pas ses armements : elle expédiait vivres et flottes au Canada menacé, prêtait des millions au gouvernement, entretenait ses armées vaincues ou prisonnières, et, par son audace et son dévouement dans les malheurs de la guerre de Sept Ans, parut protéger et représenter la France plus que la royauté elle-même.

1728-88

Enfin un nombre fort important de négociants vint de France même. Les hautes terres du Languedoc cévenol, surtout, envoyèrent des familles dures au travail, d'intelligence nette, à la fois ambitieuses et prudentes. En quelques années, elles élaborèrent toutes une fortune aussi robuste que l'esprit de leur chef. Les Nayrac, originaires de Castres, avaient montré aux Albigeois le chemin de Bordeaux et de la richesse; ils furent suivis de leur compatriote Baour, du toulousain Journu, de François Bonnaffé, qui, vers 1740, quitta pour Bordeaux ses montagnes de Lacaune, du montpelliérain Balguerie junior. Daniel Guestier, petit-fils d'un simple marin breton, arriva à la fortune à force d'audace, d'esprit et de persévérance.

1715 et suiv.

Ces maisons se faisaient d'ordinaire en une seule génération. Elles n'étaient pas laborieusement édifiées par les patients travaux d'une longue dynastie : les coups d'audace du fondateur les plaçaient d'emblée à leur apogée. Comme ces empires créés par d'heureux conquérants, elles étaient l'œuvre d'un seul homme et de la moitié

d'une seule vie. L'histoire du plus célèbre des armateurs bordelais, François Bonnaffé, est celle de tous ceux de ses contemporains qui arrivèrent à la fortune.

Bonnaffé s'installa à Bordeaux en 1740, à l'âge de dix-sept ans; il était simple commis chez un courtier, dont il recevait 300 livres par an. Il fit de suite comme tout le monde : il se mêla de pacotille, envoya en Amérique, revendit, racheta, s'occupa d'assurances et d'armement. Quatorze ans après son arrivée, il avait réalisé 400,000 livres. Le demi-million atteint, il n'avait plus qu'à laisser faire son or et son destin. Sous Louis XVI, il possédait 15 millions, deux domaines, vingt-trois maisons, et ses caisses donnaient lieu chaque mois à un mouvement d'un million de billets. Rien ne lui manqua, pas même le bonheur. On l'avait surnommé « l'Heureux » : ce qui ruinait ses concitoyens accroissait sa fortune. Pendant la guerre d'Amérique, il fut le seul à n'éprouver aucune perte : ses navires arrivent aux Iles, qui étaient privées de tout, et on lui paie sa cargaison le prix qu'il veut. Sa richesse et son bonheur lui donnaient une royauté commerciale.

Bordeaux, à la fin du XVIIIe siècle, revoyait avec François Bonnaffé cette toute-puissance de l'or qu'il avait autrefois connue avec Rostan du Soler et Bernard Angevin. Seulement ces familles, nouvelles et étrangères, se désintéressaient des affaires publiques, dont avaient jadis vécu les grands marchands bordelais. François Bonnaffé aimait dans la vie le commerce, et rien que lui seul; il ne voulut jamais acheter une charge de l'État; il était fier de ne s'enrichir que du travail de sa tête et des ressources de son génie. Le commerce est maintenant une carrière, on y vit toute sa vie, et on y consacre l'existence de ses fils; il a ses honneurs et ses dignités : pour beaucoup de ces hommes, il est presque une patrie.

IX

On s'explique aisément la rapide montée de ces fortunes en parcourant les statistiques commerciales. Bordeaux exporta toujours infiniment plus de marchandises qu'il n'en reçut. En 1755, par exemple, il en

achetait pour 28 millions et en vendait pour 41. C'était donc environ 13 millions de numéraire qui restait dans ses caisses, et la même proportion revenait chaque année.

Je ne crois pas qu'une ville française ait jamais vu un pareil ruissellement d'or. L'abondance du métal atteignit à Bordeaux des proportions telles que sa valeur ne cessa de diminuer et les objets de renchérir. La cherté de la vie y fut en proportion de l'afflux de l'argent. Sous le seul règne de Louis XVI, le prix des provisions de bouche augmenta de trente pour cent. Le plâtre, si nombreuses furent les constructions, quadrupla de valeur entre 1774 et 1780. L'intérêt de l'argent baissait chaque jour. La vaisselle plate était chose ordinaire, même dans les grandes « auberges ».

Ce fut avec cet or que Bordeaux se transforma vers ce temps, qu'il se décora de belles rues et de somptueux hôtels, qu'il acheta tant de meubles de luxe et d'objets de prix. Nous vivons aujourd'hui encore avec l'intérêt de l'argent gagné au XVIII[e] siècle.

Pourtant, on ne peut dire que le luxe déployé par les grands négociants de Bordeaux ait rien eu d'excessif et qui sentît trop le parvenu. Sans doute, ils jouaient souvent un jeu d'enfer; on les accusait de courtiser à grands frais les actrices en renom; et la population de la ville s'augmentait sans cesse de courtisanes de toute marque. Bordeaux donnait à de certains jours le spectacle de fâcheux déportements. Mais la principale responsabilité en remontait à son gouverneur, le maréchal de Richelieu, qui fut jusqu'à quatre-vingts ans le plus fou des hommes. A l'aristocratie marchande on reprochait souvent une austérité trop protestante. Elle aimait les grands dîners, les tables pesamment servies : mais elle tenait aux apparences, avait le culte de la famille et prisait les lettres et la philosophie; ses hôtels étaient luxueux, mais d'aspect sévère et d'ornementation discrète. « Le dieu du goût, » écrivait un intendant, « commence à être honoré dans les temples de Plutus. » — Nous connaissons bien la vie de François Bonnaffé : elle fut exempte d'inutiles orgueils et de folles prodigalités. Les grands lutteurs laissent les travers de cette sorte aux générations qui les suivent, à ceux qui trouvent la fortune toute faite. Chez les Bethmann, il fallait que tout le monde fût debout à six heures. Chez d'autres, les fils de la maison balayaient

eux-mêmes le comptoir. Le souvenir des premiers labeurs servait de stimulant au travail. Un témoin oculaire nous fait pénétrer dans l'intérieur des Bonnaffé. C'était une famille unie, nombreuse et sage; le plus fou et le plus prodigue était encore le précepteur des enfants. Bonnaffé donna un de ses bâtiments à chacun de ses fils, pour les faire participer à la protection de son étoile; la mère et les filles voulurent coudre elles-mêmes sur la toile destinée aux navires le chiffre des nouveaux maîtres, et « à chaque point de l'aiguille elles adressaient à Dieu des vœux pour le bonheur de leurs frères ». Voilà bien cette intime union de la famille, de la religion et du commerce, qui caractérise la plupart des maisons bordelaises de ce temps.

Il est probable que ces riches firent aussi beaucoup de bien. Il est en tout cas certain que le développement de ces grandes fortunes ne s'est point produit au détriment des plus humbles. Un observateur intelligent, au début du siècle, avait dit des commerçants bordelais : « Ils sont droits dans le négoce, et, quoiqu'il ne soit pas besoin de leur donner des leçons sur leurs intérêts, ils savent les faire valoir d'une manière honnête et franche. » Ils n'ont cessé de mériter cet éloge au temps de leur plus grande prospérité.

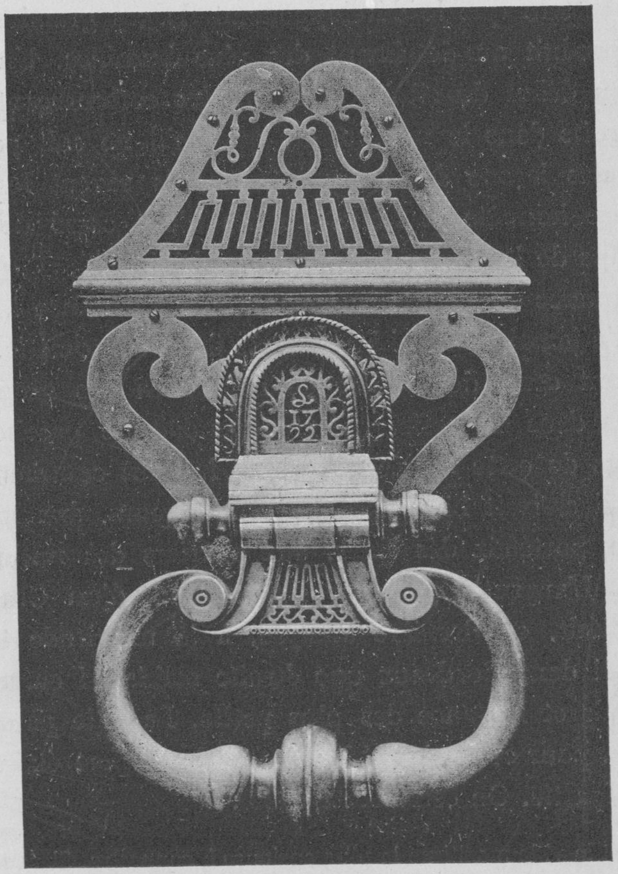
Si le commerce du XVIIIe siècle a rendu la puissance à l'aristocratie d'argent, il n'a jamais entravé les progrès de la démocratie. Loin de là! les petits n'ont cessé de profiter de l'opulence des grands. L'or ne séjournait pas dans les coffres; il se répandait de proche en proche dans les rangs de cette armée qui aidait le haut commerce dans ses campagnes : il arrivait bien vite aux vendangeurs, aux matelots, aux gabariers, aux portefaix des chais, aux ouvriers des raffineries et des manufactures. L'argent gagné par l'intelligence d'un Gradis ou d'un Bonnaffé profitait, en dernière analyse, à la multitude tout entière. Aussi y avait-il dans Bordeaux une étroite solidarité entre la fortune des plus grands et l'aisance des plus petits. La ville passait, dans la France entière, pour celle où le bien-être et le confort étaient le moins inégalement répartis. On écrivait en 1756 :

« Bordeaux est la ville maritime la plus curieuse à connaître. Si vous voulez avoir le tableau de l'abondance, cherchez-le à Bordeaux. A Paris, peu de gens jouissent; tout le reste n'a de jouissance que l'imitation et la société artificielle de ceux qui

jouissent. Vous trouverez à Bordeaux une abondance facile, une abondance généralisée, celle qui en donne à toutes sortes de spectateurs le sentiment : la Fable eût imaginé pour ce lieu favorisé les fameuses eaux d'or du Pactole, parce que les eaux coulent pour le peuple. »

Bordeaux présentait alors le spectacle d'une joyeuse plénitude de vie. Tout y donnait la sensation de la force et de la santé : ses larges avenues, le mouvement de ses quais, l'amplitude de son port peuplé de navires, ses voitures de louage plus confortables qu'à Paris, ses hôtels somptueux, et jusqu'aux lourds marteaux ouvragés qui brillaient sur leurs portes de chêne.

1. A l'hôtel de Pichon-Longueville, au n° 1 de la rue Montméjan.



HEURTOIR EN FER[1].
(1722.)

CHAPITRE XXX

EMBELLISSEMENTS DE LA CITÉ

(1715-1789)

I. Le programme des intendants. — II. Boucher et Tourny. La façade du côté du fleuve : place Royale. — III. La façade du côté des terres : portes et places extérieures. — IV. Essais de transformation intérieure. — V. Promenades publiques. — VI. Nouvelle période de construction : le Grand-Théatre. — VII. Les derniers grands projets. Dupré de Saint-Maur [1].

I

Cette subite affluence d'or et d'étrangers, ce débordement d'activité chez une population longtemps apathique, cette ivresse de vie et de bien-être, allaient bouleverser la cité après avoir transformé les individus. Le négociant qui a prospéré n'a pas de plus grande joie que de se bâtir une somptueuse habitation : Bordeaux enrichi se hâta d'embellir ses rues et de se donner une demeure digne de sa fortune.

On a vu que depuis 1600 Bordeaux avait à peine changé : les efforts

1. Archives départementales, série C, n°s 1147-1253 (*Inventaire sommaire*, 1877), 3601-4, 3666-68, 4220-1 (*Inventaire sommaire*, 1893); voir aussi les cartons de plans. — Dupré de Saint-Maur, *Mémoire relatif à quelques projets intéressants pour la ville de Bordeaux*, 1782. — *Archives historiques de la Gironde*, t. XVII, p. 174 et suiv.; t. III, p. 256. — Louis, *Salle de spectacle de Bordeaux*, 1782. — Lattré, plans de Bordeaux, édit. de 1733, de 1755 et de 1783. — Autre plan [vers 1784], aux Archives municipales. — Dessins de de Bazemont et de Joseph Vernet. — Plans au Dépôt des Plans de la Ville. — *Journal de*

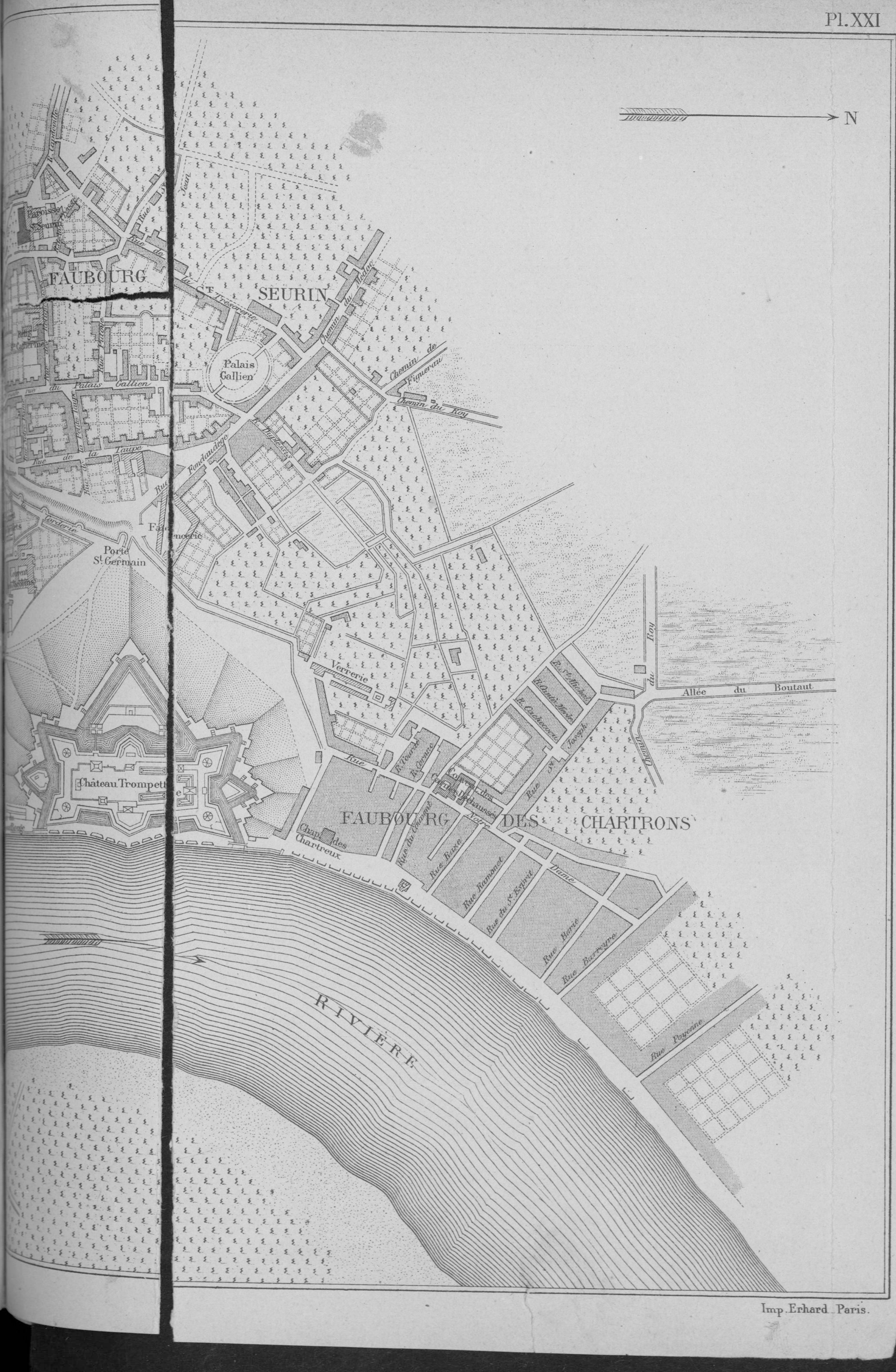
de d'Ornano et de Pellot étaient restés sans lendemain. C'était la même cité, aux alentours marécageux, aux rues tortueuses, aux abords hérissés de bastions et de remparts. Tout cela cadrait mal avec sa riche population de bourgeois et de marchands. Elle n'avait d'autres monuments que ses églises, d'autres promenades que les monotones allées de la Chartreuse. Dans ces temps monarchiques, où l'art et la politique conspiraient également à l'ordre et à la grandeur, Bordeaux était l'incohérence même.

Aucune ville, cependant, ne prêtait plus au décor. Mollement étendue autour du large fleuve qu'elle embrassait, elle était faite pour s'épanouir en toute liberté; aucune entrave ne gênait ses mouvements, l'horizon s'ouvrait autour d'elle : nul escarpement au dedans, point de collines au dehors. Bordeaux pouvait prendre sans peine cette attitude majestueuse, cette ampleur décorative que l'on aimait alors dans les grandes villes, dans les nobles résidences et chez les belles femmes de la cour.

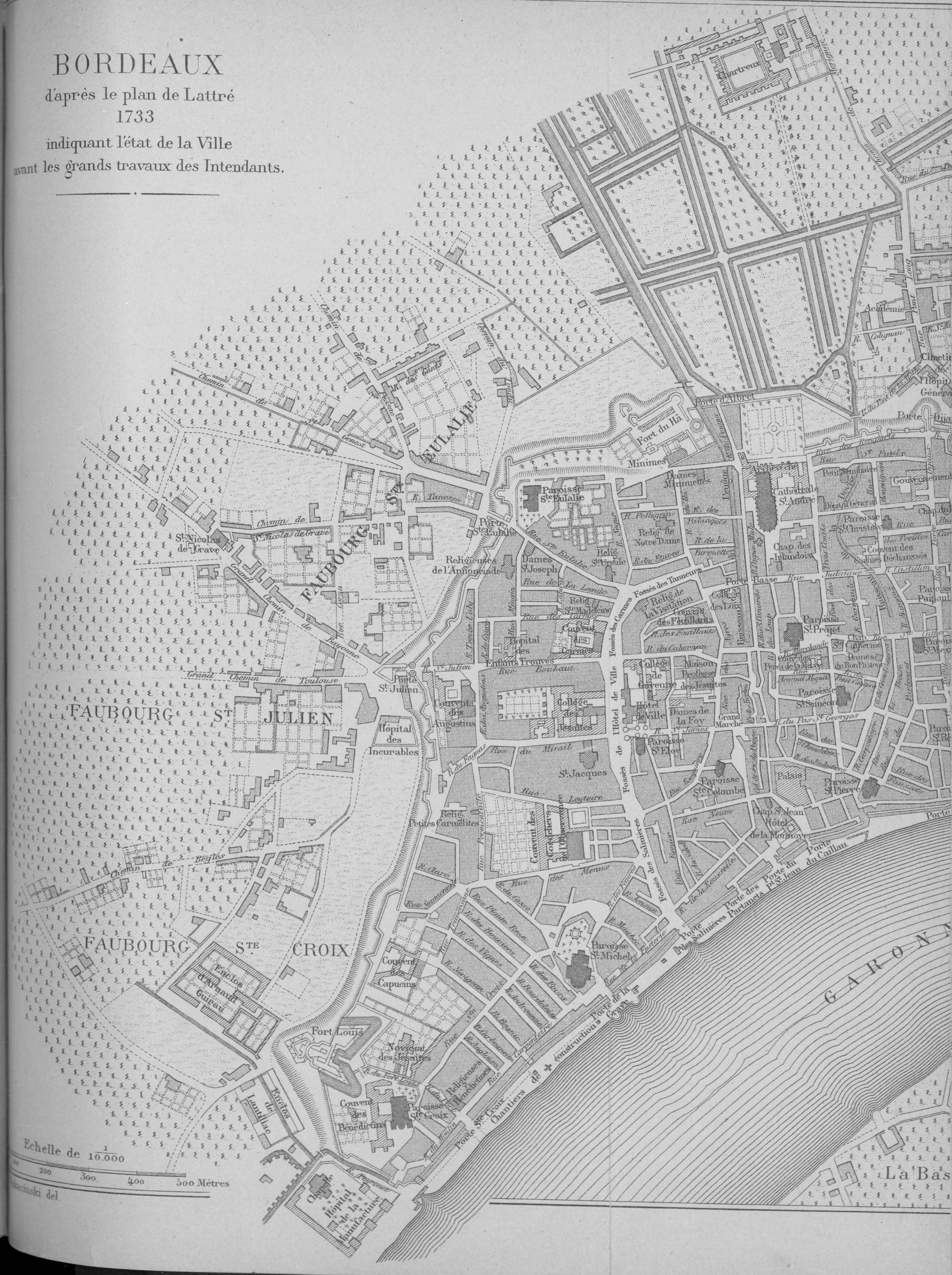
1744

Encore fallait-il qu'on s'occupât de lui : « Bordeaux, » écrivait Tourny à d'Argenson, « est une ville admirablement bien située : la nature a tout fait pour elle, et jamais l'art n'y a secondé la nature. On a seulement commencé depuis cinq ou six années à y bâtir quelques maisons passables. Tout le reste de la ville est composé de vilaines maisons sans symétrie, sans commodité, entre lesquelles passent des rues très étroites et nullement alignées. Ses dehors n'ont pas été moins négligés; il n'y a aucune promenade ni à pied ni en carrosse : en ne comptant point pour promenade le bord de la rivière, attendu qu'il est entièrement livré à l'utile. » — On a, dans ces quelques paroles, le programme que tracèrent au XVIII[e] siècle les administrateurs souverains de Bordeaux : lui donner des « dehors » artistiques, des rues « commodes et alignées », d'agréables promenades, mettre partout une élégante « symétrie ». Ils appliqueront à l'embellissement de la cité les formules et l'esprit de l'art contemporain.

Guienne. — BERNADAU, *Histoire de Bordeaux,* nouv. édit., 1840. — BERNADAU, *Le Viographe bordelais,* 1845. — BERNADAU, *Annales de Bordeaux,* 1803. — MARIONNEAU, *Victor Louis,* 1881. — MARIONNEAU, *Travaux du statuaire Francin à Bordeaux,* 1890 *(Réunion des Sociétés des Beaux-Arts).* — DULIGNON-DESGRANGES, *Création de la place Dauphine,* dans le *Bulletin municipal* de février 1891. — DETCHEVERRY, *Histoire des théâtres de Bordeaux,* 1860. — RIBADIEU, *Histoire de Bordeaux pendant le règne de Louis XVI,* 1853. — [DE LAMOTHE], *Nouveau Guide de l'étranger à Bordeaux,* 1856. — O'REILLY, *Histoire de Bordeaux,* I[re] partie, t. III, 1860.



Imp. Erhard _ Paris.


BORDEAUX
d'après le plan de Lattré
1733
indiquant l'état de la Ville
avant les grands travaux des Intendants.
FAUBOURG STE EULALIE
FAUBOURG ST JULIEN
FAUBOURG STE CROIX
GARONNE
Chartreux
Fort du Hâ
Porte d'Albret
Minimes
Archevêché
Cathédrale St André
Paroisse Ste Eulalie
Porte Ste Eulalie
Porte St Julien
Hôpital des Incurables
Couvent des Augustins
Collège des Jésuites
Hôtel de Ville
Paroisse St Eloy
St Jacques
Grand Marché
Paroisse St Projet
Paroisse St Siméon
Paroisse Ste Colombe
Paroisse St Pierre
Palais
Paroisse St Michel
Couvent des Capucins
Fort Louis
Noviciat des Jésuites
Religieuses Bénédictines
Couvent des Bénédictins
Paroisse Ste Croix
Hôpital de la Manufacture
Enclos d'Arnaud Guirau
Enclos de Lantillac
Petites Carmélites
Académie
Gouvernement
Porte Dijaux
La Bas
Echelle de 1/10.000
200 300 400 500 Mètres

L'homme qui a eu l'intelligence la plus nette de ce programme et la volonté la plus ferme de l'exécuter, est sans contredit l'intendant de Tourny. Aucun administrateur français n'eut au même degré que lui ce qu'on pourrait appeler l'instinct des villes, le sens citadin; nul ne comprit mieux le rôle tout-puissant des cités dans la civilisation moderne, et ne sut mieux la manière de les disposer à ce rôle. — Depuis la chute de l'Empire romain, elles avaient perdu leur prestige. Sous Louis XIV encore, elles étaient souvent dépréciées. Le château de Versailles semblait, suivant l'expression de Dupaty, « une montagne » qui empêchait le roi de voir les villes de ses provinces. Le règne de Louis XV devait leur donner une prépondérance qui ne fera désormais que s'accroître. — Mais nul intendant, sous ce règne, n'assura aussi solidement que Tourny la suprématie de la ville qu'il administrait.

1743-57

Pourtant l'œuvre de Tourny est inséparable de celle de tous les intendants qui l'ont précédé ou qui l'ont suivi. S'il fit plus que les autres, c'est qu'il eut la décision plus entreprenante, l'entêtement plus robuste; mais il ne fit pas autrement que tous ceux qui ont gouverné Bordeaux au XVIIIe siècle. Son programme est le leur. Plus d'un projet parmi ceux qu'il lança était inséré depuis longtemps dans les papiers de l'Intendance. Le mérite de Tourny n'en est peut-être que plus grand. Il est moins difficile à un administrateur d'accomplir d'emblée un dessein personnel que de réveiller et de rajeunir une entreprise endormie dans les cartons officiels. En tout cas, la transformation de la ville était dans l'Intendance une tradition de bureau. — Pellot l'avait inaugurée sous Colbert avec plus d'intelligence que de bonheur. Boucher, un demi-siècle plus tard, la reprit avec patience, habileté et persévérance et posa les premières assises du Bordeaux moderne. Son successeur Tourny s'appliqua à la besogne avec une incroyable passion; il voulut et il fit avec violence le bien de Bordeaux. Il appartenait à cette génération d'administrateurs chez qui la raison excluait la patience et qui, avec des programmes réformateurs, avaient le tempérament révolutionnaire. Tourny, comme Turgot, était de ces hommes qui n'excusent jamais leur adversaire. Après tout, c'est grâce à ces violences que Tourny fit à lui seul plus que tous les intendants réunis, et sur bien des points la reconstruction de Bordeaux s'est encore arrêtée à l'endroit précis où

1720-43

les travaux furent suspendus le jour de son départ. Ses successeurs, arrivés à des moments d'embarras et de guerre, laissèrent peu à peu tomber son œuvre. Mais elle fut reprise, dans les belles années du règne de Louis XVI, par Dupré de Saint-Maur, qui, plus ambitieux encore pour Bordeaux que ne l'avait été Tourny, devait donner à son programme de nouvelles et plus amples proportions.

1776-85

Ce nouveau Bordeaux est donc une création des intendants. Ce sont les représentants du pouvoir central qui ont refait la cité : les jurats ne les aident qu'à leur corps défendant, harcelés et bousculés par eux. Ce sont des maîtres étrangers qui ont transformé notre ville, à la même date où des négociants étrangers faisaient sa fortune.

Les intendants avaient sous Louis XIV achevé entre leurs mains la concentration des pouvoirs : ils en profitent maintenant pour le bien de ceux qu'ils gouvernent. L'intendant du XVIII[e] siècle n'est plus seulement l'organe du despotisme, il est encore et surtout l'initiateur de grandes réformes.

Il serait injuste pourtant de n'attribuer qu'aux intendants le mérite de ces grands travaux. Le mot d'ordre venait, sinon de la royauté, du moins de ses ministres et de son Conseil. « La ville de Bordeaux étant une des plus considérables du royaume, » écrivait de Tourny dans ses rapports, « Sa Majesté en désire l'embellissement. » Évidemment Tourny faisait parler la royauté à sa guise : mais il interprétait bien les sentiments du ministère. Les plans, les devis et les mémoires préparés par la jurade et l'intendant, étaient soumis au roi et acceptés par lui en son Conseil. Il est certain que la monarchie de Louis XV voulut par toute la France cette transformation des cités : mais elle ne trouva nulle part, pour exécuter ses desseins, autant d'or qu'à Bordeaux, autant d'énergie que chez les intendants de Guyenne.

1748

En travaillant pour les grandes villes, la royauté faisait à sa manière, pour la première fois de sa vie, œuvre de décentralisation. Il ne lui déplaisait pas de les voir rivaliser de beauté avec la capitale et posséder comme celle-ci des jardins, des portes monumentales, des places Royale et Dauphine, et des statues du roi. Paris perdit l'avance que lui avait donnée le dernier règne. Ce qui s'y était fait sous Louis XIII et sous Louis XIV se fit à Bordeaux, avec plus de réelle beauté, dans la

première moitié du règne de Louis XV. Jamais la monarchie n'avait encore plus désiré et mieux compris la vraie grandeur de tout son royaume. Louis XIV avait enlevé à Bordeaux une statue antique pour orner les jardins royaux : Louis XV lui envoie des marbres pour décorer ses places publiques.

Mais la royauté ne s'oubliait pas elle-même. C'était sous son parrainage que les embellissements s'offraient à l'admiration reconnaissante des citadins. La plus belle place prendra le nom de place Royale et montrera la statue de Louis XV; tous les membres de la famille du roi protégeront de leur nom les nouveaux édifices : il y aura une place Dauphine, une place de Bourgogne, une place d'Aquitaine, en l'honneur du Dauphin et de ses deux fils, les ducs de Bourgogne et d'Aquitaine. — L'usage traditionnel de dénommer les rues et les places d'après leur physionomie va commencer à se perdre : on leur donne le nom d'illustres patrons. Le nom des rues n'est plus un souvenir de leur passé, mais une flatterie à l'égard des puissants; on rattache leur existence à l'histoire de la maison royale.

Il faut en effet que le bien qui se fait dans les villes aide à la gloire de la dynastie. La construction de la place Royale à Bordeaux était destinée, disaient les rapports officiels, « à signaler le zèle de la Ville pour la gloire du roi », à élever un « précieux monument de son amour, de son respect, de sa soumission ». La plupart de ces grands travaux ont été des manifestations du culte monarchique.

Si la vie se réveille alors dans les grandes cités, l'unité de la France ne souffre pas de ce réveil, mais en reçoit au contraire une nouvelle sanction. Elles se transforment suivant le modèle commun fourni par Paris, sur un ordre envoyé par la cour, grâce à l'initiative des intendants royaux, et les chefs de l'État baptisent de leur nom les choses qu'ils ont créées.

II

Le premier travail exécuté fut « la façade » de la ville sur la rivière. Dès qu'il s'agit d'embellir Bordeaux, on pensa d'abord à la partie que

baignait la Garonne. — C'était par là que venait l'or et que partait le vin, qu'arrivait l'étranger et que le roi faisait son entrée. C'était le vestibule naturel de la cité : il fallait, avant toute chose, le décorer.

Or, il y avait ceci d'étrange que les communications étaient fort difficiles entre la cité et la rivière : du palais de l'Ombrière au Château-Trompette, il n'y avait que trois portes, aux « ouvertures étroites », aux « abords embarrassés ». La ville était séparée de son fleuve par un entassement de murailles, de maisons et d'échoppes : ce n'était pas la façade, mais le derrière d'une cité, qu'on apercevait en débarquant. — Puis, rien n'était irrégulier et incohérent comme les berges du fleuve : les maisons avaient poussé en tout sens, sans ordre et sans symétrie; c'étaient une série d'excroissances et de sinuosités qui gênaient la circulation normale des hommes et des marchandises. — Il fallait remédier à ces abords de la rivière, déplaisants à l'étranger, incommodes au public.

Ces projets de réforme sont peut-être aussi vieux à Bordeaux que la monarchie même. La porte du Palais, présentant à la rivière ses contours élégants et la statue du roi Charles VIII, fut, au XVe siècle, le premier essai d'une façade sur rivière et d'un vestibule royal. On oublia ces tentatives au XVIe siècle; on y songea de nouveau dans les calmes années des règnes d'Henri IV et de Louis XIII. En 1617, les jurats firent construire le quai et régulariser la façade du Chapeau-Rouge : c'était alors la principale entrée de Bordeaux, l'antichambre des souverains et le portique des grandes solennités. Peu après on arrangea les abords de la porte des Salinières. Le corps des jurats était fort satisfait de travailler à « l'ornement de la ville et à la commodité du peuple ». — Ce programme fut repris par l'intendant Pellot. Il formula peut-être le premier le dessein d'une vaste façade s'étendant avec majesté le long de la Garonne; mais il ne put que le formuler.

Dès 1681

Il ne disparut plus du programme des intendants. Seulement, il se combinera bientôt avec l'idée d'une grande place, ornée de la statue du roi. On voulait refaire Bordeaux comme on avait construit Versailles, avec une façade d'immense envergure, encadrant de ses deux ailes une entrée triomphale et la figure du souverain. Il fallait que Bordeaux eût sa place des Victoires, et qu'elle fût sur la rivière. A la date où s'ache-

vait celle de Paris, un projet de quais et de place Royale fut proposé aux jurats, qui le repoussèrent pour les motifs les plus singuliers. 1700

Il fut définitivement repris par l'intendant Boucher, qui passa outre à toutes les résistances. Par malheur, l'emplacement de la place Royale fut mal choisi. Le public eût souhaité de voir aux Salinières la statue du roi et la grande ouverture de Bordeaux. N'était-ce pas l'entrée naturelle de la cité? La route de Paris finissait en face, et derrière s'épanouissait l'avenue des Fossés, large, vivante, pleine de lumière. — L'intendant préféra placer sa porte Royale à l'extrémité de la rue Saint-Remi; elle y était trop à l'écart, étouffée de tous côtés. Ce n'était point le grandiose projet longtemps caressé. Il est vrai que sous Louis XV, à la différence du règne précédent, l'élégance primait la majesté. Au lieu d'une colossale antichambre, on eut un gracieux boudoir.

Il fallut plus de trente ans pour mener le dessein à bonne fin. Le projet de l'architecte Jacques-Jules Gabriel fut accepté par le Conseil le 7 février 1730, et l'on se mit sur-le-champ à construire la Bourse et la Douane (alors l'hôtel des Fermes du Roi). La statue royale fut confiée à Le Moyne. Elle devint vite l'affaire principale : le 8 août 1733, on posa la première pierre du piédestal, et dix ans après, le 19 août 1743, on l'inaugura. Ce fut une grande fête, la première joie de Bordeaux en train de se reconstruire. Il y eut banquet de cent couverts à l'Hôtel de Ville, distribution au peuple de vin et de monnaie, inauguration de la statue au son des musiques et au bruit du canon, et le soir feu d'artifice et bal masqué. La fête comportait aussi ces génuflexions idolâtres qu'imposait alors la religion monarchique : « Nous avons fait, » dit le rapport officiel des jurats, « trois fois le tour du piédestal et, à chaque tour, nous nous sommes arrêtés vis-à-vis la statue, la saluant profondément. Et après le salut nous avons crié : « Vive le Roi! »

Tourny entra peu après à Bordeaux : il sembla prendre pour lui le bénéfice de la cérémonie. Il est vrai qu'il eut fort à faire pour achever le projet de Gabriel. Il fallut finir le détail et relever par les sculptures le travail de l'architecte. Mais il trouva l'homme qu'il lui fallait chez le sculpteur alsacien Claude Francin. Actif, intelligent, épris de son art, Sept. 1743

1748-65 Francin séjourna à Bordeaux pendant dix-sept ans, travaillant sans relâche, et ne regrettant que le manque d'argent. Il put enfin mettre 1751 la dernière main à l'embellissement de la porte Royale. Sur les trois frontons de la Bourse, il représenta Neptune et le Commerce, Louis XV et la Victoire, et l'entrelacement symbolique de la Garonne et de la Dordogne; sur le piédestal de la statue, il sculpta les armes du roi et de 1751-65 la Ville, les quatre parties du monde, et enfin les deux victoires les plus célèbres du règne, la bataille de Fontenoy et le siège de Port-Mahon.

Tourny ne resta pas assez longtemps à Bordeaux pour voir achever 1757 ces dernières œuvres. Même la place Royale n'était point terminée quand il partit. Pour qu'elle fût complète, pour la fermer et l'encadrer, on projetait deux fontaines monumentales placées sur les perrons du quai. Le projet expliquait naïvement qu'elles représenteraient la Garonne et la Dordogne, « dans des attitudes où elles semblent venir admirer le Roi, dont la ressemblance est sur leurs bords ». — Le culte de la monarchie n'était jamais oublié. Mais le projet fut abandonné, faute d'argent, faute d'amour pour Louis XV.

Tourny reprenait pendant ce temps l'ancien projet des Salinières. Il 1750-55 ouvrait à l'entrée des Fossés, sur la rivière, une vaste place demi-circulaire : au centre, il y dressait, sous les auspices du petit-fils du 1755 roi, l'arc triomphal de la porte de Bourgogne. Les constructions étaient moins somptueuses, la place moins décorée, le détail moins élégant qu'à la porte Royale. Mais enfin on avait là une véritable entrée de ville, pleine de lumière et d'espace.

Il restait, pour achever la façade de la rivière, d'unir et d'encadrer 1728 ces deux places par une série régulière de maisons alignées. Le projet datait de loin; la place Royale l'avait fait un peu oublier. Tourny, aidé par l'architecte de la Ville Bonfin, s'appliqua à cette tâche durant tout son gouvernement, et les archives de l'Intendance témoignent encore du soin méticuleux qu'il apporta à ce travail, annotant tous les projets, discutant les devis, disputant avec les expropriés, surveillant les travaux, ne croyant rien de bien fait que ce qu'il avait paru diriger.

1750-57 Il y eut trois phases dans les travaux. On acheva d'abord la partie comprise entre la porte de Bourgogne et la rue de la Cour-des-Aides. On se mit vers le même temps à la région méridionale : Bonfin



Héliog. Dujardin d'après la gravure de Nicolas Dupuis

STATUE DE LOUIS XV, A BORDEAUX

prolongea la façade jusqu'à la rencontre des échoppes qui se trouvaient après la porte de la Grave. Restait, pour achever l'alignement, un tronçon compris entre la Douane et la rue de la Cour-des-Aides. Tourny venait d'agréer ce projet, quand il partit; il ne fut jamais exécuté, et aujourd'hui le développement continu de la façade est entravé à cet endroit par une encoche inattendue. — C'est la preuve toujours visible de l'action exercée par Tourny : nous voyons encore les travaux suspendus, interrompus par son départ.

Boucher, Tourny, et tous les administrateurs de ce temps, avaient l'obsession de l'alignement, des contours réguliers et symétriques :



MÉDAILLE FRAPPÉE EN SOUVENIR DE LA PLACE ROYALE [1].
(1733-43.)

c'était leur idéal de beauté municipale. Un rapport officiel disait : Il faut autour de la place de Bourgogne « des bâtiments uniformes », et le long du fleuve « une continuation de ces bâtiments de la même décoration ». — L'uniformité est souvent disgracieuse dans l'architecture des rues et des places. Mais nulle part elle n'a sa raison d'être comme sur la Garonne. La façade formait à la rivière le cadre qui lui convenait : l'une et l'autre avaient la même ampleur, la même dignité uniforme et majestueuse. Tourny avait raison de vouloir que Bordeaux eût sa façade comme le Louvre avait sa colonnade.

1. Exemplaire de la Bibliothèque nationale. — Œuvre et signature du graveur DU VIVIER. — La médaille donne l'état projeté de la place.

III

La ville, éclaircie du côté du fleuve, lui présentait une face régulière. Mais il s'agissait aussi d'en dégager et d'en « embellir les abords » du côté des routes de terre. Elle était resserrée par des remparts inutiles qui la gênaient et ne la protégeaient plus. D'ignobles échoppes adossées aux murailles enlaidissaient le coup d'œil; les portes, étroites, étaient toujours obstruées. Tout était incommode et inélégant : la cité riche d'un royaume pacifié devait offrir des « entrées » vastes et faciles.

C'est là peut-être l'œuvre la plus franchement utile qu'ait laissée Tourny. Aujourd'hui encore, ces boulevards intérieurs et ces places de croisement sont pour la voirie de Bordeaux une inestimable ressource. On peut critiquer seulement ce système de portes monumentales, devenues si encombrantes. Mais qu'on songe au progrès qu'il marquait sur les poternes du moyen âge. Les intendants, d'ailleurs, ne pouvaient point arriver d'un seul coup à la conception de la ville moderne, aux contours vagues et capricieux, aux abords entièrement affranchis. Ils étaient comme assujettis à l'idée, léguée par la tradition médiévale, de la ville qu'on devait enclore, qui avait une limite fixée et visible, qui avait ses portes et ses chaînes. Seulement, et c'est là leur principal mérite, au lieu d'une muraille ils voulurent une avenue, une grille au lieu d'une porte, un vestibule au lieu d'un fossé; la ville devait se présenter, non plus avec l'irrégularité du donjon féodal, mais avec la calme uniformité d'un palais royal.

Telle est l'idée qui a présidé aux remaniements extérieurs de Bordeaux et de toutes les grandes villes. — Qu'on supprime les remparts : leur emplacement servira à tracer de larges avenues plantées d'arbres; il faut des avenues aux cités comme aux châteaux, et du reste elles mettront en communication les différentes routes qui mènent à la ville, les portes qui y donnent accès. — Ces entrées elles-mêmes seront transformées : aux portes voûtées, basses et étroites de l'enceinte fortifiée, il faut substituer des portes isolées, arcs de triomphe aux arcades largement épanouies; elles donneront l'illusion d'une ville qui

s'ouvre et fait bon accueil, au lieu de cette ancienne cité qui semblait se renfermer et se défendre. — Enfin, ces nouvelles portes seront précédées de places de dégagement, bien bâties et bien régulières : voitures et piétons pourront s'y déployer aux heures d'encombrement.

Ce furent les trois parties du programme. Elles étaient solidaires. Il s'agissait, disait Tourny, « d'établir une communication entre les places », et même plus, entre les différentes parties de la ville. On ne



PORTE D'AQUITAINE.
(1755.)

pouvait faire de grandes percées à l'intérieur : le boulevard de l'ancien rempart servira de ligne de jonction entre les quartiers; sur les plans, le cours d'Aquitaine est considéré comme « un chemin vers le Port », le cours d'Albret, comme le trait d'union entre les Chartrons et la porte Saint-Julien. — Tourny ajoutait qu'on pourra, sur ces avenues, « placer des établissements publics dont on a besoin ». — Quant aux portes, c'étaient « de belles entrées de ville », précédées d'une « place d'étendue convenable, entourée de maisons bâties uniformément »,

Boulevards, portes et places extérieures formaient cette façade décorative qui fut le rêve des intendants.

Cette œuvre appartient en propre à Tourny, si ce n'est que le cours d'Albret, tracé sous Louis XIV, a pu lui en donner l'idée. Ce fut aussi la plus grande passion de cet homme si passionné. Il attaqua l'ouvrage dès son arrivée et simultanément aux deux extrémités. La porte et la place Saint-Germain, qui devaient prendre son nom, la porte et la place des Capucins, furent terminées les premières. Ces dernières étaient des créations nouvelles et urgentes : entre Sainte-Croix et Saint-Julien, la ville n'avait point de débouché; à ce quartier longtemps déshérité Tourny donna de l'air et les moyens de vivre. La porte Dijeaux s'éleva immédiatement après. Vers le même temps, le cours de Tourny était achevé, le cours Saint-Jean s'amorçait des deux côtés de la place des Capucins. La porte et la place d'Aquitaine occupèrent Tourny plus longtemps, à la fin de son séjour. Il est vrai que l'architecte Portier y mit tous ses soins et tout son talent. Le cours d'Aquitaine, la porte de Berry, furent ses dernières préoccupations : il voulait construire celle-ci, planter celui-là d'arbres. Il partit sans avoir achevé ce dernier projet, — et c'est sans doute à cause du départ de Tourny que le cours d'Aquitaine est demeuré sans ombrage.

1745-46

1746-47

1753-55

Après le départ de l'intendant, l'œuvre ne fut en effet complétée que sur un seul point : on construisit la place Dauphine, qui servait de dégagement à deux portes de la ville, les portes Dijeaux et Dauphine. L'idée, du reste, venait de Tourny. Mais un démêlé avec l'archevêque et le chapitre, seigneurs du quartier, l'avait arrêté dans son entreprise.

1762-70

1744

IV

Si tel était le goût du temps pour la ligne droite et la décoration uniforme, l'aspect intérieur de Bordeaux devait indigner les intendants et surtout Tourny, qui avait l'indignation facile. Les irrégularités capricieuses des rues l'offusquaient dans ses idées artistiques et ses habitudes administratives : un bon intendant de Louis XV, s'il est aussi un homme de goût, ne comprend pas le pittoresque et n'admet pas

le hasard. Il s'irrite de l'état où se trouvent les Chartrons, qui sont pourtant un faubourg tout moderne : « L'autorité publique, » écrit-il, « n'a pas eu assez d'attention ni lors du commencement de ce faubourg ni depuis pendant ses progrès, à y régler la position et distribution des rues, les largeurs, longueurs, alignements et pentes : de façon que le hasard en a presque toujours décidé, et que, par le caprice, l'impéritie ou la mésintelligence des propriétaires, il s'est fait tant contre la commodité que contre le goût quantité de fautes qui frappent actuellement et donnent beaucoup de regrets. » — On devine par là ce que les intendants devaient penser du vieux Bordeaux et de cette rue Sainte-Catherine, si marchande et si passante, où il fallait doubler souvent le cap d'une église ou d'une maison en saillie. Les jurats, sous leur inspiration, écrivaient que la rue était droite autrefois, que « la perçure était régulière », mais qu'« elle a été défigurée par une suite d'usurpations ». De là, gênes incroyables pour le public, et, ce qui tourmente tout autant l'administration, « le point de vue » sans cesse masqué.

1748

On se mit alors résolument à tracer un plan général d'alignement pour les rues de Bordeaux. On en trouve des traces nombreuses aux archives de l'Intendance. Il y a dès 1761 un projet d'alignement de la rue Sainte-Catherine, et nous sommes convaincu que ce n'est pas le plus ancien. Tourny, absorbé par des travaux plus glorieux et plus urgents, négligea un peu cette besogne obscure. Elle absorba ses successeurs, mais ni lui ni eux ne réussirent à régler la forme et la direction des rues que dans les quartiers excentriques, par exemple aux Chartrons, derrière le Jardin Public, aux Cordeliers (rue Saint-François), aux abords de la porte des Capucins (rue Française, aujourd'hui rue du Hamel). Encore y eut-il là plus de rues nouvelles que de rues redressées.

1748

La rue droite, nivelée, bordée de maisons d'égale largeur, alignées et adossées l'une à l'autre, avait été la préoccupation des ingénieurs romains. Les administrateurs du XVIIIe siècle revinrent à la tradition latine. D'abord leur goût était classique; puis ils voulaient niveler les rues et aligner les maisons par ce même instinct administratif qui leur faisait combattre les privilèges et désirer l'égalité de tous sous leur propre loi; enfin ils songeaient surtout à l'intérêt du public. Au moyen

âge et plus encore depuis le xv[e] siècle, la maison avait un peu tyrannisé la rue : le bourgeois, sans souci du passant qui marche ou qui regarde, la construisait à sa guise, et les règlements municipaux ne le gênaient guère dans l'arrangement de sa façade. Les intendants prétendent au contraire que la façade de la maison dépend de la rue : elle ne doit gêner ni le passage du public, ni même le coup d'œil, qu'il faut aussi libre que la circulation. Ils subordonnent à la commodité et à l'agrément de tous le libre arbitre du propriétaire. C'est l'État démocratique qui s'impose maintenant à la rue.

Aligner ne suffisait pas; il fallait donner de l'air à la ville, et, pour cela, percer à l'intérieur de nouvelles places. Le moyen âge n'avait pas eu l'idée d'une place dépourvue d'utilité immédiate : il ne comprenait que le marché, la place publique, le carrefour, le parvis d'église. La place dégagée, décorative, est à Bordeaux une conception moderne, due aux intendants et peut-être réminiscence classique. Encore ne donnèrent-ils pas à cette création toute la portée que nous lui donnons de nos jours. La première place intérieure créée dans Bordeaux fut celle du Marché Royal, que la rue Royale rattachait à la place de Louis XV : comme le nom l'indique, elle devait servir surtout de lieu de vente, et se trouvait à peu près dans la ligne de l'ancien Marché. — Vers le même temps, dans le nouveau quartier construit sur le terrain des Franciscains, on bâtit la place des Cordeliers, si petite qu'elle mérite à peine le nom de place. Même dans l'intérieur de Paris, d'ailleurs, les grandes places sont postérieures au règne de Louis XV.

1754

1752

La place intérieure eut une peine infinie à se faire jour et à percer au soleil des cités. Et cela, pour les mêmes raisons qui retardèrent pendant si longtemps l'alignement des rues. Les intendants furent effrayés à la pensée d'ouvrir des brèches dans la vieille ville : ils apprirent à leurs dépens ce que la percée de la rue Royale leur coûta d'argent, de temps et d'efforts. Il fallait exproprier, et se heurter non pas seulement à d'exorbitantes demandes, mais à des traditions domestiques, à des privilèges de bourgeoisie, à de vieux contrats notariés, à des droits féodaux. Pour aligner au cordeau la vieille cité, il fallait d'abord niveler la société tout entière.

V

Aux yeux de Tourny, le décor le plus gracieux d'une cité était une belle promenade. Les intendants conservèrent sous Louis XV les habitudes de la génération du Grand Roi : ils aimaient les larges avenues plantées d'arbres, régulières comme des façades. Tourny est parfois un peu arriéré dans ses tendances; il a trop le goût du style Louis XIV.

Il projeta de donner à Bordeaux ce qui avait fait si fort la joie des Parisiens au siècle passé, des promenades rivales du Cours-la-Reine et des Tuileries. Ce fut peut-être ce à quoi il pensa tout d'abord, et ce dont il se vanta le plus : « Jusqu'ici personne n'a songé à former de promenade, » écrivait-il un peu précipitamment dès son arrivée. Sans doute il n'avait pas encore étudié les cartons de l'Intendance. 1744 Janv.

Il y trouva, quand il y fit attention, un projet fort séduisant : il s'agissait de transformer en promenade les terrains vagues qui se trouvaient entre le Chapeau-Rouge, les Jacobins et le Château-Trompette. Tourny l'étudia, le critiqua à sa manière, l'améliora, et l'exécuta avec une audacieuse décision. Il fit tracer à l'alignement de la route du Médoc des allées plantées de quatre rangées d'arbres, pourvues de bancs, et il les fit encadrer, du côté de la ville, par des « maisons d'un goût gracieux et uniforme ». — Nous répétons ce dernier mot trop souvent; mais c'est qu'il revient impitoyablement dans toutes les pièces signées par Tourny. — Les Allées furent ensuite prolongées vers la rivière, jusqu'à la belle grille ouvragée qui ferma la ville du côté de la Bourse et du Chapeau-Rouge. 1734 1744 Fév. Après 1750

Tout cela ne se fit pas sans de grandes luttes. Le travail de construire et de planter était celui qui coûtait le moins. Il fallait ruser avec le gouvernement militaire, qui craignait pour les « fortifications du roi », batailler contre l'Académie de Bordeaux, qui ne voulait point aligner son immeuble, se quereller à grands éclats de voix avec Montesquieu, qui la représentait : Montesquieu était l'homme le moins fait pour comprendre ces projets et cette politique d'alignement. Mais

1750 enfin Tourny eut ses Allées, et, par la peine qu'elles lui donnèrent, il a bien mérité de leur imposer son nom.

Encore ces Allées ne répondaient-elles pas entièrement au vœu de l'intendant. Ce qu'il désirait, c'était un « jardin », « où les habitants de l'un et l'autre sexe pussent dans les beaux jours jouir du plaisir de la promenade », et qui « contribuerait » ainsi « à détourner beaucoup d'entre eux d'amusements beaucoup moins innocents ».

Entre le château et les faubourgs des Chartrons et de Saint-Seurin il y avait un vaste espace découvert, occupé en entier par des jardins et des vignes. C'est là que Tourny, sans hésitation, décida de placer son

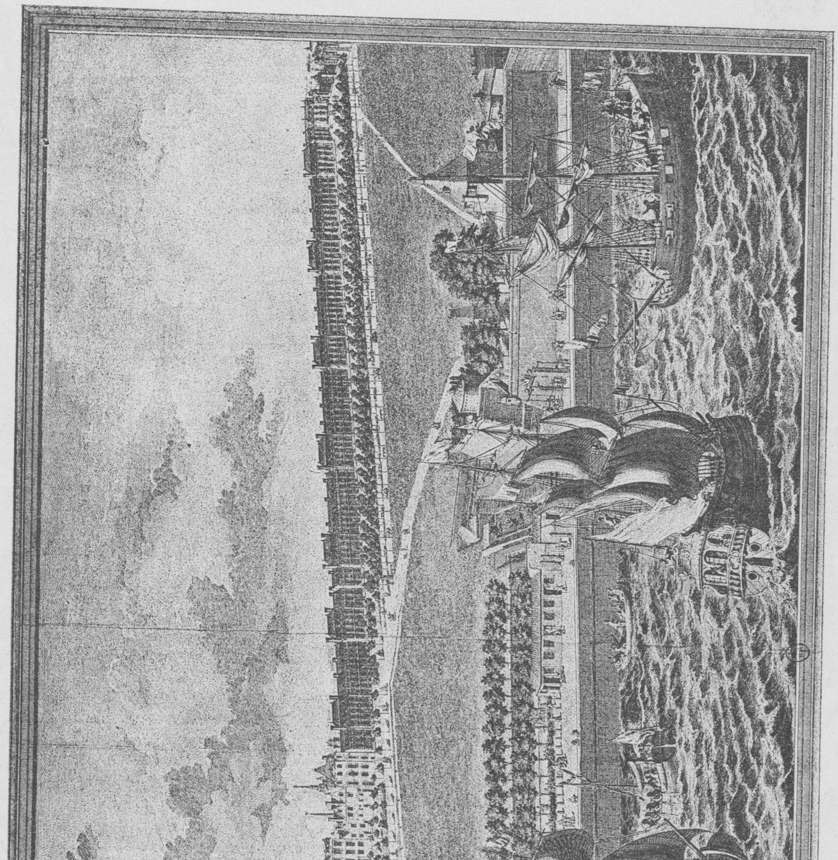
1746-56 « Jardin Royal ». Résolu en 1746, il ne fut inauguré que dix ans plus tard. Il était conçu suivant les plus pures traditions de l'art de Le Nôtre : Tourny ne pouvait pas aimer les fantaisies capricieuses des jardins anglais, qui plaisaient davantage à Montesquieu. Une vaste pièce d'eau circulaire en formait le centre; à l'entour, s'espaçaient des boulingrins et des parterres gazonnés, décorés de fleurs de lys et de ces minces rinceaux chers à l'art contemporain : cela seul rappelait le style Louis XV. Aux extrémités s'étalaient en quinconces des allées d'ormeaux, qui donnaient un cadre régulier aux pelouses de la clairière.

Mais voici qui fut presque, chez Tourny, un trait de génie. Il donna pour façade au Jardin Public le prolongement du cours de Tourny, c'est-à-dire l'avenue qui menait des Chartrons aux portes de Bordeaux. — Par là le Jardin n'était pas seulement un lieu de promenade et un décor : il prenait rang dans la grande voirie municipale; il unissait les différents faubourgs de la ville, Chartrons et Saint-Seurin. D'autre part, il débarrassait les abords de la cité de terrains vagues et insalubres; il faisait opérer à la campagne et au marécage un rapide recul : derrière le Jardin, un quartier nouveau fut construit, auquel le cours servait de ligne génératrice. Que l'on compare les deux plans de Bordeaux avant et après le tracé du Jardin Public, et l'on verra au premier coup d'œil combien ce dernier a garni, amplifié, étoffé la ville de Bordeaux. Elle s'est, grâce à lui, gonflée en un large amphithéâtre.

Elle portait cependant toujours en elle sa vieille plaie du Château-Trompette. Disgracieux et irrégulier, il interdisait toute relation directe entre le Bordeaux des Chartrons et la vieille cité, le Jardin Public et


BORDEAUX
Sous Louis XVI
indiquant l'état de la Ville
après les grands travaux des Intendants.
Le fort du Château Trompette existe toujours.
Nous indiquons à sa place le quartier projeté sous Louis XVI.
N
FAUBOURG St SEURIN
Palais Gallien
Place Dauphine
Place St Germain
PLACE LOUIS XVI
FAUBOURG DES CHARTRONS
Chapelle des Chartreux
Académie
FAUBOURG STE EULALIE
FAUBOURG St JULIEN
FAUBOURG STE CROIX
Place d'Aquitaine
Porte d'Aquitaine
Fort du Hâ
Maison de Force
Archevêché
Porte d'Albret
Fort Louis
Enclos d'Arnaud Guiraud
Chartreux
Place Royale
Porte de Bourgogne
Hôtel de Ville
Grand Marché
Marché aux Bœufs
RIVIÈRE
GAR
Echelle de 1/10.000.
50 100 200 300 400 500 Mét.

la rivière; ses dépendances obstruaient un quart de la berge du fleuve; il brisait la ligne des quais et l'harmonie de la façade.

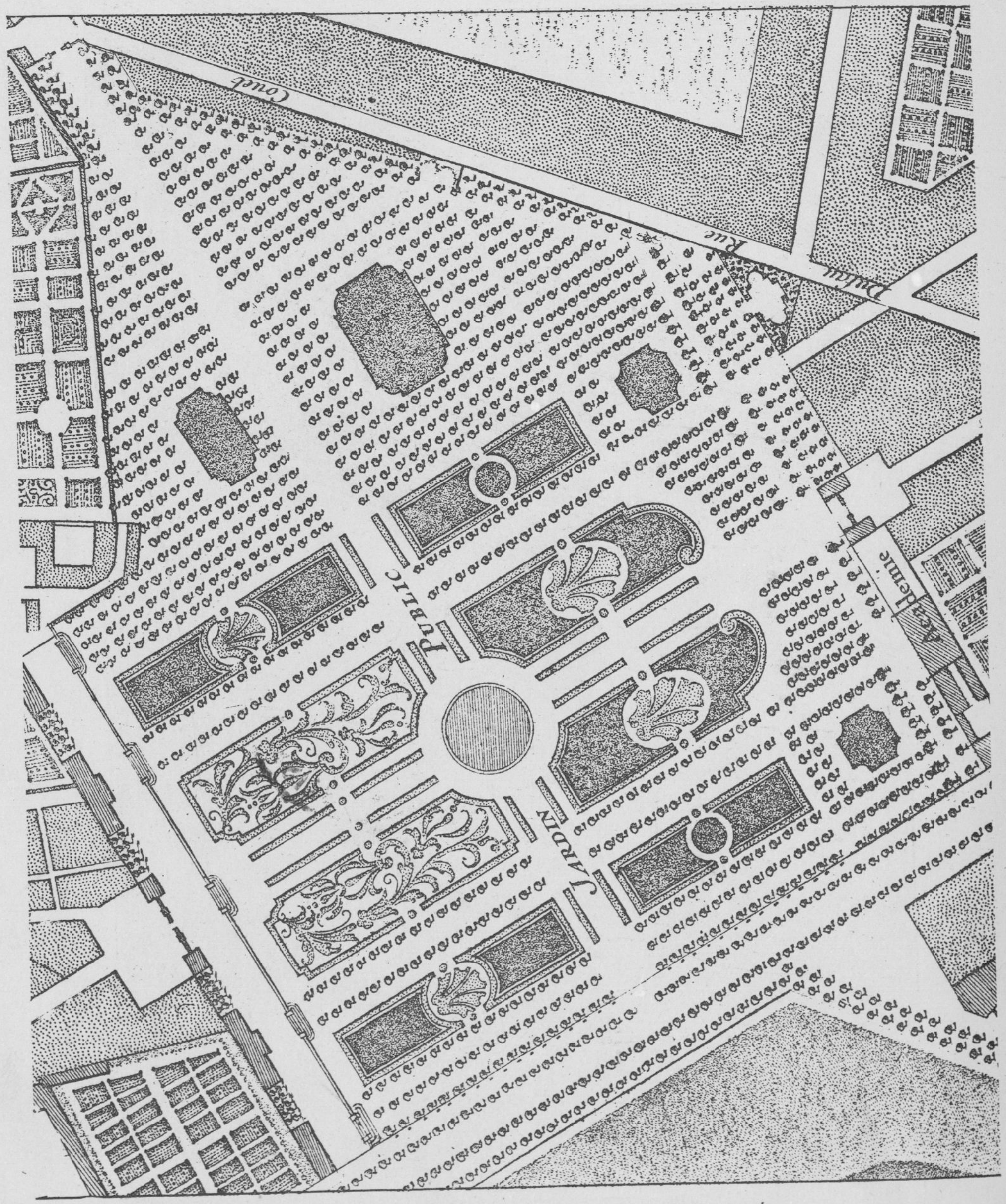


ALLÉES DE TOURNY ET DU CHAPEAU-ROUGE [1].

(1755)

1. D'après une gravure sur cuivre de DE BAZEMONT, professeur de dessin au Collège de Guyenne. — Au premier plan, le Château-Trompette et l'allée qui y aboutit. A gauche, la grille de la porte du Chapeau-Rouge. A droite, au fond, la porte Saint-Germain ou de Tourny.

Les intendants le condamnaient en eux-mêmes. Le gouvernement le défendait pour des raisons militaires assez enfantines : car le



LE JARDIN PUBLIC EN 1755, D'APRÈS LE PLAN DE LATTRÉ.

Château-Trompette n'a jamais tiré de coups de canon que contre les Bordelais. Pourtant, les commandants s'obstinaient à lui ménager un



LE GRAND-THÉATRE EN 1780

Gravure de POULLEAU dans l'Album de LOUIS sur la *Salle de Spectacle*, 1782, pl. XIX.

(A gauche le Château-Trompette ; à droite la grille et les maisons du Chapeau-Rouge.)

champ de tir : bien longtemps après le tracé des allées de Tourny, on répétait encore qu'il fallait « empêcher les maisons de dominer le Château-Trompette ». On ne put que le menacer de toutes parts, — Tourny disait prudemment, « en embellir le circuit ». On traça à ses approches l'avenue du Chapeau-Rouge, puis les allées de Tourny, le cours du Jardin-Public, le Pavé des Chartrons. On disposa contre lui une série de parallèles avant de monter à l'assaut. Mais ce ne fut pas Tourny qui le donna.

1766

VI

Les grands travaux dirigés par Tourny furent célèbres par la France entière. On le raillait parfois, on l'admirait souvent. Lui-même avait le souci de son renom ; il indiquait très nettement et proclamait très hautement la valeur de son œuvre et la portée de ses services. Il écrivait : « C'est de concert avec moi ou pour mieux dire à mon instigation et sous mes yeux, qu'ont été projetés les ouvrages dont il s'agit. Je pense qu'il convient d'améliorer et embellir une ville telle que Bordeaux, par laquelle le royaume se montre peut-être plus à l'étranger que par toute autre : ce qu'il y aborde journellement d'étrangers peut se former, par ce qu'il y voit, une idée de plus ou moins de grandeur ou de respect pour le reste de la France, et cette idée est, à bien des égards, plus utile qu'on ne l'imagine communément. » Ainsi Tourny, en embellissant Bordeaux, travaillait pour la France entière. — Sa gloire eut un dernier bonheur : elle n'eut pas de concurrente. Tourny quitta Bordeaux au moment où finissaient les plus belles années du règne de Louis XV ; la guerre recommençait, le commerce souffrait, l'or devint plus rare ; on cessa partout de bâtir. Son œuvre parut chaque année plus isolée, plus lointaine, partant plus glorieuse. Trois ans après son départ, Tourny mourut, ce qui acheva de faire taire les détracteurs et les jaloux. Dès lors, il entra en plein dans l'apothéose ; et l'on ne prononçait plus jamais son nom sans rappeler « l'immortalité de ses établissements ».

1757

1760

Quand la paix revint, les idées et la mode avaient changé. Les

1763

intendants étaient moins audacieux, moins soutenus par le ministère; ils manquèrent d'initiative et de courage : l'œuvre de Tourny ne fut point complétée, si ce n'est à la place Dauphine.

1770

Pourtant les dernières années du règne de Louis XV furent aussi prospères que celles où Tourny avait travaillé; l'or revint, et avec lui se développèrent le désir de paraître et le besoin de bâtir. — Seulement, d'autres que les intendants dirigeront maintenant ces grands travaux : ou plutôt, il n'y aura pas de grands travaux, mais de grands monuments.

A la fin du règne de Louis XV, les intendants n'ont plus à Bordeaux le rôle prépondérant que Tourny et Boucher avaient exercé : le temps des administrateurs à poigne est fini. Les grands seigneurs, et parmi eux le gouverneur et l'archevêque, mettent en avant leur personne et leur influence. Ce sont ceux-là qui veulent maintenant faire bâtir.

Mais ils travailleront moins dans l'intérêt général du public et de la Ville que dans celui de leur gloire et de leur faste. Ils ne s'attacheront pas à refaire un quartier, à tracer une avenue : il leur faut surtout des monuments isolés qui perpétuent leur gloire.

Sous Boucher et Tourny, les monuments, même la Bourse et la Douane, avaient été subordonnés à la place, faits pour la décorer. Le monument est, dans les nouveaux projets, la chose principale à laquelle on va tout subordonner. L'édifice et le grand seigneur ont également, dans ces dernières années du règne, une envahissante personnalité.

On le vit bien pour le Grand-Théâtre. Ce fut le maréchal de Richelieu, gouverneur de Guyenne et « roi de Bordeaux », qui en prit l'initiative. Ce fut lui qui décida d'en confier l'exécution à l'architecte parisien Louis, et qui, le 18 mai 1773, approuva et signa les premiers plans. — Le Théâtre devait être élevé sur les terrains du Château-Trompette, à l'angle des deux allées de Tourny et du Chapeau-Rouge : ces dernières gênaient les travaux; en une nuit, rapporte une tradition, le maréchal rassembla deux cents ouvriers, qui abattirent les arbres.

1771

Ce n'est pas ce que Tourny eût rêvé. Mais le Grand-Théâtre fit plus encore que les travaux de l'intendant pour la gloire de la cité : décidément, Bordeaux n'avait encore plus fait parler de lui que depuis un demi-siècle. La représentation inaugurale eut lieu le 7 avril 1780 :



Héliog. Dujardin

Photographie faite par M. Galibert

LE GRAND THÉÂTRE, ÉTAT ACTUEL

rarement public plus émerveillé ne parut devant une plus belle salle. Ce fut dans la France entière un long cri d'enchantement, avec une pointe de jalousie. On écrivit dans les journaux : « Il n'y a point à Paris et dans l'Europe de salle de spectacle qui approche de la beauté de celle-ci : elle est même trop belle pour la province. » Bordeaux n'en jugeait pas ainsi, et ne regretta ce jour-là qu'une chose, l'absence de Richelieu. « Il n'a manqué à la joie publique, » lui écrivait-on, « que de jouir de votre présence dans le monument superbe que votre protection bienfaisante a fait élever. »

A la même date, l'archevêque de Bordeaux, cardinal-prince de Rohan, faisait construire son palais archiépiscopal. Rival de Richelieu en noblesse, en richesses, en faste et en bonnes fortunes, il voulut lui aussi avoir son monument : les architectes Étienne et Laclotte le lui élevèrent.

1771-81

Le Grand-Théâtre avait affolé les plus riches. Ce fut une rivalité à qui élèverait les hôtels les plus somptueux. Les affaires étaient incroyablement florissantes : le maniement prolongé de l'or donna la fièvre de bâtir. Derrière le Grand-Théâtre, Louis construisit deux hôtels pour l'avocat général Saige et le trésorier de France Legrix. A l'autre extrémité de ce vaste îlot de maisons, vers la rivière, il éleva l'hôtel du négociant Boyer-Fonfrède, et presque en face, à l'angle nord de la place, celui du conseiller La Molère. Au coin de la rue Hustin et du Jardin Public, les Nayrac se firent bâtir par le célèbre architecte leur grandiose demeure. Quelque temps plus tard, Laclotte dressa sur le Chapeau-Rouge, en face du Grand-Théâtre, pour les Bonnaffé, la gigantesque bâtisse de leur hôtel. On prétendait qu'il voulait l'élever plus haut que le monument de Louis : *Boli l'escrasa,* « je veux l'écraser, » disait-il.

1771-80

1775

Ces rivalités compromirent un peu les traditions d'alignement et de régularité que Tourny avait léguées à l'Intendance. Il eût certainement substitué son goût et ses volontés à ces fantaisies individuelles. Que l'on compare la façade du quai de Bourgogne à la ligne du Chapeau-Rouge : on s'apercevra bien vite que Bordeaux, au début du règne de Louis XVI, obéissait moins à la règle du décor uniforme et à la main inflexible de son intendant.

VII

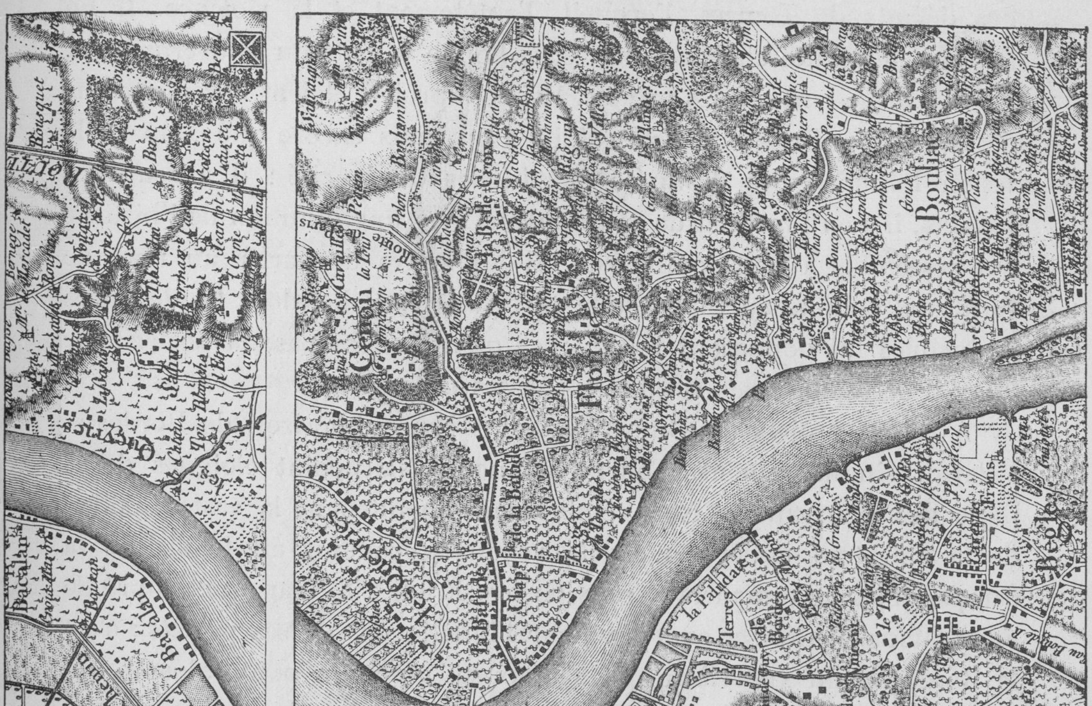
Après tout, ce n'était pas un très grand mal. Il y avait deux parts à faire dans l'œuvre de Tourny : celle de la voirie, caractérisée par l'alignement des rues; celle du décor, dominée par l'uniformité de la façade. Celle-ci seule fut alors légèrement sacrifiée, pour le grand agrément de Bordeaux. Une ville bâtie tout entière à la Tourny eût été d'une grandeur froide et désespérante. Je ne sais même si Tourny eût accepté volontiers l'audacieuse colonnade du Grand-Théâtre : il aimait assez à ce que les monuments fissent partie intégrante d'une rue, englobés à leur rang dans la façade. — L'autre principe de son œuvre, l'alignement, fut maintenu comme un axiome municipal. Le Grand-Théâtre s'était aligné aux Allées, et, derrière lui, le Chapeau-Rouge et la place Richelieu s'alignaient à ses deux faces latérales. — D'autre part enfin, le Grand-Théâtre, bâti à la limite de la vieille ville, se trouvait à portée des Chartrons et des nouveaux quartiers. Il préparait la destruction du château et la cohésion de la cité tout entière : il donnait ainsi aux projets de Tourny une sanction solennelle.

Il est vrai que dans les derniers temps de ces constructions, les idées de Tourny furent énergiquement défendues par l'intendant Dupré de Saint-Maur. Ce fut un esprit hardi, une intelligence ouverte, l'administrateur le plus accompli que Bordeaux ait jamais possédé. Moins autoritaire que Tourny, il eut les idées plus larges, l'humeur plus libérale, l'âme peut-être plus noble et plus loyale.

1776-85

Il le prit d'ailleurs pour modèle et voulut continuer son œuvre, sans l'ombre de cette mesquine jalousie que Tourny avait trop souvent montrée à l'égard de ses prédécesseurs. Quand il réclama des jurats et du ministère l'alignement de la place de la Comédie, du Chapeau-Rouge et de l'Intendance, il s'abrita modestement sous la gloire de son devancier. Il ne cherche, écrivait-il, qu'à « imaginer les moyens d'achever de tirer la ville de cette barbarie gothique où elle semble se plaire à rester plongée, malgré le flambeau avec lequel M. de Tourny a commencé à l'éclairer ». A Dupré de Saint-Maur il manqua, pour réussir, un peu

1778



BORDEAUX ET SES ENVIRONS SOUS LOUIS XVI[1].

1. D'après la carte de la Guyenne, de DE BELLEYME, planches n°s 27 et 20.

des défauts de Tourny, l'orgueil, l'entêtement et la violence. Il lui manqua aussi des chefs décidés, et la bonne volonté du gouvernement.

Il a laissé surtout des projets. Mais ces projets étaient l'avenir même de Bordeaux. Dupré de Saint-Maur a eu, plus encore que Tourny, la vision lointaine des destinées matérielles de la cité : il a senti ses besoins, il a eu l'instinct de sa grandeur, avec une intuition de l'histoire qui ressemble à une double vue. Il lui arrive de parler au nom de Bordeaux comme au nom d'une personne éternelle, dont les destinées invincibles lui donneront raison : ce qu'il ne fera pas, la postérité le fera; il se repose avec confiance sur ses descendants.

Avec les projets de Dupré de Saint-Maur, l'horizon de Bordeaux s'élargit singulièrement. Tourny ne nous avait point éloignés de la ligne des vieux murs. Nous embrassons maintenant la vaste étendue de la cité tout entière; nous la voyons s'épanouir au loin dans la campagne, sans remparts et sans portes. Étudiez le plan que Dupré de Saint-Maur fit dresser en 1782 pour l'intelligence de ses projets : c'est le Bordeaux du XIXe siècle qui s'annonce, avec son pont colossal, ses longues rues, son esplanade immense, ses vastes boulevards. Les temps « de la barbarie gothique » vont finir.

Le Château-Trompette avait été condamné dès l'instant où l'État avait accepté le plan du Grand-Théâtre. En 1772, l'intendant parlait couramment au ministre du « moment où le projet de détruire le Château-Trompette s'exécutera ». Dix ans après, les pourparlers commençaient pour la vente du terrain; et Dupré de Saint-Maur traçait sur son plan le projet de la place Louis XVI, qui devait remplacer le château royal, et s'élevait publiquement contre « cette inutile forteresse qui fait une espèce de tache sur le plan et qui, dans l'histoire, rappelle ces temps de trouble que les habitants ont à jamais abjurés ». Nul doute que la construction d'une vaste place Royale ne fût dès l'origine la condition de l'abandon du château : nous la trouvons tracée dans tous les projets. Comme au temps de Boucher, la monarchie espérait encore bénéficier des embellissements de Bordeaux.

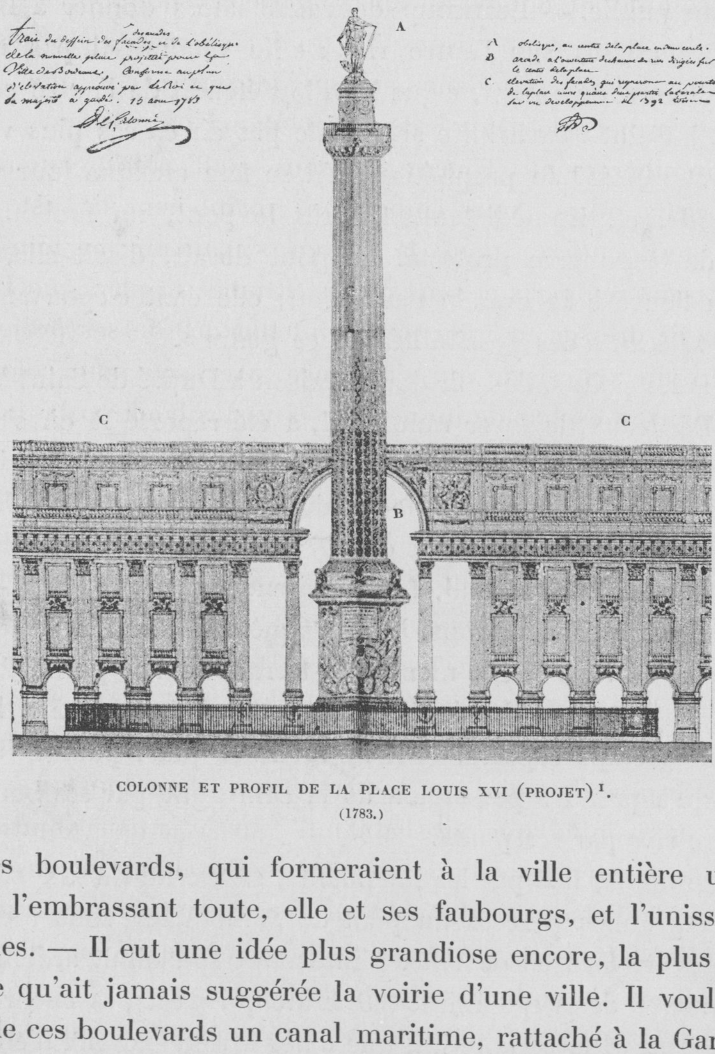
1781

1782

Enfin, le 15 août 1785, parurent les lettres patentes qui ordonnaient la démolition du château, et à la fin de l'année la Compagnie concessionnaire accepta le plan proposé depuis plusieurs années par Louis :

un vaste quartier s'alignant aux Allées et au cours, et dont les îlots rayonnaient autour d'une place circulaire; au centre, une haute colonne portant la statue du roi. — Mais Dupré n'était plus là. Les travaux allèrent si lentement, qu'en 1790, au moment où la concession fut annulée, on n'avait encore achevé que l'îlot de la maison Gobineau. Mais le projet d'une place centrale ne disparaîtra plus.

Aux extrémités de Bordeaux, Dupré de Saint-Maur rêvait d'établir



COLONNE ET PROFIL DE LA PLACE LOUIS XVI (PROJET)[1].
(1783.)

de larges boulevards, qui formeraient à la ville entière une verte ceinture, l'embrassant toute, elle et ses faubourgs, et l'unissant à ses campagnes. — Il eut une idée plus grandiose encore, la plus colossale peut-être qu'ait jamais suggérée la voirie d'une ville. Il voulait tracer le long de ces boulevards un canal maritime, rattaché à la Garonne par ses deux extrémités. Une rivière d'eau purifiée aurait remplacé les

1. Dessin aux Archives départementales, carton des plans n° 15.

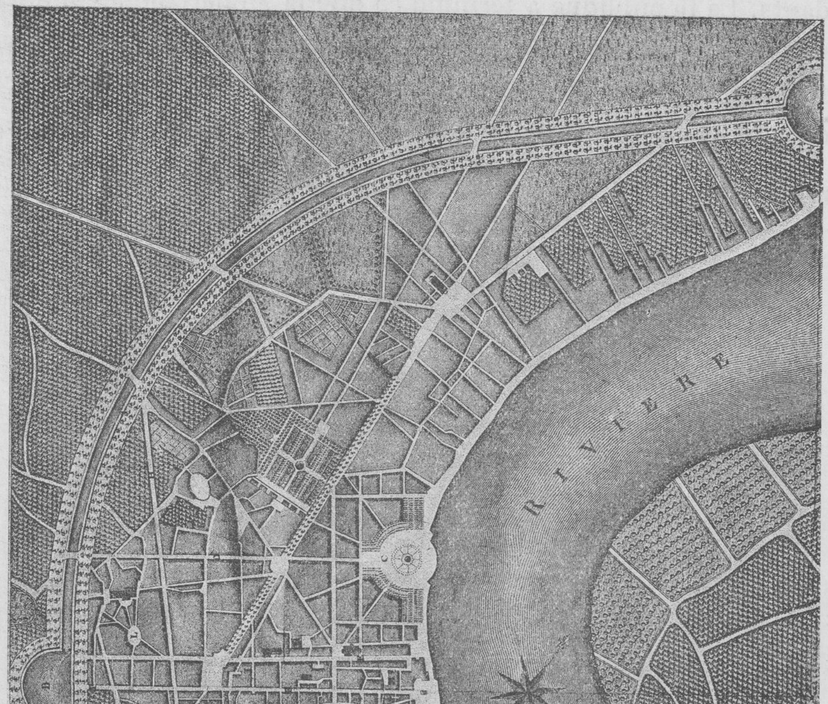
marécages. Il exposa son projet dans une séance publique de l'Académie, et il voyait déjà, grâce à cette imagination attendrie qu'il partageait avec les hommes de son temps, les marais desséchés, la campagne fertilisée, l'air assaini, un nouveau fleuve donné à Bordeaux.

Enfin, il accueillit avec bienveillance l'idée d'un pont à jeter sur la Garonne. Elle était ancienne. Dupré l'avouait modestement; mais il la patronna avec autorité, écrivit lui-même d'excellentes lignes pour la présenter au public. — Beaucoup désiraient alors donner à Bordeaux de nouvelles assises sur l'autre rive : « Ne vaudrait-il pas mieux, » écrivait l'auteur d'un projet, « que la ville s'étendît de l'autre côté qu'à Bacalan et à Saint-Seurin? Ne serait-elle pas en ce cas plus véritablement liée et réunie? Je prophétise qu'il se fera quelque jour un pont à La Bastide, et, immédiatement après le pont, un faubourg. » La Chambre de Commerce protesta. Le pont devait, disait-elle, enlever le haut du fleuve à la grande navigation; elle était « épouvantée » de l'effrayant tableau « des possibilités en ce genre ».

1775

Sur tous les points, l'avenir donna raison à Dupré de Saint-Maur. Le centre de Bordeaux, le foyer municipal, a été reporté là où s'élevaient jadis le forum romain et les Piliers de Tutelle, au carrefour historique de la porte Médoc. Depuis plus de six siècles, le cœur de la ville était à Saint-Éloi : le voilà de nouveau devant le Grand-Théâtre. Notre cité, jusque-là tournée vers le Sud, fait maintenant face au Nord. — De là elle marche, vers les Chartrons, à la conquête des marécages et du sol qui lui appartient. De là elle menace le terrain usurpé par la forteresse royale, et, l'ayant occupé, réunit enfin, à cet endroit même, les deux tronçons longtemps séparés. — Il ne lui reste plus, pour achever ses destinées, qu'à prendre possession de la campagne par ses boulevards, et de l'autre rive par ses ponts.

Ce programme, fixé par les intendants, sera celui du XIXe siècle tout entier. Les grandes percées du plan de Saint-Maur sont toujours le dessein de notre Conseil de Ville. L'intendant souhaitait ardemment ce « redressement » de la rue Sainte-Catherine qui n'est pas encore parfait et dont on peut dire, comme lui, que « nos arrière-neveux n'en verront jamais la fin ». C'est en 1895 seulement qu'on élèvera, au centre de la place qui a hérité du Château-Trompette, la haute colonne projetée par les



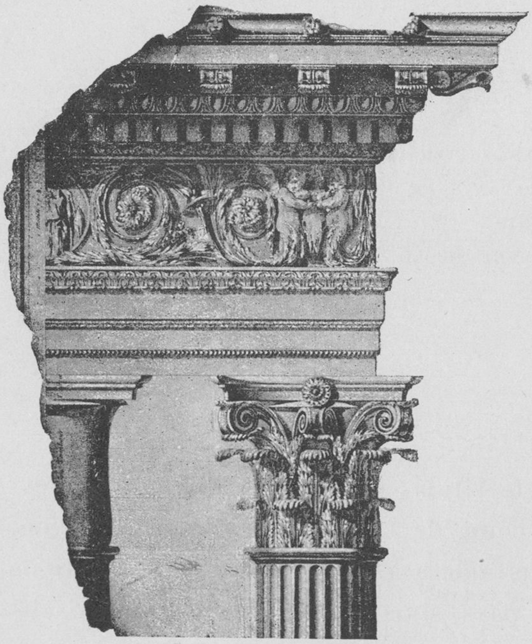
PLAN DES GRANDS TRAVAUX PROJETÉS PAR DUPRÉ DE SAINT-MAUR[1].

(1782.)

1. Joint à son *Mémoire* de 1782. — A, canal de ceinture; B, bassins; C, place Louis XVI; D, rue joignant cette place aux boulevards; E, F, G, H, I, L, rues à aligner ou à ouvrir; N, le pont.

intendants. La République a terminé ce que la Monarchie a commencé : le Monument des Girondins s'élève presque au point marqué pour la statue de Louis XVI. Une étroite solidarité unit ainsi dans l'histoire les hommes et les gouvernements qui se sont le plus combattus.

1. Dessin conservé aux Archives municipales, fait sous la direction de Louis et sans doute revu par lui. Il a été en partie brûlé dans l'incendie de l'Hôtel de Ville en 1862.



FRAGMENT DE LA DÉCORATION INTÉRIEURE DU GRAND-THÉATRE [1].
(Louis XVI.)

CHAPITRE XXXI

ÉCLAT DES LETTRES ET DES ARTS

(1715-1789)

I. Sociétés savantes, littéraires et artistiques. — II. Réformes dans l'enseignement. — III. Savants et érudits. — IV. Montesquieu; poètes et orateurs. — V. Beaux-arts. — VI. Caractères et conséquences de la renaissance intellectuelle du xviiie siècle[1].

I

Le xviiie siècle vit la revanche des villes sur les châteaux, de la province sur la cour, de la France sur la monarchie. Notons bien le contraste, il nous aidera à comprendre les révolutions qui finissent le siècle : l'âme du pays, sous Louis XIV, avait été royaliste et courtisane;

1. Archives départementales, fonds D (Université et Académie); fonds C (Intendance), nos 3290-3307, no 1227. — Académie de Bordeaux, *Table historique*, par de Gères [et Céleste], 1879. — *Statuts et Règlements du Musée de Bordeaux*, 1784. — *Statuts pour l'Académie de peinture de Bordeaux*, 1780. — *Cahiers des États Généraux*, dans les *Archives parlementaires*, t. II, p. 405. — Barckhausen, *Statuts de l'Université*, p. 109 et suiv. — Marionneau, *Les Salons bordelais au XVIIIe siècle* (*Bibliophiles de Guyenne, Mélanges*, t. III, 3e fascicule). — Baurein, *Variétés bordelaises*, édit. Méran, 4 vol., 1876.

Céleste, dans *Bordeaux*, t. III, p. 129 et suiv.; p. 262 et suiv. — Allain, *Contribution à l'histoire de l'instruction primaire dans la Gironde*, 1895 (*Revue catholique* de 1893-94). — Pery, *Histoire de la Faculté de médecine de Bordeaux*, 1888. — Allain, *L'Instruction primaire en France avant la Révolution*, 1881. — Chauvot, *Le Barreau de Bordeaux*, 1856. — Bernadau, *Annales*. — *Introduction* au *Livre des Bouillons*, 1867. — Gaullieur, *Collège de Guyenne*, ch. XXVIII et s. — Ribadieu, *Bordeaux sous Louis XVI*. — Marionneau, *Œuvres d'art*. — [Martin], *Bordeaux pendant la Révolution*, I et II (*La Gironde*, 1893-94). — Sorel, *Montesquieu*, 1889.

elle devient peu à peu, après 1700, provinciale et humanitaire. Pour saisir la pensée de la nation, pour prévoir ses destinées, il est bon de se détourner du pouvoir royal, et de pénétrer l'esprit des grandes cités. Le Bordeaux de Louis XIV ne compte pas : l'histoire se fait à la cour. Sous Louis XV, la véritable histoire de France est loin de Versailles : à Ferney avec Voltaire, à Bordeaux avec Montesquieu.

Nous sommes, plus même qu'au XVIe siècle, en une période de décentralisation morale et intellectuelle. Au temps de la Renaissance, le meilleur de nos lettrés, Montaigne, s'attendrissait sur Paris et se taisait sur Bordeaux. Deux siècles plus tard, Montesquieu préférait La Brède à Paris, et son Académie à la cour. En quelques années, les lettres ont fait volte-face. Elles n'avaient longtemps écrit que pour le roi et pour les grands. Et les voilà qui vivent, même en province, de leur vie propre : bien plus, elles se constituent dans Bordeaux en un semblant d'État, avec une cour et des ministères.

1712

Nous parlons de l'Académie de Bordeaux. Sa fondation marque le début de l'autonomie littéraire de notre cité. La Compagnie fut créée dans les dernières années du règne de Louis XIV, grâce à l'initiative de quelques hommes d'esprit et de travail. C'étaient presque tous des membres du Parlement : l'Académie est fille de la Cour souveraine. Il est possible que le pouvoir royal n'ait vu en elle qu'un moyen de guider l'esprit littéraire, de surveiller la pensée publique. Mais, à peine née, l'Académie agit par elle-même.

Elle n'était pas alors ce qu'elle est devenue dans la seconde moitié de ce siècle, une société timide, aux réunions intimes, à l'influence restreinte : elle était la seule société scientifique et littéraire de Bordeaux; elle dirigeait, elle résumait le travail intellectuel de la cité; elle avait la légitime prétention de propager l'instruction dans le peuple. Et pour jouer ce beau rôle, rien ne fut négligé par elle : elle mit des sujets au concours, donna des médailles d'or, institua des conférences publiques, créa un laboratoire, acheta des cornues, des vases et des instruments, et fit faire des expériences. Elle eut son jardin botanique, sa bibliothèque publique, son musée d'antiques, son observatoire. C'était un salon à de certains jours; mais c'était plus encore un institut d'enseignement supérieur.

Deux institutions dont la Ville de Bordeaux est justement fière ont été fondées par l'Académie : le Musée d'antiques et la Bibliothèque. C'est elle qui, sur le désir de l'intendant Dupré de Saint-Maur, groupa dans une salle de son hôtel les inscriptions et les statues gallo-romaines dispersées dans Bordeaux. C'est elle encore qui ouvrit la première bibliothèque publique de notre cité. Le conseiller au Parlement Jean-Jacques Bel lui avait légué sa belle collection de livres avec la clause qu'elle fût accessible à tous : trois fois par semaine, la bibliothèque de l'Académie admit libéralement tous les travailleurs. 1781 1740 1736

La compagnie fut composée surtout d'hommes de science : sur vingt membres, six tout au plus pouvaient appartenir aux lettres. Si Montesquieu en a été le membre le plus illustre, c'est de science d'abord qu'il s'y occupa. Il y fonda un prix destiné à l'auteur d'une découverte anatomique. Le premier sujet mis au concours fut l'*Explication des effets du baromètre*. Le premier lauréat fut de Mairan, qui devait remplacer Fontenelle au secrétariat perpétuel de l'Académie des Sciences. — A Bordeaux, comme dans la France entière, le réveil des esprits se manifestait par le zèle scientifique. Voltaire travaillait sérieusement à ses expériences de laboratoire, et Montesquieu traçait le plan d'une *Histoire physique de la terre ancienne et moderne*. 1716 1719

Les belles-lettres reprirent leur revanche dans la seconde moitié du siècle, et beaucoup grâce à la gloire de Montesquieu. Poètes et lettrés se trouvèrent insuffisamment représentés dans l'Académie, et voulurent, eux aussi, avoir leur société. Sous Louis XVI, le Musée prit naissance. 1783

Le Musée fit concurrence à l'Académie. Il prétendit, lui aussi, protéger les arts, les lettres et les sciences; il voulut connaître de toutes les productions de l'esprit humain. Jamais corps ne fut moins exclusif : il s'inspira constamment des idées encyclopédiques.

Mais il y mêla toujours « la sensibilité » à la manière de Rousseau. L'Académie était demeurée, malgré son programme, austère et fermée : elle avait la froideur aristocratique d'un corps privilégié. Son humeur était celle de son allié le Parlement. Quand on voulut fonder à Bordeaux une société d'agriculture, elle s'unit à lui pour faire échouer le projet. Le Musée a les goûts plus démocratiques. Il a pris pour devise *Liberté,* 1761

Égalité, et pour emblème un aigle brisant sa chaîne. Beaucoup de ses membres sont francs-maçons; lui-même applique à la littérature les principes de la franc-maçonnerie : « son but est de concourir à rétablir l'égalité parmi les hommes. » La compagnie aime le peuple et travaille pour lui : elle institue des cours populaires de géographie, de physique expérimentale, de géométrie, et elle les place aux jours de fêtes, pour les rendre accessibles aux « citoyens qui, occupés des travaux mécaniques, ne peuvent quitter leur atelier dans les jours de travail ». C'est l'origine des classes d'adultes et des conférences populaires, qui seront désormais la sauvegarde intellectuelle des classes ouvrières.

A ces deux Sociétés scientifiques et littéraires, il faut joindre l'Académie de Peinture, Sculpture, Architecture civile et navale. L'ancienne École de Peinture, qui datait de Louis XIV, n'a jamais eu qu'une assez piètre existence. La nouvelle compagnie institua des cours réguliers de beaux-arts; tous les deux ans, elle organisa des expositions publiques de tableaux, sculptures et dessins. L'enseignement et la discipline des beaux-arts se fondaient à Bordeaux sous les auspices de cette Académie.

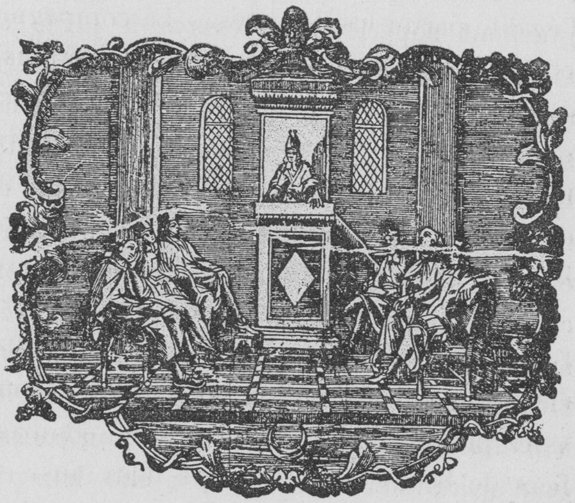
1768

II

Ne raillons pas ces sociétés savantes du XVIIIe siècle, et même celles de la province : elles ont aidé à instruire la nation et à rehausser l'esprit public. Dans l'histoire de notre enseignement supérieur, elles sont une préface. Ces cours publics, ces conférences plébéiennes, ces collections et ces expériences, annoncent le régime de nos Facultés des Sciences et des Lettres. A l'Université médiévale, celles-ci ont pris les titres, la hiérarchie, les formules, la gradation compliquée des examens et des diplômes; mais tout cela, comme le costume des maîtres, est la vieille défroque de la féodalité scolaire. Ce qui fait leur valeur et ce qui est leur devoir, — le cours public et le travail des laboratoires, l'enseignement ouvert à tous, la leçon ou scientifique ou populaire, — tout cela, elles le doivent aux Académies et aux Musées du XVIIIe siècle. Regardez-les aux jours d'apparat et d'examen : c'est la survivance de l'Université cléricale

et privilégiée. Étudiez leur enseignement, leur méthode et leur esprit : elles sont les héritières de l'Encyclopédie et des Académies.

L'Université de Pey Berland était arrivée au dernier degré du délabrement. Frêle dès la naissance, on peut seulement dire d'elle qu'elle a vécu. Elle n'avait même pas l'intelligence d'accepter des secours utiles. Par trois fois, elle refusa d'admettre les Bénédictins à enseigner. Elle laissa souvent occuper deux chaires de droit par un seul professeur. On ne put jamais arriver à lui donner plus de deux maîtres de médecine. Sans aucun doute, les leçons étaient irrégulières et de qualité plus que médiocre. Quand on supprima les Universités en 1793, celle de Bordeaux se mourait de mort naturelle. Elle avait des dettes et point de revenus propres; les deux maîtres ès arts n'avaient point de gages. Voici quel était l'état des locaux :



VIGNETTE D'UNE AFFICHE DE THÈSE [1].
(Dix-huitième siècle.)

« L'Université louait aux Grands Carmes une salle, où elle tenait ses assemblées. — La Faculté de théologie faisait, depuis un temps immémorial, ses leçons dans une salle garnie de bancs, qui lui avait été accordée par les Grands Carmes. — Le bâtiment où la Faculté de droit fait ses leçons appartient à la Ville; les professeurs y ont fait en plusieurs occasions, et à leurs frais, les réparations des vitres et des bancs. — Le bâtiment où la Faculté de médecine fait ses leçons appartient également à la Ville; les professeurs y ont fait, en certaines occasions, des réparations urgentes. — La Faculté des arts n'a point de salle particulière. »

Et voici à quoi se réduisait la Bibliothèque :

« Les professeurs en droit canonique et civil ont fait faire, en 1789, à leurs frais, un grand pupitre en forme d'armoire, qui sert de scrutin pour l'admission ou le refus

1. Aux Archives départementales, fonds D. — La vignette, qui semble représenter un professeur dans sa chaire, n'est en réalité qu'une défiguration du sceau de l'Université; cf. ici, p. 269.

des récipiendaires, et il renferme un exemplaire du *Corpus Juris civilis*, qu'ils ont acheté en 1789. »

L'État, depuis Louis XIV, avait pris la direction effective de l'enseignement supérieur : il essaya à peine de rajeunir ces organismes vieillots et impuissants. Il préféra fonder des institutions nouvelles destinées à rendre l'Université inutile, à la cloîtrer tout au moins dans ses études de théologie surannée. On a parlé plus haut des cours institués par les sociétés savantes et des collections qu'elles ont réunies. Il est bon de rappeler que les intendants ont fait partie de ces sociétés, et qu'ils ont encouragé ou proposé quelques-unes de ces créations : l'Académie et le Musée ont été pour eux et l'État de puissants auxiliaires. Une redoutable concurrence était faite à la Faculté de Médecine par les deux Collèges de Chirurgie et des Médecins agrégés. La Ville fonda d'abord, à leur profit, un cours public et gratuit d'anatomie et d'opérations chirurgicales; elle leur donna l'accès du Jardin des Simples, dont l'Université réclamait la jouissance privilégiée. Enfin un arrêt du Conseil royal créa une École de Chirurgie, sous la direction de la Communauté des chirurgiens. Plus tard, l'intendant Boutin projeta une école d'instruction pour les sages-femmes; mais on dut se borner à subventionner des cours libres d'obstétrique. C'est dans ces écoles et ces cours, et toujours en dehors de l'Université, que se trouve la véritable origine de notre enseignement médical.

1728

1730

1752

1763

1764 et suiv.

Les destinées du Collège de Guyenne n'étaient guère plus brillantes que celles de l'Université. La domination de l'État n'avait point arrêté sa ruine : les ministres dirigeaient le recrutement des maîtres; les intendants veillaient au maintien de la discipline; d'Aguesseau s'emporta même un jour en apprenant que le professeur de philosophie faisait imprimer ses leçons au lieu de les dicter. Rien n'y fit; la misère et l'ignorance rongeaient le Collège : « les professeurs criaient la faim. » L'expulsion des Jésuites ne lui rendit pas vigueur. Une ordonnance de Louis XV le constitua en Collège royal de Guyenne et le plaça sous la surveillance d'un conseil d'administrateurs. Malgré tout, la décadence continuait, et la direction des Prêtres de la Doctrine chrétienne, chargés peu après de l'enseignement au Collège, n'enleva rien à son obscurité.

1772

1784

Ce qui le tuait, c'était sa fidélité aux anciennes méthodes : il était

devenu l'asile du latin d'église et de l'esprit religieux. Le catéchisme dominait tout. Or, les Bordelais du XVIIIe siècle, hommes d'affaires, de travail et de sens pratique, rêvaient pour leurs enfants une éducation plus moderne, plus vivante et plus utile. Voici le vœu qu'en 1789 le Tiers État de la sénéchaussée de Guyenne inséra dans ses Cahiers :

« Qu'il soit formé, par les États Généraux, un plan d'éducation nationale. Qu'au lieu de cette ancienne méthode pratiquée dans nos collèges, qui consume les premières années de l'homme dans l'étude aride d'une langue morte, il soit établi des maisons d'instruction où la religion, la morale, les belles-lettres, les langues, les sciences, l'histoire, le droit des gens et le droit naturel trouveront les enseignements qui conviennent au temps présent, à la chose publique, et aux sujets d'un grand et vaste empire. »

Ces désirs étaient anciens. Les intendants les connaissaient, les partageaient, et en préparaient l'exécution. Par volonté expresse du roi, on créa au Collège de Guyenne un cours de comptabilité; le cours d'hydrographie fut rattaché à l'établissement; il posséda un cours de dessin, qui fut professé par de Bazemont et par Leupold. On songea même un instant à y fonder une chaire d'histoire et de géographie. Mais tout cela était, dans le vieil institut, l'accessoire. — A côté du Collège, la Ville institua une école publique et gratuite d'arpentage, une autre école d'arithmétique et de tenue de livres. Sur le désir du maréchal de Richelieu, on créa une chaire de physique expérimentale « utile à la société ». De toutes parts on essayait de régénérer l'enseignement secondaire par l'étude des sciences, l'esprit pratique, le désir d'être utile au plus grand nombre.

1709

1763

1752

1758

Ces mêmes tendances se manifestaient plus ouvertement encore dans l'enseignement primaire. Le duc de Bourbon, après Louis XIV, formula le principe que l'État avait le devoir d'imposer à chacun l'instruction primaire et de la donner gratuitement. Jean-Baptiste de La Salle fondait, de son côté, les Écoles chrétiennes et fixait les lois de cet enseignement populaire, simple, à la portée de tous, essentiellement français et national. Sans s'être concertés, le Bienheureux et l'État travaillèrent à la même œuvre. Les intendants essayèrent de l'accomplir à Bordeaux : les jurats, sous leur impulsion, installèrent trois écoles « chrétiennes et gratuites ». Les Frères y enseignaient « les principes de

1724

1758

la religion, à lire, écrire, et l'arithmétique, seulement le tout gratuitement ». Les jurats se lassèrent plus tard de leur œuvre, mais l'intendant leur imposa de la continuer. Il rappelait en ces termes les services rendus par les héritiers de La Salle :

1764

« Deux mille enfants, qui auparavant étaient vagabonds dans les rues, ont été réunis par les soins de ces Frères dans des écoles, où on leur apprend les principes de la religion, à lire, à écrire, et le tout gratuitement. On leur apprend surtout à connaître les lois de l'obéissance, et c'est sous ce point de vue que je crois cet établissement singulièrement avantageux dans cette ville, attendu que la plupart des habitants du commun peuple, occupés du matin au soir des détails de la navigation ou du commerce, étant hors d'état de veiller sur leurs enfants, les laissaient vaguer dans la rue sans leur donner aucune espèce d'éducation. Vous sentez qu'une jeunesse livrée ainsi à elle-même et à tous les désordres, dont les occasions sont fréquentes dans un port de commerce, ne pourrait manquer de fournir des sujets nuisibles et contagieux pour la société. »

Les adversaires des Frères prétendaient qu'il était dangereux de montrer à lire et à écrire aux enfants du peuple : c'était les arracher au travail de la terre et de l'atelier, leur fournir le moyen « de passer dans une classe supérieure ». Leurs protecteurs, au contraire, soutenaient dans l'École chrétienne le triomphe des idées libérales. — A côté des Frères, les Dames de la Foi « étaient les seules, dans la ville, employées gratis à l'instruction des jeunes filles ».

Depuis 1673

C'est ainsi que s'élaborait de toutes parts l'œuvre bienfaisante de l'enseignement public. Toutes les grandes réformes de notre temps ont leur point de départ dans la pensée et le travail du XVIIIe siècle : la gratuité et l'obligation de l'instruction primaire, la fondation de l'enseignement moderne et populaire, le travail scientifique et la haute culture de nos Facultés.

III

C'est encore le XVIIIe siècle qui donna le branle au mouvement scientifique dans la province de Guyenne. Qu'on prenne l'une après l'autre toutes les sciences auxquelles Bordeaux s'applique de nos jours : c'est au lendemain de 1700 qu'il s'est mis à les apprendre, sous la

direction des sociétés et de l'État, et surtout sous cette impulsion irrésistible et indéfinissable qui entraînait alors le monde vers la connaissance des choses.

Dans les sciences pures, l'astronomie et la botanique amenaient le plus de résultats. Les Jésuites faisaient dans leur collège d'intéressantes observations; le protestant Larroque déterminait le passage de Vénus sur le Soleil; le médecin Victor de Lamothe notait régulièrement ses observations météorologiques. La science n'était le monopole d'aucune religion et d'aucune classe, et les Jésuites cherchaient à lui rendre autant de services que l'Académie. — On eut en ce temps-là la passion de la botanique; on lui demandait de satisfaire une légitime curiosité, et aussi d'apporter des remèdes à l'« humanité souffrante » : la sensibilité et la science se rencontraient chez ces professeurs et ces collectionneurs d'herbiers, Campaigne et Latapie, qui ont été les fondateurs de l'École bordelaise de botanique.

1710 et suiv.

1761-69

1776 et suiv.

1755-84

On doit mentionner à ce propos les efforts faits par Montesquieu pour développer l'étude scientifique de la viticulture : elle devint, peut-être grâce à lui, une science éminemment bordelaise.

La médecine était dès lors prospère, et Victor de Lamothe allait bientôt propager avec zèle la méthode nouvelle de la vaccine; mais il paraît bien que la chirurgie était plus florissante, et surtout qu'elle méritait ses succès par plus de discipline et plus de science. C'est une des gloires de Bordeaux que l'on voit poindre.

Dans les sciences historiques, le XVIII[e] siècle n'innove pas, mais reprend, avec plus d'intelligence, de liberté d'esprit et de mesure, la tradition de la Renaissance. L'italien Venuti, après Vinet et de Lurbe, refait le recueil de nos inscriptions et y ajoute celui de nos monnaies : dans ce travail de pure érudition se marquent pourtant l'influence et les conseils de Montesquieu. Chose étrange et qui est à l'honneur de ce siècle amoureux de l'antiquité et contempteur du gothique, l'Académie accueille volontiers les remarques de Xaupi sur l'histoire de Saint-André et les recherches de l'abbé Bellet sur la langue gasconne. Les frères de Lamothe donnèrent de savants commentaires sur les Coutumes de Guyenne : l'aîné, Delphin, lança un prospectus pour l'histoire générale de la province; dom Carrière en fit un autre. — Cette histoire, tout

1754

1751

1729

1768-69

1765

1782

le monde la désirait, les intendants la voulaient : personne n'eut le courage de la faire, pas même les Bénédictins de Saint-Maur. Dom Devienne écrivit bien pour le compte des jurats l'*Histoire de Bordeaux;* mais c'est un ouvrage sans plan et sans critique, trop rapidement fait, et dont les dernières lignes déplaisent par leur insigne partialité : Devienne oublie Boucher et Tourny, et semble dater de Richelieu, son protecteur, la rénovation de Bordeaux. De tous les écrits des Bénédictins, ce livre est celui qui possède le moins les qualités de l'Ordre, la patience, le scrupule et la sincérité.

1771

† 1790

La place d'honneur doit être faite à l'abbé Baurein. Celui-ci fut un vrai Bordelais, de naissance, de mort et de travail, le plus Bordelais avec Delpit de tous ceux qui ont étudié notre histoire. Baurein a classé, inventorié, dépouillé toutes nos archives, celles de l'Intendance, de la Chambre de Commerce et de la Ville. Il savait en tirer des notices claires, succinctes, concluantes, admirablement étayées sur des textes bien compris et bien disposés. Il avait avec cela un flair précieux pour deviner les vraies difficultés, indiquer les problèmes utiles à résoudre : la moitié de la besogne est faite, quand la question est bien posée. Baurein le savait; et aujourd'hui encore, tous les érudits qui recherchent l'histoire du pays suivent les sentiers frayés par le premier de leurs devanciers.

IV

1689-1755

Montesquieu n'est point seulement le plus grand nom de l'histoire littéraire de Bordeaux au XVIIIe siècle, il en résume encore tous les caractères.

Depuis 1700, les lettres cherchaient à faire œuvre de décentralisation. De tous les écrivains contemporains, Montesquieu est le plus provincial d'existence, de mœurs, de goûts et de talent.

Rousseau va gagner son pain à Paris; Voltaire demande à Paris son apothéose : Montesquieu n'y cherche que des amis et des éditeurs. A Ferney, Voltaire était un hôte en pays étranger. Rousseau était un étranger partout, même chez lui. Montesquieu a son château héré-

ditaire, et il y habite : c'est le plus stable, le plus assis, le plus foncier des écrivains du XVIII[e] siècle. Il est l'homme de son pays natal, d'abord parce qu'il aime à y vivre, et ensuite parce qu'il s'y rattache par les deux institutions les plus solides, les plus franchement locales, du terroir et du patriotisme bordelais : il est propriétaire de vignes et il est membre du Parlement.

Le Bordelais n'est pas seulement pour lui une résidence et une source de revenus. Cet homme, qui a dédaigné de jouer un rôle à la cour et à l'Académie française, se trouve mêlé depuis 1716 à la vie matérielle et politique de Bordeaux. Il a dit son mot dans toutes nos affaires. Il a défendu les vignes contre les arrêts de Boucher, l'hôtel de l'Académie contre l'alignement de Tourny. C'est l'adversaire habituel de l'intendant, et le défenseur, contre lui, des traditions et des habitudes locales. Il fait partie de l'Académie, et non pas pour éviter le reproche de la dédaigner. Il sera, jusqu'à sa mort, le membre le plus actif de la compagnie, le plus soucieux de son travail et de sa richesse. On peut suivre dans les registres des séances les phases de sa pensée et de sa vie littéraire. Voici d'abord les velléités scientifiques : *Discours sur la cause de l'écho, Discours sur l'usage des glandes rénales, Observations microscopiques;* puis nous sommes dans Rome, par une lecture sur l'intempérance des anciens Romains. Mais bientôt s'annonce le grand travail par une étude sur la formation des idées, et deux ans avant sa mort Montesquieu faisait lire en séance trois chapitres de l'*Esprit des Lois*.

1718-21

1732

1734

1753

Enfin, Montesquieu a, du parlementaire bordelais, la curiosité malicieuse des scènes délicates, l'irrésistible tentation du mot d'esprit et de la gasconnade qui déconcerte : on les trouve abondamment dans les *Lettres Persanes,* et beaucoup trop dans l'*Esprit des Lois*. Il aime l'éloquence ample et métaphorique des discours de rentrée, et on la rencontre parfois dans ses *Considérations sur les Romains,* — le plus parfait, le seul parfait de tous ses ouvrages. Il est magistrat jusqu'à la moelle par son goût de l'érudition, par cette pointe de pédantisme dont il ne se départit jamais : l'érudition se voile dans les *Lettres Persanes,* s'offre naturellement dans les *Considérations,* déborde, s'étale, encombre dans l'*Esprit des Lois*. On cherche la pensée de l'auteur, on trouve

1721, 1748

1734

un vers de Virgile : le magistrat, nourri de ses textes, remplace ses conclusions par une citation de l'auteur préféré. Enfin Montesquieu est membre d'un corps privilégié, et on sent à chaque ligne de ses livres qu'il est républicain suivant la formule de cette république parlementaire imaginée sous la Fronde : les intendants étaient plus autoritaires et plus démocratiques. Et en cela encore il se rattache directement à la tradition communale et parlementaire de toute l'histoire de Bordeaux.

Les sénateurs romains regardaient comme un devoir de s'exercer « à l'un et à l'autre style », de faire des vers et de rédiger des harangues. Les membres du Parlement de Bordeaux, retrouvant sous Louis XV les habitudes classiques de la Renaissance, imitèrent leurs prédécesseurs de l'ancienne Rome, et Montesquieu, à l'exemple de ses confrères, rima et discourut. Ses poésies et ses discours ne sont ni plus mauvais ni meilleurs que ceux de ses contemporains. Ils ont le mérite d'être en petit nombre.

Au-dessous du grand homme, le siècle produisait, en effet, une ample moisson de poètes et d'orateurs. Le meilleur des poètes, le marquis de Saint-Marc, a écrit des opéras, des contes, des épîtres, bagage léger de poésies fort légères. Les avocats, les conseillers, les greffiers, même Dupaty, même Vergniaud, avaient dans leurs vers à peine plus de sérieux que les chansonniers de profession : un essaim de pièces frivoles voltigeaient dans l'air du temps, avant de s'assembler dans le recueil du Musée. Toutes ont un air de famille qui désespère : chez les unes, l'audace amoureuse, chez les autres, la fade galanterie, dégénèrent également en une monotone sensibilité. Dans ce siècle larmoyant, les notes les plus attendries ont été données par deux Bordelais : Berquin, qui a vécu toute sa vie dans une idylle enfantine, et le chansonnier Garat, qui a mis en romance les malheurs de Marie-Antoinette.

1728-1818

† 1791

† 1823

Ces poésies sont le dernier écho des salons parlementaires. L'éloquence bordelaise était, au contraire, le prélude des grandes luttes révolutionnaires. Dans la seconde moitié du siècle, notre barreau, jusque-là obscur sinon paisible, montra de rares talents : Duranteau l'audacieux; l'imperturbable Jean Desèze, qui prit en main la cause des Jésuites et qui fut le père du défenseur de Louis XVI; Cazalet,

† 1790

† après 1777

† 1793

inflexible logicien; Léonard de Martignac, qui mérita d'être appelé l'avocat des pauvres; Dominique Garat, aimable et abondant improvisateur, et par-dessus tout Guillaume Brochon, l'homme de cœur sachant bien parler, qui, pendant plus d'un demi-siècle, gouverna le barreau par l'ascendant de sa vertu et de sa science. Ce fut une vigoureuse lignée d'hommes d'affaires et de travail, probes, actifs, d'une grande sûreté de réflexion et de parole, à la pensée nette, à l'expression énergique. A côté de ces aînés, se plaça d'abord l'avocat général Dupaty, l'agréable auteur des *Lettres sur l'Italie,* et bientôt la troupe ardente et ambitieuse des futurs politiciens, Grangeneuve, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Devignes, Duranthon, Duvigneau, — les Brutus et les Cicéron après les Antoine et les Scévola; derrière eux, plus violent dans ses livres qu'éloquent dans ses paroles, le républicain Saige vulgarisait hardiment les principes du *Contrat social.*

† 1820

† 1799

† 1814

† 1788

Après 1771

1804

En comparant ces deux générations, on partage l'émotion qui étreignit Cicéron à la fin de son *Brutus*. Elles allaient offrir dans leur vie un contraste saisissant. La plus jeune finit la première, brutalement emportée dans les glorieuses aventures qu'elle avait désirées et provoquées; elle disparut avant d'avoir mûri, sans laisser ni élèves ni descendance. Celle-là, qui l'avait formée, lui survécut presque entière : elle ne quitta point Bordeaux, le devoir municipal lui suffit; elle traversa la crise politique, et légua à sa ville des descendants qui perpétuèrent les noms et l'éloquence. Ce sont les Brochon, les Martignac et les Desèze qui ont fondé le barreau moderne : d'abord parce qu'ils ont formé leurs fils à leur image, puis parce qu'ils avaient au plus haut point, comme Montesquieu, les qualités de la race et du terroir : l'amour du sol natal, l'entente des affaires, une sagesse qui n'excluait pas la prudence.

V

Nous nous sommes un peu plus affranchis du XVIIIe siècle dans le domaine des beaux-arts. Le romantisme est venu pour chercher à nous faire oublier ses leçons.

Depuis 1733

On a vu suivant quel principe esthétique les intendants ont voulu reconstruire Bordeaux : la beauté résidait pour eux dans l'agencement régulier de motifs uniformes. De la rivière à la porte Saint-Germain, de l'estey des Chartrons aux échoppes de Paludate, qu'il s'agit d'une courbe ou d'une ligne droite, Tourny n'avait voulu que le déploiement symétrique d'étages de même hauteur, de fenêtres égales et parallèles, de balustrades et de combles méthodiquement alignés. A ses yeux, la façade d'une rue devait être homogène, compacte, comme si elle eût été celle d'un seul monument. Vingt ans après son départ, c'était cette partie de son œuvre que les artistes officiels admiraient le plus : « L'architecture est de tous les arts peut-être, » disait alors l'auteur d'un mémoire, « celui qui a eu la plus grande révolution et qui s'est le plus perfectionné. Elle doit être simple et raisonnée dans son faire, conserver un système d'unité dans la décoration, et ne pas confondre les genres en les plaçant pêle-mêle ensemble. »

Confondre les genres, c'était sans doute accepter l'ogive : au regard d'une telle esthétique, les irrégularités du gothique étaient un scandale. Le mot même de « gothique », c'est elle qui l'a imaginé, et comme une injure, de la même manière que nous avons désigné par « rococo » le style de nos prédécesseurs. Les Jésuites avaient remplacé l'art médiéval; les classiques du temps de Louis XV l'ont condamné. La flèche de Saint-Michel fut renversée par un ouragan, et on ne songea à la refaire que pour dénaturer le style du vieux clocher. On a vu combien de portes ogivales et de fenêtres à meneaux disparurent sous Tourny : par amour de l'uniformité les intendants ont fait autant de mal au passé que les révolutionnaires par haine de la superstition.

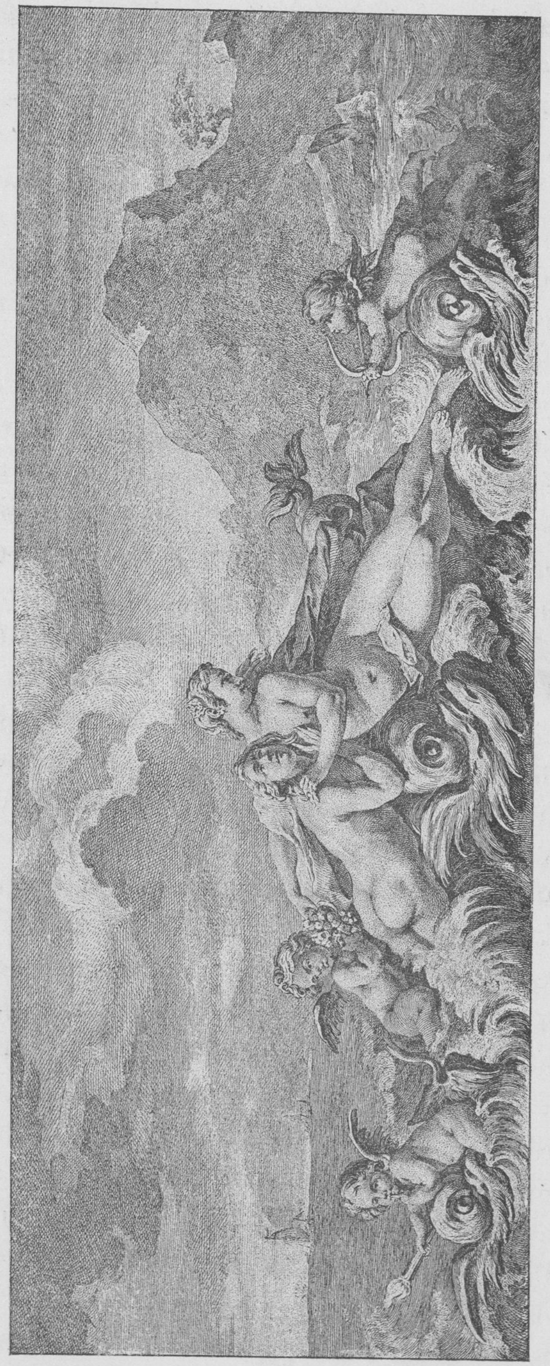
1768

Le style de Jacques Gabriel, avec sa perfection toute classique, la régularité de ses ordonnances, la sobriété de ses décors, la netteté des moyens et la majesté des résultats, se trouva merveilleusement d'accord avec la pensée et l'humeur des intendants. Quand on vit la Bourse, l'Hôtel des Fermes et la place Royale avec leurs frontons qui se répondaient, leur couronnement de balustres et l'alternance de leurs colonnades et de leurs pilastres, on crut avoir retrouvé la pure simplicité de l'art classique.

Il est bon de remarquer que c'est peut-être à Bordeaux que cette

renaissance s'est manifestée d'abord. Quinze ans après l'ouverture de notre place Royale, Ange Gabriel appliquait à Paris les leçons de son père, et la place Louis XV (plus tard place de la Concorde) semblait une réminiscence perfectionnée de celle de Bordeaux.

Étienne, Laclotte, Bonfin, Portier, formés plus ou moins aux leçons ou au goût de Gabriel, s'en émancipèrent peu à peu cependant. L'archevêché, auquel travaillèrent les deux premiers, offre plus de hardiesse et moins de solennité que les édifices de la place Royale : le portique, dédaigné de la première génération des classiques, fait son apparition dans Bordeaux. Avec le Grand-Théâtre de Louis, les allures sont plus dégagées, les effets sont plus déclamatoires. Je ne sais si, par là même, l'on ne se rapproche pas davantage de l'antiquité gréco-romaine : un contemporain d'Auguste eût aimé ce portique, si conforme au



FRONTON DE LA BOURSE, DE FRANCIN [1].

1. Représentant la jonction de la Garonne et de la Dordogne. — Gravure de FESSARD. On remarque que le graveur a ajouté tout un fond de montagne et de paysage qui n'a pas été sculpté sur le fronton.

goût de son temps, cette ample colonnade qui le précède, ces chapiteaux aux acanthes si minutieusement fouillées, et ces statues formant comme une galerie d'images au-dessus de la galerie de colonnes.

A l'intérieur de ces édifices, les architectes se sont montrés habiles et soigneux. Les pièces sont commodément disposées, et chacune répond admirablement à sa destination, depuis la grande cour de la Bourse (couverte plus tard) jusqu'à la Salle de Concerts et aux salons de l'Hôtel de Ville. Peut-être les Romains n'auraient-ils pas eu au même degré le sens pratique.

Les Gabriel et les Louis ont eu encore le mérite d'approprier exactement la sculpture et la peinture décoratives à l'harmonie générale de leurs œuvres. Les Jésuites l'avaient fait avant eux, souvent avec assez de gaucherie. Les classiques ont retrouvé, à cet égard, les traditions des Gréco-Romains d'Herculanum et de Pompéi. Les frontons de Francin à la Bourse et de Vanderwoort à la Douane, les bas-reliefs de Francin et le Louis XV de Le Moyne, s'harmonisent avec la place Royale; et le plafond de Robin complète la Salle de Spectacle sans l'écraser et sans être humilié par elle. Les boiseries de Cabirol, à l'Hôtel de Ville, sont comparables aux stucs les plus fins des maisons romaines.

Le sculpteur et le peintre reprenaient parfois leur revanche au dedans du cadre qui leur était assigné, et alors l'esprit antique ne les inspirait point toujours. Nous sommes en pleine mythologie classique sur le plafond de Robin : Apollon, Pégase, les Muses, Mercure et l'olivier de la Paix, nous rappellent Athènes; mais ces génies qui voltigent, ces femmes mollement étendues, ces jeunes filles enguirlandées, évoquent Trianon. Certains bas-reliefs de Francin n'ont rien d'antique : ces opulentes Dordogne et Garonne eussent été désavouées par les élèves des maîtres grecs. — Francin a-t-il même songé, comme l'indique la gravure de son fronton, à les encadrer d'aimables paysages, contraires à la vérité locale et à la tradition du fronton classique? En tout cas, ils n'existent pas sur le monument.

Dans ce siècle d'édifices civils, l'art religieux s'immobilisait à Bordeaux; du moins il ne paraît pas avoir songé à profiter des leçons de Servandoni ou de Soufflot, et il s'en tient à la tradition de Vignole ou du Bernin. La fontaine du couvent de Sainte-Croix, qui paraît des

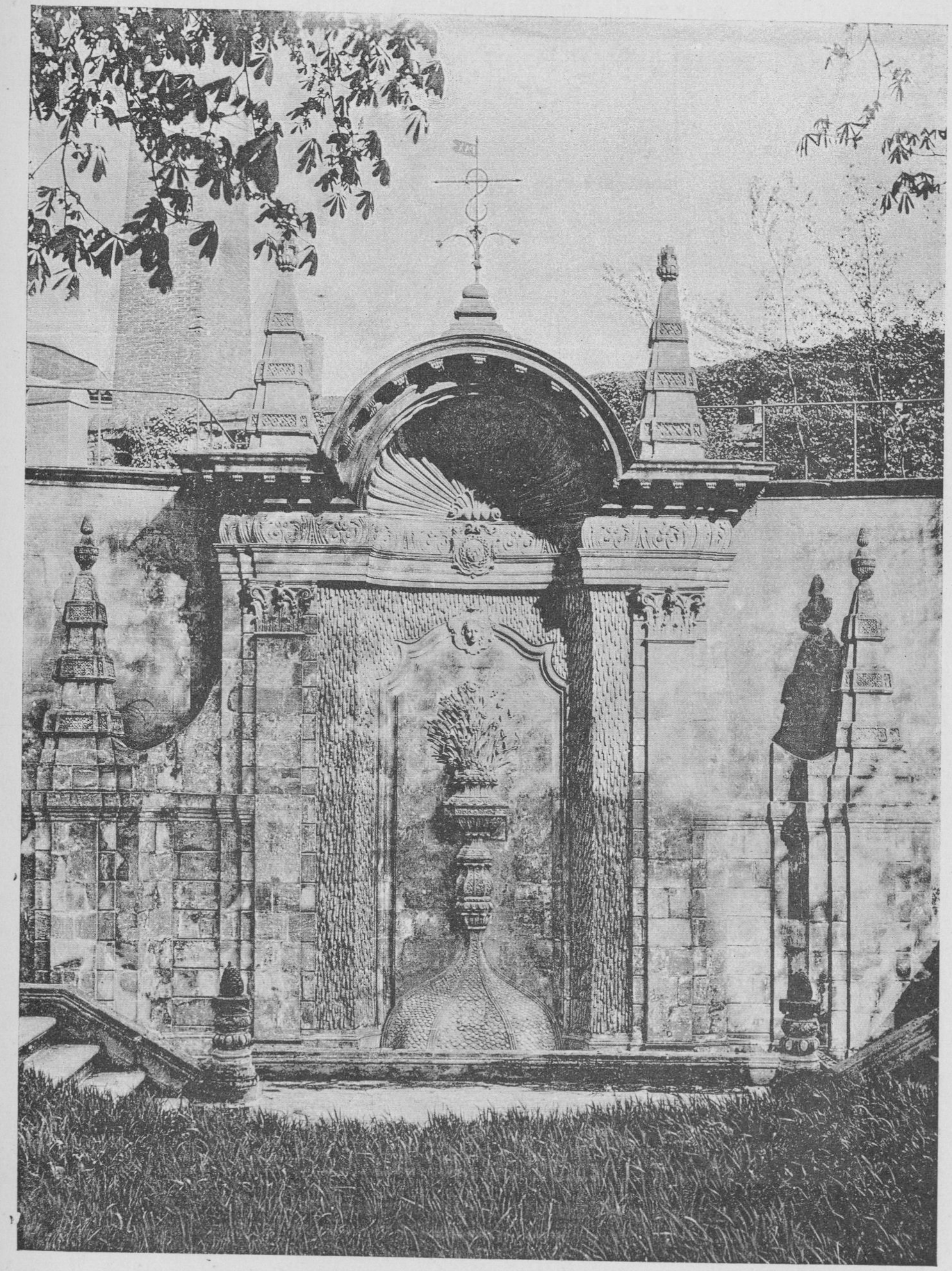


Héliog. Dujardin

d'après une gravure de N. Le Mire

LE PLAFOND DE ROBIN AU GRAND-THÉATRE

(Louis XVI)



FONTAINE DERRIÈRE SAINTE-CROIX.
(Commencement de Louis XV ?)

premiers temps de Louis XV, rappelle dans ses principales dispositions toutes les façades des églises du XVIIe siècle. L'apothéose de saint

1743-44 François Xavier, œuvre de la jeunesse du second Guillaume Coustou, est pleine de vigueur et de noblesse et fort habilement composée; mais elle appartient encore à la déclamation jésuitique. Les aimables pein-



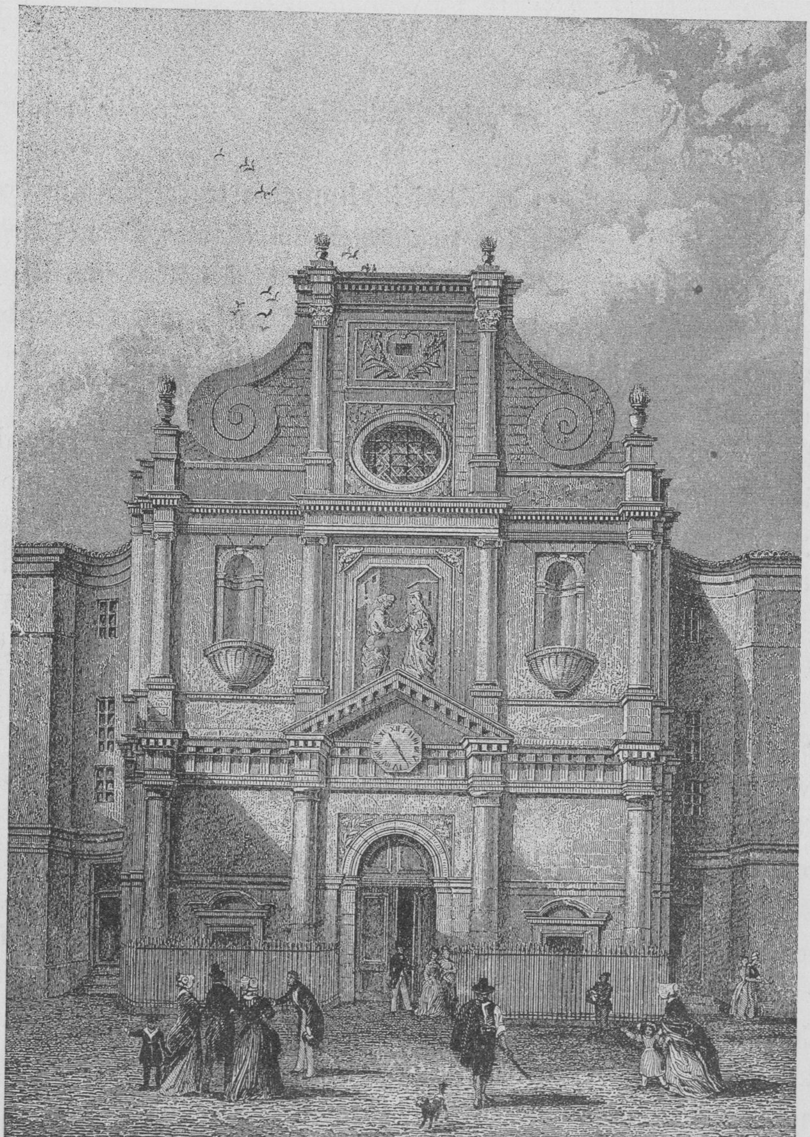
L'APOTHÉOSE DE FRANÇOIS XAVIER, DE GUILLAUME COUSTOU [1].
(1743-44.)

1712-41 tures du Frère André, à Notre-Dame, sont un reflet alangui de l'École
1751 romaine; les figures du maître-autel de la même église s'inspirent des Coustou : il est vrai qu'il y a, chez les unes et les autres, beaucoup de

1. A Saint-Paul, alors église des Jésuites. — Cf. MARIONNEAU, *Œuvres d'art*, p. 389.

l'esprit mondain et de la grâce maniérée qui étaient alors à la mode. Même à la fin du siècle, le bas-relief du portail méridional de Saint-Michel accuse à peine les tendances nouvelles. Lorsqu'on bâtit

1791?



SAINT-LOUIS DES CHARTRONS[1].
(Louis XV.)

1. Ancienne église des Carmes Déchaussés, devenue paroisse Saint-Louis à la Révolution, et démolie il y a vingt ans. — D'après BORDES, *Histoire des Monuments de Bordeaux,* t. II, p. 52.

1735-70 la Chapelle des Carmes, plus tard église Saint-Louis des Chartrons, on se conforma encore aux règles posées par le Gesù.

VI

De tous les siècles de vie intellectuelle, le XVIII[e] a été le plus compréhensif et le plus logique.

Dans tous les champs de l'activité humaine travaillent des hommes dont le nom ou l'œuvre doivent subsister. Ici, Montesquieu et Brochon, Le Moyne et Francin, Gabriel et Louis; mais, à côté d'eux, Lacour en peinture, dans la chanson Garat et Beck dans la musique, Cabirol et Berinzago comme sculpteur ou peintre décorateurs, et jusqu'à Jalyer le serrurier et Hustin le faïencier.

Il est vrai que la plupart de ces noms ne sont point bordelais : Hustin est Flamand, Berinzago est Italien, Beck vint d'Allemagne, Paris envoya ses sculpteurs et ses architectes. Mais Bordeaux profita, pour sa propre éducation, de la venue de ces maîtres étrangers. Mal instruite jusque-là en fait d'art et de science, la ville avait d'abord à recruter ses éducateurs. Elle se forma avant de produire. Le travail du XVIII[e] siècle ne pouvait être pour elle qu'un point de départ. Mais dès la fin du siècle, elle a, dans tous les genres, ses écoles et ses noms, et, depuis, elle vit et brille de ses propres ressources.

Cet éclat artistique n'en est pas moins l'œuvre de la cité. Ces sculpteurs et ces architectes, elle les a fait venir, travailler, s'enrichir : Paris a fourni le talent, elle a fourni l'or qui le fait vivre. Nulle ville en France n'a, au XVIII[e] siècle, protégé les arts comme Bordeaux. Il a été pour eux un terrain d'une incomparable fertilité.

Ce mouvement eut un caractère sérieux, réfléchi, qui manqua à celui de 1500. Il n'a pas d'élans désordonnés : ceux qui le conduisent veulent quelque chose et savent où ils vont. Toutes les œuvres sont harmonieusement composées, commodément disposées, les *Considérations* comme le Grand-Théâtre, les mémoires de Brochon comme le plafond de Robin. Montesquieu est un esprit d'ordre et de méthode : la raison est pour lui l'expression la plus pure de l'âme humaine.

Le XVIᵉ siècle rendit la bride aux individus. Celui-ci a le goût de l'organisation, l'instinct du groupement. Je ne parle, bien entendu, que de Bordeaux, quoique, à étudier de près la France entière, on puisse en maint endroit constater les mêmes tendances. Sous les Valois, la plupart de nos lettrés vivent isolés : Montaigne est un indépendant. Ici, sous Louis XV, les solitaires sont extrêmement rares. Artistes, poètes et érudits se réunissent en sociétés : il se crée des traditions d'école, des dynasties artistiques et des confréries intellectuelles.

L'esprit vit de moins en moins dans la pure contemplation de ses œuvres. Il cherche le contact du dehors et le jugement de tous; il aime la publicité. On institue des conférences et des expositions publiques; on sollicite l'opinion de chacun. Le public apparaît comme juge souverain.

L'art et la science deviennent ainsi moins aristocratiques. Voici quatre institutions que la fin du XVIIIᵉ siècle a implantées à Bordeaux : le journal quotidien, la conférence publique, le salon, le concert, on pourrait presque ajouter le théâtre. Toutes se ressemblent : la lecture du journal, la visite du salon enlèvent aux plus riches le privilège de s'instruire et de juger. Rappelons-nous que vers le même temps s'ouvrait la Bibliothèque publique, se fondaient les cours populaires, se développait l'enseignement gratuit. Le XVIIIᵉ siècle a le sens de la propagande.

Aussi n'a-t-il pas les habitudes pédantes de son vrai précurseur, le XVIᵉ siècle. L'antiquité est son goût dominant, mais non exclusif. Il déshabitue du latin l'école primaire, il donne aux adolescents l'enseignement des affaires : il est classique et il est moderne. Jean-Jacques Rousseau se nourrit de Plutarque et propage l'instruction professionnelle.

L'art et l'esprit unissent alors à la raison la sensibilité et la grâce. L'humeur est souvent folâtre. Un aimable enjouement égaie les œuvres les plus sérieuses, et sourit dans certains chapitres de l'*Esprit des Lois* comme dans les anges joufflus de l'autel de Notre-Dame. Il y a du style Pompadour chez Montesquieu et sur les tabernacles.

Ce qu'on peut nommer l'élément civil tient la première place dans les œuvres de ce temps. On ne construit presque plus d'églises. Les architectes de théâtres et de palais ont mis fin au règne du Jésuitisme. Le collège de la Madeleine est fermé. L'allégorie biblique disparaît du

plaidoyer. — Mais l'Église ne lutte pas de parti pris contre le goût du jour : elle l'accepte maintes fois. Il y a des Jésuites parmi nos savants, des abbés parmi nos érudits. Si elle est fidèle sur certains points aux traditions de l'architecture de Vignole, le palais de l'archevêque s'inspire du style à la mode; les anges mignards voltigent sur les autels, et les Frères de l'École chrétienne sont les apôtres de l'instruction pour tous. L'Église, par imprudence ou par sagesse, collabore une fois de plus au mouvement qui lui est contraire.

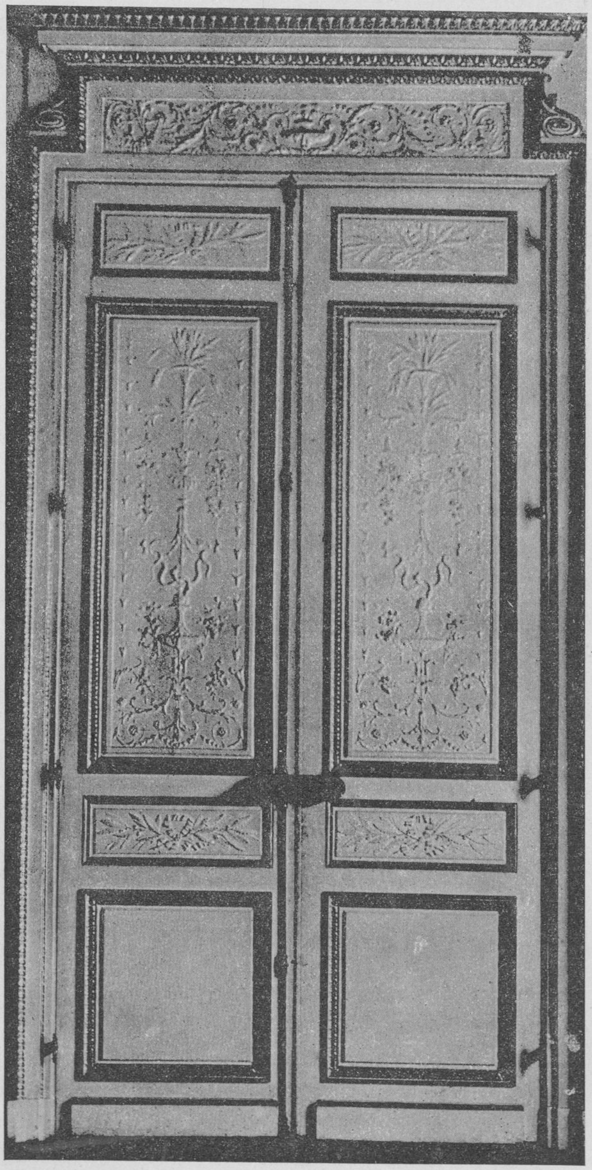


L'AUTOMNE, GRISAILLE DE LACOUR [1].
(Louis XVI.)

Mais ce qui caractérise encore le mieux l'esthétique de ces générations, c'est leur culte pour l'antiquité. Les Jésuites et les Oratoriens les ont élevées : elles sont demeurées fidèles à la lettre de leurs leçons. Elles continuent la marche vers Rome et la Grèce commencée il y a deux cents ans. Elles accomplissent la dernière étape de ce retour à l'antiquité. Le XVIIIe siècle, plus instruit, plus habile, plus réfléchi que le XVIe, se rapprochera davantage des formes classiques. Bordeaux même se transforme en ville romaine, avec ses portes monumentales, ses statues et ses façades uniformes. La formule de « Rome ressuscitée », *Roma*

1. Ancienne salle à manger de l'Archevêché, aujourd'hui l'Hôtel de Ville. — L'attribution à LACOUR, sinon certaine, est infiniment probable (communication de M. VALLET).

rediviva, est enfin une vérité. C'est Rome hellénisée que vous retrouvez sous le porche du Grand-Théâtre et dans les acanthes fouillées des chapiteaux de Louis; les festons et les guirlandes de Cabirol, les grisailles de Lacour rappellent les motifs d'Herculanum, brillant alors de toute leur fraîcheur nouvellement découverte. Quel que soit le but de l'*Esprit des Lois,* la forme et le fond sont d'une inspiration antique : c'est Polybe ou c'est Aristote appliqués au monde moderne. Et le mot de Virgile : *Italiam... Italiam,* est le dernier de l'œuvre de Montesquieu. Le XVIIIe siècle est l'expression la plus complète de la renaissance classique.



PORTE DE SALON, A L'HÔTEL DE VILLE, SCULPTÉE PAR CABIROL.
(Louis XVI.)

Et maintenant, rappelons-nous que ce même siècle est un siècle de discussion, de logique, de raison et de raisonnement. S'il aime l'antiquité, il l'aimera dans toutes ses vertus et dans tous ses principes. Le XVIe siècle est rarement allé au delà des formes de l'art : le siècle de Montesquieu recherchera l'esprit qui les a créées. Sous la rhétorique de Cicéron, il retrouvera la notion de liberté.

Ces mots, il en abusera pendant longtemps dans ses productions littéraires. Il n'est aucun des écrits bordelais du temps, depuis les *Lettres Persanes* jusqu'aux plaidoyers civils de Vergniaud, où les mots de justice et de liberté, de peuple et d'humanité, ne reviennent sans relâche : réminiscence littéraire, et bientôt désir révolutionnaire. Après avoir vécu des mots, on voulut vivre de la chose.

La Renaissance du XVIe siècle avait échoué, finalement endiguée par l'Église. La Renaissance du XVIIIe siècle était devenue une force invincible. Elle s'était organisée, presque comme un État dans l'État : elle avait ses sociétés, ses chefs et ses principes. Elle touchait à toute chose, elle s'adressait à tous les hommes. Elle voulait réformer les lois comme les lettres. Elle alla logiquement de l'art classique à la liberté politique.



ARMOIRIES DU MUSÉE DE BORDEAUX.
(1783.)

CHAPITRE XXXII

LA RÉSISTANCE DES PRIVILÉGIÉS

(1715-1789)

I. Le rôle politique des intendants. — II. Le gouvernement de Richelieu; lutte du fisc contre la noblesse. — III. Le fisc, le clergé, les biens de mainmorte. — IV. Lutte entre la royauté et le Parlement. — V. Privilèges et pouvoirs municipaux. — VI. Les petits privilégiés : chapitres et sauvetés, université, étudiants, corporations[1].

I

L'œuvre de l'État complétait celle des littérateurs. Ceux-ci parlaient plus volontiers de liberté; celui-là cherchait surtout l'égalité. Les uns et les autres s'appliquaient à développer un des principes qui feront la Révolution.

A Bordeaux, la volonté de l'État et du roi s'identifie, comme sous Louis XIV, avec celle de l'intendant. Ce n'est pas qu'il faille rapporter

1. Archives départementales, fonds C (de l'Intendance), en particulier n[os] 3378-9, 1692-95, 1813, 1818, 1226, 1245, 3210, 3216, 3231, 3311, 3314, 3601, 3604, 3689, 3710. — Archives diocésaines, fonds G, en particulier n[os] 828, 850, 856 (*Inventaire,* par Allain, p. 545 et suiv.). — Archives départementales, fonds G (de Saint-Seurin), en particulier n° 1016. — *Livre des Privilèges*, p. 480 et suiv. — Barckhausen, *Statuts de l'Université.* — *Journal* du marquis d'Argenson, édit. de la Société de l'Histoire de France. — *Archives historiques,* t. XIV, p. 541; t. XXIV, p. 433. — *Mémoires* de Richelieu, t. VI de l'édit. de 1829. — *Almanach de commerce vour la ville de Bordeaux,* 1784. — Montesquieu, *Esprit des Lois.* — Dupré de Saint-

à la personne royale le principal mérite du bien que firent ses commissaires ni surtout remercier Louis XV des grandes choses accomplies par Tourny. Si le ministre et le Conseil y donnaient leur appui, le prince lui-même les ignorait ou n'y prêtait qu'une pensée distraite : « L'on me contait hier, » écrit le marquis d'Argenson, « que M. Trudaine, entendant dire tout ce que M. de Tourny avait procuré d'édifices à Bordeaux, sans qu'il en coûtât rien ou peu de choses, aurait répondu : Qu'est-ce que tout cela fait au roi? »

1754

C'est la décision des intendants que nous avons trouvée dans tout ce qui s'est fait de beau, de grand et de bon depuis 1715 : la ville embellie, le commerce réveillé, l'enseignement réformé. Que l'activité du temps les ait aidés, que l'opinion publique les ait encouragés, c'est indéniable. Encore faut-il admirer avec quelle intelligence et quelle énergie ils ont mis au service de tous l'absolutisme royal dont ils étaient les dépositaires. Ils ont formé à Bordeaux comme une dynastie d'Antonins. On oublie trop que ces intendants du XVIII[e] siècle ont été les vrais créateurs de la France contemporaine. Aucune nation de l'Europe ne posséda jamais une institution de ce genre, la force la plus brutale servant d'auxiliaire à l'administration la plus clairvoyante. Si de tous les pays du monde le nôtre a les villes les plus somptueuses, les chaussées les plus solides, les services locaux les mieux organisés, c'est aux intendants que cette gloire doit être rapportée.

Ce sont eux encore qui ont donné à l'administration française son caractère principal, le sentiment de l'égalité et la haine du privilège.

A tous les moments des règnes de Louis XV et de Louis XVI, nous trouvons les intendants en lutte contre ces sociétés fermées ou ces groupes puissants auxquels l'État avait jadis accordé des lois particulières, faites pour eux seuls : le Parlement et la noblesse, le clergé et

MAUR, *Mémoire.* — A la Bibliothèque de la Ville, les procès-verbaux, édits, brochures et autres imprimés concernant les affaires du Parlement sous Louis XVI.

MARION, *Machault d'Arnouville,* 1891. — MARIONNEAU, *Victor Louis.* — BRIVES-CAZES, *Usages des Étudiants dans l'ancienne Université,* 1878 *(Actes de l'Académie).* — ALLAIN, *Introduction* à l'*Inventaire sommaire* des Archives (G, 1[er] volume), 1892. — ALLAIN, *Organisation du diocèse de Bordeaux avant la Révolution,* 1894 *(Revue des Questions historiques).* — BARCKHAUSEN, *Essai sur l'administration de Bordeaux* (Introduction au *Livre des Privilèges*). — CHAUVOT, *Le Barreau de Bordeaux.* — BOSCHERON DES PORTES, t. II. — L. DE LAVERGNE, *Les Assemblées provinciales,* 1864. — O'REILLY, I[re] partie, t. III, liv. XIV. — BABEAU, *La Province sous l'Ancien Régime,* 2 vol., 1894. — FONCIN, *Essai sur le ministère de Turgot,* 1877.

la bourgeoisie, les corporations et les universités, tous les corps de la nation, grands et petits, vivaient encore sous le régime du privilège. C'est ce régime que l'intendant n'admet pas, car, pour lui, la loi est une et toujours la même. Il le combat, suivant les temps, tantôt au nom de la souveraineté royale, tantôt dans l'intérêt de la nation; mais le résultat auquel il tend est le même : l'égalité de tous comme sujets ou comme citoyens.

La faiblesse de la royauté fut la principale entrave que les intendants rencontrèrent. Ce fut elle qui ralentit leur zèle sous les dernières années de Louis XV, et, sous Louis XVI, après la chute de Turgot. De temps à autre, on voyait les privilégiés inopinément soutenus par elle, le Parlement se relever, et le gouverneur de la Guyenne, Richelieu, se déclarer « roi dans Bordeaux ».

Après 1757
Depuis 1776

Mais ces réactions, en province, furent de courte durée et ne furent jamais complètes. La force des choses était irrésistible. Quand l'intendant ne luttait pas en face, il n'en était que plus gênant. Au temps où Richelieu était le plus puissant, il se plaignait amèrement des avanies que son rival lui faisait subir, et l'auteur de ses *Mémoires* lui fait dire fort justement : « Je ne finirais pas, si je voulais retracer ici toutes les tracasseries auxquelles est exposé le gouverneur le plus heureux du monde, et j'étais ce gouverneur-là. »

II

Il n'est pas certain que le maréchal de Richelieu ne fut pas envoyé à Bordeaux pour y jouer un rôle prépondérant et y restaurer le prestige du gouvernement militaire. On parlait en ce temps-là, au Conseil du Roi, de placer ici « quelque commandant tyrannique ». Richelieu entra dans Bordeaux peu après le départ de Tourny, et en face des faibles successeurs de l'intendant, Tourny le fils, Boutin, de Fargès, Esmangart, il pouvait prétendre au rôle d'un d'Épernon. On le disait tout haut, et Richelieu s'en vantait.

1758-75

Mais il ne ressembla à d'Épernon que par le faste de sa cour et la verdeur de sa vieillesse. Comme son prédécesseur, il se querella avec un

archevêque : « Mais je ne l'ai pas battu, » écrivait-il, « et nous ne nous sommes disputé qu'une maîtresse. » D'Épernon fut un soldat et un politique jusqu'à la fin de sa vie; Richelieu, un soupeur et un viveur. Ses gardes préférés étaient de jolies femmes. Il n'examina jamais les affaires qu'à la surface, si ce n'est celles du théâtre : on l'appelait « le chef suprême du tripot comique ». S'il inquiéta parfois les jurats, ce fut par la protection qu'il accorda aux « demoiselles de bonne volonté ». Sa principale action politique fut d'exécuter contre le Parlement l'édit de Maupeou, et encore il se fit ce jour-là assister de l'intendant. Il rappelait aussi peu un seigneur de la Fronde que sa villa de Fronsac, coquette et discrète, rappelait le château rude et provocateur abattu par Louis XIII. Le jour où l'on envoya à Bordeaux des ordres plus énergiques, la fragile royauté de Richelieu s'évanouit.

1774

Tel chef, tel parti. La noblesse, dont Richelieu fut ici le principal représentant, n'existait plus en province comme corps politique. Ses traditions se perdaient dans les débauches ruineuses où elle se complaisait. Ses privilèges féodaux s'émiettaient insensiblement. On vit disparaître sous Louis XV le plus célèbre et le plus antique des droits seigneuriaux de la région, le monopole de la pêche que le captal de Buch exerçait sur le bassin d'Arcachon : une ordonnance royale déclara que la pêche serait et demeurerait libre à tous les pêcheurs dans l'étendue de la seigneurie. On remarqua à ce propos que le droit de Buch était sans doute ancien et légitime; mais on ajoutait qu'un « pareil droit gênait la liberté publique, et qu'il ne devait y avoir d'autres droits dans le royaume que ceux qui garantissaient au public la protection de la puissance royale ». La royauté préparait la nuit du 4 août.

1742

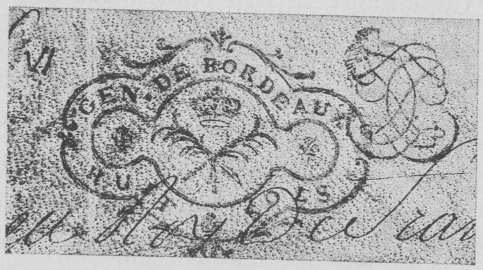


MARQUE DE PAPIER TIMBRÉ.
(1751.)

Celui des privilèges auxquels la noblesse tenait assurément le plus, c'était de se soustraire au paiement de l'impôt. Encore ne luttait-elle pas ouvertement; mais par la ruse, la fraude ou l'inertie, elle finissait toujours par lasser le fisc. Il est plus facile aux riches qu'aux pauvres d'être mauvais payeurs. — La capitation, que les nobles devaient payer depuis 1695, ne frappait plus à Bordeaux, vers 1740, que les artisans.

— En 1733, on soumit les propriétés des nobles à l'impôt du dixième : quatorze ans plùs tard, le marquis d'Aulède, qui possédait Château-Margaux et une moitié de Haut-Brion, devait 21,000 livres à l'État, qui n'osait faire exécution contre lui.

En 1749, Machault remplaçait le dixième par un vingtième levé sur les revenus « des nobles et roturiers, privilégiés et non privilégiés ». Tourny fut chargé d'appliquer l'édit. Ce n'était pas l'énergie qui lui manquait; mais il fut moins fort que ces incorrigibles fraudeurs, plus obstinés à duper le fisc que les Parlements à remontrer au roi. Tourny avouait sa faiblesse, presque sa peur : « Pour le rôle des nobles et privilégiés de l'élection de Bordeaux, ç'a été le dernier que nous nous sommes attachés à mettre en règle, comme y connaissant plus d'épines que dans les autres. » Par crainte ou par honnêteté, le pauvre déclarait son revenu et payait l'impôt; le noble mentait et ne payait pas.



MARQUE DE PAPIER TIMBRÉ.
(1730.)

III

Le clergé faisait cause commune avec la noblesse. Mais, plus uni, plus attaché à ses traditions, plus instruit et plus éloquent, il savait dissimuler ses résistances sous l'éclat des pieuses théories et l'abondance des souvenirs historiques. — Machault lui rappelle qu'« il doit contribuer aux besoins de l'État ». L'Église invoque alors l'immunité des lévites, les temps de Pharamond et de Charlemagne, et déclare que « ses biens, étant à Dieu, doivent être libres ». « Notre conscience et notre honneur, » disait gravement le clergé, « ne nous permettent pas de consentir à voir changer en tribut nécessaire ce qui ne peut être que l'offrande de notre amour. » — Si encore la cour avait été soutenue! Mais beaucoup, et Montesquieu lui-même, applaudissaient à la résistance du clergé : « Le pouvoir du clergé est convenable dans une monarchie, surtout dans

1750

celles qui vont au despotisme. Barrière toujours bonne lorsqu'il n'y en a point d'autre. » — C'était encore l'inévitable mot de despotisme qui revenait à chaque utile réforme. On le prononça à tort et à travers pendant tout le XVIIIe siècle; et la peur que le mot inspirait à la France fit plus de mal que la chose elle-même ne lui aurait fait. La vision du despotisme empêchait la royauté de gouverner. Machault dut céder. — Cependant le fisc continuait sournoisement son attaque, et l'on peut constater que pendant le XVIIIe siècle les charges du clergé grandirent peu à peu, plus que ses revenus. En 1755, l'archevêque avait 1,700 livres d'impositions pour 48,000 livres de rente; en 1771, ses revenus sont estimés à 37,000 livres, ses charges fiscales sont d'environ 7,000. En six ans, les impositions ecclésiastiques du diocèse s'élevèrent de six pour cent, de 122 à 130,000 livres, alors que les revenus déclarés demeuraient stationnaires. Mais ces déclarations sont-elles sincères?

1771-75

La cour n'arriva à un résultat appréciable qu'en attaquant les corporations religieuses, auxquelles l'opinion du peuple et des lettrés était plus franchement hostile. Le Parlement de Bordeaux expulsa les Jésuites après un vigoureux réquisitoire de l'avocat général Dudon, et personne ne paraît les avoir regrettés. Mais il restait bien d'autres communautés, moins détestées, plus modestes, et tout aussi prospères. Elles faisaient tache d'huile sur le sol et la société, étendant leurs domaines, s'insinuant dans les familles, et, toujours plus riches, rongeaient les patrimoines et privaient l'État de ses droits et de ses revenus. « Le moindre bon sens, » disait Montesquieu, « fait voir que ces corps qui se perpétuent sans fin ne doivent pas vendre leurs fonds à vie, ni faire des emprunts à vie, à moins qu'on ne veuille qu'ils se rendent héritiers de tous ceux qui n'ont point de parents, et de tous ceux qui n'en veulent point avoir. Ces gens jouent contre le peuple; mais ils tiennent la banque contre lui. » — L'État jugeait de même, et l'édit de 1749 s'opposa à tous les établissements de mainmorte créés sans autorisation publique et entrava ces funestes donations qui allaient grossir leur insaisissable domaine au détriment des familles et de l'État. Le mal fut légèrement enrayé, l'esprit du siècle aidant les efforts du pouvoir. En quarante ans les revenus des Chartreux, les mieux rentés après les Jésuites, tombèrent de 36,000 à 12,000 livres;

1762

1730-71

ceux des Feuillants, de 22,000 à 16,000. Ceux des Dominicains se maintinrent entre 23,000 et 21,000. Les Jésuites partis, ils furent les plus riches : ce sont eux qui souffrirent le moins du XVIIIe siècle.

IV

Entre tous ces privilégiés, le Parlement était le plus encombrant. A la mort de Louis XIV, il se crut invité à reprendre ce rôle politique qui était l'objet de sa convoitise deux fois séculaire. Il devenait déjà de mode, à ce moment, de s'élever contre le despotisme : les Parlements, qui en avaient souffert, eurent un instant de faveur, et l'on aimait à dire qu'ils représentaient la liberté et défendaient le bien public. — Telle était l'éternelle contradiction de la société politique en ce temps-là : toute réaction contre le pouvoir royal se faisait au profit de l'aristocratie des privilégiés, qui était cependant une autre forme du despotisme.

L'entente entre la cour et le Parlement ne dura que trois ans. C'était une fantaisie qui ne pouvait se soutenir longtemps. En 1719, le Conseil du Roi, revenu à sa vraie politique, réduisait à une simple formalité ce que son adversaire appelait « l'usage salutaire de remontrance ».

Mais le Parlement avait deux avantages sur la royauté. Il savait très nettement ce qu'il voulait, il possédait sa théorie et connaissait ses textes. Surtout, il était doué d'un entêtement à toute épreuve; à la cour, les ministres changeaient souvent et ne voulaient pas tous la même chose. — La Compagnie exposait ses principes. Elle laisse au roi, provisoirement, le pouvoir législatif; mais elle se regarde comme « le conseil légal du souverain »; elle ne veut enregistrer la loi que si « elle ne renferme rien de contraire à ces lois primitives d'où dépendent la sûreté du trône et le bonheur des peuples ». Voilà ce que le Parlement de Bordeaux disait, répétait et, ce qui était plus grave, faisait imprimer et répandait dans le peuple. — A ces belles paroles, la cour répondait par des sentences d'exil. Mais elles n'avaient qu'un temps, et le Parlement, comme l'Église, croyait à l'éternité de sa tradition.

1756, etc.

A la longue, la cour s'enhardit. Beaucoup, en haut lieu, pensaient du Parlement de Bordeaux comme le marquis d'Argenson : « Ce sont

des gens fermes, chauds, ignorants et fort intéressés, — c'est une des mauvaises jugeries du royaume. » En vertu de quel titre s'instituaient-ils les défenseurs « des droits imprescriptibles de la liberté des citoyens »? Le titre, ils le tenaient du roi; la charge, ils l'avaient achetée. Ce ne sont pas des représentants du peuple, mais de simples fonctionnaires. Le chancelier Maupeou se chargea de le leur rappeler.

Le 4 septembre 1771, le Parlement de Bordeaux était remplacé par une nouvelle Cour de Justice, dont les charges seraient désormais « des offices fermés et inamovibles », à la disposition de l'État. — Ce fut la réforme la plus hardie, la plus utile, la plus élevée même du règne de Louis XV. Le droit de juger cessait d'être une propriété acquise à prix d'or : il devenait l'exercice indépendant d'une magistrature publique.

Mais on cria au despotisme. Le mot répugnait de plus en plus à tout le monde, surtout au roi. A son avènement, Louis XVI rappela l'ancien Parlement, et Le Berthon, son premier président, fit à Bordeaux une triomphale rentrée.

1774

1775

Ce fut l'acte le plus maladroit de la vie de Louis XVI, si fertile pourtant en imprudences. Quelques mois après le rappel du Parlement, l'insipide lutte recommençait entre lui et la royauté, à coups de remontrances, de commandements et de sentences d'exil. Elle s'aggrava en 1786, et les incidents en parurent plus sérieux. La Compagnie dut se rendre en corps à Versailles et y tenir une séance humiliante, où Louis XVI donna ordre de « biffer sur les registres ce que le Parlement n'aurait point dû se permettre ». — L'année suivante il était relégué à Libourne, et il ne reprit séance à Bordeaux qu'en octobre 1788. — Au fond, tout cela ressemblait un peu à des punitions d'écolier. Maupeou seul avait fait ce qu'il y avait à faire. Louis XVI et le Parlement étaient comme deux frères jaloux qui s'injurient sans cesse et qui ne peuvent vivre l'un sans l'autre.

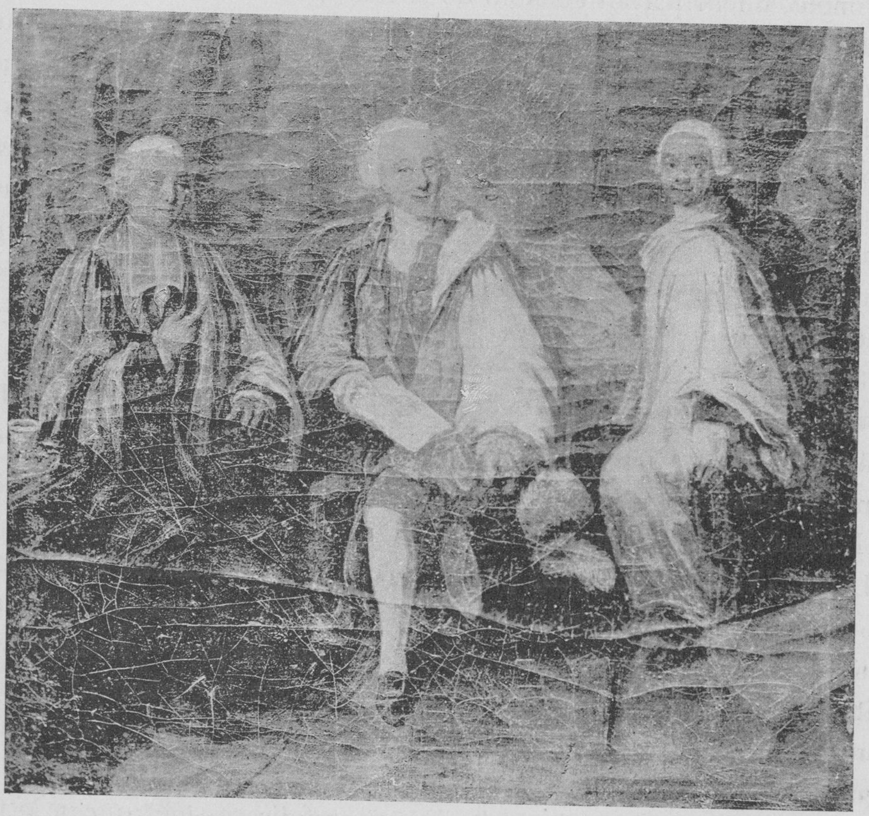
1787

V

La royauté eut peine à oublier ses vieilles rancunes contre Bordeaux. Même en faisant le bien de la cité, les intendants ne l'aimèrent pas. En

1718, on refusait encore de rendre à la tour de Saint-Michel cette cloche rebelle, « qui avait sonné contre le roi ». Tourny dut veiller à ce que les maisons des nouveaux quartiers ne « dominassent » point le Château-Trompette. L'accord entre la royauté et la ville ne s'établit que sous Louis XVI, grâce à l'habile douceur de Dupré de Saint-Maur et à l'attendrissement général de la nation.

Si les intendants aimaient assez peu Bordeaux, c'était moins par



LES JURATS AU XVIII[e] SIÈCLE [1].

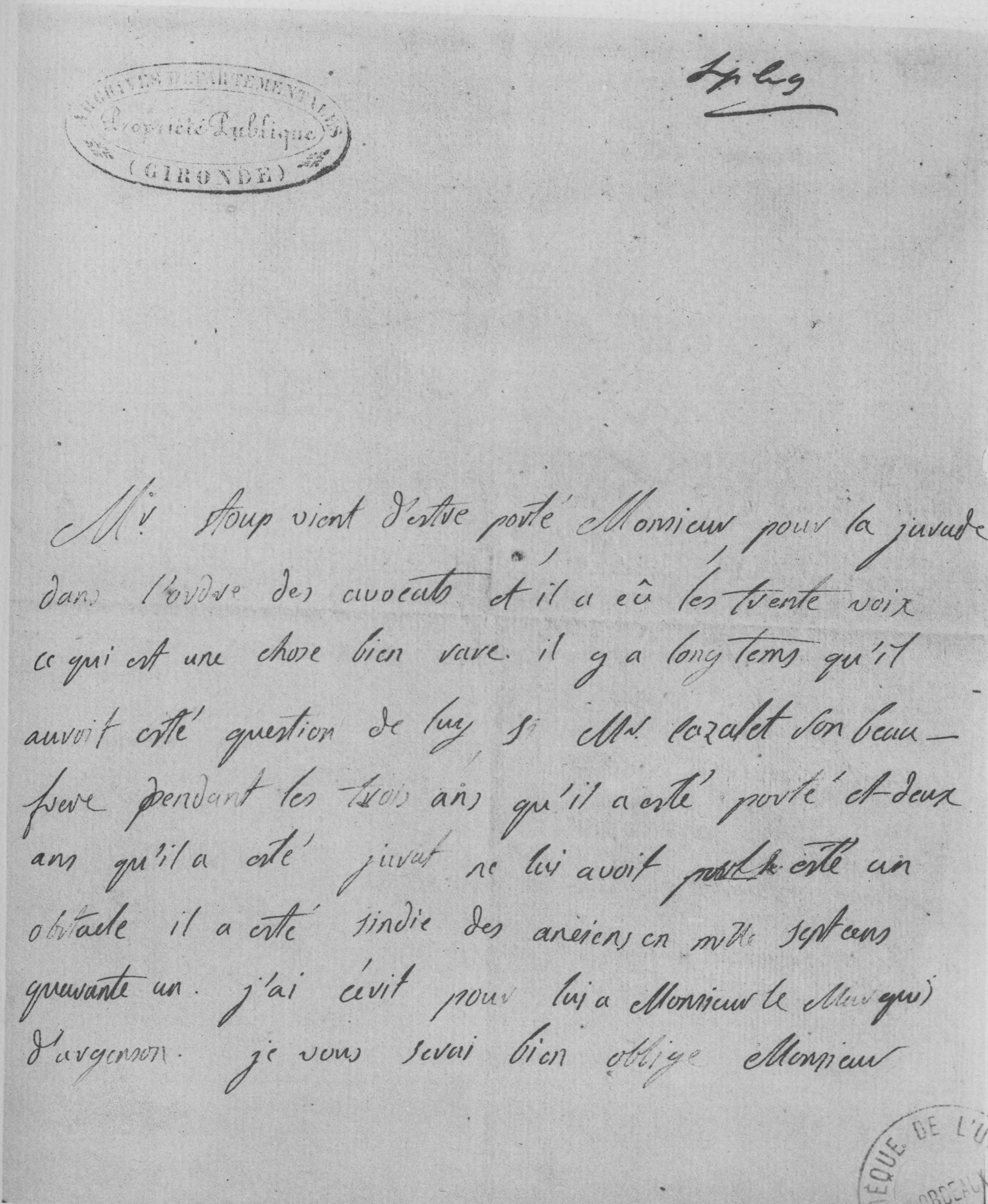
souvenir de ses révoltes passées que par haine de ses privilèges traditionnels. Les prérogatives financières et militaires de la bourgeoisie bordelaise étaient contraires à ces deux principes de l'Intendance : la

1. Tableau appartenant à M. DE PELLEPORT-BURÈTE. — Au milieu, le jurat gentilhomme avec le chapeau à plume; à sa droite, le jurat avocat, avec la toque; à sa gauche, le jurat négociant, avec le chapeau rond.

régularité dans la levée des impôts, le bon ordre dans la rue. Turgot, qui appliqua de Paris et dans tout le royaume la politique des intendants, se résolut à abolir l'immunité financière des vins des bourgeois; (1776) mais ce privilège, comme tous ceux que combattit le grand ministre de Louis XVI, reparut après lui pour durer jusqu'à la Révolution, et Dupré de Saint-Maur, qui gouvernait alors Bordeaux, louvoya prudemment avec les privilégiés. Au lieu de les attaquer brutalement comme Tourny et Turgot, il leur parlait au nom de la raison et de l'humanité. « On ne peut me soupçonner, » disait-il, « de chercher de gaieté de cœur à détruire vos privilèges, » et il raisonnait ainsi avec eux : « C'est un droit pour vous d'avoir vos troupes bourgeoises, de monter la garde et de faire la patrouille; mais, avouez en conscience, » leur disait-il (1782) publiquement, « c'est un droit qui vous pèse, et le service du guet serait bien mieux fait s'il dépendait d'une troupe régulière. » Puis, tous ces privilèges, n'est-ce pas le riche qui en profite et le pauvre qui en pâtit? Les bourgeois qui possèdent des vins, et des vins privilégiés, sont à coup sûr les plus aisés de la ville; la patrouille, ce sont les mêmes encore qui s'en déchargent sur les malheureux. Le privilège profite « aux gens riches, qui n'ont trouvé de motifs d'exception que dans leur vanité et leur crédit ».

L'administration municipale était le privilège des jurats. Louis XV et Louis XVI ne touchèrent pas au mode de recrutement traditionnel qui faisait élire les jurats par leurs prédécesseurs assistés de vingt-quatre notables. (1772) Mais la royauté s'avisa de désigner elle-même les notables sur une liste qui lui était présentée. C'était également de cette manière qu'elle choisissait, (1683) depuis Louis XIV, les jurats. Elle prenait donc la haute main dans le recrutement du corps municipal. En consultant les archives de l'Intendance, en lisant toutes ces lettres, toutes ces recommandations adressées à l'intendant par les candidats à la jurade et par leurs amis, on reconnaît que la liberté de l'élection était la plus mensongère des formules.

Dans l'exercice de leur pouvoir, les jurats demeurent plus que jamais sous la rude main des intendants. On essaya bien, sous Louis XV, (1767-72) de relever le prestige des institutions municipales en donnant pour collaborateurs aux jurats une commission de douze conseillers et



Rép le 9

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES Propriété Publique (GIRONDE)

Mr Stoup vient d'estre porté Monsieur pour la jurade dans l'ordre des avocats et il a eû les trente voix ce qui est une chose bien rare. il y a long tems qu'il auroit esté question de luy si Mr Lazalet son beau-frere pendant les trois ans qu'il a esté porté et deux ans qu'il a esté jurat ne lui avoit ~~peut le~~ esté un obstacle il a esté sindic des anciens en mille sept cens quarante un. j'ai écrit pour lui a Monsieur le Marquis d'argenson. je vous serai bien obligé Monsieur

Phototypie Berthaud, Paris. Photographie des Arts, à Bordeaux.

Lettre de Montesquieu à l'intendant de Tourny (1)

(3 août 1745)

(1) Archives départementales de la Gironde, C 909. En haut, de la main de Tourny : *Rép[ondu] le 9.*

si vous vouliés bien rendre service, vous dont on écoute
tant la voix) a mon dit Sr Stoup auprès de ce
ministre vous parlerés pour un bon sujet, pour
un homme qui a bien de la consideration, il est
mon ami et je serois bien flatté si cette qualité
ajoutoit quelque chose a celles que je viens de dire
ne reviendrés vous donc jamais j'ai une veritable
impatience d'avoir l'honneur de vous voir jay envie
de faire querelle a madame la duchesse daiguillon de votre
long sejour mais les femmes vous amusent et ne vous

retiennent pas jay lhonneur detre avec des sentimens
tres respectueux Monsieur votre tres humble et tres obeissant
serviteur Montesquieu
a Bordeaux ce 3 daoust 1745

une assemblée bisannuelle de notables bourgeois; on rappela encore solennellement que l'assemblée des Cent Trente devait être convoquée « tous les ans, pour les affaires extraordinaires », et lorsqu'il s'agissait « de lever sur les habitants de nouvelles contributions ». Mais « ces anciens usages » demeuraient de simples formalités. C'est l'intendant qui peut tout : il vise les mandats municipaux, fait placarder les affiches, reçoit les pétitions, ordonne les enquêtes, surveille le pavage des rues et dirige l'écoulement des eaux.

Aussi, la magistrature municipale tomba sous Louis XV et sous Louis XVI dans un discrédit singulier. Les intendants, et en particulier Tourny, la traitaient comme ils eussent traité des sous-chefs de bureaux. Tourny écrivait aux jurats : « En attendant que vous preniez un parti, j'ai donné l'ordre de commencer. » On ne peut avoir plus de désinvolture. Il les accusait formellement d'« indécence » et de « témérité ». Telle était la violence de son langage qu'un ministre dut le rappeler aux convenances : « Les jurats vous sont inférieurs, » lui écrivit Saint-Florentin, « vous avez raison de le sentir; mais pensez aussi quelquefois que leurs fonctions sont importantes, et qu'ils coopèrent au service. » Mais les ministres n'étaient pas toujours aussi bienveillants, et Turgot adressait aux jurats des invectives aussi virulentes que Tourny lui-même. Le maréchal de Richelieu leur écrivait : « Vous avez la main de la justice, mais cette main est de coton. » D'Argenson caractérise en ces termes les chefs des villes : ce sont « quelques coquins de bourgeois qui font une tyrannie de leurs magistratures », et ne se servent « de leur faveur » que pour « maltraiter le peuple ».

1775

1785

De toutes les libertés combattues par l'ancien régime, c'est la liberté municipale qu'il a le plus durement maltraitée : il l'a brisée sous le despotisme et humiliée sous les injures.

VI

La tâche de l'État eût été encore facile, s'il n'avait eu à combattre que les anciens droits de la jurade bordelaise et le privilège de bourgeoisie possédé par quinze cents familles. Mais, à côté de la bourgeoisie,

la religion, l'industrie et l'étude avaient formé d'autres sociétés privilégiées, et en dehors du Corps de Ville il existait dans Bordeaux même des juridictions particulières : les pouvoirs publics étaient à chaque instant entravés dans leur action par des droits privés et des bornes territoriales.

Ce qui étonnait le plus un nouvel intendant arrivant à Bordeaux, c'était la juridiction de justice et police que les Chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin exerçaient sur leurs sauvetés. Cela donnait lieu à des conflits bizarres et imprévus. Les courses de taureaux étaient interdites par les jurats dans toute la ville, mais autorisées par le clergé de Saint-Seurin dans sa paroisse. Les métiers étaient groupés en confréries dans Bordeaux : l'exercice de l'industrie était entièrement libre dans les deux territoires capitulaires. Le privilège d'imprimeur-libraire n'était plus valable dans le district de Saint-André. Les jeux de hasard, prohibés dans la ville, trouvaient un asile à l'abri de la cathédrale et de Saint-Seurin. En 1754, une personne mourut subitement sur la place de Tourny, à la limite même de la ville des jurats et du faubourg de Saint-Seurin : les soldats du guet et les chanoines de la basilique en vinrent aux mains pour avoir le cadavre, qui resta aux ecclésiastiques.

L'État ne réussit pas mieux à extirper ces privilèges. Tout au plus put-il les restreindre de manière à faciliter la besogne du guet et de la police. Lorsqu'il créa, en 1759, les commissaires de police de quartier, il décida qu'ils auraient les mêmes attributions dans les deux sauvetés et dans le reste de la ville. Il maintint les Chapitres dans leur droit de justice; mais il parvint, non sans de longues luttes, à restreindre la sauveté de Saint-Seurin au territoire, fort limité, qui avoisinait la basilique et le cimetière.

1761

1773

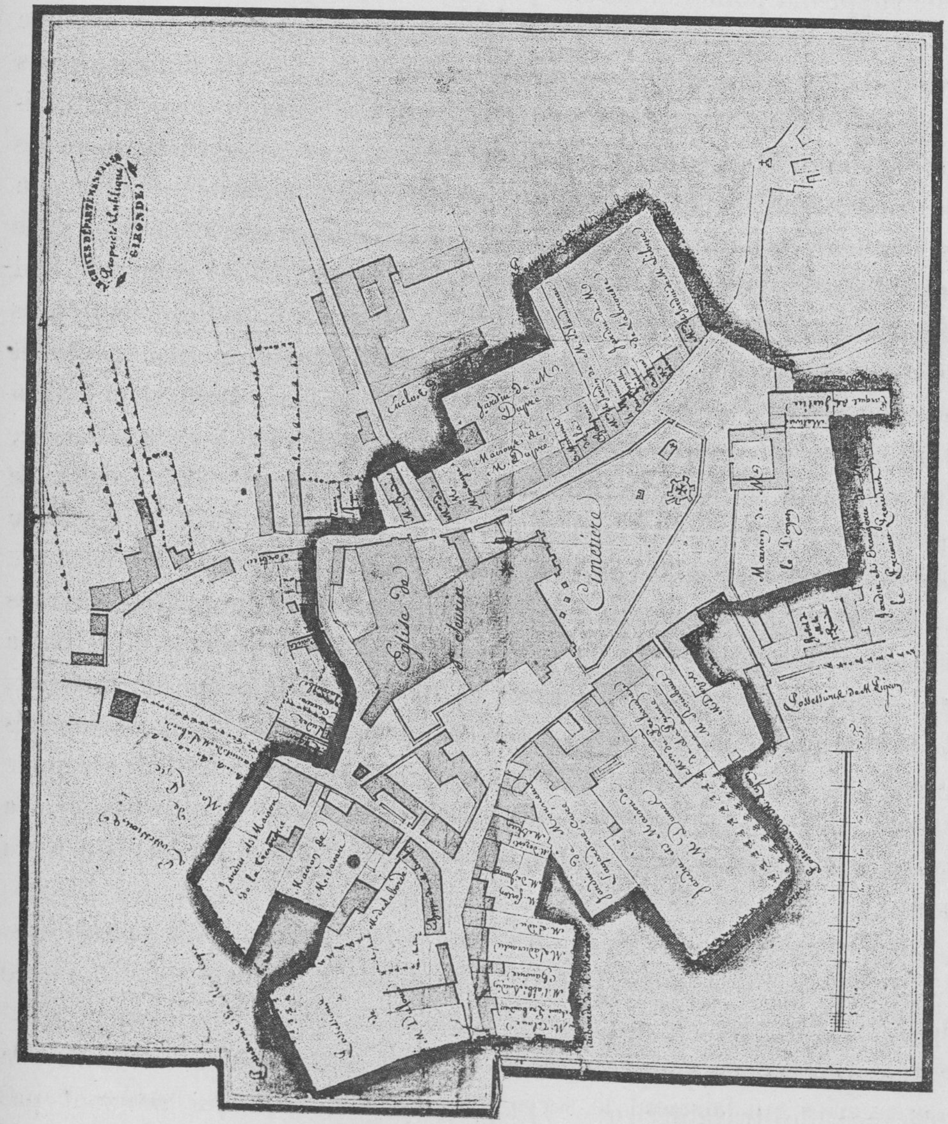
L'étude était, comme la religion, un prétexte à droits particuliers. L'Université revendiquait le privilège (qu'elle a recouvré de nos jours) de « présider, diriger et modérer » toutes les thèses publiques : l'État put l'en déposséder. Elle possédait, chose étrange, le monopole des messageries qui faisaient le service de Bordeaux à Paris, Nantes, Saint-Jean-de-Luz et autres villes : ce fut sans doute Turgot qui le supprima. Les suppôts avaient leurs exemptions personnelles, et les étudiants leurs privilèges corporatifs, dont ils étaient fort jaloux.

1729

1775

Ce ne sont pas ces derniers privilèges qui donnèrent le moins de mal aux intendants. Les écoliers recoururent à l'émeute pour défendre leurs droits. Le bourgeois a la procédure : l'étudiant a le tumulte.

Les étudiants avaient le droit de recevoir des billets gratuits pour



PLAN DE LA SAUVETÉ DE SAINT-SEURIN, DEPUIS 1773 [1].

1. Archives départementales, fonds de Saint-Seurin. — C'est la sauveté telle qu'elle fut réduite en 1773. Voyez les lettres patentes de janvier 1773, fixant les nouvelles limites de la sauveté de Saint-Seurin (*Livre des Privilèges*, p. 657, art. 1) « à l'étendue du terrain qu'habitent les chanoines et les suppôts du Chapitre ».

toutes les représentations théâtrales. Les jurats s'avisèrent de leur en refuser en 1725 : ils s'ameutent, marchent en corps contre l'Hôtel de Ville. Un jurat donne l'ordre de faire feu : un étudiant est tué. Le Conseil du Roi agit énergiquement. Il arrêta toute procédure judiciaire, mais supprima pour toujours le privilège de la gratuité.

Les étudiants furent plus heureux dans la défense d'une seconde prérogative. C'était celle de faire entrer en franchise les viandes, fruits et vins destinés à leur consommation. Un commis du fisc, aux Salinières, voulut visiter une corbeille destinée à un écolier. Ses camarades s'attroupent, assiègent le poste, et ne se retirent qu'après avoir perdu un des leurs. Douze ans plus tard, nouvelle querelle pour le même sujet. Le ministère était formellement d'avis qu'il fallait couper le mal dans sa racine : Supprimons, écrivait-il à Tourny, toutes les exemptions de ce genre, qui encombrent et irritent les fonctionnaires, petits et grands. Mais Tourny connaissait les étudiants : « Cette jeunesse, » disait-il, « même quand elle fait du mal, est moins à punir qu'à ménager, afin qu'elle ne se précipite pas à faire encore plus mal. » Et derrière le tumulte des étudiants, il redoutait les émeutiers de profession. Pour une fois, il donna raison au privilège.

1739

1751

On a vu plus haut quels étaient les privilèges du commerce de Bordeaux et comment la Chambre avait reçu le droit de les représenter et de les défendre. Il n'est pas bien sûr que l'Académie de Bordeaux ne se soit pas considérée comme un corps privilégié : il lui arriva trop souvent de se comporter comme tel.

Plus bas encore, les fréries d'industrie et de métier étaient devenues des corporations fermées, plus jalouses de leurs droits et de leurs traditions que le Parlement de ses prérogatives. Il faut lire de près leurs pétitions et leurs doléances : on verra jusqu'à quel point, sous l'ancienne monarchie, le privilège était demeuré, en dépit des efforts de l'État, le principe organisateur de la société.

La plainte la plus habituelle aux gens de métier est contre la tolérance de travailler que l'État accorde à ceux qui ne sont pas maîtres : les charpentiers de haute futaie déclarent qu'ils ne peuvent payer, parce que « les bourgeois prennent des charpentiers non-maîtres pour faire leur ouvrage ». Quand la corporation le peut, elle fait inter-

1746

venir l'huissier et la justice : un pauvre poulieur, qui n'avait pas « la faculté » d'acheter une maîtrise, mais qui avait « la capacité » de bien travailler, se voit saisir par les bayles de la confrérie. Les tailleurs intentent un procès contre un forain qui vend au détail, et les marchands drapiers se plaignent au roi de la liberté qu'on laisse aux Juifs avignonnais « de faire le détail au comptant ».

Ce qui excite surtout leur colère à tous, c'est le refuge que les non-maîtres trouvaient dans les deux sauvetés capitulaires. Les tapissiers, les tailleurs, les tourneurs, d'autres encore, se déclarent ruinés par cette concurrence : qu'il soit interdit aux artisans des deux seigneuries ecclésiastiques de travailler pour d'autres que pour les habitants de leur quartier. En ces circonstances, on voit le privilège corporatif heurter le privilège seigneurial et religieux.

Entre elles, ces corporations se jalousaient : les maîtres bouchers étaient en procès avec les marchandes tripières, les loueurs de chevaux se plaignaient des charretiers, les cordonniers ne pouvaient tolérer d'être incorporés aux savetiers. Toute concurrence, toute innovation leur étaient odieuses. Les teinturiers protestent contre l'habitude que prennent les drapiers de « faire venir leurs draps tout teints ». Les potiers d'étain se disent irrémédiablement perdus (et ils ont raison), à cause « du goût où tout le public s'est mis de ne se servir que des ouvrages de faïence et de porcelaine ». Mais voici une plainte plus recevable, celle des maîtres apothicaires contre la concurrence des couvents :

1746

« Ils ont peine à vivre, parce qu'il y a une douzaine de boutiques de pharmacie dans les couvents des moines, qui font presque tout, méprisant toutes les défenses qui leur sont faites à ce sujet, tant par l'Église que par le Roi et ses Parlements. Rien ne peut arrêter l'avidité de l'esprit monacal, point de bornes qu'ils ne franchissent dès qu'il s'agit d'amasser de l'argent : il ne reste donc plus aux maîtres apothicaires, pour récompenser leurs veilles et leurs travaux, que le privilège de payer les impôts et mourir de faim. »

Le pharmacien qui a écrit ces lignes s'exprimait fort bien et avait raison, car il attaquait le privilège monacal, qui était à la fois une injustice pour le travailleur et une illégalité dans l'État.

L'État était débordé par ces plaintes et énervé par ces luttes. On

comprend que le courage lui ait si souvent manqué au XVIIIe siècle. Il avait créé des officiers chargés de surveiller les corps de métiers; il laissa l'institution dégénérer bien vite en mesure fiscale, en invitant les confréries à racheter ces offices. Turgot supprima les maîtrises : à peine si l'édit troubla les maîtres à Bordeaux, et il fut retiré après le départ du ministre.

1745

1776

L'esprit de corps est plus redoutable à l'État que l'audace des particuliers. C'est l'orgueil de chacun multiplié par celui de tous : « Partout l'esprit de corps, » disait alors un publiciste bordelais, « fait à chacun des membres la même illusion que l'amour-propre à chacun de nous. » Il était le véritable ennemi de l'esprit monarchique, le principal obstacle aux réformes des intendants.

Sans aucun doute, la noblesse applaudissait aux mesures prises contre le Parlement, et celui-ci provoquait la lutte contre les Ordres religieux. Mais les privilégiés ne pensaient qu'à leurs propres prérogatives en attaquant celles d'autrui. L'intendant avait à Bordeaux la situation que prit Turgot au Conseil du Roi : il était le seul à songer exclusivement au bien public. Par malheur, la société était telle qu'il était obligé de combattre contre chacun au nom de tous.

1. Écusson en cuivre, conservé aux Archives municipales.



ÉCUSSON D'UN MAÎTRE COUVREUR [1].

(Dix-huitième siècle.)

CHAPITRE XXXIII

L'ESPRIT DE LA NATION

(1757-1789)

L'avènement de la nation. — II. Affaiblissement du principe d'autorité. — III. Développement du système représentatif. — IV. Progrès de la décentralisation. — V. Les manifestations populaires. — VI. L'esprit du populaire. — VII. L'esprit des chefs : les avocats. — VIII. Les curés. — IX. L'ancienne religion. — X. La nouvelle religion : l'humanité, la sensibilité. — XI. Traditions républicaines de Bordeaux[1].

I

Depuis Charles VII, la royauté française était à Bordeaux le principe souverain de la force et de la légalité. Ceux-là mêmes qui l'avaient parfois combattue, le Parlement et le gouverneur, étaient ses représentants : la puissance dont ils s'étaient servis contre elle, c'était d'elle qu'ils l'avaient reçue. Seule, l'autorité des jurats et du Corps de Ville

1. *Cahiers des États Généraux*, sénéchaussée de Bordeaux (Mavidal et Laurent, *Archives parlementaires*, 1re série, t. II, 1868, p. 392 et suiv.). — Archives départementales, C, 1761 et 3378. — [Saige], *Catéchisme du citoyen*, 1775. — [Saige], *Manuel de l'homme libre*, 1787. — *Inventaire sommaire des Archives hospitalières antérieures à 1789*, par Hervieu, 1885. — Montesquieu, *Mélanges inédits*, p. 243. — Dupaty, *Lettres sur l'Italie*, 1788. — *Dossier des Cent Trente*, aux Archives municipales. — *Dossier des États Généraux*, aux Archives départementales. — *Registre de la Jurade* de 1787-1789, aux Archives municipales. — Bernadau, *Tablettes* [ms. de la Bibliothèque de la Ville], t. I et II. — Dupré de Saint-Maur, *Mémoire*. — *Archives historiques de la Gironde*, t. XIX, p. 83. — Parmi les très nombreuses brochures publiées de 1787 à 1789

avait sa source légitime dans l'élection municipale; mais elle était devenue, depuis près de deux siècles, une simple délégation royale : en 1789, les jurats et le procureur-syndic en exercice, nommés par lettres de cachet, véritables « armes contre la liberté », étaient imposés à la Ville par le bon plaisir de Sa Majesté, contre le droit et en dépit de la tradition.

Jusq. 1757

C'était sous l'intendance de Tourny, au temps de Louis XV, que le pouvoir royal avait montré à Bordeaux sa plus grande force d'action et d'expression. Mais déjà se formait, en face de la royauté, une puissance rivale, la nation.

On a vu tout ce qui avait contribué à donner à la nation le sentiment de son existence, la conscience de ses forces, la notion de ses droits, l'espérance de sa liberté. Ce fut d'abord l'afflux de l'or et le développement du bien-être. La misère peut provoquer des insurrections; mais la richesse, source d'orgueil et ferment d'indépendance, engendre les révolutions durables. Puis, à Bordeaux comme dans Athènes, les progrès du commerce et les expéditions lointaines avaient fait voir le monde et changé les idées. Songeons encore à ces grands travaux accomplis dans la ville, ces rues percées, ce sol profondément remué, cette formidable levée de matériaux. La vie en est surexcitée, les esprits travaillent autant que les corps : dans une cité qui se transforme il y a comme une âme nouvelle qui prend naissance. Et cette âme, voici qu'on la développe et qu'on l'instruit. Ce sont des séances publiques à l'Académie, des cours populaires au Musée, des journaux accessibles aux moins riches; c'est l'enseignement que l'École chrétienne dispense aux plus misérables. Et, au-dessus de la plèbe qui travaille dans les rues et qui épèle les lettres, les avocats et les philosophes recherchent et retrouvent chez les anciens un idéal qui est précisément encore la liberté de la nation.

(Bibliothèque de la Ville, cartons et recueils) : [Lafourcade? ou Batanchon?], *Réponse au Mémoire du Chapitre de Saint-André*, 1787; [Marie de Saint-Georges?], *La Mine éventée*, 1789; Duvigneau, *Lettre au Tiers-État*, 1788; [Terrasson de Caillabaut], *Catéchisme du Tiers-État* [1788 ou 1789]; *Précis de ce qui s'est passé à l'arrivée de M. le Premier Président*, 1788; *Récit de ce qui s'est passé lors de la reprise des fonctions du Parlement*, 1788; *Entretien d'un militaire et d'un simple citoyen sur les remontrances du Parlement, du 31 octobre 1787; Recherches sur le droit public... de Guienne*, 1789.

[Martin], *Bordeaux pendant la Révolution* (articles dans la *Gironde*, depuis déc. 1793). — O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, Ire part., t. III et IV. — Allain, *Paroisses et couvents de Bordeaux*, 1er fasc., 1894.

II

L'autorité publique s'énervait pendant ce temps sous l'indifférence ou le mépris des gouvernés. Ceux-là niaient qu'elle fût légitime, ceux-ci s'inquiétaient peu de lui obéir. L'avocat bordelais Saige affirmait que la royauté était devenue une forme du despotisme : « Les accroissements de la puissance royale depuis Louis XI sont de vraies usurpations » : depuis Louis XI, c'est-à-dire depuis le temps que Bordeaux appartient à la France. Aux yeux de Montesquieu, les pouvoirs municipaux valent moins que rien : « Il n'y a plus d'homme d'honneur qui veuille avoir des charges municipales, tant elles sont tombées dans l'avilissement. » Soixante-dix ans plus tard, un avocat bordelais disait : « Les jurats ne sont plus les pères des communes, ce sont des gens sans principes. » Et le populaire, jugeant comme ses orateurs, couvre d'insultes les jurats lorsqu'ils se rendent à la Cour. La popularité du Parlement est toute factice. Les hommes intelligents ne voient en lui qu'un usurpateur : « C'est par abus, et abus révoltant, » qu'il veut dicter la loi au souverain. « Faut-il donc vous le redire, » s'écrie justement un pamphlétaire : « un corps particulier, formé à prix d'argent, ayant des vues et des intérêts personnels, peut-il se mettre au-dessus du corps entier de la nation? »

1775

1716?

1788

Les gouvernants ont aidé à plaisir l'œuvre de leurs détracteurs, en relâchant eux-mêmes les ressorts qui servent à diriger. Les ministres ont raison d'attaquer le Parlement; mais les deux adversaires sortiront de cette lutte également affaiblis, et les uns et les autres sont au même titre les dépositaires du pouvoir royal. — Ce n'est point la Révolution qui a engendré l'anarchie; elle n'est point davantage une formation spontanée, brusquement apparue en une année de doute. Elle s'est lentement développée sous le règne même de Louis XVI. On peut presque dire que, depuis le départ de Turgot, personne n'a su donner un ordre.

Que l'on étudie le langage et l'attitude des intendants sous les deux règnes. Tourny présente ce que le pouvoir a de plus absolu, de plus

1750 impérieux, de moins conciliant. Il faut que le ministre lui-même lui rappelle que « la douceur » n'est point incompatible avec une bonne administration. Il reproche à l'intendant ces ressentiments « dont l'effet est toujours d'éloigner les plus grands hommes de l'esprit de liaison et d'affabilité ». Tourny regarde tout le monde comme son inférieur; il ne voit au-dessous de sa volonté que « des formalités » à remplir. — Trente ans plus tard, la parole de l'intendant s'est faite douce et mielleuse. Il s'adresse volontiers au public, il le fait juge. Lorsque Dupré de Saint-Maur eut arrêté le plan de ses grands travaux, il 1782 l'exposa dans une séance publique de l'Académie, et, dans son préambule, il indiqua fort clairement qu'il n'entendait point gouverner à la Tourny : « C'est peut-être pour n'avoir pas suffisamment consulté d'avance l'opinion publique, le tyran du monde, que M. de Tourny a éprouvé des contradictions. Trouvez bon, Messieurs, que je profite de cet exemple. »

Dupré de Saint-Maur parlait aux Bordelais comme un député à ses mandataires; mais il oubliait que, commissaire du roi, son devoir était seulement de veiller à l'exécution des ordres de Sa Majesté. Son succes- 1786 seur Le Camus de Néville fait mieux : il juge « trop aristocratique » un arrêt de M. de Calonne, et il « ne croit pas devoir assumer sur lui d'en ordonner l'exécution ».

Au-dessous de l'intendant, les pouvoirs municipaux étaient dans un piteux état de délabrement. En février 1789, il n'y avait qu'un jurat qui s'occupât des affaires, et encore vaquait-il seulement aux fonctions les plus indispensables de la police. Un pamphlétaire traitait le Corps de Ville de « squelette hideux ». Les magistrats, insouciants et incapables, étaient jugés par tous « indignes de la place » qu'ils occupaient illégalement : ils ne prenaient aucune mesure en vue des élections aux États Généraux. Et plus bas encore, les moindres agents de la commune ont tous la paresse de vouloir. Les charges étaient données à de vrais misérables; la police des marchés n'existait plus, et le guet à cheval se laissait mettre en fuite par une bande de garçons cordonniers.

Chez tous ceux qui représentent l'autorité publique, depuis le roi jusqu'à l'agent municipal, c'est la même négligence du devoir professionnel, qui est de commander.

III

Ceux qui, jusqu'alors, n'avaient eu que le devoir d'obéir, s'associent par degrés à la connaissance et au maniement des affaires. La nation insinue ou impose ses représentants au roi et à ses agents.

Il est intéressant de noter les progrès faits depuis 1700 par le système représentatif. La Chambre de Commerce était une délégation permanente des négociants bordelais auprès de l'intendant. L'Académie de Bordeaux se considérait comme la représentation attitrée des sciences, des lettres et des arts. Lorsqu'on transforma le Collège de Guyenne en collège royal, on institua auprès du principal un bureau d'administration, choisi parmi les fonctionnaires et les notables de la cité. Dupré de Saint-Maur semble désirer que l'État laisse à ces conseils plus d'initiative. On l'a vu consulter l'Académie sur ses projets de grands travaux, et il déclare publiquement « que le gouvernement devrait rendre à la Chambre de Commerce une activité proportionnée à son zèle ».

1772

1782

Dans l'histoire de nos institutions municipales, cet appel à la nation se marque par le rétablissement de l'assemblée des Cent Trente. Elle n'avait été, au XVIIe siècle, convoquée qu'à de très rares intervalles; puis, les intendants Boucher et Tourny s'étaient arrangés pour la laisser tomber en complète désuétude. Elle reparut à la fin du règne de Louis XV, sans jouer le moindre rôle. Mais en 1788 on voit les Cent Trente, réclamés instamment par tous les Ordres de la ville, s'installer solennellement à l'Hôtel de Ville, tenir coup sur coup de nombreuses et longues séances, infliger des blâmes sanglants à la jurade déconcertée, et réclamer âprement du pouvoir royal la réforme de l'administration municipale.

Depuis 1722

1767

1788

2 décembre

Mais les Cent Trente avaient un grave défaut aux yeux du public : c'était un vestige des institutions féodales; pris seulement parmi les gentilshommes, les avocats et les négociants, ils représentaient fort mal la population bordelaise. Les curés se plaignaient douloureusement d'en être exclus. « Il n'y a rien de si mal organisé, » disait un écrivain,

« que cette assemblée des Cent Trente. » Il faut à la France une représentation nationale, et à Bordeaux « une véritable représentation de la commune ».

IV

La diffusion générale du bien-être et des connaissances rendait plus facile et plus légitime l'accès de la nation aux choses publiques. La Révolution, qui sera d'abord une colossale décentralisation politique, a été préparée par la décentralisation morale et littéraire de tout le « siècle de Louis XV ». Voltaire l'a bien vu, avec son flair merveilleux de l'histoire de son temps : « Les semences de la science du gouvernement ont germé de tous côtés jusqu'au fond des provinces, avec la véritable éloquence qu'on ne connaît guère qu'à Paris et qui tout d'un coup a fleuri dans plusieurs villes. Du temps des d'Aguesseau, les seuls modèles étaient dans la capitale, et encore très rares. Une raison supérieure s'est fait entendre dans nos derniers jours, du pied des Pyrénées au nord de la France : la philosophie, en rendant l'esprit plus juste, a rendu plus d'une province l'émule de la capitale. » Voltaire devait songer à Bordeaux.

Peut-être est-il préférable d'opposer aux villes de province la cour plutôt que la capitale. Paris avait eu sous Louis XIV ses mécomptes et son déclin : Versailles absorbait l'or et l'esprit de la France. Voilà que maintenant Bordeaux montre à l'Europe des avenues, un théâtre, des fortunes, une philosophie et un barreau que Paris doit envier et qu'on chercherait vainement à Versailles : c'est de là que Montesquieu avait rendu « ses droits à l'humanité ». Jamais, depuis Charles VII, la circulation de l'or et des idées n'a été plus intense dans les villes, c'est-à-dire dans la nation.

Celle-ci sort de cette torpeur et de cette solitude où l'avait plongée le XVIIe siècle. Le grand reproche qu'un Bordelais de 1790 faisait à l'ancien régime, c'était de laisser, en face de l'État, l'individu tout isolé. Cet isolement avait pris fin avant la Révolution. Le goût des sociétés s'était développé : elles sont d'abord exclusivement littéraires, comme l'Aca-

démie; puis, sous Louis XVI, les discussions scientifiques ou les travaux charitables dissimulent mal des préoccupations politiques, par exemple dans le Musée et dans les loges des francs-maçons. Le Musée reçoit les journaux et les feuilles périodiques. Il y a des cafés où on les lit et où on les discute. Enfin, un cercle ou club se fonde dans les salons du Grand-Théâtre, un autre à la place Royale, un troisième sur les allées de Tourny, et cette fois il n'y a plus de doute : « la manie des coteries à l'anglaise », c'est-à-dire les clubs politiques, « succède à celle des

1783

1784-85



MÉDAILLE EN L'HONNEUR DE MONTESQUIEU [1].
(1753.)

magasins de bel esprit », c'est-à-dire des sociétés littéraires. Les Français se groupent pour s'entretenir de l'État, avant de se réunir pour le dominer.

Il n'y a encore, dans toutes ces sociétés, qu'une élite. Mais la masse du peuple ne tarde pas à connaître quelles décisions sont prises et quelles pensées agitées : la conférence publique, le journal, la brochure la mettent au courant des événements et des projets du jour. Le journal, qui s'occupe surtout d'astronomie, de commerce et de poésie, offre moins d'intérêt et n'a point d'action à exercer. Mais la brochure, vendue deux, trois ou quatre sous, est alors le principal agent des passions populaires : en 1788 et 1789, il parut presque autant de pamphlets qu'aux jours de la Fronde. Certains, publiés périodiquement,

1. Frappée par DASSIER. — Exemplaire de la Bibliothèque nationale.

ressemblaient assez à des revues. Les séances du Parlement et des Cent Trente, les ordonnances du roi, les discours des électeurs aux États Généraux, étaient, le jour même, imprimés et commentés. Le peuple s'habituait à gouverner en parlant du gouvernement.

V

Mais déjà le populaire intervenait dans les affaires publiques à sa manière, qui était la manifestation dans la rue. Les politiciens s'associaient, le commun peuple s'attroupait.

Les intendants Boucher et de Tourny avaient fait perdre à la foule le goût de l'attroupement. Elle le retrouve sous Louis XVI, et dès lors, au moindre prétexte, des groupes se forment dans la rue, véritables émeutes en puissance. Vainement l'archevêque a défendu aux compagnons « de tenir assemblée », les règlements des confréries interdisent aux ouvriers de « cabaler entre eux ». Mais en ce temps-là la règle est la chose du monde dont grands et petits s'inquiètent le moins. Les charpentiers font grève et ne cèdent qu'à la force. Les garçons cordonniers se réunissent en troupe compacte et chargent vigoureusement le guet à cheval. Les misérables se forment en bandes et saccagent les bois de la Chartreuse.

1783

1785

1788 Décembre

Il y avait à ces mouvements d'hommes un légitime motif : le besoin de pain ou l'insuffisance du salaire. Les désastres de l'hiver de 1788 à 1789 contribuaient autant que la fermentation politique à provoquer et à grossir l'attroupement. — Mais il se forme dès les mois d'été et sans les clameurs de la misère. La foule se répand dans les rues dès qu'on l'y appelle. Le jour où le premier président revient et les journées suivantes, les citoyens illuminent sans ordre, le peuple s'abreuve à des fontaines de vin établies rue du Mirail, on tire un feu d'artifice, et l'affluence est si « incroyable » que la « plupart des vitres des appartements sont brisées » dans l'hôtel où habite le triomphateur. Le jour encore où le Parlement rentre en séance, les boutiques sont désertes, le peuple entier a débordé de ses maisons dans la voie publique : il ne regarde pas seulement, il manifeste ; les jurats sont insultés, le Parle-

1788 10-13 juin

20 octobre

ment couvert de fleurs. La multitude s'est emparée de la rue, comme les philosophes de l'opinion.

VI

Ces gens-là descendent dans la rue, mais ils ne savent pas ce qu'ils vont faire, et presque toujours ils ignorent ce qu'ils font. La multitude ne présente à ce moment aucun symptôme d'éducation politique. Ces mots de liberté et de représentation nationale qu'on lui a appris, elle les répète sans les comprendre. Elle chante les hymnes en l'honneur du Parlement, elle accompagne les refrains en l'honneur de la liberté comme le ferait un chœur de figurants. — Certes, les maîtres des corporations formaient, dans le commun peuple, une élite intellectuelle. Lisez cependant les procès-verbaux des confréries lorsqu'on les convoque pour élire leurs députés : ces bons boutiquiers savent à peine ce qu'on leur demande, et c'est avec un étonnement naïf qu'ils désignent leurs délégués. De programme politique, ils n'en ont pas. On peut seulement faire une exception en faveur des aubergistes, des taverniers, des bouchers, gens qui dans tous les pays et dans tous les temps ont eu le goût des nouveautés.

S'ils n'ont pas de pensées politiques, ils ont au moins deux idées fixes auxquelles ils bornent toutes leurs revendications. Que leurs députés fassent diminuer le plus possible les taxes et les droits, et qu'ils écartent du métier la concurrence : toutes les corporations bordelaises défendent leurs intérêts personnels et ne sont d'accord que pour « se plaindre du taux de leurs impositions ». Or, ces deux vœux peuvent se ramener à un seul, qui demeurait encore l'idéal des classes laborieuses : gagner sa vie le moins mal possible.

On peut affirmer qu'elles étaient royalistes; on peut affirmer aussi qu'elles conciliaient volontiers l'amour du roi avec la haine de la taille. Un des émeutiers de 1635 avait dit fort naïvement : « Ils étaient bons serviteurs du roi, mais ils ne voulaient pas entendre parler de gabelle, parce que le roi n'en savait rien, Sa Majesté n'ayant jamais eu intention d'opprimer son peuple par le moyen de telles taxes et

surcroît d'imposition. » L'esprit de la foule était sensiblement demeuré le même en 1789.

VII

Les petites gens, les ignorants et les pauvres ne pensent pas à la Révolution. Ils en seront tout au plus, le moment venu, l'armée tumultuaire.

L'auteur de la *Lanterne magique nationale* définit avec assez d'esprit « la généalogie de la Révolution » : « Le mécontentement engendra Necker, Necker engendra la double représentation et la nouvelle convocation, qui engendrèrent les curés et les avocats, qui engendrèrent l'Assemblée nationale. »

Et d'abord les avocats et les procureurs. Leur rôle est le même à Bordeaux que dans la France entière. Seulement, ils sont ici plus nombreux, près de trois cents avocats et de soixante procureurs, ils sont plus ardents, et l'action de leur parole est plus énergique. Ils ont deux centres de réunion : le Musée, où leurs théories prennent l'allure de dissertations littéraires; le Parlement, où elles s'appliquent graduellement aux affaires du jour, aux moindres comme aux graves, où elles se manifestent parfois même dans les plus légers conflits de la vie quotidienne. Ajoutez les brochures, fort souvent dialoguées, où ils les exposaient au grand public.

Ces théories n'offraient d'ailleurs à Bordeaux rien de particulier. Elles dérivaient toutes du *Contrat social*, et il n'est aucune de ces fantaisies politiques auxquelles les avocats se livrent qui ne soit brodée sur des thèmes indiqués par Rousseau. Car nul livre, l'Évangile excepté, n'eut sur les hommes une telle influence. De cette religion qu'était alors la souveraineté de la nation, le *Contrat social* était la Bible.

Le plus hardi des commentateurs bordelais de Rousseau fut Saige, l'avocat. Dans son *Catéchisme du Citoyen*, qui parut à Genève, il voila à peine un républicanisme presque farouche : « L'autorité souveraine se forme, » disait-il, « par la réunion des pouvoirs individuels. » Si le gouvernement qui l'exerce se transforme en despotisme, alors « chacun

1775

devient son propre juge, légitime interprète et ministre des lois naturelles; alors, si dans l'avilissement général, il s'élève un homme courageux qui tente de briser les fers de ses concitoyens, son entreprise portera, aux yeux de la sagesse et de l'humanité, l'empreinte de la plus sublime vertu. »

Ce Catéchisme de Saige, son *Manuel de l'Homme libre,* le *Catéchisme du Tiers État* de Terrasson, les lettres de Duvigneau, les dialogues populaires de Marie de Saint-Georges, toutes ces brochures que publiait le barreau bordelais, sont des exercices d'école, des passetemps littéraires. On n'y trouverait aucune trace d'originalité. Mais c'est là ce qui fait leur force : car elles répètent à satiété, elles varient sur tous les modes la même formule, les droits de la nation libre, et paraphrasent à l'infini ce vers que Duvigneau prenait pour épigraphe :

1775, 1787
1788

Tout citoyen est roi sous un roi citoyen.

VIII

Les curés sont moins beaux parleurs et moins beaux phraseurs que les avocats et les procureurs; mais ils ne parlent, mais ils n'écrivent pas moins.

On pourrait, depuis la réforme religieuse de François de Sourdis, suivre pas à pas jusqu'à la Révolution les progrès du clergé paroissial de Bordeaux. Il s'instruit, il se moralise chaque jour, et son influence, sans décroître, repose sur des principes plus salutaires et plus légitimes : il aime ses paroissiens, il cherche à répandre parmi eux la santé et l'instruction. A la faveur de l'adoration de Dieu, il pratique le culte de l'humanité. Le peuple s'en rend compte, il le reconnaît. De tous les hommes placés au-dessus de lui pour le gouverner, il n'aime vraiment que « ses bons curés » et « ses jeunes vicaires ».

Ce clergé est croyant et il est pauvre. La portion congrue que lui laissent les curés primitifs, Chapitres de Saint-Seurin et de Saint-André et abbaye de Sainte-Croix, ne lui permet que de sentir sa misère. Tous ceux qui, à Bordeaux, réfléchissent et pensent, répètent que c'est pitié de voir peiner les malheureux congruistes. Dans un dialogue du temps,

œuvre piquante d'un avocat fort intelligent, Janonin la poissonnière disait en son patois de Saint-Michel : *Aquets Messieus lous chanoines et lous beneficiés biben coume dos princes; et n'an d'autes penes que de canta quauque litanie. An de las coudineyres que soun beroyes et grasses, et que lous y feden dos tournebroches qu'aquos une indigne coumpassion; puy aquets praubes curés-congristes n'an pas souben une mechante coudene pour mete abec leurs caulets.*

Ce qui est plus grave, c'est que les curés eux-mêmes disent tout haut la même chose. Certes, ce n'est point pour eux qu'ils se plaignent : c'est pour leurs églises en ruines, pour leurs pauvres en loques, pour leurs écoles en détresse. Mais leurs plaintes sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont plus dignes et plus précises. Il est difficile de parler avec autant de noblesse et de vérité que ce curé paroissial disant aux chanoines de Saint-André :

« On peut se passer de prieurs, d'abbés commendataires, de chanoines et de bénéficiers : leur destruction n'entraînerait pas nécessairement avec elle la ruine de la religion. — On ne pourrait supprimer les curés qu'en donnant atteinte à une institution divine.

» Qu'est-ce qu'un curé dans l'ordre de la société? C'est un homme dont l'exactitude assure le repos et l'état des familles, qui est toujours prêt, le jour, la nuit, à tous les instants, à rendre à ses paroissiens tous les bons offices qu'ils peuvent lui demander. — L'état de chanoine n'est qu'un état privé dont le but est de sanctifier seulement ceux qui l'ont embrassé.

» La différence qui se trouve donc entre un curé et un chanoine, c'est que le premier est dévoué par état aux fidèles, au public, à la société, — au lieu que le second n'a aucune obligation personnelle qui donne droit aux citoyens de recourir à lui. »

Les avocats condamnaient la féodalité nobiliaire; les curés proscrivaient la féodalité religieuse, avec les mêmes arguments et avec les mêmes raisons. Les mémoires qu'ils écrivirent vers ce temps-là contre les droits de baptême du Chapitre de Saint-André sont encombrés de textes et de fatras scolastique; mais si l'on va au fond des choses, on les trouvera aussi révolutionnaires que les pamphlets des avocats contre les redevances féodales. C'est le même régime seigneurial qui est attaqué sous sa double face, civile et religieuse.

1787-88

Aussi bien, ces curés sont instruits et travailleurs. Les lettres bordelaises au temps de Louis XVI renferment presque autant de

prêtres que d'hommes de loi. On connaît Baurein, bénéficier de Sainte-Eulalie, et le bénédictin Dom Devienne; à côté d'eux, moins célèbres de nos jours, plus vantés de leur temps, étaient le polémiste Batanchon, de Saint-Remi; Lafourcade, de Saint-Éloi; le vicaire de la cathédrale Pacareau, orientaliste fort instruit et consciencieux écrivain; Hollier, poète et publiciste; Langoiran, rival de Pacareau en érudition.

Ce dernier était le fougueux adversaire de la philosophie; mais les autres, et on doit dire la presque totalité du clergé paroissial, étaient gagnés de cœur et de volonté à la cause de la nation souveraine, et ils le montraient presque malgré eux dans leurs ouvrages les plus scientifiques. Lorsqu'on négligea de convoquer les curés à l'assemblée des Cent Trente, ils protestèrent avec énergie et raison. « Nous sommes, » répétaient-ils, « patriotes et citoyens, » et ils ajoutaient cette parole, qui était fort habile : « Nous sommes heureux du bonheur de toute la société », avec laquelle nous avons « les rapports les plus intimes et les plus habituels ».

Voilà, en effet, ce qui donnait aux curés une influence tout autrement profonde que celle des avocats. Eux, ils parlaient aux petites gens; ils les voyaient chaque jour, ils vivaient de leurs vies, ils formaient leur âme. L'éducation révolutionnaire de la foule, c'étaient les curés qui la faisaient.

IX

Ils la faisaient sans compromettre l'éducation chrétienne. Ils n'ont pas cru un seul instant que le Christ réprouvât les idées nouvelles. Le dogme de la liberté nationale leur parut compatible avec tous les articles de la foi.

On répète de nos jours que le XVIIIe siècle a été le triomphe de l'incrédulité et de l'athéisme. Cela est vrai des classes supérieures : encore faut-il ajouter que l'athéisme d'alors ne nous paraît plus violent que parce qu'il est plus franc et plus sincère. On doit douter qu'il ait pénétré dans les classes inférieures, dans celles qui obéissaient au curé paroissial.

Le peuple rit des moines et jalouse les prélats, mais il aime ses curés. La corporation des hôteliers réclame dans ses Cahiers « que les communautés religieuses qui ont des biens immenses n'en conservent que ce qui leur est nécessaire, et que le surplus soit donné aux curés, pour les faire vivre avec la décence qui convient à leur état »; du clergé, ceux-ci forment « la portion la plus utile ». Si les églises sont en ruines, cela est la faute des riches bénéficiers qui en négligent l'entretien. Mais les communiants sont en nombre fort considérable dans chacune de nos paroisses : tous ces enfants des rues que les Dames de la Foi et les Frères des Écoles chrétiennes réunissent dans leurs classes, c'est une instruction toute religieuse qu'ils reçoivent. La piété est plus intelligente, moins aveugle et moins folle qu'au temps d'Henri IV; mais elle n'est pas moins forte, et elle est peut-être plus respectueuse des saintes convenances et des ministres de la foi.

Elle s'est épurée sous les approches lointaines de la philosophie. Il est remarquable que l'on parle beaucoup moins au peuple des miracles, des saints et des mystères qu'autrefois. La procession populaire de la pluie à Figueyreau ne se célèbre plus. Le bagage fétichiste du catholicisme s'allège peu à peu. On glorifie de plus en plus la grandeur de l'Être Suprême, et cette belle et simple expression tend à reléguer dans l'ombre celle de la mystérieuse Trinité. — Peut-être est-on moins superstitieux : mais la religion a conservé tout son empire.

Depuis 1716

X

Il est vrai qu'une religion nouvelle se fondait alors, ayant ses dogmes, ses vertus, ses églises et ses œuvres, et que le christianisme ne devait pas tarder à voir en elle une rivale et une ennemie.

Cette religion, qui ne s'appuyait sur aucune révélation divine, ne procédait pas autrement que le christianisme. Elle regardait comme un article de foi la croyance dans les droits de l'homme à vivre libre et à rechercher le bonheur. Le mot d'« humanité » résumait pour les philosophes et les penseurs l'idéal du devoir et de la science : « L'humanité est une lumière, » écrivait Dupaty.

Ce dogme de l'humanité avait pour corollaire celui du peuple souverain. C'est parce que les hommes sont naturellement libres qu'ils doivent se gouverner eux-mêmes : l'amour de tous conduisait à la liberté de la nation; le patriotisme était un dérivé de l'humanité.

Le christianisme avait fait trop souvent de la foi la principale vertu théologale; la religion philosophique a pour unique vertu ce qu'elle appelle la « sensibilité », c'est-à-dire une charité attendrie et expansive.

Car cette religion ne demeure pas confinée dans le domaine théologique et littéraire. Aucune ne fut plus active, plus bienfaisante, et cela dès ses premiers jours. Le christianisme eût réservé volontiers sa charité à ses frères et ses prédications aux gentils. La religion de l'humanité travailla tout de suite pour tous, et donna au XVIII[e] siècle ce rayonnement de charité, cette aimable conscience des bonnes œuvres qui manquent si souvent aux religions naissantes.

De nombreuses institutions philanthropiques s'établissent, grâce à l'initiative combinée de l'État, du clergé et des riches. Les intendants se préoccupent fort de diminuer la mortalité des nouveau-nés; ils encouragent de toutes les manières les cours d'obstétrique et rêvent de fonder un hospice « pour les pauvres femmes, qui seraient accouchées gratuitement ». Il faut, disait excellemment Dupré de Saint-Maur, « garantir l'humanité des maux que lui occasionnent l'ignorance et le charlatanisme ». La Ville de Bordeaux demande dans ses Cahiers l'établissement d'un asile de charité pour les pauvres et les orphelins, d'une maison de correction pour les femmes, d'un dépôt pour les mendiants, et d'hospices pour les malades.

1784

Le clergé n'est plus le seul à parler de bienfaisance; mais il s'efforce de demeurer à la hauteur de la tâche que l'État lui dispute. On l'a vu dans l'école primaire : les Dames de la Foi et les Frères des Écoles chrétiennes l'occupent dignement. Les Filles de la Charité pénètrent dans les hôpitaux : et, avec elles, c'est une Église nouvelle qui apparaît, tout imprégnée du sens de la vie, du souci des misères terrestres et de la plus humaine « sensibilité » : « Vous n'êtes pas des religieuses, » leur avait dit Vincent de Paul; « qui dit religieuses dit un cloître, et les Filles de la Charité doivent aller partout. » L'archevêque de Cicé place sous son patronage l'hospice des Sourds-Muets que fonde l'abbé Sicard.

1705 au plus tard

1786

Vers la même date, de simples particuliers instituaient une société philanthropique pour distribuer des secours aux veuves et aux vieillards. Des libéralités privées permettaient de donner un développement nouveau à l'hospice des Incurables, jusque-là misérablement installé près des Augustins. Depuis 1743

Les francs-maçons établissent des loges, d'abord timidement sous Louis XV, puis, sous Louis XVI, plus nombreuses et plus actives. Ces loges rappelaient les anciennes confréries du moyen âge, par leurs statuts et leur organisation. Elles posent en loi l'aumône, « ce salutaire ouvrage », disent leurs statuts, « qui est un des plus heureux effets de l'amour et de l'amitié des véritables maçons ». Le principe même dont elles s'inspirent, est l'ancienne confraternité chrétienne; mais il s'est dégagé maintenant de tout élément divin : c'est dans l'histoire de la franc-maçonnerie qu'on peut le mieux saisir la transformation, opérée par le XVIII[e] siècle, de la charité chrétienne en sensibilité philosophique.

1787 C'est au nom des droits de l'humanité que l'édit de tolérance rend enfin aux protestants leur état civil. En fait, il y avait déjà longtemps à Bordeaux qu'ils étaient, non seulement tolérés, mais respectés et puissants. Les plus riches des négociants et des marchands appartenaient à la religion réformée, et ils n'avaient jamais été troublés depuis un demi-siècle dans leur culte et dans leurs affaires. Lorsque l'intendant Boucher avait fait fermer une école calviniste, l'indignation à Bordeaux fut générale. Dep. 1743? 1733

L'État, qui autrefois rapportait tout à Dieu, ses victoires, ses fondations et ses ordonnances, rattache tout maintenant au devoir d'humanité. Si Tourny veut établir un jardin public, c'est, dit-il, « pour entretenir la santé des habitants »; c'est aussi « pour y assembler les plantes nécessaires à la guérison des maux des citoyens ». Servir l'humanité est la devise officielle des derniers intendants.

On a vu que le haut clergé, par esprit de mode, les curés, par conviction démocratique, acceptent cette foi nouvelle. Il n'en est pas moins vrai qu'elle fait tort à l'Église. Beaucoup de ces œuvres philanthropiques, qui auraient été jadis placées sous sa direction, reçoivent une organisation toute laïque. Les richesses de ces moines, vivant d'aumônes, d'isolement et d'égoïsme, sont regardées comme des vols

faits à l'humanité. De toutes parts, avocats et petites gens réclament également la suppression des propriétés mainmortables. Les jours de fête religieuse sont trop nombreux : l'intendant désire et les électeurs bordelais demandent qu'on les réduise, « que les dimanches et les fêtes annuelles soient seuls consacrés au culte des autels et à un repos nécessaire ». Les fêtes de l'Église appauvrissent ceux qui vivent du produit


a L'Orient de Bordeaux ∴
Le 17∴ du 8∴ Mois 5781. de l'Ere vulgaire ∴
Le 17 8bre 1781
T∴ C∴ F∴
Vous êtes prié de la part du T∴ R∴ M∴ de la
T∴ R∴ L∴ de l'Etoile Flamboyante aux trois Lis.
de lui faire la faveur d'assister à une Réception
qui se fera dimanche prochain 21 du cour!
suivie d'un banquet

LETTRE DE CONVOCATION D'UN FRANC-MAÇON.

de leur travail. Et, donnant l'exemple, le Musée place au dimanche ses cours populaires. — Les hommes « sensibles » ne s'attaquent pas aux œuvres vives; mais ils taillent tous ces rejetons inutiles et rongeurs qui avaient crû sur l'arbre du christianisme primitif.

XI

Ainsi, une révolution se préparait, à la fois religieuse et politique : elle avait ses chefs, elle avait son armée, et elle avait son dogme, d'une

redoutable simplicité. Les chefs eux-mêmes de l'ancien régime renonçaient à la lutte, fournissaient des principes à la nation, ou laissaient tomber les armes de gouvernement.

Pourtant, dans cette fermentation générale, tous les principes n'étaient point nouveaux, et le passé n'était pas entièrement oublié. Dans les États Généraux de la France comme dans les célèbres États provinciaux du Dauphiné, il y a, à côté des principes modernes, le souvenir incontesté d'une tradition féodale. De même, les revendications bordelaises s'appuient à la fois sur la liberté de l'homme et sur les privilèges historiques. Après avoir souscrit à ceux-là, les Cahiers de la Ville rappellent ces derniers :

« La Ville de Bordeaux demande le rétablissement de ses privilèges concernant la municipalité, la libre élection des officiers municipaux, et que Sa Majesté soit suppliée de révoquer et retirer tous les brevets à ce contraires. Elle demande la confirmation des articles de la Capitulation avec Charles VII et qu'il ne soit plus nécessaire de la faire confirmer à chaque règne. Elle demande encore qu'on fasse cesser toutes les entreprises que les gouverneurs, commandants et intendants se sont permises sur la juridiction, droits et prérogatives des officiers municipaux considérés comme gouverneurs particuliers de la ville. »

En 1789, en effet, les souvenirs des libertés communales n'étaient point morts à Bordeaux : les jurats, les Cent Trente, étaient des institutions vieilles de plus de cinq siècles. La Philippine de Philippe le Bel, la Capitulation de Charles VII, les Coutumes du temps anglais, étaient encore réimprimées et servaient à juger les procès. Les publicistes citaient Rymer, les Rôles gascons et les procès-verbaux de la jurade de 1400.

Bordeaux était peut-être alors la ville de France où l'esprit des classes instruites était le plus foncièrement républicain; et cela, non pas seulement parce qu'elles avaient connu Montesquieu et commenté le *Contrat social,* mais aussi parce qu'elles étudiaient les Annales de leur cité, parce que Baurein leur avait révélé l'esprit du gouvernement communal sous les Anglais. Les Bordelais l'interprétaient à leur manière, sans doute, mais les textes du passé leur servaient à légitimer les théories du présent.

Ce mot de républicain, on peut le suivre en effet dans nos annales

sous toute la monarchie absolue. Il apparaît à l'insurrection de 1548. L'émeute de 1635 le laisse entendre. On en abuse sous la Fronde. Les mouvements de 1675 le rappellent à Louis XIV et à ses ministres. L'intendant Boucher écrivait au contrôleur général : « Il est certain que l'esprit républicain règne dans cette ville et qu'on y abhorre toute autorité. » A la date précise où il parlait ainsi, naissaient les avocats qui propageront à Bordeaux le républicanisme démocratique et philosophique du *Contrat social*. Un chaînon continu unit la république des Girondins à la commune des du Soler. « Tant il est vrai, » a dit Edgar Quinet, « que la liberté ne peut se passer d'ancêtres. »

1739

C'est ainsi que la nation, qu'elle étudiât ses droits dans son passé ou dans la nature humaine, y trouvait également le principe de liberté.

1. Sculpture de FRANCIN, ornant autrefois le piédestal de la statue de Louis XV à la place Royale. Aujourd'hui au Musée de la rue Mably.



ÉCUSSON AUX ARMES DE BORDEAUX [1].
(Vers 1750.)

QUATRIÈME PARTIE

PÉRIODE FRANÇAISE

LA NATION

CHAPITRE XXXIV

LA RÉVOLUTION : LA NATION AU POUVOIR

(1789-1792)

I. Les Quatre-vingt-dix Électeurs prennent le pouvoir. — II. Leur gouvernement. — III. Installation du régime nouveau. — IV. Transitions entre l'ancien et le nouveau régime. — V. Nouveaux domaines et nouveaux devoirs de l'État. — VI. La religion révolutionnaire. — VII. Les pouvoirs parasites : la garde nationale, les clubs, les sections. — VIII. Prépondérance de la vie politique. — IX. Les premières persécutions[1].

I

Ce fut au mois d'avril 1789 que la Guyenne nomma ses députés aux États Généraux. La noblesse de la sénéchaussée de Bordeaux désigna directement les siens. L'assemblée du clergé comprit des électeurs à titre individuel, d'autres à titre de mandataires. L'élection des députés

1. *Dossier des Quatre-vingt-dix* aux Archives municipales, en particulier le *Registre tenu par l'Assemblée* (18 juillet-24 août 1789). — Registres des délibérations des corps municipaux aux Archives municipales (*Inventaire* par Ducaunnès-Duval, en cours d'impression) : 1° *Délibérations de la Jurade*, 1789-90, 1 vol.; 2° *du Corps municipal*, depuis avril 1790; 3° *du Bureau d'Exécution*, depuis avril 1790; 4° *du Conseil général*, depuis janvier 1791. — *Dossier des Sections* aux Archives municipales. — Aux Archives départementales, dans le fonds de la période révolutionnaire (L) : les *Procès-verbaux de l'assemblée électorale pour la formation du Département* (n° 742), *du District* et *du tribunal du District* (1230); *des délibérations du Conseil général du Département*, le registre commençant au 23 juillet 1790 (501); *des délibérations du District de Bordeaux*, le registre du 16 juillet (1144); *de l'assemblée électorale du District* pour l'élection des curés

du Tiers État comporta trois degrés successifs. Voici ce qui se passa pour la ville de Bordeaux :

Chacune des corporations choisit, suivant son importance, un ou deux délégués; les bourgeois contribuables, qui ne faisaient partie d'aucune confrérie, en nommèrent d'autres, à raison de deux pour cent. Tous ces délégués, au nombre de deux cent quarante, choisirent quatre-vingt-dix électeurs. Et ces quatre-vingt-dix élurent les quatre députés de la ville de Bordeaux. Ce furent trois négociants, Paul Nairac, Lafargue, Gaschet-Delisle, et un médecin, Victor Desèze.

Les opérations électorales terminées, l'assemblée des Quatre-vingt-dix Électeurs n'avait plus de raison d'être. Son rôle politique prenait fin.

La convocation des États Généraux n'avait point modifié, en effet, les devoirs de l'État et de ses représentants : l'intendant et les jurats avaient, comme par le passé, à maintenir l'ordre, à expédier les affaires, à gouverner la ville.

Or, ces devoirs, ils les oubliaient de plus en plus depuis dix ans. Il suffit de la réunion de l'Assemblée nationale pour leur en faire perdre, en quelques jours, la notion la plus élémentaire. L'action du gouvernement, déjà fort ralentie depuis le départ de Turgot, s'arrêta spontanément. Les délégués du pouvoir royal abandonnèrent la garde des institutions anciennes bien avant que de nouvelles aient été fondées par la nation. L'État laissait de plus en plus l'anarchie se produire.

Juillet

Cela, au moment où l'ordre public était le plus menacé et les consciences le plus troublées. La nation craignait pour ses délégués,

(1230); *Liste de MM. les Curés élus* (1230); *Procès-verbaux de la Société des Amis de la Constitution*, registre du 16 avril 1790 (2108). — *Délibérations de la Société patriotique des Surveillants zélés des ennemis de la Constitution*, aux Archives municipales. — BERNADAU, *Tablettes* [ms. de la Bibliothèque de la Ville], t. II et III. — Parmi les nombreuses brochures et imprimés contemporains : *Recueil des lettres*, etc., *relatives à la formation des assemblées dans le département de la Gironde*, 1790; *Procès-verbal de l'assemblée du Département*, 1791, avec le *Rapport* de ROULLET et autres *Rapports et pièces annexées*, 1790; *Procès-verbal de la fédération*, 17 juin 1790. — *Bulletin... de la Ville et du Département* (du 22 mars 1790) et *Journal de Bordeaux*, qui lui fait suite (depuis le 15 mai 1790), jusqu'à la fin de 1792. — *Annates de la Municipalité* (depuis le 18 mars 1790) et *Annales du Département*, qui lui font suite (depuis le 14 octobre 1790). — *Journal de Guienne*, surtout 1789 et 1790. — BERNADAU, *Annales*, édit. BOUCHON, 1884. — [GÉRAUD], *Journal d'un étudiant pendant la Révolution*, édit. MAUGRAS, 1890.

[MARTIN], *Bordeaux pendant la Révolution*, articles dans la *Gironde*, décembre 1893 et mois suivants. — O'REILLY, *Histoire de Bordeaux*, IIe partie, t. I, 1856. — VIVIE, *Histoire de la Terreur à Bordeaux*, t. I, 1877. — CÉLESTE, dans *Bordeaux*, t. III, p. 144 et suiv. — TAINE, *La Révolution*, t. I.

environnés de troupes royales. La Bastille était prise. L'émeute ensanglantait les rues de Paris.

Alors se produisit dans Bordeaux un des épisodes les plus émouvants, un des phénomènes les plus dignes d'intérêt de notre histoire entière. Abandonnée par le pouvoir royal, l'autorité défaillante fut relevée par la nation, et confiée par elle aux plus dignes et aux plus légitimes de ses mandataires.

Les vrais représentants du peuple bordelais n'étaient point les jurats, imposés par la royauté, ni les Cent Trente, arbitrairement désignés suivant un usage féodal et discrédité. C'étaient les Quatre-vingt-dix Électeurs. Ils le représentaient doublement : ils avaient été désignés par lui, et ils avaient conféré le pouvoir souverain aux membres de l'Assemblée nationale. D'elle-même, la commune alla à ses Électeurs, et se plaça entre leurs mains.

3 juillet

Dès le commencement de juillet, les Quatre-vingt-dix avaient tenu quelques séances, purement privées. Ils ne songeaient qu'à se mettre en rapport avec les députés de Bordeaux à l'Assemblée nationale. Le 18, ils se constituent de fait en conseil permanent et arborent la cocarde tricolore; le 19, ils s'adressent au peuple; le 20, le peuple accepte leur autorité. Plusieurs milliers de citoyens, réunis au Jardin Public par des affiches particulières, envoient aux Quatre-vingt-dix une députation, conduite par Boyer-Fonfrède : elle les supplie de « diriger l'élan patriotique de la cité »; Bordeaux « se remet en leur prudence pour pourvoir à tout ce que les circonstances présentes pouvaient exiger ». Si les Quatre-vingt-dix avaient refusé, le pouvoir passait aux plus violents et aux plus vils de la populace. Ils acceptèrent cette mission de confiance et firent savoir à la cité, par une éloquente proclamation, qu'elle avait de nouveaux chefs :

« L'Assemblée des Quatre-vingt-dix Électeurs des Communes de Bordeaux » déclare « que, ne tenant son autorité que de l'opinion, elle ne changera point sa constitution; qu'elle s'est vue contrainte par le vœu général de pourvoir aux soins que les circonstances nécessitent; que ses démarches doivent toujours être dirigées par la prudence; que ses délibérations ne peuvent être des ordres, puisqu'elle n'a aucune juridiction; et qu'en conservant son caractère primitif, elle se bornera à solliciter par des invitations et à indiquer par des conseils la conduite à tenir, soit pour la défense commune, soit pour le maintien du bon ordre. »

Ce fut un véritable coup d'État. Les Électeurs l'avouaient dans cette proclamation : l'autorité qu'ils prenaient n'avait aucun caractère légal. Mais jamais usurpation ne fut plus légitime, plus pacifique, plus salutaire. Le premier acte de la nation souveraine a été un acte de suprême sagesse.

II

Les anciens pouvoirs n'essayèrent pas un instant de lutter. L'intendant se dissimule dans ses bureaux. Le Parlement est placé indéfiniment « en état de vacations », et, quand il cherche à faire parler de lui, il peut constater sur-le-champ, par les clameurs de tous, que sa popularité est évanouie et qu'il est condamné sans rémission. L'archevêque, Champion de Cicé, parade éloquemment aux États Généraux. Une simple lettre apprend aux Cent Trente que la salle de leurs séances n'est plus libre. Les jurats, dans leur apathie, semblent trop heureux de n'avoir plus qu'à prendre l'avis et à céder à la prière des Électeurs.

3 nov. 1790 Fév.-Mars

1789 29 juillet

Les Quatre-vingt-dix méritaient la confiance de la nation et justifiaient l'abdication de l'État : procureurs, médecins, avocats, mais surtout marchands et négociants, ils appartenaient tous à cette bourgeoisie riche ou intelligente, avisée, décidée et modérée, qui sait administrer avec autant de sagesse habile les affaires de Bordeaux que les siennes propres. Le règne de Louis XV lui avait donné la force matérielle : la Révolution la place au pouvoir. Il n'y a pas dans l'assemblée le moindre élément populaire ni démagogique. Les protestants y sont assez nombreux et fort influents. L'électeur le plus en vue était le négociant Sers, qui la présidera pendant longtemps, et que nous retrouverons souvent dans toutes les assemblées du département et de la ville : c'était un ancien pasteur protestant, originaire de Nîmes, qui était venu s'établir à Bordeaux, et « dont le commerce des denrées coloniales avait prospéré ». Homme d'énergie, de travail, d'adresse et de précision, froid et positif, Sers fut le véritable organisateur de la Révolution bordelaise, et, comme Rostan du Soler au XIII[e] siècle, le fondateur de nos nouvelles libertés.

C'est à dessein que nous rapprochons ces deux dates, la Révolution et le règne du roi Jean. L'une et l'autre ne furent pas seulement des ères de libertés communales; mais aux deux époques se produisirent pour les mêmes causes des phénomènes politiques exactement semblables. — Comme la commune du XIIIe siècle, celle de 1789 a usurpé son pouvoir, et toutes deux ont eu raison de le faire, en l'absence de toute autorité souveraine. — Bordeaux, sous du Soler, se fédérait avec les villes voisines. De toutes parts, au temps des Quatre-vingt-dix, les paroisses et les bourgades de la région imitaient l'exemple de Bordeaux, se donnaient des chefs semblables aux siens, et demandaient aux Électeurs de la grande ville leur mot d'ordre ou la formule de leurs institutions : il se forma dans la Guyenne, sous le parrainage suprême de la cité de Bordeaux, des fédérations spontanées de municipalités libres, analogues aux anciennes ligues communales. — Les Quatre-vingt-dix Électeurs, en 1789, s'arrogent la même universalité d'attributions que les cinquante jurats du XIIIe siècle, et leur activité est la même : ils se réunissent chaque jour, deux fois d'ordinaire, et semblent n'avoir plus qu'une tâche, celle de gouverner. — Enfin, les communes des deux âges furent également armées et souveraines.

1789

Le premier soin des Quatre-vingt-dix avait été, en effet, de grouper les citoyens en Garde Nationale ou « Armée Patriotique ». La nation prend les armes en même temps qu'elle prend le pouvoir. Le Château-Trompette symbolisait depuis trois siècles et demi la souveraineté militaire du roi. Le peuple le détestait, comme celui de Paris détestait la Bastille, non par crainte, mais par principe ou par habitude. Le comte de Fumel, gouverneur de la province, livra d'abord, contre reçu, mille fusils aux Électeurs, et quelques jours après, une garde bourgeoise de vingt-six hommes fut installée dans le château.

24 juillet

31 juillet

Les Quatre-vingt-dix maintinrent fermement sous leur autorité l'Armée Patriotique. Ils en rédigèrent les règlements : ils laissèrent sans doute aux soldats-citoyens le droit d'élire leurs colonels et leur général, mais ils se mirent en rapports constants avec les chefs, qui venaient presque à chaque heure recevoir leurs ordres à l'Hôtel de Ville. Ils prient le général « d'inviter les commandants de patrouilles de remettre leurs rapports à l'assemblée tous les jours, à neuf heures

du matin ». Ce sont les Quatre-vingt-dix qui prennent seuls des arrêtés pour la police de la rue, et la Garde les exécute.

En même temps, les Quatre-vingt-dix s'occupaient de la question éternellement redoutable des approvisionnements : un comité des subsistances fut créé par eux; des commissaires furent envoyés pour les répartir dans chaque quartier. Avec l'ordre public, ce fut leur plus lourde charge, et ils s'en acquittèrent avec plus de bonheur que Tourny.

On les voit enfin, complétant l'œuvre des Cent Trente, veiller à la continuité des affaires locales. Voirie, assistance, police des théâtres, des fêtes, de l'affichage et de l'imprimerie, travaux publics, droit de bourgeoisie, détention de prisonniers, ils rattachent tout à leur juridiction. Ils centralisent les souscriptions aux emprunts nationaux. Comme le Corps de Ville du XIIIe siècle, ils cumulent tous les droits : leurs pouvoirs sont d'autant plus grands qu'ils sont moins définis.

Ainsi, les Quatre-vingt-dix avaient maintenu dans Bordeaux l'ordre, la sécurité et la bonne administration. Il n'y eut, pendant les neuf mois de leur règne, aucune goutte de sang versé, aucune atteinte au repos des citoyens : « Nul malheur public ni particulier ne nous a affligés, » écrivaient-ils, « et chaque citoyen vit sans alarmes comme sans danger au sein de sa famille. » A Paris, on ne tarissait point d'éloges sur leur compte : « On y avait vu avec autant de plaisir que d'étonnement, que dans ce bouleversement général la ville de Bordeaux eût conservé l'état de la plus parfaite tranquillité. » Par sa modération naturelle, Bordeaux les aida dans leur œuvre. Ce fut « la seule cité du premier ordre qui n'ait pas été tachée par l'effusion du sang ». La Révolution s'opéra à la fois brusquement et paisiblement. La nation se montra digne de la liberté reconquise.

III

Pendant dix mois, les Quatre-vingt-dix exercèrent une dictature morale et civile, assez semblable à celle qu'Athènes confiait à Aristide et que Rome abandonnait aux Gracques. Mais gardons-nous de voir dans ces faits le désir d'une franchise municipale absolue, le mépris

du pouvoir central ou la haine de l'État. Tout au contraire, les Quatre-vingt-dix ne se sont constitués en assemblée permanente que pour prêter l'appui de la province aux décisions de l'Assemblée nationale. Celle-ci était isolée, presque investie dans Versailles : qu'elle eût au moins le réconfort de savoir ses électeurs groupés dans les provinces, « la fortifiant de leur adhésion », prêts à recevoir ses ordres et à les transmettre à la nation. Quand les Quatre-vingt-dix rédigèrent le premier règlement de l'Armée Patriotique, ils décidèrent qu'« elle ne devrait durer que jusqu'à la dissolution libre et volontaire de l'Assemblée nationale ». C'était une garde qu'ils constituaient pour la ville, et qu'ils préparaient aussi pour les représentants de la nation.

29 juillet

Les Quatre-vingt-dix avaient pris en face de l'Assemblée nationale la place que les intendants occupaient au-dessous du roi : ils se regardaient comme des commissaires départis pour exécuter ses ordres.

Aussi, lorsque l'Assemblée Constituante eut réorganisé l'administration des provinces et des villes, les Électeurs concoururent loyalement à l'installation des pouvoirs qui allaient mettre fin à leur règne.

18-22 déc.

A la fin de janvier 1790, ils firent diviser la ville en vingt-huit « sections » ou arrondissements électoraux. Quelques jours après, tous les citoyens actifs, payant au moins trois livres d'impôts, se réunirent dans ces sections pour désigner les membres d'une nouvelle municipalité. Tour à tour, ils élurent un maire, qui fut le comte de Fumel, un procureur-syndic de la commune, qui fut le professeur de l'Université Barennes, son substitut, vingt officiers municipaux, et les quarante-deux notables qui formaient avec eux le Conseil Général de la cité.

1790
Du 8 février au 28 mars

Le 2 avril, la jurade tint sa dernière séance : pour la dernière fois le registre municipal porta la signature des trois jurats, Aquart, Villotte, Leidet, du lieutenant de maire du Hamel, et du procureur-syndic de La Montaigne.

Le lendemain, les jurats, assistés des Quatre-vingt-dix Électeurs, procédèrent à l'installation solennelle des nouveaux élus. La séance eut lieu dans la chapelle du Collège de Guyenne. La messe fut d'abord célébrée, puis les serments furent échangés, on chanta le *Te Deum*, et le nouveau régime succéda à l'ancien, aussi aisément qu'au moyen âge une jurade nouvelle remplaçait la jurade sortant de charge.

3 avril

10 avril — Quelques jours après on désigna, parmi les officiers municipaux, six d'entre eux, chargés, de concert avec le maire, de former « le bureau d'exécution » et d'assurer le service de « la police journalière ».

Pendant ce temps, on organisait avec lenteur et prudence l'administration régionale qui devait remplacer le système de l'intendance. Tout d'abord, on morcela le « département » de l'ancienne généralité en différentes circonscriptions, et l'Assemblée nationale chargea les députés de la sénéchaussée de Bordeaux de s'entendre à cet égard avec ceux des pays voisins. (5 février) Ils se réunirent à Paris et arrêtèrent les limites et les subdivisions du nouveau département, qui reçut le nom de « Gironde ». (16 mars) Puis, le roi confia à une commission de trois membres, parmi lesquels était Sers, le soin d'organiser en Gironde les autorités centrales. Ce ne fut qu'au mois de juillet que les huit cent sept électeurs du département, (3 juillet) désignés par les assemblées primaires, achevèrent d'élire les trente-sept membres de l'administration chargée de gouverner la Gironde : huit formèrent le Directoire, et les autres le Conseil Général du Département. Le traitement de l'intendant cessa d'être payé le 1er juillet. (23 juillet) Quelques jours après, l'administration départementale entrait en fonction dans l'hôtel de l'Intendance et donnait ses premiers ordres aux chefs de bureaux : Louis Journu-Montagny fut choisi par l'administration du (4 juillet) Département comme son président, et Barennes fut élu par les électeurs comme procureur général syndic. Le 3 novembre enfin, le Conseil Général du Département tint sa première séance d'affaires.

Le département fut divisé en sept arrondissements ou districts, ayant pour chefs-lieux respectifs Bordeaux, Libourne, Bazas, La Réole, Cadillac, Bourg et Lesparre. Chacun de ces districts eut son directoire, son conseil et son procureur-syndic : celui de Bordeaux entra en (16 juillet) fonction vers la même époque que le département, avec Duranthon pour procureur. — Les sept districts furent partagés en soixante-douze cantons.

Le département devint l'unité territoriale des nouvelles administrations judiciaires et religieuses. Celles-ci furent installées à leur tour.

30 sept. — Les scellés furent apposés au palais du Parlement. Il y eut quelques protestations, isolées et artificielles. Le Parlement « déposa » avec emphase « le glaive te la balance » qu'on lui avait confiés. Mais

personne ne parut s'apercevoir à Bordeaux de la disparition de cette assemblée, qui avait pendant plus de trois siècles gouverné la ville avec autant de morgue que d'éclat.

A sa place, on installa tour à tour le Tribunal du District et le Tribunal criminel du Département : l'un et l'autre siégèrent d'abord au Palais, avant d'être logés celui-là au Collège de Guyenne, celui-ci dans le quartier du Hà. — Dix juges de paix furent préposés aux divers arrondissements de Bordeaux. — L'antique palais de l'Ombrière, résidence dix fois séculaire du pouvoir royal et la plus antique puissance monumentale de tout Bordeaux, devint insensiblement une chose inutile et silencieuse, semblable, disait le *Journal de Bordeaux,* au tronc énorme d'un chêne tombé.

20 nov. 90

15 février 92

15 mars 91

L'organisation de l'Église fut aussi profondément bouleversée. On supprima dans Bordeaux quelques vieilles paroisses, que défendaient seulement les souvenirs du passé, mais où les fidèles étaient rares et le pasteur misérable. On en établit d'autres dans les quartiers récents. Une nouvelle géographie religieuse fut établie, plus conforme aux intérêts de l'Église, de ses ministres et de ses enfants. Il y eut dix paroisses : six anciennes, qu'on choisit parmi les primitives et les plus vénérées, Saint-André, Saint-Seurin, Sainte-Croix, Saint-Michel, Sainte-Eulalie, Saint-Pierre; quatre nouvelles, Saint-Martial, dont la fondation vint réjouir les habitants du quartier déshérité de Bacalan, Saint-Louis des Chartrons, Saint-Dominique et Saint-Paul, qui furent installées dans les chapelles des couvents des Carmes, des Jacobins et des Jésuites.

1791

6 mars

A la tête de l'Église du département on plaça un évêque, qui devait prendre le titre de métropolitain du Sud-Ouest. Les curés furent élus par les électeurs du district; l'évêque, par l'assemblée des électeurs du département.

Mars-Avril

L'assemblée du département, réunie à la cathédrale sous la présidence de Guadet, choisit pour chef de son église le vicaire capitulaire Pacareau. Trois semaines plus tard, le nouvel évêque fut proclamé et consacré dans son église métropolitaine.

15 mars

3 avril

En un an, l'administration entière de la ville et du pays avait été renouvelée. La nation exerça librement, en toutes ces occurrences, le

droit souverain de choisir ses chefs. Si ces changements furent rapides, les choix se firent sans violence, et Bordeaux montra autant de sagesse qu'en aurait pu lui donner une longue habitude du pouvoir.

IV

Sous « l'ancien régime », ainsi que les hommes de 1790 appelaient déjà la monarchie de droit divin, c'était en haut, dans la personne royale, qu'était la source de toute autorité. La constitution nouvelle la faisait venir d'en bas, de la nation réunie en assemblées primaires, ou d'électeurs désignés par elle. Aucune administration n'échappait à l'imperturbable logique de l'élection populaire : les juges seront désignés par les justiciables, les capitaines de la Garde Nationale par leurs subordonnés, et « on ne connaîtra » plus « qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures, c'est à savoir la forme des élections ».

Aucune construction ne se présenta jamais dans une harmonie plus simple et plus forte. C'était un chef-d'œuvre de géométrie politique, rigoureusement déduit de l'axiome de la souveraineté populaire.

Cependant, les théoriciens et les interprètes de la Constitution se gardèrent avec soin de rompre systématiquement avec les idées et les faits d'autrefois. Ils firent comme les protestants du XVIe siècle, qui en appelaient de l'Église récente à l'Église la plus ancienne. A propos des droits législatifs de la nation, on abusa des capitulaires de Charles le Chauve. Des prêtres ardents s'enthousiasmaient en voyant « le peuple chrétien rentré dans ses droits », et lorsque Vergniaud intronisa dans Saint-André l'évêque élu du département, il rappela avec éloquence que l'Assemblée Constituante avait, comme autrefois Grégoire VII, rétabli dans l'Église l'« ancien droit » de l'élection populaire. « Dans les beaux jours de cette religion sainte, » disait l'orateur, « les fidèles nommaient eux-mêmes leurs pasteurs. La main terrible du despotisme leur ravit ce droit précieux. » Et Vergniaud avait raison.

La Révolution a été, dans le cadre d'une grande réforme politique, un prodigieux bouleversement social. De nouvelles catégories de

citoyens furent appelées à gouverner et à posséder. Ces substitutions de classes et ces changements d'hommes se firent chez nous avec des ménagements infinis.

Les nobles de robe, qui dominaient Bordeaux depuis trois siècles, se sont retirés sur leurs terres avant de partir pour l'exil. Mais ceux qui les remplacèrent avaient depuis longtemps partagé leur influence et n'étaient en aucune façon ni moins riches, ni moins instruits, ni moins dignes de gouverner.

Voyez la première municipalité que Bordeaux se donna librement. Le maire, de Fumel, est l'ancien commandant en chef de la Basse-Guyenne. Le peuple, en l'élisant, s'était conformé à son insu à cette tradition trois fois séculaire qui donnait la mairie de Bordeaux à un des premiers gentilshommes du roi. Il avait choisi son chef précisément comme Louis XIV lui-même l'eût désigné. Le procureur-syndic fut l'avocat Barennes, que remplaça l'avocat Gensonné. C'était la place qu'avait occupée de Lurbe, et qui de tout temps fut réservée aux avocats les plus célèbres de la cité. Des vingt officiers municipaux, des quarante-deux conseillers généraux, un tiers fut pris parmi les procureurs, les hommes de loi, les avocats; les deux autres tiers furent choisis parmi les négociants : c'est la proportion qu'on remarquait dans les corps municipaux ou les conseils de notables de l'ancienne cité. On choisit pour général de la Garde Nationale le représentant de la plus vieille noblesse du Bordelais, l'héritier des seigneurs de Blanquefort et le descendant de Bernard Angevin, Durfort de Duras. Le premier élu de l'administration municipale fut Ferrière-Colck, dont la probité était célèbre dans Bordeaux. Le major général de l'armée municipale, qui devait remplacer Durfort comme commandant en chef, était Courpon, un des plus vaillants officiers des guerres de Louis XV et de Louis XVI. « On a beau faire, » disait avec amertume un déclassé de l'époque, « le vulgaire se laissera toujours aller à des préjugés de supériorité. »

20 juil. 1790

31 juil. 1791

Mais ce sont surtout les négociants et les hommes riches qui vont gouverner Bordeaux. De Fumel sera remplacé, l'année suivante, par un homme dix fois millionnaire, Saige. Le président du Département, Louis Journu-Montagny, est un puissant armateur. Ce sont les Chartrons et le Chapeau-Rouge qui prennent le pouvoir. Pour nom-

9 mai 1791

breux que soient les avocats dans les corps élus, ils ne semblent pas jouer dans la direction des affaires le rôle qu'on attendrait. La plupart des futurs Girondins font partie des administrations locales; mais, sauf peut-être Gensonné, ils y parlent plus qu'ils n'y travaillent. Beaucoup de ces avocats qui ont fait la Révolution, en dédaignent les charges municipales. Leur ambition vise plus haut : ils laissent aux négociants le devoir de gouverner. Une aristocratie de riches, disait un libelle, va-t-elle remplacer à Bordeaux l'aristocratie des nobles?

Les curés ne furent point choisis aveuglément. Quelques-uns, sans doute, avaient plus l'esprit d'intrigue que l'esprit de piété : tel, le curé de Sainte-Eulalie. Mais, en grande majorité, les prêtres constitutionnels de Bordeaux étaient des hommes de sincérité, de sagesse, d'ardent patriotisme : leurs pires ennemis ne pouvaient leur reprocher que des traditions gallicanes, un vague fébronianisme et tout au plus d'intimes aspirations jansénistes. Le vieil évêque Pacareau avait droit à tous les respects et à toutes les dignités par son âge, par sa science, par sa modération, par une longue suite de services rendus à l'Église de Bordeaux. Entre ses prédécesseurs et lui, un vrai chrétien ne pouvait hésiter. Rohan et de Cicé l'emportaient sur lui en noblesse, en faste ou en bruyantes aventures; mais Pacareau, comme disait Vergniaud, « n'avait pour cortège et pour luxe que de longs travaux, de grandes lumières et ses vertus ».

Dans le maniement des affaires publiques, il n'y eut pas davantage rupture absolue entre l'ancien et le nouveau régime. Sans doute, l'Assemblée nationale avait supprimé tous les privilèges financiers des bourgeois, toutes les juridictions seigneuriales de la commune et des Chapitres. Mais il y avait si longtemps que la nation les avait condamnés et que la royauté les avait secoués, ébranlés, ruinés! Les députés de Bordeaux en firent d'eux-mêmes « la renonciation » dans la nuit du 4 août, et ils écrivirent à leurs électeurs, la même nuit, à deux heures du matin, que cela se fit comme dans « un rêve ». — Sans doute encore l'Assemblée avait donné à la ville une constitution rigoureusement semblable à celle de toutes les villes de France. Une loi municipale unique remplaçait les mille lois et libertés locales de l'ancien régime. Mais ce n'était là que la sanction officielle de ces efforts que nous avons

1789
4-5 août

vus constamment soutenus par la monarchie française. A la veille de la Révolution, sous des titres différents, toutes les magistratures municipales avaient une autorité à peu près similaire.

Puis, dans cette constitution nouvelle, Bordeaux pouvait retrouver de nombreux vestiges de ses coutumes séculaires : le titre de maire, celui de procureur-syndic, l'opposition entre les officiers du Corps de Ville et les notables du Conseil, tout cela existait déjà dans les Établissements du XIIIe siècle. Sans doute, les magistrats municipaux n'exercent plus la justice; mais la royauté n'avait-elle pas déjà condamné en principe et entravé de maintes manières la juridiction municipale? Le Corps de Ville conserve, ce qui était depuis Jean sans Terre sa plus chère prérogative, le droit de maintenir l'ordre, l'autorité de la police supérieure; il a le pouvoir de requérir la Garde Nationale et la force publique; il demeure, comme toujours, le gouverneur naturel de la cité.

Ces nouveaux magistrats, suivez-les maintenant dans l'exercice de leur autorité. Jour par jour, presque heure par heure, les procès-verbaux de leurs séances nous rapportent fidèlement ce qu'ils font et ce qu'ils disent. La nouveauté qui nous surprend le plus, le changement le plus radical dans notre vie municipale, c'est que les chefs de la Ville ont désormais le cœur à la besogne. Ils tiennent séance chaque jour, souvent matin et soir : la jurade, au XVIIIe siècle, ne se réunissait guère plus d'une fois par semaine. Il faut, pour rendre compte de ces séances, un registre nouveau tous les deux mois : à la jurade, un même registre servait plusieurs années. Ces hommes sont actifs, désintéressés; leur esprit est net, leur vue perçante, leur décision rapide. Nous assistons à un éclatant réveil de la vie municipale, engourdie depuis Charles VII.

Mais ces magistrats entendent la pratique des affaires avec tous les tempéraments que comporte la sagesse coutumière aux hommes de ce pays. Ils ne brusquent ni les gens ni les traditions. Des anciens chefs de service, ils ont conservé tous ceux qu'ils ont trouvés dignes; le trésorier de la Ville est continué dans ses fonctions. Il n'y a pas eu de ces épurations systématiques dans le personnel, encore moins de ces curées aux emplois auxquelles nous habitueront d'autres révolutions, monarchiques ou démocratiques. — Les formalités traditionnelles sont

respectueusement observées. La jurade avait été de tout temps une institution catholique et dévote : la nouvelle municipalité renfermait des protestants et des incrédules; elle ne voulut échapper à aucun des actes de piété officielle qui étaient de fondation à l'Hôtel de Ville. Elle prend part aux processions et revendique à l'église la place accoutumée dans les hautes stalles. On la voit même aux Augustins assister à la messe de la confrérie des Cinq Plaies et recevoir ensuite des bouquets et le pain bénit. « Les administrateurs, » disent les procès-verbaux, « sont fortement d'avis de s'abstenir de toute innovation. »

Loin de combattre l'esprit religieux du passé, la Révolution l'accepte officiellement, à l'Hôtel de Ville de Bordeaux comme à l'Assemblée Constituante. Elle n'oublie pas qu'elle est la fille des curés, elle respecte la foi de ses pères, et, suivant le mot de Camille Desmoulins, il n'y a « pas une procession, pas un pain bénit de supprimé ».

On constaterait le même respect des usages et les mêmes traditions de service si l'on comparait à l'ancienne administration de l'Intendance celle du Département qui l'a remplacée. Sans doute, il y eut là quelques mois de trouble et d'hésitation, qui furent épargnés aux pouvoirs municipaux. Mais si on étudie avec soin les comptes et les rapports des membres les plus actifs du Département, le président Journu, les administrateurs Roullet et Laffon, on constatera que les irrégularités et les négligences viennent de l'apathie de l'intendant et du mauvais vouloir de ses commis.

Ce qui est le plus nouveau dans les administrations régionales, ce sont évidemment les circonscriptions géographiques, le département et ses subdivisions. Encore n'étaient-elles en rien des innovations aussi radicales qu'on le répète communément.

Le département de la Gironde a été formé par la réunion des deux pays du Bordelais et du Bazadais. Or, ces deux pays avaient eu presque toujours une commune existence : leur climat, leurs productions, leurs intérêts, l'humeur des habitants, étaient les mêmes. Depuis l'époque romaine, Bazas vivait dans le rayonnement moral et sous l'influence matérielle de Bordeaux. La fusion des deux pays sanctionnait un état de choses plus de dix fois séculaire. Le nouveau département présentait un ensemble si homogène et si naturel, que tout de suite les habitants

s'en trouvèrent en communauté d'idées et de désirs, et qu'il se forma sans peine un patriotisme départemental et ce qu'on pourrait appeler un esprit girondin.

Les députés de la Constituante avaient apporté, il est vrai, plusieurs modifications aux limites traditionnelles des anciens pays. Ils donnèrent à la Gironde quelques localités de l'Agenais, auxquelles Libourne servait en quelque sorte de marché naturel; inversement, ils abandonnèrent au Lot-et-Garonne et à Agen les paroisses bazadaises qui avaient en amont leurs principaux intérêts. Enfin, la prévôté bordelaise de Born fut enlevée à la Gironde pour grossir le département des Landes : or, précisément, le pays de Born était fort excentrique au Bordelais; c'était presque une enclave perdue en pleines Landes.

Partout ailleurs, les limites du département se confondirent avec les limites du pays bordelais et de la cité gallo-romaine de Bordeaux : le régime nouveau n'avait brisé les frontières historiques que pour se conformer plus étroitement aux intérêts naturels.

V

L'Assemblée Constituante poussa l'œuvre révolutionnaire jusqu'aux dernières déductions de la théorie politique. Elle n'admit aucune société, aucun ordre, aucune confrérie, qui ne fût pas une représentation ou une délégation du peuple souverain. « L'anéantissement de toutes les espèces de corporations des citoyens de même état et profession est une des bases de la Constitution française. »

Une à une, toutes les conséquences de ce principe se firent sentir dans Bordeaux. Les prêtres diocésains ne furent plus le clergé d'une Église, mais une simple hiérarchie de chefs religieux. Les vœux monastiques ne furent pas reconnus par l'État : un grand nombre de moines quittèrent leurs couvents, et, en fin de compte, les Ordres religieux furent irrévocablement supprimés et expulsés. Les confréries ou corporations d'artisans, la Chambre de Commerce, l'Académie de Bordeaux, le Musée et l'Université, disparurent tour à tour. Tous ces groupes variés, qui donnaient à la structure sociale des aspects multiples et

1790-92

1791-93

pittoresques, furent condamnés et détruits, et la nation ne présenta plus qu'une assemblée uniforme de citoyens égaux.

Ces suppressions eurent pour l'État deux graves conséquences : d'abord, il se mit en possession des biens meubles et immeubles des sociétés disparues; ensuite et en revanche, il devait prendre à sa charge tous les services publics et privés, d'instruction ou de bienfaisance, qui étaient attachés à la jouissance de ces biens, qui étaient la raison d'être de ces sociétés. Lorsque l'État eut, par vente ou délégation, transféré à la commune ces biens nationaux, celle-ci se trouva à la tête de domaines considérables et de lourdes obligations. Après avoir rendu à la nation tous les droits, on lui imposa tous les devoirs.

Il n'est pas bien sûr que la municipalité de Bordeaux ait désiré pour elle ce surcroît de richesses et de responsabilités. Beaucoup, parmi les amis les plus sincères de la liberté, pensaient que ces sociétés rendaient d'excellents offices, que l'État ne pouvait assumer. Le curé de Sainte-Eulalie, fougueux révolutionnaire, inquiétait les Sœurs de Charité de sa paroisse. Le maire le rappelle sévèrement à l'ordre. Outre que toute persécution est coupable, dit-il, les Sœurs sont d'une précieuse utilité : il y a « impossibilité de faire rendre aux pauvres par d'autres personnes les mêmes services et les mêmes secours qu'ils reçoivent d'elles ».

1791 5 juillet

Mais, une fois ces nouvelles charges acceptées, les autorités locales s'en acquittèrent avec zèle et probité. Les biens du clergé furent minutieusement inventoriés, les registres des corporations soigneusement paraphés, les livres, les tableaux et les collections des monastères et de l'Académie, catalogués avec une attention méthodique. Toutes ces opérations se firent avec une aussi rigoureuse précision qu'un inventaire après décès.

Ceux des biens nationaux qui ne pouvaient être appliqués à un service public furent vendus à des particuliers. Tel fut le sort des paroisses supprimées. Aucune d'ailleurs ne méritait de grands regrets : la seule qui eût quelque valeur artistique était Saint-Remi, et celle-là, transformée en entrepôt, a été conservée jusqu'à nos jours.

1791-92

Le Département fut installé à l'archevêché, bâti par le cardinal de Rohan; la commune prit possession, pour en faire son hôtel, du Collège de la Madeleine. On décida de créer un grand marché sur le terrain de

1791

1792

l'ancienne Maison commune, un autre sur celui des Petits Carmes aux Chartrons. Le terrain des Chartreux fut réservé par le Département à l'établissement d'une vaste nécropole : « l'humanité » exigeait, disait-on justement, de supprimer tous ces cimetières d'églises et de couvents qui attristaient et souillaient l'intérieur de la cité.

1791

Sur ces immenses emplacements des monastères, les architectes municipaux tracèrent des rues et indiquèrent des lots. Laclotte projeta de bâtir, aux dépens des Jacobins et des Récollets, l'élégant quartier des Grands-Hommes, triangle régulier ayant pour centre une place circulaire. Tous ces couvents formaient dans la ville, depuis qu'elle s'était épanouie autour d'eux, d'encombrantes enclaves; bâtiments laids au regard et gênants au promeneur, ils interrompaient et assombrissaient la vie municipale : c'étaient comme des immeubles parasites qui rongeaient l'espace. Les ingénieurs de la Révolution eurent la joie d'espérer la disparition de ces entraves, et de rêver une nouvelle ville, pleine d'air et de lumière, circulant sans obstacle des Jacobins à Sainte-Croix. Une révolution matérielle commençait sur notre sol, parallèle et semblable à celle qui transformait la société.

Sept. 1790

En même temps qu'elle s'emparait des domaines de l'Église, la nation substituait ses œuvres à celles du clergé. Elle se charge désormais de régler la vie et de veiller au sort des citoyens. L'État Civil fonctionne à l'Hôtel de Ville depuis le mois de novembre 1792 : la commune prendra maintenant, la première, acte de la naissance, du mariage et de la mort des hommes; on sera désormais citoyen avant d'être chrétien. Une société laïque se superpose de toutes parts à la vieille société religieuse. Le monde vient s'encadrer dans l'État comme il s'encadrait jadis dans l'Église.

La tâche la plus délicate fut d'organiser les services d'instruction et de bienfaisance. Ce ne fut qu'à la dernière extrémité, sous la pression des fanatiques, qu'on proscrivit les communautés enseignantes, les Frères des Écoles chrétiennes, les Ursulines, les Filles de Notre-Dame et les Dames de la Foi. A ceux-là on put substituer presque immédiatement dix instituteurs laïques. Il fallut tolérer plus longtemps les religieuses, faute de pouvoir les remplacer. Un arrêté fut pris enfin par la Ville, pour mettre à leur place dix institutrices laïques. — Le service

Juin 1791

Nov. 1792

des hôpitaux causa plus d'inquiétudes encore aux magistrats munici paux. Il y en avait quatre en ce temps-là : Saint-André, la Manufacture réunie aux Enfants-Trouvés, les Incurables et la Maison de Force, sans parler des dépôts et loges de fous. Le service y était fait à peu de frais par les Filles de la Charité ou Sœurs Grises, les Orphelines et les Dames du Bon-Pasteur. La Ville, privée déjà de ses principales ressources par la suppression des octrois, ne pouvait se résigner à se passer des Sœurs secourables : malgré les injonctions du District, qui la sommait de les remplacer par des « dames » et des « commisses », elle les maintint jusqu'à la dernière heure. En vain les sociétés populaires ouvraient des listes de souscription, engageaient « les veuves et les filles » à soigner les malades dans les hôpitaux. Il fallut encore, dans les derniers jours d'avril 1793, prier les Sœurs de Charité « de continuer provisoirement leurs fonctions ».

1791

L'autorité ne pouvait tout faire. La besogne qui lui fut imposée de 1790 à 1792 excédait les forces même d'une génération. Mais il faut reconnaître que les chefs de la Ville et du Département dépensèrent au travail toutes les leurs, sans se ménager et sans se plaindre. Aucune lignée de gouvernants n'a été plus dure et comme plus joyeuse à la peine.

VI

La foi les soutenait. Ils croyaient en la Révolution avec une aussi ardente piété que les disciples du Christ croyaient en la Résurrection. La Révolution fut plus qu'une réforme politique, plus qu'un mouvement social, elle fut l'avènement d'une religion, — de cette religion de « l'Homme Libre » dont le Livre avait été écrit par Rousseau. Quand les Girondins virent en quelques jours un si prestigieux changement de décor, quand ils se sentirent les maîtres sans avoir combattu, ils crurent à une ère d'incomparable bonheur, et se laissèrent envelopper de cette douce ivresse qui accompagne les premiers pas des religions nouvelles.

Leur foi révolutionnaire ne les détacha point d'abord de celle qui avait bercé leur enfance. Ils pensèrent même un instant être d'autant

plus chrétiens qu'ils étaient plus libres : « Citoyens, » disait Vergniaud dans Saint-André, « la nature nous a faits tous égaux ; la religion nous unit par des liens plus intimes encore : elle nous a faits tous frères. Bénissons la Constitution qui nous ramène dans les bras de ces deux filles du ciel. » Un curé s'écriait avec une émotion qui paraît sincère : « Ces siècles si vantés de la primitive Église, que nous appelions si souvent par nos vœux, vont enfin reparaître parmi nous. » C'est « l'Être Suprême », dit un rapport municipal, « qui, dans tout le cours de la Révolution, a veillé sur la France ». Quelques hommes, d'une dévotion plus concrète, voyaient nettement l'action de Dieu dans ces événements : « Chacun reconnaîtra dans la Révolution l'ouvrage de l'Éternel, » dit le Club National : elle est un « prodige manifeste », un « coup de foudre lancé du haut des cieux ».

Aussi, et presque jusqu'à la fin de 1792, le culte de la Révolution parut se placer, comme autrefois celui de la Royauté, sous les auspices du christianisme traditionnel. Les curés, les chanoines, les religieux étaient tous venus à l'Hôtel de Ville renouveler leur serment à la patrie. Aucune solennité nationale ne pouvait se passer du concours de la religion, d'une messe, d'un *Te Deum* et d'un pieux discours. Quand on apprit l'achèvement de la Constitution, une société populaire de dames bordelaises fit célébrer à Saint-André un *Te Deum* d'actions de grâces. La grande fête de la fédération militaire, célébrée au Jardin Public le 17 juin 1790, fut une fête profondément religieuse. Un autel était dressé sur la terrasse, orné des vases sacrés. Le clergé de Saint-Seurin officia. Les prêtres bénirent le drapeau ; puis ils reçurent les serments, qui furent prêtés sur l'autel. Le chanoine Batanchon s'avança alors et appela sur les troupes la faveur divine : « Dieu tout-puissant ! Dieu de miséricorde et de paix ! répandez vos bénédictions les plus abondantes sur cet étendard consacré pour être le signe de l'union et de la concorde. » Enfin le *Te Deum* fut entonné. Les chants montaient au ciel, l'encens fumait, le canon tonnait, les ors flamboyaient, un souffle chrétien passait sur la foule.

Mai-Juin 90

Oct. 1791

Dès lors, pourtant, il était visible que ce cadre chrétien devait disparaître, incompatible avec les véritables pensées des chefs de la Révolution. Le Christ et la Vierge sont oubliés dans les sermons

officiels; l'autel chrétien du Champ-de-Mars s'appelle l'autel de la Patrie. Dieu n'est plus que la « Divine Providence », l'« Être Suprême », le « Dieu régénérateur de l'Empire français », l'« Arbitre de nos destinées ». « Nous aimons la religion, » s'écriait Guadet au club, « non cette religion de la terre, défigurée par les passions des hommes, mais cette religion du ciel, pure comme son auteur, éternelle comme le temps, grande comme la nature. » « Je ne manque jamais de prier l'Être Suprême soir et matin, » écrit un étudiant bordelais, « mais je laisse de côté le livre de prières, tant il me paraît insipide. »

La religion de l'Être Suprême et de l'Homme Libre est constituée dès 1790. — Elle a son ère, qui tend à remplacer l'ère chrétienne : les particuliers dans leurs lettres, les sociétés populaires dans leurs arrêtés, les Corps publics dans leurs délibérations, des curés même dans leur correspondance officielle, datent, à partir de 1789, « l'an premier de la Liberté Française ». — Elle a ses fêtes, empruntées au cycle révolutionnaire qui n'est ouvert que d'hier et dont les gestes sont déjà si nombreux, et ces fêtes, populaires dans leur ardente nouveauté, sont alors les rivales toutes-puissantes de celles des traditions chrétiennes : on célèbre coup sur coup, sans trêve, dans la joie et l'enthousiasme, l'installation des nouveaux élus, la prestation de serment des autorités, les fédérations entre les Gardes Nationales et les Villes, les anniversaires des glorieuses journées, les étapes finales de la Constitution, sans parler du service divin en l'honneur de Mirabeau. — Elle a ses saints, car on dit constamment « la Sainte Constitution ». — Elle a son sanctuaire, qui est le Jardin Public transformé en Champ-de-Mars, temple immense s'épanouissant librement sous la voûte du ciel, comme les bois sacrés des religions primitives, comme la divine montagne où Jésus-Christ enseignait le peuple. — Enfin, elle a ses mystères et la communion de ses fidèles : « Nous serons sanctifiés plus tôt que les Parisiens, » écrit un Bordelais fier des progrès que la liberté fait dans la ville.

Cette communion se faisait sous la forme du serment. « Je jure, » portait entre autres formules celle du serment d'une société populaire, « je jure, sous les auspices de l'Être Suprême, de répandre plutôt jusqu'à la dernière goutte de mon sang, que de souffrir qu'il soit

changé ni altéré rien dans notre Sublime Constitution. » La Révolution a abusé des serments : aucun acte, aucune parole, aucune réunion d'hommes ne se faisait sans en être précédé. C'était peut-être une réminiscence classique : mais c'était surtout l'invincible besoin d'une communion religieuse.

Pour quelques-uns, cette religion ne fut qu'une agréable phraséologie; elle devint vite une mode pour un très grand nombre. Mais d'autres, et tels furent les députés girondins, eurent une exquise sincérité, qui donnait la grâce à leur esprit, la jeunesse à leur âme, et à leur parole une éloquence souveraine : c'étaient les élus de la foi révolutionnaire. A ceux-là, il parut pendant trois ans que le ciel s'était rapproché de la terre; ils jouissaient, disait Vergniaud, de « tout ce que l'arbitre éternel de nos destinées nous permet de goûter de bonheur dans cette vie passagère »; ils vivaient, comme les chrétiens des temps galiléens, dans l'aurore rayonnante d'une joyeuse piété.

VII

L'inévitable malheur fut que ces hommes d'élite voulurent associer la foule à leurs rêves pacifiques et à leurs passions généreuses.

On répétait obstinément à la multitude qu'elle était une assemblée d'hommes libres, et qu'elle avait droit à se gouverner. Choisir des électeurs ou des mandataires ne lui paraissait pas une preuve satisfaisante de sa liberté, un exercice suffisant de ses droits. Elle s'organisa vis-à-vis des autorités établies en autorité rivale, incohérente et dominatrice. Tout groupement d'hommes agit comme une assemblée du peuple souverain.

Voici d'abord les réunions de la Garde Nationale. — Elles ne doivent s'occuper que d'affaires de service. Et, sur la proposition de Boyer-Fonfrède, l'Armée Patriotique envoie une députation à la Constituante pour lui dénoncer un arrêt du Parlement. D'elle-même, la Garde Nationale de Bordeaux décide de « voler au secours » de Montauban, troublé par les factieux, et elle oblige la municipalité à ratifier sa décision.

Février 1790

15 mai 1790

Plus dangereuses encore sont les vingt-huit Sections électorales de Bordeaux. — Les citoyens actifs avaient le droit « de s'y rassembler en corps de commune », mais sur convocation expresse du Conseil de Ville et sur demande signée d'au moins cent cinquante électeurs. Les assemblées de Sections, en dehors des périodes électorales, furent fort rares jusqu'en 1792. Il ne tint pas à une poignée de fanatiques qu'elles ne fussent plus fréquentes et plus actives; le Conseil sut les maintenir dans l'impuissance. Mais, vers le mois d'août 1792, alors que la patrie est en danger, que les pouvoirs publics sont désemparés, que les ressorts du gouvernement craquent et faiblissent, les Sections, l'une après l'autre, se déclarent en permanence; et, à la même date, elles s'ouvrent à tous les citoyens, et non pas seulement aux contribuables. Une commune tumultuaire, ayant ses bureaux de Sections et son comité central, se lève en face de la commune légale pour la surveiller et la mater au besoin. C'est ce que déclare sans ambages la Section 14 ou Section Franklin, la plus révolutionnaire de toutes :

Août 1792

Depuis le 27

Sept.-Oct.

« Sa permanence n'a d'autre objet que celui d'établir une sentinelle qui veille à ce qu'il ne soit rien fait par qui que ce soit qui puisse préjudicier à la nation, et pour maintenir dans toute leur intégrité les lois rendues par ses représentants, stimuler tous les Corps administratifs pour leur entière exécution, s'ils les négligeaient, et veiller à ce qu'ils ne s'en écartent pas. »

C'est le ton jacobin : une menace présentée en offre de services.

Enfin, ce sont les sociétés populaires, terribles parasites qui rongent la Révolution plus sûrement que ne la sapent ses ennemis. — Celle-ci avait supprimé les confréries de métiers, de bienfaisance et de vie contemplative : elle avait laissé s'établir des corporations purement politiques, organisant contre elle la conjuration de ses propres membres. L'orateur d'un club bordelais exposait nettement au Corps municipal l'office prétendu de ces sociétés : « Vous ne pouvez tout faire. Nous vous aidons. Dans ce labyrinthe de tant d'intérêts divers, la reconnaissance de quelque vexation particulière ne peut-elle vous échapper? » Et, dès leur origine, ces confréries politiques vont jouer à Bordeaux un véritable rôle public, assez semblable à celui des corps de métiers dans les grandes communes du moyen âge : ce sera une analogie de plus entre celles-ci et les municipalités révolutionnaires.

A Bordeaux, les trois principaux cercles révolutionnaires étaient le *Club du Café National*, la *Société des Amis de la Constitution*, celle des *Surveillants des Ennemis de la Constitution*, celle-là démagogique, la seconde plus généreuse, la dernière, enfin, assez mesquine : toutes critiquant et opprimant les pouvoirs publics avec une égale insolence. « Vigilance » ou « surveillance » était leur devise; l'une prenait un œil, l'autre prenait un coq pour emblème.

1790
Mars-Avril
Mars 1791

Le Club National provoque des attroupements pour protester contre une mesure de discipline prise à l'égard de trois mauvais soldats; chaque jour il imprime de nouveaux pamphlets, dénonce, calomnie, outrage : dans le triomphe de la Révolution, il a pris, comme la soldatesque romaine au triomphe de César, le rôle d'insulteur. — Les Amis de la Constitution étaient plus dignes, mais plus gênants, parce qu'ils avaient à leur tête quelques-uns des membres des pouvoirs publics. C'était dans leurs réunions que l'éloquence de Guadet, de Ducos, de Vergniaud, se donnait libre carrière; ils y trouvaient des tribunes populeuses, ils pouvaient développer sans mesure les thèmes de leurs déclamations favorites; ils avaient là ce double contact avec une foule passionnée et avec des idées générales qui leur manquait dans les calmes et laborieuses réunions des Conseils publics. Ils menaient ainsi une existence en partie double, — comme celle de la Révolution tout entière, — moitié dans les clubs et moitié dans les assemblées; mais ce fut surtout dans ceux-là que se développèrent leur talent et leur gloire.

Juin 1790

Les membres des corps élus, et le maire Saige en particulier, voyaient très nettement le péril. Il n'était pas bon, disait-on au Conseil de la Commune, que la foule eût si souvent l'occasion de discuter des choses de l'État. A une démarche faite par une assemblée improvisée aux Jacobins, le Corps de Ville répond fièrement : « Il est contre les principes de la Constitution que les citoyens délibèrent sur les détails d'une administration qu'ils ne peuvent diriger. » Aux Sections qui veulent créer un comité central, il déclare que c'est « former un nouvel ordre de choses contraire à la loi ». Au comité central qui se crée, il enjoint de se dissoudre immédiatement, et il rappelle l'axiome fondamental de la Révolution : « La souveraineté appartient au peuple entier, et non à une partie du peuple. » — Ce pouvoir illicite de la

Nov. 1790
Mars 1792
Nov. 1792

foule, les officiers municipaux durent pourtant, sinon l'avouer, du moins lui céder maintes fois. Le comité central a réellement fonctionné; quand les Sections se déclarent en permanence, les magistrats écoutent leur déclaration qui renferme une injure; et un jour même, en pleine séance du Conseil, « le maire déclare qu'il entendrait avec reconnaissance les citoyens présents » dans les tribunes, et il donne la parole à ceux qui la demandent. — Les magistrats de Bordeaux eurent toujours cette peur du sang versé, cette crainte de donner un ordre détesté, qui, en dernière analyse, laissaient le pouvoir effectif à la minorité des violents.

24 nov. 1792

Ce qui manqua à la Révolution, en province comme à Paris, ce fut le sentiment de la force politique et le respect de l'autorité. Le peuple et le gouvernement les avaient également perdus sous Louis XVI : ils ne firent que continuer, celui-là à ne pas savoir obéir, celui-ci à ne pas savoir commander. Les Girondins méconnaissaient au club la loi qu'ils défendaient au Conseil. Une fois même, en pleine séance du Corps municipal, le délégué du District, Journu-Auber, prononça ces singulières paroles : « Foulons aux pieds ces anciens préjugés d'une prétendue gradation dans l'importance des individus à qui la patrie a confié quelques fonctions : regardons-nous tous également comme des fonctionnaires publics appelés par la voix de nos concitoyens à la garde des remparts de la Constitution. » Qu'est-ce à dire, sinon qu'il n'y a plus de hiérarchie, plus d'autorité?

3 août 1790

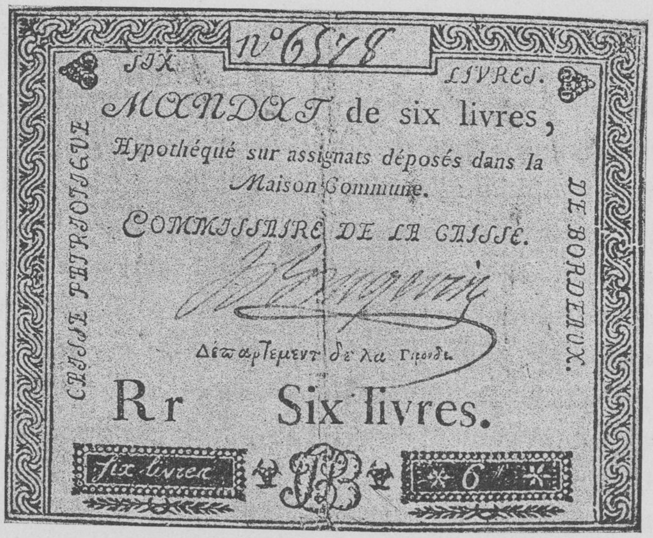
VIII

Sous la triple action également irritante et jamais ralentie du club, de la Section et de la Garde, la cité prit une physionomie nouvelle qu'on eût cherchée en vain dans tous les siècles de son histoire passée. Sous les Romains, elle avait vécu surtout d'une vie de travail; la religion l'avait absorbée sous les Barbares; la vigne l'avait occupée sous les Anglais; elle avait été ville de lettres sous la Renaissance et de négoce sous Louis XV. Et voici maintenant qu'elle est tout entière enveloppée, grisée, affolée par la vie politique.

1790-92

Le commerce a été brusquement tari dans ses deux sources, par la révolte des nègres à Saint-Domingue et par l'état de guerre avec l'Angleterre. Ajoutez à cela le régime des assignats et la suppression, en 1791, de la Chambre de Commerce. Les négociants doivent se résigner à arrêter leurs affaires.

Alors, ils tournent leur activité vers celles de l'État. Déjà, par le fait même du régime constitutionnel, le travail commercial était suspendu et compromis. Les Conseils publics appellent matin et soir les armateurs et les marchands; l'ambition des États Généraux ou de la Législative, les



MANDAT DE SIX LIVRES [1].
(1791-93.)

honneurs de la Commune et du Département, enlèvent à leurs bureaux les plus intelligents et les plus riches. Leurs commis ne peuvent les suppléer : ils apportent au comptoir la trace fatigante des veillées du club et des patrouilles de la garde.

Toutes les pensées se trouvaient fatalement concentrées sur cette unique passion, la politique. Il n'y a à peu près plus de réunions purement littéraires. Le Musée ressemblait à un club dans les derniers mois de son existence. Le théâtre jouit sans doute d'une vogue

1. Frappé par la Caisse Patriotique de Bordeaux. — Aux Archives municipales. — Remarquez la légende, en lettres grecques, de *Département de la Gironde*. — Cf. LALANNE, *Bordeaux*, t. I, p. 126.

incroyable; en plus du Grand-Théâtre, devenu le Théâtre de la Nation, le Théâtre Lyrique s'ouvre près de la place Dauphine; un troisième, le Théâtre Molière, se fonde rue du Mirail, dans l'ancienne chapelle Saint-Jacques : tous trois regorgent de spectateurs. Mais les assistants demandent des pièces de circonstance, et à les voir applaudir les moindres allusions, acclamer les patriotes du jour, on s'aperçoit qu'ils ne cherchent au théâtre que l'occasion de se grouper une fois de plus et de manifester leur opinion politique. Les sermons dans les églises, les poésies dans les journaux, les chansons après boire, sont également patriotiques. Les femmes ont leurs clubs, apparentés à ceux des hommes : il y a une *Société des Amies de la Constitution*. Les pures jouissances des lettres et de la religion sont méprisées.

1790

1792

Le soir, douze à quatorze cents personnes s'étouffaient aux séances publiques des Amis de la Constitution. Jamais sermon de prédicateur populaire, représentation d'actrice en tournée, conférence d'un maître aimé, n'ont attiré une foule si drue et si passionnée. La séance commence à six heures, et à trois heures les dames ont déjà pris les bonnes places. Et cependant quel assommant programme! un discours politique, un défilé patriotique, une prestation de serment, un autre discours, un autre défilé, et ainsi de suite, sans entr'acte et sans intermède. Et tout le monde applaudit, orateurs et public sont saisis du même délire : la vie des Bordelais se transforme en un Mystère patriotique.

IX

La Révolution avait donc pris l'allure d'une religion nouvelle. Et, comme toutes les religions, du jour où elle gagna la multitude, elle eut ses sycophantes et ses énergumènes, ses persécutions et ses folies sanguinaires.

Pendant trois ans complets, depuis le 20 juillet 1789, jour de l'usurpation des Électeurs, jusqu'à la dernière fête de la Fédération, le 14 juillet 1792, la Révolution garda dans Bordeaux son caractère pacifique, humain, légèrement aristocratique. « Quand la persécution éclatait avec fureur sur plusieurs lieux du royaume, » dit un contem-

porain, « ses excès semblaient du moins avoir épargné cette ville, et depuis trois ans les Corps constitués avaient su maintenir dans son territoire, avec un bonheur rarement troublé, la tolérance et la paix bannies de presque tout l'Empire. » On vit des attroupements, on n'entendit aucune émeute. Ce fut à cet air calme et tempéré que les Girondins s'habituèrent : amollis par la paisible contemplation de leur rêve, ils ne pourront résister, dans la Convention, au soubresaut d'un sanglant réveil.

Seul, le Club National était jaloux de ce sage renom que Bordeaux acquérait. Il se fit un mérite d'importer ici les procédés sournois et brutaux de la faction jacobine; il dressa et imprima des listes de suspects; il appela le peuple à se venger de « certains prêtres réfractaires, qui travaillent saintement à nous faire égorger ». Ce fut lui qui lança le premier cri de meurtre : « Devenez bons citoyens, » écrivait-il dans une adresse à ses adversaires, « si vous voulez éviter les réverbères. » Il est vrai qu'il ajoutait hypocritement, dans une note au bas de la page : « Cette expression qui nous échappe ne doit pas prémunir contre nous : nous nous armerions contre toute voie de fait. » Mais on ne lit pas toujours les notes, et, dans le texte du pamphlet, l'appel sanglant était lancé.

1791

C'était la question religieuse qui divisait le plus la population : la foi révolutionnaire devait avoir tout naturellement pour principaux ennemis les prêtres qui étaient obstinément fidèles aux rites de la foi chrétienne.

Au début, les curés avaient accepté avec joie de faire acte de soumission aux lois nouvelles : la patrie était leur « mère chérie » et la Révolution était un peu leur fille. Mais, quand ils se virent obligés de renoncer à la discipline actuelle de l'Église et d'entrer en conflit avec Rome, dès lors toute-puissante sur leur esprit, leur conscience se troubla, et leur foi révolutionnaire se ternit. L'Assemblée nationale s'aliéna les propres auteurs de sa puissance, demeurés ses plus sincères adhérents et les plus fidèles amis du peuple. Sur treize curés bordelais, un seul prêta serment à la Constitution civile; et quand la nation eut élu le nouveau clergé d'État, l'ancien clergé continua, à côté de lui, à desservir son Église.

Mai 1790

Décembre

1791

30 janvier

Janv.-fév. 91

Les autorités locales ne voulurent point user de violence contre les curés réfractaires : la liberté des cultes était un principe du dogme constitutionnel. Elles n'osèrent appliquer les lois nouvelles qu'après de longs délais et de pressants appels à la concorde et à l'amour. Aux dissidents, elles concédèrent d'abord trois locaux de culte, et elles firent ensuite inscrire « sur les édifices consacrés à un culte religieux par une société particulière » : PAIX ET LIBERTÉ.

Février 1792

Mais il était aussi difficile d'empêcher les hommes de ce temps de parler et d'écrire que de modifier le cours des astres. La question du serment religieux devint, à Bordeaux, la question du jour, celle à laquelle on consacrait le plus de pamphlets, celle qui provoquait le plus d'attroupements. On ne cessa à ce sujet d'écrire pendant 1791, de vociférer dans les rues pendant 1792. Des deux côtés, on jouait avec les folies populaires. Dominique Lacombe, curé de Saint-Paul, lance une intempestive *Adresse au clergé inconstitutionnel,* et, guettant l'héritage du vieux Pacareau ou un siège à la Législative, se fait, en chaire et dans ses libelles, le champion en titre « d'une religion qui », disait-il, « appelle les hommes à la véritable liberté ». Hollier, le vicaire de Pacareau, développe ses apologies dans les clubs et dans les églises : c'est le plus insupportable bavard de ce temps. Leurs adversaires ne valaient ni plus ni moins, aussi intolérants et aussi verbeux que les constitutionnels. Laumond, supérieur assermenté du séminaire de Saint-Raphaël, rétracte son serment quand le pape a parlé; mais cela ne lui suffit pas; il fait appel à ceux dont il a partagé « l'erreur » : « Sauvez vos âmes, » leur écrit-il, et, dans sa ferveur de nouveau converti, il imprime, publie et distribue sa lettre. Langoiran, l'ancien vicaire de Cicé, est le plus ardent à la lutte pour les droits de l'Église traditionnelle : c'est lui qui la dirige, la soutient, la renouvelle quand elle s'apaise, ami plus dangereux qu'un adversaire, conseiller plus impitoyable qu'un persécuteur. Alors que la tolérance dominait encore les pouvoirs publics, les insermentés prononçaient déjà le mot de persécution; et, comme les premiers chrétiens d'Asie, ils défiaient l'orage par un ciel serein.

1791

Mai

Avril

Les premières mesures de combat furent prises par le pouvoir, moins parce qu'il les jugeait nécessaires que par complaisance envers la foule

irritée. Le culte des réfractaires occasionnant des troubles dans la cité, le Département fit fermer les trois églises qui lui étaient assignées; Langoiran fut menacé des tribunaux; d'autres prêtres furent poursuivis, mais acquittés.

1792 Janv.-Fév.

Cela ne pouvait suffire à la foule, maintenue en délire par les politiciens du Café National. Le 15 juillet 1792, l'abbé Langoiran et l'abbé Dupuy, saisis à Caudéran, transportés à Bordeaux, sont égorgés par quelques forcenés dans la cour de l'ancien archevêché, où siégeait le Département. Ce fut le premier triomphe des sans-culottes, des femmes à piques et des hommes à bonnet rouge, de cette arrière-garde de maraudeurs et de braconniers politiques qui rôdent autour de toutes les révolutions.

Cette journée fut la plus terrible de la Révolution bordelaise : elle marque le moment où le rêve finit, où la foi révolutionnaire devient brutale et exclusive. La veille, on a encore chanté un *Te Deum;* ce jour-là, pendant le meurtre, la municipalité plante des Arbres de la Liberté. Après le meurtre, un courrier de Paris lui apprend que la patrie est en danger. A la même heure, le procureur de la Commune Gensonné préparait son décret contre les prêtres réfractaires, qu'il lira trois jours après.

Toutefois, la municipalité prit des mesures pour que le crime de la populace demeurât isolé. Elle fut atterrée et énergique à la fois dans ce qu'elle appela « un grand malheur ». Dès le soir, l'ordre était rétabli, grâce à la vigueur et à la prudence de Courpon, le commandant général de la Garde Nationale.

Mais la persécution était maîtresse. Elle s'attaquait aux choses comme aux hommes. Un mois après l'assassinat de Langoiran, la foule descendait, sous la protection de la municipalité, la statue de Louis XV à la place Royale.

20 août

Peu après, on procédait à l'élection des députés à la Convention. Le Département élut, entre autres, les futurs chefs du parti girondin, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Grangeneuve, Ducos, Boyer-Fonfrède. Les cinq premiers avaient été, l'année précédente, envoyés à l'Assemblée Législative.

Sept.-Déc.

Maîtres du pouvoir, les Girondins firent abolir la Royauté. Il leur

sembla que la République assurerait aux citoyens l'idéal de liberté et de bonheur promis par le *Contrat social*. Ce mot, ils en avaient trouvé à Bordeaux la trace ininterrompue pendant les derniers siècles de son histoire; ce régime, ils l'avaient vu pendant trois ans dominer leur cité et leur département et y assurer la pacifique ordonnance de tous les droits de l'homme.



SCEAU DE LA VILLE (FIN 1792).

Un arrêté du Département annonça la République, le 25 septembre 1792 : « Français, » disait-il, « vous remontez enfin à la dignité de l'homme : il n'est plus de souverain que la loi. » En réalité, l'événement sembla à Bordeaux même d'assez mince importance : la vie politique n'en fut pas un instant troublée; il n'y eut à changer que le sceau de la Ville et les formules administratives. Les institutions locales ne furent point modifiées; les mêmes hommes demeurèrent au pouvoir. Sers devint président du Département; les électeurs en avaient choisi Roullet comme procureur général syndic. Saige fut réélu maire de Bordeaux.

Nov.-Déc.

12 janv. 93

Mais il était dans la logique de la Révolution que le parti des violents s'emparât à son tour du pouvoir. La gloire de Bordeaux a été qu'il le prît ici fort tardivement, et ne pût le prendre sans un secours étranger.

1. D'après le *Journal du Club National*, auquel cette vignette sert d'en-tête. — L'œil est un emblème extrêmement fréquent dans la symbolique de la Révolution : on le trouve, par exemple, à Paris dans les sceaux des Sections des Marchés, de l'Arsenal et bien d'autres.



EMBLÈME DU CLUB NATIONAL [1].

CHAPITRE XXXV

LE GOUVERNEMENT DE SALUT PUBLIC

(1793-1799)

I. Les adversaires des autorités girondines. Nécessité d'un despotisme de salut public. — II. Lutte entre le Département et la Convention; triomphe du parti montagnard et du gouvernement de salut public. — III. Caractère des nouveaux gouvernants. — IV. La Terreur. — V. La propagande du culte révolutionnaire. — VI. Travaux administratifs des conventionnels. — VII. Le Directoire : désertion de la vie politique[1].

I

Les négociants, les avocats, les membres de cette haute bourgeoisie qui gouvernait Bordeaux depuis juillet 1789, avaient à lutter contre deux groupes d'adversaires.

Les premiers étaient leurs administrés mêmes : les gens des classes inférieures, les mécontents de toutes les classes, avocats sans cause,

1. Archives municipales : 1° *Délibérations du Conseil général de la Commune*, en particulier depuis le 12 janvier jusqu'au 24 avril 1793; 2° *Délibérations du Bureau municipal*, en particulier du 25 août au 25 septembre 1793. — Aux Archives départementales, série L : *Registres du Conseil général du Département*, du 6 décembre 1792 et du 24 mai 1793 (n°s 504 et 505); *Registre de la Commission populaire de Salut public* (2169); *adresses des Sections* (2137, 2152, 2153); *arrêtés et lettres des représentants en mission* (en particulier 437-442); *Registres du Comité de Surveillance*, depuis le 3 octobre 1793 (2163); *Registres des Bulletins des maisons d'arrêts* (2197). — *Actes du Comité du Salut public*, publiés par Aulard, t. I-VII, 1889-94. —

boutiquiers sans fortune, fonctionnaires sans emploi, prêtres défroqués, déshérités du sort et du talent, habitués du Café National, orateurs de club et flagorneurs de la foule, tous inféodés à l'esprit des Jacobins et aux principes des Montagnards, se plaignaient amèrement que l'autorité fût aux mains d'aristocrates. La Révolution, disaient-ils, n'a fait ici que remplacer l'aristocratie de la noblesse par l'aristocratie de l'argent. Ils demandaient ouvertement qu'elle leur donnât, à eux aussi, les bénéfices du pouvoir.

Les autres ennemis étaient en haut, dans la Convention, de plus en plus dominée par ce même parti jacobin. Les orateurs de la Montagne reprochaient vivement aux Girondins de l'Assemblée comme à ceux de la ville et du département d'oublier les intérêts généraux de la France pour ne sentir que les aspirations de leurs districts et les désirs de leurs mandataires. Ils voyaient que les autorités locales s'étaient, sous l'impulsion du parti girondin, arrogé à la fois trop d'orgueil et trop d'autorité. Robespierre plaisantait lugubrement, lorsqu'il prêtait à la Gironde « le projet de se séparer de la France pour redevenir la Guyenne et s'unir à l'Angleterre ». Ysabeau calomniait les négociants bordelais lorsqu'il affirmait « tenir les preuves que plusieurs d'entre eux voulaient

Bulletin de la Commission populaire de Salut public du département de la Gironde [impr.], 43 numéros. — *Moniteur*, en particulier 11 et 14 juin, 17 juillet, 8 août, 26 septembre, 28 octobre, 3 et 6 novembre, 2 et 13 décembre 1793, 16 janvier, 15 mars 1794. — BAUDOT, *Rapport de ce qui s'est passé à Bordeaux*, 22 août 1793. — YSABEAU, *Rapport de ce qui s'est passé à Bordeaux* (même date). — *Journal de Bordeaux*, surtout du 1er janvier 1793 au 31 janvier 1794. — *Registres des jugements de la Commission militaire*, 3 vol., du 2 brumaire an II au 13 thermidor an II (au greffe de la Cour d'assises). — *Journal du Club National* et *Feuille de Bordeaux* (qui lui fait suite), depuis le 6 juillet 1794 à mars 1795. — TUSTET, *Tableau des événemens qui ont eu lieu à Bordeaux*, 17 juin 1794. — SAINTE-LUCE-OUDAILLE, *Histoire de Bordeaux pendant dix-huit mois*, 1795. — RIOUFFE, *Mémoires d'un détenu*, collection BARRIÈRE, t. IX, 1856. — MEILLAN, *Mémoires*, 1823. — BAUDOT, *Notes historiques*, 1893. — *Liste des hommes de sang*, 1815. — *Jugement rendu par la Commission militaire spéciale (contre Lacombe*, 27 thermidor II), *id.* (*contre Rey*, etc., 3 brumaire III). — BERNADAU, *Tablettes* [ms.], t. II et III. — COURTOIS, *Rapport fait au nom de la Commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre*, an III. — P[RUDHOMME], *Histoire des crimes commis pendant la Révolution*, t. V, 1797. — Collection (en cartons) d'arrêtés, de discours, de pamphlets, d'adresses, etc., à la Bibliothèque de la Ville.

VIVIE, *La Terreur à Bordeaux*, 2 vol., 1877. — O'REILLY, *Histoire de Bordeaux*, IIe part., 2 vol., 1re édit., 1856-58. — WALLON, *Le 31 mai*, 2 vol., 1886. — WALLON, *Les Représentants en mission*, t. II, 1889. — *Les Missionnaires de 93*, 1819. — BRIVES-CAZES, *Expédition en Vendée*, 1886 (*Actes de l'Académie*, 1885). — FABRE DE LA BÉNODIÈRE, *La Justice révolutionnaire à Bordeaux*, 1865. — CÉLESTE, dans *Bordeaux*, t. III, p. 157 et suiv. — BERRIAT SAINT-PRIX, *La Justice révolutionnaire*, t. I, 1870, p. 290-314. — CHAUVOT, *Le Barreau de Bordeaux*, liv. II. — CHAULIAC, *Un martyr bordelais sous la Terreur*, 1877. — LELIÈVRE, *Une nouvelle page du martyrologe de 1793*, 1886. — TAINE, *La Révolution*, t. II et III. — ALLAIN, *L'Œuvre scolaire de la Révolution*, 1891.

vendre ce port aux Anglais ». Mais Danton, les yeux fixés sur la frontière, criait avec raison à Gensonné : « La France, en ce moment, n'est ni à Lille, ni à Marseille, ni à Lyon, ni à Bordeaux : elle est tout entière où l'on pense, où l'on agit, où l'on combat pour elle ! »

Les autorités municipales et départementales avaient évidemment pris à Bordeaux une influence dangereuse pour l'unité de la volonté nationale. Lors des échauffourées de Montauban, la municipalité de Bordeaux avait sans ordre de Paris, ni du roi, ni de l'Assemblée, laissé partir sa Garde Nationale au secours de la ville troublée : une commune indépendante n'aurait pas agi autrement. Elle contractait des alliances au gré de ses intérêts ou de ses frontières, comme l'avait fait la commune de Bordeaux au XIIIe siècle. C'est un pacte fédératif avec Toulouse : « Au premier signal, les Bordelais voleront à Toulouse, ou les Toulousains à Bordeaux, pour soutenir la cause de la liberté et partager leurs périls, leurs succès et leur gloire. » Ce sont d'autres traités avec Langon et Bergerac. Lorsque la Garde Nationale de Bordeaux est envoyée à Montauban, son chef est autorisé à conclure « un pacte fédératif avec les gardes nationales des villes qu'il traverse ».

Mai-Juin 90

Par une conséquence naturelle, la centralisation de l'ancien régime fait place brusquement à l'autonomie effective des pouvoirs locaux. Si la nation est libre, chacun de ses groupes politiques l'est également.

En temps ordinaire, un peu de bon sens aurait empêché cette indépendance locale de devenir dangereuse. Mais qu'on songe à ce qu'était la France depuis la fin de 1792 : l'ennemi menaçait les côtes de l'Atlantique, il fallait mettre Bordeaux en état de défense, et on avait besoin d'envoyer contre les Vendéens la Garde Nationale de la ville ; il fallait surveiller ici les intrigues des contre-révolutionnaires, les espions de l'étranger et le schisme religieux. Dans de telles circonstances, il importait moins que jamais que les Conseils du Département et de la Ville donnassent trop d'ordres ou élevassent la voix trop haut. Les ordres ne pouvaient venir que de Paris, la voix ne pouvait être que celle de la France en danger. L'idéal des Sers, des Saige et des Roullet, — la nation souveraine gouvernant librement ses villes et ses pays, la Révolution « consommée par l'amour », — ne devait plus être qu'un beau rêve. « Les Girondins étaient, » disait Baudot, « en opposition flagrante avec

le cours de la Révolution dans le temps. » Les dangers obligeaient la France à se former en un corps compact, et à obéir tout entière aveuglément au despotisme de ses chefs. Il n'y avait d'autre forme possible de gouvernement que l'arbitraire du salut public.

Le malheur fut précisément que cette souveraineté du salut public ne put être comprise, usurpée, appliquée, que par le parti jacobin. Elle était dans la logique de ce parti : par son état de violence continue, par la simplicité de ses axiomes politiques, par sa haine des aristocraties, par la servilité habituelle de ses masses, le parti jacobin réunissait tout naturellement cette grossière discipline que demande le despotisme. Les classes populaires sont, de toutes, celles qui reçoivent le plus volontiers les mots d'ordre, qui subissent le plus aisément l'impulsion. Elles ont été, de tout temps et dans tous les pays, l'armée la plus vite mobilisable des usurpateurs ou des dictateurs. On le vit à Rome sous Jules César et à Bordeaux sous la Convention.

II

1793 — Avec l'année 1793 commença la lutte entre les autorités locales et la démagogie jacobine. La municipalité prit une vigoureuse initiative, donnant aux Girondins de la Convention un exemple qu'ils ne surent imiter. Au mois de mars, il y eut un semblant d'émeute, dont la disette fut le prétexte. La Garde Nationale, bien guidée et bien dirigée, en eut raison en moins de deux heures, avec un peu d'habileté et quelques coups de fusil. Le foyer de ces troubles était le Club du Café National : le Corps de Ville eut le courage d'en ordonner la fermeture. Un peu d'énergie suffisait pour mater le peuple de Bordeaux. Il est, disaient les Montagnards eux-mêmes, « bon par excellence ».

7 mars

La Convention était pour le Département un ennemi plus redoutable. Vers la même époque, elle déléguait en Gironde quelques-uns de ses membres pour rappeler son pouvoir souverain aux autorités qui étaient tentées de discuter avec elle. Le premier de ces commissaires, Mazade, ne voulut s'occuper que des intérêts de la défense nationale; mais il obligea le Département à expédier pour la Vendée, dans les

18-19 mars

vingt-quatre heures, deux bataillons de gardes nationaux. Mais Paganel et Garrau, qui vinrent vers le même temps que lui, se firent les agents du parti jacobin. Ils parlèrent et agirent en maîtres absolus, surveillant les suspects, espionnant les propos de la foule, instituant un comité permanent de sûreté générale et, en un mot, « établissant », dans l'intérêt du salut public, « des mesures que les lois ne dictaient pas ».

Dès le 22

Cette dernière parole est de Saige, qui dirigeait alors la municipalité. Il eut souvent à protester contre les deux commissaires; Sers, qui présidait le Département, s'associait à ses plaintes. Tous deux comprenaient qu'un nouveau régime tendait à s'établir. Le Département allait avoir son Comité de Salut public, émanation directe et dépendance servile de celui que la Convention venait d'instituer.

16 avril

6 avril

Une sourde colère montait de Bordeaux contre l'Assemblée. Elle s'accroissait de la lutte implacable que la Montagne dirigeait alors contre les députés girondins. De Paris, Vergniaud excitait imprudemment ses fidèles amis : « Si l'on m'y force, » écrivait-il « sous le couteau », — comme portait l'en-tête de sa lettre, — « je vous appelle de la tribune pour venir nous défendre, s'il en est temps, pour venger la liberté en exterminant les tyrans... Hommes de la Gironde, levez-vous ! » Et en réponse à cet appel, la municipalité de Bordeaux envoyait à la Convention une adresse menaçante : si on touche à leurs représentants, les Bordelais « s'élanceront sur Paris ». L'effervescence grandissait. Garrau écrivait à la Convention des lettres éplorées : « Ces sectaires, » disait-il des amis de la Gironde, « comptent pour eux une partie du peuple qu'ils ont égarée, et la classe entière des modérés, des feuillants, des égoïstes, des agioteurs, des fripons et des ambitieux, de sorte qu'il n'est pas rare d'entendre dire, même publiquement, que, puisque Paris veut dominer, il faut s'en séparer, et former des États particuliers. »

4 et 5 mai

9 mai

16 mai

L'arrestation des Girondins amena la rupture définitive. Ce fut le Conseil général du Département qui, sous la présidence et l'impulsion de Sers, prit la responsabilité d'engager la lutte. Les événements de Paris furent connus le 5 juin; le 6 se passa en manifestations populaires et en conciliabules intimes; le 7, le Conseil de la Gironde invita toutes les autorités du département à se joindre à lui, et à chercher dans leur

2 juin

union « la force et l'énergie que la liberté opprimée doit opposer au despotisme et à l'anarchie ».

Le 9 juin, les membres du Conseil général du Département, unis aux commissaires délégués par la commune de Bordeaux, par les districts et les tribunaux de la Gironde, tinrent dans l'ancien archevêché une séance solennelle. L'assemblée, à l'unanimité, prit la décision suivante : « Elle se constitue en Commission populaire de Salut public du département de la Gironde; elle est permanente, et ne cessera ses fonctions qu'après qu'elle aura, de concert avec les agents du peuple des autres départements, mis la liberté hors de tout péril, en la rétablissant dans le sein de la Convention nationale. » Sers fut nommé président de cette Commission : il allait diriger la dernière assemblée populaire de la Révolution girondine, comme il en avait, quatre ans plus tôt, dirigé la première.

Ainsi, ce Gouvernement de Salut Public que les Jacobins organisaient alors sous l'autorité suprême de la Convention, les Girondins y devaient recourir à leur tour, — mais ils prétendaient l'installer en dehors de la Convention, dans la France des départements fédérés.

Cette journée marquait la dernière étape de la décentralisation départementale, à laquelle, depuis quatre années, on s'accoutumait graduellement. Cette fois, le Département s'organise en puissance politique et militaire, et traite l'Assemblée des représentants non pas d'égal à égal, mais d'ennemi à ennemi.

Ce qui se passa alors à Bordeaux montra clairement que l'insurrection départementale était une stérile folie, et que le parti des Girondins tout entier était inhabile aux grandes luttes, incertain dans les jours d'orage, et trop irrémédiablement noble, éloquent et vertueux, pour prendre des mesures de salut public.

La Commission populaire ne reçut que des adhésions oratoires; elle perdit un temps précieux à lire et à rédiger des adresses. Elle chercha trop tard à réunir de l'argent, des armes et des soldats. Pour avoir de l'or, elle s'empara de 350,000 piastres déposées à la Monnaie et destinées à la Marine et aux Colonies, ce que ses adversaires ont pu considérer avec quelque raison comme un vol fait à la Patrie. Comme force départementale, elle ne trouva que quatre cents hommes, et encore le

mois suivant, et elle n'osa pas les envoyer au delà de Langon. Même au temps de la Fronde, les Bordelais firent mieux.

C'est qu'au fond, le parti girondin était vite devenu un état-major sans armée, ou « des tribuns sans peuple ». Cette insurrection était, comme on disait à Bordeaux, « avocatisée » et « aristocratisée » : elle était dirigée par les plus riches et les plus intelligents. La foule, qui avait à leur fournir des soldats, se résignait mal à leur sacrifier la vie des siens : de naturelles affinités l'unissaient à la multitude de Paris et aux démagogues jacobins; puis, la Convention devait lui inspirer un respect superstitieux, semblable à celui que les Barbares éprouvaient pour l'Empire romain. Je doute aussi que Sers, Saige et leurs amis fussent absolument assurés de la justice de leur cause. L'eussent-ils été, que leur sagesse et leur « pureté » leur firent vite comprendre que les causes les plus justes peuvent être parfois criminelles.

Enfin et surtout, deux siècles et demi de monarchie absolue et de gouvernement centralisateur avaient façonné Bordeaux au respect de tous les ordres venus de Paris. Lorsque les Jacobins triomphants procédèrent dans notre cité aux premières arrestations, on crut simplement que le temps des lettres de cachet était revenu : « Le peuple gardait le silence, » raconte un témoin oculaire, « les femmes pleuraient, l'intérêt était sur tous les visages : c'était une énigme, un mystère du gouvernement. Le peuple, par ce choc violent, était reporté à trente ans en deçà de la Révolution, et avait l'air de dire : Cela vient d'en haut, comme il le faisait sous le despotisme. »

4 oct. 1793

La Convention avait envoyé en Gironde deux commissaires, Treilhard et Mathieu, « investis de tous les pouvoirs qu'exigent la nature et l'importance de leur mission ». Arrivés à Bordeaux, ils tentèrent de terminer le conflit sans désordre ni violence. Ils se firent recevoir par la Commission, et devant elle, dans un langage ferme et modéré, ils rappelèrent que le salut de la France exigeait l'oubli et le pardon. Ils furent éconduits, légèrement humiliés, et invités à mots couverts à quitter Bordeaux. Après leur départ, ils rédigèrent une proclamation où ils indiquaient avec une éloquente précision les devoirs du moment présent :

17 juin

24 juin

25 juin

27 juin

« Que répondre à des hommes, » disaient-ils de la Commission Populaire, « qui rompent le lien de toutes les administrations locales et nationales, et remplacent

1er juillet

l'utile tendance de toutes les parties de l'Empire, de tous les pouvoirs de la République vers un centre connu, par les tourbillons inorganisés de quatre-vingt-six départements? Dans quelles circonstances divise-t-on la patrie, de manière à la faire chercher péniblement dans la France même? C'est lorsque nos légions républicaines ont besoin de savoir qu'il existe pour elles une Patrie qui les regarde, qui les chérit, qui les attend. »

Cette poignante vérité, tout le monde ne tarda pas à la comprendre. Dépourvus de ressources militaires, discutés dans les Sections, troublés peut-être dans leur conscience, voyant d'ailleurs l'insurrection écrasée sur tous les points, les membres de la Commission Populaire se séparèrent moins de deux mois après leur première réunion.

2 août

Tout en perdant sa forme nettement insurrectionnelle, la résistance du Département à la Convention n'en continua pas moins. Cinq jours après la dissolution du comité populaire, Sers écrivait fièrement à l'Assemblée : « Le peuple de la Gironde se courbe non devant les hommes, mais devant la loi. Il veut qu'il n'y ait plus ni d'ordres arbitraires, ni de confusion de pouvoirs, ni d'autorité illimitée confiée à des individus. » C'était un audacieux défi jeté au Comité de Salut Public et aux représentants en mission. Sers et ses collaborateurs furent mis hors la loi par la Convention. Le jour où le décret arriva dans la ville, Sers présidait avec une calme dignité la fête de l'Unité de la République. Je ne crois pas que notre histoire nous ait montré encore un caractère aussi solidement trempé.

7 août

6 août

10 août

Les modérés se groupaient, sous la direction de Brochon fils et de Ravez, dans la *Société populaire de la Jeunesse bordelaise*. Les purs Girondins se ralliaient dans la *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité,* qui était le nouveau nom donné à leur club des *Amis de la Constitution*. Et quand deux nouveaux commissaires de la Convention, Baudot et Ysabeau, arrivèrent dans la ville, ils furent conspués, presque maltraités, et repartirent en toute hâte pour La Réole. Depuis quatre mois, La Réole se faisait remarquer dans le département par son zèle jacobin.

19 août

21 août

Mais cette fois, les conventionnels prirent d'énergiques mesures, tout en se gardant avec soin des moindres violences. Ils réorganisèrent d'abord le parti jacobin à Bordeaux; ils lui donnèrent deux « points de

ralliement », le Club National, qui fut rétabli, et la Section Franklin, uniquement formée d'ardents sans-culottes, en majorité étrangers à Bordeaux, et presque tous étrangers au quartier Saint-Seurin, où se trouvait la Section. D'autre part, Bordeaux, comme à l'ordinaire, redoutait la famine. Les représentants lui offrirent deux millions au nom de la Convention, mais écrivirent aux Sections que l'argent « ne serait livré qu'à des mains pures et fidèles », c'est-à-dire qu'à de bons Montagnards. Tandis qu'ils renforçaient leur parti, ils affaiblissaient, par la crainte de la disette, l'autorité des conseils locaux. C'était ce qu'ils appelaient procéder « par la force de l'opinion ».

27 août

Le jour venu, les représentants n'eurent qu'à faire un signal : « Opérez dans vos murs, » écrivirent-ils au Club National, « une heureuse révolution. » Le 18 septembre au matin, les Sections réunies nommèrent une commission pour remplacer la municipalité existante : dans l'après-midi, les nouveaux élus furent reçus à l'Hôtel de Ville, et le Conseil général de la commune leur abandonna, sans résistance, la salle des délibérations et tous les services municipaux. Le lendemain, les commissaires élurent un maire et un « bureau » provisoires. Le surlendemain, ils firent apposer les scellés sur les papiers du Département et du District. Un Comité de Surveillance fut chargé par les conventionnels de maintenir dans le Département l'action du gouvernement révolutionnaire. Les arrestations commencèrent et se succédèrent sans relâche.

11 sept.

1er octobre

Quand, après un mois d'attente, les représentants de la Convention virent les nouvelles autorités solidement établies, ils se décidèrent à revenir dans Bordeaux. A Ysabeau et Baudot on avait adjoint Tallien et Chaudron-Roussau. Dans une lettre à la Convention, ils ont raconté l'entrée solennelle qu'ils firent dans la ville, par la brèche de Sainte-Eulalie :

16 octobre

« Nous avons fait notre entrée à Bordeaux. Les sans-culottes sont sortis en foule au-devant de nous, les branches de lauriers à la main, et nous ont accompagnés aux cris de : Vive la République! Vive la Montagne! Tous les témoignages publics d'allégresse ont été prodigués. Nous avons pris notre logement au milieu des braves Sections qui sont restées fidèles aux principes. Jaloux de compléter notre ouvrage en abattant les têtes orgueilleuses qui ont voulu fonder ici un empire autre que celui de nos saintes lois, nous avons publié le lendemain de notre arrivée un arrêté de

désarmement général. Il s'exécute aujourd'hui avec un zèle incroyable, et donnera des armes superbes et en grande quantité à nos chers sans-culottes. Il y a des fusils garnis d'or : l'or va à la Monnaie, les fusils aux volontaires, et les fédéralistes à la guillotine. »

C'était presque de la même manière que Montmorency était entré dans Bordeaux soumis et maté. Comme deux cent cinquante ans auparavant, des vainqueurs venus de la capitale prenaient possession de leur conquête.

Il faut reconnaître que la Convention n'avait acheté sa victoire par aucune brutalité. Ainsi que sous Henri II, et de même encore qu'après l'Ormée et la révolte des potiers d'étain, Bordeaux avait reculé devant les affres d'une suprême résistance. Il s'était hâté de mériter son pardon. Et même, cette fois, à la différence de toutes les insurrections passées, il n'y avait pas eu une goutte de sang versé. Les conventionnels comme les autorités girondines semblaient avoir fait un accord tacite pour laisser la révolution s'opérer d'elle-même, « heureusement », par la volonté changeante du peuple souverain.

Ce n'en était pas moins une véritable révolution, et, à tous les égards, plus complète et plus grosse de conséquences que celle de juillet 1789. Elle sanctionnait l'avènement d'une nouvelle classe d'hommes et de nouveaux principes de gouvernement, et, de plus, elle inscrivait parmi ses droits l'envie, la vengeance et les représailles.

III

Le principe du nouveau gouvernement était d'une extrême simplicité : les commissaires de la Convention agissaient et signaient comme « représentants du peuple, en séance à Bordeaux »; ils avaient été délégués pour prendre toutes les mesures utiles au salut public. — Combinez ces deux dogmes de la souveraineté populaire et du salut public, et vous avez un absolutisme plus rigoureux que celui que conféraient aux proconsuls l'*imperium* et aux intendants la volonté du roi. Le premier arrêté des conventionnels portait, comme premier article : « Le gouvernement de la ville de Bordeaux sera provisoirement

18 octobre

militaire et exercé sous la surveillance directe et immédiate des représentants du peuple. » Ils sont chefs de guerre et de police, juges et administrateurs; l'autorité qu'ils délèguent au tribunal révolutionnaire est sans contrôle et sans appel. Ils nomment et destituent à leur gré les juges et les pouvoirs locaux. Ils lèvent des troupes et en désignent les officiers, ils imposent les citoyens comme il leur plaît, ils peuvent confisquer leurs biens et détenir leurs personnes, édicter des fêtes et imposer une religion. C'est un despotisme à la fois militaire, civil et religieux. C'est celui de César après le passage du Rubicon et de Sylla après la Porte Colline.

A cela près, que les commissaires de la Convention, omnipotents à Bordeaux, ont deux maîtres à Paris : le Comité de Salut Public, aussi exigeant que Colbert; le Club des Jacobins, aussi ombrageux que Louis XIV. C'est la crainte qu'ils ont d'être dénoncés à l'un et à l'autre qui forme la seule limite de leur pouvoir. — Et c'est là un des principaux ressorts du gouvernement de salut public, que la peur de la dénonciation.

La Convention refaisait donc ainsi, à son profit, la centralisation de l'ancien régime. Elle la refaisait non seulement plus complète, mais plus rapide. La terreur actionne et active tous les rouages du gouvernement. Baudot, qui les fit fonctionner ici un des premiers, disait fort justement : « Non seulement il n'y avait pas anarchie, mais il y avait tout le contraire, un gouvernement trop ferme, trop tendu, despotique si l'on veut, mais jamais faiblesse ni dissolution. Lorsque le Comité de Salut Public eut pris les rênes de l'autorité, l'obéissance aux décrets fut prompte, exacte et soumise. Aucune puissance n'a été mieux servie, avec plus de zèle et plus sûrement. »

Tel est le régime qui fut rigoureusement appliqué dans le département pendant deux années, d'abord sous le quatuorvirat des vainqueurs de la première heure, puis sous le long duumvirat d'Ysabeau et de Tallien, puis sous la direction successive d'Ysabeau, de Marc-Antoine Jullien, de Garnier (de Saintes), lequel assista tour à tour à la fin de la Terreur et à la réaction thermidorienne, d'Ysabeau encore, et enfin de Bordas, de Treilhard, de Boussion et de Besson. Un seul de ces hommes n'était pas conventionnel : ce fut Marc-Antoine Jullien, jeune homme de

1793

1794

12 juil.-8 août

Jusq. 12 août 95

1794
10 avril

moins de vingt ans, simple agent du Comité de Salut Public, et que son ami Robespierre envoya à dessein à Bordeaux, pour surveiller d'abord, pour supplanter ensuite le conventionnel en mission. Jullien présida seul et sans contrôle aux semaines les plus sanglantes de la Terreur, vampire onctueux et bavard, s'attachant aux victimes des dernières heures.

Du 2 juin
au 10 juillet

Dans leurs procédés et dans leur attitude, ces hommes mêlaient étrangement les traditions classiques des proconsuls et les souvenirs récents des intendants. Le peuple de Bordeaux leur obéit avec une servilité qui les étonna, les affligea presque : « Un grand reproche que j'ai à faire aux Bordelais, » écrit Jullien à Robespierre, « c'est qu'ils traitent le représentant du peuple comme un intendant de l'ancien régime. Passe-t-il dans les rues avec les gendarmes qui le suivent, on se découvre, on applaudit; quelques voix même crient : Vive le sauveur du peuple! Paraît-il au spectacle, au club, dans une assemblée quelconque, les mêmes cris se font entendre. »

Tous ces hommes étaient trop intelligents pour voir dans la Terreur un procédé de gouvernement durable; ils savaient que leur mission n'aurait qu'un temps et qu'un tel système était essentiellement provisoire. Tous trouvaient des paroles excellentes contre les « ultra-révolutionnaires, qui exagèrent tout, ne calculent rien ». Sauf Jullien, aucun des dictateurs bordelais ne se montra ou bassement cruel ou puérilement injuste. Baudot est un ardent républicain « à la Périclès », un convaincu et un optimiste; Tallien, violent et mobile, avait de subits accès de clémence; Ysabeau était d'une nature pondérée et plutôt généreuse. Ce qui fit la force étonnante de ce régime et l'incomparable autorité de ces hommes, ce ne fut pas la peur qu'ils inspirèrent, ce fut leur foi absolue et toujours présente en la bonté de leur cause, en la dignité de leur puissance et la valeur de leur œuvre. Ysabeau et Baudot, entourés par la municipalité et la foule menaçante, répondent imperturbablement : « Nul citoyen n'a le droit d'interpeller un représentant du peuple. » Et ils avouaient orgueilleusement dans leurs rapports officiels : « Nous conservâmes l'un et l'autre le calme et la sérénité qui convenaient aux représentants d'un grand peuple. » — Je suis convaincu qu'ils ne se vantaient point. Cette dévotion éternelle à leur propre mission explique

leur courage et l'énergie de leur volonté. Aucune autorité politique en France, depuis la fin de l'Empire romain, n'avait su et n'avait montré avec autant de persévérance et de force ce que c'était que vouloir, commander, agir.

Leur faute et leur crime ont été de mal choisir leurs auxiliaires. Après tout, ils n'étaient point libres d'en prendre d'autres : à une triste besogne ils appliquèrent de tristes ouvriers.

Les deux principaux exécuteurs de leurs basses œuvres ont été de sinistres personnages : Bertrand, le maire provisoire de Bordeaux, horloger de profession, qui devait être arrêté et condamné comme voleur, escroqueur, coupable et complice de prévarication et de détournement; Lacombe, président du tribunal révolutionnaire, le type le plus parfait du criminel, presque beau à force d'être complet. Celui-ci était un instituteur toulousain, fort intelligent, fort éloquent, fort habile, spirituel et presque brave; jusque-là, il n'avait vécu que de vols et d'escroqueries : juge révolutionnaire, il fit de grandioses opérations, tripotant à mains pleines l'or et le sang. Voici ce que racontèrent plus tard de lui les hommes qui l'avaient protégé et qu'il avait servis :

25 mars 94

« La Commission Militaire devint dans ses mains un tribunal de rapine et de sang. Il vendit la justice; il accumula des trésors par d'abominables extorsions; il mit à prix la vie et la mort des citoyens. Il était à la fois l'accusateur, le rapporteur du procès, le juge, et souvent la partie de celui qu'il condamnait. Inutilement l'accusé voulait prouver son innocence : il était contraint de garder le silence. « Le tribunal » est fixé sur ton compte, » lui disait le juge féroce. Et il envoyait froidement sa victime à la mort. »

Il avait des reparties étonnantes, tantôt sèchement farouche, et tantôt bonhomme, clignotant de l'œil, la larme à la paupière :

« Il fit payer 160,000 livres au citoyen Changeur; et, sur ce que l'entremetteur se récria, — car Lacombe voulait d'abord 200,000 livres, — il répondit : « Qui veux-tu » qui paye, si ce n'est le riche? J'ai des enfants : il faut que je leur assure un sort. »

Il faut dire que la presque totalité de ces meneurs étaient étrangers à la ville. « Parmi ceux qui vous ont égorgés, pillés, dévorés, » disait un orateur, « il n'y a pas un Bordelais : les places furent toujours confiées à des étrangers. » Lacombe était de Toulouse, et son principal

acolyte, Rey, venait de Montauban. Dans la municipalité révolutionnaire du 1[er] novembre 1793, on trouve un typographe d'Avignon, un décrotteur de Limoges, un sculpteur de Toulouse et un médecin canadien; les « tarés » et les « médiocres » du Club National reparurent en triomphateurs. Une nuée de déclassés entra dans Bordeaux à la suite des proconsuls, béant aux emplois lucratifs, attirés par les richesses proverbiales du Chapeau-Rouge et des Chartrons.

Le tribunal comprenait, en sus de Lacombe, un comédien, un greffier de police, un capitaine, trois commis ou boutiquiers. Le Comité départemental de Surveillance, si souvent renouvelé, fut choisi de la même manière, et encore n'est-ce pas l'obscurité de ses membres qui appelait le blâme, mais chez les uns la brutalité des sentiments, chez les autres l'indignité de la conduite, et chez tous la profonde ignorance des affaires et de la vie publique. Je ne leur reproche pas la modestie de leur origine, mais les « effroyables lacunes » des registres qu'ils ont tenus et les trois cents plaintes en spoliation qu'ils ont provoquées.

Les commissaires de la Convention ne se firent aucune illusion sur la valeur de leurs agents et se jouaient d'eux avec désinvolture. Quand ils jugeaient les comités trop compromis, ils les cassaient ou les renouvelaient sans avertissement préalable. Après le 9 thermidor, Garnier n'avait plus besoin de Lacombe : il le fit arrêter la nuit où il apprit la chute de Robespierre. Deux semaines après, Ysabeau assistait à la condamnation et applaudissait au supplice de l'homme qui avait été son principal auxiliaire.

1[er] août

14 août

Seulement, je ne puis croire les conventionnels lorsqu'ils alléguaient qu'ils avaient été « trompés » en choisissant de tels hommes. Ils les voulurent les plus exécrables, pour s'en débarrasser au premier moment. Ils prirent les mains les plus souillées, pour pouvoir déclarer plus hautement que les leurs étaient pures.

Derrière ces sous-officiers de la Terreur, grouillait l'Armée Révolutionnaire, dont un contemporain a rendu la physionomie avec quelque exagération : commissionnaires, décrotteurs, porteurs d'eau, « si puissants qu'ils arrêtaient les gens riches, et si heureux qu'ils couraient la poste », — beaucoup de fanatiques inconscients et d'innocents bavards, mais aussi des vagabonds, des étrangers, des coquins, des gens sans

aveu, et surtout des hommes de petit métier, plus surpris encore qu'heureux de leur triomphe, ayant sur leur figure « une sorte de satisfaction niaise mêlée d'étonnement ».

Enfin, à l'écart, travaillaient sournoisement les dénonciateurs, boutiquiers guettant leurs voisins, marchands espionnant leurs concurrents, procureurs jalousant une clientèle, agriculteurs convoitant un vignoble, parents aspirant à un héritage, tous utilisant la guillotine au profit de leur désir de jouir, de leurs querelles de métier et de leurs intérêts d'étalage. Ceux-là sont du pays : ils font l'office de rabatteurs volontaires, et entre tous ces misérables ils sont les plus odieux, car ils n'agissent ni par peur ni par force, mais par âpre besoin de dénigrer et d'envier. — Car l'envie est, après la peur, le second ressort du gouvernement révolutionnaire.

IV

Le tribunal révolutionnaire, qui reçut le nom de Commission Militaire, fut installé par Ysabeau et Tallien dans une des salles du Département; Lacombe fut nommé président. En cette qualité, il avait « le droit d'arrêter, de traduire devant lui, d'interroger, de poser les questions, de prendre les voix, de prononcer le jugement » : du premier à l'avant-dernier jour, son influence fut prépondérante et sa voix décisive. A l'heure où se tint la première séance, les ouvriers montèrent la guillotine sur la place Nationale (place Gambetta). La Commission Militaire tint sa dernière séance le 31 juillet 1794. Dans la nuit, on apprit la révolution du 9 thermidor, et le représentant Garnier suspendit la Commission. A cette date, il y avait 1569 détenus dans les prisons.

1793

23 octobre

Le tribunal révolutionnaire fonctionna ainsi un peu plus de neuf mois. Mais il ne faut point croire que, pendant ces neuf mois, la Terreur « ne cessa d'être à l'ordre du jour dans Bordeaux », comme on disait. Ardente après la victoire, dans les dernières semaines de 1793, la persécution se ralentit sensiblement dès les premiers jours de 1794, et la tradition attribue cet apaisement à la salutaire influence que Thérésia Cabarrus exerça sur Tallien. Mais même après le départ de

1794

22 février

Tallien, Ysabeau continua à incliner tous les esprits vers la clémence : dans les deux premiers mois de ce régime, un quart des accusés était envoyé à l'échafaud; à partir de janvier, la proportion tomba au septième; à la fin d'avril, la Commission est virtuellement suspendue. Elle reprit ses séances le 4 juin, après le départ d'Ysabeau et sous le proconsulat de Jullien. C'est le temps où le protecteur de ce dernier, Robespierre, domine la Convention, et c'est pour Bordeaux l'époque de la Grande Terreur : il y eut, en ces deux mois, deux cents exécutions, les deux tiers des jugements. Au total, la Commission Militaire jugea 858 prévenus, dont 373 furent acquittés et 301 condamnés à mort. — Après l'insurrection de 1548, Montmorency avait fait exécuter 120 coupables; Charles VII n'excepta de son amnistie que 20 Bordelais et Louis XIV que les chefs ormistes. La monarchie fut moins rigoureuse contre ses révoltés que la Montagne contre ses adversaires : la seule hécatombe comparable fut celle de la Saint-Barthélemy, qui fit à Bordeaux 264 victimes. C'est qu'en effet les meurtriers de la Terreur bordelaise, comme ceux de la Saint-Barthélemy, travaillèrent, non par nécessité d'État, mais par fanatisme religieux ou rancune sociale.

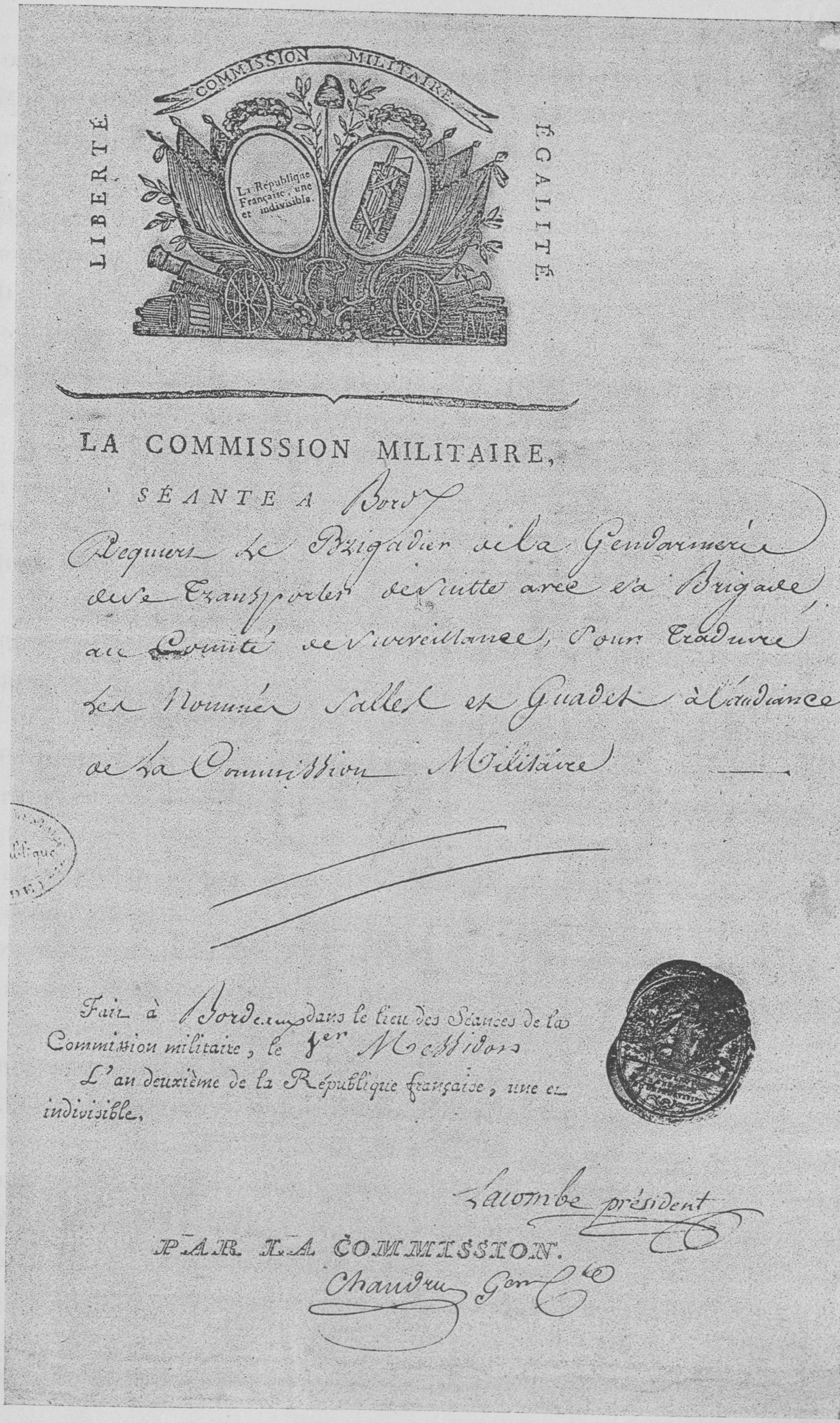
1794
19 juin
25 juin

Aucune des victimes de Lacombe n'avait réellement conspiré ou combattu contre la Convention. Je ne parle pas de Guadet, de Salles[1] et de Barbaroux, qui ne furent pas à proprement parler des victimes locales. Mais ceux qui avaient favorisé ou dirigé le coup d'État fédéraliste de juin 1793 avaient posé les armes sans s'en être servis un instant; puis, ces mêmes hommes avaient fondé la Révolution à Bordeaux : Saige, Roullet, les deux plus sympathiques martyrs de la Terreur, avaient été les plus sages organisateurs des libertés publiques dans la ville et le département. L'aveugle cruauté des tribunaux révolutionnaires apparaît plus tristement en province qu'à Paris. Là-bas, on frappait des adversaires dans le feu même de la lutte. Ici, par inavouable jalousie, on faisait tomber les têtes, ainsi qu'on l'écrivait à Ysabeau, « des premiers qui parlèrent de Révolution, de ceux qui l'ont entretenue et qui ont fait jadis de si grands services pour la liberté ».

1793
25 oct., 22 nov.

En dressant la statistique du martyrologe révolutionnaire, on

1. Page 683, ordre de Lacombe concernant les députés girondins Salles et Guadet. Ils furent jugés et exécutés le même jour. — La pièce est aux Archives départementales, série L, 2033 (ancien classement).



LA COMMISSION MILITAIRE,

SÉANTE A Bordx

Requiers Le Brigadier de la Gendarmerie de se Transporter de suitte avec sa Brigade, au Comité de surveillance, pour traduire les Nommés Sallet et Guadet à l'audiance de la Commission Militaire —

Fait à Bordeaux dans le lieu des Séances de la Commission militaire, le 1er Messidor L'an deuxième de la République française, une et indivisible.

Lacombe président

PAR LA COMMISSION.

Chaudru Gon Cce

ORDRE DE COMPARUTION SIGNÉ DE LACOMBE.

(19 juin 1794.)

trouvera 49 nobles, 54 prêtres ou religieuses, butin quotidien de toute guillotine. Mais voici qui est particulier à Bordeaux : cent négociants furent poursuivis, et uniquement pour crime de « négociantisme » ou d' « égoïsme ».

Aux yeux des révolutionnaires, les coupables avaient pour principal crime d'être riches. Le patriotisme de Saige ne lui fit pas pardonner son opulence. Baudot annonçait ainsi sa mort à la Convention : « Nous avons fait punir le maire de Bordeaux, homme riche de dix millions. » Jullien écrivait à Robespierre : « Là où il y avait beaucoup de gros commerçants, il y avait beaucoup de fripons, et la liberté ne pouvait guère établir son empire dont la vertu est la base. »

Jullien a deux haines : « les négociants à fortunes brillantes, à palais dorés, à laquais et à voitures », et les « hommes à barreau », — et tels sont en effet, en outre des prêtres et des nobles, les gibiers locaux que le tribunal révolutionnaire traque le plus volontiers.

Au fond, on voulait moins leur vie que leurs richesses. Beaucoup rachetèrent leur tête à prix d'or, surtout en s'entendant au préalable avec Lacombe. Le tribunal encaissa sept millions d'amendes, dont une bonne partie dut être dilapidée par les commissaires : les Raba payèrent un demi-million, Peixotto un million deux cent mille francs. La Terreur bordelaise fut un gigantesque chantage politique.

30 oct. 1793

16 déc.

Les fanatiques avouaient cyniquement qu'ils voulaient détruire le commerce en tant que source de toute richesse. Ysabeau a bien essayé de relever les ruines du négoce; Tallien disait : « Forçons le commerce à réparer ses erreurs; présentons-lui-en les moyens. » Mais Jullien se moquait d'eux; et Garnier, renchérissant sur lui : « Le commerce, » disait-il, « était incompatible avec la liberté : il a perdu Tyr et Carthage. » Et la Commission Militaire assurait aux envieux et aux faillis leur revanche sur les glorieuses fortunes du négoce bordelais.

Avec cela, pourtant, les juges du tribunal avaient à l'improviste un irrésistible besoin de justice, une envie d'attendrissement. A force de prononcer le mot de vertu, ils en subissaient l'influence par crise subite, par ressaut violent. — Un jour, quatre dénonciateurs envoient une lettre mensongère contre de parfaits honnêtes gens, dont ils enviaient les terres ou le mérite. Lacombe fait absoudre ces derniers et condamner

31 juin 1794

à mort leurs calomniateurs, et juges et assistants versent des larmes. — On poursuit devant le tribunal un instituteur, pour avoir fait chanter à ses élèves des litanies. C'était un crime, disait Lacombe, car de telles prières étaient « propres à dégrader » le sentiment de la divinité : « au lieu d'élever les âmes des enfants vers l'auteur immense de la nature, il leur faisait sucer le lait de la superstition et du fanatisme ; » « un pareil instituteur, » portait le jugement, « est dangereux dans une république où les vertus sont à l'ordre du jour. » Cependant, le pauvre maître ne fut pas envoyé à la mort, « parce qu'il a exactement fait son service dans la garde nationale ». — Enfin, il faut rappeler que Lacombe a laissé acquitter Barennes, l'un des premiers et des plus intrépides défenseurs de la liberté : ce fut, dans la foule qui encombrait ce jour-là le tribunal, « des applaudissements et des transports de joie ». Même au milieu de ces barbaries, la probité eut ses triomphes.

29 juin 1794

29 juin 1794

Précisément parce que la guillotine était réservée surtout aux riches et aux instruits, et que beaucoup purent espérer racheter leur vie, la Terreur, ici, ne pesa jamais sur le grand nombre : elle ne parut souvent qu'un nuage sur les sommets.

D'abord, elle rétablit l'ordre dans la rue. Le peuple, depuis septembre 1793, a vécu plus calme que depuis juillet 1789, moins surmené, moins harassé de devoirs patriotiques sous la tyrannie des Jacobins que sous le gouvernement des Girondins. Ceux-ci ont laissé les Sections se déclarer en permanence ; ils ont armé les citoyens de fusils et de piques : ils ont installé la Révolution à demeure dans la rue. Les conventionnels y ont imposé le silence : ils ferment les Sections et désarment le peuple. L'Armée Révolutionnaire des sans-culottes fit sous le commandement de Brune moins de bruit et plus de bonne police que l'Armée Patriotique des Électeurs et la Garde Nationale sous le généralat de Durfort. Il n'y eut pas une émeute durant le règne des proconsuls. Toutes les exécutions furent légales et tous les meurtres juridiques. Le populaire bordelais fut admiré pour son calme et sa tenue : « Il a, » dit Ysabeau, « passé souvent deux ou trois jours sans avoir de pain, et on n'a pas entendu le plus léger murmure. » Les vols et les pilleries furent le fait des chefs de service et de la bureaucratie

13 nov. 1793

révolutionnaire. La nation fut ramenée, comme sous les intendants, au régime de l'ordre, de la sagesse et de la soumission.

Et malgré cela, il y avait encore dans l'air ambiant un souffle de gaieté. La vie mondaine ne perdait aucun de ses droits. Les théâtres faisaient salle comble. Des artistes parisiens jouaient en tournée, les représentants du peuple assistaient au spectacle dans la loge officielle. On ne s'interdisait pas les grands dîners. Le farouche Jullien constatait que les riches donnaient toujours de bons repas dans leurs maisons de campagne, avec « un luxe asiatique, des mets rares et exquis, des poissons en abondance », et, ajoutait-il en s'indignant, avec « même de la pâtisserie, dont les miettes étaient jetées aux chiens ». La foule surtout avait ses plaisirs, ses fêtes et ses banquets. Pour elle, on voulait multiplier les représentations gratuites. La joie fut alors une chose démocratique. Le 14 juillet 1794, « des tables fraternelles » furent dressées au Champ-de-Mars : « chacun apporta son plat », et tous, paysans et ouvriers, se livrèrent gaiement à un vaste pique-nique; « à chaque rue, on voyait des tentes ornées de feuillages couvrir des tables, autour desquelles tous les citoyens du quartier étaient réunis ne formant qu'une seule famille ». Les jours de fête, les sans-culottes se rendaient en foule à Talence, aux jardins Raba, dans la pacifique compagnie de toute leur maisonnée.

V

Le seul reproche que les conventionnels fissent au peuple bordelais, c'était « sa nullité » ou sa « léthargie » en matière de foi révolutionnaire. Il envoyait de bons soldats en Vendée et aux Pyrénées; il était ami de l'ordre et observateur de la loi, il payait généreusement à la patrie l'emprunt forcé; mais il n'avait pas la dévotion qui fait le vrai sans-culotte : « Avec la meilleure volonté, » disait Baudot, « ils n'ont pas la mesure révolutionnaire; ils sont encore dans l'enfance. » « Nous ne sommes pas ici aussi avancés en philosophie qu'à Paris, » écrivait Tallien. On avait dit le contraire en 1789, avec autant de raison : Bordeaux se montra à la fois plus républicain et moins jacobin que la capitale.

Tous les délégués du Comité de Salut Public, depuis l'honnête Baudot jusqu'au triste Jullien, se sont appliqués sans relâche à « galvaniser » le peuple bordelais sous le courant révolutionnaire. C'est là la partie la plus intéressante de leur tâche. Voilà des hommes qui avaient au plus haut point la haine de toute superstition : c'était peut-être leur sentiment le plus sincère. Et pourtant, ils crurent la religion si nécessaire à la vie d'un peuple, qu'ils en constituèrent une nouvelle au profit de leur pouvoir, ou plutôt qu'ils firent de leur gouvernement même une forme de religion : ainsi avait procédé Auguste en laissant diviniser l'autorité impériale. Les conventionnels, à peine entrés à Bordeaux, fermèrent les églises au culte catholique, pour les rouvrir au culte de la Révolution. Ils ne comprirent pas l'État laïque, ils le voulurent avec sa foi, ses cérémonies religieuses, ses rites et ses fêtes. C'est que le passé classique ou la tradition française leur montraient l'union constante de la forme sacerdotale et de la vie publique; c'est que, à défaut du raisonnement, l'atavisme avait enraciné au plus profond de leur âme le besoin et les formules de la piété.

On les vit, comme Auguste après les guerres civiles, user des moyens les plus variés et les plus habiles pour régénérer le cœur du populaire et le tenir dans un émoi religieux. Chaque journée, des spectacles suggestifs lui étaient offerts. Tallien s'en moquait tout bas en aruspice, mais il savait qu'il n'y a pas de petites choses : « Tous les jours, nous plantons un Arbre de la Liberté : ces fêtes, qui peuvent paraître enfantines, sont cependant utiles, en ce qu'elles amènent un grand concours de citoyens et que nous avons toujours soin de réchauffer l'esprit public par des discours énergiques. » Les Arbres de la Liberté ressemblaient aux autels romains des Lares de carrefour : à chaque instant, quelque bizarre mystère se célébrait à l'entour : « Un curé a brûlé hier ses lettres de prêtrise au pied de l'Arbre de la Liberté, en se dépouillant avec indignation du costume de l'imposture » ; un jour on lisait publiquement un rapport de la Convention, un autre on brûlait en pompe des livres d'église; tantôt on inaugurait des bustes, tantôt on célébrait des mariages civils. Les séances de la Commission Militaire et du Club National étaient les préparations obligées à la communion révolutionnaire. « Le tribunal, » écrivait l'imperturbable Lacombe, « est une école

de morale, qui n'a pas peu contribué à former dans Bordeaux l'esprit public. » Au club, on entendait les longs discours de Jullien sur les dangers du modérantisme et de Thérésia Cabarrus sur l'éducation du peuple. Dans les églises de l'ancien culte, on lisait publiquement les lois. Puis avaient lieu les fêtes. Les victoires des armées, l'émancipation des esclaves, les faits héroïques de nos marins, donnaient lieu à des cérémonies particulières avec musique, discours, processions, banquets et spectacles de gala. L'église Saint-Dominique servait de cathédrale à la religion jacobine; les rues reçurent toutes des noms empruntés à la vie et aux hommes de la Révolution. L'âme, les regards, les habitudes et les sens du peuple furent soumis à un entraînement méthodique.

Un des principaux instruments de la propagande révolutionnaire fut le théâtre. Ces hommes intelligents comprirent fort bien qu'il était, suivant l'expression de Lacombe, une « tribune d'instruction nationale », et ils voulurent à tout prix qu'il fût révolutionnaire. Les acteurs du Grand-Théâtre furent arrêtés et conduits devant Lacombe : on ne voulut que les effrayer; ils furent relâchés, « dans la confiance que, profitant d'une leçon paternelle, ils changeront leur théâtre en une école de patriotisme et de bonnes mœurs ». Tallien prit l'arrêté suivant au sujet d'un théâtre : « Les directeurs nous feront passer tous les trois jours le répertoire des pièces qu'ils se proposent de donner, afin que nous puissions empêcher l'incivisme, l'immoralité et le mauvais goût de paraître sur cette scène, trop longtemps déshonorée par de plates bouffonneries, et qui doit enfin se régénérer et se républicaniser. » Jullien mit lui-même la main à la besogne, et il rédigea le canevas d'un « petit délassement patriotique » : c'était un ballet intitulé *le Calendrier Républicain*, où chaque mois avait son costume symbolique, « Fervidor » était « presque nu », Vendémiaire, « en habit de chair ». Pour « régénérer » le public, on recourait aux procédés les plus aimables de l'ancien régime.

1793
25 déc.

Enfin, c'étaient les fêtes à grand fracas. La première fut l'inénarrable fête de la Raison, célébrée le 10 décembre 1793. On se réunit au Champ-de-Mars, autour de l'autel de la Patrie. Ysabeau, pontife de la religion d'État, prononça un discours sur le règne de la Raison.

Puis, le cortège parcourut la ville; il y eut trois stations et autant de discours. Enfin, l'église Saint-Dominique vit se célébrer le mystère de la Raison gravissant la sainte Montagne et délivrant l'Univers au son de la *Marseillaise*.

Ce culte avait deux vices irrémédiables : la Raison s'offusque des flagorneries des dévots; puis cette cérémonie, où l'on avait bafoué toutes les superstitions de l'ancien régime, fut une mascarade par trop agressive. — Les fêtes de l'Être Suprême furent, au contraire, un retour à la religion plus calme et plus pacifique de Jean-Jacques Rousseau et des premiers apôtres de la liberté : celle-là au moins n'était point l'ennemie irréductible des vieilles croyances. Ces fêtes durent émouvoir davantage, à Bordeaux comme à Paris, « les cœurs disposés à croire et que l'idée de Dieu a toujours charmés ». Et quelques-uns purent y voir, comme disait Charles Nodier, « un gage certain de la réconciliation de Dieu avec la France ».

Dep. mars 94

Cependant, aucune de ces manifestations religieuses n'eut la spontanéité et la fraîcheur de celles des premiers temps révolutionnaires. Ce n'était, comme disaient les représentants, que du galvanisme. L'Être Suprême d'Ysabeau et de Jullien ressemblait aussi peu à celui des Constituants, que le Christ de Théodose à celui de saint Paul et que les dieux restaurés par Auguste aux divinités du Latium royal. Il n'avait plus la douce naïveté d'un Dieu naissant. De même, Tallien et Ysabeau étaient trop des hommes d'État pour avoir vraiment la foi qui sauve : les fidèles de la Révolution étaient ceux que Lacombe avait tués. Une fois de plus, les faux dévots avaient sacrifié les vrais croyants.

VI

Les commissaires de la Convention ne se sont point bornés à ce double rôle, politique et religieux; ils n'ont pas été seulement des hommes de combat, mais aussi des administrateurs de premier ordre.

Ils étaient venus ici comme des vainqueurs fanatisés; ils n'avaient reçu dans leur passé aucune éducation politique; et on les vit étudier et résoudre les questions les plus diverses, souvent avec la précision et

l'intelligence que Colbert demandait à ses intendants. Il sera beaucoup pardonné à Ysabeau pour avoir écrit ces belles paroles, formule impeccable du devoir politique : « Le désordre et l'anarchie commencent, lorsqu'une autorité veut empiéter sur une autre et usurper des pouvoirs que la loi ne lui a pas attribués. Il n'y a pas de petit emploi dans la République, lorsqu'on le remplit dignement. »

14 avril 1794

Les représentants en mission défendirent avec une alerte sollicitude les intérêts de la défense nationale : des forges furent établies pour fondre des canons; plus de 12,000 sabres, de 25,000 fusils, réunis en vingt semaines. Les rives et l'embouchure du fleuve furent mises en état d'armement.

Ils veillaient sans relâche aux subsistances, le souci le plus criant des habitants d'une grande ville : l'Armée Révolutionnaire ne cessait de parcourir le département pour protéger les arrivages et les transports des grains. Un arrêté des proconsuls ordonna de ne fabriquer à Bordeaux qu'une seule espèce de pain. Il y eut des jours où ce pain parut exécrable aux riches et à Tallien lui-même; mais le pauvre ne manqua jamais de nourriture.

13 déc. 1793

Ysabeau et Tallien voulurent sérieusement adoucir la misère, que les charges de la guerre, la ruine du commerce, la dépréciation des assignats, faisaient chaque jour plus impérieuse et plus sinistre. Une partie des amendes et des confiscations servit à distribuer aux sans-culottes une rémunération quotidienne. Les Montagnards trouvaient légitime de donner aux pauvres le superflu du riche. Les deux commissaires songèrent même à renouveler les lois des Gracques et à envoyer les malheureux de la ville coloniser les terres vagues et abandonnées du département. Ysabeau conçut le vaste dessein de dessécher les marais de l'Entre-deux-Mers, depuis Bassens jusqu'à Saint-Pardon.

1794

Les devoirs éternels de la bienfaisance humaine ne les trouvaient pas indifférents. Ils reprirent le projet d'un vaste hôpital, qui était depuis cinquante ans le vœu de tous les Bordelais. On devait y appliquer les amendes prononcées par le tribunal révolutionnaire; mais on comptait sans les escroqueries de Lacombe et de ses acolytes. Pourtant, il semble bien qu'un hospice général ait été installé en 1794, et assez grandement pour renfermer plus de trois cents malades, mendiants ou

Avant juin

indigents : on y vantait « le bon ordre et la tenue des individus ». Les terroristes tenaient et sans doute réussirent à organiser des ateliers de travail; ils reconstituèrent les bureaux de bienfaisance de chaque quartier et les firent fonctionner avec une parfaite régularité; ils pourchassèrent la mendicité avec la même âpreté que des intendants, et se vantèrent que, sous leur régime, on ne vit plus « un seul pauvre divaguer dans la rue ». L'hôpital des Incurables fut entièrement remanié. Les Sœurs de Charité ne quittèrent pas les hôpitaux, et « elles continuèrent, malgré les orages révolutionnaires, à jouir de la confiance du riche et du pauvre ». Enfin, et cette partie de l'œuvre révolutionnaire fut la plus durable, Ysabeau et Tallien établirent dans le couvent des Bénédictins un hospice de retraite pour les vieillards et fondèrent, annexé aux Incurables, un hospice de la Maternité pour les femmes enceintes indigentes. L'architecte Clochar fut chargé d'organiser tous les services hospitaliers et s'acquitta de sa tâche avec autant d'active intelligence que de philanthropie désintéressée.

14 janv. 94

1794

Le délabrement du commerce les préoccupait : ils s'efforcèrent de faire lever l'embargo qui frappait tous les navires de commerce; des mesures rigoureuses furent prises pour arrêter les faillites, qui tendaient à devenir un système de spéculation. Le Tribunal de Commerce est réinstallé en pleine Terreur, et à la même époque les représentants du peuple prennent un arrêté long, minutieux et prévoyant sur les pilotes lamaneurs de la rivière de Gironde. Ysabeau créa une « agence commerciale », chargée de centraliser tous les renseignements utiles aux négociants et « d'engager les citoyens à prendre part au commerce d'exportation ». Garnier lui-même, réconcilié avec les marchands après thermidor, réunit dans l'église Saint-Dominique, en conférence publique, une assemblée générale de tous les négociants bordelais, pour les inviter au travail et à la confiance.

Déc. 1793

Février 1794

Avril 1794

8 août

Enfin, les conventionnels s'attachèrent à constituer ces services d'instruction publique auxquels l'Assemblée tenait infiniment. Ils prirent des mesures pour le recrutement des instituteurs : ils ne réussirent point toujours dans leur tâche, mais la faute en fut bien moins à leur zèle qu'à l'apathie des Bordelais, qui laissèrent leurs « appels » sans réponse. Tournon et Moulinié continuèrent, sous la

Terreur, celui-là son cours dans le Jardin botanique, celui-ci ses leçons dans l'École de chirurgie. Beck composait des marches triomphales pour les fêtes révolutionnaires. L'École des Sourds-Muets, placée sous la protection de la France et déclarée institution nationale, affirmait son existence et ses services sous la direction de Saint-Sernin. Les commissaires de la Convention veillaient au classement des collections et des livres du Dépôt national : la Bibliothèque fut enfin ouverte au public. Ce fut en plein thermidor que la municipalité commença l'organisation de ses archives. Quelques mois plus tard, on désignait une commission d'artistes et de savants pour fonder un vaste Musée départemental, qui devait porter le nom de Lycée des Sciences et des Arts.

2 déc. 1795

Juillet 1794

Octobre

Aucune de ces œuvres de bienfaisance et d'instruction n'était l'effort d'âmes désintéressées et d'esprits spéculatifs. Ces pauvres et ces mendiants devenaient de bons sans-culottes. Ces livres et cette science étaient des ferments de la foi républicaine. « L'amour des arts, » disait l'agent délégué par les représentants à l'instruction publique, « est lié étroitement à celui de la patrie : les talents se tiennent par la main, ainsi que les vertus; et l'intérêt public exige de former le caractère national. » Et d'autres disaient de l'enseignement : « Ce sera un moyen infaillible de faire triompher de tous les préjugés les principes sacrés de la Constitution. » L'instruction a été pour la Convention l'arme de ses conquêtes intérieures. Mais qu'importe le motif des bonnes œuvres, pourvu qu'elles se fassent? On ne demande pas à l'État de croire, mais d'agir.

VII

La guillotine fut enlevée le 14 août, après l'exécution de Lacombe. Les commissaires de la Convention, se conformant aux ordres reçus, essayèrent de réparer le mal qu'ils avaient laissé faire. Les prisons se vidèrent peu à peu. Le décret qui avait mis les chefs de Bordeaux hors la loi fut rapporté à l'instigation d'Ysabeau : celui-ci avoua publiquement que « des hommes purs et sans reproche » avaient été envoyés à l'échafaud. On permit aux catholiques, même dissidents, de célébrer

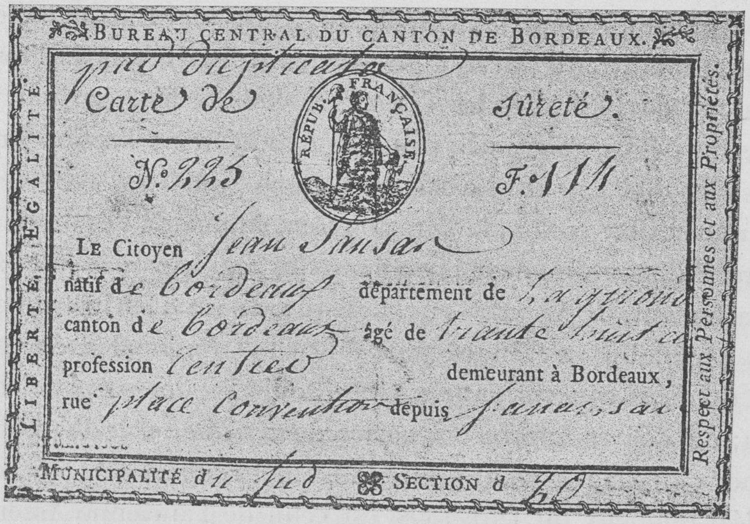
Oct. 1794

Juillet 1795

7 août 1797

leur culte. Le vieux Pacareau put rentrer dans Saint-André et saluer avec émotion, sous ces voûtes rendues à la vraie foi, « l'aurore du salut après lequel tous soupiraient depuis longtemps ». Peu à peu, on écarta des conseils locaux les ignorants, les tarés, les politiciens de bas étage. Les noms respectés de la bourgeoisie bordelaise reparurent au pouvoir. On désigna comme maire Ferrière-Colck, qui en avril 1790 avait été le premier élu des officiers municipaux et qui était un des plus honnêtes

6 nov. 1794


BUREAU CENTRAL DU CANTON DE BORDEAUX.
LIBERTÉ ÉGALITÉ
Respect aux Personnes et aux Propriétés.
RÉPUB. FRANÇAISE
Carte de Sureté
N° 225
Le Citoyen
natif de Bordeaux département de
canton de Bordeaux âgé de
profession
demeurant à Bordeaux,
rue place Convention depuis
MUNICIPALITÉ du Sud SECTION d 20

CARTE DE SURETÉ SOUS LE DIRECTOIRE [1].

hommes de tout Bordeaux. « Il est temps, » disait à ce propos Ysabeau, « que les Bordelais fassent eux-mêmes leurs affaires. »

Mais le régime d'exception ne prit pas fin. L'autorité effective demeura entre les mains des commissaires de la Convention presque aussi longtemps que dura l'Assemblée. Ce ne fut qu'en août 1795 que partit le dernier représentant « en séance à Bordeaux », Besson, et que le département recouvra son régime normal. Le Directoire succéda à la Convention; le peuple fut remis en possession du droit d'élire ses magistrats, ceux-ci de gouverner leurs mandataires.

Novembre

L'apparence était seule modifiée. Le Directoire ne changea pas aux procédés de gouvernement institués par la Convention. Celle-ci se défia jusqu'à la fin des grandes villes de la province. Elle avait, par une

22 août

1. Aux Archives municipales.

loi, supprimé l'unité administrative de Bordeaux. La ville forma trois municipalités : celle du Sud (l'Hôtel de Ville), celle du Centre (doyenné de Saint-André), celle du Nord (Petits Carmes); un bureau central du Canton de Bordeaux, bureau nommé par le Département et confirmé par l'État, siégeait à l'Hôtel de Ville; auprès de chaque municipalité, le Directoire eut son commissaire délégué, « chargé de surveiller et requérir l'exécution des lois ». Déjà la Convention avait institué à demeure, dans les municipalités, un « agent national, chargé d'exécuter la loi ». Auprès du Département, le Directoire plaça un autre commissaire, agent attitré de son gouvernement. Préludant à l'œuvre du Consulat et de l'Empire, les directeurs établissaient partout, suivant l'expression de Pasquier, « le principe d'unité dans l'action au milieu de toutes les divisions territoriales ».

Déc. 1793

Comme la Convention, le Directoire eut le mépris des droits locaux : à son gré, il dissout, renouvelle ou épure les municipalités et les autorités du département. Il ne veut en elles que de serviles instruments; les sociétés populaires n'existent plus : le Club National a été supprimé par les derniers conventionnels. Il y a toujours des suspects, des sans-culottes; on délivre encore des cartes de civisme, et la République des emblèmes officiels n'a point quitté le bonnet rouge.

1er fév. 1795

1795-99

L'idéal religieux du Directoire est celui de l'ancienne Assemblée. Il s'enferme toujours dans le cadre du calendrier républicain. Les fêtes publiques sont, comme autrefois, des anniversaires politiques : la mort du roi, la proclamation de la République, les 9 et 10 thermidor; on y ajoute des solennités allégoriques : les fêtes des Époux, de la Jeunesse, des Vieillards, de la Reconnaissance, de la Liberté, de la Souveraineté du Peuple, de l'Agriculture, des Morts. La République, dans les derniers jours de sa vie, multiplia les fêtes de la Nature et de la vie humaine; les citoyens de Bordeaux furent invités, un jour de printemps, « à célébrer pendant un mois le retour du soleil et des bienfaits qu'il répand sur la nature entière ». « Il est de notre devoir, » disaient les magistrats, « de consacrer les souvenirs tendres et attachants des impressions que l'aspect de la campagne offre à l'âme sensible. »

4 mai 1798

Ainsi parlaient et décrétaient les empereurs romains du IVe siècle lorsque, voulant donner un regain de force au paganisme épuisé, ils le

ravivaient au sentiment de la nature et à l'amour de l'humanité. Cette fin du XVIII[e] siècle ressemble d'ailleurs étrangement à celle du IV[e] : elle est, de l'histoire religieuse de la France, la plus mêlée, la plus bizarre, la plus syncrétique. Les Théophilanthropes voulurent s'installer à Saint-Michel. Tout le monde s'essayait au rapiéçage des âmes. — Mais le catholicisme demeurait la seule force morale.

Les constructions plus précises et plus utiles étaient un peu oubliées par le Directoire, laissées en ruines avant que d'être achevées. S'il fonda à Bordeaux, à la place de l'ancien Collège, l'École Centrale, ce ne fut que pour appliquer une loi de la Convention : encore l'école ne réussit-elle pas, « désertée d'une manière fort affligeante ». Les instituteurs primaires végétaient. L'organisation des services hospitaliers, décidée par la Convention, préparée par les arrêtés d'Ysabeau et de Tallien, fut laissée à la dérive.

4 mai 1796

Cette dernière génération révolutionnaire n'avait ni la foi ni les œuvres. On avait, dans les sept années précédentes, remué plus d'idées, dépensé plus d'efforts, traversé plus de crises, adoré plus de dieux, que le monde n'en peut supporter pendant plusieurs siècles. C'était, à Bordeaux comme à Paris, une générale lassitude du travail politique. Le bavardage des clubs est fini : on se reprend à aimer les sociétés littéraires et scientifiques. Les *Amis de l'Histoire naturelle* se réunissent à l'instigation de Rodrigues et à l'ombre du nom de Linné. Il se fonde, pour restaurer l'ancienne Académie, une Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts; on crée coup sur coup une Société philanthropique de Santé (plus tard la Société de Médecine) et une Société Médicale d'Émulation. Les journaux sont fort nombreux, plus qu'ils ne l'ont jamais été : mais les polémiques y sont rares et les vers y abondent.

1796

1796-97

1796-98

1797

Décidément, on déserte la vie publique. Il reste juste assez de volonté pour expédier, encore fort mal, les affaires courantes, juste assez de liberté pour crier dans la rue et manifester au théâtre. Mais ni les réactions royalistes qui revenaient périodiquement aux mois d'été, ni les répressions qui suivaient, n'eurent à Bordeaux, même après le 18 fructidor, la sanglante énergie des jours de grande colère. Elles ne produisirent que quelques déportations et des remaniements administratifs. La cruauté même manquait de courage.

4 sept. 1797

Cet affaissement de la vie politique accroissait les forces du pouvoir central. La Convention avait rendu à celui-ci l'omnipotence que la royauté française lui avait donnée. Elle ne voyait là qu'une œuvre provisoire, destinée à assurer le salut public; elle n'avait changé en principe aucun des organismes locaux créés par la Constituante. — Mais le despotisme de la Convention lui avait survécu, et le Directoire, dans les derniers jours de sa vie, prononçait encore ce mot redoutable de « salut public », incompatible avec un pouvoir régulier.

Ce mot n'avait plus sa raison d'être. Il fallait, ou bien revenir au principe de la souveraineté populaire, se manifestant librement par tout l'Empire, ou bien organiser le système de la centralisation sur des bases compactes et solides, et adapter à ce nouveau régime, par d'ingénieux artifices, les institutions léguées par la Constituante. Cette dernière solution prévalut, le jour où la fatigue populaire laissa se produire le gouvernement personnel, et s'établir avec lui le despotisme d'État.

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

EMBLÈME DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

(1796.)

CHAPITRE XXXVI

LA CENTRALISATION ORGANISÉE

(1799-1815)

I. Organisation du despotisme de l'État. — II. Bilan matériel et intellectuel de l'Empire. — III. La journée du 12 mars et les trois restaurations[1].

I

Tallien avait eu sur les Bordelais un mot fort juste : « Bordeaux ne sera jamais révolutionnaire comme Paris; mais les lois y seront toujours observées avec exactitude, et les mouvements donnés par le centre suivis avec empressement. » Ce fut en effet sans étonnement et sans murmure que Bordeaux accepta le pouvoir personnel de Napoléon, que ce pouvoir se dissimulât sous le titre de consul, ou qu'il s'étalât sous celui d'empereur. Le coup d'État du 18 brumaire fut annoncé par l'administration

25 nov. 1799

1. Aux Archives départementales : 1° le dernier *Registre des Arrêtés du Département* (L, 564); 2° les *Registres des Arrêtés du Préfet*, depuis le 26 messidor an VIII (série K, en particulier les registres 1-15). — *Bulletin des Lois, passim*, et en particulier le décret du 25 avril 1808. — *Bulletin polymathique*, depuis décembre 1802. — *L'Écho du Commerce*, depuis le 10 décembre 1797. — *L'Indicateur*, depuis le 23 septembre 1804. — *Le Mémorial bordelais*, depuis le 19 mars 1814. — *Correspondance* de Napoléon, t. XX. — *Recueil des ordonnances des archevêques de Bordeaux*, t. II, 1848. — *Mémoires du Conseil de Commerce de Bordeaux*, 26 pluviôse an X. — Thibaudeau, *Consulat*, t. I. — [Géraud] : 1° *Un homme de lettres sous l'Empire et la Restauration*, par Maurice Albert; 2° *Un témoin des deux Restaurations*, par Charles Bigot. — Ferrère, *Mes Souvenirs*, 21 mai 1814 [ms. autographe appartenant à M. Gourreau et

départementale comme « une crise salutaire »; « une révolution d'un sublime caractère ». Trois ans après, une députation bordelaise, organisée à l'instigation du préfet, partit pour Paris, afin de solliciter le Premier Consul de prendre le titre d'empereur : la chose était faite quand elle arriva dans la capitale.

1804 Avril-Mai

Le gouvernement de la Convention et du Directoire avait assoupli la province à l'obéissance. Au surplus, le nouveau régime avait pour les Bordelais le mérite de n'être point l'œuvre des « factions cruelles » : il se plaçait en dehors et au-dessus d'elles; bien plus, il les amnistiait. Sers, le proscrit de 1793, le fondateur de la Révolution girondine, fut désigné pour représenter le département au Sénat. « Les mains triomphantes du héros, » disait aux Bordelais un de ses fonctionnaires, « présentent à tous les Français le laurier de la gloire et l'olivier de la réconciliation. » Il fallait, disait cette même proclamation, « rassembler » autour de Bonaparte « la force universelle », « imposer silence aux factions ».

1800

Pour exercer cette force en son nom, Napoléon a trois principaux délégués, espions attitrés et officiers militants de son despotisme : le préfet, l'évêque et le recteur.

Janvier 1800

Le préfet est désigné par lui pour « administrer seul le département ». De tous les représentants de l'absolutisme de l'État, le préfet a été, dans notre histoire, le plus énergique et le plus dangereux. L'intendant, son précurseur et son modèle, commandait à de trop vastes territoires pour être présent et puissant partout : son action se heurtait sans cesse aux souvenirs du passé et aux Ordres privilégiés. La Révolution, en morcelant les départements, en supprimant ces Ordres et en biffant ces souvenirs, avait déblayé et nivelé le terrain où le préfet va s'installer en maître. C'est, disait Napoléon lui-même, « un empereur au petit pied ». D'autre part, les intendants prirent aussi

obligeamment communiqué par lui]. — Aux Archives municipales, pièces diverses sur la Restauration, 1814-1815 (deux cartons). — BERNADAU, *Tablettes* [ms.], t. III et IV. — ROLLAC, *Exposé fidèle des faits authentiquement prouvés qui ont amené la journée de Bordeaux*, 1816. — DE MARTIGNAC fils, *Bordeaux au mois de mars 1815*. — *Tableau de la situation où se trouvait le département à l'époque du 12 mars*, 1814. — CLAUSEL, *Exposé justificatif*, 1816.

O'REILLY, IIe part., t. II, liv. VII et VIII. — *Bordeaux* (monographie municip.), *passim*. — MALVEZIN, *Histoire du commerce de Bordeaux*, t. IV. — PERY, *Histoire de la Faculté de Médecine*, 1888, p. 251 et suiv. — BERTRAND, *Histoire du Séminaire de Bordeaux*, t. II, 1894. — DE VAULABELLE, *Histoire des deux Restaurations*, t. I. — LYONNET, *Histoire de Monseigneur d'Aviau*, 1847, t. II. — TAINE, *Le régime moderne*, 2 vol.

souvent en main les intérêts de leur province que ceux de la royauté : ils eurent tous l'amour de la gloire; ils restaient assez longtemps à Bordeaux pour y faire œuvre utile; les services qu'ils rendaient leur donnaient le droit de parler fermement et noblement au ministre qui les envoyait. Le préfet sait qu'il n'est pas à demeure : en quinze ans, Bonaparte en imposa six à la Gironde. Comme les empereurs romains ses modèles, Napoléon veut éviter par-dessus tout que ses préfets ne connaissent, ne s'attachent, n'aiment les populations, et ne subordonnent sa cause à celle de leur département. Le préfet est à la merci de son ministre : c'est un agent de transmission et un organe d'exécution, et comme tel, il est d'autant plus fort qu'il est plus aveugle, d'autant plus redouté qu'il est plus servile.

Quelques jours après la venue du premier préfet de la Gironde, qui fut Thibaudeau, arriva Pierre Pierre, nommé commissaire général de police à Bordeaux. Pierre adressa aux Bordelais une longue proclamation pour leur expliquer ses pouvoirs : « La sûreté de vos personnes et de vos propriétés, la tranquillité de vos fêtes, la liberté de vos cultes, seront l'objet de mes veilles. » Chef suprême de la police, ne relevant que du préfet et du ministre, il privait les magistrats municipaux de leurs plus vieilles et plus importantes prérogatives : la ville, qui avait déjà son tuteur dans le préfet, avait son gardien dans le commissaire. — Ce n'est qu'en 1805 que les magistrats recouvrèrent une certaine autorité sur la police de la ville.

25 mars 1800

27 mars

Napoléon pouvait sans danger rendre à la grande cité son unité municipale. Les trois arrondissements furent supprimés. Il y eut de nouveau un maire de Bordeaux, qui fut Lafaurie de Monbadon : six adjoints l'assistaient dans ses fonctions. L'Empereur se réserva le droit de désigner les uns et les autres de ces magistrats. Quant au Conseil municipal, institué par le préfet, il ne fut qu'une assemblée « ordonnée au despotisme », « sans influence pour le bien »; et Ferrère, de qui sont ces expressions, ajoutait : « Il ne donnait qu'une opinion soumise au contrôle du préfet, opinion presque toujours dédaignée. »

Oct. 1805

Ce fut également des mains de Napoléon que l'Église bordelaise, réorganisée, reçut son chef suprême. Lacombe, qui avait succédé à Pacareau comme évêque constitutionnel, abandonna son siège à la suite

1797

du nouveau Concordat conclu entre le pape et l'État français. Il fut remplacé par d'Aviau, celui-ci choisi et nommé par Napoléon, et institué par le Souverain Pontife. Chef reconnu d'une puissante Église, investi par le pape, en communion avec Dieu, avec Rome et avec les fidèles, il semblait que l'archevêque de Bordeaux recouvrait cette puissance grandiose et indépendante qu'il avait eue au temps de François de Sourdis : Napoléon se chargea de lui rappeler qu'il n'était qu'un fonctionnaire spirituel et le commissaire de police religieux du département. D'Aviau lui résista dans l'affaire du concile : le souverain donna l'ordre de l'arrêter, et si cet ordre ne fut pas exécuté, c'est que d'Aviau passait pour un saint.

1802

1811

Au-dessous de l'archevêque, tous les dignitaires ou les ministres de la religion sont à la merci de l'Empereur. Si le prélat nomme les curés, c'est après l'agrément de l'État, et c'est ce dernier qui les paie. Lors de son voyage à Bordeaux, Napoléon constata que trois des hauts dignitaires du clergé bordelais ne partageaient pas son enthousiasme pour le gallicanisme : il les fit révoquer brutalement. Il réorganisa le Grand Séminaire; mais il surveillait la doctrine des maîtres. Le maire de Bordeaux put réinstaller dans leurs classes les Frères des Écoles chrétiennes; mais l'Empereur déclara qu'ils seraient brevetés par le grand-maître de son Université. L'Église protestante fut placée dans une dépendance semblable : un décret impérial désigna Martin comme pasteur de Bordeaux, et c'est dans une des salles de la Préfecture que se constitua le premier consistoire. Quelques années plus tard, Napoléon installa le consistoire israélite.

1808

1804

Février 1807

1802

1804

1809

Napoléon insérait les souvenirs, les noms et les institutions du passé dans les cadres administratifs imaginés par la Révolution; et, cela fait, il rattachait étroitement à sa main, par un lien solide, la machine entière agencée par lui : voyez surtout cet édifice de l'Université de France dont il était si fier, et que ses flatteurs célébraient comme sa plus belle œuvre. « Jeunes gens, » disait aux lycéens bordelais le recteur Desèze, l'ancien député du Tiers État de Bordeaux à la Constituante, « vous voyez s'établir un grand système d'éducation, auquel les siècles les plus illustres des temps anciens pourraient difficilement offrir quelque chose de comparable. » L'Université fut rétablie : le mot éveillait des souvenirs

1810

1808

de monopole, de corporation constituée, de statuts rigoureux, dont le pouvoir impérial pouvait bénéficier. Mais il n'y eut qu'une Université, embrassant la France entière, et dirigée de Paris par un grand-maître que nommait l'Empereur. Toute école, publique ou privée, tout ce qui était enseignement, lui fut rattaché. Elle avait ses sections provinciales, qui étaient les Académies; ses agents, qui étaient les recteurs. Bordeaux fut siège d'Académie, résidence de recteur : il eut son Lycée d'instruction secondaire, qui remplaça l'École Centrale; ses trois Facultés d'enseignement supérieur, Théologie, Lettres et Sciences (cette dernière, établie en principe, ne put être organisée). Les professeurs étaient nommés et rétribués par l'État. Ceux des Facultés furent chargés, en sus de leur enseignement, de conférer des grades universitaires, baccalauréat, licence et doctorat, à la suite d'examens dont le gouvernement seul fixait le programme. Napoléon ressuscitait fort habilement ces vieilles institutions démodées de la scolastique cléricale : il assurait ainsi à l'État la surveillance étroite et la sanction exclusive des études et des pensées de la jeunesse entière, il établissait chez elle une sorte de noblesse intellectuelle, primée, diplômée et désignée par lui ou par ses agents.

1802

1809

On réorganisa les tribunaux en l'an 1800 : il y eut un tribunal de première instance, et un tribunal d'appel et criminel; ce dernier, qui prit plus tard le titre de Cour d'Appel, avait dans son ressort les trois départements de Gironde, Charente et Dordogne. Tous les membres des tribunaux étaient désignés par l'État. — Sous le même régime, le barreau bordelais se constitua avec la protection des lois : il élut son Conseil de Discipline, il choisit son premier bâtonnier, qui fut Martignac. En apparence, c'était un corps privilégié et autonome, le seul que laissât subsister le gouvernement impérial; en réalité, Napoléon ne réunit les avocats en corporation que pour les astreindre à une discipline. Il avait contre eux une haine de jacobin. Il fallait surveiller, grouper, tenir ces artisans de paroles, insaisissables, mobiles et libertaires. Le Conseil de l'Ordre donna prise sur eux.

1810-11

Napoléon appliquait ainsi la théorie despotique du salut public, qui devenait entre ses mains la théorie de l'intérêt personnel. Il ne se passe rien à Bordeaux, en dehors du cercle familial, où l'État n'intervienne.

1801 Lorsqu'on créa le Mont-de-Piété, institution locale par excellence, on décida qu'il serait placé « sous la surveillance du préfet, sous l'autorité du ministre de l'intérieur ». C'est dans une des salles de la Préfecture
1805 qu'eut lieu la première réunion de la Société de Charité maternelle. C'est au préfet qu'il faut s'adresser pour retirer de l'hospice un enfant
Juin 1802 assisté. C'est lui qui décide qu'on établira des banquettes au parterre du Grand-Théâtre. Les affiches des cours de la Société Philomathique ne peuvent être imprimées sans un « permis » signé du recteur. Une loi
1806 ordonne qu'il n'y aura que deux théâtres à Bordeaux. Le gouvernement est l'arbitre suprême du bien et du mal : il doit connaître, régler, apostiller toutes les actions et toutes les paroles de la vie nationale.

II

Même sous ce régime, Bordeaux eût pu vivre heureux et prospère. Il était docile, il ne tenait plus à sa liberté : il ne voulait que réparer ses désastres, s'enrichir à nouveau. L'éternelle vitalité de notre race aurait pu, en quelques années, rendre à la cité sa splendeur du siècle passé. C'était, vers 1800, un intense désir de travailler et de produire, un entraînement joyeux dans la vie, une ardeur incomparable d'initiative
Mars 1802 et d'espérance. Quand la paix d'Amiens fut signée, le vieux Bonnaffé, ruiné sous la Révolution, se prit à croire au retour de sa royale fortune : les mers étaient libres, l'esclavage rétabli, et Saint-Domingue
Mai 1803 reconquis. Ces désirs demeurèrent des rêves. La lutte recommença un an après avec l'Angleterre : une nouvelle couche de ruines se superposa à la première, et Bordeaux retrouva toutes les misères et toute l'obscurité qui l'avaient enveloppé sous Charlemagne et sous Louis XIV. Tout ce qu'il put disposer d'hommes et d'argent fut gaspillé au delà des frontières.

La principale alliée commerciale de Bordeaux, l'Angleterre, était l'irréconciliable ennemie de Napoléon. En vain les pouvoirs publics essayaient de susciter la haine de la cité contre « l'Anglais », que Pierre Pierre appelait « le premier manufacturier de tous nos malheurs ». Pour Bordeaux, au contraire, l'Anglais était l'artisan de sa richesse et le soutien de sa vie. Aux jours de recensement, on s'apercevait que



Héliog. Dujardin

Photographie des Arts, à Bordeaux

LE PORT DE BORDEAUX EN 1804

(Tableau de Pierre Lacour, au Musée)

l'immigration anglo-saxonne avait cessé de combler les vides faits par la guerre et par l'excédent des décès sur les naissances. Il en a été ainsi de tout temps à Bordeaux : dès que l'étranger n'y arrive plus, la population diminue, et ne suffit pas à s'alimenter elle-même. Elle était de 110,000 âmes en 1790; réduite à 95,000 en 1801, diminuant chaque jour davantage, elle tombait peut-être à 80,000 en 1815. A la solitude de la rade, à la surabondance de leurs vendanges inutiles, aux bas prix où descendaient leurs meilleurs vins, les Bordelais constataient chaque jour que les Anglais, en se retirant, avaient fait le désert et la ruine. La Chambre de Commerce rétablie n'a de force que pour se plaindre. (1802)

Napoléon visita Bordeaux pendant la guerre d'Espagne. (1808) Il s'enquit de ses besoins avec sa curiosité ordinaire; (4-13 avril) il les comprit avec l'habituelle netteté de son intelligence; et avec son esprit de décision, il ordonna (25 avril) sur-le-champ de grands travaux pour secouer la ville de sa torpeur. Il lui céda les terrains du Château-Trompette, il décida la construction du pont sur le fleuve. Mais, comme Louis XIV, Napoléon était le principal ennemi de ses propres desseins : faute de ressources et de courage, la Ville ne put procéder à la démolition du Château; et, du pont, après de longues hésitations, on ne parvint à bâtir que quelques (1810-12) arches, qu'une tempête rendit bientôt inutilisables. Les deux grands travaux que les derniers intendants avaient légués au nouveau régime demeurèrent une fois de plus suspendus.

Il fallut se borner à liquider l'œuvre de la Révolution en installant dans les domaines nationaux les nouveaux services publics : le Lycée fut mis sur les Fossés, dans les monastères de la Visitation et des (1802-03) Feuillants; le Grand Marché fut achevé sur l'emplacement de l'ancien (1801) Hôtel de Ville, et on inaugura sur celui des Récollets le marché des (1806) Grands-Hommes; le Palais de Rohan fut transformé en Palais Impérial; (1808) à la Préfecture on assigna l'hôtel Saige, nouvellement acquis par la (1808) Ville. Le Palais de l'Ombrière fut morcelé et vendu. (1800-02) Le cimetière fut inauguré dans les terrains de la Chartreuse. Un temple protestant fut (1806) ouvert, rue du Hâ, dans l'ancien couvent des Sœurs de Notre-Dame; (1805) une caserne fut définitivement installée dans le séminaire de Saint-(1810) Raphaël; le nouveau Séminaire occupa le couvent des Capucins. (1805) L'ancien hôtel de l'Académie devint le local de la Bibliothèque. (1803) Le couvent de

1807-08 l'Annonciade fut cédé à M[lle] de Lamouroux pour y établir la Miséricorde.
1808 La Ville reçut, à titre définitif, le Collège de la Madeleine, dont elle avait fait sa Maison commune. Mais, dans la plupart de ces affectations, l'Empire ne faisait qu'exécuter ce qu'avaient décidé ou projeté les autorités révolutionnaires ou les commissaires de la Convention.

De même, dans les fondations d'enseignement et de bienfaisance, il ne fut que le metteur en œuvre des projets de la Révolution : bien des arrêtés du préfet ou du maire et des décrets de l'Empereur ont été libellés d'après les rapports rédigés par les réformateurs républicains. Tels sont
1803-10 ceux qui organisent la Bibliothèque, les Musées d'Antiques, de Peinture, d'Histoire naturelle : ces établissements furent concédés en jouissance par l'État à la Ville de Bordeaux. Le Dépôt de Mendicité reçut une
1808-11 nouvelle installation dans un immeuble qui lui fut bâti sur le cours Saint-Jean, là où fut plus tard le Petit Séminaire. Le Mont-de-Piété,
1802-09 la Maison de Force et l'Hospice des Aliénés (enclos Guiraud, rue
1806 Gratte-Cap), le Bureau central de Charité ou de Bienfaisance, sont encore des œuvres de la Révolution, remaniées ou menées à bonne fin par le nouveau régime.

Il en est de même du Lycée et des écoles spéciales : l'École de
1801 Théorie Commerciale, l'École Élémentaire de Médecine (instituée rue
1801 de Lalande, dans l'amphithéâtre Saint-Côme), les cours pratiques de
1800 l'hôpital Saint-André. De toutes ces créations, l'École Saint-Côme fut
† 1819 la seule qui prospéra, grâce à l'activité imperturbable de Moulinié, le fondateur de l'enseignement médical à Bordeaux. Mais Moulinié avait commencé dès Louis XVI son apostolat de professeur, et il ne faisait que développer sous l'Empire les espérances qu'il avait conçues sous la Révolution. — Rappelons encore à ce propos la part prépondérante que
1800-03 Dubois, le préfet du régime consulaire, a prise dans l'organisation de tous ces services. Les fondations les plus utiles, hospitalières et philanthropiques, sont de son époque et de son initiative : il créa des ateliers
1800 de travail, il encouragea la formation d'une société « de Soupes Économiques » pour venir en aide aux indigents; il aida les Filles de la Charité à développer leur œuvre et leur influence. De tous les administrateurs napoléoniens, il a été le plus fidèle à la tradition humanitaire de la Révolution.

Ce fut sous les auspices de Dubois que se fonda le Muséum d'Instruction publique : c'était un cercle privé, dirigé par Rodrigues et Goethals, où le public trouvait des journaux et des livres, des tableaux et des collections d'histoire naturelle, des conférences et des concerts; il eut même son journal, le *Bulletin Polymathique,* qui a été pendant quinze ans la principale Revue scientifique et littéraire de Bordeaux. Parmi les fondateurs du Muséum, quelques-uns avaient fait partie du Musée de 1783 : c'étaient le même esprit et les mêmes règlements qui guidaient la nouvelle institution. On y faisait à la fois beaucoup de poésie, de science et de musique : Beck y était archange et Chateaubriand y était dieu. Enfin, en 1808, les Muséens organisèrent la Société Philomathique, qui, dès l'instant de sa fondation, exerça dans la cité une sorte de monopole intellectuel : elle eut une Section philharmonique, elle institua des cours publics. En 1809, elle fit donner au Muséum jusqu'à huit enseignements : les langues anglaise, espagnole, italienne, l'histoire littéraire, la sténographie, et trois cours « de mammifères », « d'ornithologie », « d'électricité et galvanisme »; cette même année, elle donna onze concerts à grand orchestre, sept cours d'enseignement musical, deux séances d'amateurs, et cinquante-deux « soirées d'Euterpe » ou réunions intimes. L'année suivante, elle confiait à Bernadau « un cours d'histoire civile, littéraire et monumentale de Bordeaux ». En face des Facultés aphones et du Lycée dressé militairement, la Société Philomathique était un libre asile de travail pacifique et de science désintéressée.

1801

1802

Août 1808

A côté de la Société Philomathique, le barreau de Bordeaux était une autre élite intellectuelle. Martignac et Brochon prolongeaient leur vieillesse et avaient la joie profonde de voir une génération nouvelle perpétuer leurs traditions, hériter de leur talent, et les environner de pieux respects. — C'étaient, en première ligne, les trois renommées incomparables de Ravez, de Ferrère et de Lainé : Lainé, « que Rome, au temps de Fabricius, eût nommé avec orgueil consul, » comme disait Chateaubriand, le seul homme qui, député au Corps Législatif, osa réclamer à Napoléon les libertés nécessaires; Ravez, « maître de ses passions et de celles des autres, » suivant le mot de Cormenin; Ferrère, ample, impétueux, tout bouillonnant encore de la sève des Girondins.

† 1835

† 1849

† 1815

Les luttes oratoires de ces deux derniers furent, sous l'Empire, le plus beau spectacle qu'offrirent les lettres bordelaises. A peine au-dessous d'eux étaient : Jean Denucé, puissant par l'analyse et le raisonnement; Émerigon, qui fut le plus malicieux et le plus adroit des hommes; Buhan, Rateau, Jaubert, auxquels il ne manqua, pour laisser des noms célèbres, que d'avoir servi moins fidèlement le régime napoléonien; puis, les nouveaux venus dans l'éloquence et la haine du despotisme, de Peyronnet, de Saget, Martignac le fils. — Napoléon redoutait la plupart de ces hommes, dont l'opposition, comme celle de Thraséas, se soupçonnait et ne s'entendait pas.

† 1820

† 1847

Le Droit était pour eux, comme les lettres pour les Muséens, un refuge qui abritait leur talent. Ni la science ou la poésie dans le *Bulletin Polymathique,* ni l'éloquence dans les plaidoyers du barreau, ne se donnaient libre carrière. Les articles des Muséens sont tous médiocres, les harangues des avocats sont d'habiles consultations : seule, la Musique, ne redoutant rien, prenait un libre essor et s'installait en souveraine, et pour toujours, dans la société bordelaise. Un des Bordelais les plus intelligents et les plus vifs de ce temps, le poète Edmond Géraud, écrivait alors dans ses Mémoires :

1806

« La gloire militaire de Bonaparte étouffe aujourd'hui tous les autres genres de gloire et de célébrité. C'est le *boon-upas,* qui ne permet à aucun arbre de croître et de s'élever près de lui. Non seulement on n'a plus de regards, plus d'éloges à donner à une autre espèce de mérite, mais il semble même qu'on ait oublié qu'il était autrefois d'autres carrières où l'on pouvait s'illustrer. Je ne connais au monde rien de plus décourageant; et si cette disposition fatale des esprits pouvait durer, il faudrait renoncer à voir se former encore de grands poètes, de grands orateurs, de grands hommes d'État. »

III

Dans son voyage de 1808, Napoléon fut plus servilement adulé par Bordeaux que Louis XIII en 1615 : il était « le Héros », « le Génie », « le Très Grand ». A la même date, les Bordelais, et peut-être les mêmes personnes, l'appelaient tout bas « le Maître », « le Tyran », « l'Acteur tragique », « l'Italien », « le Nouvel Attila », « l'Envoyé de l'Enfer »,

« le Corse pourchassé par les Euménides », « le Tigre Royal ». Il n'avait, à Bordeaux, façonné que des esclavages ou des haines. « Il a, » disait Géraud, « avili les gens de lettres, ruiné les négociants et les manufacturiers, découragé les instituteurs, grevé les propriétaires, inquiété les capitalistes, attaqué les avocats. Je crois en vérité que cet homme ne se lève jamais sans se dire : Quel malheureux puis-je faire aujourd'hui, et sur qui tomberont les coups de mon despotisme? »

Trop secoué par la Révolution, encore radieux des souvenirs des temps monarchiques, Bordeaux demanda son salut à la royauté. En 1800, le préfet Thibaudeau constatait que le parti royaliste était parfaitement organisé : il avait, sous le nom d' « Institut philanthropique », un comité d'action; un de ses membres prenait le titre de « commissaire du roi pour la province de Guyenne ». Ralentie sous le Consulat, la propagande royaliste s'activa dans les premières années de l'Empire. Dès 1810, on signale des conférences politiques entre les négociants bordelais et les agents des Bourbons.

Depuis 1796

D'autres villes de l'Empire étaient plus royalistes. Mais Bordeaux, en février 1814, se trouva presque isolé dans la France. L'Empereur luttait en Champagne; les Anglais avaient franchi la frontière espagnole et rejeté l'armée de Soult sur Toulouse; d'autre part, le duc d'Angoulême, neveu de Louis XVIII, arrivait à Saint-Jean-de-Luz. Les Bordelais ne redoutaient plus le maître de l'heure présente; ils voyaient s'approcher un nouveau souverain, ils l'acceptèrent. Pour la seule fois dans ce siècle, ils n'ont pas reçu, suivant la parole de Tallien, le mot d'ordre d'une révolution parisienne.

1814

11 février

Encore cette rébellion ne fut-elle pas l'œuvre spontanée d'une populace convaincue, elle ne fut pas davantage l'audacieuse tentative d'une imprudente générosité; les personnes qui la dirigèrent se donnèrent assez peu de mal : elles n'eurent pas une livre à dépenser, pas un soldat à lever, pas une goutte de sang à verser. L'événement fut l'obscure machination de quelques ambitieux, cherchant à faire leur fortune au milieu du désarroi général. Une entente fut conclue, le 27 février, à Bordeaux même, entre l'agent des Bourbons et le comte Lynch, maire de la cité. Quelques jours après, les Anglais approchant, les autorités se retiraient à Libourne, laissant le champ libre à la trahison.

10 mars

Le 12 mars, les Anglais, sous le commandement du maréchal de Beresford, arrivaient à Bordeaux par le chemin de Toulouse. Lynch s'avança à cheval au-devant du général ennemi : il le rencontra près du Moulin d'Ars, vers onze heures du matin, et lui offrit « les clefs de la Ville », non pas, dit-il, comme à un ennemi victorieux, mais comme à un « libérateur » : en prononçant ces dernières paroles, il rejeta l'écharpe tricolore, revêtit l'écharpe blanche, et, montrant de la main le drapeau blanc qui, au même moment, flotta sur le clocher de Saint-Michel, il cria « Vive le Roi ! »

L'Anglais répondit flegmatiquement qu'il « prenait possession de la Ville, au nom des puissances belligérantes » ; pour le reste, « faites comme il vous plaira ». Et il fit son entrée dans Bordeaux. Lynch marcha à ses côtés. — A quatre heures, Lynch revenait sur la route de Toulouse, pour recevoir le duc d'Angoulême. A cinq heures, l'archevêque d'Aviau accueillait le neveu du roi à la porte de Saint-André et chantait dans la cathédrale un *Te Deum* en l'honneur du retour de la maison de France : ce qui scandalisa les plus honnêtes des royalistes. Le soir, le duc couchait au Palais impérial. Le lendemain, Lynch annonçait au peuple « l'heureux prodige », et sa proclamation, rédigée, dit-on, par Lainé, indiquait assez habilement les espérances que donnait le nouveau régime :

« Je me suis assuré que la ferme volonté de Sa Majesté était de favoriser l'industrie et de ramener parmi nous cette impartiale liberté de commerce qui, avant 1789, avait répandu l'aisance dans toutes les classes laborieuses. Vos récoltes vont cesser d'être ruineuses ; les colonies, trop longtemps séparées de la mère-patrie, vous seront rendues ; la mer, qui était devenue comme inutile pour vous, va ramener dans votre port des pavillons amis. »

Tout cela ressembla fort peu à un élan populaire. Il y eut une grande multitude à l'entrée des Anglais et à celle du prince. Mais les acclamations de la foule viennent rarement du cœur, et beaucoup avaient été largement achetées. C'est une cohue fort mêlée qui fait cortège à Lynch et à Beresford : il y a là « d'anciens nobles, beaucoup de gens qui se figurent qu'ils le sont, des hommes tarés et criblés de dettes, et même quelques Jacobins, quelques aventuriers, révolutionnaires par appétit ». Un des premiers qui arborèrent la cocarde blanche était

connu comme « mauvais sujet et terroriste »; « les premiers qui ont acclamé le nom du Roi appartenaient à la dernière classe de la société »; Ferrère en avait la nausée : « c'étaient des hommes de travail et de peine, dans le costume de leur état, la plupart sous les livrées de la misère ». A « l'exaltation bien franche des uns », à « l'enthousiasme gêné de quelques autres », s'opposait « le silence et l'air indécis du plus grand nombre ». Les plus influents parmi les Bordelais, les adjoints et les conseillers du maire, les avocats, les chefs véritables du parti royaliste, Émerigon, Denucé, Ravez même et Ferrère, de Peyronnet, et Lainé lui-même, avaient été tenus à l'écart. Ils ne reparurent que le soir ou le lendemain, pour servir de conseil au prince. Ferrère seul ne décoléra pas à la vue de ces « perfidies politiques », et refusa de prendre part à aucun conciliabule. Dès le lendemain, aux « mines allongées » qui l'accueillaient dans les rues, le duc d'Angoulême put comprendre que la révolution du 12 mars avait été surtout, comme le pensait Ferrère, le guet-apens d'un meneur.

Il est vrai que Napoléon tenait encore dans l'Ile-de-France, et que beaucoup redoutaient un brusque retour de sa fortune. Quand on apprit sa déchéance et l'entrée des alliés dans Paris, tout le monde se trouva sincèrement royaliste : « Voilà, » dit le duc, « une nouvelle qui va faire bien des conversions. » De Valsuzenai accepta de demeurer préfet sous les Bourbons comme il l'avait été sous l'Empire, et le général Decaen fut maintenu à la tête des forces militaires de la région.

10 avril

La Royauté ne s'appuyant que sur des dévouements aussi peu authentiques, la restauration de Napoléon s'opéra un an plus tard sans la moindre difficulté. L'Empereur envoya le général Clausel contre Bordeaux. Clausel partit de Paris avec un seul aide de camp; il franchit la Dordogne à Cubzac avec une petite armée. La duchesse d'Angoulême, qui se trouvait à Bordeaux, Lainé et Lynch, voulurent organiser la résistance. Ils envoyèrent cinq cents gardes nationaux, qui lâchèrent pied au premier engagement, à Saint-Vincent : dans la ville, les autorités reculaient avec tout aussi peu de honte. La duchesse se fit conduire à la caserne Saint-Raphaël, puis au Château-Trompette : elle essaya de jouer à la Marie-Thérèse. Les officiers refusèrent « d'accepter la guerre civile ». D'elle-même, la garnison du Château arbora le

1815

Dep. 5 mars

31 mars

1er avril

drapeau tricolore. La princesse et Lynch quittèrent Bordeaux. Le lendemain, Clausel y entrait.

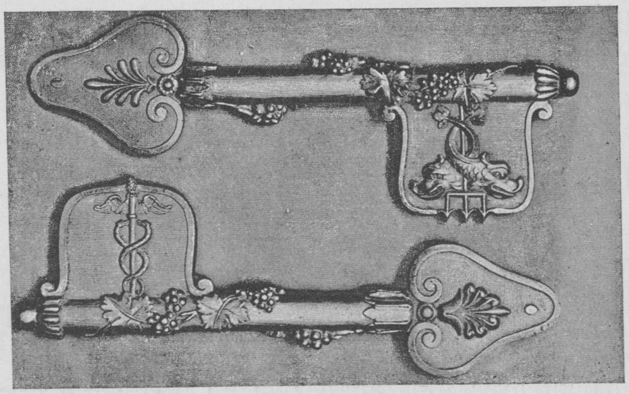
2 avril

12 juillet

Cent jours après, on apprit la rentrée de Louis XVIII à Paris. Clausel mit son amour-propre à prolonger dans Bordeaux la domination nominale de l'empereur tombé : il voulut que la ville qui avait un an plus tôt arboré la première la cocarde fleurdelysée, fût la dernière cette fois à amener le drapeau tricolore; encore dut-il laisser cet honneur à La Réole, que les frères Faucher purent garder à l'Empire quarante-huit heures de plus, jusqu'au 23 juillet. A Bordeaux, les couleurs nationales flottèrent deux jours de moins sur le Grand-Théâtre. La foule murmurait : Clausel la faisait disperser par les baïonnettes. Enfin, les commissaires du roi arrivèrent, le général céda peu à peu à la nouvelle consigne, et le 21 juillet 1815 Louis XVIII régna dans Bordeaux.

Dans ces dix-sept mois de révolutions, Bordeaux avait entendu des acclamations très différentes; il avait lu, signées souvent des mêmes noms, des proclamations fort contradictoires. Mais il y avait eu un mot qui revenait sans cesse, celui de paix : celui-là seul était sincère, car il était l'expression réelle des besoins de tous et des intérêts matériels.

1. Aux Archives municipales. — On n'a pu me fournir aucun renseignement sur ces objets, que je suppose fabriqués de 1808 à 1830 pour être présentés à quelque prince. Ils sont en métail doré.



LES CLEFS DE LA VILLE [1].

CHAPITRE XXXVII

BOURGEOISIE ET ROMANTISME

(1815-1848)

I. Maintien de l'ancien système de gouvernement. — II. Domination de la bourgeoisie. — III. Efforts et mécomptes du haut commerce. — IV. Travaux de voirie municipale. — V. Services hospitaliers et instruction publique. Le clergé recouvre l'influence. — VI. Mouvement littéraire et artistique. Esprit classique et esprit romantique[1].

I

Le retour des Bourbons fut un drame tragi-comique. La trahison leur avait livré Bordeaux; ils y montrèrent une inutile cruauté, en faisant fusiller, sur les pelouses de Plaisance, les deux frères Faucher, qui avaient défendu jusqu'à la dernière heure la ville de La Réole, depuis vingt ans le rempart du jacobinisme girondin. — Mais en même temps ils n'épargnaient aucun mécompte à ceux qui les avaient

27 sept. 1815

1. Aux Archives départementales : 1° les dossiers des sessions du *Conseil général* (série N), en particulier les minutes ou le texte des rapports du préfet, et surtout années 1816-1829; 2° les *Registres des Arrêtés du Préfet* (série K), t. 38 et suiv. — *Conseil général de la Gironde* [imprimés], depuis la session de 1834. — Actes et rapports divers aux Archives municipales (cf. le *Répertoire général* [ms.] *des documents postérieurs à 1790*). — *Bulletin des Lois*. — *Le Mémorial bordelais*. — *L'Indicateur*. — *Courrier de Bordeaux*, depuis le 1er novembre 1837. — Jouannet, *Statistique de la Gironde*, 3 vol., 1837-43. — *Le Guide ou conducteur de l'étranger à Bordeaux*, 2e édit., 1827. — *L'Homme Gris*, depuis le 11 août 1838. — *Musée d'Aquitaine*,

rappelés. C'est une lecture fort amusante que celle des Mémoires et des journaux du temps. On voit les illusions des royalistes prendre corps peu à peu, grandir, puis, un instant hésitantes, décroître rapidement. Les années 1814 et 1815 furent pour eux l'école du désenchantement.

Mars 1814

On avait répété, autour du duc d'Angoulême, que le passé allait revivre : « Fiers de leurs tourelles et de leur émigration, » les anciens privilégiés se voyaient déjà réinstallés dans leurs domaines, leurs immunités, leur paresse et leur puissance. Or, ils apprirent, dès le mois d'avril, que Louis XVIII maintenait la vente des biens nationaux, et ce fut chez eux un long scandale. On ne rencontrait dans Bordeaux « que des gens à mine allongée ».

Du moins ils croyaient pouvoir compter sur la curée des places : « Otez-vous de là que je m'y mette, était », disait un journaliste du temps, la devise « des royalistes exclusifs » de Bordeaux, véritables « nouveaux révolutionnaires ». Le roi parut décidé à ne point faire de « révolution » dans le personnel : « il ne voulut rien entendre à ces déplacements ».

Le peuple demandait à grands cris la suppression des « Droits Réunis » : la haine du fisc était, comme en 1635, en 1675 et en 1789, sa manière de comprendre la liberté politique. Il fit sa petite insur-

3 vol., 1823-24. — *Ruche d'Aquitaine*, 4 vol., 1817-19. — [Géraud], *Un témoin des deux Restaurations.* — *Recueil des ordonnances et mandements des archevêques*, t. II, 1848. — Bères, *Des causes de l'affaiblissement du commerce de Bordeaux*, 1835. — Parmi les mémoires imprimés de la Chambre de Commerce : lettre *A M. le Ministre des Travaux publics* du 14 oct. 1837; *Sur la possibilité de conclure un traité de commerce entre la France et l'Angleterre*, juin 1844; *Des intérêts maritimes et de la protection*, 1847; *Réflexions sur la législation des sucres*, novembre 1834; *Extraits du procès-verbal de la séance d'installation*, 1839 et années suivantes. — Brunet, *Recherches sur le mouvement commercial... de Bordeaux* (*Actes de l'Académie* de 1845). — *Association pour la liberté des échanges*, pièces diverses à la Bibliothèque de la Chambre de Commerce. — Pierrugues, *Mémoire explicatif des projets d'alignement*, 1815. — *Rapport au Conseil municipal*, 9 mai 1822 [impr.]. — Géraud, *Poésies diverses*, 2e édit., 1822. — Monselet, *Marie et Ferdinand*, 1842. — *La Gironde, revue de Bordeaux*, 5 vol., 1833-36. — *L'Ami des champs*, depuis 1823. — *Œuvres complètes de Meste* Verdié, publiées par Bal. — *Œuvres de* Henri Fonfrède, publiées par Campan, 10 vol., 1844-47. — De Jouy, *L'Hermite en Province*, t. I, 1818. — *Relation du voyage de la duchesse de Berry*, 1829. — *Statuts et règlements de la confrérie de Montuzet*, 1818. — *Actes de l'Académie de Bordeaux*, depuis 1819. — Justin Dupuy, *Les Bordelais en 1845*. — [Hamon], *Vie du cardinal de Cheverus*, 3e édit., 1842.

Bordeaux (monographie municipale), *passim*. — O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, IIe partie, t. II, 1re édit., 1858, p. 500 et suiv. — Bernadau, *Histoire de Bordeaux*, édit. de 1839. — Malvezin, *Histoire du commerce de Bordeaux*, t. IV. — Feret, *Statistique de la Gironde*, t. III : *Biographie*, 1889. — Chauvot, *Le Barreau bordelais*. — Marionneau, *Brascassat*, 1872. — Pouget, *Vie de Mademoiselle de Lamourous*, 1857. — Bertrand, *Histoire du Séminaire de Bordeaux*, t. II. — Pery, *Histoire de la Faculté de Médecine*. — Minier, *Les Poètes bordelais* (*Actes de l'Académie*, 1860). — Billaudel, *Notice sur Deschamps*, dans les *Annales des Ponts et Chaussées*, 1844, n° 114. — Laroche, *A travers le vieux Bordeaux*, 1890.

rection : au mois de mai 1814, une bande de populaire, où les gardes royales se mêlaient aux sans-culottes, pilla les bureaux des Droits Réunis et alla brûler les dossiers et les registres devant l'hôtel où logeait le commissaire du gouvernement. On promit au peuple l'abolition de l'impôt; mais le roi, qui avait besoin d'argent autant que l'empereur, n'hésita pas à le conserver sous un autre nom. « Que de motifs pour enrager! » disait un Bordelais.

Le pouvoir royal montrait fort nettement qu'il voulait garder le plus possible des ressources en hommes et en argent que lui avait laissées le régime impérial. C'est la nécessité qui s'impose aux gouvernements nouveaux; ou plutôt, c'est la conséquence de cette loi fatale de la transition, qui ploie sous elle même les révolutions politiques et même les invasions des barbares.

Mais ce fut de son plein gré et sans doute fort joyeusement que la royauté accepta toutes les institutions politiques forgées par la Révolution et retrempées dans la Constitution de l'an VIII.

On se garda bien de toucher au système départemental : le préfet demeura, comme sous l'Empire, le principal agent du gouvernement. Il y eut toujours un Conseil général du département; mais les membres en demeurèrent les élus du gouvernement : « La Restauration, » dit un écrivain bordelais du temps, « n'eut garde de répudier un précédent qui, dans ses mains, devenait utile à ses vues. » — On supprima seulement la sous-préfecture de Bordeaux, rouage inutile et parfois encombrant. Déc. 1815

Le régime municipal ne reçut aucune modification sensible : Bordeaux conserva son Conseil; les magistrats municipaux conservèrent leurs pouvoirs d'administration et de police : mais le roi se réserva toujours la nomination du maire et de ses adjoints.

Rien ne fut changé dans l'organisation du diocèse; rien encore dans celle de l'Université. Il n'y eut, comme sous l'Empire, que des Églises d'État et une Université d'État : Églises et Université furent, au contraire, plus solidement incorporées au pouvoir public qu'elles ne l'avaient été depuis la Révolution. On établit comme principe que « les bases de l'éducation seraient la religion, la monarchie, la légitimité et la Charte » : ce qui était l'application royaliste du principe jacobin et impérial.

La monarchie des Bourbons et celle des Orléans furent trop heureuses que la Révolution et l'Empire leur eussent légué de si admirables instruments de centralisation et de despotisme. Aucune « des institutions gothiques » dont parlaient les « exclusifs » de Bordeaux ne leur eût présenté de tels avantages. La royauté s'étendit sans remords et presque avec délices dans le lit dressé par les Jacobins et garni par Bonaparte.

Tout le monde s'en rendit compte dès 1815. On écrivait alors à Bordeaux : « Paris, » c'est-à-dire l'État, « a repris l'initiative : c'est de Paris que partent les décisions de l'autorité. » Et les plus perspicaces devinaient que la Révolution continuait. « Nous allons avoir, » disait un Bordelais, « une monarchie démocratique, espèce de monstre politique qu'avaient imaginée nos réformateurs de 89. »

II

La France était rentrée, en effet, dans la route tracée par la Constituante : seulement les deux étapes, bourgeoisie et démocratie, qu'elle avait, sous la Révolution, dévorées en quatre années d'une course vertigineuse, elle allait consacrer à les parcourir à nouveau le siècle presque entier.



MÉDAILLE DU COLLÈGE ÉLECTORAL DE LA GIRONDE [1].
(1815.)

Le gouvernement des Bourbons et celui des Orléans l'aidèrent à traverser la première.

Le bordelais Lainé demeura sous les Bourbons ce qu'il avait été sous l'Empire, le champion ardent du libéralisme : comme au temps de la Législative, c'étaient des Girondins qui fondaient nos libertés. Ce fut sous son ministère que fut promulguée cette grande loi électorale de 1817 qui fut la charte constitutive de notre bourgeoisie parlementaire.

Les Bordelais furent alors invités à envoyer librement leurs représentants à la Chambre des Députés. Mais les Bourbons laissèrent

1. Frappée en l'honneur du duc d'Angoulême, qui présida le collège électoral lors de l'élection des députés, août 1815. L'autre face présente le portrait du duc. — Gravée par Andrieu. — Collection Lalanne.

encore les conseillers municipaux à la nomination et à la discrétion des préfets. — Louis-Philippe rendit aux citoyens leurs autres prérogatives politiques : celles d'élire leurs délégués au Conseil municipal et au Conseil général du département. 1831 1833

Mais cette liberté demeura le monopole du petit nombre. La loi de 1817 ne reconnaissait comme électeurs que les contribuables payant au moins 300 francs d'impôts annuels. Le gouvernement de Louis-Philippe abaissa à 200 francs le cens électoral et adjoignit aux électeurs censitaires les « capacités », avocats, médecins et professeurs. 1831

Si les droits politiques étaient réservés à l'élite, le pouvoir était attribué aux plus riches : les deux tiers des conseillers municipaux devaient être pris parmi les plus imposés.

C'était l'avènement d'une ploutocratie analogue à celle de l'ancienne commune bordelaise. Et de fait, les deux régimes n'avaient pas entre eux de grandes différences : il y avait en 1840 à Bordeaux 2,448 électeurs, dont 158 seulement non-censitaires : c'était à peu près le chiffre des citoyens actifs de Bordeaux en 1400. Les bourgeois du moyen âge, les électeurs du régime parlementaire, appartenaient à la même classe d'hommes : négociants, marchands, banquiers, avocats, médecins, et surtout boutiquiers patentés. La Rousselle, le Chapeau-Rouge et les Chartrons gouvernaient Bordeaux sous la monarchie constitutionnelle, comme la rue Neuve et le Pont-Saint-Jean l'avaient gouverné sous les Anglais.

Les Bourbons voulurent encore faire place à la noblesse dans le gouvernement de la cité : ils imposèrent pour maires le vicomte de Gourgue et le vicomte du Hamel. Mais les Orléans sanctionnent la suprématie municipale de la riche bourgeoisie : c'est elle qui fournit la presque totalité des membres du Conseil; c'est chez elle que se recrutent les adjoints les plus actifs et les plus dévoués : Fieffé, qui dépensa sa vie à servir Bordeaux et lui légua sa fortune, Blanc-Dutrouilh, Furtado, Benjamin Lopès-Dubec, et cet Antoine Gautier qui resta pendant trente ans à la tête des administrations municipales; c'est elle qui, dans la Chambre de Commerce, travaille sans relâche à la défense des intérêts bordelais, sous la direction des Balguerie, des Portal, des Baour, des Wüstenberg, des Basse, des Damas. Enfin c'est 1816-23 1823-30 † 1857 1830-60

1831-48 au haut commerce que Louis-Philippe demande les maires de Bordeaux : Joseph Brun, David Johnston et Duffour-Dubergier. Les mêmes hommes faisaient partie de la Municipalité et de la Chambre : Duffour-Dubergier 1848 ne quitta la Mairie que pour présider cette dernière. Un jacobin de 1794 eût nommé ce régime le règne du négociantisme : les démocrates d'alors l'appelaient celui des « sublimes épiciers ». L'aristocratie commerçante qui s'était formée au XVIIIe siècle, qui avait eu de 1789 à 1792 un avant-goût du pouvoir, l'exerce maintenant sans rivale.

Sous ce gouvernement d'hommes riches, laborieux et paisibles, la population bordelaise perdit cette allure militaire qu'elle avait conservée jusqu'en 1789 et que la formation de la Garde Nationale et les levées continuelles avaient accentuée sous la Révolution et sous l'Empire : on se déshabitua des armes que les héritiers de la commune chrétienne avaient léguées aux imitateurs de la cité antique. La Garde Nationale existe toujours; mais, depuis 1818, « son zèle se refroidit chaque année, » et le costume militaire des soldats-citoyens évoluant au Champ-de-Mars ne fait qu'accentuer leur attitude irrévocablement 1820 civile. Sans doute, le préfet lui rendait hommage : « Constamment amie de l'ordre et ennemie des partis, elle a été l'appui des gens de bien et l'effroi des factieux : son ombre même leur en impose. » Mais cet éloge aidait encore à caractériser son tempérament familial et boutiquier.

« La peur des factieux » était en effet un des sentiments constitutifs de l'âme de ces bourgeois. Ils savaient qu'au-dessous d'eux la démocratie, réveillée par la Révolution, n'avait plus oublié les jours où elle avait partagé leurs droits et leur pouvoir. Du reste, de sanglants épisodes rappelaient de temps en temps à la classe dominante l'existence des passions populaires. Le plus célèbre est celui du 30 juillet 1830. La révolution venait d'éclater à Paris; le préfet, de 30 juillet Curzay, voulut empêcher les courriers de pénétrer dans la ville. Une multitude en délire envahit son hôtel, se saisit de lui, le frappe, le meurtrit, voulant le précipiter dans la Garonne. On put le transporter 31 juillet à l'Hôtel de Ville; mais là, menacé par la foule, il risqua un nouveau 1er août « martyre » : il fallut, pour qu'il échappât, le faire passer par-dessus une muraille. Les témoins de l'ancienne Révolution crurent faire, ce jour-là,

« un rêve horrible »; il leur sembla que « quarante ans de leur vie avaient été effacés », lorsqu'ils virent « passer ces hommes aux bras et aux pieds nus, à la figure sinistre, armés de bûches comme les septembriseurs de 92 ». On accusa les adversaires des Bourbons d'avoir applaudi à l'émeute. Mais le populaire ne tira aucun avantage de la révolution qu'il avait faite : au lendemain du 30 juillet, l'étreinte de la bourgeoisie se referma sur lui.

III

La monarchie parlementaire n'en infligea pas moins de cuisants mécomptes à la bourgeoisie sur laquelle elle s'appuyait : elle lui donna le pouvoir dans Bordeaux, mais ne rendit pas à la ville cette suprématie commerciale qui avait fait sa gloire au XVIIIe siècle. Le négoce bordelais avait été une des principales victimes de la Révolution et de l'Empire. Il avait son prestige à recouvrer, sa fortune à refaire. Il le savait, il le voulait : la royauté ne le lui permit pas.

Les jours qui suivirent le 12 mars, les négociants bordelais avaient salué avec joie l'assurance de la paix : « Les vins reprennent de la valeur; des vaisseaux étrangers recommencent à se montrer dans notre rade, si longtemps déserte; les marchandises coloniales abondent et baissent de prix. Tout nous présage le plus riant avenir » : les mers étaient rouvertes, et l'Angleterre réconciliée. Si les Iles françaises étaient ruinées, du moins les nouveaux États des deux Amériques offraient à nos vins un accueil empressé; et le Sénégal, la Gambie et la côte occidentale d'Afrique, à défaut de la traite des nègres, invitaient nos armateurs au trafic des gommes, des peaux et des matières oléagineuses. On se préparait à doter Bordeaux d'un nouveau patrimoine commercial : les deux maisons Balguerie étaient les plus hardies, étant les plus jeunes. Celle de Balguerie-Stuttenberg explorait les rivages du Pacifique et de la mer des Indes, et pouvait prêter, six ans après la paix, quarante vaisseaux au roi d'Espagne. Celle de Balguerie junior envoyait un de ses navires, *le Bordelais,* faire le tour du monde, et de Valparaiso en Californie, des îles Sandwich à la Chine, tracer de

1821

1816-18

nouveaux sillons au commerce girondin. Ce fut un vigoureux et joyeux élan de travail, supérieur peut-être à celui qui, cent ans plus tôt, avait porté les Bordelais vers les îles d'Amérique.

Pendant que leurs navires couraient les mers, les chefs du haut négoce édifiaient à Bordeaux même deux grandes constructions commerciales, la Banque et l'Entrepôt Réel. La Banque facilitait l'escompte à des taux minimes, elle garantissait un intérêt aux dépôts d'argent, elle accélérait les transactions en émettant des billets au porteur; l'Entrepôt Réel offrit aux marchandises une manutention peu coûteuse et une sécurité presque entière. L'une et l'autre institution abritaient les trésors de réserve du commerce bordelais, dont les navires étaient l'armée active.

1818-19

1824

Elles sont dues à l'initiative courageuse et passionnée de Balguerie-Stuttenberg. Le même homme, à la même date, amenait la création de la Caisse d'Épargne et fondait la Société pour l'achèvement du pont de Bordeaux. Son nom suffisait pour attirer des capitaux à toutes les grandes entreprises : « le premier en France il donna l'exemple de ce que peut l'esprit d'association ». Ce fut l'esprit le plus créateur qu'ait jamais possédé Bordeaux, et, à sa manière, un fondateur d'empire, qui renouvelait au XIXe siècle, avec plus de modestie et d'humanité, les prouesses commerciales de Jacques Cœur.

1819, 1817

† 1825

Sous son impulsion, la Chambre de Commerce empruntait, bâtissait, étudiait, travaillait sans relâche, instruisant et stimulant les pouvoirs publics. Ces années de la Restauration furent pour elle une résurrection : jamais elle n'avait eu le regard plus étendu, le langage plus éloquent, la volonté plus ferme, jamais elle ne se départit davantage de ces mesquines récriminations qui gâtent ses procès-verbaux du siècle passé. Elle marchait d'accord avec la Municipalité, elle formait un corps aussi puissant et aussi actif; à vrai dire, c'était elle qui paraissait gouverner Bordeaux.

Toutes les grandes familles rousselines et chartronnaises y avaient leurs représentants : on n'y reconnaissait plus l'origine étrangère de ses négociants, si ardent était leur amour-propre bordelais. De nouveaux venus prenaient une place glorieuse à côté des petits-fils de la génération de Louis XVI, les Blanchy, les Bosc, les Bordes, les Cruse, les Faure, les Maurel, les Prom, émules de Bonnaffé et presque tous ses compatriotes.

Il y a cependant une certaine différence entre cette aristocratie marchande et celle du XVIIIe siècle. Celle-ci avait le tempérament sinon égoïste, du moins personnel : les Bonnaffé, si généreux qu'ils fussent, travaillèrent surtout à la manière antique, « pour eux et leurs descendants ». Les hommes de 1820, comme Balguerie-Stuttenberg, associent Bordeaux tout entier à leurs entreprises : ce sont des œuvres municipales qu'ils laissent après eux, pont, banque, entrepôt, caisse d'épargne, et non pas des fortunes familiales; et, dans ces œuvres, il y a la part des petits autant que celle des riches.

Le dernier venu de cette génération, David Johnston, est celui qui en représente le mieux les deux caractères, l'esprit d'initiative et la noblesse de cœur. Il voulut doter Bordeaux de ce qui lui avait toujours manqué, une industrie puissante. Il fonda à Bacalan une vaste manufacture de faïences et de porcelaines, dont tout le Sud-Ouest ne tarda pas à se reconnaître tributaire : quatre ans après sa fondation, il y occupait sept cents ouvriers. Et cette même manufacture était une véritable école d'humanité : les vieux employés avaient leur retraite assurée; les secours mutuels, organisés entre les ouvriers, leur garantissaient des soins et un salaire en cas de maladie; l'enseignement était fourni aux enfants et aux apprentis dans l'usine même. A la même époque, David Johnston était maire de Bordeaux. Ni lui, ni Duffour-Dubergier, ni Balguerie-Stuttenberg, n'auront peut-être leurs historiens. Et cependant la carrière de ces hommes fut tout autrement féconde en résultats permanents et riche en faits d'histoire que celle d'un Armand Carrel ou d'un Bernadotte.

† 1854

1835

1839

Mais ces efforts ne reçurent point du gouvernement l'appui loyal qui leur était dû. Sous ce régime bourgeois, il n'y eut de vraiment « épicier » que le roi de France. La Restauration nous montre la contre-partie du règne de Louis XIV : cette fois, la bourgeoisie bordelaise veut travailler, et la monarchie l'entrave. C'est, en 1822, la terrible loi sur les douanes, qui double et triple tous les droits; ce sont, les années suivantes, les représailles des pays étrangers frappant nos vins et nos eaux-de-vie; ce sont, sous le gouvernement de Juillet, les taxes sur l'entrée des matières oléagineuses, qui arrêtent nos relations naissantes avec le Sénégal, et les droits de fabrication sur le sucre,

1845

1837

qui firent fermer à Bordeaux dix usines sur trente-cinq. Dominées par une cohorte de manufacturiers et de propriétaires, les Chambres menaient une guerre d'embuscades contre le commerce et la liberté.

Le négoce bordelais dut s'avouer vaincu. Il grandit jusqu'en 1817, lutta encore pendant six ans, puis, à partir de 1823, déclina lentement. Pendant ce temps, Marseille et le Havre se disputaient le premier rang, reléguant Bordeaux, dès 1823, au troisième. Au début de la Restauration, les trois grands ports se faisaient équilibre : vingt ans après, le commerce de Marseille ainsi que celui du Havre étaient l'un et l'autre le quadruple de celui de Bordeaux, et celui-ci était réduit à 112 millions de francs. L'exportation des vins, qui dépassait 100,000 tonneaux avant la Révolution, n'atteignit jamais 60,000 dans ces trente ans et tomba parfois jusqu'à 25,000.

1843

Depuis 1839

Déjà la réaction commençait : les premiers progrès des chemins de fer et de la navigation à vapeur semblaient une invitation faite à la France de dégager ses frontières et de délivrer le commerce entravé. Henri Fonfrède se fit dans l'*Indicateur de Bordeaux* l'apôtre passionné des libertés commerciales. Une Association bordelaise se fonda pour défendre la liberté des échanges. Richard Cobden vint à Bordeaux et mit sa chaude et généreuse éloquence au service du libre-échange; Duffour-Dubergier intronisait le glorieux principe à la Mairie, qu'il occupait, à la Chambre de Commerce, qu'il présidait.

† 1841

Février 1846

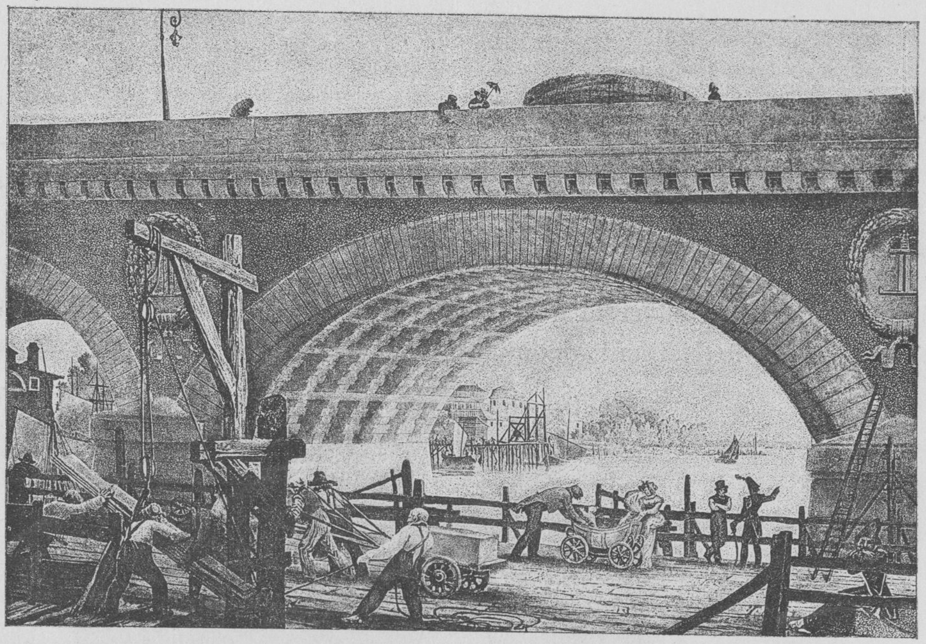
1er sept. 1846

IV

A défaut de richesses nouvelles, le bénéfice de la paix et un sage emploi de leurs capitaux suffirent alors aux Bordelais pour faire dans leur ville de grandes choses. Comme sous Louis XI et sous Louis XV, ils eurent l'ardent besoin de remuer leur sol, de bâtir, de dépenser en œuvres visibles ces forces que Napoléon avait dissipées sur les champs de bataille. La France avait la même vitalité qu'en 1803 : seulement, elle l'appliqua aux besognes pacifiques. Et comme il était arrivé dans Rome sous Auguste, dans Athènes sous Périclès, à une génération de soldats succéda une génération de bâtisseurs. En quinze ans, disait

de Bordeaux un contemporain, « une ville nouvelle a surgi comme par enchantement au milieu de l'ancienne ».

Ces travaux d'embellissement étaient d'autant plus faciles qu'il n'y avait pas de nouveaux projets à faire : les plans avaient été dessinés sous Louis XVI et Louis XV; ils étaient demeurés dans les dossiers de la Ville, ou étaient passés des cartons de l'Intendance dans ceux de la Préfecture. Depuis trente ans, à travers les révolutions et les guerres, publicistes et journalistes n'avaient cessé d'entretenir de ces projets



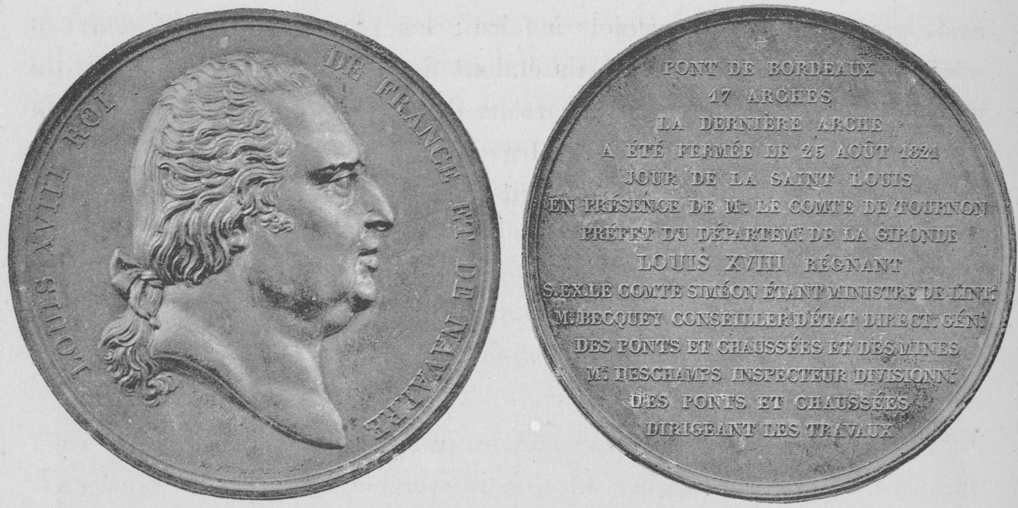
UNE ARCHE DU PONT DE BORDEAUX[1].

l'opinion publique. Dès que la paix revint, elle les réclama avec force, et la bourgeoisie bordelaise considéra comme son premier devoir, en 1815, de continuer l'œuvre laissée inachevée en 1789 par le dernier intendant.

C'est, en effet, à la bourgeoisie bordelaise que revient cette fois le mérite principal de ces grands travaux : elle y fut aussi favorable qu'elle y avait paru hostile sous Tourny. L'usage de la liberté, la secousse révolutionnaire, l'infusion d'un sang étranger, lui avaient

1. Dessin et gravure de GARNERAY. — C'est, je crois, la deuxième arche du côté de La Bastide.

donné l'esprit d'initiative que les intendants cherchèrent en vain chez elle. C'est elle qui offre et fournit les capitaux, qui stimule et décide



1815-21 le gouvernement. Et si le grand préfet de Louis XVIII, de Tournon, s'engagea si activement dans ces entreprises, c'est qu'il se sentait



MÉDAILLES EN SOUVENIR DU PONT DE BORDEAUX[1].
(1821.)

appuyé par les capitalistes du Corps de la Ville et de la Chambre de Commerce.

Cela apparut très nettement dans la première grande œuvre qui fut

1. Les deux médailles ont été frappées en même temps, en souvenir de l'achèvement du pont le 25 août 1821. La seconde, gravée par Andrieu, porte la légende : GARVMNA PRIMVM AD BVRDIGALAM SVBACTA, PONTE ARCVM XVII IMPOSITO MDCCCXXI. — Exemplaires de la Bibliothèque nationale.

achevée, celle qui paraissait le plus difficile et où avaient achoppé les désirs des intendants et la volonté impériale, la construction du pont. En 1815, on ne voyait que les deux culées et six piles élevées au niveau des eaux basses. C'est alors que Balguerie-Stuttenberg intervint : il offrit au gouvernement de former une Compagnie d'actionnaires qui achèverait le pont; il s'engagea lui-même à verser le capital constitutif de la Société, soit deux millions et demi. C'était en 1818 : quatre ans après, grâce à l'activité de l'ingénieur Deschamps, le pont était terminé, et le 29 septembre 1821, trois mois avant le jour prévu par la loi, il était livré au public.

1817-18

Bordeaux prenait ainsi possession de la rive droite de son fleuve : La Bastide, véritable faubourg de la grande cité, y était maintenant incorporée en fait. La Ville eût voulu dès lors la réunir à son territoire; mais Cenon, à laquelle elle appartenait, protesta, et ce ne fut qu'en 1865 que La Bastide fut rattachée administrativement à la Ville de Bordeaux.

1821

La création du pont eut donc pour résultat de grouper en une agglomération cohérente ces deux masses de Bordeaux et de La Bastide que la rivière avait séparées jusqu'alors par une vaste tranchée. — Les trois autres grandes œuvres de la monarchie eurent toutes une conséquence semblable : elles donnèrent la cohésion nécessaire aux membres disséminés de Bordeaux.

Le Château-Trompette, cette traditionnelle barrière entre la cité et les Chartrons, disparut enfin. Il suffit de deux années pour le démolir, grâce à l'impulsion donnée aux travaux par de Gourgue et Blanc-Dutrouilh. On eut à sa place la promenade et l'hémicycle si longtemps rêvés par les intendants : le premier arbre des Quinconces fut planté le 22 janvier 1818; les Bains furent construits quatre ans après sur les plans de Laclotte. Ce ne fut qu'à la fin du règne de Charles X que l'on bâtit, sur les plans de Mazois, les maisons de la place circulaire. Les colonnes rostrales, œuvre de Poitevin, sont de 1828. — Comme au temps de Dupré de Saint-Maur, le motif central des Quinconces devait être la statue de Louis XVI. Elle fut faite, le piédestal posé; mais 1830 arriva : le piédestal fut démoli, la statue fut réservée pour le Musée, le cours du XII-Mars fut appelé cours du XXX-Juillet, les noms des d'Orléans et de leurs partisans remplacèrent

Depuis 1816

1833

dans les rues de ce quartier ceux des Bourbons et de leurs fidèles, et la plus grande place de Bordeaux se dégagea une fois de plus du souvenir du roi qui avait présidé à sa naissance.

A l'extrémité de l'axe principal de Bordeaux, le fort du Hâ dressait ses constructions incohérentes et malpropres, fermant toute communication entre la région des Fossés et le nouveau quartier qui se développait alors autour de la Manufacture des Tabacs. On le démolit peu à peu, et sur son emplacement l'on dressa une série d'édifices réguliers : le Palais de Justice, la Prison départementale, la Caserne de gendarmerie. L'hôpital Saint-André s'était déjà substitué aux tristes constructions qui avoisinaient Sainte-Eulalie. Entre les deux groupes de bâtisses, on ménagea une large place, bien ouverte, mais un peu triste.

1833-46

1825-29

Enfin, à l'extrémité opposée aux Chartrons, le fort Louis formait également une excroissance inutile : il fut remplacé par les bâtiments de l'Abattoir.

1828-33

Ces trois entreprises ont ceci de commun qu'elles dérivent également de la destruction des trois forts élevés par la royauté contre Bordeaux. Tourny avait supprimé les remparts communaux : la Restauration enleva les châteaux royaux. Alors disparut à Bordeaux le dernier vestige des forteresses passées, le dernier souvenir de la vie militaire. Pour la première fois, depuis quinze cents ans qu'avait été bâtie la muraille gallo-romaine, la cité prit, vers 1830, une apparence pacifique, revêtit un costume bourgeois.

En même temps que ces travaux, le gouvernement de la monarchie en dirigeait d'autres, d'apparence moins grandiose, d'intérêt aussi grand. Au centre du port, les cales à plan incliné furent remplacées par deux quais verticaux, le quai Louis-XVIII et le quai de la Douane. On commença le redressement de la rue Sainte-Catherine, que devait terminer le second Empire.

1844-56

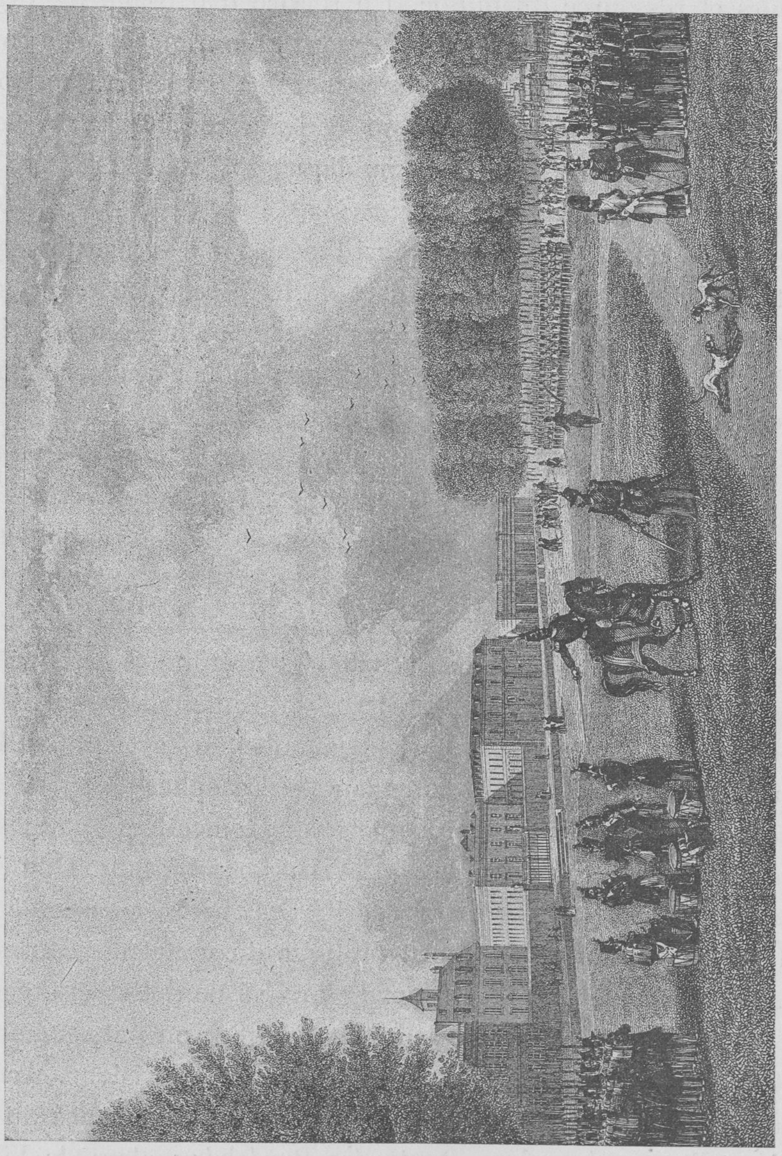
1840 et suiv.

On fit moins d'efforts pour décorer la cité : une assez misérable statue fut élevée à Tourny; la municipalité dédaigna de dégager les abords de la cathédrale et d'embellir ceux du palais Rohan, où elle s'installa en 1835. Elle eut même le tort d'arracher les arbres des allées de Tourny. Le Jardin Public demeura aride et dévasté. Ce que cette époque soigna le moins, ce fut la promenade publique.

1825

1831

En revanche, elle voulut une ville propre et commode. On dressa un plan général d'alignement, pour rendre la circulation plus facile. 1815-22



LE JARDIN PUBLIC VERS 1840[1].

Les moyens de transport furent multipliés : on eut des omnibus, des bateaux à vapeur parurent sur la rivière, et la gare du chemin de fer de La Teste s'installa sur la route de Pessac. Une « Compagnie

Avant 1837
1818
1838-4

1. D'après l'ouvrage de Bordes, *Histoire des monuments de Bordeaux*, 1845, t. II, p. 88.

d'éclairage de Bordeaux par le gaz hydrogène » fut fondée en 1824. Des fontaines furent disposées sur les points principaux, ornement des carrefours et ressource du public. Un service d'arrosage fut organisé. Le nettoyage de la ville par des tombereaux et le transport des bourriers par bateau furent constitués d'une manière systématique, presque scientifique. On eut enfin ce qu'un écrivain du temps appelait des constructions utiles « à la décence publique, à l'intérêt sanitaire et à la conservation des monuments ».

1827 et suiv. — 1838 — 1831-32 — 1827 et suiv.

La ville de Bordeaux réalisait ainsi l'idéal d'une maison bourgeoise, confortable et saine, pourvue d'eau et de lumière, bien entretenue, et d'un service commode. La génération de ce temps rechercha moins que celle de Tourny le grandiose et le décor; moins aristocratique, elle visait surtout à l'utile.

V

Il y eut, en effet, dans la classe dominante, un véritable amour du bien public. La bourgeoisie des censitaires ne montra pas, au moins dans les premières années de son règne, cette infatuation qui engendre l'égoïsme : elle songea aux déshérités autant que l'avaient fait l'aristocratie religieuse de 1400 et les intendants philosophes de 1750.

Aucune époque n'avait encore apporté une telle attention aux services hospitaliers que le règne de Louis XVIII. Le programme du jacobin Clochar fut réalisé, grâce à la générosité des riches, au zèle de l'administrateur Desfourniel et à l'esprit pratique du préfet de Tournon. En six ans, ce dernier fit liquider l'énorme arriéré de dettes et de créances qui s'était accumulé sur les hôpitaux depuis 1789; on put même réparer le matériel et réunir jusqu'à 100,000 francs de provisions. Arrivèrent sur ces entrefaites les grandes donations, les 130,000 francs du duc de Richelieu, d'autres legs importants des Bordelais : alors, la Ville parfaisant la somme nécessaire, s'éleva l'immense hôpital Saint-André, avec ses 710 lits, ses 18,000 mètres carrés, sa façade de 143 mètres, et la merveilleuse combinaison de ses salles, de ses jardins et de ses cours.

1819-22 — 1825-29

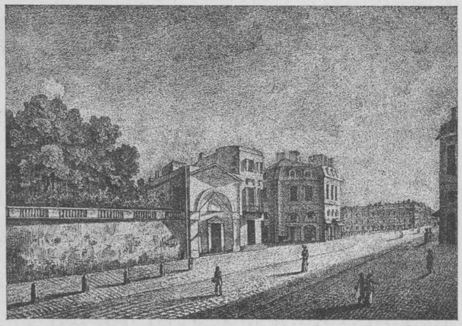
La même époque vit se fonder l'hôpital spécial Saint-Jean, le grand

1816

Dépôt de mendicité de Terre-Nègre, œuvre d'une entreprise particulière qui vint soutenir l'action chancelante de l'État, et cette transformation du château de Cadillac en maison de détention, que l'on considéra avec raison comme le chef-d'œuvre administratif de Tournon. 1827 1816

Un des épisodes les plus touchants de cette lutte contre le mal est la réforme des prisons. De Tournon essaya d'utiliser le mieux possible les bâtiments du Hâ : il sépara les condamnés des détenus, isola les femmes dans les lingeries, employa les hommes dans les ateliers de travail. La construction de la grande prison départementale permit de réaliser toutes ces réformes avec plus d'aisance. Depuis 1816 1841-43

Tandis que la monarchie bourbonnienne appliquait ainsi le programme philanthropique des intendants et de la Révolution, elle répudiait toutes leurs ambitions philosophiques. Elle associait la religion à toutes ces œuvres : l'aumônier et les Sœurs de Charité furent les vrais auxiliaires de Tournon dans la réforme du régime des prisons; on astreignit les détenus à l'instruction religieuse; l'Église, remise du tremblement où elle avait vécu sous Napoléon, préparait sa revanche et de nouvelles conquêtes.



LE WAUX-HALL[1].
(Charles X.)

La Faculté des Lettres, foyer supposé de libéralisme, fut supprimée; mais la Faculté de Théologie fut maintenue. Ce ne fut qu'en 1829, après de longs efforts, qu'on parvint à grouper tous les cours médicaux en une École royale de Médecine. Dès 1820, la Ville n'entretenait plus que des écoles congréganistes. En revanche, on installa confortablement dans l'ancien dépôt de mendicité le Petit Séminaire, que l'on ouvrit à trois cents élèves : les Jésuites, sous le nom de Pères de la Foi, en prirent la direction; de nombreuses communautés de femmes furent autorisées et s'emparèrent dans Bordeaux de l'éducation des filles; et l'on félicitait 1815 1817 1814-28 1822-27

1. D'après une gravure du temps, conservée à la Bibliothèque nationale. — C'était le local occupé par la Société Philomathique : c'est là qu'elle tint, en 1827, du 20 mai au 20 juin, sa première Exposition. Il était situé sur le côté Sud des Fossés de l'Intendance, entre la rue de la Vieille-Tour et la rue Vital-Carles (autrefois du Waux-Hall); cf. le *Guide* de 1827, p. 390-391; *Relation du voyage de la duchesse de Berry*, 1829.

de Tournon « d'entretenir une parfaite harmonie entre l'autorité et le clergé ».

Le gouvernement de Juillet réagit. Dès 1830, le mot d'enseignement laïque était prononcé, et le principe appliqué sans retard. La Ville créa la grande école laïque de garçons de la place Sainte-Eulalie (plus tard rue Pèlegrin); elle donna aux filles une première école communale. Les Facultés des Lettres et des Sciences furent rétablies, et installées dans les annexes de l'Hôtel de Ville. La Société Philomathique fonda à la fin de 1839 ses cours d'adultes, qui devinrent sur-le-champ aussi populaires qu'utiles. Surtout, et cela grâce à l'initiative de Guizot et de Villemain, une impulsion énergique fut donnée à l'organisation du travail scientifique. Detcheverry commença à classer nos Archives municipales; Delpit reçut une mission pour aller étudier en Angleterre les documents intéressant notre histoire. Les Archives du Département furent enfin confiées à un bon archiviste. Une Commission départementale fut fondée pour étudier et conserver les monuments et documents.

1831 — 1834 — 1838-39 — 1838 — 1842 — 1837 — 1839

Mais, dans les derniers jours de son règne, la monarchie constitutionnelle n'était pas loin de subir la fascination de la croix restaurée. L'Église de Bordeaux retrouvait un chef prêt pour la conduire à la lutte : après d'Aviau, terne et timide, on avait eu de Cheverus, un saint et un paisible; mais après lui, on eut Donnet, un homme de combat, de travail et d'initiative. L'Église guettait l'État, et de son côté, le gouvernement de Juillet, le jour où il sombrait, semblait regretter de n'avoir pas demandé aux évêques l'appui qu'ils avaient donné à Charles X.

1826-36 — 1836

De plus, l'Église avait trouvé un renfort inespéré chez les écrivains, les érudits et les poètes : pour la première fois depuis le déclin des Jésuites, les Lettres et les Arts aidaient à sa tâche. Au XVIII[e] siècle, le triomphe de la philosophie et de l'esprit classique avait sanctionné sa défaite. En 1800, le Romantisme naissant sourit à l'Église restaurée.

VI

La chute de Napoléon amena le même réveil littéraire que la mort de Louis XIV. Bordeaux, délivré de ses angoisses, se mit à écrire et à

rimer avec autant d'enthousiasme qu'à trafiquer et à bâtir. Edmond Géraud fondait la *Ruche d'Aquitaine,* la première Revue littéraire qu'ait possédée notre ville. Le moment est venu, disait-il dans sa préface, « de se réconcilier avec les jouissances paisibles que promet la culture des lettres ». 1817

Cette nouvelle et dernière renaissance trouva les Bordelais fidèles aux goûts que leur avait inculqués celle du XVIII[e] siècle. La médecine et l'histoire naturelle attirèrent quelques hommes de valeur, Gintrac, Brulatour, Laterrade, Billaudel, Baudrimont : mais ce fut dans l'éloquence et l'érudition que nos travailleurs réussirent le plus complètement.

Par malheur pour le barreau bordelais, ses chefs les plus illustres se laissèrent attirer par les honneurs et le pouvoir. Ils aidèrent la royauté à gouverner, après l'avoir aidée à revenir. Lainé, Martignac fils, de Peyronnet, Ravez, n'appartiennent plus à Bordeaux que par leurs années de silence et de retraite. Ferrère était mort en 1815, Jean Denucé en 1820. L'ancienne génération ne fut plus représentée que par Émérigon et de Saget : il est vrai qu'ils demeurèrent longtemps sur la brèche, celui-là jusqu'à l'extrême vieillesse, celui-ci jusqu'en 1830, le premier toujours redoutable par son incroyable malice, l'autre fort surtout de sa science et de sa probité. — Derrière eux se formait, sur leur modèle, une lignée d'avocats d'affaires, incomparables dans les plaidoyers civils, aussi nets, aussi simples que les Girondins avaient été amples et fournis : tels furent Louis Brochon, Aurélien de Sèze, Faye, et Dufaure, leur modèle à tous. Avec eux l'éloquence, sans abandonner les méthodes classiques, renonce décidément au pathétique cicéronien. †1847 †1840 †1850 †1870 †1870 †1881

Sous le gouvernement de Juillet, l'érudition prenait la direction du mouvement littéraire, qu'elle avait abandonnée aux avocats depuis Louis XVI jusqu'à Charles X. Elle est bien un peu, à Bordeaux, une importation étrangère : l'éloquence est une production plus franchement indigène. La majorité de ces avocats sont nés dans notre ville : la plupart de nos érudits lui sont étrangers par leur origine. Jouannet est fils d'un avocat breton. Rabanis est Savoyard d'origine, Drouyn est de souche lorraine. Mais nul n'hésite à leur assigner Bordeaux comme leur vraie patrie : il l'est devenu par les alliances qu'ils y ont contractées,

par l'affection qu'ils ont vouée à la ville et reçue d'elle, par les travaux qu'ils lui ont consacrés, par un contact familier et familial avec les hommes de son présent et les souvenirs de son histoire.

Ce qui caractérise, en effet, les érudits de ce temps, c'est qu'ils abandonnent délibérément ces études classiques qui absorbaient le siècle passé : de ce siècle, ils n'acceptent qu'un maître, Baurein, et, comme lui, ne veulent écrire que pour Bordeaux et l'Aquitaine. Ce que Thierry, Guizot et Michelet faisaient alors pour la grande patrie, ils le font pour la petite. L'histoire de Bordeaux comme celle de France sont nées en 1815, sous le règne de la bourgeoisie et grâce à ses efforts. — C'est dans ses rangs, en effet, que se recrutent ces historiens, ceux de la France comme ceux de Bordeaux : Jouannet est bibliothécaire, Rabanis professeur, Drouyn dessinateur.

1837-43 Jouannet publia la *Statistique de la Gironde;* il recueillit, édita et commenta nos inscriptions romaines; il fut un des premiers à attirer l'attention sur les monuments romans et gothiques, si outrageusement dédaignés de ses prédécesseurs; sa science était vaste, un peu superficielle; son labeur est d'une haute probité. Jouannet fut le modèle des travailleurs honnêtes et assidus.

Il mourut en 1845. Mais déjà trois hommes s'étaient mis à la tête des études historiques et leur faisaient faire en quelques années d'incroyables progrès. — Rabanis compulsait nos archives municipales et en tirait des notices qui sont des chefs-d'œuvre de clarté et de précision : il préparait une Histoire de Bordeaux, qui, achevée, eût été un des monuments de l'érudition provinciale. — Delpit retrouvait en Allemagne et en Angleterre des documents de premier ordre et, en les publiant, reconstituait le glorieux passé de la commune bordelaise. — Drouyn menait de front l'étude des monuments et la lecture des textes : érudit et artiste, il refaisait l'histoire des châteaux et des églises du pays bordelais avec la même sûreté que son crayon en présentait les ruines. — Tous trois eurent la même méthode impeccable, ne voulant connaître que ce que disait le document, que ce que montrait le monument. Tous trois furent, au même titre, des révélateurs : en dix ans, le Bordeaux du moyen âge ressuscitait, dans la gloire de ses institutions et la séduction de ses églises.

† 1860

Depuis 1835

† 1892

1841-1847

Depuis 1846

A côté de ces noms, il faut rappeler ceux de Gustave Brunet, romaniste et bibliophile de premier ordre; de Léonce de Lamothe, qui connaissait admirablement l'histoire de nos édifices. † 1874

Comme les avocats, les poètes secouaient le joug de la dévotion classique; comme les historiens, ils rêvaient la renaissance du moyen âge. Ce fut un Bordelais, Edmond Géraud, qui les invita un des premiers à s'inspirer « du bon vieux temps » :

« Il a toujours eu pour moi, » disait-il, « un attrait inexprimable. Les mœurs du XV[e] siècle, ce mélange de galanterie, d'héroïsme et de superstition, le sombre que jettent sur la scène ces cloitres, ces châteaux, ateliers de crimes et de fanatisme, voilà ce que j'ambitionne de retracer. Il n'y a pas jusqu'à l'architecture de ces temps-là, il n'y a pas jusqu'aux costumes, jusqu'à l'idiome, dont je ne raffole. La vieille machine mythologique est usée, de même que les historiens latins. On commence à se lasser de Flore et de Zéphyre, aussi bien que des Atrides, des Brutus et des Néron. Il est temps d'y renoncer. »

Il écrivait cela en 1800. Ainsi, il établissait, deux ans avant la naissance de Victor Hugo, les principes essentiels de ce qu'on appellera vers 1820 l'école romantique. Depuis, et notamment dans la *Ruche d'Aquitaine,* Géraud ne cessa de batailler pour la cause « du temps passé ». Il y répétait en 1818 : 1817-19

« Qu'on ne s'y trompe pas : la poésie a besoin de renouveler entièrement le fonds d'images où elle a puisé jusqu'ici. Les croyances du temps passé, les faits d'armes chevaleresques, les prodiges opérés par les enchanteurs et les fées, voilà une source de merveilleux bien préférable à toutes ces fables sur lesquelles on se traîne depuis si longtemps. »

Lui-même donnait l'exemple dans ses poésies, et lorsque le recueil en parut, on le loua « d'avoir dégagé l'élégie de ces images surannées et de ces cadres vieillis que nos Tibulles modernes se contentent de restaurer : c'est dans les anciennes mœurs qu'il a cherché sa mythologie ». 1818

Sous son impulsion, la *Ruche d'Aquitaine* s'ouvrit toute grande aux ballades, aux élégies, aux récits chevaleresques, aux romances de l'inépuisable Barateau. Les traditions de l'Écosse, de l'Angleterre, de la Scandinavie, s'y rencontrèrent avec les romans à l'anglaise et les contes à l'orientale; ce fut une fureur de médiévisme et d'exotisme. Lorrando chanta Élisène, la dame des eaux de Cordouan; Géraud célébra Elmonde, † 1870 † 1844

† 1860 Égilda, Vaïna; Antonin de Sigoyer invoqua Elvôé, et traduisit en style théâtral les amours d'Ophélie et d'Altimer :

> L'ouragan rugissait; les sapins de Norwège
> Avaient déjà repris leurs vêtements de neige,
> Lorsqu'au pied d'un rocher assis au bord des flots,
> Refuge accoutumé des corbeaux d'Inistore,
> La fille d'Ingisphal, Ophélie, en ces mots,
> Révèle ses ennuis au chasseur qu'elle adore.

En dépit de ces efforts, l'esprit bordelais demeura réfractaire au pur romantisme. Même dans la *Ruche d'Aquitaine,* une part très grande est faite aux figures mythologiques les plus démodées. Jouannet, qui y occupa une des premières places, est le fidèle tenant de la tradition virgilienne. Il s'intitule le « vieil amant des Neuf Sœurs » : c'est un poète touchant, aimable et familial. Géraud lui-même courtise Catulle aussi bien qu'Ossian, et les amours de Lesbie l'inspirent mieux que les enchantements de Merlin. Dans ses « élégies imitées des poésies erses », de Sigoyer maintient à son vers la forme classique et l'allure paisible. En face de ces lyriques, la tragédie gréco-romaine eut longtemps un représentant convaincu en la personne de de La Ville de Mirmont, qui consacrait des drames à *Artaxerce* et à *Scipion Émilien;* mais Géraud ne lui en voulait pas, et louait hautement « la sagesse de ses plans », « la force et la correction de son style » : il est vrai que de La Ville s'essayait, dès 1815, au moyen âge et à *Childéric*. Beaucoup de pièces de la *Ruche,* celles du *Musée d'Aquitaine,* qui essaya de lui succéder, sont dans le goût de Millevoye et plus encore dans celui de Delille : c'est ce dernier surtout qui fournit la métaphore, indique la coupe, inspire l'harmonie. Si Chateaubriand est adoré comme un dieu par cette génération de provinciaux, Delille est imité comme un maître.

† 1845

1810, 1816

† 1831 Aussi Géraud, dans les derniers temps de sa vie, renia le romantisme comme un enfant monstrueux. Il ne le reconnut plus sous l'éducation qu'il avait reçue de Lamartine et de Victor Hugo. Lorsque la bataille d'*Hernani* se livra à Bordeaux, le 29 juin et le 1er juillet 1830, il fut parmi les rieurs les plus scandaleux : « Pour accroître notre gaieté, » écrit-il dans ses Mémoires, « quelques hugolâtres se trouvaient derrière nous, admirations beaucoup plus divertissantes que les vers du drame. »

Avec cela, bien moins de monde à la seconde qu'à la première représentation : « On veut voir une fois le monstre qui a fait tant de bruit; puis l'on n'y retourne plus. » Et Henri Fonfrède écrivait, à la même date, de Victor Hugo : « Ne m'en parlez pas : il gâterait à lui seul dix générations. C'est un homme à talent qui somnambulise. »

C'est que Géraud, comme tous ses compatriotes, on peut dire comme tous les littérateurs de la province, demeura irrémédiablement rivé au moule du vers classique. Monselet lui-même, qui débuta vers 1842, ne put longtemps s'en affranchir, en dépit de ses images audacieuses et de ses velléités exotiques. Hippolyte Minier rime et poétise les légendes bordelaises; mais sa langue est trop pure, ses images trop simples, son vers trop souple, pour ne pas révéler un disciple de la forme antique. Même en imitant Ossian, ces hommes avaient le goût incurable de la méthode et de la correction : « rien de trop est la règle, » disait Géraud. C'était la devise des bourgeois provinciaux, même poètes, et, après ces échappées vers le Nord ou vers le moyen âge, ils revenaient toujours à Horace, au poète dont la nature répondait le mieux à la leur.



P. Lacour del et sculp.

PÈLERINAGE AU TOMBEAU DE SAINT FORT [1].
(1823.)

Ce n'est point dans ces efforts littéraires qu'on trouvera la vraie

1. Dessin de LACOUR, dans le *Musée d'Aquitaine*, 1823, p. 215.

manifestation provinciale du romantisme, et de ce retour « au bon vieux temps » qui a été sa première raison d'être.

L'esprit romantique s'est montré d'abord par la renaissance littéraire de l'idiome gascon. L'abbé Grégoire et les classiques de la Révolution avaient voulu le faire disparaître : les hommes de la Restauration veulent le rajeunir et le populariser. Géraud le parle, Brunet l'étudie et en dresse la bibliographie. Il a son poète bordelais, *meste* Verdié, qui consacre par sa poésie énergique et poissarde les types de *Cadichoune* et de *Bertoumiou lou paysan dupat* (encore faut-il rappeler que Verdié est trop souvent empêtré dans le fatras mythologique). Il a son journal, la *Corne d'Aboundence*, et enfin on lui fait sa place dans les cérémonies officielles, là où depuis trois siècles régnaient le latin et le français : lors du baptême du duc de Bordeaux, les dames de la halle offrirent un berceau pour le jeune prince, et une médaille à légende gasconne rappela le souvenir du don fait par les *brabes Bourdeléses* au *noubet Henric*.

† 1820

1819

1821

En même temps que renaissait l'ancien idiome, les lettrés et les artistes s'extasiaient sur les costumes locaux, les vieux usages et les superstitions populaires. Le peintre de Galard reproduit avec vie et finesse les types gascons de la rue et de la campagne bordelaises, et Géraud écrit des préfaces à ses albums. Les Revues décrivaient les feux de la Saint-Jean; on s'attendrissait sur le pèlerinage des mères et des enfants autour de la tombe de saint Fort, et le crayon classique de Lacour fils s'ingéniait à le reproduire. Il est même probable qu'au lendemain de 1815, dans le double triomphe de la royauté et de la religion, ces pieuses traditions ont eu un regain naturel de popularité.

1818-25

Les institutions du passé sont remises en honneur. La vieille Société des Montuzets est rétablie avec sa bannière et ses messes; d'autres confréries religieuses renaissent obscurément sur le sol paroissial.

1818

Enfin, l'art roman et l'art gothique, après s'être fait place dans les Revues et dans les études historiques, reprennent vie dans la société elle-même. — Ce n'est pas que les artistes ne soient demeurés longtemps hostiles à ces ressuscités. Le principal peintre de la Restauration, Pierre Lacour fils, est l'idéal du dessinateur d'après l'antique; Jean-Paul Alaux est classique dans ses paysages comme dans ses tableaux d'histoire. Burguet infligea à l'hôpital un péristyle aux colonnes doriques, et

† 1859

† 1858

1825-29



FAÇADE DU PALAIS DE JUSTICE.

(1839-46.)

1839-46 quinze ans après Thiac imposa une façade de même ordre au Palais de Justice. Le dorique avait remplacé le corinthien depuis la Révolution : il paraissait plus correct et presque plus antique. Les Quinconces sont froidement méthodiques, et les maisons de l'hémicycle furent bâties comme les eût souhaitées Tourny, « dans un goût simple et pur », « en une façade uniforme ». — Seule, l'architecture religieuse se dégageait de l'étreinte classique et demandait une inspiration nouvelle à son propre
1828-29 passé. Ainsi, Poitevin voulut refaire une façade romane à Saint-Seurin : il est vrai qu'il réussit fort mal, mêlant les moulures grecques aux fenêtres
1821-23 cintrées. Saint-Nicolas s'était élevé sur une ordonnance dorique, Saint-
1839-41 Martial sur une ordonnance ionique, si obsédants étaient les souvenirs antiques. Mais avant le milieu du siècle, quand la monarchie disparut, Viollet-Le-Duc avait posé les règles du néo-gothique, Abadie était entré dans la Commission des monuments historiques, l'archevêque Donnet rêvait de relever tous les clochers de son diocèse : l'Église s'apprêtait à rendre ses temples à l'art chrétien, au plein cintre, à l'arc brisé. Ce devait être la manifestation dernière et peut-être la plus complète de cette renaissance du moyen âge, dont le romantisme a été l'épisode littéraire.

Au moment où l'Église se retrempait aux sources de son passé, la société prenait une forme nouvelle qui l'éloignait tout d'un coup du moyen âge renaissant.

1. Frappée en souvenir du berceau offert par les Bordelais au duc de Bordeaux (Henri, fils de la duchesse de Berry). — Voyez, sur cette médaille, Bernadau, *Histoire*, 1839, p. 244 et suiv.



MÉDAILLE DE LA DUCHESSE DE BERRY [1].

(1821.)

CHAPITRE XXXVIII

AVÈNEMENT DE LA DÉMOCRATIE

(1848-1895)

I. Formation et progrès de la démocratie. — II. Rapports entre l'État et la Ville. — III. Développement de l'esprit d'association. — IV. Nouveaux triomphes de l'Église catholique. — V. Réveil commercial. — VI. Accroissements topographiques de Bordeaux. — VII. Travaux d'embellissement : nouvelle architecture municipale. — VIII. Travaux d'aménagement et d'utilité publique. — IX. Œuvres de bienfaisance et d'hygiène. — X. Formation de l'enseignement public. — XI. Caractères du mouvement intellectuel. — XII. Renaissance du patriotisme bordelais. — XIII. Persistance et rôle de l'esprit municipal[1].

I

La révolution de 1848 inaugura une nouvelle étape dans la conquête des libertés populaires : comme en 1792, on planta des Arbres de la Liberté sur nos places publiques. Le suffrage universel fut établi, la bourgeoisie riche et lettrée perdit le monopole du pouvoir. La démocratie devint un principe politique.

5 mars

1. *Bordeaux* (monographie municipale), 4 vol., 1892. — *Registres* [ms.] *des délibérations du Conseil municipal* (au Secrétariat de la Ville). — *Procès-verbaux* [imprimés] *du Conseil municipal de Bordeaux*, depuis janvier 1871. — *Rapports* (trimestriels) *du Maire sur la situation des affaires municipales* [impr.], 1864-66 et depuis 1873. — *Bulletin administratif de la Ville de Bordeaux*, depuis janvier 1874. — Rapports et arrêtés divers [impr. ou ms.] adressés au Conseil municipal (Archives municipales). — *Bulletin municipal officiel*, depuis le 15 janvier 1889. — *Extraits* [imprimés] *des Procès-verbaux de la Chambre de*

Cette fois, le peuple fit sa conquête plus solide : d'abord, parce qu'il la fit plus lentement; ensuite, parce qu'il se groupa en armée formidable, prête à soutenir ses droits. Il n'est devenu une puissance politique que parce qu'il devenait une puissance sociale : si, dans le gouvernement, l'autorité passa au plus grand nombre, c'est que, dans la société, la balance penchait du côté des petites gens.

Depuis 1840 jusqu'à nos jours, le « commun peuple », ainsi qu'on disait en 1400, a grandi dans nos villes d'une façon prodigieuse. La population de Bordeaux, qui était de 90,000 habitants en 1820, et qui n'atteignait pas 100,000 en 1840, arrivait à 123,000 en 1851, dépassait 250,000 en 1891 : elle aura triplé en trois quarts de siècle. Et cela,

Commerce, depuis 1850. — *Comptes rendus* (annuels) *des travaux de la Chambre de Commerce,* depuis 1849.— Parmi les rapports imprimés des administrations et des sociétés : *Rapport* (n° 5) *présenté au Conseil municipal par le maire de Bordeaux,* 1894; *Compte d'ordre et d'administration de l'exercice 1893,* de la Ville de Bordeaux, 1894; *Compte rendu de l'Administration des Hospices civils pour l'exercice 1893,* 1894; *Compte rendu du Bureau de Bienfaisance pour l'exercice 1893,* 1894; *Bulletin de la Société Philomathique,* surtout 1892, 1893, 1894; de la même société, notice sur la *XIIIe Exposition,* 1895; *Comptes rendus des travaux des Facultés,* 1893-94; *Société de Saint-Vincent-de-Paul, procès-verbal de l'Assemblée générale,* 23 juillet 1893; *Société de Sainte-Cécile, Assemblée générale du 4 février 1894.* — *Burdigalensis Ordo,* surtout 1895. — Donnet, recueil de ses *Instructions pastorales, lettres et discours,* 12 vol., 1856-83. — *Notice sur le port de Bordeaux,* 1886 *(Ministère des Travaux publics).* — Haillecourt, *Annuaire spécial du port de Bordeaux,* mai 1889. — Lescarret, *Annuaire Énonomique,* en particulier 1887. — *Commission des monuments historiques, rapports au préfet,* depuis 1843. — [Léonce de Lamothe], *Nouveau Guide de l'étranger à Bordeaux,* 1856. — *Annuaire de la Gironde,* en particulier 1895. — *La Gironde,* à partir de 1854. — *Le Nouvelliste,* depuis le 11 février 1882. — *Le Courrier de la Gironde.* — *Journal de la Guienne* et *La Guienne* (depuis 1831). — *Journal de Bordeaux,* depuis le 1er octobre 1862. — *Travaux du Conseil d'hygiène,* 1851 et suiv. — *L'Aquitaine,* depuis août 1864. — Renseignements écrits communiqués par MM. Daney, maire de Bordeaux; Berniquet, préfet de la Gironde; Couat, recteur de l'Académie; Cadène, président du Consistoire; Louis Léon, membre du Consistoire israélite; Staub, proviseur du Lycée de garçons; Mme Rodier, directrice du Lycée de jeunes filles; la Supérieure du Refuge de Nazareth; MM. Lafon et Sorbet, chefs de division; Bonnet, chef du cabinet, Dukacinski, chef de bureau, et Rousselot, employé, à l'Hôtel de Ville; Sagaspe, directeur du pensionnat J.-B. de La Salle; Bernard, directeur de l'École Sainte-Marie; l'abbé Allain; Dr Armaignac, de la Société d'Oculistique; Durègne, ingénieur des postes et télégraphes; G. Eyquem, de la Société Entomologique; Girard, directeur de la Caisse de Secours mutuels; Bretherton, de la Compagnie des Tramways; Loussert, directeur de *l'Éclair Sténographique;* Maurer, chef de l'exploitation des Chemins de fer du Midi; Olagnier, président de la Société de Propagation de l'instruction; Pérez, professeur à la Faculté des Sciences; Tauzin, fondateur de l'Association Sténographique. Qu'ils veuillent bien recevoir ici tous mes remerciements.

[Bayssellance], *Bordeaux,* t. III, p. 533 et suiv. — Malvezin, *Histoire du commerce de Bordeaux,* t. IV. — Pery, *Histoire de la Faculté de Médecine.* — Marionneau, *Œuvres d'art.* — Laurent, *Études sur les sociétés de prévoyance,* 1856, en particulier p. 96, p. 221 et suiv. — Laurent, *Le paupérisme et les associations de prévoyance,* édit. de 1860 et 1865. — De Pelleport, *Historique des fêtes bordelaises,* 1859. — De Pelleport, *Études municipales sur la charité bordelaise,* t. I (seul paru), [1870]. — Mauriac, *L'assainissement de Bordeaux,* 1890. — Chaumet, *Monographie de l'école Sainte-Eulalie,* 1888. — Saint-Rieul Dupouy : 1° *L'été à Bordeaux,* 1850; 2° *L'hiver à Bordeaux,* 1851. — Besse, *Esprit de Bordeaux,* 1852. — Toulouze, *La vie à Bordeaux,* 1887. — Feret, *Statistique de la Gironde,* t. III : *Biographie.* — Gradis, *Histoire de Bordeaux,* 1888, liv. V. — Béquet, *Répertoire,* aux mots *Commune, Cultes, Département.* — Taine, *Le régime moderne,* 2 vol.

uniquement grâce à l'immigration : depuis 1800, le total des décès a été presque constamment supérieur à celui des naissances; à chaque recensement, les adultes apparaissent beaucoup plus nombreux que ne le comporteraient nos registres de l'État Civil. C'est donc, depuis 1800, une multitude de plus de 150,000 personnes qui a marché vers Bordeaux.

Les classes riches ont à coup sûr reçu un certain appoint : les Chartrons attirent, comme au siècle passé, les Français des Cévennes et les étrangers du Nord. Mais la masse de ces immigrants est venue grossir les rangs populaires. Toutes les régions voisines, depuis l'Ariège jusqu'au pays basque, depuis Agen jusqu'à Bergerac, ont déversé sans trêve sur Bordeaux des ouvriers, des employés, des domestiques, hommes abandonnant le travail de la terre ou les maigres ressources des petites villes pour l'exploitation de la grande cité hospitalière. Dans notre siècle, comme à la fin de la République romaine, la ville a aspiré la population rurale, qui est venue renforcer au quintuple le contingent plébéien.

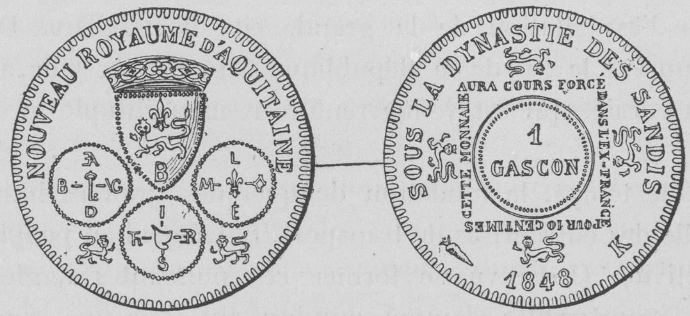
En même temps, la fondation de quelques grandes industries, et surtout celle des entreprises de transport, ont fourni au peuple l'emploi de son activité. On a vu se former ces puissantes agglomérations d'ouvriers, comparables comme nombre aux *familiae* romaines du temps des Gracques. La Manufacture de Tabacs occupe 1,000 ouvrières; (1890) la Compagnie des Tramways réunit 870 employés; (1895) le Chemin de fer du Midi a 4,500 agents attachés à ses services bordelais. (1895) Pour faire vivre ces nouveaux venus, il a fallu multiplier le petit commerce d'alimentation, boulangeries, épiceries, débits de boissons : il y avait 1,300 débits en 1855; il y en a 3,554 le 1er janvier 1895. La population ouvrière croît sans relâche, multipliée par sa propre vitesse, comme une force invincible.

C'est cette démocratie que les lois ont invitée, depuis 1848, à prendre part au gouvernement.

Sans doute, la réaction autoritaire du second Empire limita en fait l'exercice de ses droits : Napoléon III arriva au pouvoir pour conjurer ce qu'on appelait « le péril socialiste ». Mais la démocratie ne cessa pas un instant de progresser. — D'une part, l'idée républicaine eut toujours à Bordeaux d'énergiques représentants, et qui s'adressèrent franchement

aux classes populaires. En 1854, le journal *la Gironde* prenait la direction du parti; en 1857, il faisait échouer le candidat officiel à la députation. Si même l'on compare l'étonnement avec lequel Bordeaux proclama la République en 1848, à la force compacte que présentait le parti républicain en 1869, on croira aisément qu'il n'a fait que se développer depuis l'institution du suffrage universel. — Mais, d'autre part, l'Empire essayait de gagner à lui ces mêmes masses plébéiennes. Il faisait dire, en 1853, par le préfet de la Gironde, que « les classes laborieuses étaient l'objet constant de sa sollicitude »; il laissait un de ses fonctionnaires écrire des livres sur le paupérisme et les institutions de prévoyance; il entreprenait de grands travaux, il encourageait les

1856, 1860



MÉDAILLE SATIRIQUE FRAPPÉE EN JANVIER 1849[1].

industries de transport : il occupait les ouvriers, mais aussi il augmentait leur nombre et développait leur bien-être. Par là même, il offrait de nouveaux éléments de force à la démocratie municipale. — Comme il est arrivé souvent à notre époque, les adversaires politiques ont fait appel aux mêmes principes et, en se combattant, collaboré à la même œuvre.

1870

Les démocraties municipales renversèrent Napoléon III en 1870 : la statue qu'on lui avait élevée en 1858 sur les allées de Tourny fut précipitée dans la Garonne. Quelques mois après, le Gouvernement provisoire de la République décida de s'installer à Bordeaux, à l'écart de l'invasion : c'est dans notre ville que se réunit la première Assemblée

4 septembre
8 décembre
12 fév. 1871

1. Collection Lalanne. — Cette médaille fait allusion aux tendances séparatistes que l'on prêtait alors aux Bordelais, et en particulier au parti monarchique. Au droit, les cartouches portent les noms de BVGEAVD, MOLÉ, THIERS. La lettre K est le différent monétaire de Bordeaux. — Voyez, sur cette médaille, [de Saulcy], *Souvenirs numismatiques de la Révolution de 1848*, p. 61 et pl. XXX, n° 8.

de la République reconstituée; pendant trois mois, avec ses ministères, ses ambassadeurs, ses députés, ses soldats de toutes armes et ses aventuriers de tout rang, Bordeaux eut l'allure d'une capitale.

L'Assemblée partie, la vie normale reprit son cours, et le suffrage universel fonctionna à peu près librement. 12 mars

Admises à tous les droits, les classes populaires arrivent peu à peu au pouvoir. On a pu voir, à chaque élection, le parti socialiste ouvrier grandir en force et en discipline : en mai 1892, il donnait de 3,000 à 4,700 voix à ses représentants. La pure démocratie s'avance lentement vers la souveraineté.

Ses progrès sont peut-être plus lents à Bordeaux que dans les autres grandes villes de France. Comme au moyen âge, comme dans l'antiquité, les conditions économiques des cités déterminent les forces respectives des partis politiques. Or, Bordeaux n'est pas une ville d'industrie : il n'a pas ces masses compactes de populaire groupées dans les usines. Les ouvriers du port, si puissants au XV[e] siècle, sont aujourd'hui relativement peu nombreux. Les ouvriers des chais sont attachés à leurs patrons par une solidarité, presque héréditaire, qu'on ne trouve pas dans d'autres métiers. Chez les propriétaires viticulteurs et chez les négociants en vins, l'organisation du travail, quasiment domestique, rappelle les traditions du moyen âge. Ajoutons à cela que Bordeaux, s'il a l'esprit démocratique, n'a pas la fougue des passions populaires. De toutes nos communes médiévales, c'est celle que le menu peuple a le moins troublée; de toutes les villes de France, c'est celle qui a été la plus calme depuis 1815; de toutes les municipalités de la Révolution, c'est celle où la part la plus large a été faite à l'aristocratie des avocats et des négociants.

Bordeaux a conservé ces habitudes. De nos jours, il se laisse encore administrer par la bourgeoisie commerçante et intellectuelle. Ni après 1848, ni après 1870, ni sous le régime de la loi municipale de 1884, il n'a confié ses destinées au parti franchement ouvrier. La Chambre de Commerce n'est pas devenue dans notre ville, comme dans celles où la pure démocratie l'emporte, le suprême asile de la « bourgeoisie marchande » : il y a union et solidarité entre elle et le Corps de Ville. Les négociants sont nombreux dans ce dernier, et à côté d'eux siègent,

comme en 1790 et en 1831, les membres des professions libérales. Un commerçant alterne avec un ingénieur dans la magistrature suprême de la cité.

Dep. 1884

II

Le régime démocratique et le suffrage universel n'ont point sensiblement changé les rapports des deux puissances qui gouvernent Bordeaux depuis la création du système communal, l'État et le Corps de Ville.

Monarchique ou parlementaire, représenté par Napoléon III ou par un Corps Législatif, l'État n'a abdiqué aucun des pouvoirs que lui conférait la Constitution de l'an VIII : le préfet est demeuré son principal fonctionnaire régional. — Sans doute, pour diriger l'administration du département de la Gironde, il est assisté par un Conseil général librement élu par le peuple; mais, quand il s'agit de contrôler l'administration de la Ville de Bordeaux, le préfet agit seul, et sans autres conseils que ceux des ministres.

Aimable et pacifique sous un gouvernement libéral, le préfet devient, sous un régime de combat, un instrument aussi raide et aussi tranchant qu'un intendant de l'ancien régime : il est trop souvent ce que l'État veut qu'il soit. On a vu des préfets délégués à Bordeaux avec une véritable dictature pour présider aux élections et traquer les adversaires du pouvoir. — Voici peut-être, en effet, la principale conséquence que le suffrage universel a eue sur l'action locale de l'État et du préfet : celui-ci est chargé, pour le compte de celui-là, de diriger ou de surveiller l'opinion publique, et au besoin de prendre des garanties contre les surprises électorales. Le rôle administratif du préfet était encore le principal sous Napoléon Ier et sous Louis XVIII. Depuis 1848, et surtout depuis les grandes luttes des partis, le préfet tend à ne plus être qu'un agent, tantôt de paix et tantôt de combat, mais toujours et surtout un agent politique. — Aussi bien, quelle grande œuvre administrative est possible à des fonctionnaires presque aussi mobiles que les ministres qui les envoient! Depuis 1870, la Gironde a eu quatorze préfets, et celui qu'elle a gardé le plus longtemps est précisément le dernier.

1863 et suiv.

Le régime municipal a depuis cinquante ans subi des crises importantes. Les deux redoutables questions qu'il provoquait déjà au XIIIe et au XVIe siècle ont été agitées de nouveau.

La première est la désignation du maire et des adjoints. Dès 1849 l'État avait montré qu'il ne voulait point s'en dessaisir. Le second Empire se garda bien d'y renoncer, et la troisième République hésita longtemps avant d'abandonner une prérogative que la Convention avait rendue en fait au pouvoir central. La grande loi municipale de 1884 a fait de l'élection du maire et des adjoints un véritable droit populaire : seulement elle ne la confère pas directement au suffrage universel, mais aux conseillers municipaux que celui-ci a désignés dans ses sections. Du reste, pour choisir le maire, le Conseil suit volontiers les indications données par le vote populaire : les maires qui se sont succédé depuis 1884 étaient les premiers élus du suffrage universel.

Jusqu'en 82

L'autre question est celle de ce droit de police qui fait du maire, non seulement un administrateur, mais aussi un magistrat : ce droit, au moins en ce qui concerne Bordeaux, remonte jusqu'au XIIIe siècle, et il est demeuré intact sous la monarchie et sous la Restauration. Le second Empire, s'inspirant du Consulat et imitant Henri II, enleva à la Ville la direction de sa police pour la confier au préfet. Il ne la lui rendit que douze ans après. La loi de 1884 la lui conserva; et c'est en vertu de cette loi que la police de Bordeaux fut entièrement réorganisée en 1886 sur un arrêté et par les soins du maire. — De nos jours, des publicistes ont remis en discussion ce droit de police : ils sollicitent l'État d'en priver les maires des grandes villes. Si le pouvoir central prenait cette mesure, Bordeaux perdrait le plus ancien et le plus essentiel de ses privilèges municipaux, et celui qui, dans les sept siècles de son existence communale, a subi le moins d'atteintes.

1855

1867

Le fait que des journalistes officieux combattent cette prérogative traditionnelle montre que l'autonomie communale est demeurée, même sous le régime démocratique, une pratique plutôt qu'un principe de gouvernement. Ce régime n'a atténué en rien les droits de tutelle que le préfet et l'État exercent sur la Ville. Tout mandat de paiement municipal égal ou supérieur à 300 francs et concernant une dépense non autorisée, doit être visé par le préfet, comme les mandats des

jurats étaient visés par l'intendant; et on peut suivre la filiation historique de ce règlement jusqu'à Colbert et Pellot. Des inspecteurs de finances contrôlent la caisse de la cité, et les instructions qu'ils reçoivent semblent quelquefois copiées, mot pour mot, sur celles que donnait le contrôleur général de l'ancien régime. La Ville paie les instituteurs, comme sous Tourny, mais elle ne les nomme plus. Elle a, en vingt ans, dépensé plus de 16 millions pour aménager des écoles, des lycées ou des Facultés aux services de l'enseignement officiel, sans que ces sacrifices lui aient valu une seule prérogative politique : pendant ce temps, l'État, qui consacrait moins de 2 millions à ces mêmes constructions, les peuplait de ses fonctionnaires et de ses serviteurs. Bien des charges nouvelles que s'impose la Ville sont des aliments de plus qu'elle fournit à l'autorité centrale.

1870-90

De ces deux autorités, c'est donc celle-ci qui a le plus grandi, même sous le régime nouveau, et qui s'accroît encore chaque jour, jusqu'à en devenir effroyable. Ses progrès, commencés à Bordeaux sous Charles VII, ne se sont ralentis qu'un instant, sous Louis XVI et sous la Constituante : mais elle a amplement regagné, depuis 1793, l'avance qu'elle avait perdue en vingt ans. Et, bien qu'issus du suffrage universel, le maire et le Conseil municipal ne sont pas plus véritablement solides qu'ils ne l'étaient au temps de Louis XV : s'il y a brouille entre eux et le préfet, c'est à celui-ci qu'appartiendra le dernier mot, et il suffira d'un décret du chef de l'État, comme autrefois d'une lettre de cachet, pour réduire à néant les chefs de la Ville.

III

A côté de l'État et de la Ville, legs de l'ancien régime, la démocratie a développé de nouveaux organes sociaux, chaque jour plus nombreux et plus actifs, les associations.

Ni la patrie ni la famille ne suffisent aux hommes, et surtout aux petites gens : dans celle-là, l'existence est trop idéale; dans celle-ci, elle est trop matérielle. L'homme est trop maître dans sa maison et trop esclave dans l'État. Il lui faut presque toujours une autre patrie et une

autre famille, la confrérie, où il n'est point seul responsable, où il n'obéit pas, mais où il sent tout son être étayé et grandi par l'appui de ses semblables.

Ce besoin est si intense, qu'aucune législation n'a pu l'extirper. La Révolution supprima à Bordeaux les corps de métiers et les sociétés littéraires; mais elle créa les confréries politiques de la Garde Nationale, des clubs et des Sections. Quand celles-ci disparurent, en 1793 et 1794, on vit naître sur-le-champ des associations scientifiques.

Les sociétés se développèrent assez lentement sous l'Empire et sous les Bourbons. Leurs progrès furent plus sérieux sous les Orléans, et à partir de 1852, elles s'accrurent avec une étonnante rapidité. A l'heure présente, rares sont les Bordelais qui ne soient pas inscrits sur les registres d'une société, qu'ils soient riches ou pauvres, jeunes ou vieux, hommes ou femmes. A nul moment de notre histoire, l'esprit d'association n'a été plus envahissant.

On peut constater parmi ces sociétés les groupes suivants :

1° Les confréries de prières, renouvelées du moyen âge. On peut prendre pour type l'Association de la Grande Famille du Très Saint Sacrement, fondée « pour assurer la présence d'un certain nombre (1865) d'hommes à l'adoration nocturne ».

2° Les sociétés savantes ou d'enseignement sont les premières qui se soient fondées à Bordeaux après 1793. A celles qui ont été créées jusqu'en 1815, sont venues s'ajouter : l'Académie, reconstituée en 1828, la Société Linnéenne, la Société Médicale d'Émulation (reconstituée), (1818, 1832) la Société de Pharmacie, la Société d'Horticulture, la Société d'Agri- (1834, 39, 41) culture, la Société Sainte-Cécile, la Société des Sciences physiques et (1843, 1848) naturelles, la Société des Amis des Arts, la Société des Archives histori- (1851, 1859) ques, la Société des Architectes, la Société des Bibliophiles de Guyenne, (1863, 1866) la Société des Amis de l'Instruction élémentaire, la Chambre syndicale (1867, 1869) des Employés de Commerce, la Société de Propagation de l'Instruction, (1872) la Société d'Apiculture, la Société Archéologique, la Société de Géogra- (1873, 73, 74) phie commerciale, la Société de Médecine vétérinaire, l'Harmonie de (1877, 1877) Bordeaux, la Société d'Économie politique, la Société Entomologique, (1879, 1879) la Société d'Anatomie, la Société d'Anthropologie, la Société de Sténo- (1880, 82, 86) graphie du Sud-Ouest, la Ligue girondine de l'Éducation physique, (1888)

1889, 1890 — 1890, 91, 92 — 1892, 1892

l'Association des Dentistes, la Société des Amis de l'Université, l'Association Sténographique, la Société de Gynécologie, la Société d'Oculistique, la Société de Pisciculture, la Société Horticole et Viticole.

1805 — 1827 — 1839 — 1872 — 1874, 1882 — 1888, 1889 — 1890, 1892 — 1892, 1892 — 1893

3° La première association laïque de bienfaisance, la Charité Maternelle, fut fondée sous le premier Empire; à celle-là vint se joindre, vingt ans après, la Société pour l'extinction de la mendicité, à laquelle fut confié le Dépôt de Terre-Nègre. Elles demeurèrent longtemps les deux seules institutions de ce genre; les Églises des différents cultes instituaient, sous leur patronage, des réunions de charité qui semblaient suffire : telle fut, par exemple, la Société de Saint-Vincent-de-Paul, qui « naquit toute mûre pour les plus belles œuvres ». Mais, après 1870, de nouvelles créations apparaissent : la Société protectrice de l'Enfance, la Société de Patronage des prisonniers libérés, la Société de Sauvetage, l'Œuvre d'Hospitalité de nuit, l'Œuvre des Enfants moralement abandonnés, la Société des Ambulances urbaines, l'Office central de la Charité bordelaise, la Société d'Alimentation populaire, l'Œuvre des Bains à bon marché, la Société des Habitations à bon marché.

4° Les sociétés financières, d'industrie, de commerce, de banque, d'assurances, de transport et de construction.

5° Les sociétés coopératives, de crédit, d'épargne, de consommation. La première en date est l'Économat du Chemin de fer du Midi, fondé en 1856. — Il faut rapprocher de celles-ci les groupes de participants aux bénéfices, établis parmi leurs employés par quelques grands industriels bordelais : participation qui est, disait avec raison l'un d'eux, le meilleur moyen « de faire marcher d'accord ces deux forces, le capital et le travail, qui ne peuvent rien l'une sans l'autre ».

6° Les intérêts matériels — de profession, de travail, de propriété, de quartier — ont amené la création de deux catégories de syndicats : ceux de patrons et ceux d'ouvriers. La loi de 1884 a favorisé leur développement; le nombre en a plus que doublé depuis cette date : il y avait, le 31 décembre 1894, 56 syndicats de patrons, 2 syndicats mixtes, 62 syndicats d'ouvriers, ces derniers comptant 8,816 membres.

7° Les associations vraiment démocratiques et populaires sont les unions amicales ou fraternelles, les caisses et les sociétés de secours mutuels. Celles-là sont les plus nombreuses. La plus ancienne est la

société israélite de « bienfaisance pieuse », *Guemilouth Hassadim,* qui date de Louis XV; en 1830, il n'y en avait encore que 20; en 1856, il y en avait 80, avec 3,469 participants et un capital de réserve de 211,000 francs : il en existe maintenant 138, comprenant 11,733 membres participants, ayant un actif de 1,200,000 francs. — De toutes les sociétés, aucune ne mérite plus de sympathie que l'union de secours mutuel : il n'y a pas chez elle ce désir de gloriole qui ternit parfois les œuvres des sociétés plus aristocratiques; les petites gens, les amis ou les camarades qui la composent, ne désirent que s'entr'aider, sans ambition et sans égoïsme. Assurer des secours aux confrères malades, pourvoir aux funérailles des confrères pauvres, c'est là son objet. Plusieurs sociétés ajoutent dans leurs statuts le devoir de s'entr'aimer : « Tous les membres, » dit le règlement d'une société protestante de mutualité, « se doivent les uns aux autres une affection franche et dévouée, un appui mutuel et empressé; ils doivent s'avertir réciproquement, selon les règles de la charité chrétienne, de tout ce qui pourrait nuire à leur réputation et à leur prospérité. » La société de secours mutuel répond à l'esprit qui inspirait au xve siècle la confrérie d'artisans et au Ier siècle les collèges des humbles et les églises des chrétiens.

Dep. 1730

31 déc. 1894

8° Il y a à Bordeaux une douzaine de loges maçonniques.

9° Les sociétés de sport et d'exercices physiques se sont singulièrement accrues depuis 1870. Il n'y en avait aucune en 1852, lorsque se fonda la Société Hippique. Nous avons aujourd'hui plus de dix sociétés de gymnastique, cinq sociétés colombophiles, une société d'escrime, une société de sport pédestre, deux ou trois sociétés nautiques, autant de sociétés hippiques, six ou sept clubs vélocipédiques, et nous devons en oublier. Il faut ajouter à ce groupe les orphéons ou sociétés musicales, beaucoup moins nombreuses ici qu'à Marseille ou Toulouse.

Fév. 1895

10° Enfin les cercles, les clubs, les réunions intimes de lecture, de causerie, de distraction mutuelle, sont innombrables. Signalons dans ce groupe le Cercle Philharmonique et l'Association générale des Étudiants.

1836, 1887

Si on met de côté les sociétés financières, on doit arriver à près de cinq cents sociétés : je ne pense pas qu'il y en eût le dixième en 1848.

Toutes ces associations présentent quelques caractères communs qu'il est bon de noter.

Elles tendent de plus en plus à borner leur horizon, à limiter leur champ d'action : les dernières sociétés de charité s'adressent à une catégorie de malheureux, offrent un genre particulier de secours; les sociétés de sport n'encouragent que l'exercice préféré; les sociétés savantes ne veulent plus connaître qu'une science : la moins vivante de toutes, l'Académie, est la seule qui soit encyclopédique. — D'elle-même, l'activité humaine semble se discipliner et accepter la règle bienfaisante de la division du travail.

Cet élan prodigieux d'association dépasse d'ordinaire le cercle de la vie municipale. Comme les Ordres du catholicisme, comme les clubs de la Révolution, les sociétés contemporaines, à peine nées à Bordeaux, regardent au delà des limites de la cité. Elles se groupent avec d'autres ligues similaires. La Société de Géographie commerciale a formé autour d'elle le Groupe géographique du Sud-Ouest; le Véloce-Club bordelais était affilié à l'Union Vélocipédique de France; et ce ne sont là que deux exemples pris entre trente. — Certaines de ces sociétés ne sont que des sections autonomes de grandes associations françaises : comme le Cercle girondin de la Ligue de l'Enseignement, le Comité girondin de la Société d'Encouragement au Bien, le Comité bordelais de l'Alliance française, le Souvenir Français, le Comité départemental de la Croix-Rouge française, celui de la Société des Antiesclavagistes, la Section du Sud-Ouest du Club Alpin, les Sections bordelaises des Prévoyants de l'Avenir, et bien d'autres.

1878

Il y a plus : il semble que le cadre fourni par l'État ou la patrie tende parfois à se briser sous la poussée de l'effort d'association. On annonce à Bordeaux, pour 1895, des Congrès internationaux. L'Exposition qui s'ouvre à cette même date est une sorte d'association commune à tous les pays. — On dirait que les hommes, jugeant un instant inutiles les groupes traditionnels de la cité et de l'État, cherchent en tâtonnant une forme nouvelle de société qui réponde mieux à leurs goûts, à leurs besoins, à leurs professions.

On comprend que l'État et la Ville surveillent de très près ces associations. Celui-là les autorise, celle-ci les subventionne. Et par là ils les tiennent à leur discrétion.

Ces mêmes sociétés, en échange de ces subventions, rendent à la

Ville de véritables services publics. Que l'on prenne les deux plus importantes d'entre elles. La Société Sainte-Cécile a fondé un conservatoire de musique, qui renferme 42 classes et 450 élèves; depuis 1867, elle donne chaque hiver une série de concerts publics. La Société Philomathique a, de 1827 à 1895, organisé treize Expositions; elle a jusqu'en 1890 administré l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, fondée par son initiative; elle possède dans ses écoles d'adultes ou d'apprentis 76 cours et 2,424 élèves. Notons qu'à Paris et dans certaines grandes villes les entreprises de ce genre appartiennent à l'État ou aux communes. Ici, ce sont des sociétés qui les dirigent, avec le concours des budgets publics : c'est ainsi que les confréries de Florence ou les collèges de la Rome impériale assuraient, en échange de privilèges, les grands services de police et d'approvisionnement.

Oct. 1893

1874

Déc. 1894

Il est bon de rappeler que les sociétés savantes, littéraires et artistiques, fondées à Bordeaux au XVIIIe siècle et supprimées par la Révolution, rendaient précisément à l'État les services qu'elles lui offrent maintenant : on dirait qu'au delà de l'époque révolutionnaire, le régime des associations de notre époque va se greffer exactement sur celui du siècle passé, comme si la grande crise n'avait pas eu lieu.

Une question redoutable se pose pour ces grandes sociétés. N'adviendra-t-il pas que l'État ou la Ville veuillent les englober, comme ils ont en 1792 absorbé les sociétés religieuses et littéraires, et qu'ils prétendent assurer directement les services dont elles se sont acquittées jusqu'ici? Elles-mêmes, d'ailleurs, ne se refusent pas à cette incorporation; parfois, elles la désirent. — A Paris, en 1894, la Société des Ambulances urbaines remettait entre les mains de la Ville son matériel et ses employés. En 1890, une division de l'École commerciale de notre Société Philomathique est devenue École supérieure de Commerce, reconnue, diplômée, inspectée par l'État. La Caisse d'Épargne a été peu à peu transformée en institution publique; la Banque de Bordeaux s'est laissée englober par la Banque de France. Si ces faits se généralisent, le développement des associations n'aura fait qu'aider à celui de l'État, et le doter de nouveaux services et de nouveaux fonctionnaires, — et ce sera un accroissement de plus donné à ce monstrueux organe de la vie publique.

1835-56

1848

IV

L'Église catholique a fait depuis cinquante ans des conquêtes presque comparables à celles de l'État. Tout l'a favorisée : la discipline que lui a imposée l'autorité publique, la diffusion des tendances internationales, l'influence de la démocratie, qui lui a infusé une vitalité nouvelle, les progrès de l'esprit de corps, dont elle a bénéficié la première, elle, la seule ancienne et la seule grande de toutes les associations.

Le Concordat, en faisant de l'archevêque de Bordeaux le représentant de l'État, en fit par là même un souverain dans son diocèse. Tous les curés relèvent officiellement de lui, comme fonctionnaires. Sans doute il est une partie de son autorité religieuse, celle qu'il exerce sur les communautés et les œuvres libres, que l'État n'impose ni ne surveille : mais ce dernier pouvoir ne s'en est pas moins trouvé renforcé par l'omnipotence administrative qui lui a été conférée sur le clergé diocésain. En travaillant pour lui-même, l'État a travaillé pour la discipline du clergé, et le lent acheminement vers la monarchie, commencé sous Charles VII dans le gouvernement de l'Église de Bordeaux, a terminé de notre temps sa dernière étape.

Mais, d'autre part, cet archevêque tout-puissant est, par son origine, l'égal du moindre vicaire. Il sort presque toujours des rangs du peuple ou de la bourgeoisie. Donnet était fils d'un médecin. Ces chefs ont l'allure, comme la naissance, démocratique. Leurs revenus sont ceux de leurs fonctions. Leur vie est la simplicité même. De Cheverus travaillait l'hiver dans une chambre sans feu, et ne faisait qu'un seul repas par jour : il faut, disait-il, « regarder toujours au-dessous de soi », et ne se plaindre jamais. Nul prélat, dans l'histoire de notre diocèse, ne s'est approché de plus près que Cheverus de l'idéal de la sainteté. A l'autorité d'un monarque, un tel évêque unissait l'existence d'un pasteur de l'Église primitive. — Insensiblement, c'est à celle-ci, en effet, que le clergé revient sous la poussée de l'idée démocratique. Féodal au XIIIe siècle, monarchique au XVIIe siècle, il se fait aujourd'hui

populaire. Au-dessous de l'évêque, la presque totalité des curés sont pris dans les plus humbles familles : sur sept cents prêtres du diocèse, il n'y en a pas dix qui soient titrés.

Démocratique par son recrutement, l'Église le devenait par son action. Regardez l'une après l'autre les œuvres qu'elle a fondées à Bordeaux depuis trois quarts de siècle, c'est au peuple que toutes s'adressent.

Voici d'abord celles qui lui offrent la santé ou le salut. La Maison de la Miséricorde s'ouvre aux « pécheresses repentantes »; elle fut constituée par Thérèse de Lamourous, « la bonne mère », que de Cheverus, le meilleur des juges en vertu, regardait comme une sainte digne des premiers temps de l'Église. — Sous la direction de Cheverus et de son collaborateur l'abbé Dupuch, se développèrent les salles d'asile, les ateliers chrétiens, et cette œuvre touchante des Petits Savoyards, qui leur fut particulièrement chère. — Le travail de charité religieuse prit après 1848 ses plus grandioses proportions. Le Refuge de Nazareth s'offrit aux prisonnières libérées, des crèches s'organisèrent de toutes parts; les Petites Sœurs des Pauvres ouvrirent leur asile pour les Vieillards; les Sœurs de Nevers apportèrent un concours chaque jour plus grand aux hospices publics et fondaient l'asile des Sourdes-Muettes. Enfin, les Filles de la Charité, sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, partout présentes, partout actives, partout utiles, furent, depuis 1849, de véritables triomphatrices, réalisant ce que disait de Cheverus : « Elles sont la plus grande gloire de la charité et le chef-d'œuvre de la grâce. »

1801
† 1836
1826-36
† 1856
1818
1850
1850
Depuis 1802
1851

Avec la même vigueur, l'Église soutenait ses œuvres d'instruction. Les Jésuites fondèrent en 1857 leur collège secondaire de Tivoli. Vingt ans plus tard, les Frères des Écoles chrétiennes, écartés de l'enseignement primaire officiel, firent refluer une partie de leurs talents et de leurs ressources vers l'enseignement secondaire et créèrent le colossal Pensionnat de Saint-Genès. Un troisième établissement d'instruction secondaire se développe aujourd'hui à Caudéran, sous la direction des Frères de la Société de Marie. Ajoutez que les Frères des Écoles chrétiennes n'en ont pas moins conservé leur puissance dans les petites écoles, qu'ils en ont dans presque toutes nos paroisses, et qu'ils ont fondé (rue du Serpolet) une école industrielle et commerciale : il est

1876-87
20 oct. 1894
1891

vrai qu'ils ont eu pour les diriger à Bordeaux, pendant soixante ans, un éducateur de premier ordre, le frère Alphonse. — L'éducation des filles est demeurée l'œuvre favorite de l'Église : depuis 1822, elle n'a cessé, sans relâche, chaque année, d'instituer des congrégations, d'ouvrir des pensionnats. Bordeaux possédait, en 1789, 13 communautés de femmes; il doit en avoir aujourd'hui au moins 30, dont 28 sont vouées à l'enseignement ou aux malades et dirigent environ 60 asiles, hôpitaux, écoles ou pensions. Le système catholique d'enseignement, inauguré par François de Sourdis, s'est complété de nos jours.

† 1876

C'est l'Église qui a donc le plus profité de cet irrésistible mouvement qui porte aujourd'hui les hommes à s'associer : car elle leur offre, avec la solidarité des efforts, l'union des espérances.

Comme au temps de François de Sourdis, de Géraud de Mallemort et de Léonce II, l'Église restaurée imprégnait sa marque sur la ville et sur le sol aussi bien que sur les esprits et sur la société.

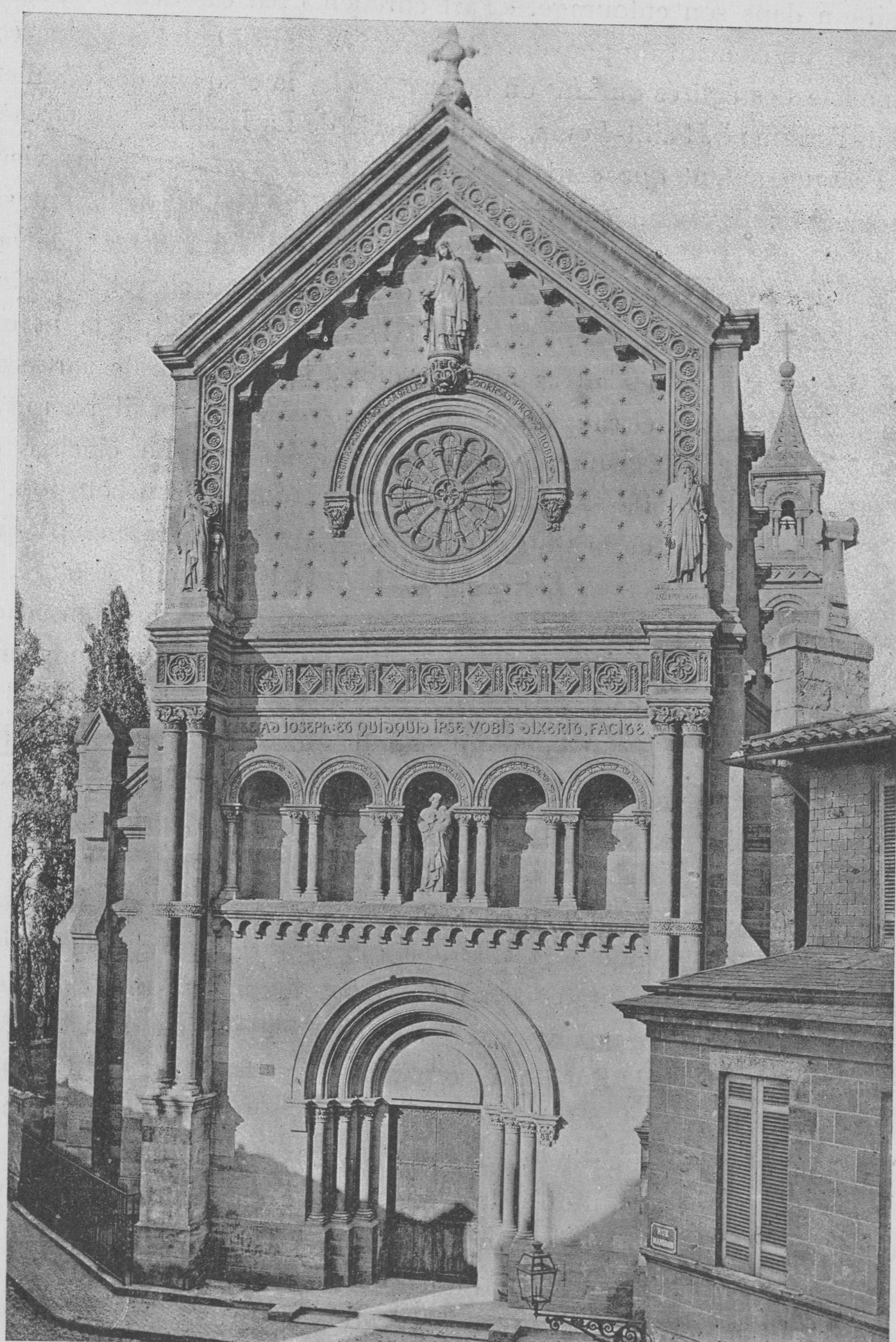
De nouveau, ainsi que sous Louis XIII, ainsi qu'au XIIIe et au VIe siècle, d'immenses édifices religieux se sont bâtis aux abords de la cité, sur les grandes routes qui viennent de la campagne : on les voit aligner leurs murailles longues, tristes et nues, derrière lesquelles émergent d'énormes bâtisses et les grands arbres des parcs; les instituts du clergé ont su prendre, aux approches de Bordeaux, les emplacements les plus vastes, les mieux pourvus d'air, d'espace et d'ombrages. — De nouveau, à l'intérieur de la ville, des églises se sont bâties, des clochers se sont élevés, et la croix s'est dressée, en façade sur les rues, en couronnement sur les plus hautes flèches. Donnet a été le quatrième de nos grands évêques bâtisseurs.

1836-82

Cette fois, et pour la première depuis 1500, l'Église se dégageait entièrement des traditions païennes et mondaines de la Renaissance, continuées par les Jésuites, et suivies à leur insu par les contemporains de Poitevin. Son art divorçait définitivement de l'art civil, auquel il abandonne à tout jamais les ordonnances classiques. Elle n'acceptait que les leçons du moyen âge, son ogive ou son plein cintre.

1857

Le cintre, on l'eut sur la façade de la chapelle des Carmes, bijou d'un roman modernisé par des fioritures étrangères. Mais ce fut l'art gothique surtout qui triompha sous le cardinal Donnet. C'était,



FAÇADE DE LA CHAPELLE DES CARMES.
(1857.)

disait-on dans son entourage, « l'art chrétien » par excellence : l'ogive semblait un élément du pouvoir religieux. C'est ainsi que l'on éleva, sur le modèle des églises du XIIIe ou du XIVe siècle, la chapelle des Jésuites, Saint-Ferdinand, Saint-Louis, Sainte-Marie de La Bastide.

1850-52

1863-83

Presque autant que construire, Donnet désira restaurer les vieux sanctuaires : il voulait compléter l'œuvre de l'Église en achevant ses temples. Ils étaient, en 1848, en assez mauvais état : l'herbe, dit-on, croissait au chevet de Saint-André, et, suivant le mot du prélat, « la nature mêlait sa flore vivante à la flore murale sortie du ciseau du sculpteur ». — Dès 1850, il se mit à l'œuvre, vaillamment, follement. Le clocher de Pey Berland fut consolidé, doté de son bourdon, et enfin couronné par la statue de Notre-Dame d'Aquitaine. Saint-Michel fut laborieusement restauré. A l'église Sainte-Eulalie, on refit l'abside et on rendit un clocher. Mais il y eut aussi du vandalisme dans cette œuvre de restauration : le cloître de Saint-André fut démoli pour faire place aux nouvelles sacristies; on compléta la façade de Sainte-Croix sans tenir compte de son aspect primitif, on la falsifia sous prétexte de la refondre.

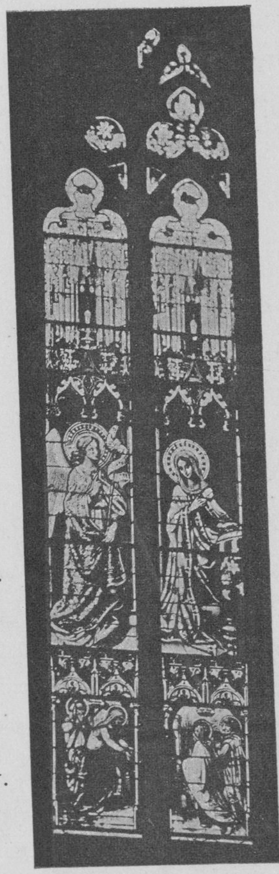
1851-53

1863

1853-63

1854, 1864

1866-72



VITRAIL A SAINT-SEURIN. (1857.)

1861 et suiv.

En même temps, toutes les vieilles églises, rajeunies à l'intérieur, furent pourvues de chaires somptueuses, de riches autels en marbre, d'élégants vitraux : des peintres-verriers s'installèrent à Bordeaux, reprenant une tradition interrompue depuis le XVe siècle. A la faveur de ces travaux toute une industrie reparut, religieuse et artistique.

1852 et suiv.

1862-66

Enfin, le clocher de Saint-Michel fut refait à la base et surmonté d'une flèche nouvelle. Après deux siècles et demi de mutilation, il recevait « sa couronne de gloire ». Donnet, qui abrita tant d'églises rurales sous un clocher gothique, voulut que Bordeaux eût aussi le sien. « De là, » disait-il, « descend plusieurs fois le jour une voix solennelle et amie qui vous rappelle vos devoirs de religion,



Héliog. Dujardin

Photographie de M. Galibert

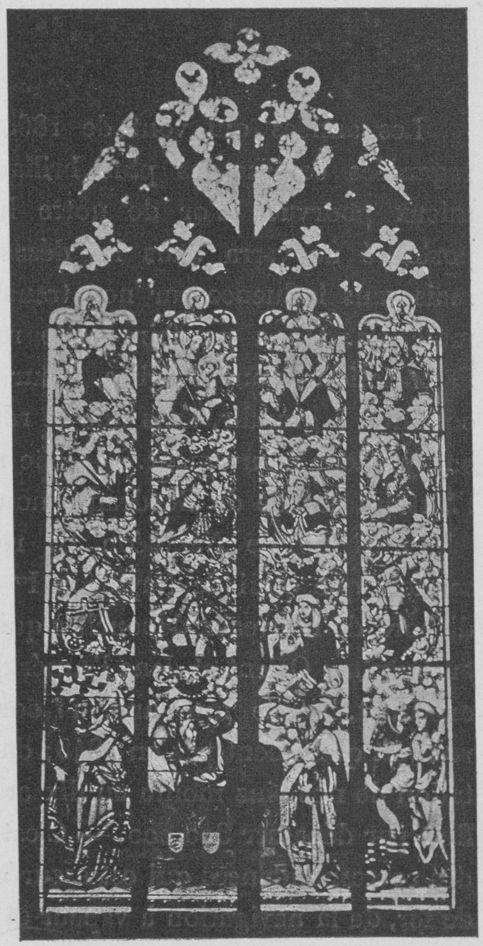
LE NOUVEAU CLOCHER DE SAINT-MICHEL

(1862 _ 1865)

de famille et de société, qui s'associe à toutes vos joies, à toutes vos douleurs. Le clocher, pour la cité comme pour le village, c'est tout un poème, tout un symbole, toute une morale. » — Le nouveau clocher de Saint-Michel fut pour Bordeaux le symbole de l'Église triomphante.

Ce fut, dans les vingt années du régime napoléonien, un rayonnement incomparable d'esprit religieux. L'archevêque présidait à toutes les solennités officielles et populaires, bénissait les chemins de fer, inaugurait les comices agricoles, se mêlait au peuple et marchait l'égal des plus grands. Aucun prélat ne s'est dépensé et n'a dépensé davantage pour l'Église; aucun n'a ramassé ici plus d'or pour les œuvres qu'il patronnait. Quand il voulut restaurer Saint-Michel, l'argent afflua de toutes parts, donné gaiement au milieu des fêtes; et, pour provoquer la générosité et la foi, les solennités mondaines alternaient avec les mystères religieux, les illuminations de la rivière succédaient à ces inoubliables processions, où quinze cents bougies brûlaient dans les sanctuaires. L'Église retrouvait inespérément sa gloire d'autrefois, et Donnet était dans Bordeaux une manière de roi plébéien.

1853



VITRAIL A SAINT-SEURIN [1].
(1857.)

Il vit, sous la troisième République, décliner l'autorité religieuse qu'il avait restaurée vingt ans auparavant. Quand il mourut, l'Église

1882

1. Dans la chapelle Notre-Dame de la Rose. — Le sujet est la vision de Jessé : le vieillard est endormi, étendu sur son lit, entouré de prophètes et de philosophes; de son sein sort un arbre vigoureux, dont les rameaux portent les figures des ancêtres du Christ. — Cf. Nolibois, *Notice sur les vitraux de la chapelle de Notre-Dame des Roses*, 1857.

semblait frappée de tristesse et de découragement. Peut-être le premier de ces sentiments a-t-il persisté; mais l'Église bordelaise a réagi contre le second : de nouvelles œuvres ont été fondées par elle, et sa puissance est demeurée voilée, sans que son élan se soit ralenti. (Depuis 1884)

V

Les années qui vont de 1860 à 1890 seront peut-être un jour regardées comme les plus brillantes, les plus pleines de faits, les mieux pourvues d'or de notre histoire contemporaine : de loin, la postérité ne verra dans les désastres de 1871 qu'une crise terrible, mais sans influence sur nos transformations sociales ou nos progrès matériels. On a pu faire cette remarque pour la démocratie, pour l'association, pour l'Église, pour l'État : toutes ces puissances ont continué à grandir, sans que la révolution de 1870 ait pu troubler ou enrayer leur mouvement. — Cette remarque se vérifie plus encore si, de l'histoire sociale de Bordeaux, nous passons à son histoire matérielle.

Le règne de Napoléon III rendit à notre commerce autant de services que celui de Napoléon Ier lui avait mis d'entraves. — Ce sont d'abord de nouveaux débouchés qui s'ouvrent à nos vins dans l'Afrique, en Extrême Orient et dans l'Amérique du Sud. A la fin de l'Empire on expédiait, année moyenne, 11,000 hectolitres à la Chine, qui n'en recevait quasiment pas en 1848; dans la République Argentine, l'importation de nos vins monte en dix ans de 35,000 à 233,000 hectolitres, et finit par dépasser 300,000. (1859-69) (1884) — C'est ensuite la rapidité des transports et des correspondances qui est assurée par le développement des chemins de fer, de la navigation à vapeur et de la télégraphie électrique. Ce n'est qu'à partir de 1851 que le commerce extérieur utilise les navires à vapeur, ce n'est qu'en 1870 que leur tonnage, dans la navigation au long cours, commence à se rapprocher sensiblement du tonnage de la navigation à voiles. En 1853 sont établies les relations directes, par voie ferrée, entre Bordeaux et Paris; en 1857, la ligne de la Garonne est prolongée jusqu'à Cette; en 1855, la ligne du Midi atteint Bayonne; en 1870, le chemin de fer arrive à Pauillac. C'est en 1852 encore que

fonctionna le télégraphe électrique de Paris à Bordeaux. — Les paquebots transatlantiques facilitaient les rapports avec les pays d'outre-mer. En 1860, les Messageries Maritimes inaugurèrent leurs lignes du Brésil et de la Plata (auxquelles vinrent s'ajouter en 1881 la ligne de New-York, en 1889 la ligne de la côte occidentale d'Afrique). — Par ses créations de paquebots, l'Empire renouait la tradition du règne de Louis XVI.

Il la reprenait mieux encore en s'inspirant des idées de liberté commerciale inaugurées à la fin de l'ancien régime et développées à nouveau par Cobden. On connaissait à Bordeaux la sympathie du prince Napoléon pour le libéralisme commercial, et c'est avec espérance dans l'avenir que la Chambre de Commerce lui offrit, en 1852, un banquet demeuré célèbre. De nombreux décrets abaissèrent successivement les droits prohibitifs, et enfin, de 1860 à 1866, les traités de commerce vinrent fonder le régime du libre-échange.

1852
9 octobre

Déjà, depuis 1853, les orateurs officiels ne cessaient d'entonner l'hosannah du commerce restauré. L'allégresse fut plus grande en 1860 et plus justifiée. Dans les neuf premiers mois de l'année, on exporta pour près de deux millions de vins en Angleterre; l'année précédente, pendant le même espace de temps, l'expédition n'avait été que de 700,000 francs. — Le commerce de Bordeaux avait retrouvé, dans les premières années de l'Empire, ses chiffres d'affaires de 1786; il les dépassa en 1859, les accrut dès lors avec une rapidité continue. Le mouvement du commerce général, qui était de 246 millions en 1858, doubla en moins de dix ans et atteignit, en 1866, 482 millions. L'exportation maritime des vins quadrupla à peu près de 1848 à 1870.

En présence de cet accroissement subit d'affaires, en face des conditions nouvelles faites au commerce par la navigation à vapeur, il fallut transformer notre port. Ce fut la tâche à laquelle présida, avec un savoir-faire incomparable, la Chambre de Commerce, devenue dès lors, à côté de la Ville et de l'État, la troisième grande puissance matérielle de Bordeaux. Les quais verticaux furent continués jusqu'à la cale Fenwick; d'autres furent, plus tard, construits aux Chartrons. Les grues à vapeur furent installées sur les rives du fleuve; une voie ferrée y fut établie, à la grande colère des charretiers. On commença les travaux des Docks et du Bassin à flot.

1856
1863-68
1858-62
1863-64
1869

Les événements de 1870 n'arrêtèrent pas plus ce mouvement que la guerre de Sept Ans n'avait arrêté les progrès du commerce colonial. La Chambre de Commerce se retrouva aussi riche et aussi active. En quinze ans, elle trouvait à emprunter au public et à avancer à l'État 18 millions; elle en promettait 24 aux pouvoirs publics en 1888. Toutes ces ressources, elle les demandait à ses revenus propres, à l'emprunt ou aux droits sur la navigation. A la différence des services de l'État, ceux du Commerce ne coûtaient rien à la majorité des contribuables. Dans notre organisation politique, il n'y a pas d'institution qui vive d'une manière plus indépendante et plus libérale.

Le Bassin à flot s'ouvrit aux navires en 1879, la Halle métallique des Docks s'ouvrit aux marchandises en 1885. Un nouvel entrepôt fut construit sur le cours du Médoc, des magasins à laines dans la rue Lucien-Faure. Des quais verticaux furent commencés à Bacalan. La Chambre de Commerce n'aura jamais plus produit, plus dépensé, plus lutté pour la transformation matérielle de Bordeaux que dans le dernier quart de ce siècle.

1878-82

1888

Le commerce continuait à croître. Il doubla de 1866 à 1886; il atteignit 890 millions en 1889, à cet égard la plus belle année du siècle et de notre histoire.

Mais la décadence apparaît les années suivantes : des droits presque prohibitifs frappent les céréales, les traités de commerce sont expirés; un régime protecteur nous ramène aux douloureuses incertitudes de la Restauration. La démocratie ouvrière ne s'est pas montrée plus favorable au libre-échange que la bourgeoisie industrielle. Des cris d'alarme montent de toutes parts de Bordeaux vers le pouvoir central.

1er fév. 1892

VI

La population de la ville et son commerce se développaient en même temps; et en même temps encore, comme conséquence, la surface habitée de Bordeaux s'accroissait en proportion.

En 1853, la rue Belleville et la Manufacture de Tabacs marquaient la fin de la cité dans la vallée du Peugue; en 1865, toutes les rues qui


BORDEAUX
1895
Enceinte romaine (an 300)
Enceinte du XIIe siècle (1er accroissement de la Ville)
Enceinte de l'an 1302 (2e accroissement de la Ville)
Limites de l'agglomération vers 1783.
Limites Administratives avant 1865.
Limites Administratives actuelles.
TONDU
St AUGUSTIN
CAUDÉRAN
LE BOUSCAT
TALENCE
BRUGES
BÈGLES
FLOIRAC
CENON
LORMONT
LA BASTIDE
GARONNE
RIVIÈRE
Marais de Bordeaux
Jardin Public
Parc Bordelais
Bassin à flot
Gare des Voyageurs
Gare des marchandises
Chemins de fer du Midi
Cimetière des Catholiques
Echelle
100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 Mètres
Hospices Généraux de Pellegrin
Asile des Aliénées
Ecole de Jardinage

vont de là vers les boulevards étaient tracées et bordées de maisons. Dans la même période, l'étendue peuplée de La Bastide doublait exactement; un nouveau Bordeaux se formait au delà de la manufacture de porcelaines à Bacalan; le quartier de la place Belcier, celui de la gare du Midi, se créaient de toutes pièces. Sur tout son pourtour, sauf au Nord-Est, la ligne des maisons atteignait les frontières administratives de la commune, les rues Lagrange et Laseppe au Nord, les rues Terre-Nègre et Chevalier à l'Ouest, les rues de Ségur et Bertrand-de-Goth au Sud.

Bordeaux était comble. Il s'allongeait, au delà de ses limites, le long des grandes voies qui pénétraient la banlieue. Il menaçait de s'égrener au loin, dans une sorte de diffusion rayonnée, au lieu de se tasser en masse compacte, groupée autour du centre, sur son propre territoire.

Pour remédier à cette dispersion, pour unir entre elles les grandes routes habitées, pour embellir enfin les abords de la cité, on lui donna les vastes boulevards rêvés par Dupré de Saint-Maur. Quand ils furent achevés, bâtis, plantés d'arbres, Bordeaux se vit une ceinture nouvelle, plus ample et plus brillante que celle dont l'avait encadré Tourny. 1865

Pour les tracer, on dut enlever aux communes suburbaines une partie de leur territoire. Pour la première fois depuis l'origine, peut-être, les limites traditionnelles de la ville furent reculées : on les reporta, à peu près partout, jusqu'aux boulevards de ceinture. La même année, l'annexion de La Bastide, prophétisée sous Louis XVI, projetée sous la Restauration, fut effectuée. 1865

Le nouvel espace assigné à Bordeaux fut vite rempli. En 1895, la ligne des maisons est presque continue, des deux côtés des boulevards, depuis la rue de Rivière jusqu'à la route de Toulouse. — Sans doute, il reste encore de nombreuses lacunes à combler en deçà de l'enceinte : par exemple, le terrain qui s'étend entre le boulevard et la gare du Midi, la partie excentrique de La Bastide, et surtout l'immense palu qui va de la rue Camille-Godard jusqu'à la jalle de Blanquefort, limite plus de six fois séculaire de la commune de Bordeaux. Mais elles se restreignent chaque jour, lentement et sans arrêt. Le quartier de Luze s'est fondé dans la palu; la paroisse extrême, Saint-Remi, s'allonge et s'effile au delà du Bassin à flot : le spectacle qu'offraient les Chartrons en 1600 Créée en 65

se développe, en 1895, le long de la rue de Lormont : on voit là Bordeaux en travail de formation, descendant le fil de la rivière, marchant à la conquête de ses marécages.

Cependant, ces quartiers des bords de la rivière ne séduisent pas tout le monde. Les Bordelais préfèrent bâtir, au delà des boulevards, sur les grandes routes qui montent vers la campagne. Le danger redouté en 1865 est plus visible que jamais. D'autre part, la palu ne se prête pas à l'établissement de ces vastes jardins et de ces grandioses bâtiments dont la Ville et l'État ont besoin pour assurer leurs nouveaux services : eux aussi, comme les particuliers, regardent plus volontiers vers l'Ouest et la banlieue. La Ville a utilisé son territoire rural du Tondu pour y bâtir ses hospices, auxquels le Département a donné pour voisin l'Asile des Aliénées; elle y a mis ses plantations et son École de Jardinage. Elle a confié à Caudéran son Parc Bordelais, et ce même Caudéran a reçu de l'État une École normale et de l'Église le pensionnat du Sacré-Cœur. Bordeaux, à sa manière, accomplit sur Caudéran sa marche vers l'Ouest.

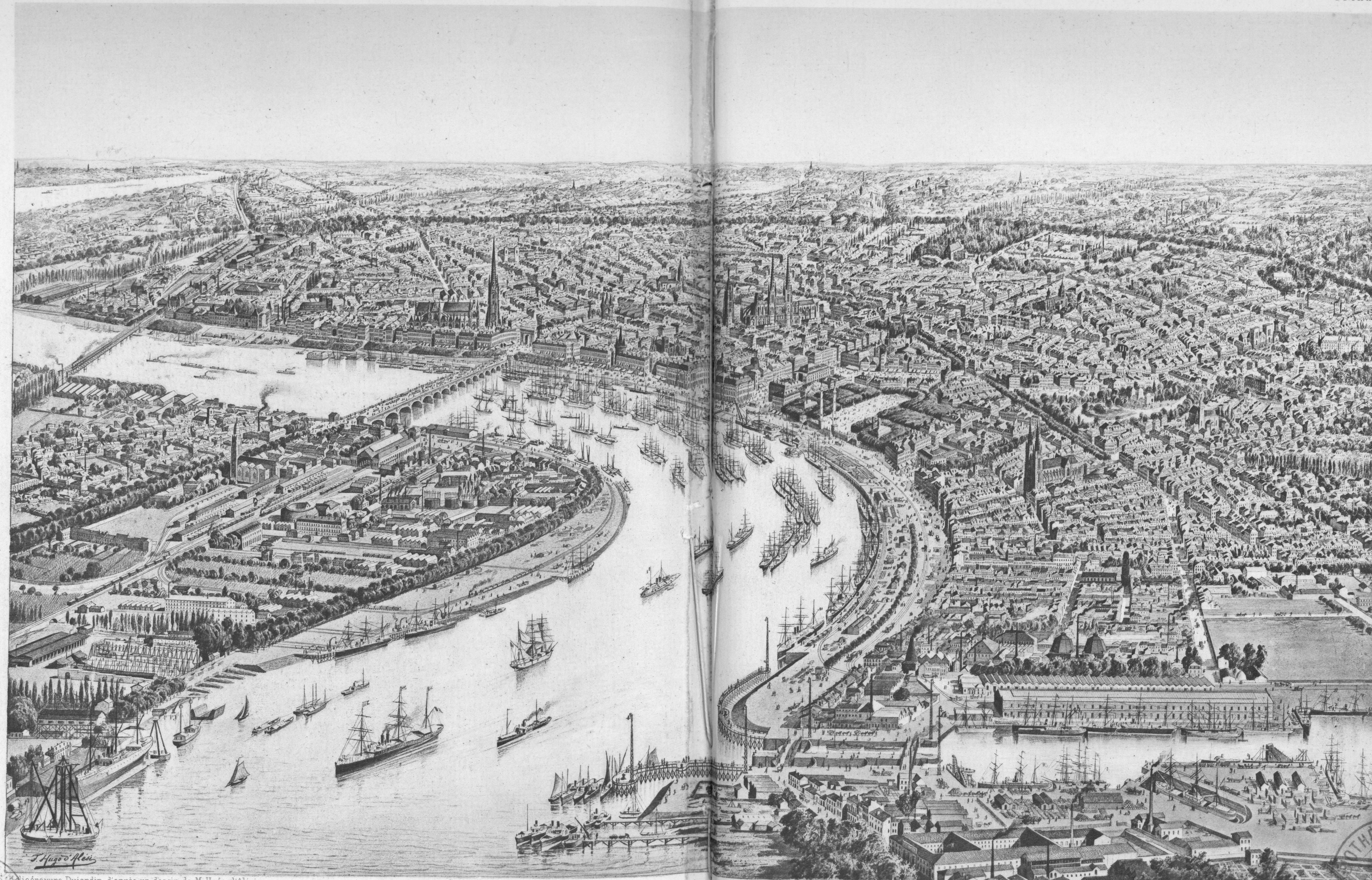
1866 et suiv. — 1890 — 1890-91 — 1884-88 — 1884, 1833

Qu'elles le veuillent ou non, les communes suburbaines de l'Ouest seront fatalement englobées par Bordeaux, par ses services publics et ses maisons privées, et cela, bien avant que Bordeaux ait atteint sur la Jalle ses propres limites. La population rurale afflue sans relâche sur la ville, et sans relâche aussi la ville laisse, inversement, ses demeures déborder sur la campagne.

VII

A l'intérieur de l'ancien Bordeaux, sont apparues de nouvelles voies, tranchées d'air et de lumière, à travers les massifs grisâtres de la cité médiévale. — Le cours des Fossés finissait presque en impasse à la rue des Ayres : la rue Duffour-Dubergier l'a dégagé, prolongé et réuni aux grandes places du centre. Au delà, faisant face directement au portail de la cathédrale, on a tracé la rue Vital-Carles. Par ces deux brèches, une large voie continue mène du Pont à l'Intendance. La rue du Peugue (cours d'Alsace-et-Lorraine) a remplacé les vieilles ruelles sinueuses « d'au-dessous le mur » romain, et s'est plantée, ferme et rectiligne, de

1865-66 — 1853-60 — 1867



Héliogravure Dujardin, d'après un dessin de M. Hugo d'Alési

VUE PANORAMIQUE DE BORDEAUX

(1890)

l'Ouest à l'Est, de la cathédrale à la rivière. Enfin, le dégagement de Saint-André a permis d'établir entre ces trois voies nouvelles un colossal carrefour. — Ces voies datent du second Empire. Toutefois, ce régime remania beaucoup moins Bordeaux que Lyon ou Marseille : il ne transforma pas notre ville comme les autres métropoles, brillamment et brutalement. Le cours d'Alsace-et-Lorraine lui-même n'est qu'une voie rectifiée : il a remplacé l'ancienne ligne qui séparait la Cité de l'an 300 d'avec le Bordeaux bourgeois du roi Jean; il est la forme moderne d'une frontière historique, il n'est pas une percée franchement originale. L'Empire n'éventra pas le vieux Bordeaux : il ne craignait pas d'y voir se dresser des barricades, et, sachant la ville moins révolutionnaire, il désira moins la flatter ou l'occuper.

1852-85

Cette transformation intérieure doit être la tâche du régime actuel. Il l'a commencée. On a ouvert la rue de Tauzia dans le vieux Sainte-Croix, la rue Clare dans le vieux Saint-Michel. Il reste à entamer le massif intérieur de la « cité carrée », d'entre Peugue et Chapeau-Rouge, bloc robuste où les rues et les carrefours datent de seize siècles, et devant lequel ont reculé les deux hommes qui ont le plus jeté à bas de vieux quartiers, Tourny et Napoléon III.

1883 et suiv.

1887 et suiv.

En attendant ces dernières attaques, on enjolive nos places, grandes et petites. Ici, on élève des fontaines et des statues; là, on crée des squares, comme à Pey-Berland, à Saint-Michel, à la place Dauphine. Les Quinconces reçoivent, en 1857, leur grande gerbe; ils vont recevoir le Monument des Girondins, qui la remplacera. La grande place, jusque-là morne et nue, possédera enfin ce massif central de statues et de fontaines auquel ont rêvé quatre générations de Bordelais, auquel se sont en vain essayés six gouvernements.

1868-75

1895

Nos monuments historiques ont été traités avec un pieux amour, que l'on voudrait parfois plus respectueux de leur passé. Après les églises, on a restauré les édifices civils, la porte du Palais et le Palais Gallien : ils apparaissent maintenant dégagés, débarrassés des encombrantes constructions qui gênaient leurs abords. Pour égayer les murailles des vieux temples, on a disposé à leur base des pelouses et des massifs d'arbustes : on a fait une ceinture de feuillages à la cathédrale et au clocher Saint-Michel. Et cependant, on regrette parfois le pittoresque encadrement de

1883 et suiv.

masures et de bâtisses croulantes que le passé donnait à nos églises et à nos portes. On dirait que ces survivants d'autrefois, comme d'illustres retraités au fond de leurs demeures, souffrent de leur isolement.

Mais notre temps a le mérite de comprendre et d'aimer tous les styles : il n'a pas cette haine rétrospective qui faisait condamner le gothique par Tourny. Il protège avec le même soin la voûte ogivale et l'arcade gallo-romaine. Et à cet archaïsme conciliant il mêle le goût de la nature : il est à la fois archéologue et paysagiste. Il met en action les vers de Victor Hugo, et, comme dit le poète, sous le pied de ses églises, il

> Étend les mille fleurs de l'herbe,
> Cette mosaïque d'avril.

Ne serait-ce pas là comme la dernière manifestation du romantisme, achevant son œuvre en transformant les villes?

Pour satisfaire à ce goût de la nature, il a fallu rendre à Bordeaux son Jardin Public. Il fut entièrement refait en 1858. — Mais il était insuffisant; par sa situation, il ne s'adressait qu'à une partie de Bordeaux; ses règlements, souvenir de ceux du siècle passé, étaient un peu trop aristocratiques. Trente ans après, on ouvrit le Parc Bordelais, plus vaste, plus aéré, moins sévèrement surveillé, et qui tout de suite est devenu plus démocratique et plus populaire.

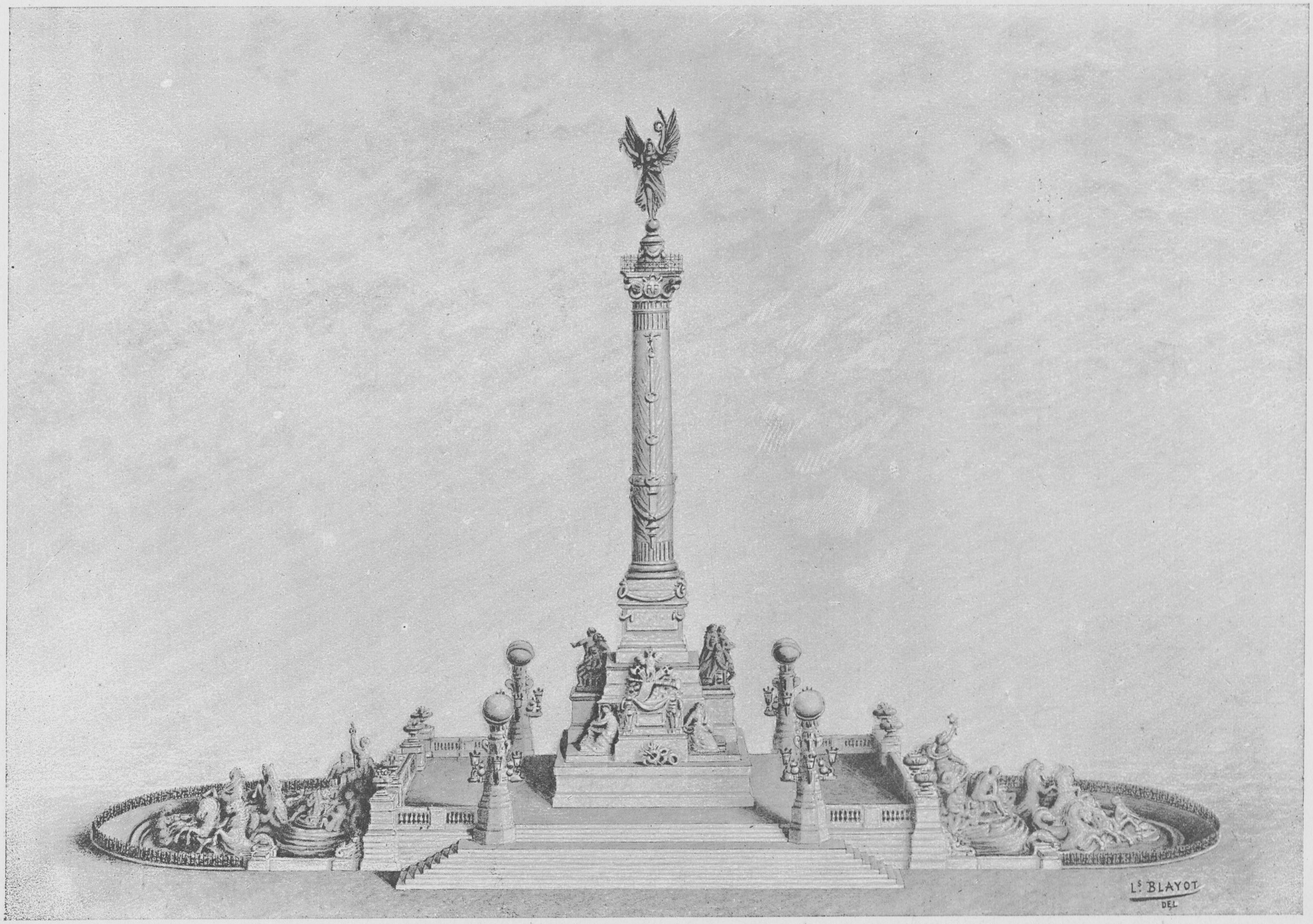
1888

Dans l'une et l'autre promenade règne sans partage le style des jardins anglais. Les allées sont capricieuses, de vastes pelouses les séparent, des bouquets d'arbres les ombragent par endroits; il y a des rivières, des cascades, des îles et des ponts rustiques. A travers des éclaircies, on aperçoit des horizons de verdure et de fleurs, des jeux nuancés de couleurs et de lumières : c'est l'illusion de la campagne lointaine.

C'est ce que le peuple y va chercher. Il veut, dans sa propre ville, un recoin de nature, non pas la nature factice et régulière que lui avait imposée l'art du XVIII[e] siècle, mais une nature fraîche et gracieuse, vivant et poussant avec les allures de la liberté.

Ce goût du laisser-aller s'est développé ces derniers temps dans l'architecture des rues : du jardin, il a gagné la voie publique.

L'évolution normale de l'architecture classique s'est arrêtée, vers le



LE MONUMENT, PROJETÉ, DES GIRONDINS, 1895

Dessin de M. Blayot.

milieu de ce siècle, avec l'hémicycle des Quinconces et les colonnades doriques de la place Magenta. Depuis cinquante ans, les successeurs de la Restauration se sont montrés des plus tolérants en matière de décoration municipale : ils ont demandé des motifs à tous les styles et des leçons à toutes les Écoles. Encore la presque totalité de nos édifices municipaux, Bibliothèques, Écoles, Casernes, Lycée ou Facultés, ne sont-ils pas absolument affranchis de la servitude classique. Ils présentent surtout, quoique un peu pêle-mêle, les formes auxquelles la Renaissance a rendu ou donné le jour : ici la pure copie des édicules grecs, là les ordonnances corinthiennes du temps de Louis XVI, ici les pavillons à la Louis XIII; il y a, sur leurs façades, comme un appel simultané à toutes les tendances de l'art, depuis 1530 jusqu'à 1830; on dirait d'une néo-renaissance dans l'architecture civile, comme on a parlé du néo-gothique dans l'architecture religieuse. — Mais, sur les demeures des particuliers, l'esprit d'indépendance n'a plus connu de frein, et il a même gagné, ces dernières années, les architectes des monuments publics : la nouvelle Poste en est un exemple.

1873-92

1893-94

Les façades des rues du second Empire, comme la rue Vital-Carles et le cours d'Alsace-et-Lorraine, offrent encore une régularité assez harmonieuse. Tourny l'eût certainement désavouée; Dupré de Saint-Maur s'en fût contenté. Mais les boulevards annoncent déjà une humeur plus capricieuse. Et si on regarde les dernières voies bâties, comme la façade de Paludate ou la rue du Bocage (le long du Parc Bordelais), l'initiative aventureuse des architectes contemporains ne semble plus connaître de bornes. Voici le meneau du xve siècle qui s'accote à l'art ogival, l'escalier de la Renaissance qui avoisine la volute chère aux Jésuites, et, sur une ordonnance gréco-romaine, des réminiscences de l'Orient. Mais ceci est plus caractéristique : le fer, la brique, la céramique colorée, apparaissent pour former décor à une façade jusque-là terne et grise : sur la pierre monotone on jette une ornementation étrange, vivante, bigarrée et criarde.

1892-94

Elle nous déconcerte maintenant, parce qu'elle jure avec nos habitudes et cette tradition de l'uniformité que les intendants nous ont imposée. En réalité, en effet, et c'est là le grand intérêt historique de ces tentatives architecturales, elles rompent ouvertement avec notre

passé municipal. Si l'on compare la façade nouvelle de Paludate, les dentelures et les coupoles de ses sommets, les contrastes de ses formes et de ses percées aux lignes symétriques et froides auxquelles elle fait suite, on reconnaîtra qu'elle semble combattre l'œuvre de Tourny avec une impitoyable hostilité.

On a vu que la société se forme en groupes nouveaux, qui rappellent pour la plupart l'esprit de confrérie de l'époque féodale : en même temps l'art cherche à créer des rues personnelles et capricieuses comme celles du moyen âge. On dirait que dans la démocratie, à peine née, il se produit une réaction générale contre la règle de l'uniformité.

VIII

La voirie municipale offre les mêmes contrastes que la vie publique. Celle-ci montre un État tout-puissant, insinué dans les moindres replis de l'existence humaine, et cependant, en face de lui, un tumultueux débordement d'actions personnelles. De même, dans la rue, au-devant, au-dessus ou au-dessous de ces façades et de ces maisons livrées aux caprices de la mode du jour, la Ville a disposé une série d'outillages savamment machinés, dont les derniers branchements pénètrent au plus profond des demeures.

Le plus utile et peut-être le plus grandiose de ces systèmes est la canalisation des eaux. Elle comprend deux voies principales, toutes deux construites depuis trente ans : le canal qui amène à Bordeaux les eaux du Taillan, l'aqueduc qui y apporte les eaux de Budos. Aujourd'hui la Ville peut fournir à chacun des habitants 220 litres d'eau par jour, plus que Paris et plus que Londres. — C'était une obligation municipale dans l'Empire romain que toute cité eût son aqueduc, conduisant au centre de la ville les eaux vives et bienfaisantes de la campagne. Depuis les temps barbares, la génération bordelaise contemporaine est celle qui a le mieux compris et rempli le devoir que l'État romain s'était autrefois imposé.

1854-65
1884-87
1890

A côté de cette canalisation qui amène les eaux pures, se place celle qui emmène les eaux impures. Celle-là encore, admirablement étudiée

dans les villes antiques, n'a été installée à Bordeaux que de nos jours. C'est en 1861 seulement qu'on se mit à préparer un système général d'égouts souterrains : il fut terminé sept ans après. Le Peugue, voûté sous le cours d'Alsace-et-Lorraine à trois mètres trente de hauteur, servit d'égout collecteur au centre de la cité. D'autres collecteurs furent établis depuis, à La Bastide et dans les quartiers du Nord et du Sud. 1868

La canalisation de l'éclairage au gaz, confiée en 1876 à la Compagnie Nouvelle, comprend aujourd'hui plus de 270 kilomètres de grandes lignes souterraines. — Le télégraphe et le téléphone ont formé au-dessus de la ville un réseau de fils et de mâts disgracieux mais commodes : celui-là a 430 kilomètres de fils souterrains, 50 de fils aériens; celui-ci n'a pas moins de 550 lieues de fils disposés au-dessus du sol. — La lumière, l'eau, la parole même, sont ainsi amenées et transportées jusqu'au foyer de chaque demeure. 1891 1er janv. 95

De semblable manière le transport des particuliers eux-mêmes a été facilité, régularisé, par l'établissement de grandes entreprises. On a parlé déjà des chemins de fer et des paquebots. Un pont de fer, jeté sur la rivière, a réuni les deux principaux réseaux de voies ferrées. Trois Compagnies de bateaux à vapeur se sont créées pour faire communiquer les deux rives du fleuve, et elles transportent chaque année près de deux millions de passagers. Une Compagnie anglaise a disposé un réseau de tramways et d'omnibus, et ses 250 voitures reçoivent par an de 16 à 17 millions de voyageurs. — Ce qui fait l'importance historique de ces services, c'est qu'ils sont, par la modicité de leur prix, à l'avantage de tous, c'est que toutes les classes de la société en jouissent. Ce sont de nouveaux agents de l'esprit démocratique. 1856-62 1866-83 1879-83

A ces travaux d'utilité à la fois municipale et populaire, il faut joindre l'organisation des marchés, si merveilleusement distribués à Bordeaux. — Comme point de départ, on a les marchés de première main, en particulier celui qui se tient, avant neuf heures du matin, sur la grande place des Capucins. On la recouvrit, de 1878 à 1881, avec les fermes métalliques provenant de l'Exposition de Paris. — Puis, les différents quartiers viennent s'approvisionner, avant une heure, aux marchés centraux : le Grand Marché, remanié et couvert à la fin de l'Empire; le Marché des Grands-Hommes, qui a reçu à la même date Depuis 1857 1864-70 1864-69

son élégante toiture, et les marchés des quartiers excentriques, réorganisés à la même époque. — De proche en proche, des Capucins au centre de toutes les régions, et de là dans chaque demeure, les provisions arrivent à l'heure voulue, avec le moins de peine possible pour chacun.

1866 et suiv.

En trente ans, de vastes systèmes de circulation ont donc transformé la vie matérielle de notre cité. Bordeaux a été machiné comme une usine modèle : des transmetteurs de force apportent régulièrement à chacun la même part de lumière, d'eau et de santé.

Ainsi, l'idéal de la ville s'est une fois encore modifié sous la double influence de la société démocratique et de la science industrielle. A la cité de Tourny, trop semblable à un château majestueux, à la cité de la bourgeoisie de 1830, trop semblable à un appartement méthodique, a succédé la cité vraiment populaire, faite pour le peuple, pour son travail, son repos, ses plaisirs et ses besoins.

Aux déshérités de la fortune elle offre les moyens les moins coûteux de transport pour les jours ouvrables, et elle les invite aux jours de fête dans ses jardins pleins d'ombre et de soleil. Elle assure leur santé par ses aqueducs et ses égouts, elle éveille leur curiosité par ses statues et ses monuments enfin dégagés. Elle est à la fois un atelier et une villa, régulière comme l'un, parée comme l'autre. — A ceux qui ont une demeure pauvre et nue, elle se présente comme une demeure commune, aimable et saine; elle leur donne le bien-être de la vie, la joie des yeux et l'illusion des grandeurs.

IX

L'honneur de la génération contemporaine sera son besoin d'être charitable. Ni dans les temps où la monarchie gouvernait Bordeaux, ni sous le régime de l'aristocratie ecclésiastique et bourgeoise, l'émulation dans la bienfaisance n'a été aussi grande que depuis quarante ans.

On a énuméré plus haut les sociétés fondées par l'initiative privée pour venir en aide aux misérables : à ces efforts corporatifs il faut joindre les fêtes et les bals de charité, comme ces grandes fêtes de 1853

qui rapportèrent 132,000 francs, dont 40,000 restèrent aux pauvres. On a vu encore quelle part l'Église catholique a prise dans ce travail de l'assistance : délivrée du souci de gouverner, moins mêlée aux passions politiques, elle a eu plus de ressources de temps, d'argent et de volonté à consacrer aux malheureux.

Les autres Églises ont rivalisé avec elle. L'Église israélite, qui n'a que 2,000 fidèles, possède 5 sociétés de bienfaisance et parmi elles l'une des plus anciennes de la France entière. L'Église protestante, qui renferme 8,000 adhérents, a fondé 14 sociétés de bienfaisance ou de mutualité : on doit mettre tout à fait au premier rang sa Maison de Santé, qui est, à bien des égards, le type achevé de l'institution hospitalière. Toutes deux font le bien comme Jésus voulait qu'on le fît, discrètement, obscurément, sans esprit de propagande et sans espoir de conquête.

Depuis 1862

A l'heure actuelle, les pauvres et les malades de Bordeaux reçoivent annuellement des particuliers, en legs ou en aumônes, à peu près un million de francs.

Au-dessus des sociétés laïques et religieuses, la Ville réserve chaque année une part de ses revenus de plus en plus grande aux services de charité. A la veille de l'Empire, elle leur consacrait 560,000 francs par an; à la fin du même régime, 750,000. De nos jours, l'assistance publique a prélevé plus d'un million sur le budget ordinaire de 1894.

Royalement dotés par la Ville, enrichis par des legs inespérés, nos deux grands établissements d'assistance publique grandissent sans arrêt. Le Bureau de Bienfaisance, qui avait, il y a vingt-cinq ans, 52,000 francs de rente sur l'État, en a aujourd'hui 130,000; et il a pu, en 1893, dépenser plus d'un demi-million. Les Hospices ont un patrimoine supérieur à 15 millions : leur budget annuel comporte 1,200,000 francs de dépenses; il était, sous l'Empire, resté à peu près stationnaire, entre 700,000 et 850,000 francs.

1893-95

Constituées avec leurs budgets indépendants et une certaine autonomie administrative, ces deux institutions sont devenues de véritables puissances sociales et financières, à peine inférieures à la Chambre de Commerce. Et ce sera peut-être un des faits les plus importants de notre histoire contemporaine, que la création, à côté du

Corps de Ville, de ces trois personnes morales, également riches, susceptibles et entreprenantes. De nouveaux corps sociaux se fondent, qu'on voudrait voir un jour assez forts pour être des organes de résistance à un État niveleur et absolu.

Tandis que les ressources des hospices grandissaient, leur installation se transformait. On a créé dans le quartier du Tondu une vraie ville hospitalière : à Pellegrin, la Maternité, les Vieillards, les Incurables; à l'extrémité du domaine municipal, l'hôpital des maladies contagieuses; à Picon, les Aliénées. Les premières constructions datent de l'Empire, les dernières, de la République : mais ce sont les mêmes principes qui ont présidé partout à l'aménagement, et c'est le même esprit qui a dirigé les promoteurs de ces entreprises. L'hôpital-hospice des Enfants assistés a été transféré sur la route de Bayonne; l'hôpital Saint-André s'est accru de la caserne Saint-Raphaël; l'État a bâti pour les sourdes-muettes un colossal palais. Partout nos malades ont trouvé plus d'air, nos pauvres plus de lits.

1866 et suiv.
1881
1890
1886
1878
1862-70

Si la bienfaisance combat la maladie, l'hygiène l'évite. Les mêmes administrations qui ont transformé nos hospices fondaient un admirable système d'hygiène publique, et c'est là peut-être l'œuvre la plus originale de la génération qui gouverne. S'il y a eu, dès 1854, une Commission des Logements insalubres, elle ne s'est montrée utilement sévère que trente ans plus tard. Le Conseil Sanitaire de la Gironde a été transféré à Bordeaux en 1873; un Conseil départemental d'Hygiène y fonctionne depuis 1850. Mais on n'établit qu'en 1872 une inspection générale de l'alimentation; on ne constitua qu'en 1881 le Service municipal de la vaccine. Enfin, en janvier 1895, on a inauguré une usine municipale de désinfection. — Tous ces services ont été groupés par la Ville sous un adjoint spécial. Chose toute nouvelle dans notre histoire municipale, l'hygiène a reçu son organisation distincte : elle est devenue une puissance administrative.

1892

Les résultats de ces efforts ont paru rapidement. Bordeaux avait été, à cause de ses marécages et des ruisseaux infects, une des villes malsaines de l'ancienne France. Le choléra de 1854 y fit encore de nombreuses victimes. Mais, depuis vingt-cinq ans, aucune des épidémies qui ont frappé la France ne l'a fortement éprouvé. Le service de la

Après 1881

vaccine a réduit des quatre cinquièmes le chiffre des morts varioliques. Le total des décès, qui était de 37 pour mille vers 1830, tombe à 25 en 1860; il est au-dessous de 22 en 1889.

A cette lutte contre le vice, la misère et la mort, il faut joindre la lutte contre un mal presque aussi redoutable, la paresse. Renouvelant le beau rêve des philanthropes de 1789 et des socialistes de 1848, la Ville de Bordeaux a offert aux travailleurs inoccupés et malheureux de l'ouvrage dans ses chantiers. Elle a, en décembre 1893, inauguré la bienfaisance par le travail : en deux mois, elle a réuni plus de cinq cents misérables dans ses ateliers, et, avec une dépense inférieure à 8,000 francs, elle leur a assuré un pain quotidien qui n'est pas une aumône humiliante, mais la juste rémunération d'un service rendu.

Que de progrès accomplis depuis le temps où le bordelais Florimond de Ræmond considérait l'aumône comme un instrument de salut pour celui qui l'a faite! Cette charité-là naissait d'un noble égoïsme, c'était l'aimable vertu d'une aristocratie. L'assistance par le travail naît du sentiment de la dignité humaine : elle est un principe de vertu démocratique, car elle s'offre aux malheureux à la fois pour soutenir leur vie et pour relever leur courage.

Les théoriciens de nos deux grandes révolutions, 1789 et 1848, avaient désiré une religion laïque de l'humanité, faite de l'amour de tous, de l'égalité dans les droits, de la solidarité dans le travail. On dirait que, dans la seconde moitié de ce siècle, cette religion commence à montrer ses œuvres.

X

L'organisation de l'enseignement public a été peut-être plus complète que celle de la bienfaisance : c'est, à tous les points de vue, la plus grosse besogne du régime démocratique. Mais la gloire qu'il en retire est moins noble et moins pure : s'il agit dans l'intérêt du peuple, il demande à l'instruction, comme l'avaient fait la Constituante et la Convention, de prêter secours à ses doctrines et aide à ses besoins.

L'enseignement primaire coûtait à la Ville, en 1848, 52,000 francs,

que se partageaient à peu près par moitié les écoles des Frères et les écoles laïques, libres ou communales. C'est en 1864, sous le ministère et l'impulsion de Victor Duruy, que le Corps municipal inaugura franchement le système d'une éducation publique populaire et laïque. Le rapporteur des projets montrait nettement au Conseil quel devait être le principe inspirateur de l'école officielle :

« Dans une ville où vivent et se développent, à l'ombre d'une tolérance salutaire, les divers cultes reconnus par l'État, une école fondée par la Ville ne doit être ni une école catholique, ni une école protestante, ni une école israélite : elle ne peut être qu'une école communale, c'est-à-dire un établissement où les enfants seront admis sans distinction de culte ou de croyance. »

De 1866 à 1870 le nombre total des écoles laïques fut porté de 3 à 6; dans les dix années qui suivirent, il s'éleva d'une vingtaine. En 1879 commença la transformation des écoles congréganistes en écoles laïques, et elle était achevée deux ans après. Depuis 1881, les écoles municipales se sont encore multipliées, et à chaque création nouvelle les groupes scolaires ont paru mieux aménagés, avec des cours plus vastes et un air plus abondant. La commune possède 2 écoles primaires supérieures, 41 écoles primaires, 13 écoles maternelles et une population scolaire de plus de 15,000 élèves, dont 12,334 de six à treize ans.

Oct. 1894

L'Église a accepté la lutte : elle a 90 écoles congréganistes, et sa population scolaire doit être à peine inférieure à celle que l'État possède; à la rentrée de 1894, elle avait 8,467 enfants de six à treize ans. — Entre ces deux redoutables pouvoirs, l'enseignement privé est chaque jour serré, pressé, broyé davantage : il a 80 écoles et à peine 4,000 élèves. A la rentrée de 1894, les établissements libres n'ont reçu que 354 garçons de six à treize ans, alors que l'Église et la Ville en recevaient à elles deux plus de 10,500. — Dans cette concurrence entre les deux puissances rivales, il n'y aura de vaincu que l'initiative privée, c'est-à-dire, en fin de compte, la liberté humaine.

Le désastre des individus est plus irrémédiable encore dans l'enseignement secondaire. En face du Lycée de l'État, des instituts religieux de Tivoli, de Saint-Genès et de Caudéran, il n'y a point place pour des institutions vraiment libres, pour celles qui n'inféodent point leur enseignement à celui de l'État ou leur discipline à celle de l'Église.

— Mais, cela dit, il faut reconnaître que le Lycée de Bordeaux est une des grandes œuvres de ces dernières années. La Ville, pour acheter et aménager le terrain, a dépensé 4 millions 500,000 francs, dont 1 million 160,000 seulement lui ont été alloués par l'État. Le Lycée avait en décembre 1894 1,467 élèves, dont 159 boursiers; Tivoli, Saint-Genès et Caudéran réunissaient à la même date 1,068 élèves. — Le Lycée de jeunes filles, fondé en 1883, possède 28 boursières et 237 élèves. [1877-80]

Dans l'enseignement supérieur, l'État triomphe, sans livrer de combat, mais aussi sans faire de victimes. Il l'a, depuis vingt-cinq ans, non pas réorganisé, mais bien plutôt créé à nouveau, de toutes pièces, avec ses palais, ses Facultés, ses professeurs et ses élèves. Les palais, c'est la Ville qui généreusement les a fournis à l'État, reculant sans cesse « le terme de ses longs sacrifices » : elle a installé en face de Saint-André la Faculté de Droit dans des bâtiments construits pour elle; elle a dépensé plus de deux millions pour élever sur le cours des Fossés les Facultés des Lettres et Sciences; elle en aura dépensé davantage pour bâtir sur la place d'Aquitaine la Faculté de Médecine; elle a fourni le local et aménagé l'immeuble de l'École de Santé navale; enfin elle contribuait pour près d'un quart à l'établissement de l'Observatoire. De son côté, l'État assurait dans ces instituts la vie matérielle et intellectuelle : il dotait Bordeaux d'une Faculté de Droit, d'une Faculté de Médecine et de Pharmacie; s'il supprimait la Faculté de Théologie, il portait, en quinze ans, de 11 à 20 le nombre des professeurs de la Faculté des Lettres, de 10 à 16 celui des professeurs de la Faculté des Sciences. Il fondait des bourses, appelait des élèves : aujourd'hui, la population de nos Facultés atteint 2,100 étudiants. Bordeaux redevient, après quinze siècles, une des grandes Universités françaises. [1871-74] [1880-86] [1880-90] [1891 et suiv.] [1878] [1871, 1878] [1885] [1880-94] [1877 et suiv.] [1894]

Cet enseignement supérieur, donné par l'État, est complété par les institutions fondées par la Ville. Celui-là demeure un peu aristocratique et fermé, trop destiné à ceux qui sollicitent de l'État des places ou des diplômes : l'État y fait travailler surtout pour lui et pour les siens. Les instituts municipaux sont plus franchement démocratiques; ils invitent tous les citoyens aux jouissances de l'art et de la science, et sans demander en échange des droits d'inscription et des services de carrière; ils sont plus franchement dans la tradition des philosophes du XVIII[e] siècle

et des théoriciens de Révolution. — C'est d'abord la Bibliothèque de la Ville, fort intelligemment aménagée, depuis cinq ans, dans un local qui lui appartient; c'est ensuite l'École des Beaux-Arts, complètement réorganisée depuis vingt ans et transférée en 1890 dans l'hospice des Vieillards, à Sainte-Croix; c'est la fondation de l'Athénée, où la Ville offre un abri gratuit et confortable aux Sociétés savantes et aux conférences publiques; ce sont enfin ces Musées, qui ont été tous créés ou reconstitués depuis trente ans : le Musée des Beaux-Arts, pour lequel on a construit les deux galeries du Jardin de la Mairie; le Muséum d'Histoire naturelle, disposé dans l'Hôtel du Jardin Public; enfin, nos quatre musées historiques. Ceux-là seuls attendent encore un local digne de leur importance : le Musée Lapidaire, reconstitué en 1867, reçoit depuis 1893 l'hospitalité de la Bibliothèque; le Musée Préhistorique et Ethnographique, fondé en 1871, reçoit celle du Muséum d'Histoire naturelle; le Musée d'Armes et d'Objets anciens, qui date de 1859, erre aujourd'hui, sans local et presque sans abri; le Cabinet des Médailles, institué en 1893, est obscurément relégué dans une salle lointaine du Musée des Tableaux. — Ces quatre musées renferment toute l'histoire monumentale et industrielle de notre cité, depuis le silex taillé il y a vingt-cinq siècles jusqu'aux faïences cuites il y a trente ans : c'est tout notre passé qu'ils font revivre, non pas par les froides lettres du livre imprimé, mais directement, par les produits de ses artistes et les instruments de son existence. Qu'on les groupe donc en un seul palais, où le peuple ira s'instruire de ses ancêtres, et où Bordeaux pourra d'un seul coup d'œil embrasser sa propre histoire. Le jour où la Ville aura son Musée historique, ce jour-là seulement elle aura achevé cette œuvre d'enseignement populaire et supérieur à laquelle elle se vouait au lendemain de nos désastres.

1886-91 · 1889-90 · 1875-81 · 1862

L'émulation de l'Église et des pouvoirs publics sert abondamment la cause du peuple : mais elle ressemble trop à une concurrence, et parfois à une lutte, pour mériter un éloge absolu. On réservera cette louange aux œuvres fondées par les sociétés libres pour l'instruction de la classe ouvrière : tels sont, pour ne citer que quelques exemples, les cours d'adultes de la Société Philomathique, et ceux des deux Sociétés du quartier Saint-Jean et du quartier Saint-Nicolas, ainsi que les

Depuis 1839 · 1867, 1872

cours pratiques fondés par la Chambre syndicale des Employés de Commerce. Celles-là sont populaires sans arrière-pensée. On le sent vite, aux distributions de prix, lorsqu'on voit les ouvriers, émus comme des enfants, recevoir la récompense d'un travail qu'ils ont librement accepté. L'esprit démocratique anime ces réunions : il y est pur de tout alliage, et fait de l'amour des hommes et du respect de leur dignité.

1872

XI

En dehors de toute influence politique et de toute suggestion religieuse, l'activité intellectuelle dont la Restauration de 1815 a été le point de départ n'a fait que s'affirmer depuis 1848 : les épreuves de 1871 ont été pour elle un nouveau stimulant. En voyant cette légion de plus de deux mille étudiants qui se pressent dans nos Facultés, ce millier d'auditeurs qui se groupent, presque tous les soirs d'hiver, dans la salle de conférences de l'Athénée, ces vingt gros volumes et ces cent articles que nos érudits ont consacrés depuis six ans à l'histoire de la cité, cette cinquantaine de journaux scientifiques ou littéraires qui sortent périodiquement des presses bordelaises, — on se demande si réellement la centralisation administrative a fait tort au rôle intellectuel de la province.

Certes, Bordeaux n'a pas de nom véritablement grand, comparable à ceux de Montaigne ou de Montesquieu. S'il a jamais des gloires aussi lumineuses, soyons sûrs qu'elles iront briller à Paris : mais il n'en était pas autrement sous Louis XIV et sous Louis XVIII. Ce qu'on peut affirmer, c'est que, si Bordeaux ne possède pas d'incomparables renommées, jamais l'armée des travailleurs n'y a été plus nombreuse, mieux pourvue d'outils, de zèle et d'intelligence.

De plus, il faut reconnaître qu'il y a dans notre ville de véritables tendances d'écoles : nos peintres comme nos chirurgiens, nos musiciens comme nos érudits, ont des manières, des habitudes, des principes, où l'influence de Paris ne se fait pas immédiatement sentir. Ils ont, parmi leurs éducateurs, nos compatriotes de la Restauration; et au delà, de tradition en tradition, de maître en maître, on remontera, sans

rupture d'enseignement, jusqu'aux savants et aux artistes bordelais du XVIIIe siècle.

Étudions encore, l'une après l'autre, toutes les sociétés ou les Revues qui se sont créées à Bordeaux : il en est assez peu qui soient nées de l'influence parisienne et du désir d'imiter la capitale. Elles sont d'ordinaire l'œuvre spontanée d'hommes du pays, et beaucoup n'ont point leur similaire à Paris même. Qu'il suffise de citer un seul exemple : la Société des Archives historiques de la Gironde n'a point eu de modèles et ne doit la vie qu'à des Bordelais.

1859

Il y a en province des forces vives et indépendantes qui demandent, non pas à être aidées, mais seulement à être reconnues.

Le mouvement intellectuel de notre temps a certains caractères qu'il importe de noter. On remarquera que ces caractères existaient presque tous en germe au XVIIIe siècle, et qu'à cet égard, comme à bien d'autres, la société reprend depuis 1848 les habitudes inaugurées avant 1790 et brusquement interrompues par la Révolution. L'histoire intellectuelle et sociale, cette crise une fois traversée et réparée, a retrouvé son développement normal.

1° Le travail des sciences ou des arts s'est organisé, comme au XVIIIe siècle, en sociétés. Il y avait, en 1790, cinq compagnies savantes que la Révolution supprima. Il n'y en avait pas davantage en 1830 : il s'en est fondé depuis une trentaine.

2° La plupart des études sérieuses ou des passe-temps littéraires s'abritent dans des Revues. Ce demi-siècle a vu se développer à Bordeaux le journalisme scientifique dans des proportions presque encombrantes. Il n'y avait en 1830 qu'une demi-douzaine de Revues de sciences ou de littérature : on en compte aujourd'hui bien près de cinquante, dont un bon nombre sont publiées par des sociétés. La Société des Archives historiques donnera cette année son trentième volume, la Société d'Agriculture son cinquantième. Ajoutez à ces publications celles que patronnent les corps publics : par exemple, les huit volumes des *Archives Municipales,* publiés par une Commission aux frais de la Ville de Bordeaux.

Depuis 1865

3° En même temps que les travailleurs se réunissent, ils morcellent leur champ d'action. L'archéologie locale, comme la géographie ou

l'histoire naturelle, comme chaque méthode sténographique, a sa société, sa Revue et ses chefs. L'armée intellectuelle s'est à la fois groupée et organisée, disciplinée et fractionnée. — Voilà la nouvelle espèce de travail, celle à laquelle on opposait récemment « l'ancienne, qui fuit les assemblées, le mouvement et le bruit, pour chercher l'ombre et le silence où mûrissent lentement les fruits des studieuses retraites ». Le seul reproche, en effet, qu'on doive faire à cette vie de sociétés et de journaux, c'est que, comme on l'a dit, « elle se substitue de plus en plus à l'individu, gêne et contraint l'originalité personnelle ». Mais quel appui elle offre aux nouveaux venus, quel courage elle donne aux timides! Elle est la vraie manière de travailler d'une démocratie.

4° Cette activité provinciale s'applique surtout à la province. La préoccupation de nos érudits est de publier les documents locaux; les géologues et les botanistes s'attachent au sous-sol et à la flore de Bordeaux; les ingénieurs étudient sa rivière et les agronomes protègent ses vignes. Sauf quelques exceptions, ceux qui travaillent à Bordeaux travaillent pour lui, et c'est là peut-être la marque la plus nette de la décentralisation intellectuelle.

5° L'esprit qu'ils apportent à leurs œuvres est beaucoup plus indépendant. Sous la Restauration, nos artistes et nos poètes avaient une peine infinie à se dégager des entraves du classicisme, — qui est en somme une centralisation à outrance. L'émancipation est aujourd'hui complètement faite : mais ce n'est que de notre temps, depuis vingt ans peut-être, que la province a véritablement cessé d'être classique. Maintenant elle marche aussi vite que Paris. Et non seulement les aventures artistiques et les joyeusetés littéraires de Paris ont immédiatement leurs coureurs à Bordeaux, mais notre ville prend souvent l'initiative des essais audacieux. On peut en juger par la décoration de certains édifices, par la nouveauté de telles auditions musicales, le courage de nos artisans de sonnets, la hardiesse des derniers venus dans l'art, les expériences imprévues et fécondes de nos médecins et de nos chimistes.

6° Enfin, sous la formidable poussée du souffle démocratique, la science et l'art ont achevé de perdre le caractère légèrement égoïste et personnel qu'ils avaient eu jusque-là. Même au XVIIIe siècle, on publiait peu : bien des écrits bordelais de ce temps sont demeurés inédits. Depuis

quarante ans, toute découverte, toute idée nouvelle, est offerte sur le champ aux Revues. Mais la Revue ne s'adresse encore qu'à un petit nombre. Alors, pour communiquer avec tous, on a la conférence. — Ce sera un des faits originaux de l'histoire contemporaine que l'étonnante popularité de la conférence, gratuite et publique. Dès la fin de l'Empire elle envahit Bordeaux : elle pénétra dans les quartiers les plus lointains, on la dispensa avec une vogue incroyable aux ouvriers du Chemin de fer du Midi. De nos jours, elle règne sans partage de la fin de novembre au milieu de mai. Du 18 au 24 janvier 1895, en sept jours, il y a eu vingt-trois conférences publiques, dont huit en dehors des Facultés.

1866-67

Par la conférence, la science et l'art descendent dans l'âme du peuple. Ils vont directement de celui qui travaille à ceux pour lesquels il doit travailler. L'homme d'études ne s'enferme plus dans l'égoïste jouissance de sa pensée et de son labeur. Il associe la foule à ses joies de chercheur et à ses découvertes. L'intelligence s'est mise, comme l'Église et l'État, au service de la démocratie souveraine.

XII

Cette ardeur au travail intellectuel est le signe manifeste d'une vie locale, active et profonde. D'autres indices donnent à penser que notre génération assiste, dans Bordeaux, à un réveil du patriotisme municipal.

La cité antique a eu deux périodes de richesse et d'activité : celle de la pleine liberté, où elle a vécu à la fois puissance militaire, seigneurie politique, être moral et religieux; celle de la domination romaine, où, sous la tutelle administrative de l'État, elle est devenue un atelier de travail et un asile de bien-être. Athènes a été aussi florissante sous Hadrien que sous Périclès; Carthage n'a pas moins travaillé sous les Antonins que sous les Barca : pendant le règne des premiers empereurs romains, la patrie municipale n'a pas inspiré moins d'amour ni de dévouement que dans les temps d'une entreprenante liberté. Seulement le patriotisme a pris une autre forme : le citoyen n'avait plus à verser son sang ni à risquer sa vie pour sa ville natale; il lui donnait les seules choses qu'on pût alors lui demander, son temps et son argent. Il

est permis de croire que la vie de ce siècle amène une renaissance des forces municipales comparable à celle des villes antiques sous les premières dynasties d'empereurs.

Bordeaux a, de 1453 à 1788, perdu peu à peu toutes ses libertés. L'action de l'État a été alors ininterrompue. Elle n'a rien diminué de sa force depuis cent ans. Mais elle n'a pas compromis à tout jamais la richesse et la grandeur de Bordeaux. Tout au plus en a-t-elle suspendu le développement pendant deux siècles, de 1515 à 1715 : de la même manière, les deux derniers siècles de la République romaine avaient été pour les cités conquises des temps de deuil et d'obscurité. — Mais depuis 1715 la ville a vu lui revenir l'éclat, le bien-être et la vigueur. C'est d'abord l'État qui, sous Louis XV, a donné l'impulsion à son travail. Depuis 1789, elle travaille par elle-même; elle a acquis sous la Révolution la liberté nécessaire, celle de désigner ses magistrats; elle a pris dès lors le respect de sa dignité, la conscience de ses actes, le désir de bien faire; elle a reçu enfin le dernier élément de grandeur qui lui manquait, le dévouement des siens à la cause commune.

Bordeaux est maintenant une puissance financière de premier ordre. Son budget dépasse 12 millions de francs, et, ce qui en fait la force, l'exercice se clôture régulièrement par un excédent de recettes. En trente ans, il a emprunté sans peine 65 millions. Il a une véritable armée de 2,387 employés, agents ou serviteurs.

Depuis 1887

1863-91

Mars 1895

La puissance morale de la Ville, si l'on regarde les institutions de très près, s'est singulièrement accrue depuis vingt-cinq ans. Non pas seulement parce que ses magistrats sont, comme en 1790, les élus de leurs administrés; mais bien plutôt parce qu'ils travaillent dans l'intérêt de tous. Les deux tâches démocratiques qui transforment notre société, l'œuvre de bienfaisance et l'instruction primaire, c'est à la Ville que l'État les confie. Elle a, de 1870 à 1890, dépensé pour celle-ci plus de 15 millions, pour celle-là plus de 17. Elle consacre annuellement un peu plus d'un million à l'assistance publique, un peu moins à l'instruction primaire. Les institutions scientifiques nettement populaires, musées et bibliothèque, lui appartiennent en propre. C'est donc à la Ville que le peuple doit rapporter le meilleur de sa reconnaissance pour le soulagement de toutes ses misères.

Quant à l'aménagement matériel de notre cité, l'embellissement de nos rues, la transformation de notre port, Bordeaux prend à cette besogne une part chaque jour plus grande. Son Corps de Ville ou sa Chambre de Commerce substituent insensiblement leur initiative et leurs ressources à celles de l'État. La différence est énorme, à cet égard, entre le règne de Louis XV et l'époque contemporaine : il y a cent cinquante ans, c'était le représentant de l'État, l'intendant, qui donnait le branle aux grands travaux, les préparait, les imposait, les dirigeait; de nos jours, ils deviennent de plus en plus la pensée, l'ambition, la volonté de nos puissances municipales. — Peut-être, en effet, sont-elles mieux outillées que l'autorité centrale pour faire de belles œuvres, bâtir des monuments et restaurer leur cité. D'abord, le mécanisme administratif de l'État, effroyablement compliqué, entrave, ralentit, use et dissout les grands desseins : la Ville leur offre un accueil plus facile, et leur laisse plus de champ pour se développer. Puis, la domination souveraine d'une Assemblée représentative gêne l'initiative de l'État dans les œuvres purement municipales; il est tiraillé par les compétitions également légitimes des mandataires de toutes les grandes cités : l'Assemblée n'offre pas seulement l'expression d'une volonté nationale, mais aussi, mais surtout, le conflit des ambitions locales. — Fatalement, s'il ne veut condamner le pays à une irrémédiable stérilité, l'État laissera à la Ville l'ambition et le mérite des œuvres municipales. Et il en sera de la France parlementaire comme de la Rome despotique des empereurs, comme de la Gaule autocratique de Charlemagne : la centralisation s'y annulera par son excès même.

L'esprit municipal, qui s'est réveillé en 1789, qui a repris vigueur en 1815, n'a fait que croître depuis 1870, et il s'est montré de deux manières. — D'abord, par l'assiduité des conseillers aux séances, la régularité du travail dans les commissions municipales, la conscience des magistrats dans les moindres détails de leur tâche. A cet égard, les municipalités d'avant 1790 forment avec celles de notre siècle un contraste saisissant, et pour trouver le même zèle professionnel chez les chefs de Bordeaux, il faudrait remonter jusqu'à la jurade de 1400. — Mais cet esprit se manifeste surtout par la libre collaboration des particuliers à la besogne administrative.

Ils y consacrent leur temps. — Aucun de nos magistrats municipaux n'est rétribué. Ils ont tous à pourvoir aux besoins du métier qui les fait vivre : on ne peut dire d'aucun, depuis 1815, qu'il ait négligé pour les intérêts de sa propre vie ceux de la cité bordelaise. En dehors d'eux, une centaine et plus de citoyens se laissent préposer à des services municipaux sans autre avantage que celui de travailler pour Bordeaux : les comités de bienfaisance, d'hygiène, d'hospices, d'instruction, reçoivent l'appui désintéressé de tous ceux auxquels ils s'adressent. L'Exposition sera l'œuvre commune de la Société Philomathique et de tous les habitants dont elle a demandé le concours. 1895

A ces mêmes œuvres, ils consacrent leur argent. — Après les avoir servies de leur vivant par leurs efforts, ils les développent après leur mort par leurs donations. La générosité envers Bordeaux de ses concitoyens, enfants de naissance ou d'adoption, n'a jamais été aussi grande et aussi féconde que depuis cinquante ans. Jadis les libéralités allaient à l'Église : elles vont maintenant à la cité.

De 1844 à 1888, le Bureau de Bienfaisance a reçu, en legs ou dons importants, 1 million 300,000 francs de capitaux et 14,000 francs de rente. Les 15 millions qui forment le patrimoine des Hospices ont la même origine, et ils viennent d'inscrire, en dernier lieu, une donation de 600,000 francs. Fieffé léguait plus d'un million à la Ville elle-même, et Camille Godard lui laissait toute sa fortune, plus de dix millions, dont près de la moitié devait rester à l'actif de la cité. 1894 1857 1881

C'est là la preuve la plus nette du réveil du patriotisme municipal. Il y a deux manières d'aimer une ville. Quand elle est souveraine, c'est de la défendre et de lutter pour elle, et ç'a été la manière de Rostan du Soler; quand elle est en tutelle, c'est de l'enrichir et de travailler pour elle, et ç'a été la manière de Camille Godard.

XIII

L'esprit municipal, modérateur naturel du despotisme de l'État, peut également opposer une barrière utile à l'excessif débordement de l'association.

On a vu quelle prodigieuse expansion elle a prise depuis cinquante ans. Les hommes d'aujourd'hui veulent à tout prix se grouper entre eux, suivant leurs besoins, leurs goûts, leurs croyances ou leurs plaisirs. Une force invincible, indéfinie, les pousse à sortir du cercle étroit de la famille et du foyer, à se réunir en corps sur le plus futile prétexte. Au delà de la famille, la cité, la patrie même, pâtissent de ce besoin des hommes : il fait oublier aujourd'hui les frontières municipales; demain peut-être il fera oublier les frontières nationales, et de grandes sociétés humaines, semblables à l'Église catholique, se fonderont en dehors de toute ligne territoriale. — Alors, l'esprit municipal sera, autant que le patriotisme, un sérieux contrepoids à ces tendances.

Dans cette lutte éternelle entre le principe territorial et le principe social, il est douteux que la vie municipale doive succomber. Elle a jusqu'ici résisté à des crises qui ont paru tout autrement redoutables.

La cité n'est pas seulement l'organisme le plus ancien de l'État : elle est antérieure à lui; elle en a été le rouage primitif; elle en est demeurée le ressort essentiel. Il y a vingt siècles que Bordeaux existe : une longue hérédité d'existence commune sur le même sol et près de la même rivière, a donné à ses habitants une indissoluble solidarité d'intérêts matériels et d'aptitudes morales. Puis, l'amour de la cité offre ceci de durable et de toujours séduisant qu'il ne s'adresse pas à une abstraction, à un principe, à une croyance : il est une chose précise et concrète; il est fait du soleil qui éclaire, de l'air qu'on respire, des êtres que l'on voit; il est né du commerce des mêmes hommes, du contact des mêmes habitudes, de la jouissance de la même terre; il vient des sens et il va au cœur. Décomposez les éléments du patriotisme municipal, et vous trouverez en lui deux des instincts les plus forts de la nature humaine : il y a de l'amour familial, et il y a du sentiment de la propriété. Celui qui aime sa ville, l'aime à la fois comme un foyer domestique et comme un domaine héréditaire.

Aussi, nulle révolution n'a détruit cet esprit municipal. Il a persisté au delà de toutes les conquêtes, il a été un germe de progrès traversant toutes les barbaries. Il est né, à Bordeaux, sous les Gaulois, et avec lui la première civilisation est apparue. Les Romains l'ont développé, et alors nos ancêtres ont vécu pacifiques, actifs et riches. Pendant la

longue tempête des invasions, il a duré obscurément, dans le solide abri des remparts et dans le chaud réconfort de l'Église. Il s'est réveillé au XIIIe siècle, et s'est retrouvé tout de suite plus robuste que jamais : de nouveau, la vie des Bordelais, groupés en Commune, a été laborieuse et féconde. Frappé d'atonie sous la monarchie absolue, il s'est fortifié lentement dans le travail intellectuel et commercial du XVIIIe siècle. Et il s'est montré brusquement, dès l'instant de la Révolution, vivifié par la liberté comme par un sang nouveau.

Aujourd'hui, en face d'un État absolu et monotone, en face d'idées internationales plus despotiques et plus froides encore, l'esprit municipal peut devenir, au même titre que la vie de famille et que l'amour du sol, la sauvegarde de la liberté et de la dignité humaines.

1. Cette médaille sera exécutée, au diamètre de 0,055, par M. HENRI DUBOIS. — Reproduite ici d'après le moulage de M. DUBOIS.



MÉDAILLE DE LA VILLE DE BORDEAUX [1].

(1895.)

TABLE DES GRAVURES

I. — CARTES ET PLANS

II. — VUES [1]

1. Voyez aussi les planches indiquées sous la rubrique *Monuments*.

III. — MONUMENTS ET MOTIFS D'ARCHITECTURE

IV. — STATUES, BAS-RELIEFS, MOTIFS DE SCULPTURE

V. — BIJOUX ET OBJETS D'ART INDUSTRIEL

VI. — PEINTURE

VII. — INSCRIPTIONS [1]

VIII. — MANUSCRITS, CHARTES, DOCUMENTS PALÉOGRAPHIQUES

1. Voyez d'autres inscriptions : de l'époque romaine, sur les monuments des p. 21, 22, 35, 36, 66; de l'époque mérovingienne, p. 85; de l'époque romane, p. 124; de la fin du XVIᵉ siècle, p. 457.

IX. — SCEAUX, POIDS, EMBLÈMES, ARMES ET JETONS[1]

1. Cf. les bagues, p. 66 et 85; la marque sur poterie, p. 90.

X. — MÉDAILLES

XI. — MONNAIES

*

PLACE DES GRAVURES HORS TEXTE

ERRATA

Page 12, note, *lire* points, globes *au lieu de* points-globes.
Page 125, sous la gravure, *lire* occidental *au lieu de* méridional.
Page 127, sous la gravure, *ajouter* IX *à* Guillaume.
Page 201, sous la gravure, *lire* abbé (?) *au lieu de* moine (?).
Page 277, ligne 2, *lire* filloles *au lieu de* fillales.
Page 329, ligne 26, *lire* (deux fois) 1495 *au lieu de* 1494.
Page 390, ligne 4, *lire* bouchaient *au lieu de* bouchait.
Page 638, 12ᵉ ligne de la note, *lire* 1893 *au lieu de* 1793.
Page 660, ligne 20, *lire* factionnaires *au lieu de* fonctionnaires.
Page 704, ligne 2, *lire* Lamourous *au lieu de* Lamouroux.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

PÉRIODE GALLO-ROMAINE

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES PHYSIQUES ET POLITIQUES

(Jusqu'en 56 av. J.-C.)

CHAPITRE II

L'ŒUVRE DE LA PAIX ROMAINE

(56 av. — 235 ap. J.-C.)

CHAPITRE III

L'INVASION ET LE « CASTRUM »

(235-306)

CHAPITRE IV

LA RÉGÉNÉRATION DE LA GAULE

(306-406)

CHAPITRE V

SECONDE INVASION; LES WISIGOTHS

(407-507)

CHAPITRE VI

LES MÉROVINGIENS; LA CITÉ CHRÉTIENNE

(508-639)

CHAPITRE VII

DERNIÈRES INVASIONS; LES CAROLINGIENS

(639-877)

DEUXIÈME PARTIE

PÉRIODE GASCONNE

CHAPITRE VIII

DUCS DE GASCOGNE ; ÉPOPÉE CHRÉTIENNE

(877-1032)

CHAPITRE IX

DUCS D'AQUITAINE ; RÉVEIL DE L'ÉGLISE

(1032-1152)

CHAPITRE X

CONQUÊTE DES LIBERTÉS ; SOLER ET COLOM

(1152-1261)

CHAPITRE XI

L'APOGÉE DE LA DOMINATION ANGLAISE

(1261-1377)

CHAPITRE XII

LES INSTITUTIONS COMMUNALES

(1199-1453)

CHAPITRE XIII

L'ÉGLISE FÉODALE

(1137-1453)

CHAPITRE XIV

COMMERCE ET RICHESSE SOUS LES ANGLAIS

(1153-1453)

CHAPITRE XV

BORDEAUX GOTHIQUE

(1200-1400)

CHAPITRE XVI

L'ÉGLISE RÉFORMATRICE

(1389-1453)

CHAPITRE XVII

LA COMMUNE TOUTE-PUISSANTE

(1377-1435)

CHAPITRE XVIII

LA CONQUÊTE FRANÇAISE

(1435-1461)

TROISIÈME PARTIE

PÉRIODE FRANÇAISE : LA ROYAUTÉ

CHAPITRE XIX

LA ROYAUTÉ POPULAIRE

(1461-1515)

CHAPITRE XX

RUINE DES LIBERTÉS MUNICIPALES

(1515-1561)

CHAPITRE XXI

LA RENAISSANCE

(1525-1600)

CHAPITRE XXII

GUERRES CIVILES ET RELIGIEUSES

(1559-1593)

CHAPITRE XXIII

BORDEAUX VERS 1600 : LA VILLE

CHAPITRE XXIV

BORDEAUX VERS 1600 : LA SOCIÉTÉ

CHAPITRE XXV

LA RÉFORME CATHOLIQUE : LES JÉSUITES

(1597-1645)

CHAPITRE XXVI

CONFLITS ENTRE PUISSANCES

(1593-1643)

CHAPITRE XXVII

LA FRONDE ET L'ORMÉE

(1643-1653)

CHAPITRE XXVIII

LE DESPOTISME

(1653-1715)

CHAPITRE XXIX

SPLENDEUR COMMERCIALE

(1715-1789)

CHAPITRE XXX

EMBELLISSEMENTS DE LA CITÉ

(1715-1789)

CHAPITRE XXXI

ÉCLAT DES LETTRES ET DES ARTS

(1715-1789)

CHAPITRE XXXII

LA RÉSISTANCE DES PRIVILÉGIÉS

(1715-1789)

CHAPITRE XXXIII

L'ESPRIT DE LA NATION

(1757-1789)

QUATRIÈME PARTIE

PÉRIODE FRANÇAISE : LA NATION

CHAPITRE XXXIV

LA RÉVOLUTION : LA NATION AU POUVOIR

(1789-1792)

CHAPITRE XXXV

LE GOUVERNEMENT DE SALUT PUBLIC

(1793-1799)

CHAPITRE XXXVI

LA CENTRALISATION ORGANISÉE

(1799-1815)

CHAPITRE XXXVII

BOURGEOISIE ET ROMANTISME

(1815-1848)

CHAPITRE XXXVIII

AVÈNEMENT DE LA DÉMOCRATIE

(1848-1895)

BORDEAUX, IMP. G. GOUNOUILHOU, RUE GUIRAUDE, 11.



BORDEAUX, IMP. G. GOUNOUILHOU